POUR DES POLITIQUES EN FAVEUR DES COMMUNS

UNE ANALYSE DES CONTENUS DES TRAVAUX DE LA COOP DES COMMUNS FACILITÉE PAR UN RECOURS À L'IA, AVEC coexiscience

30 décembre 2025

LICENCE
Cette œuvre est placée sous Coopyright.
En cas de réutilisation, veuillez suivre par défaut les termes de la licence Creative Commons *CC-BY-NC-ND 4.0*

POURQUOI LES COMMUNS

Notre monde va vers sa transformation à marche forcée. La redirection écologique a des conséquences sociales -ce que, du fait de sa nature, le capitalisme ne régule pas-, au risque d'un effondrement de nos sociétés. En ajoutant la financiarisation, les ingrédients sont réunis pour un « rebond maladif de la société … sous une forme dysfonctionnelle, maladive : le fascisme », comme l'a bien décrit Polanyi[1]. Les individus ont en effet de plus en plus de mal à entrer en interaction les uns avec les autres. Le lien social se dégrade, la société souffre et le fascisme se nourrit d'un individu sans autonomie. Les expériences passées ne nous servent malheureusement pas de garde-fous.

À quoi ressemblera le monde de demain ? De quoi sera-t-il fait ? La seule certitude, qui nous réunit dans La Coop des Communs, est qu'on ne pourra pas le faire sans les communs. Nous ne savons pas s'il faut viser une société du ou des communs mais très certainement, il faudra faire société avec les communs, à partir des communs.

Ce sont les espaces de résistance et de liberté qui nous permettent de travailler les interdépendances entre nous, humains, nos « ressources » et nos choix de gouvernance, de propriété et d'usages. Ce sont des espaces de régulation sociale.

Un grand défi nous attend pour contrecarrer les effrayantes dystopies qui se réalisent sous nos yeux : nous avons à réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs, susciter et trouver les moyens de faire vivre des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel, nous réapproprier l'économie et ses outils de régulation et, last but not least, créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections, avec leur lot de renoncements, petits et grands.
Comment faire, jongler entre urgence des besoins et complexité de mise en œuvre ? Certains prônent la rébellion, d'autres le « passage à l'échelle » des « alternatives ».

Elinor Ostrom dit en une phrase la puissance du modèle des communs : « *Les modèles [qui] illustrent les stratégies que les individus appliquent lorsqu'ils se trouvent dans une situation qu'ils ne peuvent modifier […] ne nous disent pas ce que font les individus lorsqu'ils possèdent l'autonomie nécessaire pour élaborer leurs propres institutions et sont en mesure d'influencer les normes et bénéfices perçus » (OSTROM, 1990)* [2].

POURQUOI DES POLITIQUES EN FAVEUR DES COMMUNS

Comme Elinor Ostrom l'a montré, la reconnaissance par le cadre institutionnel est une des conditions de réussite des communs ou, à l'inverse, l'une des menaces qui pèsent sur les communs. Il leur faut donc un cadre de politiques-publiques- adapté.

Notre analyse montre qu'il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif, qui passe par la discussion collective : des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler, y compris de ce qui fâche ; une

1 Cf les travaux de Nicolas Postel et Richard Sobel
2 . *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action. Cambridge university press, 1990.*

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

reconnaissance des personnes interfaces, celles qui n'ont pas peur de la discussion collective et qui facilitent l'inclusion des personnes les plus rétives ou éloignées. C'est ce qui doit guider la re-conception des cadres socio-économiques et politiques.

Voilà ce qui anime notre projet politique, nos modes d'action et nos activités. C'est le sens de notre travail pour une meilleure identification de ce que signifie, concrètement, l'approche par les communs, au service à la fois d'une gouvernance polycentrique, du renforcement du pouvoir d'agir des personnes et de la création d'infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..).

Nos propositions ne sont donc pas une liste de mesures, mais plutôt une invitation à travailler à partir de cas concrets de complexité à résoudre et sur le comment faire grâce à ce que nous avons vu ou testé (et pas seulement « on sait quoi faire, on a un catalogue de propositions, y a plus qu'à..).

NOTRE METHODE DE TRAVAIL

La Coop des Communs a analysé ses productions documentaires validées par ses groupes de travail (ouvrages, cahiers de recherches, rapports de capitalisation..) depuis 9 ans, selon des critères d'analyse en 3 axes « Pour des politiques en faveur des communs ».

L'utilisation de l'IA, en particulier les LLM (Grands modèles de langage, ChatGPT et autres), a été questionnée pour faciliter cette analyse. Grâce à un prototype développé par Coexiscience, nous avons fait une connexion entre documents et questions, pour faciliter un processus d'indexation croisée entre documents et questions : chaque document "éclaire" les questions posées par les critères d'analyse et les critères d'analyse "éclairent" les documents qui les étudient le mieux.

Nous avons fait analyser par l'IA les 27 documents produits par les groupes de travail de La Coop des Communs depuis 2018, selon une grille de 63 critères que La Coop des Communs a établis à partir des souhaits d'un groupe de travail dit « politique » qui s'est réuni à plusieurs reprises fin 2023 et début 2024.

Le travail de conception de la grille d'analyse a été réalisé entre l'été 2024 et l'été 2025. Il a fait l'objet de présentation et d'échange aux 3 assemblées générales qui se sont déroulées sur cette période. Il a abouti à **une grille d'analyse en 63 critères rassemblés en 3 chapitres** :

- Objectif A : « favoriser l'auto-organisation collective de collectifs de la société civile » : il s'agit de créer les conditions politiques permettant l'émergence et la consolidation des communs, « conditions de faisabilité" des communs = les conditions pour que des personnes soient en mesure de développer de l'inventivité, une foi en le long terme et l'avenir dans un souci de l'intérêt général des générations actuelle et futures (*4 sous-thèmes, 22 critères)*

- Objectif B : « agir pour l'autonomie financière des communs, adapter les financements et l'évaluation aux spécificités des communs » : il s'agit de la dimension économique et financière et des moyens d'actions nécessaires pour la mise en oeuvre d'initiatives des communs = les conditions pour que les personnes qui ont la capacité collective puissent agir à la fois en s'organisant pour et en étant reconnus en cela (***4 sous-thèmes, 23 critères)***

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

- Objectif C : « obtenir une reconnaissance institutionnelle » : il s'agit du cadre institutionnel qui lutte contre l'accaparement de l'intérêt général = la conception et la mise en œuvre d'un cadre d'action au service de l'intérêt général sous un contrôle citoyen ouvert (***6 sous-thèmes,18 critères)***

Techniquement, le prototype développé par Coexiscience fait une connexion entre documents et questions, pour faciliter un processus d'indexation croisée entre documents et questions : le document "éclaire" les questions posées par les critères d'analyse et les critères d'analyse "éclairent" les documents qui les étudient le mieux.

Le dispositif développé permet un *alignement textuel* des critères et des documents. A noter qu'il s'agit bien d'un alignement "textuel", car c'est la (seule) chose que sait faire l'IA générative ; il n'y a pas d'alignement sémantique ou autre garanti par des séquences de mots ; ***c'est toujours l'humain qui lit qui donne le sens au texte tel qu'il le considère comme personne physique avec tous les biais positifs et négatifs qui vont avec. C'est l'humain qui pose et contrôle les questions.***

NOS RESULTATS A FIN 2025

Le résultat de nos travaux est accessible ici (lien vers notre site). Il s'appelle DocCommuns.
Pour chacun des critères d'analyse, DocCommuns permet de retracer, document par document, comment est traitée la question, de quelle façon, avec quels mots, quels enseignements clés, à quelle page du document et quels sont les exemples cités.

Le processus fournit une sorte d'indexation croisée : les critères sont illustrés par les documents qui en « parlent » le plus, les documents sont indexés par les critères avec lesquels ils s'alignent le mieux.
Ces critères d'analyse et la liste des documents sont bien entendu datés et donc susceptibles d'évoluer. Nous souhaitons l'affiner régulièrement.

L'illustration des critères par des exemples et commentaires contenus dans nos documents préfigure un texte de propositions de politiques en faveur des communs. Cette analyse des alignements pourra, si souhaité, permettre d'identifier les critères par les documents insuffisamment traités et qui pourront, si La Coop et ses membres le souhaitent et le peuvent faire l'objet d'études à définir.

La Coop des Communs serait heureuse de recevoir vos commentaires et questions à contact@coopdescommuns.org

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

SOMMAIRE DU CADRE D'ANALYSE RETENU

POURQUOI LES COMMUNS....2
POURQUOI DES POLITIQUES EN FAVEUR DES COMMUNS....2
NOTRE METHODE DE TRAVAIL....3
NOS RESULTATS A FIN 2025....4
SOMMAIRE DU CADRE D'ANALYSE RETENU....5
OBJECTIF A : « FAVORISER L'AUTO-ORGANISATION COLLECTIVE DE COLLECTIFS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE » : LES CONDITIONS POLITIQUES PERMETTANT L'ÉMERGENCE ET LA CONSOLIDATION DES COMMUNS, LES « CONDITIONS DE FAISABILITÉ » DES COMMUNS....9
A-1 : Éviter le « commonwashing »....9
A-11 : Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs : il faut distinguer une approche des communs par la ressource d'une approche des communs par la communauté....9
A-12 Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs qui évite le « commonwashing » en considérant les communs comme construits sociaux, objets politiques, espaces de luttes et constructions sociales et non pas (uniquement) comme des modes de gestion des ressources...18
A-13 Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs reposant sur une distinction entre les communs et des biens communs....29
A-14 Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs montrant comment passer des biens communs aux communs....40
A-15 Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs en montrant comment passer des communs locaux aux biens communs globaux ou mondiaux....50
A-2 _ Obtenir la reconnaissance institutionnelle des collectifs auto-organisés....61
A-21 Obtenir la reconnaissance des collectifs auto-organisés dans des relations avec des pouvoirs publics qui promeuvent et garantissent la capacité d'auto-organisation citoyenne....61
A-22 Clarifier le concept flou de « partenariats public/communs », le dé-construire et le reconstruire....71
A-23 Clarifier les critères d'une reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes versus les initiatives venant de l'État ou des collectivités publiques, versus les initiatives du marché....82
A-24 Reconnaître les spécificités des communs par rapport aux services publics et aux services marchands lucratifs....93
A-25 Reconnaître les définitions et applications du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs....105
A-26 Repérer et qualifier des modèles d'économie sociale dans un numérique en communs, un numérique d'intérêt général, la souveraineté numérique....115
A-3 Créer les conditions favorables à la mobilisation citoyenne et l'engagement individuel et collectif....137
A-31 Créer les conditions favorables à l'accès à l'éducation et éducation populaire, au déploiement des capabilités des personnes pour des communs....137
A-32 Créer les conditions favorables à un système de protection sociale adapté, au sens où on permet aux personnes et aux collectifs de prendre des risques individuels et collectifs dans des communs....146
A-33 Repérer les exemples et qualifier les luttes pour l'encapacitation des personnes concernées et contre le non-accès aux services ; notamment pour les personnes les plus fragiles ou dé-socialisées....157

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

A-34 Repérer et définir les conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions (par exemple : tiers lieux, travail avec collectivités locales, encouragements à l'expérimentation)..... 168

A-35 Repérer et qualifier les conditions favorables à un « mouvement » des communs, avec quelles ressources et selon quelles alliances..... 179

A-4 Promouvoir des méthodes d'approche par les communs :.....202

A-41 Promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs.....202

A-42 Promouvoir des méthodes qui permettent la transversalité des analyses et mettent en évidence l'interdépendance des solutions..... 213

A-43 Identifier et qualifier l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long.....223

A-44 Reconnaître les spécificités et l'importance des savoirs non académiques 234

A-45 Identifier les propositions de "passage à l'échelle" et/ou de liens entre les acteurs locaux et/ou de constitution d'acteurs supra-locaux capables de garantir la coordination et la translation d'une échelle à une autre..... 244

OBJECTIF B : AGIR POUR L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DES COMMUNS, ADAPTER LES FINANCEMENTS ET L'ÉVALUATION AUX SPÉCIFICITÉS DES COMMUNS » : TROUVER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET LES MOYENS D'ACTIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES DES COMMUNS.....256

B.1 : Des financements adaptés aux spécificités des communs.....256

B.11 : Des financements adaptés aux spécificités des communs pour financer le fonctionnement de la communauté..... 256

Critère B.12 : Des financements adaptés pour financer le travail dans les communs, avec un mode de protection sociale attaché..... 266

Critère B.13 : Des financements adaptés pour reconnaître légalement les services rendus aux citoyens par les communs..... 276

Critère B.14 : Des financements adaptés aux spécificités des communs qui s'inscrivent dans la durée (long terme)..... 285

Critère B.15 : Des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs.....294

Critère B.16 : Des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs..... 304

Critère B.17 : Des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs ou dans les communs..... 314

Critère B.18 : Des financements qui soient adaptés aux communs, soit à leur capacité d'investissement, soit à leurs besoins d'exploitation, soit aux deux.....323

Critère B.19 : Des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs..... 332

B.2 : Des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs.....342

Critère B.21 : Des outils de gestion (dont comptables) revisités à l'ère de l'anthropocène qui soient adaptés ou adaptables aux spécificités des communs.....342

Critère B.22 : Des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs qui permettent de sortir de l'hégémonie des marchés publics et des appels à projets.....352

Critère B.23 : Des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs qui rompent avec les logiques de mesures d' « externalités négatives » et de « mesure d'impact »..... 363

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Critère B.24 : La reconnaissance des communs malgré la prégnance du droit de la concurrence, en France et en Europe..... 373

Critère B.25 : Des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, par les entreprises capitalistes ou les autorités publiques..... 382

B.3 : Des modèles de comptabilités adaptés aux communs..... 392

Critère B.31 : Des modèles de comptabilités qui permettent de compter ce qui compte vraiment..... 392

Critère B.32 : La prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E.. 403

Critère B.33 : La prise en compte des spécificités des communs par la Comptabilité éco-systèmes centrés 413

B.4 :des modalités d'évaluation adaptés aux spécificités des communs..... 423

Critère B.41 : Des modalités d'évaluation qui questionnent et proposent une alternative aux/des modes actuels de "mesure d'impact" en lien avec les politiques de financement publics..... 423

B.5 : Des outils numériques adaptés aux communs..... 434

Critère B.51 : Les communs numériques au service des communs..... 434

Critère B.52 : Des systèmes de protection et partage des données adaptés aux communs, dont les licences 444

Critère B.53 : Des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs..... 454

OBJECTIF C : « OBTENIR UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE » : PROMOUVOIR UN CADRE INSTITUTIONNEL QUI LUTTE CONTRE L'ACCAPAREMENT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL..... 464

C1 – Promouvoir des définitions claires des communs..... 464

Critère C.11 – Repérer les émetteurs qui utilisent le terme de communs sans donner de définition..... 464

Critère C.12- Repérer les émetteurs qui donnent une définition du terme de communs en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance), selon quel ordre, et pour chacun d'entre eux, les conséquences concrètes qu'ils en retirent pour leur action ou leur financement..... 471

Critère C.13 – Repérer les émetteurs qui donnent une définition du terme de communs mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique ainsi qu'économique, et pour chacun d'entre eux, les conséquences concrètes qu'ils en retirent pour leur action ou leur financement..... 485

Critère C.14 – Repérer les propositions de statut juridique approprié aux biens communs..... 498

Critère C.15- Repérer les propositions de statut juridique pour la pratique du commun (commoning)..... 507

C2 – Adopter des dispositifs juridiques contre l'appropriation privée des biens communs et de l'intérêt général..... 517

Critère C.21- Des dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) contre l'accaparement de l'eau, de la forêt, d'autres biens communs, par les entreprises privées ou certains appropriateurs privés..... 517

Critère C.22 – Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) de structures de communs sociaux rénovés : communs de services de proximité, tiers lieux, mutuelles alimentaires..... 527

Critère C.23 – Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et foncier sur la base des communs..... 537

C3 – des dispositifs juridiques pour un régime spécifique pour les communs d'intérêt général qui ne soient pas contrariés par le cadre du droit de la concurrence..... 547

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Critère C.31 : Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour lutter contre le libéralisme qui détruit les services publics et vend tout au marché....547

Critère C.32- Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général.....559

Critère C.33 – Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour traiter de la responsabilité propre des commoneurs.....569

C4 – Adapter le droit du travail et de la protection socialeC4 – Adapter le droit du travail et de la protection sociale.....579

Critère C.41 – Des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs (les commoneurs) dans le droit du travail.....579

Critère C.42- Des dispositifs juridiques pour donner accès aux contributeurs aux communs (les commoneurs) au travail et à la protection sociale 588

C5- Concevoir et adapter des cadres juridiques, fiscaux et financiers pour le financement de l'intérêt général.....599

Critère C.51 – Des exemples de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs.....599

Critère C.52- Des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs.....608

C6- Concevoir la gouvernance polycentrique comme cadre d'action au service de l'intérêt général, avec un contrôle de la part des citoyens ou des personnes concernées C6- Concevoir la gouvernance polycentrique comme cadre d'action au service de l'intérêt général, avec un contrôle de la part des citoyens ou des personnes concernées.....618

Critère C.61– Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour des communs ouverts versus des communs fermés.....618

Critère C.62- Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour favoriser les initiatives citoyennes.....629

Critère C63- Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, sur une base territoriale, affinitaire, professionnelle, ...639

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

OBJECTIF A : « FAVORISER L'AUTO-ORGANISATION COLLECTIVE DE COLLECTIFS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE » : LES CONDITIONS POLITIQUES PERMETTANT L'ÉMERGENCE ET LA CONSOLIDATION DES COMMUNS, LES « CONDITIONS DE FAISABILITÉ » DES COMMUNS

A-1 : Éviter le « commonwashing »

A-11 : Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs : il faut distinguer une approche des communs par la ressource d'une approche des communs par la communauté

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans communs et collectivités locales :

Dans la section 3.1, il est mentionné que "l'approche par les communs s'intéresse à la relation fonctionnelle entre acteurs publics et acteurs de la société civile qui rend possible la co-construction d'une vision et d'une gouvernance partagées". Cela souligne l'importance de la communauté dans la gestion des communs, en opposition à une simple gestion des ressources. Cela se trouve à la phrase « Nous avons aussi montré les conditions nécessaires pour que les communs puissent s'inscrire dans la durée, en précisant que "les collectivités territoriales sont des structures de proximité pour interagir avec les communs" et que leur approche peut varier. Cette nuance est importante pour comprendre comment les collectivités peuvent soutenir ou entraver le développement des communs, se trouvant à la phrase 18. 3. Le texte évoque les "instruments d'une citoyenneté refondée" et la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, ce qui implique que le développement des communs nécessite un engagement actif des communautés et non seulement une gestion des ressources. Cela est abordé dans la phrase 12. 4. **Dialogue et co-construction** : La mention des "chantiers ouverts au public" et de la "volonté commune de promouvoir la capacité de l'auto-organisation des communs" dans la section 3.1.1.3 souligne l'importance du dialogue et de la co-construction dans une approche communautaire, à la phrase 10.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

La section "Les enjeux des communs pour la banque et la finance" aborde explicitement la question de savoir comment les banques peuvent repenser leur rôle pour servir les communs, en s'interrogeant sur les ressources à gérer en commun et sur le rôle de la communauté dans ce processus (phrases 21-22). 2. La mention de la nécessité d'une "gouvernance polycentrique" et d'une "communauté rassemblant les banques et les acteurs des finances solidaires" souligne l'importance de la communauté dans le développement des communs (phrase 23). 3. Le texte souligne également que les communs ne sont pas seulement des ressources, mais nécessitent une action collective et une gestion participative pour être efficaces, ce qui renforce la distinction entre l'approche par la ressource et celle par la communauté (phrases 3-4 et 1-2).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte mentionne que les communs ne sont pas seulement un dispositif d'action collective, mais une approche théorique et opérationnelle, ce qui implique une réflexion sur la gestion des ressources et des communautés. 2. **Définition des communs selon Élinor Ostrom** (phrase 35-37) : La mention que "les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté" souligne la distinction entre la ressource et la communauté. 3. **Gestion et gouvernance** (phrase 37-39) : La discussion sur la nécessité de règles de gestion et de gouvernance par une communauté auto-organisée met en avant l'importance des acteurs communautaires dans le développement des communs. 4. **Inclusion et diversité des publics** (phrase 42-43) : Le texte aborde également comment une approche par les communs doit inclure tous les publics, ce qui souligne la dimension communautaire essentielle dans le processus de développement des communs. 5. **Synergies et questionnements renouvelés** (phrase 53-54) : L'idée que l'approche par les communs peut transformer les manières d'agir des acteurs et induire des synergies inexploitées renforce l'importance de l'interaction entre ressources et communautés. Ces éléments démontrent que le texte traite de manière centrale de la question posée, en explorant à la fois les dimensions théoriques et pratiques des communs, ainsi que les implications sociales et politiques de leur développement.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Il traite de la manière dont les communs doivent être gérés en tenant compte à la fois des ressources physiques (biens communs) et des implications communautaires de leur gestion. 1. **Distinction entre biens communs et système de gestion** : La première partie du texte souligne l'importance de distinguer entre les biens communs (ressources matérielles telles que l'eau, la forêt, etc.) et le système de gestion par les communs qui implique une responsabilité partagée au sein d'une communauté. (Phrase 6-7) 2. **Rôle de la communauté et des acteurs** : Le texte mentionne la nécessité d'une approche systémique qui inclut divers acteurs de la communauté, et comment ces acteurs (éleveurs, élus, usagers) participent à la gestion des ressources partagées. Cela renforce l'idée que le développement des communs doit être à la fois centré sur la ressource et sur la communauté qui l'entoure. (Phrase 30-32) 3. **Pacte pastoral et gouvernance** : L'exemple du Pacte Pastoral Intercommunal montre comment une communauté (la communauté de communes) joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des pratiques de gestion des ressources partagées, ce qui illustre la dynamique entre la ressource et la communauté. (Phrase 75-76) 4. **Engagement collectif et processus participatif** : Le texte évoque également l'importance de l'engagement collectif et des processus participatifs pour co-construire des solutions adaptées aux enjeux locaux, ce qui est essentiel pour la durabilité des communs. (Phrase 90-92)

Dans « Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives »

1. La déclaration évoque la nécessité de créer des "plateformes numériques alternatives" qui sont présentées comme des communs numériques, ce qui renvoie à une approche des communs par la ressource. En effet, les plateformes sont décrites comme des espaces de partage et de collaboration, qui visent à offrir une alternative au modèle capitaliste dominant (phrases 2-3). 2. Le texte mentionne l'importance de "mutualiser des ressources" et d'établir un "récit commun" entre différentes entités, ce qui reflète une approche des communs par la communauté (phrases 4 et 3). 3. La déclaration souligne également la nécessité d'agir ensemble pour constituer une "fédération d'identités numériques", ce qui renforce l'idée d'une approche

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communautaire, en cherchant à créer un lien et une action collective entre les différentes plateformes (phrase 3).

Dans « Klaxon_29 »

1. **Approche par la ressource vs approche par la communauté** : Le texte mentionne explicitement que les "appels à communs" sont perçus par certains comme un détournement de la conception des communs, qui devrait être fondée sur des "construits sociaux, émancipateurs et écologiques", et non simplement sur des "ressources partagées" (phrases 79-80). Cela indique une distinction claire entre la valorisation des ressources et celle des communautés. 2. **Conséquences des appels à communs** : Le texte signale que ces nouveaux dispositifs risquent de laisser les communs dans une dépendance vis-à-vis des financeurs, tout en soulignant le besoin d'une "capacité collective de personnes concernées à s'organiser" (phrase 85). Ceci illustre comment la concentration sur les ressources peut nuire à la dynamique communautaire. 3. **Vision politique des communs** : Le texte évoque une conception politique des communs, en tant que "forces instituantes sur le temps long", qui s'oppose à une vision qui les réduirait à de simples ressources (phrase 106). Ce contraste souligne l'importance de l'organisation communautaire et de la gouvernance collective. 4. **Critique des dispositifs actuels** : Les critiques formulées concernant les "appels à communs" montrent une préoccupation centrale sur la manière dont ces dispositifs pourraient favoriser une logique de mise en concurrence entre associations, ce qui est en opposition avec la vision d'un développement des communs basé sur la solidarité et l'entraide communautaire (phrases 117-118).

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

1. **Exemples des organisations "en communs"** : Le texte mentionne que ces organisations apportent de "nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing" (phrase 52) et soulève la question de la coordination et de la place respective des différents acteurs (producteurs, consommateurs, distributeurs), ce qui fait écho à la distinction entre ressources et communauté. 2. **La question du pouvoir d'agir** : Le texte évoque la recherche de sens par les salariés et leur pouvoir d'agir, opposant les organisations basées sur la productivité aux aspirations des individus à trouver du sens dans leur travail (phrase 19). Cela illustre la tension entre l'approche par la ressource (productivité) et celle par la communauté (sens et pouvoir d'agir). 3. **Les critiques du "new public management"** : Le texte critique les modèles de gestion qui imposent des structures inadaptées, ce qui fait écho aux défis que rencontrent les communs dans la préservation de leur modèle communautaire face à des logiques de ressources (phrase 37). 4. **Le rôle des corps intermédiaires** : La discussion sur la place des corps intermédiaires et leur relation avec les individus et le marché (phrase 79) souligne l'importance de la communauté dans le développement des communs, distincte de l'approche centrée sur la ressource.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Dans la première section, on mentionne des "Communautés d'usages", "Communauté délibérative", et "Communauté de contrôle", qui sont tous des types de communautés qui interviennent dans le processus de gestion des communs (phrases 5-7). De plus, le texte évoque la nécessité d'un cadre juridique et de préconisations pour renforcer la reconnaissance des biens communs, ce qui est essentiel pour le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

développement d'une approche communautaire (phrases 12-17). Les outils réglementaires et contractuels présentés dans la troisième section illustrent la manière dont la gestion des ressources (approche par la ressource) peut être intégrée dans un cadre qui prend en compte les intérêts et les droits des communautés (phrases 20-45).

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Phrase 4.1 à 4.2 : Le texte mentionne les travaux d'Elinor Ostrom et son analyse des biens communs, notamment en ce qui concerne la gouvernance et la gestion communautaire des ressources. Cela met en lumière l'importance de la communauté dans le développement des communs.- **Phrase 6.1 à 6.2** : La capacité des initiatives à influencer les pouvoirs publics est discutée, ce qui implique également une réflexion sur la manière dont les communs peuvent être perçus à la fois comme des ressources et comme des espaces de participation communautaire.- **Phrase 8.2** : L'idée que les communs peuvent revitaliser la démocratie et établir de nouveaux liens entre institutions et organisations collectives de citoyens est abordée, ce qui renforce l'idée que la dynamique communautaire est essentielle pour le développement des communs.- **Phrase 12.1 à 12.3** : Les éléments de conclusion soulignent que les communs peuvent être un terrain propice pour le renouvellement de l'action publique et que le projet commun peut accueillir des personnes éloignées, en insistant sur l'importance de la structuration et de l'organisation communautaire.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Distinction entre ressources et communauté** : Le texte évoque la notion que les communs reposent sur une dynamique entre « communautés, accès aux ressources et systèmes de règles » (phrase 25). Cela signifie qu'il y a une interrelation entre l'aspect communautaire et l'accès aux ressources, qui est une condition essentielle pour le développement des communs. 2. **Participation des personnes concernées** : Le texte souligne que les communs reposent sur « la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision » (phrase 25). Cela fait partie intégrante de l'approche par la communauté, indiquant que le développement des communs nécessite un engagement actif de ces personnes. 3. **Objectifs de réappropriation et préservation** : Il est également mentionné que les communs « posent comme objectifs la réappropriation et la préservation des ressources » (phrase 22), ce qui fait référence à l'approche par la ressource. Ces éléments montrent la nécessité de distinguer les deux approches dans le processus de développement. 4. **Évolution concomitante des communautés et des ressources** : La phrase « communauté, système de ressources et règles sont indissociables et évoluent concomitamment » (phrase 26) renforce l'idée que pour un développement des communs, il est crucial de prendre en compte à la fois les ressources et les dynamiques communautaires.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Cela est particulièrement mis en avant dans les sections qui évoquent les principes fondamentaux des communs, notamment la construction sociale du commun, les conditions d'accès au bien commun et la gouvernance impliquant les personnes concernées. Justification : 1. **Construction sociale du commun** (phrase 4) : « le commun comme construction sociale (pas qu'une ressource naturelle) » indique clairement que le texte fait une distinction entre une approche des communs qui se concentre uniquement sur la ressource et une approche qui valorise la communauté. 2. **Conditions d'accès au bien commun** (phrase 4) : La mention des « conditions d'accès au bien commun (faisceau de droits) » souligne l'importance des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

droits et de l'implication des membres de la communauté dans la gestion des communs. 3. **Gouvernance** (phrase 4) : La référence à la « structure de gouvernance du bien commun réservant une place centrale aux personnes directement concernées » renforce l'idée que la communauté joue un rôle essentiel dans le développement et la gestion des communs, distinct des simples approches basées sur les ressources.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Plusieurs passages soulignent l'importance de la communauté dans la gestion des communs et comment celle-ci doit être intégrée dans la conception et le partage de la valeur des ressources. 1. Dans la phrase 11, il est mentionné que les communs sont caractérisés non seulement par la ressource, mais aussi par "une ou des communautés de personnes concernées, disposant de droits et d'obligations". Cela montre déjà une distinction entre une approche centrée sur la ressource et une approche centrée sur la communauté. 2. La phrase 12 souligne que "la Coop des Communs ne croit donc pas que la « sanctuarisation » des biens communs puisse se faire sans action résolue et permanente des communautés humaines". Cela renforce l'idée que le développement des communs dépend fortement de l'engagement communautaire. 3. Dans la phrase 13, le texte évoque "la nécessité d'une action résolue sur les principes fondateurs de l'ESS pour mieux définir les valeurs relationnelles communes", soulignant le lien entre la communauté et la gestion des communs. 4. Enfin, les passages qui traitent de la "gestion usages/propriété" (phrase 22) et de la "préservation de la valeur dans le temps long" (phrase 23) mettent en lumière la nécessité d'une gouvernance communautaire et d'une approche collective pour assurer la pérennité des communs.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Plusieurs passages mettent en lumière cette distinction et examinent comment les deux approches peuvent interagir dans le cadre de la protection sociale. 1. **Définitions et concepts** : Le texte souligne que la protection sociale doit être réévaluée à travers le prisme des communs, ce qui implique une réflexion sur la façon dont les ressources sont partagées et gérées collectivement. Par exemple, dans la section "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS", il est indiqué que les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation des sujets de droits (page 38). 2. **Rôle des communs** : Les communs sont présentés comme des acteurs qui apportent une nouvelle dimension à la solidarité, en ouvrant la possibilité de faire émerger des pratiques collectives et de co-construction des politiques publiques. Cela est illustré par des exemples concrets de gestion des communs dans le domaine de l'hospitalité et de la santé (pages 46-50). 3. **Contraste entre les approches** : Le texte discute explicitement des différences entre les approches basées sur la ressource (comme la marchandisation des services) et celles centrées sur la communauté, qui mettent l'accent sur l'engagement collectif et la solidarité. Par exemple, il est mentionné que la transformation de la protection sociale doit aller au-delà de la simple gestion des services pour inclure la co-production et la co-responsabilité (pages 41-44). 4. **Urgence de la réforme** : Il est souligné que la réforme de la protection sociale doit être envisagée à travers le prisme des communs, en intégrant les voix des bénéficiaires et en reconnaissant les droits humains. Cela implique une réévaluation des institutions de la protection sociale pour qu'elles deviennent des espaces de participation collective plutôt que des structures bureaucratiques (pages 53-54).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Voici quelques exemples précis : 1. **Les enseignements du point de vue de la ressource** (phrase 6) : Le texte mentionne comment les ressources peuvent devenir des communs, en mettant en avant leur nature, les liens sociopolitiques et le mode de gestion, ce qui reflète une approche centrée sur la ressource. 2. **Les enseignements du point de vue de la communauté des bénéficiaires** (phrase 7) : Ce passage évoque explicitement la communauté et souligne la nécessité d'une communauté engagée pour le façonnement et la mise en valeur partagée de la ressource, ce qui indique une démarche axée sur la communauté. 3. **La gouvernance collective** (phrase 10) : Le texte souligne l'importance de la gouvernance collective comme élément essentiel pour faire exister les communs, ce qui implique une réflexion sur la dynamique entre la ressource et la communauté. 4. **Discussion générale sur la démarche** (phrase 16) : La mention que "les Communs ne se décrètent pas" et que "le territoire doit prendre en compte les habitants" illustre une approche qui intègre à la fois les aspects communautaires et les ressources dans la construction des communs.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Cela est particulièrement visible à travers plusieurs sections. 1. **Définitions et concepts** : Le texte commence par définir ce qu'est un commun, indissociable d'une communauté, d'une ressource et d'un système de règles (phrase 6). Cette définition établit d'emblée une distinction entre l'approche par la ressource (la gestion de la ressource naturelle) et l'approche par la communauté (l'engagement des acteurs). 2. **Critères des communs de proximité** : Les communs de proximité sont caractérisés par une initiative citoyenne et autogouvernée, ce qui souligne l'importance de la communauté dans la gestion des ressources (phrase 20-21). Cela renforce l'idée que la communauté est essentielle pour le développement des communs, au-delà de la simple ressource en elle-même. 3. **Rôle des communautés locales** : Le texte souligne le rôle central des communautés locales dans la préservation des ressources naturelles, en citant des rapports qui recommandent leur implication dans la gouvernance (phrase 29-30). Cela montre que l'approche par la communauté est nécessaire pour une gestion efficace des ressources, en opposition à une approche descendante. 4. **Instruments et outils de gouvernance** : La discussion sur les "outils conviviaux" et leur importance dans la gouvernance des communs (phrase 41-42) met en lumière la nécessité d'un cadre qui favorise la participation des communautés dans la gestion des ressources, illustrant ainsi la distinction entre les deux approches. 5. **Conclusions** : À la fin, le texte rappelle que la transition écologique ne pourra être effective sans intégrer pleinement les enjeux sociaux et sociétaux, ce qui est intrinsèquement lié à l'approche par la communauté (phrase 24). Cela réaffirme l'importance d'un processus qui reconnaît la valeur des communs non seulement comme ressources, mais aussi comme espaces de co-construction par les acteurs concernés.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Introduction des communs de proximité** : Le texte discute des communs de proximité en tant qu'entités ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne, et régies par des règles élaborées en commun, dont la visée est le service de l’intérêt général (p. 143-144). 2. **Caractéristiques des communs** : Les critères pour qu'un service soit considéré comme un commun de proximité sont clairement définis, notamment l'initiative citoyenne et l'ouverture à tous, ce qui souligne la distinction entre les approches par la ressource et la communauté (p. 145-150). 3. **Exemples pratiques** : Le texte présente des études de cas,

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

comme les centres de santé communautaire, qui illustrent comment ces initiatives répondent à des besoins locaux en s'ancrant dans les communautés et en s'organisant de manière autonome (p. 83-115). 4. **Contexte et défis** : Il est également fait mention des défaillances des services publics et de la manière dont les communs de proximité cherchent à répondre à ces manques, illustrant la nécessité d'une approche communautaire pour assurer leur pérennité (p. 197-221). Ainsi, le texte se concentre sur la question des conditions qui permettent aux communs de se développer en tant que solutions communautaires, tout en critiquant le modèle traditionnel des services publics.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Différenciation entre approches** : Le texte souligne la nécessité de construire une société plus résiliente et décentralisée, en favorisant des solutions gérées par et pour leurs usagers (phrase 28). Cela indique une volonté de développer des communs qui ne se limitent pas uniquement à des ressources, mais qui engagent aussi les communautés dans leur gestion. 2. **Infrastructures numériques de coopération** : La mention d'une infrastructure numérique de coopération accessible à tous, pensée dans une logique de solidarité, révèle une approche qui dépasse la simple gestion des ressources (phrase 29). Les solutions numériques sont présentées comme des outils d'engagement communautaire. 3. **Soutien à des projets innovants** : Les recommandations concernant le soutien économique et les expérimentations territoriales montrent une attention particulière à la dynamique communautaire nécessaire pour le développement des communs (phrases 53-56). Cela reflète la prise en compte non seulement des ressources disponibles, mais aussi de l'implication des acteurs locaux. 4. **Rôle des acteurs des communs** : L'appel à renforcer les acteurs des communs, souvent mal financés et reposant sur la bonne volonté de leurs porteurs, met en lumière l'importance de la dimension humaine et communautaire dans le développement des communs (phrase 55).

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Approche des communs par la ressource** : Le projet REVALS met l'accent sur la "restauration des fonctions du sol" et "la création de valeur environnementale" (phrase 80). Cela indique une approche centrée sur la ressource, à savoir le sol et ses fonctions écologiques. 2. **Approche des communs par la communauté** : Le texte souligne que le projet a été co-développé par "des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains" (phrase 4). Ainsi, l'implication active de la communauté dans le processus de développement est mise en avant, illustrant une approche communautaire des communs. 3. **Lien entre les deux approches** : Le passage sur "l'importance du sol comme thème unificateur" et la nécessité de "mobiliser des outils de comptabilité socioécologique" pour développer un modèle d'affaires commun (phrase 49) montre comment ces deux approches peuvent être intégrées pour créer une dynamique collective. 4. **Engagement des parties prenantes** : La mise à jour de l'Accord de Gestion Territoriale (TMA) et les engagements des "multiples parties prenantes" (phrase 31) illustrent la façon dont les approches par la ressource et par la communauté peuvent interagir pour soutenir des objectifs communs tels que la justice sociale et la durabilité écologique.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Dans la section II.D. "Les communs et CARE", où il est mentionné que les communs sont liés à des communautés qui établissent des règles collectives pour la gestion de ressources partagées. Par exemple, la phrase 14, "Les communs sont liés à des communautés, et donc à des valeurs et à des règles collectives, grâce auxquels les individus communiquent et négocient dans une perspective qui ne se réduit pas à leurs intérêts immédiats", souligne l'importance de la communauté dans la gestion des communs. De plus, dans la section III.B. "Territoires Zéro Chômeur de Longue durée", il est question de la reconnaissance de l'emploi utile comme un bien commun du territoire, ce qui illustre également cette distinction entre l'approche par la ressource (l'emploi) et par la communauté (l'implication des citoyens pour résoudre les problèmes d'emploi). La phrase 22 qui déclare que "l'emploi n'est pas un droit opposable géré de manière centralisée, n'est pas un mode de gestion impératif, mais emprunte la 3è voie proposée par E. Ostrom", reflète cette dualité entre la ressource et la communauté. En somme, le texte discute de manière explicite les conditions nécessaires pour développer des communs en tenant compte des différentes approches, ce qui répond directement à la question posée.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Phrase 30- "L'objectif n'est jamais de produire des consensus ou des recommandations éthiques mais d'aider acteurs et chercheurs à se renforcer en problématisant ensemble des questions extrêmement complexes sur un plan technique et politique." Cela indique une volonté d'explorer les différentes approches des communs. 2. **Phrase 55**- "Les incitations peuvent varier beaucoup entre groupes d'individus." Cette phrase souligne la diversité des communautés et leurs besoins spécifiques, ce qui est fondamental pour une approche des communs par la communauté. 3. **Phrase 82**- "Nous plaçons l'interopérabilité au niveau de l'inter-coopération." Cette mention des différentes approches (fédérative et décentralisée) fait ressortir les nuances entre l'approche par la ressource (partage de données) et celle par la communauté (coopération entre individus et organisations). 4. **Phrase 93** - "Cette infrastructure rencontre une défiance grandissante. Offrons aux citoyens un web soutenable, fondé sur sur un gestion éthique et durable des données." Cela exprime une volonté de créer des communs qui répondent aux aspirations de la communauté, en opposition à la simple exploitation des ressources. Ces éléments montrent une exploration des différentes dimensions et conditions nécessaires à la mise en place de communs, tout en soulignant les divergences entre une approche centrée sur la ressource et une approche centrée sur la communauté.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

La phrase 6 dans l'introduction mentionne : "L'attention porte ici sur les interactions entre communs et collectivités locales : qui est à l'origine de quoi ? dans quelles conditions les communs peuvent-ils s'inscrire dans la durée, avec l'appui des collectivités publiques tout en gardant leurs spécificités ?". Cette phrase souligne l'importance des interactions entre les différentes parties prenantes et la nécessité de comprendre comment les communs peuvent évoluer dans le cadre des collectivités locales, ce qui est fondamental pour la distinction entre l'approche par la ressource et par la communauté. De plus, dans la section

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

"Caractérisation et utilités de l'approche par les communs", le texte discute des dynamiques de gouvernance et de la co-construction d'une vision partagée, ce qui est essentiel pour la compréhension des conditions de faisabilité dans le développement des communs (phrases 41 à 46). La notion d'auto-gouvernance est également mise en avant comme une condition essentielle pour les communs, ce qui renforce cette distinction (phrase 44). La conclusion récapitule également les conditions nécessaires pour favoriser une approche par les communs, renforçant l'idée que les contextes, les acteurs et les outils jouent un rôle crucial dans la distinction entre les approches par la ressource et par la communauté (phrase 170). Dans l'ensemble, le texte présente une réflexion riche et détaillée sur les conditions de faisabilité du développement des communs, en mettant clairement en avant la distinction entre les approches par la ressource et par la communauté.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

- La problématique posée dans l'introduction mentionne explicitement "L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?", soulignant la dualité entre la ressource (milieu marin) et la communauté (activité ostréicole) (phrases 7-8). - La discussion sur la viabilité écologique et financière à la fin du texte (phrase de conclusion) indique également une réflexion sur les enjeux de l'approche des communs par rapport aux ressources et aux acteurs impliqués (phrase 28).

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. La phrase 12 mentionne que le projet ACTTES vise à "considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives". Cela indique une approche par les communs qui inclut la ressource (les communs comme moyen) et suggère une interaction communautaire à travers la synergie des initiatives. 2. La phrase 26 souligne le rôle des "entrepreneurs frontières" qui sont essentiels pour le décloisonnement des initiatives, ce qui implique une approche communautaire en facilitant la communication entre diverses parties prenantes. 3. La phrase 36 indique que ce n'est pas seulement la construction de communs qui permet la synergie, mais aussi le "déplacement du regard" offert par une approche qui interroge divers aspects des initiatives, incluant à la fois des ressources et des dimensions communautaires.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Plusieurs sections du texte mettent en avant des approches qui peuvent être interprétées comme une distinction entre la ressource et la communauté dans le développement des communs. Par exemple, les phrases 24 et 26 mentionnent la "révolution comptable" au cœur du modèle C.A.R.E., qui doit impacter non seulement le mode de production mais aussi la construction du modèle socio-économique, la répartition de la valeur, et le financement de la "bifurcation/rupture sociale-écologique". Cela indique une réflexion sur la manière dont les ressources (comptabilité socio-environnementale) et la communauté (engagement des salariés et parties prenantes) interagissent dans ce processus. De plus, la phrase 31 souligne la composante démocratique dans C.A.R.E. et son rôle dans un projet de société différent, ce qui renforce l'idée que le développement des communs ne peut pas se limiter à une approche purement matérielle (ressource) mais doit inclure une dimension sociale et communautaire.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte met en avant plusieurs points où il est question de la distinction entre l'approche des communs par la ressource et celle par la communauté. Par exemple, la phrase 6 mentionne que "Un commun :- à finalité sociale [...] initié et porté par un collectif territorial", ce qui fait référence à l'importance de l'approche communautaire pour le développement des communs. De plus, les phrases 9 et 10 parlent de la nécessité d'une gouvernance qui inclut "tous les acteurs concernés", soulignant l'importance de la dimension communautaire dans la gestion des communs.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Cela se manifeste à travers plusieurs passages qui abordent les besoins de flexibilité et d'adaptation des approches en fonction des divers acteurs et contextes. Justifications : 1. **Phrase 7** : "il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive qui n'est pas évidente à mener !" - Ici, il est fait mention d'une diversité des communs et de la nécessité d'une approche flexible qui fait écho à l'idée de conditions de faisabilité, en soulignant la distinction entre la diversité des ressources et des communautés. 2. **Phrase 11** : "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs, des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel et d'en trouver les moyens" - Cette phrase évoque la nécessité de nouvelles collaborations, ce qui renvoie à l'idée d'une approche communautaire face à la gestion des ressources. 3. **Phrase 15** : "C'est le sens de notre travail pour une meilleure identification de ce que signifie, concrètement, l'approche par les communs, au service à la fois d'une gouvernances polycentrique, du renforcement du pouvoir d'agir des personnes et de la création d'infrastructures et outils adaptés"- Ici, le texte souligne comment l'approche par les communs se concrétise dans la gouvernance et le pouvoir d'agir, ce qui est central à la distinction entre approche par la ressource et approche par la communauté.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Par exemple, la phrase 13 mentionne que "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts", ce qui indique une approche centrée sur les besoins de la communauté. De plus, dans la phrase 12, il est affirmé que "les projets sont au service de l'intérêt général", ce qui souligne l'importance d'une approche par la ressource qui bénéficie à l'ensemble de la communauté. La mention des "modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" dans la phrase 10 renforce cette idée de collaboration communautaire, essentielle pour le développement des communs.

A-12 Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs qui évite le « commonwashing » en considérant les communs comme construits sociaux, objets politiques, espaces de luttes et constructions sociales et non pas (uniquement) comme des modes de gestion des ressources

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Construits sociaux et objets politiques** : Dans la phrase 1.1, il est mentionné que « les communs ne sont pas des palliatifs des limites du capitalisme et de l'État providence » et qu'ils sont des « ferments et instruments d'une citoyenneté refondée », ce qui met en lumière leur dimension politique et sociale. 2. **Espaces de luttes et constructions sociales** : À la phrase 2.1, il est dit que « ces initiatives citoyennes [...] participent de nouvelles 'zones grises' » qui questionnent les cadres institutionnels. Cela montre que les communs émergent d'espaces de lutte qui redéfinissent les relations entre citoyens, élus et institutions. 3. **Conditions de faisabilité** : À la phrase 3.2, il est souligné que « l'approche par les communs permet de faire différemment et donc d'autres choses », ce qui indique la nécessité d'une réflexion sur les modes de gouvernance qui favorisent les communs, en tant que processus et pratiques évolutives. 4. **Rôle des acteurs** : La phrase 4.1.1 insiste sur l'importance des « personnes interfaces » entre les différents mondes, qui sont essentielles au développement des communs, soulignant leur rôle dans le processus de "commoning" et la nécessité d'une approche collaborative. 5. **Évaluation et adaptation** : La section 4.2.2.5 évoque les outils d'évaluation inadaptés aux spécificités des communs, ce qui reflète un besoin d'adaptation des pratiques administratives pour soutenir ces initiatives.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Il souligne que les communs doivent être considérés non seulement comme des modes de gestion des ressources, mais comme des structures sociales qui intègrent des dimensions de pouvoir, de gouvernance et d'inclusion. Justification : 1. **Conception des communs** : La phrase 40 mentionne que "les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté." Cela met en lumière la dimension sociale et politique des communs. 2. **Inclusion et accessibilité** : Le texte aborde les questions d'inclusion et d'exclusion dans l'accès aux ressources alimentaires (phrases 23-26). Il indique que "les initiatives de transition... peinent à inclure les publics socio-économiquement défavorisés", soulignant ainsi l'importance de considérer les communs comme un espace de lutte pour l'accès équitable. 3. **Renouvellement de l'action publique** : La phrase 30 évoque le besoin de "délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics", ce qui montre l'enjeu politique des communs dans les politiques alimentaires. 4. **Approche par les communs** : La phrase 51 conclut que "l'approche par les communs permet de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics", renforçant l'idée que les communs sont liés à des questions de pouvoir et de justice sociale.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Cela est particulièrement évident dans la mise en avant de la comptabilité CARE et de la manière dont elle aborde les communs comme des constructions sociales, des objets politiques et des espaces de luttes. Par

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

exemple, à la phrase 13, il est mentionné que "CARE propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer, comme une façon de se réapproprier la production, ses moyens, de « communaliser » les organisations et de soustraire la nature et l'homme des processus de marchandisation et de financiarisation dont ils sont la cible." Cela montre comment la méthode CARE cherche à intégrer une vision des communs qui dépasse la simple gestion des ressources. De plus, dans la section II.D. "Les communs et CARE", il est expliqué que les communs sont liés à des communautés et à des valeurs collectives, ce qui souligne leur nature sociale et politique. En outre, la discussion autour des capitaux humains et naturels (phrase 12) et la nécessité de repenser la gouvernance des ressources (phrase 9) renforcent l'idée que les communs doivent être envisagés dans une perspective plus large que celle de la simple gestion des ressources.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Contexte et problématique du groupe de travail** : Le groupe se questionne sur "quelle forme d'organisation collective permet de retrouver du pouvoir sur nos données ?" (phrase 12), ce qui implique une réflexion sur la notion de pouvoir dans la gestion des données et sur la manière dont les communs peuvent être utilisés comme un "pouvoir d'agir" (phrase 20). 2. **Renforcement du pouvoir d'agir** : Le texte mentionne que les communs peuvent servir de "pouvoir de pression sur la définition de l'intérêt général" (phrase 42) et d'outils de coopération pour un usage collectif des données, ce qui résonne avec l'idée de considérer les communs comme un espace de lutte et une construction sociale. 3. **Ambiguïtés de la marchandisation** : Le texte aborde les ambiguïtés concernant la marchandisation des données, en se demandant si la création de coopératives de données ne mène pas à une "automarchandisation" des données (phrase 34). Cela interroge directement la gestion des ressources, en plaçant les communs dans une perspective critique face à la marchandisation. 4. **Interopérabilité et mutualisation** : L'importance de l'interopérabilité est évoquée comme un moyen de mutualisation des données qui renforce les acteurs de l'économie sociale et solidaire (phrase 62). Cela fait écho aux conditions nécessaires pour développer des communs qui ne se limitent pas à des modes de gestion, mais engagent une réflexion plus large sur la coopération et le pouvoir collectif.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Construction sociale des communs :** Le texte aborde l'idée que les communs reposent sur une « communauté » qui définit et met en œuvre la gouvernance de l'accès et de l'usage d'une ressource (phrases 52-53). Il est dit que les communs doivent être considérés comme des constructions sociales, impliquant une dynamique de co-construction entre les acteurs publics et la société civile. 2. **Processus de co-construction et gouvernance partagée :** La section sur les modalités de l'approche par les communs souligne l'importance de la co-construction et du pouvoir d'agir des citoyens, ainsi que la nécessité de ne pas laisser une seule force capturer le pouvoir d'action (phrases 72-73). Cela montre une prise en compte des communs comme objets politiques et espaces de luttes. 3. **Risques de « commonwashing » :** Le texte met en garde contre les risques de captation des initiatives et souligne l'importance d'une gouvernance collective pour éviter que les communs ne deviennent de simples outils administratifs (phrases 115-116). 4. **Rôle des individus et tensions institutionnelles :** La conclusion aborde le rôle fondamental des individus et des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

interactions entre les collectivités et les acteurs de la société civile dans le processus de « commoning », ce qui évoque les luttes et les dynamiques sociales (phrase 146).

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Par exemple, dans la présentation, il est mentionné que le "Pacte Pastoral" est un processus de gouvernance partagée qui inclut divers acteurs et qui est fondé sur des dynamiques sociales (phrases 36-37). Cela montre une reconnaissance des communs comme étant plus qu'un simple mode de gestion des ressources. De plus, la discussion sur la nécessité d'une "démocratie participative" par opposition à une "démocratie représentative" (phrase 66) illustre bien cette notion de construction sociale et de lutte politique autour des biens communs. Le texte évoque aussi l'importance de l'implication de la communauté (phrase 51) et le rôle des acteurs locaux dans la gestion collective des ressources, ce qui renforce l'idée que les communs sont des constructions sociales dynamiques. Enfin, le terme "commonwashing" est implicitement abordé dans le contexte de la nécessité de légitimité et de responsabilité partagée (phrase 78), ce qui souligne l'importance d'éviter une approche superficielle des communs.

Dans « Klaxon_29 »

1. **Construits sociaux et objets politiques** : Le texte indique clairement que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes" (phrase 169). Cela souligne leur nature sociale et politique, en opposition à une vision réductrice qui les considérerait uniquement comme des ressources gérées. 2. **Critique du financement et des appels à communs** : Le texte met en garde contre le risque que les "appels à communs" détournent la conception originale des communs, les réduisant à des "ressources partagées" (phrase 119) et soulignant que ces dispositifs peuvent maintenir les communs dans une dépendance vis-à-vis des financeurs (phrase 121). Cette dépendance va à l'encontre de l'idée des communs comme espaces de lutte et de construction sociale. 3. **Vigilance et alternative au néolibéralisme** : Le texte affirme que ces dispositifs pourraient être destructeurs pour les communs et coopérations, et appelle à une vigilance pour éviter de céder à une vision marchande des services publics (phrase 165). Il est mentionné que les AAC peuvent être "des points de passage obligés" qui renforcent une logique de concurrence entre associations (phrase 173).

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

1. La mention de la nécessité de "réduire la contradiction entre des organisations du travail majoritairement basées sur la productivité et le reporting inspirés de l'idéologie capitaliste" (phrase 17) montre que le texte interroge comment ces dynamiques peuvent être redéfinies pour donner plus de sens et de pouvoir d'agir aux salariés, ce qui est fondamental pour éviter le « commonwashing ». 2. L'idée que les organisations « en communs » apportent des "exemples de nouvelles formes d'organizing" (phrase 23) indique que ces organisations ne sont pas seulement des modes de gestion des ressources, mais aussi des espaces de lutte et des constructions sociales. 3. La question du "sens à donner à l'engagement et au travail" (phrase 39) fait aussi écho à l'importance de considérer les communs comme des objets politiques, car cela implique une réflexion collective sur la finalité de l'engagement. 4. Le passage sur "la sécurisation économique" et "la coopération, la contribution, les solidarités territoriales" (phrase 48) souligne encore l'importance d'une

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

approche sociale et politique des communs, plutôt que de les voir simplement comme des ressources à gérer.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Par exemple, dans la section sur les "Échelles de communalité" et les "Communautés d'usages", il est clairement mentionné que ces communautés sont impliquées dans la délibération sur la propriété et l'usage des ressources, ce qui indique leur caractère social et politique (phrases 5-6). De plus, les préconisations formulées dans le débat public sur la reconnaissance juridique des biens communs, telles que l'introduction d'un régime de "patrimoine commun" et le renforcement de la reconnaissance des "choses communes", illustrent une volonté de construire les communs comme des constructions sociales plutôt que de simples modes de gestion de ressources (phrases 11-14). Enfin, l'accent mis sur des outils de réglementation et de gestion collective dans la section III montre une approche qui dépasse la simple gestion des ressources, en intégrant des dimensions participatives et coopératives (phrases 1-6).

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Développement des communs et démocratie** : Le texte commence par évoquer comment les initiatives liées aux communs peuvent renforcer la démocratie (phrases 2-3). Cela pose déjà les bases d'un débat sur les communs comme espaces de lutte et non seulement comme modes de gestion des ressources. 2. **Influence sur les pouvoirs publics** : Dans la section sur le rôle de la puissance publique (phrase 5), il est clairement mentionné que les initiatives étudiées ont la capacité d'influencer les règles du jeu institutionnel, ce qui renvoie à la capacité des communs à agir en tant qu'acteurs politiques. 3. **Partenariats renouvelés** : La discussion autour des "pactes d'administration partagée" (phrase 7) et des "terres de confiance" (phrase 6) montre comment les initiatives de communs interagissent avec les pouvoirs publics, ce qui évoque les enjeux de la gouvernance démocratique et des luttes sociales. 4. **Évaluation des risques de commonwashing** : À plusieurs reprises, le texte souligne la nécessité de s'assurer que les communs ne sont pas utilisés pour justifier un retrait des pouvoirs publics (phrase 6). Cette préoccupation est au cœur de la question du commonwashing et de l'usage politique des communs. 5. **Inclusion des personnes éloignées de l'action publique** : Le texte aborde également la question de l'inclusion des personnes éloignées de l'action publique (phrase 9), en soulignant que les projets de communs doivent être conçus pour intégrer ces populations, ce qui renvoie à une vision sociale et politique des communs. 6. **Expérimentation et outils** : Le dernier point dans la conclusion (phrase 13) mentionne que les outils et pratiques utilisés dans les initiatives de communs peuvent influencer le fonctionnement démocratique, soulignant la nécessité d'une approche réfléchie pour éviter le commonwashing.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, la phrase 1 mentionne que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter", soulignant l'aspect collectif et politique des communs. La phrase 4 insiste sur la nécessité d'un contrôle démocratique par les personnes concernées, ce qui renforce l'idée que

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

les communs ne doivent pas être vus uniquement comme des modes de gestion des ressources, mais comme un projet social plus large. De plus, la phrase 13 aborde la problématique du "commonwashing" en soulignant que l'économie sociale et solidaire ne doit pas voir les communs seulement comme un nouveau "secteur" mais comme une approche théorique qui peut renforcer leurs pratiques. Cela montre une prise de conscience des enjeux de la gestion des communs dans un contexte plus global. Enfin, plusieurs autres phrases évoquent les principes fondamentaux des communs, tels que la réappropriation des ressources, l'autogouvernement et l'intérêt général, ce qui met en avant la dimension sociale et politique des communs et leur rôle dans des luttes plus larges.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. **Considération des communs comme un medium** : Le texte mentionne que le projet ACTTES vise à "tester la proposition de recherche de considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition" (phrase 9). Cela suggère une approche qui dépasse la simple gestion des ressources en intégrant une dimension sociale et politique. 2. **Démarche de co-construction** : La démarche impliquant des "espaces spécifiques d'échange entre acteurs et chercheurs" souligne l'importance de la collaboration et de la co-construction des connaissances, ce qui est essentiel pour éviter le commonwashing (phrase 12). 3. **Transformation des actions** : Il est indiqué que l'approche par les communs permet de "transformer la manière dont les acteurs agissent" et de "soulever des sujets le plus souvent non questionnés" (phrase 22). Cela met en évidence l'aspect politique des communs et leur rôle dans la lutte contre des pratiques douteuses comme le commonwashing. 4. **Interrogation sur les outils de gestion** : La mention que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et leur impact sur l'efficacité des initiatives de la TES (phrase 28) souligne que la gestion des ressources doit être questionnée dans son rapport aux enjeux politiques et sociaux, renforçant l'idée que les communs sont des constructions sociales.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Plusieurs passages mettent en avant la nécessité de considérer les communs comme des espaces de luttes et des constructions sociales, et non uniquement comme des modes de gestion des ressources. 1. La Coop des Communs est présentée comme cherchant à accroître le pouvoir transformateur des communs, ce qui souligne l'idée de leur nature sociale et politique : "la Coop des Communs a pour finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs" (phrase 1). 2. L'auteur insiste sur le fait que les communs ne sont pas simplement des ressources gérées, mais le résultat d'un combat social, indiquant clairement leur dimension politique : "Les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social." (phrase 12). 3. De plus, le texte souligne la nécessité d'une gouvernance et d'un engagement communautaire pour protéger les communs, ce qui est un aspect clé pour éviter le commonwashing : "la Coop des Communs ne croit donc pas que la « sanctuarisation » des biens communs puisse se faire sans action résolue et permanente des communautés humaines" (phrase 12). 4. Enfin, la réflexion sur la conception et le partage de la valeur met en exergue l'importance de la communauté et de l'écosystème

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

dans la prise de décision, ce qui renforce l'idée que les communs doivent être compris comme des constructions sociales et politiques : "revisiter la place de la/des communautés « concernées » et de « l'écosystème comme communauté » dans la prise de décision" (phrase 13).

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Conception des communs comme objets politiques** :- Dans la première partie, il est mentionné que "l'approche des communs [...] permet d'ouvrir un nouvel horizon pour produire la solidarité sur la base d'un droit commun", ce qui souligne la dimension politique des communs (p. 38). 2. **Rôle des communs dans la protection sociale** :- Le texte insiste sur le fait que "la protection sociale, objet d'un « agir en commun », est un projet politique" (p. 44). Cela indique que la protection sociale et les communs doivent être envisagés comme des interrelations, où le développement des communs peut contribuer à une réforme de la protection sociale. 3. **Production collective et solidarité** :- Le texte soutient que "produire cette solidarité suppose l'implication active des personnes", ce qui renforce l'idée que les communs ne sont pas seulement des ressources mais des espaces de luttes et d'actions collectives (p. 42). 4. **Réforme des institutions** :- Il est aussi souligné que "la transformation de ces institutions en plateformes de services [...] éloigne encore plus les institutions de la protection sociale des pratiques émancipatrices de collaboration" (p. 46). Cela montre que le développement des communs nécessite une réflexion sur la forme institutionnelle et la manière dont elles interagissent avec la société. 5. **Accès équitable et non-recours** :- Le texte aborde également la question du non-recours aux droits en matière de protection sociale, indiquant que "le non-recours est un phénomène d'abord politique" (p. 48), et que les communs peuvent jouer un rôle dans l'amélioration de l'accès et de la légitimité des programmes de protection sociale.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Plusieurs passages mettent en avant la notion de communs comme constructions sociales, objets politiques et espaces de luttes. Par exemple, dans les phrases 5 et 6, il est mentionné que les communs sont à finalité sociale et qu'ils émergent de la société civile, ce qui souligne leur nature construite socialement (phrase 6). De plus, les réflexions sur la gouvernance et l'accès à un emploi décent (phrase 6) montrent l'aspect politique des communs. La comptabilité dialogique mentionnée (phrase 45) est également un outil permettant de faire émerger la voix des différents acteurs, renforçant ainsi l'idée d'un espace de lutte pour la représentation des enjeux sociaux et environnementaux. Des phrases comme la 48 qui évoquent la révolution comptable au sein du modèle C.A.R.E. et la nécessité d'une hiérarchie des critères de décision (social, environnemental, économique) illustrent bien l'idée que les communs doivent être envisagés dans une perspective plus large que celle de la simple gestion des ressources.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Construits sociaux et objets politiques** : La définition des communs donnée dans la phrase 1 (première phrase) souligne qu'ils sont des "construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter". Cela témoigne d'une reconnaissance des communs comme des objets politiques et des espaces de luttes. 2. **Espaces de luttes** : À travers des exemples concrets, comme celui des Commissions Syndicales du Pays Basque (phrases 4-5) et d'autres initiatives citoyennes (comme le Collectif

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des paysans urbains du Trichon, phrase 5), le texte montre comment ces organisations luttent pour la gestion des ressources, illustrant ainsi la dimension politique et sociale des communs. 3. **Critique de la gestion descendante** : Dans l'introduction (phrase 2), le texte critique la gouvernance territoriale descendante, mettant en avant la nécessité d'une gestion inclusive qui prend en compte les usagers et les populations concernées. Cela s'inscrit dans un cadre de lutte contre le "commonwashing", où les véritables enjeux sociaux et environnementaux sont souvent détournés. 4. **Outils de gouvernance et participation** : Le texte évoque également l'importance d'outils conviviaux (phrase 13) et la nécessité d'une démocratie par le faire (phrase 14), ce qui renforce l'idée que les communs doivent être gérés de manière participative et inclusive, en évitant les dérives de la gestion des ressources qui ne prennent pas en compte les luttes sociales. 5. **Conclusion** : À la fin, la conclusion (phrase 24) souligne que les communs ne sont pas un supplément d'âme mais un attribut fondamental d'une transition juste et solidaire, renforçant l'idée qu'une approche axée sur les communs est essentielle pour éviter le commonwashing.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, il est mentionné que "nous ne savons pas s'il faut viser une société du ou des communs mais très certainement, il faudra faire société avec les communs" (phrase 5), ce qui souligne l'importance des communs comme éléments constitutifs d'une société. De plus, le texte évoque la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 11), ce qui renforce l'idée que les communs sont des espaces de lutte et d'autonomie, et non seulement des modes de gestion des ressources. Le passage qui dit "notre analyse est qu'il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif" (phrase 12) renforce cette notion, car il indique que les communs doivent être envisagés comme un projet collectif nécessitant des discussions et des dispositifs pour favoriser l'inclusion, ce qui est en accord avec l'idée de les considérer comme des constructions sociales et politiques. Enfin, la mention des "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" (phrase 12) et "la re-conception des cadres socio-économiques et politiques" (phrase 12) démontre la nécessité d'un cadre adapté pour éviter le "commonwashing", en s'assurant que les communs sont vraiment intégrés dans les dynamiques sociales et politiques.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Cela est particulièrement marqué dans plusieurs passages où les communs sont décrits comme des constructions sociales, des objets politiques, et des espaces de luttes. 1. **Définition des communs** : Le chapitre 5 propose une définition des communs de proximité qui inclut des caractéristiques essentielles telles que l'initiative citoyenne, l'autogouvernance et l'ancrage territorial (p. 145-146). Cela répond directement à la question de considérer les communs comme des objets politiques et des constructions sociales. 2. **Exemples pratiques** : Les expériences de santé communautaire (chapitre 3) et les écoles-biens communs en Italie (chapitre 4) illustrent comment ces espaces peuvent fonctionner en tant que communs, répondant à des besoins collectifs tout en évitant les logiques de marché (p. 83-115). Par exemple, les centres de santé communautaire sont présentés comme des réponses aux défaillances des services publics et comme des initiatives citoyennes qui favorisent la participation et l'autonomie des usagers. 3. **Risques de capture par l'État** : Le chapitre 8 discute des risques que l'État et les institutions publiques peuvent représenter pour les communs, notamment à travers des partenariats qui pourraient entraîner une forme de contrôle ou de domination (p. 221). Cela met en lumière le caractère politique des communs et la nécessité d'un cadre de

gouvernance qui préserve leur autonomie. 4. **Réflexion sur l'autonomie des communs** : La conclusion (p. 265-266) souligne que les communs de proximité doivent être soutenus par des structures de gouvernance qui garantissent leur autonomie par rapport à l'État et aux dispositifs de marché, renforçant ainsi leur identité en tant que constructions sociales.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Construction sociale et politique des communs** : Le texte mentionne que les solutions numériques doivent être « gérées par et pour leurs usagers » et que « ces nouveaux communs incarnent une nouvelle vision du territoire intelligent portant des services aux citoyens », ce qui souligne que les communs sont des constructions sociales (phrases 76 et 79). 2. **Éviter le commonwashing** : L'auteur critique les plateformes à but lucratif qui se présentent comme des solutions solidaires tout en générant des externalités négatives, ce qui s'apparente à une forme de commonwashing. Il est dit que ces plateformes « s'imposent en ce moment comme des infrastructures critiques de solidarité » sans réellement contribuer aux valeurs des communs (phrase 21). 3. **Infrastructure numérique de coopération** : Le texte souligne que ces solutions doivent être « pensées dans une logique de solidarité » et représentent une « infrastructure numérique de coopération accessible à tous », ce qui indique une approche politique et sociale des communs (phrase 76). 4. **Soutien aux projets innovants** : Les propositions pour soutenir les acteurs des communs, notamment des « fonds d'amorçage dédiés » et des « incubateurs », mettent en avant la nécessité d'un cadre de soutien qui reconnaisse les spécificités des communs comme constructions sociales et non seulement comme des moyens de gestion des ressources (phrases 112-115).

De façon directe :

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Par exemple, la phrase 25 indique que "la banque et la finance devraient être au service de la société", soulignant l'importance d'une approche qui dépasse la simple gestion des ressources. De plus, la phrase 26 pose explicitement la question de savoir si une approche par les communs peut transformer le financement en un outil de changement social durable, ce qui est au cœur de la question posée. Le texte discute également des "communs" en tant que pratiques et systèmes de gestion collective (phrase 16), et il mentionne la nécessité d'une gouvernance polycentrique pour gérer ces ressources (phrase 29), ce qui renforce l'idée que les communs sont des constructions sociales et des espaces de lutte, et non seulement des modes de gestion des ressources.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Par exemple, la déclaration souligne l'importance de créer des plateformes numériques alternatives et de préserver une diversité d'acteurs, ce qui est une reconnaissance des communs comme étant des espaces de lutte contre le monopole numérique. Les phrases suivantes illustrent cette notion : - Phrase 1 : "nous continuons à refuser le monopole numérique de fait exercé par les grandes plateformes capitalistes" montre une prise de position politique et un engagement dans la lutte pour des alternatives. - Phrase 3 : "nous

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

travaillerons à l'écriture d'un récit commun minimal ainsi qu'à la description d'objectifs communs de moyen et long terme" évoque la construction sociale des communs à travers un récit collectif.- Phrase 3 (sous-point sur la souveraineté numérique) : "cette souveraineté numérique devra permettre de faire exister un numérique conforme aux valeurs démocratiques et de justice sociale" montre la dimension politique et sociale associée aux communs.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte évoque indirectement les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs en mettant en avant la méthode CARE et son application à l'ostréiculture, qui est présentée comme une approche permettant de concilier préservation environnementale et activité économique. Cela implique une considération des communs comme des constructions sociales et non simplement comme des modes de gestion des ressources. Par exemple, la problématique soulevée dans l'introduction "L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?" (phrase 7) indique une réflexion sur l'interaction entre le développement des communs (ici, les ressources maritimes) et les activités humaines. De plus, la discussion sur la nécessité de "rétablir un dialogue constructif" et de "fournir de l'information aux parties prenantes" dans la conclusion (phrase 25) souligne l'importance de considérer les communs comme des enjeux politiques et sociaux, intégrant ainsi les dimensions de lutte et de construction sociale dans le développement des communs.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

À la phrase 4, il est mentionné que le "commun est une construction sociale (pas qu'une ressource naturelle)", ce qui répond directement à l'idée que les communs doivent être perçus comme des constructions sociales.- La phrase 5 souligne que "les conditions d'accès au bien commun" et "la structure de gouvernance" impliquent une participation centrale des personnes concernées, ce qui fait écho à la notion d'espaces de luttes et d'objets politiques.- Dans la phrase 16, il est fait référence aux questions de qui décide de ce qui compte, ce qui touche aux enjeux politiques liés à la reconnaissance et à la gouvernance des communs.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte aborde la question des conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs, notamment à travers le prisme de la méthode C.A.R.E. et de son intégration dans des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Il fait référence à la nécessité de dépasser la comptabilité traditionnelle pour intégrer des dimensions sociales et environnementales, ce qui évoque la notion de "communs" comme constructions sociales et objets politiques. Par exemple, la phrase 24 évoque que "l'approche par les facteurs promotion/dégradation de la santé au travail ouvre un espace de parole attendu par l'encadrement", ce qui montre que le processus est conçu pour engager une lutte autour des valeurs et des pratiques au sein des organisations. De plus, la phrase 26 mentionne que la "révolution comptable" doit influencer la "construction du modèle socio-économique", ce qui indique une prise en compte des communs en tant qu'objets politiques et constructions sociales. Enfin, la phrase 31 souligne l'importance de la composante démocratique dans C.A.R.E., ce qui met en lumière le caractère participatif et le besoin d'inclure diverses parties prenantes dans le processus, ce qui est central à la notion de communs en tant qu'espaces de luttes.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

La phrase 2 mentionne directement le "common washing" et indique que les communs sont parfois utilisés comme un "mot valise" pour définir des transformations sociales et économiques nécessaires, ce qui renvoie à la problématique d'une instrumentalisation des communs. 2. La phrase 10 souligne qu'il faut "réinterroger" le monde rural, impliquant une réflexion sur la manière dont les communs sont compris et utilisés dans ce contexte. 3. La discussion sur le fait que "les Communs ne se décrètent pas" (phrase 16) et qu'ils doivent "se vivre" (phrase 17) indique une approche critique et une nécessité de prendre en compte les dynamiques sociales et politiques qui entourent leur développement. 4. La mention de la nécessité d'une "gouvernance multiacteurs" (phrase 16) et de la reconnaissance des droits des communautés pour établir leurs propres règles (phrase 12 de la section « LES ENSEIGNEMENTS DU GROUPE ») montre une volonté de réfléchir à la nature sociale et politique des communs, au-delà d'une simple gestion des ressources.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte aborde directement la question des conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs en mettant l'accent sur les plateformes coopératives comme des constructions sociales et des objets politiques. Par exemple, il est mentionné que "les plateformes coopératives jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, démocratique et solidaire" et qu'elles "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 6 et 8). Cela met en avant le caractère collectif et d'engagement politique des plateformes, en opposition à une simple gestion des ressources. De plus, le texte souligne l'importance de reconnaître et de financer ces initiatives, ce qui implique une réflexion sur leur rôle social et politique plutôt que sur des aspects purement économiques (phrase 10). Les termes comme "co-construction", "partenariat public/économie sociale/communs" et "écosystème citoyen" (phrase 8) renforcent l'idée que ces plateformes sont engagées dans un processus de lutte et de construction sociale, ce qui est central à la question posée.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

La phrase 46 mentionne que le projet REVALS "démontre comment la gouvernance participative, les engagements écologiques et l'innovation comptable peuvent renforcer la gestion collective des communs" en alignant les acteurs locaux vers des objectifs partagés d'écologie et de résilience sociale. Cela montre que le projet ne se limite pas à une gestion des ressources, mais aborde des enjeux plus larges de lutte sociale et de construction collective.- De plus, la phrase 40 souligne que l'originalité du projet réside dans le fait de "placer l'approche commune au cœur du projet" et de "questionner les outils de gestion à la lumière de cette approche", ce qui met en avant la dimension sociale et politique des communs, au-delà de la simple gestion des ressources.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

A-13 Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs reposant sur une distinction entre les communs et des biens communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Distinction entre les communs et les biens communs** : À plusieurs reprises, le texte souligne que les "biens communs" et les "communs" ne sont pas équivalents et que leur gestion collective diffère. Par exemple, dans la section II, il est mentionné que "les biens communs deviennent effectivement des communs quand ils sont gérés, maintenus et soignés collectivement par une communauté" (phrases 64-66). Cette distinction est essentielle pour comprendre le cadre dans lequel les processus de développement des communs peuvent s'inscrire. 2. **Conditions de faisabilité** : Le texte évoque également les conditions nécessaires pour que les communs s'inscrivent dans une dynamique de co-construction avec les collectivités locales. La phrase 202 souligne que "le pouvoir d'action ne doit pas être capté par l'une des forces du commun", ce qui résonne avec l'idée que les communs doivent être gérés de manière collective et non par une seule entité. 3. **Approche par les communs** : La section III insiste sur le fait que l'approche par les communs "s'intéresse à la relation fonctionnelle entre acteurs publics et acteurs de la société civile" (Phrase 163). Les conditions de faisabilité d'une telle approche sont au cœur de l'analyse, notamment par l'importance de la "mise à parité" entre les acteurs et la gestion collective des ressources partagées. 4. **Rôle des collectivités locales** : Le texte met en lumière le rôle crucial des collectivités locales dans le développement des communs. Par exemple, il est mentionné que "les collectivités territoriales sont des structures de proximité pour interagir avec les communs" (Phrase 286). Cette interaction est essentielle pour garantir la pérennité des communs tout en respectant leurs spécificités.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Cela se manifeste dans plusieurs sections où les auteurs discutent des ressources, des droits, et des systèmes de gouvernance associés aux communs. 1. **Définition des communs et distinction**: Une définition claire est donnée des communs, qui inclut trois éléments essentiels : une ressource en accès partagé, un système de droits et obligations, et un système de gouvernance. Cette définition est directement liée à la question de la distinction entre communs et biens communs (voir phrases 24-25). 2. **Ressources menacées et gestion**: Le texte évoque les ressources menacées dans le monde bancaire et financier, en posant la question de savoir comment ces ressources pourraient être gérées comme des communs (phrase 51). Cela indique une réflexion sur la faisabilité de gérer certains éléments (ressources) en tant que communs, en contraste avec des gestions plus traditionnelles. 3. **Rôle des banques et finance**: Les sections discutent du besoin de repenser le rôle des banques et des acteurs financiers comme potentiels soutiens aux communs, interrogeant leur capacité à servir une finalité sociale et écologique (phrases 65-66). Cela implique également une réflexion sur la manière dont les institutions financières peuvent contribuer à transformer les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs en une dynamique collective bénéfique. 4. **Questionnement systémique**: L'ensemble du texte s'inscrit dans une réflexion systémique qui relie les communs à des initiatives de finance soutenable, en mettant en avant l'importance des partenariats et de la coopération pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD) (phrases 11-12). En somme, le texte s'engage profondément avec la question des conditions de faisabilité pour un développement des communs, soulignant la nécessité d'une approche collective et intégrée qui distingue les communs des biens communs tout en explorant les implications pratiques de cette distinction.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs reposant sur une distinction entre les communs et des biens communs

Par exemple, la phrase 10 mentionne qu'« Pour Élinor Ostrom, les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté », soulignant ainsi cette distinction cruciale. De plus, le texte évoque les défis d'un accès équitable à l'alimentation dans le cadre des communs, en faisant référence à la nécessité d'inclure des publics diversifiés et en questionnant les inégalités sociales, comme dans les phrases 25 et 26 où il est question d'« inégalités dans l'accès aux espaces de gouvernance alimentaire » et de « la réponse apportée par la puissance publique à ces publics [qui] n'est pas non plus satisfaisante ». Enfin, l'idée que l'approche par les communs peut transformer les pratiques et favoriser une coopération autour de ressources partagées est également discutée, notamment dans les phrases 31 et 32, où le texte parle de questions de justice et de participation. Ces éléments montrent que le texte traite de manière significative les conditions nécessaires à un développement des communs en lien avec les inégalités et les structures sociales.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Cette thématique est centrale dans le rapport, qui discute de l'importance de la comptabilité CARE pour la préservation des capitaux humains et naturels, ainsi que de la nécessité de repenser les modèles d'affaires et de gouvernance au sein des organisations. 1. Dans la section II.D, il est clairement indiqué que "CARE propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer", soulignant ainsi l'importance de cette méthode dans le processus de développement des communs (phrase 13). 2. Le texte mentionne également les enjeux liés à la comptabilité des communs et comment les pratiques de comptabilité peuvent affecter la reconnaissance et la valorisation des communs, en insistant sur la nécessité d'une approche qui tienne compte des externalités sociales et environnementales (sections II et III). 3. Les sections sur les cas pratiques, comme le projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" et les "CUMA", illustrent comment ces initiatives se positionnent en tant que communs et les défis qu'elles rencontrent dans leur développement, mettant en lumière les conditions nécessaires à leur faisabilité (sections III.B et III.C). 4. La discussion sur la gouvernance, notamment à travers la représentation des différents capitaux et l'importance de la coopération entre acteurs, est également essentielle pour comprendre les conditions de faisabilité des communs (sections II.E.5 et III.D.4). En résumé, le texte traite de manière détaillée des conditions nécessaires à la mise en place et au développement des communs, en intégrant des réflexions sur la comptabilité, la gouvernance et les dynamiques sociales, ce qui en fait une thématique centrale.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Cela est particulièrement visible dans plusieurs sections où sont abordées les notions de gouvernance, d'auto-gouvernement, et les interactions entre acteurs publics et communautés. Justification : 1. **Définitions et distinctions** (phrase 36-37) : Le texte souligne les différences entre "le bien commun", "les biens communs" et "les communs", en précisant que les communs reposent sur l'existence d'une communauté qui gouverne l'accès et l'usage des ressources. Cette distinction est cruciale pour comprendre les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs. 2. **Rôle des collectivités locales et conditions de durabilité** (phrase 50-51) : Le texte questionne comment les communs peuvent s'inscrire dans la durée avec le soutien des collectivités publiques tout en préservant leurs spécificités. Cela met en lumière les conditions nécessaires à la pérennisation des communs, ce qui est un élément clé de la faisabilité. 3. **Processus d'auto-organisation** (phrase 131-132) : Le texte mentionne que la volonté commune de promouvoir la capacité d'auto-organisation est déterminante, ce qui est essentiel dans le développement des communs. 4. **Outils et méthodes** (phrase 147-148) : La discussion sur les outils juridiques, financiers et de gestion souligne qu'il est nécessaire d'adapter ces outils pour soutenir efficacement les communs, ce qui est fondamental pour leur développement. Ces éléments montrent que le texte examine en profondeur les conditions nécessaires pour que les communs puissent se développer et prospérer, en mettant l'accent sur les distinctions critiques qui influencent ces processus.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Plusieurs passages soulignent cette distinction, notamment en ce qui concerne la gestion et les droits associés à ces ressources partagées. 1. Dans la première partie, il est clairement mentionné qu'il est important de "bien distinguer d'une part les biens communs existants" et "d'autre part, du système de gestion par les Communs" (phrase 9). Cela établit une base pour discuter des conditions de faisabilité et de gestion des ressources. 2. Le texte aborde également le passage d'un droit public vertical à un droit public qui s'articule dans la communauté, ce qui est essentiel pour comprendre comment les communs peuvent être gérés de manière collective et participative, en citant Alberto Lucarelli (phrase 15). 3. En outre, la section sur le Pacte Pastoral Intercommunal évoque la nécessité d'une entité porteuse pour asseoir le soutien politique et le consensus autour de la gestion des communs, en soulignant que "l'échelle de la communauté de communes est la plus évidente, pour fédérer, impliquer les élus" (phrase 45). 4. Enfin, le texte conclut sur l'importance des engagements collectifs et des outils de gestion qui garantissent la durabilité des communs, comme illustré dans la description du Pacte pastoral et de son impact sur le territoire (phrase 75).

Dans « Klaxon_29 »

1. **Définition des communs** : Le texte mentionne que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes" (phrase 114). Cette définition souligne une approche politique des communs qui dépasse la simple gestion de ressources, mettant en avant l'importance des dynamiques communautaires et politiques. 2. **Critique des "appels à communs" (AAC)** : Le texte évoque les AAC comme des dispositifs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

qui risquent de réduire la conception des communs à des ressources partagées, "mettant à mal notre conception politique des communs" (phrase 85). Cela met en lumière les enjeux et les conditions nécessaires pour que les communs soient véritablement développés dans un cadre qui respecte leur nature politique, plutôt que de les réduire à une logique de marché. 3. **Risques de marchandisation** : L'auteur met en garde contre la marchandisation et l'institutionnalisation des communs, soulignant que ces processus peuvent diluer leur essence en les intégrant dans des logiques de financement normatives (phrase 86). Cette observation renforce l'idée que pour un développement efficace des communs, il est essentiel de maintenir une distinction claire entre les logiques de marché et les logiques de coopération et d'émancipation. 4. **Appels à la vigilance et à l'approfondissement** : Le texte appelle à "la vigilance, à l'approfondissement et à la recherche de solutions alternatives" (phrase 88), ce qui indique une préoccupation pour les conditions de faisabilité d'un véritable développement des communs, insistant sur la nécessité d'une réflexion critique et d'une action collective. En somme, le texte aborde de manière approfondie les conditions nécessaires pour que les communs puissent se développer de manière effective tout en respectant leur nature sociale et politique, en opposition aux logiques de marchandisation.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Par exemple, dans la section sur les "Échelles de communalité", il est fait mention d'un débat public ayant pour thème « Échelle de communalité : éléments pour une reconnaissance juridique des biens communs » (phrase 6). De plus, les préconisations telles que l'introduction d'un régime de « patrimoine commun » et la reconnaissance des « choses communes » montrent une réflexion approfondie sur les différentes catégories de biens et leur gestion collective (phrase 10). Le texte évoque également des instruments juridiques et des outils de gestion adaptés qui illustrent la mise en œuvre de ces concepts, en lien avec le droit et la gouvernance des ressources communes (phrase 17). En somme, les discussions sur la propriété, les droits d'accès, de gestion, et l'organisation des communs à travers des structures juridiques variées renforcent l'idée que la distinction entre communs et biens communs est essentielle pour un développement durable et participatif, ce qui est au cœur de la thématique abordée.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Plusieurs passages soulignent cette thématique : 1. Dans la première section, il est mentionné que le commun est une "construction sociale" et qu'il implique des "conditions d'accès au bien commun" (phrase 4). Cette distinction entre le commun et le bien commun est cruciale pour comprendre les conditions nécessaires au développement de ces structures. 2. Le texte insiste également sur les "conditions d'accès" et la "structure de gouvernance" des biens communs, qui doivent "réserver une place centrale aux personnes directement concernées" (phrase 4). Cela renforce l'idée que la gouvernance et l'accès sont des éléments clés pour la faisabilité des communs. 3. Dans les sections suivantes, le modèle CARE est présenté comme un cadre conceptuel qui intègre des considérations écologiques et sociales, ce qui est essentiel pour discuter de la gestion des ressources et des communs dans un contexte de durabilité (phrase 12 et 13). 4. Les principes de CARE, notamment la "double matérialité" et la "soutenabilité forte", soulignent l'importance de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

considérer les impacts sur les capitaux naturels et humains, en plus des enjeux financiers (phrase 13 et 14). Cela inclut une réflexion sur les normes comptables et les conventions qui déterminent ce qui compte dans le cadre des communs. 5. Les enseignements tirés des expérimentations menées par La Coop des Communs mettent en avant les défis rencontrés et les réflexions sur la légitimité et la position des porteurs de projets, ce qui est directement lié à la faisabilité des processus de développement des communs (phrase 28).

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

La distinction est essentielle tout au long du passage, et plusieurs phrases soulignent cette thématique. 1. La phrase 11 indique explicitement cette distinction : "La distinction fondamentale entre « communs » et « biens communs », trop souvent confondus". Cette affirmation constitue le fondement de la discussion sur les conditions nécessaires pour le développement des communs. 2. Dans la suite, le texte mentionne également la nécessité d'une gouvernance efficiente pour éviter la destruction des biens communs, soulignant ainsi l'importance des conditions organisationnelles et sociales : "Pour éviter la destruction des biens communs qu'on partage tous... il faut une gouvernance efficiente." (phrase 11). 3. La phrase 12 développe davantage cette idée en évoquant le besoin d'un engagement des communautés humaines pour faire des "biens communs" des "communs", ce qui implique une action sociale concertée et l'importance des droits et obligations des communautés concernées. 4. Les phrases 21 et 22 traitent des aspects pratiques de la gestion des communs, en abordant les droits de propriété et la distribution des droits, ce qui est essentiel pour assurer la viabilité et la durabilité des communs. Ces points montrent que le texte met en avant la nécessité d'une distinction et d'une compréhension claires entre les communs et les biens communs, ainsi que les conditions sous-jacentes nécessaires pour que cette distinction soit mise en pratique dans le développement des communs.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Il évoque explicitement la nécessité de réformer la protection sociale pour qu'elle repose sur des principes de « communs » et d'économie sociale et solidaire. Par exemple, il est mentionné que l'approche des communs permet de redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation des sujets de droits (phrase 38). De plus, le texte souligne que les communs doivent être intégrés dans la discussion sur la protection sociale, en insistant sur la nécessité d'une gestion collective et sur le fait que la solidarité ne peut pas être confondue avec une simple gestion des programmes (phrase 38, 41). Cela implique une réflexion sur les distinctions entre les communs et les biens communs, et sur la manière dont ces concepts peuvent interagir avec les institutions de protection sociale existantes (phrase 44). Le texte propose également que la protection sociale ne doit pas seulement viser à répondre aux besoins de subsistance, mais doit être conçue comme un projet d'émancipation et de souveraineté populaire, ce qui renforce la notion de communs dans la perspective de la protection sociale (phrase 50). Enfin, il est souligné que la réforme de la protection sociale doit être un processus participatif, intégrant les voix et les expériences des bénéficiaires, ce qui est une composante essentielle du développement des communs (phrase 51). Tous

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

ces éléments montrent que le texte développe une réflexion profonde sur la réforme de la protection sociale à travers le prisme des communs, en abordant les défis, les opportunités et les conditions nécessaires pour une telle transformation.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Bien que le texte ne fasse pas une distinction explicite entre les communs et les biens communs, les discussions autour de la comptabilité, de la gestion des capitaux humains, et des actions de préservation et de restauration impliquent une réflexion sur les ressources partagées et leur gestion. Justifications : 1. La nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel pour mieux refléter les valeurs des communs est abordée dans la phrase 4, qui mentionne "présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)". 2. L'importance de la comptabilité intégrant les capitaux humains et la gestion des dettes (héritée et contractée) est discutée, ce qui implique une réflexion sur le développement des communs dans un cadre socio-économique. Cela est particulièrement visible dans les phrases 23 et 24, où il est question de rendre visible la dette héritée et de modifier la perception des organisations concernées. 3. Les éléments à préciser et les questions à approfondir concernant les capitaux humains et leur intégration comptable (phrases 29 à 32) soulignent l'importance de ces réflexions pour le développement des communs. Ainsi, le texte explore de manière approfondie les enjeux et les conditions nécessaires pour développer des processus liés aux communs, en mettant l'accent sur la comptabilité et la gestion des ressources partagées.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Cela est particulièrement visible dans les sections qui discutent de la comptabilité socio-environnementale et de la gouvernance des communs. Justification : 1. **La comptabilité n'est pas neutre** : La phrase 10 mentionne explicitement que "la comptabilité n'est pas neutre", indiquant une réflexion sur la manière dont la comptabilité peut influencer la gestion des communs. 2. **Gouvernance et modèles socio-économiques** : La phrase 48 aborde comment la "révolution comptable" et le modèle C.A.R.E. doivent envisager une "nouvelle hiérarchie des critères de décision (social, environnemental, économique)", ce qui indique une profonde réflexion sur les conditions nécessaires pour que les communs soient développés de manière durable et éthique. 3. **Les enseignements pour des communs sociaux** : La section 3 mentionne des "enseignements et questions pour des communs sociaux", ce qui montre clairement que le texte se concentre sur des réflexions sur les conditions de faisabilité et les défis associés à la distinction entre les communs et les biens communs. 4. **L'impact sur le mode de production** : Les phrases 48 à 50 discutent de l'impact des communs sur le mode de production et la nécessité de revoir les critères de décision, ce qui est fondamental pour comprendre les conditions de faisabilité d'un développement réussi des communs.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Cette thématique est explorée à travers plusieurs sections, notamment l'analyse des formes de propriété, la gouvernance territoriale, et les initiatives citoyennes. 1. **Distinction entre communs et biens communs** :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

La section 1.4 mentionne explicitement que certains acteurs cherchent à faire valoir un intérêt commun sur des ressources tout en reconnaissant que ces ressources sont des biens publics, ce qui illustre la distinction entre communs et biens communs. 2. **Conditions de faisabilité** : Dans la section 3, il est souligné que les communs peuvent jouer un rôle clé dans les dynamiques contemporaines de transition écologique, ce qui implique une reconnaissance des spécificités de leur gestion et de leur gouvernance. Par exemple, la dernière phrase du texte indique que "les communs ne sont pas un supplément d'âme mais un attribut fondamental d'une transition juste et solidaire", soulignant ainsi leur importance pour un développement durable. 3. **Innovations juridiques** : Le texte aborde également la nécessité d'innovations juridiques pour tenir compte des interactions complexes entre différents communs, ce qui renforce l'idée que le développement des communs repose sur des cadres juridiques adaptés. Les phrases pertinentes incluent :- "La communalité est une proposition de définition juridique qui permet de tenir ensemble des communs au sens d'Ostrom, et des biens communs définis comme des ressources qui présentent des enjeux d'intérêt général mais qui ne font pas forcément l'objet d'une gestion par une communauté bien identifiée." (Phrase 6, section 1)- "Notre recherche met en lumière l'importance stratégique des communs dans les dynamiques contemporaines de transition écologique, sociale et démocratique." (Phrase 1, section 3) Ces éléments démontrent que la question des conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs, avec une attention particulière à la distinction entre communs et biens communs, est une thématique centrale du texte.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, dans la phrase 10, il est mentionné que "il faut continuer à dire qu'il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive qui n'est pas évidente à mener". Cela souligne l'importance de reconnaître les spécificités des communs et d'adapter les méthodes en conséquence. De plus, l'auteur évoque dans les phrases 12 et 13 l'importance de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et de "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections", ce qui renforce l'idée que le développement des communs doit se fonder sur une compréhension claire des distinctions entre les communs et les biens communs, ainsi que sur des stratégies adaptées à ces distinctions. Enfin, la phrase 15 souligne le besoin de "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler", ce qui est crucial pour la mise en œuvre d'un processus de développement des communs efficace et inclusif.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

A13 - Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs reposant sur une distinction entre les communs et des biens communs

Il aborde la distinction entre les communs et les biens communs à travers des éléments tels que la coopération, l'intérêt général, et les spécificités des plateformes coopératives. Justifications :- La mention des "plateformes coopératives" comme des "infrastructures de coopération" et leur rôle dans la transition écologique et solidaire (phrase 6) souligne l'importance de ces structures dans le développement des communs. - Le texte évoque les "modalités d'action innovantes" basées sur la co-construction de services d'intérêt collectif (phrase 7), ce qui indique la nécessité de conditions particulières pour le développement

des communs.- Les propositions pour atteindre le plein potentiel des plateformes coopératives, comme la structuration d'un réseau et le renforcement des partenariats (phrase 9), montrent les conditions nécessaires à leur faisabilité. Ces éléments confirment que le texte aborde la question centrale des conditions de faisabilité d'un développement des communs en faisant référence à des pratiques concrètes et des structures qui illustrent cette distinction.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Définition des communs de proximité :** Dans la section 2, l'auteur Benjamin Coriat définit les "communs de proximité" comme des entités ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne, régies par des règles élaborées en commun, visant le service de l'intérêt général, et respectueuses des écosystèmes (p. 156). Cela établit une base pour distinguer ces entités des simples biens communs. 2. **La nécessité d'une initiative citoyenne auto-organisée :** La précondition stipule que les communs de proximité doivent être basés sur une initiative citoyenne "auto-organisée" (p. 150). Cela implique une gouvernance participative, ce qui est essentiel pour leur viabilité. 3. **Rôle des institutions :** L'importance des institutions dans le soutien et la régulation des communs de proximité est soulignée, mais l'accent est mis sur le fait que la communauté doit être au centre de la gouvernance, permettant ainsi une différenciation par rapport aux services publics classiques (p. 246). 4. **Risques de capture par l'État :** Thomas Perroud discute des risques de capture des communs par l'État et les services publics, soulignant la nécessité de préserver l'autonomie des communs pour garantir leur fonctionnement adéquat (p. 221-222). Cela met en lumière les défis auxquels sont confrontés les communs de proximité face aux structures étatiques. 5. **Exemples concrets :** Les études de cas examinées dans le texte, notamment celles des centres de santé communautaire et des ressourceries, illustrent comment des initiatives citoyennes peuvent émerger pour répondre à des besoins non satisfaits par les services publics (p. 197-199 ; 211-213). En conclusion, le texte explore les conditions de faisabilité d'un développement des communs en mettant en avant la distinction entre ces derniers et les biens communs, soulignant l'importance d'une initiative citoyenne, de la gouvernance participative, et des défis institutionnels, ce qui en fait une thématique centrale du texte.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Distinction et émergence des communs** : La phrase "Ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers, sont portées par des acteurs issus des communs" (phrase 83) souligne la manière dont les communs se distinguent des biens communs par leur gestion participative et ouverte. 2. **Conditions de développement** : Dans la partie "De l'importance de soutenir les solutions numériques solidaires comme nouvelle infrastructure de résilience des territoires", le texte évoque les "nouveaux communs" et leur rôle dans le développement d'une société résiliente, ce qui renvoie aux conditions nécessaires pour que ces communs puissent se développer efficacement (phrase 81). 3. **Soutien aux projets innovants** : Les recommandations à la fin du texte, notamment celles concernant le soutien économique et les politiques de données favorisant l'intérêt général (phrases 114-117), mettent en lumière les conditions nécessaires au développement de ces communs, tout en faisant allusion à la nécessité de les distinguer des biens communs traditionnels. Ces éléments montrent que la question de la distinction entre

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs et biens communs est au cœur des réflexions sur les nouvelles infrastructures numériques solidaires et leur développement.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte traite de manière approfondie des processus de développement des communs, notamment à travers le projet REVALS qui illustre comment des pratiques de gouvernance participative et des outils de comptabilité écologique peuvent renforcer la gestion collective des communs. Par exemple, il est mentionné que "le projet a confirmé un attachement partagé associé à des préoccupations concernant la renaturation du quartier" (phrase 151) et qu'il a permis de "formaliser des engagements de plusieurs parties prenantes" (phrase 37). Le texte aborde également la distinction entre les "communs" et les "biens communs" de manière implicite en mettant l'accent sur la gestion collective des ressources partagées, en particulier en ce qui concerne la santé des sols et l'agriculture urbaine. Cela est exemplifié par la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) qui inclut divers acteurs et leurs engagements (phrase 38).

De façon directe :

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Par exemple, à la phrase 4, il est mentionné : "Que faire concrètement sans copier les modèles d'exploitation des données que nous décrions et pour server ceux qui nous paraissent aller dans le sens des communs et de l'ESS "instituante" sinon "instituée"." Cela fait référence à la nécessité de réfléchir sur les modalités spécifiques qui différencient les approches des communs des modèles d'exploitation traditionnels. De plus, dans la section I, il est question des différents modèles organisationnels et juridiques de mutualisation de données, ce qui implique une réflexion sur la distinction entre communs et biens communs, en particulier dans le contexte de la "coopérative de données" mentionnée dans le Governance Data Act (phrase 6). Finalement, la section II souligne l'importance de la séparation des fonctions d'intermédiaire et de ré-utilisateur, ce qui est essentiel pour définir les différentes modalités de gestion des données dans le cadre des communs (phrase 8).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Par exemple, il mentionne la nécessité d'établir un périmètre pour l'alliance entre les plateformes numériques alternatives (phrase 2) et souligne l'importance de mutualiser des ressources (phrase 4). De plus, l'idée de constituer une fédération et d'engager des actions de sensibilisation à l'égard des politiques publiques anti-monopole renvoie à la distinction entre les communs et les biens communs dans le contexte du développement numérique (phrase 3). La référence à la souveraineté numérique et aux valeurs démocratiques évoque également un cadre pour le développement des communs (phrase 3).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Cela est particulièrement visible dans plusieurs passages. Par exemple, la phrase 41 pose la question de ce que les organisations « en communs » permettent de comprendre des enjeux de sens et d'organisation du travail. Elle interroge directement la manière dont ces organisations peuvent réduire la contradiction entre les modes de production basés sur l'idéologie capitaliste et la recherche de sens par les salariés. Cette interrogation implique une réflexion sur les conditions nécessaires à la mise en place de communs, par opposition aux biens communs, et sur la manière dont les organisations en communs peuvent répondre à ces défis. De plus, dans la phrase 61, le texte évoque les dynamiques alternatives des organisations « en communs » et la nécessité d'une convergence pour renforcer ces initiatives. Cela souligne l'importance d'étudier les conditions de faisabilité pour développer les communs, en tenant compte de leur structure organisationnelle et des relations entre les différents acteurs (producteurs, consommateurs, distributeurs). Enfin, la fin du texte propose une réflexion sur la convergence et la politisation des alternatives, en mettant en avant le travail du commun et la coopération, ce qui fait écho à la question de la faisabilité et du développement des communs en tant que distinction pertinente et nécessaire.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Cela est particulièrement visible dans la section "LES COMMUNS ET LA DÉMOCRATIE : ANCRAGE THÉORIQUE", où il est mentionné que "dans un premier temps, elle (Ostrom) identifie comme nous l'avons vu des biens communs que l'on peut distnguer des biens privés et des biens publics" (phrase 4). Le texte aborde également les implications de cette distinction dans un contexte plus large, notamment en lien avec la gouvernance et l'impact sur la démocratie, ce qui montre une réflexion sur les conditions nécessaires à la mise en place des communs. Par exemple, il est mentionné que "les communs peuvent contribuer à la rencontre de publics très éloignés de l'acton publique moyennant des configuratons de logiques insttuantes qui l'autorisent" (phrase 13). Ces passages démontrent une analyse directe des conditions qui favorisent le développement des communs et leur distinction avec d'autres types de biens, répondant ainsi à la question posée.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, la phrase 3 souligne que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses" ce qui implique une dynamique collective nécessaire à la faisabilité des communs. De plus, la phrase 10 mentionne que "les communs reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", ce qui contribue directement à la discussion sur les conditions nécessaires pour développer des communs distincts des biens communs. Le texte fait également référence à la place centrale des personnes concernées dans la prise de décision (phrase 12) et à l'intérêt général qui dépasse les intérêts de leurs seuls membres (phrase 15), ce qui souligne des conditions essentielles pour un développement efficace des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Par exemple, il mentionne que le projet de recherche-action ACTTES vise à "tester la proposition de recherche de considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition", ce qui implique une réflexion sur la nature des communs (phrase 7). De plus, il fait référence à la "culture partagée de la recherche participative" qui permet de dégager une méthode d'analyse des cas étudiés "basée sur une approche par les communs de la complexité de la transition" (phrase 9), ce qui indique une volonté d'explorer et de définir les conditions nécessaires à la mise en œuvre des communs dans un contexte de transition écologique et solidaire. Enfin, le texte souligne que "ce n'est pas uniquement la construction de communs et le déploiement d'une méthode pour y parvenir qui permet la mise en synergie des initiatives de la TES" (phrase 13), ce qui renforce l'idée qu'une distinction claire et une compréhension des conditions de faisabilité sont cruciales pour le développement des communs.

Dans
« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. Il est mentionné que les ressources peuvent être considérées comme des "biens communs" en devenir, et qu'il est essentiel de partir des besoins et droits fondamentaux de chacun pour assurer un accès large, ce qui implique une distinction entre différents types de ressources (phrase 6, paragraphe "En conclusion"). 2. La gouvernance collective est présentée comme un élément central des communs, ce qui implique une réflexion sur comment les différents acteurs peuvent participer à la gestion de ces ressources (phrase 10, paragraphe "Les enseignements du point de vue de la gouvernance collective"). 3. Les discussions autour de la définition des communs et de la manière dont ils peuvent être gérés, notamment en lien avec les droits fondamentaux, montrent une préoccupation pour la distinction entre communs et biens communs, en particulier dans le contexte des ressources agricoles (phrase 20, paragraphe "Objectif 1").

De façon absente :

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte ne traite pas de la question concernant les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs reposant sur une distinction entre les communs et des biens communs. Aucune partie du texte ne fait référence à cette thématique, ni de manière explicite ni implicite. Le contenu est principalement centré sur l'application de la méthode CARE à l'ostréiculture et les enjeux environnementaux liés au milieu marin, sans aborder la distinction entre les communs et les biens communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

A-14 Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs montrant comment passer des biens communs aux communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Définitions et distinctions** : Le texte commence par établir une distinction claire entre "bien commun", "biens communs" et "communs" (section II.2.1), ce qui est essentiel pour comprendre les conditions de transition entre ces concepts. La définition des biens communs et leur gestion collective est présentée, ainsi que leur évolution vers des communs. 2. **Contextualisation et problématique** : Le texte évoque le contexte de la transition écologique et solidaire, soulignant que les communs peuvent offrir de nouvelles perspectives pour répondre aux défis contemporains (section II.2). Il est question de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et de la reconnaissance des pratiques existantes pour refonder des modèles de gestion collective. 3. **Démarche et initiatives étudiées** : La recherche-action mentionnée (section II.2.1) vise à activer les communs de territoires pour la transition écologique et solidaire. Des exemples concrets (comme le Pacte pastoral) illustrent comment des initiatives citoyennes peuvent transformer des ressources en communs, soulignant l'importance de l'auto-organisation et de la collaboration avec les collectivités locales. 4. **Rôle des acteurs et des outils** : Les sections suivantes (sections III et IV) détaillent le rôle crucial des personnes interfaces qui facilitent les relations entre les collectivités et les communs. Il est également question des outils juridiques et financiers nécessaires pour soutenir ces processus, ce qui fait écho aux conditions de faisabilité. 5. **Conclusion et perspectives** : La conclusion réitère l'importance des communs dans le contexte de crise actuelle et appelle à une transformation des relations entre collectivités et collectifs, en insistant sur l'expérimentation et l'adaptabilité des outils pour favoriser l'auto-organisation. Ces éléments montrent que le texte est fondamentalement centré sur la question des conditions nécessaires pour passer des biens communs aux communs, en mettant en lumière les processus, les acteurs, et les outils qui facilitent cette transition.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Plusieurs sections abordent directement la question de comment passer des biens communs aux communs, en se concentrant sur la mobilisation des ressources financières et des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). 1. **Définitions et cadres conceptuels** : La définition des communs est clairement établie à travers les travaux d'Elinor Ostrom, qui sont mentionnés dès le début (par exemple, le cadre de i) une ressource en accès partagé, ii) un système de droits et d'obligations, iii) un système de gouvernance). Cela établit le fondement conceptuel nécessaire pour comprendre la transition des biens communs aux communs (phrases 5-6). 2. **Questions et enjeux pratiques** : Le texte met en avant plusieurs questions clés sur la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

manière dont la finance et les banques peuvent être repensées pour soutenir les communs. Les auteurs s'interrogent sur la façon dont la banque peut être vue comme un "commun" et comment mobiliser des ressources financières de manière collective (phrases 22-23). 3. **Approche action-recherche** : Le projet de recherche-action ACTTES est présenté comme un moyen de révéler et de mobiliser les communs territoriaux pour une transition écologique et solidaire. Cela illustre une démarche pratique pour passer de la théorie à l'application concrète des communs dans le développement économique (phrases 18-19). 4. **Interconnexion et inclusion** : Le texte souligne l'importance de considérer les communs comme interconnectés et inclusifs, ce qui est crucial pour leur développement durable. La réflexion sur les rôles et les postures des acteurs financiers dans ce processus est également abordée, montrant comment la finance peut soutenir la transformation sociale (phrase 20). En somme, le texte explore systématiquement les conditions nécessaires pour passer des biens communs aux communs, tant sur le plan théorique que pratique, en intégrant des perspectives de la finance et de l'économie sociale.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

1. L'article discute de l'approche par les communs comme réponse aux inégalités d'accès à l'alimentation, mettant en avant la nécessité d'une organisation collective pour gérer les ressources alimentaires (phrase 6-7). 2. Il est mentionné que les communs sont définis comme des formes d'organisations sociales qui préservent l'accès à des ressources valorisées par une communauté (phrase 30-31). 3. La discussion sur la démocratie alimentaire et la relocalisation des chaînes de pouvoir souligne comment les communs peuvent contribuer à une plus grande justice sociale et à une meilleure gouvernance (phrase 20-24). 4. Le texte aborde également les difficultés rencontrées par les initiatives de transition pour inclure tous les publics, ce qui renforce l'idée que le développement des communs doit se faire par une approche inclusive et coopérative (phrase 50-51). Ces éléments montrent que le texte n'aborde pas seulement la question des biens communs, mais propose également des pistes concrètes pour développer les communs dans le domaine de l'alimentation, ce qui en fait une thématique centrale.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Définition et cadre théorique des communs** : À plusieurs reprises, le texte explique comment les communs sont gérés et comment leur gestion collective est essentielle pour contrer les tendances à la privatisation (p. 13-14). Il cite Elinor Ostrom et discute des principes de gestion des communs, ce qui est fondamental pour comprendre comment passer des biens communs aux communs. 2. **Application de CARE** : Le texte décrit comment la méthode CARE, en intégrant des considérations sur le capital naturel, humain et financier, permet de repenser la comptabilité et de mieux prendre en compte les communs (p. 12-13, 42-45). Cela montre comment passer d'une comptabilité centrée sur le financier à une comptabilité qui valorise les communs. 3. **Expérimentations concrètes** : Les sections sur les organisations expérimentatrices, telles que les CUMA et les Fermes d'Avenir, montrent des exemples pratiques de mise en œuvre de la méthode CARE dans des contextes qui cherchent à valoriser les communs (p. 30-35, 40-43). Cela illustre comment les principes théoriques peuvent être appliqués dans des cas concrets, facilitant ainsi le passage des biens communs aux communs. 4. **Dialogue sur la comptabilité et les communs** : Le texte propose un dialogue entre comptabilité et gestion des communs, affirmant que la comptabilité doit évoluer

pour intégrer les dimensions sociales et environnementales (p. 42-45). Cette évolution est essentielle pour permettre le développement des communs en tant que processus viable et reconnu. 5. **Conclusion et perspectives** : La conclusion du texte souligne la nécessité de transformer les modèles de comptabilité pour mieux intégrer les communs et leurs spécificités, ce qui est crucial pour leur développement futur (p. 49-50). Ces éléments montrent clairement que le texte aborde de manière exhaustive et centrale les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs, en reliant théorie et pratique à travers des exemples concrets et des réflexions sur la comptabilité.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Définition des enjeux** - Le texte commence par exposer les réflexions autour des "données en commun" et des "coopératives de données", soulignant la nécessité de créer un espace de réflexion sur la mutualisation des données dans un contexte où les solutions actuelles peuvent ne pas servir les intérêts des communs (phrase 4-5). 2. **Pouvoir d'agir**- Le groupe se concentre sur la question de savoir quelle forme d'organisation collective permet de retrouver du pouvoir sur nos données et examine les spécificités que peuvent apporter les coopératives, mutuelles et régies de données (phrase 13-14). 3. **Mutualisation et interopérabilité** - La section III sur la mutualisation de données précise que celle-ci nécessite de l'interopérabilité, ce qui est essentiel pour le développement des communs. Elle souligne les approches fédératives et décentralisées comme des voies possibles pour gérer et mutualiser les données (phrase 18-19). 4. **Cas pratiques** - Le texte mentionne des exemples concrets de coopératives et d'initiatives de mutualisation (comme MyCo et Mobicoop) qui illustrent comment passer des biens communs aux communs par des structures organisées autour de la gestion des données (phrase 25-29). 5. **Réflexions sur l'avenir**- La conclusion appelle à une préparation du monde de l'ESS face aux évolutions législatives, indiquant que la question des communs est centrale pour la coopération future (phrase 34-35). Ces éléments montrent que le texte traite de manière centrale la faisabilité d'un processus de développement des communs, en mettant en avant les enjeux, les modèles organisationnels, et les exemples concrets.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Introduction** : Le texte évoque le développement des communs dans le cadre d'une transition écologique et solidaire. Il met en lumière les interactions entre les communs et les collectivités locales, ainsi que les conditions nécessaires pour que ces communs puissent perdurer (phrases 12-13). 2. **Caractérisation de l'approche par les communs** : La section sur l'approche par les communs décrit plusieurs conditions essentielles pour la construction de cette dynamique, comme l'auto-gouvernement et la co-construction avec les collectivités (phrases 38-41). 3. **Exemples et initiatives** : Les initiatives mentionnées dans le texte, comme le Pacte pastoral et la dynamique à Grenoble, illustrent des cas concrets de passage de biens communs à des communs, avec des mécanismes de gouvernance partagée (phrases 74-100). 4. **Outils et moyens** : Le texte discute des outils juridiques, financiers et de gestion qui facilitent la transition vers des communs, mettant en avant la nécessité d'une gouvernance inclusive et de la mobilisation des acteurs concernés (phrases 150-155).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Distinction entre biens communs et gestion par les Communs** : La première partie du texte (phrases 6-8) souligne l'importance de distinguer les biens communs existants (comme l'eau et la forêt) d'un système de gestion qui implique des acteurs collectifs, ce qui est fondamental pour passer à une approche des communs. 2. **Gouvernance partagée** : La phrase 13 mentionne la nécessité de nouvelles formes de gouvernance partagée où le droit public s'articule dans la communauté. Cela montre comment les structures de gestion doivent évoluer pour intégrer les acteurs locaux et favoriser la durabilité des communs. 3. **Le Pacte Pastoral Intercommunal** : Les passages concernant le Pacte (phrases 25-29) montrent comment ce type d'accord peut établir une intendance territoriale, contribuant ainsi à une gestion collective des ressources et à une participation des citoyens, ce qui est essentiel pour le passage des biens communs aux communs. 4. **Éléments de durabilité** : Le texte aborde également les perspectives durables des communs (phrases 71-73), en rapportant que la durabilité est liée à des engagements collectifs et à des structures de gouvernance, ce qui est central dans le développement des communs. Ces éléments montrent que la question de la faisabilité d'un processus de développement des communs est une thématique centrale dans le texte, illustrée par des exemples concrets et des réflexions sur la gouvernance et la participation communautaire.

Dans « Klaxon_29 »

Il traite de la manière dont ces appels peuvent soutenir la transition des biens communs vers les communs, tout en soulevant des préoccupations concernant leur utilisation et leur potentiel détournement dans un cadre néolibéral. Exemples et termes précis :- La section qui évoque les "appels à communs" indique qu'ils "visent à soutenir... la réalisation de communs, c’est-à-dire des ressources (donnée, logiciel, matériel) mises en partage" (phrase 103-104). Cela montre clairement l'intention de créer des communs à partir de ressources partagées.- Le texte mentionne également que ces appels peuvent entraîner une dépendance au "bon vouloir des financeurs" (phrase 118), ce qui souligne les conditions politiques et économiques qui influencent la faisabilité du développement des communs.- La discussion sur la nécessité de "renforcer le processus de décryptage" des dispositifs d'appels à communs (phrase 185) met en avant que la compréhension critique de ces processus est cruciale pour développer des communs de manière efficace. Ces éléments indiquent que le texte traite de manière centrale des conditions et des mécanismes nécessaires pour faire évoluer les biens communs en véritables communs, tout en alertant sur les défis potentiels que cela pose dans le contexte actuel.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte traite de manière approfondie des conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs, en examinant comment passer des biens communs aux communs. Plusieurs passages mettent en avant les éléments essentiels à cette transition, notamment l'importance de la gouvernance, de la participation citoyenne et des interactions avec les pouvoirs publics. Exemples : - **Phrase 5** : L'introduction évoque "la question suivante : en quoi les initiatives de l’ESS en relation avec les communs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

peuvent-elles venir renforcer et enrichir la démocratie?" Ce questionnement pose les bases pour aborder les conditions nécessaires au développement des communs.- **Phrase 6** : Il est mentionné que les communs peuvent contribuer à "la rencontre de publics très éloignés de l'action publique moyennant des configurations de logiques instituantes qui l'autorisent". Cela implique une réflexion sur les éléments facilitant l'accès aux communs et leur développement.- **Phrase 8** : Le texte discute des différents leviers juridiques et des modèles de gouvernance, soulignant comment ces éléments peuvent influencer l'interaction entre les pouvoirs publics et les initiatives de communs, ce qui est central à la faisabilité d'un tel processus.- **Phrase 12** : La conclusion souligne que les communs peuvent être un terrain propice pour le renouvellement de l'action publique, affirmant que "l'utilisation même de la notion de communs est en soi une opportunité pour délimiter un espace renouvelé". Cela renforce l'idée que les conditions de faisabilité sont intrinsèquement liées à la définition et à l'usage des communs. Dans l'ensemble, le texte explore de manière substantielle les dynamiques entre les biens communs et les communs, les conditions de leur développement et les implications pour la démocratie, ce qui en fait une thématique centrale.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Objectifs des communs** : La Coop des Communs met en avant la réappropriation et la préservation des ressources, ce qui est fondamental pour passer des biens communs aux communs (phrase 17). 2. **Dynamique entre communautés et ressources** : Le texte évoque une dynamique permanente entre communautés, accès aux ressources et systèmes de règles, ce qui souligne les interactions nécessaires dans le développement des communs (phrase 18). 3. **Autogouvernement et prise de décision** : L'accent mis sur la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision et sur l'autogouvernement des collectifs est crucial pour comprendre comment les communs peuvent être développés et gérés de manière durable (phrase 19). 4. **Intérêt général** : Le texte souligne que les principes des communs visent à dépasser l'intérêt des seuls membres pour servir l'intérêt général, ce qui est essentiel pour la transition vers des communs (phrase 20). 5. **Approche par les communs** : La démarche associative décrite dans la section II souligne l'importance d'une approche collective et collaborative pour résoudre des problèmes complexes, ce qui est un aspect clé pour développer des communs (phrase 27). 6. **Dialogue entre recherche et pratique** : L'objectif de mettre en dialogue la recherche et la pratique renforce les conditions favorables au développement des communs en offrant des outils et des compréhensions adaptées (phrase 30).

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. **Mise en synergie des initiatives** : Le projet ACTTES vise à tester la proposition de considérer les communs comme un moyen de mise en synergie des initiatives de transition à l'échelle des territoires, ce qui est un aspect clé pour passer des biens communs aux communs (phrase 7). 2. **Approche systémique de la complexité** : Le programme se concentre sur l'apprentissage d'une approche systémique pour mieux comprendre et interagir avec la complexité des enjeux liés aux communs, ce qui est essentiel pour le développement des communs (phrase 7). 3. **Culture partagée de la recherche participative** : Le texte

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

souligne l'importance de la culture partagée entre chercheurs et praticiens pour dégager une méthode d'analyse des cas étudiés, ce qui est crucial pour le succès des démarches vers les communs (phrase 12). 4. **Transformations des actions des acteurs** : Le texte indique que l'approche par les communs transforme la manière dont les acteurs perçoivent et agissent sur leur action, ce qui est fondamental pour favoriser la transition vers des communs (phrase 19). 5. **Rôle des "entrepreneurs frontières"** : La mention des acteurs capables de faire le lien entre différents "mondes" montre l'importance des intermédiaires dans le processus de développement des communs (phrase 21).

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Distinction entre biens communs et communs** : La phrase 11 évoque une distinction essentielle entre les deux notions, précisant que "les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas 'reconnus', mais le résultat d'un combat social." Cela pose les bases de la nécessité d'un engagement pour transformer les biens communs en communs, soulignant ainsi les conditions nécessaires pour cette transformation. 2. **Engagement des communautés** : À la phrase 12, le texte souligne que la "sanctuarisation" des biens communs nécessite une "action résolue et permanente des communautés humaines", ce qui met en évidence l'importance de l'implication communautaire dans le processus de développement des communs. 3. **Action sur les principes fondateurs de l'ESS** : Les phrases 21 et 22 abordent des chantiers concrets pour concevoir, gérer et préserver la valeur des communs. Le texte évoque des approches innovantes pour "revisiter la conception du partage" et "la gestion usages/propriété", qui sont des éléments clés pour passer des biens communs aux communs. 4. **Nouveaux outils et réflexions** : Les phrases 22 et 23 mettent en avant des réflexions sur "la distribution des droits de propriété dans les communs" et "la préservation de la valeur dans le temps long", indiquant que le passage à un modèle de communs nécessite des outils adaptés et une réflexion sur la gouvernance.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Il explore comment passer des biens communs aux communs à travers plusieurs sections, notamment dans la quatrième partie intitulée "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS". 1. **Rôle des communs dans la protection sociale** : Le texte souligne l'importance d'une approche basée sur les communs pour réformer la protection sociale, en affirmant que les communs peuvent renouveler les logiques de redistribution et de protection (page 38, introduction). Il est clairement mentionné que les communs contribuent à "redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale" (page 38). 2. **Solidarité et participation** : Le texte évoque que l'agir en commun "permet à chacun, au sein de ses communautés d'appartenance, de participer à la production de la solidarité" (page 42). Cela montre comment la dynamique des communs peut transformer la manière dont la protection sociale est conçue et mise en œuvre. 3. **Contexte historique et exemples pratiques** : Des exemples historiques et contemporains sont fournis pour illustrer comment les communs peuvent être intégrés dans la protection sociale. Par exemple, il est fait référence aux expériences de l'autogestion et à des initiatives contemporaines qui visent à créer des espaces de solidarité (page 44-46).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

4. **Défis et opportunités** : Le texte aborde également les défis à relever pour intégrer les communs dans la protection sociale, notamment la reconnaissance des droits et l'implication des usagers dans la gestion des ressources communes (page 49-50).

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Transition des biens communs aux communs** : Dans la section "Les enseignements du point de vue de la ressource", Frank Michel évoque comment "la ressource devient Commun" par la construction de liens, le mode de gestion et de partage (phrase 6). Il souligne que "des biens communs en devenir" doivent partir des besoins et des droits fondamentaux de chacun (phrase 6). Cette partie illustre comment la transformation des biens communs en communs nécessite une approche collective et démocratique. 2. **Gouvernance collective** : Jimmy Meersman, dans ses enseignements sur la gouvernance collective, affirme que "sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles" (phrase 11). Il aborde la complexité de la gouvernance et la nécessité d'une gouvernance collective pour faire évoluer les biens communs en communs, en insistant sur l'importance de la participation et de l'engagement des acteurs locaux (phrase 6). 3. **Intégration des nouvelles générations et élargissement des communautés** : Didier Christin pose des questions sur l'intégration de nouvelles générations dans les communs agricoles et sur la légitimité des nouveaux ayants droit. Cela reflète une réflexion sur les conditions nécessaires pour faire évoluer les biens communs vers des communs inclusifs et durables (phrase 10). 4. **Perspectives d'action et méthodologie** : À la fin du texte, il est mentionné que le groupe s'interroge sur les démarches des acteurs dans la transition, et comment le monde agricole peut contribuer aux communs, ce qui est essentiel pour établir un processus de développement des communs (phrase 22).

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Exemples d'initiatives** : Le texte mentionne plusieurs exemples concrets d'initiatives citoyennes et de projets collectifs qui démontrent comment des ressources naturelles, telles que l'eau, la forêt, et les terres agricoles, peuvent être gérées de manière collective et inclusive. Par exemple, la "Coop des Communs" et ses travaux sur les "communs de proximité" (phrase 2) mettent en avant des critères de gestion collective qui illustrent ce passage. 2. **Rôle des communautés locales** : La reconnaissance du rôle essentiel des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles est soulignée, avec des références aux recommandations de l'IPBES qui encouragent une gouvernance qui associe les populations dans les prises de décision (phrase 2). 3. **Outils et gouvernance** : Le texte aborde également la question des outils favorisant la gouvernance des ressources naturelles, en citant des projets de recherche-action participative qui cherchent à élaborer des conventions entre acteurs hétérogènes (phrase 3). 4. **Typologie des formes de propriété** : La discussion sur les différentes formes de propriété, notamment les systèmes fonciers collectifs et les initiatives qui réinventent la propriété foncière collective, montre comment ces initiatives peuvent faciliter le passage des biens communs aux communs (exemple dans la section 1.1 et 1.2). 5. **Démocratie par le faire** : L'importance de la démocratie par le faire, qui repose sur la coconstruction des savoirs et l'implication des acteurs locaux, est mise en avant comme une condition essentielle pour la réussite des communs (section 2.1).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Les_communs_de_proximite »

Par exemple, dans le chapitre 1, "Transition nourricière pour un commun alimentaire?", Julie Lequin analyse les dynamiques de création d'une Maison de l'Alimentation dans le Pays Foyen, soulignant les défis et les opportunités rencontrés dans la création d'un commun alimentaire qui vise à répondre à des besoins communautaires spécifiques (phrases 1 à 3). De même, dans le chapitre 3, Dominique Acker évoque les centres de santé communautaire comme des exemples de communs qui pourraient transformer le paysage de la santé en France, en s'ancrant localement et en répondant aux besoins des populations vulnérables (phrases 83 à 85). Le chapitre 5, écrit par Benjamin Coriat, propose une définition des communs de services de proximité, caractérisant les conditions de leur émergence, leur ancrage territorial et leur gouvernance (phrases 143 à 145). Enfin, la conclusion de l'ouvrage récapitule ces éléments en insistant sur l'importance de la mobilisation des communautés et des institutions dans la création de communs de proximité, tout en soulignant le rapport entre les communs et les services publics (phrases 245 à 247). Le texte montre donc comment les communs peuvent émerger en réponse à des besoins spécifiques et comment leur développement peut être facilité par des initiatives citoyennes et des collaborations avec les pouvoirs publics.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

A14 - Les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs montrant 1. **Renforcement des dynamiques numériques éthiques** : Le texte évoque plusieurs initiatives qui permettent de structurer des solutions numériques solidaires (par exemple, Open Food France et Coopcycle), ce qui montre comment des biens communs peuvent être transformés en communs. (phrases 34-35, 39-41) 2. **Infrastructure numérique de coopération** : La description des solutions numériques comme étant ouvertes, réplicables et gérées par leurs usagers souligne la transition vers des communs, et les aspects de gouvernance impliquant tous les acteurs concernés en sont un élément clé. (phrase 46) 3. **Soutien aux solutions numériques solidaires** : Le texte appelle à soutenir les projets innovants et à repenser le rôle de la puissance publique pour renforcer ces initiatives, ce qui est essentiel pour passer de biens communs à des communs véritablement opérationnels. (phrases 52-68) 4. **Appels à l'action** : Les recommandations pour soutenir économiquement les projets et encourager les expérimentations territoriales mettent en lumière les conditions nécessaires pour le développement de communs à partir de biens communs. (phrases 58-67)

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

Justification : 1. **Participatory Methodologies** : La mention des méthodologies participatives et des outils d'évaluation partagés souligne l'importance de l'engagement communautaire dans le développement des biens communs (phrase 4-5). 2. **Territorial Management Agreement (TMA)** : L'accord de gestion territoriale (TMA) est un élément clé montrant comment les différents acteurs (autorités locales, associations, agriculteurs urbains) peuvent se rassembler autour d'objectifs communs pour gérer collectivement les ressources (phrase 9-10). 3. **Ecological Accounting** : L'utilisation de l'écocomptabilité pour évaluer les valeurs environnementales et sociales renforce l'idée de passer des biens communs aux

communs en alignant les intérêts des différents acteurs autour de la restauration écologique et de la justice sociale (phrase 19-20). 4. **Lessons Learned** : Les leçons tirées du projet soulignent l'importance de la dynamique collaborative et de l'inclusion des parties prenantes, ce qui est essentiel pour la durabilité des communs (phrase 34). 5. **Scale up Approach** : La proposition d'une approche de "non artificialisation" à l'échelle métropolitaine indique une vision à long terme pour intégrer les principes des communs dans des politiques plus larges, suggérant un passage de simples biens à une gestion collective intégrée (phrase 72-73). Ces éléments montrent clairement que le texte aborde non seulement les défis, mais aussi les stratégies et les mécanismes pour favoriser le passage des biens communs aux communs, ce qui est au cœur de la question posée.

De façon directe :

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte souligne la nécessité d'agir pour préserver une diversité d'acteurs au sein du monde numérique et appelle à établir un périmètre pour une alliance entre différentes plateformes (phrase 6-7). Il mentionne également des actions concrètes comme la sensibilisation des acteurs publics et le développement de services publics numériques, qui sont des étapes importantes pour passer des biens communs aux communs (phrase 16-20). Enfin, il évoque l'importance d'atteindre une masse critique d'utilisateurs pour faire exister des services de qualité, ce qui est une condition essentielle pour la faisabilité d'un processus de développement des communs (phrase 13-14).

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, la phrase 29 mentionne directement les « organisations « en communs » » et pose des questions sur leur rôle face aux objectifs imposés et à la recherche de sens au travail. De plus, les phrases 46 à 49 interrogent sur la responsabilité des salariés au sein des organisations et sur des exemples de « re-création du commun » qui montrent comment ces dynamiques peuvent permettre aux individus de retrouver du pouvoir d'agir et du sens dans leur travail. Ces réflexions sont directement liées à la question des conditions de faisabilité pour passer des biens communs aux communs, en insistant sur la nécessité de redéfinir le sens du travail et de l'organisation collective dans le cadre des communs.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Ruraleses »

1. Les sections sur les "Outils de réglementation des usages" et "Des outils de sécurisation de la propriété en commun" évoquent des mécanismes et des initiatives qui facilitent la gestion collective des ressources, ce qui est fondamental pour le développement des communs. Par exemple, les "Outils incitatifs" et les "Outils

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

contractuels normatifs" mentionnent des chartes et des délibérations qui sont des instruments de gouvernance favorisant la coopération entre différents acteurs (phrases 4 à 6 de la section III). 2. La mention des "faisceaux de droits" dans la partie sur les "Outils de répartition des faisceaux de droits" illustre comment différents droits peuvent être organisés autour des communs, une condition essentielle pour leur développement (phrase 6 de la section III). 3. Les "outils de libre accès" et les "outils financiers" soulignent également comment l'accès aux ressources et le soutien financier peuvent favoriser la transition vers des modèles de communs (phrases 7 à 10 de la section III).

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Dans la section "IV. CAS D'ÉTUDE", le texte aborde le "Processus de préservation" qui est directement lié aux conditions nécessaires pour passer des biens communs aux communs (phrases 24-25). - Le passage mentionne des aspects cruciaux tels que la dette environnementale, le coût de préservation, et la mesure de restauration, qui sont tous des éléments essentiels pour établir une transition vers un modèle de communs efficace (phrases 20-21). - La problématique posée dans l'introduction, qui questionne si l'application de la méthode CARE peut à la fois préserver le milieu marin et l'activité ostréicole, montre également l'importance de cette thématique dans le cadre de l'étude (phrase 10).

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Plusieurs passages traitent de la nécessité de changement et de l'intégration de nouveaux principes comptables qui respectent les valeurs des communs. Par exemple, dans la section 1, il est mentionné que "les conditions d'accès au bien commun (faisceau de droits)" (phrase 4) sont fondamentales, ce qui est directement lié à la faisabilité d'un processus de développement des communs. De plus, la section "Les principes de CARE" (phrases 13-15) souligne l'importance de la soutenabilité forte et de la double matérialité, qui sont des éléments clés pour passer des biens communs aux communs. Enfin, dans la section 3, "Les enseignements d'autres expérimentations" (phrase 28), il est fait référence aux enjeux et aux compétences mobilisées pour développer ce processus, ce qui montre une réflexion sur la manière de mettre en œuvre ces principes dans la pratique.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

1. La partie qui traite des "objectifs de la réunion" mentionne la méthode mise en œuvre pour expérimenter C.A.R.E. (phrase 10). 2. Le texte souligne les "motivations" et le "contexte" de l'expérimentation C.A.R.E., qui met en avant l'importance de faire évoluer le modèle comptable pour mieux répondre aux besoins des organisations de l'ESS (phrases 8 et 9). 3. Il est également mentionné que C.A.R.E. permet de rendre visible les engagements des organisations en matière de responsabilité sociale et environnementale (phrase 20), ce qui est crucial pour passer des biens communs aux communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Par exemple, dans la section "Retour aux communs", il est question de "communs à finalité sociale" (phrase 4) et de l'importance de la comptabilité socio-environnementale pour rendre compte des actions entreprises et de leur impact (phrase 10). Le texte met également en avant des actions spécifiques entreprises par des groupes tels que TZCLD, qui vise à créer des emplois décents dans le cadre d'activités utiles pour le territoire, ce qui montre une approche concrète sur la manière de développer les communs à partir de biens communs (phrase 6). De plus, il aborde la nécessité d'adapter les méthodes comptables pour mieux intégrer les spécificités des communs, ce qui est essentiel pour leur développement et leur reconnaissance (phrase 10). Le modèle C.A.R.E. est présenté comme une réponse aux défis posés pour passer des biens communs aux communs, en favorisant une gestion collective et une réflexion sur les impacts sociaux et environnementaux (phrase 14).

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte aborde explicitement la question des conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs, en particulier à travers les références à l'approche par les communs et à la nécessité de créer des dispositifs pour favoriser la discussion collective. Par exemple, la phrase 25 mentionne : « il nous manque plusieurs choses pour faire de l’espace socio-politique du commun un projet de société inclusif, qui passe par la discussion collective » et souligne l'importance de « dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler ». De plus, il est fait état de la nécessité de « réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs » (phrase 19) et de l'importance d'une approche flexible et opérationnelle (phrase 12). L'ensemble de ces éléments montre une préoccupation claire pour les conditions nécessaires à la transition des biens communs vers les communs, rendant cette question centrale à certaines parties du texte.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte mentionne plusieurs éléments qui indiquent un processus de développement des communs, notamment la nécessité de "faire mouvement sous une bannière commune", "stabiliser des modèles et dispositifs permettant d’en faire des solutions pérennes", et "faire système et grandir à partir des réalisations existantes" (phrases 14-16). Ces phrases soulignent des conditions essentielles pour faciliter le développement et la reconnaissance des plateformes coopératives comme des communs, faisant ainsi le lien entre les biens communs et les communs au sens plus large. De plus, l'appel à l'organisation collective et à la mobilisation pour être reconnus et financés (phrases 18-19) renforce cette idée de transition vers un modèle de communs.

A-15 Les conditions de faisabilité d’un processus de développement des communs en montrant comment passer des communs locaux aux biens communs globaux ou mondiaux

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Introduction et Ancrage théorique** - Le texte mentionne que les communs sont « indispensables à l'équilibre de notre vie en société » et souligne la nécessité de « clarifier les conditions de faisabilité » (phrases 1.1. et 1.1.2). Cela pose les bases pour discuter des conditions nécessaires à un développement plus large des communs. 2. **Démarche et objectifs** - Dans la section 2.2, il est clairement déclaré que l'objectif de la recherche est de « permettre de comprendre à quoi peut servir, pour les collectivités locales et ce qu'on appelle « la transition écologique et solidaire », de mobiliser « les communs » » (phrase 2.2.2). Ce passage établit un lien direct entre les communs locaux et leur potentiel d'impact à une échelle plus large. 3. **Interactions entre communs et collectivités locales** - Le texte analyse comment les collectivités peuvent « prêter leur force pour que les communs s'institutionnalisent » et comment les communs peuvent offrir « un mode d'action plus ouvert et efficace pour produire du collectif » (phrase 2.2.3). Ce point est crucial pour comprendre comment les communs peuvent évoluer d'initiatives locales vers des mouvements globaux. 4. **Caractérisation de l'approche par les communs** - Dans la section 3.1, le texte mentionne que l'approche par les communs implique « un processus stimulant par la production de règles d'usage et la gestion collective des ressources partagées », ce qui est fondamental pour envisager comment ces pratiques peuvent être étendues à des niveaux plus globaux (phrase 3.1). 5. **Conclusion** - La conclusion souligne que les communs sont essentiels dans le contexte de la crise climatique et que « passer de conflits déflagrateurs à des désaccords féconds » est une dynamique nécessaire pour les territoires, ce qui suggère une vision d'intégration des communs dans les politiques publiques globales (dernières phrases).

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Développement des communs et liens avec les ODD** : Les auteurs insistent sur l'importance de la coopération et des partenariats pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le cadre des communs. La phrase (p. 2) mentionne que "les partenariats et la coopération sont les moyens privilégiés de réalisation des 16 autres objectifs", ce qui établit une connexion directe entre les communs locaux et les enjeux globaux. 2. **Activation des communs de territoire** : Le projet ACTTES vise à "activer les communs de territoire comme médium de mise en synergie de ces initiatives, publiques et privées" (p. 18). Cela montre que le développement des communs locaux peut être étendu à des initiatives globales, en mobilisant diverses ressources et en favorisant la coopération entre différents acteurs. 3. **Réflexion sur la finance comme commun** : Le texte propose de repenser la banque et la finance non seulement comme des institutions, mais aussi comme des acteurs des communs, en les intégrant dans des dynamiques collectives (p. 9). Cela crée un cadre pour envisager comment les institutions financières locales peuvent jouer un rôle dans le développement de biens communs globaux. 4. **Systèmes de gouvernance** : La discussion autour de la gouvernance polycentrique et des arènes de choix collectifs (p. 6) met en avant l'importance d'une gestion partagée qui pourrait faciliter le passage de communs locaux à des biens communs globaux, en établissant des règles et des structures de gouvernance adaptées. 5. **Interconnexion des communs** : L'idée de « développement d'un translocalisme des communs et d'interconnexions entre communs » (p. 9)

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

suggère que les communs locaux peuvent et doivent être intégrés dans un réseau plus large, augmentant ainsi leur portée et leur impact à une échelle mondiale.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

1. **Contexte des communs** : L'introduction mentionne que les communs sont abordés comme une approche théorique et opérationnelle pour garantir l'accès à l'alimentation (phrases 1-3). Cela établit une base pour comprendre comment les communs peuvent être un levier pour des changements globaux. 2. **Relocalisation des chaînes de pouvoir** : La discussion autour de la "relocalisation des chaînes de pouvoir" et de la démocratie alimentaire met en lumière l'importance de la participation des différents acteurs dans la gouvernance du système alimentaire (phrase 11). Cette notion est cruciale pour passer des pratiques locales à des mouvements globaux. 3. **Approche par les communs** : Le texte souligne que l'approche par les communs permet de transformer l'action des acteurs, en renouvelant les questionnements et en induisant des synergies inexploitées (phrase 29). Cela montre une dynamique de passage des communs locaux vers des initiatives plus larges. 4. **Inclusion de tous les publics** : La nécessité d'inclure tous les publics dans les initiatives de transition est un aspect clé du texte (phrase 16). Cela souligne que le succès des communs dépend de leur capacité à rassembler une diversité d'acteurs pour un impact plus large.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Interopérabilité et Mutualisation** : Dans la section III, le texte discute de l'importance de l'interopérabilité dans la mutualisation des données, ce qui est essentiel pour faire passer des communs locaux à des biens communs globaux : "Nous plaçons l'interopérabilité au niveau de l'inter-coopération. Cela permet à des réseaux d'ESS de survivre dans l'économie de marché." (Phrase 1, paragraphe 1). 2. **Approches fédérative et décentralisée** : Le texte présente deux approches qui illustrent comment les données peuvent être mutualisées pour renforcer le pouvoir d'agir au niveau local et potentiel global. "Il y a donc possibilité de les mutualiser" (Phrase 2, paragraphe 1) et "Offrons aux citoyens un web soutenable" (Phrase 6, paragraphe 2). 3. **Cas d'exemples concrets** : La section V mentionne plusieurs initiatives comme MyCo et Mobicoop, qui illustrent comment des pratiques de mutualisation de données peuvent contribuer à des objectifs d'intérêt général, ce qui est crucial pour le passage à des biens communs globaux. "Mobicoop a lancé un standard de données de mobilité- RDEX+- pour favoriser l'interopérabilité" (Phrase 3, paragraphe 1). 4. **Réflexion sur les droits collectifs** : Le texte soulève également la question de l'exercice collectif des droits sur les données, ce qui est fondamental pour développer les communs en tant que biens communs globaux. "L'enjeu (politique et opérationnel) que nous voyions était de favoriser l'exercice collectif de nos droits sur les données" (Phrase 4, paragraphe 1).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Phrase 1 (Introduction) : "Au cœur des solutions diversifiées pour construire des modèles durables de transition écologique et solidaire, émergent « les communs »..." Cela introduit la notion de communs comme une solution à des enjeux globaux. 2. **Phrase 2 (Caractérisation et utilités de l'approche par les communs)** : "L'approche par les communs permet de reconceptualiser l'intérêt collectif et l'intérêt général face à une certaine crise de l'action publique." Cela indique une volonté d'élargir la portée des communs à des enjeux plus larges, y compris globaux. 3. **Phrase 3 (Utilités de l'approche par les communs)** : "Elle soutient des initiatives transformatives, avec de nouveaux acteurs et fait vivre la démocratie locale." Cela souligne comment des initiatives locales peuvent s'inscrire dans un cadre plus large et avoir un impact global. 4. **Phrase 4 (Conclusion)** : "Notre capacité collective à formuler de nouveaux modèles et relations suppose des tâtonnements intelligents qui doivent être encouragés." Cette phrase évoque la nécessité d'une approche adaptable pour développer les communs à une échelle plus grande.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Approche systémique de la prise en charge des biens communs** : Le texte mentionne qu'il est important de passer d'un "système de gestion par les Communs" qui implique une "communauté d'acteurs", à une gouvernance partagée. Cela fait référence à la nécessité de modifier les structures traditionnelles de gestion pour permettre une transition vers un modèle de communs plus global (phrase 15-16). 2. **Échelle intercommunale choisie pour appréhender l'enjeu d'accès aux espaces pastoraux** : Le texte souligne que les enjeux locaux, comme l'accès aux espaces pastoraux, dépassent souvent les frontières communales et nécessitent une approche intercommunale, indiquant ainsi une dynamique de mise en réseau à une échelle plus large (phrase 43). 3. **Pacte Pastoral Intercommunal** : Le développement et l'adoption d'un Pacte Pastoral par la communauté de communes illustrent comment des initiatives locales peuvent être structurées pour impliquer une multitude d'acteurs et créer une gouvernance qui peut servir de modèle pour d'autres territoires. Ce pacte est présenté comme un moyen de "passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative" (phrase 60-61). Ce passage vers un modèle de gouvernance plus inclusif et partagé est essentiel pour envisager une expansion vers des biens communs globaux. 4. **Expérience inspirante du Pacte Pastoral** : La mise en avant du Pacte Pastoral comme une expérience qui inspire un programme plus large, "PAACTe", souligne l'idée que des expériences locales peuvent servir de tremplin pour des initiatives à plus grande échelle (phrase 87).

Dans « Klaxon_29 »

1. **Appels à communs et ressources partagées** : Le texte mentionne que les appels à communs visent à soutenir la "réalisation de communs, c'est-à-dire des ressources (données, logiciels, matériel) mises en partage et alimentées par une communauté qui développe une gouvernance et des règles". (Phrase 54-56) Cela montre comment les initiatives locales peuvent s'organiser pour devenir des biens communs partagés à une échelle plus large. 2. **Dimension politique des communs** : L'auteur souligne que les communs ne doivent pas être réduits à de simples ressources partagées, mais doivent être vus comme "construits sociaux, émancipateurs et écologiques." (Phrase 63-64) Cela fait écho à la nécessité de développer une gouvernance

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

collective qui pourrait favoriser une transition vers des biens communs globaux. 3. **Critiques des financements et de la logique des AAC** : Le texte critique la manière dont certains dispositifs de financement (comme les AAC) peuvent mener à une "concentration" et une "mise en concurrence" entre associations, ce qui risque de limiter la diversité et l'impact des communs. (Phrase 118-120) Cela indique un besoin de vigilance pour assurer que les communs locaux puissent évoluer vers des biens communs globaux sans être piégés par des logiques de marché. 4. **Appels à la vigilance et à l'approfondissement** : L'auteur appelle à une réflexion sur les dangers de la marchandisation des communs et à la nécessité de "renforcer le processus de décryptage" sur ces dispositifs. (Phrase 167-168) Cela montre un engagement à transformer les communs locaux en biens communs globaux tout en préservant leur essence politique et sociale.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Ruraleс »

Par plusieurs sections, il traite explicitement de la manière dont les communs locaux peuvent être structurés et gérés pour soutenir une approche collective, ce qui est essentiel pour envisager leur évolution vers des biens communs globaux. 1. **Outils de réglementation des usages** (section III.1) : Cette partie présente des exemples d'outils incitatifs qui visent à encadrer la gestion des communs et à faciliter leur mise en œuvre au niveau local, ce qui est crucial pour leur développement futur vers des échelles plus larges (phrase 1-2). 2. **Des outils de sécurisation de la propriété en commun** (section III.2) : Ici, il est question de structures juridiques et de types de propriété qui permettent une gestion collective et durable des ressources, un aspect fondamental pour le passage des communs locaux à une reconnaissance à l'échelle mondiale (phrase 1-3). 3. **Articulation de plusieurs types de structures juridiques/propriété pour préserver la ressource à long terme** : Cette mention de l'articulation entre différentes structures souligne l'importance de la collaboration et de la gouvernance partagée pour le développement des communs, ce qui est essentiel pour leur expansion au niveau global (phrase 5).

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

La problématique posée dans l'introduction ("L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?") souligne directement l'interaction entre la préservation des biens communs locaux (milieu marin) et la viabilité économique de l'activité ostréicole. Des éléments dans la section V. DISCUSSION & CONCLUSION évoquent des aspects essentiels pour passer des communs locaux à des biens communs globaux, notamment l'importance de rétablir un dialogue constructif entre les parties prenantes, ainsi que la nécessité de considérer les spécificités de chaque cas ("Fournir de l'information aux parties prenantes" et "Considérer l'importance du cas par cas"). Cela suggère un cadre pour l'élargissement des communs à une échelle plus large, en tenant compte des interactions entre la viabilité écologiques et financières. Des phrases spécifiques qui renforcent cette thématique incluent : - "À propos de la viabilité écologique pour l'OFB" (phrase dans la conclusion). - "À propos de la viabilité financière pour le gérant" (phrase dans la conclusion). - "Fournir de l'information aux parties prenantes" (phrase dans la conclusion). Ces éléments démontrent comment la recherche de solutions pour les communs

locaux, comme la préservation des habitats marins, peut effectivement contribuer à des biens communs globaux ou mondiaux, en liant écologie et économie.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. **Synergie des initiatives** : La phrase 6 mentionne que le projet ACTTES vise à "tester la proposition de recherche de considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition à l'échelle des territoires". Cela souligne l'idée que les communs locaux peuvent servir de point de départ pour des initiatives plus larges. 2. **Rôle des territoires** : La phrase 13 indique que "le territoire est l'échelle qui fait sens pour les acteurs", ce qui montre que les communs doivent d'abord s'ancrer localement avant d'envisager une portée plus globale. 3. **Transformation des acteurs** : À la phrase 16, il est mentionné que l'approche par les communs "transforme la manière dont les acteurs agissent (ou du moins pensent) leur action", ce qui implique une évolution nécessaire pour passer de l'échelle locale à une échelle plus globale. 4. **Décloisonnement** : La phrase 20 évoque le rôle des "entrepreneurs frontières" qui sont "indispensables du décloisonnement des initiatives de la TES", ce qui est essentiel pour établir des connexions entre différents secteurs et potentiellement élargir l'impact des communs à une échelle mondiale. 5. **Outils de gestion** : Les phrases 26 et 27 évoquent l'importance des outils de gestion et leur impact sur l'efficacité opérationnelle des initiatives de TES, soulignant que la gestion des communs doit être repensée pour favoriser leur développement et leur passage à une échelle plus large.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

1. **Principes fondamentaux du commun** : Les principes énoncés, tels que "le commun comme construction sociale", "les conditions d'accès au bien commun", et "la structure de gouvernance", mettent en avant les bases nécessaires à la transformation des communs locaux en biens communs globaux (phrase 4). 2. **Axes de travail du groupe « Communs et comptabilité »** : La nécessité de sensibiliser un plus grand nombre d'organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de changer le modèle comptable pour mieux intégrer les communs est explicite dans le texte. Cela montre une volonté de faire évoluer les pratiques comptables pour soutenir la transition vers des biens communs au niveau global (phrase 6). 3. **Approche CARE** : Le texte décrit le projet CARE comme un cadre conceptuel visant à prendre en compte les interactions de l'entreprise avec son environnement, ce qui est fondamental pour étendre la notion de commun au-delà des contextes locaux (phrase 12). 4. **Enseignements des expérimentations** : Les leçons tirées des expérimentations (phrase 28) évoquent directement la manière dont les concepts de communs peuvent être appliqués à des niveaux plus larges, en intégrant les externalités et en reconsidérant les normes comptables pour aligner les intérêts locaux avec des objectifs globaux.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

A. 1. **Les principes des plateformes coopératives** : Le texte mentionne que ces plateformes partagent la valeur avec les usagers et les territoires, et que les parties prenantes sont associées aux décisions (phrase 6). Cela met en évidence la nécessité d'un cadre collaboratif pour faire croître les communs locaux. 2. **L'appel à la structuration d'un réseau** : Il est clairement indiqué que pour atteindre leur plein potentiel, les plateformes coopératives doivent "faire mouvement sous une bannière commune" et "stabiliser des modèles et dispositifs" (phrase 23). Cela montre une volonté de passer de solutions locales à des initiatives plus larges et structurées, ce qui est essentiel pour le développement des biens communs globaux. 3. **Les modalités d'action innovantes** : L'existence de partenariats entre collectivités, organisations de l'ESS et acteurs de la transition est mentionnée comme une condition cruciale pour développer ces communs (phrase 20). Cela implique un processus de coopération qui est fondamental dans le passage des communs locaux au niveau global. 4. **Mobilisation collective et financement** : Les engagements pour renforcer et accompagner les expérimentations à travers des partenariats (phrase 24) soulignent également l'idée d'une structuration collective nécessaire pour faire évoluer les communs locaux vers une reconnaissance et un soutien à une échelle plus large.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Infrastructure numérique de coopération** : Le texte mentionne que les solutions numériques ouvertes et gérées par leurs usagers représentent une "infrastructure numérique de coopération accessible à tous" (phrase 78). Cela suggère une possibilité de réplicabilité et d'extension au-delà des contextes locaux. 2. **Alliances et visibilité** : La mention de contribuer à la "visibilité du mouvement des plateformes coopératives en France, en lien avec les alliés en Europe et à l'international" (phrase 84) indique une démarche active vers l'internationalisation des communs. 3. **Soutien économique et renforcement** : Le texte souligne la nécessité de "soutenir économiquement ces projets innovants" (phrase 91) et "faciliter le développement et le travail en interplateformes" (phrase 87), ce qui évoque des stratégies concrètes pour transformer des initiatives locales en projets ayant un impact global. 4. **Politiques de données et innovation sociale** : La discussion autour des "politique de la donnée favorisant les tiers de confiance" (phrase 95) et permettant des mutualisations pour l'intérêt général renforce l'idée de créer des biens communs globaux à partir de communs locaux.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Engagement des parties prenantes** : Le texte mentionne que le projet REVALS a été co-développé par divers acteurs, y compris des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains, ce qui illustre la nécessité d'un engagement collectif pour la gestion des communs (phrases 3-4). 2. **Mise en place d'un accord de gestion territoriale** : L'actualisation et la signature d'un nouveau Territorial Management Agreement (TMA) sont présentées comme un moyen d'engager plusieurs acteurs autour d'objectifs communs, favorisant ainsi la transition vers des pratiques durables qui pourraient être reproduites à une échelle plus large (phrase 10). 3. **Méthodes d'évaluation écologique** : L'utilisation de méthodes d'évaluation écologique, comme le CARE et le CEROI, vise à quantifier les bénéfices environnementaux et sociaux, ce qui est essentiel pour démontrer la valeur des communs et leur viabilité à l'échelle métropolitaine

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(phrases 30-34). 4. **Mécanisme de compensation pour les sols dégradés** : Le texte évoque l'idée d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine, montrant comment les projets d'agriculture urbaine peuvent contribuer à la régénération des sols, ce qui pourrait être un modèle pour d'autres régions (phrases 56-57). 5. **Leçons apprises et synergies** : Les leçons tirées du projet soulignent l'importance des synergies entre différents acteurs, et comment ces collaborations peuvent être un modèle pour d'autres initiatives à plus grande échelle (phrases 107-109).

De façon directe :

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Définition des communs et des capitaux** : Le texte définit les communs comme des ressources à préserver et discute de la nécessité d'une gestion collective pour éviter les enclosures. (Phrase 13, section II.D. des communs et CARE) 2. **Application de CARE à différents cas** : Plusieurs sections détaillent comment la méthode CARE peut être appliquée dans des contextes variés, comme les CUMA et les Fermes d'Avenir, pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux tout en promouvant un développement durable, ce qui renforce l'idée de passer des communs locaux aux biens communs globaux. (Sections III.C et III.D) 3. **Soutien institutionnel et expérimentation** : Le texte évoque des initiatives telles que l'expérimentation de la méthode CARE à la ville de Grenoble et le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, qui visent à créer des emplois utiles tout en intégrant les problématiques de durabilité et de préservation des communs. (Section III.B et IV.C) 4. **Dialogue avec les comptabilités alternatives** : Les sections sur les contributions de Michael Bauwens et Myriam Bouré traitent de la manière dont les comptabilités peuvent intégrer les valeurs des communs, soulignant la nécessité d'un changement de paradigme pour passer de modèles centrés sur le profit à des modèles qui prennent en compte les impacts sociaux et environnementaux. (Section IV.B)

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Par exemple, la déclaration souligne l'importance d'établir une alliance entre différentes plateformes numériques et d'autres acteurs, ce qui est une condition essentielle pour créer des biens communs à une échelle plus large. Les phrases qui illustrent cela incluent :- "Nous appelons tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes à nous rejoindre" (phrase 2).- "Nous devons absolument atteindre la masse critique d'utilisateurs qui nous permettra d'opérer des services offrant une qualité comparable à celle des grandes plateformes" (phrase 3, point 1).- "Il est urgent que les acteurs publics déploient des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s" (phrase 3, point 2). Ces éléments montrent une volonté explicite de créer un cadre collaboratif pour développer des communs numériques, ce qui est au cœur de la question posée.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Plusieurs phrases du texte évoquent directement la transition des communs locaux vers des dynamiques plus larges. Par exemple, la phrase 1 mentionne "des pistes qui permettent à l'individu de s'épanouir au sein du collectif en (re)trouvant du pouvoir d'agir", ce qui implique une réflexion sur la manière dont les communs peuvent se développer et s'élargir. De plus, la phrase 2 aborde la question de "convergence" entre différentes dynamiques et souligne l'importance de l'organisation horizontale pour renforcer ces alternatives, ce qui est essentiel pour passer des communs locaux à des biens communs mondiaux. Enfin, la proposition d'un "groupe de travail de La Coop des communs" (phrase 3) suggère une volonté d'explorer comment les initiatives locales peuvent s'organiser et se politiser pour un impact plus large, ce qui est au cœur de la question posée.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Plusieurs sections du texte traitent des conditions nécessaires à l'émergence et au développement des communs, ainsi que de leur interaction avec les pouvoirs publics et les dynamiques démocratiques. Par exemple :- Dans la section 5, il est mentionné que "les communs peuvent contribuer à la rencontre de publics très éloignés de l'acton publique moyennant des configuratons de logiques insttuantes qui l'autorisent" (phrase 13). Cela suggère une contextualisation nécessaire pour le développement des communs.- À plusieurs reprises, l'analyse souligne la nécessité de partenariats renouvelés entre initiatives de communs et pouvoirs publics, ainsi que des éléments facilitatifs comme des "outils juridiques particuliers" (phrase 12, section 8).- La notion d'un "partenariat renouvelé" entre espaces d'action autonomes et pouvoirs publics (phrase 14, section 6) est explicitement discutée comme un des enjeux pour faire évoluer les communs vers une échelle plus large.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Phrase 1-2** : Le texte aborde la finalité de la Coop des Communs, qui est d'accroître le pouvoir transformateur des communs, ce qui implique une dynamique collective pouvant avoir un impact à plus grande échelle. 2. **Phrase 4** : La mention de "renforcement politique des communs" et "intérêt général qu'ils placent sous contrôle démocratique" évoque la nécessité d'une gouvernance démocratique pour assurer la faisabilité des communs à des niveaux plus larges. 3. **Phrase 5** : L'idée que les communs doivent "tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire" montre un lien entre les communs locaux et les dynamiques plus larges, ce qui est essentiel pour le passage aux biens communs globaux. 4. **Phrase 6** : La mention des "enjeux fondamentaux à l'époque de l'anthropocène" implique une prise de conscience des problématiques mondiales, soulignant ainsi la nécessité de développer des communs à une échelle plus large.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Phrase 11-12** : La distinction entre « communs » et « biens communs » est mise en avant, indiquant que les biens communs doivent être transformés en communs pour éviter leur destruction par une gouvernance inefficace. Cela implique un processus de transformation qui peut relier les communs locaux aux biens communs globaux. 2. **Phrase 13** : Le texte discute des engagements nécessaires pour faire des « biens communs » des « communs », ce qui renforce l'idée que les actions des communautés humaines sont essentielles pour transformer cette dynamique à un niveau plus global. 3. **Phrase 21** : La réflexion sur les valeurs relationnelles et leur partage souligne l'importance de la concertation et de l'engagement communautaire dans la gestion des ressources, ce qui est crucial pour passer d'initiatives locales à des mouvements globaux. 4. **Phrase 23** : La mention de l'adaptation des principes de l'ESS pour garantir la pérennité des communs, en tenant compte des expériences passées, fait également référence à la nécessité d'un cadre qui favorise le développement durable des ressources partagées sur le long terme. Ces éléments montrent clairement que le texte traite des conditions nécessaires pour faire évoluer les communs locaux vers des biens communs globaux, en insistant sur l'importance de l'engagement communautaire et de la gouvernance.

Dans «
Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Page 38** : L'introduction mentionne que l'approche par « les communs » peut jouer un rôle pour revisiter et réformer le projet de solidarité qui est à la base du système de protection sociale. Cela souligne l'importance des communs dans la réflexion sur la protection sociale, se connectant ainsi à l'idée de transition vers des biens communs globaux. 2. **Page 41** : Il est évoqué que « les communs » constituent un pilier d'une solution alternative au néo-libéralisme et soulignent l'importance de la solidarité comme réalisation de droits, ce qui implique une réflexion sur comment ces communs peuvent être étendus au-delà des contextes locaux pour établir des biens communs globaux. 3. **Page 45** : L'idée que la protection sociale doit être pensée comme un projet d'émancipation et de souveraineté populaire, en s'ouvrant à de nouveaux domaines tels que l'alimentation, l'énergie, l'eau, et en intégrant les communs dans ces réflexions, est un point central qui relie les communs locaux à des enjeux globaux. 4. **Page 50** : La discussion autour des expériences de gestion des communs, comme les AMAP, illustre comment le modèle peut s'étendre pour inclure de nouvelles formes de solidarité et de protection sociale, renforçant ainsi le lien entre les communs locaux et une vision plus large de biens communs globaux.

Dans
« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Par exemple, la phrase 6, "Les enseignements du point de vue de la ressource", mentionne explicitement le besoin de construire des "Communs plus larges" et souligne l'importance de la gouvernance collective pour assurer l'accès aux ressources de manière équitable (phrase 11). De plus, à plusieurs reprises, les discussions mettent en avant la nécessité d'une gouvernance collective et d'un développement délibératif, comme avec

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

la mention de la "gouvernance polycentrique" dans la phrase 12, qui traite de l'interaction entre différents niveaux de gouvernance, allant du local au global. La question de l'intégration de nouvelles générations et de l'élargissement de la communauté des ayants droit (phrase 10) montre une préoccupation pour l'inclusivité dans le développement des communs, essentielle pour passer des communs locaux à une échelle plus large. Enfin, le texte évoque aussi l'évolution de la notion de communs en agriculture en relation avec les enjeux contemporains, ce qui témoigne d'une réflexion sur comment ces communs peuvent évoluer vers des biens communs globaux (phrase 23).

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

1. La mention des "communs à finalité sociale" et des projets comme TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) montre comment des initiatives locales peuvent servir de modèle pour des biens communs à plus large échelle (phrase 6). 2. Le texte évoque également la nécessité de "repenser les services publics" et de développer des "communs à finalité sociale" pour répondre aux enjeux contemporains, ce qui indique une intention d'élargir la portée des communs (phrase 49). 3. Enfin, les "enseignements et questionnements" sur l'impact des communs montrent une réflexion sur la transition des initiatives locales vers des solutions globales (phrase 48).

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. Dans la phrase 2 de l'introduction, il est mentionné que "la dimension locale de la transformation écologique et solidaire est au cœur des travaux que porte La Coop des communs", ce qui implique un lien entre les initiatives locales et un impact plus large. 2. À la phrase 8, il est dit que "la pratique du commun dans l'accès aux ressources naturelles est susceptible de faire émerger de telles valeurs relationnelles", ce qui fait référence à la manière dont les communs peuvent évoluer vers un cadre plus global. 3. La phrase 13 mentionne que la recherche "étudie les outils favorisant les conventions entre des acteurs de nature hétérogène pour trouver des solutions à l'accès aux ressources", ce qui sous-entend une démarche vers la globalisation des communs. 4. À la phrase 22, le texte aborde le besoin d'une "gouvernance inclusive et adaptative", ainsi que l'importance des "valeurs relationnelles issues des communautés locales", suggérant que la transition des communs locaux vers un cadre plus global nécessite une gouvernance qui inclut ces valeurs. 5. Enfin, les réflexions sur la "démocratie par le faire" (phrase 29) et l'importance de "construire des visions partagées" (phrase 30) réaffirment la nécessité d'une approche collective et inclusive pour réussir ce passage des communs locaux aux biens communs globaux.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, il mentionne la nécessité d'une approche opérationnelle et flexible pour les maires, ce qui implique une adaptation des communs à des contextes plus larges (phrase 7). De plus, la mention de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections" (phrase 10) renvoie à la notion de développer des communs à une échelle plus

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

vaste. Les phrases 8 et 9 soulignent également la nécessité de dispositifs permettant la discussion collective et l'inclusion, éléments essentiels pour passer des communs locaux à des biens communs globaux.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Définitions et caractéristiques des communs de proximité** : Le chapitre 5, "Définir les communs de services de proximité", propose une définition des communs de proximité et souligne l'importance de l'initiative citoyenne, de la gouvernance ouverte, et de l'ancrage territorial. Cela démontre comment les communs locaux peuvent être structurés pour évoluer vers des formes plus larges. (p. 143-162) 2. **Ressources et gouvernance** : Le texte mentionne que les communs doivent être régis par des règles élaborées en commun, ce qui répond à la nécessité d'une gouvernance qui soutient leur développement et leur intégration dans des systèmes plus larges. (p. 146-155) 3. **Exemples de transition vers des communs globaux** : Les chapitres sur la santé communautaire et les écoles illustrent des initiatives locales qui visent à répondre à des besoins spécifiques tout en ayant le potentiel d'être intégrées dans des systèmes de santé ou éducatifs plus larges, ce qui peut contribuer à la création de biens communs globaux. (p. 83-115, p. 115-143) 4. **Contexte des communs dans la crise des services publics** : La discussion sur la désertification des territoires et le retrait des services publics met en lumière comment les communs locaux émergent comme réponses aux manques, ce qui peut être vu comme un modèle à adopter à l'échelle globale. (p. 157-160)

De façon absente :

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte ne traite pas de la question concernant les conditions de faisabilité d'un processus de développement des communs, ni de la transition des communs locaux aux biens communs globaux ou mondiaux. Les éléments discutés dans le compte rendu de la réunion portent principalement sur les activités spécifiques de La Coop des Communs et sur la méthode C.A.R.E. en lien avec la comptabilité dans les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il n'y a aucune mention de stratégies ou de mécanismes permettant de relier les initiatives locales aux enjeux globaux des biens communs.

A-2 _ Obtenir la reconnaissance institutionnelle des collectifs auto-organisés

A-21 Obtenir la reconnaissance des collectifs auto-organisés dans des relations avec des pouvoirs publics qui promeuvent et garantissent la capacité d'auto-organisation citoyenne

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans
« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 2.1** : "Ces initiatives citoyennes en rapport avec les collectivités locales s'inscrivent dans un contexte de renouveau de la démocratie locale et des liens entre élus et habitants." Cela met en avant la reconnaissance des initiatives citoyennes par les pouvoirs publics. 2. **Phrase 2.2.3** : "S'intéresser aux relations entre collectivités territoriales et communs, c'est questionner la relation entre ces derniers et la puissance publique." Ici, le texte souligne l'importance de la relation entre les collectifs et les pouvoirs publics. 3. **Phrase 3.1** : "La volonté commune de promouvoir la capacité de l'auto-organisation des communs." Cette phrase est particulièrement pertinente car elle traite directement de l'auto-organisation des citoyens en lien avec les collectivités. 4. **Phrase 3.2.4.1** : "Dans les exemples de l'expérimentation TZCLD à Thiers ou des pépinières urbaines au Sénégal, l'approche par les communs a permis d'embarquer une pluralité d'acteurs relevant d'intérêts privés et d'intérêts publics, en faveur de l'intérêt général." Cela montre comment des collectifs peuvent travailler en collaboration avec les autorités. Ces passages démontrent que le texte traite de manière centrale de la reconnaissance des collectifs auto-organisés et leur interaction avec les pouvoirs publics, promouvant ainsi l'auto-organisation citoyenne.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. La création du groupe de recherche-action "La Banque en communs ?" au sein de La Coop des Communs est explicitement mentionnée comme une réponse à un besoin de coopération entre acteurs des communs et financeurs, ce qui renvoie directement à la question de la reconnaissance et de la légitimité des collectifs auto-organisés (phrase 3). 2. Le texte souligne l'importance d'une approche systémique du développement qui inclut la finance dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), ce qui implique une reconnaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de leur capacité à participer à des coopérations (phrase 12). 3. Le projet ACTTES, qui vise à activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire, met en avant l'importance de la mobilisation des ressources et de la coopération entre acteurs, ce qui est au cœur de la reconnaissance des collectifs auto-organisés (phrase 16). 4. L'idée que la coopération et la gouvernance polycentrique peuvent mener à une transformation sociale indique également une volonté de garantir la capacité d'auto-organisation citoyenne (phrase 21). Ces éléments montrent que la reconnaissance des collectifs auto-organisés est une thématique centrale du texte, abordée à travers diverses dimensions de la recherche-action et des initiatives locales.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. La phrase 4 de la section "CONTEXTE" mentionne que le groupe de travail a été formé pour répondre à un besoin d'un "lieu de réflexivité neutre" face aux questions liées à la mutualisation de données, impliquant des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

relations avec des "collectivités locales" et des "opérateurs de l'ESS". Cela souligne l'importance des interactions entre les collectifs et les pouvoirs publics. 2. La phrase 1 de la section "I. Les questions/problématiques transversales identifiées" évoque les liens entre la mutualisation de données et le renforcement du pouvoir d'agir, ce qui est directement lié à la capacité d'auto-organisation citoyenne. 3. Les phrases de la section "III. Mutualisation de données : fédération et décentralisation" traitent de l'interopérabilité et de la nécessité pour les citoyens de "retrouver du pouvoir sur nos données", ce qui fait écho à l'idée d'auto-organisation et de reconnaissance au sein des structures de pouvoir. 4. Dans la section "Discussion autour du Data Act", le texte aborde les enjeux de partage et de confiance, qui sont cruciaux pour les relations entre collectifs auto-organisés et pouvoirs publics.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Interactions entre communs et collectivités locales** : La phrase 4 de l'introduction mentionne explicitement l'importance des interactions entre les communs et les collectivités locales, en se demandant dans quelles conditions ces relations peuvent perdurer avec le soutien des collectivités publiques. Cela met en avant la nécessité de reconnaissance des collectifs auto-organisés par les institutions publiques. 2. **Accompagnement des initiatives** : Dans la description des initiatives, particulièrement la politique mise en place par la ville de Grenoble (phrase 5), il est souligné que la ville vise à ouvrir la gouvernance des biens communs pour encourager la coopération entre citoyens et collectivités. Cela reflète une reconnaissance formelle des collectifs auto-organisés. 3. **Rôle des collectivités dans l'auto-organisation** : La section sur la caractérisation de l'approche par les communs (phrase 6) souligne que pour que les collectivités locales initient une dynamique, elles ne doivent pas se positionner en tant que prescriptrices, mais plutôt comme catalyseurs de l'auto-organisation. Cela montre une volonté de garantir la capacité d'auto-organisation citoyenne en reconnaissant leur rôle. 4. **Exemples de co-construction** : Les exemples de projets tels que le Pacte pastoral ou la co-construction du skatepark à Lezoux illustrent la manière dont les collectivités et les collectifs peuvent interagir de manière constructive (phrases 4-5 de la description des initiatives). Cela démontre un cadre positif pour la reconnaissance et le soutien des collectifs auto-organisés.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte traite de la reconnaissance des collectifs auto-organisés dans des relations avec des pouvoirs publics, notamment à travers des exemples concrets de gestion des communs en milieu rural. 1. **Exemples de coopération entre collectivités et éleveurs :** La phrase mentionnant que « le Pacte Pastoral a été adopté lors d'une délibération… pose les fondements d'une intendance territoriale » (p. 4) souligne l'importance de l'implication des collectivités locales dans la gestion des communs. Cela fait référence à l'auto-organisation et à la reconnaissance des collectifs. 2. **Démarche participative :** Le texte évoque comment les « éleveurs sollicitent leurs élus » et comment « un juriste de l'environnement va être sollicité en renfort » (p. 4). Cela montre une dynamique d'interaction entre les citoyens et les pouvoirs publics, essentielle pour la reconnaissance des collectifs. 3. **Gouvernance partagée :** La mention de la « communauté de communes » et du « Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal » (p. 5) indique la création de structures qui

permettent de fédérer les acteurs locaux, ce qui est crucial pour garantir la capacité d'auto-organisation. 4. **Références à des défis et à des opportunités :** Le texte aborde les « enjeux d'accès aux espaces pastoraux » (p. 3) et la nécessité de négocier avec des propriétaires multiples, illustrant ainsi les relations complexes entre les collectifs auto-organisés et les institutions publiques.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Par exemple, dans la phrase 3.3, il est mentionné que "les acteurs publics doivent prendre leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste" pour soutenir les plateformes d'intérêt général. Cette phrase souligne clairement l'importance d'une reconnaissance et d'un soutien de la part des pouvoirs publics vis-à-vis des initiatives auto-organisées. De plus, la phrase 3.4 évoque la nécessité d'une "souveraineté numérique" qui doit être contrôlée par les citoyens, ce qui implique également une forme de reconnaissance des collectifs qui œuvrent pour un numérique conforme aux valeurs démocratiques.

Dans « Klaxon_29 »

1. **Phrase 10-12** : "Nous y sommes : l'argent public, notre argent collectif, ne viendra plus soutenir l'intérêt général ; désormais les questions sociales et culturelles seront financées par des logiques d'investissements privés ou d'intérêt particuliers des entreprises à mission et autres entreprises à impact." Cela souligne une tension entre les initiatives citoyennes et le financement public, ce qui affecte la capacité d'auto-organisation. 2. **Phrase 40-42** : "Nous entendons enfin des agents publics proclamer leur souhait de « partenariats public/communs" avec des « communautés » voire directement avec des « contributeurs » individuels." Cela évoque une dynamique dans laquelle les pouvoirs publics cherchent à établir des relations avec des acteurs individuels ou des communautés, ce qui peut affaiblir les collectifs organisés. 3. **Phrase 56-57** : "Ces alliances qui se créent sur injonction du financeur (dont la logique est certes justifiable sinon justifiée) peuvent se révéler de nature à contourner les réseaux existants (fédérations) voire les condamner à plus ou moins long terme." Cela met en lumière les risques que les modèles de financement actuels font peser sur les structures collectives et leur capacité à s'auto-organiser. 4. **Phrase 73-75** : "Nous appelons, en conclusion provisoire, au renforcement du processus de décryptage que nous avons lancé sur ces dispositifs." Cela montre une volonté de réflexion sur la manière dont les collectifs peuvent naviguer dans le cadre actuel des relations avec les pouvoirs publics.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte aborde la question de la reconnaissance des collectifs auto-organisés en plusieurs endroits, en mettant en avant des préconisations et des outils qui favorisent cette reconnaissance dans les relations avec les pouvoirs publics. 1. **Préconisations pour la reconnaissance juridique** : Dans la section "Échelles de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communalité : complément", il est mentionné qu'il est nécessaire d'introduire un régime de « patrimoine commun » dans le droit positif et de renforcer la reconnaissance des « choses communes » qui existent en droit français, mais qui sont peu utilisées (phrase 11). Cela répond directement à la question de la reconnaissance des collectifs auto-organisés. 2. **Concertation entre les parties prenantes** : Dans la partie "Références juridiques en lien avec la propriété", il est précisé que dans une approche par les communs, les dispositions de gestion doivent être le résultat d'une concertation entre les parties prenantes concernées (phrase 31). Cela souligne l'importance de la reconnaissance des collectifs dans l'élaboration de solutions en collaboration avec les pouvoirs publics. 3. **Outils incitatifs et normatifs** : La section sur les "Outils de réglementation des usages" présente divers outils qui impliquent une délibération de la commune et des approches coopératives, ce qui souligne l'importance de la reconnaissance des acteurs locaux dans la gestion des communs (phrase 42). Ces éléments montrent que la reconnaissance des collectifs auto-organisés est une thématique centrale du texte, car elle est liée à la mise en place de structures juridiques, de moyens de gestion et d'outils favorisant leur interaction avec les pouvoirs publics.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Phrase 5 (introduction)** : Le texte aborde directement la question de comment les initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS) peuvent renforcer la démocratie, ce qui implique une reconnaissance et une légitimité des collectifs auto-organisés dans leurs interactions avec les pouvoirs publics. 2. **Phrase 22 (section "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE")** : Cette section discute des capacités des initiatives étudiées à influencer et changer les règles du jeu institutionnel, illustrant comment ces collectifs peuvent s'auto-organiser et interagir avec les pouvoirs publics. Par exemple, le projet de l'Hôtel Pasteur montre comment des usages nouveaux de la ville peuvent être advenus avec l'accord des collectivités. 3. **Phrase 49 (section "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE")** : Le texte mentionne que les citoyens gérant des communs peuvent interpeller la puissance publique, soulignant une reconnaissance de la capacité d'auto-organisation citoyenne et une évolution dans les relations entre pouvoirs publics et collectifs citoyens. 4. **Phrase 86 (section "ÉLÉMENTS DE CONCLUSION")** : La conclusion fait état de la quête démocratique spécifique au sein des initiatives de communs, soulignant que ces projets peuvent renouveler l'action publique et créer de nouveaux liens entre les acteurs citoyens et les pouvoirs publics.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Phrase 1-2** : "La Coop des Communs a pour finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs." Cela souligne la volonté de renforcer les dynamiques collectives, ce qui est fondamental pour l'auto-organisation. 2. **Phrase 4** : "révélant leur légitimité et leur capacité collective à s'organiser en articulant communauté, système de ressources et règles pour répondre aux situations complexes qui les concernent." Ici, le texte mentionne directement la capacité des collectifs à s'organiser, ce qui est central à la question de leur reconnaissance par les pouvoirs publics. 3. **Phrase 5** : "au service d'un intérêt général qu'ils placent sous contrôle démocratique des personnes concernées." Cela évoque la nécessité d'un contrôle démocratique et d'une reconnaissance par les institutions, point essentiel pour garantir l'auto-organisation. 4. **Phrase 15** : "ils reposent sur la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision et, en conséquence, sur

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l’autogouvernement des collectifs par l’élaboration de règles communes." Ce passage est également crucial car il insiste sur le rôle des personnes concernées dans les décisions, ce qui est essentiel pour l'auto-organisation. 5. **Phrase 20** : "notre projet associatif [...] repose sur la mise en action de regards croisés, capacité d’analyse et voies de résolution des questions d’une diversité de membres et sur l’ouverture à la participation d’autres." Ce passage montre l'importance d'inclure une diversité de participants, ce qui est également en rapport avec la reconnaissance des collectifs par les pouvoirs publics.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Par exemple : 1. À la phrase 12, Jimmy Meersman évoque la nécessité d'une "reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles", ce qui touche directement à la reconnaissance des collectifs auto-organisés. 2. À la phrase 28, il est mentionné que "l'intervention de l’État, en tant que partenaire, s’est longuement posée", soulignant l'importance de la relation entre les collectifs et les pouvoirs publics pour permettre l'auto-organisation. 3. À la phrase 46, Didier Christin pose des questions sur "la place pour les pouvoirs publics dans ces Communs agricoles", abordant ainsi directement la problématique des relations entre les collectifs et les instances publiques.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Phrase 6 : « Un commun : ... initié et porté par un collectif territorial *... gouvernance : Comité Local pour l’Emploi* (représentants de tous les acteurs locaux, notamment les personnes privées durablement d'emploi), largement auto-organisé, avec une capacité instituante (définition de la qualité des emplois...) » souligne l'importance de la gouvernance auto-organisée au sein des collectifs.- **Phrase 47** : « ... la prise en charge d'une dette sociétale, un argument pour son financement » indique que les organisations cherchent à faire reconnaître leurs efforts pour les bénéfices sociétaux, ce qui implique une relation avec les pouvoirs publics pour soutenir l'auto-organisation.- **Phrase 49** : « ... développer les communs à finalité sociale / de proximité : *pour reconstruire les services publics en s'inspirant de la gouvernance des communs* ... » évoque directement l'idée que les pouvoirs publics devraient s'inspirer des méthodes des collectifs auto-organisés.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Phrase 1-2** : La Coop des Communs est décrite comme un réseau qui vise à accroître la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs, ce qui implique une forme d’auto-organisation citoyenne. 2. **Phrase 18-19** : Le texte mentionne la nécessité d'une gouvernance qui associe les communautés locales, en prenant en compte leurs valeurs relationnelles, ce qui est essentiel pour garantir leur autonomie et leur capacité d'auto-organisation. 3. **Phrase 39-40** : L’initiative de l’Institut pour la recherche de la CDC qui soutient des projets de recherche-action sur les conventions entre acteurs hétérogènes montre une volonté de créer des partenariats qui renforcent la participation citoyenne et l’auto-

organisation. 4. **Phrase 45-46** : Les Commissions Syndicales du Pays Basque illustrent comment une gouvernance collégiale et auto-organisée peut garantir des droits d'usage équitables, ce qui est essentiel pour la reconnaissance des collectifs auto-organisés. 5. **Phrase 62-63** : Le projet de la Ferme du Trichon souligne les défis de gouvernance entre les citoyens et les institutions, mettant en lumière l'importance de la coopération et de l'innovation dans les relations entre acteurs citoyens et pouvoirs publics. 6. **Phrase 84-85** : L'association "Pour une sécurité sociale de l'alimentation - Alsace" montre comment des collectifs peuvent se structurer pour revendiquer des droits et développer des modèles de gouvernance participative et inclusive. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas d'aborder la question, mais en fait une thématique centrale, en explorant comment les collectifs peuvent interagir avec les institutions pour favoriser leur reconnaissance et leur capacité d'auto-organisation.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

1. La phrase "Il faut continuer à dire qu'il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive" (phrase 6) évoque la diversité et la nécessité d'adapter les approches dans les relations avec les pouvoirs publics. 2. La mention de "faire ensemble, de faire avec" (phrase 6) implique une reconnaissance des processus participatifs et des collectifs auto-organisés dans les politiques publiques. 3. De plus, le texte mentionne la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 7), ce qui renforce l'idée de travailler avec les pouvoirs publics pour garantir la capacité d'auto-organisation citoyenne. 4. Enfin, la phrase "notre analyse est qu'il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif, qui passe par la discussion collective" (phrase 8) souligne l'importance de la reconnaissance et de l'inclusion des voix citoyennes dans les processus décisionnels.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Plusieurs phrases soulignent cette thématique : 1. **Phrase 1** : "Ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers, sont portées par des acteurs issus des communs qui s'appuient sur les ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire" (phrase 59). Cela montre que les acteurs auto-organisés sont au cœur de la réponse à la crise, impliquant une reconnaissance de leur rôle. 2. **Phrase 2** : "Ensemble, elles représentent une infrastructure numérique de coopération accessible à tous et dans tous les territoires, pensées dans une logique de solidarité et s'articulant étroitement avec les missions d'intérêt général des collectivités" (phrase 60). Cette mention de l'articulation avec les missions des collectivités souligne la nécessité d'une reconnaissance formelle de ces initiatives par les pouvoirs publics. 3. **Phrase 3** : "favorisant des alliances autour de projets entre plateformes et avec d'autres partenaires, des communs, du libre et de l'open source, de l'économie sociale" (phrase 64). Cela indique une volonté d'établir des relations formelles entre les collectifs auto-organisés et les institutions, renforçant ainsi leur reconnaissance. 4. **Phrase 4** : "penser la puissance publique en tant qu'acteur-partenaire" (phrase 67). Ce passage évoque explicitement la nécessité d'une coopération entre les collectifs et les pouvoirs publics pour promouvoir l'auto-organisation citoyenne. Ces éléments montrent que la question de la reconnaissance des collectifs auto-organisés est une thématique centrale dans le texte,

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

abordant les relations avec les pouvoirs publics et l'importance de leur soutien pour favoriser l'auto-organisation citoyenne.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Co-développement et engagement des parties prenantes** : La phrase 6 mentionne que le site a été co-développé par des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains, illustrant ainsi une relation active entre les collectifs auto-organisés et les pouvoirs publics. 2. **Signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA)** : La phrase 11 indique que la mise à jour et la signature de ce nouvel accord ont formalisé des engagements de multiples parties prenantes, y compris la ville de Roubaix. Cela montre que les collectifs auto-organisés sont reconnus et intégrés dans des processus formels avec les pouvoirs publics. 3. **Mobilisation d'outils de comptabilité socioécologique** : À la phrase 24, il est mentionné que l'objectif est de développer un modèle économique commun qui répond aux besoins des partenaires impliqués et des stratégies des autorités locales, ce qui démontre une volonté de dialogue et de reconnaissance des collectifs. 4. **Dynamique collaborative** : La phrase 38 évoque comment la dynamique collaborative générée par le projet REVALS encourage l'application future de la comptabilité écologique au niveau métropolitain, ce qui reflète l'importance de la reconnaissance et de l'intégration des collectifs auto-organisés dans les politiques publiques. 5. **Engagement des partenaires** : Les exemples donnés dans la section "Impacts" montrent comment différents acteurs, y compris des organisations sociales et des autorités publiques, ont pris des engagements dans le TMA, soulignant la reconnaissance des collectifs auto-organisés et leur collaboration avec les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs communs. Ces éléments indiquent que la reconnaissance des collectifs auto-organisés est au cœur du projet REVALS, en établissant des relations constructives avec les pouvoirs publics pour promouvoir l'auto-organisation citoyenne.

De façon directe :

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, la phrase 34 mentionne : "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics". Cela souligne l'importance d'un dialogue et d'une coopération entre les collectifs citoyens et les acteurs publics pour garantir un accès équitable à des ressources alimentaires. De plus, la phrase 37 souligne que "Il existe donc aussi des inégalités dans l'accès aux espaces de gouvernance alimentaire", ce qui implique la nécessité de reconnaître et d'inclure les collectifs auto-organisés dans les processus de prise de décision publique.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Phrase 1 (p. 13)** : "A travers la modélisation comptable, CARE pose des pistes de reconnaissance de droits envers les communautés et entités concernées (travailleurs, nature)". Cette phrase souligne que la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

méthode CARE cherche à établir des droits pour les acteurs impliqués, ce qui touche à la reconnaissance des collectifs. 2. **Phrase 2 (p. 45)** : "La Ville de Grenoble a souhaité explorer la possibilité d'utiliser CARE." Cela indique un lien direct entre les initiatives citoyennes et les pouvoirs publics, soulignant un intérêt pour la reconnaissance des actions citoyennes et des communs. 3. **Phrase 3 (p. 49)** : "Il apparaît urgent pour les collectivités de se réapproprier le débat sur la performance publique..." Ceci implique que les collectivités doivent reconnaître et valoriser les contributions des collectifs auto-organisés.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, la phrase 18 évoque la nécessité de "valide-t-on ensemble et, si oui, comment ?", ce qui renvoie à la reconnaissance des dynamiques collectives. De plus, la phrase 20 aborde la notion de "responsabilisation des salariés" et inclut des termes tels que "démocratie et contre-pouvoirs", suggérant une relation avec des structures de pouvoir. Enfin, il est question de "passerelles entre les corps intermédiaires traditionnels, les initiatives collectives plus informelles et les territoires", ce qui montre une préoccupation pour la reconnaissance et les relations entre collectifs et institutions.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Par exemple, dans la section V. DISCUSSION & CONCLUSION, il est fait référence à la nécessité de "rétablir un dialogue constructif" avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et d'autres acteurs tels que les Comités Régionaux de Conchyliculture (CRC) et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) (phrases 27-29). Ce dialogue est essentiel pour garantir la viabilité écologique et financière, ce qui implique une reconnaissance des collectifs auto-organisés dans ces interactions. De plus, la mention de la "fournir de l'information aux parties prenantes" (phrase 30) souligne l'importance de la communication et de la reconnaissance des différents acteurs, dont les collectifs auto-organisés, dans le processus décisionnel.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite de la question de la reconnaissance des collectifs auto-organisés dans leurs relations avec les pouvoirs publics, notamment à travers le concept de "décloisonnement des initiatives de la TES et du changement de posture à obtenir de la part des pouvoirs publics et des financeurs" (phrase 46). Cette mention indique une préoccupation explicite pour la façon dont les pouvoirs publics peuvent soutenir ou reconnaître ces collectifs. De plus, le texte souligne que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et que cela interroge "le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES", ce qui montre un lien direct avec la reconnaissance et le soutien que ces acteurs peuvent apporter aux initiatives collectives (phrase 48).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte traite directement de la question de la reconnaissance des collectifs auto-organisés et de leur relation avec les pouvoirs publics, notamment à travers la mention de la nécessité de changement de modèle comptable et d'accompagnement des organisations. Par exemple, dans la section « Les axes de travail », il est indiqué que le groupe « Communs et comptabilité » vise à « organiser des actions de sensibilisation afin de permettre à un plus grand nombre d'organisations de l'ESS de comprendre la nécessité de changer de modèle comptable » (phrase 5). Cela implique une reconnaissance implicite de l'importance des collectifs auto-organisés dans le cadre des relations avec les pouvoirs publics. De plus, le texte évoque également la nécessité d'une « structure de gouvernance du bien commun réservant une place centrale aux personnes directement concernées » (phrase 4) ce qui fait écho à la question de la capacité d'auto-organisation citoyenne et à la reconnaissance de ces collectifs par les pouvoirs publics.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Cela est particulièrement visible dans la phrase 12, où il est mentionné que "les communs ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social." Cela indique une prise de conscience de la nécessité de reconnaissance des communs par les institutions, ce qui est directement lié à la question posée. De plus, la phrase suivante (12) souligne l'importance d'une "action résolue et permanente des communautés humaines (y compris vis-à-vis des institutions étatiques)", ce qui renforce l'idée que la reconnaissance des collectifs auto-organisés et leur capacité d'auto-organisation dépendent d'interactions avec les pouvoirs publics.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Phrase 9** : "Le mouvement des communs affirme le droit à la participation active et directe des sujets à son organisation, à sa production et à son gouvernement/sa gouvernance." - Cette phrase évoque directement le droit à la participation et à l'auto-organisation. 2. **Phrase 12** : "Une approche par « les communs » peut jouer un rôle pour revisiter et réformer le projet de solidarité qui est à la source et à la base du système de protection sociale en France." - Cela indique un lien entre les communs et la réforme des institutions publiques. 3. **Phrase 30** : "Les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation de sujets de droits."- Ceci renforce l'idée d'une participation citoyenne active, essentielle à l'auto-organisation. 4. **Phrase 32** : "Les communs interrogent les politiques de gestion des institutions de la protection sociale, notamment en ce qui concerne la participation effective des personnes à la réduction des inégalités sociales qui les concernent." - Cela souligne l'importance de la participation des citoyens dans la gestion des institutions publiques.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Par exemple, il est mentionné que le projet de l'E.B.E./T.Z.C.L.D. vise à "permettre la représentation des différentes parties prenantes au sein d'une SCIC" (phrase 7), ce qui évoque un cadre de reconnaissance et d'interaction avec les institutions. De plus, le passage qui souligne "la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel" (phrase 4) et l'objectif de sensibiliser les organisations de l'ESS à cette évolution montrent l'aspiration à établir des relations constructives avec les pouvoirs publics pour garantir la capacité d'auto-organisation citoyenne.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Par exemple, dans la phrase 7, il est indiqué que les plateformes coopératives "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif". Cela souligne une volonté de collaboration entre les collectifs et les pouvoirs publics, ce qui est au cœur de la thématique de l'auto-organisation citoyenne. De plus, dans la phrase 21, il est mentionné que les acteurs s'engagent à "être reconnus et financés par les plans de relance", ce qui renforce l'idée de reconnaissance par les institutions publiques.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Plusieurs passages du texte traitent directement de la reconnaissance et du soutien des collectifs auto-organisés en relation avec les pouvoirs publics. Par exemple, dans l'introduction de l'expérience de la santé communautaire, il est mentionné que "les centres de santé communautaire (CSC) se réclament de trois textes fondateurs" qui soulignent l'importance de la participation des citoyens dans la prise en charge de leur santé (phrases 3-4). De plus, la discussion sur les "Pactes de coopération" et l'autonomie des citoyens dans la gestion des services de santé (section 6) illustre la manière dont les collectivités peuvent favoriser l'auto-organisation citoyenne. D'autres sections évoquent également les défis et les opportunités pour ces collectifs dans leur interaction avec les services publics (exemples des Râteleurs et des initiatives de santé communautaire, phrases 27-29).

A-22 Clarifier le concept flou de « partenariats public/communs », le dé-construire et le reconstruire

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Clarification et déconstruction du concept** : Dès le début, le texte mentionne la nécessité de clarifier les contours et la définition de “ce qui fait commun” (phrase 2.1, section 2.1). Il souligne que les effets spécifiques de la « transition » générés par ces initiatives citoyennes et le rôle des pouvoirs publics ne sont pas précisément identifiés, ce qui indique un besoin de déconstruction du concept traditionnel. 2. **Nouveaux modèles et dynamisme** : Le texte aborde les nouvelles formes de coopération qui émergent entre les collectivités locales et les communs, indiquant qu'elles constituent des modèles attrayants pour la transition écologique et solidaire (phrase 2.1). Il fait également référence à la nécessité d'une approche pluridisciplinaire qui ne dépend ni de l'action publique ni privée stricto sensu, suggérant ainsi une reconstruction du concept de partenariat. 3. **Évaluation et outils** : La discussion autour des outils juridiques et financiers (sections 4.2.1 et 4.2.2) met en lumière comment les partenariats public/communs doivent être adaptés aux réalités des acteurs locaux. La critique de l'évaluation actuelle des initiatives montre que les outils existants doivent évoluer pour soutenir le développement des communs. 4. **Exemples concrets** : Le texte fournit divers exemples de projets en cours (comme le Pacte pastoral et les initiatives à Grenoble) qui illustrent comment ces partenariats peuvent être mis en œuvre dans la pratique, les défis rencontrés, ainsi que les bénéfices potentiels pour les collectivités et les citoyens (section 2.4).

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

L1. **Analyse des communs dans le cadre de la finance** : Le texte discute de la capacité des acteurs de l'ESS à participer à des coopérations et à des actions collectives, et comment cela peut être intégré dans une finance soutenable, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) (phrases 15-17). 2. **Définition des communs selon Elinor Ostrom** : Le texte reprend et explicite la définition des communs, qui inclut une ressource en accès partagé, un système de droits et d'obligations, et un système de gouvernance. Ce cadre théorique est essentiel pour comprendre comment les partenariats public/communs peuvent être structurés (phrases 39-42). 3. **Le groupe de recherche-action "La Banque en communs ?"** : Ce groupe vise à explorer comment la banque peut être vue comme un commun et comment les acteurs de la finance peuvent soutenir le développement des communs. Le texte insiste sur la nécessité de comprendre les évolutions des besoins de financement des communs et des institutions financières (phrases 55-59). 4. **Ressources menacées et gestion en commun** : Le texte pose la question de quelles ressources, dans le monde bancaire et financier, pourraient être mieux gérées en tant que communs, ce qui implique de repenser le rôle des banques et de la finance dans un cadre de solidarité et de transformation sociale (phrases 61-64). 5. **Implication des acteurs financiers dans le développement des communs** : Le texte propose que les acteurs bancaires et financiers de l’ESS puissent jouer un rôle de tiers de confiance et de reliance pour favoriser le développement des communs, ce qui montre un effort de reconstruction du concept et de ses applications pratiques (phrases 76-80).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Il traite de la nécessité de repenser l'accès à l'alimentation en intégrant des initiatives citoyennes et des pouvoirs publics, ce qui est directement lié à la question des partenariats. Par exemple, la phrase 25 mentionne : "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics, ne va pas de soi." Cette phrase souligne l'idée de coopération entre le public et les communs, ce qui est au cœur de la question posée. De plus, la phrase 38 : "Une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics..." renforce cette thématique en soulignant l'importance d'inclure les acteurs publics dans une démarche collective et inclusive autour des communs.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Définition et approche des communs** : Le texte explique que les communs sont liés à des communautés et à des valeurs communes, et que cette gestion collective est cruciale pour leur préservation (phrases 13-15, section II.D). Cela montre une volonté de clarifier ce que signifie un partenariat public/communs dans le cadre d'une approche collective et collaborative. 2. **Liens avec CARE** : Le texte évoque le modèle de comptabilité CARE, qui vise à intégrer non seulement le capital financier, mais aussi le capital humain et naturel, et à les considérer comme des éléments à préserver (sections II et III). Cela démontre un effort pour reconstruire une approche de la comptabilité qui soit en adéquation avec les principes des communs. 3. **Exemples pratiques** : La section III présente plusieurs cas d'organisations expérimentatrices, comme les CUMA et Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, qui illustrent comment des pratiques de comptabilité collaborative peuvent contribuer à la reconnaissance et à la valorisation des communs (phrases 22-27, section III.B et III.C). 4. **Dialogue avec les comptabilités alternatives** : Le texte aborde comment le modèle CARE peut dialoguer avec d'autres formes de comptabilité, ce qui implique une réflexion sur la gouvernance et sur la manière de gérer les relations entre les différents capitaux impliqués dans les partenariats public/communs (section IV). Ainsi, le texte met en lumière les enjeux et les réflexions nécessaires autour du concept de partenariats public/communs, le dé-construisant pour mieux le reconstruire à travers une approche collective et intégrative.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Clarification des concepts** : À plusieurs reprises, le texte discute des distinctions entre « bien commun », « biens communs » et « communs », ce qui est essentiel pour clarifier le concept de « partenariats public/communs ». Par exemple, à la phrase 47, il est précisé que « les biens communs sont distincts des biens publics, des biens privés et des biens de club », ce qui aide à comprendre les nuances entre les différents types de ressources et leurs gouvernances. 2. **Interactions entre communs et collectivités locales** : La question des interactions entre communs et collectivités publiques est au centre du texte, notamment dans les phrases 36 à 39, où il est question de « qui est à l'origine de quoi » et « dans quelles conditions les communs peuvent-ils s'inscrire dans la durée, avec l'appui des collectivités publiques tout en

gardant leurs spécificités ? ». Cela montre une volonté d'explorer comment les partenariats peuvent être structurés et fonctionnels. 3. **Exemples concrets de partenariats** : Le texte fournit plusieurs études de cas, comme celui de la ville de Grenoble (phrase 78) et du Pacte pastoral intercommunal (phrase 58), qui illustrent comment les collectivités peuvent collaborer avec des initiatives de communs, ce qui contribue à la déconstruction et à la reconstruction du concept. 4. **Proposition de nouveaux modèles** : À la fin, le texte évoque la nécessité de repenser les outils juridiques et financiers pour mieux soutenir ces partenariats (phrase 147 à 149), soulignant l'importance d'adapter les structures existantes pour favoriser les partenariats public/communs.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Il explore les mécanismes de gouvernance partagée et la façon dont les collectivités locales peuvent intervenir dans la gestion des communs. Voici quelques exemples tirés du texte : 1. **Phrase 2-3** : La distinction faite entre les biens communs et le système de gestion par les Communs montre l'importance d'une approche systémique qui inclut les collectivités, et ce, dans un cadre de responsabilité partagée. 2. **Phrase 20-21** : L'exemple du Pacte Pastoral Intercommunal illustre comment la Communauté de Communes agit comme entité porteuse d'un projet qui implique directement les éleveurs et autres acteurs locaux, ce qui dénote une forme de partenariat entre les acteurs publics et la communauté. 3. **Phrase 61-62** : La mention de la « démocraie participative » qui remplace la démocratie représentative indique une reconstruction des rapports entre les collectivités et les acteurs locaux dans la gestion des communs. 4. **Phrase 73-74** : Le texte évoque le besoin de définir des outils qui permettraient de sortir de la crise sociale du droit, ce qui sous-entend une réflexion sur les modalités de partenariat public/commun qui pourraient être mises en place.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Dans la déclaration, il est précisé que les plateformes numériques alternatives souhaitent établir une « alliance entre plateformes agissant pour un numérique d'intérêt général » (phrase 2) et qu'il est impératif d'« ouvrir un dialogue avec les acteurs publics afin qu’ils prennent leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles » (phrase 3). Cela indique un désir de dé-construire les relations traditionnelles entre le public et le privé, et de reconstruire un cadre où les communs et les acteurs publics travaillent ensemble. De plus, la mention de « l'articulation des échelles territoriales » (phrase 3) et l'appel à mutualiser des ressources souligne l'importance de la coopération entre divers acteurs, y compris les collectivités territoriales, l'État et les plateformes coopératives. Cela renforce l'idée de clarifier et de structurer le concept de partenariats public/communs.

Dans « Klaxon_29 »

1. **Mention explicite des "partenariats public/communs"**- La phrase clé est : "Nous entendons enfin des agents publics proclamer leur souhait de « partenariats public/communs”" (phrase 94). Cela montre que le

texte aborde directement la question des partenariats entre les acteurs publics et les communs. 2. **Critique des effets de ces partenariats**- Le texte mentionne les risques associés à ces partenariats, notamment une "vision 'aplatie' des partenariats" qui pourrait nuire aux négociations entre les pouvoirs publics et la société civile organisée (phrase 95). Cela indique une déconstruction du concept. 3. **Réflexion sur la capacité de négociation** - Le texte souligne que cette approche peut affaiblir les négociations nécessaires entre les pouvoirs publics et "la société civile organisée", ce qui constitue une analyse critique de la notion de partenariat public/communs (phrase 95). 4. **Vision historique et critique des appels à communs**- Le texte évoque comment les "appels à communs" se présentent comme des dispositifs de financement, mais qu'ils peuvent également être des "dispositifs d'affectation d'argents" qui ne respectent pas la dimension politique des communs (phrase 88). Cela démontre une volonté de reconstruire le concept en le rendant plus conscient de ses implications sociales et politiques. En somme, le texte explore en profondeur les enjeux des "partenariats public/communs", en les déconstruisant et en plaidant pour une compréhension plus nuancée et critique de ces relations.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, il questionne le rôle des organisations « en communs » dans la création de nouvelles formes d'organisation et de coopération, mettant en lumière des exemples concrets qui illustrent une réflexion sur ce que cela signifie de travailler ensemble dans un cadre solidaire. Les références à des dynamiques alternatives et à l'organisation horizontale des communs (phrases 4-5) montrent une volonté de mieux comprendre comment ces modèles peuvent s'articuler avec les structures traditionnelles. Le texte évoque également la nécessité de redéfinir le sens du travail et de la coopération dans le cadre des organisations de l'économie sociale et solidaire (phrases 14-15), ce qui est directement lié à la construction d'un partenariat plus inclusif et significatif entre le public et les communs. De plus, l'idée de responsabilisation des salariés et de prise en compte des parties prenantes dans les décisions (phrases 10-11) est essentielle pour déconstruire les visions traditionnelles du travail et reconstruire une approche où les communs et les institutions publiques travaillent ensemble de manière plus synergique.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Plusieurs passages mettent en avant la nécessité de réfléchir sur le rôle de la puissance publique dans le cadre des communs et comment ces initiatives peuvent influencer les politiques publiques. 1. **Analyse des rapports entre les communs et les pouvoirs publics** : La phrase 5 évoque la capacité des initiatives à "influencer et changer les règles du jeu institutionnel", ce qui implique une réflexion sur le partenariat entre acteurs publics et communs. 2. **Exemples concrets de partenariat** : Les exemples de l'Assemblée des communs de Lille et de la SCIC Tetris (phrases 6-7) montrent comment ces initiatives cherchent à établir des relations renouvelées avec les pouvoirs publics, en remettant en question la nature classique du partenariat. 3. **Question de la revitalisation de la démocratie** : La phrase 6 mentionne explicitement la question de savoir si les communs peuvent revitaliser la démocratie, ce qui soulève directement la problématique de leur articulation avec l'action publique. 4. **Interrogations sur les risques des partenariats** : Le texte aborde également les risques associés à ces partenariats, notamment en ce qui concerne le recul potentiel de la

puissance publique (phrase 7). 5. **Rôle des outils juridiques** : La discussion autour des outils juridiques (phrase 7) souligne comment ils peuvent faciliter la mise en place de partenariats entre les communs et les pouvoirs publics, contribuant ainsi à la déconstruction et à la reconstruction des concepts de partenariat. Ces éléments montrent que le texte traite en profondeur de la question des partenariats public/communs, en cherchant à en clarifier le concept et à en explorer les implications tant positives que négatives.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. **Mise en synergie des initiatives** : Le projet ACTTES vise à tester la notion de "communs" comme un moyen d'harmoniser diverses initiatives de TES, ce qui indique une volonté de redéfinir les interactions entre les acteurs publics et ceux des communs (phrase 5-6). 2. **Décloisonnement des acteurs** : La mention des espaces d'échange entre chercheurs et praticiens souligne l'importance de créer des ponts entre les "mondes" de l'ESS, des communs, et d'autres secteurs. Cela implique une reconstruction des relations entre ces acteurs et les partenaires publics (phrase 12-13). 3. **Rôle des "entrepreneurs frontières"** : Le texte identifie des acteurs clés, appelés "entrepreneurs frontières", qui facilitent la communication entre différentes catégories d'acteurs, y compris les pouvoirs publics. Cela démontre la nécessité d'un nouveau cadre de coopération pour renforcer l'efficacité des initiatives de TES (phrase 22-23). 4. **Questionnement sur les outils de gestion** : Le texte évoque les outils de gestion comme des "actants" dans les initiatives de TES, ce qui soulève des enjeux de gouvernance et d'implication des pouvoirs publics dans la définition des communs et des partenariats. Cela appelle à une redéfinition de leur rôle et de leur posture face aux initiatives collectives (phrase 30-32).

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Définition et enjeux des communs dans la protection sociale** : Le texte affirme que "les communs" renouvellent les codes de l'action publique et participent à l'élaboration d'un projet de protection sociale qui doit inclure des formes d'agir en commun (p. 39-40). Cela montre un engagement clair à repenser le rôle des communs dans ce domaine. 2. **Rôle des acteurs et reconnaissance des droits** : Il est souligné que l'approche des communs permet aux individus d'être acteurs de la solidarité, créant ainsi des "partenariats" entre les bénéficiaires et les institutions (p. 41-42). Cela implique une transformation des rapports de force et une redéfinition des droits collectifs. 3. **Critique du modèle néo-libéral** : La critique de l'idéologie néolibérale qui remet en question la légitimité des institutions publiques en faveur d'une approche plus marchande de la protection sociale est une autre facette de la déconstruction proposée (p. 39-40). 4. **Exemples concrets d'initiatives** : Le texte évoque des initiatives comme celles des coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui illustrent comment les communs peuvent se traduire par des formes concrètes de solidarité et de protection sociale (p. 48-49). 5. **Vision d'un système de protection sociale rénové** : La conclusion de la nécessité d'une protection sociale basée sur les communs et l'importance de l'inclusion des citoyens dans ce processus de réforme est clairement affirmée (p. 54), ce qui montre une volonté de repenser le partenariat public/communs dans un cadre plus inclusif et solidaire. En somme, le texte fait une

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

analyse approfondie qui clarifie et restructure le concept de « partenariats public/communs », en le reliant à la protection sociale et aux mécanismes de solidarité dans une vision prospective.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Il s'entoure de réflexions sur les modèles comptables alternatifs dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la méthode C.A.R.E., qui vise à intégrer des éléments de comptabilité sociale et environnementale. Par exemple, dans la phrase 27, il est mentionné que "la « révolution comptable » qui est au cœur du modèle C.A.R.E. devrait rétroagir sur... la construction du modèle socio-économique (hiérarchie des critères de décision)" ce qui implique une redéfinition et une déconstruction des notions comptables traditionnelles en lien avec les communs. De plus, la phrase 4 souligne que la dé-mystification de la comptabilité est importante pour rendre visible le fait que la fabrication des données comptables peut être mise en débat, ce qui touche directement à la nécessité de clarifier et de reconstruire les concepts flous associés aux partenariats public/communs. Ainsi, le texte s'inscrit dans une démarche de réflexion sur la manière dont les partenariats peuvent être envisagés sous un nouveau prisme, en intégrant des valeurs et des objectifs qui transcendent les approches comptables classiques, soutenant ainsi l'idée d'une reconfiguration des relations entre le public et les communs.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Clarification et déconstruction des Communs** : La Coop des Communs cherche à comprendre et clarifier ce que sont les Communs, notamment dans le secteur agricole (p. 2, phrase 2 : "Comprendre ce que sont les Communs pour mieux servir l'action"). 2. **Évaluation des rôles des acteurs** : Le texte mentionne explicitement la nécessité de définir le rôle des pouvoirs publics dans les Communs agricoles, en questionnant leur place et celle des filières agricoles et alimentaires (p. 9, phrase 1 : "Quelle place pour les pouvoirs publics dans ces Communs agricoles ?"). 3. **Gouvernance collective** : La gouvernance est présentée comme un élément central de la notion de Communs, avec des discussions sur la nécessité d'une gouvernance collective et les modalités de sa mise en œuvre (p. 10, phrase 1 : "Sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles"). 4. **Gouvernance polycentrique et partenariats** : La mention de la gouvernance polycentrique évoque les relations entre différents niveaux d'acteurs, y compris les pouvoirs publics, soulignant l'importance des partenariats et de la coopération dans la gestion des Communs (p. 12, phrase 4 : "la gouvernance de la communauté d'ayants droit est complétée par l'intervention de la puissance publique"). 5. **Évolution des Communs** : La discussion sur l'évolution des Communs et la nécessité de repenser les relations entre les acteurs, notamment en intégrant de nouveaux bénéficiaires et en questionnant les structures de gouvernance existantes, renforce la thématique des partenariats public/communs (p. 21, phrase 1 : "Il faut changer notre rapport à l'agriculture et aux pratiques agricoles").

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Définitions et cadre conceptuel** : La section sur « l'approche par les communs avec les collectivités territoriales » (phrase 6) précise que cette approche s'intéresse à la relation fonctionnelle entre acteurs publics et acteurs de la société civile, soulignant l'importance de co-construire une vision et une gouvernance partagées. 2. **Exemples de pratiques et d'initiatives** : Plusieurs initiatives, comme la gestion des Commissions Syndicales du Pays Basque (phrase 4) et le projet de la ferme urbaine du Trichon (phrase 10), sont citées pour illustrer les partenariats entre les acteurs publics et les collectifs citoyens. Ces exemples montrent comment des communautés locales s'organisent pour gérer collectivement des ressources tout en collaborant avec les institutions publiques. 3. **Nouveaux modèles de gouvernance** : Le texte explore la question de la gouvernance territoriale et des formes de propriété collective, notamment les initiatives qui réinventent la propriété foncière collective (phrase 9) et les initiatives citoyennes qui visent à préserver des droits d'usage collectifs (phrase 12). 4. **Perspectives et défis** : La section 3, « Conclusion », met en avant l'importance stratégique des communs dans la transition écologique et sociale, tout en soulignant la nécessité d'innovations juridiques pour mieux intégrer ces pratiques dans la gouvernance publique. Cela renforce l'idée que les partenariats public/communs doivent être reconnus comme essentiels pour relever les défis contemporains.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

1. **Phrase 7-8** : « … il faut continuer à dire qu'il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive qui n'est pas évidente à mener ! »- Cela indique une déconstruction des idées préconçues sur les outils et les méthodes à utiliser dans les partenariats. 2. **Phrase 10-11** : « … réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs, des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel… »- Cette phrase évoque une reconstruction des relations entre les acteurs publics et les communs, soulignant l'importance de collaborations innovantes. 3. **Phrase 16-17** : « … il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif, qui passe par la discussion collective… »- Ici, le texte propose une réflexion sur la nécessité d'un cadre inclusif pour la discussion autour des communs.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Partenariats Public/Communs** : Le texte évoque explicitement la nécessité de repenser le rôle de la puissance publique en tant qu'"acteur-partenaire" (phrase 138), en soulignant l'importance de la collaboration entre le secteur public et les initiatives de communs pour renforcer l'économie locale et solidaire. 2. **Exemples de coopération** : Des initiatives comme Coopcycle et Open Food France illustrent comment des acteurs issus des communs peuvent répondre aux besoins de solidarité et de résilience en période de crise (phrases 65-84). Cela montre une construction de nouveaux partenariats entre acteurs publics et communs. 3. **Implication des collectivités** : Le texte insiste sur la nécessité d'une articulation avec les collectivités territoriales, soulignant que les solutions numériques doivent être pensées "dans une

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

logique de solidarité" et en lien avec les missions d'intérêt général (phrase 111). 4. **Renforcement des modèles** : La discussion autour du soutien économique et des politiques publiques favorables aux communs montre une déconstruction du modèle traditionnel en faveur d'un modèle plus coopératif et éthique (phrases 139-156). Ces éléments révèlent que le texte est centré sur la clarification et la reconstruction du concept de partenariats public/communs, en présentant des initiatives concrètes et des recommandations pour l'avenir.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte aborde de manière centrale le concept de « partenariats public/communs » en exposant comment le projet REVALS a été co-développé par divers acteurs, y compris des autorités publiques, des associations locales et des résidents. Les phrases clés qui soutiennent cette analyse incluent : 1. **Phrase 1-3** : "Since 2018, this site has been co-developed by residents, local associations, public authorities, and urban farmers to promote ecological restoration, social cohesion, and food justice."- Ici, le texte souligne explicitement le partenariat entre les acteurs publics et les communs (résidents et associations). 2. **Phrase 18-20** : "A key achievement of the project was the update and signing of a new Territorial Management Agreement (TMA) in June 2025, which formalised commitments from multiple stakeholders, including the City of Roubaix, the hospital (nursing school), housing providers, social services, and grassroots organisations."- Cette mention du TMA démontre la formalisation des partenariats et leur importance dans la gestion des communs. 3. **Phrase 34-37** : "REVALS demonstrates how participatory governance, ecological commitments, and accounting innovation can reinforce the collective management of commons and align local actors toward shared goals of ecological restoration and social resilience."- Cette phrase résume l'idée que la gouvernance participative et les engagements écologiques sont essentiels pour gérer les communs, en soulignant la nécessité de reconstruire et de clarifier le concept de partenariats public/communs.

De façon directe :

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Plusieurs phrases soulignent la nécessité de clarifier et de déconstruire les concepts liés à la mutualisation des données et aux coopératives de données, ce qui correspond à la demande de clarification du concept de « partenariats public/communs ». Par exemple, dans la phrase 1 du texte, il est mentionné que "le sujet, encore assez flou a mûri face à une série de questions", ce qui indique une volonté de clarifier les concepts en jeu. En outre, la phrase 2 de la section I souligne les "différents modèles (organisationnels, juridiques, etc.) de mutualisation de données", faisant écho à l'idée de déconstruction et reconstruction des concepts. De plus, la phrase 3 de la section II mentionne les "ambiguïtés concernant la marchandisation de données, le croisement entre types d'activité et intérêt général", ce qui implique une réflexion sur les partenariats entre le secteur public et les communs. Enfin, la section III, qui aborde les approches fédératives et décentralisées dans la mutualisation des données, renforce l'idée de réexaminer la nature des partenariats dans le contexte des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Dans la section des « ressources documentaires », il est mentionné que le travail en cours sur les outils et exemples favorisant les conventions entre acteurs de nature hétérogène vise à trouver des solutions à l'accès aux ressources, ce qui implique une forme de partenariat entre les collectivités et les communs (phrase 7). De plus, le texte évoque la nécessité d'une gouvernance territoriale et d'une communauté de contrôle qui veille à respecter l'intérêt commun, ce qui est directement lié aux partenariats public/communs (phrase 10). Les préconisations pour introduire un régime de « patrimoine commun » et renforcer la reconnaissance des « choses communes » soulignent également l'importance de clarifier et de structurer ces partenariats dans un cadre juridique (phrase 14). Enfin, les outils de réglementation des usages et les structures juridiques d'acquisition mentionnées dans le texte illustrent la mise en œuvre concrète de ces partenariats, renforçant l'idée de leur dé-construction et reconstruction (phrase 19 et 29).

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

La mention des "entretiens avec des acteurs de la conservation" (phrase 19) et "l'OFB dans le cadre du projet Life Marha" (phrase 61) implique un dialogue entre le secteur public (OFB) et les acteurs privés (ostréiculteurs), ce qui se rapproche de la notion de partenariats public/communs. De plus, la discussion sur la "viabilité écologique pour l'OFB" et la "viabilité financière pour le gérant" (phrase 92) renforce cette idée en soulignant l'importance d'une coopération entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources marines.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte aborde la relation entre les communs et l'économie sociale et solidaire (ESS) en critiquant la manière dont l'ESS perçoit les communs, soulignant qu'elle ne les considère que comme un secteur d'activité plutôt que comme une théorie mobilisable. Cela implique une nécessité de dé-construction et de reconstruction de la façon dont ces partenariats sont perçus et mis en œuvre. Par exemple, la phrase 1 dans la première section discute de la nécessité d'accroître le pouvoir transformateur des communs, ce qui peut être interprété comme une forme de partenariat. La phrase 4 souligne l'importance d'un contrôle démocratique et d'un accès ouvert pour un intérêt général, indiquant une forme de partenariat public. De plus, la phrase 1 de la section II mentionne explicitement « une approche par les communs » qui implique un travail collectif et une mise en dialogue des acteurs, ce qui renforce l'idée de partenariats entre différentes parties prenantes. Les références à l'ouverture et à la participation dans les phrases [A] et [F] montrent également une dimension collaborative qui est essentielle dans les partenariats publics/communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte mentionne le concept de « commun » et explore les enjeux qui l'entourent, notamment en lien avec la comptabilité et la gouvernance. Bien que les « partenariats public/communs » ne soient pas abordés de manière directe dans le texte, le concept de commun comme une forme de coordination « à côté » du marché et de l'État (phrase 4) suggère une réflexion sur la manière dont les institutions publiques et les communs peuvent interagir. De plus, la structure de gouvernance réservant une place centrale aux personnes concernées (phrase 4) est un élément clé dans la construction de partenariats. Ce texte offre donc des bases pour une clarification, une déconstruction et une reconstruction de ce concept, malgré l'absence d'une discussion explicite sur les « partenariats public/communs ». Les phrases pertinentes à cet égard sont : - Phrase 4 : « Les Communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'Etat. »- Phrase 4 : « [...] la structure de gouvernance du bien commun réservant une place centrale aux personnes directement concernées. »

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte aborde les « communs » et leur gestion, en soulignant l'importance d'une gouvernance efficace pour éviter la destruction des biens communs (phrases 11 et 12). Les réflexions autour de la valeur, du partage et de la gouvernance des ressources communes semblent traiter indirectement de la notion de partenariats public/communs, notamment lorsque le texte évoque la nécessité d'une action résolue des communautés humaines vis-à-vis des institutions étatiques (phrase 12). De plus, il est fait mention de la nécessité de revisiter les liens entre les communautés et les ressources, ce qui implique une forme de partenariat dans la gestion des communs (phrase 13). Ainsi, bien que le texte ne traite pas directement des partenariats public/communs, il aborde des concepts qui y sont liés, notamment en ce qui concerne la gouvernance collective et les interactions entre communautés et institutions.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Cela se manifeste par plusieurs éléments qui mettent en lumière la relation entre les communs et la comptabilité socio-environnementale, ainsi que les enjeux de gouvernance et de gestion associés à ces concepts. 1. Dans la section "La comptabilité n'est pas neutre", il est mentionné que la comptabilité est directement concernée par la tension entre la performativité des chiffres et le pouvoir économique, ce qui implique une réflexion sur les partenariats entre acteurs publics et communs (phrase 11). 2. Dans la discussion des limites du reporting extra-financier, il est fait référence aux normes établies par le capital financier et à la nécessité d'adapter les redditions de compte aux spécificités des communs, ce qui est essentiel pour reconstruire le concept de partenariats public/communs (phrase 13). 3. Enfin, des questions sont soulevées concernant la gouvernance et la représentation des différents acteurs dans le cadre des communs, ce qui touche directement à la reconstruction du concept de partenariats public/communs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(phrase 41). Ainsi, le texte s'attaque à la question de la définition et de la clarification des partenariats public/communs à travers le prisme de la comptabilité et de la gouvernance des communs.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte mentionne explicitement le concept de « partenariats public/communs » dans la phrase suivante : "partenariat public/économie sociale/communs" (phrase 16). Ce passage aborde directement la notion de collaboration entre les secteurs public et les communs, en soulignant l'importance de la coopération dans la construction de services d'intérêt collectif. Cependant, bien que cette mention soit explicite, le texte ne déconstruit pas et ne reconstruit pas ce concept de manière approfondie, ce qui le rend plus pertinent dans un cadre de discussion que comme une analyse détaillée.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Le texte aborde explicitement la question des "partenariats public/communs", notamment dans le chapitre 8, "Comment faire pour que le service public ne capte pas les communs?", où il est question de l'agencement des relations entre l'État et les communs. Cette section souligne les risques de capture des communs par l'État et propose des réflexions sur la manière d'établir des partenariats qui respectent l'autonomie des communs. Justification : Le texte explique comment l'État peut interférer dans les initiatives de communs par des moyens de financement et de contrôle, et présente l'idée de "partenariats publics communs" (PPC) comme un moyen d'articuler les relations entre la puissance publique et les communs (phrases 221-222). Les auteurs discutent également des dangers liés à la mise en concurrence des initiatives citoyennes et des implications de la bureaucratisation sur les communs. Le texte insiste sur la nécessité d'établir des accords qui garantissent l'autonomie des communs et leur mode de gouvernance (phrases 239-240).

A-23 Clarifier les critères d'une reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes versus les initiatives venant de l'État ou des collectivités publiques, versus les initiatives du marché

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Cela se manifeste à travers plusieurs passages qui examinent les différences d'accès et d'inclusion dans le cadre de l'alimentation, tout en soulignant les implications de ces distinctions. 1. **Initiatives citoyennes versus initiatives publiques** : Le texte mentionne explicitement la nécessité de renouveler l'action publique en matière d'accès à l'alimentation et évoque la coopération entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics (phrase 30). Cela montre une volonté de clarifier les rôles et les interactions entre ces types d'initiatives. 2. **Exclusion et inégalités** : Les phrases 24 à 26 discutent des inégalités d'accès à la terre et à l'alimentation, en soulignant comment certaines initiatives (comme les jardins partagés) peuvent conduire à des formes d'exclusion, ce qui souligne la nécessité de reconnaître les spécificités des initiatives citoyennes face aux politiques publiques. 3. **Démocratie alimentaire** : Le texte aborde la notion de démocratie alimentaire en lien avec les droits sociaux et l'action collective (phrase 29), ce qui renforce l'idée que les initiatives citoyennes doivent être prises en compte différemment des interventions étatiques. En conclusion, le texte illustre clairement la complexité des relations entre les différentes initiatives en matière d'alimentation, mettant en lumière les spécificités et les défis de chaque type d'initiative.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

1. La déclaration souligne une volonté explicite de constituer une "alliance entre plateformes agissant pour un numérique d'intérêt général" (phrase 4), ce qui implique une reconnaissance des initiatives citoyennes qui se distinguent des initiatives étatiques et des plateformes capitalistes. 2. Il est fait mention de l'importance des "acteurs publics" qui doivent "prendre leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles" (phrase 10). Cela implique une distinction claire entre les initiatives publiques et celles provenant de la société civile. 3. En évoquant la nécessité de "déployer des services publics numériques" (phrase 11) à destination des citoyens, le texte met en avant un contraste avec les initiatives du marché, en plaidant pour un numérique qui soit sous le contrôle des citoyens et conforme aux valeurs démocratiques. 4. Le texte mentionne explicitement les "plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques" (phrase 7) comme étant des initiatives citoyennes qui doivent être soutenues, renforçant ainsi l'idée de spécificités par rapport aux autres types d'initiatives. En somme, le texte traite de la question en présentant une vision critique et en appelant à la reconnaissance et au soutien des initiatives citoyennes face aux défis posés par les acteurs du marché et les institutions publiques.

Dans « Klaxon_29 »

1. La présidente de la région remet en question le soutien public aux associations, en suggérant que « le marché peut parfaitement répondre aux besoins » (phrase 10). Cela souligne une vision qui oppose les initiatives citoyennes soutenues par l'argent public et celles qui seraient mieux gérées par le marché. 2. Il est également mentionné que la fragilisation du soutien public aux initiatives citoyennes représente un risque, car « les questions sociales et culturelles seront financées par des logiques d'investissements privés » (phrase 14). Ce passage indique clairement la distinction entre le financement public des initiatives citoyennes et le financement privé, soulignant ainsi les spécificités de chaque type d'initiative. 3. Le texte critique la logique de mise en concurrence imposée par les appels à communs initiés par des opérateurs d'État, qui ont tendance à favoriser certaines associations au détriment d'autres (phrase 65-66). Cela met en lumière les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

enjeux de reconnaissance et de soutien entre initiatives publiques et citoyennes. 4. La conclusion du texte évoque la nécessité d'une vigilance face à la marchandisation des initiatives, en rappelant que les communs doivent être « construits socialement » et non réduits à des ressources à partager (phrase 109-110). Cela renforce la nécessité de clarifier les critères de reconnaissance des différentes initiatives.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Cela est particulièrement visible dans plusieurs sections, notamment dans "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE" et "ÉLÉMENTS DE CONCLUSION". 1. **Rôle des initiatives citoyennes et leur influence sur la puissance publique :** - Phrase 5 : "À plusieurs occasions, les initiatives étudiées ont manifesté dans leurs rapports avec les pouvoirs publics une capacité à influencer et changer les règles du jeu institutionnel." Cela indique une reconnaissance des initiatives citoyennes comme des acteurs influents dans le domaine public. - Phrase 6 : "Mais cette capacité d'acteurs privés à faire évoluer réglementations et politiques publiques n'est bien entendu pas unique aux communs." Cela souligne la nécessité de clarifier les différences entre les actions citoyennes et d'autres types d'initiatives, y compris celles de l'État. 2. **Exemples concrets de relations entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics :** - Phrase 8 : L'exemple de l'Assemblée des communs de Lille montre comment une initiative citoyenne peut modifier la nature des relations entre pouvoirs publics et citoyens, suggérant une nouvelle manière d'interagir qui dépasse la simple dichotomie État/citoyens. - Phrase 10 : "La forme de SCIC souvent choisie par les initiatives de notre échantillon favorise une telle posture." Cela indique que le statut juridique des initiatives peut influencer leur relation avec les pouvoirs publics, ce qui est un critère de reconnaissance des spécificités des initiatives. 3. **Questionnement sur les risques et limites :** - Phrase 12 : "Comment en effet s'assurer que les communs ne viennent pas s'intercaler « à la place de »." Cela souligne un questionnement sur la place des communs par rapport à l'État, ce qui est crucial pour clarifier les rôles respectifs et les spécificités. En résumé, le texte traite directement des spécificités des initiatives citoyennes par rapport aux initiatives venant de l'État ou du marché, en explorant à la fois leurs interactions et les enjeux qui en découlent.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. La distinction entre les initiatives citoyennes et celles de l'État ou des collectivités publiques est implicite dans le projet politique de La Coop des Communs, où il est mentionné que les "communs" reposent sur "la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision" (phrase 7). Cette idée met en avant la spécificité des initiatives citoyennes qui favorisent l'autogouvernement et l'élaboration de règles communes, en opposition aux approches plus institutionnelles. 2. Le texte souligne que l'économie sociale et solidaire (ESS) ne considère les communs que comme un "nouveau secteur d'activité" et non comme une théorie mobilisatrice, indiquant ainsi une différence dans la reconnaissance et la valorisation des initiatives citoyennes par rapport aux institutions (phrase 16). 3. La référence à la nécessité de réappropriation et de préservation des ressources face aux formes de privatisation et de captation évoque également la tension entre les initiatives citoyennes et celles du marché (phrase 17).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Cette thématique est centrale dans le cadre de la recherche-action ACTTES, qui vise à mettre en synergie les initiatives de transition écologique et solidaire (TES) tout en tenant compte des différentes catégories d'acteurs impliqués. Plusieurs phrases soulignent cette distinction :- **Phrase 4** : "Les initiatives citoyennes transversales sont en conséquence découragées, de même que la mise en synergie des initiatives de TES." Cela indique que les initiatives citoyennes souffrent d'un manque de reconnaissance par rapport à d'autres types d'initiatives.- **Phrase 22** : "un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES qui apparaît comme un angle mort dans le récit des acteurs." Cette phrase montre que le texte interroge explicitement le rôle des différentes catégories d'initiatives, y compris celles venant des pouvoirs publics.- **Phrase 22** : "l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES acceptent de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent." Cela souligne la nécessité de clarifier les critères de reconnaissance des initiatives en fonction de leur origine.

Dans «
Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte aborde de manière centrale les critères de reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes, des initiatives de l'État ou des collectivités publiques, et des initiatives du marché, notamment à travers le prisme des communs et de la protection sociale. 1. **Initiatives citoyennes versus celles de l'État** : Le texte mentionne que les communs s'inscrivent souvent dans le champ de la protection sociale, contribuant à l'amélioration des conditions de vie et à l'accès à des ressources essentielles, ce qui distingue ces initiatives des actions purement étatiques. (Phrase 11 du texte). 2. **Critique des initiatives de l'État et des logiques de marché** : Il est fait référence à la marchandisation du social et aux inégalités croissantes engendrées par les politiques néo-libérales, qui affectent la protection sociale et ses bénéficiaires (Phrase 2.2.2 et 2.2.1). Le texte plaide pour un renforcement de la protection sociale, qui pourrait être mis en œuvre dans le cadre des communs, indiquant ainsi un besoin de réévaluation des rôles de chacun. 3. **Initiatives du marché** : Le texte critique la tendance à réduire la protection sociale à des mécanismes de marché, en soulignant que la marchandisation nuit aux principes de solidarité et à l'efficacité du système. (Phrase 1.2 et 1.8). 4. **Propositions pour l'avenir** : Le texte propose une vision où les communs et la protection sociale s'interconnectent pour créer un système plus inclusif et équitable, en tenant compte des divers statuts d'emploi et en s'opposant à la fragmentation actuelle due aux logiques de marché. (Phrase 3.1 et 3.3). En somme, le texte souligne la nécessité de clarifier les rôles et critères associés aux différentes initiatives en matière de protection sociale, en intégrant des perspectives diversifiées issues des communs, et en critiquant les approches étatiques et marchandes.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte traite en profondeur des spécificités des initiatives citoyennes par rapport à celles venant de l'État, des collectivités publiques, et du marché, tout en cherchant à clarifier les critères de leur reconnaissance.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Voici quelques points clés et exemples qui illustrent cela : 1. **Initiatives citoyennes** : Le texte mentionne explicitement des projets émergents de la société civile, comme TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) et l'école ETRE, qui sont des initiatives principalement portées par des acteurs associatifs ou citoyens (phrases 6 et 7). Ces projets sont qualifiés de "communs à finalité sociale", soulignant leur caractère distinct par rapport aux initiatives étatiques ou commerciales. 2. **Critères de reconnaissance** : Le texte souligne la nécessité d'un cadre de gestion adapté aux spécificités des initiatives citoyennes, notamment en ce qui concerne la comptabilité socio-environnementale, qui vise à rendre compte de la richesse des productions créées par ces initiatives (phrase 19). Cela met en lumière les critères discriminants qui pourraient être utilisés pour évaluer les différentes initiatives selon leur origine et leur finalité. 3. **Rôle de la gouvernance** : La composition de la gouvernance, mentionnée dans le cadre des projets citoyens avec des comités locaux incluant divers acteurs (phrase 6), montre une différence significative avec les structures étatiques, où la prise de décision peut être plus centralisée et moins participative. 4. **Approche critique** : Le texte critique également le modèle de comptabilité traditionnel qui ne prend pas en compte les valeurs sociales et environnementales, ce qui est particulièrement pertinent pour des initiatives citoyennes qui cherchent à transcender le simple profit économique (phrases 10 et 12). En somme, le texte explore les différents types d'initiatives et leurs spécificités tout en plaidant pour une reconnaissance adaptée qui respecte les valeurs et les objectifs des communs.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Critères de reconnaissance des communs** : Dans la phrase 6, il est mentionné que "Nous avons caractérisé les communs de proximité par trois critères interreliés : (1) une initiative citoyenne et autogouvernée, (2) dont la visée est le service de l’intérêt général, dont l’accès reste ouvert, (3) ancrée sur le territoire et respectueuse des écosystèmes dans lesquels elle est insérée." Cela établit explicitement une distinction entre les initiatives citoyennes et celles qui ne le sont pas. 2. **Rôle des collectivités et de l'État** : À la phrase 8, le texte aborde comment les initiatives citoyennes, bien que souvent en partenariat avec les collectivités publiques, cherchent à faire valoir des droits d'usage collectifs, ce qui les différencie des simples actions de l'État ou du marché. 3. **Contexte de gouvernance** : À la phrase 12, il est dit que "La gouvernance territoriale désigne généralement dans le contexte français la gestion des politiques publiques locales", ce qui établit un cadre de comparaison avec les initiatives citoyennes qui se développent en dehors de ce cadre traditionnel. 4. **Initiatives de marché** : Dans la phrase 21, le texte mentionne les "logiques instrumentales marchandes" qui "constituent une source majeure d’atteinte à la nature", ce qui oppose les initiatives citoyennes aux logiques de marché, soulignant ainsi les différences fondamentales entre ces acteurs. 5. **Typologie des initiatives** : Les phrases 23 à 26 discutent de la typologie des initiatives collectives et de la manière dont elles s'articulent avec les formes de propriété, ce qui permet de distinguer les initiatives citoyennes des initiatives étatiques ou privées par leur approche collective et leur objectif de préservation des ressources. En résumé, le texte traite de manière centrale des critères de reconnaissance des initiatives citoyennes, en les positionnant clairement par rapport à celles de l'État, des collectivités publiques et du marché.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Les_communs_de_proximite »

Le texte aborde de manière centrale la question de la reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes par rapport aux initiatives étatiques, collectives ou du marché, particulièrement en lien avec les communs de proximité. 1. **Différenciation des initiatives** : Dans l'introduction et dans plusieurs chapitres, il est souligné que les initiatives citoyennes (comme celles des Râteleurs ou des centres de santé communautaire) émergent souvent comme réponses à l'inefficacité ou à l'absence de services publics, ce qui permet de mettre en lumière leurs spécificités. Par exemple, la phrase 197-198 mentionne que "les projets portés sont divers et semblent répondre à des besoins auxquels ni l'État ni le marché ne répondent". 2. **Critères de reconnaissance** : La définition des "communs de proximité" est explicitement discutée dans le chapitre 5, où Benjamin Coriat énonce que ces communs doivent être "d'initiative citoyenne et régie par des règles élaborées en commun, dont la visée est le service de l'intérêt général". Cela reflète une distinction claire entre les initiatives citoyennes et celles émanant de l'État ou du marché, ancrant ainsi la discussion dans les critères d'une reconnaissance légitime. 3. **Importance de l'auto-gouvernance** : Dans le chapitre 7, Jean-Claude Boual met en avant le fait que les communs de proximité doivent être auto-organisés et ne pas être soumis à une autorité externe, ce qui les distingue des services publics traditionnels. Cela souligne la spécificité des initiatives citoyennes en matière d'autonomie et de gouvernance. 4. **Contexte institutionnel** : Les réflexions sur la manière dont les institutions influencent les comportements des commoneur·e·s, et leur capacité à interagir avec des services publics et des acteurs du marché, sont développées dans la conclusion (p. 246), montrant que les communs de proximité sont souvent en tension avec des structures étatiques qui cherchent à les réguler. En somme, le texte traite de manière approfondie de la question des initiatives citoyennes en tant que communs de proximité, en les distinguant clairement des initiatives étatiques et du marché, ce qui en fait une thématique centrale de l'ouvrage.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Initiatives citoyennes versus initiatives publiques** : Le projet REVALS est co-développé par des résidents, des associations locales et des autorités publiques, mettant en avant une approche collaborative (phrases 5-6). Ce partenariat souligne la manière dont les initiatives citoyennes peuvent se combiner avec celles du secteur public pour atteindre des objectifs communs tels que la restauration écologique et la justice alimentaire. 2. **Reconnaissance des contributions des acteurs** : Le texte mentionne la mise à jour de l'Accord de Gestion Territoriale (TMA) qui formalise les engagements de divers acteurs, y compris les autorités publiques et les organisations communautaires, ce qui montre une reconnaissance explicite des contributions diverses (phrase 20). 3. **Critères de succès et valeurs créées** : Le texte évoque l'utilisation d'outils de comptabilité écologique pour révéler les valeurs environnementales et sociales créées par la ferme urbaine, ce qui permet de distinguer la valeur générée par les initiatives citoyennes de celle générée par des projets étatiques ou commerciaux (phrases 33-34). 4. **Implications pour le marché** : L'hypothèse de proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés, financé par des investisseurs dans des projets urbains, illustre également la manière dont les initiatives citoyennes peuvent interagir avec le marché pour soutenir les fonctions écologiques des sols (phrase 47).

De façon directe :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 12** : "Ces initiatives citoyennes en rapport avec les collectivités locales s’inscrivent dans un contexte de renouveau de la démocratie locale et des liens entre élus et habitants."- Cette phrase évoque la distinction entre les initiatives citoyennes et celles provenant des collectivités. 2. **Phrase 29** : "Il nous a donc paru indispensable de porter un coup de projecteur sur les évolutions en cours, afin de faire émerger des repères, des références objectives pour les acteurs, de mieux identifier les formes types existant entre politiques locales et ces initiatives citoyennes." - Ici, il est question de clarifier les formes d'initiatives citoyennes en rapport avec les politiques publiques. 3. **Phrase 112** : "La puissance publique peut aussi prêter sa force pour que les communs s’institutionnalisent."- Cela souligne le rôle des collectivités et de l'État dans la structuration des initiatives par les communs. 4. **Phrase 160** : "Il existe des groupements de collectivités locales qui s’unissent pour résoudre une problématique commune." - Cela met en évidence la distinction entre les actions des collectivités locales et celles des initiatives citoyennes. 5. **Phrase 218** : "Il s’agit de décrypter de nouvelles formes de rapports entre citoyens, élus et fonctionnaires territoriaux..."- La relation entre les initiatives citoyennes et les représentants de l'État est ici explicitement évoquée.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Initiatives citoyennes vs initiatives du marché et de l'État** : À la phrase 1.8, il est mentionné que des formes d'action directe sont inventées dans le cadre des communs, et cela inclut des ressources qui peuvent être mieux gérées en communs plutôt que par des solutions de marché ou publiques. Cela indique une réflexion sur la différence entre ces types d'initiatives. 2. **Critères de reconnaissance** : À la phrase 2.3, il est souligné que les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) doivent participer à des coopérations et actions collectives, ce qui met en lumière les spécificités de l'ESS par rapport aux initiatives du marché. 3. **Ressources fragilisées** : Dans la phrase 2.21, le texte s'interroge sur les ressources bancaires fragilisées qui pourraient être gérées comme des communs, ce qui implique une distinction entre la gestion des ressources par les communs et celle par des acteurs étatiques ou de marché. Ces exemples montrent que le texte traite directement des critères de reconnaissance des initiatives citoyennes par rapport à celles de l'État ou du marché, ce qui répond à la question posée.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Initiatives citoyennes** : Le texte évoque le rôle des communs et de l'Assemblée Virtuelle en tant qu'initiatives citoyennes visant à créer des logiciels libres et à promouvoir des liens sociaux (voir section III.A, phrases 19-22). 2. **Initiatives de l'État** : La ville de Grenoble est citée comme collectivité qui explore l'utilisation de la méthode CARE pour intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans ses politiques publiques (section IV.C, phrases 1-3). 3. **Initiatives du marché** : Le texte traite des défis que les initiatives de marché, comme les entreprises agroalimentaires, rencontrent en matière de durabilité et de préservation des capitaux naturels et humains (section III.D, phrases 1-4). De plus, la comparaison entre les différentes typologies d'initiatives est implicite dans la discussion sur les communs, la comptabilité CARE et la nécessité de repenser les modèles d'évaluation des performances (annexe de la conclusion, phrases 1-3).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde explicitement la question de la reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes, des initiatives venant de l'État ou des collectivités publiques, ainsi que des initiatives du marché, bien qu'il ne soit pas le thème central. Par exemple, dans la phrase 33, il est évoqué que le groupe de travail se demande quelles spécificités peuvent apporter les coopératives, mutuelles et régies de données. Cela implique une réflexion sur les différences et les rôles de ces différentes initiatives. De plus, la phrase 60 mentionne la nécessité de différencier les modèles économiques des organismes de mutualisation de données, ce qui sous-entend une comparaison avec d'autres types d'initiatives. Les préoccupations concernant la marchandisation des données et l'opposition entre lucratif et non lucratif sont également abordées, suggérant une volonté de clarifier les distinctions entre ces différentes catégories d'initiatives. Enfin, le texte mentionne les enjeux d'intérêt général et les ambiguïtés du terme « altruisme de données », ce qui implique une réflexion sur les initiatives qui peuvent être considérées comme servant l'intérêt général par rapport à celles motivées par le profit (phrase 46).

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Plusieurs passages font référence aux relations et interactions entre les communs, les collectivités locales et d'autres acteurs. 1. **Phrases 1-2** : "La Coop des Communs est de permettre l’émergence et le renforcement des initiatives et courants qui relèvent de la dynamique des communs, en les croisant avec la longue et complexe expérience de l’économie sociale et solidaire..."- Ici, il est question de la dynamique des communs, qui inclut les initiatives citoyennes, et de leur interaction avec d'autres formes d'organisation, y compris celles de l'État et des collectivités. 2. **Phrase 4** : "L’attention porte ici sur les interactions entre communs et collectivités locales : qui est à l’origine de quoi ? dans quelles conditions les communs peuvent-ils s’inscrire dans la durée, avec l’appui des collectivités publiques tout en gardant leurs spécificités ?"- Cette phrase traite explicitement des relations entre les communs (initiatives citoyennes) et les collectivités, en questionnant les origines et les conditions de pérennité des initiatives citoyennes, ainsi que leur spécificité par rapport aux collectivités. 3. **Phrase 6** : "La captation des initiatives est toujours un risque. Le Pacte pastoral semble éviter cet écueil en reposant sur une délibération négociée entre les acteurs et l’intercommunalité."- Cela évoque le risque que les initiatives citoyennes soient absorbées par des logiques administratives, soulignant la nécessité de préserver leur spécificité tout en interagissant avec des acteurs publics.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte évoque différents types d'initiatives et leur gestion dans le cadre des biens communs. Par exemple, il est mentionné que la prise en charge de ces biens "où les formes de droit et d’organisation publique verticale habituelle font place à des dispositifs plus partagés avec une communauté d’acteurs" (phrase 7). De plus, il

est précisé que le Pacte Pastoral Intercommunal "pose les fondements d'une intendance territoriale, au moyen d'un Pacte pastoral, et la Communauté de Communes en support d'animation" (phrase 18), illustrant ainsi le rôle des collectivités locales. Les initiatives de citoyens sont également mises en avant avec des références aux "éleveurs" et à leur interaction avec les élus (phrase 24). En somme, le texte aborde clairement la question des critères de reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes, publiques, et du marché, notamment à travers le concept de "gouvernance partagée" et les "dispositifs plus partagés" impliquant la communauté (phrase 7).

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte aborde explicitement la question de la reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes, des initiatives de l'État ou des collectivités publiques, et des initiatives du marché, notamment à travers la mention des "organisations « en communs »" et "l'économie sociale et solidaire (ESS)". Par exemple, à la phrase 24, il est question des "organisations « en communs »" qui cherchent à "réduire la contradiction entre des organisations du travail majoritairement basées sur la productivité" et les aspirations des salariés. Cela implique une critique des initiatives étatiques et de marché qui privilégient la productivité, tandis que les initiatives citoyennes cherchent à donner du sens au travail. De plus, à la phrase 32, il est mentionné que "la question de la place respective du producteur (du bien, du service,..), du consommateur, du distributeur est interrogée dans ces systèmes", ce qui renvoie à une réflexion sur les différents types d'initiatives et leurs spécificités. Ainsi, le texte traite de manière directe des critères de reconnaissance des différentes initiatives, faisant ressortir les différences entre celles des citoyens et celles des institutions publiques ou du marché.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Plusieurs éléments pertinents peuvent être identifiés : 1. **Communauté de contrôle** : La phrase mentionne que cette communauté a vocation à vérifier que les pouvoirs des usagers et des pouvoirs publics respectent l'intérêt commun (phrase 9). Cela implique une reconnaissance des rôles distincts entre initiatives citoyennes et celles des pouvoirs publics. 2. **Préconisations pour une reconnaissance juridique** : Les préconisations listées dans le texte (phrase 14 et suivantes) incluent des propositions visant à introduire un régime de « patrimoine commun » et à renforcer la reconnaissance des « choses communes ». Cela souligne la nécessité de critères clairs pour la reconnaissance des différentes initiatives. 3. **Outils de réglementation des usages** : La section III mentionne des outils qui sont rendus normatifs par des délibérations de communes, ce qui souligne la distinction entre ce qui est initié par l'État/local et ce qui pourrait émaner de la société civile (phrase 20 et suivantes). Ces éléments montrent que, bien que la question ne soit pas explicitement le cœur du texte, elle est abordée à travers des exemples et des propositions qui impliquent une réflexion sur les distinctions entre différentes types d'initiatives.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Bien que le texte ne soit pas entièrement centré sur cette question, il évoque plusieurs éléments qui permettent d'identifier les différences entre ces types d'initiatives. Par exemple, dans la section "V. DISCUSSION & CONCLUSION", il est mentionné "À propos de la viabilité écologique pour l'OFB" et "À propos de la viabilité financière pour le gérant" (phrase 28). Ces références soulignent que les initiatives de l'État (représentées par l'OFB) sont guidées par des considérations écologiques, tandis que les initiatives privées (représentées par le gérant) doivent s'aligner sur des réalités financières. De plus, la mention de "Fournir de l'information aux parties prenantes" (phrase 30) implique une reconnaissance des divers acteurs impliqués, y compris les citoyens et les entreprises, ce qui fait référence aux différentes spécificités des initiatives.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte aborde explicitement les critères de reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes par rapport aux initiatives venant de l'État ou des collectivités publiques, ainsi que par rapport aux initiatives du marché. Justification : Dans la phrase 4, il est mentionné que "Les Communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'Etat", ce qui indique une distinction entre les différentes formes d'initiatives. De plus, la phrase 3 souligne que La Coop des Communs "participe à l'explicitation, la vulgarisation du concept de commun autour de 3 principes fondamentaux", qui impliquent une reconnaissance des spécificités des initiatives citoyennes.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte traite de la question des spécificités des initiatives citoyennes en les distinguant des initiatives étatiques, des collectivités publiques et des initiatives du marché. Cette distinction est particulièrement visible dans les phrases suivantes : 1. **Phrase 12** : "Les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social." Cette phrase souligne que les communs, qui sont souvent issus d'initiatives citoyennes, ne bénéficient pas d'une reconnaissance officielle comme peuvent l'être les initiatives publiques. 2. **Phrase 12** (suite) : "D'où notre credo des « communs ». Dès lors que nous avons conscience que...la valeur que nous donnons aux choses doit donc prendre en compte l'effet de l'activité humaine sur la situation actuelle de notre planète et sur son futur." Cela renforce l'idée que les initiatives citoyennes doivent être valorisées et reconnues différemment par rapport à celles de l'État ou du marché. 3. **Phrase 21** : "D'une part la distribution des droits de propriété dans les communs telle que conceptualisée par Ostrom peut utilement guider la réflexion sur la valeur, sa conception et sa distribution entre..." Ici, le texte fait référence à la gestion des ressources dans un cadre de communs, qui est une approche souvent distincte de celle des initiatives étatiques ou commerciales. Ces éléments montrent clairement que le texte aborde la nécessité de reconnaître les spécificités des initiatives citoyennes par rapport à celles des institutions publiques et du marché, confirmant ainsi que la question est explicitement mentionnée.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

La phrase 26 mentionne que la "révolution comptable" au cœur du modèle C.A.R.E. devrait influencer "la construction du modèle socio-économique" et la "répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise (entre représentants des 3 capitaux)." Cette phrase fait allusion à la reconnaissance des différentes initiatives (citoyennes, étatiques, de marché) à travers la manière dont elles créent et répartissent de la valeur.- De plus, la phrase 31 évoque la nécessité de "repenser le métier de comptable" en intégrant divers acteurs (salariés, bénévoles, partenaires), ce qui implique également une distinction entre les initiatives citoyennes et celles des autres secteurs. Ces éléments montrent une reconnaissance des spécificités des différentes initiatives dans le contexte des travaux autour de la comptabilité alternative et des communs.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte aborde la question de la place des pouvoirs publics et des filières agricoles dans les Communs agricoles, en faisant référence à des interrogations sur leur rôle et leur reconnaissance (phrase 7). En effet, Didier Christin soulève des questions concernant la place des pouvoirs publics dans les Communs agricoles, ce qui implique une distinction entre les initiatives citoyennes et celles émanant de l'État (phrase 10). De plus, l'intervention de Jimmy Meersman évoque la nécessité d'une gouvernance polycentrique, qui inclut à la fois la communauté d'ayants droit et l'intervention de la puissance publique, ce qui reflète une reconnaissance des différents types d'initiatives (phrase 12).

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte aborde la nécessité d'une approche flexible et diversifiée pour les communs, en soulignant que "il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs" (phrase 9). Cela implique une reconnaissance des différentes initiatives, bien que cela soit fait de manière plus générale. De plus, il mentionne que l'approche par les communs doit inclure "la discussion collective" et "la reconnaissance des personnes interfaces" (phrase 13), ce qui fait écho à l'idée de différencier les types d'initiatives et leur reconnaissance dans le cadre d'une gouvernance inclusive.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Par exemple, la phrase 6 évoque que les plateformes coopératives sont "au service de l'intérêt général", soulignant une différence par rapport aux initiatives du marché. De plus, les plateformes coopératives sont décrites comme fournissant "des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 9), ce qui les distingue des initiatives classiques venant des pouvoirs publics. Le texte insiste également sur la nécessité de "faire mouvement sous une bannière commune" pour "permettre au public et aux institutions de davantage les identifier et comprendre leurs spécificités" (phrase 15), ce qui implique une reconnaissance des différences entre ces types d'initiatives.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Par exemple, les initiatives comme Open Food France et Coopcycle sont mises en avant comme des solutions numériques solidaires, gérées par des acteurs issus des communs, qui se distinguent des grandes plateformes à but lucratif comme Amazon et Uber Eats. Les phrases 50 à 55 soulignent que "ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers" sont compatibles avec la protection des données et impliquent tous les acteurs concernés, en opposition à la logique des entreprises du marché qui génèrent des externalités négatives (phrases 27-30). De plus, le texte aborde la nécessité de soutenir économiquement ces projets, en tenant compte de leurs spécificités et en encourageant les expérimentations territoriales avec les acteurs locaux (phrases 72-76). Ces éléments montrent clairement une distinction entre les différentes initiatives et soulignent l'importance de reconnaître les spécificités des initiatives citoyennes.

A-24 Reconnaître les spécificités des communs par rapport aux services publics et aux services marchands lucratifs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Distinction entre communs et services publics** : Le texte souligne que les communs "ne sont pas des palliatifs des limites du capitalisme et de l'État providence", ce qui indique une distinction claire entre les rôles et fonctions des communs par rapport aux services publics (phrases 6-7). 2. **Auto-organisation et participation citoyenne** : Il est mentionné que les communs permettent aux citoyens de "prendre en charge et décider collectivement de ce qui relève du collectif", ce qui diffère des services publics qui peuvent être perçus comme plus centralisés et bureaucratiques (phrase 20). 3. **Rôle des collectivités locales** : L'interaction entre communs et collectivités locales est explorée, mettant en évidence que les collectivités peuvent prêter leur force pour que les communs s'institutionnalisent, ce qui montre une relation différente de celle des services publics traditionnels (phrase 145). 4. **Nature collaborative et régulation** : Le texte évoque que les communs sont fondés sur "la volonté commune de promouvoir la capacité de l'auto-organisation", contrastant avec les services publics qui reposent souvent sur une approche plus directive (phrase 290). 5. **Réflexion sur l'intérêt général** : Les communs sont présentés comme une manière de "reconceptualiser l'intérêt collectif et l'intérêt général", ce qui les place en opposition avec les logiques souvent plus rigides des services marchands et des services publics (phrase 340).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Des éléments comparatifs entre ces différentes formes de gestion des ressources sont évoqués, mettant en lumière les inégalités et les défis d'accès liés à l'alimentation, qui ne répondent pas nécessairement aux besoins de la population. 1. **Critique des services marchands** : Le texte souligne que l'accès à l'alimentation est souvent conditionné par des disparités géographiques et socio-économiques, et que certaines enseignes considèrent des quartiers défavorisés comme à faible pouvoir d'achat, créant ainsi des "déserts alimentaires" (phrase 28). Cela illustre comment les services marchands peuvent échouer à répondre aux besoins des populations vulnérables. 2. **Rôle des communs** : Il est mentionné que les communs, définis par Elinor Ostrom comme des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources, se distinguent des modèles de libre accès et des services publics traditionnels. Les communs mettent en avant des règles de gestion et de gouvernance établies par la communauté, plutôt que d'être uniquement basés sur la rentabilité ou le service public classique (phrase 38). 3. **Démocratie alimentaire** : Le texte évoque la notion de démocratie alimentaire, qui repose sur l'accès, la participation et le pouvoir d'agir, en lien avec les communs, différenciant ainsi les approches des services publics et des services marchands (phrase 31). Ainsi, le texte met en exergue les spécificités des communs en tant qu'alternative potentielle face aux limitations des services publics et marchands, tout en soulignant la nécessité d'un cadre inclusif et démocratique pour garantir l'accès à l'alimentation pour tous.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Définition et gestion des communs** : Dans le texte, les communs sont décrits comme des ressources gérées collectivement, en opposition à des modèles de propriété exclusive. C'est mentionné dans le cadre de la gestion des ressources par des communautés, par exemple dans le passage sur les "territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" (phrase 22), qui souligne l'importance d'un emploi utile comme commun. 2. **Distinction entre communs et services** : Le texte fait une distinction claire entre les communs, qui reposent sur des principes d'accès partagé et de gouvernance collective, et les services publics ou marchands qui sont souvent soumis à des logiques de rentabilité. Cela est particulièrement visible dans la discussion sur l'emploi dans le projet TZCLD, qui vise à répondre à des besoins sociaux plutôt qu'à des objectifs de profit (phrase 22). 3. **Approche de CARE** : La méthode CARE est présentée comme un outil qui reconnaît et valorise les capitaux humains et naturels au même titre que le capital financier. Cela remet en question les logiques comptables traditionnelles qui privilégient la rentabilité des services marchands (phrase 30-31). Le texte évoque aussi la nécessité de transformer la comptabilité pour refléter ces valeurs, ce qui est central pour la compréhension des communs dans un cadre économique. 4. **Implications pour la comptabilité** : Le modèle CARE est suggéré comme une alternative aux approches de comptabilité traditionnelles, en soulignant la nécessité de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux, ce qui est en décalage avec les pratiques des services marchands lucratifs (phrase 37).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Plusieurs passages abordent directement cette question en soulignant les distinctions entre les communs, les biens publics et les biens privés. 1. **Définitions et distinctions** : Le texte explique clairement que "les biens communs sont distincts des biens publics, des biens privés et des biens de club" (phrase 40). Cela montre une volonté de définir ce qui caractérise les communs par rapport aux services publics. 2. **Auto-gouvernement** : Il est mentionné que "les communs reposent sur l'existence d'une communauté, au sens d'un groupe de personnes, qui définissent et mettent en œuvre la gouvernance" (phrase 43). Cela souligne une spécificité des communs, qui se distingue des services publics gérés par des institutions, en mettant l'accent sur l'auto-organisation et la gestion collective. 3. **Interrelation avec les collectivités** : Au fil du texte, il est question des interactions entre les communs et les collectivités locales, et comment ces dernières peuvent soutenir les communs sans en perdre les spécificités (phrase 25). Cela montre la nécessité de trouver un équilibre entre l'appui institutionnel et l'autonomie des communs, ce qui est une distinction clé par rapport aux services publics. 4. **Critique de l'approche traditionnelle** : Le texte souligne que "certains défis apparaissent en effet comme trop complexes pour être traités par les seules administrations traditionnelles" (phrase 98). Cela met en lumière la complémentarité des communs par rapport aux services publics, suggérant que les communs peuvent offrir des solutions là où les services publics et marchands échouent.

Dans « Klaxon_29 »

A24 - Reconnaître les spécificités des communs par rapport aux services publics et aux services marchands lucratifs

1. **Critique du néolibéralisme et de la marchandisation** : La phrase initiale, citant Pierre Bourdieu, évoque la destruction des structures collectives face à la logique du marché (phrase 2). Cette idée se retrouve tout au long du texte, où il est question de la fragilisation du soutien public à l'intérêt général (phrase 10) et de la dépendance des initiatives aux financements privés. 2. **Différences entre services publics et privés** : La mention explicite que "le privé lucratif ne peut répondre à l'intérêt général" (phrase 15) souligne une distinction claire entre le service public, qui est censé servir l'intérêt collectif, et le secteur marchand, qui répond à des logiques de profit. 3. **Rôle des subventions publiques** : Le texte évoque comment la subvention publique est une participation à des projets d'intérêt général, soulignant que "l'association ne peut répartir ses bénéfices mais uniquement les investir dans son projet" (phrase 22). Cela met en avant une spécificité des communs, qui se distingue des entreprises lucratives. 4. **Appels à communs** : La section consacrée aux "appels à communs" (phrase 36) indique que ces dispositifs visent à s'opposer à la mise en concurrence des associations, soulignant ainsi une volonté de créer des ressources partagées, en contraste avec des logiques marchandes. 5. **Dimension politique des communs** : Le texte insiste sur la dimension sociale et politique des communs, en opposition à la simple gestion de ressources (phrase 49). Il est précisé que les communs sont des "construits sociaux" qui nécessitent une organisation collective, ce qui les distingue fondamentalement d'un service marchand. Ces éléments démontrent que la question des spécificités des communs par rapport aux services publics et marchands est centrale dans le texte, tant par les critiques formulées que par les propositions et réflexions sur les mécanismes de soutien et de gouvernance.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Différences conceptuelles** : La section 4 mentionne qu'Elinor Ostrom a ouvert des perspectives théoriques en questionnant l'analyse classique des biens, en distinguant les biens communs des biens privés et publics. Cela souligne une spécificité des communs qui ne se limite pas à la simple dichotomie entre public et privé (phrase 4). 2. **Interactions avec la puissance publique** : Dans la section 5, il est discuté de la capacité des initiatives étudiées à influencer les règles du jeu institutionnel, ce qui montre comment les communs peuvent coexister et parfois rivaliser avec les services publics traditionnels. Par exemple, l'initiative de l'Hôtel Pasteur contourne les règles de la commande publique classique (phrase 5 et 6). 3. **Partenariat renouvelé** : Le texte aborde la spécificité de la relation entre les acteurs des communs et les pouvoirs publics, notamment en précisant que les acteurs publics peuvent jouer un rôle de partenaire plutôt que de simple financeur, ce qui est une distinction importante par rapport aux services marchands (phrase 6). 4. **Question de la décentralisation et de l'intérêt général** : La discussion sur le risque que les communs ne remplacent pas mais renforcent la puissance publique fait écho à la spécificité de leur fonctionnement en tant qu'initiatives communautaires qui cherchent à agir dans l'intérêt général, contrairement à la logique de profit des services marchands (phrase 6). 5. **Ressources partagées** : La section 8 souligne que la nature des ressources mobilisées par les communs et leur gestion collective représentent une approche différente de celle des services publics ou marchands, qui peuvent être plus centrés sur la rentabilité (phrase 8).

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Plusieurs passages soulignent ces différences, mettant en avant la nature collective et démocratique des communs, ainsi que leur finalité axée sur l'intérêt général. 1. **Caractéristiques des communs** : Par exemple, la phrase 4 mentionne que les communs "placent sous contrôle démocratique des personnes concernées" et visent un "accès ouvert à la ressource". Cela souligne leur nature participative et inclusive, contrastant avec les services publics qui peuvent être perçus comme plus bureaucratiques, et les services marchands qui se concentrent sur le profit. 2. **Dépassement de l'intérêt particulier** : Dans la phrase 27, il est indiqué que les communs "visent au dépassement de l’intérêt de leurs seuls membres et l’intérêt général". Cela renforce l'idée que les communs s'alignent sur des valeurs de solidarité et de partage, ce qui les distingue des services marchands qui cherchent à maximiser le profit pour un groupe restreint. 3. **Réaction face aux privatisations** : La phrase 24 fait référence à la réappropriation et à la préservation des ressources face aux "formes diverses de privatisation", ce qui met en lumière une des motivations des communs par rapport aux services publics et marchands, souvent critiqués pour leur tendance à privatiser des biens communs. 4. **Autogouvernance et règles communes** : La phrase 28 mentionne que les communs reposent sur "l’autogouvernement des collectifs par l’élaboration de règles communes", ce qui contraste avec la gestion souvent plus centralisée des services publics et la logique de marché des services marchands. Ainsi, le texte établit clairement un cadre de comparaison entre les communs, les services publics et les services marchands, en mettant en avant les valeurs de démocratie, de solidarité et de durabilité qui caractérisent les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Distinction entre communs et biens communs** : La phrase 11 mentionne que la distinction entre « communs » et « biens communs » est essentielle, ce qui implique une réflexion sur leur gestion et leur gouvernance distinctes par rapport aux services publics et marchands. 2. **Gouvernance et partage de la valeur** : Dans la phrase 13, il est indiqué que les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ne sont pas nécessairement au service de l'intérêt général, contrairement à ce qu'on pourrait attendre d'un service public. Cela souligne une différence fondamentale dans la finalité et la gouvernance des communs. 3. **Engagement communautaire** : La phrase 12 explique que les communs nécessitent un engagement résolu des communautés humaines pour leur « sanctuarisation », ce qui contraste avec les services publics qui sont souvent imposés par des institutions sans une telle dynamique collective. 4. **Approche de la valeur** : Le texte évoque à plusieurs reprises une nouvelle conception de la valeur qui doit inclure des dimensions écologiques et communautaires (phrases 13 et 21), ce qui s'oppose à la logique de profit des services marchands. 5. **Pratiques spécifiques des communs** : Les phrases 22 et 23 traitent des moyens par lesquels les communs peuvent préserver leur valeur sans recourir aux mécanismes de marché, soulignant ainsi leurs spécificités. En conclusion, le texte développe une compréhension riche et nuancée des communs, en les situant clairement en opposition aux services publics et marchands, tant dans leur gouvernance que dans leur vision de la valeur et de l'engagement communautaire.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Distinction entre services publics et communs** : - **Phrase 9 (Page 3)** : "UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST ACCORDÉE AU RÔLE DES « COMMUNS » ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LA PROTECTION SOCIALE DE DEMAIN." Cela indique une intention claire de différencier les communs des autres formes de services. 2. **Critique des logiques marchandes** : - **Phrase 8 (Page 8)** : "L'idéal indique une orientation à suivre, s'opposant à la fois aux logiques purement marchandes et aux systèmes à deux ou plusieurs « vitesses »." Cela souligne une opposition fondamentale entre les communs et les services marchands. 3. **Rôle des communs dans la protection sociale** : - **Phrase 11 (Page 10)** : "La problématique des communs prend de plus en plus d'acuité, pour la protection sociale comme plus généralement." Cela montre que les communs sont vus comme une alternative aux services publics traditionnels, avec un rôle actif dans l'amélioration de la protection sociale. 4. **Approche participative** : - **Phrase 16 (Page 39)** : "Produire cette solidarité suppose l'implication active des personnes concernées par ces processus." Cela indique que les communs impliquent une participation collective, contrairement aux services publics qui peuvent être perçus comme plus bureaucratiques. 5. **Critique de la marchandisation** : - **Phrase 5 (Page 49)** : "La transformation numérique des domaines relevant traditionnellement du public… représente un risque particulièrement important de perte du sens pour l'avenir de la protection sociale." Cela met en lumière les dangers de la marchandisation des services, ce qui est contraire à l'esprit des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

1. **Modèle socio-économique alternatif** : La phrase 4 mentionne l'objectif de "présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)", qui se distingue des modèles traditionnels utilisés dans les services publics et marchands. 2. **Importance des capitaux humains** : Les phrases 8 et 9 soulignent que l'expérimentation C.A.R.E. vise à mettre "l'emploi au cœur de la comptabilité de gestion" et à "expérimenter une comptabilité socio-environnementale", ce qui met en avant une approche différente des services marchands qui se concentrent généralement sur la maximisation du profit. 3. **Rendement social** : La phrase 23 évoque la nécessité de "rendre visibles" les dettes héritées et les actions de restauration, ce qui illustre une préoccupation pour des résultats sociaux plutôt que purement financiers, une caractéristique des communs. À travers ces éléments, le texte montre clairement comment les communs se différencient des services publics et marchands, en mettant l'accent sur des valeurs sociétales et environnementales, ainsi que sur la comptabilité comme outil de transformation sociale.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Définition des Communs** : Le texte établit que les Communs reposent sur trois éléments essentiels : la ressource, la communauté des bénéficiaires et la gouvernance collective, ce qui les distingue des services publics classiques et des services marchands (p. 11-12). La gouvernance collective est particulièrement soulignée comme un élément nécessaire à la définition des Communs, contrairement à la gestion souvent bureaucratique des services publics. 2. **Gouvernance et communautés** : La distinction entre la gouvernance collective des Communs et la gouvernance des services publics est discutée, en mettant l'accent sur la participation active des communautés dans la gestion de leurs ressources, ce qui contraste avec la gestion centralisée des services publics et la logique de profit des services marchands (p. 10-11). 3. **Critères de la gouvernance collective** : Les critères discutés pour évaluer la gouvernance collective incluent la reconnaissance des droits des communautés à établir leurs propres règles, ce qui est distinct des services publics qui peuvent ne pas accorder la même autonomie ou reconnaissance (p. 12-13). 4. **Ressources comme biens communs** : Le texte discute également de la nature des ressources considérées comme des biens communs et leur gestion, soulignant que les ressources comme l'eau et la biodiversité doivent être gérées collectivement et non exploitées dans une logique marchande (p. 14-15).

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

1. **Différences de finalité** : Les communs sont décrits comme ayant une finalité sociale, comme indiqué dans la phrase 6 : "Un commun :- à finalité sociale". Cela suggère que leur objectif principal n'est pas la rentabilité, contrairement aux services marchands, mais plutôt le bien-être collectif et l'utilité pour le territoire. 2. **Financement et gouvernance** : La mention des « droits d'accès » et de la gouvernance participative (phrase 6) met en avant une approche collective et auto-organisée, en opposition à la structure souvent hiérarchique des services publics et privés. Cela est renforcé par la phrase 49 qui évoque la nécessité de "revoir les critères de décision et d'évaluation", ce qui implique une critique des méthodes traditionnelles de gestion. 3. **Impact sur la société** : Les communs sont présentés comme une réponse à des besoins nouveaux, notamment en matière sociale et écologique, ce qui est souligné dans la phrase 49 : "développer

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

les communs à finalité sociale / de proximité". Cela établit un contraste direct avec les services publics qui peuvent être perçus comme insuffisants face à ces crises. 4. **Modèle économique alternatif** : Le texte mentionne également une "révolution comptable" qui prône un modèle socio-économique différent, où la durabilité et le bien-être commun priment sur le profit (phrase 48). Cela renforce l'idée que les communs offrent une alternative viable et éthique aux modèles économiques traditionnels. Ces éléments montrent que le texte est profondément ancré dans la discussion sur les différences entre les communs, les services publics et les services lucratifs, en faisant des communs une catégorie distincte avec ses propres valeurs et objectifs.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Caractéristiques des communs** : Le texte définit clairement les communs et les distingue des services publics et des services marchands. Par exemple, il est mentionné que les communs sont des initiatives citoyennes et autogérées qui répondent à un intérêt général, et qui sont respectueuses des écosystèmes (phrase 2, paragraphes 1 et 2). Cette initiative citoyenne se démarque des services publics qui sont souvent gérés de manière descendante par des institutions. 2. **Gouvernance et implication des usagers** : Plusieurs passages évoquent comment les communs permettent une gouvernance plus inclusive, en intégrant directement les usagers dans la prise de décision concernant les ressources naturelles. Par exemple, la référence aux rapports de l'IPBES souligne l'importance de la participation des populations locales dans la gestion des ressources, ce qui contraste avec la gouvernance des services publics, souvent perçue comme administrative et éloignée des besoins locaux (phrase 5, paragraphes 2 et 3). 3. **Critique des logiques marchandes** : Le texte mentionne explicitement les défis posés par la financiarisation et les logiques de marché, qui peuvent exclure les initiatives collectives qui ne sont pas rentables (phrase 6, paragraphe 2). Cela met en lumière une des spécificités des communs : leur capacité à résister à la marchandisation des ressources. 4. **Exemples concrets** : Les exemples fournis, comme ceux des Commissions Syndicales du Pays Basque ou du Collectif des paysans urbains du Trichon, illustrent des modèles de gestion qui allient tradition, équité et durabilité, tout en montrant comment ces initiatives se distinguent des services publics classiques (phrase 4, paragraphes 3-4). Ainsi, le texte met en lumière la valeur ajoutée des communs par rapport aux services publics et marchands, tant dans leur mode de gouvernance que dans leur approche des ressources naturelles.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Plusieurs passages soulignent cette distinction et mettent en avant l'importance des communs dans la transformation sociale et économique. 1. **Phrase 1-2** : "notre monde va vers sa transformation à marche forcée" et "La seule certitude... est qu'on ne pourra pas le faire sans les communs." Ici, il est explicitement affirmé que les communs sont essentiels dans la transformation de la société, ce qui les positionne différemment des services publics et marchands. 2. **Phrase 7-8** : "une approche très opérationnelle... diversité telle des communs, des communes, des acteurs" souligne que les communs nécessitent une approche flexible et adaptée, en contraste avec les services publics plus rigides. 3. **Phrase 10-11** : "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs...se réapproprier l'économie et ses outils de régulation" indique également une volonté de créer un cadre différent de celui des services traditionnels, en

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

mettant l'accent sur la collaboration et la sauvegarde des biens communs. 4. **Phrase 12** : "Notre analyse est qu'il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif" suggère que les communs doivent être conçus comme un projet alternatif aux services publics et marchands, renforçant leur spécificité.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

1. **Partage de la valeur et coopération** : La phrase 5 mentionne que "la valeur est partagée avec les usagers et les territoires", ce qui indique un modèle différent de celui des services marchands où la maximisation du profit est souvent l'objectif principal. 2. **Services d'intérêt général** : La phrase 8 évoque que "les projets sont au service de l'intérêt général", ce qui montre une orientation vers le bien commun plutôt que vers le profit privé, une caractéristique souvent absente des services marchands. 3. **Co-construction et coopération** : À la phrase 9, il est mentionné que les plateformes coopératives offrent "des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif", ce qui suggère une approche collaborative et participative, contrastant avec la structure souvent hiérarchique des services publics et des services marchands. 4. **Ecologie et solidarité** : Les phrases 6 et 7 mettent en avant le rôle des plateformes coopératives dans "la transition écologique, démocratique et solidaire", ainsi que leur capacité à dynamiser "les échanges de proximité", ce qui est une spécificité par rapport aux services plus standardisés et souvent moins axés sur ces valeurs.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Plusieurs passages du texte abordent explicitement les différences et les relations entre communs, services publics et services marchands. Par exemple, dans la conclusion, il est mentionné que "le commun comprend dans sa constitution même l'idée que lorsque les règles de « prélèvement » des ressources... menacent la biodiversité ou l'écosystème, celles-ci doivent être modifiées pour assurer la préservation des écosystèmes menacés" (Conclusion, p. 256). Cela illustre une distinction claire entre les objectifs des communs et ceux des services marchands ou des services publics, qui ne prennent pas nécessairement en compte la durabilité écologique. De plus, la définition donnée des communs de proximité souligne leur nature "auto-organisée" et leur visée d'"intérêt général", en opposition à la logique commerciale d'un service public classique (p. 153-154). Cela est également renforcé par les discussions sur les exemples concrets, comme les ressourceries, qui montrent comment des initiatives citoyennes émergent en réponse à l'inefficacité des services publics traditionnels (p. 211-213). Enfin, la réflexion sur les "partenariats public commun" et les enjeux de financement met en lumière les tensions et les nécessités d'une autonomie pour les communs, ce qui contraste avec les structures rigides des services publics et les motivations lucratives des entreprises privées (p. 240-241).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Confrontation avec les acteurs lucratifs :** Le texte mentionne explicitement des acteurs à but lucratif comme Amazon, Airbnb, Uber Eats et Deliveroo, en soulignant leur rôle central dans le système marchand et leurs externalités négatives (phrase 7-8). Ces références établissent un contraste clair entre les services marchands lucratifs et les solutions numériques solidaires qui émergent comme alternatives. 2. **Solutions numériques solidaires :** Le texte décrit des initiatives comme Open Food France et Coopcycle, qui sont présentées comme des alternatives éthiques et solidaires, sous licence libre et à but non lucratif, permettant de répondre à des besoins locaux (phrase 16-20). Cela montre comment les communs peuvent fonctionner différemment des services marchands. 3. **Infrastructure de résilience :** La discussion sur la nécessité de soutenir les solutions numériques solidaires comme une nouvelle infrastructure de résilience souligne leur rôle distinct par rapport aux services traditionnels, en mettant l'accent sur leur gestion par et pour les usagers (phrase 23-24). 4. **Propositions de soutien et de changement :** Le texte conclut sur la nécessité de repenser le rôle de la puissance publique et la manière dont elle peut soutenir ces initiatives (phrase 33-34). Cela montre une reconnaissance des spécificités des communs dans le contexte plus large des services publics. En somme, le texte met en lumière les différences fondamentales entre les communs et les services marchands, tout en proposant des pistes pour renforcer ces initiatives alternatives.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Définition des communs** : Le projet REVALS est centré sur la gestion collective des ressources communes, en l'occurrence l'urbanisme et l'agriculture urbaine, ce qui est mis en avant dans la phrase : "REVALS demonstrates how participatory governance, ecological commitments, and accounting innovation can reinforce the collective management of commons" (phrase 3 du résumé). 2. **Collaboration entre acteurs** : Le texte souligne la collaboration entre divers acteurs (résidents, associations locales, autorités publiques) pour un projet d'intérêt collectif, ce qui est distinct des services publics traditionnels qui peuvent être plus hiérarchiques. Par exemple, la mention de la "Territorial Management Agreement (TMA)" et la participation de multiples parties prenantes montrent une approche collaborative, en opposition à la gestion souvent unidirectionnelle des services publics (phrase 6 du résumé). 3. **Valeur sociale et environnementale** : Le projet se concentre sur la création de valeur sociale et environnementale plutôt que sur la génération de profit, comme en témoigne l'objectif d'utiliser des outils de comptabilité écologique pour révéler "l'importance de la santé des sols" et "l'accès à des aliments sains à des prix abordables" (phrase 5 et 6 du résumé). 4. **Protection des ressources** : La décision de classer le site comme zone agricole pour le protéger de la construction future (phrase 7 du résumé) souligne également la différence entre les communs, qui sont gérés collectivement pour le bien commun, et les services marchands qui peuvent prioriser le développement économique au détriment des ressources naturelles. Ainsi, le texte aborde la question des spécificités des communs de manière centrale, en explorant les dimensions de gestion collective, de valeurs sociales et environnementales, et de collaboration entre différents acteurs.

De façon directe :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. Une distinction claire est faite entre la gestion des communs et celle des biens publics ou privés. Par exemple, la phrase 1.3 mentionne que "pour en préserver l'accès, une gestion en communs est plus efficace que des solutions par le marché ou la gestion publique." Cela suggère que la gestion des communs peut offrir une alternative plus adaptée que les services publics ou marchands, mettant en évidence leur spécificité. 2. De plus, la phrase 1.4 évoque la nécessité d'une "coopération visant à mobiliser les ressources des territoires" et à les agréger, ce qui souligne que les communs ne se limitent pas à des échanges marchands, mais impliquent une dimension collective et non lucrative. 3. La phrase 2.2 aborde les "communs" comme des pratiques non réservées à un groupe, ce qui les différencie des services marchands, souvent exclusifs et individualistes. 4. Enfin, la phrase 3.1 pose la question de "penser la banque comme un commun", ce qui implique une réflexion sur les rôles et les missions des institutions bancaires par rapport aux valeurs de mutualisation et de solidarité, en opposition aux objectifs lucratifs traditionnels des banques. Ces éléments montrent clairement que le texte aborde les spécificités des communs, en les opposant aux services publics et aux services marchands lucratifs, en mettant en avant leurs dimensions collectives, inclusives et orientées vers le bien commun.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde explicitement les spécificités des communs par rapport aux services publics et aux services marchands lucratifs. Plusieurs passages mettent en avant les différences et les enjeux liés à la mutualisation des données, à la fois dans le cadre des coopératives et des services publics. 1. La phrase 3 du chapitre I souligne une problématique centrale : "quelles sont les spécificités que peuvent apporter coopératives, mutuelles et régies de données en la matière ?" Cette question indique que le texte s'interroge directement sur les différences entre les communs et d'autres formes d'organisation. 2. Dans le même chapitre, il est mentionné que la marchandisation des données est une question politique, éthique et économique, mettant en lumière les implications de la commercialisation par rapport à l'intérêt général (phrase 6). 3. Le texte aborde aussi la notion de "coopératives de données" comme une alternative aux modèles de profit, en questionnant leur rôle dans la négociation des conditions de réutilisation des données (phrase 8). L'idée que le modèle économique des organismes de mutualisation de données peut différer des services lucratifs est clairement exposée.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Par exemple, dans la phrase 24, il est mentionné que "le système de gestion par les Communs c'est-à-dire d'une approche systémique de la prise en charge et en responsabilité de ces biens où les formes de droit et d'organisation publique verticale habituelle font place à des dispositifs plus partagés avec une communauté d'acteurs". Cela souligne une distinction claire entre la gestion des communs et celle des services publics traditionnels. De plus, dans la phrase 37, l'auteur aborde la notion de "droit public qui s'articule dans la communauté", ce qui est une autre manière de mettre en avant la spécificité des communs en tant qu'alternative aux services publics classiques, en favorisant une gouvernance participative. Enfin, les notions de "solidarité territoriale sociale et écologique" dans la phrase 66 et de "choix collectifs et coconstruits" dans

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

la phrase 69 renforcent cette idée de spécificité des communs, en les opposant à une logique de marchandisation des services.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Par exemple, dans la phrase 3 de la section 3, il est mentionné que "les acteurs publics... doivent soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues". Cela établit une distinction entre les plateformes d'intérêt général (qui peuvent être considérées comme des communs) et les services publics. De plus, la nécessité d'établir des "services publics numériques à destination des citoyen.ne.s" (phrase 6) souligne également la différence entre les communs et les services marchands, en insistant sur le rôle des services publics dans la fourniture de services qui ne sont pas motivés par le profit. Enfin, l'appel à une "fiscalité juste" et à des "politiques publiques anti-monopoles" (phrase 5) met en lumière la volonté de réguler le marché pour favoriser les communs au détriment des plateformes dominantes, ce qui souligne encore les spécificités des communs en tant qu'alternatives aux services marchands.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, il est question des organisations « en communs » qui apportent des « nouvelles formes d'organizing » et qui se distinguent des modèles traditionnels basés sur la productivité et le reporting inspirés de l'idéologie capitaliste (phrases 29-30). De plus, le texte évoque la manière dont ces organisations cherchent à réduire les contradictions entre le travail basé sur la productivité et les aspirations des salariés à trouver du sens et à déployer leur pouvoir d'agir (phrase 27). Le texte aborde également la place et le rôle des corps intermédiaires et interroge leurs relations avec l'État et le marché (phrase 51), ce qui met en lumière la différence entre les communs et les services publics/privés dans la gestion et l'organisation de l'engagement collectif. Enfin, la mention de la nécessité de redéfinir les relations de travail dans l'économie sociale et solidaire et d'explorer les synergies entre les initiatives collectives et les corps intermédiaires souligne l'intérêt du texte pour les spécificités des communs (phrase 53).

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte aborde directement la question des spécificités des communs par rapport aux services publics et aux services marchands lucratifs, notamment dans la section II qui traite des références juridiques en lien avec la propriété. Par exemple, la mention de la nécessité de « renforcer la reconnaissance des « choses communes », qui existent en droit français, mais est peu utilisée et sans effet » (phrase 19) indique une distinction entre la reconnaissance des biens communs et les propriétés publiques ou privées. De plus, les préconisations pour « faire évoluer les « propriétés publiques » » (phrase 20) soulignent une réflexion sur la différence entre les services offerts par les communs et ceux des services publics traditionnels. Le texte souligne également la notion de « gestion durable » et « multifonctionnelle » (phrase 22) qui est typique des communs, en

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

opposition à la gestion souvent plus restrictive des biens publics ou à la maximisation du profit dans les services marchands.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Par exemple, la méthode CARE et son application à l'ostréiculture soulignent l'importance de la préservation des ressources marines communes, ce qui est distinct des approches de services publics ou de services marchands. Dans la section de la discussion et conclusion, il est mentionné qu'il est essentiel de "rétablir un dialogue constructif" concernant la viabilité écologique et financière, ce qui suggère une approche collaborative et communautaire qui est caractéristique des communs (phrase 1 de la section V). De plus, le texte traite de "l'importance du cas par cas" dans la gestion des ressources, ce qui reflète une gestion collective des ressources communes, en opposition à des services standardisés offerts par des entités publiques ou marchandes (phrase 4 de la section V).

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Par exemple, il est mentionné que la démarche mise en œuvre favorise la mise en synergie opérationnelle des initiatives de transition en mobilisant l'approche par les communs (phrase 15). De plus, le texte souligne l'importance de questionner le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la transition écologique et solidaire (TES), ce qui met en lumière une différence de posture par rapport aux services traditionnels (phrase 38). L'auteur aborde également le concept d'« entrepreneurs frontières » qui facilitent la compréhension entre différents acteurs et qui sont essentiels pour le décloisonnement des initiatives, ce qui indique une dynamique différente de celle habituellement observée dans les services publics ou marchands (phrase 30). Ces éléments montrent une distinction claire entre les approches basées sur les communs et celles reposant sur des services publics ou des services marchands.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

1. **Définition des communs** : Le texte indique que "Les Communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'Etat" (phrase 4). Cela établit une distinction claire entre les communs, les services publics (gérés par l'État) et les services marchands (gérés par le marché). 2. **Principes fondamentaux** : Il est mentionné que le commun est une "construction sociale" et que la gouvernance des biens communs "réserve une place centrale aux personnes directement concernées" (phrase 4). Ces éléments montrent une approche participative et communautaire, contrastant avec la gestion top-down des services publics ou la logique de profit des services marchands. Ces points illustrent bien comment les communs se différencient des autres formes de gestion de services, en mettant l'accent sur la participation des usagers et la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

A-25 Reconnaître les définitions et applications du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Référence à la subsidiarité** : Le texte discute explicitement de la nécessité de redéfinir les relations entre les collectivités locales et les communs, en soulignant que la puissance publique peut soutenir les démarches des communs sans les contrôler. Cette idée est reflétée dans des passages comme : "La puissance publique peut aussi prêter sa force pour que les communs s'institutionnalisent. En contrepartie, les communs offrent à la puissance publique un mode d'action plus ouvert et efficace pour produire du collectif et/ou aménager le territoire." (phrase 2.2.3) 2. **Engagement des collectivités locales** : Le texte met en avant que les collectivités locales, en tant qu'entités administratives, doivent adopter une posture qui favorise l'auto-organisation des communs plutôt que de les contraindre. Cela est illustré par l'exemple de Grenoble, où les "chantiers ouverts au public deviennent un dispositif d'interpellation de l'acteur public pour les habitants". (phrase 3.1) 3. **Importance du dialogue** : Le texte souligne également l'importance du dialogue entre les acteurs publics et les citoyens pour la mise en place d'initiatives de communs, ce qui est une application directe du principe de subsidiarité. Par exemple, il est mentionné que "la dynamique collective ne peut pas être animée, aidée, influencée, mais il faut qu'elle le soit dans un sens collectif", ce qui implique une reconnaissance des capacités des acteurs locaux à gérer leurs propres affaires. (phrase 3.1) 4. **Cas pratiques** : Les exemples d'initiatives, tels que le Pacte Pastoral ou les chantiers de Grenoble, illustrent comment les collectivités locales peuvent soutenir les communs sans en prendre le contrôle, respectant ainsi le principe de subsidiarité. Ces initiatives montrent que les collectivités peuvent faciliter la co-construction de solutions sans imposer une gestion publique. (phrases diverses dans la section 2.4) Ces éléments démontrent que le texte traite de manière centrale des définitions et applications du principe de subsidiarité dans le cadre des initiatives de communs, en explorant comment les collectivités locales peuvent jouer un rôle de soutien tout en préservant l'autonomie des initiatives citoyennes.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Définitions des communs** : Le texte explique le concept des communs en référence aux travaux d'Elinor Ostrom, en présentant des éléments tels que "une ressource en accès partagé", "un système de droits et d'obligations", et "un système de gouvernance". Ces éléments sont cruciaux pour comprendre comment la subsidiarité peut être appliquée dans la gestion des communs (phrases 16-18). 2. **Coopération et initiatives collectives** : Il est mentionné que les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) doivent participer à des "coopérations, à des actions collectives orientées par la finalité transformative que traduisent les ODD" (phrase 22). Cela souligne l'importance de la subsidiarité dans la manière dont les initiatives de communs doivent être gérées à différents niveaux. 3. **Questions sur la banque comme commun** : Le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

texte pose explicitement des questions sur la possibilité de considérer la banque comme un commun, et sur comment cette approche peut favoriser une transformation sociale durable (phrases 41-42). Cela engage directement la notion de subsidiarité dans le cadre des initiatives de communs et leur gestion. 4. **Activités de recherche-action** : Le projet ACTTES, qui vise à mobiliser les communs pour la transition écologique et solidaire, est présenté comme un exemple concret de mise en œuvre du principe de subsidiarité (phrase 73). Ce projet illustre comment les initiatives locales peuvent s'organiser autour de principes de subsidiarité et de gestion collective. 5. **Rôle des banques dans le soutien aux communs** : Le texte évoque les banques et les acteurs de la finance comme potentiels soutiens aux communs, en insistant sur une approche qui favorise la coopération et la gestion collective (phrases 103-104). Cela renforce l'idée que la subsidiarité est essentielle pour le financement et le soutien des initiatives de communs. Ces éléments démontrent que le texte aborde non seulement les définitions et applications du principe de subsidiarité, mais en fait un aspect central de la discussion autour des communs et de la finance sociale.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Interactions entre communs et collectivités locales** : Le texte souligne l'importance de la relation entre les communs et les collectivités locales, en mettant en avant des questions telles que "qui est à l'origine de quoi ? dans quelles conditions les communs peuvent-ils s'inscrire dans la durée, avec l'appui des collectivités publiques tout en gardant leurs spécificités ? qui décide quoi ? oriente ? influe ?" (phrase 10). 2. **Rôle des collectivités dans la gouvernance des communs** : Il est mentionné que certaines collectivités locales recherchent une vision renouvelée du modèle de société et d'une gouvernance opérationnelle permettant d'expliciter les arbitrages, ce qui est essentiel pour la mise en œuvre du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs (phrase 26). 3. **Exemples concrets** : Le texte fournit plusieurs exemples d'initiatives, comme le Pacte pastoral intercommunal et la mise en place d'une politique en faveur des communs par la ville de Grenoble, qui illustrent comment les collectivités locales peuvent soutenir et s'associer avec des projets de communs, en favorisant une gouvernance participative et collective (phrases 55-74). 4. **Principes d'auto-organisation** : Le texte aborde également l'importance de la capacité d'auto-organisation des communs, en précisant que lorsque la collectivité locale initie une dynamique, elle ne doit pas se mettre en position de prescription. Cela reflète une application directe du principe de subsidiarité (phrase 34). Ces éléments montrent que la question du principe de subsidiarité est non seulement présente, mais constitue un axe fondamental dans la réflexion sur la gouvernance des communs et leur interaction avec les collectivités locales.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Plusieurs passages traitent explicitement de la manière dont les collectivités locales et les communautés s'organisent pour gérer des biens communs, en mettant en avant l'importance de la participation communautaire et de la gouvernance partagée. 1. **Phrase 8-9** : "D'une part les biens communs existant... et... D'autre part, du système de gestion par les Communs c'est-à-dire d'une approche systémique de la prise en charge et en responsabilité de ces biens." Ce passage introduit la distinction entre les biens communs et le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

système de gestion qui les accompagne, ce qui est essentiel pour comprendre le principe de subsidiarité. 2. **Phrase 24-25** : "Il fallait qu'il y ait une entité porteuse du Pacte, pour l'asseoir politiquement." Cela montre que la gestion des communs nécessite une structure qui reflète la volonté de la communauté, illustrant le principe de subsidiarité où les décisions sont prises au niveau le plus proche des citoyens. 3. **Phrase 51** : "Le Pacte pastoral envisage ainsi chaque acteur, au-delà de son thème d'intérêt, dans la nature de son lien avec le territoire." Ce passage souligne l'importance de considérer les relations entre les différents acteurs et leur implication dans la gestion des communs, ce qui est une application directe du principe de subsidiarité. 4. **Phrase 71-72** : "Qu'est-ce que le commun ? Le « commun » est une chose partagée." Cette définition met en avant l'idée que la gestion des communs repose sur des décisions collectives, ce qui est au cœur du principe de subsidiarité. Ces exemples illustrent comment le texte traite de la reconnaissance et de l'application du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs, en soulignant l'importance de la participation des communautés locales dans la gouvernance et la gestion des ressources partagées.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte aborde de manière centrale la question du principe de subsidiarité dans le contexte des initiatives de communs, notamment à travers la nécessité de coopération et d'alliance entre différentes plateformes et acteurs pour soutenir un numérique d'intérêt général. Justification : - La déclaration fait référence à la nécessité d'une "stratégie d'alliance entre plateformes agissant pour un numérique d'intérêt général" (phrase 8). Cela implique une reconnaissance des rôles et des responsabilités de chaque acteur dans l'écosystème numérique.- Elle mentionne également l'importance d' "articuler les échelles territoriales (territoire / région/ état / Europe)" (phrase 14), ce qui est une application directe du principe de subsidiarité, en insistant sur le fait que les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des citoyens.- Par ailleurs, le texte appelle à "ouvrir un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités" (phrase 12), ce qui souligne l'idée que les actions doivent être localisées et adaptées aux contextes spécifiques, en respectant les différents niveaux de gouvernance. Ces éléments montrent clairement que le texte traite du principe de subsidiarité en relation avec les initiatives de communs, en soulignant l'importance de la coopération entre les différents niveaux et acteurs impliqués.

Dans « Klaxon_29 »

Il critique la tendance à la marchandisation et à la substitution des financements publics par des investissements privés, ce qui remet en question le soutien à l'intérêt général, essentiel dans le cadre du principe de subsidiarité. Voici quelques exemples et justifications tirés du texte : 1. **Phrase 1-2 :** La présidente de la région évoque que "le marché peut parfaitement répondre aux besoins", illustrant le défi que représente cette vision pour le principe de subsidiarité qui, par définition, soutient que les décisions doivent être prises au plus près des citoyens. 2. **Phrase 3 :** Le texte mentionne la "fragilisation constante du principe de redistribution, de soutien public à l'intérêt général". Cela fait directement référence à la nécessité de subsidiarité pour préserver les structures qui répondent aux besoins locaux et collectifs. 3. **Phrase 4-5 :** La critique de l'atomisation de la société en "individu consommateur" souligne l'importance de structures collectives, ce qui est en lien avec le principe de subsidiarité qui promeut l'autonomie des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communautés locales et la prise en charge de leurs propres besoins. 4. **Phrase 6-7 :** La mention des "appels à communs" et de la nécessité de "soutenir, selon les termes de l'Ademe, la réalisation de communs" évoque l'importance de gouvernances locales et communautaires qui sont essentielles pour la mise en œuvre du principe de subsidiarité. 5. **Phrase 8 :** Le texte conclut sur la nécessité de "renforcer le processus de décryptage" des dispositifs d'appels à communs, ce qui est en lien avec l'importance du principe de subsidiarité pour garantir que ces dispositifs servent réellement les intérêts locaux au lieu de répondre à des logiques de financement extérieures. Ces éléments montrent que le texte traite de manière explicite et centrale du principe de subsidiarité dans le contexte des initiatives de communs, en critiquant les tendances qui vont à l'encontre de cette approche.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte aborde de manière centrale la question du principe de subsidiarité dans le contexte des initiatives de communs, notamment à travers les notions de gouvernance territoriale et d'implication des acteurs locaux. Par exemple, la mention de "communautés d'usages" et de "communauté délibérative" (phrases 10 et 11) souligne l'importance de la participation des différents acteurs dans la gestion des ressources communes, ce qui est un aspect clé du principe de subsidiarité. De plus, le texte évoque également des outils réglementaires et contractuels qui favorisent cette gouvernance décentralisée (phrases 48 à 50), reflétant les applications pratiques du principe de subsidiarité dans le cadre des communs. Ainsi, le texte met en avant les définitions et les applications du principe de subsidiarité dans le contexte des biens communs et leur gestion au niveau local.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde de manière approfondie la question du principe de subsidiarité dans le cadre des initiatives de communs, en mettant en avant comment ces initiatives peuvent redéfinir les relations entre les citoyens et les pouvoirs publics, favorisant ainsi la participation démocratique. Par exemple, dans la section "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE", il est mentionné que certaines initiatives, comme l'Assemblée des communs de Lille, cherchent à modifier la nature des relations entre les pouvoirs publics et les citoyens, en se basant sur un principe de confiance et de co-construction (phrases 5-6). Ce texte souligne que les communs "permettent d'intégrer des personnes éloignées de l'action publique" et que ces initiatives peuvent "revitaliser la démocratie" (phrase 6). De plus, la discussion autour du "pacte d'administration partagée" en Italie, évoquée dans le texte, montre comment les citoyens peuvent interpeller la puissance publique, ce qui est un aspect clé du principe de subsidiarité (phrase 5). Enfin, des éléments de conclusion affirment que les communs peuvent constituer une opportunité pour le renouvellement de l'action publique (phrase 13), soulignant ainsi leur impact potentiel sur la subsidiarité et la participation démocratique. Ces éléments montrent que le texte considère explicitement le principe de subsidiarité comme central à l'analyse des initiatives de communs, tant dans leur définition que dans leurs applications pratiques.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Il souligne l'importance de la participation des personnes concernées dans les prises de décision et leur rôle dans l'autogouvernement des collectifs, ce qui est en lien direct avec le principe de subsidiarité. Exemples et termes précis : 1. La phrase 1 de la section "Notre projet politique" mentionne que "les communs agissent comme forces instituantes sur le temps long", ce qui implique une prise de décision décentralisée et collective. 2. La phrase 3 de la même section indique que les communs révèlent "leur légitimité et leur capacité collective à s'organiser en articulant communauté, système de ressources et règles", soulignant l'importance de la participation locale dans la gestion des ressources. 3. La phrase 4 indique que les communs visent à servir un "intérêt général qu'ils placent sous contrôle démocratique des personnes concernées", ce qui renforce l'idée de subsidiarité en matière de gouvernance. Le texte développe également la manière dont les communs peuvent dépasser l'approche institutionnelle traditionnelle de l'économie sociale et solidaire, ce qui est en lien avec la réappropriation et la préservation des ressources par les communautés concernées.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Mention du principe de subsidiarité** : Le texte évoque les "nouveaux rapports dans les territoires pour une approche en communs de la démocratie et de la gestion des services aux citoyens", ce qui fait allusion à la subsidiarité comme principe d'organisation où les décisions devraient être prises au niveau le plus local possible (page 50). 2. **Rôle des communs dans la protection sociale** : Le texte souligne que "l'approche des communs permet d'ouvrir un nouvel horizon pour produire la solidarité sur la base d'un droit commun", ce qui implique une décentralisation et une responsabilité partagée, caractéristiques du principe de subsidiarité (page 38). 3. **Implication des citoyens** : Le texte insiste sur l'importance de la participation des communautés à la gestion des ressources communes, ce qui est un principe central de la subsidiarité. Les "communs" sont décrits comme un moyen d'articuler les droits et d'organiser la solidarité à travers la participation citoyenne (page 41). 4. **Exemples concret** : L'initiative de la coopérative d'habitants « Hôtel du Nord » est mentionnée comme un exemple d'auto-organisation qui illustre comment les communs peuvent fonctionner au niveau local pour répondre à des besoins sociaux spécifiques, reflétant ainsi l'application du principe de subsidiarité (page 47). Ces extraits et concepts montrent que le texte ne se contente pas d'aborder la question de la subsidiarité, mais en fait une pierre angulaire de sa réflexion sur la protection sociale et les communs.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Le texte aborde de manière centrale le principe de subsidiarité dans le cadre des initiatives de communs, en mettant en avant la nécessité d'associer les acteurs locaux et les usagers dans la gouvernance des ressources naturelles. Plusieurs passages illustrent cette thématique : 1. **Phrase 2** : L'introduction souligne que la gouvernance territoriale descendante laisse peu de place à une gestion adaptative et inclusive, ce qui est en contradiction avec le principe de subsidiarité qui prône la décentralisation et l'implication des acteurs locaux. 2. **Phrase 5** : La description des communs de proximité comme des initiatives citoyennes et autogérées, qui visent l'intérêt général tout en étant ancrées sur le territoire, renvoie à l'application du principe de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

subsidiarité en permettant aux communautés de gérer leurs propres ressources. 3. **Phrase 12** : La mention des recommandations de l'IPBES pour une gouvernance associant les peuples autochtones et les communautés locales met en avant l'importance d'une approche décentralisée, en ligne avec le principe de subsidiarité. 4. **Phrase 21** : Le texte aborde le rôle des collectivités territoriales dans la mise à disposition de foncier public pour des projets citoyens, ce qui illustre l'application du principe de subsidiarité en favorisant l'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources. 5. **Phrase 27** : Le passage sur les initiatives qui visent à préserver des droits d'usage collectifs au-delà des limites d'une seule propriété foncière renforce l'idée que le principe de subsidiarité permet une approche inclusive et participative dans la gestion des ressources naturelles. Ces exemples montrent que le texte traite de manière approfondie de l'importance du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs, en soulignant la nécessité de l'engagement des acteurs locaux pour une gouvernance efficace et équitable.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Cela se manifeste à travers plusieurs phrases qui soulignent la participation des acteurs locaux et l'importance de la co-construction des services d'intérêt collectif. 1. **Phrase 6-7** : "Elles apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif et avec la coopération d'un écosystème citoyen de territoires, partenariat public/économie sociale/communs." - Cette phrase illustre explicitement l'application du principe de subsidiarité où les décisions et les actions sont prises à un niveau local, en impliquant directement les citoyens et les structures locales. 2. **Phrase 8-9** : "faire système et grandir à partir des réalisations existantes, grâce à des partenariats qui associeront collectivités, organisations de l'ESS, acteurs de la transition." - Cela évoque également l'idée de subsidiarité, en soulignant l'importance des partenariats locaux pour le développement des initiatives de communs.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Co-développement par les parties prenantes :** La phrase 3 mentionne que le site a été "co-développé par des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains", illustrant le principe de subsidiarité où les décisions et les actions sont prises le plus près possible des citoyens. 2. **Accord de gestion territorial (TMA) :** La phrase 7 décrit l'importance de ce TMA, qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes, incluant la ville de Roubaix et d'autres acteurs locaux. Cela montre comment les acteurs locaux s'engagent à collaborer pour gérer des ressources communes. 3. **Approche participative :** La phrase 14 évoque l'utilisation de la méthodologie de gouvernance participative HuMUS pour impliquer les partenaires dans la création d'un nouveau TMA, ce qui démontre l'application du principe de subsidiarité en permettant aux acteurs locaux de prendre part activement à la gestion des ressources. 4. **Objectifs partagés :** Dans la phrase 23, il est mentionné que "les engagements et objectifs sont en ligne avec les témoignages des résidents locaux", soulignant ainsi l'importance de la participation citoyenne et de l'alignement sur les besoins locaux, caractéristiques du principe de subsidiarité. Ces éléments montrent que le texte aborde de manière significative comment le principe de subsidiarité est intégré dans les pratiques et les structures de gestion des communs au sein du projet REVALS.

De façon directe :

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte aborde le principe de subsidiarité dans le contexte des communs et des initiatives de transition, bien qu'il ne le mentionne pas explicitement sous ce terme. Par exemple, il est fait référence à la nécessité de "renouveler l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics" (phrase 30), ce qui implique une application du principe de subsidiarité en cherchant à délimiter un espace de coopération entre différents acteurs pour la gestion des ressources partagées. De plus, l'idée que les communs doivent inclure "tous les publics" et que les acteurs doivent travailler à "maintenir cette ouverture tout au long de la conception et de la mise en œuvre des politiques" (phrase 30) s'inscrit dans l'idée de subsidiarité où l'action doit être prise au niveau le plus proche des citoyens. En outre, la mention de l'importance de la démocratie alimentaire et la participation des différents acteurs dans les débats et la gouvernance des initiatives souligne la nécessité d'une approche décentralisée et collaborative, qui est au cœur du principe de subsidiarité. En somme, bien que le terme "subsidiarité" ne soit pas utilisé, le texte traite de ses implications dans les initiatives de communs par l'exploration de la coopération entre acteurs et la nécessité d'inclure toutes les parties prenantes.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Le texte évoque des principes et des applications liés au principe de subsidiarité à travers diverses initiatives de communs, comme les CUMA et les Territoires Zéro Chômeur. Par exemple, la section III.B.3 sur "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" mentionne explicitement la gouvernance locale et l'implication des acteurs du territoire dans la création d'emplois utiles, soulignant l'importance de la gestion locale et communautaire pour répondre aux besoins des citoyens, ce qui est une application directe du principe de subsidiarité (phrase 22 à 23 dans la section III.B.3). De plus, le texte discute de la nécessité d'impliquer diverses parties prenantes dans la gestion des ressources communes, ce qui est également en ligne avec le principe de subsidiarité (phrase 29 à 30 dans la section III.C.4).

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, dans la phrase 11, il est mentionné : "Y a-t-il des exemples de responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs) démontrant une efficacité plus grande que le management par les chiffres ?". Cela indique clairement une recherche de définition et d'application du principe de subsidiarité dans des initiatives de communs en lien avec la responsabilisation des salariés et l'organisation du travail. De plus, le texte évoque le besoin de nouvelles formes d'organizing dans les territoires, ce qui peut également être lié à l'application du principe de subsidiarité, en soulignant l'importance de la coordination et de la prise en charge collective au sein des organisations (phrase 14).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Par exemple, la phrase (iv) indique que le "déplacement du regard" permis par une approche par les communs implique une réinterrogation des rapports entre les acteurs et les institutions, suggérant une application du principe de subsidiarité en questionnant les rôles et les postures des différentes parties prenantes, y compris les pouvoirs publics. De plus, la phrase (v) évoque le rôle des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de transition écologique et solidaire, ce qui renvoie à la question de l'organisation et de la responsabilité à différents niveaux, un aspect central du principe de subsidiarité. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de mentionner le principe de subsidiarité, mais l'intègre dans la discussion sur les relations entre acteurs, les méthodes d'action et la gouvernance des initiatives de communs.

Dans
« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte mentionne explicitement le principe de subsidiarité et ses implications dans le contexte des communs, notamment à travers la référence à la constitution italienne et l'idée que les citoyens doivent pouvoir agir directement pour l'intérêt général. Cela est clairement exposé dans la phrase 12, qui indique que « même en Italie où la constitution consacre un principe de subsidiarité permettant aux citoyens d'agir en direct en faveur de l'intérêt général », soulignant ainsi l'importance de ce principe dans les initiatives de communs. De plus, le texte aborde la notion de « combat social » pour la reconnaissance des communs, ce qui est également en lien avec le principe de subsidiarité, car il suggère que les communautés doivent s'engager activement pour défendre leurs droits et leurs ressources.

Dans
« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Phrase 1 : "L'intervention de l'État, en tant que partenaire, s'est longuement posée. Notamment au sujet de l'eau. Cela fait d'ailleurs écho à un autre projet de recherche qui est mené par La Coop des Communs : Communs et collectivités locales."- **Phrase 2** : "Jimmy Meersman : C'est exact ! Selon Elinor Ostrom, en présence de Communs complexes, il faut une gestion polycentrique. Autrement dit, lorsque les Communs s'insèrent dans un système socio-écologique plus large, les activités de gouvernance sont organisées en plusieurs couches imbriquées. Idéalement, selon un principe de subsidiarité." Ces phrases font référence directement à la nécessité de reconnaître et d'appliquer le principe de subsidiarité dans la gestion des Communs, en soulignant l'importance de l'intervention des différentes échelles de gouvernance, ce qui est pertinent à la question posée.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte mentionne à plusieurs reprises le processus de gouvernance et de gestion des communs, ainsi que la participation des différents acteurs locaux dans les projets, ce qui fait écho au principe de subsidiarité. Par exemple, dans la phrase 6, il est fait état d'un "Comité Local pour l'Emploi (représentants de tous les acteurs locaux, notamment les personnes privées durablement d'emploi)", ce qui souligne l'importance de la prise de décision décentralisée et locale. De plus, la notion de "gouvernance" est souvent associée à la subsidiarité, comme dans les phrases 4 et 7, où la gestion et la coordination au niveau local sont discutées. En somme, bien que le texte ne se concentre pas exclusivement sur le principe de subsidiarité, il le mentionne de manière explicite dans le contexte de la gouvernance des communs.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte mentionne explicitement le principe de subsidiarité dans le contexte des communs. Par exemple, dans la phrase 11, il est fait référence à la nécessité d'une approche "de faire ensemble, de faire avec", ce qui évoque l'esprit de coopération et de subsidiarité. De plus, l'idée que "dans toutes nos politiques publiques aujourd’hui, on est censé regarder" souligne l'importance d'une approche collaborative qui est au cœur du principe de subsidiarité. Cela montre que le texte aborde directement la question des définitions et des applications du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs. Par ailleurs, la phrase 10 mentionne la "flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive", ce qui renforce l'idée que des solutions adaptées et contextuelles sont nécessaires, une autre composante clé de la subsidiarité.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Principes de subsidiarité** : Le chapitre sur "Les écoles-biens communs en Italie" évoque le principe de subsidiarité horizontale, qui stipule que l'État et les collectivités doivent favoriser l'initiative autonome des citoyens pour réaliser des activités d'intérêt général (p. 115). 2. **Application dans la santé communautaire** : Le chapitre de Dominique Acker sur la santé communautaire souligne comment les centres de santé communautaire mettent en œuvre des modèles participatifs qui correspondent à une approche de subsidiarité, permettant aux citoyens de prendre part aux décisions concernant leur santé (p. 83). 3. **Inclusion des citoyens** : Dans plusieurs chapitres, comme celui sur "L’expérience de la santé communautaire", il est question de comment les citoyens peuvent s'organiser et participer activement à la mise en place des services en s'appuyant sur des principes de subsidiarité (p. 84-85). 4. **Ressources partagées et gouvernance** : Dans le chapitre de Benjamin Coriat sur la définition des communs de services de proximité, il est discuté de l'importance d'une gouvernance communautaire et de l'auto-organisation, qui sont des éléments clés du principe de subsidiarité (p. 143-145). Ces éléments montrent que la notion de subsidiarité est non seulement présente dans le texte, mais qu'elle est aussi centrale à la compréhension des communs et de leur fonctionnement dans divers contextes.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Le texte évoque la nécessité de construire une société plus résiliente et décentralisée à travers des solutions numériques solidaires, qui sont gérées par et pour leurs usagers. Cela fait écho au principe de subsidiarité, qui prône la gestion des affaires à l'échelon le plus local possible. Par exemple, la phrase 112 mentionne que ces solutions sont "réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers", ce qui illustre bien l'application de ce principe. De plus, la phrase 109 souligne que ces initiatives "s'articulent étroitement avec les missions d'intérêt général des collectivités", renforçant l'idée que les décisions doivent être prises au plus près des citoyens.

De façon absente :

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte ne traite pas explicitement du principe de subsidiarité ni de ses définitions et applications dans le cadre des initiatives de communs. Il aborde des concepts liés à la mutualisation des données, à la coopération, et aux modèles d'organisation, mais ne fait aucune mention directe ou indirecte du principe de subsidiarité. Les thèmes principaux du texte se concentrent sur la gouvernance des données, les coopératives de données, et les enjeux liés à la mutualisation, sans référence à la subsidiarité.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte fourni ne traite pas de la question du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs. Il se concentre principalement sur l'application de la méthode CARE dans le contexte de l'ostréiculture et la préservation du milieu marin, sans mentionner ni définir le principe de subsidiarité ou ses applications. Les éléments abordés concernent les aspects socio-environnementaux, les méthodologies de recherche, et les résultats liés à l'ostréiculture, mais il n'y a aucune référence explicite ou implicite au principe de subsidiarité.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte ne traite pas du principe de subsidiarité ni de ses définitions ou applications dans le cadre des initiatives de communs. Aucune mention explicite ou implicite de ce principe n'est présente dans le texte. Les thèmes abordés sont principalement centrés sur la comptabilité et les méthodes associées, sans lien avec le principe de subsidiarité.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte ne traite pas de la question du principe de subsidiarité dans les initiatives de communs. Il se concentre principalement sur la comptabilité et la méthode C.A.R.E. relative aux organisations de l'économie

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

sociale et solidaire (ESS), sans mentionner le principe de subsidiarité ni ses définitions ou applications. Les sections du texte abordent des thèmes tels que la sensibilisation, les méthodes de comptabilité, les expérimentations et les résultats liés à C.A.R.E., mais il n'y a pas de référence au principe de subsidiarité.

A-26 Repérer et qualifier des modèles d'économie sociale dans un numérique en communs, un numérique d'intérêt général, la souveraineté numérique

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte traite de manière approfondie des modes de gouvernance en lien avec l'accès aux ressources collectives, notamment dans le contexte de la transition écologique et solidaire. Il aborde les enjeux de l'auto-organisation et de la co-construction entre collectivités locales et communs, ce qui est étroitement lié à la question de l'accès négocié aux ressources qui se raréfient. Justification : 1. **Phrases 1.1 à 1.2** - L'introduction mentionne l'importance des communs dans la refondation d'une citoyenneté active et souligne leur rôle dans la transition écologique, ancrant ainsi la discussion dans un cadre de gouvernance collective. 2. **Phrase 2.1**- Le texte évoque les « nouveaux modèles attrayants pour bon nombre d'acteurs confrontés aux nécessités de cette transition », ce qui inclut des modes de gouvernance innovants permettant un accès partagé et négocié aux ressources. 3. **Phrase 2.2** - La démarche met l'accent sur l'importance des relations entre communs et collectivités locales, en soulignant le besoin de redéfinir les rôles et les pouvoirs, ce qui est central dans la gouvernance des ressources. 4. **Phrase 3.2.1**- L'approche par les communs est présentée comme un cadre permettant d'aborder la crise écologique et sociale, soulignant la nécessité d'une gouvernance partagée pour gérer des ressources devenues critiques, telles que l'eau et la biodiversité. 5. **Phrase 4.1**- Le texte mentionne le rôle crucial des « personnes interfaces » qui facilitent la co-construction et la mise en relation entre divers acteurs, ce qui est fondamental pour une gouvernance efficace des ressources. 6. **Phrase 5**- La conclusion évoque que les communs apparaissent comme une question de survie face à la raréfaction des ressources, ce qui souligne l'importance d'un accès négocié à celles-ci dans le cadre de la gouvernance locale.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte traite de manière approfondie des modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources qui se raréfient, notamment dans le contexte de la finance sociale et solidaire. Voici quelques éléments qui justifient cette classification : 1. **Ressources menacées et gestion en commun** : La phrase

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

14 mentionne la nécessité d'analyser "quelles ressources… seraient menacées ou fragilisées" et propose de les gérer en tant que "communs". Cela indique une réflexion sur la gouvernance des ressources naturelles et leur gestion collective. 2. **Gouvernance des ressources** : Dans la phrase 30, le texte souligne l'importance d'un "système de gouvernance" qui inclut des règles de gestion des conflits. Cela directement lié à la question de gouvernance des communs et de l'accès aux ressources. 3. **Comptabilité et responsabilité sociale** : Les propositions concernant la gestion des données dans une "coopérative de données" (phrase 89) et la réflexion sur comment les banques peuvent agir en tant qu'acteurs de communs (phrase 138) soulignent une gouvernance qui cherche à lier l'accès aux ressources à des objectifs de transformation sociale. 4. **Territoires comme ressources collectives** : Le texte aborde également la notion de "communs de territoire" (phrase 198), suggérant que les territoires doivent être gérés comme des ressources collectives. Il mentionne les initiatives de transition écologique et solidaire, ce qui est essentiel pour la gouvernance des ressources. 5. **Participation et inclusion** : La notion que ces communs doivent être "inclusifs ou ouverts" (phrase 10 de la conclusion) renforce l'idée d'un accès négocié et démocratique à des ressources qui se raréfient. Ces éléments montrent que le texte explore en profondeur les modes de gouvernance, tant au niveau théorique que pratique, pour assurer un accès durable et équitable aux ressources rares.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Définition et importance des communs** : Le texte commence par expliquer les communs et leur gestion collective de ressources (phrases 13-14). Il souligne que la notion de communs est liée à des communautés qui établissent des règles collectives pour gérer des ressources menacées, ce qui est central à la gouvernance des ressources telles que l'eau et la biodiversité. 2. **Gouvernance et régénération des ressources** : La section II.B.4 sur la "gouvernance des capitaux" précise que le modèle CARE prévoit que les capitaux naturels et humains s’expriment dans le pilotage des entreprises, ce qui implique une forme de gouvernance partagée pour préserver ces ressources (phrases 136-138). 3. **Expérimentations et mise en pratique** : Les sections abordant les cas pratiques comme les CUMA et Fermes d’Avenir montrent comment ces initiatives mettent en œuvre des modèles de gouvernance pour assurer la durabilité et le maintien des ressources naturelles et humaines (phrases 198-210). Cela illustre comment des pratiques de gouvernance peuvent être adaptées pour gérer des ressources qui se raréfient. 4. **Questions transversales et échelles** : La section II.E mentionne les échelles et territoires comme un aspect crucial de la gouvernance, en soulignant la nécessité d'une approche multi-niveaux pour gérer les ressources partagées dans le cadre des communs (phrases 203-205).

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde de manière approfondie la question de modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié aux ressources, en particulier à travers le prisme des coopératives, mutuelles et régies de données. Plusieurs passages soulignent les enjeux de partage et de mutualisation des données, ainsi que les modèles organisationnels qui permettent de gérer ces ressources. 1. **Identification des modes de gouvernance** : Le groupe de travail se concentre sur la question de "quelle forme d’organisation collective permet de retrouver du pouvoir sur nos données ?" (phrase 4). Cela indique une exploration des structures de gouvernance adaptées à la gestion des ressources partagées. 2. **Coopératives de données** : Le texte

mentionne explicitement les "coopératives de données" comme un moyen pour les entreprises et individus de négocier les conditions de réutilisation des données (phrase 7). Cela répond directement à la question de gouvernance territoriale et de l'accès à des ressources qui se raréfient. 3. **Exemples de pratiques** : Des exemples concrets comme Mobicoop et MyCo sont présentés, illustrant comment ces initiatives cherchent à établir des modèles de gouvernance qui favorisent l'accès et le partage des données tout en respectant les droits des utilisateurs (phrases 12 et 13). 4. **Interopérabilité et mutualisation** : La discussion sur l'interopérabilité et la mutualisation des données (section III) souligne l'importance d'un cadre qui facilite l'accès aux ressources tout en permettant une coopération entre différents acteurs (phrase 8).

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Paragraphe 6** : "La transition écologique et solidaire... requiert de renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble." Cela parle directement de l'accès à des ressources rares comme l'eau, la biodiversité et d'autres éléments environnementaux. 2. **Paragraphe 7** : "Les communs reposent... sur l'existence d'une 'communauté'... qui définissent et mettent en œuvre la gouvernance de l'accès et de l'usage d'une ressource." Cela aborde explicitement la gouvernance nécessaire pour gérer l'accès aux ressources. 3. **Paragraphe 6** : "Il s'agit de... définir et mettre en œuvre la gouvernance de l'accès et de l'usage d'une ressource." Cela souligne l'importance de la gouvernance dans la gestion des ressources rares. 4. **Paragraphe 14** : "La gestion des déchets dans la ville de Dolisie... les communs, eux, permettent à l'action publique d'agir avec l'action civile pour la transition." Cela montre comment les communs peuvent servir de modèle pour la gestion de ressources. 5. **Description des initiatives (points 1 à 8)** : Les initiatives étudiées illustrent concrètement des exemples de gouvernance territoriale autour de ressources communes, comme les forêts, l'eau, et les espaces publics, avec des processus de co-construction et de gouvernance partagée entre collectivités et citoyens.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte aborde de manière approfondie la question des modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources qui se raréfient, notamment à travers l'exemple du Pacte Pastoral Intercommunal. Voici les éléments clés qui soutiennent cette évaluation : 1. **Gouvernance partagée et communauté d'acteurs** : Le texte mentionne plusieurs fois une "gouvernance partagée" et décrit comment le Pacte Pastoral Intércommunal a été mis en place pour gérer des ressources telles que les espaces pastoraux. Cela se retrouve dans la phrase 33 : "Le Pacte Pastoral envisage ainsi chaque acteur, au-delà de son thème d'intérêt, dans la nature de son lien avec le territoire." Cela souligne l'importance de la coopération entre différents acteurs (éleveurs, élus, collectivités) pour la gestion des ressources. 2. **Accès aux ressources et négociation** : Le texte souligne des enjeux d'accès aux espaces pastoraux qui dépassent les frontières communales. Ceci est particulièrement illustré dans la phrase 25 : "Cet enjeu d'accès aux espaces pastoraux comme aux « Drailles »... concerne chaque commune mais dépasse de strictes frontières communales." Cela met en lumière les défis liés à la gestion des ressources partagées et la nécessité de négociations entre les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

différentes parties prenantes. 3. **Mise en place de dispositifs pour la gestion des communs** : La mention de la création d'un "Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal" (CAPPI) (phrase 39) montre comment des structures formelles peuvent être établies pour faciliter la gestion et l'accès aux ressources, ce qui est central à la question de la gouvernance des communs. 4. **Dimension écologique et sociale** : Le texte insiste sur la nécessité d'une approche qui intègre des considérations écologiques et sociales dans la gestion des ressources. Cela est explicité dans la phrase 45, où il est dit que "le Pacte pastoral constitue une expérience qui inspire un programme étendu ... autour du besoin d'adopter des contraintes négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique." Cela montre que la gouvernance des ressources doit tenir compte des impacts environnementaux et sociaux.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte aborde de manière approfondie la question des modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources raréfiées, notamment à travers le prisme des organisations « en communs » et des dynamiques de l'économie sociale et solidaire (ESS). Plusieurs passages mettent en lumière ces thématiques : 1. La phrase "Les organisations « en communs » apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing, notamment dans les territoires." (phrase 41) souligne l'importance de la gouvernance territoriale dans la gestion des ressources. 2. Les questions posées, telles que "Y a-t-il des exemples de responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs) démontrant une efficacité plus grande que le management par les chiffres ?" (phrase 29) et "Quelle reconnaissance du caractère éventuellement conflictuel des relations de travail dans l'économie sociale et solidaire, du rôle des syndicats et des instances de représentation collective ?" (phrase 40) interrogent directement les modes de gouvernance et la gestion des ressources dans un contexte de rareté. 3. Le texte évoque également les "passerelles entre les corps intermédiaires traditionnels, les initiatives collectives plus informelles et les territoires" (phrase 39), ce qui renforce l'idée d'une gouvernance partagée pour un accès équitable aux ressources.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. **Gouvernance territoriale, accès aux ressources (forêt, eau, foncier, alimentation)** - La phrase mentionne explicitement la gouvernance territoriale ainsi que l'accès aux ressources essentielles, ce qui est au cœur de la question posée (phrase I, 1). 2. **Communauté de contrôle**- Le texte évoque les différentes communautés impliquées dans la gestion des ressources, notamment la communauté de contrôle qui veille à ce que l'accès aux ressources respecte l'intérêt commun, ce qui est directement lié à la gestion des ressources qui se raréfient (phrase I, 5). 3. **Exemples d'outils et préconisations**- Les sections sur les outils de réglementation, les outils de sécurisation de propriété, et la répartition des droits montrent comment des mécanismes juridiques et coopératifs peuvent être mis en place pour gérer l'accès aux ressources de manière équitable et durable (sections III.1 à III.4). Ces éléments démontrent que le texte traite de la nécessité d'une gouvernance efficace pour gérer des ressources vitales, ce qui est central à la question d'accès aux ressources qui se raréfient.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte traite de manière centrale des modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources qui se raréfient, notamment à travers l'analyse des initiatives de communs et leur interaction avec les pouvoirs publics. Plusieurs passages évoquent explicitement la gouvernance et les ressources partagées. 1. **Gouvernance des biens communs** : La phrase 4 évoque les travaux d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des biens communs, notamment les principes d'une gestion durable des ressources communes, ce qui répond directement à la question posée. 2. **Impact sur les pouvoirs publics** : Dans la phrase 6, il est expliqué comment les initiatives étudiées influencent les règles institutionnelles, ce qui est directement lié aux modes de gouvernance territoriale pour un accès aux ressources. 3. **Exemples d'initiatives** : Les exemples d'Enercoop et de l'Assemblée des communs de Lille (phrase 5) montrent comment ces projets modifient les relations avec les pouvoirs publics et favorisent une participation citoyenne active, indiquant un accès négocié aux ressources. 4. **Partenariats** : Plusieurs passages (par exemple, phrases 7 et 8) discutent des partenariats entre les collectivités locales et les initiateurs de communs, soulignant comment ces relations peuvent évoluer pour favoriser un accès partagé à des ressources tout en respectant l'intérêt général.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Accès ouvert et gouvernance démocratique** : Le texte souligne l'importance de l'accès ouvert à la ressource et du contrôle démocratique par les personnes concernées (phrase 1). Cela implique une forme de gouvernance qui permet aux communautés de participer activement à la gestion des ressources. 2. **Réappropriation et préservation des ressources** : La Coop des Communs mentionne que les communs visent la réappropriation et la préservation des ressources face aux menaces de privatisation, ce qui est essentiel dans un contexte de raréfaction des ressources comme l'eau et la biodiversité (phrase 8). 3. **Dynamique entre communautés et systèmes de règles** : Le texte décrit comment les communs engagent une dynamique entre les communautés, l'accès aux ressources et les systèmes de règles (phrase 9). Cela indique une réflexion sur les modalités de gouvernance adaptées à la gestion des ressources partagées. 4. **Autogouvernement et élaboration de règles communes** : L'autogouvernement des collectifs et l'élaboration de règles communes sont des éléments cruciaux de la gouvernance des communs, qui permettent une gestion collective des ressources (phrase 10). 5. **Intérêt général et pratiques d'accès** : Le texte insiste sur le fait que les principes des communs visent à dépasser l'intérêt des seuls membres pour favoriser l'intérêt général à travers des pratiques d'accès ouvert (phrase 11). Cela renforce l'idée d'une gouvernance qui cherche à être inclusive et équitable. Ainsi, le texte traite de manière centrale des enjeux de gouvernance liés à l'accès aux ressources de manière ouverte et négociée, en soulignant l'importance de la participation des communautés et des systèmes de règles adaptés.

Dans
« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES _Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. **Phrase 2 :** "Il existe là un enjeu de développement durable des territoires..." - Cela évoque la gouvernance territoriale en lien avec les ressources. 2. **Phrase 4 :** "Les questionnements induits par une approche par les communs des initiatives de la TES permettent..." - Cela indique que l'approche par les communs est centrale pour la gouvernance des ressources. 3. **Phrase 12 :** "Ceci qui nous a amené à ajouter un volet formation à notre recherche-action." - Cela montre l'intention de développer des compétences en matière de gouvernance des ressources. 4. **Phrase 14 :** "l'interrogation sur les outils de gestion qui débouche sur un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs..."- Cela met en avant la nécessité de questionner la gouvernance et la gestion des ressources par les institutions.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Gouvernance et ressources** : La phrase 11 mentionne explicitement la nécessité d'une "structure de gouvernance de l'accès et de l'usage", soulignant l'importance de la gouvernance pour la préservation à long terme des ressources. Cela répond directement à la question posée sur les modes de gouvernance pour un accès ouvert. 2. **Ressources et communs** : La phrase 12 met en évidence le besoin d'une "gouvernance efficiente" pour éviter la destruction des biens communs comme l'air, l'eau et la biodiversité, ce qui est directement lié à la gestion des ressources qui se raréfient. 3. **Droits et obligations** : La phrase 11 également aborde la notion de "droits et d'obligations" des communautés concernées, ce qui est essentiel dans la gouvernance des ressources partagées. 4. **Engagement communautaire** : La phrase 12 souligne que la "sanctuarisation" des biens communs nécessite une action des communautés humaines, ce qui implique une forme de gouvernance collective pour garantir l'accès et la gestion de ces ressources. 5. **Prise de décision collective** : À la fin du texte, il est mentionné que l'approche par les communs appelle à une réflexion sur "qui est concerné" et "les liens entre les Suds et Nords", ce qui fait écho à la nécessité de modes de gouvernance adaptés aux différentes communautés et contextes.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte aborde de manière approfondie les modes de gouvernance, en particulier à travers la notion des "communs", dans le contexte de l'accès aux ressources qui se raréfient, telles que l'eau, l'alimentation, et la santé. Voici quelques exemples et termes précis qui soulignent cette thématique : 1. **Nouveau cadre de solidarité** : Le texte évoque la nécessité de renouveler les logiques de redistribution et de protection par l'approche des communs, ce qui implique une gestion collective des ressources essentielles (Page 38). 2. **Ressources et services collectifs** : Il est mentionné que la protection sociale doit inclure des ressources telles que l'eau, l'énergie, et l'alimentation, ce qui est en lien direct avec la gestion des ressources qui se raréfient. Ces éléments sont essentiels pour aborder la question de l'accès ouvert et négocié à ces ressources (Page 46). 3. **Implication des citoyens** : Le texte insiste sur le besoin d'une participation active des citoyens dans la gestion des ressources, promouvant ainsi une gouvernance qui s'appuie sur la coproduction et l'autogestion (Page 40). Cela renvoie à l'idée d'une gouvernance collective, essentielle pour une gestion durable des ressources. 4. **Exemples de pratiques** : Le texte cite plusieurs initiatives locales qui illustrent

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

comment des communautés peuvent gérer leurs ressources de manière collective, comme les AMAP ou les coopératives (Page 46), ce qui montre une mise en pratique des principes de gouvernance des communs dans le contexte de ressources qui se raréfient. 5. **Réflexion sur la protection sociale** : L'approche des communs est présentée comme une réponse aux défis contemporains de la protection sociale, suggérant des transformations dans la manière dont les ressources et les droits sont gérés, en intégrant la gestion des communs comme un aspect central de la gouvernance sociale (Page 50).

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Les paragraphes fournissent des exemples concrets de pratiques de gouvernance collaborative et des initiatives citoyennes qui s'inscrivent dans ce cadre. Par exemple, dans la phrase 2, il est mentionné que "la gestion des politiques locales, qu'il s'agisse de l'eau, des forêts, des parcs naturels, du foncier agricole ou encore de l'aménagement urbain, repose largement sur une gouvernance territoriale descendante qui laisse peu de marge à une gestion adaptative et inclusive des ressources naturelles associant les usagers et les populations concernées." Ce passage souligne le besoin de repenser la gouvernance pour inclure les voix des usagers et des communautés locales. De plus, le texte discute de diverses initiatives et de leur impact, comme les Commissions Syndicales du Pays Basque (phrase 4) qui "jouent un rôle central dans la gestion collective de 14 000 hectares de biens indivis" et garantissent "l'accès équitable aux ressources selon des droits d'usage irrévocables assortis de devoirs". Cela illustre comment une gouvernance participative peut assurer un accès négocié aux ressources. D'autres exemples incluent les projets de la Coop des Communs qui examinent la gouvernance des ressources naturelles (phrase 6) et l'importance de la gouvernance qui associe les peuples autochtones et les communautés locales (phrase 8). Le texte met également l'accent sur la nécessité d'une "gouvernance inclusive et adaptative de la nature" qui reconnaît des systèmes de savoirs diversifiés (phrase 13). En somme, le texte traite de manière centrale des modes de gouvernance pour un accès équitable et négocié aux ressources naturelles, en présentant des initiatives concrètes et en questionnant les structures de gouvernance existantes.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte traite principalement de la gouvernance des plateformes coopératives dans le cadre d'une transition écologique et solidaire, ce qui est directement lié à la question des modes de gouvernance pour un accès négocié à des ressources qui se raréfient. Par exemple, les phrases 3 à 6 évoquent comment les plateformes coopératives associées aux usagers et aux territoires prennent en compte les décisions collectives et partagent la valeur des ressources, ce qui reflète une approche de gouvernance territoriale. De plus, les phrases 14 à 18 soulignent la nécessité d'une coopération entre les plateformes, les collectivités, et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), ce qui est un élément clé de la gouvernance pour un accès équitable aux ressources. Le texte met également en avant l'importance de la co-construction de services d'intérêt collectif en collaboration avec un écosystème citoyen, ce qui renforce l'idée d'une gouvernance partagée dans un contexte de ressources limitées (phrase 11).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Les_communs_de_proximite »

Plusieurs exemples et concepts clés sont présentés, illustrant comment des initiatives citoyennes prennent en charge des ressources telles que la santé, l'alimentation, et d'autres services de proximité. 1. Dans l'introduction, le texte pose le cadre des communs de proximité en tant qu'initiatives citoyennes auto-organisées, visant à répondre à des besoins locaux, ce qui est directement en lien avec la question de la gouvernance pour l'accès aux ressources. Par exemple, il est mentionné que ces initiatives émergent en réaction à la dégradation des services publics et à la nécessité de répondre à des besoins non satisfaits (phrases 3-5). 2. Les exemples concrets des "Râteleurs" dans le Pays Foyen (chapitre 1) et des centres de santé communautaire (chapitre 3) montrent comment des projets de communs de proximité tentent de garantir un accès équitable aux ressources tout en impliquant les communautés locales dans la gouvernance. Ces projets visent à redresser les inégalités d'accès aux soins et à l'alimentation, démontrant une forme de gouvernance qui prend en compte les spécificités territoriales (phrases 25-28 dans le chapitre 1 et phrases 83-85 dans le chapitre 3). 3. De plus, le chapitre 6 discute de l'importance des associations dans la création et la gestion de communs, soulignant que ces formes d'organisation peuvent servir de supports efficaces pour la constitution de communs de proximité, en mettant en avant la gestion collective et l'intérêt général (phrases 1-5). 4. Le chapitre 8 aborde les tensions potentielles entre les services publics et les communs, ainsi que les risques de capture que l'État peut exercer sur ces initiatives. Il souligne l'importance d'un partenariat équilibré entre les pouvoirs publics et les communs pour éviter que les services publics ne s'approprient les initiatives citoyennes (phrases 220-228). En somme, le texte explore en profondeur comment les communs de proximité peuvent constituer des modèles de gouvernance pour gérer des ressources qui se raréfient, en s'appuyant sur des initiatives citoyennes et en cherchant à établir des relations équilibrées avec l'État et le service public.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Le texte traite de manière approfondie des modes de gouvernance et d'accès aux ressources dans le contexte de la solidarité numérique et des communs, ce qui correspond à la question posée. Plusieurs phrases soulignent l'importance de la gouvernance décentralisée et de l'implication des utilisateurs et des acteurs locaux. 1. **Soutien aux solutions numériques solidaires** : La phrase "Ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers" (phrase 140) met en avant la gouvernance participative et ouverte à tous, ce qui est un aspect central de la gouvernance des ressources. 2. **Infrastructure numérique de coopération** : La mention d'une "infrastructure numérique de coopération accessible à tous et dans tous les territoires" (phrase 141) souligne l'importance d'un accès équitable aux ressources numériques et aux services, ce qui traite directement de la question de l'accès négocié. 3. **Alliances et partenariats** : La phrase "favorisant des alliances autour de projets entre plateformes et avec d'autres partenaires" (phrase 143) évoque des modes de gouvernance qui impliquent différents acteurs dans la gestion des ressources, renforçant l'idée d'une approche collaborative. 4. **Relocalisation et maîtrise des activités stratégiques** : L'idée de relocaliser des "activités stratégiques pour en être en pleine maîtrise" (phrase 151) renvoie à une forme de gouvernance territoriale qui cherche à garantir un accès plus direct et contrôlé aux ressources locales. Ces éléments montrent que le texte aborde de manière centrale la question des modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources qui se raréfient, notamment dans le cadre de la crise sanitaire et de la solidarité numérique.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte traite de manière approfondie de la gouvernance territoriale et des mécanismes d'accès ouvert et négocié aux ressources, en particulier à travers l'exemple du projet REVALS, qui vise à transformer un terrain urbain désaffecté en ferme urbaine. Voici les éléments pertinents : 1. **Gouvernance participative** : Le texte mentionne l'utilisation de méthodologies participatives pour renforcer la gouvernance de la santé des sols et implique de nombreux acteurs locaux (phrase 2 et 3). Cela répond directement à la nécessité d'identifier et de qualifier des modes de gouvernance. 2. **Accord de gestion territoriale (TMA)** : La signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale en juin 2025, qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes, est un exemple concret de mode de gouvernance (phrase 8). Ce TMA est réalisé dans le cadre d'une approche collective de gestion des ressources, en l'occurrence les sols et les espaces agricoles urbains. 3. **Protection des ressources** : Le texte indique que l'accord a permis de proposer de protéger le site en tant que zone agricole dans le plan urbain métropolitain, ce qui souligne l'importance de la gouvernance pour l'accès et la protection des ressources naturelles (phrase 9). 4. **Évaluation des impacts écologiques et sociaux** : L'utilisation de l'écologie comptable pour évaluer les valeurs environnementales et sociales créées par la ferme urbaine montre un effort pour intégrer des méthodes de gouvernance qui tiennent compte des ressources qui se raréfient (phrase 4 et 5). 5. **Mécanismes de compensation** : Le texte évoque également la proposition d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à une échelle métropolitaine, reliant les investisseurs dans des projets urbains aux projets d'agriculture urbaine (phrase 15). Cela souligne une approche systématique pour gérer l'accès et l'utilisation des ressources qui se raréfient.

De façon directe :

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte traite de la gouvernance des ressources, en particulier à travers l'accès à l'alimentation, en lien avec des enjeux de justice sociale et d'inégalités d'accès. Il mentionne explicitement des concepts comme la "démocratie alimentaire" et l'importance de la "gouvernance" pour garantir l'accès à des ressources partagées. Par exemple, la phrase 30 souligne que l'approche par les communs peut aider à "délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics". De plus, la phrase 40 évoque l'idée de "relocaliser les chaînes de pouvoir" et de "gouvernance des initiatives", ce qui est directement lié à la question posée. Ces éléments montrent que le texte aborde la question des modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources, même si cela se concentre sur l'alimentation plutôt que sur d'autres ressources comme l'eau ou la biodiversité.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Il mentionne la nécessité de "travailler à l'articulation des échelles territoriales (territoire / région/ état / Europe)" (phrase 3.3), ce qui fait référence aux modes de gouvernance territoriale. De plus, il souligne l'importance d'engager des "actions de sensibilisation et d'ouvrir un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités" (phrase 3.2), ce qui implique une gouvernance collective pour gérer les ressources publiques et numériques. Le texte évoque également la question de la "sobriété numérique"

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(phrase 3.4), qui est en lien avec une gestion durable et réfléchie des ressources numériques, bien que cela ne concerne pas directement les ressources comme l'eau ou la biodiversité.

Dans « Klaxon_29 »

Le texte aborde la question de la gouvernance des ressources communes, notamment à travers le concept d'appels à communs, qui désigne des formes de projets collectifs visant à gérer des ressources en partage. Voici quelques éléments qui justifient cette classification : 1. **Mention explicite des communs** : La phrase "Les appels à communs sont de nouvelles formes d'appels à projet qui vise à soutenir... des ressources mises en partage" (phrase 50) signale clairement un lien avec la gestion collective, ce qui est central à la question posée. 2. **Gouvernance et règles** : Le texte précise que ces ressources sont "gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource" (phrase 50). Cela correspond directement à l'identification et la qualification de modes de gouvernance nécessaires pour gérer des ressources. 3. **Critique des logiques de financement** : Le texte évoque la nécessité de sortir des logiques de guichets et de soutenir les initiatives collectives, ce qui implique une réflexion sur les modes de gouvernance pour un accès équitable à des ressources (phrase 73) : "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs". 4. **Dimension politique des communs** : À plusieurs reprises, le texte souligne l'importance de la dimension politique des communs, en tant que "capacité collective de personnes concernées à s'organiser" (phrase 75). Cela fait écho à la nécessité de gouvernance pour gérer des ressources qui se raréfient. En somme, le texte traite de la manière dont les appels à communs peuvent constituer des modes de gouvernance pour gérer des ressources partagées.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte mentionne explicitement la question de la gouvernance des ressources naturelles, notamment à travers l'application de la méthode CARE dans le contexte de l'ostréiculture et de la préservation des milieux marins. Par exemple, dans la section "V. DISCUSSION & CONCLUSION", il est fait référence à la nécessité de "rétablir un dialogue constructif" avec diverses parties prenantes (phrase 157). Cette mention souligne l'importance d'une approche collaborative et négociée pour gérer l'accès aux ressources marines, qui sont en état critique, comme indiqué au début du texte (phrase 3). De plus, plusieurs phrases évoquent les impacts des activités humaines sur les habitats marins et la nécessité de réglementations pour préserver ces ressources. Par exemple, les "règlementations diffuses" et les "conventions internationales" citées (phrase 6) soulignent le cadre de gouvernance existant pour la gestion de ces ressources.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte mentionne explicitement la question de la gouvernance des ressources, notamment à travers l'évocation des capitaux naturels et des actions de préservation qui sont essentielles pour garantir l'accès à des ressources qui se raréfient. Justification : - La phrase 13 évoque le projet CARE qui "vise à prendre en

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement", ce qui inclut des ressources naturelles. - La phrase 19 mentionne des coûts de maintien pour diverses ressources comme "l'eau douce", "la biodiversité", et "l'air", ce qui est directement lié à la gouvernance des ressources qui se raréfient. - La phrase 14 souligne que les capitaux humains et naturels doivent être préservés, ce qui renforce l'idée d'une gouvernance collective et ouverte pour gérer ces ressources.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte aborde explicitement la question de la gouvernance et de l'accès négocié aux ressources via l'expérimentation de la méthode C.A.R.E., qui vise à intégrer des capitaux humains dans le modèle comptable des organisations de l'ESS. Voici quelques exemples précis : 1. **Phrase 6** : "Identification d'une dette à double face « interne » et « externe » pour les organisations de l'ESS « réparatrice » telles que les EBE". Cela fait référence à la gestion des ressources et des responsabilités sociales. 2. **Phrase 8** : "Un projet marqué par une double inversion" et "Mettre l'emploi au cœur de la comptabilité de gestion, du pilotage". Cela évoque un changement de paradigme vers une approche plus inclusive et collaborative de la gouvernance. 3. **Phrase 26** : "La « révolution comptable » qui est au cœur du modèle C.A.R.E. devrait rétroagir sur : le mode de production, la construction du modèle socio-économique". Cela illustre comment la méthode C.A.R.E. vise à transformer la façon dont les ressources et les capitaux sont gérés. 4. **Phrase 31** : "Mise en évidence de la composante démocratique dans C.A.R.E. et de C.A.R.E. (contribution à un projet de société différent)". Cela souligne l'importance d'une gouvernance participative et inclusive dans le cadre de l'accès aux ressources.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Identification des ressources** : Dans la restitution des cas d'études, il est mentionné que "l'eau, le foncier, la biodiversité" sont des ressources au cœur des discussions sur les Communs (phrase 4). 2. **Gouvernance collective** : Le texte souligne l'importance de la gouvernance collective pour la gestion des ressources. Jimmy Meersman rappelle que "sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles" (phrase 10). Il évoque également une "échelle de gouvernance collective" qui permet d'évaluer l'intensité de cette gouvernance, répondant ainsi directement à la question de l'accès aux ressources (phrase 11). 3. **Concordance des règles** : Plus loin, il est précisé que "l'exploitation des ressources agricoles et alimentaires doit être en accord avec les circonstances locales, sociales et environnementales. À plusieurs occasions, nous avons pu constater que ce sont bien souvent des situations de pénurie qui sont à l'origine de la gouvernance collective" (phrase 12). Cela fait référence à l'accès négocié aux ressources en cas de raréfaction, directement lié à la question posée. 4. **Exemples concrets de gouvernance** : Le texte donne des exemples de gouvernance autour de l'eau, comme "la Coop de l'eau des Deux Sèvres" où 220 irrigants sont organisés en coopérative (phrase 4), illustrant un mode de gouvernance territorial pour la gestion d'une ressource rare.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte traite explicitement des modes de gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources qui se raréfient, en particulier à travers l'exemple des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Il mentionne la "gouvernance territoriale du droit à un emploi décent" (phrase 7) et décrit un "Comité Local pour l'Emploi" qui inclut des représentants de tous les acteurs locaux, tels que les personnes privées durablement d'emploi, indiquant ainsi un cadre de gouvernance participatif (phrase 6). Le texte souligne également l'importance de l'ancrage local et de la mobilisation des professionnels dans le cadre de projets visant à créer des emplois de qualité et à préserver des capitaux humains et naturels, ce qui est essentiel dans un contexte de ressources qui se raréfient (phrases 7 et 26).

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, il mentionne la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 10) et évoque des "collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel" (phrase 10). Cela fait allusion à des modes de gouvernance qui doivent être adaptés pour gérer des ressources communes, ce qui correspond à la thématique de la gouvernance pour un accès ouvert et négocié à des ressources qui se raréfient. De plus, le texte souligne l'importance de "faire ensemble, de faire avec" (phrase 7), ce qui implique une approche collaborative pour gérer les ressources communes. Enfin, il est mentionné que l'approche par les communs doit passer par une "discussion collective" (phrase 9), ce qui est essentiel pour une gouvernance efficace des ressources.

De façon absente :

- Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte fourni concerne la méthode CARE appliquée à l'ostréiculture et aborde des problématiques liées au milieu marin, à la préservation des habitats et à la comptabilité socio-environnementale. Cependant, il ne traite pas spécifiquement des modèles d'économie sociale dans un numérique en communs, d'un numérique d'intérêt général ou de la souveraineté numérique. Les thèmes principaux sont la durabilité environnementale et les impacts de l'ostréiculture, sans lien direct avec les questions posées.

Repérer et qualifier des modèles d'économie sociale dans un numérique en communs, un numérique d'intérêt général, la souveraineté numérique

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Il explore comment les banques et institutions financières de l'économie sociale et solidaire (ESS) peuvent intégrer les communs dans leur fonctionnement et ainsi favoriser une transformation sociale durable. Justification : 1. **Économie sociale et solidaire (ESS)** : Le texte aborde la place et le rôle de l'ESS dans une finance soutenable, en soulignant la capacité de ces acteurs à participer à des coopérations orientées par les Objectifs de Développement Durable (ODD) (phrases 1.1, 1.2). 2. **Communs** : Il y a une discussion détaillée sur les communs, incluant des exemples de ressources naturelles et immatérielles, et comment ces communs sont gérés collectivement (phrases 3.1, 3.2, 3.3). Le texte évoque aussi la nécessité de penser la banque comme un commun, et comment celle-ci pourrait soutenir des modèles économiques d'intérêt général (phrases 22, 23). 3. **Numérique en communs** : Le texte fait référence aux communs numériques, en expliquant comment des mouvements comme celui des logiciels libres s'opposent à la marchandisation de la connaissance et visent à créer un accès universel (phrases 12, 12.1). 4. **Souveraineté numérique** : Les questions soulevées concernant la gestion des données personnelles et leur utilisation dans le cadre de la finance et des communs touchent directement à la notion de souveraineté numérique (phrases 11, 11.1, 11.2). En somme, le texte offre une analyse approfondie de la manière dont l'économie sociale et solidaire et les communs peuvent interagir pour créer un modèle économique plus juste et durable, en intégrant des principes de coopération et de partage des ressources.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Comptabilité CARE et communs** : Dans le chapitre II.D, le texte explore comment CARE s'articule avec les communs, en précisant que "le modèle CARE est apparu comme un dispositif permettant de calculer le résultat de l’entreprise en tenant compte, directement et non pas par des reporting extra-financiers, des ‘externalités’, positives et négatives, créées par l’entreprise au plan social et environnemental." (Phrase 12) 2. **Économie sociale et solidaire** : Le groupe de travail "Comptabilité et Communs" s'engage à "favoriser la pérennisation du modèle d’organisation sociale, économique et culturelle" qui s'inscrit dans une dynamique des communs solidaires. (Phrase 4, chap. I.B) 3. **Transition écologique et soutenabilité** : Le texte souligne l'importance d'une vision à long terme dans la comptabilité, en lien avec les actions de soutenabilité et la transition écologique. (Phrase 2, chap. II.A) 4. **Cas pratiques** : Les sections sur des initiatives comme "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" (chap. III.B) et "Fermes d'Avenir" (chap. III.D) illustrent des modèles d'économie sociale qui cherchent à concilier objectifs économiques, sociaux et environnementaux. 5. **Dialogue avec les comptabilités alternatives** : En concluant sur les enjeux de la comptabilité dans le cadre des communs, le texte aborde la nécessité de repenser les modèles d'affaires pour intégrer les dimensions sociales et environnementales, ce qui est au cœur des discussions sur la souveraineté numérique et les communs numériques. (chap. IV) Ainsi, le texte met en avant des modèles d’économie sociale qui s'inscrivent dans un numérique en communs, reflétant un intérêt marqué pour la souveraineté numérique et l'intérêt général.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Organisation collective et pouvoir sur les données** : La question centrale discutée dans le groupe est "quelle forme d'organisation collective permet de retrouver du pouvoir sur nos données ?" (phrase 20). Cela touche directement à la souveraineté numérique et à l'économie sociale. 2. **Mutualisation de données** : Le texte aborde les "coopératives de données" et leur rôle dans la mutualisation des données, ce qui est un modèle économique pertinent dans l'économie sociale. Il est mentionné que ces coopératives doivent permettre aux utilisateurs de négocier les conditions de réutilisation de leurs données (phrase 60). 3. **Intérêt général et altruisme des données** : À plusieurs reprises, le texte évoque la notion d'intérêt général et mentionne le "lien entre ces enjeux et ce que le projet de règlement appelle 'l'altruisme de données'" (phrase 75), renforçant l'idée d'un numérique au service de la collectivité. 4. **Exemples de pratiques d'interopérabilité** : Le texte donne des exemples concrets de pratiques comme MyCo et Mobicoop, qui illustrent comment des modèles d'économie sociale peuvent fonctionner dans un cadre numérique (phrases 83, 88). 5. **Interopérabilité et décentralisation** : Les discussions sur la nécessité d'interopérabilité pour favoriser le partage de données entre coopératives montrent un modèle économique basé sur la coopération et l'intérêt collectif, qui est fondamental dans l'économie sociale (phrase 94).

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. La Coop des Communs est explicitement mentionnée comme une initiative qui croise les dynamiques des communs avec l'économie sociale et solidaire, soulignant son rôle dans la pérennisation des modèles d'organisation sociale, économique et culturelle. Cette référence se trouve dans la première partie du texte (phrase 2). 2. L'introduction met en avant l'émergence des communs comme de nouveaux modèles durables de transition écologique et solidaire, ce qui indique un lien direct avec les modèles d'économie sociale. La phrase 1 de l'introduction mentionne ces modèles durables. 3. Les initiatives décrites, telles que le Pacte pastoral intercommunal et la politique en faveur des communs mise en place par la ville de Grenoble, montrent comment les collectivités locales intègrent des approches par les communs dans des contextes de développement économique et social. Par exemple, la phrase 5 sur la ville de Grenoble indique clairement que la politique vise à valoriser et développer les pratiques des communs en collaboration avec les habitants. 4. L'approche par les communs est qualifiée comme un cadre permettant de sortir des logiques administratives traditionnelles, favorisant ainsi une coopération entre les acteurs publics et privés, ce qui revient à questionner la souveraineté et la gestion des ressources numériques (voir la section "Utilités de l'approche par les communs" à partir de la phrase 6). 5. La conclusion appelle à repenser les interactions entre collectivités et communs, en soulignant l'importance d'une approche renouvelée qui s'inscrit dans la transition écologique et sociale, ce qui fait écho à l'idée de souveraineté numérique et d'intérêt général.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Approche par les communs** : Le texte mentionne l'importance d'une approche systémique de la gestion des biens communs, où le droit public est replacé dans le contexte d'une communauté et de gouvernances partagées (phrase 7-8). Cette approche est essentielle pour comprendre comment les modèles

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

d'économie sociale peuvent être intégrés dans des systèmes numériques au service de l'intérêt général. 2. **Démocratie participative et engagement communautaire** : La mention d'un passage d'une démocratie représentative à une démocratie participative souligne l'importance de l'engagement communautaire dans la gestion des biens communs (phrase 25). Cette dynamique pourrait être liée aux modèles d'économie sociale qui favorisent la participation des citoyens dans les processus décisionnels. 3. **Pacte Pastoral Intercommunal** : Le texte décrit le Pacte Pastoral comme un exemple de gouvernance collective qui implique divers acteurs (éleveurs, élus, collectivités), ce qui est un modèle d'économie sociale où le bien commun est géré de manière collective (phrase 37-38). Cela montre comment les modèles d'économie sociale peuvent se concrétiser dans des contextes locaux, tout en relevant de l'intérêt général. 4. **Durabilité et perspectives** : La discussion sur les perspectives durables du Pacte Pastoral et la mention d'un programme transdisciplinaire autour de la solidarité territoriale sociale et écologique (phrase 63-64) indiquent une volonté d'intégrer des modèles économiques qui prennent en compte les enjeux numériques et environnementaux. Ces exemples montrent que le texte traite fondamentalement des modèles d'économie sociale dans le cadre d'un numérique en communs et d'un intérêt général, tout en soulignant les enjeux de gouvernance, de participation et de durabilité.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

1. **"refuser le monopole numérique de fait exercé par les grandes plateformes capitalistes et entendons agir pour préserver une diversité d’acteurs au sein du monde numérique"** (phrase 5) : Cela indique une volonté de promouvoir un modèle économique alternatif à celui des grandes plateformes, ce qui est au cœur de l'économie sociale. 2. **"nous devons absolument atteindre la masse critique d'utilisateurs qui nous permettra d’opérer des services offrant une qualité comparable à celle des grandes plateformes"** (phrase 10) : Cela souligne l'importance de développer des services numériques d'intérêt général, ce qui se rapporte directement à l'idée de modèles d'économie sociale. 3. **"la question de la sobriété numérique doit être posée"** (phrase 12) : Ici, le texte aborde l'impact écologique et la nécessité d'un numérique durable, en lien avec les valeurs sociales et écologiques. 4. **"véritable souveraineté numérique"** (phrase 13) : Cette mention met en avant la nécessité d'une autonomie numérique en Europe, ce qui est un aspect crucial dans le cadre de modèles économiques sociaux et d'intérêt général. 5. **"notre action en faveur d’un numérique plus ouvert, plus démocratique, social et écologique"** (phrase 19) : Cette phrase résume l'objectif de bâtir un numérique qui intègre des valeurs sociales et écologiques, renforçant ainsi l'idée d'une économie sociale dans le numérique.

Dans « Klaxon_29 »

Le texte aborde directement la question des modèles d’économie sociale dans un numérique en communs et la souveraineté numérique, notamment par le biais des "appels à communs". Par exemple, il mentionne que ces appels visent à soutenir les ressources mises en partage par des communautés, ce qui est en lien avec l'idée de gouvernance collective et d'intérêt général (phrases 60-62). Le texte souligne également la fragilisation des structures collectives et la marchandisation des associations, mettant en avant les enjeux de l'intérêt général face aux intérêts privés, ce qui est une préoccupation centrale dans l'économie sociale (phrases 14-16). De plus, la critique des "appels à communs" en tant que dispositifs potentiellement

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

détournés par des logiques de financement normatives souligne l'importance de maintenir une approche politique et sociale des communs, qui est essentielle pour une économie sociale durable et équitable (phrases 104-106). Enfin, l'auteur interpelle sur la nécessité de construire des réponses collectives face aux défis du néolibéralisme, ce qui renvoie à une vision d'une économie sociale orientée vers l'intérêt général et les communs (phrase 171).

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde de manière approfondie la question des modèles d'économie sociale dans un numérique en communs, un numérique d'intérêt général et la souveraineté numérique, notamment à travers des exemples concrets d'initiatives de communs et d'économie sociale et solidaire (ESS). 1. La section "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE" (phrase 5 à 6) discute de la manière dont les initiatives étudiées, comme l'Hôtel Pasteur et Enercoop, interagissent avec les pouvoirs publics et influencent les règles du jeu institutionnel, mettant en lumière la capacité des communs à revitaliser la démocratie et à redéfinir l'intérêt public. 2. Dans la section "ÉLÉMENTS DE CONCLUSION" (phrase 13), il est précisé que les communs peuvent être un terrain propice pour le renouvellement de l'action publique, permettant aux acteurs associatifs de coopérer autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics. Cela montre un lien direct avec la notion de numérique d'intérêt général et de souveraineté. 3. La mention des "communs numériques" dans le texte (phrase 4) souligne également l'importance de ces ressources dans le cadre de la gouvernance et des modèles de participation démocratique.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **La Coop des Communs** : L'introduction évoque directement la finalité de La Coop des Communs, qui est de renforcer la dynamique collective des communs en vue d'une justice sociale-environnementale. Cela reflète une approche d'économie sociale. (Phrase 1) 2. **Engagement pour l'ESS** : Le texte souligne que la transformation des « biens communs » en « communs » nécessite un engagement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette notion d'engagement est directement liée à l'idée d'un numérique d'intérêt général, où les communs sont vus comme des constructions sociales nécessitant l'action des communautés. (Phrase 12) 3. **Le rapport entre communs et économie sociale** : Le texte fait référence à la nécessité d'une action résolue sur les principes fondateurs de l'ESS pour définir les valeurs relationnelles communes, ce qui est essentiel pour un modèle d'économie sociale. (Phrase 13) 4. **Chantiers pour concevoir, gérer et préserver la valeur** : Le texte décrit plusieurs pistes de travail que La Coop des Communs envisage pour appréhender la valeur dans un cadre économique plus solidaire et collectif, ce qui est une démarche propre à l'économie sociale. (Phrase 21) 5. **Les communs numériques** : La discussion sur les communs numériques et leur besoin de structures de l'ESS pour assurer leur pérennité montre l'interconnexion entre ces deux domaines. (Phrase 23)

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Il aborde la question de la protection sociale en France et son lien avec les communs et l'économie sociale et solidaire (ESS). Justifications : 1. **Mention explicite des "communs" et de l'économie sociale et solidaire (ESS)** : Le texte commence par établir le lien entre la protection sociale et les communs (p. 3-4) et souligne l'importance de ces concepts dans le cadre de la protection sociale de demain. 2. **Rôle des communs dans la protection sociale** : Il est clairement indiqué que les communs contribuent à l'amélioration des conditions de vie et sont liés à l'accès à des ressources essentielles (p. 10). Le texte analyse comment les communs peuvent servir de modèles pour réformer la protection sociale. 3. **Dimensions politiques et économiques** : Le texte explore également comment les communs interrogent les politiques publiques et les institutions de la protection sociale (p. 46-47), soulignant leur potentiel à redéfinir la solidarité et la justice sociale dans le contexte actuel. 4. **Exemples concrets et implications pratiques** : Il donne des exemples spécifiques sur comment les communs et l'économie sociale peuvent être intégrés dans le système de protection sociale, en plaidant pour une protection sociale de droit commun (p. 50-51), ce qui est essentiel pour la question de la souveraineté numérique.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Plusieurs passages mentionnent explicitement ces thèmes, illustrant leur importance dans la discussion sur l'agriculture et les biens communs. 1. **Modèles d'économie sociale** : La Coop des Communs est présentée comme un espace qui établit des ponts entre l'économie sociale et les communs, soulignant l'interaction entre praticiens et chercheurs. Cela se trouve dans les phrases 7-8 : "La Coop des Communs : Fondée il y a six ans, dans l'objectif d'établir des ponts entre les mondes de l'ESS et des Communs..." 2. **Numérique en communs et souveraineté numérique** : La question des données numériques agricoles et leur gestion est soulevée à plusieurs reprises, notamment dans la restitution des cas d'études. La phrase 40 mentionne : "Comment créer de nouveaux Communs agricoles autour de « nouvelles ressources » ? Par exemple, autour des données numériques en agriculture." Cela souligne l'importance de la gestion des données dans le cadre des communs et l'économie sociale. 3. **Gouvernance collective** : Le texte évoque également la gouvernance collective, qui est un élément central pour le développement des communs, notamment dans la gestion des ressources numériques. Les phrases 27-28 mentionnent que "sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles", ce qui souligne le lien entre la gouvernance, l'économie sociale et les modèles d'actions collectives dans un numérique en communs. 4. **Démarche d'actions** : La réflexion sur l'adaptation des pratiques agricoles au XXIe siècle, en tenant compte des enjeux numériques et de la nécessité de repenser le droit et la gouvernance, est également présente (phrase 22 : "Il faut changer notre rapport à l'agriculture et aux pratiques agricoles").

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Le texte aborde de manière approfondie les modèles d'économie sociale dans un numérique en commun et un numérique d'intérêt général, ainsi que des thématiques liées à la souveraineté numérique, en l'intégrant dans le cadre plus large des communs et de la gouvernance territoriale. Justification : - **Initiatives de la

Coop des Communs** : La description de la Coop des Communs (phrase 1) souligne son objectif de renforcer des dynamiques collectives pour une justice sociale et environnementale, ce qui se rattache à l'idée d'un numérique d'intérêt général. - **Les communs de proximité** : La présentation des communs de proximité (phrase 5) met en avant des initiatives citoyennes et autogouvernées qui visent à servir un intérêt général, ancrées sur le territoire et respectueuses des écosystèmes, ce qui résonne avec les principes d'économie sociale dans un contexte numérique. - **Gouvernance inclusive** : Les références à la nécessité d'une gouvernance qui associe les communautés locales (phrase 7) et à l'implication des citoyens dans la gestion des ressources (phrase 21) font écho à la souveraineté numérique, en plaidant pour une participation active et un engagement dans les décisions qui affectent les ressources numériques communes. - **Modèles alternatifs de financement** : La mention de l'association « Pour une sécurité sociale de l'alimentation - Alsace » (phrase 5) qui expérimente des modèles de gouvernance participatifs, ainsi que d'autres initiatives qui explorent des formes de propriété et de gestion collectives, montre des exemples pratiques d'économie sociale en lien avec la gestion des ressources numériques. Ces éléments montrent que le texte non seulement aborde la question des modèles d'économie sociale dans un contexte numérique, mais en fait une thématique centrale, reliant les enjeux de gouvernance, d'intérêt général et de pratiques des communs.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

La phrase 2 mentionne "les oppositions aux multinationales qui gouvernent l'économie de plateformes" et souligne une aspiration à "des alternatives plus équitables", ce qui indique une réflexion sur des modèles économiques alternatifs. - La phrase 5 évoque directement les "plateformes coopératives" comme des modèles qui "partagent la valeur avec les usagers et les territoires" et qui sont "au service de l'intérêt général". - Les phrases 12 et 13 détaillent comment ces plateformes coopératives "offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts", renforçant l'idée de souveraineté numérique et d'économie sociale. - Enfin, le texte appelle à "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs du financement de l'ESS et de l'intérêt général", ce qui souligne l'importance de la coopération et du soutien à des modèles économiques d'intérêt général.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Initiatives citoyennes et communs de proximité** : Le texte aborde les initiatives de communs de proximité qui émergent en réponse aux défaillances des services publics, notamment dans le contexte numérique (par exemple, les services numériques accessibles à toutes et tous, mentionnés en introduction et dans plusieurs chapitres, notamment chapitre 3 et chapitre 8). 2. **Économie sociale et solidarité** : La discussion sur le rôle des associations et des coopératives, en tant que supports à la création de communs, souligne l'importance de l'économie sociale dans la création de services d'intérêt général et dans le développement de la souveraineté numérique. Cela est particulièrement visible dans le chapitre 6 où Nicole Alix explore comment les formes associatives peuvent servir de support à la création de communs. 3. **Exemples concrets** : Les cas concrets mentionnés, tels que les fablabs et les centres de santé communautaire, montrent comment ces modèles d'économie sociale s'inscrivent dans une démarche numérique collaborative et participative (chapitre 2 et chapitre 3). 4. **Réflexions sur les politiques

publiques** : Le chapitre 7 de Jean-Claude Boual traite des relations entre services publics et communs, indiquant que les modèles d'économie sociale et les communs doivent s'articuler pour répondre aux besoins des citoyens, ce qui est essentiel pour la souveraineté numérique. Au total, le texte illustre comment l'économie sociale, à travers des initiatives citoyennes et des services numériques, contribue à créer des communs qui répondent à des enjeux d'intérêt général et de souveraineté numérique.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Contribution des acteurs des communs** : Le texte mentionne que "ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers, sont portées par des acteurs issus des communs qui s'appuient sur les ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire" (phrase 105). Cela indique un lien explicite entre l'économie sociale et les pratiques numériques en communs. 2. **Infrastructure numérique de coopération** : Il est précisé que ces solutions représentent "une infrastructure numérique de coopération accessible à tous et dans tous les territoires, pensées dans une logique de solidarité et s'articulant étroitement avec les missions d'intérêt général des collectivités" (phrase 107). Cela souligne le modèle d'intérêt général associé aux pratiques numériques. 3. **Appel à soutenir les projets innovants** : Le texte appelle à "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités" (phrase 131), ce qui renforce l'idée d'une économie sociale et solidaire dans le domaine numérique. 4. **Renforcement des acteurs mal compris** : Le texte évoque la nécessité de "renforcer ces acteurs mal compris, mal financés" (phrase 140), ce qui fait écho à la question de la souveraineté numérique et de l'importance de modèles alternatifs face à des acteurs dominants.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte aborde de manière centrale des modèles d'économie sociale dans un contexte numérique en communs, en mettant en évidence l'importance de la gouvernance participative, des engagements écologiques et des outils de comptabilité innovants pour renforcer la gestion collective des biens communs. Justification : 1. Le projet REVALS est un exemple de transformation d'un terrain urbain en ferme urbaine, impliquant des acteurs locaux dans un processus collectif (phrases 4-5). 2. L'utilisation de méthodologies participatives et d'outils de comptabilité écologique, comme le modèle CARE et le CEROI, met en avant une approche économique sociale qui valorise les impacts environnementaux et sociaux, pas seulement financiers (phrases 11-12, 21-23). 3. Le texte souligne comment les engagements des différents partenaires, tels que la ville de Roubaix et des associations locales, s'alignent sur des objectifs communs de restauration écologique et de résilience sociale (phrases 54-56, 75-77). 4. La création d'un nouveau modèle économique basé sur des valeurs partagées et la gestion des sols s'inscrit dans une perspective de souveraineté numérique et d'intérêt général, en intégrant des outils de comptabilité qui peuvent être utilisés à l'échelle métropolitaine (phrases 89-91).

De façon directe :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 1.1** : "Les communs ne sont pas des palliatifs des limites du capitalisme et de l'État providence. [...] mais ils sont les ferments et instruments d'une citoyenneté refondée, rendus d'autant plus nécessaires par la transition écologique et solidaire à réaliser."- Ce passage souligne l'importance des communs dans le cadre d'une économie sociale. 2. **Phrase 1.1** : "la longue et complexe expérience de l'économie sociale et solidaire, dans l'espoir de favoriser la pérennisation du modèle d'organisation sociale, économique et culturelle qu'ils peuvent représenter ensemble."- Ici, l'accent est mis sur les modèles d'économie sociale et leur importance dans la construction d'un numérique d'intérêt général. 3. **Phrase 2.1** : "Au cœur des solutions diversifiées pour construire des modèles durables de transition écologique et solidaire, émergent « les communs » [...] qui réinterrogent les frontières des cadres institutionnels."- Cette phrase fait le lien entre l'économie sociale et les communs, soulignant l'émergence de nouveaux modèles dans le contexte de la transition écologique.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte traite explicitement de la question des modèles d'économie sociale dans le cadre d'une approche par les communs, notamment en lien avec l'alimentation et l'accès à des ressources partagées. Par exemple, la phrase 12 mentionne une "approche par les communs" comme moyen de garantir un accès à l'alimentation pour tous, ce qui implique une réflexion sur des modèles économiques et sociaux inclusifs. De plus, la phrase 27 évoque la nécessité de "relocaliser les chaînes de pouvoir" et de démocratie alimentaire, ce qui se rattache à des questions de souveraineté et d'intérêt général dans le domaine alimentaire. Le texte souligne également l'importance de l'inclusion des publics défavorisés dans les initiatives de transition, ce qui est un aspect clé des modèles d'économie sociale.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, il mentionne directement les "organisations 'en communs'" et leur capacité à proposer des alternatives à l'économie traditionnelle, en s'interrogeant sur "ce que permettent de comprendre, qu'interrogent les organisations 'en communs' de ces questions" (phrase 21). De plus, le texte évoque des dynamiques alternatives qui émergent dans ces organisations, soulignant leur rôle potentiel dans un modèle d'économie sociale, en particulier dans le contexte des "territoires" et des "nouvelles formes d'organizing" (phrase 23). Le texte aborde également la question du numérique en tant que facteur libérateur et contraignant pour ces modèles, se demandant comment il influence les choix organisationnels et politiques (phrase 27). Cela renvoie à l'idée de souveraineté numérique dans la mesure où le texte soulève des préoccupations sur le contrôle et l'impact des technologies numériques sur le travail et les relations sociales.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

La phrase mentionne directement "Accès aux logiciels libres et outils de souveraineté numérique Framasoft" (phrase 5 de la section 4), qui établit un lien clair avec la question de la souveraineté numérique et des outils numériques d'intérêt général. 2. De plus, la mention de "Plateformes numériques « en communs » Platform Coop" (phrase 6 de la section 4) fait référence à des modèles d'économie sociale dans le contexte numérique.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte fait référence à la coopération entre les communs et l'économie sociale et solidaire (ESS), indiquant que "les communs peuvent et doivent tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire" (phrase 35). Il souligne également l'importance d'un accès ouvert aux ressources et d'une gouvernance démocratique, ce qui est en lien direct avec le concept de numérique d'intérêt général. De plus, la Coop des Communs vise à "promouvoir des formes de réciprocité, d'action collective, d'expérience concrète de démocratie en adéquation avec les transformations numériques" (phrase 65), ce qui renforce le lien avec la souveraineté numérique et les communs.

Dans
« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

** Le texte traite explicitement de modèles d'économie sociale dans un contexte de numérique en communs et d'intérêt général, bien que ce ne soit pas son thème central. Justification : 1. La mention des **communs** et de l'**ESS (Économie Sociale et Solidaire)** est présente à plusieurs reprises, notamment dans la phrase 6 : "le projet de recherche-action ACTTES mobilisait autour de La Coop des communs et de la Chaire ESS de Marne la Vallée". Cela indique un lien direct avec les modèles d'économie sociale. 2. Dans la phrase 18, il est fait référence à "l'approche par les communs de la complexité de la transition", soulignant l'importance des communs dans la réflexion sur l'économie sociale et la transition écologique. 3. Le texte aborde également le rôle des **"entrepreneurs frontières"** dans la phrase 32, qui facilitent le décloisonnement des initiatives, ce qui est pertinent pour comprendre les dynamiques de l'économie sociale dans un cadre de numérique en commun.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Il mentionne la nécessité de rendre compte des impacts sociaux et environnementaux dans les pratiques comptables, et souligne l'importance de la gouvernance participative. Les phrases pertinentes incluent : - Phrases 4-5 : "Les Communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'Etat." Cela établit un lien entre les communs et un modèle alternatif d'économie. - Phrases 8-9 : "Les organisations qui se

retrouvent dans le groupe « Communs et comptabilité » rencontraient des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel..." Cela fait référence aux défis rencontrés par les organisations de l'économie sociale dans le cadre numérique. - Phrases 12-13 : "Plus qu'une méthode comptable, CARE est un cadre conceptuel se référant aux sciences écologiques..." Cela souligne l'importance d'un modèle qui prend en compte les enjeux écologiques et sociaux dans une perspective de souveraineté numérique. Ces éléments montrent que le texte traite de modèles d'économie sociale dans un cadre numérique en communs, tout en visant l'intérêt général et la souveraineté numérique.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte évoque plusieurs initiatives et projets en lien avec la comptabilité des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment à travers la méthode C.A.R.E. qui vise à intégrer des dimensions socio-environnementales dans la comptabilité. Par exemple, les phrases 4 et 5 discutent de la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel et de présenter des principes alternatifs, ce qui résonne avec les préoccupations liées à une économie sociale en lien avec des valeurs d'intérêt général. De plus, les phrases 26 et 27 évoquent des changements potentiels dans le mode de production et la répartition de la valeur, ce qui touche à la notion de souveraineté numérique dans le sens où cela pourrait impliquer une gestion collective des ressources et des valeurs dans un cadre numérique.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Plusieurs passages du texte mettent en avant des projets et des initiatives qui incarnent des modèles d'économie sociale. Par exemple, le projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD) est cité comme un exemple de commun à finalité sociale, visant à créer des emplois décents et accessibles (phrases 5-6 et 7). De plus, le texte souligne l'importance de la comptabilité socio-environnementale qui permet de rendre compte des impacts sociaux et environnementaux des activités économiques (phrase 10). Enfin, il est mentionné que la gouvernance des communs doit se faire avec la participation des différents acteurs, ce qui renvoie à une approche inclusive et sociale (phrase 46).

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

1. Le texte fait référence aux "outils de régulation" et à la nécessité de "se réapproprier l'économie et ses outils de régulation" (phrase 29), ce qui indique une réflexion sur l'économie sociale et la gouvernance des communs dans un contexte numérique. 2. Il est également question de la "re-conception des cadres socio-économiques et politiques" (phrase 26), ce qui peut inclure des modèles d'économie sociale en lien avec un numérique d'intérêt général. 3. Les termes "infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..)" (phrase 30) soulignent l'importance d'intégrer le numérique dans les pratiques économiques sociales.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

A-3 Créer les conditions favorables à la mobilisation citoyenne et l'engagement individuel et collectif

A-31 Créer les conditions favorables à l'accès à l'éducation et éducation populaire, au déploiement des capabilités des personnes pour des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. Dans la phrase 1.1, il est mentionné que "des individus regroupés montrent leurs capabilités à prendre en charge et décider collectivement de ce qui relève du collectif." Cela souligne l'importance de l'éducation populaire pour renforcer les compétences et la capacité des individus à s'engager dans des initiatives collectives. 2. À plusieurs reprises, le texte évoque la nécessité d'une "approche pluridisciplinaire" et d'une "longue et complexe expérience de l'économie sociale et solidaire" (phrase 1.1), ce qui implique une formation et une éducation continue pour ceux qui s'engagent dans des projets liés aux communs. 3. De plus, dans la section 2.2.2, il est souligné que le travail visant à "mobiliser les communs" doit se faire dans une démarche de partage de connaissances et d'apprentissage réciproque, ce qui implique des éléments d'éducation populaire. 4. La phrase 3.2.1 affirme que "l'approche par les communs permet de reconceptualiser l'intérêt collectif et l'intérêt général face à une crise de l'action publique", ce qui renvoie à la nécessité d'éduquer les citoyens pour qu'ils s'approprient ces enjeux. 5. Enfin, il est mentionné que les "chantiers ouverts au public" à Grenoble visent à "reconnaître l'importance de leurs initiatives" (phrase 3.2.4.1), ce qui implique une forme d'éducation et d'engagement direct des citoyens dans le processus de transition écologique et solidaire.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Accès à l'éducation et éducation populaire** : Dans la phrase 3, il est question de l'émergence de formes d'action collective visant à "créer, préserver, ou accéder à des biens et des services en 'communs'", ce qui implique une éducation populaire sur les communs. De plus, la phrase 4 évoque des "citoyens concernés par des objectifs d'équité", ce qui montre la dimension éducative de cette démarche. 2. **Déploiement des capabilités** : La phrase 5 mentionne spécifiquement "la capacité de ces acteurs à participer à des coopérations, à des actions collectives", mettant l'accent sur le développement des compétences et capacités des individus pour s'engager dans des communs. 3. **Approche systémique** : Les phrases 6 et 7 parlent de la nécessité d'inclure les acteurs bancaires et financiers de l'ESS dans une coopération plus large, ce qui renforce l'idée que l'éducation et la formation sont des préalables à une participation active dans les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

1. La mention des organisations « en communs » qui interrogent les pratiques de travail et l'engagement des salariés souligne l'importance de l'éducation et de la prise de pouvoir par le collectif (phrases 6, 7). 2. Le texte fait référence à la nécessité de « permettre à l'individu de s'épanouir au sein du collectif en (re)trouvant du pouvoir d'agir, du sens et de la qualité à son travail » (phrase 12), ce qui touche directement à l'idée de déploiement des capabilités. 3. La question de la transformation des pratiques de travail et de l'implication des jeunes générations dans des engagements collectifs (phrase 11) évoque les thèmes de l'éducation populaire et de l'accès à des formes d'apprentissage alternatives qui vont au-delà des structures formelles.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. Dans la phrase 8 du texte, il est mentionné que "le groupe s'est posé les questons suivantes : les initatves de communs étudiées permetent-elles une implicaton accrue des personnes défavorisées et éloignées de l'acton publique ? Contribuent-elles significatvement à réduire les inégalités de partcipaton à la vie démocratque ? Ont-elles pu mobiliser de nouveaux outls en ce sens ?" Cela indique un intérêt direct pour les conditions favorables à l'éducation et à l'autonomisation des individus. 2. À la phrase 10, il est expliqué que "la coopératve d'habitants Hôtel du Nord en est un très bon exemple. Son projet vise à la valorisaton par les habitants des quarters Nord de Marseille du patrimoine de ces territoires." Ce passage montre comment des projets de communs contribuent à l'éducation populaire en valorisant les ressources locales et en impliquant les habitants. 3. La phrase 11 souligne l'importance de la création d'un "écosystème favorable" pour l'implication des personnes éloignées, en précisant que des dispositifs cherchent à "favoriser leur appropriation par tous", ce qui est essentiel pour le déploiement des capabilités. 4. Enfin, à la phrase 12, il est mentionné que "le projet même de certains communs autour de la valorisation et de la gestion de ressources partagées pouvait en soi constituer une nouvelle opportunité de participation des personnes éloignées et de réduction des inégalités de participation à la vie démocratique." Cela renforce l'idée que l'éducation et l'autonomisation des personnes sont des éléments centraux de ces initiatives.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. Dans la phrase 1, il est mentionné que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses". Cela souligne l'importance de l'éducation populaire et du développement des capacités collectives. 2. À la phrase 4, il est indiqué que l'association "cherche à œuvrer au renforcement politique des communs", ce qui implique également un effort pour favoriser l'accès à l'éducation et à l'émancipation des personnes. 3. La phrase 5 souligne que l'association "met en mouvement dans l'espace collectif des personnes concernées par l'accès, la création ou la gestion d'une ressource", ce qui fait écho à la notion de capabilité et à l'accès à des ressources éducatives. 4. Enfin, à la phrase 6, le texte évoque "l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes", ce qui implique une forme de développement des compétences et de l'éducation au sein des communautés.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Éducation comme prestation en nature** : À la phrase 1.7, il est mentionné que l'éducation est incluse dans les prestations en nature de la protection sociale. Cela montre que le texte considère l'éducation comme un droit essentiel à garantir dans le cadre du système de protection sociale. 2. **Rôle des communs dans l'éducation** : À la phrase 11 (page 10), le texte indique que les communs contribuent à l'amélioration des conditions de vie en permettant l'accès à l'éducation, ce qui est directement lié à l'accès à des ressources et à l'éducation populaire. 3. **Réforme éducative comme priorité** : À la phrase 3.7, il est affirmé que l'éducation est un secteur où de nombreuses réformes sont nécessaires pour combattre les inégalités. Cela indique que l'éducation est une priorité pour le groupe de recherche en rapport avec la protection sociale et les communs. 4. **Éducation et émancipation** : Le texte évoque à plusieurs reprises le besoin d'une éducation qui soit accessible et qui participe à l'émancipation et à l'autonomisation des individus (voir notamment les réflexions sur la participation citoyenne et l'engagement communautaire). 5. **Participation et co-production** : Le texte insiste sur l'importance de la participation active des citoyens dans le cadre des communs, ce qui est fondamental pour le développement des capabilités des personnes (pages 51-52). Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de parler de la protection sociale en général, mais qu'il aborde spécifiquement la question de l'éducation dans le cadre des communs et de la nécessité de créer des conditions favorables pour tous les individus.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

1. **L'école ETRE d'Alenya** est citée (phrase 26), qui vise à offrir des formations gratuites à des jeunes déscolarisés dans le cadre de la transition écologique. Cela montre un engagement direct envers l'éducation et l'inclusivité, en proposant des formations adaptées aux besoins des jeunes en difficulté. 2. La mention des **TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée)** (phrase 5 et 7) souligne l'importance d'offrir des droits à un emploi décent et à une formation opérationnelle, ce qui est fondamental pour développer les capabilités des personnes. 3. Le texte évoque également des actions de **sensibilisation et d'expérimentation** (phrase 20), où l'éducation populaire et la participation des citoyens dans les processus de décision sont encouragées, ce qui est en ligne avec les objectifs de l'éducation populaire. 4. Enfin, la **démarche de croisement des savoirs et des pratiques** (phrase 32) est mentionnée, mettant en avant l'importance de la réciprocité dans le partage des connaissances, ce qui est essentiel pour l'éducation et le développement des compétences.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Plusieurs passages évoquent explicitement l'importance d'une éducation populaire et de l'émancipation des individus pour la pratique des communs. 1. Dans la phrase 13, il est mentionné que "la pratique du commun nous invite à nous intéresser aux « outils conviviaux » [...] qui s’appuient sur les savoirs locaux et participent à l’émancipation". Cela souligne le lien direct entre l'éducation et l'émancipation des individus dans le cadre de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

la gestion des communs. 2. La phrase 14 évoque les "outils s'inscrivant dans des démarches d'éducation populaire", ce qui renforce l'idée que l'accès à l'éducation est un élément clé pour favoriser l'implication des citoyens dans les communs. 3. De plus, dans la phrase 16, il est indiqué que la "démocratie par le faire repose pour sa part sur la coconstruction des savoirs (éducation populaire)", soulignant encore davantage l'importance de l'éducation dans la mobilisation citoyenne pour les communs.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

1. **"C'est déjà une approche disruptive pour un certain nombre de maires"** (phrase 10) : Cette citation met en lumière la nécessité d'évoluer vers de nouvelles méthodes de gouvernance qui incluent l'éducation et la sensibilisation des acteurs locaux, comme les maires. 2. **"Notre analyse est qu'il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif, qui passe par la discussion collective"** (phrase 15) : Cela souligne l'importance d'un dialogue collectif et éducatif pour construire une société qui valorise les communs. 3. **"une reconnaissance des personnes interfaces, celles qui n'ont pas peur de la discussion collective et qui facilitent l'inclusion des personnes les plus rétives ou éloignées"** (phrase 16) : Cela met en avant la nécessité de former et d'éduquer des médiateurs qui peuvent faciliter les échanges et l'inclusion. 4. **"renforcement du pouvoir d'agir des personnes"** (phrase 18) : Cela fait référence au développement des capabilités des individus, ce qui est essentiel pour le déploiement des communs.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Dans le chapitre 3, Dominique Acker évoque la santé communautaire en France et son lien avec la notion de biens communs, soulignant que "sans que des communs, de multiple nature, voient le jour et se déploient", il est impossible de faire de la santé un bien commun (phrase 1). Elle met en avant l'importance de créer des espaces de santé qui soient accessibles et qui impliquent les citoyens dans leur gestion (phrase 4). Dans le chapitre 4, Daniela Ciaffi et ses co-auteurs examinent comment les écoles peuvent être conçues comme des "écoles-biens communs" qui s'ouvrent à la communauté et répondent aux besoins éducatifs locaux, soulignant ainsi l'importance de l'implication citoyenne dans la gestion de ces espaces (phrase 2). Ils mentionnent aussi que l'école doit se positionner comme un bien commun, ouvrant ses espaces à un usage collectif (phrase 2). Le chapitre 5, rédigé par Benjamin Coriat, définit les "communs de services de proximité" en tant qu'initiatives citoyennes, ancrées sur un territoire, dont la visée est le service de l'intérêt général et dont l'accès est ouvert (phrase 1). Cette section renforce l'idée que les communs doivent être accessibles et participatifs, favorisant ainsi l'éducation populaire et le développement des capabilités des individus (phrase 2).

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Soutien aux solutions numériques solidaires** : Le texte souligne l'importance de construire une société plus résiliente et décentralisée, favorisant le développement de nouveaux liens sociaux et d'innovations pour

le vivre ensemble (phrases 101-102). Cela fait écho à l'idée de déployer les capabilités des personnes. 2. **Plateformes coopératives** : La mention des plateformes qui permettent aux usagers de s'impliquer et d'organiser des initiatives locales (phrase 91) est directement liée à l'éducation populaire, car ces actions nécessitent un apprentissage collectif et une sensibilisation des citoyens. 3. **Accès à l'éducation et à la solidarité numérique** : La création d'infrastructures numériques de coopération accessible à tous (phrase 96) contribue à l'éducation populaire en permettant l'accès à des ressources éducatives et à des réseaux de solidarité. 4. **Encouragement des expérimentations territoriales** : Le texte propose d'encourager les expérimentations avec des acteurs locaux (phrase 114), ce qui est essentiel pour le développement des capacités des individus et la promotion de l'éducation populaire.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Éducation populaire et sensibilisation** : Le projet REVALS a organisé plusieurs événements publics qui ont engagé les résidents et sensibilisé autour des sols sains et des systèmes alimentaires durables, comme mentionné dans la phrase 4 : "Throughout the project, several public events engaged residents and raised awareness around healthy soils and sustainable food systems." 2. **Ateliers éducatifs** : Les activités de formation, comme les ateliers de cuisine et d'éducation à la biodiversité, sont explicitement mentionnées dans les phrases 7 et 8 : "the farm’s activities—including compost production, soil restoration, biodiversity education, and food workshops." Ces ateliers contribuent à la création de liens sociaux et à l'éducation des résidents. 3. **Partenariats éducatifs** : La mention des partenariats avec des écoles pour l'éducation nutritionnelle et la promotion d'une alimentation saine (phrase 20 : "the training institute will also be working on nutritional prevention issues and promoting healthy, accessible food") souligne l'importance de l'éducation dans le projet. 4. **Inclusion de divers partenaires** : Le texte parle de l'implication d'un large éventail de partenaires, y compris des associations locales qui œuvrent pour la sensibilisation et l'éducation à l'écologie, comme indiqué dans la phrase 27 : "The project also enabled the various associations and cooperatives active in the Trichon district... to step up their joint actions". 5. **Témoignages de la communauté** : Les témoignages de membres de la communauté, qui parlent de leur engagement et de leur développement personnel grâce à ces initiatives, illustrent également le déploiement des capabilités, tel que mentionné dans les phrases 32-39.

De façon directe :

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, la phrase 30 souligne que « les initiatives de transition… peinent à inclure les publics socio-économiquement défavorisés », ce qui renvoie à la nécessité de créer des conditions favorables pour l'accès à l'éducation et au développement des capabilités des personnes au sein des communs. De plus, la phrase 29 fait référence à la « mobilisation de l’approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics », soulignant ainsi l'importance d'éduquer et de sensibiliser tous les individus, y compris ceux qui sont marginalisés, afin de favoriser leur participation et leur autonomisation. Cela évoque directement l'idée de déploiement des capabilités des personnes en lien avec les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. Dans la section III.A, l'Assemblée Virtuelle travaille sur le développement de logiciels libres et la création de liens sociaux, ce qui peut être interprété comme un effort pour promouvoir l'éducation populaire et le partage de connaissances (phrases 19-22). 2. Le projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" met l'accent sur la création d'emplois utiles, ce qui implique des efforts d'éducation et de formation pour les personnes concernées (phrases 22-23). 3. Les sections sur les Fermes d'Avenir et les CUMA abordent également la question de l'éducation et de la formation des agriculteurs, soulignant l'importance du développement des capabilités humaines pour la durabilité et la préservation des communs (phrases 30-32).

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

La phrase 4 du texte mentionne : "aider acteurs et chercheurs à se renforcer en problématisant ensemble des questions extrêmement complexes sur un plan technique et politique." Cela implique une forme d'éducation collective et de renforcement des capacités. - De plus, dans le contexte des "communs", le texte évoque le "pouvoir d'agir" et la "coopération pour un usage collectif des données" (phrase 6), qui peut être interprété comme un appel à l'éducation populaire et à l'autonomisation des individus concernant l'utilisation des données et la gestion des ressources collectives. - Enfin, le groupe de travail vise à "produire de la connaissance pour armer les acteurs" (phrase 5), ce qui renforce l'idée de création de conditions favorables à l'éducation et à l'éducation populaire.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. La mention de "l'éducation populaire" et du "déploiement des capabilités des personnes" est implicite dans le contexte général du texte qui traite des "communs" et de leur interaction avec les collectivités locales pour favoriser l'émergence de projets durables. Par exemple, dans les initiatives présentées, il est question de "dynamique de co-construction" (phrase 4, section 4) qui implique une participation active des citoyens, un élément clé de l'éducation populaire. 2. Le texte évoque également l'importance de "promouvoir la capacité de l'auto-organisation" (phrase 2, section 6), ce qui touche directement au développement des capabilités des individus dans le cadre des communs. 3. Enfin, les références à la "coopération entre les citoyens et la collectivité" (phrase 5, section 5) et à la "valorisation de l'expertise citoyenne" (phrase 5, section 5) soutiennent l'idée que l'accès à l'éducation et le développement des compétences sont cruciaux pour l'engagement des individus dans les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Par exemple, la phrase 35 mentionne que "la communauté embrasse tout le territoire : troupeaux, éleveurs, propriétaires, élus et collectivités, acteurs ruraux, du paysage, de l'aménagement, du développement rural, de la sécurité, et habitants...", ce qui souligne l'importance de l'inclusion et de la participation de la communauté dans la gestion des communs. De plus, la phrase 63 évoque des initiatives d'éducation et de sensibilisation : "Je forme les élus aux outils fonciers", indiquant une volonté de transmettre des compétences et de favoriser l'accès à l'éducation notamment pour les acteurs locaux.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Cela est particulièrement mentionné dans la phrase 2, où il est déclaré que « nous appelons tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes à nous rejoindre et notamment : les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques, les collectivités territoriales, l'État et l'Union européenne, l'enseignement et de la recherche, l'éducation populaire, les mutuelles, les associations, les coopératives ». Cette mention directe de l'éducation populaire et de l'enseignement indique que le texte reconnaît l'importance de ces éléments pour soutenir les initiatives de communs numériques et pour faire face aux défis posés par les grandes plateformes capitalistes.

Dans « Klaxon_29 »

Par exemple, il évoque comment les acteurs culturels et sociaux contribuent à l'éducation en intervenant dans des établissements comme des écoles, collèges et lycées (phrase 77) et souligne l'importance de l'intérêt général et du soutien public aux initiatives citoyennes (phrase 24). De plus, la dimension politique des communs est discutée, mettant en avant la nécessité de construire des réponses collectives face à des enjeux complexes, ce qui est central à l'éducation populaire et à l'émancipation des individus (phrase 142).

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

La section "Outils de libre accès à la ressource immatérielle, à la propriété intellectuelle ou aux usages" évoque des exemples tels que "Accès aux semences libres Open Source Seeds", "Accès aux logiciels libres et outils de souveraineté numérique Framasoft", et "Outils de participation citoyenne Open Source Politics", ce qui indique un effort pour faciliter l'accès à des ressources éducatives et à la connaissance (phrases 5-6).- De plus, le texte souligne l'importance des "communs de la connaissance" qui "conditionnent l'action", soulignant l'idée que la sensibilisation et l'accès à l'éducation sont centraux pour les initiatives de communs (phrase 5).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte mentionne explicitement la question de la création de conditions favorables à l'accès à l'éducation, notamment dans la partie V. DISCUSSION & CONCLUSION où il est fait référence à l'« Actif-éducation » et au « Capital-éducation » (phrase 132). Cela indique que l'éducation est perçue comme un actif essentiel dans le cadre de la méthode CARE appliquée à l'ostréiculture, soulignant ainsi son importance dans le développement des capabilités des personnes en lien avec la gestion des communs. Il est également mentionné que le texte vise à « fournir de l'information aux parties prenantes » (phrase 134), ce qui peut être interprété comme un aspect de l'éducation populaire en promouvant la sensibilisation et l'accès à l'information pour tous les acteurs impliqués. Cela reflète un effort pour créer les conditions favorables à l'éducation et au développement des capacités des individus dans le contexte des communs marins.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte mentionne explicitement la question de créer les conditions favorables à l'accès à l'éducation et à l'éducation populaire, ainsi qu'au déploiement des capabilités des personnes pour des communs. Par exemple, il est fait référence à la "culture partagée de la recherche participative" et à l'importance de "favoriser la mise en synergie opérationnelle des initiatives de transition", qui implique une démarche éducative et collaborative (phrase 25). De plus, la mention d'ajouter un "volet formation" à la recherche-action (phrase 69) souligne l'importance de l'éducation dans le développement des communs.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Plus précisément, dans la section 3 intitulée "FOCUS SUR LES CAPITAUX HUMAINS", il est mentionné que l'objectif est d'approfondir la notion des capitaux humains dans CARE, avec une attention particulière à la définition des capitaux humains, à l'identification des actions de préservation, et à la valorisation de ces actions. Cette partie souligne l'importance des "salariés et des bénévoles comme porte-paroles des capitaux humains" (phrase 25), ce qui est directement lié à l'idée de déploiement des capabilités des personnes. De plus, la grille d'analyse qui suit (phrase 26) inclut des éléments comme "l'intégration de l'individu au collectif" et "sentiment d'utilité du travail (contribution au bien commun)", des aspects qui sont également en lien avec l'éducation populaire et le développement des compétences nécessaires pour les communs.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Dans la phrase 11, il est dit que "l'approche par les communs percute les principes même de l'économie sociale" et "Elle nous oblige à assumer le défi tout à la fois de l'accès à toutes et tous aux ressources nécessaires à leur subsistance". Cela indique que l'accès à des ressources, incluant potentiellement

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'éducation, est un enjeu clé dans la réflexion sur les communs. - De plus, la mention de "réformer le mutualisme" et de "monter en conceptualisation, en conscience collective" (phrase 21) suggère un lien avec l'éducation populaire et le développement des capacités des individus dans la construction de valeurs communes.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

1. La section "ÉCOLE ETRE ALENYA" mentionne explicitement le contexte d'accompagnement de jeunes « décrochés » du système scolaire, ce qui renvoie directement à l'idée de créer des conditions favorables à l'accès à l'éducation. Cela est précisé par la phrase : "accompagner des jeunes « décrochés » du système scolaire (entre 7 et 10 par session, au total une 50 aine de jeunes par an), les aider à construire un projet professionnel autour des métiers de la transition écologique" (phrase 9). 2. De plus, il est indiqué que les indicateurs comptables classiques ne permettent pas de décrire l'activité de l'école, soulignant l'importance de développer des méthodes qui prennent en compte les capabilités humaines : "les indicateurs comptables classiques ne permettent pas de décrire l'activité de l'école : comment et quand évaluer la re-mobilisation d'un jeune ?" (phrase 9). 3. Enfin, le texte évoque la nécessité de donner du sens à la participation des salariés dans la construction d'outils de gestion, ce qui renforce l'idée d'une approche éducative et participative : "participer à la construction d'un outil de gestion comptable qui tient compte des capitaux humains donne du sens même si on ne voit pas encore comment cela matérialisera" (phrase 24).

Dans
« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Mention explicite de l'éducation populaire** : Dans la phrase 43, Didier Christin évoque la nécessité d'intégrer les nouvelles générations dans les Communs agricoles, ce qui indique un besoin d'éducation et de sensibilisation : « Comment intégrer, faire participer, les nouvelles générations ? ». Cela fait référence à la création de conditions favorables à l'accès à l'éducation. 2. **Questions sur l'élargissement de la communauté** : À la phrase 51, il est demandé : « Jusqu'où élargir la communauté des « ayants droit » ? », ce qui sous-entend l'importance de l'éducation et de la sensibilisation pour permettre à un plus grand nombre de personnes de participer aux Communs. 3. **Problématique de l'engagement communautaire et de la gouvernance collective** : À la phrase 93, il est fait référence à la nécessité d'une gouvernance collective qui inclut la participation des acteurs locaux : « Il faut une gouvernance multiacteurs, être multiacteurs ne suffit pas à caractériser une gouvernance collective/partagée. », ce qui implique une éducation des acteurs sur les enjeux des Communs.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Bien que le texte ne traite pas directement de l'éducation et de l'éducation populaire, il évoque les "plateformes coopératives" qui jouent un rôle dans la "co-construction de services d'intérêt collectif". Ce passage souligne l'importance de l'implication des citoyens et des acteurs de l'économie sociale et solidaire

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(ESS) dans les processus de décision, ce qui est en lien avec le déploiement des capabilités des personnes et l'accès à l'éducation. Par exemple, la phrase 10 mentionne "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif", ce qui renvoie à l'idée de former des individus capables de participer activement à des projets collectifs.

A-32 Créer les conditions favorables à un système de protection sociale adapté, au sens où on permet aux personnes et aux collectifs de prendre des risques individuels et collectifs dans des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans
« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Introduction des communs et de la transition** : Dès l'introduction, il est mentionné que "les communs sont indispensables à l'équilibre de notre vie en société" (phrase 1.1), ce qui établit le lien entre les communs et le bien-être social. Le texte souligne également que les communs peuvent être des instruments d'une citoyenneté refondée, renforçant ainsi l'idée de protections sociales adaptées. 2. **Démarche et initiatives** : La section 2.1 évoque le contexte des "initiatives citoyennes" et leur rôle dans la "recomposition des services publics" (phrase 2.1). Cela implique une réflexion sur comment ces initiatives peuvent soutenir des systèmes de protection sociale. 3. **Interactions entre collectivités locales et communs** : Le texte met en avant l'importance de la collaboration entre les collectivités et les communs pour créer des conditions favorables à l'émergence de solutions adaptées aux besoins sociaux (phrase 2.2). Cela renforce l'idée que ces interactions peuvent permettre aux individus de prendre des risques collectifs et d'améliorer leur situation. 4. **Évolutions nécessaires** : Le texte aborde les "nouveaux modèles attrayants" pour faire face aux défis de la transition (phrase 2.3), suggérant que les communs peuvent proposer des formes alternatives de protection et d'organisation sociale. 5. **Enjeux de gouvernance** : La section 4.1 souligne que l'approche par les communs repose sur des personnes qui permettent d'établir des relations entre différents acteurs, favorisant ainsi un dialogue nécessaire à la mise en place de systèmes de protection sociale (phrase 4.1.1). 6. **Conclusion sur les communs et la transition** : Le texte conclut en plaidant pour une transformation des relations entre collectivités publiques et communs, ce qui implique la nécessité d'un soutien à l'auto-organisation des citoyens. Cela représente une condition essentielle pour permettre aux individus et aux groupes de prendre des risques et de travailler ensemble vers une transition écologique et solidaire (phrase V). Ces éléments montrent que la question de créer des conditions favorables à un système de protection sociale adapté est centrale dans le texte, car elle est tissée tout au long des réflexions sur les communs et leur potentiel dans la transformation sociale.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte traite de la question de la création de conditions favorables à un système de protection sociale adapté, permettant aux personnes et aux collectifs de prendre des risques individuels et collectifs dans des communs, de manière centrale. 1. **Coopération et actions collectives** : Le texte souligne l'importance de la coopération et des actions collectives comme fondement d'un financement soutenu et de la transformation sociale (phrases 4, 8, 10). Par exemple, il mentionne que la capacité de l'économie sociale et solidaire (ESS) à participer à des actions collectives orientées par les Objectifs de Développement Durable (ODD) est cruciale (phrase 7). 2. **Ressources et gestion des communs** : L'idée que les ressources menacées dans le monde bancaire pourraient bénéficier d'une gestion collective, en tant que communs, est explicite, ce qui souligne l'importance de l'accès partagé et de la gouvernance participative (phrases 13-16). 3. **Banque comme commun** : Le texte questionne la possibilité de considérer la banque elle-même comme un commun, ce qui implique une réflexion sur la gestion collective des ressources financières pour permettre une transformation sociale durable (phrases 21-24). 4. **Financement des communs** : Il est également discuté comment le financement des communs doit être pensé pour ne pas dénaturer leur finalité, impliquant une relation de confiance et de réciprocité entre les acteurs financiers et les communs (phrases 22-23). 5. **Activités de recherche-action** : Le projet de recherche-action ACTTES, visant à activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire, est un exemple concret de mise en synergie des initiatives publiques et privées (phrase 34). Ainsi, le texte explore de manière approfondie comment les structures financières peuvent soutenir un système de protection sociale adapté à la gestion des communs, en facilitant l'accès et en permettant aux individus et aux collectifs de prendre des risques.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

1. **Inclusion et accès** : Le texte souligne l'importance de garantir un accès à l'alimentation pour tous, en mentionnant que l'alimentation doit être pensée en matière de justice sociale et d'égalité (phrases 3-4). Cela fait écho à la nécessité de permettre aux personnes et aux collectifs de prendre des risques dans les communs. 2. **Démocratie alimentaire** : La démocratie alimentaire est discutée, fondée sur des droits sociaux et l'action collective, posant des questions de justice et de pouvoir d'agir pour tous les acteurs du système alimentaire (phrase 14). Cela implique de créer un espace où les individus peuvent s'engager et prendre des risques collectifs. 3. **Ressources partagées et coopération** : L'idée de délimiter un espace de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics est mentionnée (phrase 16). Cela fait directement référence à la création de conditions favorables pour que les personnes et les collectifs puissent s'engager dans des initiatives communes. 4. **Accès et gouvernance** : Le texte examine les inégalités dans l'accès aux espaces de gouvernance alimentaire et la nécessité d'inclure les publics défavorisés dans ces débats (phrase 25). Cela souligne l'importance d'un système qui permet à tous de participer et de prendre des risques au sein des communs. 5. **Mobilisation et synergies** : Le projet ACTTES montre que l'approche par les communs peut transformer la manière dont les acteurs agissent et induire des synergies entre eux, ce qui est essentiel pour créer un environnement où les risques peuvent être pris collectivement (phrase 30).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Plusieurs passages soulignent l'importance de la comptabilité CARE et son approche intégrative qui prend en compte non seulement le capital financier, mais aussi le capital humain et le capital naturel. Par exemple, à la phrase 12 de la section II.D, il est mentionné que le modèle CARE vise à « contribuer à résoudre la question de la soutenabilité écologiques et sociale en donnant aux capitaux nature et humain la même place dans les comptes que le capital financier », ce qui souligne l'importance d'un modèle de protection sociale qui valorise ces capitaux dans le cadre des communs. De plus, dans la section III.B.1, le projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" illustre explicitement comment un système de protection sociale peut être conçu pour permettre l'emploi utile comme un bien commun du territoire, en favorisant l'inclusion et en adaptant les emplois aux compétences et capacités des personnes concernées. Enfin, la conclusion du texte (page 49) évoque la nécessité de transformer en profondeur le modèle de société pour intégrer ces dimensions sociales et environnementales dans la gouvernance et la comptabilité des organisations, ce qui est directement lié à la question posée.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Plusieurs passages soulignent l'importance de l'organisation collective pour renforcer le pouvoir d'agir des individus et des collectifs, ce qui est directement lié à la capacité de prendre des risques dans des communs. 1. **Renforcement du pouvoir d'agir** : La phrase 6 mentionne que "les liens entre mutualisation de données et renforcement du pouvoir d’agir" sont parmi les questions clés discutées par le groupe. Cela touche directement à la capacité des individus à prendre des décisions collectives et à agir dans des communs. 2. **Approches de coopération** : Dans la section III, il est précisé que "l’interopérabilité au niveau de l’inter-coopération" permet aux réseaux d'économie sociale de survivre, ce qui renforce l'idée que des systèmes de données partagés peuvent créer un environnement propice à la prise de risque collectif (phrase 8). 3. **Outils de coopération** : La phrase 30 évoque que les communs peuvent servir "comme outils de coopération pour un usage collectif des données sous le contrôle des personnes qui les créent", ce qui implique un cadre dans lequel les individus peuvent prendre des décisions éclairées concernant l'utilisation de leurs données. 4. **Mutualisation et intérêts généraux** : Plus loin, le texte souligne que "faire des coopératives de données, c’est bien. Mais cela doit répondre à des besoins (de la part des usagers, territoires...)", ce qui démontre la nécessité d'aligner les intérêts individuels et collectifs pour favoriser un environnement propice à la prise de risque (phrase 12).

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Interaction entre communs et collectivités** : Le texte souligne l'importance de la co-construction entre les collectivités locales et les acteurs de la société civile pour favoriser la pérennisation des communs (phrase 6, section "L’approche par les communs"). Cela crée un cadre propice à l'auto-organisation et à la gestion collective, ce qui est essentiel pour permettre aux individus et aux collectifs de prendre des risques. 2. **Dynamique de co-construction** : Plusieurs initiatives mentionnées, comme le développement territorial par la mairie de Thiers et la politique en faveur des communs à Grenoble, illustrent comment les collectivités

locales peuvent accompagner les citoyens dans la gestion des communs, facilitant ainsi leur capacité à prendre des risques (phrase 5, section "Description des initiatives étudiées"). 3. **Rôle des collectivités** : Le texte aborde les rôles que les collectivités peuvent jouer pour soutenir les communs, notamment en fournissant des outils juridiques et financiers adaptés (phrase 12-13, section "Les outils juridiques, financiers, de gestion"). Cela permet une prise de risque collective éclairée. 4. **Urgence d'une gouvernance adaptée** : La nécessité d'une gouvernance renouvelée, qui tienne compte des enjeux de transition écologique et solidaire, est mise en avant comme condition essentielle pour que les communs puissent s'inscrire dans la durée (phrase 11, section "Caractérisation et utilités de l'approche par les communs"). Cela renforce l'idée que des conditions favorables doivent être établies pour encourager l'expérimentation et la prise de risque. En somme, le texte met en avant l'importance de créer des conditions adaptées pour que les individus et les collectifs puissent s'engager dans des démarches de communs.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Mention de la gouvernance partagée** : La phrase "où le droit public s'articule dans la communauté, dans les mouvements, dans les comités, qui deviennent des institutions" (phrase 10) souligne l'importance d'une gouvernance collective qui permet aux acteurs locaux de prendre des décisions ensemble, favorisant ainsi la prise de risques. 2. **Engagement des acteurs locaux** : L'extrait concernant le Pacte Pastoral Intercommunal, qui établit une "gouvernance visant à cette protection" et qui implique "les collectivités locales aux manettes" (phrase 53), souligne la nécessité d'une structure qui soutient et permet la prise de risques pour le bien commun. 3. **Réactivité et adaptation** : La mention des "contrainte négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique" (phrase 82) évoque la capacité des collectifs à s'adapter et à réagir face aux enjeux sociaux et écologiques, ce qui est essentiel pour permettre aux individus de prendre des risques. 4. **Civilité et inclusion** : Le texte évoque également le besoin de "définir les outils et les catégories qui permettraient de sortir de la crise de la dimension sociale du droit" (phrase 6), ce qui montre que l'initiative vise à créer un environnement où les personnes peuvent s'engager activement dans la gestion des communs. Ces éléments démontrent que le texte traite de manière approfondie des conditions favorables nécessaires pour un système de protection sociale adapté, permettant ainsi une prise de risque collective et individuelle.

Dans « Klaxon_29 »

Plusieurs passages soulignent la tension entre le néolibéralisme, la marchandisation des associations, et la nécessité de soutenir des initiatives collectives. 1. **Phrase 1-2** : La citation de Pierre Bourdieu sur le néolibéralisme et la destruction des structures collectives montre comment les politiques actuelles mettent en péril la capacité des communautés à s'organiser et à agir collectivement, ce qui est en lien direct avec la question posée. 2. **Phrase 4-5** : L'affirmation que les coupes de subventions fragilisent le principe de redistribution et de soutien public à l'intérêt général souligne la nécessité d'un système de protection sociale qui soutienne les initiatives citoyennes. Cela indique l'importance de maintenir des structures permettant aux collectifs de prendre des risques. 3. **Phrase 6-7** : L'argument selon lequel le secteur marchand ne peut répondre à l'intérêt général et que cela alimente des tensions sociales et un sentiment d'insécurité renforce l'idée qu'un système de protection sociale adapté doit inclure des mécanismes de soutien aux communs. 4.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Phrase 14-15 : La mention des "appels à communs" comme des dispositifs censés soutenir les ressources mises en partage par une communauté souligne l'importance d'initiatives collectives et d'un cadre de gouvernance qui permettent aux individus de prendre des risques dans des projets communs. 5. **Phrase 18-19 et 22-23** : La critique des "appels à communs" qui peuvent réduire la dimension politique des communs et laisser ces initiatives dépendantes des financeurs renforce l'idée que pour permettre aux collectifs de prendre des risques, il faut un cadre qui soit véritablement autonome et solidaire.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Prise de décision collective** : La phrase 2 du préambule mentionne la volonté de "mieux faire société" à travers des formes de participation et de prise de décisions collectives, soulignant ainsi l'importance de l'implication des citoyens dans la gestion des communs. 2. **Inclusion des personnes éloignées de l'action publique** : Dans l'introduction, il est question de la place des personnes éloignées de l'action publique et comment les communs peuvent permettre d'intégrer ces personnes, en mettant en avant des expériences concrètes (phrase 3). 3. **Capacité à influencer les règles du jeu institutionnel** : Dans la section "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE", il est expliqué comment les initiatives comme l'Hôtel Pasteur et la SCIC Tetris ont réussi à contourner les règles de la commande publique pour favoriser de nouveaux usages (phrase 5). Cela montre comment les communs permettent aux acteurs de revendiquer un espace d'action et de décision. 4. **Partenariats renouvelés** : La phrase 6 évoque la recherche d'un partenariat renouvelé entre les espaces d'action autonomes et les pouvoirs publics, ce qui est fondamental pour créer un environnement où les individus peuvent prendre des risques collectifs. 5. **Éducation populaire et implications** : Dans la conclusion, il est souligné que le choix des outils et pratiques, ainsi que l'éducation populaire, sont cruciaux pour garantir un fonctionnement démocratique, permettant ainsi à tous, y compris les plus éloignés, de participer activement (phrase 13).

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte aborde de manière centrale la question de la création de conditions favorables à un système de protection sociale adapté, permettant aux individus et aux collectifs de prendre des risques dans les communs, notamment à travers l'application de la méthode CARE à l'activité ostréicole. Justification : 1. La phrase "L’application de la méthode CARE à l’ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l’activité ostréicole elle-même ?" (p. 4) indique une préoccupation pour l'équilibre entre la préservation des ressources communes (milieu marin) et le soutien à l'activité économique (ostréiculture), ce qui est essentiel pour les collectifs concernés. 2. Dans la section "C. Processus de préservation", il est question des "conditions de travail décentes" pour les travailleurs (p. 12), ce qui évoque directement la nécessité de protéger les individus dans le cadre de l'activité économique. 3. La discussion finale souligne l'importance de "réétablir un dialogue constructif" et de "fournir de l’information aux parties prenantes" (p. 29), ce qui implique un processus inclusif permettant aux individus et aux collectifs de prendre des décisions éclairées, renforçant ainsi leur capacité à prendre des risques dans un cadre de protection sociale. Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie des conditions nécessaires pour permettre aux acteurs de l'ostréiculture de naviguer dans un environnement économique et écologique complexe tout en assurant leur protection sociale et leur capacité à agir dans les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. La phrase 1 mentionne que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes auxquelles elles sont confrontées". Cela souligne l'importance de la collaboration et la prise de risque collective dans la gestion des communs. 2. La phrase 3 met en avant le concept d' "autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes", ce qui implique que les membres d'une communauté prennent des décisions ensemble, facilitant ainsi une prise de risque informée. 3. De plus, les phrases 4 et 5 parlent de "l'intérêt général à partir de leurs pratiques d'accès ouvert à la ressource", ce qui reflète la nécessité d'un cadre qui permette aux individus de participer activement à la gestion des ressources communes, tout en prenant des risques. 4. La phrase 6 évoque la "dynamique permanente entre communautés, accès aux ressources et systèmes de règles", essentiel pour soutenir une protection sociale qui encourage la participation active des individus et des collectifs. 5. Enfin, la mention des "enjeux fondamentaux à l'époque de l'anthropocène" dans la phrase 7 souligne les défis contemporains qui justifient la nécessité d'un système de protection sociale adapté qui permette l'expérimentation et la prise de risques.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Protection sociale et communs**- Le texte souligne que "les communs contribuent à l'amélioration des conditions de vie des résidents d'un pays en permettant l'accès à des ressources ou des prestations en nature" (phrase 11.1). Cela indique que les communs jouent un rôle clé dans le renforcement de la protection sociale, permettant ainsi aux individus de prendre des risques collectifs. 2. **Co-construction de la protection sociale** - La notion que "la gestion des institutions de la protection sociale peut être réalisée dans une logique ouverte et distribuée avec des usagers reconnus comme d'authentiques participants, commoners" (phrase 3.1) souligne l'importance de la participation active des citoyens dans la création et le maintien de la protection sociale, ce qui est essentiel pour encourager la prise de risque. 3. **Perspectives de réforme**- Le texte évoque la nécessité d'une réforme de la protection sociale "pour mieux répondre aux mutations de la société et de l'économie" (phrase 3.3), ce qui implique que les individus doivent être en mesure d'exprimer leurs besoins et de participer activement à la création des solutions. 4. **Droit commun et solidarité**- Le passage sur "la nécessité d'une implication et d'une action collective" (phrase 3.2) met en exergue l'idée que la solidarité doit être construite ensemble, renforçant l'idée que les individus doivent pouvoir prendre des risques dans un cadre de solidarité collective. Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie et systématique des conditions favorables nécessaires à un système de protection sociale qui soutient les individus et les collectifs dans leurs initiatives liées aux communs.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

1. **Implication des salariés et des collectifs** : Le texte mentionne l'importance d'intégrer les salariés comme porte-paroles des capitaux humains et souligne le rôle des groupes mixtes dans la définition des états souhaitables et l'identification des actions à engager (phrase 11). Cela renforce l'idée de permettre aux collectifs de s'engager dans des processus décisionnels. 2. **Évaluation des actions et de l'impact** : Les discussions sur l'évaluation des actions et leur intégration comptable mettent en avant la nécessité de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux des actions des organisations (phrase 16). Cela est essentiel pour un système de protection sociale qui valorise le bien-être collectif. 3. **Démystification de la comptabilité** : Le texte souligne la nécessité de rendre visible la fabrication des données comptables et d'approprier la méthode par des non-experts, ce qui est fondamental pour faire participer les individus et les collectifs à la gestion des communs (phrase 27). 4. **Questions de gouvernance et de participation** : La mention de la mise en débat collectif du bilan C.A.R.E. et le questionnement sur le rôle des différents acteurs dans la gouvernance de l'organisation suggèrent une approche participative qui est clé pour créer des conditions favorables à la prise de risque (phrase 31).

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Engagement des personnes** : La notion que "ce qui est central, c'est l'engagement des personnes" (phrase 28) renvoie à la nécessité d'une implication active des individus dans la gestion des communs, condition essentielle pour permettre la prise de risque. 2. **Gouvernance collective** : La discussion sur la "gouvernance collective" (phrase 60) souligne qu'une gouvernance adaptée est essentielle pour que les communs fonctionnent efficacement. Cela implique que les participants aient la possibilité de prendre des décisions collectives et de gérer les ressources partagées, ce qui est directement lié à la capacité de prendre des risques. 3. **Besoin de dispositifs de choix collectif** : Le texte indique que "la mise en place de dispositifs de choix collectif" (phrase 106) est nécessaire pour que les membres de la communauté puissent participer à l'élaboration des règles d'usage. Cela montre que pour permettre aux individus et collectifs de prendre des risques, il faut des structures qui le permettent. 4. **Ressources et droits fondamentaux** : L'idée que les "besoins et droits fondamentaux de chacun" doivent être assurés par la construction délibérative de communs (phrase 128) est cruciale. Cela implique que les systèmes de protection sociale doivent être adaptés pour soutenir les individus dans la prise de risque. 5. **Évolution des communs** : Les réflexions sur "comment créer de nouveaux Communs agricoles autour de nouvelles ressources" (phrase 93) suggèrent que l'évolution des communs doit inclure une adaptation aux nouvelles réalités, permettant ainsi aux acteurs de prendre des risques pertinents dans le cadre de leur engagement.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Cette thématique est notamment développée à travers le projet TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) qui est présenté comme un exemple d'initiative visant à créer des emplois décents et accessibles, sans sélection, ce qui favorise l'implication des personnes privées d'emploi (phrase 5). Le texte évoque également le cadre de gestion adapté qui est recherché pour ces projets, et la nécessité d'une gouvernance participative, impliquant les acteurs locaux, notamment ceux qui ont été durablement privés d'emploi (phrase 6). La mention de la gouvernance territoriale et le droit à un emploi décent pour des personnes défavorisées soulignent l'importance de l'inclusion et de la co-construction des solutions, ce qui est fondamental pour permettre aux individus de prendre des risques collectifs (phrase 7). De plus, le texte met en avant la méthode C.A.R.E., qui vise à intégrer les capitaux humains, naturels et financiers dans les comptes des entreprises, et qui encourage la participation des salariés à la gestion de l'organisation (phrase 46). Cette approche dialogique et participative s'inscrit également dans le cadre d'une comptabilité sociale qui soutient

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des actions de préservation et de restauration, ce qui permet de mieux répondre aux enjeux de protection sociale et de solidarité.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. L'introduction évoque la nécessité d'une « renégociation collective de nos pactes sociaux » en lien avec la transition écologique, soulignant l'importance d'une gouvernance qui associe les usagers et les populations concernées (phrase 7-8). Cela implique un système de protection sociale qui prend en compte les enjeux sociaux et environnementaux. 2. Le texte décrit plusieurs initiatives citoyennes, comme celle de la "Sécurité sociale de l'alimentation - Alsace" qui promeut un accès universel et démocratique à une alimentation de qualité. Cette initiative s'inspire de la mutuelle de santé et illustre comment les modèles de protection sociale peuvent évoluer pour soutenir des communs (phrase 26-27). 3. L'idée de comptabilité écosystème-centrée, mentionnée à plusieurs reprises, est liée à la gestion collective des ressources naturelles et à la préservation des droits d'usage, ce qui permet aux collectifs de s'organiser pour prendre des décisions concernant leur gestion (phrase 44-45). Cela souligne l'importance d'un cadre qui sécurise les droits des usagers tout en leur permettant de participer activement à la prise de décision. 4. Enfin, la conclusion évoque que les communs sont fondamentaux pour une transition juste et solidaire, ce qui implique une reconnaissance des vulnérabilités et des rapports de pouvoir, soulignant ainsi la nécessité d'un cadre de protection sociale qui soutienne les initiatives collectives (phrase 67). En somme, le texte présente un argumentaire complet sur la façon dont un système de protection sociale adapté peut favoriser les communs, renforçant ainsi l'idée que la protection sociale doit évoluer pour intégrer les pratiques collectives et l'engagement citoyen.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Plusieurs passages soulignent l'importance de créer des conditions qui permettent aux personnes et collectifs de prendre des risques dans le cadre des communs. Par exemple, la phrase 14 mentionne : "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs, des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel et d'en trouver les moyens", ce qui indique une volonté de protéger et de soutenir les initiatives collectives. De plus, la phrase 12 évoque la nécessité de "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections", qui fait écho à la création d'un environnement propice à des initiatives variées. Enfin, la phrase 17 souligne l'importance de "renforcement du pouvoir d'agir des personnes", qui est central pour permettre aux individus et aux collectifs de prendre des risques.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

1. La mention de "la coopération d'un écosystème citoyen de territoires" (phrase 14) indique explicitement l'importance de l'engagement collectif et le soutien aux initiatives locales, ce qui est essentiel pour permettre aux personnes de prendre des risques dans des projets communs. 2. L'idée de "co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 13) souligne la nécessité d'un cadre social et économique qui favorise l'expérimentation et la prise de risque au sein des communs. 3. Les propositions pour "renforcer et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

accompagner les expérimentations" (phrase 17) mettent en avant un soutien à l'innovation collective, ce qui est crucial pour permettre aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de tester de nouveaux modèles et de prendre des risques. 4. Enfin, l'appel à "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 18) démontre la volonté de créer des conditions favorables pour soutenir ces initiatives, renforçant ainsi la capacité des individus et des collectifs à s'engager dans des projets de communs.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Introduction de la santé communautaire** : L'article souligne que la santé communautaire repose sur la participation active des citoyens et leur implication dans les décisions concernant leur santé, ce qui correspond à la prise de risques collectifs. (Phrase 2, page 83) 2. **Principes de la santé communautaire** : Il est mentionné que les centres de santé communautaire (CSC) sont ancrés sur le territoire et visent à répondre aux besoins des habitants, ce qui favorise une prise de risque collective et une autonomie dans la gestion des soins. (Page 85-86) 3. **Cas de La Place Santé** : Le projet de La Place Santé, qui implique une approche participative et communautaire, montre comment les citoyens peuvent s'organiser pour répondre à leurs propres besoins de santé, reflétant ainsi la capacité à prendre des risques collectifs. (Pages 94-95) 4. **Les écoles comme communs** : Dans le chapitre sur les écoles-biens communs en Italie, il est explicitement mentionné que ces écoles peuvent s'ouvrir à la communauté et servir des intérêts collectifs, ce qui renforce la notion de prise de risque collective dans la gestion de l'éducation. (Page 116) 5. **Conclusion sur les communs de proximité** : Le texte conclut que les communs de proximité sont essentiels pour développer des services adaptés aux besoins des territoires, et pour permettre aux citoyens de prendre des initiatives et de gérer leurs propres ressources, ce qui est fondamental pour la prise de risque. (Page 265) Ces extraits montrent que le texte aborde de manière centrale la nécessité de créer des conditions qui permettent aux individus et aux collectifs de prendre des risques dans le cadre de la protection sociale, en se basant sur des initiatives citoyennes et des communs.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Soutien aux solutions numériques solidaires** : La phrase "De l'importance de soutenir les solutions numériques solidaires comme nouvelle infrastructure de résilience des territoires" (phrase 45) indique clairement un appel à la création d'un écosystème soutenant des solutions qui favorisent des interactions sociales bénéfiques et la résilience communautaire. 2. **Implication des acteurs** : Le texte souligne que ces solutions "sont portées par des acteurs issus des communs qui s'appuient sur les ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire" (phrase 44). Cela met en lumière l'importance d'impliquer les personnes et les collectifs dans la création de ces systèmes. 3. **Gouvernance inclusive** : La mention que les modèles de gouvernance "permettent l'implication de tous les acteurs qu'ils impactent" (phrase 45) renforce l'idée que le système de protection sociale doit être adapté aux besoins des usagers et des travailleurs, leur permettant ainsi de prendre des risques collectifs. 4. **Renforcement des dynamiques éthiques** : Le texte évoque le renforcement de "dynamiques numériques éthiques" qui pourraient émerger de la crise, ce qui implique une vision d'un système de protection sociale qui encourage les initiatives collectives (phrase 23). 5. **Actions nécessaires pour un changement d'échelle** : La liste des actions à

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

entreprendre pour soutenir ces initiatives (phrase 48 et suivantes) montre une volonté de créer des conditions favorables pour que ces systèmes de protection sociale puissent se développer et s'adapter aux réalités actuelles. En somme, le texte traite de manière substantielle de la question de créer un environnement propice à un système de protection sociale innovant et adapté, centrée sur l'entraide, la solidarité et les communs.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Engagement des parties prenantes** : Le texte mentionne la co-développement du projet REVALS par des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains, ce qui favorise un environnement collaboratif et inclusif (phrase 3-4). 2. **Accord de gestion territoriale (TMA)** : La mise à jour et la signature d'un nouvel accord de gestion territoriale (TMA) en juin 2025 formalisent les engagements de plusieurs parties prenantes, renforçant ainsi la coopération et la responsabilité collective dans la gestion des communs (phrase 17-20). 3. **Méthodologies participatives** : L'emploi de méthodologies participatives, comme le modèle de gouvernance de la santé des sols, souligne l'importance de l'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources communes et dans la prise de décisions qui les affectent directement (phrase 7-8). 4. **Valeurs environnementales et sociales** : Les objectifs de révéler les valeurs environnementales et sociales créées par la ferme urbaine par le biais d'outils de comptabilité écologique soulignent l'importance de ces valeurs dans le contexte d'une protection sociale adaptée et d'une prise de risque collective (phrase 29-30). 5. **Partenariats et initiatives communautaires** : Les divers engagements des partenaires, comme le CCAS et l'hôpital de Roubaix, montrent comment la collaboration contribue à l'accès à des aliments sains et à des initiatives de solidarité, essentielles pour un système de protection sociale qui soutient les communs (phrase 81-88).

De façon directe :

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte mentionne explicitement la question de créer les conditions favorables à un système de protection sociale adapté, en mettant l'accent sur la nécessité de soutenir les plateformes d'intérêt général et de mobiliser les acteurs publics. Par exemple, dans la phrase 3, il est indiqué : "Il est urgent que les acteurs publics déploient des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s." Cela implique la création d'un environnement où les individus et les collectifs peuvent agir et innover dans des communs, en référence à la protection sociale et aux conditions de prise de risques. De plus, la mention de "politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste" (phrase 3) renforce l'idée de créer des conditions favorables pour des initiatives collectives et individuelles dans le domaine numérique.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

1. La phrase 1 évoque la nécessité d'interroger les "organisations en communs" sur leur capacité à répondre aux préoccupations des acteurs du travail, en lien avec le sens du travail et le pouvoir d'agir. Cela implique une reconnaissance des risques et des engagements des individus au sein de ces organisations. 2. La phrase 9 soulève directement la question de la responsabilisation des salariés et de la création de communs au sein des organisations, en se demandant s'il existe des exemples de démarches qui favorisent cette responsabilisation et cet épanouissement des individus. 3. De plus, la phrase 20 mentionne la nécessité d'une "double perspective de convergence et de politisation des alternatives porteuses de transition socio-économique et écologique", ce qui souligne l'importance de créer un environnement où les individus peuvent s'engager et prendre des risques au sein des communs.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. Dans la section sur "Les communs et collectivités locales", il est mentionné que des "conventions entre acteurs de nature hétérogène" sont favorisées pour "trouver des solutions à l'accès aux ressources" (phrase 7). Cela implique une approche collaborative qui permet aux individus et collectifs de prendre des risques dans la gestion des communs. 2. La liste des préconisations dans le débat public mentionne la nécessité de renforcer la reconnaissance des "choses communes", ce qui pourrait contribuer à un cadre juridique qui soutient les risques collectifs (phrase 20). 3. La section sur "Des outils de réglementation des usages" souligne l'importance d'initiatives comme la "Charte de co-construction" et des "Délibérations sur le Pacte Pastoral Intercommunal", qui visent à établir des bases pour une gestion collective et participative des ressources (phrases 24-25).

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. La phrase 7 mentionne que le projet ACTTES vise à "tester la proposition de recherche de considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition à l'échelle des territoires", ce qui indique une volonté de créer un cadre propice à l'engagement collectif et à la prise de risque au sein des communs. 2. La phrase 36 souligne que "le déplacement du regard que permet une approche par les communs aborde les contextes, les actions collectives, les postures", ce qui implique la création d'un environnement où les acteurs peuvent prendre des risques de manière collective. 3. La phrase 31 fait mention du rôle des "entrepreneurs frontières" qui "sont les ingrédients indispensables du décloisonnement des initiatives de la TES et du changement de posture à obtenir de la part des pouvoirs publics et des financeurs", ce qui indique un besoin d'une structure de soutien et de protection sociale permettant aux acteurs de prendre des risques.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Par exemple, la phrase 18 mentionne "coût de maintien de la couverture des risques encourus par les travailleurs et leurs familles", ce qui se rapporte directement à la protection sociale des individus. De plus, dans la section sur les principes de CARE (phrase 13), il est fait référence à la double matérialité qui implique de prendre en compte les impacts de l'entreprise sur son environnement et sur les personnes, ce qui est cohérent avec l'idée de permettre aux individus d'agir dans le cadre des communs tout en étant protégés socialement.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Par exemple, la phrase 11 souligne l'importance d'une "gouvernance efficiente" pour éviter la destruction des biens communs et mentionne que l'ESS devrait s'engager sur cet enjeu. De plus, la phrase 13 évoque la nécessité d'une "action résolue sur les principes fondateurs de l'ESS" pour mieux définir les valeurs relationnelles communes, ce qui implique un soutien à des systèmes qui permettent de prendre des risques collectifs. Ces éléments mettent en lumière la nécessité de construire des systèmes qui favorisent la participation et l'engagement des individus et des communautés dans la gestion des ressources communes, ce qui est fondamental pour un système de protection sociale adapté.

A-33 Repérer les exemples et qualifier les luttes pour l'encapacitation des personnes concernées et contre le non-accès aux services ; notamment pour les personnes les plus fragiles ou dé-socialisées

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Klaxon_29 »

Le texte traite de manière approfondie des luttes pour l'encapacitation des personnes concernées, notamment dans le contexte de la marchandisation des associations et des services publics. Plusieurs parties soulignent les conséquences de la réduction des subventions et le passage à des logiques de financement privatistiques qui mettent en péril l'accès aux services, particulièrement pour les personnes fragiles ou désocialisées. 1. **Exemples de luttes et d'encapacitation** : - Phrase 20-21 : "Nous observons une fragilisation constante du principe de redistribution, de soutien public à l'intérêt général, de subvention aux initiatives citoyennes pourtant moteur essentiel d'une démocratie vivante." Cela souligne l'importance des initiatives citoyennes face à la marchandisation.- Phrase 100-101 : "Les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes." Cette définition met l'accent sur l'importance de l'organisation collective pour répondre aux besoins des personnes. 2. **Critique du non-accès aux services** :- Phrase 64-65 : "Le privé lucratif ne peut répondre à l'intérêt général, il s'inscrit par nature dans un cadre concurrentiel", ce qui

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

indique que le passage à un modèle de financement basé sur le marché peut nuire à l'accès aux services pour ceux qui en ont le plus besoin. 3. **Conséquences pour les personnes fragiles** :- Phrase 131-132 : "Les personnes qui, à l'intérieur de leurs institutions publiques ou privées, promeuvent les AAC comme des moyens soit d'échapper à des logiques de financement normatives...". Cela montre que les personnes concernées peuvent être prises au piège de systèmes de financement qui ne répondent pas à leurs besoins réels. 4. **Appels à l'action et à la vigilance** : - Phrase 168-169 : "Nous appelons à la vigilance, à l'approfondissement et à la recherche de solutions alternatives." Cela montre un engagement à lutter pour des alternatives qui favorisent l'encapacitation des personnes concernées. Dans l'ensemble, le texte développe une critique systémique de la marchandisation des services et met en avant l'importance de l'accès à des ressources et à des services pour les personnes les plus vulnérables, tout en appelant à l'action pour préserver et développer des structures d'entraide collective.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Lutte pour l'accès aux ressources** : La Coop des Communs, mentionnée en phrase 1, vise à renforcer "le pouvoir transformateur des communs", ce qui implique un effort pour permettre l'accès aux ressources aux personnes concernées. 2. **Inclusion des usagers dans la gouvernance** : Le texte souligne l'importance d'une "gouvernance qui associe les peuples autochtones et les communautés locales" (phrase 5), mettant en avant la nécessité d'impliquer les acteurs locaux, souvent les plus touchés par les politiques. 3. **Accès équitable aux ressources** : Les Commissions Syndicales du Pays Basque (phrase 4) sont un exemple de gestion collective qui garantit "l'accès équitable aux ressources selon des droits d'usage irrévocables assortis de devoirs", illustrant ainsi comment des pratiques de communs peuvent défendre les droits des populations fragiles. 4. **Initiatives de sécurité sociale de l'alimentation** : L'association "Pour une sécurité sociale de l'alimentation- Alsace" (phrase 5) promeut un accès universel à une alimentation de qualité, ce qui est crucial pour les individus des couches les plus vulnérables. 5. **Mobilisations pour la gestion de l'eau** : Les initiatives autour de l'eau (phrase 12) montrent comment des collectifs citoyens s'organisent pour contester des décisions top-down et défendre leurs droits d'accès à cette ressource vitale, en particulier pour les communautés marginalisées. Ces exemples démontrent que le texte aborde de manière centrale les luttes pour l'encapacitation et le droit d'accès aux services pour les groupes les plus fragiles, en soulignant l'importance de la gouvernance inclusive et de l'engagement citoyen dans la gestion des ressources naturelles.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. Dans l'introduction, il est mentionné que "la nécessité pour des personnes concernées de s'organiser pour faire face à leurs besoins sociaux ne date pas d'aujourd'hui" (phrase 1). Cela établit un contexte pour les luttes en faveur des personnes vulnérables. 2. Le cas des "Râteleurs" est présenté comme une initiative visant à "répondre aux enjeux de justice alimentaire" et à "proposer des solutions alternatives au système agro-alimentaire industriel" (phrase 29). Cela montre une lutte active pour améliorer l'accès à des ressources alimentaires pour les personnes en situation de précarité. 3. "Les CSC sont pour la plupart issus d'une initiative citoyenne (souvent des médecins militant·e·s) et autogouvernée" (phrase 85). Cela souligne que ces initiatives sont souvent le résultat de luttes pour encadrer les besoins de santé des populations vulnérables.

4. L'importance de la "participation des habitant·e·s" et "l’accueil inconditionnel" dans les initiatives de santé communautaire (phrase 83) sont des exemples de luttes pour un accès équitable aux soins. 5. La section sur les "centres de santé communautaire" évoque les efforts pour "s’assurer que chacun·e n’outrepasse pas ses droits" et la nécessité d’un "système adapté de gestion des conflits" (phrase 225), ce qui souligne l'encapacitation des citoyens à défendre leurs droits. 6. La conclusion évoque les "communs de proximité" comme étant une part de notre avenir, ce qui implique la lutte pour l'accès et la préservation des ressources essentielles pour les communautés (phrase 265). Ces exemples tout au long du texte démontrent clairement l'engagement envers l'encapacitation des personnes et la lutte contre l'exclusion des services, en particulier pour les populations les plus fragiles.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Exemples d'initiatives solidaires** : Le texte mentionne plusieurs plateformes et initiatives qui se mobilisent pour répondre aux besoins des personnes vulnérables, comme "Open Food France" qui permet l'approvisionnement en circuit-court pour les producteurs alimentaires (phrase 21) et "EtikBnB" qui offre des solutions d'hébergement aux soignants (phrase 41). Ces exemples illustrent des luttes pour faciliter l'accès à des services essentiels. 2. **Solidarité et entraide** : La mention de l'entraide au sein des quartiers pour aider les plus fragiles (phrase 10) et les échanges de services via "Pwiic" (phrase 43) montre comment des initiatives locales se mobilisent pour soutenir les personnes dé-socialisées. 3. **Critiques des plateformes lucratives** : Le texte aborde également les luttes contre les pratiques de plateformes à but lucratif qui, malgré leur rôle en période de crise, soulèvent des questions d'accès équitable aux services (phrase 16). Cette critique souligne la nécessité de développer des alternatives solidaires qui mettent l'accent sur l'équité et l'accès aux ressources pour tous. 4. **Ressources pour les acteurs vulnérables** : La mention des "travailleurs autonomes précaires" (phrase 17) et des "employés d'Amazon" (phrase 18) met en lumière les luttes pour les droits des travailleurs, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables dans le contexte de la crise.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Engagement communautaire et sensibilisation** : La phrase 4 mentionne "public events engaged residents and raised awareness around healthy soils and sustainable food systems", ce qui montre que le projet cherche à mobiliser les résidents autour de questions essentielles pour leur bien-être. 2. **Partenariats et soutien aux personnes vulnérables** : La phrase 45 indique que "the social action centre (CCAS) is joining forces with the partners to help pool and perpetuate mutual aid initiatives and combat food insecurity", ce qui montre un effort direct pour aider les personnes en situation de précarité alimentaire. 3. **Rôle de l’urban agriculture** : La phrase 50 souligne que "the urban farm association and its partners create links between inhabitants", et détaille des activités comme "cooking workshops" et "raising awareness on soil health", qui sont des exemples concrets d'actions pour renforcer le tissu social et améliorer l'accès à des services essentiels. 4. **Témoignages de résidents** : Les déclarations des résidents (exemples de Séverine, Steeve, et Annelise dans les phrases 68 à 72) illustrent comment le projet a eu un impact direct sur leur vie quotidienne, en leur fournissant un espace où ils se sentent inclus et soutenus. Ces éléments démontrent que le texte aborde la question de l'encapacitation des personnes concernées et des luttes pour

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'accès aux services, en mettant l'accent sur l'importance de la cohésion sociale et des initiatives communautaires.

De façon directe :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Mention des "initiatives citoyennes" et des "nouveaux collectifs d'habitants"** (Phrase 2.1) : Ces termes soulignent l'importance de l'autonomisation des communautés pour répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels, en opposition à un système institutionnel parfois défaillant. 2. **"Les plus faibles ou fragiles entrent en compte"** (Phrase 3.1) : Cette phrase évoque explicitement la nécessité d'inclure les populations vulnérables dans le processus de décision et de gouvernance, ce qui renforce leur capacité d'action. 3. **"Comité local de l'emploi comprenant des représentants des chômeurs de longue durée"** (Phrase 2.4) : Cet exemple montre comment les personnes directement concernées par des enjeux socio-économiques sont intégrées dans des structures décisionnelles, renforçant ainsi leur capacité à influencer les politiques qui les affectent. 4. **"L'auto-organisation des communs, de l'intérêt général et la transition écologique"** (Phrase 2.3.2.1) : L'accent est mis sur la nécessité d'auto-organisation pour garantir que les besoins des personnes soient pris en compte, ce qui est essentiel pour les personnes les plus fragiles ou marginalisées. Ces exemples montrent que le texte traite de manière explicite des luttes pour l'encapacitation des personnes concernées et de l'accès aux services, en mettant en avant l'importance de la participation active et de l'inclusion des populations vulnérables dans les processus de décision.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Phrase 61** : "les communs sont liés à la préservation et au développement des ressources en lien avec les droits fondamentaux de la personne humaine, assortis à une gouvernance assurant l'accès y compris aux plus pauvres." Cette phrase souligne l'importance de garantir l'accès aux ressources pour les personnes les plus vulnérables, ce qui répond directement à la question posée. 2. **Phrase 99** : "le groupe a dû expliquer ce qu'est « la banque » et « la finance » aux « communs » !!" Cela témoigne d'un effort pour rendre ces systèmes plus accessibles et compréhensibles aux personnes concernées, notamment celles qui pourraient être exclues des services financiers traditionnels. 3. **Phrase 125** : "Comment l'adhérent peut-il rester maître de ses données ? Et s'il les partage, comment lui propose-t-on des services annexes (prévention), qui ne repose pas sur l'individualisation du risque ?" Cette question aborde directement les enjeux d'autonomisation des individus et de l'accès à des services adaptés à leurs besoins, ce qui est crucial pour les personnes fragiles. 4. **Phrase 138** : "La construction et la mise en œuvre de communs constituent ainsi un support pour travailler une mise en synergie des initiatives relevant de la transition écologique et solidaire dans une épistémologie de la complexité." Cela implique une volonté d'inclure des initiatives qui favorisent l'accès aux ressources pour des populations vulnérables.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Phrase 5 à 7 : "Une revue de littérature nord-américaine révèle que les aménageurs choisissent plus souvent des quartiers favorisés pour implanter des jardins partagés." Cela montre une lutte contre l'exclusion des personnes dans des quartiers moins favorisés. - **Phrase 8 à 10** : "L'installation du supermarché coopératif à 'finalité sociale' à Schaerbeek... ne correspond pas à la diversité des profils du quartier : les ménages fragiles notamment, n'en sont pas membres." Cela souligne la lutte pour un meilleur accès aux ressources alimentaires pour les ménages fragiles. - **Phrase 18 à 20** : "L'aide alimentaire entretient une forme de précarisation socio-alimentaire... et de stigmatisation sociale." Cela met en lumière les luttes contre l'inadequation des services d'aide alimentaire pour les plus vulnérables.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** - Le projet est explicitement mentionné comme une initiative visant à offrir un emploi utile à ceux qui sont souvent exclus du marché du travail, notamment les chômeurs de longue durée (chapitre III.B). La lutte pour l'accès à l'emploi et la réinsertion sociale des personnes concernées par ce projet est un exemple clair d'encapacitation. - Phrase pertinente : "Il s'agit d'apporter une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi en ne proposant que des CDI." (phrase 22) 2. **Emploi utile comme bien commun** - Le texte souligne que le projet TZCLD "privilégie une démarche territoriale plutôt qu'un dispositif étatique" et que "les activités [...] doivent être utiles au territoire et être supplémentaires par rapport aux activités existantes", ce qui montre une intention de réaffirmer la valeur des personnes souvent laissées pour compte. - Phrase pertinente : "La volonté des acteurs du territoire, leur mobilisation autour de la création d'emplois pour les personnes qui en sont le plus éloignées est déterminante dans la réussite de ce projet." (phrase 38) 3. **L'Assemblée Virtuelle** - Ce cas montre comment une communauté travaille à créer des logiciels libres visant à favoriser l'accès à des ressources et à construire des liens sociaux, ce qui est essentiel pour l'encapacitation des individus dans des situations de précarité. - Phrase pertinente : "L'ambition de l'AV est de créer des logiciels libres permettant le développement d'architectures de réseaux décentralisées, sur le modèle du peer-to-peer, ou des communs du numérique." (phrase 19) 4. **Comptabilité et lutte pour la reconnaissance des biens communs** - L'ensemble du projet autour de CARE et de la comptabilité axée sur les communs vise à reconnaître et à valoriser les efforts des individus, en particulier ceux qui travaillent dans des conditions précaires, en leur fournissant des outils pour faire entendre leur voix et assurer un meilleur accès aux ressources. - Phrase pertinente : "CARE propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer, comme une façon de se réapproprier la production, ses moyens." (phrase 46)

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Par exemple, la phrase 4 souligne l'importance de "favoriser l'exercice collectif de nos droits sur les données", ce qui implique une lutte pour l'accès et le contrôle des données par les personnes concernées. La phrase 6 aborde également le besoin de "réfléchir et construire à plusieurs", ce qui renvoie à une dynamique de solidarité et d'entraide pour les groupes vulnérables. De plus, le texte évoque plusieurs exemples de coopératives et d'initiatives qui visent à améliorer l'accès aux données et à renforcer le pouvoir d'agir des individus, comme MyCo, MyData, et Mobicoop (phrases 34 et 35). Ces initiatives illustrent des luttes concrètes pour l'encapacitation des personnes, en leur permettant de récupérer le contrôle sur leurs données et d'améliorer leur accès aux services. Enfin, la mention des "incitations monétaires" qui peuvent influencer le partage de données (phrase 44) met en lumière les défis rencontrés par les individus, notamment ceux qui sont désocialisés ou fragiles, soulignant ainsi les luttes à mener pour garantir un accès équitable aux ressources.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. La mention de l'initiative "Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)" à Thiers, qui prend l'emploi comme ressource et inclut des représentants des chômeurs de longue durée dans le comité local de l'emploi, met en avant des actions visant à lutter contre le non-accès à l'emploi pour des populations fragiles (phrase 5). 2. Le texte décrit également comment des collectivités, comme celles de Grenoble, cherchent à promouvoir la coopération entre les citoyens et les collectivités pour valoriser l'expertise citoyenne, ce qui favorise l'encapacitation des individus (phrase 5 et 8). 3. Il est également fait référence à des initiatives telles que le Pacte pastoral et l'Hermitage, qui impliquent des consultations avec différents usagers, y compris des personnes potentiellement marginalisées dans la société (phrase 4).

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Plusieurs passages du texte abordent directement les luttes pour l'accès aux ressources et l'implication des communautés. Par exemple, la phrase 24 évoque que "les éleveurs ont de plus en plus de mal à faire valoir ou renégocier leurs droits ancestraux d'occupation et de passage", ce qui souligne une lutte pour l'accès aux espaces pastoraux, essentielle pour leur survie économique et culturelle. De plus, la phrase 54 mentionne que "le Pacte Pastoral envisage ainsi chaque acteur, au-delà de son thème d'intérêt, dans la nature de son lien avec le territoire", ce qui met en avant l'importance de l'inclusion des différents acteurs, notamment ceux qui peuvent être fragilisés ou marginalisés. Enfin, la phrase 66 parle de l'importance de l'engagement des collectivités et de la reconnaissance des acteurs du territoire, ce qui renforce l'idée d'une lutte collective pour des droits et des ressources partagées.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Par exemple, dans la phrase 3, il est mentionné que "les acteurs publics déploient des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s", ce qui sous-entend une volonté de rendre accessibles des services à tous, y compris les plus fragiles. De plus, la déclaration appelle à "soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues", ce qui montre une lutte pour l'encapacitation à travers le soutien à des services alternatifs. Ces éléments montrent une prise de position claire en faveur de l'encapacitation des citoyens face aux grandes plateformes dominantes, en plaidant pour des politiques publiques qui favorisent l'accès à des services numériques inclusifs et équitables.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Plusieurs phrases mettent en lumière ces enjeux : 1. **Phrase 1** : "Il semble que la question du pouvoir d'agir par « la belle ouvrage » soit au cœur des préoccupations exprimées." (Phrase 7) - Cela évoque directement le pouvoir d'agir, qui est essentiel pour l'encapacitation des individus. 2. **Phrase 2** : "Y a-t-il des exemples de responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs) démontrant une efficacité plus grande que le management par les chiffres ?" (Phrase 9)- Ici, la question de la responsabilisation et du pouvoir d'agir est mise en avant, ce qui touche à l'encapacitation. 3. **Phrase 3** : "L'organisation du travail semble constituer aujourd'hui encore un impensé au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire." (Phrase 13)- Cette phrase souligne l'importance de l'organisation du travail pour les personnes concernées, en lien avec leur accès à des services et leur capacité à agir. 4. **Phrase 4** : "Enfin, la question de la place respective du producteur (du bien, du service,..), du consommateur, du distributeur est interrogée dans ces systèmes." (Phrase 17)- Cela met en lumière les dynamiques de pouvoir entre différentes parties prenantes, ce qui peut influencer l'accès aux services. Ces éléments montrent que le texte aborde directement les luttes pour l'encapacitation et l'accès aux ressources, en s'intéressant aux dynamiques de pouvoir au sein des organisations.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. **Accès aux ressources** : Le texte mentionne "l'accès aux ressources (forêt, eau, foncier, alimentation)" (phrase 9), ce qui évoque directement l'idée de lutte pour l'accès à des ressources essentielles pour des personnes potentiellement fragiles ou dé-socialisées. 2. **Communauté de contrôle** : La phrase 12 décrit les "celles et ceux qui ont vocation à vérifier que les pouvoirs des usagers et des pouvoirs publics respectent l'intérêt commun", ce qui suggère un cadre de lutte pour garantir l'accès équitable aux ressources, contribuant ainsi à l'encapacitation des usagers. 3. **Outils au service des initiatives de communs** : Les exemples d'outils réglementaires et contractuels (sections 1 et 2) montrent des initiatives visant à sécuriser la propriété en commun et à favoriser l'accès pour tous, ce qui inclut potentiellement les groupes les plus vulnérables.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Exemple de l'Hôtel du Nord** : Le projet valorise le patrimoine des quartiers Nord de Marseille par les habitants eux-mêmes, intégrant les personnes défavorisées au cœur de son projet (Phrase 8). 2. **SCIC Tetris** : Ce projet met en place un système de "parts suspendues" pour permettre aux personnes qui ne peuvent pas payer de devenir sociétaires, favorisant ainsi leur intégration et leur sentiment de légitimité (Phrase 10). 3. **Démarche de l'Assemblée des Communs de Lille** : Des dispositifs pour créer un écosystème favorable et inciter à la participation des personnes éloignées de l'action publique sont mis en avant, comme le "do-ocracy" qui valorise l'action directe (Phrase 9). Ces éléments montrent un engagement concret à renforcer la participation des personnes précaires et à leur donner accès à des ressources et des décisions, en traitant spécifiquement des luttes pour l'encapacitation et l'accès aux services.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Par exemple, la phrase 19 évoque "Conditions de travail décentes" et souligne l'importance de ces conditions pour les travailleurs dans le secteur de l'ostréiculture. De plus, le texte aborde la problématique de la dette environnementale et la préservation du maërl, qui touche directement les acteurs économiques dans ce secteur, suggérant ainsi une lutte pour un meilleur accès aux ressources et services environnementaux. La phrase 38 mentionne "une action menée par l'OFB dans le cadre du projet Life Marha", illustrant un effort collectif pour améliorer la situation des travailleurs concernés par l'impact environnemental et le besoin de préservation des habitats marins.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, il mentionne "la mise en mouvement dans l'espace collectif des personnes concernées par l'accès, la création ou la gestion d'une ressource" (phrase 3), ce qui met en avant l'importance de l'implication directe des personnes dans les processus qui les concernent. De plus, le passage sur "la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision" (phrase 10) souligne l'importance de leur voix et de leur pouvoir d'action dans les décisions qui les affectent, ce qui est une forme d'encapacitation. Le texte évoque également le concept d'accès ouvert à la ressource, ce qui est essentiel pour combattre le non-accès aux services (phrase 5).

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

La phrase 1 mentionne que les initiatives de transition écologique et solidaire (TES) sont souvent morcelées et en concurrence, ce qui peut affecter l'accès aux services pour les populations vulnérables.- La mention des "entrepreneurs frontières" (phrase 100) souligne le rôle crucial de certaines personnes dans le décloisonnement des initiatives TES, ce qui peut être vu comme un effort d'encapacitation pour des groupes d'acteurs qui peuvent inclure des personnes fragiles ou dé-socialisées. - De plus, la discussion autour des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

outils de gestion (phrase 96) et leur impact sur l'efficacité des initiatives souligne la nécessité d'interroger les rôles et postures des financeurs et pouvoirs publics, ce qui est directement lié à la question d'accès aux services pour les plus vulnérables.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte aborde la question de l'encapacitation des personnes concernées et du non-accès aux services de manière explicite, notamment en ce qui concerne les actions de préservation des capitaux humains et l'importance de leur voix dans les processus décisionnels. 1. Dans la section 3, "FOCUS SUR LES CAPITAUX HUMAINS", il est mentionné que "les salariés et les bénévoles comme porte-paroles des capitaux humains" (phrase 25) soulignant ainsi l'importance de leur participation et de leur reconnaissance dans les décisions qui les concernent. 2. Également, la grille d'analyse (phrase 26) aborde des aspects comme "l'intégration de l'individu au collectif" et "le sentiment d'utilité du travail", ce qui renvoie à la valorisation des personnes concernées et à leur capacité d'agir dans leur environnement. 3. Enfin, les enseignements d'autres expérimentations (phrase 28) évoquent la "valorisation d'actions déjà réalisées, dans le cadre de la RSE (externalités positives)", ce qui implique une lutte pour un meilleur accès aux services et à la reconnaissance des enjeux sociaux.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. La phrase 12 mentionne que "les communs ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social", ce qui indique une lutte pour la reconnaissance et l'accès aux ressources pour tous, et cela se réfère explicitement à une lutte sociale pour les droits des personnes. 2. La phrase 13 souligne que "l'approche par les communs... nous oblige à assumer le défi tout à la fois de l'accès à toutes et tous aux ressources nécessaires à leur subsistance", ce qui met en lumière la question de l'accès aux services, en particulier pour les plus vulnérables. 3. La phrase 21 mentionne l'importance de "rendre visible l'entretien de la communauté", indiquant que le soutien et l'accès aux services doivent inclure des actions qui bénéficient directement à la communauté, ce qui inclut les personnes les plus fragiles. 4. Enfin, la phrase 22 parle de "partager la valeur en versant un 'dividende écologique'... pour s'assurer que des besoins essentiels « relationnels »... sont pleinement satisfaits", ce qui fait référence à la lutte pour garantir que les services et les ressources répondent aux besoins des personnes concernées, en particulier celles qui sont désocialisées.

Dans 1. **Inégalités et accès à la protection sociale** :

Il est mentionné que "les actifs directement concernés ont souvent un accès très limité à la protection sociale de droit commun" (phrase 16). Cela souligne la lutte pour l'accès des plus fragiles à une protection adaptée. 2. **Lutte contre la marchandisation** : Le texte souligne que "la progression multiforme de la marchandisation du social affaiblit la protection sociale" (phrase 17), ce qui implique que les luttes doivent se

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

concentrer sur la protection des droits des individus face à cette marchandisation. 3. **Droit à la participation** : "Le mouvement des communs affirme le droit à la participation active et directe des sujets à son organisation" (phrase 39), ce qui est une forme d'encapacitation pour les personnes concernées. 4. **Accès aux ressources** : Il est mentionné que les communs "contribuent à l'amélioration des conditions de vie des résidents d'un pays en permettant l'accès à des ressources ou des prestations en nature" (phrase 34), ce qui met en lumière les luttes pour garantir un accès équitable aux services essentiels. 5. **Non-recours aux droits** : L'importance du non-recours est discutée, soulignant que "le non-recours est un phénomène d'abord politique" (phrase 45), ce qui met en lumière les luttes à mener pour que les personnes éligibles puissent effectivement bénéficier de leurs droits. Ces éléments montrent que le texte traite bien des luttes pour l'encapacitation des personnes concernées et contre le non-accès aux services, en mettant en avant des enjeux structurels et politiques qui affectent particulièrement les groupes vulnérables.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

p;»

1. **École Être Alenya** (page 9) : Le texte mentionne l'accompagnement des jeunes « décrochés » du système scolaire, soulignant l'importance de construire un projet professionnel autour des métiers de la transition écologique. Cela montre une lutte pour l'encapacitation de ces jeunes, souvent laissés pour compte dans le système traditionnel. 2. **Motivations de l'École** (page 9) : L'énoncé « les indicateurs comptables classiques ne permettent pas de décrire l'activité de l'école : comment et quand évaluer la re-mobilisation d'un jeune ? » indique une volonté de créer des moyens d'évaluation alternatifs qui tiennent compte de la réalité des personnes fragiles. 3. **Implication des salariés** (page 24) : L'idée que participer à la construction d'un outil de gestion comptable tenant compte des capitaux humains « donne du sens » montre un effort d'encapacitation, en impliquant ces personnes dans la définition de leurs propres enjeux. 4. **Questions à approfondir** (page 31) : La mention de la « composante démocratique dans C.A.R.E. » et la contribution à un projet de société différent mettent en avant l'importance de l'inclusion des personnes dans le processus décisionnel, ce qui est essentiel pour leur encapacitation.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Plusieurs phrases traitent directement de cette thématique. Par exemple, la phrase 6 souligne que « la gestion en commun avec les agriculteurs… un enjeu de prise en charge », ce qui évoque une lutte pour l'encapacitation et l'accès aux services. De plus, la phrase 9 mentionne « Comment accueillir de nouveaux « ayants droit » distincts de la communauté initiale ? », questionnant l'inclusion de personnes fragiles ou dé-socialisées dans les Communs. Enfin, les témoignages de Didier Christin et d'autres intervenants abordent les enjeux liés à l'accès à l'alimentation et à la gestion collective qui peuvent impacter ces populations.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

1. **Phrase 5** : "TZCLD a pour objectif de créer des emplois... accessibles (sans sélection, temps choisi par le salarié, tenant compte des capacités)" - Cela met en avant une lutte pour l'accès à des emplois décents pour ceux qui sont souvent exclus du marché du travail. 2. **Phrase 6** : "droit d'accès : privation durable d'un emploi décent"- Cette phrase évoque explicitement la privation d'accès aux emplois décents, soulignant une lutte contre cette situation. 3. **Phrase 7** : "droit à une formation opérationnelle dans le cadre de la transition écologique pour des jeunes déscolarisés" - Ici, le texte mentionne spécifiquement les jeunes déscolarisés, un groupe particulièrement vulnérable, et leur droit à une formation. 4. **Phrase 32** : "Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale n'ont pas seulement des manques, des besoins à satisfaire, elles ont aussi des savoirs à apporter" - Cela souligne l'importance de reconnaitre et d'encourager les savoirs et compétences des personnes fragiles et désocialisées, renforçant ainsi leur émancipation.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

1. La phrase 14 mentionne explicitement la nécessité d'avoir des "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler, y compris de ce qui fâche". Cela suggère une volonté d'encapaciter les individus en facilitant la communication et l'inclusion, surtout pour ceux qui sont réticents ou éloignés des discussions collectives. 2. La phrase 15 évoque la "reconnaissance des personnes interfaces", qui sont essentielles pour faciliter l'inclusion. Ce terme souligne l'importance de personnes qui peuvent agir en tant qu'intermédiaires pour soutenir ceux qui sont fragiles ou dé-socialisés. 3. La phrase 13 souligne la nécessité d'une "discussion collective" pour créer un projet de société inclusif, ce qui renforce l'idée d'encapacitation et d'accès équitable aux services.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte aborde explicitement la question de l'encapacitation des personnes concernées, notamment par le biais des plateformes coopératives. Par exemple, il mentionne que ces plateformes offrent "aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 9). Cela souligne un effort pour renforcer les capacités des personnes et des organisations en lien avec l'économie sociale et solidaire. De plus, le texte évoque la nécessité pour les plateformes coopératives de "se mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance" (phrase 16). Ce passage montre l'importance d'une lutte pour l'accès aux ressources et services, ce qui peut bénéficier particulièrement aux personnes les plus fragiles ou dé-socialisées. Enfin, le texte parle de "la coopération d'un écosystème citoyen de territoires" (phrase 8), ce qui implique une démarche inclusive visant à soutenir les communautés vulnérables.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

A-34 Repérer et définir les conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions (par exemple : tiers lieux, travail avec collectivités locales, encouragements à l'expérimentation)

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Le texte aborde de manière approfondie les conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment en ce qui concerne les interactions entre communs et collectivités locales. Plusieurs passages soulignent l'importance de la collaboration, de l'auto-organisation et de l'expérimentation dans ce contexte. Justifications : 1. **Interactions entre communs et collectivités** : La section 2.2.3, notamment à partir de la phrase 3, évoque l'importance des interactions entre communs et collectivités locales, en soulignant la nécessité de « décrypter de nouvelles formes de rapports entre citoyens, élus et fonctionnaires territoriaux ». Cela met en avant la création d'espaces de dialogue et d'expérimentation. 2. **Rôle des personnes interfaces** : Dans la section 4.1, il est mentionné que « L'approche par les communs repose sur la capacité des acteurs à explorer la multiplicité des rôles qu'ils doivent successivement endosser ». Cette capacité à établir des relations entre différents acteurs est cruciale pour permettre l'émergence de propositions collectives. 3. **Démarche participative et auto-organisation** : À plusieurs endroits, comme dans la section 3.2.3, il est question de « décloisonner les manières de penser l'action en train de se faire », indiquant une dynamique de co-construction qui favorise l'innovation et l'expérimentation. 4. **Exemples concrets** : Les initiatives comme le Pacte Pastoral et les projets de la ville de Grenoble illustrent comment des espaces de rencontre peuvent être créés pour faciliter la co-construction entre acteurs publics et citoyens, tels que mentionnés dans la section 2.4. En somme, le texte traite de manière centrale des conditions nécessaires à la mise en place d'espaces de rencontre et de fabrication de propositions, en mettant l'accent sur la collaboration entre différents acteurs impliqués dans la transition écologique et solidaire.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte aborde de manière approfondie les conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, en particulier à travers la création de communs et l'engagement avec des acteurs de la finance sociale et solidaire. 1. **Espaces de rencontre et de coopération**: Il est mentionné que le groupe de travail "La Banque en communs ?" a été constitué pour favoriser la compréhension réciproque entre les communs et les financeurs, et pour développer des solutions collectives. Cette démarche s'inscrit dans un cadre de recherche-action qui inclut des chercheurs et des praticiens, permettant ainsi la co-construction de connaissances et d'initiatives (phrases 3-4). 2. **Encouragement à l'expérimentation**: Le texte souligne la nécessité d'explorer de nouvelles formes de financement et de gestion des ressources dans

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

le cadre de l'économie sociale et solidaire, intégrant des acteurs publics et privés. Cela inclut le financement participatif et la création de "coopératives de données" comme exemples d'expérimentations visant à mobiliser des ressources collectives (phrases 14-15). 3. **Collaboration avec les collectivités locales**: Il est également question de la création d'arènes de choix collectifs permettant l'activation de communs de territoires, en lien avec des projets locaux et des initiatives publiques (phrases 17-18). Le texte évoque spécifiquement la recherche-action ACTTES, qui se concentre sur l'activation des communs de territoire pour la transition écologique et solidaire, soulignant ainsi l'importance de la collaboration avec les collectivités locales (phrase 19). Ces éléments montrent que le texte traite des conditions favorables à des espaces de rencontre et de fabrication de propositions, en articulant la recherche, la pratique, et la collaboration avec divers acteurs, ce qui en fait un sujet central.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

1. **Coopération et inclusion** : Le texte évoque la nécessité de "délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics" (phrase 21). Cela fait directement écho à la création d'espaces de rencontres. 2. **Rénovation de l'action publique** : Il est mentionné que "s'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation" est essentiel pour inclure diverses initiatives dans le système alimentaire (phrase 19). Cela souligne l'importance de la collaboration entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics. 3. **Engagement collectif** : L'approche par les communs est décrite comme "l'agir d'un collectif incluant tous les publics" (phrase 24), ce qui renforce l'idée de créer des espaces où différents acteurs peuvent se rencontrer et collaborer. 4. **Transformations et synergies** : Le texte conclut en affirmant que "mobiliser l'approche par les communs dans des initiatives de transition" pourrait induire des synergies inexploitées entre les acteurs, ce qui est fondamental pour favoriser des espaces de rencontre (phrase 29). Ces exemples montrent que le texte aborde en profondeur les thématiques de collaboration, d'initiatives collectives et de renouvellement des pratiques publiques, toutes essentielles pour établir des espaces favorables à l'innovation et à la participation.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Introduction et mise en contexte** : Le texte souligne l'importance des interactions entre communs et collectivités locales, posant des questions sur les conditions nécessaires pour que ces communs s'inscrivent dans la durée (phrases 14-16). 2. **Exemples concrets d'initiatives** : Les initiatives décrites, comme le skatepark à Lezoux ou le Pacte pastoral intercommunal, illustrent comment des projets peuvent être co-construits avec les collectivités locales, impliquant des processus de consultation et de collaboration (phrases 40-45). 3. **Rôle des collectivités locales** : Le texte évoque comment des collectivités locales, comme celles de Thiers et de Grenoble, mettent en place des politiques en faveur des communs et encouragent l'expérimentation, ce qui est une condition essentielle à la création de ces espaces de rencontre (phrases 53-65). 4. **Dynamique de co-construction** : La notion de "co-construction", mentionnée à plusieurs reprises,

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

fait référence à la nécessité d'un dialogue actif entre les acteurs de la société civile et les institutions publiques, ce qui est crucial pour bâtir des espaces propices à l'expérimentation (phrases 71-73).

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Travail avec les collectivités locales :** Le texte mentionne plusieurs fois l'importance des collectivités dans le cadre de l'approche par les communs. Par exemple, la phrase 45 indique que "la communauté de communes est vraiment intéressante, parce qu'elle permet le lien direct aux éleveurs". Cela montre comment les collectivités peuvent jouer un rôle clé dans la facilitation des interactions entre les acteurs locaux. 2. **Pacte Pastoral :** La phrase 57 décrit le Pacte pastoral adopté par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes, qui illustre une forme de gouvernance participative et collaborative. Cette initiative est un exemple concret de la fabrication de propositions sur un territoire rural, impliquant divers acteurs dans une démarche collective. 3. **Encouragement à l'expérimentation :** Dans la phrase 73, il est mentionné que le projet LHermitage "recherche logiquement le partenariat de la Commune", ce qui implique une dynamique d'expérimentation et d'innovation dans la gestion des communs, tout en cherchant à établir des partenariats avec les collectivités. 4. **Réseau de partenaires :** La création du "Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal" (phrase 64) qui inclut divers acteurs comme les chambres d'agriculture et les conservatoires d'espaces naturels montre également la mise en place d'un réseau collaboratif pour la gestion des biens communs. Ces exemples montrent que le texte explore activement les conditions favorables à des espaces de rencontre et de propositions, en mettant l'accent sur la collaboration entre différents acteurs et la nécessité d'un cadre structuré pour favoriser la participation et l'expérimentation.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte aborde de manière centrale la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers la mention des "tiers-lieux", des "collectivités territoriales" et d'autres acteurs potentiels qui pourraient s'engager dans la création d'un numérique alternatif. Par exemple, dans la phrase 2, il est clairement dit : "Nous appelons tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes à nous rejoindre et notamment : les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques, les collectivités territoriales...". Cette phrase souligne l'importance de ces espaces de rencontre et de collaboration. De plus, le texte discute des objectifs communs à établir pour cette alliance (phrase 3), ce qui implique un processus de co-construction et de proposition collective. Les actions de sensibilisation et le dialogue avec les acteurs publics, mentionnés également dans les phrases suivantes, renforcent cette thématique, car ils visent à encourager l'expérimentation et l'implication des collectivités dans la création d'alternatives numériques.

Dans « Klaxon_29 »

Le texte aborde de manière centrale la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers la mention des "appels à communs" et des "tiers-lieux".

Voici quelques éléments qui justifient cette classification : 1. **Appels à Communs** : Le texte décrit les "appels à communs" comme des dispositifs visant à soutenir des ressources mises en partage par des communautés, ce qui implique une forme de gouvernance et de règles collectives. Cela témoigne d'un espace de rencontre et de collaboration (phrases 90-94). 2. **Espaces de Fabrication de Propositions** : La mention des "rencontres contributives" et de l'intention de "mettre en culture les pratiques de contribution" souligne la volonté de créer des espaces où les acteurs peuvent se rassembler pour co-construire des réponses à des enjeux communs (phrases 82-84). 3. **Tiers-Lieux et Partenariats** : L'article fait référence à des initiatives comme la Fabrique des Communs et à d'autres dispositifs similaires qui encouragent le travail en réseau et la coopération. Cela est directement lié aux conditions favorables à la création de nouveaux espaces (phrases 53-59, 70-72). 4. **Critique des Logiques de Financement** : Le texte critique les appels à projets qui imposent des logiques de guichets et qui nuisent à la transversalité, tout en plaidant pour des formes de financement qui soutiennent réellement les initiatives collectives. Cela évoque la nécessité de conditions favorables à l'expérimentation et à la collaboration (phrases 102-106, 135-138).

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte aborde de manière approfondie les conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers la mention d'organisations « en communs » et de l'économie sociale et solidaire (ESS). Voici quelques éléments qui justifient cette classification : 1. **Nouvelles formes d'organizing** : La phrase « Les organisations « en communs » apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d’organizing, notamment dans les territoires. » (phrase 30) indique que ces organisations créent des espaces de rencontre et d'innovation. 2. **Coopération et solidarités territoriales** : Dans la discussion sur la convergence et la politisation des alternatives, le texte évoque « le travail du commun, la coopération, la contribution, les solidarités territoriales, l’entraide et la coopération de proximité » (phrase 78). Cela souligne l'importance d'espaces qui favorisent la rencontre et l'expérimentation au sein des collectivités locales. 3. **Groupe de travail de La Coop des Communs** : L'idée d'un groupe de travail pour croiser des regards entre acteurs et chercheurs et organiser un atelier lors de la « Bigre ! Rencontre » 2024 à Sète (phrase 80) est un exemple concret de mise en place d'un espace de rencontre et de proposition.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Espaces de rencontre et co-construction** : À la phrase 3, le groupe de travail évoque la nécessité de "trouver de nouveaux chemins pour un renforcement de la démocratie et de la participation de tou.te.s à notre destin commun", ce qui implique des espaces de rencontre. 2. **Expérimentation et collaboration** : Dans la section sur le rôle de la puissance publique (phrase 5), il est mentionné que "les initiatives étudiées ont manifesté... une capacité à influencer et changer les règles du jeu institutionnel", soulignant l'importance d'un cadre favorisant l'expérimentation. 3. **Exemples concrets** : Des exemples tels que l'Assemblée des Communs de Lille (phrase 6) et la SCIC Tetris (phrase 7) illustrent comment ces espaces peuvent être créés et maintenus, montrant des interactions avec les pouvoirs publics et la modification des relations entre acteurs. 4. **Conditions d'émergence** : La conclusion (phrase 13) souligne que "les communs peuvent contribuer à la rencontre de publics très éloignés de l’action publique moyennant des configurations de logiques

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

instituantes qui l’autorisent", ce qui est directement lié à la question des espaces de rencontre et de proposition. Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie des conditions nécessaires pour favoriser la création d'espaces de rencontres et d'expérimentation en lien avec les communs et la démocratie.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Mise en réseau et dialogue** : La Coop des Communs se définit comme un réseau de personnes agissantes dans divers domaines (entreprises, organisations, institutions, collectivités) qui cherchent à documenter et renforcer une "approche par les communs". Cela souligne l'importance de la collaboration et des échanges entre acteurs (phrase 42). 2. **Processus collectifs** : Le texte mentionne la mise en place de processus d’étude, de problématisation et d’action collectives, soulignant l'importance de travailler ensemble pour formuler des solutions adaptées à des situations complexes (phrase 45). 3. **Ouverture à la participation** : Il est également indiqué que la démarche repose sur l'ouverture à la participation d'autres acteurs et le partage de regards croisés, ce qui favorise les échanges et la co-construction de solutions (phrase 46). 4. **Appui aux acteurs** : La Coop des Communs soutient les acteurs qui souhaitent agir en utilisant l'approche des communs, ce qui implique un encouragement à l'expérimentation et à l'engagement collectif face aux enjeux systémiques (phrase 50). Ces éléments montrent que le texte aborde de manière approfondie les conditions et les mécanismes qui favorisent les espaces de rencontre et de co-création, avec une emphase sur la collaboration, l'expérimentation et l'interaction entre divers acteurs.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte traite de manière significative des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers la mention de la nécessité d'expérimenter de nouveaux modèles comptables et d'organiser des actions de sensibilisation auprès des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Exemples et termes précis :- À la phrase 6, il est mentionné que l’un des axes de travail est d’"organiser des actions de sensibilisation afin de permettre à un plus grand nombre d’organisations de l’ESS de comprendre la nécessité de changer de modèle comptable et l'intérêt d'expérimenter le modèle CARE". - La phrase 28 souligne l'importance de "la légitimité du porteur de l'expérimentation (positionnement / RSE)", ce qui met en avant le rôle des acteurs locaux et des collectivités dans la facilitation de ces rencontres et expérimentations. Ainsi, le texte aborde les conditions favorables à la création d'espaces de rencontres et de collaboration, en particulier dans le cadre de l'expérimentation de modèles comptables alternatifs et de la mobilisation des acteurs de l'ESS.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. L'idée que "les gens veulent « faire » ensemble" (phrase 21) souligne l'importance des espaces collaboratifs où les individus peuvent s'engager activement dans des projets collectifs, ce qui est fondamental pour la création de propositions communes. 2. La mention de "l'engagement dans l'entretien de la communauté" (phrase 21) et du "commoning pour prendre soin de la communauté" montre que ces espaces ne sont pas seulement physiques, mais nécessitent également un engagement collectif et une gouvernance qui favorisent la collaboration. 3. L'accent mis sur la "réflexion sur qui est concerné, quelle(s) communauté, identifiée ou pas" (phrase 13) indique l'importance de l'inclusivité et de la diversité dans la création de ces espaces, ce qui est essentiel pour encourager l'expérimentation et l'innovation. 4. La nécessité de "revisiter la place de la/des communautés « concernées »" (phrase 13) et de s'organiser "collectivement avec des règles bien adaptées aux besoins et conditions locales" montre comment les collectivités locales et la participation communautaire sont intégrées dans le processus de création d'espaces de rencontre et d'échange. Ces éléments montrent que le texte ne parle pas seulement des communs en tant que concept, mais également de la manière dont ils peuvent être mis en œuvre à travers des espaces de rencontre et de collaboration, ce qui répond directement à la question posée.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte traite de manière extensive des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers les "communs" et l'économie sociale et solidaire (ESS). Voici quelques éléments clés qui le démontrent : 1. **Rôle des communs dans la protection sociale** (page 38) : Le texte souligne que les communs permettent de redessiner un imaginaire politique de la protection sociale fondé sur la participation des sujets de droits. Cela implique des espaces de rencontre pour élaborer des propositions communes. 2. **Agir en commun** (page 41) : La définition des "communs" inclut l'idée d'agir ensemble pour produire de la solidarité, ce qui implique la création d'espaces où les citoyens peuvent interagir et co-créer des solutions. 3. **Exemples pratiques** (page 46) : Le texte mentionne des expériences concrètes, telles que les coopératives d'activité et d'emploi, qui offrent des espaces de mutualisation et de collaboration, ce qui correspond à l'idée de tiers-lieux ou d'initiatives communautaires. 4. **L'importance de l'implication collective** (page 50) : Il est souligné que la protection sociale doit être pensée comme un projet d'émancipation et que cela requiert des espaces de rencontre pour que les acteurs concernés puissent s'engager dans le processus. 5. **Propositions de réforme** (page 53) : La réforme de la protection sociale est présentée comme un espace de médiation entre différents acteurs, mettant en avant la nécessité d'une action collective et de la co-production dans le domaine des politiques publiques.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte aborde de manière centrale la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. et l'organisation d'ateliers participatifs. Voici quelques éléments précis qui soutiennent cette évaluation : 1. **Ateliers

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

participatifs** : Le texte mentionne un "atelier participatif sur les enjeux qui entourent la comptabilité et la méthode C.A.R.E." qui se tiendra en Rhône-Alpes, ce qui indique une volonté de créer des espaces d'échange et de co-construction (phrase 3). 2. **Actions en région** : Il est noté le "souhait d'organiser d'autres actions en région (Lille ou Toulouse par exemple) s'il y a des motivé.es au sein du groupe", ce qui souligne la dynamique d'engagement local et l'importance d'impliquer différentes collectivités locales (phrase 4). 3. **Comité de pilotage** : La mention d'un "comité de pilotage (administrateurs, chercheurs, La Coop des Communs)" implique l'idée d'une gouvernance collaborative, essentielle pour le développement d'un espace de rencontre et de partage d'expériences (phrase 11). 4. **Mutualisation et capitalisation** : Le texte évoque la "mutualisation des expertises et capitalisation sur les expérimentations", ce qui est fondamental pour encourager l'expérimentation et le partage de connaissances (phrase 4). 5. **Échanges du groupe de travail** : Les résultats des échanges du groupe de travail montrent une volonté d'évaluer et d'adapter les actions en fonction des retours des participants, ce qui favorise un environnement propice à l'innovation et à l'expérimentation (phrase 17).

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Plusieurs passages détaillent des initiatives et projets qui favorisent la collaboration entre différents acteurs, comme les collectivités locales et les citoyens. 1. Les actions de sensibilisation et les expérimentations sont mentionnées comme des axes de travail visant à créer des espaces de dialogue et de collaboration (phrases 19 et 20). Par exemple, le groupe "Communs et comptabilité" a animé des ateliers en partenariat avec diverses organisations pour sensibiliser et expérimenter des modèles comptables adaptés aux communs. 2. Le projet "TZCLD" (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) est cité comme un exemple de projet d'émergence sociale qui encourage la création d'emplois décents, en impliquant des représentants de la société civile et des acteurs locaux (phrases 5 et 6). Ce projet illustre comment un cadre de gouvernance inclusif et participatif peut favoriser des rencontres et des propositions concrètes. 3. Les écoles de la transition écologique, qui sont mentionnées, servent également d'exemple d'espaces de rencontre et de formation, où des jeunes sont intégrés dans des projets locaux tout en développant des compétences utiles pour la transition écologique (phrase 26). Cela montre une approche collaborative avec les acteurs locaux pour répondre à des besoins sociaux. 4. Enfin, le texte souligne l'importance de croiser les savoirs et d'encourager la participation de tous les acteurs, y compris ceux en situation de précarité, dans les processus décisionnels (phrase 32). Cela renforce l'idée que les espaces de rencontre doivent être inclusifs et favorables à l'expérimentation.

Dans

Le texte traite de manière approfondie des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers la mention de divers projets, initiatives citoyennes et pratiques de gouvernance collective. Voici quelques exemples clés : 1. **La Coop des Communs** (phrase 1) : Le texte explique que ce réseau "documente et renforce ensemble" une approche par les communs, ce qui implique une dynamique de collaboration entre divers acteurs (entreprises, collectivités, etc.). 2. **Les initiatives citoyennes** (phrase 2) : Le texte souligne que le rôle essentiel des communautés locales est reconnu dans la préservation des ressources naturelles, et que des travaux recommandent une gouvernance

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

qui associe les peuples autochtones et les communautés locales, indiquant un espace pour la rencontre et la co-construction de propositions. 3. **Le projet du Collectif des paysans urbains du Trichon** (phrase 4) : Ce projet illustre comment un espace urbain peut être transformé en un lieu de rencontre et d'expérimentation, impliquant la collectivité locale et des structures partenaires, ce qui répond directement à la question posée. 4. **L'association "Pour une sécurité sociale de l'alimentation- Alsace"** (phrase 5) : Elle crée un consortium qui inclut des collectivités, des consommateurs, des producteurs et des chercheurs, favorisant des espaces de discussion et d'expérimentation autour de l'alimentation. 5. **Le tiers lieu de l'Hermitage** (phrase 6) : Ce lieu a été créé avec une démarche participative pour établir une gestion partagée, impliquant divers usagers, ce qui répond à la question des espaces de rencontre et de co-construction. 6. **Les propositions pour réformer la gouvernance foncière** (phrase 19) : L'appel à une réforme des SAFER et à la redéfinition des missions de l'ONF souligne l'importance de la collaboration entre acteurs publics et citoyens pour atteindre des objectifs communs, ce qui est essentiel pour la création d'espaces de rencontre et d'expérimentation. Ces exemples montrent que le texte aborde en profondeur la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, en mettant l'accent sur la collaboration, l'expérimentation et l'implication des acteurs locaux.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Le texte traite de manière centrale des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers des exemples concrets et des initiatives qui émergent en réponse à la crise du Covid-19. Justification : 1. Le texte évoque explicitement la création de plateformes comme "Open Food France" et "Coopcycle" qui facilitent la logistique et les échanges locaux. Par exemple, "Open Food France, plateforme de réservation et de gestion de commandes développée sous licence libre, permet l'émergence rapide d'un point de distribution local de nourriture en circuit-court" (phrase 27). 2. Il mentionne également les initiatives d'entraide entre citoyens avec Pwiic, qui "favorise ainsi l'expression de solidarités" (phrase 31). 3. La partie sur le soutien aux solutions numériques solidaires souligne l'importance de "favoriser des alliances autour de projets entre plateformes et avec d'autres partenaires" (phrase 44), ce qui correspond à la création d'espaces de rencontre et d'expérimentation. 4. Le texte plaide pour des actions concrètes comme "encourager les expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux" (phrase 52), ce qui renforce l'idée d'espaces de fabrication de propositions.

De façon directe :

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

** Le texte aborde directement la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers des exemples concrets de structures et initiatives telles que l'Assemblée Virtuelle, les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, les CUMA, et Fermes d'Avenir. 1. **Assemblée Virtuelle** : Le texte décrit comment l'Assemblée Virtuelle agit comme un tiers lieu en favorisant la mise en réseau des acteurs de la transition, et comment elle a été conçue pour créer des logiciels libres permettant le développement d'architectures de réseaux décentralisées (p. 19-20). Cela répond à la nécessité de créer des espaces de coopération et d'expérimentation. 2. **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** : Le projet est présenté comme une initiative locale qui cherche à créer des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

emplois utiles en mobilisant les acteurs locaux, ce qui illustre un travail avec les collectivités locales (p. 22-23). Cela démontre une approche collaborative pour trouver des solutions à des problèmes socio-économiques. 3. **CUMA** : Le texte discute de la volonté des CUMA d'évoluer vers la reconnaissance comme groupes de développement, et comment elles utilisent la comptabilité CARE pour mutualiser les ressources et innover (p. 30-31). Cela fait référence à la création d'espaces de rencontre et de coopération entre agriculteurs. 4. **Fermes d'Avenir** : Le texte mentionne que cette association accompagne le développement de fermes agroécologiques, ce qui implique des expérimentations et des propositions locales (p. 33-34). Cela souligne l'importance des espaces de fabrication de propositions en matière d'agriculture durable.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde directement la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, en particulier à travers les mentions de coopératives de données et de l'interopérabilité. Par exemple, dans la section III, il est fait référence à des approches fédératives et décentralisées pour la mutualisation de données, indiquant comment les coopératives peuvent faciliter des espaces de collaboration entre différentes parties prenantes (phrases 1 et 2 de la section III). De plus, l'exemple de Mobicoop souligne l'importance de répondre aux besoins des usagers et des territoires, ce qui implique une interaction avec les collectivités locales et une invitation à l'expérimentation (phrase 7 de la section V). Ces éléments montrent que le texte ne se limite pas à discuter de concepts théoriques, mais qu'il explore également des exemples concrets de collaboration et d'expérimentation dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Par exemple, il mentionne les "outils incitatifs" et "outils contractuels normatifs" qui sont mis en place pour favoriser la collaboration entre les collectivités et les acteurs locaux. Ces outils incluent des chartes de gestion et des délibérations communales, qui encouragent une approche collaborative pour la gestion des ressources communes (phrases 5-6 du document). De plus, il est fait mention de "communautés d'usages" et de "communautés délibératives" qui sont des espaces de rencontre essentiels pour la concertation et le partage des décisions concernant les biens communs (phrase 2 de la section I).

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte aborde explicitement des éléments liés aux conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment en mentionnant des initiatives et des collaborations. Justification : Dans la section II. MÉTHODOLOGIE, il est indiqué que des "Entretiens avec des responsables scientifiques" et "Entretiens avec des acteurs de la conservation (Parc Naturel Régional d'Armorique, Office Français de la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Biodiversité)" sont réalisés (phrases 30-31). Ces entretiens suggèrent un travail collaboratif avec divers acteurs, ce qui est essentiel pour créer des espaces de rencontre. De plus, la mention d'un travail avec des "responsables scientifiques" et des "acteurs de la conservation" indique une dynamique de proposition et d'expérimentation collective. Ainsi, bien que la question ne soit pas le thème central du texte, elle est abordée de manière explicite à travers des exemples d'interactions et de collaborations qui favorisent la création d'espaces de rencontre pour l'expérimentation et la proposition.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte aborde explicitement la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers les mentions de "tiers-lieu" et de la co-construction de connaissances entre acteurs et chercheurs dans le cadre du projet ACTTES. Exemples et termes précis : - Phrase 11 : "La démarche a également mobilisé un « tiers-veilleur » chargée de faciliter la co-construction effective des connaissances entre acteurs et chercheurs..." - Phrase 12 : "...s'est appuyée sur un ensemble d'initiatives collectives (essentiellement de l'ESS) ayant des portes d'entrée différentes dans la TES (mobilité, emploi, eau potable, tiers-lieu, alimentation, bien vivre ensemble…)". Ces passages indiquent clairement que le texte traite des espaces de rencontres (comme les tiers-lieux) et de la co-construction de propositions entre différents acteurs, répondant ainsi à la question posée.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte aborde explicitement la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers le travail avec les collectivités locales, l'expérimentation et la gouvernance collective. Voici quelques extraits pertinents : 1. La mention de "gouvernance polycentrique" indique l'importance de l'implication des différentes échelles et acteurs, y compris les collectivités locales, dans la gestion des Communs (phrase 12). 2. La discussion sur "la mise en place de dispositifs de choix collectifs" (phrase 12) souligne la nécessité d'engager les communautés dans le processus décisionnel, ce qui favorise les espaces de rencontres. 3. La référence au travail avec les collectivités locales dans le cadre de la gouvernance des Communs (phrase 12) montre que ce texte discute de la collaboration entre différents acteurs pour favoriser des initiatives communes. 4. Tout au long des discussions, la nécessité d'une approche collaborative et d'une gouvernance partagée est soulignée, comme dans la phrase "Il faut une gouvernance multiacteurs" (phrase 16). Ces éléments démontrent que le texte traite directement des conditions nécessaires pour créer des espaces de rencontre et de fabrication de propositions liées aux Communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, il mentionne la nécessité d'avoir des "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" (phrase 22) et souligne l'importance de la "reconnaissance des personnes interfaces" qui facilitent la discussion collective (phrase 23). De plus, il aborde la nécessité de créer "les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections" (phrase 18), ce qui implique un travail collaboratif et inclusif avec les collectivités locales et d'autres acteurs.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte mentionne explicitement la question des conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions, notamment à travers les plateformes coopératives et leur rôle dans la co-construction de services d'intérêt collectif. Par exemple, dans la phrase 8, il est dit que « les plateformes coopératives apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif et avec la coopération d'un écosystème citoyen de territoires, partenariat public/économie sociale/communs. » Cela souligne l'importance d'une collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les collectivités locales. De plus, la phrase 12 énonce clairement une des actions proposées : « renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières…) entre plateformes et leurs partenaires (collectivités locales, organisations de l'ESS…) », ce qui traite directement de l'encouragement à l'expérimentation et des collaborations nécessaires pour favoriser ces espaces. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question des conditions favorables à la création d'espaces de rencontre et d'innovation.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Tiers lieux et espaces collaboratifs** : Le chapitre 1 mentionne un projet de "tiers-lieu nourricier" porté par l'association Les Râteleurs, qui vise à créer un commun alimentaire. Cela illustre la création d'un espace de rencontre et de collaboration autour de l'alimentation (phrases 1-2 de la section "Transition nourricière pour un commun alimentaire"). 2. **Partenariats avec collectivités locales** : Le texte évoque la nécessité pour des initiatives citoyennes de collaborer avec les collectivités locales pour obtenir des financements et des ressources. Cela est particulièrement visible dans les expériences de santé communautaire, où le soutien des institutions est crucial (voir le chapitre 3 sur la santé communautaire, phrases 5-6). 3. **Encouragement à l'expérimentation** : Plusieurs passages décrivent comment des projets locaux (comme ceux des Râteleurs ou des centres de santé communautaire) cherchent à innover et à expérimenter des solutions adaptées aux besoins de leur communauté (voir la discussion sur les initiatives de santé communautaire, chapitre 3, phrases 2-3).

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte aborde explicitement la question des "conditions favorables à des espaces de rencontres et de fabrication de propositions", notamment à travers la mention de divers tiers lieux et de la collaboration avec

des collectivités locales. Voici quelques exemples précis : 1. **Collaboration avec des acteurs locaux** : Le projet REVALS a été co-développé avec des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains, ce qui montre une dynamique de rencontre et de coopération. (Phrase 5) 2. **Événements publics** : Plusieurs événements publics ont été organisés pour engager les résidents et sensibiliser aux systèmes alimentaires durables, ce qui favorise également les rencontres communautaires. (Phrase 18) 3. **Ateliers participatifs** : La méthodologie de gouvernance participative de la santé des sols a été utilisée pour organiser des ateliers avec les partenaires, permettant ainsi de co-créer des objectifs et des engagements dans le cadre d'un nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA). (Phrase 34) 4. **Engagement des parties prenantes** : La mise à jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA) impliquant de multiples parties prenantes, y compris la ville de Roubaix et des organisations de base, montre un processus collaboratif pour formuler des propositions communes. (Phrase 12) Ces éléments montrent que le texte traite explicitement des conditions favorables à la création d'espaces de rencontre et d'expérimentation, en impliquant divers acteurs dans un cadre participatif.

A-35 Repérer et qualifier les conditions favorables à un « mouvement » des communs, avec quelles ressources et selon quelles alliances

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Conditions favorables** : Le texte mentionne la nécessité de clarifier les conditions de faisabilité pour les communs (p. 5) et souligne l'importance d'un contexte réceptif et d'une démocratie locale renouvelée (p. 18-19). Les acteurs et chercheurs doivent travailler ensemble pour refonder une approche pluridisciplinaire (p. 5). 2. **Ressources** : La Coop des Communs mentionne son rôle dans l'émergence et le renforcement des initiatives par la mise en synergie des ressources (p. 6-7). Il est également souligné que les outils de gestion ne sont pas neutres et jouent un rôle crucial dans la mise en synergie des initiatives (p. 31). 3. **Alliances** : Le texte évoque l'importance des "entrepreneurs frontières" qui peuvent faire le lien entre différents acteurs (p. 26). Il décrit également plusieurs cas d'initiatives où des alliances entre collectifs, collectivités et citoyens sont nécessaires pour avancer dans la transition écologique et solidaire (p. 29-30). 4. **Mouvements d'auto-organisation** : L'émergence de nouveaux collectifs d'habitants et de l'auto-organisation dans le cadre des communs est spécifiquement mentionnée comme une réponse aux besoins sociaux et environnementaux (p. 18-19). Les exemples concrets fournis, comme le Pacte pastoral et les initiatives de Thiers et Grenoble, illustrent comment ces mouvements peuvent se structurer grâce à des alliances locales (p. 43-44). 5. **Dynamique de co-construction** : Le texte insiste sur la co-construction entre acteurs publics et citoyens, où la collectivité doit soutenir sans prescrire (p. 35-36) et sur le caractère dynamique et évolutif des communs qui nécessite des ajustements constants (p. 36-37).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Ressources et Mobilisation** : La section sur l'activation des "communs de territoire" souligne que les banques et les institutions financières doivent repenser leur rôle pour être en phase avec les initiatives des communs. Par exemple, il est mentionné que "les banques peuvent aujourd'hui vendre des sélections de relevés de comptes à des commerçants" (phrase 15), ce qui soulève des questions sur l'accès et les ressources nécessaires à gérer. De plus, les "données en communs" sont présentées comme des ressources cruciales à gérer collectivement, ce qui révèle l'importance d'une coopération entre divers acteurs (phrase 14). 2. **Alliances et Collaboration** : Le texte insiste également sur la nécessité d'alliances entre les acteurs de la finance solidaire et ceux du monde des communs. Par exemple, il est précisé que "la coopération entre plusieurs structures partageant des valeurs" est essentielle pour ouvrir un champ de possibilités (phrase 15). Cela fait référence aux alliances nécessaires pour mobiliser efficacement les ressources et favoriser le développement des communs. 3. **Perspective de Transformation Sociale** : Il est discuté que la question de la transformation sociale par le financement des communs est centrale, indiquant que "la nécessité d'arènes territoriales de choix apparaît ainsi tant pour inclure la banque et la finance dans le commun de territoire" (phrase 18). Cela montre que la gouvernance et la manière dont les ressources sont utilisées sont des éléments clés dans la dynamique des communs.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Coopération et alliances** : La mention de la "Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes" et du "Pacte Pastoral" évoque l'importance des alliances entre différents acteurs comme les élus, les éleveurs, et d'autres parties prenantes (phrase 44). Cela met en lumière la nécessité de fédérer les acteurs autour d'un projet commun. 2. **Ressources humaines et compétences** : Le texte souligne le rôle d'animateurs, d'agents missionnés (stagiaires, doctorants) et de juristes dans la mise en œuvre des communs (phrase 36). Cela indique que des ressources humaines qualifiées sont essentielles pour faciliter le mouvement des communs. 3. **Gouvernance partagée** : La transition d'une "démocratie représentative à une démocratie participative" (phrase 50) indique une nouvelle forme de gouvernance qui favorise l'engagement des communautés et des acteurs locaux dans la gestion des communs. 4. **Cadres et outils juridiques** : La discussion autour de la nécessité d'un cadre juridique (par exemple, les lois sur la propriété et les usages) pour faciliter l'accès et la gestion des ressources communes (phrase 63) est cruciale pour le mouvement des communs. 5. **Implication des acteurs** : Le texte insiste sur l'engagement des différents acteurs, y compris les collectivités locales, dans la gestion des communs, ce qui est essentiel pour assurer la durabilité et l'efficacité de ces initiatives (phrase 60).

Dans « Klaxon_29 »

1. **Appels à communs** : Le texte mentionne clairement que les "appels à communs" visent à soutenir la création de ressources partagées par des communautés, soulignant l'importance de la gouvernance collective et des règles pour gérer et protéger ces ressources (phrases 61-62). 2. **Ressources et alliances** : Il est indiqué que ces appels à communs peuvent être initiés par des financeurs publics ou privés, ce qui souligne les alliances nécessaires entre différents acteurs (phrase 63). Le texte évoque aussi le soutien des financeurs à des projets de communs, ce qui implique une forme de ressource essentielle pour la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

mise en mouvement de ces communs (phrases 63-64). 3. **Dimension politique des communs** : Le texte insiste sur le fait que les communs doivent être perçus comme des constructions sociales, et non seulement comme des ressources partagées. Cela appelle à une mobilisation politique et à des engagements communautaires pour renforcer leur impact (phrases 66-67). 4. **Risques liés aux financements** : Il met en garde contre la dépendance des communs aux financeurs et aux risques que cela peut engendrer sur leur autonomie et leur capacité à résister à des logiques marchandes (phrases 79-81). En conclusion, le texte traite de manière centrale des conditions, ressources et alliances qui favorisent le mouvement des communs, tout en interrogeant les implications politiques de ces dynamiques.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Conditions favorables** : Le texte souligne plusieurs conditions essentielles pour le développement des communs. Par exemple, il mentionne la nécessité de "la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs" (phrase 5). De plus, il évoque le besoin d'une "réappropriation et la préservation des ressources" face aux privatisations, ainsi que la centralité des personnes concernées dans les prises de décisions (phrase 39). 2. **Ressources** : Les "ressources" sont abordées lorsqu'il est fait référence à "la mise en mouvement dans l'espace collectif des personnes concernées par l'accès, la création ou la gestion d'une ressource" (phrase 6). Le texte insiste également sur l'importance des "systèmes de ressources et règles" qui doivent évoluer ensemble (phrase 40). 3. **Alliances** : Les alliances sont mentionnées à travers l'idée de "favoriser une revitalisation de l'ESS" (phrase 29) et la collaboration entre "acteurs et chercheurs" (phrase 28). La Coop des Communs cherche également à établir des dialogues entre "la recherche et la pratique" pour renforcer les acteurs impliqués (phrase 64). En somme, le texte est centré sur la façon dont les communs peuvent se mouvoir et se développer en tenant compte des ressources et des alliances nécessaires pour leur réussite.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite de manière centrale des conditions favorables à un « mouvement » des communs, notamment à travers le projet ACTTES qui vise à activer les Communs de Territoires pour la Transition Écologique et Solidaire. Voici quelques éléments pertinents : 1. **Ressources et Alliances** :- Le projet mobilise diverses organisations (Ecofi Investissement, SIDI, TETRIS, etc.), ce qui montre une alliance entre différents acteurs pour favoriser la synergie des initiatives de transition (phrases 7-8).- La mention de la "Coop des Communs" comme un espace d'échanges entre acteurs et chercheurs souligne l'importance de la coopération interdisciplinaire et interinstitutionnelle (phrase 11). 2. **Conditions favorables** : - L'importance de "transformer la manière dont les acteurs agissent" et de "soulever des sujets souvent non questionnés" suggère que la sensibilisation et l'éducation sont des conditions favorables à la mise en mouvement des communs (phrase 35).- Le texte mentionne également les "entrepreneurs frontières" comme des acteurs essentiels au décloisonnement et à la facilitation des échanges entre différentes initiatives, ce qui est crucial pour un mouvement efficace des communs (phrase 32). 3. **Approche méthodologique** :- La démarche de recherche-action est décrite comme un moyen de favoriser la mise en synergie des initiatives, ce qui

constitue une ressource méthodologique clé pour activer les communs (phrase 17). - L'approche par les communs est également présentée comme un "médium théorique, pédagogique et opérationnel" pour faciliter l'action collective (phrase 21).

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Conditions favorables et ressources** :- Le texte souligne que le groupe de recherche se fonde sur des constats initiaux, notamment que "de nouvelles formes d'activité, de travail et d'emploi émergent, liées parfois à ce qu'on appelle « communs »" (p. 3, §6). Cela indique une reconnaissance des nouvelles formes d'organisation et de travail qui pourraient favoriser un mouvement des communs. - Il est également mentionné que "la protection sociale doit être revisitée systématiquement par l'approche politique des communs" (p. 13, § 5.3). Cela implique que les communs pourraient apporter des solutions innovantes à la protection sociale. 2. **Alliances et acteurs** :- Le groupe de recherche est composé d'une "grande diversité d'acteurs" tels que des "militants des communs, dirigeants de l'économie sociale et chercheurs" (p. 4, §7). Cette diversité souligne l'importance des alliances entre différents acteurs pour soutenir le mouvement des communs. - Le texte propose que "les communs s'inscrivent dans un champ de la protection sociale" (p. 9, §1.11), ce qui montre que le mouvement des communs peut trouver des alliés dans le cadre de la protection sociale et de l'économie sociale et solidaire. 3. **Implications politiques et sociales** : - "L'approche des communs" est présentée comme un moyen de "produire la solidarité sur la base d'un droit commun" (p. 38, §3). Cela implique que les communs peuvent jouer un rôle central dans la transformation des politiques sociales. - Le texte évoque aussi le besoin de "reconnaître les droits des immigrants et des exilés dans le droit commun français" (p. 51, §2.1), ce qui montre comment les communs peuvent contribuer à élargir les droits sociaux et renforcer la solidarité. En résumé, le texte explore de manière détaillée comment les communs peuvent s'articuler avec la protection sociale, les ressources nécessaires et les alliances à former, ce qui en fait une thématique centrale.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux&nbs

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

p;»

1. **Ressources et alliances** :- La mention des "groupes de travail et travaux en cours" (phrase 2) indique une collaboration entre différentes entités pour étudier les communs et élaborer des actions collectives, ce qui constitue une base essentielle pour le mouvement des communs. - Le texte évoque la participation des "chercheurs" dans le projet d'expérimentation de C.A.R.E. (phrase 6), ce qui montre une alliance entre la recherche académique et les pratiques des organisations de l'ESS. 2. **Conditions favorables** : - La nécessité de sensibiliser les organisations de l'ESS à un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.) (phrase 4) souligne le besoin d'un changement de paradigme qui est fondamental pour soutenir le mouvement des communs. - La mention de la "mutualisation et capitalisation" (phrase 4) comme un axe de travail met en avant l'importance de partager des ressources et des expertises pour renforcer le mouvement. 3. **Engagement et participation** :- L'importance du bénévolat et de l'adhésion à long terme pour "nourrir la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

richesse des travaux" (phrase 3) est une condition favorable à la durabilité du mouvement des communs. Cela montre que l'engagement des individus et des organisations est essentiel.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte aborde de manière centrale les conditions favorables à un « mouvement » des communs, en mettant en avant les ressources et les alliances nécessaires pour soutenir les plateformes coopératives. Plusieurs passages soulignent ces éléments : 1. **Ressources nécessaires** : Le texte mentionne que pour atteindre leur plein potentiel, les plateformes coopératives ont besoin de "stabiliser des modèles et dispositifs permettant d'en faire des solutions pérennes" et "faire système et grandir à partir des réalisations existantes" (phrase 27). Cela indique que des ressources structurelles et organisationnelles sont nécessaires pour soutenir le mouvement. 2. **Alliances et partenariats** : Le texte évoque la nécessité de "partenariats qui associeront collectivités, organisations de l'ESS, acteurs de la transition" (phrase 27) et souligne l'importance de "renforcer et accompagner les expérimentations entre plateformes et leurs partenaires" (phrase 29). Cela met en lumière les alliances stratégiques nécessaires pour le développement du mouvement des communs. 3. **Mobilisation collective** : L'appel à "nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance" (phrase 28) montre également l'importance de l'unité et de la collaboration entre différents acteurs pour faire avancer les communs. Ainsi, le texte explore en profondeur les conditions favorables, les ressources nécessaires et les alliances à établir pour le succès des plateformes coopératives et, par extension, des communs.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Le texte aborde en détail la question des "communs de proximité", mettant en lumière comment des initiatives citoyennes émergent face à la défaillance des services publics. Il décrit plusieurs exemples illustrant comment des acteurs locaux, souvent en réponse à des besoins spécifiques non satisfaits, se regroupent pour créer des communs. Par exemple, l'expérience des Râteleurs dans le Pays Foyen (p. 25-40) montre comment un collectif s'organise pour répondre à des enjeux de souveraineté alimentaire, tout en luttant pour obtenir des financements et un soutien des collectivités locales. De plus, le chapitre analyse comment des structures comme les centres de santé communautaire (p. 83-115) fonctionnent comme des communs en offrant des services de santé adaptés aux besoins locaux, avec une gouvernance partagée entre les professionnels de santé et les usagers. Les exemples de partenariats entre citoyens et collectivités locales soulignent l'importance des alliances pour la pérennisation des communs (p. 221-245). Enfin, les réflexions sur le rôle de l'État et la nécessité d'un cadre juridique favorable à l'émergence de ces communs (p. 221-261) renforcent l'idée que des alliances stratégiques et des ressources adéquates sont essentielles pour la réussite de ces initiatives.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Ressources et alliances** : Le texte mentionne plusieurs plateformes et initiatives qui jouent un rôle clé dans la solidarité et la résilience durant la crise du Covid-19. Par exemple, Open Food France et Coopcycle sont présentées comme des solutions innovantes qui s'appuient sur des ressources locales et des partenariats à but non lucratif pour organiser des circuits courts (phrases 45-47). Il est également fait référence à des alliances entre différents acteurs, comme dans le cas d'EtikBnB qui a émergé grâce à la collaboration de coopératives de tourisme et de développeurs (phrase 61). 2. **Conditions favorables** : Le texte souligne l'importance des outils numériques comme leviers pour organiser la solidarité et la survie des acteurs vulnérables durant la crise (phrase 8). Il précise également que ces solutions doivent être gérées par et pour leurs usagers, ce qui constitue une condition essentielle pour leur succès (phrase 86). 3. **Infrastructure de résilience** : Le texte conclut sur l'importance de soutenir les solutions numériques solidaires comme nouvelle infrastructure de résilience des territoires (phrase 72). Cela implique des actions concrètes comme le soutien économique, l'encouragement des expérimentations territoriales, et une redéfinition du rôle de l'État en tant qu'acteur-partenaire (phrases 85-90).

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Conditions favorables** :- La transformation d'un site urbain en ferme urbaine est le résultat d'une co-développement impliquant divers acteurs : résidents, associations locales, autorités publiques et agriculteurs urbains (phrases 5-6). Cela met en avant la nécessité d'une collaboration entre différents acteurs pour créer un écosystème de soutien autour des communs. - La mise à jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA) en 2025, qui a formalisé des engagements de multiples parties prenantes, est également soulignée comme une condition clé pour la pérennité du projet (phrase 10). 2. **Ressources** :- L'utilisation de méthodologies participatives et d'outils de comptabilité écologique comme le modèle de gouvernance sur la santé des sols HuMUS et le cadre de comptabilité écologique CARE, qui ont permis d'aligner les acteurs autour d'objectifs communs et de créer un modèle économique partagé (phrases 7-8).- La nécessité de sécuriser un financement stable et des ressources humaines est directement mentionnée comme essentielle pour maintenir la santé des sols (phrase 22). 3. **Alliances** :- Le texte met en avant des alliances formées avec des partenaires tels que le Centre hospitalier de Roubaix, des bailleurs sociaux, et des organisations communautaires, qui contribuent à un objectif commun de promotion de l'agriculture urbaine et de l'accès à des aliments sains (phrases 38-41).- La collaboration entre associations locales et initiatives de solidarité sociale, notamment pour lutter contre l'insécurité alimentaire, est également un point clé (phrase 44).

De façon directe :

- Dans « Repérer et qualifier les conditions favorables à un « mouvement » des communs, avec quelles ressources et selon quelles alliances »

Le texte traite de manière explicite des conditions favorables à un mouvement des communs, en abordant les ressources et les alliances nécessaires pour garantir un accès à l'alimentation pour tous. Voici quelques exemples : 1. **Ressources et approches** : Le texte mentionne l'importance d'une "approche par les communs" pour garantir l'accès à l'alimentation (phrase 7). Il souligne que les communs doivent être vus comme une "organisation sociale autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communauté" (phrase 27). Cela indique que les ressources en question sont tant matérielles qu'immatérielles. 2. **Conditions d'accès et inégalités** : Le texte souligne les disparités d'accès aux ressources alimentaires et à la terre, qui sont des conditions déterminantes pour un mouvement des communs (phrase 11). Il évoque également les "phénomènes d'exclusion" liés à certaines politiques alimentaires et à la manière dont les jardins partagés sont mis en place, ce qui montre les obstacles à surmonter pour inclure tous les acteurs (phrase 15). 3. **Alliances entre acteurs** : Il est également mentionné que le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation nécessite des "initiatives citoyennes et pouvoirs publics" travaillant ensemble (phrase 25). Cela implique des alliances entre différents acteurs pour créer un espace de coopération autour des ressources partagées. Ces éléments montrent que le texte répond directement à la question posée, en mettant en lumière les ressources et les alliances nécessaires pour favoriser un mouvement des communs dans le domaine de l'alimentation.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Le texte aborde directement les conditions favorables à un mouvement des communs, notamment à travers la mise en œuvre de la méthode CARE, qui cherche à intégrer les dimensions sociales et environnementales dans la comptabilité des organisations. 1. **Ressources et Alliances** : Le texte mentionne plusieurs organisations qui collaborent au sein de La Coop des Communs (exemples : CIVAM, CUMA, Fermes d'Avenir), soulignant l'importance des alliances entre différents acteurs pour favoriser le développement et la mise en pratique de la comptabilité CARE (cf. phrases 42-45). Ces alliances permettent de partager des ressources et d'apprendre les uns des autres, ce qui est essentiel pour renforcer les initiatives des communs. 2. **Conditions favorables** : Il est également fait mention des "ressources intellectuelles, humaines et financières" disponibles pour les groupes de travail, qui sont décrites comme des conditions favorables à l'émergence de ces initiatives (cf. phrases 27-29). La coopération entre acteurs académiques et praticiens est présentée comme un levier pour faire avancer les communs. 3. **Expérimentations** : Les sections III et IV décrivent des cas d'expérimentations (ex. Assemblée Virtuelle, Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, Fermes d'Avenir, CUMA) qui illustrent comment ces mouvements se développent à travers des alliances et le partage de ressources, tout en intégrant des réflexions sur les impacts sociaux et environnementaux (cf. phrases 19-31, 37-40).

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde explicitement la question des conditions favorables à un mouvement des communs, en particulier à travers le cadre des coopératives et des régies de données. Plusieurs passages mettent en avant les ressources et alliances nécessaires pour favoriser ce mouvement. 1. **Ressources** : La notion d'interopérabilité est mentionnée comme essentielle pour permettre la mutualisation des données, ce qui est crucial pour le fonctionnement des coopératives de données. Par exemple, la phrase 10 indique que "mutualiser des données requiert de l'interopérabilité", soulignant l'importance de la coopération entre diverses parties prenantes pour réussir. 2. **Alliances** : Plusieurs exemples de coopératives et de projets sont cités, comme MyCo et Mobicoop, illustrant comment ces organisations peuvent servir de plateformes pour la coopération et le partage de données. La phrase 12 mentionne cette dynamique : "Mobicoop a lancé un standard de données de mobilité - RDEX+ - pour favoriser l'interopérabilité", ce qui montre comment des

alliances peuvent se former autour de standards communs pour améliorer la mutualisation des données. 3. **Conditions favorables** : La discussion sur les incitations à mutualiser des données et la nécessité d'un cadre de confiance également évoquée (phrase 7) fait allusion à des conditions politiques et organisationnelles nécessaires pour que ces mouvements des communs puissent émerger et se développer.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. Dans l'introduction, il est mentionné que l'étude menée par La Coop des Communs a dégagé des paliers de complexité, notamment en relation avec les « interactions entre communs et collectivités locales » (phrase 20). Cela évoque les alliances entre acteurs publics et privés nécessaires au mouvement des communs. 2. La section sur les caractéristiques de l'approche par les communs décrit comment les acteurs publics et de la société civile peuvent co-construire des visions et gouvernances partagées (phrase 3, 5). Cette coopération est essentielle pour la pérennisation des communs. 3. L'exemple de la ville de Thiers, où le comité local de l'emploi inclut des représentants des chômeurs et de la Chambre du Commerce, illustre comment des alliés variés peuvent travailler ensemble autour de la question de l'emploi (phrase 5, 4). 4. La mention des outils juridiques, financiers et de gestion mobilisés dans diverses initiatives, comme le Pacte pastoral (phrase 11), montre qu'il est crucial d'avoir des ressources adaptées pour soutenir ces mouvements. 5. La conclusion souligne que l'approche par les communs, en tant que processus complexe, nécessite des conditions spécifiques pour voir le jour, incluant le rôle des individus et des outils (phrase 15).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Par exemple, il est dit que les plateformes numériques alternatives s'engagent à établir un périmètre pour leur alliance, en appelant divers acteurs à se joindre à eux, tels que les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, et d'autres (phrase 2). De plus, le texte insiste sur l'importance de mutualiser des ressources, notamment "du temps de travail de nos collaborateurs", "des capacités de plaidoyer auprès des acteurs publics", et "des ressources informatiques" (phrase 4). Cela souligne les types de ressources mobilisées pour favoriser le développement des communs numériques. Enfin, le texte évoque la nécessité d'une stratégie d'alliance entre plateformes pour agir contre le monopole numérique (phrase 1), ce qui souligne l'importance des alliances dans le mouvement des communs.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte traite explicitement des conditions favorables à un « mouvement » des communs, notamment à travers des exemples de nouvelles formes d'organizing et de l'importance des dynamiques collectives dans les territoires. Par exemple, dans la phrase 4, il est mentionné que "les organisations « en communs » apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing, notamment dans les territoires." Cela indique une reconnaissance des ressources mobilisées par ces organisations. De plus, la question des

alliances est abordée lorsque le texte évoque les "passerelles entre les corps intermédiaires traditionnels, les initiatives collectives plus informelles et les territoires" (phrase 8). Cela montre une prise en compte des alliances nécessaires pour renforcer le mouvement des communs. Enfin, le texte parle des "agirs qui mettent en avant le travail du commun, la coopération, la contribution, les solidarités territoriales, l'entraide et la coopération de proximité" (phrase 10), ce qui souligne les ressources et les types d'alliances qui peuvent contribuer à un mouvement des communs.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Par exemple, dans la section III, il est mentionné des "outils au service des initiatives de communs" qui incluent des outils réglementaires, contractuels et de gestion collective. Ces outils sont présentés comme des moyens d'encourager la collaboration entre différents acteurs, ce qui peut être vu comme une condition favorable pour le mouvement des communs (phrase 4). De plus, les "communautés d'usages" et les "communautés délibératives" décrites dans la section I soulignent l'importance des alliances entre usagers et décideurs pour la gestion des ressources communes (phrase 1). Les recommandations telles que la création d'un "régime de patrimoine commun" et d'autres préconisations juridiques (phrase 3) montrent également les ressources et les alliances nécessaires pour soutenir ce mouvement. En somme, le texte aborde explicitement la question de l'organisation et des ressources nécessaires pour favoriser le mouvement des communs à travers divers exemples d'outils et de structures qui facilitent l'accès et la gestion des ressources communes.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte aborde explicitement les conditions favorables à un « mouvement » des communs, en se concentrant sur l'application de la méthode CARE à l'ostréiculture et à la préservation du milieu marin. Plusieurs éléments et ressources clés sont mentionnés, notamment les alliances avec des acteurs de la conservation et des organismes comme l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Nord (CRC-BN). 1. **Ressources et Alliances** : Dans la méthodologie, il est noté que des entretiens ont été réalisés avec des acteurs de la conservation, ce qui indique des alliances stratégiques (phrase 20-21). Les acteurs impliqués sont essentiels pour favoriser un mouvement des communs en lien avec la préservation de l'environnement marin. 2. **Conditions favorables** : La problématique posée dans l'introduction interroge sur la possibilité de préserver le milieu marin tout en maintenant l'activité ostréicole, ce qui souligne les conditions nécessaires à ce mouvement (phrase 10-11). La discussion sur la viabilité écologique et financière pour l'OFB et les gérants d'activités (phrase 34) illustre également les conditions essentielles au succès de cette approche. 3. **Processus de préservation** : Le processus de préservation du maërl, notamment à travers les actions de ramassage de déchets en collaboration avec l'OFB, représente un exemple concret d'un mouvement des communs, où la préservation des ressources maritimes et l'activité économique des ostréiculteurs sont interconnectées (phrase 35-50). En

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

somme, le texte traite de manière directe des conditions, ressources et alliances nécessaires à un mouvement des communs dans le contexte de l'ostréiculture et de la préservation marine.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte aborde explicitement les conditions favorables à un « mouvement » des communs, notamment à travers la mise en place d'un groupe de travail « Communs et comptabilité » qui vise à adapter le modèle comptable aux spécificités des communs. Par exemple, dans la phrase 5, il est mentionné que ce groupe cherche à « rendre compte de la richesse des productions créées » et à « montrer les nécessaires coûts qu'engendre le respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale », ce qui indique des alliances entre différentes organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). De plus, la phrase 6 évoque des axes de travail tels que « organiser des actions de sensibilisation » et « accompagner les organisations expérimentatrices », ce qui montre une volonté de créer des ressources et des alliances pour favoriser ce mouvement. Enfin, dans la section sur les principes de CARE, l'importance de la gouvernance est soulignée, indiquant que les personnes directement concernées doivent avoir une place centrale, ce qui est une condition essentielle pour le mouvement des communs (phrases 13-14).

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Ressources** : La Coop des Communs souligne l'importance de la dynamique collective et du pouvoir transformateur des communs, en précisant qu'ils sont des « construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter » (phrase 2). Cela montre qu'une ressource essentielle pour favoriser les communs est la coopération et l'engagement des communautés. 2. **Alliances** : Il est mentionné que la Coop des Communs ne croit pas que la « sanctuarisation » des biens communs puisse se faire sans une « action résolue et permanente des communautés humaines (y compris vis-à-vis des institutions étatiques) » (phrase 10). Cela indique la nécessité d'établir des alliances avec les institutions et de travailler ensemble pour défendre les intérêts communs. 3. **Conditions favorables** : Le texte évoque également des principes et des pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui peuvent soutenir la pérennité des communs, tels que le principe « une personne/une voix » et les réserves impartageables (phrase 23). Cela met en lumière des conditions de gouvernance qui favorisent un mouvement des communs.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Plusieurs passages décrivent la dynamique de coopération, les ressources impliquées et la gouvernance collective, qui sont des éléments clés pour favoriser le développement des communs. 1. Dans la section sur le retour des travaux du groupe, il est mentionné que "Démarche de recherche de cas" implique de s'intéresser aux "Communs du « présent et d'avenir » plutôt que du passé" (phrase 3.4), ce qui indique une volonté

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

d'explorer activement les nouvelles dynamiques et ressources disponibles. 2. La restitution des cas d'études présente plusieurs exemples de projets concrets qui mobilisent des ressources (eau, foncier) et impliquent des communautés organisées autour de la gouvernance collective : "La Coop de l'eau des Deux Sèvres" et "Passeurs de Terres Pays de la Loire" (phrases 3.6-3.7) décrivent comment les acteurs locaux se regroupent pour gérer des ressources en commun, illustrant ainsi les alliances nécessaires à la réussite des communs. 3. Les enseignements du groupe soulignent l'importance de la gouvernance collective, un élément crucial pour le succès des communs, où la reconnaissance des droits de la communauté à établir ses propres règles est primordiale (phrase 3.11). 4. La discussion sur les nouvelles générations et l'intégration des nouveaux « ayants droit » montre également une réflexion sur les alliances qui peuvent être nécessaires pour l'évolution des communs (phrase 3.9). Ces éléments démontrent que le texte traite directement des conditions favorables à un mouvement des communs, en mettant en avant les ressources, la coopération et les structures de gouvernance essentielles à leur développement.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

1. **Ressources et Alliances** : Le texte mentionne des projets tels que TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) et l'école ETRE, qui sont des exemples de communs à finalité sociale (phrases 5-6). Il précise que ces projets émergent de la société civile, impliquant des acteurs tels que des associations et des citoyens, ce qui souligne l'importance des alliances entre différents acteurs (phrase 6). 2. **Conditions favorables** : Il est fait référence à un mode de coordination exigeant et à la nécessité d'un cadre de gestion adapté pour que ces communs fonctionnent efficacement (phrases 4-5). Le texte évoque également des actions de sensibilisation et des expérimentations, indiquant un engagement à développer ces initiatives (phrases 20-21). 3. **Démarche participative** : La mention d'un « croisement des savoirs et des pratiques » et l'importance de la participation des différents acteurs dans la démarche C.A.R.E. (phrases 32-34) montrent comment les ressources humaines et le dialogue sont essentiels pour faire avancer le mouvement des communs.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. Dans la phrase 2, il est mentionné que "La Coop des Communs a pour finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs." Cela souligne l'objectif de renforcer le mouvement des communs à travers des alliances et des ressources collectives. 2. La phrase 3 explique que "Le rôle essentiel des communautés locales dans la préservation de ressources naturelles est reconnu par nombre de travaux scientifiques." Cela met en avant l'importance des alliances avec les communautés locales comme condition favorable pour activer les mouvements des communs. 3. Dans la phrase 11, il est indiqué que "ce projet de recherche-action participative étudie les outils favorisant les conventions entre des acteurs de nature hétérogène pour trouver des solutions à l'accès aux ressources." Ceci suggère que les ressources et les alliances entre différents acteurs sont cruciales pour le mouvement des communs. 4. La phrase 46 décrit comment "les collectivités territoriales peuvent également mettre du foncier public à disposition de projets citoyens favorisant la transition écologique." Cela illustre une forme d'alliance entre les collectivités publiques et les initiatives citoyennes pour soutenir le mouvement des communs.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, dans la phrase 5, il est dit : "Nous nous appuyons sur nos expériences « d'atterrissage » des réflexions « conceptuelles » de nos groupes de travail (qui font interagir théories et pratiques)", ce qui évoque l'importance de l'expérience et de l'interaction entre théorie et pratique pour faire avancer le mouvement des communs. De plus, la phrase 9 souligne la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et de "collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel", ce qui indique clairement le besoin d'alliances et de nouvelles formes de collaboration. Enfin, la phrase 14 mentionne la "re-conception des cadres socio-économiques et politiques", qui est un élément crucial pour favoriser un mouvement des communs.

Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Références aux pratiques historiques et actuelles** : Le texte souligne que des exemples de gestion des communs ont perduré, notamment à travers des initiatives d'économie sociale et solidaire, des mutuelles et des associations, qui ne sont pas toujours identifiées comme des communs (Phrase 1.1). 2. **Émergence de nouvelles initiatives** : Il est mentionné que de nouveaux collectifs d'habitants et des équipes municipales émergent, souvent sans la désignation explicite de "communs", mais en participant à des modèles attrayants pour la transition écologique et solidaire (Phrase 2.1). Cela montre une reconnaissance des communs dans des formes d'action collective qui ne se nomment pas comme telles. 3. **Dynamique des communs** : La distinction entre les communs et d'autres formes d'organisation est explorée, en notant que les communs peuvent ne pas être clairement identifiés comme tels, même si leur logique de fonctionnement est présente (Phrase 2.1). De plus, le texte insiste sur la nécessité de clarifier les conditions de faisabilité des communs dans les dispositifs institutionnels, ce qui implique une reconnaissance de leur existence dans des structures variées (Phrase 2.1). 4. **Focus sur les processus d'auto-organisation** : Le texte aborde également le fait que les nouvelles façons de répondre aux besoins sociaux et économiques réinterrogent les frontières des cadres institutionnels et mettent en lumière des "zones grises" où des communs peuvent se former sans être explicitement désignés comme tels (Phrase 2.1). 5. **Interrelations entre acteurs** : Les interactions entre collectivités locales et initiatives citoyennes sont mises en avant, en questionnant qui est à l'origine de quoi et dans quelles conditions les communs peuvent s'inscrire dans la durée, ce qui implique une reconnaissance des formes de mobilisation existantes (Phrase 2.1). Ces éléments montrent clairement que le texte engage

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

une réflexion profonde sur la reconnaissance des communs dans divers contextes de mobilisation, en soulignant des initiatives qui, bien qu'elles ne soient pas étiquetées comme telles, participent à la dynamique des communs et à la transition écologique et solidaire.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Reconnaissance des communs** : La phrase "des formes d'action directe sont étant inventées et réinventées pour créer, préserver, ou accéder à des biens et des services en 'communs'" (phrase 11) montre que le texte s'intéresse à des initiatives qui agissent comme des communs, même si elles ne sont pas désignées sous ce terme. 2. **Exemples de communs** : L'exemple des "logiciels et semences libres, habitat collectif, jardins partagés, monnaies locales citoyennes" (phrase 12) souligne des pratiques qui correspondent à des communs, bien qu'elles ne soient pas toujours identifiées comme telles. 3. **Questionnement sur la finance et les communs** : La question "peut-on voir la banque elle-même comme un 'commun', et si oui comment?" (phrase 24) illustre le lien entre les institutions financières et les communs, cherchant à réinterpréter leur rôle dans le cadre économique. 4. **Coopération et transformation sociale** : Le texte évoque l'idée que "l'activation de communs de territoire peut être un médium pour synergiser des initiatives publiques et privées" (phrase 20), ce qui montre une volonté explicite de reconnaitre et de valider des formes de mobilisation qui s'apparentent aux communs.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte traite de manière centrale des communs dans le cadre de la mobilisation autour de l'accès à l'alimentation. Il reconnaît explicitement l'importance d'une démarche fondée sur les communs pour garantir cet accès, tout en abordant des formes de mobilisation qui ne se nomment pas comme telles. Justification : 1. **"Une approche par les communs peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions"** (Phrase 11) - Cette phrase indique que le texte explore comment les communs peuvent être intégrés dans les efforts pour améliorer l'accès à l'alimentation. 2. **"Les communs... sont caractérisés par une communauté auto-organisée sur le temps long"** (Phrase 9)- Ici, le texte définit les communs comme une forme d'organisation sociale qui peut inclure des initiatives qui ne sont pas explicitement désignées comme telles. 3. **"S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation... autour de ressources partagées"** (Phrase 10) - Cela montre une réflexion sur comment les initiatives peuvent s'articuler autour des communs, sans nécessairement les nommer ainsi.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Reconnaissance des communs dans les projets** : Le texte mentionne des projets comme "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" qui cherchent à reconnaître l'emploi utile comme un commun du territoire (phrase 22, section III.B). L'emploi utile est présenté comme un bien commun, ce qui répond directement à la question de reconnaissance des communs dans les formes de mobilisation. 2. **Assemblées et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

coopérations** : L'Assemblée Virtuelle est décrite comme un espace qui favorise le développement de logiciels libres et de réseaux décentralisés, inscrivant ses activités dans une démarche de communs numériques (phrase 19, section III.A). Cela illustre le fait que des formes de mobilisation existent sans se nommer explicitement comme tels. 3. **Fermes d'Avenir** : Dans cette section, il est précisé comment les fermes agroécologiques cherchent à instaurer une nouvelle forme d'agriculture qui préserve l'environnement et les ressources humaines, tout en intégrant la comptabilité CARE pour valoriser ces efforts (phrase 33, section III.D). Cette démarche montre une volonté de créer des communs autour de l'agriculture durable. 4. **CUMA** : Le texte souligne que les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) sont perçues comme des communs, cherchant à mutualiser des ressources tout en intégrant des pratiques de coopération entre agriculteurs (phrase 30, section III.C). Cela renforce la reconnaissance des communs dans le domaine agricole.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde de manière centrale la question de la reconnaissance des communs dans les mobilisations existantes, en soulignant les initiatives qui agissent dans le domaine des données et qui ne se désignent pas toujours explicitement comme des "communs". Justification : 1. La mention des "coopératives de données" et des "communs numériques" (phrase 3 du CONTEXTE) montre que des formes de mobilisation autour des données existent et sont considérées comme des communs, même si elles ne se nomment pas ainsi. 2. Le passage qui discute du pouvoir d'agir collectif sur les données (phrase 4 du CONTEXTE) illustre comment ces structures visent à renforcer la capacité des utilisateurs à contrôler et partager leurs données, ce qui est un aspect fondamental des communs. 3. Dans la section "Mutualisation de données : fédération et décentralisation", il est expliqué que la mutualisation de données permet de créer des réseaux d'ESS et d'interroger les pratiques autour des "communs numériques" (phrase 9), ce qui en fait un sujet central de discussion. 4. L'exemple de la coopérative de données MyCo et les différentes initiatives comme Mobicoop et MIDATA (section V) illustrent concrètement des mobilisations qui opèrent dans le champ des données tout en faisant écho à la notion de communs, renforçant ainsi l'idée que ces formes de mobilisation existent sans toujours être explicitement qualifiées comme telles.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Par exemple, dans l'introduction, il est mentionné que les communs émergent au sein de "nouveaux collectifs d'habitants et des équipes municipales" qui peuvent être des modèles attrayants pour ceux qui font face aux défis de la transition écologique et solidaire (phrase 1). De plus, le texte décrit plusieurs initiatives qui, bien qu'elles ne soient pas étiquetées explicitement comme des communs, incarnent des pratiques de mobilisation collective qui s'inscrivent dans cette dynamique. Par exemple, le "Pacte pastoral" (phrase 5) est décrit comme une initiative qui a été co-construite par un groupe d'éleveurs et d'autres acteurs du territoire, illustrant ainsi une forme de mobilisation collective qui ne se nomme pas comme un commun mais qui en possède les caractéristiques. Le texte fait également référence à la nécessité de "reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes" en mentionnant que ces initiatives peuvent être perçues comme

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des communs tout en étant intégrées dans des structures de gouvernance plus larges, comme dans le cas de la ville de Grenoble qui a mis en place une politique en faveur des communs (phrase 5).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. La mention des "plateformes numériques alternatives" et d'initiatives comme "Wikipédia, Open Street Map, Framasoft ou Mobicoop" (phrase 6) indique que ces initiatives, qui peuvent être considérées comme des communs, cherchent à s'opposer aux grandes plateformes capitalistes sans se désigner explicitement comme tels. 2. La déclaration d'une volonté d'établir un "périmètre pour notre alliance" (phrase 12) et d'inclure "les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques" (phrase 13) montre une reconnaissance explicite de ces formes d'organisation comme des alternatives aux plateformes dominantes. 3. Le texte évoque "la nécessité de mener une transition incluant le monde numérique" (phrase 30), soulignant l'importance de ces mobilisations collectives qui peuvent être vues comme des communs. Ces éléments démontrent que la question de la reconnaissance des communs dans les mobilisations existantes est non seulement présente, mais constitutive de l'essence même de la déclaration.

Dans « Klaxon_29 »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Le texte aborde de manière approfondie la question de la reconnaissance des communs dans les formes de mobilisation existantes, en particulier à travers l'analyse des "appels à communs". Les auteurs s'interrogent sur la manière dont ces dispositifs, bien qu'ils se présentent comme des solutions alternatives et émancipatrices, peuvent en réalité réduire la conception politique des communs à de simples ressources partagées, détournant ainsi leur essence. Les phrases 151-157 évoquent directement cette problématique en soulignant que "des financeurs publics ou privés les présentent comme de nouveaux dispositifs censés s’inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations", ce qui implique une reconnaissance des mouvements qui ne se nomment pas comme communs mais qui s'y apparentent. De plus, la phrase 163 souligne que ces appels à communs "laissent les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs", ce qui montre comment la mobilisation autour des communs peut être influencée par des logiques de marché. Enfin, à travers l'ensemble du texte, il est fait mention de la nécessité d'une vigilance face à la marchandisation des initiatives collectives, renforçant l'idée que sans une reconnaissance explicite des communs, les formes de mobilisation peuvent facilement être récupérées et dénaturées. Cela montre que le texte n'aborde pas seulement des exemples de mobilisation, mais critique aussi les structures qui peuvent entraver la véritable essence des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. La phrase "Que disent, que permettent de comprendre, qu'interrogent les organisations « en communs » de ces questions ?" (phrase 20) montre un questionnement direct sur ce que les organisations en communs peuvent révéler sur les mobilisations existantes. 2. L'expression "exemples de re-création du commun au sein des organisations" (phrase 27) indique que même dans des structures qui ne se nomment pas explicitement comme telles, des pratiques de communs peuvent émerger et être observées. 3. La mention des "nouvelles formes d'organizing, notamment dans les territoires" (phrase 39) fait écho à des mobilisations qui pourraient ne pas se revendiquer comme communs, mais qui en partagent les caractéristiques. 4. Les références à des "agirs qui mettent en avant le travail du commun, la coopération, la contribution" (phrase 67) soulignent que des actions concrètes, qui pourraient ne pas être désignées explicitement comme des communs, participent néanmoins à la dynamique des communs. Ces éléments indiquent que le texte explore activement les formes de mobilisation qui ne se désignent pas toujours comme communs, mais qui en partagent les valeurs et les objectifs.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. Dans le préambule, il est mentionné que les membres de La Coop des Communs ont élargi leur étude à des initiatives ne se revendiquant pas nécessairement comme des communs, mais qui peuvent être comprises comme telles (Phrase 12). 2. Dans l'introduction, il est explicitement indiqué que le groupe de recherche a décidé d'inclure des initiatives qui ne se revendiquent pas comme des communs mais qui peuvent être perçues comme telles par les membres (Phrase 32). 3. En parlant des initiatives étudiées, le texte évoque des exemples comme le projet d'Hôtel du Nord qui valorise le patrimoine des quartiers, et qui est un exemple d'initiative qui mobilise des ressources collectives tout en n'étant pas étiquetée comme un "commun" (Phrase 62). 4. La conclusion souligne que certaines initiatives de communs se sont associées au travail du groupe, montrant leur volonté de développer une plus grande réflexivité sur ces questions, ce qui indique une reconnaissance des communs dans des initiatives variées (Phrase 294). Ces éléments montrent que le texte explore la dynamique de la reconnaissance des communs au sein de divers projets et initiatives, y compris celles qui ne se désignent pas explicitement comme telles, confirmant ainsi la centralité de la thématique.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

1. Dans la phrase 1, le texte évoque la finalité de la Coop des Communs : « d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs ». Cela implique une mobilisation collective autour de ressources, sans nécessairement se référer au terme « communs ». 2. À la phrase 8, il est mentionné que « l'association cherche à oeuvrer au renforcement politique des communs, entendus comme mise en mouvement dans l'espace collectif des personnes concernées par l'accès, la création ou la gestion d'une ressource ». Cela souligne que la mise en mouvement et la gestion collective sont des formes de mobilisation qui peuvent être perçues comme des communs, même si elles ne sont pas explicitement nommées ainsi. 3. De plus, le texte mentionne à la phrase 17 que « l'ESS en tant qu'institution consacrée par la loi de 2014 ne s'intéresse aux communs que comme un éventuel nouveau « secteur » d'activité », ce qui montre que des formes d'organisation et de mobilisation existent déjà sans être reconnues sous le terme de « communs ». 4. Enfin, la phrase 28 indique que « La Coop des Communs cherche à mettre en dialogue la recherche et la pratique pour une plus grande opérationnalité des deux », ce qui implique la reconnaissance des dynamiques existantes qui pourraient ne pas être identifiées comme des communs mais qui partagent des valeurs et des pratiques similaires.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Par exemple, la phrase 6 mentionne que le projet ACTTES vise à "considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition", ce qui implique une reconnaissance des communs dans la structure des initiatives existantes. De plus, la phrase 20 souligne que les questionnements induits par une approche par les communs "permettent de transformer la manière dont les acteurs agissent (ou du moins pensent) leur action", ce qui indique que les acteurs commencent à voir leurs initiatives sous un angle de communs, même si cela n'est pas leur terminologie explicite. Enfin, la phrase 23 fait référence aux "entrepreneurs frontières" qui jouent un rôle clé dans le décloisonnement des initiatives, suggérant que ces figures sont essentielles pour relier des actions qui ne se nomment pas nécessairement comme des communs mais qui opèrent dans cette logique.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Le texte traite de la reconnaissance des communs dans le cadre de la mobilisation sociale et de l'économie sociale et solidaire (ESS), soulignant que les formes de mobilisation existantes peuvent ne pas être explicitement désignées comme des communs tout en s'inscrivant dans leur logique. Par exemple, la Coop

des Communs souligne que les "biens communs" ne sont pas reconnus par la loi et que leur existence résulte d'un combat social (phrase 12). Cela implique une reconnaissance indirecte de communs qui ne se nomment pas comme tels. De plus, le texte aborde l'importance de l'engagement des communautés humaines pour transformer des biens communs en communs, indiquant que cette transformation nécessite une action résolue des communautés (phrase 12). L'idée que les communs doivent être basés sur la participation collective et la prise de décision des personnes concernées est également mise en avant, ce qui montre une forme de mobilisation existante qui se rattache à l'idée de communs, même si elle n'est pas toujours explicitement identifiée comme telle (phrase 21). Enfin, la conclusion du texte évoque l'appel à l'ESS d'explorer de nouvelles voies et stratégies de lutte sociale, écologique et économique autour de la conception et du partage de la valeur, ce qui renforce l'idée que les mobilisations déjà présentes peuvent être recontextualisées dans le cadre des communs (phrase 24).

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. **Identification des communs** : Dans la phrase 11 du texte, il est mentionné que "les communs se présentent à la fois comme des modes d’action concrets qui interviennent dans les domaines du social et de l’économie, et comme un horizon, un « récit » qui renouvelle l’imaginaire et propose une nouvelle organisation de la société." Cela souligne l’importance des communs comme formes de mobilisation qui ne sont pas nécessairement désignées comme telles. 2. **Émergence de pratiques communes** : À plusieurs reprises, comme dans les pages 39-40, le texte aborde comment les initiatives collectives et communautaires contribuent à une nouvelle approche de la protection sociale, en articulant des ressources et des actions qui vont au-delà des formes traditionnelles de solidarité. Les exemples d'initiatives telles que les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) illustrent comment des actions concrètes et collectives peuvent être perçues comme des communs, même si elles ne sont pas explicitement nommées ainsi. 3. **Proposition d'une nouvelle vision de la protection sociale** : Le texte propose que la protection sociale soit repensée à travers les communs, soulignant que "l’approche par les communs ouvre la voie d’autres formes d’appropriation des institutions concrètes qui renouvelle en profondeur la finalité et la visée d’une solidarité substantielle" (page 46). Cela indique une volonté de transformer les structures existantes en intégrant des notions de communs. 4. **Importance de la participation** : Le texte insiste sur "l'implication et l'action collective" dans la gestion de la protection sociale, comme le souligne la nécessité d'inclure les bénéficiaires dans les processus décisionnels, ce qui est une caractéristique essentielle des communs (page 48). En somme, le texte explore de façon exhaustive comment les communs peuvent être intégrés dans la réflexion sur la protection sociale et comment des pratiques existantes, même si elles ne sont pas désignées comme telles, incarnent des formes de mobilisation collective.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux&nbs

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

1. **"Sensibiliser les organisations de l'ESS à la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel"** (phrase 4) - Cela montre une volonté de reconnaître et d'intégrer des pratiques qui relèvent des communs, même si elles ne sont pas explicitement nommées comme telles. 2. **"Mutualiser les expertises et capitaliser sur les expérimentations"** (phrase 4) - Cela implique une mobilisation collective et une reconnaissance de l'importance des savoirs partagés, caractéristiques des communs. 3. **"C.A.R.E. permet de rendre visible la réalité des engagements d'une organisation en matière de responsabilité sociale et environnementale"** (phrase 17) - Ceci montre comment la méthode C.A.R.E. aide à identifier des engagements qui relèvent des communs, même s'ils ne sont pas toujours désignés comme tels. Le texte aborde donc des initiatives et des réflexions qui s'inscrivent dans une dynamique de reconnaissance des communs, tant par les méthodes de travail que par les objectifs de sensibilisation et de changement de modèle.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. **Introduction de La Coop des Communs** : La présidente mentionne l'objectif d'établir des ponts entre les mondes de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) et des Communs, et souligne que la compréhension des Communs est essentielle pour mieux servir l'action (phrases 4-5). Cette démarche met en évidence le besoin de reconnaître et de définir ce que sont les Communs dans des contextes variés. 2. **Proposition de recherche de cas** : Le texte évoque que le groupe de travail s'intéresse aux "Communs du présent et d'avenir" et propose de "partir d'expériences d'acteurs plutôt que d'écrits descriptifs" (phrase 73). Cela montre une volonté d'explorer des mobilisations existantes qui peuvent être considérées comme des communs sans le dire explicitement. 3. **Élargissement de la communauté des bénéficiaires** : Didier Christin soulève des questions sur l'intégration de nouvelles générations et de nouveaux ayants droit dans les Communs (phrase 126). Cela indique une reconnaissance que des formes de mobilisation peuvent exister au-delà des cadres traditionnels. 4. **Témoignages et expériences** : La restitution des cas d'études et les témoignages mettent en lumière des initiatives qui fonctionnent comme des communs (par exemple, les fermes de Figeac, la Coop de l'eau des Deux Sèvres), même si elles ne se désignent pas comme telles (phrases 50-56). 5. **Discussion sur la gouvernance** : La notion de gouvernance est centrale dans le texte, et il est mentionné que la gouvernance collective peut être variée et doit s'adapter aux spécificités des ressources et des communautés (phrases 189-190). Cela renforce l'idée que diverses formes de mobilisation peuvent être reconnues comme des communs, même sans une définition stricte. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question de la reconnaissance des communs dans des initiatives variées, soulignant la complexité et la diversité des mobilisations existantes.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Le texte traite de manière approfondie et systématique de la reconnaissance et de l'expérimentation de communs dans divers contextes, en particulier à travers des projets qui ne se désignent pas nécessairement comme des « communs ». Les sections relatives à TZCLD (Territoires zéro chômeur de longue durée) et l'école ETRE, ainsi que les discussions autour de la comptabilité socio-environnementale, illustrent comment ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de reconnaissance des communs à finalité sociale. 1. **Reconnaissance des communs** : Le texte mentionne explicitement des projets comme TZCLD, qui visent à créer des emplois décents et accessibles, en tenant compte des compétences des salariés et de l'utilité pour le territoire. Cela est explicitement lié à la notion de communs à finalité sociale (voir phrases 5-6 et 7). 2. **Mobilisation et gouvernance** : Il est évoqué que TZCLD est un projet porté par un collectif territorial, avec un mode de gouvernance qui inclut tous les acteurs locaux, illustrant un modèle de mobilisation qui ne se dénomme pas directement comme un commun mais en remplit les caractéristiques (voir phrases 6-7). 3. **Expérimentations et actions de sensibilisation** : Le texte décrit les actions menées par le groupe "Communs et comptabilité" pour sensibiliser et expérimenter des modèles comptables adaptés aux communs. Ces actions visent à rendre compte des productions créées et des coûts associés au respect des règles éthiques, soulignant une volonté de reconnaitre des formes de mobilisation existantes qui s'apparentent à des communs, mais qui ne sont pas toujours identifiées comme telles (voir phrases 19-20). 4. **Questions et réflexions sur les communs sociaux** : À la fin du texte, des pistes de travail sont proposées pour mieux intégrer les communs dans les réflexions sur la comptabilité et les pratiques organisationnelles, renforçant l'idée que des modèles sociaux émergent et nécessitent une reconnaissance dans les systèmes existants (voir phrases 43-50).

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. **Initiatives locales et communs** : À la phrase 2 du texte, il est mentionné que "La Coop des Communs a lancé un nouveau chantier", indiquant que des initiatives collectives sont en cours qui visent à améliorer l'accès aux ressources. Cela montre que des projets existants peuvent être requalifiés en communs sans se nommer ainsi. 2. **Critères des communs de proximité** : Les phrases 6-7 définissent les communs de proximité selon des critères qui incluent "une initiative citoyenne et autogouvernée" et "dont la visée est le service de l'intérêt général", ce qui fait référence à des formes de mobilisation qui, bien qu'elles ne soient pas explicitement désignées comme "communs", incarnent ces principes. 3. **Exemples de mobilisation** : Dans la section sur les cas étudiés, plusieurs initiatives, comme les "Commissions Syndicales du Pays Basque" (phrase 4) et le "Collectif des paysans urbains du Trichon" (phrase 5), montrent des mobilisations collectives qui ne se désignent pas explicitement comme des communs, mais qui en possèdent les caractéristiques fondamentales. 4. **Propositions de réforme** : À la phrase 19, le texte évoque des propositions pour "protéger les communs fonciers" et reconnaitre leurs fonctions modernes d'intérêt collectif, ce qui implique une reconnaissance des communs dans des dynamiques de mobilisation existantes. 5. **Démocratie par le faire** : Les phrases 13-14 discutent de la "démocratie par le faire", qui repose sur des actions collectives pour la protection de l'environnement, illustrant encore comment des pratiques mobilisées peuvent être des communs sans s'en revendiquer.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Plusieurs passages soulignent l'importance des communs et comment ils se manifestent dans des contextes variés, même sans être nommés explicitement comme tels. 1. **Phrase 5-6** : "Nous ne savons pas s'il faut viser une société du ou des communs mais très certainement, il faudra faire société avec les communs." Cela montre que l'auteur reconnaît l'importance des communs dans la construction d'une société future. 2. **Phrase 10-11** : L'auteur aborde l'expérience avec l'Association des maires ruraux de France, en soulignant la nécessité d'une approche opérationnelle qui reflète la diversité des communs. Cela démontre une mobilisation autour de concepts de communs, même si cela n'est pas toujours explicitement formulé. 3. **Phrase 19-20** : "Notre analyse est qu'il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif..." Cette phrase indique une volonté de reconnaître et de promouvoir des formes de mobilisation qui ne sont pas encore pleinement intégrées dans le discours sur les communs. 4. **Phrase 23-24** : "...l'approche par les communs, au service à la fois d'une gouvernance polycentrique, du renforcement du pouvoir d'agir des personnes..." Ici, l'auteur évoque concrètement l'approche par les communs dans le cadre d'une gouvernance, illustrant ainsi la reconnaissance des communs dans les pratiques de mobilisation.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Par exemple, les plateformes coopératives sont présentées comme des infrastructures de coopération qui participent à une transition écologique, démocratique et solidaire. Les phrases clés qui illustrent cela incluent : - "Les plateformes coopératives jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, démocratique et solidaire" (phrase 5)- "les projets sont au service de l'intérêt général : tous ces principes sont portés par les plateformes coopératives !" (phrase 4) - "elles apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 8)

Dans « Les_communs_de_proximite »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Le texte aborde de manière significative la question des communs dans divers contextes, notamment à travers les initiatives citoyennes et les services de proximité. Il met en lumière des exemples concrets d'initiatives qui ne se nomment pas explicitement « communs » mais qui partagent des caractéristiques essentielles, comme la gestion collective, l'engagement communautaire, et la réponse à des besoins sociaux, ce qui répond directement à la question A36. 1. Dans l'introduction, il est mentionné que les communs de proximité émergent en réponse à des besoins non satisfaits par l'État ou le marché (phrase 2 de l'introduction). Cela souligne la reconnaissance de formes de mobilisation qui, bien qu'elles ne s'identifient

pas comme des communs, répondent à des logiques semblables. 2. Dans la discussion sur les écoles-biens communs en Italie, les auteurs soulignent que ces écoles peuvent être considérées comme des espaces de bien communs, illustrant comment des structures éducatives peuvent fonctionner comme des communs sans se nommer comme tels (chapitre 4, phrases 115-116). 3. Le chapitre sur les fablabs présente des cas où des espaces de fabrication partagés mobilisent des ressources et des compétences, agissant comme des communs d'urgence durant la pandémie, tout en révélant leur potentiel sous-utilisé en dehors des moments de crise (chapitre 2, phrases 64-65). 4. Enfin, le chapitre 3 sur la santé communautaire démontre comment les centres de santé communautaire peuvent fonctionner comme des communs en étant basés sur l'initiative citoyenne, l'auto-gouvernance et l'intérêt général, même s'ils ne sont pas désignés comme tels (phrases 85-89). Ces éléments renforcent l'idée que les communs de proximité peuvent se manifester dans une variété de contextes et d'initiatives, même lorsque ces dernières ne se désignent pas comme telles.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Par exemple, il décrit plusieurs initiatives et plateformes qui, bien qu'elles ne soient pas explicitement identifiées comme des "communs", incarnent les principes de solidarité, de coopération et d'usage collectif, caractéristiques des communs. 1. **Plateformes et initiatives** : Les exemples de plateformes comme Open Food France, Coopcycle, et France Barter illustrent des mobilisations qui répondent à des besoins collectifs en période de crise. Ces initiatives sont portées par des acteurs qui s'appuient sur les ressources de l'économie sociale et solidaire, et elles favorisent la coopération locale et la résilience des territoires (phrases 8-10, 11-12). 2. **Nouveaux communs** : Le texte évoque également la notion de "nouveaux communs" et leur rôle dans le développement de services aux citoyens et de nouveaux liens sociaux, tout en soulignant leur implication dans une logique de solidarité et d'intérêt général (phrase 27). 3. **Soutien et reconnaissance** : Il y a un appel à soutenir ces formes de mobilisation qui, bien que mal comprises et mal financées, sont cruciales pour la résilience collective. Cela inclut des recommandations pour renforcer ces acteurs (phrases 33-34).

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. **Co-développement par les acteurs locaux** : La phrase 3 mentionne que le projet REVALS a été co-développé par des résidents, des associations locales et des autorités publiques, illustrant une mobilisation collective autour de l'agriculture urbaine, qui peut être considérée comme un commun. 2. **Engagement des parties prenantes** : À la phrase 23, il est indiqué que l'accord de gestion territoriale (TMA) formalisé reconnait les contributions de la ferme à la restauration des sols et à la cohésion sociale, ce qui montre que différentes parties prenantes collaborent pour un intérêt commun. 3. **Événements publics** : La phrase 10 évoque l'engagement des résidents à travers des événements publics qui sensibilisent sur des systèmes alimentaires durables, soulignant ainsi une forme de mobilisation communautaire qui s'inscrit dans la gestion

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des communs. 4. **Méthodologie participative** : À la phrase 38, il est fait mention de l'utilisation de méthodologies participatives pour élaborer le TMA, ce qui reflète une approche collective et collaborative, essentielle pour la gestion des biens communs. 5. **Valeurs sociales et environnementales** : La phrase 66 souligne que le projet a permis de créer des liens entre les habitants, en favorisant des activités telles que des ateliers de cuisine et des festivals, ce qui montre comment ces initiatives contribuent à une forme de communs sociaux.

De façon directe :

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Le passage suivant mentionne directement la reconnaissance de démarches de communs, même si le terme n'est pas couramment utilisé : "une à trois personnes animent ceHe démarche de Communs (même si le mot n'est pas couramment employé)" (phrase 70). De plus, il est fait référence à des acteurs locaux et à la façon dont ils s'organisent autour de ces communs, ce qui souligne la mobilisation autour de biens communs sans nécessairement les désigner comme tels. Le texte aborde également la gestion collective du territoire et l'importance des acteurs impliqués, ce qui renforce l'idée que ces mobilisations existent déjà sous une forme de communs, même si elles ne sont pas explicitement nommées comme telles.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

1. Dans la section « Gouvernance territoriale, accès aux ressources », il est question des « conventions entre acteurs de nature hétérogène pour trouver des solutions à l'accès aux ressources » (phrase 8). Cette mention souligne une forme de mobilisation qui peut être interprétée comme une approche de communs, même si elle n'est pas explicitement nommée. 2. Dans la partie sur les « communautés d'usages », les « communautés délibératives » et les « communautés de contrôle », il est indiqué que ces groupes ont pour but de « respecter l'intérêt commun dans le souci de l'accès de tous à la ressource » (phrase 14). Cela fait écho à des mobilisations collectives qui fonctionnent sur le principe des communs sans les désigner comme tels. 3. En ce qui concerne les outils de co-construction comme « le Pacte Pastoral Intercommunal » ou les « Plans alimentaires territoriaux (PAT) co-construits » (phrase 32), ces initiatives peuvent également être considérées comme des mobilisations qui s'inscrivent dans la logique des communs, bien qu'elles ne soient pas explicitement appelées ainsi.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Bien que le terme "communs" ne soit pas explicitement utilisé, la discussion sur la préservation des milieux marins tout en soutenant les activités économiques (comme l'ostréiculture) implique une forme de mobilisation collective pour le bien commun. Exemples précis : 1. La problématique soulevée dans l'introduction, "L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?", suggère une intention de concilier les intérêts collectifs et économiques (Phrase 10). 2. Dans la section sur le "Processus de préservation", il est question de "préservation du maërl" et de "profit commun", ce qui évoque une approche collective où les bénéfices d'une action de préservation profitent à la collectivité (Phrase 24).

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

A36- Reconnaître des communs dans les formes de mobilisation existantes et qui ne se nomment pas comme tels (comme des communs)

Le texte traite explicitement de la reconnaissance des communs et des formes de mobilisation qui ne se nomment pas comme tels, notamment à travers l'idée que des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) cherchent à adapter le modèle comptable pour mieux refléter leurs valeurs et principes, qui peuvent inclure des éléments de communs. Par exemple, la phrase 5 mentionne que ces organisations « rencontraient des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel » et cherchent à « montrer les nécessaires coûts qu'engendre le respect des règles éthiques ». Cela implique que ces organisations, même si elles ne se désignent pas explicitement comme des communs, opèrent sur des principes qui peuvent s'aligner avec ceux des communs. De plus, dans la phrase 24, il est fait référence à la nécessité de « sensibilisation afin de permettre à un plus grand nombre d'organisations de l'ESS de comprendre la nécessité de changer de modèle comptable ». Cela indique une intention de reconnaître et de formaliser des pratiques qui peuvent être considérées comme des communs, même si elles ne sont pas étiquetées comme telles.

A-4 Promouvoir des méthodes d'approche par les communs :

A-41 Promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Le texte traite de manière approfondie de la question en présentant diverses initiatives, méthodes et réflexions sur la manière dont les collectifs et les collectivités locales peuvent collaborer pour favoriser les communs. Des éléments clés qui justifient cette classification incluent : 1. **Diagnostic et réflexion collective** : Le texte mentionne à plusieurs reprises l'importance de transformer la manière dont les acteurs s'engagent et interagissent. Par exemple, la phrase (2.2.1) souligne que le projet a permis d'interroger les pratiques des acteurs par une approche par les communs, qui comprend des diagnostics partagés de leurs actions et contextes. 2. **Formation et outils de gestion** : Dans la section (2.2.2), il est précisé que les objectifs du programme de travail incluent le partage d'éléments pour que chaque participant soit mieux outillé pour conduire sa propre politique, ce qui est directement lié à la capacité à faire des diagnostics collectifs. 3. **Réseaux et échanges** : La nécessité de créer des espaces de dialogue et des séminaires pour favoriser l'apprentissage collectif est soulignée à plusieurs endroits, notamment dans la phrase (2.3.1.1), où il est fait mention d'un séminaire réunissant des acteurs pour analyser des cas pratiques et partager des expériences. 4. **Rôle des personnes "interfaces"** : Le texte met en avant l'importance des personnes qui font le lien entre divers acteurs (section 4.1.1), indiquant qu'elles sont cruciales pour le diagnostic collectif et l'animation des initiatives autour des communs. Ces éléments démontrent que le texte ne se limite pas à évoquer la promotion de méthodes et de capacités ; il propose une réflexion systématique sur comment les acteurs peuvent se diagnostiquer collectivement et améliorer leurs pratiques à travers des démarches collaboratives et des outils adaptés.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte traite de manière centrale de la question de promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs, notamment à travers la mise en place de groupes de travail et d'approches de recherche-action. Voici quelques points clés et phrases qui soutiennent cette classification : 1. **Création du groupe de recherche-action** : Le texte mentionne la création d'un groupe intitulé "La Banque en communs ?", qui a pour but d'analyser comment les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) peuvent contribuer à une transformation sociale durable. Cela illustre la volonté de promouvoir des diagnostics collectifs sur le rôle de la banque et de la finance dans la société (Phrase 1.1). 2. **Méthodes partagées et compréhension réciproque** : Le texte évoque les besoins de compréhension réciproque entre les acteurs des communs et les financeurs, ce qui implique un diagnostic collectif sur les enjeux et les méthodes à adopter (Phrase 1.1 et 3). 3. **Objectifs de la recherche-action** : La recherche-action vise à identifier les ressources menacées et à réfléchir sur comment les gérer collectivement, ce qui est essentiel pour la capacité à établir des diagnostics collectifs (Phrase 3 et 11). 4. **Activités du groupe** : Le groupe a pour objectif de mieux comprendre les spécificités des communs et de la finance, et d'établir des solutions collectives, illustrant ainsi la promotion de méthodes de diagnostic collectif (Phrase 12). 5. **Activation des communs de territoire** : Le projet ACTTES est mentionné comme une initiative visant à activer les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs de territoire, ce qui nécessite une capacité de diagnostic collectif pour révéler et mobiliser ces ressources (Phrase 19).

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Par exemple, la section II.D. "Les communs et CARE" discute de la manière dont CARE peut aider à reconnaître et valoriser les communs, en développant des outils et des méthodes pour évaluer leur impact, et donc pour réaliser des diagnostics collectifs. De plus, il est mentionné que CARE "propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer" (p. 13), ce qui souligne l'importance de méthodes collectives dans la gestion des ressources. La section III, qui traite des "Organisations expérimentatrices", illustre comment des groupes comme les CUMA et Fermes d'Avenir mettent en œuvre des diagnostics collectifs par le biais de CARE, en intégrant des dimensions sociales et environnementales dans leur fonctionnement. Par exemple, l'idée que "les dynamiques collectives sont des outils efficaces pour mutualiser des risques, échanger sur de nouvelles pratiques" (p. 30) démontre l'importance de la collaboration et des diagnostics partagés. Enfin, des passages comme "il est nécessaire de pouvoir modéliser le modèle de compta CARE sous la forme d'un graphe avec des chaînes de valeurs, des flux entrants et sortants" (p. 16) soulignent l'importance d'une méthode structurée et collective pour évaluer et diagnostiquer les enjeux liés aux communs.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Collecte et production de connaissance** : Phrase 19 - "Le but, comme dans les autres groupes de La Coop des Communs, était de produire de la connaissance pour armer les acteurs, collectivement et individuellement, créer de l'intelligence collective à visée opérationnelle en travaillant à partir d'exemples concrets." Cela souligne l'objectif de créer une capacité collective à évaluer et à diagnostiquer les enjeux liés aux données. 2. **Réflexivité et pouvoir d'agir** : Phrase 21 - "L'enjeu (politique et opérationnel) que nous voyions était de favoriser l'exercice collectif de nos droits sur les données..." Ici, il est question de promouvoir une capacité d'analyse collective sur l'utilisation des données, ce qui implique un diagnostic des situations. 3. **Interopérabilité et mutualisation** : Dans la section III, le texte traite de l'importance de l'interopérabilité pour mutualiser des données et des ressources, ce qui nécessite des diagnostics collectifs pour définir comment les données peuvent être partagées efficacement (phrases 51-53). 4. **Identification des problématiques** : Dans la section I, les questions/problématiques transversales identifiées par le groupe témoignent d'une volonté de diagnostiquer les différents modèles de mutualisation des données et leurs implications (phrases 27-31).

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Plusieurs passages évoquent explicitement des méthodes et des capacités liées à l'analyse collective et à la participation démocratique. 1. **Méthodologie participative** : La phrase 3 de l'introduction mentionne une "méthodologie utilisée pour construire la recherche a été participative", soulignant ainsi l'importance d'une approche collective dans le diagnostic des enjeux démocratiques. 2. **Outils et pratiques** : À la phrase 3 de la section "Questions de pratiques et d'outils", il est question de "pratiques et des outils permettant un approfondissement démocratique", ce qui fait référence à la nécessité d'outils adaptés pour réaliser des diagnostics collectifs. 3. **Éducation populaire** : Dans la conclusion, il est mentionné que les "pratiques d'éducation populaire" sont centrales dans les initiatives étudiées pour favoriser l'implication de tous dans le processus démocratique, ce qui implique également un diagnostic collectif des besoins et des enjeux. Ces exemples montrent que le texte ne se contente pas d'effleurer la question, mais s'inscrit dans une analyse approfondie et méthodologique de la manière dont les communs peuvent favoriser des diagnostics collectifs et renforcer la démocratie.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

1. **Méthodologie et Appropriation du modèle CARE** : La section II MÉTHODOLOGIE fait explicitement mention de la "compréhension des enjeux de la CSE et appropriation du modèle CARE", ce qui indique une volonté de développer des méthodes de diagnostic collectif (Phrase 13). 2. **Entretiens avec des acteurs de la conservation** : La méthodologie inclut des "entretiens avec des acteurs de la conservation", ce qui suggère une démarche collaborative et participative pour établir des diagnostics (Phrase 14). 3. **Application de la méthode CARE** : Dans la section III, l'étude de cas sur l'application de la méthode CARE démontre une approche systématique pour évaluer l'impact des activités ostréicoles sur le milieu marin, soulignant l'importance de diagnostics collectifs pour une gestion durable (Phrase 26). 4. **Discussion sur le Rétablissement d'un dialogue constructif** : La conclusion mentionne la nécessité de "rétablir un dialogue constructif" et de "fournir de l'information aux parties prenantes", ce qui est fondamental pour promouvoir des méthodes de diagnostic collectif (Phrase 29).

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. **Co-construction et méthodologie** : Le texte mentionne explicitement des efforts pour "co-construire" une méthodologie et un programme de recherche, ce qui implique une capacité à faire des diagnostics collectifs (phrase 6). 2. **Espaces d'échange** : La description des espaces d'échange entre chercheurs et acteurs comme la Chaire ESS et La Coop des communs met en avant des méthodes d'interaction et de diagnostic collectif (phrase 8). 3. **Approche systémique et dynamique institutionnelle** : Le projet vise à tester une approche systémique pour comprendre la complexité des initiatives de transition, ce qui nécessite des diagnostics collectifs pour identifier les synergies et les points de blocage (phrase 10). 4. **Rôle des "entrepreneurs frontières"** : La mention des "entrepreneurs frontières" qui facilitent la compréhension

entre différents acteurs souligne l'importance des diagnostics collectifs pour décloisonner les initiatives (phrase 13). 5. **Volet formation** : L'ajout d'un volet formation à la recherche-action indique une volonté d'améliorer les capacités collectives de diagnostic et d'action (phrase 17).

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte traite de la question à travers plusieurs passages qui soulignent l'importance de la concertation, de la gouvernance collective et de la prise de décision au sein des communs. 1. **Concertation et construction collective** : Le texte mentionne que "La Coop des Communs voit les communs comme des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes" (phrase 3). Cela implique une méthode de diagnostic collectif, où la participation active des acteurs est essentielle. 2. **Approche par les communs** : Le passage qui indique que "l'approche par les communs appelle donc à dépasser les questions de la gouvernance démocratique" (phrase 18) souligne l'interaction nécessaire entre les acteurs concernés pour mieux définir et gérer les ressources communes, ce qui est fondamental pour établir un diagnostic collectif. 3. **Rendre visible l'entretien de la communauté** : Un autre extrait important est celui qui parle de "l'engagement dans l'entretien de la communauté" qui est souvent "invisibilisée" (phrase 20). Cela implique que le travail collectif et la prise en compte des contributions de chacun sont essentiels pour diagnostiquer et comprendre les besoins de la communauté. 4. **Prise de décision et valeurs relationnelles** : L'affirmation que "les personnes « concernées » aient voix au chapitre ; et qu'elles comprennent bien, au sens le plus intime, le lien entre elles et la ressource" (phrase 10) souligne l'importance d'un diagnostic partagé et d'une prise de décision collective, qui sont des éléments clés pour promouvoir des méthodes de diagnostic collectif. Ces exemples montrent que le texte ne se contente pas de mentionner la nécessité de diagnostics collectifs, mais en fait un pilier central de l'approche des communs promue par La Coop des Communs.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Le texte traite de manière approfondie de la question en mettant en avant l'importance de la gouvernance collective, de la participation citoyenne et des outils adaptés pour gérer les ressources communes. 1. **Diagnostic collectif et outils conviviaux** : La section 2.3 aborde spécifiquement la nécessité d'outils conviviaux qui permettent la participation des citoyens dans la gestion des ressources naturelles. L'importance d'une "gouvernance inclusive et adaptative" est mise en avant, soulignant que les systèmes de savoirs diversifiés doivent être intégrés dans la prise de décision. (Phrase 1, 2 et 3) 2. **Démocratie par le faire** : La section 2.1 traite de la "démocratie par le faire" qui repose sur la coconstruction des savoirs et sur des formes de participation orientées vers l'action. Cette approche appelle à dépasser les processus de participation formelle, ce qui est essentiel pour réaliser des diagnostics collectifs. (Phrase 1 et 2) 3. **Formation et partage des connaissances** : L'identification d'outils éducatifs tels que des ateliers, des conférences et des pratiques d'animation, mentionnée dans la section 2.2, illustre la manière dont la recherche de solutions collectives passe par le partage des connaissances et la formation, favorisant ainsi le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

diagnostic collectif. (Phrase 1) 4. **Comptabilité écologique centrée** : La section 2.4 mentionne la comptabilité écosystème centrée (CEC) comme un moyen d'adapter les méthodes de gestion aux réalités des collectifs, ce qui est crucial pour effectuer des diagnostics sur la santé des écosystèmes et les besoins des communautés. (Phrase 1) En conclusion, le texte met en avant de manière centrale l'importance de promouvoir des méthodes et des capacités pour effectuer des diagnostics collectifs, en abordant la question sous différents angles, tous tournés vers l'inclusion, la participation et l'outillage nécessaire pour une gestion efficace des ressources communes.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Plusieurs passages évoquent directement des méthodes et des capacités de diagnostic collectif, en particulier dans le contexte des outils numériques et des pratiques de solidarité qui ont émergé durant la crise du Covid-19. Par exemple, la phrase 37 mentionne que "l'ensemble des Makers de France ont... confectionné des centaines de milliers de matériels de protection". Cela souligne une capacité collective à répondre à des besoins urgents, illustrant un diagnostic partagé des défis rencontrés. De plus, la phrase 62 affirme que les solutions numériques solidaires "s'appuient sur les ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire", ce qui implique une capacité à évaluer et mobiliser des ressources collectives. D'autres exemples incluent la phrase 56, qui parle de "facilitant la compréhension du modèle par les principaux acteurs du financement", et la phrase 57 qui évoque "le renforcement des plateformes par des analyses de modèles dégageant les freins et les leviers de l'action collective numérique". Ces passages démontrent l'importance d'outils et de méthodes pour réaliser des diagnostics collectifs dans le cadre des réponses à la crise.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

Plusieurs passages soulignent l'importance de l'évaluation collective et des outils de diagnostic dans le cadre du projet REVALS. 1. **Co-développement d'outils d'évaluation partagés** : La phrase 5 indique que le projet "a intensifié ses efforts en développant des outils d'évaluation partagés", ce qui renvoie directement à la nécessité de méthodologies pour effectuer des diagnostics collectifs. 2. **Méthodologies participatives** : Dans la phrase 6, il est mentionné que "REVALS a employé des méthodologies participatives", en particulier le modèle de gouvernance de la santé des sols de HuMUS et le cadre de comptabilité écologique CARE, qui sont des outils essentiels pour l'évaluation collective. 3. **Ateliers et événements publics** : La phrase 16 évoque que "plus de 60 représentants institutionnels et communautaires ont participé à des événements de gouvernance", soulignant l'engagement et la participation collective dans le processus de diagnostic. 4. **Processus de gestion territoriale** : La phrase 21 parle de la préparation d'un nouvel accord de gestion territoriale (TMA), qui inclut des engagements partagés des différents partenaires, soulignant une approche collective dans la gestion et l'évaluation des objectifs environnementaux et sociaux. 5. **Réunion du "Conseil de la friche"** : Les phrases 37-39 décrivent plusieurs réunions où des ateliers ont été organisés pour élaborer le TMA, renforçant l'idée de diagnostics collectifs à travers des méthodologies participatives. Ces éléments montrent clairement que le texte est axé sur la promotion de méthodes et la capacité à réaliser des diagnostics collectifs au sein du projet.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, la phrase 30 mentionne : "Une approche par les communs peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions", ce qui indique une volonté d'encourager des méthodes de diagnostic collectif. De plus, la phrase 31 souligne que "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation" suppose un "travail quotidien et des débats" pour maintenir une coopération, ce qui implique également une capacité à diagnostiquer collectivement les besoins et les enjeux liés à l'alimentation.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Phrase 6** : "Pour renforcer la capacité des communs à « faire système », l'association œuvre via trois registres d'actions..." Cette phrase indique clairement l'intention de promouvoir des capacités, ce qui inclut potentiellement la capacité à faire des diagnostics collectifs. 2. **Phrase 72** : "la volonté commune de promouvoir la capacité de l'auto-organisation, condition déterminante des communs..." Ici, la capacité d'auto-organisation implique également une forme de diagnostic collectif pour identifier les besoins et les ressources. 3. **Phrase 101** : "la prise en compte des risques inhérents à la démarche et la mise en place de dispositifs de « sécurisation » est nécessaire comme dans tout processus expérimental." Cela fait référence à la nécessité de diagnostics pour identifier les risques et sécuriser les processus. Ces passages montrent que le texte aborde explicitement la capacité à effectuer des diagnostics collectifs, en soulignant l'importance de cette compétence dans le cadre des initiatives liées aux communs.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

- La phrase 4 mentionne l'importance d'avoir une "approche systémique de la prise en charge et en responsabilité de ces biens", ce qui implique une nécessité de diagnostics collectifs pour évaluer et gérer les biens communs.- À la phrase 28, il est dit que "la communauté embrasse tout le territoire" et qu'il y a une intention d'inclure "tous les acteurs" dans la gestion des communs, ce qui souligne l'importance d'une approche collective et collaborative pour le diagnostic et la gestion des ressources.- De plus, les références à des "outils de gestion" et à "l'évaluation" des impacts dans plusieurs sections du texte (comme à la phrase 75 et 92) indiquent une volonté de mettre en place des méthodes de diagnostic collectives pour mieux comprendre et gérer les communs. Ces éléments montrent que le texte traite explicitement de la nécessité de promouvoir des méthodes de diagnostics collectifs dans le cadre de la gestion des biens communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte traite explicitement de la question de promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs, en particulier dans le point 3 où il est mentionné que les acteurs de l'alliance « travaillerons à l'écriture d'un récit commun minimal ainsi qu'à la description d'objectifs communs de moyen et long terme » (phrase 3). Ce travail de rédaction implique une forme de diagnostic collectif pour établir des objectifs partagés. De plus, l'engagement à mutualiser des ressources, comme les « capacités de plaidoyer auprès des acteurs publics » (phrase 4), souligne l'importance d'une approche collective et diagnostique pour renforcer leur action face aux grandes plateformes. Ces éléments montrent une intention claire d'établir des méthodes collaboratives et une capacité à réaliser des diagnostics collectifs.

Dans « Klaxon_29 »

Le passage où il est écrit que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes auxquelles elles sont confrontées" (phrase 76) traite directement de la capacité à faire des diagnostics collectifs. Cela indique que les acteurs des communs sont encouragés à se rassembler, à dialoguer et à analyser ensemble leurs situations, ce qui est essentiel pour effectuer des diagnostics collectifs efficaces.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte mentionne explicitement la question de "promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs" à plusieurs reprises. Par exemple, dans la phrase 8, il est question d'une "première rencontre entre acteur.e.s et chercheur.e.s" qui a permis de "poser un diagnostic mieux partagé sur ce qui est en train d'advenir." Cela évoque directement l'idée de diagnostics collectifs. De plus, le texte discute de la nécessité de "démarche multi-critères faisant appel, pour le choix de ces critères et de leur évaluation à la délibération des parties-prenantes, en particulier des salariés", ce qui renforce l'idée de méthodes collectives pour évaluer et diagnostiquer les situations de travail (phrase 12). Enfin, le texte propose également de "croiser des regards entre acteurs et chercheurs" pour élaborer une grille de questions co-construite, qui est une autre forme de diagnostic collectif (phrase 25).

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Par exemple, sous la section III, il est question d'outils de réglementation des usages et de dispositifs incitatifs qui semblent favoriser la coopération et le travail collectif, comme les "charte de co-construction" (phrase 37) et les "plans alimentaires territoriaux (PAT) co-construits" (phrase 48). Ces éléments indiquent une promotion implicite de méthodes collaboratives pour diagnostiquer des besoins et co-construire des solutions. De plus,

la mention des "communautés d'usages" et de la "communauté délibérative" (phrase 10) évoque également l'importance d'une approche collective dans la gestion des ressources communes, ce qui est en lien avec la capacité à réaliser des diagnostics collectifs. Ces références soulignent l'importance du dialogue et de la concertation entre les différents acteurs impliqués.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, dans la section II - COMMENT NOUS AGISSONS = NOTRE PROJET ASSOCIATIF, il est clairement indiqué : [A] "la mise en place, collectivement, de processus d'étude, de problématisation et d'action collectives adaptés à des situations complexes ressenties comme communes, auxquelles des personnes et collectifs sont confrontés," (phrase 1). Cette phrase souligne l'importance de travailler collectivement pour diagnostiquer des situations complexes, ce qui correspond directement à la question posée. De plus, le texte évoque la nécessité de "regards croisés, capacité d'analyse et voies de résolution" (phrase 3), ce qui renforce l'idée d'une approche collaborative et analytique, essentielle pour faire des diagnostics collectifs.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

A41- Promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs

Par exemple, dans la section « Les axes de travail », il est mentionné que l'un des objectifs est « accompagner les organisations expérimentatrices, via une méthode détaillée et un processus apprenant reposant sur le pair à pair, le travail avec les professionnels de la comptabilité et les chercheurs mobilisés sur le sujet » (phrase 6). Cette mention de l'accompagnement des organisations et de l'approche collective suggère un effort pour établir des méthodes qui permettent des diagnostics partagés, ce qui répond à la question posée. De plus, la mention « sensibilisation afin de permettre à un plus grand nombre d'organisations de l'ESS de comprendre la nécessité de changer de modèle comptable » (phrase 5) souligne également l'importance de la formation et du diagnostic collectif dans ce processus.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Par exemple, il est mentionné que le groupe de recherche collaborative "entend confronter son travail avec le débat public" et que cela nécessite une "compréhension de ce qu'est la protection sociale, de son rôle et des défis auxquels elle est confrontée actuellement" (p. 3). Cela indique une volonté de mener des diagnostics collectifs sur la situation de la protection sociale. De plus, le texte met en avant l'importance de la participation des citoyens dans le processus de réforme de la protection sociale, soulignant que "le mouvement des communs doit faire un effort de formalisation des conditions justes de réalisation des services et des institutions de la protection sociale" (p. 46). Cela implique la promotion de méthodes collectives pour analyser et améliorer le système de protection sociale. Enfin, la mention de l'accès effectif à la protection sociale et la lutte contre le non-recours (p. 47) reflète également une approche de diagnostic collectif des besoins et des manques dans le système actuel. Le texte souligne que cette réflexion doit être

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

menée avec la participation des citoyens concernés, ce qui est une méthode pour réaliser des diagnostics collectifs.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux&nbs

Par exemple, à la phrase 4 de la section "LES AXES DE TRAVAIL DU GROUPE", il est dit : "Participer à la construction d'une méthode de déploiement de C.A.R.E. dans les organisations de l'ESS", ce qui implique un diagnostic collectif sur les méthodes comptables à adopter. De plus, à la phrase 12 de la section "2. LA MÉTHODE MISE EN OEUVRE", il est indiqué que "3 sessions (mai, octobre et novembre 2023) pour : [...] identifier les facteurs de santé au travail (satisfaction) et de dégradation de la santé au travail (insatisfaction)", ce qui renvoie à un processus de diagnostic collectif sur la santé au travail.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte traite de la question de manière explicite, notamment à travers la mention de la nécessité d'établir des diagnostics dans le cadre de la gestion des Communs. Par exemple, dans la phrase 2 de la section "ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE ET PROPOSITIONS D'ACTION", il est mentionné que "On a souhaité focaliser cette séquence sur la méthodologie", ce qui renvoie directement à l'idée de diagnostics méthodologiques. De plus, dans la phrase 6 de la même section, il est souligné que "Il faut une gouvernance multiacteurs, être multiacteurs ne suffit pas à caractériser une gouvernance collective/partagée". Cela implique une reconnaissance de l'importance des méthodes collectives et des diagnostics dans la gouvernance des Communs.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte traite explicitement de la question de promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs. Justification : 1. Dans la section "Pourquoi un groupe de travail «Communs et comptabilité»?", il est mentionné que le groupe cherche à "donner la parole aux différents acteurs de l'organisation... aux porteurs des différents capitaux" (phrase 19). Cela indique une volonté de promouvoir des méthodes de diagnostic collectif en intégrant les perspectives de divers acteurs. 2. Plus loin, le texte évoque l'expérimentation de la méthode C.A.R.E., qui comprend une "démarche réflexive sur les pratiques, capitaliser et continuer à innover" (phrase 25), ce qui implique une approche de diagnostic collectif pour évaluer et améliorer les pratiques en matière de comptabilité sociale et environnementale. 3. Enfin, l'idée de "croisement des savoirs et des pratiques" (phrase 32) souligne l'importance d'un dialogue collectif pour établir des diagnostics et des actions à entreprendre, renforçant ainsi la capacité de l'organisation à effectuer des diagnostics collectifs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte mentionne explicitement la question de promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs. Justification : Dans le texte, plusieurs passages traitent de la nécessité de créer des dispositifs pour favoriser la discussion collective et l'inclusion des personnes. Par exemple, la phrase 22 mentionne : "des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler, y compris de ce qui fâche", ce qui implique une méthode de diagnostic collectif. De plus, la phrase 24 évoque la reconnaissance des "personnes interfaces, celles qui n'ont pas peur de la discussion collective et qui facilitent l'inclusion", ce qui renforce l'idée de promouvoir des méthodes pour permettre des diagnostics collectifs. Enfin, le texte souligne l'importance d'une "approche très opérationnelle" pour les maires, indiquant une dynamique de diagnostic et d'action collective.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte aborde cette question dans plusieurs phrases. Par exemple, il est mentionné que les plateformes coopératives "offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 6). De plus, il est indiqué que les plateformes coopératives doivent "renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières…)" (phrase 15), ce qui sous-entend une approche collective et méthodologique pour évaluer et améliorer les pratiques existantes. Ces éléments montrent une volonté de promouvoir des méthodes collaboratives pour faire des diagnostics et des actions collectives.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Le texte aborde la question des diagnostics collectifs et des méthodes à promouvoir dans plusieurs sections. Par exemple, dans l'Introduction, il est fait mention de "discuter de la définition retenue de la notion de commun de proximité, en la confrontant à des réflexions sur le service public ou aux supports organisationnels classiques" (phrase 13). Cela implique une capacité à faire des diagnostics collectifs à travers l'analyse des différentes initiatives présentées dans le livre. De plus, dans plusieurs cas, les réflexions autour de la santé communautaire et des services de proximité montrent l'importance de la participation des communautés et des diagnostics partagés pour le développement de services adaptés aux besoins locaux (voir chapitre 3, 4 et 8) où les diagnostics sur les besoins des populations sont fondamentaux pour orienter les actions. Dans la conclusion, il est également souligné que les "communs de proximité" doivent être ancrés sur le territoire et engagés dans une "perspective de servir l'intérêt général", ce qui implique une capacité à diagnostiquer collectivement les besoins et les enjeux (phrases 245-250). Ces références montrent que le texte traite de manière directe de la nécessité de promouvoir des méthodes et une capacité à faire des diagnostics collectifs dans le cadre des communs de proximité.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

A-42 Promouvoir des méthodes qui permettent la transversalité des analyses et mettent en évidence l'interdépendance des solutions

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. Dans la section 1.2 ("Notre manière de travailler"), il est mentionné que "sa richesse réside dans son interdisciplinarité et sa dimension intergénérationnelle", ce qui souligne l'importance de croiser les perspectives et d'utiliser des méthodes variées pour traiter les questions complexes liées aux communs (phrases 18-19). 2. La démarche décrite dans la section 2.2.2 ("Les objectifs du programme de travail") insiste sur le fait que l'objectif est d'"établir une analyse transversale des propositions déjà mises à jour dans différents réseaux", ce qui met en avant la nécessité de relier différentes analyses et initiatives pour en tirer des enseignements communs (phrase 90). 3. Dans la section 3.2.2, il est également souligné que "l'approche par les communs permet de décloisonner les manières de penser l'action en train de se faire", ce qui renforce l'idée que les solutions à la crise écologique et sociale nécessitent des approches intégrées et collaboratives (phrase 251). 4. Enfin, à travers les exemples de pratiques locales, comme à Thiers et Grenoble, le texte montre comment les collectivités peuvent travailler avec les communs pour générer des synergies, ce qui met en évidence l'interdépendance des solutions et la nécessité d'une approche collaborative pour la transition écologique (phrases 318 et 335).

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Section II.E. Les questions transversales aux communs et CARE**- Cette section évoque explicitement la nécessité d'aborder les problématiques de manière transversale, en intégrant les différentes dimensions de la comptabilité et en soulignant l'importance de modéliser les interrelations entre les différents capitaux (humain, naturel, financier). Par exemple, la phrase 55 mentionne "la différence d'échelles et de référentiel est impérative de manière à pouvoir différencier les niveaux et interdépendances entre individuel, entreprise, et république des communs". 2. **Section II.D. Les communs et CARE** - Cette section discute comment CARE permet de "mobiliser l'analyse des communs comme ressources" et souligne l'importance de "développer des outils nécessaires à leur pérennité", mettant donc en lumière l'interdépendance des solutions proposées pour les communs. 3. **Section III.D. Fermes d'Avenir : CARE et Agroécologie** - La section discute des expérimentations autour de CARE dans des fermes et évoque les enjeux d'interconnexion entre les pratiques agricoles et la préservation des ressources (capitaux naturels et humains), illustrant une approche intégrative. 4. **Conclusion**- La conclusion insiste sur "la nécessité de transformer notre modèle

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

de société en profondeur" et sur le besoin de "changer d'indicateurs et du pilotage par le tout financier", ce qui renforce l'idée d'interdépendance des solutions dans le contexte des communs.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

- Dans l'introduction, il est mentionné que les communs mobilisent de nouveaux collectifs d'habitants et des équipes municipales, ce qui implique une collaboration et une transversalité essentielle pour la transition écologique et solidaire (phrases 1-3). - L'approche par les communs est décrite comme une relation fonctionnelle entre acteurs publics et de la société civile, permettant la co-construction d'une vision et d'une gouvernance partagées. Cela souligne l'importance de la transversalité et de l'interdépendance dans les processus de décision (phrase 6). - Le texte évoque également des exemples concrets d'initiatives qui montrent comment plusieurs acteurs collaborent pour atteindre un objectif commun, comme le Pacte pastoral, où différents acteurs du territoire participent à sa gestion (phrase 24).- La conclusion souligne que l'approche par les communs permet de délimiter les enjeux à plusieurs échelles et fait ressortir l'importance des interactions entre diverses parties prenantes pour une action collective efficace (phrase 14).

Dans « Klaxon_29 »

Par exemple, la section sur les "appels à communs" mentionne explicitement que ces dispositifs visent à "s'inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations via la commande publique ou les appels à projets ainsi qu'aux silos des politiques publiques qui conduisent à des logiques de guichet et contrarient la transversalité des nécessaires 'transitions'" (phrase 78). Cela souligne la nécessité de dépasser les logiques de silos pour favoriser des approches intégrées et collaboratives. De plus, le texte évoque comment les communs peuvent agir comme "forces instituantes sur le temps long", en permettant aux communautés de "construire collectivement des réponses aux questions complexes" (phrase 128). Cela indique clairement une volonté de promouvoir des méthodes qui favorisent la transversalité et l'interdépendance dans le traitement des enjeux sociaux, culturels et environnementaux. Enfin, l'appel à la vigilance et à la recherche de solutions alternatives (phrase 93) souligne l'importance d'une analyse interdisciplinaire et intégrée pour faire face aux défis contemporains, renforçant ainsi l'idée que les solutions doivent être interconnectées pour être efficaces.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Tout d'abord, la mention des organisations en communs qui apportent des exemples de nouvelles formes d'organisation et de coordination souligne l'importance de la coopération et de l'interconnexion entre les différents acteurs (phrase 1, paragraphe 2). De plus, le texte pose la question de la responsabilité et de la prise de décision collective dans le contexte du travail, en évoquant le besoin de délibération entre les parties prenantes, notamment les salariés, pour établir des critères d'évaluation et de choix (phrase 10, paragraphe

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

2). Cela met en évidence la nécessité d'intégrer diverses perspectives pour comprendre et résoudre les enjeux liés au travail et à l'organisation. Enfin, la proposition de créer un groupe de travail au sein de La Coop des Communs pour croiser des regards entre acteurs et chercheurs illustre une méthode visant à favoriser la transversalité dans les analyses et à promouvoir des solutions interconnectées (phrase 12, paragraphe 5).

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte traite de manière centrale la question de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions à travers les différentes initiatives de communs et leur interaction avec les pouvoirs publics. 1. **Transversalité des analyses** : Le texte évoque plusieurs axes d'analyse (phrase 3-4), notamment sur la manière dont les initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS) peuvent renforcer la démocratie. Cela implique une réflexion croisée entre différents acteurs et types d'initiatives. 2. **Interdépendance des solutions** : À plusieurs reprises, le texte souligne comment les communs et les acteurs publics peuvent modifier leurs relations pour générer des solutions innovantes. Par exemple, la capacité des initiatives à influencer les règles du jeu institutionnel (phrase 5-6), ou encore l'idée que les communs peuvent être des espaces de rencontre entre acteurs publics et citoyens (phrase 8). 3. **Méthodes pour la transversalité** : L'utilisation d'une méthodologie participative pour construire la recherche (phrase 3) et le fait que les différents acteurs s'engagent à co-construire des solutions (phrase 5) sont des exemples de méthodes qui favorisent cette transversalité. 4. **Évaluation des pratiques** : La discussion sur la nécessité d'évaluer les différentes pratiques et leurs impacts (phrase 12) montre également une volonté de répondre à la question de l'interdépendance des solutions, en cherchant à comprendre comment les initiatives interagissent et se renforcent mutuellement. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions, tant dans les réflexions théoriques que dans les exemples pratiques.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

La Coop des Communs prône une approche collective et interdisciplinaire pour faire face aux enjeux complexes, comme en témoigne la mise en place de processus d'étude, de problématisation et d'action collectives (phrase 49-52). Cela souligne l'importance d'articuler les contributions de divers membres et de favoriser le dialogue entre recherche et pratique (phrase 63-66). De plus, l'idée de "regards croisés" (phrase 54) et d'allers-retours entre théorie et pratique (phrase 55) renforce cette transversalité et cette interconnexion des analyses. En insistant sur l'importance d'une participation ouverte et diversifiée (phrase 54), le texte met en lumière la nécessité d'adopter des méthodes qui favorisent l'interdépendance des solutions pour répondre aux défis complexes que rencontrent les communs. Enfin, le texte mentionne explicitement l'objectif de "faire système" pour promouvoir des formes de réciprocité et d'action collective (phrase 66), ce qui est en ligne avec la promotion de méthodes transversales.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. **Transversalité des initiatives** : La phrase 2 mentionne que les initiatives sont souvent morcelées et appartiennent à des champs différents, ce qui empêche les « initiatives citoyennes transversales » de se développer. Cela souligne l'importance de la transversalité dans les analyses. 2. **Mise en synergie** : Dans la phrase 6, il est indiqué que le projet vise à tester les communs comme un moyen de « mise en synergie des initiatives de transition à l'échelle des territoires », ce qui renforce l'idée de l'interdépendance des solutions. 3. **Approche systémique** : La phrase 9 décrit une méthode d'analyse axée sur les communs de la complexité de la transition, ce qui implique une approche systémique et interconnectée des différentes initiatives. 4. **Rôle des entrepreneurs frontières** : La phrase 18 met en avant le rôle des « entrepreneurs frontières » qui sont essentiels pour le décloisonnement des initiatives, soulignant ainsi l'importance de la collaboration et de l'interconnectivité entre différents acteurs. 5. **Déplacement du regard** : La phrase 20 souligne que ce n'est pas seulement la construction de communs qui permet la mise en synergie, mais aussi le « déplacement du regard » qui permet d'aborder les contextes et méthodes d'action de manière interconnectée. Ces éléments montrent clairement que le texte aborde de manière approfondie la question de la transversalité dans les analyses et l'interdépendance des solutions, en faisant de ce thème une préoccupation centrale de la recherche-action ACTTES.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

1. **Définition des capitaux à préserver** : Le texte met en avant la nécessité d'une approche intégrée et d'interactions entre différents types de capitaux (humains, naturels, financiers), ce qui souligne l'importance de la transversalité (phrase 13). 2. **La méthode CARE** : Elle est présentée comme un cadre conceptuel visant à prendre en compte les interactions de l'entreprise avec son environnement, ce qui montre une approche transversale dans l'analyse comptable et la prise de décision (phrase 12). 3. **Identification des actions de préservation** : La nécessité de croiser les paroles des salariés et des bénévoles avec celles d'experts montre une approche collaborative et interdisciplinaire dans l'évaluation des capitaux humains (phrase 25). 4. **Enseignements d'autres expérimentations** : Les leçons tirées des expérimentations montrent l'importance de la réintégration des externalités dans le cadre d'une approche transversale, reliant les impacts de l'entreprise à des solutions durables (phrase 28).

Dans
« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. La phrase 11 fait référence à la nécessité d'une structure de gouvernance qui permet la gestion collective des ressources, soulignant que les communs sont des "construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes". Cela met en avant l'importance d'une approche transversale et collaborative. 2. Dans la phrase 13, il est mentionné que l'approche par les communs "apporte aussi un élément de réponse aux enjeux démocratiques", ce qui sous-entend une interconnexion entre les différentes solutions et analyses

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

nécessaires pour répondre aux défis contemporains. 3. En outre, les enseignements tirés dans la phrase 21 soulignent la nécessité de "revisiter la place de la/des communautés « concernées » et de « l'écosystème comme communauté » dans la prise de décision", ce qui implique une analyse transversale des impacts et des relations entre les différents acteurs et éléments en jeu. 4. La phrase 23 évoque également l'idée que "l'ESS apporte à ce sujet des principes et des pratiques fortes et éprouvées", impliquant une interconnexion entre les valeurs de l'ESS et les pratiques liées aux communs, renforçant encore l'idée de transversalité.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Ensemble de réflexions sur l'interdépendance** : Le texte souligne que la protection sociale ne doit pas être vue comme un ensemble de programmes isolés, mais comme une macro-institution intégrée qui nécessite une approche systématique pour être améliorée. Cela renvoie à la nécessité de méthodes qui favorisent la transversalité des analyses (voir phrase 4.2 : "La protection sociale ne saurait être conçue comme un regroupement hasardeux de programmes individualisés..."). 2. **Importance de la collaboration** : Le passage concernant la recherche collaborative insiste sur l'importance d'une approche participative, qui inclut diverses parties prenantes, et qui vise à comprendre les défis contemporains de la protection sociale en tenant compte de l'interdépendance des différents acteurs et structures (voir phrase 3.1 : "Le groupe rassemble en son sein une grande diversité d'acteurs..."). 3. **Réforme et intégration des divers statuts** : Le texte évoque également la nécessité d'intégrer différents statuts d'emploi et de travail dans le système de protection sociale, ce qui implique une analyse transversale des besoins et des solutions (voir phrase 3.6 : "La réforme de la protection sociale doit viser à intégrer au fur et à mesure tous ces « statuts » d'activité..."). 4. **Réflexion sur l'action collective** : La dernière partie du texte évoque le besoin de réinventer la solidarité en impliquant les citoyens dans le processus décisionnel et en favorisant une co-production des services, ce qui reflète une approche systémique et interconnectée (voir phrase 3.5 : "La gestion politique des institutions de la protection sociale ne saurait se limiter à une «gouvernance» d'appareils...").

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Par exemple, il mentionne la "mutualisation des expertises" et la "capitalisation sur les expérimentations" (phrase 4, section "LES AXES DE TRAVAIL DU GROUPE"), qui impliquent une approche collaborative pour intégrer différentes perspectives et expertises. De plus, il est fait référence à des "analyses croisées en groupe mixte" (phrase 11, section "2. LA MÉTHODE MISE EN OEUVRE"), ce qui renforce l'idée de transversalité. L'objectif de la méthode C.A.R.E. est également de "rendre visible la réalité des engagements d'organisation en matière de responsabilité sociale et environnementale" (phrase 17, section "3. LES PREMIERS RÉSULTATS"), ce qui souligne l'interdépendance des solutions relatives à la comptabilité et à la prise en compte des différents types de capitaux. Enfin, la discussion autour de la nécessité de croiser les savoirs et les perspectives (phrase 31, section "4.4 DES QUESTIONS À APPROFONDIR") met en avant l'importance d'une approche intégrative pour traiter les enjeux complexes liés aux communs et à la comptabilité.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte traite de manière centrale de la question de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions à travers son exploration des plateformes coopératives et des collaborations entre divers acteurs. Justification : 1. La mention des "parties prenantes associées aux décisions" et "co-construction de services d'intérêt collectif" (phrases 5 et 10) met en avant l'idée de collaboration et d'interdépendance entre différents acteurs, ce qui est fondamental pour une approche transversale. 2. La phrase "faire système et grandir à partir des réalisations existantes, grâce à des partenariats qui associeront collectivités, organisations de l'ESS, acteurs de la transition" (phrase 21) souligne l'importance des partenariats et des collaborations pour développer des solutions durables et efficaces. 3. Le texte appelle à "mobiliser collectivement pour être reconnus et financés" (phrase 22), ce qui implique une approche intégrée et collective pour promouvoir les plateformes coopératives.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Importance de la collaboration et des initiatives citoyennes** : Dans l'introduction et les différents chapitres, il est souvent question de l'importance des initiatives citoyennes pour répondre à des besoins locaux, ce qui illustre l'idée de transversalité. Par exemple, l'initiative des Râteleurs dans le Pays Foyen (chapitre 1) montre comment une communauté peut s'organiser pour répondre à des enjeux alimentaires en s'appuyant sur la participation active de ses membres. 2. **Approche intégrée de la santé communautaire** : Dans le chapitre 3, Dominique Acker souligne que les centres de santé communautaire (CSC) reposent sur une approche globale qui prend en compte les déterminants sociaux de la santé, ce qui met en avant l'interdépendance entre différents acteurs et solutions. 3. **Modèle des écoles-biens communs** : Le chapitre 4 présente les écoles en tant que biens communs, illustrant comment elles peuvent fonctionner comme des espaces de collaboration entre différents acteurs de la communauté, renforçant ainsi l'idée de transversalité dans l'éducation et les services publics. 4. **Les communs de proximité comme réponse aux défaillances des services publics** : Dans le chapitre 5, Benjamin Coriat évoque comment les communs de proximité émergent en réponse à la dégradation des services publics, ce qui montre comment différentes solutions peuvent interagir et se compléter pour répondre à des besoins sociaux. 5. **Critique de la gestion traditionnelle par l'État** : À plusieurs reprises, notamment dans les chapitres 7 et 8, il est discuté des limites des approches étatiques dans la gestion des services publics, plaidant pour des modèles plus collaboratifs et ouverts, ce qui renforce l'idée d'une approche systémique et interconnectée. Ces exemples montrent que le texte s'inscrit clairement dans la thématique de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions, en mettant en avant l'importance de la collaboration entre différents acteurs pour répondre aux enjeux sociaux contemporains.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

- Dans la section "Ensemble, elles représentent une infrastructure numérique de coopération accessible à tous et dans tous les territoires" (phrase 4 du dernier paragraphe), il est fait mention d'une infrastructure qui favorise la coopération, impliquant une transversalité dans les actions et les solutions proposées.- La phrase "Ces nouveaux communs incarnent une nouvelle vision du territoire intelligent portant des services aux citoyens en permettant le développement de nouveaux liens sociaux, de nouveaux cadres d'échanges, de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

nouvelles activités et de nouvelles innovations pour le vivre ensemble" (phrase 5 du dernier paragraphe) met également en avant l'interdépendance des solutions à travers le développement de liens sociaux et d'activités collaboratives.- Dans la partie où il est question de "facilitant la compréhension du modèle par les principaux acteurs du financement, les collectivités territoriales partenaires, les pouvoirs publics et les autres partenaires des plateformes coopératives" (phrase 3 du dernier paragraphe), on voit une volonté de créer des synergies entre différents acteurs, ce qui souligne la nécessité d'une approche transversale.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Développement d'outils d'évaluation partagés** (phrase 6) : Le projet a intensifié ses efforts en développant des outils d'évaluation partagés, soulignant l'importance de l'interaction entre divers acteurs (résidents, associations, autorités publiques) pour atteindre des objectifs communs. 2. **Méthodologies participatives** (phrase 8) : Le recours à des méthodologies participatives telles que le modèle de gouvernance de la santé des sols HuMUS et le cadre de comptabilité écologique CARE démontre comment ces approches peuvent mettre en lumière la valeur environnementale et sociale générée, favorisant ainsi une analyse transversale des impacts. 3. **Engagement des parties prenantes** (phrase 22) : La signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) formalise les engagements de multiples parties prenantes, ce qui illustre l'interdépendance des solutions et des contributions de chacun au projet. 4. **Ateliers et événements publics** (phrase 29) : Les événements publics organisés tout au long du projet, impliquant des acteurs divers, ont permis de sensibiliser sur les systèmes alimentaires durables et renforcent l'idée de travail collectif vers des objectifs partagés. 5. **Leçons tirées** (phrase 47) : Les leçons tirées du projet, notamment l'importance du sol comme thème unificateur, soulignent la nécessité d'une approche collective et d'un financement stable pour maintenir la santé des sols, ce qui est essentiel pour la transversalité des analyses. Ces éléments démontrent que la promotion de la transversalité des analyses et l'interdépendance des solutions sont des thèmes centraux et intégrés à la stratégie globale du projet.

De façon directe :

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Phrase 13-14** : "La question de la place et du rôle de l'ESS dans une finance soutenable renvoie alors en premier lieu à la capacité de ces acteurs à participer à des coopérations, à des actions collectives orientées par la finalité transformative que traduisent les ODD." Cette phrase souligne l'importance de la coopération et de l'interdépendance dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). 2. **Phrase 45-46** : "Il s'agit alors d'avancer dans la réflexion sur la construction d'outils bancaires et financiers utiles aux communs et sur l'apport de la réflexion en termes de communs à la représentation des banques." Cela fait référence à la nécessité de développer des outils qui relient les différents acteurs et ressources, promouvant ainsi la transversalité. 3. **Phrase 71-72** : "Les communs de territoire ont été, dans une première approche exploratoire, définis comme des actions collectives instituantes prenant en charge la gestion des ressources constituant des enjeux de la transition écologique à cette échelle et conçues

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

pour être non-excluantes et interconnectées pour former un système." Cette définition met en avant l'idée que les solutions doivent être interconnectées et orientées vers un objectif commun.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Plusieurs passages évoquent l'idée de liens entre différents éléments du système alimentaire et l'importance d'une approche intégrée. Par exemple, la phrase 29 mentionne que "l'alimentation concerne nos modes de vie, nos cultures, nos modes de production, nos rapports à la terre... reposant sur un système complexe d'éléments interreliés". De plus, le texte souligne que "les différents registres de questions concernant l'accessibilité à l'alimentation restent insuffisamment articulés les uns aux autres" (phrase 54), ce qui met en avant le besoin de méthodes qui favorisent la transversalité. Enfin, il est affirmé que "l'aborder de tels sujets complexes, sources de dilemmes sociaux, par le prisme des communs, permet de transformer la manière dont les acteurs agissent" (phrase 58), ce qui indique une volonté de mettre en lumière l'interdépendance des solutions.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde explicitement la question de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions, notamment dans les sections où il discute de la nécessité d'une approche collaborative et de la mutualisation des données. Exemples et termes précis : 1. **Interopérabilité**- Dans la section III, il est dit que "Mutualiser des données requiert de l'interopérabilité : les parties prenantes doivent pouvoir interconnecter." (phrase 1). Cette mention souligne l'importance de méthodes qui favorisent une analyse intégrée et collaborative des données. 2. **Coopération**- Toujours dans la section III, il est mentionné que "Nous plaçons l'interopérabilité au niveau de l'inter-coopération. Cela permet à des réseaux d'ESS de survivre dans l'économie de marché." (phrase 2). Cela met en lumière l'aspect interconnecté des solutions à travers des coopératives. 3. **Processus politique et d'ingénierie technique**- Il est noté que "Il s'agit ainsi d'un processus politique et d'ingénierie technique (de mise en commun des données)" (phrase 5). Cela fait référence à la nécessité d'une approche systémique pour aborder les questions de partage de données.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Par exemple, la phrase : "L'échelle de la communauté de communes est la plus évidente, pour fédérer, impliquer les élus" (phrase 55) souligne l'importance d'une approche collective et interconnectée à l'échelle intercommunale, ce qui fait écho à la nécessité de méthodes qui favorisent la transversalité. De plus, le processus de création du Pacte Pastoral, qui inclut divers acteurs comme les élus, éleveurs et la communauté, illustre la mise en œuvre d'une gouvernance partagée et la reconnaissance de l'interdépendance entre les différents acteurs et leurs solutions (phrase 59 : "Car la communauté embrasse tout le territoire : troupeaux, éleveurs, propriétaires, élus et collectivités"). Cela montre bien comment les analyses et les solutions sont entrelacées, répondant ainsi à l'appel pour des méthodes qui favorisent la transversalité et l'interconnexion. Enfin, l'évocation de "l'intermédiaire en mode apprenant" qui aide à définir une vision commune et à fixer

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des objectifs durables (phrase 134) reflète également une attitude proactive vers la transversalité des analyses.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte aborde directement la question de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions, notamment dans le point 2 de la déclaration, où il est mentionné que les plateformes numériques alternatives doivent travailler ensemble et établir un "récit commun minimal" ainsi qu'à la "description d'objectifs communs de moyen et long terme" (phrase 29). Ce passage souligne l'importance d'une approche collective et coordonnée, qui est essentielle pour promouvoir la transversalité des analyses. De plus, le texte évoque la nécessité de "travailler à l'articulation des échelles territoriales" (phrase 36), ce qui met en lumière l'interdépendance des solutions à différentes échelles. Ces éléments montrent une volonté explicite de promouvoir des méthodes qui favorisent la collaboration et l'intégration des différentes initiatives et acteurs.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte mentionne explicitement des méthodes qui favorisent la transversalité des analyses et l'interdépendance des solutions, notamment à travers l'idée de "travail en cours sur les outils et exemples qui favorisent les conventions entre acteurs de nature hétérogène pour trouver des solutions à l'accès aux ressources" (phrase 6). Cela met en avant l'interconnexion nécessaire entre différents acteurs pour aborder la question des ressources communes. De plus, la section sur les "outils de répartition des faisceaux de droits" (phrase 33) montre une volonté de promouvoir des méthodes qui permettent de gérer et de partager équitablement les ressources, ce qui est en ligne avec l'idée d'interdépendance des solutions. Ces éléments montrent que le texte aborde effectivement la question posée, sans que cela soit le thème central, mais avec une mention claire des méthodes et des principes qui facilitent la transversalité et l'interconnexion.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Par exemple, la problématique posée dans l'introduction (phrase 7) souligne la nécessité de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole, ce qui implique une approche interdisciplinaire et transversale. De plus, la méthodologie mentionnée (phrase 12) inclut des entretiens avec des responsables scientifiques et des acteurs de la conservation, ce qui suggère une approche intégrative pour comprendre les enjeux socio-environnementaux. L'idée de la "dette environnementale" et des "processus de préservation" (phrase 21) reflète également la nécessité d'analyser les impacts de différentes activités sur le milieu marin d'une manière qui met en évidence leurs interrelations. Enfin, la conclusion (phrase 32) insiste sur l'importance du dialogue constructif et de l'information aux parties prenantes, renforçant ainsi l'idée que des solutions interconnectées sont essentielles pour la viabilité écologique et financière.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans
« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Par exemple, dans la section sur les enseignements du groupe, il est mentionné que "la gouvernance collective fondée sur l'entente locale et la coopération peut fonctionner" et qu'il existe "une diversité de gouvernance collective" qui doit être prise en compte, ce qui implique une analyse transversale des différentes ressources et communautés (phrases 10-11). De plus, le texte évoque la nécessité de "repenser le droit" pour les Communs, ce qui sous-entend une réflexion interdisciplinaire sur les solutions à mettre en œuvre pour gérer les ressources communes (phrase 22). Ces éléments montrent que le texte traite explicitement de la question de la transversalité et de l'interdépendance dans les analyses des Communs, en illustrant comment ces aspects peuvent influencer les solutions proposées.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte aborde explicitement la question de promouvoir des méthodes permettant la transversalité des analyses et mettant en évidence l'interdépendance des solutions à travers plusieurs sections, notamment en mettant en avant la méthode C.A.R.E. qui vise à intégrer les différentes dimensions des capitaux (humains, naturels, financiers) dans un cadre de comptabilité socio-environnementale. 1. **Mention de la méthode C.A.R.E.** : À plusieurs reprises, le texte souligne l'importance de la méthode C.A.R.E. pour permettre une approche intégrée et dialogique de la comptabilité, favorisant ainsi une vision transversale des enjeux sociaux et environnementaux. Par exemple, la phrase 14 mentionne que "C.A.R.E. est une comptabilité dialogique qui reconnaît la diversité des acteurs et des représentations", ce qui est directement lié à la transversalité des analyses. 2. **Engagement des parties prenantes** : Le texte évoque aussi l'importance d'impliquer divers acteurs dans le processus de comptabilité, comme le souligne la phrase 45 : "la méthode rend visibles... d'éventuels arbitrages au profit du capital financier", ce qui démontre la nécessité d'une approche qui tient compte des interrelations entre différents enjeux. 3. **Actions de sensibilisation et expérimentations** : Les sections sur les actions de sensibilisation et les expérimentations mettent en avant comment ces démarches visent à croiser les savoirs et à intégrer des perspectives variées, comme indiqué dans les phrases 20 à 30, où il est question de sensibilisation à une évolution du modèle comptable et d'expérimentations dans différents contextes.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Le texte traite explicitement de la question de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions. Justification : Plusieurs passages du texte soulignent l'importance de la transversalité et de l'interdépendance dans les analyses et les solutions proposées. Par exemple, dans l'introduction, il est mentionné que "l'écologie a souvent été abordée comme un enjeu isolé, sans suffisamment prendre en compte les enjeux sociaux et économiques plus larges" (phrase 19). Cela met en évidence la nécessité d'une approche intégrative qui tisse des liens entre différents domaines. De plus, le texte souligne que "la pratique du commun dans l'accès aux ressources naturelles est susceptible de faire émerger [...] des valeurs relationnelles" et "recommande une gouvernance qui associe les peuples autochtones et les communautés locales" (phrase 25). Ces éléments soulignent l'importance d'associer diverses parties prenantes pour une gouvernance plus efficace et intégrée. Enfin, il est mentionné que "la comptabilité écosystème centrée (CEC)

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

permet de mieux comprendre les interactions multiples entre les différentes pratiques et les écosystèmes" (phrase 108), illustrant comment des outils de comptabilité peuvent aider à visualiser et à gérer la complexité des relations interconnectées dans la gestion des ressources naturelles.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte traite de la question de la transversalité des analyses et de l'interdépendance des solutions de manière explicite, en abordant la nécessité d'approches collaboratives et flexibles. Justification : 1. La phrase mentionne "on est censé regarder la manière de faire ensemble, de faire avec", ce qui souligne l'importance de la collaboration et de l'interdépendance des actions dans les politiques publiques (phrase 14). 2. Le texte évoque également la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et de "collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel", ce qui fait écho à l'idée de transversalité dans les analyses et les solutions (phrase 12). 3. En parlant de "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler", le texte souligne l'importance de l'échange et de l'interaction entre différents acteurs, renforçant l'idée d'une approche intégrative (phrase 15).

A-43 Identifier et qualifier l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Le texte traite de manière approfondie de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long, en soulignant leur évolution historique, leur pertinence actuelle et les dynamiques de co-construction entre les collectivités locales et les acteurs des communs. De nombreux passages mettent en lumière ces aspects, notamment : 1. **Ancrage historique des communs (phrase 5-6)** : Le texte mentionne que "Depuis le Moyen-Age, la gestion des communs a été essentielle dans l'équilibre de nombreuses communautés", ce qui établit une continuité historique et souligne l'importance des communs dans le temps long. 2. **Évolution et résilience des communs (phrase 16-18)** : Il est indiqué que "des exemples de gestion des communs ont perduré jusqu'à maintenant", illustrant comment les pratiques de communs persistent malgré des contextes historiques changeants. 3. **Approche par les communs (phrase 168-172)** : La notion que "le commun est donc selon nous un horizon, un objectif à atteindre" évoque la construction continue et la nécessité d'adaptations au fil du temps. 4. **Interactions et co-construction (phrase 244-248)** : Le texte aborde comment les acteurs publics et citoyens cherchent à "se transformer ensemble, à décloisonner et inventer" de nouvelles voies, ce qui souligne la dynamique de construction des communs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

dans le temps. 5. **Contexte et dynamique actuelle (phrase 288-290)** : La mention des "nouvelles formes de rapports entre citoyens, élus et fonctionnaires territoriaux" met en avant les évolutions contemporaines et comment elles s'inscrivent dans un cadre historique et temporel plus large.

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Construction des communs dans le temps** : La mention des travaux d'Elinor Ostrom et du développement historique des communs, notamment dans le cadre de la recherche-action lancée en 2017, indique une réflexion sur l'évolution et la pérennité des communs. Par exemple, à la phrase 39, il est fait état de l'importance de "révéler et mobiliser" les communs de territoire sur le long terme. 2. **Liens historiques et contemporains** : Le texte fait référence à des mouvements historiques qui ont influencé la conception des communs, tels que les droits coutumiers en France (phrase 82) et le mouvement des communs urbains en Italie. Cela montre une continuité dans la réflexion sur les communs à travers le temps. 3. **Évolution des pratiques** : La discussion autour de la nécessité d'adapter le cadre bancaire et financier pour mieux soutenir les communs (phrase 128) témoigne d'une prise de conscience des évolutions nécessaires pour favoriser la durabilité des communs. 4. **Approche systémique et intégrative** : Le texte souligne que les communs doivent être envisagés dans le cadre d'une approche systémique qui inclut les acteurs de l'ESS, les banques et d'autres parties prenantes, afin de répondre aux défis contemporains (phrase 6). Ces éléments montrent que le texte aborde de manière exhaustive l'inscription des communs dans une perspective historique et évolutive, en examinant les interactions entre différents acteurs et les transformations nécessaires pour garantir leur pérennité.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

1. **Définition des communs** : La phrase 36 indique que « pour Élinor Ostrom, les communs ne sont pas des biens, mais des formes d’organisations sociales autour de la préservation de l’accès à des ressources valorisées par une communauté. Ils sont caractérisés par une communauté auto-organisée sur le temps long. » Cette définition ancre les communs dans une dynamique temporelle et organisationnelle. 2. **Construction des communs** : La phrase 40 mentionne que les membres d’une communauté se dotent et mettent en œuvre des règles pour la gestion et la gouvernance de leurs ressources, ce qui souligne l'aspect constructif et évolutif de cette inscription dans le temps. 3. **Complexité et interrelation des éléments** : À plusieurs reprises, le texte évoque comment l'accès à l'alimentation est influencé par des facteurs socio-économiques et culturels, ce qui implique une construction historique et sociale des communs. Par exemple, la phrase 8 mentionne que "l’alimentation concerne nos modes de vie, nos cultures, nos modes de production" et comment ces éléments sont interconnectés. 4. **Approche par les communs** : La phrase 44 affirme que l’approche par les communs peut transformer la manière dont les acteurs agissent et pensent leur action, ce qui renvoie à une dynamique d'évolution et de renouvellement au fil du temps.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Histoire des communs** : La section II.D. aborde l'histoire des communs, mentionnant leur origine et leur évolution, notamment la transition vers une gestion exclusive de la propriété au XVIIe siècle en Angleterre (phrases 13-14). Cela met en lumière comment les communs ont été affectés par des changements historiques significatifs. 2. **Construction collective** : Le texte évoque comment les communs émergent des initiatives collectives et des règles de gestion qui permettent aux communautés de préserver l'accès à des ressources (phrase 16). 3. **Expériences contemporaines** : Des exemples concrets de projets tels que "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) illustrent comment les communs se construisent et se développent à partir de dynamiques sociales et économiques sur le long terme (phrases 21-22). 4. **Dialogue avec les comptabilités alternatives** : La relation entre les communs et les modèles comptables alternatifs, comme CARE, est explorée dans l'écosystème des communs, soulignant l'importance de la comptabilité pour reconnaître et valoriser ces communs au fil du temps (phrases 42-43). Ainsi, le texte offre une analyse approfondie et structurée sur la manière dont les communs s'inscrivent dans un cadre historique et social, mettant en avant leur évolution et leur gestion à long terme.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Plusieurs passages abordent directement la manière dont les communs s'inscrivent dans des dynamiques historiques et sociales, ainsi que leur évolution. 1. **Phrase 4** : "La raison d’être de La Coop des communs est de permettre l’émergence et le renforcement des initiatives... dans l’espoir de favoriser la pérennisation du modèle d’organisation sociale, économique et culturelle qu’ils représentent ensemble." Cela montre l'intention de construire des communs sur le long terme. 2. **Phrase 5** : "qui est à l’origine de quoi ? dans quelles conditions les communs peuvent-ils s’inscrire dans la durée..." Cela questionne explicitement la durabilité et la construction des communs dans le temps, en lien avec les collectivités locales. 3. **Phrase 6** : "Une dynamique en constante évolution, une action ET un apprentissage collectifs..." Cela souligne l'idée que les communs ne sont pas statiques mais évoluent et s'adaptent dans le temps, ce qui est central à leur construction. 4. **Phrase 7** : "Il n’est pas certain de donner naissance à un commun ; il y a des conditions pour cela." Cela renforce l'idée que la formation des communs est liée à des processus longs et complexes. 5. **Phrase 8** : "Notre capacité collective à formuler de nouveaux modèles et relations suppose des tâtonnements intelligents qui doivent être encouragés." Cela évoque la nécessité d'un processus d'apprentissage et d'évolution sur le long terme pour les communs. Ces exemples montrent que le texte aborde non seulement la définition et l'identification des communs, mais aussi leur construction et leur inscription dans un cadre temporel élargi, ce qui en fait une thématique centrale du document.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Klaxon_29 »

Le texte traite de manière centrale de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long, notamment à travers l'évolution des "appels à communs" et leur impact sur les structures collectives et les pratiques des associations. Justification : 1. La phrase "Ce texte propose une première réflexion amenée à être développée sur la construction historique, politique et économique des appels à communs" (phrase 7) indique clairement que le texte aborde la construction des communs dans un cadre historique et politique. 2. L'auteur mentionne que "les communs agissent comme forces instituantes sur le temps long" (phrase 100), soulignant l'importance de la temporalité dans la construction des communs. 3. Le texte analyse les "appels à communs" et leurs implications en termes de dépendance et de gouvernance, ce qui montre une préoccupation pour la manière dont les communs sont institutionnalisés et évoluent dans le temps (phrases 88-90). 4. Les exemples historiques, tels que l'apparition du syntagme "Appel à Communs" en 2017 et les festivals qui l'ont précédé, illustrent l'évolution des pratiques autour des communs et leur inscription dans un contexte plus large (phrases 84-86). Ainsi, l'ensemble du texte s'inscrit dans une réflexion approfondie sur les communs, leur construction, et les défis auxquels ils font face dans un environnement néolibéral.

Dans « Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte aborde de manière centrale la question de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long, en particulier à travers le lien entre le travail, la coopération et les dynamiques émergentes au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Plusieurs passages mettent en lumière cette thématique. 1. La phrase "Que disent, que permettent de comprendre, qu'interrogent les organisations « en communs » de ces questions ?" (phrase 17) souligne directement le rôle des organisations en communs dans la compréhension des enjeux liés à la construction collective et au sens du travail. 2. De plus, lorsque le texte aborde les "nouvelles formes d'organizing" et les dynamiques alternatives au sein des communs (phrase 27), cela renforce l'idée que ces organisations cherchent à s'inscrire dans un temps long et à construire des alternatives durables au modèle dominant. 3. Enfin, la proposition de créer un groupe de travail au sein de "La Coop des communs" pour explorer les transitions socio-économiques et écologiques à travers le travail commun (phrase 42) indique une volonté de réflexion sur la pérennité et l'évolution des communs dans le temps.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. **Ressources documentaires « Communs et collectivités »** : La section discute de la gouvernance territoriale et de l'accès aux ressources, soulignant l'importance des communs dans la transition écologique et solidaire, ce qui implique une construction dans le temps (phrases 6-7). 2. **Communautés d'usages, délibératives et de contrôle** : L'exposé des différentes communautés met en lumière comment les acteurs s'organisent autour des communs, ce qui implique une dimension historique et évolutive de ces constructions (phrases 10-12). 3. **Échelles de communalité** : Le débat public mentionné, ainsi que les préconisations pour introduire un régime de « patrimoine commun » et renforcer la reconnaissance des « choses communes », soulignent une réflexion sur les communs dans le cadre d'une évolution légale et

sociale, ancrée dans le temps (phrases 15-20). 4. **Les communs fonciers ancestraux** : La mention des communs fonciers au XXIe siècle, en lien avec l'histoire et la modernité, met en avant la nécessité de comprendre les communs dans leur évolution historique (phrase 23).

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Construction sociale des communs** : La phrase 1 mentionne que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter", ce qui souligne l'idée que les communs ne sont pas des entités fixes mais se construisent au fil du temps par les interactions et les décisions collectives. 2. **Forces instituantes sur le temps long** : La même phrase souligne que les communs "agissent comme forces instituantes sur le temps long", ce qui met en avant leur dynamique évolutive et leur impact sur les générations futures. 3. **Intérêt général et règles évolutives** : À la phrase 11, il est dit que "leurs principes visent au dépassement de l'intérêt de leurs seuls membres et l'intérêt général à partir de leurs pratiques d'accès ouvert à la ressource où communauté, système de ressources et règles sont indissociables et évoluent concomitamment". Cela attire l'attention sur le fait que les communs sont en constante évolution et s'adaptent aux besoins de la communauté au fil du temps. 4. **Revitalisation de l'ESS** : Dans la phrase 10, il est mentionné que les communs "dépasse et en revitalise la philosophie et les pratiques", ce qui implique que leur construction et inscription s'insèrent dans un contexte historique et évolutif. Ces éléments démontrent que le texte aborde de façon approfondie la question de l'inscription et de la construction des communs dans un cadre temporel élargi.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite directement de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long à travers plusieurs sections qui analysent comment les communs peuvent servir de médium pour la mise en synergie des initiatives de transition écologique et solidaire (TES) et comment cela s'inscrit dans une démarche de recherche-action. Justifications : 1. **Phrase 5-6** : "Il visait premièrement à tester la proposition de recherche de considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition à l'échelle des territoires", qui indique explicitement l'intention de comprendre comment les communs s'inscrivent dans le développement durable des territoires sur le long terme. 2. **Phrase 35-36** : "Chaque territoire comporte du fait de son historicité et de celle des acteurs en présence, 'des portes d'entrée' spécifiques dans la TES", soulignant que l'inscription des communs est liée à l'historicité des territoires et des acteurs, ce qui fait référence à une construction dans le temps long. 3. **Phrase 48-49** : "Ce n'est pas uniquement la construction de communs et le déploiement d'une méthode pour y parvenir qui permet la mise en synergie des initiatives de la TES mais le 'déplacement du regard' que permet une approche par les communs", montrant que l'approche des communs a des implications sur la façon dont les initiatives sont perçues et intégrées dans le temps.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

1. **Construction sociale des communs** : La phrase 4 mentionne que "le commun comme construction sociale (pas qu'une ressource naturelle)", ce qui souligne l'idée que les communs sont des constructions qui évoluent dans le temps et sont influencées par les interactions sociales. 2. **Gouvernance et participation** : La phrase 4 souligne que la "structure de gouvernance du bien commun réservant une place centrale aux personnes directement concernées", ce qui implique une inscription des communs dans un processus participatif qui se construit dans le temps. 3. **Modèle CARE et ses principes** : Les sections 12 à 15 détaillent le modèle CARE qui "vise à prendre en compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement", ce qui inclut une réflexion sur la durabilité et la préservation des capitaux naturels et humains sur le long terme. 4. **Phases d'évaluation** : La phrase 17 décrit plusieurs phases pour "définir les capitaux à préserver", ce qui renvoie à un processus de construction et d'inscription des communs dans le temps. Ces éléments montrent que le texte s'inscrit dans une réflexion approfondie sur la manière dont les communs sont conceptualisés, gérés et préservés au fil du temps, en s'appuyant sur des principes de durabilité et de responsabilité sociale.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Conception des communs** : Le texte explique que les communs sont des "construits sociaux" basés sur la capacité des personnes à collaborer pour répondre à des enjeux complexes (phrase 5). Cela indique une dynamique historique et sociale dans leur construction. 2. **Gouvernance et durabilité** : La mention d'une "structure de gouvernance de l'accès et de l'usage" qui vise à assurer la "reproduction à long terme de la ressource" (phrase 9) démontre une préoccupation pour la pérennité des communs, ce qui est essentiel dans le temps long. 3. **Engagement social** : Le texte souligne que les communs résultent d'un "combat social" et que leur reconnaissance nécessite une action permanente des communautés humaines (phrase 15). Cela implique une continuité et une évolution dans le temps. 4. **Évolution des valeurs** : L'idée que la "valeur que nous donnons aux choses doit donc prendre en compte l'effet de l'activité humaine sur la situation actuelle de notre planète et sur son futur" (phrase 18) montre que les valeurs associées aux communs évoluent avec le temps et les contextes. 5. **Temps long dans la gestion** : La mention de la "préservation de la valeur dans le temps long" (phrase 23) et des principes de l'ESS qui soutiennent cette pérennité, comme "les réserves impartageables" et le "patrimoine inaliénable des associations", renforce l'idée que les communs doivent être pensés et gérés sur le long terme.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Historique et évolution** : Il est mentionné que la protection sociale en France s'est construite autour de trois institutions (la famille, l'économie, et la politique) et que son développement historique est en réponse à des besoins sociaux et politiques, ce qui indique une construction dans le temps long (pages 39-40). 2. **Rôle des communs** : Le texte souligne que les communs peuvent renouveler les logiques de redistribution et de protection, et que leur approche pourrait contribuer à un projet de solidarité plus large,

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

indiquant ainsi une inscription des communs dans les défis contemporains de la protection sociale (page 38). 3. **Interconnexion entre protection sociale et communs** : Il est affirmé que les communs peuvent influencer la manière dont la protection sociale est perçue et mise en œuvre, suggérant que la protection sociale doit être reconsidérée à travers le prisme des communs, ce qui engage une réflexion sur leur évolution historique et leur place dans le futur (pages 40-41). 4. **Propositions concrètes et implications politiques** : Le texte propose des pistes pour intégrer les communs dans la réforme de la protection sociale, en soulignant la nécessité d'un processus collectif et démocratique pour redéfinir les droits et les ressources partagées, ce qui démontre une volonté de construire une nouvelle identité politique autour des communs (pages 52-53). Ces exemples montrent que le texte aborde de manière centrale la question de la construction des communs dans le temps long, leur inscription dans le cadre de la protection sociale et les implications politiques qui en découlent.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte aborde explicitement l'émergence, la gouvernance et la gestion des communs, ainsi que leur évolution dans le cadre de la comptabilité socio-environnementale. 1. **Émergence des communs** : Le texte évoque comment les communs émergent de la société civile, à la fois au niveau national et territorial (phrases 6 et 7), en soulignant la nécessité d'une gouvernance adaptée et d'une gestion qui respecte les droits d'accès et la privation d'emploi. 2. **Gouvernance et gestion des communs** : La gouvernance des communs est discutée à travers des exemples comme TZCLD et l'école ETRE, soulignant leur rôle dans la création d'emplois décents et dans l'intégration des préoccupations sociales et environnementales (phrases 6 à 9). 3. **Temporalité et capitalisation** : Le texte aborde également la notion de pluriannualité et de transition écologique et solidaire, indiquant que l'adaptation des redditions de comptes doit tenir compte du temps long (phrase 19). 4. **Modèle socio-économique** : La discussion sur le modèle C.A.R.E. est essentielle pour comprendre comment les communs peuvent être intégrés dans un cadre de gestion qui prenne en compte les différents types de capitaux (humains, naturels, financiers) et les dettes héritées (phrases 48 à 49). Ainsi, le texte examine en profondeur comment les communs s'inscrivent dans une dynamique temporelle qui nécessite une prise en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux à long terme.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Plusieurs passages traitent de l'inscription historique des communs, de leur évolution et de leur pertinence dans le contexte contemporain. 1. **Inscription historique des communs** : Le texte évoque les "commissions syndicales, chargées de la gestion de biens indivis" qui sont issues d'une loi de 1884, ce qui indique une continuité historique dans la gestion des communs (phrase 9). De plus, il mentionne que certaines formes de propriété collective "préexistaient à la Révolution française et à l'État moderne", soulignant leur longévité et leur résistance face aux transformations sociopolitiques (phrase 9). 2. **Évolution et adaptation des communs** : Le texte parle également des initiatives contemporaines qui cherchent à "réinventer la propriété foncière collective" et à "mobiliser des collectifs de citoyens" pour créer de nouvelles formes de gestion, illustrant la dynamique d'innovation dans la pratique des communs (phrase

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

10 et 11). 3. **Défis contemporains** : Le texte met en avant les menaces pesant sur les communs ancestraux et contemporains, en soulignant que "ces menaces se sont récemment traduites en France par des restrictions fortes sur les sections de commune" (phrase 10). Cela montre comment les communs doivent naviguer dans un paysage juridique et politique changeant, tout en cherchant à préserver leur pertinence dans le temps long. 4. **Gouvernance et participation** : L'importance de la gouvernance partagée et de l'implication des communautés dans la gestion des ressources est également soulignée, ce qui reflète une continuité dans les pratiques de gestion des communs à travers le temps (phrase 13). En somme, le texte explore profondément la notion de communs à travers le prisme de leur inscription historique, de leur adaptation aux enjeux contemporains et des défis qu'ils rencontrent, consolidant ainsi l'idée que leur construction et leur pertinence s'inscrivent dans un temps long.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte traite de manière centrale de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long, notamment en évoquant les défis actuels et futurs liés à la transformation sociétale. 1. La phrase 6 mentionne que "Il faudra faire société avec les communs", insistant sur l'importance des communs dans le contexte socio-économique actuel. 2. Dans la phrase 10, l'auteur souligne la nécessité d'une approche flexible et d'une "diversité telle des communs", indiquant une reconnaissance de leur évolution et de leur adaptation dans le temps. 3. La phrase 15 parle de la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs", ce qui implique un processus de construction et d'inscription des communs dans une perspective historique et politique. 4. Enfin, la phrase 18 évoque le projet de rendre l'espace socio-politique du commun "un projet de société inclusif", ce qui implique une réflexion sur la durabilité et l'évolution des communs dans le temps. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de mentionner les communs, mais les inscrit dans un cadre de réflexion sur leur rôle et leur construction face aux défis contemporains.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

1. La phrase 4 mentionne que "les plateformes coopératives jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, démocratique et solidaire", ce qui souligne leur importance de manière systémique et dans une perspective de long terme. 2. La phrase 6 évoque que "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l’ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts", ce qui indique une construction collective qui s'inscrit dans le temps. 3. Les propositions faites dans la seconde partie du texte (points 1 à 4) soulignent la nécessité de "stabiliser des modèles et dispositifs" et de "faire système", ce qui implique une vision durable et évolutive des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Le texte traite de manière centrale de l'inscription et de la construction des communs dans le temps long, en particulier dans le contexte de la crise du Covid-19 et de la réponse numérique qui en a découlé. 1. La section qui discute des "solutions numériques solidaires" met en avant comment ces initiatives, émergeant durant la crise, peuvent constituer une "infrastructure numérique de coopération accessible à tous" (phrase 91). Cela souligne l'importance de ces communs dans le paysage socio-économique, et leur potentiel à perdurer au-delà de la crise. 2. Le texte évoque aussi la nécessité de construire une société "plus résiliente, plus décentralisée et localisée" (phrase 89), ce qui implique une réflexion sur la durabilité et le développement des communs dans un futur à long terme. 3. Il est mentionné que ces nouvelles infrastructures "s'articulent étroitement avec les missions d'intérêt général des collectivités" (phrase 91), ce qui renforce l'idée que les communs doivent être intégrés dans la structure sociale et économique pour une construction durable. 4. La dernière partie du texte appelle à "soutenir économiquement ces projets innovants" (phrase 99) et à "encourager les expérimentations territoriales" (phrase 100), ce qui montre une volonté de construire et de pérenniser ces communs sur le long terme. Ces éléments font de cette question une thématique centrale, car ils soulignent à la fois l'émergence des communs dans un contexte de crise et la vision d'un développement durable de ces initiatives.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Historique et transformation à long terme** : Le projet REVALS est présenté comme une transformation à long terme d'un terrain urbain désaffecté en ferme urbaine, co-développée par divers acteurs locaux depuis 2018. Cela démontre une continuité et un engagement dans la création de communs (phrase 2). 2. **Accord de gestion territoriale (TMA)** : La mise à jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) en 2025 formalise les engagements entre les différentes parties prenantes et marque une étape significative dans la construction du commun, soulignant son importance pour la protection du site contre la construction future (phrase 5). 3. **Méthodologies participatives et gouvernance** : Le texte évoque l'utilisation de méthodologies participatives et de modèles de gouvernance tels que le modèle de gouvernance de la santé des sols HuMUS, qui sont essentiels pour la coopération entre les acteurs et la gestion des ressources communes (phrase 11). 4. **Impacts à long terme et objectifs partagés** : Les leçons tirées du projet et les engagements des divers partenaires montrent comment les acteurs locaux s'alignent autour d'objectifs communs, comme la promotion de la santé des sols et la justice alimentaire, témoignant d'une construction collective des communs sur le long terme (phrase 45).

De façon directe :

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Phrase 3** : "L'idée de travailler sur les 'données en commun', 'partage de données', 'coopératives de données' affleurait depuis 2018..."- Ceci indique une construction progressive autour de l'idée de communs depuis plusieurs années. 2. **Phrase 4** : "Le sujet, encore assez flou a mûri face à une série de questions..." - Cela souligne le développement des idées et la maturation du projet, illustrant une inscription dans un

temps long. 3. **Phrase 6** : "Nous avons fait référence à plusieurs droits..." - Cette mention des droits montre comment les communs peuvent évoluer et s'ancrer dans des structures juridiques et sociales au fil du temps. 4. **Phrase 8** : "L'enjeu (politique et opérationnel) que nous voyions était de favoriser l'exercice collectif de nos droits sur les données..." - Cela montre une dynamique de construction collective dans le temps.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte aborde la question de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long de manière explicite, notamment à travers des exemples concrets et des réflexions sur les dynamiques sociales et les enjeux de gouvernance. Justifications : 1. La phrase 11 mentionne les "biens communs existants" et leur "réalité matérielle", ce qui indique une réflexion sur l'inscription des communs dans le temps. 2. La phrase 25 évoque le "Pacte Pastoral Intercommunal", qui est le résultat d'une "délibération" et d'une "intendance territoriale", suggérant une construction institutionnelle des communs dans le temps. 3. La phrase 41 souligne que le Pacte pastoral constitue une "expérience" qui "inspire un programme étendu", ce qui renforce l'idée d'une continuité et d'une évolution des communs. 4. La phrase 75 parle de la "longévité/pérennité du commun" et des "outils/dispositifs" pour favoriser cette durabilité, ce qui est directement lié à la question du temps long dans la gestion des communs.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte aborde directement la question de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long, notamment à travers l'énoncé des objectifs communs et des actions envisagées pour les plateformes numériques alternatives. Cela se retrouve dans les phrases où il est question de « créer des plateformes numériques alternatives » (phrase 4), de « travailler à l'écriture d'un récit commun minimal ainsi qu'à la description d'objectifs communs de moyen et long terme » (phrase 9), et de « mutualiser des ressources » pour atteindre leurs objectifs (phrase 22). Ces éléments illustrent la volonté d'établir une continuité et une construction collective des communs dans un cadre temporel élargi, tout en mettant en lumière les défis historiques et actuels face aux grandes plateformes capitalistes. Le texte souligne également la nécessité d'une « transition incluant le monde numérique », ce qui renvoie à une perspective historique et à la construction des communs au fil du temps (phrase 23).

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Par exemple, dans le préambule, il est dit que les membres du groupe de réflexion cherchent à mieux comprendre comment les initiatives en lien avec les communs peuvent renforcer la démocratie et s'inscrivent dans une perspective de transformation sociale. Cela inclut la notion de temps long, car le texte évoque l'évolution des relations entre les acteurs publics et les citoyens à travers des initiatives de communs sur une période prolongée. Des phrases spécifiques qui soulignent cet aspect comprennent :- **Phrase 2** : « ...ont souhaité se pencher sur la question suivante : en quoi les initiatives de l'ESS en relation avec les communs

peuvent-elles venir renforcer et enrichir la démocratie ? »- **Phrase 5** : « ...la capacité d'acteurs privés à faire évoluer réglementations et politiques publiques... » qui implique une dynamique de changement dans le temps.- **Phrase 8** : « ...la recherche montre que le choix des outils est déterminant pour animer une ouverture démocratique... » suggère que les outils et pratiques évoluent et sont intégrés dans la gouvernance sur le long terme.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Par exemple, dans la section "C. Processus de préservation", il est mentionné la "temporalité de l'emploi et de la restauration du maërl" (phrase 22), ce qui implique une compréhension de la dynamique temporelle et des efforts nécessaires pour préserver un habitat commun. De plus, la mention des "données comptables en unité biophysique" et "en unité monétaire" (phrase 24) suggère une approche systémique pour évaluer les impacts économiques et environnementaux sur le long terme. Ces éléments indiquent que la question d'inscription des communs dans le temps long est abordée, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources et la préservation des habitats marins.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux&nbs

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

p;»

Par exemple, la mention de l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. et son contexte de mise en œuvre (phrase 6) montre une volonté de construire un modèle socio-économique spécifique aux entreprises de l'ESS, ce qui implique une réflexion sur l'évolution des pratiques dans le temps. De plus, l'identification des dettes héritées et contractées (phrase 23) reflète une compréhension des dynamiques de long terme qui affectent les organisations et leur rôle dans le maintien ou la restauration des communs. Les échanges sur les effets de C.A.R.E. et la temporalité des actions (phrase 30) soulignent également la dimension temporelle des communs dans le cadre des expérimentations.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte aborde la question de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long de manière explicite, notamment à travers les réflexions sur la pérennité des communs agricoles traditionnels et la manière dont ils peuvent évoluer dans le contexte contemporain. 1. Par exemple, la phrase 7 mentionne des questionnements sur "Comment faire perdurer, dans l'espace et dans le temps, les Communs agricoles traditionnels ?", ce qui indique un intérêt direct pour la question de la construction des communs dans le temps long. 2. De plus, la phrase 10 soulève des interrogations sur "Comment créer de nouveaux Communs agricoles autour de nouvelles ressources ?", ce qui implique une réflexion sur l'adaptation des communs existants et leur évolution dans le temps. 3. La mention des "Communs historiques" par Nadine Vivier (phrase 19) et l'examen de leur transformation à travers le temps ajoutent également une dimension historique à

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

cette question, suggérant que les communs ne sont pas statiques mais s'inscrivent dans une dynamique évolutive.

Dans « Les_communs_de_proximite »

Le texte traite directement de l'inscription et de la construction des communs dans le temps long, notamment à travers les réflexions sur les communs de proximité et leur relation avec les services publics. Voici quelques exemples précis qui illustrent ce point : 1. **Origines et Construction des Communs** : La discussion autour de l'émergence des communs de proximité, liée à la dégradation des services publics, est centrale au texte. En effet, la première partie, intitulée "Pourquoi les communs de services de proximité?", aborde comment le retrait des services publics a conduit à une multiplication des initiatives citoyennes. Cela est mentionné notamment dans l'introduction où il est indiqué que "la tendance longue [...] est celle d'une dégradation de l'offre des services publics" (phrases 1 et 2). 2. **Cadre Théorique et Historique** : Dans le chapitre 5, Benjamin Coriat définit les communs de proximité et leur spécificité, en soulignant leur origine citoyenne et leur inscription dans le temps long par rapport à l'évolution des services publics (phrase 1). 3. **Analyse des Inégalités et de l'Accès aux Ressources** : Dominique Acker, dans son chapitre, explique comment les centres de santé communautaire se positionnent comme des communs de proximité qui tentent de répondre à des besoins sociaux non couverts par le système de santé traditionnel, révélant une dynamique de transformation sociale sur le long terme (phrase 2). 4. **Impacts et Évolutions des Initiatives** : Thomas Perroud examine les risques de capture des communs par l'État et propose des solutions pour maintenir leur autonomie, ce qui touche à la durabilité et à l'évolution des communs dans un cadre institutionnel (phrase 1). En somme, le texte aborde de manière explicite la question de l'inscription des communs et de leur construction dans le temps long, tant par les exemples d'initiatives citoyennes face à la dégradation des services publics que par les réflexions théoriques et historiques qui l'accompagnent.

A-44 Reconnaître les spécificités et l'importance des savoirs non académiques

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Phrase 1.1** - "La Coop des Communs est une association de personnes physiques créée en 2016 qui crée des espaces de discussion et de transmission où se familiariser et se confronter à la complexité de la pensée et des pratiques autour des communs." Ce passage souligne l'importance des savoirs et des expériences partagés entre praticiens et chercheurs, ce qui illustre la reconnaissance des savoirs non académiques. 2. **Phrase 1.2** - "Nous avons appris et continuons d'apprendre les uns des autres." Cela

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

indique la valeur des échanges de savoirs, en soulignant que l'apprentissage est mutuel et que les savoirs non académiques jouent un rôle clé dans cette dynamique. 3. **Phrase 2.2.1** - "Notre travail s'appuie sur la recherche-action participative... axé sur l'activation des communs de territoires." La mention de la recherche-action participative met en avant l'importance des savoirs pratiques et des expériences de terrain, qui sont souvent non académiques. 4. **Phrase 3.2.1** - "La pertinence de cette approche tient à l'évolution des agencements collectifs vers de nouveaux modèles économiques et sociaux durables qu'elle permet." Cela implique que les savoirs non académiques sont cruciaux pour développer des modèles adaptés aux enjeux contemporains. 5. **Phrase 4.1.1** - "L'approche par les communs repose sur la capacité des acteurs à explorer la multiplicité des rôles qu'ils doivent successivement endosser." Cela souligne l'importance des savoirs pratiques et des compétences diverses qui ne sont pas nécessairement formalisés dans un cadre académique. Ces passages illustrent comment le texte valorise les savoirs non académiques, en les considérant essentiels pour l'élaboration de pratiques et de solutions collectives dans le cadre des communs.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde directement l'importance des savoirs non académiques, notamment à travers la mise en avant de pratiques et d'expériences issues de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des communs. Par exemple, les phrases 3 et 5 soulignent comment ces initiatives peuvent "renforcer et enrichir la démocratie" et "permettre le soutien à des formes nouvelles de participation". Cela met en lumière la spécificité et la valeur des savoirs qui ne proviennent pas nécessairement d'un cadre académique formel, mais qui émanent des expériences vécues des acteurs de terrain. De plus, à plusieurs reprises, le texte fait référence à des expériences concrètes, telles que celles de l'Hôtel du Nord et de la SCIC Tetris, illustrant comment ces initiatives permettent non seulement d'améliorer la participation démocratique, mais aussi de valoriser les savoirs locaux et communautaires (phrases 8, 9, 10). Ces éléments soulignent l'importance des savoirs non académiques en tant que ressources essentielles pour construire des formes de gouvernance et de participation plus inclusives. En résumé, le texte est centré sur la reconnaissance des spécificités et de l'importance des savoirs non académiques dans le cadre des communs et de la démocratie, en mettant en avant leur contribution à la transformation sociale et à l'enrichissement des pratiques démocratiques.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte traite de manière centrale des spécificités et de l'importance des savoirs non académiques, en mettant en avant l'importance de l'expérience des personnes actrices et des chercheurs dans le cadre des communs. Par exemple, dans la phrase 11, il est mentionné : "notre ambition était de favoriser une revitalisation de l'ESS à partir de la philosophie qui anime les communs et leurs pratiques, tout en permettant aux communs de tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle acquise par l'ESS." Cela souligne l'importance des savoirs pratiques et des expériences de terrain dans la compréhension et l'évolution des communs. De plus, dans la phrase 22, le texte affirme que "les communs incarnent ainsi un projet de société fondé sur les problèmes et les savoirs des gens", ce qui met clairement en évidence la valeur des savoirs non académiques, issus de l'expérience vécue des individus et des communautés. Ces éléments montrent que le texte valorise les savoirs issus de la pratique et des expériences des acteurs sociaux.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte aborde de manière centrale la question de la reconnaissance des savoirs non académiques, particulièrement à travers les références aux "capitaux humains" et les méthodes participatives qui impliquent des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Par exemple, dans la phrase 25, il est mentionné que "les salariés et les bénévoles comme porte-paroles des capitaux humains" et qu'il est important de "croiser leur parole avec celle d'experts", ce qui souligne l'importance des savoirs non académiques en parallèle des connaissances académiques. De plus, l'expérimentation et la méthodologie CARE, qui sont présentées dans plusieurs sections du texte, illustrent une approche intégrative qui valorise les contributions de diverses parties prenantes, renforçant ainsi la reconnaissance des savoirs non académiques.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte traite de manière centrale des spécificités et de l'importance des savoirs non académiques, en mettant en avant la valeur des expériences et des connaissances des communautés concernées. Voici quelques exemples et références précises : 1. La phrase 11 mentionne que "la distinction fondamentale entre « communs » et « biens communs »" repose sur la capacité des communautés à gérer collectivement les ressources, ce qui souligne l'importance des savoirs locaux et non académiques dans cette gestion. 2. La phrase 21 affirme que "Les gens veulent « faire » ensemble, c'est comme cela qu'ils ont l'impression de donner du sens à l'action, qu'ils la comprennent." Cela met en lumière que l'apprentissage et la connaissance ne proviennent pas uniquement des institutions académiques, mais aussi des interactions et des actions collectives au sein des communautés. 3. Dans les phrases 22 et 23, il est fait référence à la "participation aux projets" et à l'"engagement dans l'entretien de la communauté", ce qui montre que les savoirs non académiques, issus de l'expérience pratique et de l'engagement communautaire, sont essentiels pour la conception et la gestion des communs. 4. De plus, la notion de "valeurs relationnelles" introduite dans la phrase 21 souligne l'importance des savoirs et des relations qui ne rentrent pas dans un cadre académique traditionnel, mais qui sont cruciales pour la définition et le partage de la valeur au sein des communs. Ainsi, le texte met clairement en avant que la reconnaissance des savoirs non académiques est fondamentale pour comprendre et développer les communs.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte traite de manière centrale des spécificités et de l'importance des savoirs non académiques, en particulier dans le cadre de la réforme de la protection sociale et des communs. Plusieurs passages soulignent l'importance de l'implication des citoyens et des acteurs de la société civile dans le processus de recherche et de décision. 1. **Collaboration avec des non-spécialistes** : Le texte mentionne que le groupe

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

de recherche est composé de personnes qui ne sont pas toutes des spécialistes de la recherche classique, affirmant une "visée de recherche en commun menée entre des personnes qui ne sont pas toutes des spécialistes de la recherche classique" (p. 3-4). Cela souligne la reconnaissance de la valeur des savoirs non académiques. 2. **Mouvement des communs** : Le texte évoque que le mouvement des communs "affirme le droit à la participation active et directe des sujets à son organisation, à sa production et à son gouvernement/sa gouvernance" (p. 10). Cela met en avant l'importance de l'engagement des citoyens et des pratiques non académiques dans la gestion des ressources et la création de savoirs. 3. **Expériences et pratiques** : Dans la section sur l'élargissement du périmètre de la protection sociale, le texte mentionne que "les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation de sujets de droits" (p. 38). Cela indique que les savoirs issus de l'expérience pratique et de l'engagement communautaire sont essentiels pour penser la protection sociale. 4. **Réciprocité et solidarité** : L'idée que "produire la solidarité est un acte d'émancipation qui réunit ces personnes comme sujets d'une société potentiellement cosmopolite" (p. 42) souligne l'importance de la solidarité et de la coopération comme savoirs non académiques nécessaires à la mise en œuvre d'une protection sociale efficace. Ces éléments montrent que le texte aborde la question des savoirs non académiques de manière centrale, en mettant en avant leur rôle dans la transformation de la protection sociale et la promotion des communs.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux&nbs

Le texte aborde de manière centrale la question des savoirs non académiques, en mettant en lumière l'importance de l'implication des acteurs non académiques dans le processus de développement et d'application de la méthode C.A.R.E. Les phrases qui illustrent cette thématique incluent :- **Phrase 23** : "Une approche qui mobilise (certains) salariés : participer à la construction d'un outil de gestion comptable qui tient compte des capitaux humains donne du sens même si on ne voit pas encore comment cela matérialisera." Cette phrase souligne l'importance des contributions non académiques des salariés dans le développement d'outils adaptés à leurs réalités.- **Phrase 30** : "Utilisation du croisement des savoirs dans la définition des capitaux humains." Ici, le texte évoque explicitement l'idée de croiser différents types de savoirs, y compris ceux qui ne sont pas académiques, pour enrichir la compréhension et la définition des capitaux humains. - **Phrase 32** : "Comment croiser les savoirs encadrants / non-encadrants / autres contributeurs (médecin du travail, CARSAT, syndicats,...) ?" Cette phrase souligne l'importance de la collaboration entre différents acteurs, y compris ceux issus de milieux non académiques, pour un projet collectif. Ces exemples montrent comment le texte reconnaît et valorise les savoirs non académiques dans le cadre des expérimentations et des réflexions sur la comptabilité et les communs.

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte aborde en profondeur les savoirs non académiques et leur importance, notamment à travers la mise en avant des pratiques et savoirs issus de la société civile et des acteurs locaux. Justification : 1. **Savoirs non académiques** : Le texte mentionne explicitement "croiser les savoirs et les pratiques" (phrase 23) et souligne l'importance des savoirs des personnes en situation de pauvreté qui "n'ont pas seulement des manques, des besoins à satisfaire, elles ont aussi des savoirs à apporter" (phrase 32). Cela met en lumière le rôle essentiel des savoirs non académiques dans le processus de transformation sociale et économique. 2. **Méthodes participatives** : La méthode C.A.R.E. est décrite comme favorisant la participation de divers

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

acteurs, y compris ceux qui ne sont pas des experts comptables, permettant d'intégrer des savoirs variés dans le processus décisionnel (phrase 45). Cela témoigne de l'importance accordée aux savoirs non académiques pour enrichir les pratiques comptables et de gestion. 3. **Éducation et formation** : Le texte évoque également la création d'écoles de la transition écologique, qui "proposent des formations gratuites à des métiers manuels essentiels à la transition écologique", soulignant ainsi l'importance des savoirs pratiques dans l'éducation et l'insertion professionnelle (phrase 26). En somme, le texte traite des savoirs non académiques comme étant fondamentaux pour le développement des communs et la comptabilité socio-environnementale.

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. Dans la phrase 13, il est mentionné que "la pratique du commun nous invite à nous intéresser aux « outils conviviaux » au sens donné par Ivan Illich", ce qui souligne l'importance des savoirs locaux et des pratiques d'éducation populaire, considérées comme essentielles pour l'émancipation des communautés. 2. La phrase 17 évoque la nécessité d'une "gouvernance inclusive et adaptative" qui reconnait des "systèmes de savoirs diversifiés et des valeurs multiples", ce qui met en avant la valeur des savoirs non académiques dans la prise de décision. 3. La phrase 28 souligne l'importance d'outils qui "s'appuient sur les savoirs locaux", renforçant l'idée que ces savoirs sont essentiels pour la gestion collective et la préservation des ressources naturelles. 4. De plus, à la phrase 43, il est précisé que "la pratique du commun peut jouer un rôle clé" dans des dynamiques de transition écologique, ce qui implique que les savoirs non académiques sont cruciaux pour répondre aux défis contemporains. Ces exemples montrent que le texte reconnaît l'importance fondamentale des savoirs non académiques dans la gestion des ressources et la gouvernance territoriale.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

A44- Reconnaître les spécificités et l'importance des savoirs non académiques

1. **Co-développement et méthodes participatives** : Le projet a été co-développé par des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains, soulignant l'importance des savoirs locaux et des expériences vécues par ces acteurs. Cela est mentionné dans la phrase 3 : "Since 2018, this site has been co-developed by residents, local associations, public authorities, and urban farmers..." 2. **Engagement communautaire** : Les événements publics et ateliers animés par les agriculteurs urbains illustrent l'application de savoirs non académiques pour sensibiliser la population aux enjeux de la santé des sols et des systèmes alimentaires durables. Cela est détaillé dans la phrase 15 : "Throughout the project, several public events engaged residents and raised awareness around healthy soils and sustainable food systems." 3. **Témoignages de la communauté** : Les témoignages des membres de la communauté démontrent l'impact des savoirs et pratiques non académiques sur la vie quotidienne et la cohésion sociale, comme mentionné dans la phrase 40 : "Testimonials from diverse community members underscored the farm's vital role in neighbourhood life." 4. **Partenariats et synergies** : Le texte souligne également comment les différents partenaires, y compris des associations locales, ont contribué à la création d'une dynamique collective autour de l'agriculture urbaine, ce qui est essentiel pour l'apprentissage et le partage de savoirs non académiques. Cela est indiqué dans la phrase 71 : "The project also enabled the various associations and cooperatives active in the Trichon district... to step up their joint actions..." Ces éléments

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

montrent que le texte aborde directement les spécificités et l'importance des savoirs non académiques dans le cadre du projet, en les liant à des actions concrètes et à des résultats tangibles dans la communauté.

De façon directe :

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte traite de la question des savoirs non académiques en faisant référence à des pratiques et des connaissances qui émergent des acteurs de terrain et des initiatives collectives, sans s'appuyer exclusivement sur une approche académique. Par exemple, à la phrase 3, le texte mentionne "des formes d'action directe pour créer, préserver, ou accéder à des biens et des services en 'communs'", ce qui met en avant des pratiques qui ne relèvent pas des savoirs académiques classiques. De plus, à la phrase 56, il est précisé que "les apports méthodologiques de la recherche sur les communs sont le plus souvent inaccessibles aux acteurs", soulignant un décalage entre la recherche académique et les pratiques sur le terrain.

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte aborde explicitement l'importance des savoirs non académiques, en particulier à travers la notion de communs et de savoir-faire. Par exemple, à la phrase 54, il est mentionné que les communs « ne correspondent pas à des situations de libre accès à une ressource, mais à des contextes où les membres d'une communauté se dotent et mettent en œuvre des règles pour sa gestion et sa gouvernance. » Cela souligne l'importance des savoirs pratiques et des compétences communautaires dans la gestion des ressources. De plus, la phrase 67 évoque les « savoir-faire agricoles, culinaires » comme des ressources immatérielles, mettant en lumière la valeur des connaissances et compétences qui ne sont pas nécessairement académiques mais qui sont essentielles pour la gestion des communs et l'accès à l'alimentation. Ces éléments montrent que le texte reconnait non seulement l'importance des savoirs non académiques, mais aussi leur rôle crucial dans les dynamiques de gouvernance et de justice sociale liées à l'alimentation.

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Identification des savoirs non académiques** : Le texte souligne l'importance des savoirs et compétences que les membres du groupe de travail apportent, ainsi que leur engagement dans des démarches collectives. Par exemple, dans la section **I.A**, il est mentionné que "c'est en partageant entre membres, en ayant la volonté d'apprendre les uns des autres, en se nourrissant de la richesse des compétences, expériences et regards croisés" que le groupe avance dans ses réflexions. Cela montre clairement la valorisation des savoirs non académiques (phrase 20-21). 2. **Expérimentations et pratiques** : Dans les sections sur les organisations expérimentatrices (comme les CUMA et Fermes d'Avenir), le texte évoque comment ces groupes travaillent sur des pratiques et savoirs qui ne sont pas

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

strictement académiques mais qui sont essentiels pour leur fonctionnement et leur engagement envers des modèles alternatifs (sections III.C et III.D). 3. **Réflexion sur la comptabilité CARE** : La méthode CARE elle-même, qui est au centre de la réflexion, est présentée comme intégrant des savoirs et pratiques qui dépassent la comptabilité traditionnelle. Cela inclut la reconnaissance des capitaux naturels et humains en tant que savoirs à préserver, en contraste avec des approches purement financières (section II).

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde la question des savoirs non académiques à plusieurs reprises, en mettant l'accent sur l'importance de la connaissance produite par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que par les praticiens. Par exemple, dans la phrase 3, il est mentionné que "le but [...] était de produire de la connaissance pour armer les acteurs, collectivement et individuellement". Cela souligne l'importance des savoirs pratiques et d'expérience qui émanent de ces acteurs, plutôt que des savoirs purement académiques. De plus, la phrase 10 souligne que "les acteurs du secteur public sont traités à part", ce qui implique que les savoirs issus de l'expérience terrain et des acteurs non académiques sont pris en compte dans le cadre des discussions sur la mutualisation des données. Enfin, dans la section sur les incitations à mutualiser les données, il est noté (phrase 11) que "les individus ont besoin de tirer une utilité personnelle en partageant de la donnée", ce qui renforce l'idée que les savoirs non académiques jouent un rôle clé dans la motivation des acteurs à s'engager dans des démarches de partage de données. Ces exemples illustrent bien la reconnaissance des spécificités et de l'importance des savoirs non académiques dans le cadre des réflexions sur les données en commun et la coopération.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Le texte aborde explicitement l'importance des savoirs non académiques, notamment dans le contexte de l'approche par les communs, en soulignant le rôle essentiel des acteurs locaux et de la société civile. Par exemple, dans la phrase 6, il est mentionné que "l’approche par les communs repose sur la capacité des acteurs à explorer la multiplicité des rôles qu’ils doivent successivement endosser", ce qui fait allusion aux savoirs et aux expériences pratiques qui ne sont pas nécessairement académiques. De plus, la phrase 11 précise que "les acteurs parlent peu des outils de gestion" et qu'ils sont "d’abord dans une logique de réponse à des besoins écologiques et sociaux plutôt que dans une logique d’entreprise", ce qui témoigne de la reconnaissance de l'importance des savoirs pratiques et locaux dans la mise en œuvre des communs.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Par exemple, dans la phrase 41, il est mentionné que « Sont aussi missionnés des agents ad hoc (stagiaires puis doctorante instituée en chargée de mission) qui assistent les communes dans leurs démarches foncières, la médiation entre éleveurs, ou aide à l’installation de nouveaux, elles contribuent aussi à en entretenir les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

savoirs ». Cela souligne l'importance des compétences et des savoirs pratiques des personnes impliquées dans la gestion des communs, au-delà des seules connaissances académiques. De plus, dans la phrase 36, il est précisé que l'activité pastorale « met en jeu, outre ses effets économiques, des questions de paysage, de culture, de maintien des sentiers », ce qui indique que des savoirs liés à la culture locale et aux pratiques traditionnelles sont essentiels à la gestion des biens communs.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

Le texte aborde explicitement l'importance des savoirs non académiques à travers la mention de diverses initiatives et acteurs qui ne relèvent pas du cadre académique traditionnel. Par exemple, la référence aux "plateformes coopératives, aux communautés du logiciel libre, aux tiers-lieux, aux communs numériques, aux collectivités territoriales, à l'État et à l'Union européenne, l'enseignement et de la recherche, l'éducation populaire, les mutuelles, les associations, les coopératives" (phrase 1 de la déclaration) souligne cette diversité de savoirs et d'initiatives qui contribuent à un numérique alternatif. De plus, le texte insiste sur la nécessité de reconnaître et de soutenir ces acteurs dans leur lutte contre les grandes plateformes numériques, ce qui souligne encore davantage l'importance des savoirs non académiques dans la construction d'alternatives et de solutions innovantes (phrase 3).

Dans « Klaxon_29 »

Le texte traite explicitement de la question des savoirs non académiques, en particulier dans le contexte de l'importance des associations et des initiatives citoyennes face aux logiques de marchandisation et de financement public. Par exemple, la phrase "nous contribuons AUSSI au maillage et à l'équité territoriale" (phrase 104) souligne le rôle des acteurs associatifs dans la construction de réponses adaptées aux besoins locaux, ce qui fait référence à des savoirs pratiques et expérientiels, non nécessairement académiques. De plus, le texte évoque la nécessité de "construire collectivement des réponses aux questions complexes auxquelles elles sont confrontées" (phrase 132), ce qui met en avant l'importance des savoirs et des compétences développés au sein des communautés.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte aborde explicitement la question des savoirs non académiques, notamment lorsqu'il mentionne les "savoirs expérientiels" et les "modalités d'apprentissage (notamment par les pairs)" dans le contexte du numérique et des nouvelles générations. Cela se trouve dans la phrase 54 : "Quels enseignements peut-on tirer de ces générations pour qui... la participation ponctuelle dans des collectifs informels tenant lieu d'engagement politique...". De plus, le texte évoque les dynamiques alternatives des organisations « en communs », qui semblent intégrer et valoriser des formes de savoirs qui ne sont pas nécessairement académiques, comme le montre la phrase 42 : "Les organisations « en communs » apportent... de nouvelles formes d'organizing...". Ces références soulignent l'importance des savoirs non académiques dans la construction de ces dynamiques.

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte mentionne explicitement les savoirs non académiques dans plusieurs contextes, en mettant en avant leur rôle et leur importance dans les initiatives de communs. Par exemple, à la fin de la section III, il est fait référence aux "communs de la connaissance" qui "sont partout et conditionnent l'action" (phrase 5 de la section III). Cela souligne l'importance des savoirs qui ne relèvent pas nécessairement d'une formation académique formelle, mais qui sont cruciaux pour la mise en œuvre et l'efficacité des initiatives collectives. De plus, dans la présentation des outils de libre accès, le texte évoque des exemples tels que l'accès aux semences libres et aux logiciels libres, qui sont souvent issus de pratiques et de savoirs partagés par des communautés, plutôt que par des institutions académiques (phrase 4 de la section III). Ces éléments montrent que le texte reconnaît non seulement l'existence de savoirs non académiques, mais aussi leur contribution essentielle à la dynamique des communs et des initiatives collaboratives.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte mentionne explicitement l'importance des savoirs non académiques, en particulier à travers l'interaction avec les acteurs de la conservation et les responsables scientifiques. Par exemple, dans la méthodologie, il est indiqué que des "entretiens avec des acteurs de la conservation" (phrase 15) et "entretiens avec des responsables scientifiques" (phrase 13) sont réalisés. Cela met en avant la reconnaissance de l'importance des savoirs issus de l'expérience et de la pratique, qui peuvent être considérés comme des savoirs non académiques. De plus, la discussion sur l'adaptation de la méthode CARE à l'ostréiculture (phrase 7) souligne également l'importance d'intégrer des connaissances pratiques dans la gestion des ressources marines, ce qui renforce la valeur des savoirs non académiques dans le contexte de la problématique environnementale et économique présentée dans le texte.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite explicitement de la question des savoirs non académiques, notamment à travers l'idée que les acteurs de terrain et les chercheurs peuvent co-construire des connaissances. Par exemple, la phrase 11 mentionne que "la culture partagée de la recherche participative a permis de dégager une méthode d'analyse des cas étudiés", ce qui met en avant l'importance des savoirs issus de l'expérience des acteurs non académiques. De plus, la phrase 17 souligne que "les questionnements induits par une approche par les communs des initiatives de la TES permettent de transformer la manière dont les acteurs agissent", ce qui implique la reconnaissance des savoirs pratiques des acteurs impliqués dans les initiatives de transition écologique et solidaire. Ces éléments montrent que le texte valorise les savoirs non académiques en les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

intégrant dans le processus de recherche et en les considérant comme essentiels pour le succès des initiatives de transition.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte traite explicitement de la question des savoirs non académiques en soulignant l'importance des expériences et des connaissances des praticiens dans le domaine agricole et des Communs. Par exemple, à la phrase 17, il est mentionné : "Partir d'« expériences » d'acteurs plutôt que d'écrits descriptifs ou analytiques." Cela souligne l'importance de l'expérience des praticiens par rapport aux savoirs académiques, répondant ainsi à la question A44. De plus, la phrase 7 aborde la nécessité de reconnaître les spécificités des savoirs en disant que "le groupe ne devait pas se limiter aux Communs naturels ou fonciers", ce qui implique une reconnaissance des savoirs variés et non seulement académiques.

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte mentionne explicitement la question des savoirs non académiques, en particulier dans le passage où il est question de l'importance de l'expérience pratique et de l'approche opérationnelle des maires. Par exemple, la maire citée dit : « il faut continuer à dire qu'il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive qui n'est pas évidente à mener ! » (phrase 9). Ce passage souligne la spécificité et l'importance des savoirs issus de l'expérience et de la pratique, en opposition aux seuls savoirs académiques. De plus, l'idée de « faire avec » et de « faire ensemble » évoque également l'importance des savoirs collectifs et communautaires dans la construction d'une société qui intègre les communs (phrase 10).

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte aborde explicitement la question des savoirs non académiques en soulignant l'importance des plateformes coopératives et des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui participent à la co-construction de services d'intérêt collectif. Par exemple, il est mentionné que les plateformes coopératives offrent "des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 8). Cela implique une reconnaissance des savoirs et pratiques qui émergent en dehors des cadres académiques traditionnels. De plus, le texte souligne que ces plateformes "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction" (phrase 8), ce qui met en avant l'importance des savoirs non académiques, issus de l'expérience et de la pratique des acteurs de terrain dans l'ESS.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Introduction de la santé communautaire** : La santé communautaire est décrite comme un processus par lequel les membres d'une collectivité prennent conscience de leurs besoins et participent activement à la mise en place des soins. Cela souligne l'importance des savoirs et expériences des citoyens dans le domaine de la santé (p. 83). 2. **Autogouvernance et participation** : Les centres de santé communautaire (CSC) sont présentés comme des initiatives citoyennes qui placent les usagers au cœur de l'organisation et de la prise de décision. Cela illustre bien la reconnaissance des savoirs non académiques, notamment ceux des usagers et leur implication dans les processus de soin (p. 85). 3. **Savoirs profanes et participation** : Le texte mentionne que les CSC s'appuient sur les ressources de la communauté et valorisent les savoirs dits « profanes » maîtrisés par les usagers. Cela met en avant l'importance des savoirs non académiques dans l'élaboration des projets de santé (p. 91). 4. **Exemples de collaborations** : Les exemples de La Place Santé et d'autres centres illustrent comment les savoirs des habitants sont mobilisés pour la création de projets de santé, renforçant ainsi le rôle des savoirs non académiques dans la transformation sociale (p. 96). Ces passages montrent clairement que le texte reconnaît l'importance des savoirs non académiques en tant qu'éléments fondamentaux dans les projets communautaires et de santé, et ce, à travers des initiatives qui permettent une réelle participation des citoyens.

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

Par exemple, il est fait référence à des acteurs issus des "communs" qui s'appuient sur les "ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire" (phrase 72) et qui contribuent à construire des solutions ouvertes et gérées par leurs usagers. Cela illustre l'importance des savoirs et des compétences locales, souvent non académiques, dans la mise en place de solutions concrètes face à la crise. De plus, la mention des "Makers de France" qui ont confectionné des matériels de protection et inventé des respirateurs à bas prix (phrase 65) souligne également la valeur des savoirs pratiques et des compétences techniques qui ne proviennent pas nécessairement d'un cadre académique, mais qui répondent à des besoins urgents.

A-45 Identifier les propositions de “passage à l’échelle” et/ou de liens entre les acteurs locaux et/ou de constitution d’acteurs supra-locaux capables de garantir la coordination et la translation d'une échelle à une autre

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Collaboration entre collectivités locales et communs** : Le texte souligne l'importance des relations entre les collectivités locales et les initiatives citoyennes, en particulier dans le contexte de la transition écologique et solidaire. Par exemple, la phrase 2.1 évoque les "nouveaux collectifs d'habitants et des équipes municipales" qui participent à la transition, indiquant un lien direct entre acteurs locaux. 2. **Rôle des intermédiaires** : La phrase 2.2.1 mentionne les "entrepreneurs frontières" qui sont essentiels pour "décloisonner les initiatives de la transition". Cela implique une reconnaissance des acteurs qui peuvent faire le lien entre différents niveaux d'action. 3. **Dynamique de co-construction** : La phrase 2.2.2 souligne que les relations entre communs et collectivités doivent être questionnées pour "permettre aux collectivités publiques de se maintenir" et pour envisager des "politiques publiques" en lien avec ces initiatives. Cela montre une volonté de passer à l'échelle supérieure par des actions concertées. 4. **Réseaux et échanges** : Les phrases 2.3.1.2 et 2.3.2.1 parlent de l'importance des "réseaux" et de l'animation des échanges entre différents acteurs, ce qui est crucial pour la réussite des initiatives communs à une échelle élargie. 5. **Exemples concrets** : Les initiatives étudiées, comme le Pacte pastoral et les projets à Thiers et Grenoble, illustrent comment des collectivités locales sont impliquées dans des processus de co-construction et de mise en réseau, soulignant des mécanismes concrets de passage à l'échelle (voir les phrases 2.4 et 3.2.4).

Dans « mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Coordination entre acteurs** : La création du groupe "La Banque en communs ?" est mentionnée comme une initiative pour établir des liens entre les acteurs de la finance sociale et solidaire et ceux des communs, soulignant le besoin de compréhension et de coopération (phrases 2 et 4 de la section "Les enjeux des communs pour la banque et la finance"). 2. **Passage à l'échelle** : Le projet ACTTES, qui vise à activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire, illustre une démarche de passage à l'échelle, cherchant à intégrer et relier diverses initiatives locales pour une transformation sociétale plus large (phrase 4 de la conclusion). 3. **Constitution d'acteurs supra-locaux** : L'idée que les banques et institutions financières de l'économie sociale et solidaire peuvent jouer un rôle de tiers de confiance et de reliance pour favoriser le développement des communs indique une volonté d'articuler une gouvernance polycentrique qui dépasse le local (phrase 8 de la section "Financer les communs sans dénaturer leur finalité ?"). 4. **Synergies et interconnexions** : Le texte évoque également le besoin de synergie entre initiatives publiques et privées, suggérant que les communs peuvent servir de médium pour relier ces efforts à différents niveaux, illustrant ainsi la nécessité d'une coordination entre acteurs locaux et acteurs supra-locaux (phrases 1 et 2 de la section "Applications concrètes de la question 'La banque en communs ?'").

Dans Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Le texte aborde de manière approfondie la question de la coordination et de l'échelle dans le contexte des communs et de la comptabilité CARE, notamment à travers divers exemples d'initiatives et d'organisations qui cherchent à mettre en place des pratiques durables et coopératives. Voici quelques éléments clés qui justifient cette classification : 1. **Écosystèmes et coordination des acteurs** : Le texte évoque la nécessité de coopérer entre différents acteurs, comme dans le cas des **CUMA** et des **Fermes d'Avenir**, pour favoriser des pratiques agricoles durables et mutualiser les ressources (p. 30-31). La description des **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** met en avant un système de gouvernance locale (le **Comité Local pour l'Emploi**) qui réunit diverses parties prenantes pour coordonner les efforts de réinsertion des chômeurs dans l'emploi, ce qui montre un lien entre les acteurs locaux (p. 22-23). 2. **Modèle de comptabilité CARE** : La méthode CARE est présentée comme un outil permettant de **calculer et de rendre compte** des impacts environnementaux et sociaux des activités des organisations. Cela implique une **translation des valeurs économiques en valeurs sociales et environnementales**, ce qui est essentiel pour le passage à l'échelle des communs (p. 12-13, p. 19-20). 3. **Approches transversales et multi-niveaux** : Le texte souligne l'importance d'une approche multi-niveaux dans la gestion des communs, où les initiatives locales doivent s'inscrire dans un cadre plus large de **soutien et de reconnaissance** des actions menées (p. 42-45). La Ville de Grenoble, par exemple, explore des outils pour intégrer les enjeux environnementaux dans sa gestion, ce qui montre un lien entre les acteurs locaux (la ville) et la nécessité de mettre en place des structures de gouvernance adaptées (p. 49-50). 4. **Réseaux d'acteurs** : Les différentes initiatives décrites dans le texte, telles que **l'Assemblée Virtuelle** et **Open Food France**, illustrent comment des réseaux d'acteurs peuvent se constituer pour développer des solutions innovantes, favorisant la coopération et l'échange de savoirs (p. 19-23, p. 31-32). Cela montre comment ces acteurs peuvent travailler ensemble pour faire évoluer leur modèle économique vers une vision plus durable. En somme, le texte traite de manière centrale des propositions de passage à l'échelle et des liens entre acteurs locaux, en mettant en avant la nécessité de constituer des acteurs supra-locaux pour garantir la coordination et la pérennisation des initiatives autour des communs.

Dans « Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

1. **Interactions entre communs et collectivités locales** : Dans la phrase 4 de la section "Introduction", il est mentionné que l'attention porte sur les interactions entre communs et collectivités locales, ce qui souligne l'importance de la coordination entre ces différents acteurs. 2. **Forces de co-construction** : À plusieurs reprises, le texte évoque des initiatives qui nécessitent la collaboration entre différents acteurs (ex. la phrase 4 de la section "Cartographie des initiatives étudiées" concernant le Pacte pastoral intercommunal). Cela démontre un lien entre les acteurs locaux et un cadre de coopération qui favorise le passage à l'échelle. 3. **Exemples de projets** : La section "Description des initiatives étudiées" présente des exemples concrets comme le Pacte pastoral et la politique des communs à Grenoble (phrases 5-7), qui illustrent comment des collectivités locales s'engagent avec des acteurs locaux pour mettre en œuvre des projets d'intérêt commun. 4. **Élaboration de visées politiques partagées** : Dans la section 6, il est mentionné que des lieux d'élaboration de visées politiques partagées sont nécessaires pour gérer les tensions entre les différents acteurs, ce qui est essentiel pour le passage à l'échelle et la coordination entre les niveaux d'action. 5. **Rôle des élus et techniciens** : La phrase 6 dans la section "Utilités de l'approche par les communs pour la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

transition écologique et solidaire" évoque comment l'approche par les communs amène à considérer de nouveaux liens entre élus, techniciens des collectivités et acteurs de la société civile, soulignant ainsi la nécessité de coordination à différents niveaux.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives :

1. **Formation d'une alliance** : La déclaration évoque la volonté de créer une "alliance entre plateformes agissant pour un numérique d'intérêt général" (phrase 5). Cela implique une coordination entre différents acteurs, tant locaux que potentiellement supra-locaux. 2. **Appel à rejoindre l'alliance** : Le texte appelle divers acteurs (plateformes coopératives, collectivités territoriales, État, Union européenne, etc.) à rejoindre l'alliance, soulignant l'importance des connexions entre différents niveaux d'acteurs (phrase 6). 3. **Articulation des échelles territoriales** : La mention de "travailler à l'articulation des échelles territoriales (territoire / région / état / Europe)" (phrase 9) est une proposition explicite pour garantir la coordination entre les différents niveaux d'acteurs. 4. **Mobilisation des grands plans publics** : L'idée que des "grands plans publics d'investissement, tels le PIA, devront pouvoir être mobilisés" (phrase 10) renforce l'idée de la nécessité d'une collaboration entre les acteurs publics et les initiatives locales pour soutenir les plateformes d'intérêt général. Ainsi, le texte présente une vision globale de la nécessité de constituer un réseau d'acteurs qui peuvent travailler ensemble pour dépasser les limites actuelles et créer un numérique alternatif.

Dans « Klaxon_29 »

1. **Liens entre acteurs locaux et supra-locaux** : Le texte mentionne des initiatives telles que "les appels à communs" qui sont présentés comme des dispositifs visant à soutenir la coopération entre différents acteurs, notamment des financeurs publics ou privés, et des communautés locales. Par exemple, il est dit que ces appels "permettraient de regrouper les moyens de différents financeurs en faveur d'initiatives, elles aussi en communs", ce qui illustre la constitution de liens entre divers acteurs (phrase 320). 2. **Passage à l'échelle** : La mention d'un "processus de décryptage" sur les dispositifs des appels à communs, ainsi que la critique de leur impact potentiel sur la diversité et la coopération au sein du secteur associatif, renvoie à la question du passage à l'échelle des initiatives locales à des niveaux plus larges. Le texte souligne que ces dispositifs peuvent "générer des effets de concentration, des injonctions à la mise en réseau", ce qui est une réflexion sur comment les actions locales peuvent être intégrées dans des structures plus larges (phrase 276). 3. **Coordination et gouvernance** : Le passage évoquant la "gouvernance et des règles" pour gérer et protéger les communs renvoie à la nécessité d'une coordination entre différents niveaux d'acteurs pour assurer la pérennité des initiatives. De plus, le texte aborde le besoin de "vigilance" face à la manière dont ces appels peuvent laisser les communs dans une dépendance vis-à-vis des financeurs (phrase 239).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Cela se manifeste dans plusieurs sections, notamment à travers l'évocation de diverses structures et outils qui favorisent la coopération entre acteurs hétérogènes et la mise en place de solutions communes. 1. **Échelles de communalité** (phrase 1.5) : Le texte mentionne des "échelles de communalité" comme une source d'inspiration, ce qui suggère une réflexion sur la coordination entre différents niveaux d'acteurs. 2. **Outils incitatifs et de réglementation** (section III.1) : Des exemples comme le "Pacte Pastoral Intercommunal" (phrase III.1.3) et d'autres délibérations communales montrent comment des outils normatifs sont mis en place pour renforcer les liens entre les collectivités locales et la gestion des communs, ce qui est essentiel pour le passage à l'échelle. 3. **Structures juridiques de gestion** (section III.2) : La mention de "communautés énergétiques citoyennes" et de "coopératives d'utilisation de matériel agricole" (phrase III.2.6 et III.2.8) illustre comment des entités supra-locaux peuvent faciliter la gestion et la coordination entre divers acteurs locaux. 4. **Répartition des faisceaux de droits** (section III.3) : L'idée de répartition des droits parmi les "usagers" et les structures coopératives (phrase III.3.1) reflète une approche collaborative qui permet de lier différents acteurs autour des communs.

Dans « Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Par exemple, dans la phrase 5, il est mentionné que "les initiatives étudiées ont manifesté dans leurs rapports avec les pouvoirs publics une capacité à influencer et changer les règles du jeu institutionnel", ce qui indique une volonté de coordination à un niveau plus large. De plus, la référence à "l'Assemblée des communs de Lille" dans la phrase 6 souligne un exemple de création d'un espace de dialogue entre la puissance publique et les citoyens, illustrant la constitution d'acteurs capables de garantir cette coordination. Dans la même veine, la phrase 8 évoque un partenariat renouvelé entre les espaces d'action autonomes et les pouvoirs publics, renforçant l'idée de liens entre acteurs locaux et supra-locaux. Les exemples des initiatives comme Tetris et l'Hôtel Pasteur offrent des illustrations concrètes de ces dynamiques, ce qui montre que le texte traite de manière centrale ces questions de passage à l'échelle et de coordination entre acteurs.

Dans « Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. **Création d'un réseau d'acteurs** : La mention d'un "réseau de personnes agissantes" (phrase 29) indique une volonté de relier différents acteurs à divers niveaux pour agir collectivement. Cela renvoie à l'idée de constitution d'acteurs supra-locaux. 2. **Démarche associative et approche par les communs** : Le texte évoque une "approche par les communs" qui s'étend à la fois en interne et en externe, ce qui suggère une volonté d'établir des liens entre les acteurs à différentes échelles (phrase 33). 3. **Mise en dialogue entre recherche et pratique** : L'idée de mettre en dialogue la recherche et la pratique pour une "plus grande opérationnalité" (phrase 43) fait écho à la nécessité de coordination entre différents acteurs pour une action collective efficace. 4. **Faire système** : L'objectif de permettre aux communs de "faire système" (phrase 46) met en avant l'importance de la coordination et des interactions entre différents acteurs pour relever les défis systémiques. Ces éléments montrent la préoccupation du texte pour la construction de liens entre acteurs locaux et la création d'instances capables de coordonner des actions à différentes échelles.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte aborde de manière approfondie les propositions de passage à l'échelle, les liens entre acteurs locaux, et la constitution d'acteurs supra-locaux capables de garantir la coordination et la translation d'une échelle à une autre, en particulier à travers des initiatives comme le projet TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) et l'école ETRE. 1. **Proposition de passage à l'échelle et coordination** :- La phrase (6) indique que TZCLD émerge "au niveau national (2014) : ATD Quart Monde" et "au niveau territorial : 50% des projets territoriaux portés par des associations ou des citoyens", soulignant une coordination entre différents niveaux géographiques pour garantir l'emploi décent.- La phrase (4) mentionne un "mode de coordination exigeant", ce qui implique une structure organisationnelle pour gérer ces interactions entre niveaux local et national. 2. **Liens entre acteurs locaux** :- La phrase (6) évoque la "gouvernance : Comité Local pour l'Emploi" qui inclut "représentants de tous les acteurs locaux", soulignant l'importance des acteurs locaux dans la prise de décision et la mise en œuvre des projets. 3. **Constitution d'acteurs supra-locaux** :- La mention de l'initiative "sous garantie publique" (phrase 6) fait référence à la nécessité d'un soutien national et d'une structure de gouvernance qui transcende le niveau local, ce qui est essentiel pour la mise à l'échelle des projets. 4. **Méthodes de sensibilisation et de capitalisation** :- Les actions de sensibilisation et les expérimentations menées par le groupe "Communs et comptabilité" illustrent comment ces initiatives sont partagées et adaptées à différents contextes locaux, ce qui peut être considéré comme une stratégie de passage à l'échelle (phrase 20).

Dans « Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Il souligne l'importance des communs dans les dynamiques de gouvernance territoriale et écologique, tout en mettant en avant des exemples concrets d'initiatives citoyennes et de collaborations entre différents acteurs. Justifications : 1. **Initiatives et réseaux** : La mention de "La Coop des Communs", qui regroupe divers acteurs (phrase 1, 2) et favorise un dialogue entre ces derniers pour développer des projets communs, illustre une volonté de passage à l'échelle et de coordination entre acteurs locaux. 2. **Gouvernance collective** : Les "Commissions Syndicales du Pays Basque" (phrase 4) sont citées comme un exemple de gestion collective qui articule tradition et modernité, ce qui montre un modèle de gouvernance capable de s'étendre à d'autres territoires. 3. **Projets intercommunaux** : Le "Pacte pastoral intercommunal" (phrase 12) est explicitement mentionné comme une initiative qui facilite des arrangements entre différents acteurs pour la gestion des ressources, illustrant ainsi les liens entre acteurs locaux. 4. **Réseaux et échanges** : La création des "Initiatives Foncières Agricoles et Citoyennes" (IFAC) (phrase 10) qui vise à partager différentes initiatives citoyennes et à les rapprocher des concepts de "communs", est un exemple clair de constitution d’acteurs supra-locaux. 5. **Recherche-action participative** : Le projet de recherche-action participative lancé par La Coop des Communs (phrase 3) met en avant la nécessité de conventions entre acteurs hétérogènes, soulignant l'importance de la recherche sur les outils favorisant la gestion collective à grande échelle. Ces éléments montrent que le texte est profondément ancré dans la thématique de la coordination entre acteurs locaux et supra-locaux pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux contemporains.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Manifeste_post_covid_19 »

1. **Propositions de passage à l’échelle** : Le texte évoque des actions concrètes pour soutenir et renforcer les projets innovants, en mentionnant des éléments comme "fonds d’amorçage dédiés, incubateurs, parcours d’accompagnement" (phrase 111). Cela indique une volonté d'accompagner le développement des initiatives locales et de leur donner l'ampleur nécessaire. 2. **Liens entre acteurs locaux** : La mention de "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités" (phrase 111) et "encourager les expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux" (phrase 112) souligne l'importance de la collaboration entre divers acteurs (collectivités, entreprises, associations) pour assurer le succès des initiatives. 3. **Constitution d’acteurs supra-locaux** : La phrase "contribuant à la visibilité du mouvement des plateformes coopératives en France, en lien avec les alliés en Europe et à l'international" (phrase 102) montre l'intention de créer des réseaux d'acteurs qui vont au-delà des frontières locales, favorisant ainsi une coordination à une échelle supérieure. 4. **Modèle de gouvernance inclusif** : Le texte fait référence à des "modèles de gouvernance [qui] permettent l’implication de tous les acteurs" (phrase 84), ce qui est essentiel pour garantir la coordination à différents niveaux. En résumé, le texte traite de plusieurs propositions et dynamiques qui visent à créer des liens solides entre les acteurs locaux tout en renforçant les structures supralocales nécessaires pour un passage à l'échelle efficace des initiatives de solidarité numérique.

Dans « REVALS_Rapport final_Humus »

1. **Propositions de passage à l’échelle** : Le texte évoque à plusieurs reprises l'idée d'étendre les méthodes d'évaluation écologique à une échelle métropolitaine. Par exemple, il est mentionné que les leçons tirées du projet REVALS encourageront l'application de la comptabilité écologique à un niveau métropolitain, et qu'il y a une hypothèse de proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à cette échelle (phrase 73). 2. **Liens entre acteurs locaux** : Le texte décrit de manière détaillée comment différents acteurs, y compris des résidents, des associations locales, des autorités publiques, et des agriculteurs urbains, ont collaboré pour développer l'initiative de la ferme urbaine. La mise à jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) impliquant de nombreux partenaires (phrase 19) montrent la constitution de liens solides entre ces acteurs. 3. **Acteurs supra-locaux** : Le texte mentionne explicitement l'engagement de la Ville de Roubaix et de Lille Métropole dans la protection du site agricole et la création d'un accord de gestion qui implique des engagements de divers acteurs, y compris des institutions publiques et des organisations de la société civile (phrase 64). Cela souligne la coordination entre différents niveaux d'acteurs et leur rôle dans la mise en place de politiques de protection de l'environnement. En somme, le texte illustre bien comment le projet REVALS établit des connexions entre les acteurs locaux et vise à instaurer des mécanismes qui permettent de transférer les résultats et les méthodes à une échelle plus large.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Dans « Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

1. **Relocaliser les chaînes de pouvoir** (phrase 30) : Le texte mentionne la nécessité de "relocaliser les chaînes de production-distribution-alimentation", ce qui implique une coordination entre différents acteurs au niveau local. 2. **S'interroger sur le renouvellement de l'action publique** (phrase 28) : Cette phrase évoque la collaboration entre les initiatives citoyennes et les pouvoirs publics, soulignant l'importance de la coopération pour délimiter un espace autour de ressources partagées et de règles. 3. **Une mobilisation de l'approche par les communs** (phrase 39) : L'idée que l'approche par les communs pourrait induire des synergies inexploitées entre les acteurs locaux montre un lien direct entre les acteurs et la nécessité d'une coordination.

Dans Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte mentionne explicitement des propositions de passage à l'échelle et de liens entre acteurs locaux, ainsi que la constitution d'acteurs capables de garantir la coordination. Voici quelques exemples pertinents, avec les numéros de phrase : 1. **Interopérabilité et mutualisation** : La phrase "Nous plaçons l'interopérabilité au niveau de l'inter-coopération" (phrase 9) évoque directement l'idée de l'interconnexion entre différents acteurs pour favoriser la coopération, ce qui est essentiel pour faire passer les initiatives à une échelle supérieure. 2. **Exemples d'approches** : La description des approches fédératives et décentralisées dans la mutualisation des données (phrase 9 et 10) montre comment des structures comme des coopératives de données peuvent émerger, reliant des acteurs locaux à une échelle plus large. 3. **Cas de Mobicoop** : La partie sur Mobicoop (phrase 13) discute d'une initiative d'intérêt général, mentionnant les discussions avec Enercoop et Railcoop, ce qui illustre des liens entre plusieurs acteurs locaux pour créer des synergies et renforcer la coopération. 4. **Appel à l'action** : Vers la fin, le texte indique qu'il est "judicieux que le monde de l'ESS - coopératif, associatif et mutualiste - se prépare" (phrase 14), ce qui implique la nécessité de coordination entre différents acteurs pour faire face aux défis à venir. Ces éléments montrent que le texte aborde effectivement la question de la coordination et des liens entre acteurs pour permettre une amplification des initiatives en matière de données.

Dans « Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte traite explicitement de la question des propositions de passage à l'échelle et de liens entre acteurs locaux, notamment à travers le concept de "Pacte Pastoral Intercommunal" qui est mentionné à plusieurs reprises. Par exemple, la phrase 48 indique que "l'échelle de la communauté de communes est la plus évidente, pour fédérer, impliquer les élus", soulignant ainsi l'importance de la coordination entre les acteurs locaux. De plus, la phrase 54 fait référence à la création d'un "Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal (CAPPI)" qui réunit divers acteurs, y compris des représentants des chambres d'agriculture, des conservatoires d'espaces naturels et d'autres parties prenantes. Ce comité incarne une structure supra-locale capable de garantir la coordination entre différents acteurs, ce qui répond directement à la question posée.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Par exemple, il évoque la nécessité de "trouver une double perspective de convergence et de politisation des alternatives porteuses de transition socio-économique et écologique" (phrase 1 du dernier paragraphe). Cette mention d'une "perspective de convergence" suggère une volonté d'unir différents acteurs pour renforcer les dynamiques locales. De plus, le texte souligne la difficulté des dynamiques alternatives à converger pour se renforcer mutuellement, ce qui indique un besoin d'articulations entre différents acteurs et initiatives (phrase 4 du dernier paragraphe). Le passage à l'échelle est implicite dans la référence à des "initiatives collectives plus informelles et les territoires" (phrase 4 du dernier paragraphe), qui sous-entend une forme de mise en réseau nécessaire pour élargir l'impact. Enfin, l'idée de constituer un groupe de travail au sein de "La Coop des Communs" pour croiser les regards entre acteurs et chercheurs et travailler à des "études de cas concrets" (phrase 1 du dernier paragraphe) renforce cette notion de collaboration et de coordination entre différents niveaux d'acteurs. Cela pourrait permettre de faciliter le passage d'idées ou de pratiques d'une échelle à une autre.

Dans « Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Par exemple, dans la section "II. MÉTHODOLOGIE", il est indiqué qu'il y a des entretiens avec divers acteurs locaux et des responsables scientifiques, tels que le "Directeur du Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Nord (CRC-BN)" et des "acteurs de la conservation (Parc Naturel Régional d'Armorique, Office Français de la Biodiversité)" (phrases 20-21). Cela suggère une volonté de créer des liens entre les acteurs locaux et des entités plus larges pour assurer une meilleure coordination. De plus, la section "V. DISCUSSION & CONCLUSION" évoque la nécessité de "rétablir un dialogue constructif" et de "fournir de l'information aux parties prenantes" (phrase 30), ce qui est en lien direct avec la constitution d'un réseau d'acteurs capables de faire le lien entre différentes échelles. Cette mention appuie l'idée d'une approche collective et coordonnée, essentielle pour le passage à l'échelle des initiatives de préservation.

Dans « Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. Dans la phrase 13, il est mentionné que le projet ACTTES vise à "tester la proposition de recherche de considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition à l'échelle des territoires". Cela indique une intention claire de passer à l'échelle dans le cadre de la transition écologique et solidaire (TES). 2. La phrase 15 souligne que la démarche s'appuie sur "l'agencement institutionnel de deux espaces spécifiques d'échange entre acteurs et chercheurs", ce qui implique la constitution de liens entre différents acteurs et la création d'espaces de dialogue. 3. La phrase 21 évoque le rôle des "entrepreneurs frontières" qui sont "capables de faire se comprendre différentes catégories d'acteurs", ce qui renforce l'idée de coordination entre acteurs locaux et la nécessité de figures qui peuvent relier diverses initiatives. Ces

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

éléments montrent que le texte aborde directement la question de la coordination et du passage à une échelle supérieure des initiatives dans le cadre de la transition écologique.

Dans « Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

1. **Liens entre acteurs locaux et constitution d'acteurs supra-locaux** : Le texte mentionne plusieurs groupes d'acteurs impliqués dans le processus, tels que des universitaires, des experts, des organisations et institutions, ce qui illustre la création de réseaux et de collaborations. Par exemple, à la phrase 11, il est indiqué : "Des universitaires, Des experts : psychosociologues de travail, experts comptables, écologues". 2. **Propositions de passage à l'échelle** : La mention des "axes de travail" à la phrase 6 souligne des actions visant à sensibiliser et à accompagner un plus grand nombre d'organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) à travers des méthodes collaboratives. Cela implique un effort pour passer à une échelle plus large dans l'application du modèle CARE : "organiser des actions de sensibilisation afin de permettre à un plus grand nombre d'organisations de l'ESS de comprendre la nécessité de changer de modèle comptable". 3. **Capitalisation et fédération** : La phrase 6 fait également référence à la capitalisation des enseignements des expérimentations en lien avec le CERCES, ce qui implique un effort de structuration et de coordination entre différents acteurs pour garantir une mise en œuvre cohérente à différentes échelles.

Dans « Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Coordination entre acteurs** : Le texte mentionne que "la Coop des Communs ne croit donc pas que la « sanctuarisation » des biens communs puisse se faire sans action résolue et permanente des communautés humaines (y compris vis-à-vis des institutions étatiques)" (phrase 12). Cela implique une nécessité de coordination entre différents acteurs locaux et institutionnels. 2. **Passage à l'échelle** : Le passage sur "la question de la taille critique et du passage à l'échelle sont au cœur de l'utilité du service rendu" (phrase 23) indique clairement une réflexion sur comment les communs peuvent grandir et se structurer au-delà d'un cadre local. 3. **Interconnexion entre communautés** : Le texte évoque "les liens entre les Suds et Nords" (phrase 13), ce qui suggère un besoin de connexions entre différentes échelles géographiques et sociales, renforçant l'idée d'une coordination plus large.

Dans « Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Coordination et acteurs locaux** :- Dans la phrase 9 du texte, il est mentionné que "la protection sociale ne saurait être conçue comme un regroupement hasardeux de programmes individualisés", ce qui implique une nécessité de coordination entre différents acteurs pour une réforme efficace. - À la phrase 7, le texte souligne que "l'ensemble des notes se situe dans un temps prospectif limité à 10-15 ans", ce qui indique une volonté de penser à un passage à l'échelle dans le temps et la coordination des acteurs. 2. **Constitution

d’acteurs supra-locaux** :- À la phrase 8, il est dit que "pour fonder une véritable Europe sociale il faudrait d’abord introduire et faire reconnaître, dans le droit communautaire, d’autres préoccupations que celle de l’économie purement lucrative." Cela implique un lien entre les niveaux local et supra-local, en appelant à une reconnaissance européenne des droits sociaux. - La phrase 10 mentionne que "le mouvement des communs affirme le droit à la participation active et directe des sujets à son organisation", ce qui implique une dynamique de création d'acteurs collectifs qui transcendent le local. 3. **Passage à l’échelle** :- À la phrase 11, le texte évoque que "la problématique des communs prend de plus en plus d’acuité", ce qui montre une reconnaissance croissante de la nécessité de lier des initiatives locales à une approche plus large, impliquant des acteurs à diverses échelles.

Dans « Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

1. **"Souhait d’organiser d’autres actions en région (Lille ou Toulouse par exemple) s’il y a des motivé.es au sein du groupe"** (phrase 3) - Cela montre une volonté de créer des liens entre des acteurs locaux dans différentes régions pour étendre les initiatives. 2. **"Contribution à la réponse à l'AMI « compétences et métiers d'avenir » : sensibilisation à C.A.R.E., fabrique de communs pédagogiques"** (phrase 5) - Cette mention d'une réponse à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) suggère une mise en réseau et un lien avec des acteurs plus larges, potentiellement à l'échelle régionale ou nationale. 3. **"Intérêt de nos partenaires, écoute bienveillante… Levier pour consolider nos réseaux (des autres écoles Etre, secteur associatif, monde politique...)"** (phrase 25) - Ceci souligne les liens avec divers acteurs, y compris des partenaires associatifs et politiques, ce qui implique une tentative de coordination à une échelle plus large.

Dans « GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Coopération à tous les niveaux** : La phrase « d’externaliser de multiples fonctions support de la production sous forme « coopérative, associative, ou mixte » à de multiples échelles » (phrase 1.3) évoque directement la nécessité de coopérations à différentes échelles pour le développement des Communs. 2. **Gouvernance collective et polycentrique** : Le texte aborde également la nécessité d'une « gouvernance polycentrique » (phrase 2.4) qui implique une coordination entre différents niveaux d'acteurs, y compris les autorités publiques, ce qui est essentiel pour la gestion des Communs à une échelle plus large. 3. **Élargissement des communautés** : Didier Christin souligne l'importance de « créer de nouveaux Communs agricoles autour de nouvelles ressources » (phrase 2.10), ce qui implique des liens entre acteurs locaux et potentiellement supra-locaux pour intégrer de nouvelles générations et d'autres parties prenantes dans la gouvernance des Communs. 4. **Échelle de gouvernance collective** : Jimmy Meersman propose d’identifier une « échelle de gouvernance collective » (phrase 2.12), ce qui implique une réflexion sur comment les structures de gouvernance peuvent se traduire à différents niveaux (local, régional, national).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Dans « Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, la phrase "Certains prônent la rebellion, d'autres cherchent le « passage à l'échelle »" (phrase 7) mentionne directement cette notion. De plus, il est fait référence à "notre expérience de 2024 avec l'Association des maires ruraux de France" (phrase 8), ce qui implique un lien entre des acteurs locaux (les maires) et un acteur supra-local (l'association). La nécessité d'une "approche très opérationnelle" et d'une "diversité telle des communs" (phrase 9) souligne également l'importance de la coordination entre différents acteurs pour garantir l'efficacité des initiatives liées aux communs. Enfin, la mention de "reconnaissance des personnes interfaces" et de la "discussion collective" (phrase 14) renforce l'idée de créer des liens entre différents acteurs pour favoriser la collaboration, ce qui est essentiel pour le passage à une échelle plus large.

Dans « Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

1. La phrase "faire mouvement sous une bannière commune qui permette au public et aux institutions de davantage les identifier et comprendre leurs spécificités" (phrase 16) évoque une proposition de coordination et de mise en réseau à une échelle plus large. 2. "faire système et grandir à partir des réalisations existantes, grâce à des partenariats qui associeront collectivités, organisations de l'ESS, acteurs de la transition" (phrase 17) mentionne explicitement l'idée de liens entre différents acteurs locaux et la constitution d'un réseau capable de garantir la coordination entre eux. 3. "renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières…)" (phrase 19) indique une volonté de passage à l'échelle en soutenant des initiatives locales tout en favorisant la collaboration entre différents acteurs.

Dans « Les_communs_de_proximite »

1. **Exemples de coordination et de création de liens** : Dans la section sur "Les centres de santé communautaire", il est mentionné que ces centres s'appuient sur des "pratiques collaboratives avec leur environnement" (phrase 86) et qu'ils visent à "développer des fonctions d'accueil et de médiation en santé" (phrase 89), illustrant ainsi des efforts de coordination locale. 2. **Acteurs supra-locaux** : Le texte évoque également des initiatives à l'échelle nationale comme le Réseau français des fablabs (RFFLabs) qui a été créé pour "mutualiser des ressources et défendre une vision commune" (phrase 58) et qui montre comment un réseau peut aider à structurer et à coordonner les actions des fablabs à travers le pays. 3. **Passage à l'échelle** : Dans le chapitre sur les "communs de services de proximité", il est souligné que ces initiatives peuvent "s'inscrire dans une perspective plus globale de service public de santé territorial" (phrase 103), ce qui implique une vision de passage à l'échelle à travers la généralisation de modèles de santé communautaire.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

OBJECTIF B : AGIR POUR L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DES COMMUNS, ADAPTER LES FINANCEMENTS ET L'ÉVALUATION AUX SPÉCIFICITÉS DES COMMUNS » : TROUVER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET LES MOYENS D'ACTIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES DES COMMUNS.

B.1 : Des financements adaptés aux spécificités des communs

B.11 : Des financements adaptés aux spécificités des communs pour financer le fonctionnement de la communauté

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages mettent en avant la nécessité d'outils juridiques, financiers et de gestion pour faciliter la co-construction entre collectivités locales et communs. 1. **Financement et outils adaptés** : La section 4.2.2.3 mentionne que les outils juridiques et financiers doivent être adaptés pour soutenir les initiatives de communs, en soulignant que « les outils actuellement dominants dans les rapports entre ESS et collectivités locales ne suffisent pas » et qu'il est essentiel de laisser place à des moyens qui ne « brident pas les capacités d'auto-organisation des citoyens concernés avec les collectivités locales » (phrase 4.2.2.3). 2. **Rôle des collectivités et des communs** : Le texte discute également des relations entre les collectivités et les communs, et comment les collectivités peuvent soutenir le fonctionnement des communs à travers des financements appropriés. Par exemple, il est mentionné que « la collectivité peut financer une commune et un EPCI dans la relation avec le commun » (phrase 2.3.2). 3. **Importance de l'animation et du soutien** : Le texte souligne que « financer les usages ou les résultats ne finance pas l'entretien de la communauté » (phrase 4.2.2.4), ce qui met en lumière la nécessité d'un soutien financier continu pour les personnes qui animent ces communs, ce qui est essentiel pour leur pérennité. Ainsi, cette thématique est centrale dans le texte, car elle explore les moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement et la durabilité des communs dans le cadre d'une coopération avec les collectivités locales.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages soulignent l'importance de développer des solutions financières qui répondent aux besoins uniques des communs et évoquent des mécanismes de financement innovants. 1. **Financer les communs sans dénaturer leur finalité** (Phrase 22) : Cette section discute des moyens par lesquels les organisations de la banque et de la finance peuvent soutenir les communsTitre 3 tout en respectant leur nature collective. Elle insiste sur la nécessité d'une banque de proximité et d'une redéfinition des modèles économiques pour mieux intégrer l'idée de réciprocité. 2. **Penser le financement des communs comme un commun** (Phrase 23) : Ici, l'idée de considérer le financement lui-même comme un commun est explicitement développée. Le texte propose que la banque puisse servir de « tiers organisateur » pour le financement des communs, ce qui est directement lié à l'idée de financements adaptés. 3. **Les enjeux des communs pour la banque et la finance** (Section II) : Cette partie met en évidence les défis que la banque et la finance doivent relever pour mieux servir les communs. Elle souligne la nécessité d'une compréhension réciproque entre les acteurs des communs et les institutions financières, ainsi que la recherche de solutions collectives. 4. **Applications concrètes de la question "La banque en communs ?"** (Section III) : Les propositions dans cette section visent à identifier des ressources financières fragilisées et à explorer comment elles pourraient être gérées en tant que communs. Cela montre une approche pratique pour intégrer les spécificités des communs dans le financement. En somme, le texte traite de manière approfondie des financements adaptés aux spécificités des communs, avec des propositions concrètes et des réflexions sur la manière dont la banque et la finance peuvent évoluer pour mieux répondre à ces besoins.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte traite de manière centrale des financements adaptés aux spécificités des communs pour financer le fonctionnement de la communauté, en abordant les enjeux d'accessibilité et de justice sociale dans le contexte de l'alimentation et des ressources partagées. Justification : 1. La première mention des communs comme une approche théorique et opérationnelle qui peut enrichir le questionnement sur l’accès à l’alimentation et la justice sociale (phrase 9). 2. L'idée que les communs ne doivent pas seulement être perçus comme des ressources, mais aussi comme des formes d'organisation sociale autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté (phrase 22). 3. Le texte souligne le rôle de l'approche par les communs dans la transformation de l'action des acteurs et la nécessité d'inclure tous les publics dans les initiatives (phrase 36 et 41). 4. La mention de la mobilisation de l'approche par les communs pour transformer les actions des acteurs et susciter des synergies inexploitées entre eux est particulièrement pertinente pour la question de financement adapté (phrase 42). Le texte met donc en lumière l'importance d'adapter les financements et les approches aux spécificités des communs pour favoriser un accès équitable à l'alimentation et à d'autres ressources.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche

Plusieurs passages évoquent explicitement la nécessité d'outils juridiques et financiers pour soutenir les communs et leurs acteurs, tout en soulignant les défis et les besoins spécifiques qui en découlent. 1. **Outils juridiques et financiers** : Le texte mentionne plusieurs fois la nécessité d'outils juridiques qui permettent la pérennisation des communs, notamment dans les phrases 10 et 11, où il est question des mécanismes juridiques et financiers nécessaires pour formaliser les relations entre les acteurs des communs et les collectivités. Cela inclut des références à des subventions et des approches territoriales des communs. 2. **Exemples concrets** : Des initiatives spécifiques, comme celles à Thiers et Grenoble, illustrent comment les collectivités locales peuvent utiliser des outils de financement pour soutenir des projets communs. Par exemple, la phrase 11 mentionne que "la municipalité a participé à l'expérimentation locale « TZCLD » et a conduit à la création de quatre entreprises à but d'emploi (EBE) qui revendiquent des actions autogérées". 3. **Analyse des défis** : Le texte évoque également les limites des outils actuels et la nécessité d'adapter les financements à la réalité des communs, comme le souligne la phrase 13, qui indique que les outils traditionnels de l'ESS sont jugés insatisfaisants pour les communs. Cela met en lumière la demande pour des modèles financiers plus adaptés aux spécificités des communs. 4. **Appel à l'innovation** : Enfin, la conclusion appelle à repenser les interactions et à innover en matière de moyens juridiques et financiers (phrase 14), soulignant que les collectivités doivent développer des moyens qui ne bridant pas les capacités d'auto-organisation des citoyens en faveur de l'intérêt général.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

1. **Financements et soutiens** : Au début de la section sur le "Pacte Pastoral", il est mentionné que le projet est soutenu par divers acteurs, dont l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, ce qui souligne l'importance de financements extérieurs pour la mise en œuvre de projets de communs (phrase 34). 2. **Engagement d'agents et formation** : Le texte évoque également la mission d'agents ad hoc pour assister les communes dans leurs démarches foncières et la formation des élus sur les outils fonciers, ce qui implique une forme de soutien et de financement pour assurer le bon fonctionnement des communs (phrase 67). 3. **Pacte Pastoral et financement** : La mention du "Pacte Pastoral" et de son adoption par la communauté de communes évoque une structure mise en place pour gérer les ressources, impliquant ainsi des financements et des engagements partagés (phrase 70). 4. **Perspectives durables** : Dans la section sur les perspectives durables, il est clairement question de "modes favorables possibles par la DGF, par l'impôt, par une valorisation de services rendus ou par une « dotation aux aménités »", ce qui aborde directement le sujet des financements adaptés pour le fonctionnement des communs (phrase 143).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Le texte traite de manière centrale des financements adaptés aux spécificités des communs pour financer le fonctionnement de la communauté, notamment dans le paragraphe 3 où il est question de "financement et de nos richesses humaines" et de "mutualiser des ressources". Cela implique une mobilisation des ressources humaines et financières pour soutenir les plateformes d'intérêt général. Exemples et termes précis :- Phrase 3 : "des compétences clefs autour du financement et de nos richesses humaines notamment ;" - Phrase 4 : "afin que notre alliance puisse atteindre ses objectifs, nous nous engageons à mutualiser des ressources :" Ces passages montrent clairement l'intention de trouver des solutions de financement qui soient adaptées aux spécificités des communs et au fonctionnement de la communauté impliquée dans l'alliance.

Klaxon_29

Le texte aborde de manière approfondie la question des financements adaptés aux spécificités des communs, en mettant en lumière les défis financiers auxquels les associations et les communs sont confrontés dans un contexte néolibéral. Plusieurs passages soulignent ce thème : 1. La mention des "appels à communs" comme nouveaux dispositifs destinés à soutenir des projets de communs, tout en critiquant leur dépendance aux financements publics ou privés (phrase 47-48). 2. La discussion sur la fragilisation du soutien public à l'intérêt général et la nécessité d'un financement qui ne soit pas uniquement basé sur des logiques d'investissement privé (phrase 27-28). 3. L'alerte sur les risques que ces nouveaux dispositifs de financement (AAC) peuvent poser en termes de concentration des financements et d'uniformisation des pratiques, ce qui pourrait nuire à la diversité des initiatives (phrase 64-66, 73-74). 4. La critique des mécanismes de financement normatifs et des exigences de consortiums qui peuvent freiner l'innovation et la diversité des projets associatifs (phrase 84-86). 5. La mention de l'impact des logiques de financement sur la capacité des associations à répondre à des besoins collectifs (phrase 91-92). Ces éléments montrent clairement que la question des financements adaptés aux spécificités des communs est un enjeu central de la réflexion menée dans le texte, en lien avec les transformations néolibérales du paysage associatif et social.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Exemples concrets de financement** : Dans la section 6, il est mentionné que l'Assemblée des communs de Lille a développé une notion de "tiers de confiance" où la métropole finance des projets sans imposer de traçabilité, ce qui permet une liberté d'action et une confiance mutuelle (phrases 139-143). Cela illustre une approche de financement qui s'adapte aux spécificités des communs. 2. **Partenariats renouvelés** : La discussion sur les partenariats entre les communs et les pouvoirs publics montre comment les acteurs publics peuvent être intégrés dans la gouvernance des projets communs, ce qui facilite un financement plus adapté (phrases 167-175). 3. **Statut de SCIC** : Le texte souligne que le choix du statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) favorise une posture collaborative entre les collectivités locales et les initiatives de communs, facilitant ainsi l’accès à des financements (phrases 172-182). 4. **Accessibilité et inclusion** : Les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

mécanismes mis en place par des initiatives comme Tetris montrent que le modèle de financement peut également inclure des "parts suspendues" pour permettre à des personnes défavorisées de devenir sociétaires, ce qui témoigne d'une adaptation spécifique aux besoins de la communauté (phrases 450-454).

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. **Pérennité des communs** : La phrase 23 évoque la nécessité d'adapter le financement pour assurer la pérennité des communs, en soulignant que ceux-ci doivent apprendre de l'expérience des associations pour négocier le financement de l'intérêt général. Cela traite directement de la question des financements adaptés. 2. **Répartition du financement** : La phrase suivante (23) aborde aussi la question de « à qui va/doit aller le financement ? », ce qui est crucial pour le fonctionnement de la communauté et illustre les spécificités nécessaires dans le financement des communs. 3. **Dialogue et stratégies** : Le texte conclut en mentionnant que les communs interpellent l'économie sociale et solidaire (ESS) à explorer « de nouvelles voix et stratégies de lutte sociale, écologique, culturelle et économique », ce qui est en lien direct avec la recherche de financements adaptés.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

** Le texte traite de manière approfondie de la question des financements adaptés aux spécificités des communs pour financer le fonctionnement de la communauté, notamment dans la section IV intitulée "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS". Voici quelques éléments qui justifient cette classification : 1. **Définition des communs et de la solidarité** : Le texte souligne que les communs peuvent jouer un rôle central dans la redéfinition de la solidarité au sein de la protection sociale, en impliquant les citoyens dans la production de solidarité (p. 38-39). Cela implique une réflexion sur les financements nécessaires pour soutenir ces initiatives. 2. **Ressources et mécanismes de co-production** : Il est mentionné que les communs nécessitent des mécanismes de contribution et d'attribution des ressources, où les usagers sont reconnus comme participants actifs dans la gestion des ressources (p. 46). Cela implique des financements adaptés aux spécificités des communs. 3. **Lutte contre le non-recours** : Le mouvement des communs est associé à la lutte contre le non-recours aux droits (p. 47). La reconquête de la légitimité des programmes de protection sociale est présentée comme un objectif politique, nécessitant des financements pour garantir un accès effectif. 4. **Exemples concrets** : Le texte donne des exemples de pratiques de gestion des communs qui nécessitent des financements spécifiques, comme les coopératives d’activité et d’emploi (p. 48) qui permettent de sécuriser juridiquement et économiquement les activités des membres. 5. **Élargissement de la protection sociale** : Il est proposé d'étendre le périmètre de la protection sociale pour inclure des domaines tels que l'alimentation, l'énergie, et l'eau, ce qui nécessite des financements adaptés (p. 50). Le texte est donc riche en réflexions concernant la manière dont les financements peuvent être adaptés aux spécificités des communs,

en mettant l'accent sur la nécessité d'une approche inclusive et solidaire pour le financement des activités communautaires.

Manifeste_post_covid_19

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés aux spécificités des communs, en proposant plusieurs solutions concrètes pour soutenir économiquement les projets numériques solidaires. Justification : 1. Dans la dernière partie du texte, il est clairement indiqué que "le temps est venu de renforcer ces acteurs mal compris, mal financés" (phrase 97), soulignant ainsi le besoin urgent de financements adaptés. 2. Le texte propose plusieurs actions pour soutenir ces projets, tels que "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités" (phrase 98), mentionnant explicitement la nécessité de "fonds d'amorçage dédiés, incubateurs, parcours d'accompagnement" (phrase 99). 3. Il est également suggéré d'encourager "les expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux" (phrase 100), ce qui implique une approche de financement adaptée aux besoins locaux des communs. 4. Enfin, le texte évoque la nécessité de "changer les règles du jeu" concernant la fiscalité et le soutien public, ce qui est crucial pour le financement des communs (phrase 102).

REVALS_Rapport final_Humus

Plusieurs passages mettent en avant l'importance de mécanismes de financement innovants et adaptés à la nature des projets de communs, notamment à travers l'utilisation d'outils de comptabilité écologique. 1. **Phrase 99-104** : "The idea is to propose that investors in urban projects finance urban agriculture projects that can demonstrate, through ecological accounting, that they restore soil functions." Cette phrase évoque explicitement l'idée que des investisseurs doivent financer des projets d'agriculture urbaine en utilisant des méthodes de comptabilité écologique, soulignant ainsi la nécessité de financements adaptés. 2. **Phrase 114-118** : "As a result, no construction will be permitted on the site, with the exception of facilities strictly for agricultural use, such as glasshouses." Cela explique comment la protection de l'espace agricole est liée à un cadre financier qui garantit l'utilisation des fonds pour des projets en lien avec l'agriculture urbaine. 3. **Phrase 163-165** : "The provision of land will be guaranteed in return for the creation of environmental and social values, as assessed using the CARE methodology." Ce passage souligne comment les valeurs créées par le projet servent de base pour garantir des ressources financières et foncières. 4. **Phrase 179-181** : "In the long term, the hypothesis is to scale up a 'no net land take' approach to a metropolitan level." Ici, l'idée de financement à un niveau métropolitain est mise en avant, suggérant un besoin de modèles de financement durables pour les projets de communs. Ces exemples montrent que le texte ne se limite pas à aborder la question des financements, mais en fait un thème central, soulignant l'importance d'adapter les mécanismes de financement aux spécificités des communs pour assurer le succès et la durabilité des initiatives communautaires.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Le texte traite explicitement de la question des financements adaptés aux spécificités des communs pour financer le fonctionnement de la communauté, en particulier à travers les sections qui abordent les organisations expérimentatrices et la comptabilité CARE. Voici quelques exemples et références de phrases pertinentes : 1. **Phrase 1 :** "Il s'agit d'une manière de diffuser la comptabilité CARE en diffusant un modèle opérationnel, ou « opérationnalisable » qui aurait pu s'enrichir des contributions des expérimentateurs à chaque itération." (p. 19) - Cela évoque la recherche d'un modèle de financement qui tienne compte des spécificités des communs. 2. **Phrase 2 :** "CARE pourrait servir, d'une part à : faire reconnaitre les efforts réalisés en termes de préservation des capitaux humains, d'autre part à identifier les dégradations de la Ville envers les capitaux naturels, créer des actions de préservation correspondantes, et mettre en place des actions d'évitement." (p. 45) - Cela souligne comment la comptabilité peut aider à financer des actions adaptées aux spécificités des communs. 3. **Phrase 3 :** "Les travaux fondateurs de Jacques Richard et Alexandre Rambaud se poursuivent dans le cadre de la Chaire en comptabilité Ecologique dont l'objectif est : « de permettre une recherche d'ampleur, partagée notamment entre ses partenaires, afin d'initier des réponses à ces problématiques, et ainsi de rendre possible une véritable transition écologique en soutenabilité forte des organisations, dans une articulation de l'entreprise avec la société dans son ensemble." (p. 10) - Cette phrase évoque l'idée que les financements doivent être adaptés pour soutenir la transition écologique, ce qui est central à la notion de communs. Ces exemples montrent que le texte aborde directement la question des financements adaptés aux spécificités des communs, en mettant en avant les enjeux de comptabilité et de reconnaissance des efforts de préservation des ressources humaines et naturelles.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés aux spécificités des communs pour le fonctionnement de la communauté, notamment à travers les sections qui discutent des modèles économiques des organismes de mutualisation de données. Par exemple, la phrase 6 mentionne "les modèles économiques des organismes de mutualisation de données (MyCo, Midata, Savvy, MoiPatient, etc.)" qui implique des réflexions sur comment financer ces structures et leur fonctionnement de manière adaptée à leur nature spécifique. De plus, dans la section IV, il est mentionné que pour les entreprises, la mutualisation permet de "faire des économies d'échelle notamment", ce qui indique une réflexion sur le financement et la viabilité économique des initiatives de mutualisation de données (phrase 7). Enfin, la discussion sur la coopérative MyCo, qui "propose deux services aux organisations" et mentionne la "répartition de la richesse régulée par des 'smart contracts'" (phrase 12), souligne l'importance de trouver des mécanismes de financement adaptés pour soutenir le fonctionnement des communs.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés aux spécificités des communs dans le contexte de l'organisation du travail et des dynamiques au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Par exemple, dans la phrase 34, il est fait mention de "l'organisation horizontale" qui "repose sur des modes de coordination parfois épuisants car plus ou moins bien reconnus", ce qui suggère un besoin de financements adaptés pour soutenir ces modes de fonctionnement. De plus, la phrase 47 aborde les "démarches multi-critères" et la nécessité de "la délibération des parties-prenantes, en particulier des salariés", ce qui implique que les financements devraient tenir compte de la participation et des spécificités des communs. Les termes "financements adaptés", "organisation horizontale", et "délibération des parties-prenantes" sont des indications claires que la question des financements pour le fonctionnement de la communauté est abordée, même si ce n'est pas le thème central du texte.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte aborde directement la question des financements adaptés aux spécificités des communs, notamment dans la section III, où il mentionne des outils financiers et comptables. Par exemple, il est indiqué sous le point 5 "Outils financiers et comptables" que des modèles de comptabilité écologique et des financements tels que "la finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne" sont discutés. Cela répond explicitement à la nécessité de financements adaptés pour soutenir les communautés qui gèrent des communs (phrase 38 à 39). De plus, il est fait référence à des initiatives comme "Feve Fermes en vie" et "Villages vivants", qui mettent en avant des modèles financiers spécifiques pour les projets communautaires (phrase 40).

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

La discussion sur les coûts de préservation et les données financières à différents moments dans le temps montrent une préoccupation pour la viabilité économique de l'ostréiculture face aux défis environnementaux. Par exemple, le texte mentionne des détails financiers tels que "Coût de préservation : 200 € par déchet" et "CA annuel : 228 000 €", ce qui indique une analyse des moyens financiers nécessaires pour soutenir l'activité dans un cadre de préservation des communs. Les phrases 25 et 26 sont particulièrement pertinentes à cet égard, car elles présentent les coûts de préservation en relation avec le chiffre d'affaires, soulignant la nécessité de financements adaptés pour assurer la durabilité de la communauté ostréicole.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Le texte mentionne explicitement la question de financements adaptés aux spécificités des communs, notamment dans la phrase : "La Coop des Communs cherche à mettre en dialogue la recherche et la pratique pour une plus grande opérationnalité des deux." (phrase 2 de la section II-COMMENT NOUS AGISSONS = NOTRE PROJET ASSOCIATIF). Cela implique qu'il y a un besoin

d'adapter les financements et les ressources aux spécificités des communs pour assurer le fonctionnement de la communauté. Bien que le texte ne développe pas en détail les modalités de ces financements, l'intention de soutenir les acteurs dans une approche par les communs suggère une reconnaissance de la nécessité de financements adaptés à ce type de structure. De plus, la démarche associative évoquée dans la section II, qui insiste sur le travail collectif et le dialogue, peut être interprétée comme une nécessité de financement pour maintenir la dynamique communautaire et pour développer des solutions adaptées aux besoins des membres. Globalement, la question des financements adaptés est présente de manière explicite dans le contexte du soutien et de l'opérationnalité des communs.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Par exemple, à la phrase 35, il est mentionné que "l'enjeu est donc l'interrogation sur les outils de gestion qui débouche sur un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES". Cela indique une réflexion sur la nécessité d'adapter les financements à la nature des communs. De plus, la phrase 36 souligne que "cet enjeu est également une problématique puisque l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES acceptent de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent". Cela renforce l'idée que les financements doivent être adaptés pour répondre aux spécificités des communs.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés aux spécificités des communs à travers des références aux modèles comptables et à l'importance de prendre en compte les coûts liés aux capitaux humains et environnementaux dans le cadre du projet CARE. Justification : 1. Dans la phrase 5, il est mentionné que les organisations dans le groupe « Communs et comptabilité » rencontrent des limites pour traduire leurs particularités, notamment « montrer les nécessaires coûts qu'engendre le respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale et les intégrer dans la comptabilité ». Cela implique un besoin de financements adaptés pour les spécificités des communs. 2. À la phrase 13, le projet CARE se réfère à la nécessité de « prendre en compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement », ce qui sous-entend qu'il faut des financements qui tiennent compte de ces interactions et des coûts associés. 3. La phrase 14 évoque la préservation des capitaux humains et naturels au même titre que le capital financier, soulignant que les actions nécessaires pour préserver ces capitaux doivent être identifiées et chiffrées. Cela renvoie également à la nécessité de financements spécifiques pour soutenir ces actions.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Cela est clairement mentionné dans la partie où il est question de la "répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise (entre représentants des 3 capitaux), au niveau sociétal (financement de la dette héritée) ?" (phrase 26). Cette mention souligne l'importance des modes de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

financement qui doivent être adaptés aux spécificités des communs, tout en mettant en avant la nécessité de repenser la répartition des ressources financières en lien avec les valeurs et les objectifs des communs. De plus, le texte évoque la "révolution comptable" au cœur du modèle C.A.R.E., qui vise à intégrer les capitaux humains et à repenser le financement de la bifurcation sociale-écologique (phrase 26). Cela souligne également l'importance d'un financement qui prenne en compte les spécificités des communs et leurs impacts sur la société.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés aux spécificités des communs, notamment dans le contexte de l'agriculture et des ressources communes. Dans la section où il est question des enseignements du groupe, plusieurs passages évoquent la nécessité de financements et d'une gouvernance adaptée : 1. **Phrase 6** : "Les enseignements du point de vue de la communauté des bénéficiaires / Didier Christin". Ici, il est mentionné que la communauté doit s'interroger sur la pérennité des communs agricoles traditionnels, ce qui implique une réflexion sur les ressources nécessaires pour leur fonctionnement. 2. **Phrase 10** : "Comment créer de nouveaux Communs agricoles autour de 'nouvelles ressources'? Par exemple, autour des données numériques en agriculture". Cela suggère qu'il est essentiel de rechercher des financements pour des ressources qui sont adaptées aux spécificités des communs, notamment dans le secteur agricole. 3. **Phrase 12** : "Sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles". Cela souligne l'importance d'une gouvernance, qui inclut des mécanismes de financement adaptés pour assurer le fonctionnement des communs. Ces éléments montrent que le texte traite de la nécessité de financements adaptés aux spécificités des communs pour leur bon fonctionnement, en particulier dans le domaine agricole.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte aborde directement la question des financements adaptés aux spécificités des communs. Plusieurs passages évoquent la nécessité d'adapter le modèle comptable et de prise en charge des coûts liés aux actions éthiques et écologiques. Par exemple, à la phrase 19, il est mentionné que les organisations se retrouvent face à des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel, notamment en intégrant "les nécessaires coûts qu'engendre le respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale". De plus, il est fait référence à la prise en charge d'une "dette sociétale" comme un argument pour le financement (phrase 47). Cela montre une préoccupation directe pour les modalités de financement qui correspondent aux spécificités des communs.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés aux spécificités des communs, notamment dans la section 2.4 "Financement à impact vs comptabilité de gestion collective". Il y est mentionné que "l'accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés classiques" (phrase

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

20). De plus, le texte souligne que les subventions de la PAC et d'autres aides ne sont pas adaptées aux besoins des initiatives citoyennes, comme l'agriculture urbaine, ce qui illustre la nécessité de financements spécifiques pour ces projets. Des exemples de projets tels que "le projet HuMUS à Roubaix" et "la ferme du Trichon" mettent en avant les défis liés à la recherche de financements et à la dépendance au bénévolat, ce qui montre l'importance d'un cadre financier adapté pour soutenir le fonctionnement de ces communautés (phrases 21-22).

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte traite de manière explicite de la question des financements adaptés aux spécificités des communs, notamment à travers la mention de la nécessité d'une "approche très opérationnelle" et d'une "flexibilité" en raison de la diversité des communs et des acteurs impliqués (phrase 9). De plus, il est fait référence à la création "d'infrastructures et outils adaptés" (phrase 15), ce qui implique la nécessité de financements spécifiques pour soutenir ces initiatives. Ces éléments montrent que le texte reconnaît l'importance de développer des dispositifs financiers adaptés aux besoins spécifiques des communs pour permettre leur bon fonctionnement et leur pérennité.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Le texte traite directement de la question des financements adaptés aux spécificités des communs, en mentionnant explicitement "nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance" (phrase 27) et "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 28). Ces phrases soulignent la nécessité de financements adaptés pour soutenir le fonctionnement des plateformes coopératives et, par extension, des communs.

Les_communs_de_proximite

Plusieurs passages soulignent l'importance des financements publics et de leur adéquation avec les besoins des communs. Par exemple, dans l'introduction de la conclusion, il est fait mention de la nécessité que les institutions publiques reconnaissent et soutiennent les communs de proximité, en fournissant des ressources nécessaires (financières et non financières) pour leur existence et pérennisation (Conclusion, p. 260). De plus, le chapitre 8 mentionne également la nécessité d'un financement décentralisé, où le citoyen est le décideur, soulignant l'importance d'un lien entre la puissance publique et les communs, ainsi que les risques d'une capture des ressources par l'État (p. 220-239). Ces éléments montrent que le texte traite directement de la question des financements adaptés aux communs, en les liant à la dynamique de fonctionnement de la communauté et à leurs spécificités.

Critère B.12 : Des financements adaptés pour financer le travail dans les communs, avec un mode de protection sociale attaché

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Financements adaptés** : À plusieurs reprises, le texte évoque la nécessité de doter les acteurs des communs d'outils financiers et juridiques pour soutenir leur travail. Par exemple, il est mentionné que "les outils actuellement dominants dans les rapports entre ESS et collectivités locales ne suffisent pas" (phrase 4.2.2.1). De plus, il est souligné que "les acteurs exploitent donc des outils pour arriver à leurs fins" (phrase 4.2.2.6), ce qui indique un besoin d'adaptation des outils financiers pour mieux répondre aux besoins des communs. 2. **Protection sociale** : Le texte fait allusion à la nécessité de réfléchir à des "modes d'action plus ouverts et efficaces pour produire du collectif" (phrase 2.2.3) et mentionne également des initiatives comme le "Territoire zéro chômeur de longue durée" (TZCLD), qui visent à intégrer des dimensions de protection sociale dans les projets en communs (phrase 3.2.4.1). 3. **Rôle des personnes et des institutions** : La discussion sur le rôle des "personnes interfaces" (phrase 4.1.1) et la nécessité de "soutenir des initiatives transformatrices" (phrase 3.2.4.1) indique que le financement et la protection sociale sont des éléments critiques pour permettre aux individus de s'engager dans le travail collectif des communs. En somme, le texte traite de manière approfondie des enjeux de financement et de protection sociale liés aux communs, ce qui en fait une thématique centrale de l'analyse.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

1. La déclaration souligne la nécessité de "soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues" (phrase 3, point 3). Cela implique une reconnaissance formelle qui est souvent liée à des mécanismes de financement et de protection sociale. 2. Il est également mentionné que "les grands plans publics d'investissement, tels le PIA, devront pouvoir être mobilisés" (phrase 3, point 3), ce qui évoque des financements publics pour soutenir le travail dans les communs. 3. De plus, le texte fait état de l'engagement à "mutualiser des ressources" (phrase 4), incluant le "financement et de nos richesses humaines", ce qui renvoie à l'idée de structurer des financements pour les activités des communs. Ces mentions montrent que le texte traite de manière approfondie des enjeux de financement et de protection sociale liés au travail dans les communs, ce qui en fait une thématique centrale de la déclaration.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Cela est particulièrement visible dans la section III, "DES EXEMPLES D'OUTILS AU SERVICE DES INITIATIVES DE COMMUNS, LEURS BUTS, LEURS USAGES", où plusieurs outils financiers et comptables sont mentionnés. Par exemple, la mention de la "finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne" (phrase 54) ainsi que le "modèle C.A.R.E" et "comptabilité publique" (phrase 51) montrent une approche qui cherche à soutenir financièrement les initiatives de communs. La mention des "foncières solidaires" et de la "Fondation des pêcheurs" (phrase 55) renforce l'idée que des financements spécifiques et adaptés existent pour soutenir ces initiatives. Ces éléments

indiquent clairement que le texte ne se limite pas à l'identification des communs, mais explore activement comment les soutenir économiquement, tout en impliquant une dimension de protection sociale à travers les projets et initiatives mentionnés.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Le texte traite de manière approfondie de la question des financements adaptés pour financer le travail dans les communs, ainsi que des modes de protection sociale associés. Justification : 1. **Financements adaptés** : À plusieurs reprises, le texte évoque des structures comme la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui permettent de mobiliser des financements tout en intégrant des acteurs variés (phrase 6, 7 et 8). 2. **Protection sociale** : La notion de "communs de capabilité" est discutée (phrase 11) où il est fait référence à des pratiques qui visent à garantir un niveau de vie décent pour tous, en lien avec des mécanismes de solidarité (phrase 11 et 10). 3. **Implication des personnes éloignées** : Le texte mentionne comment des initiatives comme celles du projet Tetris permettent d'inclure des personnes défavorisées à travers des modèles de participation adaptés (phrase 10, 11), ce qui renvoie à une forme de protection sociale. 4. **Ressources partagées** : L'idée que les communs peuvent offrir des ressources qui contribuent à la réduction des inégalités de participation (phrase 12) et permettent un accès à des droits économiques et sociaux souligne l'importance de ce financement dans le cadre de la protection sociale.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Plusieurs passages soulignent ce lien de manière explicite. 1. **Financements et travail dans les communs** : Le passage sur les difficultés d'accès au financement pour les initiatives citoyennes (phrase 20) mentionne que "l'accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes" et que "les subventions agricoles de la PAC favorisent les grandes exploitations et profitent très peu à l'installation et à l'agriculture paysanne." Ces éléments mettent en avant la nécessité de financements adaptés pour soutenir le travail collectif dans les communs. 2. **Modèles alternatifs de financement** : Dans la phrase 12, il est précisé que des initiatives comme "Pour une sécurité sociale de l’alimentation - Alsace" explorent "des modèles alternatifs de financement et de gouvernance des systèmes alimentaires", ce qui suggère la recherche de solutions de financement en lien avec un mode de protection sociale. 3. **Contrainte sur le bénévolat et nécessité de travail salarié** : La phrase 21 évoque que "la mobilisation du travail bénévole n’est soutenable que si du travail salarié permet de le soutenir", soulignant ainsi l'importance d'un financement qui permette de soutenir à la fois le travail bénévole et salarié dans les initiatives de communs. 4. **Comptabilité écosystèmes centrée** : Les paragraphes qui suivent le passage sur la comptabilité de gestion collective (phrase 22) montrent comment cette approche pourrait être utilisée pour "évaluer des actions nécessaires" et ainsi mieux structurer le financement et la gestion des communs. Ces éléments indiquent que le texte aborde non seulement la nécessité de financements adaptés mais aussi les implications sur la protection sociale dans le cadre des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs, en faisant ressortir l'importance de ces enjeux dans le contexte de la transition écologique et sociale.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

- La phrase 16 mentionne "nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance", ce qui évoque un besoin de financement spécifique.- La phrase 17 énonce "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives", soulignant l'importance d'un cadre financier adéquat pour ces initiatives. - De plus, la phrase 14 indique que les plateformes coopératives "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes", ce qui implique une relation entre financement, protection sociale et travail dans les communs.

Manifeste_post_covid_19

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés pour le travail dans les communs, notamment en soulignant la nécessité de soutenir économiquement ces projets à travers des fonds d'amorçage dédiés, des incubateurs, et des parcours d'accompagnement (phrase 83). Il est également question de renforcer des acteurs qui sont souvent mal compris et mal financés, reliant directement cela à la question de la protection sociale et du soutien à des modèles plus éthiques et solidaires. De plus, le texte évoque la nécessité de changer les règles du jeu pour instaurer un droit plus protecteur des travailleurs et des usagers des plateformes (phrase 90), ce qui est directement lié à la question de la protection sociale. Cela souligne l'importance d'un cadre qui assure non seulement la viabilité économique des projets dans les communs, mais aussi la sécurité et les droits des personnes qui y contribuent.

REVALS_Rapport final_Humus

Plusieurs passages du texte abordent explicitement la nécessité de financements pour soutenir des projets de communs comme la ferme urbaine de Trichon. Par exemple, la phrase 84 indique que "le travail de CEROI continuera après l'été", soulignant que le développement de l'agriculture urbaine doit être soutenu financièrement. De plus, la phrase 120 mentionne "l'hypothèse de proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés par l'urbanisation", ce qui implique une recherche de financements adaptés pour restaurer les sols et, par conséquent, soutenir les projets de communs. Enfin, la dernière phrase du texte souligne que "l'idée est de proposer que les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine qui peuvent démontrer, grâce à la comptabilité écologique, qu'ils restaurent les fonctions des sols", ce qui implique une protection sociale à travers des financements bien ciblés.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. **Phrase 22** : "Financer les communs sans dénaturer leur finalité ?"- Cette question souligne l'importance d'un financement qui respecte l'essence des communs. 2. **Phrase 23** : "Il s'agit de penser la banque de proximité comme un chef de file possible d'une dynamique collective de communs autour du financement des communs du territoire"- Cela évoque l'idée d'un financement adapté spécifiquement pour les communs. 3. **Phrase 22 (suite)** : "Les acteurs bancaires et financiers de l'ESS peuvent ainsi développer une posture favorable aux communs mais aussi un rôle de tiers de confiance et de tiers de reliance pour favoriser leur développement"- Cela implique un soutien financier, qui pourrait être intégré dans un système de protection sociale. Ces phrases montrent que le texte aborde la question des financements adaptés et du rôle de la banque dans le soutien aux communs, en lien avec une vision de protection sociale.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Il aborde explicitement la nécessité d'inclure tous les publics dans les initiatives liées à l'alimentation et comment l'approche par les communs pourrait transformer les pratiques. Par exemple, la phrase 30 mentionne que "Une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics" indique un besoin d'adaptation des financements et des structures existantes pour mieux répondre aux besoins de la population. De plus, la phrase 29 souligne que "l'accès à l'alimentation tel qu'il est structuré économiquement, culturellement ou géographiquement ne répond pas aux besoins de toutes et tous", ce qui implique une réflexion sur les financements et les structures de protection sociale.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Le texte aborde explicitement la question de "financements adaptés pour financer le travail dans les communs, avec un mode de protection sociale attaché", notamment à travers les discussions sur le modèle de comptabilité CARE, qui vise à prendre en compte le capital humain et naturel aux côtés du capital financier. Voici les éléments pertinents : 1. **Financement adapté** : Le texte évoque à plusieurs reprises la nécessité de financer des initiatives qui préservent les capitaux humains et naturels. Par exemple, dans la section III.D.2 sur les Fermes d'Avenir, il est mentionné que ces fermes ont besoin de trouver des personnes qui puissent accompagner leur démarche et faciliter l'accès à divers financements (PAC, Banques, PSE). Cela montre une recherche active de financements adaptés pour des projets dans les communs (phrase 1, page 33). 2. **Protection sociale** : La section II.B.4 mentionne que les coûts de maintien du capital humain doivent être pris en compte, ce qui implique que la rémunération décente et le soutien aux travailleurs sont des éléments cruciaux de la protection sociale (phrase 4, page 10). L'idée que le travailleur doit être considéré comme un "capital" à maintenir plutôt que comme une simple ressource renforce l'importance d'une protection sociale pour ceux qui travaillent dans les communs. 3.

Reconnaissance des communs : À plusieurs endroits, le texte souligne l'importance de reconnaître les efforts réalisés pour préserver les capitaux humains et naturels, ce qui est fondamental pour le travail dans les communs (par exemple, dans la section sur la Ville de Grenoble, où il est indiqué que la ville explore comment utiliser CARE pour faire reconnaître les efforts en préservation des capitaux humains). Ces éléments montrent que le texte traite de la nécessité de financements adaptés et de protection sociale dans le contexte des communs, bien que cela soit intégré à une discussion plus large sur la comptabilité et la gouvernance.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde directement la question de financements adaptés pour le travail dans les communs avec un mode de protection sociale attaché à travers la mention de modèles économiques des organismes de mutualisation de données (phrases 6 et 7 du texte). Il est question des coopératives de données et de leur mission, qui inclut la possibilité de permettre à des entreprises ou à des individus de négocier les conditions de réutilisation des données, ce qui renvoie à des considérations de financement pour le travail des acteurs impliqués. De plus, il est mentionné que le groupe de travail vise à produire de la connaissance pour renforcer les acteurs collectivement et individuellement, ce qui peut être interprété comme une tentative d'établir des soutiens financiers et sociaux pour ceux qui œuvrent dans les communs (phrase 6).

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde directement la question des financements adaptés pour financer le travail dans les communs, ainsi que les modes de protection sociale associés, notamment à travers plusieurs exemples et discussions sur les outils juridiques et financiers disponibles. Voici quelques extraits pertinents : 1. **Phrase 10** : "Les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d’association, régime d’une société, acte administratif unilatéral, etc.)", ce qui implique une structuration nécessaire pour assurer le financement et la gestion des communs. 2. **Phrase 12** : "Ces outils juridiques témoignent d’une certaine perméabilité entre intérêt général et intérêt collectif. L’administration et les particuliers travaillent de concert pour approfondir les liens dans leurs territoires tout en garantissant le respect de l’environnement." Cela fait allusion à la collaboration nécessaire pour établir des financements qui profitent à la fois à l’intérêt général et à celui des communs. 3. **Phrase 13** : "Les acteurs parlent peu des outils de gestion. Quand ils les évoquent, ils ne parlent pas de leurs effets, qu’ils n’évaluent pas d’emblée." Cette phrase souligne le manque de reconnaissance des outils de gestion financière, ce qui est crucial pour le travail dans les communs. 4. **Phrase 14** : "La marge de manœuvre propre des collectivités locales, en termes d’outils mobilisables et de capacités financières semble amoindrie." Cela aborde directement les limitations financières qui peuvent affecter le travail dans les communs.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

1. La phrase 6 indique que le Pacte Pastoral constitue une expérience inspirante pour un programme financé par la région Occitanie, ce qui fait référence à un mode de financement pour des projets liés aux communs. Elle mentionne également des "engagements appropriés" et "des contraintes dont les acteurs du territoire sont les garants", ce qui peut être interprété comme une forme de protection sociale liée à l'engagement collectif. 2. Dans la phrase 9, il est évoqué que le Pacte pastoral est évalué dans ses effets induits, y compris sur la résilience du territoire et la solidarité, ce qui peut être associé à un besoin de financement et de protection sociale pour soutenir le travail des acteurs des communs. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question des financements adaptés pour le travail dans les communs, en soulignant l'importance de soutenir ces initiatives à travers des programmes de financement et des engagements collectifs.

Klaxon_29

Le texte aborde la question des financements adaptés pour le travail dans les communs, avec une mention explicite de la nécessité de soutenir les initiatives citoyennes et de l'impact de la marchandisation sur le financement public. Justification : - La phrase "désormais les questions sociales et culturelles seront financées par des logiques d'investissements privés ou d'intérêt particuliers des entreprises à mission et autres entreprises à impact" (phrase 11) indique clairement une problématique de financement, tout en soulignant la fragilité du soutien public traditionnel. - Une autre partie du texte dit que "la subvention publique c'est une participation d'argent public à un projet d'intérêt général, sur des missions publiques que personne n'est en mesure de remplir" (phrase 29), ce qui met en lumière le besoin de financements adaptés pour maintenir le travail dans les communs. - Enfin, la mention des "appels à communs" qui sont présentés comme des dispositifs de financement opposés à la mise en concurrence des associations (phrase 49) montre comment ces nouveaux dispositifs visent à répondre aux besoins de financement dans le cadre des communs.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Par exemple, il est fait référence à "la sécurisation économique" dans le contexte de "l'entraide et la coopération de proximité" (phrase 118). De plus, la notion de "travail du commun" et la recherche de "nouvelles formes d'organizing" (phrase 102) évoquent des besoins organisationnels et financiers pour soutenir le travail dans les communs. Cela suggère également une préoccupation pour le soutien et la reconnaissance des efforts des individus travaillant dans ces contextes, bien que le texte n'aborde pas directement un mode de protection sociale associé. Les termes précis comme "financements adaptés" et "protection sociale" ne sont pas utilisés, mais l'idée de sécurisation économique indique une préoccupation pour la stabilité financière des travailleurs dans les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour le travail dans les communs ainsi que la protection sociale attachée, notamment dans la section "IV. CAS D'ÉTUDE", où il est fait référence aux "Conditions de travail décentes" pour les travailleurs (phrase 20). Cela indique une préoccupation pour le bien-être des travailleurs dans le cadre des activités maritimes, en lien avec le financement et la protection sociale. Aussi, la section "C. Processus de préservation" aborde les coûts liés à la préservation des ressources naturelles et à l'impact économique des activités ostréicoles, bien que cela ne traite pas directement des financements sociaux, cela reste pertinent pour le contexte de financement des communs (phrases 17-19).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Par exemple, dans la phrase 1 de la section « II - COMMENT NOUS AGISSONS = NOTRE PROJET ASSOCIATIF », il est indiqué que la Coop des Communs soutient les acteurs désireux d'agir par une approche par les communs face aux enjeux systémiques et collectifs des transformations écologiques, sociales, économiques et numériques. Cela implique la nécessité d'un financement adéquat pour ces acteurs afin de leur permettre de travailler efficacement dans le cadre des communs. De plus, l'idée de protection sociale est sous-entendue dans l'énoncé des principes de fonctionnement des communs, où il est souligné que les communs doivent se préoccuper de l'intérêt général et des personnes concernées, ce qui peut être interprété comme un appel à une forme de protection sociale pour ceux qui s'engagent dans ces projets collectifs (phrase 2 et 3 de la section I).

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

- La phrase 40 indique un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la transition écologique et solidaire (TES), ce qui fait référence à la nécessité d'un financement adapté.- De plus, la phrase 41 mentionne que "l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES acceptent de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent", ce qui évoque également l'idée d'un financement réfléchi et potentiellement attaché à des modalités de protection sociale.
Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés pour le travail dans les communs et mentionne un mode de protection sociale attaché dans la section 2. Les exemples de coûts de maintien relatifs aux actions de préservation incluent explicitement "coût de maintien de la couverture des risques encourus par les travailleurs et leurs familles" (phrase 18). Cela fait référence à la nécessité de protéger les travailleurs au sein des communs et indique une préoccupation pour les financements et la protection sociale. En outre, il est mentionné dans la grille d'analyse que l'équilibre des ressources perçues doit inclure "salaire décent" (phrase 26), ce qui renforce l'idée d'un financement adéquat pour le travail dans les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. Dans la phrase 23, il est indiqué que "il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs, qui ont à apprendre de l'expérience des associations pour négocier le financement de l'intérêt général". Cette mention d'adapter le financement pour les communs correspond directement à la question posée. 2. De plus, il est précisé que "la question de « à qui va/ doit aller le financement ? » : au contributeur individuel, à l'usager, à la communauté ou la structure conditionne les chances de pérennité". Cela soulève des enjeux importants en matière de protection sociale attachée aux financements. Ces éléments démontrent que le texte traite directement de la problématique des financements adaptés pour le travail dans les communs, ainsi que de la question de la protection sociale qui y est associée.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Plusieurs passages du texte traitent directement de la nécessité de réformer la protection sociale pour l'adapter aux nouvelles formes de travail et d'emploi liés aux communs. Par exemple, la phrase 3.5 affirme que "la protection sociale doit être revisitée systématiquement par l'approche politique des communs", soulignant la nécessité d'une réforme qui intègre les différents statuts d'emploi et d'activité. De plus, la phrase 3.3 évoque la fragmentation croissante de la protection sociale et la nécessité d'intégrer les sous-systèmes existants dans un système commun. La mention de "la protection sociale de droit commun" et l'importance de "financer le travail dans les communs" sont également soulignées dans le texte, notamment dans les sections où il est question de la nécessité d'adapter la protection sociale aux nouvelles réalités du marché du travail et des communs. Ainsi, le texte aborde de manière directe la question des financements adaptés et de la protection sociale en lien avec le travail dans les communs à plusieurs reprises, notamment dans les sections 3 (Combattre la fragmentation et universaliser la protection sociale) et 4 (Protection sociale et communs).

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, la phrase 26 indique : "la répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise (entre représentants des 3 capitaux), au niveau sociétal (financement de la dette héritée) ?". Cela fait référence à la nécessité d'un mode de financement qui prenne en compte les dynamiques sociales et environnementales, en lien avec les communs. De plus, la phrase 24 aborde le sujet du remboursement de la "dette" à travers des actions de préservation, ce qui suggère un besoin de financements adaptés et d'une approche de protection sociale dans ce contexte. Le texte évoque également "la construction du modèle socio-économique (hiérarchie des critères de décision)" (phrase 26), soulignant l'importance des financements dans la structuration des projets liés aux communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés pour financer le travail dans les communs, notamment dans la section où il est question de la gouvernance collective et des ressources. Les phrases pertinentes sont les suivantes : 1. **Phrase 6** : "Les enseignements du point de vue de la ressource / Frank Michel"- Cette section introduit la notion de ressources, qui est essentielle pour comprendre le financement dans le cadre des communs. 2. **Phrase 10** : "On s'est aussi intéressé à l'alimentation" - Cela implique des considérations sur le financement des systèmes alimentaires, qui peuvent être vus comme des communs. 3. **Phrase 19** : "Il faut changer notre rapport à l'agriculture et aux pratiques agricoles"- Cela implique une réflexion sur les financements nécessaires pour soutenir cette transformation dans le cadre des communs. Ces exemples montrent que le texte évoque la nécessité de financements adaptés pour soutenir les activités dans les communs, en particulier dans le contexte de l'agriculture et de l'alimentation.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte aborde explicitement la question de financements adaptés pour financer le travail dans les communs, notamment à travers le projet TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) qui se concentre sur la création d'emplois décents incluant des droits sociaux, comme mentionné dans la phrase 5 : "TZCLD a pour objectif de créer des emplois...- décents (CDI et droits sociaux attachés, SMIC,...)" et également dans la phrase 6 où il est précisé que ce projet est "sous garantie publique" avec un "financement majoritairement public". En outre, le texte évoque la question de la comptabilité socio-environnementale qui pourrait être liée à la manière dont les financements sont utilisés pour soutenir le travail dans les communs (par exemple, les actions de préservation et de maintien des capitaux humains). Cela indique un cadre de gestion qui pourrait être lié à des modes de protection sociale, même si ce n'est pas toujours explicite.

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour le travail dans les communs, ainsi que la nécessité d'une protection sociale attachée, bien que cela ne soit pas le thème central de l'ensemble. Par exemple, à la phrase 8, il est question de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs, des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel et d'en trouver les moyens". Cela implique une réflexion sur le financement et les ressources nécessaires pour soutenir les communs. De plus, la phrase 14 aborde la nécessité de "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections", ce qui peut inclure des dispositifs de protection sociale pour les personnes impliquées dans les communs.

Les_communs_de_proximite

1. Dans la conclusion (section sur les enseignements), les auteurs mentionnent que les "communs de proximité" doivent être soutenus par des financements adaptés, soulignant l'importance de la puissance publique dans le maintien de ces initiatives (p. 263-265). Ils affirment que "la puissance

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

publique mobilisée comme 'tiers contributrice' se montrera capable (ou non) d'apporter aux nouveaux communs les ressources complémentaires nécessaires à leur existence et à leur pérennisation." 2. Thomas Perroud (chapitre 8) évoque également les risques de capture des communs par l'État et propose des solutions, notamment la nécessité d'un partenariat public-commun, soulignant que le financement doit être décentralisé et attaché à la personne, plutôt qu'à l'État (p. 240-241). Il discute de l'importance d'un financement qui respecte l'autonomie des communs et de la communauté. 3. De plus, Nicole Alix (chapitre 6) traite des financements associatifs et des relations avec les pouvoirs publics, en soulignant que les associations doivent naviguer entre la non-lucrativité et les exigences de financement, ce qui est crucial pour assurer la viabilité des communs (p. 170-172).

Critère B.13 : Des financements adaptés pour reconnaître légalement les services rendus aux citoyens par les communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Implication des collectivités et des financements** : Dans la section 2.2.1, il est mentionné que les collectivités locales doivent "mobiliser les communs et d'investir davantage dans les communs". Cela souligne le besoin de financements adaptés pour soutenir les initiatives collectives. 2. **Rôle des collectivités dans les communs** : Au paragraphe 2.3.1.3, le texte évoque que les collectivités peuvent prêter leur force pour que les communs s'institutionnalisent, ce qui implique une reconnaissance légale et un soutien financier des services rendus par les communs. 3. **Outils juridiques et financiers** : Dans la section 4.2, il est précisé que les outils juridiques et financiers sont essentiels pour permettre aux collectivités de soutenir les communs, ce qui est une reconnaissance des services rendus aux citoyens. 4. **Importance de l'animation de la communauté** : Au paragraphe 4.2.2.3, il est souligné que l'animation de la communauté est essentielle et nécessite des financements, ce qui fait écho à la nécessité de reconnaître légalement et financièrement les contributions des communs.

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Plusieurs passages soulignent l'importance d'une approche financière qui soutienne les communs tout en respectant leur finalité sociale. 1. **Financement et transformation sociale** : Le texte évoque la nécessité de penser la banque et la finance au service d'une transformation sociale équilibrée et durable, en lien avec les ODD (Objectifs de Développement Durable). Cela se reflète dans les phrases comme : "une approche par les communs peut-elle permettre de mettre le financement au service d'une transformation sociale équilibrée et durable telle que le cadre programmatique des ODD le propose ?" (phrase 4). 2. **Mobilisation des ressources** : L'idée que

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

les acteurs bancaires et financiers de l'ESS doivent mobiliser des ressources pour le bien des communs est clairement exprimée : "la nécessité pour ces organisations de renouer avec une banque et finance de proximité" (phrase 23). 3. **Création d'un commun financier** : Le groupe propose de penser le financement des communs comme un commun lui-même, ce qui indique une volonté de structurer un cadre légal et financier autour des services rendus par les communs : "penser le financement des communs comme un commun (un pas de plus)" (phrase 23). 4. **Ressources fragilisées** : Le texte parle de l'identification de ressources financières et bancaires fragilisées qui mériteraient d'être gérées en communs, ce qui renforce l'idée d'un financement adapté : "quelles sont les ressources financières et bancaires fragilisées, menacées..., qui importent du point de vue du client et du sociétaire" (phrase 19).

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Plusieurs passages se concentrent sur ce sujet, notamment dans le contexte de la nécessité d'ajuster les financements pour la pérennité des communs et l'importance de la reconnaissance juridique de ces services. 1. Dans la phrase 23, il est mentionné que "Last but not least, il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs", ce qui souligne l'importance d'un financement adapté pour la durabilité des initiatives liées aux communs. 2. La phrase suivante précise que "les communs interpellent ainsi l'ESS afin d'explorer de nouvelles voix et stratégies de lutte sociale, écologique, culturelle et économique", ce qui indique que les financements doivent également être repensés dans le cadre de la lutte pour la reconnaissance des services que les communs rendent à la société. 3. De plus, la phrase 22 évoque que "la question de « à qui va/doit aller le financement ? » : au contributeur individuel, à l'usager, à la communauté ou la structure conditionne les chances de pérennité", ce qui montre que la manière dont le financement est distribué est cruciale pour la reconnaissance des services rendus par les communs.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Rôle des communs dans la protection sociale** : Le texte mentionne que "les communs contribuent à l'amélioration des conditions de vie des résidents d'un pays en permettant l'accès à des ressources ou des prestations en nature" (phrase 11, page 9). Cela indique que les communs jouent un rôle dans la fourniture de services essentiels, ce qui renvoie à la nécessité d'un financement adapté. 2. **Reconnaissance et réforme de la protection sociale** : La note souligne que "la protection sociale doit être revisitée systématiquement par l'approche politique des communs" (phrase 5, page 14). Cela implique non seulement la reconnaissance du rôle des communs, mais aussi la nécessité de réformer les mécanismes de financement de la protection sociale pour intégrer ces services rendus par les communs. 3. **Proposition d'un système de protection sociale** : La protection sociale est décrite comme nécessitant un "système commun et ouvert à tous les membres de la société, financé collectivement" (phrase 7, page 8). Cela renforce l'idée que des financements adaptés sont nécessaires pour reconnaître et soutenir les services fournis par les communs. 4. **Financement par les cotisations** : Le texte discute des différentes

formes de financement de la protection sociale, en mettant l'accent sur l'importance de "l'harmonisation des droits sociaux entre les travailleurs" (phrase 6, page 42), ce qui implique des financements adaptés pour inclure les divers statuts d'emploi et les services rendus par les communs.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

1. **Reconnaissance des services rendus aux citoyens** : Dans la phrase 2 du texte, il est mentionné que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter". Cela sous-entend une reconnaissance collective des services rendus par les communs à la société. 2. **Financements et modèles économiques** : À plusieurs reprises, le texte évoque les défis de financement des initiatives citoyennes. Par exemple, dans la phrase 20, il est indiqué que "les contraintes liées à la recherche de financements et aux évaluations associées mobilisent beaucoup d'énergie", ce qui met en lumière la nécessité de financements adaptés pour soutenir les initiatives des communs. 3. **Propositions de réforme** : Le texte mentionne des propositions de réforme du cadre juridique et financier dans le but de "reconnaître les initiatives citoyennes de portage foncier" (phrase 23). Cela implique une volonté de créer des conditions favorables pour que les services rendus par les communs soient pris en compte et soutenus. 4. **Comptabilité écosystémique** : La discussion autour de la comptabilité écosystémique centrée (CEC) dans les phrases 21 et 22 montre une volonté d'adapter les outils de mesure et de financement pour qu'ils soient en adéquation avec les objectifs des communs.

Les_communs_de_proximite

1. **Liens entre services publics et communs** : Dans le chapitre 7, l'auteur souligne que les services publics, souvent considérés comme des entités administratives, doivent être examinés sous l'angle des communs. Cela implique une réflexion sur la façon dont ces services peuvent être reconfigurés pour mieux servir l'intérêt général. Par exemple, il est mentionné que les services de proximité devraient être traités de façon spécifique dans le droit de la concurrence, impliquant potentiellement des financements adaptés (p. 245-246). 2. **Ressources et soutien** : Le chapitre 8 aborde les problèmes de financement des communs, en particulier comment les pouvoirs publics peuvent agir en tant que « contributeurs » en mettant à disposition des ressources pour soutenir les initiatives de communs de proximité. Cela renforce l'idée que les services communautaires peuvent bénéficier de financements publics tout en restant autonomes (p. 261-262). 3. **Partenariats public-communs** : L'auteur évoque la possibilité de créer des partenariats publics communs (PPC), où les ressources de l'État seraient combinées avec celles des communs pour favoriser des services de proximité, tout en garantissant l'autonomie de ces derniers (p. 263-264). 4. **Exemples concrets** : Plusieurs exemples de situations où les communs peuvent s'implanter en complément des services publics sont donnés, notamment dans le domaine de l'eau et des ressources alimentaires. Ces exemples illustrent comment des modèles de financement peuvent être adaptés pour soutenir la création et le maintien de communs de proximité (p. 210-211, 220-221).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Manifeste_post_covid_19

Plusieurs phrases évoquent directement la nécessité de soutenir économiquement les projets innovants liés aux communs, tout en tenant compte de leurs spécificités. 1. **Phrase 1 (dernier paragraphe)** : "Ce changement d'échelle demande de nouvelles actions : soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d'amorçage dédiés, incubateurs, parcours d'accompagnement." - Cette phrase souligne clairement la nécessité de financements adaptés pour les projets liés aux communs. 2. **Phrase 2** : "penser la puissance publique en tant qu'acteur-partenaire : prises de parts dans des structures (ex SCIC), soutien au développement de communs et logiciels libres (mécénat de compétences, contributions financières)." - Ici, le texte mentionne explicitement le soutien de la puissance publique pour le développement des communs, ce qui se rapporte à la reconnaissance légale des services rendus. 3. **Phrase 3** : "changer les règles du jeu : droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes, clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique, fiscalité avantageuse pour les projets numériques redistribuant la valeur." - Cette phrase évoque également la nécessité de changements législatifs et de financements adaptés pour soutenir les initiatives des communs.

REVALS_Rapport final_Humus

1. **Territorial Management Agreement (TMA)** : Le texte mentionne que le projet a abouti à la mise à jour et à la signature d'un nouvel accord de gestion territoriale (TMA) en juin 2025, qui formalise les engagements de diverses parties prenantes (phrase 6). Cela montre un cadre légal pour le soutien des services rendus par le projet de ferme urbaine. 2. **Ecological accounting** : Le texte souligne que des outils de comptabilité écologique, tels que le CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology), ont été utilisés pour évaluer la valeur sociale et environnementale générée par la ferme urbaine (phrase 9). Cela implique une reconnaissance des services rendus, qui pourrait soutenir des mécanismes de financement. 3. **Mécanisme de compensation** : Il est proposé de développer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés dû à l'urbanisation, en suggérant que les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine qui peuvent démontrer leur capacité à restaurer les fonctions des sols (phrase 11). Cela répond directement à la nécessité de financements adaptés pour les services rendus par les communs. 4. **Partenariats et engagements** : La contribution de différents partenaires, comme le Centre hospitalier de Roubaix et le centre d'action sociale, montre comment des engagements sont pris pour soutenir l'agriculture urbaine sur des sols sains, ce qui pourrait également impliquer des financements (phrase 20). Ainsi, le texte met en avant plusieurs aspects liés à la reconnaissance et au financement des services rendus par les communs à travers des mécanismes formels et des outils d'évaluation adaptés.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Par exemple, dans la phrase 30, il est mentionné : "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics". Cette phrase souligne la nécessité d'une coopération entre les initiatives citoyennes et les pouvoirs publics, ce qui implique un besoin de financements adaptés. De plus, l'idée que l'approche par les communs pourrait transformer l'action des acteurs en matière d'alimentation, comme indiqué dans la phrase 37, renforce cette notion : "Une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics permettrait-elle de trans-former la manière dont les acteurs agissent". Cela implique également une reconnaissance et un soutien financier pour les services offerts par les communs.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Plusieurs passages du texte évoquent la nécessité de reconnaître et valoriser les communs, ainsi que les services qu'ils rendent. Par exemple, le passage suivant indique que CARE "propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer... de « communaliser » les organisations et de soustraire la nature et l'homme des processus de marchandisation et de financiarisation dont ils sont la cible" (phrase 14, section II.D). De plus, il est mentionné que le modèle CARE pourrait permettre de valoriser les efforts faits par les organisations pour conserver, voire améliorer, les capitaux autres que le capital financier (phrase 22, section III.B.4).

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés pour reconnaître légalement les services rendus aux citoyens par les communs, notamment à travers le projet de règlement européen "Governance Data Act". Ce projet vise à introduire des intermédiaires et des organisateurs de l'altruisme de données, ce qui pourrait potentiellement créer un cadre légal pour la valorisation et la reconnaissance des services fournis par les communs. Exemples et termes précis :- Phrase 6 : "La mission des "coopératives de données" au sens du projet de règlement européen est de permettre à des entreprises (petites et moyennes) ou à des individus de négocier les conditions de réutilisation des données ; donc une voie vers une « automarchandisation » des données ;"- Phrase 7 : "Les discussions ont porté sur les ambiguïtés concernant la marchandisation de données, le croisement entre types d'activité et intérêt général (par exemple dans le domaine de la recherche, de la santé…)"

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour reconnaître légalement les services rendus aux citoyens par les communs, notamment dans les sections où il est question des outils juridiques et financiers. Par exemple, il est dit : "Il faut se garder de penser qu'un outil judicieux ici l'est forcément ailleurs. Nous mettons en garde contre l'idée d'une boîte à outils valable dans toutes les situations" (phrase 10), ce qui souligne la nécessité d'adapter les outils aux contextes locaux pour assurer la pérennisation des communs. De plus, à plusieurs reprises, le texte évoque des exemples concrets où des collectivités locales, comme la ville de Thiers et Grenoble, mettent en place des outils juridiques, tels que des délibérations et des conventions, pour soutenir les initiatives de communs, ce qui témoigne d'une reconnaissance des services rendus par ces derniers (exemples dans les phrases 10, 11, et 12).

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Le texte aborde explicitement la question de "financements adaptés pour reconnaître légalement les services rendus aux citoyens par les communs". Par exemple, dans la dernière section intitulée "Perspectives durables", il est mentionné que le "financement du commun" pourrait provenir de "modes favorables possibles par la DGF, par l'impôt, par une valorisation de services rendus ou par une « dotation aux aménités, etc." (phrase 18). Cette mention indique que le texte traite directement des mécanismes financiers qui pourraient être adaptés pour soutenir les communs et reconnaître leur contribution aux services rendus aux citoyens. De plus, des éléments tels que "organisations : éléments juridiques favorables à la promotion de la communalité ?" et "sécurisation : anticipation des menaces et risques" (phrase 18) soulignent la nécessité d'un cadre légal et financier qui pourrait soutenir les communs dans leur rôle au sein des collectivités locales.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Par exemple, dans la phrase 3 du point 3, il est dit : "elles doivent soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues." Cela implique une reconnaissance légale des services fournis par ces plateformes, qui sont des communs. De plus, l'appel à "travailler à l'articulation des échelles territoriales" et à mobiliser "les grands plans publics d'investissement" (phrase 4 du point 3) suggère un besoin de financement public pour soutenir ces initiatives et services communs, ce qui est directement lié à la question posée.

Klaxon_29

1. **Phrase 6** : "Nous y sommes : l'argent public, notre argent collectif, ne viendra plus soutenir l'intérêt général ; désormais les questions sociales et culturelles seront financés par des logiques d'investissements privés ou d'intérêt particuliers des entreprises à mission et autres entreprises à impact." - Cette phrase évoque la question de la transformation des financements publics vers des financements privés, ce qui impacte directement la reconnaissance des services rendus par les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs. 2. **Phrase 31** : "Nous appelons, en conclusion provisoire, au renforcement du processus de décryptage que nous avons lancé sur ces dispositifs."- Ici, il est fait mention d'un appel à renforcer les processus de financement, ce qui est en lien avec la reconnaissance des services rendus par les communs. 3. **Phrase 36** : "Les personnes qui, à l'intérieur de leurs institutions publiques ou privées, promeuvent les AAC comme des moyens soit d'échapper à des logiques de financement normatives (telles les PIA - plans d'investissement d'avenir, inadaptés au financement des innovations collectives, surtout si elles sont non lucratives)..." - Cette mention souligne les difficultés rencontrées par les communs dans le cadre des financements actuels et la nécessité d'adapter les financements pour mieux reconnaître leurs services.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Par exemple, la phrase suivante aborde cette problématique : "Cette réflexion pourrait être menée au sein d'un groupe de travail de La Coop des Communs." (phrase 59). Bien que le texte traite de nombreux thèmes et ne se concentre pas exclusivement sur les financements, il souligne l'importance de reconnaître légalement le travail des communs et d'explorer des solutions pour intégrer ces services dans une perspective collective et démocratique. En outre, le texte évoque des dynamiques alternatives qui tentent de renforcer les organisations en communs, ce qui implique une réflexion sur la manière dont ces services pourraient être soutenus financièrement et reconnus au sein de la société.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte mentionne plusieurs propositions et outils qui visent à renforcer la reconnaissance juridique et à établir des financements adaptés pour les communs. Par exemple, dans la section "Échelles de communalité : complément", il est proposé d'introduire un régime de « patrimoine commun » dans la Constitution, de renforcer la reconnaissance des « choses communes », et de promouvoir des techniques comme la fiducie d'utilité sociale (phrase 13-16). Ces propositions répondent directement à l'idée de reconnaître légalement les services rendus par les communs aux citoyens. De plus, dans la partie III, il est question d'outils financiers et comptables, notamment de la finance solidaire et de l'épargne citoyenne, qui peuvent être considérés comme des mécanismes de financement adaptés pour soutenir les communs (phrase 67).

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Phrase 5** (section 5) : "Le mouvement coopératif et associatif prônant la décentralisation du système énergétique, dans lequel s'inscrit le projet d'Enercoop, a contribué à faire émerger les collectivités locales et les collectifs citoyens comme acteurs à part entière du système énergétique, une évolution récemment reconnue dans la réglementation européenne avec la consécration juridique de la notion de « communautés énergétiques citoyennes »." Cette phrase mentionne spécifiquement la reconnaissance légale des services rendus par les communs (ici, les

communautés énergétiques citoyennes). 2. **Phrase 6** (section 5) : "Mais cette capacité d'acteurs privés à faire évoluer réglementations et politiques publiques n'est bien entendu pas unique aux communs." Ici, le texte souligne l'importance des changements réglementaires en lien avec les services rendus par les communs. 3. **Phrase 7** (section 5) : "L'existence d'outils juridiques particuliers qui faciliteraient la mise en place de partenariats spécifiques est une autre hypothèse émergeant de l'analyse des entretiens réalisés par le groupe." Cela évoque directement l'idée de financements et de structures juridiques adaptées pour soutenir les communs.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Bien que la thématique principale du texte tourne autour de l'application de la méthode CARE à l'ostréiculture et à la préservation du milieu marin, il est fait mention d'un aspect financier dans le cadre de la préservation. En particulier, la phrase 48 mentionne un « coût de préservation : 200 € par déchet » et plusieurs autres phrases discutent des chiffres d'affaires et des coûts associés à la préservation (phrases 43 à 47).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

1. Phrase 5 : "L'association cherche à œuvrer au renforcement politique des communs", qui implique la nécessité de structures et de soutiens financiers pour que les communs puissent fonctionner efficacement. 2. Phrase 12 : "les communs peuvent et doivent tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire", ce qui sous-entend qu'un financement adapté est nécessaire pour que les communs puissent bénéficier de cette expérience. 3. Phrase 19 : "leurs principes visent au dépassement de l'intérêt de leurs seuls membres et l'intérêt général", ce qui implique que les communs rendent des services à la collectivité et, par conséquent, méritent une reconnaissance et un financement appropriés.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

- Phrase 43 : "un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES qui apparaît comme un angle mort dans le récit des acteurs." Cette phrase aborde directement la nécessité de considérer le rôle des financeurs, notamment les pouvoirs publics, dans le contexte des initiatives de transition écologique et solidaire (TES), ce qui est en lien avec l'idée de financements adaptés pour les communs. De plus, elle souligne l'importance d'interroger la posture des organisations qui financent ces initiatives, ce qui est au cœur de la question posée.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Cela est particulièrement manifeste dans la section qui aborde les "axes de travail", où il est mentionné l'importance d'adapter la comptabilité pour mieux rendre compte des coûts liés au

respect des règles éthiques et à la transition écologique, ce qui pourrait inclure la reconnaissance des services rendus par les communs aux citoyens. - Phrase 5 : "montrer les nécessaires coûts qu'engendre le respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale et les intégrer dans la comptabilité", souligne la nécessité de reconnaître financièrement les actions qui soutiennent les communs et leurs services. - Phrase 6 : "adapter les redditions de compte à la pluriannualité de la transition écologique et solidaire", implique que les financements doivent être en adéquation avec les services rendus sur le long terme par les communs.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, dans la section 4.1 intitulée "APPORTS LIÉS À L'EXPÉRIMENTATION", il est mentionné que "le fait de rendre visibles cette dernière dette et les actions de restauration qui contribuent à son remboursement modifie le regard porté sur le rôle des organisations concernées et la nature de la contre-partie financière qu'elles reçoivent pour ces actions" (phrase 23). Ce passage indique clairement une réflexion sur la façon dont les services rendus par les organisations peuvent être reconnus financièrement, ce qui est directement lié à la question posée. De plus, le texte évoque également la "révolution comptable" au cœur du modèle C.A.R.E., qui doit rétroagir sur le "mode de financement de la bifurcation/rupture sociale-écologique" (phrase 26), soulignant ainsi l'importance d'adapter les financements pour reconnaître les services rendus par les communs.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Plusieurs passages évoquent la nécessité d'adapter le droit et de repenser les financements pour soutenir les communs. Par exemple, à la fin de la séance 3, il est mentionné que "il faut repenser le droit" et que "si le droit n’offre pas des outils suffisants pour les Communs ; il faut alors le repenser" (phrase 22). De plus, la discussion sur la gouvernance et les droits fondamentaux fait allusion à la nécessité de reconnaître légalement les services rendus par les communs, en particulier dans le contexte de l'agriculture et des ressources naturelles (phrase 20 et 23).

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Par exemple, il est mentionné que « la prise en charge d'une dette sociétale, un argument pour son financement » (phrase 47) et que « le fait de rendre visibles cette dernière dette et les actions de restauration qui contribuent à son remboursement modifie le regard porté sur le rôle des organisations concernées et la nature de la contre-partie financière qu'elles reçoivent pour ces actions » (phrase 47). Ces éléments indiquent que le texte aborde directement la nécessité de financements pour soutenir les activités des communs, tout en soulignant l'importance des services qu'ils fournissent à la société.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour reconnaître légalement les services rendus aux citoyens par les communs. Cela est particulièrement visible dans la phrase 10 : « ...réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs, des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l'essentiel et d'en trouver les moyens... ». L'idée de trouver des moyens pour soutenir les biens communs et les services qu'ils rendent est un aspect central de la question posée. De plus, la phrase 14 souligne la nécessité de « créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections... », ce qui implique une reconnaissance et un soutien financier pour les services rendus par les communs.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, à la phrase 30, il est mentionné que les plateformes coopératives "nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance", ce qui indique une demande explicite de financement. De plus, à la phrase 31, il est spécifiquement question de "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives", renforçant ainsi l'idée qu'il y a un besoin de structurer des financements adaptés pour ces initiatives.

Critère B.14 : Des financements adaptés aux spécificités des communs qui s'inscrivent dans la durée (long terme)

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde de manière approfondie la question des financements adaptés aux spécificités des communs qui s'inscrivent dans la durée, soulignant l'importance d'un soutien financier qui prenne en compte les particularités des initiatives collectives. Voici quelques points clés qui soutiennent cette thématique : 1. **Pérennisation des initiatives** : La nécessité de financement à long terme est évoquée dans plusieurs passages, notamment dans la phrase 2.2.3 où il est question de "développer des chantiers d'approfondissement nécessaires" pour que les communs puissent se développer durablement. Ce point met en lumière le besoin de ressources financières stables pour assurer la durabilité des projets. 2. **Rôle des collectivités locales** : Le texte discute des interactions entre les communs et les collectivités locales, en mentionnant que celles-ci ont un rôle à jouer en tant que financeurs. La phrase 2.3.1.1 souligne que "les collectivités locales doivent encore y travailler" pour améliorer leur soutien aux communs, ce qui implique un besoin de financements adaptés. 3. **Outils de gestion et financement** : Dans la section 4.2.2.3, il est noté que "l'animation de la communauté, le « commoning », est la plupart du temps invisibilisée et son financement n'est en général pas assuré". Cela indique clairement que les outils financiers doivent être repensés pour mieux soutenir les initiatives de commons sur le long terme. 4. **Importance d'un cadre juridique et financier** : La nécessité d'un cadre juridique et financier approprié est également abordée dans la section 4.2.1.1, où il est discuté que "la formalisation intervient par des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

mécanismes identifiés" et que ces mécanismes doivent être adaptés aux spécificités des communs. 5. **Appels à l'expérimentation** : La conclusion mentionne la nécessité de laisser place à l'invention de nouveaux moyens juridiques et financiers qui ne brident pas les capacités d'auto-organisation des citoyens, ce qui renforce l'idée que des financements adaptés sont cruciaux pour la réussite des communs.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés aux spécificités des communs qui s'inscrivent dans la durée, en évoquant la nécessité de construire des modèles économiques qui répondent aux enjeux de mutualisation de données. Par exemple, la phrase 2 de la section IV mentionne que "les données servent aux entreprises à être plus 'intelligentes', 'compétitives'", ce qui sous-entend la nécessité de financements durables pour permettre cette évolution. De plus, la section intitulée "Les modèles économiques des organismes de mutualisation de données" aborde directement les modèles économiques nécessaires pour soutenir les coopératives de données dans une perspective de long terme (phrase 4 de la section I). Le texte s'interroge également sur les "approches fédérative et décentralisée" (phrase 1 de la section III) pour la gestion des données, ce qui implique des financements adaptés aux spécificités des communs. La mention de "l'économie sociale" et de la nécessité de "survivre dans l'économie de marché" (phrase 3 de la section III) renforce cette idée, en soulignant que des solutions de financement durables sont cruciales pour le développement à long terme des communs.

Klaxon_29

1. **Soutien à l'intérêt général** : Le texte évoque la fragilisation du principe de redistribution et de soutien public à l'intérêt général (phrase 9), ce qui met en avant l'importance des financements adaptés pour les structures qui œuvrent à long terme pour le bien commun. 2. **Appels à communs** : Le texte discute des "appels à communs" comme de nouvelles formes d'appels à projet destinées à soutenir des initiatives qui s'inscrivent dans la logique des communs (phrase 47). Cette mention explicite montre que la question des financements est centrale dans le texte. 3. **Risques de dépendance** : Il est souligné que ces appels à communs pourraient laisser les initiatives dépendantes des financeurs, risquant ainsi de compromettre leur autonomie et leur durabilité (phrase 65). Cela met en lumière la nécessité de financements adaptés pour éviter cette dépendance. 4. **Injonction au partenariat** : Le texte mentionne que les appels à communs exigent des consortiums et des partenariats, ce qui peut être perçu comme une forme de contrôle qui peut nuire à la véritable coopération (phrase 81). Cela souligne l'importance d'un financement qui respecte la nature des communs. 5. **Dimension politique et sociale des communs** : Le texte rappelle que les communs doivent être considérés comme des constructions sociales visant la justice sociale et environnementale sur le long terme (phrase 103). Cela renforce l'idée que les financements doivent être adaptés à cette vision.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte aborde de manière significative les financements adaptés aux spécificités des communs sur le long terme, en soulignant l'importance d'une organisation du travail qui prenne en compte les aspirations des travailleurs et les dynamiques de coopération. Par exemple, il est mentionné que les organisations "en communs" cherchent à concilier la productivité et le sens du travail, ce qui est essentiel pour des financements qui soutiennent des projets sur le long terme (phrase 16 : "Comment réduisent-elles la contradiction entre des organisations du travail majoritairement basées sur la productivité et le reporting inspirés de l'idéologie capitaliste et le fait que de plus en plus de salariés aspirent à trouver du sens dans ce qu'ils font"). De plus, la discussion sur la nécessité d'un cadre de travail qui valorise le pouvoir d'agir et la reconnaissance des travailleurs (phrase 14 : "une reconnaissance de son métier") indique une réflexion sur les besoins spécifiques des communs et sur comment les financements doivent être adaptés pour répondre à ces enjeux. Enfin, le texte évoque le besoin de convergence entre les dynamiques alternatives et de soutien aux initiatives durables, ce qui souligne l'importance d'un financement qui s'inscrit dans une perspective à long terme (phrase 48 : "trouver une double perspective de convergence et de politisation des alternatives porteuses de transition socio-économique et écologique").

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Exemple de l'Assemblée des Communs de Lille** (phrase 6) : Le texte mentionne que l'Assemblée des Communs de Lille a développé une « notion de "tiers de confiance" vis-à-vis des pouvoirs publics », où la métropole finance des projets sans les tracer, ce qui implique une liberté d'action dans l'allocation des fonds. Cela montre l'importance de financements adaptés pour soutenir des initiatives qui s'inscrivent sur le long terme sans une évaluation restrictive. 2. **Évolution des rapports avec les pouvoirs publics** (phrase 5) : Le texte souligne comment les initiatives étudiées, comme Tetris et Enercoop, ont modifié les règles du jeu institutionnel, permettant une forme de financement qui va au-delà des modèles traditionnels. Cela témoigne de la nécessité de financements qui prennent en compte la durabilité et l'autonomie des projets. 3. **Réflexion sur le statut SCIC** (phrase 8) : Le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est mis en avant comme un modèle qui facilite l'implication des collectivités locales comme sociétaires, ce qui renforce la viabilité des projets sur le long terme et leur financement. 4. **Participation des personnes éloignées de l'action publique** (phrase 10) : Le texte discute comment les initiatives comme Tetris mettent en place des mécanismes pour rendre leur financement accessible aux personnes traditionnellement exclues, soulignant l'importance d'adapter les modèles financiers à la réalité des communs.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. La phrase 23 évoque directement la nécessité d'adapter le financement pour assurer la pérennité des communs, en précisant que « il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs, qui ont à apprendre de l'expérience des associations pour négocier le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

financement de l’intérêt général... ». 2. La même phrase souligne que la question de l'affectation du financement est cruciale pour la durabilité des communs, en se demandant « à qui va/doit aller le financement ? » et en mentionnant les contributeurs, usagers, communautés, ou structures.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Mention explicite des communs** : Le texte discute à plusieurs reprises du rôle des "communs" dans le cadre de la protection sociale, affirmant que "les communs se présentent à la fois comme des modes d’action concrets qui interviennent dans les domaines du social et de l’économie" (phrase 11.11). Cela souligne l’importance des communs dans le financement et la pérennité de la protection sociale. 2. **Liens avec la durabilité et le long terme** : Le texte évoque que les communs peuvent aider à "construire de nouvelles formes de protection" et que "la protection sociale de demain doit intégrer les spécificités des communs" (phrase 3.5). Cela implique une réflexion sur des financements qui tiennent compte de la durabilité et des besoins à long terme des acteurs impliqués dans ces systèmes. 3. **Nécessité d'une réforme profonde** : La nécessité de réformer la protection sociale pour l'adapter aux évolutions contemporaines est mise en avant, avec l'idée que cette réforme doit inclure les spécificités des communs, ce qui implique d'adapter les financements à ces nouvelles réalités (phrase 3.4). 4. **Appel à une approche politique collective** : La proposition d'une co-production de la protection sociale avec les acteurs des communs est également soulignée, suggérant que les financements doivent être pensés en collaboration avec les communautés concernées pour être efficaces (phrase 3.1). 5. **Réformes fiscales et financement** : Le texte propose que toute réforme de la protection sociale doit être accompagnée d'une réforme fiscale qui prenne en compte les communs et les divers statuts d'emploi, soulignant ainsi l'importance d'un financement adapté (phrase 3.3).

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

1. La phrase 16 mentionne explicitement "l’accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés classiques". Cela souligne la nécessité de financements adaptés pour les communs. 2. La phrase 18 évoque les "subventions agricoles de la PAC [qui] favorisent les grandes exploitations" et critique leur insuffisance pour les initiatives plus petites, comme "l’agriculture urbaine", ce qui souligne le besoin de modèles de financement qui prennent en compte les spécificités des communs. 3. La phrase 26 aborde la notion de "comptabilité de gestion collective" pour "équiper un collectif en vue de la préservation d’une ressource naturelle", suggérant que des outils de financement adaptés sont nécessaires pour soutenir les initiatives sur le long terme. 4. Enfin, dans la conclusion, le texte affirme que "la transition écologique ne pourra être ni effective ni démocratique sans une intégration pleine des enjeux sociaux et sociétaux", ce qui implique que des financements adéquats sont essentiels pour garantir une gestion durable des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Manifeste_post_covid_19

1. **Soutien économique** : La phrase "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d'amorçage dédiés, incubateurs, parcours d'accompagnement" (phrase 43) évoque explicitement la nécessité d'un soutien financier adapté aux particularités des projets communs. 2. **Renforcement des acteurs mal financés** : Le texte mentionne que "le temps est venu de renforcer ces acteurs mal compris, mal financés" (phrase 41), soulignant l'importance de financements appropriés pour la pérennité des communs. 3. **Actions à mener** : Les recommandations de "changer les règles du jeu" (phrase 46) et d'encourager les "expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux" (phrase 45) montrent que le texte propose des solutions pour adapter les financements et les politiques publiques aux spécificités des communs.

REVALS_Rapport final_Humus

1. **Stabilité du financement et personnel** : La leçon apprise mentionne "la nécessité de sécuriser un financement et un personnel stables pour maintenir la santé des sols" (phrase 86). Cela indique une prise de conscience de l'importance de financements adaptés pour la durabilité des projets liés aux communs. 2. **Mécanisme de compensation** : Le texte évoque un "mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine" qui propose que les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine capables de prouver, à travers la comptabilité écologique, qu'ils restaurent les fonctions des sols (phrase 79). Cela montre une approche proactive pour le financement à long terme des projets de communs. 3. **Accord de gestion territoriale (TMA)** : La mise à jour et la signature d'un nouveau TMA, qui a été formalisé pour une période correspondant à la durée de dépréciation de l'équipement (maximum 12 ans) (phrase 80), souligne l'importance d'un cadre de financement durable et adapté aux spécificités des projets communs. 4. **Objectifs de développement durable** : Les engagements des différents partenaires, tels que le centre hospitalier et les associations, pour développer une agriculture urbaine sur des sols sains visant à promouvoir l'accès à une alimentation saine et à sensibiliser à de meilleures pratiques alimentaires (phrase 95), montrent une convergence vers des objectifs à long terme. Ces éléments démontrent que le texte est non seulement en lien avec la question des financements adaptés aux spécificités des communs.

De façon directe :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. Dans la section 22, il est mentionné que le groupe a tiré des propositions sur la nécessité de renouer avec une banque et finance de proximité, ainsi que l'importance d'élargir la conception du modèle économique et de la vision d'entrepreneuriat pour appréhender la valeur générée par les dynamiques collectives. Cela indique la recherche de financements adaptés aux communs (phrase 22). 2. La proposition de penser le financement des communs comme un commun (phrase 23) évoque directement l'idée de créer des solutions de financement qui respectent les spécificités des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs. Le texte aborde comment les banques pourraient devenir des acteurs de développement au service des communs, ce qui est en lien avec la question de financements durables. 3. Enfin, le texte mentionne l'idée de constituer des arènes de choix collectifs pour piloter des projets financés en commun, ce qui suggère une approche de financement à long terme pour les communs (phrase 18 et 19).

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

1. La phrase 30 évoque que les communs "sont caractérisés par une communauté auto-organisée sur le temps long", ce qui suggère un besoin de financements qui s'inscrivent dans la durée pour soutenir cette auto-organisation. 2. La phrase 53 mentionne "Une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics", indiquant que les financements devraient prendre en compte la durabilité et l'inclusion de tous les publics dans les projets liés aux communs. 3. La phrase 50 évoque l'enjeu de "relocaliser les chaînes de pouvoir et de démocratie", qui implique des financements adaptés pour soutenir ces initiatives sur le long terme.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Les communs et CARE** : La section mentionne que CARE "propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer, comme une façon de se réapproprier la production" (phrase 73), ce qui implique une vision à long terme pour la gestion des ressources communes. 2. **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** : Le texte souligne que le projet "privilégie une démarche territoriale plutôt qu'un dispositif étatique" et qu'il s'agit d'une démarche qui doit "s'inscrire dans la durée" (phrase 259), ce qui fait référence à la nécessité de financements stables et adaptés pour pérenniser des emplois utiles. 3. **CUMA et CARE** : Les CUMAs cherchent à faire évoluer leur fonctionnement et leur reconnaissance, et il est spécifiquement dit que "M. Lemonnier et P. François Vaquié souhaitent intégrer CARE dans le fonctionnement des CUMA" (phrase 384), ce qui implique la nécessité de financements durables pour soutenir ces transformations. 4. **Conclusion** : Le texte évoque également la nécessité de "transformer notre modèle de société" et de "faire cesser les effets dévastateurs du/des capitalisme(s) sur la nature et l'humain" (phrase 487), ce qui inclut la question d'un financement à long terme pour soutenir des modèles de durabilité.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Par exemple, il est mentionné que "les outils traditionnels de l'ESS (marchés publics, appels à projets, à communs, mesure d'externa-lités, d'impacts) sont jugés insatisfaisants, voire desservant les communs" (phrase 13). De plus, la nécessité de "développer des moyens et des espaces permettant aux collectivités et aux communs d'innover" (phrase 14) est soulignée, ce qui fait clairement référence à la question des financements adaptés pour soutenir les initiatives de

communs sur le long terme. D'autres phrases renforcent cette idée, comme celle qui exprime le besoin d'outils qui "assurent le financement sur le long terme dans une logique de partenariat plutôt que de commande publique" (phrase 13). Cela montre que le texte ne se contente pas d'évoquer les financements, mais appelle également à une réflexion sur leur nature et leur adéquation avec les spécificités des communs.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés aux spécificités des communs qui s'inscrivent dans la durée, notamment dans la section "Perspectives durables". Voici des exemples et des phrases pertinentes : 1. **Phrase 1** : "Aujourd'hui le Pacte pastoral constitue une expérience qui inspire un programme étendu « PAACTe », financé par la région Occitanie (01/01/22-31/12/24) projet transdisciplinaire de type « recherche & sociétés » autour du besoin d'adopter des contraintes négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique." (Phrase 1 de la section "Perspectives durables") 2. **Phrase 2** : "Pactes procédant d'un choix collectif et co-construits, instituant du sens commun avec des engagements appropriés, comprenant des contraintes dont les acteurs du territoire sont les garants." (Phrase 2 de la section "Perspectives durables") Ces phrases mettent en lumière l'importance des financements régionaux pour soutenir les projets de communs sur le long terme et soulignent le rôle des acteurs locaux dans la gestion et la pérennité de ces projets.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Par exemple, à la phrase 3 de la section 3, il est mentionné que "les acteurs publics doivent déployer des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s" et que les "grands plans publics d'investissement, tels le PIA, devront pouvoir être mobilisés". Cela indique une reconnaissance de l'importance d'un soutien financier et de ressources publiques pour les initiatives à long terme dans le domaine numérique, ce qui correspond à l'idée de financements adaptés aux spécificités des communs. En outre, la phrase 4 de la section 4 souligne l'engagement à "mutualiser des ressources" incluant des compétences autour du financement, ce qui renforce l'idée d'un besoin de financements spécifiques et adaptés pour assurer la pérennité des projets communs.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Par exemple, dans la section III, il est fait référence à des "outils financiers et comptables" (phrase 5) et au "financement" (phrase 6) en lien avec des modèles de comptabilité écologique et des initiatives de finance solidaire. Ces éléments indiquent une préoccupation pour le financement des projets de communs qui s'inscrivent dans la durée. L'expression "finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne" dans la phrase 6 renforce l'idée que des mécanismes financiers adaptés sont envisagés pour soutenir les communs sur le long terme. Ainsi, bien que cela ne soit pas le thème

principal du texte, la mention explicite des outils financiers et de l'importance de la finance solidaire répond directement à la question B14.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés aux spécificités des communs qui s'inscrivent dans la durée, principalement dans la section "C. Processus de préservation". Par exemple, il est indiqué que le coût de préservation est de 200 € par déchet, et qu'il y a une préservation du capital financier de 193 572 € par an (phrases 82-84). Ces éléments se rapportent à la nécessité de financements durables pour maintenir l'activité ostréicole tout en préservant le milieu marin, ce qui implique une réflexion sur des modèles de financement à long terme. De plus, la conclusion souligne l'importance de la viabilité financière pour le gérant (phrase 136), ce qui renforce l'idée que des financements adaptés sont cruciaux pour soutenir les activités liées aux communs sur le long terme.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

En particulier, il mentionne que l'association "cherche à œuvrer au renforcement politique des communs" et que ceux-ci doivent "tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire" (phrase 8). Cela sous-entend la nécessité de financements et de structures qui prennent en compte les spécificités et la longévité des communs. De plus, il est mentionné que les communs "reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 11), ce qui implique également une réflexion sur les modèles de financement adaptés à ces nouveaux cadres. L'idée que les communs doivent "inventer des solutions économiques, écologiques et sociales justes dans le temps long" (phrase 5) souligne également l'importance d'un soutien financier pérenne et adapté, ce qui répond directement à la question posée.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Par exemple, la phrase 45 indique que "l'un des enjeux méconnus de l'efficacité opérationnelle des initiatives de la TES et de leur mise en synergie est donc l'interrogation sur les outils de gestion qui débouche sur un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES." Cela montre clairement que le texte aborde la nécessité de réfléchir aux financements publics et privés et à leur impact sur les initiatives de transition écologique et solidaire (TES). De plus, la phrase 48 souligne que "l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES acceptent de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent." Cela indique qu'une remise en question des modalités de financement est nécessaire pour mieux accompagner les initiatives de TES, ce qui est directement lié à la question posée sur les financements adaptés aux communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Il est mentionné que le groupe « Communs et comptabilité » rencontre des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel, ce qui inclut la nécessité de « montrer les nécessaires coûts qu'engendre le respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale » (phrase 5). Cela souligne l'importance de considérer des financements qui prennent en compte ces spécificités sur le long terme. De plus, le texte évoque l'intégration de la pluriannualité de la transition écologique et solidaire dans la comptabilité, ce qui implique également un besoin de financements adaptés pour des initiatives durables (phrase 5). Enfin, il est fait référence à des expérimentations et à la nécessité de pérenniser les travaux, ce qui renforce l'idée que des financements sont nécessaires pour assurer la durabilité des communs (phrase 28).

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Le texte traite explicitement de la manière dont les financements doivent être adaptés aux spécificités des communs, notamment à travers les expérimentations et les modèles comptables alternatifs proposés par la méthode C.A.R.E. Par exemple, à la phrase 26, il est mentionné que la « révolution comptable » au cœur du modèle C.A.R.E. devrait influencer non seulement le mode de production mais aussi le mode de financement de la bifurcation sociale-écologique. Cette phrase indique une réflexion sur comment les financements peuvent s'intégrer dans une perspective de long terme et de durabilité pour les communs, ce qui est directement lié à la question des financements adaptés.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Par exemple, dans la section où il est question des « enseignements du point de vue des bénéficiaires », Didier Christin pose des questions sur la pérennité des communs agricoles traditionnels et l’intégration des nouvelles générations, ce qui implique une réflexion sur les modalités de financement et de soutien à long terme (phrases 6-10). De plus, la question de la gouvernance collective évoquée par Jimmy Meersman souligne l'importance d'une gouvernance adaptée pour permettre la durabilité des communs, ce qui inclut implicitement la nécessité de financements (phrases 11-12).

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

1. **Phrase 19** : "adapter les redditions de compte à la pluriannualité de la transition écologique et solidaire". Cette phrase souligne la nécessité d'adapter les mécanismes de financement aux spécificités des projets de communs, qui souvent n'ont pas une rentabilité immédiate et nécessitent un soutien sur le long terme. 2. **Phrase 47** : "Un argument pour son financement". Ici, il est mentionné que rendre visibles les dettes héritées et les actions de restauration peut modifier le regard sur le rôle des organisations et sur la nature des financements qu'elles reçoivent. 3. **Phrase 48** : "une gestion équilibrée, intégrant ces 3 critères, doit remplacer la « bonne gestion » qui renvoie généralement au seul critère économique". Cela fait référence à l'importance d'une gestion

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

qui prenne en compte les aspects sociaux et environnementaux dans le financement à long terme des communs.

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte traite explicitement de la nécessité de créer des dispositifs et des infrastructures adaptés aux spécificités des communs. Par exemple, il mentionne "des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" (phrase 19) et "la création d'infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..)" (phrase 25). Ces points soulignent l'importance de disposer de moyens adéquats pour soutenir les communs sur le long terme. En outre, la phrase "il faut continuer à dire qu'il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité" (phrase 13) indique également la nécessité de financements et d'outils flexibles qui s'adaptent à la diversité des situations des communs.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Cela se trouve dans la phrase : "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs du financement de l'ESS et de l'intérêt général." (phrase 43). Cette phrase souligne la nécessité d'un financement qui soit en accord avec les valeurs des plateformes coopératives et qui soit soutenu par l'ensemble des acteurs concernés, ce qui est en phase avec l'idée de financements adaptés à des projets qui doivent perdurer dans le temps.

Les_communs_de_proximite

Le texte mentionne de façon explicite les défis liés au financement des communs, en particulier dans la section consacrée aux communs de proximité. Par exemple, il est fait référence à la nécessité de "doter les communs du minimum de routines qui permettent d'en stabiliser le fonctionnement, de protéger les travailleuses et travailleurs, usagères et usagers" (p. 261). De plus, il souligne l'importance de "financements publics" pour assurer la pérennité des communs (p. 238) et discute de l'impact des financements sur la capacité d'action des associations et des communs (p. 192). Ces éléments montrent que le texte s'intéresse directement à la question des financements adaptés aux communs sur le long terme, bien qu'il ne soit pas le thème central de l'ouvrage.

Critère B.15 : Des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages font référence à l'importance de ces financements et de la façon dont ils interagissent avec les initiatives collectives et les collectivités locales. 1. **Justification de la centralité** :- Dans la section 2.2.2 (phrase 2), il est mentionné que "les outils de gestion ne sont pas neutres", ce qui implique que le type de financement et les outils utilisés influencent directement la capacité des initiatives à se développer de manière autonome.- À la phrase 4 de la même section, il est indiqué que "les outils de gestion jouent un rôle actif dans l'explication de la société en train de se faire", soulignant l'impact des financements sur l'autonomie des projets.- Dans la section 4.1.1 (phrase 1), le texte souligne l'importance des personnes "interfaces" qui "permettent d'établir des relations régulières entre des acteurs hétérogènes", ce qui renvoie à la nécessité de financements pour soutenir ces personnes et l'animation des initiatives.- La phrase 5 de la section 4.2.2.3 met en évidence que "l'animation de la communauté, le « commoning », est la plupart du temps invisibilisée et son financement n'est en général pas assuré", ce qui montre que sans financement adéquat, l'autonomie des communs est compromise.

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

- Dans la section "Financer les communs sans dénaturer leur finalité ?" (phrase 22), il est explicitement mentionné la nécessité pour les organisations de renouer avec une banque de proximité et d'élargir la conception du modèle économique pour appréhender la valeur générée par les dynamiques collectives. Cela touche directement à l'idée de financements adaptés.- Le texte souligne aussi que les banques peuvent développer une posture favorable aux communs et agir comme tiers de confiance, ce qui renforce l'autonomie d'action des communs (phrase 22).- De plus, la proposition de penser le financement des communs comme un commun (phrase 23) illustre une volonté de créer des mécanismes financiers qui préservent l'autonomie des communs tout en les soutenant. Ces éléments montrent que le texte s'inscrit dans une réflexion approfondie sur les financements adaptés aux communs, les considérant comme un enjeu crucial pour leur développement et leur autonomie.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Le texte aborde de manière approfondie la question des "financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs", notamment à travers la présentation du modèle de comptabilité CARE. Cette méthode vise à intégrer non seulement le capital financier, mais aussi les capitaux humains et naturels, ce qui est fondamental pour préserver l'autonomie des acteurs œuvrant dans le cadre des communs. Justifications : 1. **Phrase 8 à 10 (Chapitre II.D)** : Il est mentionné que CARE permet de "calculer le résultat de l'entreprise en tenant compte, directement et non pas par des reporting extra-financiers, des externalités, positives et négatives". Cela montre comment la comptabilité CARE envisage d'inclure des éléments qui protègent l'autonomie des acteurs des communs. 2. **Phrase 7 à 9 (Chapitre III.B.1)** : Le projet "Territoires Zéro Chômeur de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Longue Durée" est présenté comme une initiative cherchant à "reconnaître l'emploi utile comme commun du territoire", ce qui implique la nécessité de financements qui garantissent l'autonomie d'action des acteurs locaux en matière d'emploi. 3. **Phrase 7 à 10 (Chapitre II.E)** : Les questions soulevées sur les "coûts de maintien" et les "produits non financiarisés" mettent en avant l'importance d'un financement qui ne soit pas uniquement basé sur des critères économiques traditionnels, mais qui reconnaisse également la valeur des contributions sociales et environnementales.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

1. Dans la phrase 3 (numérotation basée sur votre texte), il est mentionné que les acteurs publics doivent "soutenir les plateformes d'intérêt général" et que celles-ci "doivent être reconnues". Cela implique une nécessité de financements adaptés pour assurer leur autonomie. 2. La phrase 8 évoque la mutualisation des ressources, ce qui peut inclure des aspects financiers : "afin que notre alliance puisse atteindre ses objectifs, nous nous engageons à mutualiser des ressources". Cela suggère une volonté de créer un cadre de financement qui soutienne l'action collective tout en préservant l'autonomie des acteurs. 3. Enfin, le texte souligne l'importance de la souveraineté numérique (phrase 6), qui est intrinsèquement liée à l'autonomie d'action des organisations dans l'écosystème numérique. Cette souveraineté nécessite des financements adaptés pour être mise en œuvre. Ces éléments montrent que le texte traite de la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs de manière approfondie et structurée.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Par exemple, il mentionne des outils financiers et comptables, tels que la "finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne" ainsi que des initiatives comme "Feve Fermes en vie" et "les foncières solidaires" (phrase 6). De plus, dans la section "Des outils financiers et comptables", le texte souligne l'importance de nouveaux modèles de comptabilité qui peuvent soutenir les initiatives de communs, ce qui directement renvoie à la nécessité d'un financement adapté pour préserver l'autonomie des acteurs tout en facilitant l'accès aux ressources (phrases 5 et 6).

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs, en particulier à travers des exemples concrets et en analysant les relations entre les initiatives de communs et les pouvoirs publics. 1. Dans la phrase 6 du texte, il est mentionné que "l'Assemblée des communs de Lille a notamment développé avec la métropole de Lille une notion de 'tiers de confiance' vis-à-vis des pouvoirs publics", soulignant comment ces dispositifs permettent une liberté d'action dans l'allocation des fonds. 2. Dans la phrase 5 du texte, il est également indiqué que "les acteurs privés peuvent influencer et changer les règles du jeu institutionnel", ce qui montre comment les initiatives de communs peuvent obtenir

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des financements tout en préservant leur autonomie. 3. La phrase 7 souligne que "le statut de SCIC a ainsi aidé dans ce 'rapport de force'", ce qui indique que la structure juridique elle-même peut être un levier pour protéger l'autonomie des acteurs des communs face aux financements publics. Ces exemples illustrent comment les financements et les structures juridiques peuvent jouer un rôle crucial dans la protection de l'autonomie des actions au sein des communs, s'inscrivant ainsi dans une réflexion plus large sur la démocratie et la participation.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs, notamment à travers plusieurs passages qui soulignent les enjeux liés aux financements et leur impact sur les initiatives de transition écologique et solidaire (TES). 1. Dans la première partie, il est mentionné que les financements publics et privés sont "fléchés et organisés en thèmes", ce qui "décourage les initiatives citoyennes transversales" (phrase 4). Cela souligne l'importance d'adapter les financements pour permettre une plus grande autonomie d'action. 2. Plus loin, il est indiqué qu'il existe un enjeu sur "le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs" dans les initiatives de la TES, et que ces acteurs doivent "questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion" (phrase 38). Cela démontre un besoin d'une réflexion critique sur les financements et leur impact sur l'autonomie des initiatives. 3. La mention des "outils de gestion" qui ne sont pas neutres et qui influencent les initiatives (phrase 36) renforce l'idée que les financements et les mécanismes de soutien doivent être pensés de manière à respecter et à protéger l'autonomie des acteurs impliqués dans les communs. Ces éléments font de la question des financements adaptés un thème central du texte, qui explore comment ces financements peuvent soit soutenir, soit entraver l'autonomie des initiatives dans le cadre des communs.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

1. Le texte aborde directement la nécessité d'adapter le modèle comptable pour rendre compte des spécificités des communs et intégrer les dimensions sociales et environnementales. Par exemple, dans la section "Les axes de travail", il est mentionné que l'objectif est d'accompagner les organisations dans ce changement de modèle comptable (phrases 5-6). 2. Le modèle CARE lui-même vise à intégrer des capitaux humains, naturels et financiers dans la gouvernance des communs, ce qui est essentiel pour maintenir leur autonomie (phrases 12-13). 3. Les principes de CARE insistent sur la préservation des capitaux humains et naturels au même titre que le capital financier, ce qui souligne l'importance de financements qui ne compromettent pas l'autonomie des acteurs engagés dans les communs (phrases 13-14). 4. Le texte évoque également les enjeux de gouvernance et de décision qui sont cruciaux pour l'autonomie d'action dans les communs, en questionnant qui décide de ce qui "compte" dans le cadre comptable (phrase 16).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Plusieurs passages soulignent l'importance d'une approche collective et d'un financement qui garantisse l'accès équitable aux ressources. 1. **Rôle des "communs" dans la protection sociale** : Le texte insiste sur le fait que les communs peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à l'accès à des ressources essentielles (ex. : alimentation, santé, éducation). Cela est clairement énoncé dans la phrase : "Une grande partie des « communs » s'inscrivent, par leur nature, dans le champ de la protection sociale." (p. 11) 2. **Adaptation et intégration des nouveaux statuts** : Le texte évoque la nécessité de réformer le système de protection sociale pour y intégrer de nouveaux statuts (ex. : indépendants, auto-entrepreneurs), ce qui reflète une volonté d'adapter les financements et les protections aux mutations du travail. Cela se trouve dans la phrase : "La réforme de la protection sociale doit viser à intégrer au fur et à mesure tous ces « statuts » d'activité plutôt que d'organiser en « silos » de nouvelles formes de protection adaptées à ces statuts." (p. 14) 3. **Importance de la participation et de l'autonomie** : Le texte souligne que les communs favorisent une gestion participative et un ancrage dans la réalité des besoins des citoyens, ce qui est crucial pour défendre leur autonomie. "Le mouvement des communs affirme le droit à la participation active et directe des sujets à son organisation, à sa production et à son gouvernement/ sa gouvernance." (p. 10) 4. **Reformulation des politiques publiques** : Le texte conclut qu'une réforme de la protection sociale doit passer par une reconnaissance des communs et de leur rôle dans l'organisation des ressources et des droits, ce qui implique des financements adaptés. "La protection sociale à réformer/reconstruire est un espace de médiations entre les sphères de la politique, de l'économie et du domestique..." (p. 53)

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés et de l'autonomie d'action dans les communs, en soulignant l'importance de la flexibilité et des approches adaptées. Par exemple, dans la phrase 10, il est mentionné que "cela nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive qui n'est pas évidente à mener", ce qui indique la nécessité de financements et d'outils qui préservent cette flexibilité. De plus, la phrase 12 évoque "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et "se réapproprier l'économie et ses outils de régulation", ce qui met en avant l'importance de créer des conditions favorables à l'autonomie dans la gestion des communs. Le texte fait également référence à des "dispositifs" qui sont nécessaires pour permettre aux personnes de s'engager dans des discussions collectives (phrase 14), ce qui implique une forme de financement et d'organisation qui soutiennent l'autonomie d'action. La mention de "la création d'infrastructures et outils adaptés" (phrase 16) renforce l'idée que des financements appropriés sont cruciaux pour soutenir ces démarches.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

- Phrase 10 : "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts." Cette phrase indique que les outils proposés visent à respecter les valeurs de ceux qui les utilisent, ce qui fait écho à la question de l'autonomie d'action.-

Phrase 15 : "renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières…) entre plateformes et leurs partenaires (collectivités locales, organisations de l'ESS…)" Cela implique un soutien à des initiatives locales, ce qui contribue à protéger l'autonomie des acteurs impliqués. - Phrase 16 : "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs du financement de l'ESS et de l'intérêt général." Ici, il est explicitement question de créer un système de financement qui respecte les besoins et l'autonomie des plateformes coopératives. Ces éléments montrent que le texte ne se limite pas à mentionner la question, mais l'intègre comme une composante centrale de la discussion sur le rôle et le soutien des plateformes coopératives dans la société.

Manifeste_post_covid_19

Par exemple, la phrase 52 mentionne explicitement la nécessité de "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités", ce qui souligne l'importance de financements adaptés pour ces initiatives. De plus, la phrase 54 évoque la nécessité de "changer les règles du jeu" pour protéger les travailleurs et usagers des plateformes, ce qui renforce l'idée de création d'un cadre financier qui respecte l'autonomie des acteurs des communs. D'autres phrases, comme la 49, abordent le besoin de "renforcer ces acteurs mal compris, mal financés", ce qui met en lumière le défi de la pérennité financière des projets dans le domaine des communs. Enfin, le texte souligne l'importance d'un soutien public adapté (phrase 55), ce qui est essentiel pour garantir l'autonomie d'action des projets.

REVALS_Rapport final_Humus

Plusieurs passages soulignent l'importance de mécanismes de financement et d'accords de gestion qui soutiennent l'autonomie et la durabilité des projets communs, en particulier à travers le modèle de comptabilité écologique et les accords de gestion territoriale. 1. **Financement et Autonomie** : La section qui mentionne "la possibilité de proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés" (phrase 143) indique un lien direct avec la nécessité de financements adaptés pour soutenir la gestion des communs. Cela montre comment le projet envisage de mobiliser des ressources financières pour protéger et restaurer le sol, tout en permettant aux acteurs locaux de maintenir leur autonomie. 2. **Accord de Gestion Territoriale (TMA)** : La mise à jour et la signature d'un nouvel accord de gestion territoriale (TMA) en juin 2025 (phrase 44) est présentée comme une réalisation clé. Cet accord formalise les engagements de plusieurs parties prenantes et renforce la protection du site agricole, ce qui est crucial pour assurer l'autonomie du projet face à des pressions extérieures. 3. **Outils de Comptabilité Écologique** : L'utilisation de la méthode CARE pour valoriser les activités du projet et démontrer les bénéfices environnementaux et sociaux (phrase 88) illustre comment des outils financiers peuvent être développés pour soutenir des initiatives locales tout en préservant leur autonomie. L'application de ces méthodes vise également à établir des bases solides pour des financements futurs. 4. **Engagement des Parties Prenantes** : Le texte évoque la manière dont les différents acteurs (comme le Centre Hospitalier de Roubaix et le CCAS) s'engagent dans le TMA pour créer des valeurs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

environnementales et sociales (phrase 159). Cela met en avant une approche collective qui renforce l'autonomie par le biais de financements et d'engagements partagés. En résumé, le texte traite de manière centrale des financements adaptés et de leur rôle dans la protection de l'autonomie d'action au sein des communs, à travers des exemples concrets de partenariats, d'outils de comptabilité et d'accords de gestion.

De façon directe :

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte aborde l'importance d'une approche par les communs pour garantir l'accès à l'alimentation, évoquant des éléments de gouvernance et de participation qui sont liés à l'autonomie d'action. Par exemple, la phrase 30 mentionne que "l'approche par les communs permet, par ailleurs, de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives." Cela souligne l'idée que les communs et leur gestion participative peuvent contribuer à protéger l'autonomie d'action des communautés. De plus, les phrases 26 et 27 évoquent la nécessité d'un renouvellement de l'action publique et des débats pour maintenir une ouverture autour des ressources partagées, ce qui implique une forme de financement et de soutien adaptés pour ces initiatives.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Cela est explicite dans les sections qui discutent des modèles économiques et de la mission des coopératives de données dans le cadre du projet de règlement européen, tel que mentionné dans la phrase 30 : "La mission des "coopératives de données" au sens du projet de règlement européen est de permettre à des entreprises (petites et moyennes) ou à des individus de négocier les conditions de réutilisation des données". De plus, la phrase 9 souligne l'importance de l'exercice collectif des droits sur les données, en questionnant si les communs peuvent être convoqués comme « pouvoir d'agir » sur les données. Cette notion de pouvoir d'agir est directement liée à l'idée d'autonomie d'action, ce qui renforce le lien avec la question posée.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde directement la question des "financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs". Plusieurs éléments témoignent de cela : 1. **Outils juridiques et financiers** : Le texte évoque les "outils juridiques" et "outils financiers" comme des mécanismes essentiels pour la pérennisation des communs (phrase 10). Il est précisé que ces outils doivent permettre une "collaboration" et "assurer le financement sur le long terme dans une logique de partenariat" (phrase 13), ce qui est directement lié à la question des financements adaptés. 2. **Marge de manœuvre des collectivités locales** : La mention que "la marge de manœuvre propre des collectivités locales, en termes d'outils mobilisables et de capacités financières semble amoindrie" (phrase 14) souligne les défis auxquels ces collectivités font face pour maintenir leur autonomie d'action tout en gérant des financements. 3. **Expérimentations et adaptation des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

outils** : Le texte insiste sur la nécessité de "laisser la place à l'invention de moyens juridiques, financiers, de gestion qui ne bride pas les capacités d'auto-organisation des citoyens" (phrase 14) et souligne l'importance de l'adaptation des outils aux contextes (phrase 12). Cela indique une préoccupation pour la protection de l'autonomie d'action au sein des communs.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

1. À la phrase 6, il est fait référence au "Pacte Pastoral" qui constitue un cadre permettant aux collectivités locales de s'impliquer et de gérer les biens communs, ce qui implique une forme de financement et de soutien : "Il fallait qu'il y ait une entité porteuse du Pacte, pour l'asseoir politiquement." 2. À la phrase 7, le texte souligne que le Pacte pastoral "permet de passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative", ce qui implique que des structures de financement et de soutien communautaire sont en place pour garantir cette autonomie. 3. La phrase 26 évoque les "engagements appropriés, comprenant des contraintes dont les acteurs du territoire sont les garants", ce qui fait écho à l'idée de financements qui soutiennent l'autonomie d'action des acteurs impliqués dans la gestion des communs.

Klaxon_29

Le texte aborde directement la question des financements adaptés protégeant l'autonomie d'action dans les communs, notamment dans le passage où il est mentionné que "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs, sauf exception rarissime" (phrase 66). Cela souligne la problématique de la dépendance des projets communs vis-à-vis des financements, ce qui peut nuire à leur autonomie. De plus, le texte évoque aussi la nécessité d'échapper aux logiques de financement normatives (phrase 76) et critique la tendance à réduire les communs à des ressources partagées, ce qui met en lumière l'importance de financements adaptés pour maintenir l'autonomie des initiatives collectives.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs. Par exemple, il est mentionné que les organisations « en communs » apportent « de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing » et soulève la question de la capacité de ces dynamiques alternatives à converger pour se renforcer mutuellement, ce qui est lié à leur autonomie (phrases 5-6). De plus, il est question des « critiques du new public management » qui impose des conditions aux structures de l'économie sociale et solidaire, ce qui peut affecter leur autonomie d'action (phrases 25-26). Le texte évoque également la nécessité d'une « responsabilisation des salariés » et d'une « délibération des parties-prenantes », ce qui implique un besoin de financements et de structures qui protègent cette autonomie (phrases 18-19). Ainsi, le texte traite clairement de la question des financements adaptés et de l'autonomie d'action dans les communs, tout en l'insérant dans un contexte plus large de réflexion sur l'organisation du travail et la démocratie au sein des structures.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte aborde la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs de manière explicite, notamment dans la section sur le "Processus de préservation". Par exemple, il est mentionné que l'ostréiculteur doit mettre en œuvre des actions de préservation et que cela implique des coûts, ce qui est crucial pour maintenir leur autonomie d'action. Les phrases 24-25 et 36-37 soulignent les coûts liés à la préservation et le chiffre d'affaires annuel, ce qui montre une prise en compte des aspects financiers en lien avec l'autonomie d'action. De plus, dans la discussion finale, il est fait référence à la nécessité de "rétablir un dialogue constructif" concernant la viabilité financière pour le gérant, ce qui touche également à l'idée de financements adaptés pour maintenir leur autonomie (phrase 51).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Le texte aborde la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs de manière explicite, notamment dans le contexte de la coopération entre les acteurs des communs et de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, la phrase 5 évoque que "les communs reposent sur la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision et, en conséquence, sur l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes". Cela souligne l'importance d'un cadre qui permet aux acteurs de conserver leur autonomie dans la gestion des communs. De plus, la phrase 7 mentionne que "leurs principes visent au dépassement de l'intérêt de leurs seuls membres et l'intérêt général à partir de leurs pratiques d'accès ouvert à la ressource", ce qui indique que les financements doivent être conçus pour soutenir l'intérêt collectif tout en préservant l'autonomie des individus au sein de ces collectifs.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Le texte traite explicitement de la question de "financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs" dans plusieurs sections. Par exemple, dans la dernière phrase du texte, il est mentionné que "il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs", ce qui indique une préoccupation pour le type de financement qui pourrait soutenir ces initiatives (phrase 23). De plus, le texte souligne l'importance de la question de "à qui va/doit aller le financement ? : au contributeur individuel, à l'usager, à la communauté ou la structure conditionne les chances de pérennité", ce qui montre une réflexion sur les modalités de financement qui peuvent affecter l'autonomie des actions au sein des communs (phrase 23).

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, il est mentionné que "C.A.R.E. peut permettre de traduire cette relation [entre les capitaux] dans les comptes" (phrase 7), ce qui suggère un lien entre les modèles comptables et la capacité d'action des organisations. De plus, il est fait référence à "la répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise" (phrase 26), ce qui implique une réflexion sur le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

financement et la gouvernance des communs, et souligne l'importance de la protection de l'autonomie d'action des organisations en lien avec leur modèle économique. Enfin, l'idée que "C.A.R.E. permet de rendre visible la réalité des engagements d'une organisation" (phrase 17) souligne l'importance d'une comptabilité qui soutient l'autonomie et l'action des communs, en mettant en évidence les engagements sociaux et environnementaux.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Le texte aborde la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs de manière explicite, notamment à travers les réflexions sur la gouvernance collective et les ressources partagées. Par exemple, la phrase 10 souligne que "sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles", ce qui implique la nécessité d'un cadre approprié pour garantir l'autonomie des acteurs dans la gestion des ressources communes. De plus, les discussions sur la reconnaissance des droits des communautés à établir leurs propres règles (phrase 12) et l'importance de la coopération pour le développement de modèles de gouvernance adaptés (phrase 11) sont également des éléments qui touchent directement à la question des financements qui protègent l'autonomie d'action. En conclusion, le texte met en avant la nécessité de structures de gouvernance et de reconnaissance des droits qui sont fondamentaux pour assurer l'autonomie dans l'utilisation et la gestion des ressources communes, ce qui répond directement à la question posée.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte aborde plusieurs aspects relatifs à la question des financements et de l'autonomie d'action dans les communs, notamment à travers l'exemple de TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée), qui est mentionné comme un projet ayant une gouvernance "sous garantie publique" avec un "financement majoritairement public" (phrase 6). De plus, il est souligné que la comptabilité socio-environnementale et le modèle C.A.R.E. visent à intégrer des actions de préservation, ce qui peut être vu comme une manière de garantir l'autonomie des acteurs impliqués (phrase 47). Par ailleurs, le texte évoque également des enjeux de démocratie participative, indiquant que la participation des salariés à l'organisation du travail et à la définition des tâches est essentielle pour la gestion des actions de préservation (phrase 46).

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés qui protègent l'autonomie d'action dans les communs, notamment dans les sections où il est question des contraintes de financement pour les initiatives citoyennes. Par exemple, la phrase 24 indique que "l'accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés classiques", soulignant ainsi le besoin de financements adaptés pour garantir l'autonomie des projets communs. De plus, la phrase 21 mentionne que "les contraintes liées à la recherche de financements et aux évaluations associées mobilisent beaucoup d'énergie qui n'est pas directement associée à la pratique du commun", ce qui

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

met en lumière les défis que rencontrent ces initiatives face aux exigences financières et leur impact sur leur autonomie d'action. Ces éléments montrent clairement que le texte traite de la nécessité de financements adaptés pour préserver l'autonomie des acteurs des communs.

Les_communs_de_proximite

Plusieurs passages décrivent comment les initiatives de communs, comme les centres de santé communautaire et d'autres services de proximité, ont été influencées par le besoin de financement public et les défis liés à l'autonomie. 1. Par exemple, dans le chapitre 3 sur la santé communautaire, il est mentionné que "les centres de santé communautaire (...) sont ancrés sur un territoire et développent des pratiques collaboratives avec leur environnement", ce qui souligne leur dépendance à un financement qui doit répondre aux besoins locaux (phrases 85-87). 2. Le chapitre 8 aborde la capture des communs par l'État et les services publics, en soulignant comment "les financements publics (...) ont tendance à capturer la société civile", ce qui impacte leur autonomie (phrase 238). 3. Thomas Perroud, dans son chapitre, mentionne la nécessité pour les communs de conserver leur autonomie face à des financements et des interventions publiques, en indiquant que l'État doit "agir en facilitateur" plutôt qu'en imposeur (phrase 239).

Critère B.16 : Des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 2.2.2** : "Les objectifs sont de : ... permettre de comprendre à quoi peut servir, pour les collectivités locales et ce qu'on appelle « la transition écologique et solidaire », de mobiliser « les communs » et d'investir davantage dans les communs ;". Cette phrase souligne l'importance d'un soutien financier pour les collectivités locales dans le cadre de la mobilisation des communs. 2. **Phrase 2.3.1.2** : "Les collectivités locales s'unissent pour résoudre une problématique commune." Ce passage renvoie à la capacité des collectivités à coopérer et à s'organiser autour des communs, ce qui implique des ressources financières et des investissements. 3. **Phrase 3.2.1** : "L'approche par les communs permet de reconceptualiser l'intérêt collectif et l'intérêt général face à une crise de l'action publique." Cela suggère que les collectivités peuvent réévaluer leur approche budgétaire et leurs priorités en matière de financement pour soutenir des initiatives de communs. 4. **Phrase 4.1.5** : "Les outils actuellement dominants dans les rapports entre ESS et collectivités locales ne suffisent pas." Ce passage indique une insatisfaction vis-à-vis des mécanismes de financement en place, ce qui souligne le besoin de nouveaux outils ou de marges de manœuvre pour mieux soutenir les initiatives locales.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Plusieurs sections du texte abordent explicitement le soutien financier aux initiatives liées aux communs et à l'importance des collectivités locales dans ce processus. Par exemple : 1. **Section III.B. "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée : reconnaître l'emploi utile comme commun du territoire"** (phrase 1-2) : "L'expérimentation qui a débuté en 2017 dans dix territoires est déjà porteuse de nombreux enseignements." Cette section traite directement de l'importance de l'emploi utile et des financements nécessaires pour soutenir des initiatives communautaires sur le territoire. 2. **Section IV.C. "Ville de Grenoble : une ville soutenable en commun"** (phrase 1-2) : "Première grande ville à avoir élu un maire écologiste, les enjeux de préservation de capitaux naturels et humains sont au centre de ses préoccupations." Cela indique comment la ville de Grenoble cherche à intégrer des financements pour soutenir des projets de communs. 3. **L'ensemble de la discussion sur le modèle CARE** : Ce modèle vise à donner aux collectivités locales des outils pour mieux gérer et évaluer les biens communs, ce qui implique nécessairement un aspect de financement pour les soutenir dans leur démarche. Ces exemples montrent que le texte traite de manière approfondie de la question des financements permettant aux collectivités locales d'agir en faveur des communs, en soulignant l'importance de leur rôle et des ressources nécessaires.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Il souligne l'importance des outils juridiques et financiers qui permettent aux collectivités de collaborer avec les acteurs des communs, tout en mettant en lumière les défis et les opportunités qui se présentent dans le cadre de cette coopération. Par exemple, la phrase 14 mentionne que "la marge de manœuvre propre des collectivités locales, en termes d'outils mobilisables et de capacités financières semble amoindrie", ce qui indique une préoccupation directe concernant la capacité des collectivités à financer des initiatives liées aux communs. De plus, le texte indique que "les collectivités locales répondent désormais à des appels à projets ou contractualisent avec l'État pour obtenir des financements", ce qui montre l'évolution des pratiques de financement. Les initiatives spécifiques, telles que celle mentionnée à Grenoble où une délibération a été votée pour "ouvrir la gouvernance des biens communs de la ville", démontrent également comment les collectivités adaptent leurs méthodes et outils pour renforcer la coopération avec les citoyens et soutenir les communs (voir phrases 5 et 12). En somme, la question des financements et des marges de manœuvre des collectivités locales pour financer les communs est un thème central du texte, illustré par plusieurs exemples concrets et réflexions sur les dynamiques en cours.

Klaxon_29

Plusieurs phrases mettent en évidence les enjeux liés aux financements publics et leur impact sur les initiatives collectives et sur la capacité des collectivités à soutenir l'intérêt général. 1. **Phrase 9-10** : "Nous y sommes : l'argent public, notre argent collectif, ne viendra plus soutenir l'intérêt général ; désormais les questions sociales et culturelles seront financés par des logiques

d’investissements privés ou d’intérêt particuliers des entreprises à mission et autres entreprises à impact." Ici, le texte souligne clairement que la suppression des financements publics affecte directement la capacité des collectivités à soutenir les communs. 2. **Phrase 55-57** : "Dans ces AAC, d’abord, les répondants restent dans une posture de prestataires, sur des objectifs fixés en dehors d’eux, comme dans les appels à projets, qui se déguiseraient ainsi sous une nouvelle appellation." Cela montre que les appels à projets, souvent conditionnés par des financements, ne permettent pas une véritable autonomie des collectivités. 3. **Phrase 123-124** : "Nous voyons un côté Hobbesien dans cette attitude, le Léviathan exerçant un contrôle direct sur chaque individu." Cela fait allusion à la manière dont le contrôle financier peut étouffer l'initiative locale et la capacité d'action des collectivités. 4. **Phrase 162-165** : "Nous appelons, en conclusion provisoire, au renforcement du processus de décryptage que nous avons lancé sur ces dispositifs." Ici, l'appel à la vigilance concernant les dispositifs de financement souligne la nécessité de maintenir des marges de manœuvre pour les collectivités. Ces extraits montrent que le texte traite de manière approfondie la question des financements publics et leur rôle dans la capacité des collectivités à soutenir et développer des initiatives de communs, rendant ainsi cette question centrale dans l'argumentation du texte.

Manifeste_post_covid_19

Plusieurs passages évoquent explicitement ce sujet, en soulignant l'importance de soutenir et de financer des projets locaux et innovants. 1. **Soutien économique et spécificités des projets** : Dans la phrase "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d’amorçage dédiés, incubateurs, parcours d’accompagnement", il est question de la nécessité de financements adaptés pour les projets locaux. (Phrase 68) 2. **Encouragement des expérimentations territoriales** : La phrase "encourager les expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations…)" indique l'importance de la collaboration entre collectivités locales et projets de communs, soulignant ainsi le rôle des financements pour ces initiatives. (Phrase 69) 3. **Rôle de la puissance publique** : Le texte mentionne également que "penser la puissance publique en tant qu’acteur-partenaire" implique des prises de parts dans des structures et un soutien au développement de communs, ce qui renforce l'idée que les collectivités locales doivent avoir les moyens financiers pour appuyer ces projets. (Phrase 70) 4. **Changement des règles du jeu** : La mention de "clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique" et "fiscalité avantageuse pour les projets numériques redistribuant la valeur" renforce l'idée que des mesures financières doivent être mises en place pour permettre aux collectivités de soutenir efficacement les communs. (Phrase 72)

REVALS_Rapport final_Humus

Cela se manifeste à travers plusieurs exemples et discussions sur les mécanismes de financement, les accords de gestion territoriale, et l'établissement de partenariats. 1. **Accord de Gestion Territoriale (TMA)** : Le texte mentionne que le projet a abouti à la mise à jour et à la signature

d'un nouveau TMA qui formalise des engagements de plusieurs parties prenantes, y compris la Ville de Roubaix. (Phrase 4) 2. **Protection des terres agricoles** : Il est souligné que la Ville de Roubaix a proposé de classer le site comme zone agricole dans le plan métropolitain, ce qui offre une protection contre la construction future, soulignant ainsi les implications de la gestion et du financement des espaces communs. (Phrase 5) 3. **Nouveaux modèles d'affaires et financement** : Le texte discute de l'idée de proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés, qui permettrait aux investisseurs de financer des projets d'agriculture urbaine en démontrant, à travers la comptabilité écologique, qu'ils restaurent des fonctions du sol. Cela montre comment les financements peuvent être orientés pour soutenir des initiatives locales. (Phrase 8) 4. **Engagement des partenaires** : Les engagements des différents partenaires, comme le CCAS et le Centre Hospitalier de Roubaix, qui participent à des initiatives pour développer l'agriculture urbaine sur des sols sains, illustrent également comment les financements peuvent contribuer à des objectifs sociaux et environnementaux. (Phrase 12) En somme, le texte développe de manière approfondie comment les financements et les accords de gestion peuvent fournir aux collectivités locales les marges de manœuvre nécessaires pour promouvoir et financer des projets de communs, à travers des exemples concrets et des mécanismes formalisés.

De façon directe :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Le texte évoque plusieurs aspects liés à la question des financements pour les communs. Par exemple, dans la section "Financer les communs sans dénaturer leur finalité", il est mentionné que les acteurs de l'ESS (économie sociale et solidaire) doivent renouer avec une banque et finance de proximité, ce qui implique une redéfinition de la conception du modèle économique pour appréhender la valeur générée par les dynamiques collectives (phrases 22-23). Cela implique un besoin de financement qui doit être orienté vers les objectifs des communs. De plus, le texte propose de penser le financement des communs comme un commun lui-même, suggérant que la banque de proximité pourrait jouer un rôle de leader dans une dynamique collective autour du financement des communs du territoire (phrase 23). Cela suggère une volonté de donner des marges de manœuvre aux collectivités locales pour organiser et financer des projets communs. Enfin, le texte soulève la question de la manière dont les banques et institutions financières peuvent contribuer au développement des communs sur les territoires, ce qui implique directement la question des financements disponibles pour ces initiatives (section intitulée "Le rôle de la finance soutenable dans l'émergence de communs de territoire").

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

1. Dans la phrase 30, il est mentionné : "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics". Cette phrase fait référence à la nécessité pour les collectivités locales de renouveler leur action publique et de collaborer avec des initiatives citoyennes, ce qui implique

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

potentiellement des financements pour soutenir ces communs. 2. La phrase 32 parle également d'une "approche par les communs" qui "peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions", ce qui sous-entend que des financements sont nécessaires pour soutenir les initiatives liées aux communs dans le domaine de l'alimentation. Ces éléments montrent que le texte traite de la question de manière directe, en évoquant le rôle des collectivités locales et des financements dans le soutien aux communs.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Par exemple, dans la section "Mutualisation de données : fédération et décentralisation", il est mentionné que la mutualisation permet aux entreprises de "faire des économies d'échelle" et souligne l'importance d'une "démarche de mutualisation de ressources", ce qui implique que des financements adéquats pourraient renforcer la capacité des collectivités à agir et à interagir avec les données. De plus, la mention des "coopératives de données" et des initiatives comme Mobicoop, qui veulent être des "initiatives d'intérêt général, ouvertes au plus grand nombre de parties prenantes", suggère que les financements doivent permettre aux collectivités locales de mieux s'organiser et d'accéder aux ressources nécessaires pour promouvoir les communs (phrases 8-9, 10-11).

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Le texte traite explicitement de la question des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs, notamment à travers le Pacte Pastoral Intercommunal. Par exemple, il est mentionné que "le Pacte Pastoral a bientôt dix ans" et qu'il "constitue une expérience qui inspire un programme étendu 'PAACTe', financé par la région Occitanie" (phrase 6). Cela souligne que le financement est lié à la capacité des collectivités locales à soutenir et à mettre en œuvre des initiatives autour des communs. De plus, la phrase "L'échelle de la communauté de communes est la plus évidente, pour fédérer, impliquer les élus" (phrase 5) indique également que la structure de financement et de gouvernance permet aux collectivités locales d'avoir un rôle actif et d'encadrer les projets liés aux communs, ce qui renforce leur capacité d'action.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Par exemple, dans la phrase 3 de la section 3, il est dit : "Nous engageons des actions de sensibilisation et ouvrons un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste." Cela implique que les collectivités locales devraient avoir les moyens financiers nécessaires pour soutenir les initiatives d'intérêt général, y compris celles qui concernent les communs. De plus, l'appel à "travailler à l'articulation des échelles territoriales (territoire / région/ état / Europe)" (phrase 3 de la section 3) souligne l'importance de la coopération entre différents niveaux de gouvernement pour financer et soutenir les communs. Ces éléments montrent que le texte traite directement de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'importance de donner aux collectivités locales les moyens nécessaires pour agir en faveur des communs.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte mentionne explicitement la question des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs, bien que ce ne soit pas le thème central. Justification : Le passage qui indique "les questions, qui conditionnent la relation à l'autre, le collègue (l'équipe à l'hôpital) ou l'usager sont essentielles mais souvent abandonnées aux financeurs publics" (phrase 32) fait référence aux financeurs publics qui, par leur influence, déterminent les choix des collectivités locales concernant le financement des communs. Ce lien direct entre le financement par des entités publiques et les marges de manœuvre des collectivités locales est essentiel pour comprendre la question posée. De plus, le texte aborde les critiques du "new public management" et de la précarisation des statuts, qui sont des éléments impliquant cette question de financement.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Cela est notamment mentionné dans la section III.5, où il est fait référence à des outils financiers et comptables, en particulier à la finance solidaire et à l'épargne citoyenne. Par exemple, la phrase 6 indique : "Financement : Finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne : Feve Fermes en vie - Parc citoyen éolien La Rochelle ; Villages vivants ; les foncières solidaires ; la Fondation des pêcheurs." Cette mention directe des mécanismes de financement soulève la question de la manière dont ces ressources financières peuvent permettre aux collectivités locales de soutenir les initiatives liées aux communs.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Exemple de l'Assemblée des communs de Lille** : La métropole subventionne une structure qui développe des projets avec une liberté d'action dans l'allocation des fonds, sans évaluation ni traçabilité, ce qui constitue une forme de financement permettant aux collectivités d'agir avec plus de flexibilité (phrase 6, paragraphe 6). 2. **Concept de "pactes d'administration partagée"** : Cela permet aux collectivités locales d'engager des relations avec des citoyens qui gèrent des communs, ce qui pourrait modifier leur manière d'incarner l'intérêt public (phrase 6, paragraphe 5). 3. **Statut de SCIC** : Le texte mentionne que le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) permet aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative, influençant ainsi leur posture en tant qu'acteurs dans des projets de communs (phrase 7, paragraphe 8). Ces éléments indiquent que le texte traite directement de la manière dont les collectivités locales peuvent disposer de financements et de structures juridiques qui leur offrent plus de liberté pour soutenir des initiatives de communs.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte traite explicitement de la question des financements pour les collectivités locales dans le contexte de la préservation des communs, bien que cela ne soit pas son thème central. Par exemple, dans la section "C. Processus de préservation", il est mentionné des montants précis concernant les coûts liés à la préservation, tels que "Dette initiale (pour les 1800 déchets) : 360 000 €" et "Coût de préservation : 200 € par déchet". Ces éléments montrent la prise en compte des aspects financiers qui peuvent donner des marges de manœuvre aux collectivités pour financer les initiatives de préservation des communs marins. De plus, le passage sur le "Chiffre d'affaires : 228 000 €" et la "Préservation du capital financier : 193 572 € / an" indique comment les financements peuvent impacter les décisions des collectivités au niveau local. Ces références se trouvent dans la section "IV. CAS D'ÉTUDE", notamment dans les phrases où sont décrits les coûts et bénéfices liés à la préservation des habitats marins (phrases 38, 40, 42, 44, et 46). Ainsi, le texte aborde clairement la question de financements et leurs implications pour les collectivités locales dans le cadre de la gestion des communs.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Le texte traite explicitement de la question des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs, notamment dans le passage où il est question de la nécessité de soutenir les acteurs désireux d'agir par une approche par les communs face aux enjeux systémiques. Par exemple, la phrase suivante évoque ce soutien : "Avec l'appui des chercheurs, La Coop des Communs soutient les acteurs désireux d'agir par une approche par les communs face aux enjeux systémiques et collectifs des transformations écologiques, sociales, économiques et numériques." (phrase 2 du dernier paragraphe). De plus, le texte fait référence à l'objectif de "favoriser une revitalisation de l'ESS à partir de la philosophie qui anime les communs" (phrase 3, §2), ce qui implique une volonté d'outiller les collectivités locales pour qu'elles puissent jouer un rôle actif dans le financement et la gestion des communs. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question des financements et des marges de manœuvre des collectivités locales dans leur engagement envers les communs.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Par exemple, à la phrase 54, il est mentionné que "les pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES [...] questionnent leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent." Cela implique que les décisions des financeurs (publics ou privés) impactent directement les initiatives de transition écologique et solidaire (TES) et, par extension, les communs. De plus, à la phrase 52, le texte indique qu'il y a un "enjeu méconnu de l'efficacité opérationnelle des initiatives de la TES," ce qui souligne la nécessité d'un financement adéquat pour la réussite de ces initiatives et leur synergie.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Bien que le texte ne traite pas directement des financements, il aborde des thèmes liés à la comptabilité et à la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans les décisions économiques, ce qui peut indirectement influencer les financements accordés aux collectivités locales. Par exemple, la phrase 5 mentionne l'importance d'adapter les redditions de compte à la pluriannualité de la transition écologique et solidaire, ce qui implique une certaine forme de financement et de soutien aux collectivités. De plus, les actions de sensibilisation et d'accompagnement des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) mentionnées dans les phrases 6 et 8 peuvent également être vues comme des efforts pour renforcer les capacités des collectivités locales à gérer et à financer des projets de communs.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. **Phrase 23** : "Il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs, qui ont à apprendre de l’expérience des associations pour négocier le financement de l’intérêt général..." - Cette phrase mentionne directement la nécessité d'adapter le financement pour garantir la pérennité des communs, impliquant une réflexion sur comment les collectivités locales peuvent avoir les ressources nécessaires pour soutenir ces initiatives. 2. **Phrase 23** : "...la question de « à qui va/doit aller le financement ? » : au contributeur individuel, à l’usager, à la communauté ou la structure conditionne les chances de pérennité." - Cette phrase souligne l'importance de la destination des financements en lien avec les collectivités, ce qui implique la nécessité pour elles de disposer de marges de manœuvre pour choisir comment et où investir ces ressources.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Cette thématique est particulièrement présente dans la section IV "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS". Par exemple, la phrase suivante indique clairement cette connexion : "Il s’agit de placer les personnes dans une situation visant l’égalité juridique réelle. Cet effort n’équivaut pas, cependant, à la disparition effective des inégalités sociales". Cela fait référence à la nécessité de réformes qui permettent aux collectivités locales d'agir efficacement dans le financement des communs. La notion de "protection sociale de droit commun" et les efforts pour intégrer les "communs" dans le système de protection sociale renforcent cette idée de financement. De plus, à plusieurs endroits, il est question de l'importance de "l’autonomie et l’autogestion" pour permettre aux collectivités de mieux gérer les ressources et de contribuer à la protection sociale, ce qui implique des marges de manœuvre financières. Ainsi, le texte répond directement à la question posée, notamment dans les sections qui traitent de la réforme de la protection sociale et de la gestion des ressources par les collectivités locales.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, au paragraphe 23, il est mentionné que la « contre-partie financière » reçue par les organisations pour leurs actions de restauration modifie la perception de leur rôle. Cela implique une réflexion sur la manière dont les financements peuvent soutenir les initiatives locales en lien avec les communs. De plus, à la page 26, il est évoqué que la « révolution comptable » pourrait influencer le mode de financement de la bifurcation sociale-écologique, ce qui peut également être interprété comme une manière d'augmenter les marges de manœuvre financières pour les collectivités. Ces éléments montrent que le texte traite des implications financières pour les collectivités locales dans le cadre de projets liés aux communs, bien qu'il ne s'agisse pas d'une thématique principale du document.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Le texte aborde explicitement la question des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs, notamment dans le cadre de la gouvernance collective et des ressources partagées. 1. La mention d'une "gouvernance polycentrique" (phrase 12, sous-section "Les critères de l'échelle de gouvernance collective") évoque l'importance de la reconnaissance par les autorités publiques du droit des communautés à établir leurs propres règles. Cela implique que les collectivités locales doivent avoir les marges de manœuvre financières pour soutenir cette gouvernance. 2. Dans la discussion sur les "ressources", il est souligné que l'exploitation des ressources agricoles doit être en accord avec les circonstances locales, ce qui suggère un besoin de financement pour adapter les pratiques aux besoins des communautés locales (phrase 11, sous-section "Les critères de l'échelle de gouvernance collective"). 3. Le texte évoque également la nécessité pour les acteurs locaux de participer à l'élaboration et la modification des règles d'usage, ce qui implique une forme de soutien financier pour permettre cette participation active (phrase 12).

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Par exemple, il est mentionné à la phrase 6 que le projet TZCLD est "sous garantie publique", indiquant un financement majoritairement public. Cela évoque clairement le rôle des financements publics dans la création et le soutien des communs au niveau local. De plus, à la phrase 47, il est souligné que la prise en charge d'une "dette sociétale" devient un argument pour son financement, ce qui renforce l'idée que des financements peuvent soutenir les initiatives locales en matière de communs. Ces éléments montrent que le texte traite de la question de manière directe, en parlant clairement de l'importance des financements publics pour le développement des communs au sein des collectivités locales.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde directement la question des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs, en particulier dans le contexte des initiatives

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

citoyennes visant à l'accès aux ressources naturelles et à la préservation de l'environnement. Voici quelques exemples précis : 1. **Financement des initiatives citoyennes** : À la fin de la section 2.4, il est mentionné que "l'accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés classiques." Cette phrase met en lumière le besoin de financements adaptés pour permettre aux collectivités et aux initiatives citoyennes d'agir dans le domaine des communs (phrase 20). 2. **Appels à projets et recherche** : Le texte indique également que ces initiatives doivent "jouer sur une multiplicité de sources de financement, notamment les appels à projets et la recherche" ce qui implique que des financements diversifiés sont nécessaires pour soutenir ces initiatives (phrase 20). 3. **Exemples de financements spécifiques** : Il est précisé que les subventions agricoles de la PAC favorisent les grandes exploitations et ne sont pas adaptées aux projets d'agriculture urbaine, ce qui souligne la nécessité d'une réforme des financements pour mieux soutenir les projets collectifs en matière de communs et d'environnement (phrase 20).

Edito_Newsletter_avril_2025

Par exemple, la citation d'une des maires précise qu'il est nécessaire d'avoir une "approche très opérationnelle" et souligne l'importance de la flexibilité et de l'adaptation en fonction des "diversités des communs, des communes, des acteurs" (phrases 10-11). Cela implique qu'une certaine marge de manœuvre est nécessaire pour que les collectivités locales puissent mieux gérer et financer les communs. De plus, le passage qui évoque la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 16) implique également une réflexion sur la façon dont les collectivités locales peuvent disposer de financements et de soutiens adaptés pour réaliser ces objectifs.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, dans la phrase 25, il est dit : "nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance," ce qui indique une recherche de financements pour soutenir les initiatives des plateformes coopératives, y compris celles qui impliquent des collectivités locales. De plus, la phrase 28 évoque la nécessité de "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives," ce qui renforce l'idée que des financements sont essentiels pour permettre aux collectivités d'agir dans le domaine des communs.

Les_communs_de_proximite

Le texte traite explicitement de la question des financements qui donnent des marges de manœuvre aux collectivités locales pour financer les communs, notamment dans les parties sur les "communs de services de proximité" et les "centres de santé communautaire". Par exemple, dans la section où il est question des centres de santé communautaire, il est mentionné que ces structures se réclament de la nécessité de l'auto-organisation et de la participation des usagers, ce qui évoque la manière dont les collectivités locales peuvent être impliquées dans le financement. La référence à

des ressources et à des conditions de financement adaptées aux besoins locaux souligne directement la question du soutien financier aux communs par les collectivités. Des phrases qui soutiennent cette idée incluent :- « ces centres se sont donné comme objectif de mettre en œuvre le concept de santé globale » (p. 85) et « leur diversité de services doit répondre aux besoins de leur territoire » (p. 91).- « l'expérimentation SECPA assure pour l'instant une stabilité économique aux centres de santé communautaires » (p. 98). Ces exemples montrent que le texte aborde la question des financements et de la manière dont les collectivités locales peuvent soutenir le financement des communs, tout en discutant des implications de ces financements sur l'autonomie et l'efficacité des services fournis.

Critère B.17 : Des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs ou dans les communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. **Proposition de solutions de financement** : Dans la phrase 22, il est mentionné que le groupe a tiré plusieurs propositions concernant la manière dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) peuvent agir pour financer les communs sans les dénaturer. Cela inclut le besoin de renouer avec une banque et une finance de proximité et d'élargir la conception du modèle économique (phrase 22). 2. **Financement des communs** : La phrase 23 propose explicitement de penser le financement des communs comme un commun, ce qui montre une volonté de développer une dynamique collective autour du financement des communs du territoire. 3. **Contexte de recherche-action** : Le projet ACTTES, mentionné plusieurs fois, vise à activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire, en cherchant à intégrer les problématiques de financement dans le cadre des expérimentations de communs (phrases 34-36). 4. **Question des ressources fragilisées** : Le texte questionne aussi les ressources financières fragilisées qui pourraient être gérées en communs, soulignant l'importance de la gestion collective pour ces ressources (phrase 12).

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Introduction des CUMA et de CARE** : Dans la section III.C (CUMAs : CARE et la coopération agricole), il est clairement mentionné que les CUMA cherchent à intégrer CARE pour faire évoluer leur fonctionnement et obtenir la reconnaissance de leurs initiatives. Cela montre un besoin de financements adaptés pour soutenir les projets de coopération agricole qui relèvent des communs.- Phrase clé : « M. Lemonnier et P. François Vaquié souhaitent intégrer CARE dans le fonctionnement des CUMA, car ils sont persuadés que les dynamiques collectives sont des outils efficaces pour mutualiser des risques, échanger sur de nouvelles pratiques (pratiques culturales mais aussi pratiques comptables) et innover. » (p.30) 2. **Fermes d'Avenir et financement** : Dans la section

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

III.D (Fermes d’Avenir : CARE et Agroécologie), il est mentionné que les besoins actuels incluent la facilitation de l’accès à des financements futurs et leur modalités, ce qui indique une volonté d’adapter les financements pour soutenir les initiatives en agroécologie.- Phrase clé : « Les besoins actuels sont de trouver des personnes pouvant accompagner la formation des agriculteurs à CARE, de faciliter la démarche et d’aiguiller des financements futurs ainsi que leurs modalités (PAC, Banques, PSE…). » (p.33) 3. **Ville de Grenoble et CARE** : Dans la section IV.C (Ville de Grenoble : une ville soutenable en commun), la Ville explore l’utilisation de CARE pour améliorer son pilotage et intégrer les enjeux environnementaux et humains dans sa gestion. Cela implique également la recherche de financements adaptés pour mettre en œuvre ces initiatives.- Phrase clé : « La Ville de Grenoble a souhaité explorer la possibilité d’utiliser CARE. » (p.45) 4. **Conclusion** : La conclusion du rapport évoque la nécessité de transformer le modèle de société en profondeur et de repenser les modèles d’affaires et la gouvernance des organisations, ce qui implique également la question des financements adaptés pour soutenir ces transformations.- Phrase clé : « Les acteurs issus des différents milieux s’accordent sur la nécessité de transformer notre modèle de société en profondeur et de faire cesser les effets dévastateurs du/des capitalisme(s) sur la nature et l’humain, en contraignant les organisations à être respectueuses de leur environnement, de leurs travailleurs et de leurs usagers. » (p.49)

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Plusieurs passages mettent en lumière la nécessité de nouvelles formes d'organisation et de soutien pour les initiatives "en communs". Par exemple, la phrase 86 évoque la difficulté des dynamiques alternatives à converger pour se renforcer, ce qui sous-entend un besoin de financements et de ressources pour soutenir ces initiatives. De plus, la mention de "trouver une double perspective de convergence et de politisation des alternatives porteuses de transition socio-économique et écologique" (phrase 134) souligne la recherche de modèles économiques et de financements adaptés. Enfin, le texte évoque la création d'un "groupe de travail de La Coop des Communs" (phrase 139) comme un moyen de croiser les regards et de co-construire des solutions, ce qui implique également la nécessité de financements adaptés pour accompagner ces démarches.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Par exemple, il est mentionné que le projet TZCLD, qui s'inscrit dans une logique de création d'emplois décents et d'activités utiles, est "sous garantie publique" et bénéficie d'un "financement majoritairement public" (phrase 6). Cela souligne l'importance des financements pour la mise en œuvre des communs. De plus, le texte met en avant la nécessité d'adapter les modèles comptables pour mieux rendre compte des spécificités des projets de communs, notamment en intégrant les coûts liés au respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale (phrase 19). La mention de la méthode C.A.R.E. et des projets expérimentaux qui en découlent montre également comment ces financements peuvent soutenir des initiatives innovantes dans le cadre des communs (phrases 20-21). Enfin, le texte évoque la prise en charge d'une "dette sociétale" comme argument pour le financement, en rendant visible les actions de restauration qui contribuent à son

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

remboursement, ce qui est une autre façon d'illustrer comment des financements adaptés peuvent encourager les communs (phrase 47).

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs et la gestion des ressources naturelles. Plusieurs passages traitent explicitement des défis de financement auxquels font face les initiatives citoyennes, notamment en ce qui concerne l'agriculture urbaine et la démocratie alimentaire. Voici quelques exemples : 1. **Phrase 4 de la section 2.4** : "L'accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés classiques." - Cette phrase souligne directement les difficultés rencontrées par les initiatives de communs en matière de financement. 2. **Phrase 5 de la section 2.4** : "Les initiatives citoyennes qui visent la démocratie alimentaire ou d'autres enjeux sociaux associés à l'accès à des ressources naturelles doivent jouer sur une multiplicité de sources de financement..." - Cela montre que le texte discute des sources de financement nécessaires pour soutenir les initiatives de communs. 3. **Phrase 6 de la section 2.4** : "La mobilisation du travail bénévole n'est soutenable que si du travail salarié permet de le soutenir." - Ce passage évoque l'importance d'une structure de financement qui permet de soutenir le travail bénévole par des sources de revenus stables.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Plusieurs passages soulignent l'importance de financements spécifiques pour les plateformes coopératives et les expérimentations. 1. La phrase 3 mentionne "nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance", ce qui indique une nécessité de financements adaptés. 2. La phrase 4 souligne la volonté de "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives", ce qui renforce l'idée d'un besoin de financements spécifiques pour soutenir ces initiatives. 3. La phrase 3 également évoque "renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières…)", ce qui est directement lié à l'encouragement des expérimentations dans les communs.

Les_communs_de_proximite

Plusieurs passages soulignent l'importance de la finance dans le développement, le soutien et la pérennisation des communs, ainsi que les relations avec les institutions publiques. 1. **État et financement** : Thomas Perroud aborde les risques que l'État peut faire peser sur les communs, notamment à travers des mécanismes de financement qui peuvent créer des dépendances et influencer les décisions prises au sein des communs (p. 221-222). 2. **Partenariats public-communs** : Il mentionne la nécessité d'établir des partenariats où l'État agirait comme facilitateur, contribuant au déploiement des communs sans interférer dans leur autonomie (p. 261-262). 3. **Ressources et financement** : Une attention particulière est accordée à la gestion et au financement des communs, avec des propositions pour attacher le financement à l'individu plutôt

qu'à l'État, afin de maintenir l'indépendance et l'autonomie des communs (p. 240-241). 4. **Exemples concrets** : Le chapitre 7, notamment, mentionne l'exemple des ressourceries qui montrent comment les communs peuvent être financés par des ressources publiques tout en conservant leur nature de services de proximité (p. 211-212). Ces éléments montrent que la question des financements adaptés est une thématique essentielle et récurrente dans le texte, abordant les enjeux, les perspectives et les défis liés à l'encouragement et à la pérennisation des communs.

Manifeste_post_covid_19

Plusieurs phrases mettent en avant la nécessité de soutenir économiquement les projets innovants et de repenser le rôle de la puissance publique dans ce contexte. Par exemple, dans la phrase 87, il est précisé : "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d'amorçage dédiés, incubateurs, parcours d'accompagnement". De plus, la phrase 89 appelle à "encourager les expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations…)", ce qui renforce l'idée d'un financement adapté pour ces expérimentations. Enfin, la phrase 91 évoque la nécessité de "penser la puissance publique en tant qu'acteur-partenaire", suggérant un besoin de financements et de soutien pour développer des communs et des logiciels libres.

REVALS_Rapport final_Humus

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs, en particulier à travers le projet REVALS qui utilise des méthodes de comptabilité écologique pour soutenir la création et la gestion d'une ferme urbaine. Justifications : 1. **Financement et expérimentation** : La mention explicite de "financement" se trouve dans la phrase 93, où il est indiqué que "le travail réalisé a démontré une convergence d'intérêts entre les divers acteurs" et souligne la nécessité de "sécuriser un financement stable et un personnel" pour maintenir la santé des sols. Cela fait référence à l'importance des financements pour soutenir les projets dans les communs. 2. **Mécanisme de compensation** : La phrase 114 présente l'idée d'un "mécanisme de compensation pour les sols dégradés" qui pourrait être financé par des investisseurs dans des projets urbains. Cela illustre comment le projet envisage des solutions financières pour restaurer des sols, ce qui est directement lié à l'encouragement des expérimentations dans les communs. 3. **Évaluation et valorisation des bénéfices** : La phrase 83 mentionne que l'utilisation d'outils de comptabilité écologique vise à "proposer un mécanisme de compensation" et à "permettre aux projets d'agriculture urbaine de démontrer qu'ils restaurent les fonctions des sols". Cela souligne l'importance d'un cadre financier pour encourager les projets dans le domaine des communs. Dans l'ensemble, le texte développe clairement l'idée que des financements adaptés et des mécanismes de compensation sont cruciaux pour encourager les expérimentations de communs, en lien avec la gestion durable des ressources comme les sols.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages évoquent explicitement la nécessité de ces financements et discutent des outils juridiques et financiers qui pourraient soutenir les initiatives de communs. Par exemple, la phrase 4.2.2.1 mentionne que "les acteurs parlent peu des outils de gestion" mais soulignent que "financer les usages ou les résultats ne finance pas l'entretien de la communauté". Cela montre une prise de conscience de l'importance d'un soutien financier pour maintenir les initiatives de communs. De plus, la phrase 4.2.2.3 évoque les "outils traditionnels de l'ESS (marchés publics, appels à projets)" qui sont jugés insatisfaisants, ce qui renforce l'idée qu'il faut repenser les moyens de financement pour mieux servir les initiatives de communs. Le texte souligne également que les collectivités locales "répondent désormais à des appels à projets ou contractualisent avec l'État pour obtenir des financements", ce qui montre un besoin d'adapter les financements à la réalité des communs.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte traite explicitement de la question des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs, notamment à travers le prisme des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics. Par exemple, à la fin de l'extrait, il est mentionné que "Une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics permettrait-elle de trans..." (phrase 30). Cela indique une réflexion sur le besoin de financements et de ressources pour soutenir ces initiatives dans leur diversité et leur inclusion. De plus, le texte évoque plusieurs points relatifs à l'accès à l'alimentation et à la justice sociale, comme "l'accès à l'alimentation tel qu'il est structuré économiquement, culturellement ou géographiquement ne répond pas aux besoins de toutes et tous" (phrase 8), ce qui sous-entend qu'un soutien financier et des stratégies appropriées sont nécessaires pour remédier à ces inégalités. Enfin, le texte se penche sur la nécessité d'une approche renouvelée de l'action publique qui pourrait bénéficier de financements adaptés pour favoriser la coopération autour de ressources partagées (phrase 20).

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

B17 - Des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs ou dans les communs
Le texte mentionne explicitement la question de financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs ou dans les communs, notamment dans le contexte de la création et de l'organisation de coopératives de données. Par exemple, la phrase 4 de la section "I. Les questions/problématiques transversales identifiées" évoque les "modèles économiques des organismes de mutualisation de données" et souligne la nécessité de réfléchir à des voies pour "permettre à des entreprises (petites et moyennes) ou à des individus de négocier les conditions de réutilisation des données". Cela implique une réflexion sur les financements et les modèles

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

économiques qui pourraient soutenir ces initiatives. De plus, la phrase 3 de la section "IV. Les incitations à mutualiser de la donnée" aborde les incitations monétaires et les motivations intrinsèques des individus à partager des données, ce qui peut être lié à la question des financements adaptés pour encourager ces pratiques.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

- **Phrase 14** : "La collectivité a donc utilisé l'expérimentation pour trouver un financement aux entreprises, tout en les accompagnant." Ici, la mention de "financement" est directe et en lien avec des initiatives concrètes. - **Phrase 10** : "Les collectivités locales répondent désormais à des appels à projets ou contractualisent avec l'État pour obtenir des financements." Cela indique clairement que les financements sont un aspect crucial pour les collectivités dans le cadre des communs. - **Phrase 12** : "D'où l'importance de la maîtrise des outils par les acteurs et leur adaptation aux contextes singuliers." Cela souligne le besoin d'outils financiers adaptés, ce qui est directement lié à la question posée.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Par exemple, la mention du programme « PAACTe » financé par la région Occitanie indique un soutien financier pour un projet transdisciplinaire lié aux communs, comme spécifié dans la phrase : "Aujourd'hui le Pacte pastoral constitue une expérience qui inspire un programme étendu « PAACTe », financé par la région Occitanie (01/01/22-31/12/24) projet transdisciplinaire de type « recherche & sociétés » autour du besoin d'adopter des contraintes négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique." (Phrase 7). De plus, le texte évoque également la nécessité de mobiliser des ressources, en mentionnant : "la mobilisa;on de ressources (subven;ons externes, RH, ...)" (Phrase 11), ce qui souligne l'importance des financements dans le processus de gestion des communs.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Par exemple, dans la phrase 3, il est mentionné que "les acteurs publics [...] doivent soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues". Cela implique un besoin de financements adaptés pour ces plateformes. De plus, la phrase 4 souligne l'importance de "mobiliser [...] les grands plans publics d'investissement, tels le PIA", ce qui renforce l'idée que des financements spécifiques sont nécessaires pour les communs.

Klaxon_29

Par exemple, il est mentionné que "des financeurs publics ou privés les présentent comme de nouveaux dispositifs censés s'inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations via la commande publique" (phrase 148). De plus, l'auteur évoque des "appels à communs" qui sont "des

dispositifs d’affectation d’argent soit public, soit, plus récemment, privé" (phrase 152), ce qui indique que des financements sont envisagés pour soutenir les communs. De plus, il est également mentionné que certains financeurs ont annoncé le soutien possible de “projets de communs” (phrase 154), ce qui souligne l'existence de financements spécifiquement dédiés aux communs. Enfin, des réflexions sur les effets de concentration et les nouvelles formes de concurrence entre associations sont également présentes, ce qui montre un lien avec la question des financements adaptés (phrase 174).

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs, en particulier dans la section relative aux outils financiers et comptables. Par exemple, à la phrase 5, il est mentionné : "Financement : Finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne : Feve Fermes en vie - Parc citoyen éolien La Rochelle ; Villages vivants ; les foncières solidaires ; la Fondation des pêcheurs." Cette phrase montre clairement qu'il existe des mécanismes de financement spécifiques destinés à soutenir des projets liés aux communs, ce qui correspond directement à la question posée.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Par exemple, dans la phrase 6, il est mentionné que "la métropole subventionne une structure qui va développer des projets sans que le financeur ne les trace, avec une liberté d'action dans l'allocation des fonds". Cela indique clairement qu'il existe des financements qui permettent une certaine autonomie dans les projets liés aux communs. De plus, dans la phrase 7, il est fait référence à une "logique de droit de tirage" mise en œuvre qui permet de favoriser les projets sans une évaluation stricte. Cela implique également un cadre de financement qui encourage l'innovation et les initiatives de communs.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Par exemple, la section "C. Processus de préservation" présente des données financières et des coûts liés à la préservation du maërl, mettant en lumière la nécessité de financement pour des actions de préservation spécifiques. Les phrases 1 et 2 de cette section indiquent des montants précis, tels que "Dette initiale (pour les 1800 déchets) : 360 000 €" et "Coût de préservation : 200 € par déchet", qui soulignent l'importance de financements pour réaliser ces actions. De plus, la phrase "L’ostréiculteur met en œuvre chaque année une action similaire à celle de l’OFB jusqu’à avoir ramassé les 1800 déchets" (phrase 16) renforce l'idée que des financements sont nécessaires pour soutenir les actions de préservation des communs dans le contexte de l'ostréiculture.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Par exemple, il est indiqué que "La Coop des Communs cherche à mettre en dialogue la recherche et la pratique pour une plus grande opérationnalité des deux" et qu'elle "soutient les acteurs désireux d'agir par une approche par les communs face aux enjeux systémiques et collectifs des transformations écologiques, sociales, économiques et numériques." Ces phrases, présentes dans la section II, soulignent l'intention de La Coop des Communs de fournir un soutien, ce qui pourrait inclure des financements adaptés pour encourager ces expérimentations. Les numéros de phrase correspondants sont 2 et 3 de la section II.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs, en particulier dans les phrases qui soulignent l'importance de la posture des pouvoirs publics et des financeurs. Par exemple, la phrase suivante met en lumière cette problématique : "Un des enjeux méconnus de l'efficacité opérationnelle des initiatives de la TES et de leur mise en synergie est donc l'interrogation sur les outils de gestion qui débouche sur un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES qui apparaît comme un angle mort dans le récit des acteurs." (phrase 4). De plus, le texte évoque que "l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES acceptent de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent." (phrase 4).

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte traite de la question des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs de manière explicite, notamment dans les sections qui évoquent les axes de travail du groupe « Communs et comptabilité » et le projet CARE. Par exemple, la phrase 6 mentionne "accompagner les organisations expérimentatrices", ce qui implique un soutien et donc potentiellement un financement pour ces expérimentations. De plus, la phrase 28 aborde les "compétences mobilisées" et les "enjeux" liés aux expérimentations, ce qui suggère l'importance du financement pour la pérennisation des travaux.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Par exemple, dans la phrase 23, il est indiqué : "Last but not least, il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs, qui ont à apprendre de l'expérience des associations pour négocier le financement de l'intérêt général". Cela montre clairement que le financement est un sujet abordé en lien avec la pérennité des communs. De plus, la phrase suivante (24) souligne que "la question de « à qui va/doit aller le financement ? » : au contributeur

individuel, à l'usager, à la communauté ou la structure conditionne les chances de pérennité", ce qui renforce l'idée que le texte traite de la nécessité d'un financement adapté pour les communs.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Plusieurs passages du texte abordent directement la nécessité d'un financement adéquat pour soutenir la protection sociale et les communs. Par exemple, dans la section "3. INVESTIR LE TERRAIN DE LA PROTECTION SOCIALE", il est mentionné que "la gestion des institutions de la protection sociale peut être réalisée dans une logique ouverte et distribuée avec des usagers reconnus comme d'authentiques participants, commoners", ce qui implique des besoins de financement pour permettre cette participation (voir page 46). De plus, l'idée que les "communs" pourraient faire émerger des "nouvelles catégories d'action publique" souligne la nécessité d'un soutien financier pour ces initiatives (voir page 48). En outre, le passage sur l'importance de "reconnaître et lutter contre le non recours, une question politique" suggère également qu'il est crucial d'investir dans des mécanismes qui garantissent l'accès à la protection sociale pour tous, ce qui implique des financements adaptés (voir page 47).

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

1. À la phrase 9, il est mentionné qu'il y a un "projet fédérateur sur le moyen terme", ce qui sous-entend une volonté d'organiser des financements pour soutenir les projets collectifs. 2. À la phrase 24, il est fait référence à un "système de pilotage spécifiques aux EBE" et à la nécessité d'un "financement de la dette héritée", ce qui indique l'importance de financements adaptés pour la mise en œuvre des communs. 3. À la phrase 26, il est question de "la répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise" et du "mode de financement de la bifurcation/rupture sociale-écologique", ce qui implique également la nécessité de financements adaptés pour soutenir les initiatives de communs.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Le texte aborde la question des financements adaptés pour encourager les expérimentations de communs, notamment à travers des discussions sur la nécessité de soutenir les initiatives agricoles et les nouveaux modes de gouvernance. Par exemple, la mention de "financements adaptés" est implicite dans les réflexions sur les "dispositifs de choix collectif" et "la mise en place de dispositifs de choix collectifs", qui sous-entendent qu'un soutien financier pourrait être nécessaire pour la mise en œuvre de ces structures (voir phrases 10 à 12 de la section "Les enseignements du point de vue de la gouvernance collective / Jimmy Meersman"). De plus, les discussions autour du besoin d'une "gouvernance polycentrique" et de la reconnaissance du droit des communautés à établir leurs propres règles (phrase 4 de la section "Les critères de l'échelle de gouvernance collective") suggèrent également qu'un cadre de financement pourrait être nécessaire pour que ces structures puissent fonctionner efficacement.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte aborde la nécessité de créer des "infrastructures et outils adaptés" (phrase 32), ce qui implique indirectement le besoin de financements pour soutenir ces initiatives. De plus, la phrase 28 évoque "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et "trouver les moyens", ce qui sous-entend également la nécessité de financements pour réaliser ces projets. Bien que le texte ne détaille pas spécifiquement les modalités de financement, il souligne clairement l'importance d'avoir des ressources pour mettre en œuvre ces approches.

Critère B.18 : Des financements qui soient adaptés aux communs, soit à leur capacité d'investissement, soit à leurs besoins d'exploitation, soit aux deux

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages traitent de cette thématique essentielle dans le cadre de la transition écologique et solidaire. 1. **Capacité d'investissement et besoins d'exploitation** : Dans la section 2.2.2, il est mentionné que les collectivités locales doivent se doter d'une analyse transversale des propositions et dégager des paliers de complexité, ce qui implique la nécessité d'un soutien financier et d'outils adaptés : "dégager des paliers de complexité : a) valider des solutions, des outils et méthodes immédiatement opérationnelles ou « opérationnalisables » et b) mettre en œuvre les chantiers d'approfondissement nécessaires (les collectivités locales et les communs doivent encore y travailler)" (phrases 79-81). 2. **Outils de gestion** : Le texte souligne également l'importance des outils de gestion qui ne sont pas neutres et qui conditionnent l'efficacité opérationnelle des initiatives de la transition. Cela inclut la nécessité de repenser les outils actuels pour qu'ils soient mieux adaptés aux besoins spécifiques des communs (section 4.2.2). 3. **Innovation et expérimentation** : Dans la conclusion, il est clairement indiqué que l'approche par les communs nécessite des moyens financiers et juridiques adaptés pour permettre l'auto-organisation des citoyens et des collectivités locales : "Notre étude préconise de laisser la place à l'invention de moyens juridiques, financiers, de gestion qui ne bride pas les capacités d'auto-organisation des citoyens concernés avec les collectivités locales, en faveur de l'intérêt général" (phrase 207).

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. Dans la section 1, le groupe "La Banque en communs ?" est constitué autour de l'hypothèse que pour co-construire des solutions bancaires et financières adaptées aux communs, il est nécessaire de comprendre les évolutions des besoins de financement des communs et des transitions à réaliser. Cela est explicite dans la phrase : « un besoin de compréhension réciproque entre communs et financeurs » (phrase 25). 2. La nécessité de penser le financement des communs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

comme un commun est également mise en avant : « penser le financement des communs comme un commun (un pas de plus) » (phrase 32), ce qui démontre une volonté de développer des mécanismes financiers qui répondent aux spécificités et besoins des communs. 3. Les propositions élaborées par le groupe incluent également la nécessité de « renouer avec une banque et finance de proximité » et d'élargir la conception du modèle économique pour appréhender la valeur générée par les dynamiques collectives (phrase 28). 4. En conclusion, le texte mentionne que l'activation des communs de territoire peut être un moyen de mettre en synergie des initiatives de transition, ce qui fait référence à l'idée que les financements doivent être adaptés pour soutenir ces initiatives (phrase 60).

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte aborde de manière centrale la question de l'accès à l'alimentation pour tous, tout en intégrant des réflexions sur les financements adaptés aux communs et leurs implications. Par exemple, il mentionne que "l'enjeu serait également de « relocaliser les chaînes de pouvoir » et de démocratie" (phrase 30), ce qui implique une réévaluation des ressources et des financements dans le contexte des communs. De plus, le texte souligne que les "initiatives de transition, qui cherchent justement à apporter des réponses aux nouveaux enjeux agricoles et alimentaires, peinent à inclure les publics socio-économiquement défavorisés" (phrase 30), indiquant ainsi un besoin d'adapter les financements aux réalités des communautés. Ensuite, l'idée que "la réponse apportée par la puissance publique à ces publics n'est pas non plus satisfaisante" (phrase 31) renforce l'idée que les financements actuels ne répondent pas adéquatement aux besoins d'exploitation des communs. En outre, le projet de recherche-action ACTTES montre que "mobiliser l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics" (phrase 33) pourrait transformer les actions des acteurs et leurs questionnements, ce qui implique un besoin d'adapter les ressources et financements aux capacités d'investissement des communs.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Cela se manifeste notamment dans les sections où il est question des outils juridiques et financiers, ainsi que des méthodes de gestion. Par exemple : 1. Dans la section "Les outils financiers et de gestion", il est mentionné que les acteurs ne parlent pas beaucoup des outils de gestion, ce qui révèle un manque de financement pour l'animation de la communauté et un besoin d'outils qui assurent un financement à long terme, dans une logique de partenariat (phrase 13). 2. La discussion sur les "outils juridiques" souligne comment les collectivités locales doivent mieux travailler avec les autres acteurs économiques et comment les initiatives comme le Pacte pastoral intègrent des délibérations qui soutiennent les communs (phrase 11). 3. La conclusion insiste sur la nécessité de repenser les outils juridiques, financiers, et de gestion pour ne pas brider les capacités d'auto-organisation des citoyens en faveur de l'intérêt général (phrase 14).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte aborde la question des financements adaptés aux communs de manière significative, notamment dans la partie III intitulée "DES EXEMPLES D'OUTILS AU SERVICE DES INITIATIVES DE COMMUNS, LEURS BUTS, LEURS USAGES". 1. **Outils financiers et comptables** : Dans cette section, le texte mentionne explicitement des outils financiers qui peuvent être adaptés aux besoins des communs. Par exemple, il est fait référence à la "Finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne" (phrase 6) et à des initiatives comme "Feve Fermes en vie" et "Villages vivants", qui sont des exemples de financements qui répondent aux besoins d'investissement et d'exploitation des communs. 2. **Nouveaux modèles de comptabilité écologique** : Le texte cite également des modèles de comptabilité qui visent à mieux intégrer les spécificités des communs, ce qui est crucial pour leur gestion financière (phrase 5).

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Financement et adaptation** : La phrase 6 du texte mentionne que "le choix des outils est déterminant pour animer une ouverture démocratique", ce qui implique que les ressources financières (et leur gestion) sont essentielles pour permettre aux communs de fonctionner efficacement. 2. **Utilisation des financements** : À la phrase 5, le texte aborde comment des initiatives comme Tetris et Enercoop ont réussi à influencer et à changer les règles d'interaction avec les pouvoirs publics, ce qui peut être interprété comme une manière de s'assurer que leurs besoins d'exploitation et d'investissement soient pris en compte. 3. **Partenariats et financements** : À la phrase 7, il est précisé que les acteurs publics ne sont pas simplement des financeurs, mais également des partenaires dans les projets de communs, ce qui renforce l'idée que les financements doivent être adaptés à la réalité des initiatives citoyennes. 4. **Exemples de financement** : Dans les phrases 10 et 11, il est mentionné que les initiatives étudiées, comme Hôtel du Nord et Tetris, ont mis en place des mécanismes de financement qui permettent aux personnes éloignées de l'action publique de participer, soulignant l'importance d'adapter les financements à différents besoins.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte traite de manière centrale des financements adaptés aux communs, notamment à travers le cadre conceptuel du modèle CARE, qui vise à intégrer les dimensions sociales et environnementales dans la comptabilité et la gestion des ressources. Justification :- Dans la section "Les principes de CARE", il est mentionné que le modèle intègre réellement les capitaux humains, naturels et financiers, ce qui implique des besoins d'exploitation et de préservation (phrase 13).- La notion de "soutenabilité forte" est directement liée à la capacité d'investissement et aux besoins d'exploitation, car elle souligne que les capitaux doivent être conservés pour ce qu'ils sont intrinsèquement (phrase 13). - Les phases d'évaluation des actions de préservation incluent des coûts associés à la conservation des capitaux, ce qui est lié à la question des financements adaptés (phrase 17).- L'expérimentation et l'accompagnement des organisations dans la transition vers des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

modèles comptables plus inclusifs révèlent également un besoin de financements adaptés aux spécificités des communs (phrase 6).

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés aux communs, en particulier à travers la présentation du modèle C.A.R.E. et des projets tels que TZCLD et l'École ETRE. Plusieurs passages évoquent explicitement la nécessité d'adapter les financements aux besoins des communs et à leur capacité d'investissement. 1. **Phrase 5** : Le texte mentionne que TZCLD vise à "créer des emplois... dans le cadre d'activités choisies en fonction non pas de leur rentabilité... mais des souhaits et compétences des salariés", ce qui suggère une approche de financement qui prend en compte les besoins d'exploitation des communs. 2. **Phrase 9** : On voit que "concevoir un modèle socio-économique fondé sur la double inversion" implique une adaptation des financements pour soutenir les emplois décents et accessibles, ce qui touche directement à la capacité d'investissement. 3. **Phrase 20** : Le groupe "Communs et comptabilité" souligne les limites rencontrées pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel, notamment "montrer les nécessaires coûts qu'engendre le respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale", ce qui implique également une nécessité d'adapter les financements aux besoins d'exploitation. 4. **Phrase 47** : La prise en charge d'une dette sociétale et son rapport au financement des actions de préservation montre une compréhension des besoins financiers des communs, en lien avec leur capacité d'investissement et d'exploitation. Ces éléments montrent que le texte n'aborde pas seulement la question des financements, mais en fait une thématique centrale en lien avec la comptabilité socio-environnementale et les pratiques de gestion des communs.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, la phrase 21 mentionne "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l’ensemble des acteurs du financement de l’ESS et de l’intérêt général", soulignant la nécessité d’un financement spécifique et adapté à ces structures. De plus, la phrase 19 indique que les plateformes coopératives doivent "être reconnues et financées par les plans de relance", ce qui fait référence à l'importance de financements adaptés pour leur développement et leur pérennité.

Manifeste_post_covid_19

1. **Phrase 1 (dernier paragraphe)** : Le texte souligne que "la crise sanitaire doit être une opportunité de questionner nos modes de fonctionnement actuels" et appelle à "renforcer ces acteurs mal compris, mal financés". Cela démontre une préoccupation centrale pour les modalités de financement adaptées aux communs. 2. **Phrase 2 (dernier paragraphe)** : L'auteur propose de "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités", ce qui illustre une volonté d'adapter les financements aux besoins des communs, notamment en mentionnant des "fonds d’amorçage dédiés" et des "incubateurs". 3. **Phrase 3 (dernier

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

paragraphe)** : L'encouragement des "expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux" renforce l'idée que le financement doit être en phase avec les besoins spécifiques des communautés et des projets locaux. 4. **Phrase 4 (dernier paragraphe)** : La mention de la nécessité de "changer les règles du jeu" pour inclure "clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique" et une "fiscalité avantageuse" montre également une réflexion sur la façon dont le financement peut être structuré pour mieux servir les communs.

REVALS_Rapport final_Humus

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés aux communs, en détaillant comment le projet REVALS intègre des méthodes d'évaluation économique (comme le CARE et le CEROI) pour quantifier les bénéfices environnementaux et sociaux, ce qui est crucial pour attirer des financements. 1. **Capacité d'investissement et besoins d'exploitation** : Le texte mentionne explicitement que les méthodes d'ecological accounting peuvent être utilisées pour "proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine" (phrase 112), et que l'idée est de "proposer que les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine qui peuvent démontrer, grâce à la comptabilité écologique, qu'ils restaurent les fonctions des sols" (phrase 114). Cela suggère que les financements doivent être adaptés à la capacité d'investissement des projets d'agriculture urbaine, qui sont présentés comme des solutions pour la restauration des sols. 2. **Engagement des parties prenantes** : Le texte souligne les engagements pris par divers acteurs, comme le "Centre hospitalier de Roubaix" et "Partenord Habitat," qui participent à la création de valeurs environnementales et sociales en lien avec le financement et la mise en œuvre des projets (phrase 164-172). Ces engagements montrent que les financements doivent être adaptés aux besoins spécifiques des partenaires impliqués et de l'exploitation des projets. 3. **Importance des outils de comptabilité écologique** : La mention de l'importance de "sécuriser un financement stable et un personnel pour maintenir la santé des sols" (phrase 81) souligne que les besoins d'exploitation doivent être pris en compte lors de l'élaboration des modèles de financement.

De façon directe :

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Phrase 10** : "Les groupes se fixent des objectifs en fonction des ressources intellectuelles, humaines et aussi financières disponibles." - Ce passage mentionne explicitement la nécessité d'adapter les ressources financières aux objectifs des groupes de communs. 2. **Phrase 75** : "Il est nécessaire de considérer que CARE permet un cadrage cognitif commun entre : les dégradations humaines, les dégradations naturelles, la comptabilité et la manière de répondre à ces dégradations." - Cela renvoie à l'idée d'un financement qui doit prendre en compte les besoins d'exploitation et de préservation des capitaux humains et naturels. 3. **Phrase 104** : "Il apparaît urgent de rendre visible ces actions pour avoir une vision juste de l'activité des entreprises."- L'idée ici est que pour que les communs soient pris en compte dans les modèles financiers, leurs actions doivent être visibles et comptabilisées de manière adéquate. 4. **Phrase 235** : "La Ville de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Grenoble a souhaité explorer la possibilité d'utiliser CARE." - Cela indique un intérêt institutionnel pour trouver des moyens de financement qui soient adaptés aux besoins des communs. Ces exemples montrent que le texte aborde directement la question des financements adaptés aux communs, notamment à travers le prisme de la comptabilité et des modèles économiques.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. À la phrase 6, il est mentionné que le groupe de travail s'est constitué pour réfléchir aux spécificités que peuvent apporter coopératives, mutuelles et régies de données, ce qui implique une réflexion sur les ressources financières nécessaires pour ces structures. 2. À la phrase 7, il est fait référence aux modèles économiques des organismes de mutualisation de données, ce qui est directement lié à la question des financements adaptés aux besoins d'exploitation. 3. À la phrase 10, il est question de la nécessité de construire des modèles qui évitent la marchandisation excessive des données, ce qui suggère une recherche de financements qui respectent les valeurs des communs.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés aux communs, notamment à travers la mention du "Pacte Pastoral" qui est basé sur des "engagements appropriés, comprenant des contraintes dont les acteurs du territoire sont les garants" (phrase 6, tableau 5). De plus, il est indiqué que le Pacte pastoral constitue une expérience inspirant un programme étendu "PAACTe", financé par la région Occitanie, qui vise à adopter des "contraintes négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique" (phrase 5, tableau 5). Ce financement régional est un exemple concret de financement adapté aux besoins d'exploitation et de gestion des communs. Le texte souligne également l'importance de la coopération entre les collectivités et les acteurs locaux, plaidant pour une mise en place de dispositifs favorisant cette coopération, ce qui peut être interprété comme une référence à des financements adéquats pour soutenir la gestion des biens communs (phrase 5, tableau 3).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Par exemple, à la phrase 3, il est indiqué : "nous engageons des actions de sensibilisation et ouvrons un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste." Cela souligne la nécessité d'un soutien financier approprié pour les plateformes d'intérêt général. De plus, il est précisé que "les grands plans publics d'investissement, tels le PIA, devront pouvoir être mobilisés" (phrase 4), ce qui fait directement référence à la nécessité d'adapter les financements aux capacités d'investissement des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Klaxon_29

Par exemple, il est mentionné que les "appels à communs" sont de nouveaux dispositifs censés s’inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations, ce qui implique une réflexion sur les modes de financement (phrase 153). De plus, il est question de la nécessité de sortir des logiques de silos ou de guichets entre financeurs, ce qui indique une volonté d'adapter les financements aux besoins des communs (phrase 155). Le texte souligne également que les appels à communs peuvent laisser les initiatives dépendantes des financeurs, ce qui pose la question de leur adéquation aux besoins d'exploitation et d'investissement des acteurs concernés (phrase 169). Enfin, il évoque les "logiques de financement normatives", notamment les PIA qui sont jugées inadaptées pour les innovations collectives, ce qui renforce l'idée qu'il est crucial de réfléchir à la façon dont les financements sont structurés pour soutenir réellement les communs (phrase 176).

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés aux communs, en mettant en lumière la nécessité de reconnaître les besoins spécifiques de ces organisations. Par exemple, il est mentionné que l'organisation horizontale des initiatives en communs repose sur des modes de coordination souvent épuisants et que "le prendre soin de la communauté" est un aspect souvent négligé (phrase 71). De plus, le texte interroge le rôle des différents acteurs dans les systèmes d'organisation, ce qui implique une réflexion sur les ressources et les financements nécessaires pour soutenir ces dynamiques (phrase 73). La mention des "démarches multi-critères" et de la délibération des parties prenantes, notamment des salariés, pour la sélection et l'évaluation des critères d'évaluation suggère également une approche de financement qui serait plus adaptée aux besoins et à la capacité d'investissement des communs (phrase 44). Cela indique une préoccupation pour des modèles de financement qui tiennent compte des spécificités des organisations en communs, tant pour leurs investissements que pour leurs besoins d’exploitation.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés aux communs, notamment dans la section "C. Processus de préservation" où il est question des coûts liés à la préservation du maërl et des enjeux financiers associés à l'ostréiculture. Par exemple, il est noté que le coût de préservation s'élève à 200 € par déchet et que le chiffre d'affaires annuel est de 228 000 €, ce qui met en évidence les besoins financiers d'exploitation (phrases 36-37). De plus, il est question de la dette initiale de 360 000 € et des variations de la dette en fonction des actions menées, ce qui illustre la nécessité de financements adaptés à la capacité d'investissement des acteurs concernés (phrase 25).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Par exemple, dans la section intitulée "COMMENT NOUS AGISSONS = NOTRE PROJET ASSOCIATIF", il est indiqué que La Coop des Communs cherche à "soutenir les acteurs désireux d’agir par une

approche par les communs face aux enjeux systémiques et collectifs des transformations écologiques, sociales, économiques et numériques." Cela peut être interprété comme une reconnaissance des besoins d'exploitation des communs dans le contexte des défis auxquels ils font face (phrase 2). De plus, la notion d'"outiller" les acteurs pour qu'ils puissent "faire système" et "promouvoir des formes de réciprocité, d'action collective" (phrase 3) implique également une forme de soutien financier ou de ressources adaptées à leurs capacités d'investissement et d'exploitation.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Cela est explicitement mentionné dans la phrase :- "il s'agit d'un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES qui apparaît comme un angle mort dans le récit des acteurs." (Phrase 34) Cette phrase indique que le texte aborde la nécessité de questionner les financements fournis par les acteurs publics et privés, en lien avec leur pertinence pour les initiatives de transition écologique et solidaire, ce qui correspond à la thématique des financements adaptés aux communs.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés aux communs dans un contexte de pérennité et d'exploitation. Par exemple, la phrase 23 mentionne que "la question de « à qui va/doit aller le financement ? » : au contributeur individuel, à l'usager, à la communauté ou la structure conditionne les chances de pérennité." Cela illustre l'importance d'adapter les financements aux besoins des communs et à leur structure d'exploitation. De plus, la phrase 21 évoque des "chantiers pour concevoir, gérer et préserver la valeur différemment", ce qui inclut la réflexion sur des outils qui ne s'appuient pas sur les modèles capitalistes, ce qui pourrait également faire allusion à des besoins spécifiques de financement adaptés aux communs. Ainsi, le texte traite de manière directe des financements adaptés aux communs en soulignant les enjeux de pérennité et de gestion.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Première mention explicite (page 14)** : "La protection sociale doit être revisitée systématiquement par l'approche politique des communs." Cette phrase implique la nécessité d'adapter les financements de la protection sociale pour répondre aux besoins spécifiques liés aux communs, même si elle ne traite pas directement des modalités de financement. 2. **Deuxième mention explicite (page 49)** : "Le mouvement des communs peut s'appuyer l'expérience fondatrice de la mutualisation et de la circulation des savoirs et savoirs-faire entre des communautés engagées dans des actions de commoning." Ici, il est fait mention de la nécessité d'un financement qui soutienne cette mutualisation et ces savoirs partagés. 3. **Troisième mention

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

explicite (page 38)** : "Une approche par les communs peut jouer un rôle pour revisiter et réformer le projet de solidarité qui est à la source et à la base du système de protection sociale." Cette mention indique que les communs pourraient influencer les financements et les structures de la protection sociale, suggérant un besoin d'adaptation financière. 4. **Quatrième mention explicite (page 52)** : "Pour sortir de cette impasse, l'approche des communs ouvre la voie d'autres formes d'appropriation des institutions concrètes qui renouvelle en profondeur la finalité et la visée d'une solidarité substantielle." Cela fait référence à la nécessité d'adapter les institutions et les financements pour qu'ils soient plus en phase avec les principes des communs. Ces passages montrent que la question de financements adaptés aux communs est bien présente dans le texte, notamment en lien avec la protection sociale et les besoins d'exploitation ou de développement des communs.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, à la page 24, il est mentionné que "la répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise (entre représentants des 3 capitaux), au niveau sociétal (financement de la dette héritée) ?" Cette affirmation implique une réflexion sur les modèles de financement qui doivent être adaptés à la nature des communs et à leurs spécificités. De plus, à la page 26, il est question de la "révolution comptable" et de la nécessité d'un mode de financement qui tienne compte des caractéristiques des communs, ce qui est directement lié à la question posée. Le texte souligne également l'importance d'intégrer les capitaux humains et de considérer les actions de préservation et de restauration dans les modèles de financement, ce qui répond à l'objectif d'adaptation des financements aux besoins des communs.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Plusieurs phrases évoquent implicitement la nécessité d'adapter les financements aux spécificités des communs, notamment en ce qui concerne les ressources et la gouvernance collective. Par exemple :- Dans la section où il est question de la gouvernance collective, il est mentionné que "l'exploitation des ressources agricoles et alimentaires doit être en accord avec les circonstances locales, sociales et environnementales" (phrase 12). Cela sous-entend qu'un financement adapté doit prendre en compte ces spécificités.- De même, le passage qui souligne que "la mise en place de dispositifs de choix collectifs" est essentielle (phrase 12) indique qu'il est nécessaire d'adapter les modèles de financement pour permettre à la communauté de définir ses propres règles et besoins. Ces éléments montrent que le texte reconnaît la nécessité d'un financement qui soit en adéquation avec la nature des communs et leurs besoins d'exploitation, sans en faire le thème central.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Par exemple, à la phrase 1.1, il est mentionné que "les subventions agricoles de la PAC favorisent les grandes exploitations et profitent très peu à l'installation et à l'agriculture paysanne", ce qui souligne une inadéquation entre les financements disponibles et les besoins des initiatives de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs. De plus, à la phrase 2.4, il est indiqué que "l'accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés classiques", ce qui renforce l'idée que les financements doivent être adaptés aux capacités d'investissement et aux besoins d'exploitation des communs. Ces extraits illustrent clairement que le texte aborde la question des financements en lien avec les communs, en mettant en évidence les défis rencontrés par ces initiatives face aux structures de financement existantes.

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés aux communs, notamment dans la phrase 16 : "Créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections, avec leur lot de renoncements, petits et grands." Cela implique une nécessité de financements adaptés pour soutenir les projets liés aux communs. De plus, la phrase 25 mentionne "la création d'infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..)" qui suggère également un besoin de ressources financières pour soutenir ces infrastructures, ce qui est en lien avec les besoins d'exploitation et d'investissement.

Les_communs_de_proximite

1. Dans la section 3, il est mentionné que "les communs de proximité doivent donc être traités de façon spécifique dans le droit de la concurrence, soit en les excluant du champ, soit en les traitant comme des services d'intérêt général", ce qui implique qu'il est nécessaire d'adapter les réglementations et donc les financements aux besoins spécifiques des communs (p. 147). 2. Dans la conclusion, il est également souligné que "la puissance publique cherche clairement à se refonder, à travers des outils qui, pour certains d'entre eux, visent explicitement la capture des communs de territoire, pour les asservir", ce qui indique un besoin d'une approche de financement qui respecte l'autonomie des communs (p. 263). 3. Enfin, dans la partie sur le financement, il est discuté de la nécessité d'un "financement décentralisé" qui devrait "être de préférence attaché à la personne", ce qui suggère que le financement doit être adapté aux besoins des communs (p. 240-241).

Critère B.19 : Des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, en se concentrant sur le rôle des banques et des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans ce processus. Justification : 1. **Propositions de financement** : Dans la section 22, il est mentionné la nécessité pour les acteurs de l'ESS de

renouer avec une banque et finance de proximité, soulignant l'importance d'élargir la conception du modèle économique et de l'entrepreneuriat pour appréhender la valeur générée par les dynamiques collectives. Ils évoquent également des questions sur le financement des expérimentations et la recherche et développement associée, en se demandant à quoi ressembleraient des business angels des communs. 2. **Financement des communs** : La section 23 aborde directement l'idée de penser le financement des communs comme un commun, en proposant que la banque de proximité puisse être un chef de file d'une dynamique collective autour du financement des communs. Cela inclut des idées sur la gestion collective des ressources financières endogènes générées par les communs locaux. 3. **Questions de recherche** : Le texte pose des questions cruciales sur la manière dont les banques et les organismes financiers peuvent contribuer au développement des communs, notamment à travers des mécanismes de financement adaptés aux besoins spécifiques des communs. Cela est explicitement discuté dans plusieurs sections, comme dans les réflexions sur la construction d'outils bancaires et financiers utiles aux communs.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Introduction du groupe de travail** : Le groupe a été constitué pour développer le modèle CARE, qui est une approche comptable visant à mieux prendre en compte les dimensions écologiques, sociales et économiques des organisations. Ce modèle est présenté comme un dispositif permettant de « calculer le résultat de l'entreprise en tenant compte [...] des externalités, positives et négatives » (II.B.1). 2. **Les organisations expérimentatrices** : Les cas présentés comme le projet de « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » et les CUMA montrent comment ces initiatives cherchent à créer des emplois utiles dans un cadre de coopération, ce qui nécessite des financements adaptés pour soutenir leurs opérations et leurs objectifs sociaux (III.B.1, III.C). 3. **Le modèle CARE et son application** : La méthode CARE est spécifiquement conçue pour intégrer les coûts de maintien des capitaux humains et naturels, ce qui est crucial pour le financement des initiatives de communs. Le texte mentionne que la comptabilité CARE pourrait aider à valoriser les efforts réalisés par des structures comme les CUMA ou Fermes d'Avenir, qui œuvrent pour la durabilité et la préservation des communs (III.C.3). 4. **Propositions pour des financements adaptés** : La nécessité d'un cadre financier qui reconnaisse et soutienne les investissements dans les communs est soulignée, notamment par la création d'indicateurs qui permettraient de mesurer la valeur des actions réalisées pour conserver et régénérer les capitaux humains et naturels (IV.C). Dans l'ensemble, le texte démontre une préoccupation centrale pour la mise en place de financements adaptés afin de soutenir les phases d'amorçage et d'exploration des communs, en intégrant des considérations écologiques et sociales dans le cadre d'une nouvelle approche comptable.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages mettent en évidence les défis et besoins en termes de financement et de ressources pour soutenir ces initiatives. 1. **Exemple de financement et soutien institutionnel** : À la phrase 14, il est mentionné que "la collectivité a donc utilisé l'expérimentation pour trouver un financement aux entreprises, tout en les accompagnant." Cela souligne l'importance de financements adaptés pour soutenir les initiatives émergentes. 2. **Difficultés des collectivités locales** : À la phrase 14 également, il est noté que "la marge de manœuvre propre des collectivités locales, en termes d'outils mobilisables et de capacités financières semble amoindrie." Ceci met en évidence les défis que rencontrent les collectivités pour financer et soutenir les phases d'exploration des communs. 3. **Nécessité de repenser les outils financiers** : Dans le passage où il est mentionné que "les outils traditionnels de l'ESS sont jugés insatisfaisants," cela indique un besoin de nouveaux modèles de financement qui puissent répondre aux spécificités des communs et de leurs phases d'amorçage (phrase 13). 4. **Importance du soutien à l'animation des communautés** : À la phrase 10, le texte souligne que "l'animation de la communauté, le « commoning », est la plupart du temps invisibilisée et son financement pas assuré." Cela montre que le soutien financier est crucial pour les phases d'amorçage des communs.

Klaxon_29

Plusieurs passages soulignent les enjeux de financements publics et privés pour soutenir les initiatives collectives, ainsi que les risques associés à la marchandisation et à la dépendance envers des financements institutionnels ou privés. 1. **Passage sur les "appels à communs"** : À partir de la phrase "les appels à communs sont de nouvelles formes d'appels à projet qui vise à soutenir... la réalisation de communs", il est clairement question de mécanismes de financement visant à soutenir des initiatives qui relèvent des communs (phrase 59) et cela se présente comme une réponse à une crise de financement public. 2. **Risques liés aux financements** : Le texte met en garde contre la dépendance aux financements extérieurs : "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs" (phrase 65), ce qui souligne un besoin d'évaluation des financements disponibles et de leur impact sur l'autonomie des initiatives. 3. **Critique de la logique de financement** : L'auteur évoque des préoccupations concernant la "mise en concurrence entre associations" et les "injonctions à la mise en réseau ou en consortium" (phrase 76), ce qui montre que le financement peut avoir des effets déstabilisants sur les structures associatives et leur capacité à fonctionner comme des communs. 4. **Appels à la vigilance** : Le texte appelle à une vigilance par rapport aux nouveaux dispositifs de financement, suggérant qu'ils peuvent être destructeurs des communs et des coopérations (phrase 112). Cela reflète une nécessité d'adapter les financements pour qu'ils soutiennent réellement l'exploration et l'amorçage des communs, plutôt que de les soumettre à des logiques de contrôle.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, notamment à travers les discussions sur l'importance des outils juridiques et des mécanismes de gouvernance qui facilitent l'interaction entre les acteurs des communs et les pouvoirs publics. Des exemples concrets mettent en lumière le rôle des financements et des statuts comme la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), qui est mentionnée à plusieurs reprises comme un cadre permettant une meilleure coopération avec les collectivités locales, ainsi qu'un modèle de gouvernance adapté à la dynamique des communs. Par exemple, la phrase 7.2 mentionne que "le statut de SCIC a ainsi aidé dans ce 'rapport de force'". De même, la phrase 8.1 évoque l'importance de "leviers juridiques spécifiques et nouveaux" dans la mise en place de partenariats entre initiatives de communs et pouvoirs publics, soulignant ainsi le besoin de financements adaptés pour soutenir ces initiatives dès leur phase d'amorçage. En outre, des réflexions sur la nécessité d'un "travail quotidien et des débats pour maintenir cette ouverture tout au long de la vie du projet" (phrase 13.2) confirment que les financements doivent être envisagés dans une perspective de durabilité et d'inclusion pour favoriser l'engagement des personnes éloignées de l'action publique.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte traite de la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, en mettant en avant l'importance de la préservation du milieu marin dans le cadre de l'ostréiculture, ce qui implique des considérations financières et des mécanismes de financement. Justification : - Dans la section IV intitulée "CAS D'ÉTUDE", plusieurs phrases évoquent directement la nécessité de financements pour la préservation et la gestion des ressources marines. Par exemple, la phrase "Coût de préservation : 200 € par déchet" (phrase 23) et "Préservation du capital financier : 193 572 € / an" (phrase 27) montrent que des ressources financières sont nécessaires pour soutenir les initiatives de préservation. - De plus, le passage sur "Hypothèse : L'ostréiculteur met en œuvre chaque année une action similaire à celle de l'OFB jusqu'à avoir ramassé les 1800 déchets" (phrase 31) implique une planification financière pour réaliser des actions de préservation qui relèvent d'une phase d'amorçage et d'exploration des communs dans le contexte de l'ostréiculture. - La conclusion mentionne également la nécessité de "fournir de l'information aux parties prenantes" (phrase 41), ce qui est essentiel pour mobiliser des financements et des ressources pour ces phases d'exploration et de mise en œuvre.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte aborde explicitement les enjeux liés aux financements publics et privés en indiquant que ces derniers sont souvent fléchés et organisés en thèmes, ce qui décourage les initiatives citoyennes transversales et la mise en synergie des projets. Cela souligne un besoin de financements adaptés pour soutenir le développement des communs dans les phases d'émergence et d'exploration des initiatives de transition écologique et solidaire (TES). Exemples et termes précis : - **Phrase 3** :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

"Les initiatives citoyennes transversales sont en conséquence découragées, de même que la mise en synergie des initiatives de TES." - **Phrase 30** : "l'interrogation sur les outils de gestion qui débouche sur un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES qui apparaît comme un angle mort dans le récit des acteurs."- **Phrase 31** : "Cet enjeu est également une problématique puisque l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES acceptent de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent."

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Le texte aborde de manière centrale la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, notamment à travers l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. et l'importance de la comptabilité socio-environnementale. Par exemple, il est fait mention de "l'intégration comptable des actions de préservation" (phrase 24) et de "la construction du modèle socio-économique" qui inclut des financements pour des actions de préservation et de restauration (phrase 26). De plus, le texte évoque la nécessité d'un cadre de gestion adapté et d'actions de préservation qui peuvent impliquer des financements pour les organisations de l'ESS (phrase 8 et phrase 23).

Les_communs_de_proximite

Plusieurs passages abordent directement les questions de financement et de soutien nécessaires à l'émergence et au développement des communs, notamment dans le contexte des services de proximité. Justifications et exemples : 1. **Financements publics et privés** : L'auteur mentionne à plusieurs reprises l'importance des financements publics et privés pour soutenir les initiatives de communs. Par exemple, il est fait référence à la nécessité de financements pour les associations comme celles des Râteleurs qui ont besoin de ressources pour mettre en place leurs projets (p. 43-44). 2. **Expérimentations de financements** : Le texte évoque des expérimentations telles que SECPA, qui introduit un modèle de financement forfaitaire, permettant aux centres de santé communautaire de fonctionner de manière stable tout en répondant aux besoins de leurs usagers (p. 90-91). 3. **Ressources et soutiens divers** : La discussion inclut des idées sur la façon dont les ressources peuvent être mobilisées par les collectivités locales pour soutenir les communs, et comment les communes peuvent mettre à disposition des espaces physiques ou des ressources immatérielles pour les initiatives citoyennes (p. 261-262). 4. **Partenariats publics-communs** : La section sur les partenariats publics communs souligne comment les institutions publiques peuvent jouer un rôle de soutien et de facilitation pour les communs, ce qui implique également un besoin de financements adaptés (p. 238-239). Ainsi, à travers l'analyse des différentes expériences et propositions, l'ouvrage met clairement en lumière les enjeux financiers liés aux communs de proximité, les types de financements nécessaires pour leur développement et les partenariats possibles avec les institutions publiques.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Manifeste_post_covid_19

Cela est particulièrement mis en avant dans la dernière partie où il est question de soutenir économiquement les projets innovants en tenant compte de leurs spécificités. Des exemples précis incluent :- "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d'amorçage dédiés, incubateurs, parcours d'accompagnement" (phrase 104).- La mention de "fonds d'amorçage dédiés" souligne l'importance de financements spécifiques pour ces initiatives en phase d'amorçage. De plus, le texte évoque également le besoin de "changer les règles du jeu" et d'encourager les expérimentations territoriales, ce qui est en lien avec la recherche de financements adaptés pour soutenir l'émergence et le développement des communs (phrase 106-108). Ces éléments montrent que la question de financements adaptés est non seulement présente mais également centrale dans la discussion sur les communs et leur résilience dans le contexte de la crise COVID-19.

REVALS_Rapport final_Humus

Par exemple, la nécessité de "sécuriser un financement stable" et de "proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés" (phrases 1 et 2 du dernier paragraphe des "Leçons apprises") montre explicitement l'importance de financements adaptés pour assurer la durabilité des projets liés aux communs. De plus, le texte évoque l'idée que des "investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine" qui peuvent démontrer, grâce à la comptabilité écologique, qu'ils restaurent les fonctions du sol (phrase 2 du dernier paragraphe des "Impacts"). Cela souligne l'importance de mécanismes financiers adaptés pour soutenir les initiatives d'amorçage et d'exploration des communs, ce qui est directement lié à la question posée.

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Par exemple, dans la section 2.2.2, il est clairement indiqué que "les outils de gestion ne sont pas neutres : ils constituent des « actants » des initiatives de la transition écologique et solidaire", ce qui implique la nécessité d'un soutien financier pour ces initiatives. De plus, la phrase "il importe ainsi de préserver le caractère fertile de ces espaces tout en protégeant les acteurs et les institutions de ses potentiels effets destructeurs" souligne l'importance d'un financement adéquat pour sécuriser les phases de développement des communs (phrase 4.1.5). Le texte évoque également la nécessité de doter les personnes clés d'outils, qu'ils soient juridiques ou financiers, pour faciliter leur action en faveur des communs, ce qui renforce l'idée d'un besoin de financements adaptés (phrase 4.1.5 et 4.2.2.7). Enfin, il est clairement mentionné que "les collectivités locales répondent désormais à des appels à projets ou contractualisent avec l'État pour obtenir des financements", ce qui met en lumière l'importance de financements adaptés à la mise en œuvre des communs (phrase 4.2.2.7).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte aborde la question de "financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs" de manière explicite, en évoquant la nécessité d'une approche par les communs pour améliorer l'accès à l'alimentation et inclure tous les publics. Par exemple, dans la phrase 30, il est mentionné que "une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics permettrait-elle de transformer la manière dont les acteurs agissent". Cela fait allusion à la nécessité de financements et de ressources pour soutenir ces initiatives d'exploration et d'amorçage. De plus, la phrase 11 souligne les enjeux de "renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation", ce qui implique également le besoin de financements adaptés pour soutenir ces initiatives.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

B19- Des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs
Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, bien que cela ne soit pas son thème central. Cela est particulièrement visible dans la section II, "Les incitations à mutualiser de la donnée", où il est question de la nécessité d'incitations pour les entreprises et les individus concernant le partage des données. Par exemple, la phrase 10 indique que "Pour les entreprises : [...] cela permet aux entreprises de faire des économies d'échelle notamment", ce qui suggère une forme de soutien financier ou économique nécessaire pour mutualiser et explorer les données. De même, la phrase 11 mentionne que "Donner des incitations monétaires détruirait les motivations intrinsèques", ce qui aborde la question des motivations financières nécessaires pour encourager la collaboration autour des communs.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, en particulier dans le tableau 5 qui évoque le projet "PAACTe" financé par la région Occitanie. Il est précisé que ce projet est axé sur la nécessité d'adopter des "contraintes négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique", ce qui implique un besoin de financements adéquats pour soutenir ce type d'initiatives. (Voir phrase 6 de la section "Perspectives durables" dans le tableau 5). De plus, le texte souligne l'importance de "l'engagement d'agents territoriaux chargés du développement économique" comme une forme d'interaction avec les collectivités qui pourrait également être liée à des financements pour ces phases d'amorçage.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Cela est particulièrement visible dans la phrase suivante : - "des compétences clefs autour du financement et de nos richesses humaines notamment ;" (phrase 4). Cette mention directe des compétences autour du financement suggère une préoccupation pour les modalités de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

financement qui pourraient soutenir les initiatives liées aux communs, ce qui est en lien avec la thématique de l'amorçage et de l'exploration.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte aborde la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs de manière explicite à la fin, où il mentionne l'idée d'un groupe de travail de "La Coop des Communs". Ce groupe pourrait être un cadre pour "trouver une double perspective de convergence et de politisation des alternatives porteuses de transition socio-économique et écologique", en mettant en avant "le travail du commun, la coopération, la contribution, les solidarités territoriales, l'entraide et la coopération de proximité, la sécurisation économique". Cela implique une recherche active de financements et de ressources pour soutenir ces démarches d'amorçage et d'exploration. Les phrases pertinentes se trouvent dans la dernière partie du texte, notamment la phrase : "Il pourrait s'agir de trouver une double perspective de convergence et de politisation des alternatives porteuses de transition socio-économique et écologique..." (phrase 46).

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte mentionne explicitement des outils et des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, en particulier dans la section III. Il est question de "nouvelles modèles de comptabilité écologique" et de "financement" à travers des initiatives telles que "finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne" ainsi que "les foncières solidaires" (phrases 5-6). Ces exemples montrent une volonté de soutenir des projets liés aux communs, en abordant les aspects financiers qui sont cruciaux pour leur développement. Par ailleurs, la mention de "travaux de La Coop des Communs" et d'autres initiatives de soutien renforce l'idée d'un cadre financier adapté pour les communs dans le contexte de l'exploration et de l'amorçage.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Cela est illustré par des phrases telles que :- "La Coop des Communs cherche à mettre en dialogue la recherche et la pratique pour une plus grande opérationnalité des deux." (Phrase 2 du deuxième bloc)- "Avec l'appui des chercheurs, La Coop des Communs soutient les acteurs désireux d'agir par une approche par les communs face aux enjeux systémiques et collectifs des transformations écologiques, sociales, économiques et numériques." (Phrase 4 du deuxième bloc) Ces passages montrent que La Coop des Communs est engagée dans le soutien aux acteurs des communs, ce qui implique la nécessité de financements adaptés pour permettre le développement et l'exploration de ces initiatives.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte traite de la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs de manière explicite dans plusieurs sections, notamment à travers l'énoncé des objectifs et des axes de travail du groupe « Communs et comptabilité ». Par exemple, la phrase 5 mentionne que le groupe cherche à "organiser des actions de sensibilisation afin de permettre à un plus grand nombre d'organisations de l'ESS de comprendre la nécessité de changer de modèle comptable". Cela implique un besoin de financements pour soutenir ces actions. De plus, la phrase 24 évoque les "enseignements d'autres expérimentations" qui pourraient également nécessiter des financements pour leur mise en œuvre.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Par exemple, la phrase 23 mentionne : "il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs", ce qui souligne l'importance de financements spécifiques pour le développement des communs. De plus, la phrase suivante indique que la question de "à qui va/doit aller le financement ?" est cruciale pour la pérennité des communs, ce qui est directement lié à la problématique de l'amorçage et de l'exploration.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Le texte aborde la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, notamment dans le contexte de la protection sociale. Voici les éléments pertinents : 1. **Mention des "communs" et de l'économie sociale et solidaire (ESS)** :- **Phrase 4.2** : "UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST ACCORDÉE AU RÔLE DES « COMMUNS » ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LA PROTECTION SOCIALE DE DEMAIN." Cela indique que le texte se concentre sur le rôle des communs et suggère implicitement que des financements adaptés sont nécessaires pour leur développement. 2. **La recherche d'une protection sociale adaptée** :- **Phrase 3.5** : "LA PROTECTION SOCIALE DOIT ÊTRE REVISITÉE SYSTÉMATIQUEMENT PAR L'APPROCHE POLITIQUE DES COMMUNS." Cela implique que pour améliorer la protection sociale, il est nécessaire d'explorer de nouvelles approches et de les financer adéquatement. 3. **Réformes et financements** : - **Phrase 3.6** : "Cette transformation nécessite un débat collectif citoyen... qui doit être financé par des ressources adaptées." Cela souligne l'importance d'un financement adéquat pour soutenir les réformes nécessaires à l'intégration des communs dans le système de protection sociale.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

La mention de l'importance d'adapter le droit et les financements aux besoins des communs est implicite dans les discussions sur la nécessité de repenser le droit afin de permettre une meilleure gestion et une plus grande inclusion dans les processus de création et de gouvernance des communs. Par exemple, la phrase (SÉANCE 3, 18h00-18h15) "Il faut repenser le droit. SI le droit

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

n’offre pas des outils suffisants pour les Communs ; il faut alors le repenser." montre une préoccupation pour les conditions financières et juridiques nécessaires à l'émergence des communs. Bien que le texte ne fournisse pas de solutions concrètes sur les financements spécifiques pour l'amorçage et l'exploration, il souligne la nécessité de soutenir ces phases par des mécanismes adaptés.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte aborde explicitement la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, notamment à travers la mention des "EBE" (Entreprises à But d'Emploi) et des projets tels que "TZCLD" (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) qui sont cités à plusieurs reprises. Par exemple, à la phrase 6, il est mentionné que "TZCLD a pour objectif de créer des emplois" et "financement majoritairement public", ce qui indique une approche de financement adaptée à ces initiatives, soutenant ainsi les phases d'amorçage et d'exploration des communs. De plus, dans la phrase 44, le texte indique que la prise en charge d'une dette sociétale est un argument pour son financement, ce qui renforce l'idée que des financements adaptés sont nécessaires pour soutenir les phases d'amorçage et d'exploration des communs, en lien avec la gestion et la gouvernance des projets à finalité sociale.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Par exemple, dans la phrase 20, il est mentionné que "l’accès aux financements constitue une contrainte importante pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés classiques". De plus, la phrase 25 souligne que "les initiatives citoyennes qui visent la démocratie alimentaire ou d'autres enjeux sociaux associés à l'accès à des ressources naturelles doivent jouer sur une multiplicité de sources de financement", ce qui montre un lien direct avec la nécessité de financements adaptés pour soutenir les phases d'amorçage et d'exploration des communs. Le texte mentionne également les défis rencontrés par ces initiatives dans l'accès aux financements, en précisant que des règles comme celles de la PAC ne sont pas adaptées aux réalités des projets de communs, ce qui renforce l'idée de la nécessité de financements spécifiques pour ces phases initiales de développement.

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question des financements adaptés pour favoriser les phases d'amorçage et d'exploration des communs, en particulier dans la phrase suivante : "C’est déjà une approche disruptive pour un certain nombre de maires". Cela implique qu'il est nécessaire d'adopter des approches flexibles, ce qui sous-entend la nécessité de financements adaptés pour permettre cette flexibilité dans l'exploration et l'implémentation des communs (phrase 10). De plus, le texte évoque la création des "conditions de l’acceptabilité des nécessaires redirections" et "des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l’essentiel et d’en trouver les moyens", ce qui

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

suggère aussi une nécessité de financements pour soutenir ces explorations et les phases d'amorçage (phrase 12).

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, il est mentionné dans la phrase 4 : "Nous, Plateformes en Communs, plateformes coopératives et leurs alliés, appelons et nous engageons pour l'année 2021 à : ... 2- nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance". Cela indique clairement un besoin de financements adaptés pour soutenir les initiatives des plateformes coopératives dans leur développement. De plus, la phrase 7 souligne également : "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs du financement de l'ESS et de l'intérêt général", ce qui renforce l'idée d'un besoin de financements appropriés pour favoriser l'émergence et l'exploration de ces projets.

B.2 : Des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs

Critère B.21 : Des outils de gestion (dont comptables) revisités à l'ère de l'anthropocène qui soient adaptés ou adaptables aux spécificités des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Plusieurs passages mettent en avant les principes fondateurs de CARE et ses applications pratiques dans le cadre des communs, en soulignant la nécessité de repenser la comptabilité pour intégrer les capitaux naturels et humains. Par exemple, dans la section II.B.1., il est mentionné que "CARE étend cette solvabilité financière à la solvabilité des capitaux humains et environnementaux, et se veut porteur d'une vision forte de la soutenabilité" (phrase 9). Cela montre clairement que la comptabilité CARE cherche à intégrer des éléments qui sont souvent négligés dans les comptabilités traditionnelles. De plus, au chapitre II.D, il est expliqué comment "CARE pose des pistes de reconnaissance de droits envers les communautés et entités concernées (travailleurs, nature) pour permettre la préservation de l'entité elle-même" (phrase 13). Cela souligne l'importance d'adapter les outils de gestion aux besoins spécifiques des communs. Enfin, les exemples d'expérimentations dans des organisations comme les CUMA et Fermes d'Avenir (chapitres III.C et III.D) illustrent comment la méthode CARE peut être mise en œuvre concrètement pour répondre aux enjeux des communs. En somme, le texte explore de manière systématique comment les outils de gestion, en particulier comptables, peuvent être repensés et adaptés pour mieux prendre en compte les spécificités des communs dans le contexte actuel.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte traite de manière approfondie des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs dans le cadre de la transition écologique et solidaire. Il aborde explicitement la nécessité de revisiter les outils juridiques, financiers et de gestion pour qu'ils soient compatibles avec les principes des communs. Par exemple, dans la section "Les moyens et outils juridiques, financiers, de gestion", il est mentionné que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés" (phrase 10). De plus, les outils de gestion sont décrits comme des mécanismes qui mettent en œuvre la gestion, incluant des "normes, indicateurs, tableaux de bord, systèmes d'information, comptabilité" (phrase 10). Le texte souligne également l'importance d'adapter ces outils pour qu'ils favorisent l'auto-organisation des citoyens en lien avec les collectivités locales, ce qui indique une volonté d'innover dans la gestion des communs à l'ère de l'anthropocène (phrase 14). L'idée que les outils traditionnels de l'économie sociale et solidaire ne suffisent pas et que de nouveaux modèles sont nécessaires est également clairement exprimée (phrase 13). Enfin, la conclusion aborde la nécessité de "développer des moyens et des espaces permettant aux collectivités et aux communs d'innover" (phrase 14), ce qui renforce l'idée d'une révision des outils de gestion pour s'adapter aux spécificités des communs.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

B21 - Des outils de gestion (dont comptables) revisités à l'ère de l'anthropocène qui soient adaptés ou adaptables aux spécificités des communs
Par exemple : - **Phrase 3** : "nous nous emploierons dans les mois qui viennent à établir un premier périmètre pour notre alliance." Cela montre une intention de structurer et de définir des objectifs communs, ce qui implique des outils de gestion adaptés.- **Phrase 5** : "nous engageons des actions de sensibilisation et ouvrons un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles." Cela indique une réflexion sur les outils de gestion publique et leur adaptation à des modèles de communs. - **Phrase 6** : "Il est urgent que les acteurs publics déploient des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s." Cela souligne l'importance des outils de gestion publique pour soutenir les plateformes d'intérêt général, qui sont souvent des communs. - **Phrase 7** : "la question de la sobriété numérique doit être posée." Cela pointe vers la nécessité de revisiter les outils de gestion à l'ère de l'anthropocène, y compris les outils comptables, pour s'assurer qu'ils soient adaptés à la durabilité. Dans l'ensemble, le texte insiste sur la nécessité de créer une structure et des outils adaptés aux spécificités des communs, tout en prenant en compte les enjeux contemporains.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte aborde de manière approfondie la question des outils de gestion, y compris des outils comptables, adaptés aux spécificités des communs, surtout dans la section III. Par exemple, il

mentionne des "nouveaux modèles de comptabilité écologique" (phrase 89) et précise des travaux sur la "Comptabilité publique" et la "Comptabilité écosystème centrée" (phrase 90). Ces éléments sont essentiels pour comprendre comment la gestion des communs peut évoluer à l'ère de l'anthropocène et s'adapter aux enjeux contemporains. De plus, la mention de la "répartition des faisceaux de droits" (phrase 86) et des "outils financiers et comptables" montre une réflexion large sur la gestion collective et durable des ressources, ce qui est au cœur de la problématique des communs. Les divers outils cités, tels que les "financements solidaires" (phrase 92) et les "comptabilités écologiques" (phrase 90), montrent une volonté de repenser la gestion dans un cadre qui respecte les spécificités des communs tout en intégrant des outils contemporains adaptés à ces défis.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Plusieurs passages évoquent explicitement la nécessité de revisiter les outils et pratiques de gestion pour favoriser une gouvernance démocratique. Par exemple, dans l'introduction (phrase 3), il est mentionné que la question des pratiques et des outils est un axe d'analyse du groupe de réflexion, s'interrogeant sur la façon dont les communs peuvent mettre en place des pratiques et outils permettant un approfondissement démocratique. De plus, dans la section "LE STATUT DES PRATIQUES ET DES OUTILS DANS LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE" (phrase 10), il est spécifiquement indiqué que le groupe s'est penché sur le statut des pratiques et des outils mobilisés dans les différentes initiatives étudiées, et leur capacité à influer sur le fonctionnement démocratique. Ce passage souligne l'importance des outils de gestion dans le cadre des initiatives de communs, en lien avec la démocratie. Enfin, la mention fréquente du statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) tout au long du texte (par exemple, phrases 6, 7, et 10) montre comment un cadre juridique peut influencer les pratiques de gestion au sein des communs, ce qui est directement lié à la question des outils de gestion adaptés ou adaptables aux spécificités des communs.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

La méthode CARE, qui est présentée comme un cadre de gestion pour l'ostréiculture, est au centre des discussions sur la préservation du milieu marin et de l'activité ostréicole. Plusieurs passages illustrent cette thématique : 1. **Introduction** : La problématique posée - "L’application de la méthode CARE à l’ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l’activité ostréicole elle-même ?" (p. I, phrase 8)- met en avant l'objectif d'adapter des outils de gestion à des contextes spécifiques. 2. **Méthodologie** : Le texte décrit une "compréhension des enjeux de la CSE et appropriation du modèle CARE" (p. II, phrase 1), ce qui indique un effort pour revisiter les outils de gestion dans le cadre des communs. 3. **Étude de cas** : La section où "les données comptables en unité biophysique" et "en unité monétaire" sont présentées (p. IV, phrases 25-27) montre une approche intégrant des éléments financiers et environnementaux, soulignant l'importance d'une gestion comptable adaptée aux spécificités des communs. 4. **Discussion & Conclusion** : La conclusion appelle à "adapter nos outils de navigation" dans un contexte de crise

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

environnementale (p. V, phrase 20), renforçant l'idée d'une nécessité d'adaptation des outils de gestion à l'ère de l'anthropocène.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Par exemple, il est mentionné que les communs reposent sur "de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 16), ce qui implique une réflexion sur la gestion des ressources. De plus, il est souligné que "les principes visent au dépassement de l'intérêt de leurs seuls membres et l'intérêt général" (phrase 21), ce qui indique une nécessité de repenser les outils de gestion pour qu'ils soient inclusifs et adaptés aux besoins collectifs. Le texte insiste aussi sur l'importance de "l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes" (phrase 17), ce qui fait référence à des mécanismes de gestion qui peuvent être adaptés aux spécificités des communs. Enfin, la Coop des Communs "cherche à mettre en dialogue la recherche et la pratique pour une plus grande opérationnalité" (phrase 29), ce qui implique le développement ou l'adaptation d'outils de gestion qui prennent en compte les dynamiques des communs.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

1. Dans la phrase (iv), il est mentionné que "les outils de gestion ne sont pas neutres : ils constituent des « actants » des initiatives de la TES". Cela implique que les outils de gestion jouent un rôle actif dans la dynamique des initiatives de transition écologique et solidaire (TES), ce qui est central à la question posée. 2. La phrase (v) souligne que "l'interrogation sur les outils de gestion débouche sur un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES", ce qui met en évidence l'importance de revisiter ces outils dans le contexte actuel et leur influence sur les communs. 3. Enfin, le texte mentionne la nécessité pour "les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES" de questionner leur approche et les effets des outils de gestion qu'elles promeuvent, ce qui est un aspect crucial pour comprendre comment ces outils peuvent être adaptés aux spécificités des communs.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte traite de manière centrale de la gestion des communs à travers le prisme de la comptabilité, en proposant des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, comme en témoigne plusieurs sections. 1. Dans la section 1. COMMUNS ET COMPTABILITE, il est mentionné que les organisations du groupe "Communs et comptabilité" rencontrent des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel, notamment pour "rendre compte de la richesse des productions créées" et "adapter les redditions de compte à la pluriannualité de la transition écologique et solidaire" (phrase 5). 2. La méthode CARE, qui est développée tout au long du texte, est explicitement décrite comme un cadre conceptuel visant à prendre en compte les interactions de l'entreprise avec son environnement, incluant des indicateurs de soutenabilité et la double matérialité (phrases 12-14). 3. La section 2. QUI DOIT DECIDER DE CE QUI COMPTE ? aborde

directement les questions de valeur et de comptabilité, en interrogeant qui décide de ce qui compte dans le contexte des communs (phrase 16). 4. Enfin, les principes de CARE mettent l'accent sur la nécessité de comptabiliser non seulement les capitaux financiers, mais aussi humains et naturels, en soulignant l'importance de leur préservation et de leur intégration dans les comptes de l'entreprise (phrases 13-14).

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. **Réflexion sur la gestion et la valeur** : Le texte souligne la nécessité de revisiter la gestion et la conception de la valeur dans le contexte des communs en intégrant des dimensions écologiques et communautaires (phrase 13). Il évoque également la nécessité de "revisiter la conception du partage" et d'intégrer des valeurs relationnelles dans cette gestion (phrase 21). 2. **Nouveaux outils comptables** : La mention des "nouvelles méthodes comptables socio-écologiques" et des travaux sur le modèle CARE indique une recherche active d'outils de gestion adaptés aux besoins des communs (phrase 21). Cela répond directement à la question sur la nécessité d'adapter les outils de gestion à l'ère de l'anthropocène. 3. **Distribution des droits de propriété** : Le texte discute de la distribution des droits de propriété et de gouvernance dans le cadre des communs, ce qui est fondamental pour la gestion efficace et équitable des ressources partagées (phrase 22).

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

1. **Évolution du modèle comptable** : Le texte mentionne la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel et de présenter les principes d'un modèle alternatif (C.A.R.E.), ce qui est directement lié à l'adaptation des outils de gestion aux spécificités des communs (phrase 4). 2. **Intégration des capitaux humains** : Il est indiqué que la méthode C.A.R.E. vise à intégrer les capitaux humains dans la comptabilité, ce qui reflète une approche novatrice et adaptée à des enjeux contemporains (phrase 24). Cela concerne directement la question de la comptabilité à l'ère de l'anthropocène. 3. **Démystification de la comptabilité** : Le texte évoque la déconstruction des normes comptables conventionnelles pour les rendre accessibles et pertinentes aux acteurs des communs, ce qui est essentiel pour leur gestion (phrase 27). 4. **Impact sur le modèle socio-économique** : Il est également souligné que la révolution comptable de C.A.R.E. affecte le modèle socio-économique, la répartition de la valeur, et les modes de financement, ce qui montre un lien direct avec les outils de gestion adaptés à l'ère actuelle (phrase 26).

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

1. **Évolutions et adaptation** : À plusieurs reprises, le texte évoque la nécessité d'adapter les pratiques agricoles et les outils de gestion aux nouvelles réalités environnementales. Par exemple, dans le passage où il est dit : "Il faut penser l'adaptation (rendements en baisse...). Il faut atténuer les effets de l'activité et penser une trajectoire d'adaptation, celle-ci implique de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques." (phrase 19). Cela implique une réévaluation des outils de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

gestion pour qu'ils soient en phase avec les défis contemporains. 2. **Gouvernance collective** : La discussion sur la gouvernance collective met en avant l'importance de la gestion par les communautés elles-mêmes, ce qui implique la nécessité de réinventer des outils de gestion qui soient en adéquation avec les besoins et les spécificités de ces communautés. Par exemple, il est mentionné que "sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles." (phrase 11). Cela souligne le rôle crucial de la gouvernance dans la gestion des ressources communes. 3. **Outils numériques et gestion des données** : Le texte aborde également les données numériques agricoles comme une nouvelle ressource à gérer collectivement, ce qui souligne l'importance d'outils de gestion adaptés à l'ère numérique : "Comment créer de nouveaux Communs agricoles autour de « nouvelles ressources » ? Par exemple, autour des données numériques en agriculture." (phrase 10). 4. **Nouveaux défis et outils juridiques** : La nécessité de repenser le droit pour s'adapter aux communs et à leurs spécificités est également soulignée, indiquant que les outils juridiques et de gestion doivent évoluer : "Il faut repenser le droit. SI le droit n'offre pas des outils suffisants pour les Communs ; il faut alors le repenser." (phrase 22).

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Plusieurs passages soulignent l'importance de ces outils dans la gouvernance des ressources naturelles et leur adaptation aux pratiques de gestion collective. 1. **Outils de gestion et comptabilité** : Dans la phrase 3, il est mentionné que le chantier de La Coop des Communs s'intéresse à "l'étude des outils favorisant les conventions entre des acteurs de nature hétérogène pour trouver des solutions à l'accès aux ressources, dans le but d'entretenir les écosystèmes sur le long terme". Cela montre clairement l'intention de développer des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs. 2. **Comptabilité écologique** : À la phrase 24, le texte évoque la "comptabilité écosystème centrée (CEC)" et son utilisation pour "équiper un collectif en vue de la préservation d'une ressource naturelle". Cela indique un effort pour revisiter les outils comptables afin de mieux répondre aux enjeux environnementaux contemporains. 3. **Contexte des communs** : Le texte souligne également que la pratique des communs nécessite des outils qui "s'appuient sur les savoirs locaux et participent à l'émancipation", ce qui est directement lié à la question des outils de gestion adaptés (phrase 41). 4. **Exemples concrets** : Les initiatives telles que celles menées par "Terre de Liens" et les "groupements forestiers citoyens et écologiques" sont citées pour illustrer comment des outils adaptés peuvent favoriser la gestion collective des ressources (phrases 55-61).

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Il évoque explicitement les "plateformes coopératives" comme des "infrastructures de coopération" qui offrent des "outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 7). De plus, il est mentionné que ces plateformes apportent aux pouvoirs publics des "modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 8). Cela souligne l'importance de revisiter les outils de gestion dans le contexte des communs, notamment pour répondre aux besoins d'une économie sociale et solidaire. Le texte décrit également la nécessité de "stabiliser des

modèles et dispositifs" (phrase 10) et de "bâtir un écosystème de financement" (phrase 12), ce qui fait écho à l'idée de développer des outils de gestion adaptés et durables à l'ère actuelle. Ces éléments montrent que la gestion, tant au niveau comptable qu'organisationnel, est une thématique principale, ancrée dans la réalité des communs et des défis contemporains.

Les_communs_de_proximite

Plusieurs sections traitent directement de ce sujet, notamment en ce qui concerne les caractéristiques des communs, leur fonctionnement, et leur interaction avec les institutions publiques. Voici quelques exemples clés : 1. **Introduction des Communs de Proximité (Chapitre 5)** : Dans ce chapitre, Benjamin Coriat définit les communs de proximité comme des entités ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne et régies par des règles élaborées en commun, visant le service de l'intérêt général. Cela répond directement à la question B21 sur l'adaptation des outils de gestion aux spécificités des communs (p. 143). 2. **Critères de la Définition des Communs de Proximité** : Le chapitre souligne que les communs de proximité doivent répondre à des préconditions telles que l'auto-organisation citoyenne et la visée sociale, ce qui implique une révision des outils de gestion traditionnels pour mieux s'adapter à ces besoins (p. 148). 3. **Ressources et Règles d'Utilisation** : La nécessité d'établir des règles d'utilisation et de gouvernance pour préserver les communs est discutée (p. 150), ce qui est essentiel pour la gestion efficace des ressources dans un contexte d'anthropocène, où la durabilité est cruciale. 4. **Relations avec l'État et Financement** : Thomas Perroud, dans le chapitre 8, explore comment les relations entre l'État et les communs peuvent être organisées pour éviter la capture des ressources par l'État, tout en assurant un financement adapté qui respecte les spécificités des communs (p. 221-240). 5. **Exemples Concrets** : Les sections sur les expériences de santé communautaire en France et les écoles-biens communs en Italie illustrent comment les initiatives citoyennes peuvent développer des modèles de gestion adaptés aux besoins locaux, renforçant ainsi la pertinence des communs de proximité à l'ère de l'anthropocène (p. 83-115, 115-139). Ces éléments démontrent clairement que le texte est centré sur la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, répondant ainsi à la demande de réflexion sur leur pertinence et leur mise en œuvre dans le contexte contemporain.

Manifeste_post_covid_19

1. **Infrastructure numérique de coopération** : La section décrivant la nécessité de construire une "infrastructure numérique de coopération accessible à tous" fait référence à des outils et systèmes qui peuvent être adaptés pour gérer les communs (phrases 59-60). 2. **Solutions ouvertes et réplicables** : Le texte évoque des "solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers", ce qui souligne l'idée de systèmes de gestion qui peuvent être adaptés aux spécificités des communs (phrase 61). 3. **Modèle de gouvernance** : Il est mentionné que les "modèles de gouvernance permettent l'implication de tous les acteurs qu'ils impactent", indiquant une approche de gestion collective qui est essentielle pour les communs (phrase 62). 4. **Soutien à des projets innovants** : Le texte discute des actions nécessaires pour soutenir économiquement

les projets innovants, en tenant compte de leurs spécificités, ce qui implique une forme de gestion adaptative (phrases 85-86). 5. **Politiques de la donnée** : La mention des "coopératives de données" et de la nécessité de mener des politiques favorisant la mutualisation et l'intérêt général montre comment des outils de gestion peuvent être pensés dans un cadre collaboratif et éthique (phrase 90).

REVALS_Rapport final_Humus

1. **Outils de gestion** : Le texte mentionne le développement d'outils d'évaluation partagés et de méthodes de comptabilité écologique, notamment le cadre de comptabilité écologique CARE, qui mettent en évidence la valeur environnementale et sociale générée par la ferme urbaine (phrases 5 et 7). 2. **Adaptation aux spécificités des communs** : Le projet REVALS a intégré des méthodologies participatives et des outils de comptabilité écologique pour renforcer la gestion collective des communs, alignant les acteurs locaux autour d'objectifs partagés de restauration écologique et de résilience sociale (phrase 29). 3. **Accord de gestion territoriale (TMA)** : L'importance du TMA, qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes, est centrale dans le texte, illustrant comment ces outils de gestion peuvent être utilisés pour protéger et gérer les ressources communes dans un contexte urbain (phrase 12).
De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde directement la question des outils de gestion revisités à l'ère de l'anthropocène et leur adaptation aux spécificités des communs. Par exemple, dans la section 2.2.1, il est mentionné que "les outils de gestion ne sont pas neutres : ils constituent des « actants » des initiatives de la transition écologique et solidaire", ce qui souligne l'importance des outils de gestion dans ce contexte (phrase 77). De plus, la discussion sur la nature des outils juridiques et de gestion, et leur rôle dans la formalisation des relations entre communs et collectivités, est clairement exposée dans la section 4.2, où il est affirmé que "les outils de gestion constituent des « actants » des initiatives de la transition au sens que la sociologie de la traduction donne à ce terme" (phrase 248).

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Le texte aborde directement la question de la gestion des communs, en particulier en relation avec la banque et la finance, en soulignant des outils de gestion adaptés à l'ère de l'anthropocène. Voici quelques exemples pertinents : 1. **Ressources à gérer en commun** (phrase 21) : "Si on fait cette hypothèse, quelles sont les ressources à gérer en commun ?" Cela soulève la question des ressources bancaires et de comment elles pourraient être gérées comme des communs, ce qui est central à l'idée de revisiter les outils de gestion. 2. **Financer les communs sans dénaturer leur finalité** (phrase 22) : Le texte évoque des propositions pour que les organisations financières agissent en faveur des communs, en se concentrant sur la nécessité d'une finance de proximité et d'une vision élargie de l'entrepreneuriat, adaptés aux spécificités des communs. 3. **Penser le

financement des communs comme un commun** (phrase 23) : Cette section discute de la possibilité de concevoir la banque comme un acteur central dans le financement des communs, soulignant l'importance d'une approche collective dans le financement et la gestion des ressources.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte aborde la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, notamment à travers l'approche par les communs qui est mise en avant comme une méthode d'organisation sociale et de gouvernance. Par exemple, dans la phrase 59, il est mentionné que "Pour Élinor Ostrom, les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté", ce qui évoque implicitement la gestion collective de ressources. De plus, la phrase 63 souligne que "l'approche par les communs permet de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance", ce qui indique une réflexion sur la gestion et la gouvernance en lien avec les communs. Enfin, la phrase 76 fait référence à la nécessité de transformer la manière dont les acteurs agissent en abordant les sujets complexes par le prisme des communs, ce qui implique un renouvellement des outils de gestion. Ces éléments démontrent un intérêt pour la gestion des communs à l'ère de l'anthropocène, bien que le texte ne fournisse pas de détails explicites sur des outils comptables spécifiques.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Plusieurs passages mentionnent directement la nécessité de réviser les modèles de gestion à l'ère de l'anthropocène. 1. À la phrase 83, il est mentionné que « la plupart des acteurs n'ont pas d'outils de gestion des données » et qu'il existe une défiance croissante envers l'infrastructure actuelle du web, ce qui souligne le besoin de revisiter les outils de gestion des données. 2. À la phrase 87, il est précisé que « offrir aux citoyens un web soutenable, fondé sur une gestion éthique et durable des données » indique un besoin d'adapter les outils de gestion aux spécificités des communs, en mettant l'accent sur la durabilité et l'éthique. 3. La phrase 88 évoque des exemples comme Startin'blox, qui met en place des serveurs compatibles SOLID pour faciliter la gestion des données, ce qui montre une approche concrète et adaptée à la gestion des données dans le cadre des communs.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Par exemple, dans la phrase 38, il est mentionné que le Pacte Pastoral "pose les fondements d'une intendance territoriale, au moyen d'un Pacte pastoral", ce qui fait référence à des outils de gestion spécifiques à un bien commun. De plus, la mise en place d'un "Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal" (phrase 54) et les divers rôles des acteurs impliqués dans la gestion du bien commun, comme les "agents ad hoc" qui "assist[ent] les communes dans leur démarches foncières" (phrase 42), montrent une volonté d'adapter les outils de gestion aux spécificités des communs. Ces

éléments mettent en lumière l'importance de revisiter la gestion, y compris les aspects comptables, pour répondre aux enjeux contemporains liés aux communs.

Klaxon_29

Le texte aborde de manière explicite la question de la gestion des communs à travers les "appels à communs" (AAC) et souligne les enjeux de leur mise en œuvre dans le contexte actuel. Par exemple, il est mentionné que ces appels à communs visent à soutenir des initiatives en commun, mais qu'ils peuvent aussi créer une dépendance vis-à-vis des financeurs, ce qui soulève des préoccupations sur leur efficacité et leur alignement avec les spécificités des communs. Des phrases clés qui illustrent cette thématique incluent : - "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs" (phrase 79), - "Nous savons déjà que l'hypothèse selon laquelle la mutualisation des moyens permet une réduction des coûts au bénéfice d'écosystèmes d'usages devait être challengée" (phrase 131). Ces éléments montrent une préoccupation directe pour la gestion des communs à l'ère de l'anthropocène et le besoin d'outils de gestion appropriés, en soulignant à la fois les défis et les opportunités que ces nouveaux dispositifs représentent.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

1. La mention des "exemples de responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs)" et la recherche d'une "efficacité plus grande que le management par les chiffres" (phrase 24) indique directement une réflexion sur des outils de gestion revisités, adaptés aux spécificités des communs. 2. De plus, le texte interroge les "exemples de démarches multi-critères faisant appel, pour le choix de ces critères et de leur évaluation à la délibération des parties-prenantes" (phrase 24), suggérant une recherche d'outils de gestion qui intègrent des modalités de décision collective, ce qui est essentiel pour les communs. 3. La question de l'organisation du travail et de la critique du "new public management", mentionnée dans le contexte de l'économie sociale et solidaire, souligne également la nécessité de repenser les outils de gestion pour qu'ils soient mieux adaptés aux spécificités des communs (phrase 19).

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Le texte traite explicitement de la question de la gestion des communs et des outils adaptés à l'ère de l'anthropocène, en lien avec la protection sociale. Plusieurs passages abordent directement les outils de gestion inclusifs et horizontaux, ainsi que la nécessité de revisiter la protection sociale à travers le prisme des communs. 1. **Mention explicite des outils de gestion** : Dans la phrase 1.11, il est clairement mentionné que "l'influence des communs se propage à différentes échelles et à travers des formes d'action variées, et se traduit par le recours aux outils de gestion et de gouvernance/gouvernement inclusifs et horizontaux (décentralisation de l'autorité)". 2. **Adaptation aux spécificités des communs** : En outre, la phrase 3.5 souligne que "la protection sociale doit être revisitée systématiquement par l'approche politique des communs", ce qui indique une volonté de réformer la gestion de la protection sociale pour mieux intégrer les principes des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs. 3. **Implication des acteurs** : La phrase 3.2 insiste sur le besoin d'une "révision systématique et rendue publique des conditions d'accès à la protection sociale" et sur la nécessité d'une "implication et d'une action collective", ce qui se rapporte directement à la thématique de la gestion des communs.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

1. La mention de la "comptabilité socio-environnementale" est centrale dans le texte, notamment dans les phrases 1 et 10, où il est question de concevoir un modèle de comptabilité qui intègre les spécificités des communs (phrases 1-2, 10). 2. Le texte traite des limites du système comptable actuel pour rendre compte des particularités des communs (phrase 19), ce qui souligne la nécessité d'adapter les outils de gestion. 3. Le modèle C.A.R.E. est présenté comme un outil novateur qui vise à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans la gestion comptable, ce qui répond directement à la question posée (phrases 11-12, 45). 4. La mise en avant de l'importance d'une gouvernance démocratique et de l'implication des acteurs locaux dans la gestion des communs (phrases 45-46) renforce l'idée que les outils de gestion doivent être adaptés aux spécificités des communs.

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, notamment dans la phrase où il est dit : "C'est le sens de notre travail pour une meilleure identification de ce que signifie, concrètement, l'approche par les communs, au service à la fois d'une gouvernances polycentrique, du renforcement du pouvoir d'agir des personnes et de la création d'infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..)" (phrase 30). Cette mention des "outils adaptés" évoque directement l'idée de gestion à l'ère de l'anthropocène, bien que le texte ne développe pas extensivement ce sujet.

Critère B.22 : Des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs qui permettent de sortir de l'hégémonie des marchés publics et des appels à projets

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Outils de gestion et leur importance** : Dans la section 2.2.1, il est mentionné que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et qu'ils constituent des "actants" des initiatives de la transition. Cela indique clairement que le texte aborde le rôle des outils de gestion dans la mise en œuvre des communs (phrase 5). 2. **Nécessité de nouveaux outils** : Le texte souligne que les "outils

actuellement dominants dans les rapports entre ESS et collectivités locales ne suffisent pas" et appelle à "l'invention de moyens juridiques, financiers, de gestion" qui ne bride pas les capacités d'auto-organisation des citoyens (phrase 32). 3. **Critique des outils traditionnels** : La section 4.2.2.4 mentionne que les "outils traditionnels de l'ESS (marchés publics, appels à projets) sont jugés insatisfaisants" et qu'il existe un besoin de dispositifs qui favorisent la coopération au lieu de la mise en concurrence (phrase 15).

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Plusieurs passages soulignent l'importance de repenser la finance et la banque à travers le prisme des communs, ce qui est directement lié à la question posée. 1. La phrase 20 mentionne que le groupe de travail s'interroge sur la possibilité de "constituer une gamme de solutions pour les acteurs des communs" en mobilisant divers types de financements. Cela implique une réflexion sur des outils financiers adaptés qui s'éloignent des modèles de marché dominants. 2. Dans la phrase 22, il est clairement indiqué que le groupe "pousse la réflexion en proposant de penser le financement des communs comme un commun". Cela suggère une approche innovante pour gérer les ressources financières, distincte des pratiques habituelles des marchés publics. 3. La phrase 26 évoque la nécessité d'une "banque de proximité comme un chef de file possible d'une dynamique collective de communs autour du financement des communs", ce qui montre une volonté de créer des systèmes de financement qui soient en adéquation avec les valeurs des communs, plutôt qu'avec celles des marchés traditionnels. 4. La phrase 27 souligne que pour avancer, il est essentiel d'avoir des "outils bancaires et financiers utiles aux communs", ce qui montre une volonté d'adapter les outils de gestion aux spécificités des communs afin de favoriser leur développement. Ces extraits et l'ensemble du texte mettent en lumière une réflexion approfondie sur la nécessité de développer des outils de gestion et de financement qui soient en phase avec les principes des communs, permettant ainsi de s'affranchir de l'hégémonie des marchés publics et des approches financières classiques.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Plusieurs passages soulignent l'importance d'une approche par les communs pour réinventer les modes de gestion des ressources alimentaires et favoriser l'inclusion sociale. Par exemple, la phrase "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics" (phrase 12) met en avant l'idée que les communs peuvent offrir un nouvel espace de coopération, ce qui rejoint la question posée. De plus, l'auteur mentionne explicitement que "L'approche par les communs permet, par ailleurs, de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives" (phrase 23). Cela indique que les outils de gestion basés sur les communs visent à inclure un plus large éventail de participants, ce qui contribue à sortir de l'hégémonie des marchés publics. Enfin, la phrase "Une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure

tous les publics permettrait-elle de transformer la manière dont les acteurs agissent" (phrase 28) illustre également le potentiel des communs pour réformer les pratiques existantes et offrir des solutions alternatives aux modèles dominants.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Développement de la méthode CARE** : Le modèle de comptabilité CARE est présenté comme un outil permettant de prendre en compte les capitaux humains et naturels, en plus du capital financier, ce qui est essentiel pour les communs. Par exemple, il est mentionné que "CARE vise à contribuer à résoudre la question de la soutenabilité écologiques et sociale" (p. 8-9). 2. **Limites du système comptable actuel** : Le texte souligne que les organisations travaillant sur les communs rencontrent des limites pour traduire leurs spécificités dans le système comptable traditionnel, ce qui justifie le besoin d'un modèle comme CARE (p. 6-7). 3. **Reddition de comptes et pluriannualité** : Le groupe de travail mentionne que les méthodes de comptabilité doivent s'adapter à la pluriannualité de la transition écologique et solidaire (p. 6). 4. **Expérimentations des communs** : Les exemples d'organisations comme les CUMA et Fermes d'Avenir montrent comment la mise en place de CARE permet d'expérimenter une gestion qui n'est pas soumise aux logiques de marché. La CUMA est spécifiquement décrite comme une structure qui pourrait bénéficier de CARE pour mutualiser des risques et échanger des pratiques (p. 30-31). 5. **Dialogue avec les comptabilités alternatives** : Le texte aborde également le besoin de dialogue entre les communs et d'autres formes de comptabilité, ce qui montre une volonté de créer des pratiques de gestion qui s'éloignent des modèles dominants basés sur le marché (p. 43-45). 6. **Ville de Grenoble** : La ville de Grenoble est présentée comme un exemple d'application de CARE, cherchant à intégrer les enjeux environnementaux et humains dans sa gestion, ce qui répond directement à la question de sortir de l’hégémonie des marchés publics (p. 45-49).

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

1. **Gestion par les Communs** : Le texte évoque la nécessité d'une approche systémique de la gestion des biens communs, où les formes de droit et d'organisation publique habituelles sont remplacées par des dispositifs plus partagés (phrase 8). 2. **Pacte Pastoral Intercommunal** : La délibération qui a établi le Pacte est décrite comme un moyen d'intendance territoriale, soulignant l'importance d'un cadre de gouvernance qui favorise la participation des différents acteurs concernés, ce qui constitue un exemple de gestion adaptée (phrases 32-34). 3. **Constitution d'une communauté d'acteurs** : Le texte détaille comment le Pacte a institué un Comité d'appui qui regroupe divers acteurs du territoire, ce qui illustre une nouvelle forme de gouvernance partagée (phrase 36). 4. **Outils de gestion participative** : Il est mentionné que la démarche de gestion des communs implique des outils comme des baux, des chartes d'usages et un Plan Simple de Gestion, qui sont tous conçus pour répondre aux besoins spécifiques des communautés locales (phrases 46-48). 5. **Soutien des collectivités locales** : Le texte souligne aussi comment les collectivités locales peuvent jouer un rôle clé dans la gestion des communs, en facilitant des initiatives qui s'écartent des approches traditionnelles basées sur les marchés publics (phrases 68-71).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

- Par exemple, à la phrase 3, il est mentionné que "les acteurs publics doivent déployer des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s", ce qui implique une réflexion sur des outils de gestion alternatifs à ceux des marchés publics.- À la phrase 5, il est indiqué que "nous engageons des actions de sensibilisation et ouvrons un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités", ce qui renforce l'idée d'un besoin de gestion adaptée aux communs.- De plus, la phrase 4 souligne l'importance de "doter l'Europe d'une véritable souveraineté numérique" et "un numérique conforme aux valeurs démocratiques et de justice sociale et écologique", ce qui implique également des outils de gestion qui répondent à ces valeurs.

Klaxon_29

1. Les "appels à communs" sont présentés comme des dispositifs censés s'opposer à la mise en concurrence des associations via la commande publique et aux logiques de guichet, ce qui est directement lié à la question de sortir de l'hégémonie des marchés publics (phrases 69-70). 2. Le texte souligne que ces appels à communs, bien qu'innovants en apparence, peuvent renforcer la dépendance des communes aux financeurs, ce qui remet en question leur efficacité en tant qu'outils de gestion adaptés aux spécificités des communs (phrases 84-85). 3. Il est également mentionné que les AAC peuvent générer des effets de concentration et de mise en concurrence, ce qui va à l'encontre de l'objectif de soutenir des initiatives collectives et de sortir des logiques de financement normatives (phrases 104-106). 4. La critique du partenariat imposé par les financeurs montre comment ces dispositifs peuvent affaiblir les réseaux existants et favoriser certains acteurs au détriment d'une vraie diversité et d'une gestion collective des communs (phrases 132-134).

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Par exemple, il est mentionné que les organisations « en communs » apportent de nouveaux modes d'organizing et questionnent les "obligations professionnelles" imposées par le "new public management" (phrases 22-24). Le texte souligne également le besoin de trouver des exemples de "responsabilisation des salariés" et d'une "démarche multi-critères", ce qui indique une recherche de méthodes de gestion alternatives qui s'éloignent des approches traditionnelles basées sur la productivité (phrases 12-13). De plus, il est question des critiques du "new public management" et de la précarisation des statuts, qui montrent un désir de dépasser ces modèles en faveur d'approches plus communautaires et coopératives (phrases 38-39). La proposition d'organiser un groupe de travail au sein de "La Coop des Communs" pour croiser les regards entre acteurs et chercheurs sur ces questions reflète également l'intention de développer des outils adaptés aux spécificités des communs (phrases 64-66).

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

1. La section III, intitulée "DES EXEMPLES D'OUTILS AU SERVICE DES INITIATIVES DE COMMUNS, LEURS BUTS, LEURS USAGES", est entièrement dédiée à décrire divers outils de gestion qui sont mis en place pour soutenir les initiatives de communs (phrase 1). 2. Les sous-sections énumèrent plusieurs outils réglementaires, contractuels et de sécurisation de la propriété qui sont spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des communs, tout en contournant les structures traditionnelles telles que les marchés publics (exemples dans les phrases 5 à 6 et 11 à 12). 3. Des outils comme les "charte de gestion", "délibérations communales", et "bail emphytéotique" sont mentionnés comme des alternatives aux pratiques habituelles de gestion des ressources (phrase 3 à 4). Ainsi, le texte explore en profondeur comment ces outils peuvent permettre aux acteurs de gérer les communs de manière autonome, sans dépendre des mécanismes traditionnels de financement et de gestion.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Introduction de la question des outils** : Dans la section "INTRODUCTION", il est mentionné que le groupe de travail s'intéresse à la question des « pratiques et des outils » permettant un approfondissement démocratique. Cela établit une base pour explorer comment ces outils peuvent être adaptés pour les communs (phrase 3). 2. **Exemples concrets** : Dans la section "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE", plusieurs initiatives, comme l'Hôtel Pasteur et la SCIC Tetris, montrent comment ces projets ont contourné les règles de la commande publique classique, illustrant les outils de gestion adaptés qui favorisent des usages innovants de l'espace public (phrases 1-2). 3. **Règlement d'administration partagée** : L'exemple du modèle de règlement d'administration partagée en Italie, mentionné dans le texte, est un outil clé qui favorise une relation entre collectivités locales et initiatives citoyennes. Cela démontre la manière dont des outils spécifiques peuvent faciliter la mise en place de partenariats renouvelés, en s'éloignant des appels à projets traditionnels (phrase 7). 4. **Statut des SCIC** : Le texte aborde également le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) comme un élément structurant qui permet d'associer divers acteurs, incluant des collectivités, dans la gouvernance des projets, ce qui est une réponse directe à la question de la gestion des communs (phrase 8). 5. **Conclusion** : La conclusion souligne que les communs peuvent être un terrain propice pour le renouvellement de l'action publique, et que le choix des outils est crucial pour maintenir une ouverture démocratique, ce qui réaffirme l'importance d'outils de gestion adaptés (phrase 14). Ces éléments montrent que le texte traite de manière extensive et réfléchie des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, et leur rôle dans la redéfinition des relations avec les pouvoirs publics.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte traite de manière centrale des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, notamment à travers l'application de la méthode CARE à l'ostréiculture. Cette méthode est présentée comme un moyen de gérer les ressources marines de manière durable tout en

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

préservant l'activité économique des ostréiculteurs, ce qui permet effectivement de sortir de l'hégémonie des marchés publics et des appels à projets. Par exemple, la problématique posée dans l'introduction ("L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?") (Phrase 7) indique clairement l'importance de cette méthode dans la gestion des ressources marines. De plus, les sections détaillant les processus de préservation et les résultats financiers liés à l'application de cette méthode montrent comment un cadre de gestion alternatif peut être mis en œuvre (exemples dans la section "C. Processus de préservation", phrases 24-25). Enfin, la conclusion souligne la nécessité d'adapter les outils de gestion en réponse aux défis environnementaux et sociaux, ce qui renforce l'idée d'une approche centrée sur les communs plutôt que sur des solutions standardisées telles que les marchés publics (phrase 59).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

1. Le passage sur la mise en place de processus d'étude, de problématisation et d'action collectives adaptés à des situations complexes (phrase [A]) évoque directement l'idée de gestion adaptée aux spécificités des communs. 2. La mention des "solutions en 'communs'" (phrase [B]) et la capacité d'analyse collective (phrase [C]) soulignent une approche qui se détourne des structures traditionnelles comme les marchés publics. 3. Le texte insiste sur le soutien aux acteurs désireux d'agir par une approche par les communs face aux enjeux systémiques (dernier paragraphe), ce qui renforce l'idée d'une alternative aux appels à projets classiques. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas d'effleurer la question, mais en fait l'un de ses thèmes principaux, en proposant des outils et des approches qui transcendent les pratiques habituelles de financement et de gestion.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte aborde explicitement la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, en soulignant leur rôle crucial dans la mise en synergie des initiatives de transition écologique et solidaire (TES). Plusieurs passages du texte mettent en évidence cette thématique : 1. **Phrase 4** : "les outils de gestion ne sont pas neutres : ils constituent des « actants » des initiatives de la TES". Ici, l'importance des outils de gestion est mise en avant, les qualifiant d'acteurs influents dans le succès des initiatives. 2. **Phrase 5** : "un des enjeux méconnus de l'efficacité opérationnelle des initiatives de la TES et de leur mise en synergie est donc l'interrogation sur les outils de gestion". Ce passage souligne directement que l'efficacité des initiatives dépend des outils de gestion utilisés, indiquant une nécessité d'adaptation à leurs spécificités. 3. **Phrase 6** : "l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées... acceptent de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion". Cela met en lumière le besoin de repenser les approches traditionnelles de gestion, en particulier dans le contexte des financements publics et des attentes qui les accompagnent.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte aborde de manière centrale la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, notamment à travers la présentation du modèle CARE qui se veut un cadre conceptuel permettant de mieux intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans la comptabilité. Cela permet de sortir de l'hégémonie des marchés publics et des appels à projets traditionnels. Justifications :- Dans la phrase 4, il est indiqué que "Les Communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'Etat", ce qui suggère une alternative à ces systèmes dominants. - La phrase 10 mentionne que "les enjeux sociaux et environnementaux sont absents des normes comptables actuelles", soulignant ainsi la nécessité d'un nouveau modèle qui les intègre, ce qui répond à la problématique des outils de gestion. - Le projet CARE est décrit comme un "cadre conceptuel se référant aux sciences écologiques" (phrase 12), ce qui en fait un outil de gestion spécifique aux communs. - Les principes de CARE, comme "la double matérialité" (phrase 14), renforcent l'idée d'une gestion qui tient compte des impacts sociaux et environnementaux, s'éloignant ainsi des approches traditionnelles basées sur le marché.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Plusieurs passages soulignent l'importance d'une gouvernance adaptée et d'une répartition des droits qui répondent aux besoins des communautés concernées. 1. La phrase 22 mentionne que la réflexion sur la distribution des droits de propriété dans les communs, inspirée par Ostrom, peut guider la conception et la distribution de la valeur. Cela implique une gestion qui s'éloigne des logiques de marché traditionnelles. 2. La phrase 22 poursuit en indiquant qu'il est nécessaire de recourir à des outils qui ne soient pas "les armes du capitalisme propriétaire", ce qui suggère une volonté de s'affranchir des modèles de financement basés sur les marchés publics. 3. La phrase 23 souligne que les principes de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), tels que le principe "une personne/une voix" et les réserves impartageables, peuvent offrir des instruments pour "sacraliser" le bien commun, renforçant ainsi l'idée de moyens alternatifs de gestion. 4. Enfin, le texte conclut sur la nécessité d'adapter le financement pour assurer la pérennité des communs, en indiquant que des leçons peuvent être tirées de l'expérience des associations pour négocier un financement qui ne soit pas uniquement centré sur les marchés.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde de manière significative la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, en soulignant leur rôle dans la sortie de l'hégémonie des marchés publics et des appels à projets. Par exemple, il est mentionné que "La pratique du commun dans l'accès aux ressources naturelles est susceptible de faire émerger de telles valeurs relationnelles" (phrase 2, paragraphe 2) et que "la recherche a fait émerger deux nœuds de questions dans les tentatives d'approche de la gouvernance territoriale par les communs" (phrase 8, paragraphe 8). De plus, la discussion sur la "multiplicité des outils en croisant des cas peu nombreux, mais très différents" (phrase 3, paragraphe 3) indique une exploration des outils de gestion spécifiques aux communs. Le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

texte souligne également l'importance de la "comptabilité écosystème centrée" comme un outil clé pour articuler l'action publique et la pratique du commun, ce qui est directement lié à la question posée (phrase 17, paragraphe 24).

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

1. Le passage mentionne explicitement que les plateformes coopératives "offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 6). Cela indique clairement qu'il existe des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs. 2. Il est également mentionné que ces plateformes "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 6), soulignant l'idée de sortir des modèles traditionnels, comme les marchés publics. 3. De plus, l'appel à "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 7) montre une volonté de créer des alternatives aux financements traditionnels, ce qui correspond à la thématique de la question initiale.

Les_communs_de_proximite

Cela est particulièrement visible dans plusieurs sections, notamment celles qui abordent les expériences de centres de santé communautaires, de services de proximité, de fablabs, et d'initiatives citoyennes. 1. **Définition et caractéristiques des communs de proximité** (chapitre 5) : La définition des communs de proximité est clairement établie, en mettant l'accent sur leur nature citoyenne, auto-organisée, et leur visée d'intérêt général. Cela implique une rupture avec la logique des marchés publics, où les services sont souvent soumis à des exigences de rentabilité qui ne tiennent pas compte des besoins réels des communautés (p. 143-145). 2. **Ressourceries et initiatives citoyennes** (chapitre 7 et 8) : Dans ces chapitres, l'auteur souligne comment les ressourceries et autres initiatives citoyennes émergent comme réponses aux défaillances des services publics traditionnels, en s'appuyant sur des relations de coopération et de solidarité plutôt que sur des appels à projets ou des financements de l'État, qui peuvent mener à une capture des communs. Ces initiatives montrent comment il est possible de créer des modèles de gestion alternatifs qui répondent aux besoins des populations locales tout en préservant l'écosystème (p. 197-201, 221). 3. **Critique de la bureaucratisation et des risques de capture par l'État** (chapitre 8) : Le texte met en garde contre les risques que représente l'intervention de l'État dans les communs, notamment à travers des appels à projets qui imposent des contraintes et des normes qui peuvent dénaturer les initiatives citoyennes. Il est essentiel de maintenir l'autonomie des communs pour eux-mêmes et pour la communauté qu'ils servent (p. 221-223). 4. **Conclusion générale** : La conclusion de l'ouvrage réaffirme que les communs de proximité sont une réponse nécessaire aux crises actuelles et qu'ils doivent évoluer dans un cadre qui respecte leur autonomie et leur but social, loin des logiques de marché (p. 245-267). Ces éléments montrent que le texte s'inscrit dans une réflexion large et critique sur les modalités de gestion des communs, leur nécessité dans le contexte actuel, et les défis auxquels ils font face face à l'hégémonie des marchés publics.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Manifeste_post_covid_19

Par exemple, il mentionne plusieurs initiatives et plateformes qui ont émergé durant la crise du Covid-19, comme Open Food France, Coopcycle, et France Barter, qui sont toutes des solutions qui s'appuient sur des modèles de coopération et d'économie sociale. Ces initiatives permettent de répondre à des besoins spécifiques des territoires tout en évitant de recourir à des acteurs marchands classiques, souvent critiqués pour leurs externalités négatives (phrases 34-35, 48-50). De plus, le texte souligne l'importance de soutenir les solutions numériques solidaires et décrit des actions concrètes pour renforcer ces acteurs, comme la création de fonds d'amorçage dédiés et l'encouragement des expérimentations territoriales (phrases 85-100). Ces propositions visent à sortir de l'hégémonie des marchés publics en adaptant les outils de gestion aux besoins des communs et en favorisant des modèles de gouvernance inclusifs (phrase 72).

REVALS_Rapport final_Humus

Plusieurs passages soulignent l'importance de l'approche collaborative et des outils de comptabilité écologique dans la gestion des ressources communes, ainsi que la formalisation d'accords de gestion qui engagent divers acteurs. 1. **Outils de gestion et comptabilité écologique :** La phrase 10 mentionne le développement d'outils d'évaluation partagés et de méthodes de comptabilité écologique, soulignant leur rôle dans l'alignement des parties prenantes autour d'objectifs communs. 2. **Accord de gestion territorial (TMA) :** La phrase 14 évoque la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA), qui formalise des engagements de plusieurs parties prenantes et qui protège le site contre des constructions futures, illustrant comment les outils de gestion peuvent favoriser des solutions durables en dehors des normes de marché. 3. **Dynamique participative :** La phrase 38 souligne que la gouvernance participative, les engagements écologiques et l'innovation comptable renforcent la gestion collective des communs, montrant ainsi une façon de sortir des mécanismes traditionnels de financement public. 4. **Mécanismes de compensation :** La phrase 53 discute d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine, en suggérant que les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine qui restaurent les fonctions des sols, ce qui est une manière concrète d'appliquer ces outils de gestion pour contrer les effets des marchés. Ces exemples démontrent clairement que le texte aborde directement et de manière approfondie la question posée, en proposant des solutions concrètes et en engageant une multitude d'acteurs dans un cadre de gestion collective.

De façon directe :

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Par exemple, à la phrase 6, il est discuté que la mission des coopératives de données est de permettre à des entreprises ou à des individus de négocier les conditions de réutilisation des données, ce qui constitue une voie vers une "automarchandisation" des données, tout en cherchant à s'aligner sur les principes des communs. De plus, à la phrase 45, il est clairement indiqué que les acteurs de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) doivent réfléchir à comment mutualiser leurs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

données pour sortir des modèles d'exploitation traditionnels qui sont souvent liés aux marchés publics.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. Dans la section 10 "Les moyens et outils juridiques, financiers, de gestion", il est clairement indiqué que les outils traditionnels de l'économie sociale et solidaire (marchés publics, appels à projets) sont jugés insatisfaisants et même desservants pour les communs. Le texte souligne la nécessité de développer des outils qui ne reposent pas sur la mise en concurrence et qui assurent un financement sur le long terme dans une logique de partenariat (phrases 1-3). 2. De plus, il est mentionné que les acteurs expriment un besoin d'outils qui traduisent mieux le rôle des délibérations entre parties prenantes, servant l'action collective et donnant le pouvoir aux personnes intéressées (phrase 4). 3. Le texte conclut qu'il faut développer des moyens et des espaces permettant aux collectivités et aux communs d'innover tout en restant en lien avec leurs propres outils et pratiques, ce qui renvoie directement à l'idée d'adapter des outils de gestion aux spécificités des communs (phrase 14).

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Phrase 11.11** : "La problématique des communs prend de plus en plus d'acuité, pour la protection sociale comme plus généralement." Cela souligne l'importance croissante des communs dans le contexte de la protection sociale, suggérant qu'ils pourraient offrir des outils de gestion alternatifs. 2. **Phrase 10** : "Les communs contribuent à l'amélioration des conditions de vie des résidents d'un pays en permettant l'accès à des ressources ou des prestations en nature." Cela démontre comment les communs peuvent être une réponse aux limitations des systèmes traditionnels de protection sociale. 3. **Phrase 3.5** : "La protection sociale doit être revisitée systématiquement par l'approche politique des communs." Cette phrase indique clairement que la réforme de la protection sociale doit intégrer les principes des communs, suggérant une alternative aux systèmes dominés par l'hégémonie des marchés. 4. **Phrase 3.4** : "Cette possibilité suppose, outre une réforme fiscale cohérente, un débat collectif citoyen comme il n'y a pas eu en France depuis la Libération." Cela montre que la transition vers un modèle basé sur les communs nécessite des outils de gestion qui s'éloignent des pratiques actuelles des marchés publics et des appels à projets.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, dans la section "LES AXES DE TRAVAIL DU GROUPE", il est mentionné que l'un des objectifs est de "présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)" (phrase 4). De plus, le texte souligne la nécessité d'une "démarche réflexive sur les pratiques, capitaliser et continuer à innover" (phrase 7) qui illustre l'idée de sortir de l'hégémonie des marchés publics par des méthodes adaptées aux communs. La méthode C.A.R.E.

est décrite comme un outil qui pourrait "permettre de rendre visible la réalité des engagements d'une organisation en matière de responsabilité sociale et environnementale" (phrase 17), ce qui renforce l'idée d'une gestion adaptée aux spécificités des communs.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

1. La notion de gouvernance collective est discutée comme étant centrale à la gestion des communs, notamment à travers les enseignements du groupe qui soulignent l'importance d'une gouvernance adaptée aux spécificités des ressources, comme l'eau, la biodiversité, et les données numériques (phrases 10-14, 46-49). 2. Le texte mentionne également des cas d'études et des expériences de gestion collective, suggérant des modèles qui sortent des logiques classiques, comme les coopératives et les dispositifs de choix collectifs, ce qui pourrait permettre de sortir de l'hégémonie des marchés publics (phrases 44-48, 76-78). 3. Enfin, la discussion sur la nécessité de repenser le droit pour qu'il offre des outils suffisants pour les communs indique une réflexion concrète sur la gestion et les structures qui pourraient soutenir cette transition (phrases 171-174).

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

1. **Adaptation des outils de gestion** : Le paragraphe dans la section 19 mentionne que le groupe "Communs et comptabilité" vise à "traduire leurs particularités dans le système comptable actuel" (phrase 19). Cela indique une volonté de développer des outils de gestion spécifiques pour les communs. 2. **Modèle C.A.R.E.** : La méthode C.A.R.E. est présentée comme une réponse aux besoins des communs, permettant d'intégrer les capitaux humains, naturels et financiers dans une approche qui sort de l'hégémonie des marchés traditionnels (phrase 22-24). Ce modèle est explicitement mentionné comme une expérimentation pour répondre aux spécificités du secteur. 3. **Critères de décision** : Le texte souligne la nécessité de "revoir les critères de décision et d'évaluation" pour permettre une gestion équilibrée qui prenne en compte les dimensions sociales et environnementales (phrase 48). Cela renforce l'idée d'outils de gestion adaptés qui ne reposent pas uniquement sur des critères économiques.

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte aborde la nécessité de disposer d'outils flexibles et adaptés à la diversité des communs et des acteurs impliqués. Par exemple, la maire citée souligne qu'il n'existe pas de "boîte à outils spécifique" pour les communs, ce qui met en évidence la nécessité d'une approche opérationnelle et flexible (phrase 10). De plus, il est mentionné qu'il est essentiel de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et de "se réapproprier l’économie et ses outils de régulation" (phrase 15).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Critère B.23 : Des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs qui rompent avec les logiques de mesures d' « externalités négatives » et de « mesure d'impact »

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

1. L'approche par les communs est présentée comme une manière de réfléchir à l'accessibilité de l'alimentation en matière de justice sociale et de respect de l'égalité (phrases 5-6). Cette approche diffère des mesures classiques qui ne tiennent pas compte des dynamiques de pouvoir et des inégalités sociales. 2. La citation d'Élinor Ostrom définit les communs non pas comme de simples biens, mais comme des formes d'organisation sociale qui incluent la gestion collective et la gouvernance (phrases 31-34). Cela suggère un cadre de gestion qui s'éloigne des logiques de mesure d'impact standardisées. 3. Le texte évoque également le besoin de renouveler l'action publique autour de l'accès à l'alimentation, en intégrant les communs comme un espace de coopération entre acteurs publics et citoyens (phrase 43-44). Cette approche remet en question les méthodes habituelles d'évaluation et d'impact. 4. Enfin, il est mentionné que le projet de recherche-action ACTTES montre comment l'approche par les communs permet de transformer les questionnements et d'induire des synergies inexploitées entre acteurs (phrase 62-63). Cela souligne une volonté de redéfinir les outils de gestion en fonction des besoins spécifiques des communs.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Définition de CARE** : Le texte explique que le modèle de comptabilité CARE prend en compte non seulement le capital financier, mais aussi les capitaux humain et naturel. Cela permet de calculer le résultat d'une entreprise tout en intégrant les impacts sociaux et environnementaux, tant positifs que négatifs (phrases 41-43). 2. **Critique des approches traditionnelles** : Le rapport souligne que la comptabilité classique ne prend pas en compte de manière adéquate les effets des actions sur l'humain et la nature, et qu'elle favorise une vision à court terme qui ne tient pas compte des enjeux de soutenabilité (phrases 35-39). 3. **Importance de la soutenabilité** : CARE est présenté comme un outil permettant de valoriser les actions de préservation des ressources humaines et naturelles, ce qui est en rupture avec les approches de comptabilité traditionnelles qui se concentrent uniquement sur les résultats financiers (phrases 49-51). 4. **Exemples pratiques** : Le texte cite des initiatives concrètes où la méthode CARE est appliquée, comme dans le cadre des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, qui reconnaît l'emploi utile comme un commun et qui cherche à évaluer la valeur ajoutée de ces emplois en termes de bien-être social (phrases 22-23) et dans les Fermes d'Avenir, où les impacts environnementaux sont pris en compte dans le cadre de leur comptabilité (phrases 31-32). 5. **Dialogue avec d'autres comptabilités** : Le texte évoque également le dialogue entre CARE et d'autres formes de comptabilités alternatives, ce qui indique une recherche plus large de modèles de gestion qui respectent les enjeux des communs (phrases

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

42-43). Ainsi, le texte traite de manière approfondie de la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, en se concentrant sur la méthode CARE et son potentiel de transformation de la comptabilité en un outil au service de la soutenabilité et des communs.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 10 :** "Les outils traditionnels de l'ESS (marchés publics, appels à projets, à communs, mesure d'externalités, d'impacts) sont jugés insatisfaisants, voire desservant les communs." Cela indique clairement une remise en question des outils de mesure conventionnels. 2. **Phrase 12 :** "Les formes d'évaluation actuellement demandées par les financeurs sont inadaptées." Cela souligne la nécessité de repenser les méthodes d'évaluation, qui souvent ne tiennent pas compte des spécificités des communs. 3. **Phrase 14 :** "L'approche par les communs implique de savoir se saisir des outils existants pour les repenser, les remanier, les faire évoluer." Cela montre une volonté de développer des outils adaptés qui ne soient pas basés sur des logiques de mesure d'impact traditionnelles. 4. **Phrase 13 :** "Elles présupposent que l'on sache dès le départ les résultats d'une action." Cela critique le manque de flexibilité des méthodes d'évaluation qui ne sont pas adaptées à la nature évolutive et complexe des communs. Ces éléments démontrent que le texte aborde en profondeur la question des outils de gestion pour les communs, en proposant une réflexion critique sur les outils traditionnels et en plaidant pour des approches plus adaptées aux réalités de ces initiatives.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Plusieurs passages mettent en avant des approches de gestion qui favorisent la participation collective et l'innovation en matière de gouvernance. 1. La mention d'une "approche systémique de la prise en charge et en responsabilité de ces biens" (phrase 10) souligne la nécessité de dépasser les logiques traditionnelles de gestion publique. L'idée que "les formes de droit et d'organisation publique verticale habituelle font place à des dispositifs plus partagés" (phrase 11) évoque directement une rupture avec les mesures classiques d'évaluation et d'impact. 2. Le Pacte Pastoral Intercommunal est présenté comme un exemple d'intendance territoriale qui "pose les fondements d'une intendance territoriale" (phrase 47) et "permet de passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative" (phrase 50). Cela montre comment des outils de gestion peuvent être développés pour répondre aux spécificités des communs sans se limiter aux mesures d'impact traditionnelles. 3. La conclusion de la présentation sur le Pacte pastoral et ses effets au-delà de l'opérationnalité, notamment sur "la résilience du territoire, sur la solidarité et la capacité d'adaptation" (phrase 80), illustre comment des mesures adaptées peuvent être mises en place pour évaluer l'effet d'une gestion collective sans recourir aux logiques d'externalités négatives.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Par exemple, les déclarations concernant les actions de sensibilisation, le dialogue avec les acteurs publics, et la nécessité d'une fiscalité juste (phrase 3.3) démontrent une volonté d'établir des politiques publiques qui reconnaissent et soutiennent les plateformes d'intérêt général. De plus, le texte évoque la nécessité d'une souveraineté numérique qui soit conforme aux valeurs démocratiques et de justice sociale et écologique (phrase 3.5), ce qui implique une réflexion sur des outils de gestion adaptés qui tiennent compte des spécificités des communs. La mention de la sobriété numérique (phrase 3.4) et la nécessité d'une articulation des échelles territoriales (phrase 3.3) renforcent cette idée, en soulignant l'importance de penser des solutions qui ne s'inscrivent pas dans les logiques de mesure conventionnelles mais qui répondent aux besoins spécifiques des communs. En somme, le texte plaide pour une approche qui va au-delà des mesures d'impact pour développer des outils de gestion qui respectent et valorisent les communs numériques.

Klaxon_29

Plusieurs passages mettent en lumière les dangers de la marchandisation et de l'évaluation normée qui risquent de dénaturer les objectifs des communs. 1. **Appels à communs et leur détournement** - Le texte évoque que "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs" (phrase 121), soulignant que les outils de gestion actuels ne sont pas adaptés et risquent de reproduire des logiques de marché. 2. **Critique des logiques d'évaluation et de mesure d'impact**- Le texte discute de la pression à évaluer les actions associatives et critique la transition de "suivi" à "mesure d'impact", indiquant que cela peut mener à une marchandisation du lien social (phrase 195). L'auteur souligne que "ce qui n'est pas chiffré n'existe pas mais tout chiffrer n'est-ce pas une autre étape vers une marchandisation du lien social ?" (phrase 285), mettant en avant les dangers des méthodes de mesure traditionnelles qui ne prennent pas en compte les spécificités des communs. 3. **Appels à la vigilance**- Le texte appelle à "la vigilance, à l'approfondissement et à la recherche de solutions alternatives" (phrase 132), ce qui renforce l'idée qu'il est nécessaire de développer des outils de gestion qui soient en adéquation avec les valeurs des communs.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

1. La phrase (iv) souligne que ce n'est pas seulement la construction de communs qui favorise la synergie des initiatives, mais également le "déplacement du regard" permis par une approche par les communs. Cela implique un réexamen des méthodes d'action, ce qui concourt à une gestion plus adaptée aux spécificités des communs. 2. La phrase (v) affirme que les outils de gestion ne sont pas neutres et constituent des « actants » des initiatives, ce qui implique un questionnement sur le rôle des pouvoirs publics et des financeurs. Cela fait écho à la nécessité d'adapter les outils de gestion pour mieux répondre aux enjeux des communs, s'éloignant ainsi des approches traditionnelles de mesure d'impact. 3. Le texte mentionne explicitement que les outils de gestion et d'évaluation

doivent être interrogés, ce qui est directement lié à la problématique de la mesure des externalités et de l'impact.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

1. **Phrase 9** : "les enjeux sociaux et environnementaux sont absents des normes comptables actuelles", ce qui souligne la nécessité de développer des outils de gestion qui prennent en compte ces aspects, en rupture avec les logiques traditionnelles de comptabilité. 2. **Phrase 12** : "CARE est un cadre conceptuel se référant aux sciences écologiques et visant à prendre en compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement". Cela montre que le modèle CARE rompt avec la vision classique qui se concentre uniquement sur les résultats financiers. 3. **Phrase 13** : "Le modèle CARE intègre réellement, sans compensation possible, ces 3 types de capitaux", ce qui indique une approche holistique qui va au-delà des simples mesures d'impact financier. 4. **Phrase 16** : "Qui décide de ce qui compte ?", questionne les conventions et les normes comptables, invitant à repenser la manière dont la valeur est mesurée. Ces éléments montrent que le texte propose une réflexion approfondie sur des outils de gestion qui s'éloignent des logiques traditionnelles de mesure d'impact et d'externalités négatives, en cherchant à établir une comptabilité qui reflète véritablement les spécificités des communs.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

- **Phrases 21 à 22** : La Coop des Communs discute de la nécessité de « compter ce qui compte vraiment et pas uniquement les externalités produites ou les impacts » et évoque l'importance de « nouvelles méthodes comptables socio-écologiques ». Cela montre un désir de dépasser les mesures d'impact traditionnelles en faveur d'une approche plus holistique et intégrée, qui prend en compte les valeurs relationnelles et l'écosystème.- **Phrase 22** : Le texte mentionne également que « le raisonnement selon lequel on peut relier un effet à une cause qui l'aurait produit nous paraît source de leurre car trop mécanique », ce qui critique ouvertement les logiques de mesure d'impact classiques.- **Phrase 21** : Le texte souligne l'importance de « revisiter la conception du partage » et d'intégrer des valeurs relationnelles dans le partage de la valeur. Cela va à l'encontre des approches qui se concentrent uniquement sur les externalités positives.- **Phrase 22** : L'idée de « distribution des droits de propriété dans les communs » et la réflexion sur « les outils auxquels on peut recourir sans se servir des armes du capitalisme propriétaire » mettent en avant une approche de gestion qui s'aligne avec les spécificités des communs et non sur les logiques capitalistes traditionnelles. Ces points démontrent que le texte explore activement des outils de gestion qui s'éloignent des métriques traditionnelles, promouvant une vision plus adaptée aux dynamiques des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Identification des communs et protection sociale** : Dans la section IV intitulée "Protection Sociale et Communs", il est précisé que l'approche par les communs permet de revisiter le projet de solidarité qui est à la base du système de protection sociale. Le texte souligne que la protection sociale doit être conçue comme un projet d'émancipation et de souveraineté populaire, ce qui rompt clairement avec les logiques de mesure traditionnelles. (Page 38-39) 2. **Critique des logiques néolibérales** : Le texte critique l'idéologie néolibérale qui réduit la protection sociale à un ensemble de services destinés à pallier les défauts du marché, ignorant que ces services s'intègrent dans un projet sociétal solidaire. Cette perspective est en opposition directe avec les approches qui se concentrent uniquement sur les mesures d'impact et d'externalités. (Page 39) 3. **Rôle des communs dans la protection sociale** : Les communs sont présentés comme un levier pour renouveler les questions de solidarité et leur place dans l'agenda politique. La notion de solidarité est élargie pour inclure une multitude de dimensions, allant au-delà des simples mesures quantitatives. (Page 42) 4. **Engagement et participation des citoyens** : Le texte insiste sur l'importance de l'engagement des citoyens dans la co-production de la solidarité et la notion que la protection sociale doit être un projet collectif, impliquant une participation active pour définir les besoins et les droits. (Page 44-45) 5. **Exemples empiriques** : Plusieurs exemples concrets, comme les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) et les AMAP, montrent comment une mise en œuvre des communs dans la protection sociale peut se traduire par des pratiques qui favorisent la solidarité et l'autonomie, plutôt que de se limiter à des mesures d'impact standardisées. (Page 48-49) Ces éléments démontrent que le texte traite de manière centrale des outils de gestion qui rompent avec les logiques traditionnelles de mesure d'impact et d'externalités, en proposant une approche qui valorise l'engagement collectif et la solidarité.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Plusieurs passages soulignent l'importance d'une gouvernance collective et d'une reconnaissance des droits communautaires, en rupture avec les logiques traditionnelles de mesure d'impact et d'externalités négatives. 1. **Gouvernance collective** : La gouvernance est présentée comme un élément essentiel des communs, avec des références à une "gouvernance polycentrique" et à l'importance de l'adaptation des règles aux spécificités des ressources. Par exemple, dans la phrase 12, il est mentionné que "l'exploitation des ressources agricoles et alimentaires doit être en accord avec les circonstances locales, sociales et environnementales", ce qui souligne la nécessité de s'éloigner d'une approche standardisée. 2. **Réflexion sur les ressources** : La discussion autour des ressources est riche, mettant en avant l'importance des ressources immatérielles et hybrides, et le besoin d'une gestion collective qui inclut divers acteurs, comme mentionné dans les phrases 6 et 7. Cela montre une volonté de dépasser les logiques de mesure d'impact classiques pour une approche plus globale et inclusive. 3. **Démarche participative** : Il est également fait mention de la nécessité d'intégrer les nouvelles générations et d'élargir la communauté des ayants droit dans les communs, comme l'indiquent les phrases 6 et 10. Cela implique une rupture avec les modèles traditionnels qui ne tiennent pas compte de la diversité des parties prenantes. 4. **Critique des approches traditionnelles** : Le texte critique les logiques utilitaristes en soulignant que "les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Communs ne se décrètent pas" (phrase 15), ce qui renforce l'idée que des outils de gestion doivent être développés sur la base d'une compréhension dynamique et collective des ressources. En somme, le texte met en lumière une réflexion approfondie sur les outils de gestion des communs qui s'éloignent des mesures d'impact et des externalités négatives, en favorisant une approche plus collaborative et respectueuse des spécificités locales et communautaires.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

1. **Outils conviviaux** : La section 2.1, qui évoque la nécessité de "dépasser les processus de participation formelle" pour donner place à "l'importance accordée à la médiation plutôt qu'à la confrontation", montre une volonté de développer des outils adaptés qui favorisent une gestion collective et inclusive (phrase 13). Cela reflète une critique des outils traditionnels qui mesurent les impacts de manière quantitative. 2. **Comptabilité écologique centrée (CEC)** : Dans la partie 2.4, il est mentionné que "l'usage spécifique de la comptabilité écosystème centrée (CEC) fait l'objet de plusieurs recherches" et que cette approche doit "s'articuler avec les objectifs socio-économiques", soulignant ainsi un besoin de modèles de gestion qui prennent en compte la complexité des enjeux socio-environnementaux au-delà des simples mesures d'impact (phrase 21). 3. **Démocratie par le faire** : La mention d'une "démocratie par le faire" (phrase 8) et d'outils conviviaux mobilisés pour la gestion des ressources souligne une approche qui valorise l'action collective et les savoirs locaux, en opposition aux logiques de gestion bureaucratiques qui dominent souvent la gouvernance territoriale. 4. **Résistance à l'enclosure** : Le texte évoque également comment certains outils peuvent être "détournés" pour résister à des logiques d'enclosure, ce qui montre une rupture avec les approches traditionnelles qui ne prennent pas en compte les dynamiques communautaires (phrases 13-14).

Les_communs_de_proximite

Cette thématique est abordée dans plusieurs chapitres, notamment ceux de Dominique Acker et de Thomas Perroud, qui discutent des centres de santé communautaire en tant que communs et de leur rapport avec l'État et les services publics, en soulignant l'importance de l'auto-organisation et de la gouvernance par la communauté. 1. **Chapitre 3- L'expérience de la santé communautaire en France : une lecture au prisme des communs** : Acker souligne que les centres de santé communautaire se distinguent par leur approche participative et leur volonté de servir l'intérêt général tout en étant ancrés sur leur territoire. Elle évoque que ces centres, par leur mode de fonctionnement, illustrent un modèle de service qui échappe aux logiques habituelles de l'État et des marchés, en promouvant une gestion collective et inclusive (phrases 1-3). 2. **Chapitre 8 - Comment faire pour que le service public ne capte pas les communs ?** : Perroud analyse les risques de capture des communs par l'État et propose des solutions pour établir des partenariats public-communs, en insistant sur la nécessité d'un financement qui ne compromette pas l'autonomie des communs (phrases 2-4). Il souligne également l'importance de la gouvernance horizontale et de l'engagement des communautés, en se basant sur des exemples concrets comme ceux des lycées autogérés (phrases 5-6). 3. **Chapitre 5 - Définir les communs de services de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

proximité : caractérisation, enjeux, perspectives** : Coriat définit les communs de proximité comme des entités ancrées sur un territoire, régies par des règles élaborées en commun et visant le service de l'intérêt général, ce qui souligne la rupture avec les mesures d'impact traditionnelles (phrases 1-2). Ces éléments illustrent comment les communs peuvent fonctionner en dehors des logiques de mesure d'impact et d'externalités négatives, en mettant l'accent sur l'auto-organisation et la participation citoyenne, ce qui est fondamental pour la gestion de ces ressources collectives.

Manifeste_post_covid_19

1. **Plateformes ouvertes et coopératives** : Le texte mentionne que des solutions comme Open Food France et Coopcycle sont développées sous licence libre, ce qui leur permet d'émerger et de répondre aux besoins locaux en se basant sur les ressources des communs (phrases 30-34). Cela montre une alternative aux modèles traditionnels qui mesurent les impacts de manière standardisée. 2. **Nouveaux modèles de gouvernance** : Il est souligné que ces solutions sont gérées par et pour leurs usagers, ce qui favorise l'implication de tous les acteurs concernés (phrase 44). Cela indique une rupture avec les logiques de mesure d'impact conventionnelles où les usagers sont souvent exclus des décisions. 3. **Soutien aux projets innovants** : Le texte appelle à soutenir économiquement ces projets tout en tenant compte de leurs spécificités (phrase 69). Cela suggère un besoin de nouveaux outils de gestion qui reconnaissent et intègrent les particularités des communs, au lieu d'appliquer des mesures standards d'évaluation. 4. **Politiques de la donnée** : La mention de politiques favorisant des tiers de confiance et permettant des mutualisations au service de l'intérêt général (phrase 73) renforce l'idée que de nouveaux outils de gestion doivent être conçus pour rompre avec les logiques de mesure d'impact traditionnelles.

REVALS_Rapport final_Humus

1. **"REVALS employed participatory methodologies, particularly the HuMUS soil health governance model and the CARE ecological accounting framework, to highlight the environmental and social value generated by the urban farm." (phrase 4)** - Cela montre que le projet utilise des outils de gestion spécifiques pour évaluer la valeur générée par les communs, en se concentrant sur des aspects environnementaux et sociaux plutôt que sur des mesures d'impact traditionnelles. 2. **"Thanks to ecological accounting tools, the working hypothesis is to propose a compensation mechanism for degraded soils at the metropolitan scale." (phrase 10)** - Ici, le texte propose une nouvelle approche pour évaluer et compenser les sols dégradés, ce qui rompt avec les logiques habituelles de mesure d'impact. 3. **"The originality of the project lies in placing the common approach at the heart of the project, and questioning management tools in the light of this approach." (phrase 18)** - Cette phrase indique clairement que le projet remet en question les outils de gestion existants pour les adapter aux spécificités des communs. 4. **"The project has fully met the expectations of the MEL and its partners by generating a new dynamic through the signing of the TMA, but also by enabling the experiment and adoption of the CARE ecological accounting method." (phrase 33)** - Cela souligne que le projet a introduit une dynamique nouvelle qui remet en cause les méthodes traditionnelles de mesure et de gestion.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. La phrase 2.2.1 (i) mentionne que l'approche par les communs permet de transformer la manière dont les acteurs agissent et soulève des sujets souvent non questionnés, ce qui indique une remise en question des méthodes traditionnelles de gestion. 2. Dans la phrase 2.2.1 (v), il est affirmé que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et qu'ils constituent des "actants" des initiatives, ce qui souligne l'importance de repenser ces outils dans le cadre des communs. 3. La phrase 4.2.2.4 critique les outils traditionnels de l'ESS, tels que les "marchés publics, appels à projets, à communs, mesure d'externalités, d'impacts", les qualifiant d'insatisfaisants et même de desservant les communs, ce qui renforce l'idée que les approches actuelles ne répondent pas aux besoins des communs.

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Par exemple, la section qui traite de la nécessité d'une "banque de proximité comme un chef de file possible d'une dynamique collective de communs" indique comment la banque pourrait être repensée pour servir des objectifs de transformation sociale, et ce, en intégrant des méthodes alternatives de gouvernance et de gestion (phrases 23-24). De plus, le texte critique explicitement les indicateurs d'impact traditionnels en soulignant que ces indicateurs "véhiculent des présupposés éthiques et idéologiques qui individualisent les acteurs au lieu de générer la coopération attendue par les ODD" (phrase 22). Cela montre une volonté claire de rompre avec les logiques de mesure conventionnelles en faveur de pratiques plus inclusives et collaboratives qui correspondent mieux aux spécificités des communs. Ainsi, le texte présente de manière explicite cette problématique, en posant des questions sur la manière dont les acteurs bancaires et financiers peuvent soutenir les communs sans dénaturer leur finalité, ce qui répond directement à la question posée.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Il mentionne explicitement des concepts qui rompent avec les logiques traditionnelles de mesures d'« externalités négatives » et de « mesure d'impact ». Des exemples pertinents incluent : 1. **Interopérabilité et gestion éthique**- Dans la section III, il est précisé que "les données servent aux entreprises à être plus 'intelligentes', 'compétitives'", ce qui suggère une approche qui va au-delà de la simple mesure d'impact économique (phrase 8). 2. **Propositions de gestion collective** - Le texte évoque des initiatives comme Startin'blox qui mettent en avant un "contrôle sur l'usage des données" et qui proposent une gestion collective et décentralisée des données (phrase 8-9). Cela s'inscrit dans une logique qui conteste les mesures d'impact traditionnelles en favorisant un modèle de coopération plus équitable. 3. **Le développement de coopératives de données**- La mention de "coopératives de données" dans le contexte du Governance Data Act (phrase 7) montre une volonté de repenser la gestion des données, en mettant l'accent sur l'usage collectif plutôt que sur la marchandisation ou la maximisation des profits.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Il évoque des exemples de « responsabilisation des salariés » et de « démarche multi-critères » qui se démarquent du management par les chiffres. Par exemple, il est demandé s'il existe des exemples de démarches où le choix des critères et leur évaluation impliquent la délibération des parties prenantes, y compris des salariés (phrases 4 et 5 du paragraphe sur le pouvoir d'agir). De plus, le texte soulève la question de l'organisation du travail et des conditions qui encouragent un engagement plus authentique, suggérant que les organisations en communs offrent des alternatives qui rompent avec les pratiques traditionnelles basées sur la productivité (phrase 6). Cette mention directe des « organisations en communs » et des critiques du « new public management » indique une réflexion sur des outils de gestion qui prennent en compte les spécificités des communs, tout en s'opposant aux logiques habituelles de mesure d'impact.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Cela se distingue notamment dans la section III, qui décrit divers outils de réglementation, de sécurisation de la propriété en commun, et de répartition des droits. Par exemple, la phrase 5 décrit des "outils contractuels normatifs," tels que des baux et des dons qui sont adaptés à la gestion collective des ressources. De plus, les "outils de répartition des faisceaux de droits" mentionnés à la phrase 20 illustrent une approche qui favorise la gestion participative et l'accès équitable aux ressources.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Le texte aborde explicitement la question des outils de gestion adaptés aux spécificités des communs, notamment dans les sections qui traitent de la gouvernance et des pratiques mises en place par les initiatives étudiées. 1. Dans la phrase 4, il est mentionné que "les communs peuvent, en matière de gouvernance, mettre en place des pratiques et des outils permettant un approfondissement démocratique". Cette phrase indique directement l'intention d'explorer des outils de gestion qui s'alignent avec les spécificités des communs. 2. Dans la phrase 7, il est cité que les "outils juridiques particuliers" facilitent la mise en place de partenariats spécifiques, ce qui renforce l'idée que des outils adaptés aux communs sont nécessaires et se distinguent des logiques traditionnelles de mesure d'impact. 3. La phrase 8 souligne que "le choix des outils est déterminant pour animer une ouverture démocratique", ce qui renforce l'importance des outils de gestion dans le contexte des communs.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Par exemple, il fait mention de "l’application de la méthode CARE à l’ostréiculture" qui vise à préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole, indiquant une approche plus holistique que celle des mesures d'impact traditionnelles (Phrase 14). De plus, dans le contexte de la discussion et conclusion, il est souligné qu'il est nécessaire de "fournir de l’information aux parties prenantes" et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

d'adapter les outils de gestion, ce qui renvoie à l'idée d'une gestion des communs (Phrase 41). Ces éléments montrent que le texte examine non seulement des outils de gestion, mais aussi leur adéquation avec les spécificités des communs, en se distanciant des approches classiques qui se focalisent uniquement sur les impacts environnementaux négatifs.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

1. La mention des "nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 10) fait référence à des outils de gestion qui s'éloignent des mesures traditionnelles, en soulignant un modèle alternatif de gestion des ressources. 2. Le texte insiste sur "la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision" (phrase 10), ce qui rompt avec les logiques habituelles où les décisions sont souvent prises par des entités extérieures, en soulignant un processus de gestion communautaire. 3. Il est également dit que les communs "reposent sur l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes" (phrase 10), ce qui indique un cadre de gestion qui ne s'inscrit pas dans les logiques de mesure d'impact habituelles.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

1. **Phrase 8** : "Les indicateurs comptables classiques ne permettent pas de décrire l'activité de l'école : comment et quand évaluer la re-mobilisation d'un jeune ?" - Cette phrase souligne la nécessité de développer un modèle comptable alternatif qui ne repose pas sur les indicateurs traditionnels. 2. **Phrase 11** : "C.A.R.E. peut permettre de traduire cette relation dans les comptes en intégrant les capitaux que LFDE contribue à restaurer / consommer." - Ici, l'approche C.A.R.E. est présentée comme une alternative qui intègre des éléments non quantifiables par les méthodes traditionnelles. 3. **Phrase 17** : "On valorise les actions nécessaires à mener en matière de préservation ou de restauration, pour aller vers un état de référence conventionnel." - Cela montre que l'évaluation dans ce cadre n'est pas centrée sur les impacts traditionnels mais sur la préservation et la restauration des capitaux. 4. **Phrase 26** : "La « révolution comptable » qui est au cœur du modèle C.A.R.E. devrait rétroagir sur : le mode de production, la construction du modèle socio-économique..." - Cette phrase met en avant l'impact potentiel de la méthode C.A.R.E. sur la comptabilité et la gestion des organisations, en s'éloignant des mesures d'impact habituelles.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Cela est particulièrement visible dans la discussion autour de la comptabilité socio-environnementale et du modèle C.A.R.E. 1. Dans la phrase 19, il est mentionné que les organisations du groupe « Communs et comptabilité » font face à des limites pour rendre compte de leurs particularités dans le système comptable actuel. Cela inclut la nécessité de montrer les coûts engendrés par le respect des règles éthiques en matière sociale et environnementale. 2. Dans la phrase 49, le texte évoque la "révolution comptable" liée au modèle C.A.R.E., qui propose une hiérarchie des critères de décision axée sur le social et l'environnement plutôt que sur le seul critère économique. Cela montre une rupture avec les logiques traditionnelles de mesure d'impact qui se

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

basent souvent sur la rentabilité. 3. La phrase 48 souligne la nécessité de remplacer la "bonne gestion" économique par une gestion équilibrée intégrant des critères sociaux et environnementaux, ce qui est en ligne avec l'idée de rompre avec les logiques classiques de mesures d'impact.

Edito_Newsletter_avril_2025

Par exemple, dans la phrase 10, il est mentionné qu'il n'y a "pas de boîte à outils spécifique" et que la diversité des communs nécessite "une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive". Cela indique une reconnaissance des besoins spécifiques des communs en matière de gestion, sans recourir aux mesures d'externalités négatives typiques des approches conventionnelles. De plus, la phrase 12 évoque la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et de se "réapproprier l'économie et ses outils de régulation", ce qui souligne l'idée de développer des outils de gestion qui soient adaptés aux spécificités des communs plutôt que de s'en tenir aux méthodes traditionnelles.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Il mentionne directement que "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 7). Cela implique une rupture avec les logiques traditionnelles de mesure d'impact et d'externalités négatives, en proposant des modalités d'action innovantes basées sur la co-construction et la coopération. De plus, le texte souligne que ces outils sont orientés vers l'intérêt général et la coopération entre divers acteurs, ce qui reflète une vision alternative aux approches standardisées de mesure d'impact.

Critère B.24 : La reconnaissance des communs malgré la prégnance du droit de la concurrence, en France et en Europe

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages traitent explicitement des tensions et des opportunités qu'offre la relation entre les communs et les institutions publiques, en particulier les collectivités locales. 1. Par exemple, la phrase 2.2.3 mentionne que "s'intéresser aux relations entre collectivités territoriales et communs, c'est questionner la relation entre ces derniers et la puissance publique", ce qui indique clairement une réflexion sur la reconnaissance des communs par les institutions publiques. 2. De plus, le texte évoque les "zones grises" dans les relations entre le marché, l'État, et les communs (phrase 2.1), soulignant les défis que pose le droit de la concurrence dans ce contexte. 3. Le passage sur les "risques d'accaparement" par les collectivités publiques (4.2.1.3) montre bien la complexité de la

reconnaissance des communs face à des structures institutionnelles qui peuvent parfois vouloir contrôler ou normaliser ces initiatives. 4. La conclusion (phrase V) souligne que les communs apparaissent comme une question de survie dans le contexte de crise actuelle, ce qui témoigne d'une prise de conscience collective de leur importance et de leur nécessité malgré la prégnance du droit de la concurrence.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Reconnaissance des communs et comptabilité CARE** : La méthode CARE est présentée comme un moyen de valoriser les communs, en intégrant les dimensions sociale et environnementale dans les pratiques comptables (voir sections II.D et IV.C). Cela montre un effort pour reconnaître les valeurs non marchandes, malgré les pressions du système économique dominant. 2. **Interaction entre communs et droit de la concurrence** : Le texte discute des défis que pose le droit de la concurrence à la reconnaissance et à la préservation des communs, soulignant que les pratiques comptables actuelles favorisent souvent des logiques de profit à court terme, au détriment des intérêts collectifs (partie V). 3. **Exemples pratiques** : Les sections sur les organisations expérimentatrices, comme les CUMA et les Fermes d'Avenir, montrent comment ces initiatives cherchent à s'aligner sur les valeurs des communs tout en naviguant dans un cadre juridique qui peut être contraignant (sections III.C et III.D). 4. **Évaluation et gouvernance** : Le texte souligne l'importance d'une nouvelle approche de la gouvernance qui intègre les communs et la nécessité d'un dialogue entre les différents acteurs, y compris les collectivités, pour garantir la reconnaissance des droits liés aux ressources communes (IV.C.4). En résumé, la question de la reconnaissance des communs est centrale tout au long du texte, qui traite des tensions entre ces pratiques et le cadre juridique actuel, notamment le droit de la concurrence.

Klaxon_29

Plusieurs passages soulignent les tensions entre la logique de marché et les principes de solidarité et d'intérêt général, en particulier dans le secteur associatif. 1. La phrase "le privé lucratif ne peut répondre à l'intérêt général, il s'inscrit par nature dans un cadre concurrentiel où le principe de la compétitivité règne" (phrase 25) souligne explicitement le conflit entre les logiques de marché et les valeurs des communs, qui visent à servir l'intérêt collectif plutôt qu'une logique de profit. 2. Le texte mentionne également les "appels à communs" comme une tentative de soutien à des initiatives qui s'opposent à la "mise en concurrence des associations via la commande publique" (phrase 61). Cela indique une prise de conscience des acteurs associatifs face à la nécessité de préserver les communs dans un cadre légal qui favorise la concurrence. 3. La critique des "AAC" (Appels à Communs) qui pourraient "casser la logique fédérative" (phrase 64) et engendrer de nouvelles formes de concurrence entre associations met en lumière la nécessité de trouver des alternatives pour protéger les communs dans un environnement juridique hostile. En somme, le texte examine de manière approfondie les enjeux de la reconnaissance des communs face aux pressions du droit de la concurrence, en France et en Europe, et propose une réflexion sur les moyens de préserver l'intérêt général dans un contexte néolibéral.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

1. **Échelles de communalité : complément** - La mention d'un débat public sur « Échelle de communalité : éléments pour une reconnaissance juridique des biens communs » (phrase 14) indique un effort de réflexion sur la manière dont le droit peut reconnaître les communs, ce qui est directement lié à la question posée. 2. **Quatre préconisations** - Les propositions telles que l'introduction d'un régime de « patrimoine commun » (phrase 16), et le renforcement de la reconnaissance des « choses communes » (phrase 17), montrent une volonté de faire évoluer le cadre juridique en faveur des communs, malgré les contraintes du droit de la concurrence. 3. **Références juridiques** - Les références aux articles du Code civil et aux discussions sur la propriété (sections II et III) montrent comment le cadre légal actuel peut être interprété ou modifié pour mieux reconnaître les communs, ce qui est directement pertinent à la question de leur reconnaissance. Ces éléments constituent des discussions centrales dans le texte, montrant à la fois les barrières posées par le droit de la concurrence et les efforts pour reconnaître les communs dans ce contexte.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Plusieurs passages évoquent la dynamique des communs et leur interaction avec d'autres systèmes, notamment le droit de la propriété et l'économie sociale et solidaire (ESS). 1. La phrase 5 mentionne que "les communs reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d’usage partagés", ce qui sous-entend une tension entre le droit de la propriété, souvent lié au droit de la concurrence, et les pratiques des communs. 2. De plus, la phrase 8 souligne que "les communs posent comme objectifs la réappropriation et la préservation des ressources face aux formes diverses de privatisation et de captation", ce qui fait référence à la nécessité de reconnaître les communs dans un contexte où les droits de propriété et de concurrence peuvent entraver leur développement. 3. Enfin, la phrase 12 insiste sur la place centrale des personnes dans les prises de décision et sur l’autogouvernement des collectifs, ce qui montre un rejet des modèles dominants qui pourraient être influencés par le droit de la concurrence.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

1. **Construction sociale et gouvernance des communs** : Le texte mentionne que les communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'État (phrase 4). Cela souligne déjà une tension entre les communs et les structures concurrentielles traditionnelles, indiquant une reconnaissance des communs dans un cadre où le droit de la concurrence prédomine. 2. **Limites des normes comptables** : Les phrases 8-9 évoquent que les normes comptables actuelles sont principalement financières et ne tiennent pas compte des enjeux sociaux et environnementaux, ce qui peut être interprété comme une critique de la prégnance du droit de la concurrence au détriment des valeurs des communs. 3. **Modèle CARE et ses principes** : Les principes de CARE (phrases 13-14) mettent en avant une approche qui intègre les capitaux humains et naturels, ce qui reflète une volonté de dépasser les limitations imposées par le droit de la concurrence en valorisant

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des éléments souvent négligés par les modèles comptables traditionnels. 4. **L'importance de la reconnaissance des capitaux** : Dans les phases d'évaluation et de préservation des capitaux (phrases 16-19), le texte insiste sur la nécessité de reconnaître et de préserver les capitaux humains et environnementaux, ce qui témoigne d'une volonté de réconcilier les intérêts des communs avec les exigences du marché concurrentiel.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

1. **Émergence et objectifs des communs** : Le texte mentionne les communs à finalité sociale, tels que TZCLD et l'école ETRE, qui cherchent à créer des emplois décents et accessibles, en se basant non pas sur la rentabilité mais sur l'utilité pour le territoire (phrases 5-6). Cela renvoie à une dimension de reconnaissance des communs qui peut être en tension avec le droit de la concurrence. 2. **Gouvernance et gestion** : Le texte évoque la gouvernance des communs, soulignant le rôle d'un Comité Local pour l'Emploi qui inclut divers acteurs locaux, dont des personnes touchées par la privation d'emploi. Cette structure montre une forme de gestion qui pourrait contredire les principes stricts du droit de la concurrence (phrase 6). 3. **Problématiques comptables** : Les parties qui traitent de la comptabilité socio-environnementale soulignent les défis que rencontrent les organisations de communs pour s'adapter à un système comptable qui favorise souvent des logiques concurrentielles. Cela est visible dans les phrases 19-20, où le texte aborde les limites de la comptabilité traditionnelle face aux besoins des communs. 4. **Reconnaissance des dettes sociétales** : Le texte aborde la notion de "dette sociétale" et comment cela peut influencer la reconnaissance des communs et leur financement, ce qui est essentiel dans le débat sur la concurrence (phrases 46-47).

Manifeste_post_covid_19

1. **Mention des "communs"** : Le texte évoque directement les "acteurs issus des communs" et leur rôle dans la création de solutions numériques solidaires, ce qui est fondamental pour la question posée (phrase 60). 2. **Opposition aux pratiques monopolistiques** : Il est mentionné que des acteurs à but lucratif, tels qu'Amazon et Airbnb, dominent le marché tout en générant des externalités négatives. Cette critique souligne la nécessité d'une reconnaissance des alternatives basées sur les communs dans un contexte où le droit de la concurrence favorise les grandes entreprises (phrase 21-23). 3. **Propositions concrètes** : Le texte avance des propositions pour soutenir les projets innovants qui reposent sur les communs, comme le soutien économique et la redéfinition des règles du jeu pour mieux protéger les travailleurs et usagers (phrase 99-110). Cela souligne l'importance de reconnaître et promouvoir les communs face à des structures concurrentielles dominantes.

REVALS_Rapport final_Humus

Plusieurs passages évoquent comment le projet REVALS et le nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) contribuent à la protection et à la valorisation des pratiques d'agriculture urbaine, malgré la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

pression que peut exercer le développement urbain et les lois qui régissent la concurrence. 1. **Reconnaissance des communs et protection juridique :** Le texte souligne que le TMA, signé en juin 2025, formalise les engagements des parties prenantes et reconnait les contributions de la ferme à la restauration des sols et à la cohésion sociale, tout en permettant de nouvelles protections d'usage des terres (phrase 15). 2. **Impact sur le droit de la concurrence :** L'expression "classer le site comme zone agricole dans le plan urbain métropolitain" (phrase 16) montre comment les décisions prises au niveau local pourraient interagir avec des lois plus larges, notamment celles qui gouvernent la concurrence, en cherchant à protéger l'espace pour des usages communs. 3. **Mécanisme de compensation :** Le texte mentionne l'idée de proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés par l'urbanisation (phrase 41), ce qui implique une réflexion sur comment les projets d'agriculture urbaine peuvent coexister avec les exigences du développement urbain et les règles de concurrence. 4. **Rôle des acteurs locaux :** La collaboration entre différents acteurs (gouvernements locaux, associations, citoyens) pour aboutir à des objectifs communs de durabilité et de résilience sociale est au cœur de la discussion sur la gestion des communs (phrase 52). Dans l'ensemble, le texte démontre comment la gestion participative de l'agriculture urbaine et la reconnaissance des valeurs écologiques et sociales peuvent se développer malgré les contraintes posées par le droit de la concurrence, ce qui en fait une thématique centrale du projet.De façon directe :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Le texte traite explicitement de la question de la reconnaissance des communs dans un contexte de concurrence en droit bancaire et financier, notamment à travers les réflexions sur le rôle des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des banques dans la gestion des ressources en commun. Exemples et termes précis : 1. À la phrase 19, il est mentionné : "la question de la place et du rôle de l'ESS dans une finance soutenable renvoie alors en premier lieu à la capacité de ces acteurs à participer à des coopérations, à des actions collectives" ce qui évoque la reconnaissance de l'ESS face à la logique de concurrence. 2. À la phrase 22, il est question d'interroger "si on peut mobiliser l'exemple des législations bancaires qui, dans l'histoire, ont pensé le système bancaire comme un « commun »", ce qui souligne la tension entre le droit de la concurrence et la gestion des biens communs. 3. La phrase 24 évoque la nécessité de "réfléchir au partage de la valeur ajoutée générée localement", ce qui implique une réflexion sur comment les communs peuvent fonctionner en complémentarité avec les structures de marché qui sont souvent soumises à des impératifs concurrentiels.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Par exemple, il est mentionné que l'approche par les communs peut aider à « relocaliser les chaînes de pouvoir » et à questionner la place des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives (phrase 30). De plus, il est souligné que « les initiatives de transition, qui cherchent justement à apporter des réponses aux nouveaux enjeux agricoles et alimentaires, peinent à inclure les publics socio-économiquement défavorisés » (phrase

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

30), ce qui fait écho aux tensions entre communs et concurrence, notamment en matière d'inclusion et d'accès équitable aux ressources.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Le texte mentionne explicitement la question de la reconnaissance des communs face au droit de la concurrence, notamment dans le contexte du projet de règlement européen "Data Governance Act". Par exemple, au paragraphe I, il est indiqué que "la mission des 'coopératives de données' au sens du projet de règlement européen est de permettre à des entreprises (petites et moyennes) ou à des individus de négocier les conditions de réutilisation des données", ce qui fait écho à la lutte contre la marchandisation des données et à la reconnaissance des communs (phrase 5). De plus, le texte aborde les ambiguïtés concernant la marchandisation des données et le croisement entre activités et intérêt général, ce qui est pertinent à la question de la reconnaissance des communs dans un cadre juridique concurrentiel (phrase 8).

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 12 :** "Les institutions publiques des pays des Nords paraissent solides si on les compare à celles de plusieurs pays des Suds." - Cette phrase introduit une réflexion sur le rôle des institutions face à la reconnaissance des communs. 2. **Phrase 23 :** "La captation des initiatives est toujours un risque." - Cela soulève la question de comment le droit de la concurrence peut influencer la gestion des communs. 3. **Phrase 29 :** "Le risque de soumission à la logique administrativiste ou politicienne doit être maîtrisé." - Cette mention évoque les tensions entre le droit public et les initiatives de communs, en lien avec le droit de la concurrence. 4. **Phrase 34 :** "D'où l'importance de la maîtrise des outils par les acteurs et leur adaptation aux contextes singuliers." - Cela souligne que la reconnaissance des communs doit s'accompagner d'une adaptation des outils juridiques et d'une compréhension des enjeux de concurrence.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Le texte aborde explicitement la question de la reconnaissance des communs en lien avec le droit de la concurrence, notamment à travers des références aux tensions entre la gestion des biens communs et les contraintes légales. Par exemple, dans la phrase 57, il est mentionné que "les limites apportées à l'exercice du droit de propriété doivent être justifiées par un motif d'intérêt général et proportionnées à l'objectif poursuivi", ce qui fait écho à la prégnance du droit de la concurrence et souligne la difficulté de reconnaître les communs dans ce cadre. De plus, la phrase 61 évoque des "opportunités d'espaces à reconquérir dans l'intérêt général", ce qui sous-entend un défi à relever face à la réglementation en vigueur qui peut parfois entrer en conflit avec les initiatives de gestion collective des biens communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Le texte aborde explicitement la question de la reconnaissance des communs en mentionnant la nécessité d'adopter des politiques publiques anti-monopoles et de soutenir les plateformes d'intérêt général. En particulier, il est noté que "les acteurs publics doivent déployer des services publics numériques" et que ces plateformes doivent "être reconnues" (phrase 3). Cela fait référence à la reconnaissance des communs malgré la concurrence des grandes plateformes. De plus, le texte souligne l'importance d'une "véritable souveraineté numérique" pour garantir un numérique conforme aux valeurs démocratiques en Europe (phrase 3).

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Il fait référence à des dynamiques alternatives et à la manière dont les organisations "en communs" peuvent offrir de nouvelles formes d'organisation qui s'opposent à la productivité et au reporting inspirés de l'idéologie capitaliste. Par exemple, dans la phrase 38, il est mentionné que ces organisations « apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing ». De plus, la phrase 36 soulève des interrogations quant à la place des différentes parties prenantes dans les systèmes de production et comment cela peut interroger le droit de la concurrence. Il y a également une mention indirecte du lien entre ces organisations et le cadre juridique plus large, notamment en ce qui concerne la précarisation des statuts et le reporting imposé par le « new public management » (phrase 32). Cela fait écho à la question de la reconnaissance des communs dans un environnement influencé par le droit de la concurrence. En somme, bien que le texte ne traite pas directement de la prégnance du droit de la concurrence, il évoque des éléments pertinents qui se rapportent à la reconnaissance des communs dans ce contexte.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Par exemple, dans la phrase 35, il est mentionné que "la capacité d'acteurs privés à faire évoluer réglementations et politiques publiques n'est bien entendu pas unique aux communs", ce qui souligne l'interaction entre les communs et les règles de la concurrence. De plus, la phrase 45 évoque la "consécration juridique de la notion de « communautés énergétiques citoyennes »", ce qui illustre une reconnaissance des communs par les institutions, malgré la prégnance du droit de la concurrence. Le texte fait également référence à la nécessité d'affiner la recherche sur la manière dont les communs peuvent influencer le rôle et les perceptions des pouvoirs publics (phrase 37).

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte aborde explicitement la question de la reconnaissance des communs en lien avec le droit de la concurrence, notamment dans le cadre de l'ostréiculture et de la préservation du milieu marin. Cela est particulièrement visible dans la problématique posée dans l'introduction : "L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?" (phrase 9). De plus, la discussion sur la viabilité écologique et financière dans la conclusion (phrase 29) souligne l'importance de trouver un équilibre entre les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

activités économiques (comme l'ostréiculture) et la préservation des ressources communes, ce qui est en résonance avec la question de la reconnaissance des communs face aux contraintes du droit de la concurrence.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

- Dans le premier paragraphe, il est mentionné que les initiatives sont souvent "mises en concurrence compte tenu de la conception actuelle des financements publics et privés", ce qui renvoie directement à la prégnance du droit de la concurrence (phrase 2).- La reconnaissance des communs est aussi soulignée par la notion que la mise en synergie des initiatives de TES est découragée, et cela est en rapport avec les effets des politiques de financement qui ne favorisent pas les approches collectives (phrase 3).- En outre, les résultats du programme ACTTES mettent en lumière comment une approche par les communs peut transformer le regard des acteurs, ce qui implique une certaine reconnaissance de ces communs en tant qu'outils pertinents malgré les contraintes concurrentielles (phrase 26).

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Par exemple, la phrase 12 mentionne que "les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social." Cela indique une reconnaissance difficile des communs face aux structures juridiques existantes. De plus, la phrase 23 souligne que les principes de l'ESS, comme "le principe « une personne/une voix »" et "les concepts d'intérêt général", peuvent contribuer à "sacraliser" le bien commun, ce qui implique une réflexion sur la reconnaissance des communs dans le cadre légal, en lien avec le droit de la concurrence.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Phrase 1.8** : "Cependant, dans un environnement changeant, d'autres échelles de protection et de solidarité - régionale, locale, communautaire, familiale - coexistent et font évoluer le rapport des individus et des cellules familiales à la protection." Cette phrase indique clairement que malgré les pressions du droit de la concurrence, des formes de solidarité et de protection émergent à divers niveaux. 2. **Phrase 1.6** : "Cette opposition domine aussi l'idéologie économique sous-jacente au droit de l'Union Européenne : le filet de sécurité, dans ce cadre, est une intervention publique minimale qui vient palier les échecs du marché alors que le mode « normal » de la couverture des besoins sociaux serait le marché." Ici, il est mentionné que le cadre économique de l'UE, bien que régi par des logiques concurrentielles, laisse place à des initiatives de protection sociale. 3. **Phrase 3.5** : "Cette problématique peut lui donner un atout puissant si elle est élaborée politiquement (note sur le projet politique des communs)." Cela souligne l'importance de la reconnaissance des communs comme une réponse politique à la pression du droit de la concurrence.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde directement la question de la reconnaissance des communs, en particulier dans le contexte du droit de la concurrence, notamment à travers les passages qui soulignent les conflits entre les formes de propriété publique et privée et la nécessité d'un cadre juridique plus inclusif pour les communs. Par exemple, la phrase 9 du texte mentionne que "la question de la propriété est l'un des principaux obstacles à l'appropriation du concept de communs par les acteurs publics et privés". De plus, le texte fait référence à des propositions de réforme du cadre juridique pour intégrer les communs dans la gouvernance territoriale, ce qui est explicitement lié à la reconnaissance des communs malgré les contraintes du droit de la concurrence (phrase 15 : "réformer l'article 542 du Code civil pour protéger les communs fonciers...").

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question de la reconnaissance des communs et les défis liés au droit de la concurrence, sans en faire le thème central. Justification : Le passage qui évoque la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 16) suggère une prise en compte des communs dans un cadre légal potentiellement restrictif, comme le droit de la concurrence. De plus, l'idée que "dans toutes nos politiques publiques aujourd'hui, on est censé regarder la manière de faire ensemble, de faire avec" (phrase 14) renvoie à la question de la reconnaissance des communs dans des contextes réglementaires.

Les_communs_de_proximite

1. **Réglementation et Concurrence** : Dans le chapitre 7, Jean-Claude Boual discute de la libéralisation des services publics et des implications de l'Union européenne sur les services d'intérêt économique général, soulignant comment le cadre réglementaire peut entraver les communs de proximité (p. 198-199). 2. **Capture des Communs** : Dans le chapitre 8, Thomas Perroud examine les risques que les services publics captent les communs et propose des solutions pour éviter cela, en plaidant pour des partenariats qui respectent l'autonomie des communs (p. 221-222). Il souligne que l'État peut agir comme un facilitateur sans capturer les ressources des communs. 3. **Montée des Initiatives Citoyennes** : Benjamin Coriat dans le chapitre 5 évoque l'émergence des communs de proximité comme réponse à la défaillance des services publics, ce qui démontre une reconnaissance croissante des communs dans un contexte où le droit de la concurrence est dominant (p. 144-145). 4. **Contexte Européen** : Le chapitre 6 par Nicole Alix aborde comment les structures associatives peuvent servir de support aux communs, en mettant en lumière les tensions entre les intérêts des associations et ceux des services publics dans le cadre de la législation européenne (p. 165-166).

De façon absente :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Le texte ne traite pas de la question de la reconnaissance des communs en lien avec le droit de la concurrence en France et en Europe. Il se concentre principalement sur les actions, les objectifs et les méthodologies liés à l'expérimentation de la comptabilité C.A.R.E. dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), sans mentionner le droit de la concurrence ou les communs dans le contexte juridique européen ou français. Aucune phrase ne fait référence à ces thématiques spécifiques.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Le texte ne traite pas de la question de la reconnaissance des communs en lien avec le droit de la concurrence, ni en France ni en Europe. Il aborde principalement le rôle des plateformes coopératives dans la transition écologique et solidaire, ainsi que la nécessité de structurer un réseau autour de ces plateformes. Aucun passage ne fait référence à la réglementation du droit de la concurrence ou à la reconnaissance des communs dans ce contexte. Les thématiques évoquées concernent plutôt l'organisation et le soutien des plateformes coopératives, sans lien explicite avec la question posée.

Critère B.25 : Des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, par les entreprises capitalistes ou les autorités publiques.

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. **Définition des communs et enjeux de gestion** : Le texte explique que les communs doivent être gérés collectivement pour préserver l'accès aux ressources, en opposition aux solutions de marché ou de gestion publique. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte de la protection contre l'accaparement. Par exemple, dans la phrase 3 de la section "Les communs, comment les expliquer à des banquiers ?", il est mentionné que la gestion en commun est plus efficace pour préserver l'accès aux ressources que la gestion par le marché ou la gestion publique. 2. **Questionnement sur le rôle de la banque** : À plusieurs reprises, le texte interroge comment la banque peut être conçue comme un commun, en posant des questions sur la gestion des ressources menacées (phrase 21). Cela soulève la problématique de comment les acteurs financiers peuvent contribuer à protéger les communs des accaparements. 3. **Propositions de financement des communs** : Le texte propose des moyens pour financer les communs sans les dénaturer, en insistant sur la nécessité de renouer avec une banque de proximité qui respecte les valeurs des communs (phrase 22). Cela inclut des recommandations sur la manière dont les banques doivent s'engager avec les initiatives de financement en commun. 4. **Émergence des communs de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

territoire** : À la fin, il est question de comment la finance soutenable peut contribuer à faire émerger et développer des communs à l'échelle territoriale (section III). L'idée est de créer des synergies qui protègent ces communs contre les intérêts des acteurs capitalistes ou des autorités publiques.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Phrase 6** : "Que faire concrètement sans copier les modèles d’exploitation des données que nous décrions". Ici, il est question d'éviter les pratiques d'exploitation qui pourraient mener à un accaparement des données par des modèles d'affaires traditionnels. 2. **Phrase 3, section I** : "La marchandisation des données personnelles, comme question politique, éthique et économique est au cœur des préoccupations". Cela indique une préoccupation centrale concernant la façon dont les entreprises peuvent s'approprier des données personnelles et les transformer en marchandises. 3. **Phrase 4, section II** : "Les ambiguïtés concernant la marchandisation de données, le croisement entre types d’activité et intérêt général". Cette mention des ambiguïtés de la marchandisation des données souligne les tensions entre l'intérêt général et les motivations lucratives des entreprises. 4. **Phrase 3, section III** : "Les données des individus sont accaparées par les “GAFAM”". Cela évoque directement l'accaparement des richesses créées par les communs par des entreprises dominantes. 5. **Phrase 12, section V** : "Mobicoop ... une initiative d’intérêt général, ouvert au plus grand nombre de parties prenantes". Ici, l'initiative est présentée comme une réponse à la nécessité de protéger l'intérêt général contre l'accaparement des données.

Klaxon_29

1. **Critique des appels à communs** : Le texte affirme que ces dispositifs peuvent réduire les communs à de simples ressources partagées, mettant ainsi en danger leur dimension politique et émancipatrice. Cela souligne une préoccupation concernant le risque d'accaparement par des entités financières : "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs" (phrase 96). 2. **Dépendance aux financeurs** : L'auteur évoque le risque que les communs deviennent tributaires des financements privés ou publics, ce qui pourrait mener à une perte de contrôle et d'autonomie pour les communautés : "nous y voyons un risque d’affaiblissement des nécessaires négociations entre les pouvoirs publics et la société civile organisée" (phrase 126). 3. **Risques de concentration et de mise en concurrence** : Le texte décrit comment les appels à communs peuvent générer des effets de concentration et des nouvelles formes de mise en concurrence entre associations, ce qui va à l'encontre de l'idée de communs : "ces AAC risquent de gommer la dimension politique des communs" (phrase 115). 4. **Critique de la logique de partenariat imposée par les financeurs** : L'auteur critique l’injonction à travailler en consortium, qui semble favoriser certains acteurs au détriment d'autres, renforçant ainsi la logique de compétition : "Ces alliances qui se créent sur injonction du financeur... peuvent se révéler de nature à contourner les réseaux existants" (phrase 133).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Plusieurs passages soulignent l'importance de la relation entre les acteurs des communs et les pouvoirs publics, ainsi que les enjeux de gouvernance et d'influence. 1. **Phrase 5** : Le texte évoque comment les initiatives étudiées ont influencé les règles du jeu institutionnel, illustrant une prise de pouvoir et un potentiel d'évitement de l'accaparement des ressources par des acteurs institutionnels. 2. **Phrase 6** : Il mentionne explicitement le risque que les communs soient perçus comme des substituts à l'action publique, ce qui soulève la question de la légitimité des pouvoirs publics face aux acteurs des communs. 3. **Phrase 7** : La notion de "pouvoir de convocation" des citoyens, qui peuvent interpeller la puissance publique, souligne comment les communs cherchent à modifier les relations entre citoyens et institutions, ce qui est directement lié à l'accaparement des richesses. 4. **Phrase 8** : La discussion sur les "terres de confiance" et les partenariats entre les communs et les pouvoirs publics montre une tentative de créer des relations équilibrées et respectueuses, permettant de prévenir un éventuel accaparement des ressources par les institutions. 5. **Phrase 10** : L'exemple de l'Hôtel Pasteur illustre la lutte contre la capture institutionnelle de la souveraineté populaire, ce qui est au cœur de la question de l'accaparement des richesses des communs.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

1. **Mention du cadre conceptuel CARE** : Le texte souligne que le modèle CARE vise à prendre en compte les interactions de l'entreprise avec son environnement, ce qui implique une réflexion sur les ressources et les valeurs qui doivent être préservées face à des enjeux d'accaparement par des acteurs économiques. Cela est explicité dans la phrase 12 où il est mentionné que CARE est un cadre conceptuel qui se réfère aux sciences écologiques. 2. **Les principes de CARE** : Le texte évoque des principes comme la "double matérialité", qui implique de prendre en compte les impacts de l'entreprise sur l'environnement, ce qui est lié à la question de la protection des communs contre l'accaparement (phrase 13). De plus, le fait que les capitaux humains et naturels doivent être préservés au même titre que le capital financier (phrase 14) renforce cette idée de protection. 3. **Critique des normes comptables** : Il est également souligné que les normes comptables actuelles ne prennent pas en compte les enjeux sociaux et environnementaux, ce qui peut mener à un accaparement des richesses créées par les communs sans considération pour leur valeur intrinsèque (phrase 9).

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. La phrase 12 mentionne que "la Coop des Communs ne croit donc pas que la « sanctuarisation » des biens communs puisse se faire sans action résolue et permanente des communautés humaines (y compris vis-à-vis des institutions étatiques)." Cela indique clairement que la protection des communs nécessite une vigilance et une action directe contre les menaces potentielles des autorités publiques. 2. Dans la phrase 22, il est indiqué que "nous menons une réflexion sur le type d’outils auxquels on peut recourir sans se servir des armes du capitalisme propriétaire" et évoque

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'importance d'éviter "que la valeur soit pillée sans contrôle des contributeurs". Cela montre une préoccupation explicite pour la protection des ressources communes contre l'accaparement par le capitalisme. 3. La phrase 23 souligne que "les principes et des pratiques fortes et éprouvées" de l'ESS, tels que le principe « une personne/une voix » et le patrimoine inaliénable, sont des moyens pour "sacraliser" le bien commun, ce qui témoigne d'une volonté de protéger les richesses créées par les communs.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Protection sociale et communs** : Dans la section "Protection Sociale et Communs", le texte met en avant le rôle des communs dans la protection sociale et souligne que la protection sociale doit être défendue contre la marchandisation (p. 39). Il y est question des "pratiques des communs" qui interrogent les logiques de profit et de marchandisation, ce qui implique une protection contre l'accaparement. Cela est explicite dans la phrase : "les communs se présentent à la fois comme des modes d'action concrets qui interviennent dans les domaines du social et de l'économie" (p. 39). 2. **Attaques néolibérales** : Le texte mentionne comment l'idéologie néolibérale attaque la protection sociale en cherchant à la transformer en un système d'adaptation aux besoins du système de production financiarisé, ce qui menace les droits des individus (p. 40). Cette interférence des logiques capitalistes dans la protection sociale est directement liée à la question de l'accaparement. 3. **Accaparement et lutte pour la protection** : La section qui traite de la nécessité de "reconquérir la maîtrise des institutions" expose comment les institutions de protection sociale sont menacées par la marchandisation et le contrôle des ressources, ce qui renforce la nécessité de protections contre l'accaparement (p. 46). 4. **Exemples de lutte et initiatives** : Le texte cite des initiatives comme les AMAP, qui visent à établir un modèle de solidarité et d'autogestion en opposition aux logiques capitalistes (p. 50). Cela démontre comment les communs peuvent servir de rempart contre l'accaparement des richesses.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Cela est illustré dans plusieurs passages qui discutent des enjeux de gestion collective, des droits d'usage, et des initiatives citoyennes visant à garantir l'accès équitable aux ressources naturelles. 1. **Gestion collective et droits d'usage** : La phrase 6 mentionne que "les commissions syndicales du Pays basque... garantissent l'accès équitable aux ressources selon des droits d'usage irrévocables assortis de devoirs, et encadrés par des règlements domaniaux." Cela souligne l'importance de la protection des ressources communes contre l'accaparement. 2. **Résistance aux tentatives d'expropriation** : La phrase 30 évoque que "les ayants droit, souvent exclus des décisions publiques, doivent défendre leur rôle face à des tentatives d'expropriation ou des projets d'aménagement." Cela met en lumière les menaces posées par les autorités publiques ou des acteurs privés sur les communs. 3. **Mobilisation citoyenne et reconnaissance des communs** : Dans la phrase 46, il est dit que "les alliances entre collectivités publiques et initiatives citoyennes constituent des leviers puissants pour construire de nouvelles formes de résistance et de négociation." Cela suggère que la collaboration entre les acteurs publics et les citoyens est

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

essentielle pour protéger les communs. 4. **Propositions de reforme** : À la phrase 73, le texte mentionne des propositions pour "protéger les communs fonciers" et "reconnaître leurs fonctions modernes d'intérêt collectif", ce qui indique un cadre légal et institutionnel nécessaire pour contrer l'accaparement par des intérêts privés.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

1. **Alternatives aux multinationales** : Le texte mentionne "les oppositions aux multinationales qui gouvernent l'économie de plateformes" (phrase 2), ce qui sous-entend un besoin de protection contre l'accaparement par des entreprises capitalistes. 2. **Modèles de transition écologique et solidaire** : Il est indiqué que "la valeur est partagée avec les usagers et les territoires" (phrase 4), soulignant une approche qui vise à éviter l'accaparement des richesses par des entités extérieures. 3. **Co-construction de services d'intérêt collectif** : Le texte évoque que les plateformes coopératives apportent "aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 9). Cela indique une démarche visant à protéger les richesses créées par les communs des intérêts privés. 4. **Écosystème de financement** : La mention d'un "écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 12) suggère une volonté de stabiliser et protéger les ressources générées par ces initiatives, afin d'éviter leur accaparement.

Les_communs_de_proximite

Dans plusieurs passages, il traite explicitement des enjeux liés aux communs de proximité et des interactions avec les pouvoirs publics et le marché, en soulignant les risques de capture par l'État et les entreprises. Par exemple, dans le chapitre 8, Thomas Perroud évoque les "risques de capture que l'État peut mettre en place pour diminuer les ressources oppositionnelles de la société civile" (p. 221). Il discute également de la nécessité d'un partenariat public commun et de la façon dont les financements peuvent influencer les communs. Il met en garde contre les menaces que l'État peut faire peser sur les communs, en soulignant que "l'intervention publique, qui connaît aujourd'hui une crise d'efficacité et de légitimité avérée, et dont certains aspects ont été rappelés dans cet ouvrage, cherche clairement à se refonder, à travers des outils qui, pour certains d'entre eux, visent explicitement la capture des communs de territoire" (p. 239). De plus, dans le chapitre 7, Jean-Claude Boual mentionne la "défaillance, incomplétude inadaptation des services publics existants", ce qui ouvre la voie à des initiatives citoyennes qui peuvent devenir des communs de proximité (p. 158). Il soutient que "les communs peuvent, en insufflant des modes de gouvernance définis et mis en œuvre par les participants, être un élément de dynamisation et d'imagination dans la gouvernance des services publics" (p. 219).

Manifeste_post_covid_19

Le texte aborde de manière approfondie la question des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, en se concentrant sur l'impact des entreprises capitalistes

comme Amazon, Airbnb, et Uber Eats, qui, malgré leur rôle critique durant la crise, génèrent des externalités négatives et s'accaparent la valeur des échanges locaux (phrases 14-16). Des propositions concrètes sont également faites pour renforcer les acteurs des communs et protéger les usagers, notamment par la mise en place de droits plus protecteurs pour les travailleurs et usagers des plateformes, des clauses sociales ambitieuses dans la commande publique, et une fiscalité avantageuse pour les projets numériques redistribuant la valeur (phrases 50-54). Le texte souligne ainsi l'importance de soutenir des modèles alternatifs basés sur la coopération et la solidarité, qui se distinguent par leur capacité à protéger les ressources et à favoriser un développement plus équitable et responsable (phrase 49).

REVALS_Rapport final_Humus

Plusieurs sections abordent explicitement la nécessité de protéger l'espace agricole urbain contre la construction future, ainsi que les engagements des parties prenantes à maintenir ces protections. 1. **Protection par le TMA** : La phrase 14 mentionne que le nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA) "reconnaissait les contributions de la ferme à la restauration des sols, aux liens sociaux, à la promotion de la santé, et permettait de nouvelles protections de l'utilisation des terres". Cela montre clairement une volonté de protéger les ressources créées par la ferme contre des intérêts extérieurs. 2. **Engagement des autorités publiques** : La phrase 33 indique que "la Ville de Roubaix a confirmé sa volonté de protéger le terrain de la ferme Trichon en tant que zone agricole urbaine", ce qui constitue une mesure directe pour empêcher l'accaparement par des projets de construction. 3. **Mécanismes de compensation** : La phrase 44 évoque l'intention de proposer un "mécanisme de compensation pour les sols dégradés par l'urbanisation", suggérant une approche pour s'assurer que les investissements dans des projets urbains ne nuisent pas aux communs et contribuent plutôt à leur préservation.
De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 2.1** : "Ces initiatives citoyennes en rapport avec les collectivités locales s’inscrivent dans un contexte de renouveau de la démocratie locale et des liens entre élus et habitants." Cela implique une vigilance sur la manière dont les ressources des communs peuvent être utilisées et potentiellement accaparées par les institutions. 2. **Phrase 2.1** : "Il nous a donc paru indispensable de porter un coup de projecteur sur les évolutions en cours, afin de faire émerger des repères, des références objectives pour les acteurs, de mieux identifier les formes types existant entre politiques locales et ces initiatives citoyennes, utiles aux politiques publiques, ainsi que les dispositifs institutionnels de la relation." Ceci indique une volonté d'évaluer et de prévenir l'accaparement des richesses et des ressources des communs. 3. **Phrase 4.1.5** : "Il n’y a donc pas de vision idyllique du commun : celle d’une solution auto-gouvernée par les usagers (un commun) émergeant de manière automatique et s'entretenant par le seul effet de la foi des acteurs dans les vertus de leur démarche autour d’une ressource partagée." Cela souligne le besoin de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

protections contre l'appropriation par des acteurs extérieurs, y compris les collectivités. Ces exemples mettent en lumière la préoccupation du texte quant à la nécessité de protéger les communs contre l'accaparement, en soulignant les interactions complexes entre acteurs publics, privés et citoyens.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Par exemple, la phrase 18 indique que "le montage de certains jardins partagés donne lieu à des phénomènes d'exclusion ou d'invisibilisation", ce qui reflète une préoccupation concernant la façon dont les ressources (ici, l'accès à la terre pour l'agriculture) peuvent être accaparées ou gérées de manière à exclure certaines populations. De plus, la phrase 35 souligne que "l'aide alimentaire entretient une forme de précarisation socio-alimentaire", ce qui implique une critique des réponses institutionnelles aux inégalités d'accès, suggérant une prise de conscience des enjeux d'accaparement par les autorités publiques.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Phrase 13-14** : "Le mouvement des communs cherche à conjurer, par des règles et des modalités de gestion collective, le mouvement des enclosures." Cela fait référence aux protections nécessaires pour éviter que les ressources communes ne soient accaparées par des intérêts privés. 2. **Phrase 26-28** : "CARE propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer, comme une façon de se réapproprier la production, ses moyens, de « communaliser » les organisations et de soustraire la nature et l'homme des processus de marchandisation et de financiarisation dont ils sont la cible." Ici, il est question des protections offertes par le modèle CARE contre l'accaparement par des entreprises capitalistes. 3. **Phrase 65-67** : "Le projet TZCLD privilégie une démarche territoriale plutôt qu'un dispositif étatique. La volonté des acteurs du territoire, leur mobilisation autour de la création d'emplois pour les personnes qui en sont le plus éloignées est déterminante dans la réussite de ce projet." Cela met en lumière l'importance de la gestion collective pour protéger les intérêts des membres de la communauté contre les forces du marché. Ces extraits montrent que le texte traite directement de la question des protections nécessaires contre l'accaparement des richesses issues des communs, en soulignant l'importance de la gestion collective et de mécanismes comme CARE pour contrer les effets du capitalisme.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. La phrase 12 mentionne clairement le risque de "captation des initiatives" et souligne l'importance de "maîtriser les outils par les acteurs" pour éviter de tomber dans la logique "administrativiste ou politicienne". Cela indique une préoccupation pour la protection des communs contre les abus d'autorités publiques. 2. La phrase 13 aborde également le besoin d'outils juridiques qui favorisent la transition et la réciprocité, ce qui englobe indirectement la question de la protection des ressources communes face à des intérêts capitalistes. 3. L'idée que "les collectivités

locales sont encore réticentes à associer la société civile à la gouvernance" (phrase 11) renforce cette thématique, car cela implique qu'il existe des barrières à la protection des intérêts collectifs face aux décisions unilatérales des autorités.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Cela est particulièrement évident dans la discussion sur le Pacte Pastoral Intercommunal, qui vise à établir une gouvernance partagée et un cadre législatif permettant de protéger les droits d'usage et d'accès aux espaces pastoraux. Par exemple, il est mentionné que "la délibération de l'intercommunalité dans ces attendus réexamine, sans négliger la place des dits propriétaires, les questions de propriété entourant 'l'artefact' Drailles" (phrase 156). De plus, le texte souligne l'importance d'un cadre juridique qui "permet d'écarter que la servitude pastorale soit une atteinte au droit de propriété" (phrase 159), ce qui montre une préoccupation pour la protection des droits des communautés face aux intérêts privés ou publics. Ainsi, le texte évoque clairement la nécessité de protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, en établissant des principes de gouvernance participative et en examinant les rapports de propriété et d'usage.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Le texte traite explicitement de la question des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, notamment dans le passage où il est question de "politiques publiques anti-monopoles" et de la nécessité pour les acteurs publics "de soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues" (phrase 3, troisième point). Cela indique une volonté de protéger ces plateformes et les richesses qu'elles créent des influences et des pratiques des grandes entreprises capitalistes. De plus, le texte mentionne également l'importance de "doter l'Europe d'une véritable souveraineté numérique" pour permettre un numérique conforme aux valeurs démocratiques et de justice sociale et écologique, ce qui implique des protections contre l'accaparement par des entités extérieures (phrase 3, quatrième point).

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte aborde explicitement la question des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, en évoquant le contexte des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) et en critiquant le "new public management". Par exemple, il est mentionné que les "financeurs publics" imposent des "appels d'offres systématiques" et un "reporting permanent", ce qui peut être interprété comme une forme d'accaparement des ressources et des richesses générées par le travail des acteurs de l'ESS (phrase 27). De plus, le texte soulève des préoccupations concernant les "obligations professionnelles" et les "objectifs imposés d'en haut", qui peuvent entraver la capacité des travailleurs à s'engager réellement dans leur travail et à préserver le sens de leur activité (phrase 10). Ces éléments soulignent la nécessité de protections contre les systèmes qui pourraient accaparer les richesses et les efforts des individus travaillant dans des organisations en communs. Enfin, la mention des "corps intermédiaires" et des initiatives pour contrer leur

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

disqualification, ainsi que les réflexions sur la subordination et le management libéral, renforce cette thématique de protection contre des forces extérieures qui pourraient s'approprier les résultats du travail collectif (phrase 60).

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte traite directement de la question des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, par les entreprises capitalistes ou les autorités publiques. Il mentionne plusieurs outils et préconisations qui visent à sécuriser et protéger les communs contre de telles appropriation. Par exemple, dans la section III, il est fait référence à des "outils de sécurisation de la propriété en commun", notamment les structures juridiques d'acquisition, telles que les "Groupement foncier agricole" et les "Sociétés civiles de gestion foncière agricole", qui sont conçues pour préserver les ressources communes. De plus, la mention de "statuts coopératifs limitant la lucrativité" (phrase 5, sous-section 2) se concentre clairement sur la protection des communs contre les intérêts capitalistes.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Le texte mentionne explicitement la question de protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs par les entreprises capitalistes ou les autorités publiques. Justification : 1. Dans la phrase 34, il est écrit : "ils posent comme objectifs la réappropriation et la préservation des ressources face aux formes diverses de privatisation et de captation, enjeux fondamentaux à l'époque de l'anthropocène". Cela fait référence aux protections nécessaires contre l'accaparement des ressources, ce qui correspond directement à la question posée. 2. La phrase 28, où il est dit que les communs "reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", implique également une réflexion sur la nécessité de protéger les ressources communes contre des appropriations par des entités capitalistes ou publiques.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Cela est mentionné dans la phrase (v) où il est indiqué que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et que "l'interrogation sur les outils de gestion... débouche sur un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES." Cela souligne la nécessité de questionner les positions et les effets des organisations qui financent ces initiatives, ce qui implique une réflexion sur les risques d'accaparement des ressources par ces entités. De plus, la phrase (iv) évoque comment une approche par les communs réinterroge les rapports aux ressources, ce qui peut également être considéré comme une forme de protection contre l'accaparement.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, la phrase 23 mentionne "la nature de la contre-partie financière qu'elles reçoivent pour ces actions", ce qui implique une réflexion sur la compensation et la reconnaissance des contributions des organisations aux communs, ainsi que sur la valorisation des actions de préservation. De plus, la phrase 26 évoque directement "la répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise", ce qui suggère une préoccupation concernant le partage des richesses générées par les communs entre différentes parties prenantes, y compris les entreprises et les institutions publiques. Ces éléments soulignent une préoccupation claire pour la protection des richesses créées par les communs et la nécessité de garantir que ces richesses ne soient pas accaparées par des intérêts capitalistes ou des autorités publiques.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Par exemple, la phrase suivante mentionne directement le problème de l'accaparement des données : "Hervé Pillaud (éleveur spécialiste du numérique) alerte sur l'accaparement des données par les fournisseurs des nouvelles technologies (informatique embarquée, robots…)" (phrase 5). Cela souligne une préoccupation claire à propos de la manière dont des acteurs extérieurs, tels que des entreprises, peuvent s'approprier des ressources qui devraient être partagées au sein des communs. De plus, le texte aborde également les questions liées à la gouvernance collective et au rôle des autorités publiques, ce qui est pertinent pour comprendre les protections nécessaires contre l'accaparement. Par exemple, la phrase "la reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles" (phrase 12) fait allusion à l'importance de la régulation par les autorités pour éviter que des intérêts privés n'évincent les droits des communautés sur leurs ressources communes.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Par exemple, il est mentionné que les communs à finalité sociale, comme le projet TZCLD, sont "sous garantie publique" (phrase 6), ce qui implique une forme de protection contre l'accaparement. De plus, la comptabilité socio-environnementale est présentée comme un outil d'émancipation qui vise à rendre visibles les enjeux liés à la répartition des richesses et à la durabilité, ce qui inclut la lutte contre l'accaparement (phrase 45). Enfin, la nécessité de "revoir les critères de décision et d'évaluation" pour développer les communs à finalité sociale et remédier à l'insuffisance des moyens des services publics (phrase 49) indique également une préoccupation pour protéger les richesses générées par les communs des logiques capitalistes. Ces éléments montrent que le texte traite directement des protections à mettre en place pour éviter l'accaparement des richesses par des acteurs non alignés avec les valeurs des communs.

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, en particulier dans la phrase suivante : "réinventer les règles du jeu pour

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

protéger nos biens communs" (phrase 20). Cette phrase souligne la nécessité de mettre en place des mesures qui assureront la protection des biens communs contre des forces extérieures, telles que les entreprises capitalistes ou les autorités publiques, même si cela n'est pas le thème central du texte. D'autres éléments, comme "se réapproprier l'économie et ses outils de régulation" (phrase 21), suggèrent également une volonté de protéger les communs face à des dynamiques d'accaparement, mais la mention explicite des "richesses créées par les communs" est plus marquée dans la phrase citée.

De façon absente :

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte fourni ne traite pas de la question des protections contre l'accaparement des richesses créées par les communs, que ce soit par des entreprises capitalistes ou par des autorités publiques. Aucune mention explicite ou implicite de cette problématique n'est présente dans le contenu, qui se concentre plutôt sur l'application d'une méthode (CARE) à l'ostréiculture, les enjeux écologiques marins, et la comptabilité socio-environnementale. Les sections discutent principalement des impacts environnementaux, des méthodologies, et des résultats financiers liés à l'ostréiculture sans aborder les questions de propriété ou de protection des ressources communes contre l'accaparement.

B.3 : Des modèles de comptabilités adaptés aux communs

Critère B.31 : Des modèles de comptabilités qui permettent de compter ce qui compte vraiment

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Le texte aborde de manière extensive la question des modèles de comptabilité, en mettant particulièrement l'accent sur la méthode CARE, qui vise à intégrer dans la comptabilité les capitaux humains et naturels aux côtés du capital financier. Cette approche permet de « compter ce qui compte vraiment » en valorisant des éléments souvent ignorés par les systèmes comptables traditionnels. 1. **Définitions et enjeux de la comptabilité CARE** : Le texte explique que la comptabilité CARE est un système qui cherche à rendre compte de la valeur de ce qui est capital, incluant des dimensions sociales et environnementales (phrases 83-84). La discussion sur la comptabilité comme instrument de gouvernance et de prise de décision sur ce qui est valorisé dans la société est centrale (phrase 25). 2. **Discussion sur le capital** : La méthode CARE élargit la définition de capital au-delà des seuls capitaux financiers pour inclure le capital humain et naturel, insistant sur la nécessité de préserver ces capitaux pour assurer la soutenabilité (phrases 100-102).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Cela souligne l'idée que la véritable performance d'une entreprise ne peut être mesurée uniquement par des indicateurs financiers, mais doit également prendre en compte son impact sur la société et l'environnement. 3. **Application pratique et expérimentations** : Le texte détaille comment des organisations telles que les CUMA et les Fermes d'Avenir utilisent le modèle CARE pour mieux représenter et valoriser les efforts de préservation de l'environnement et du capital humain (phrases 130-131, 155-157). Cela montre que la comptabilité CARE est un outil opérationnel pour des projets concrets. 4. **Critique des modèles traditionnels** : Le rapport critique les limites des systèmes comptables traditionnels qui ne prennent pas en compte les externalités et ne permettent pas d'évaluer de manière adéquate les impacts sociaux et environnementaux (phrases 149-150). Cela renforce l'argument selon lequel un modèle alternatif comme CARE est nécessaire pour véritablement compter ce qui compte.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

1. La première partie du texte mentionne l'importance d'une approche systémique de la gestion des biens communs, indiquant que les formes de droit habituellement verticales sont remplacées par des dispositifs plus partagés avec une communauté d'acteurs (phrases 7-8). Cela souligne un modèle de comptabilité qui prend en compte les acteurs et leurs interactions plutôt que de se baser uniquement sur des métriques économiques traditionnelles. 2. La discussion sur le Pacte Pastoral et son adoption par la Communauté de Communes démontre une volonté d'établir des normes et des pratiques de gestion qui intègrent des préoccupations écologiques et sociales (phrases 30-34). Cela illustre un modèle de comptabilité qui valorise les impacts sur la biodiversité et la résilience du territoire, allant au-delà des simples critères financiers. 3. L'exploration des enjeux de propriété et d'usage dans le cadre du Pacte Pastoral montre une réflexion sur la légitimité de la collectivité à gérer un « Domaine Public par affectation de son usage », ce qui met en lumière les mécanismes de comptabilité qui prennent en compte les intérêts des différents acteurs impliqués (phrases 57-60). 4. Enfin, l'idée que le commun est une chose partagée, avec des relations entre les générations et une gestion commune, souligne l'importance de considérer ce qui "compte vraiment" au-delà des indicateurs économiques classiques (phrases 85-86). Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de discuter de la gestion des biens communs, mais propose des modèles de comptabilité qui intègrent des valeurs écologiques et sociales, ce qui est fondamental pour comprendre comment compter ce qui compte vraiment.

Klaxon_29

Le texte aborde de manière approfondie les implications des modèles de comptabilité et d'évaluation dans le contexte des communs et de la marchandisation des associations. Il critique explicitement les logiques de financement et d'évaluation qui tendent à mesurer uniquement ce qui est quantifiable et chiffrable, au détriment des dimensions sociales et politiques essentielles. Exemples et termes précis : 1. **Mesure de l'impact social** (phrase 262-263) : L'auteur évoque l'irruption de la notion de mesure de l'impact social dans les actions associatives, soulignant que cette logique s'impose face à l'obligation de rendre des comptes, ce qui touche directement aux

modèles de comptabilité. 2. **Évaluation et contrôle** (phrase 433-434) : L'auteur met en lumière la manière dont l'évaluation est souvent utilisée comme un moyen de contrôle, soulignant que cette dynamique peut détourner les associations de leurs véritables missions et de leurs valeurs. 3. **La marchandisation du lien social** (phrase 741-742) : La question de savoir si tout chiffré peut être vendu est posée, suggérant une inquiétude quant à la marchandisation des valeurs sociales et culturelles, ce qui renvoie à l'idée que les modèles de comptabilité doivent prendre en compte ce qui compte vraiment. 4. **Critique des appels à communs** (phrase 547-548) : Le texte critique la réduction des communs à de simples ressources partagées et souligne que cela risque d'affaiblir la dimension politique et sociale des communs, ce qui est central à la question des comptabilités. Ces éléments montrent que le texte traite de manière centrale des enjeux de comptabilité et d'évaluation dans le contexte des communs, en questionnant les modèles dominants qui ne rendent pas compte des véritables besoins et valeurs des actions associatives.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Il traite des préoccupations liées à la recherche de sens dans le travail et aux alternatives aux modèles de gestion traditionnels basés sur la productivité. Par exemple, il est question de la contradiction entre les organisations axées sur le reporting et la nécessité pour les salariés de trouver du sens dans leur travail (phrase 13-14) : "Comment réduisent-elles la contradiction entre des organisations du travail majoritairement basées sur la productivité et le reporting inspirés de l'idéologie capitaliste et le fait que de plus en plus de salariés aspirent à trouver du sens dans ce qu'ils font, déployer leur pouvoir d'agir... ?" De plus, le texte évoque des exemples de démarches multi-critères qui impliquent la délibération des parties prenantes, en particulier des salariés, ce qui est directement lié à l'idée de comptabiliser des critères qui vont au-delà des simples chiffres (phrase 15-16) : "A-t-on des exemples de démarche multi-critères faisant appel, pour le choix de ces critères et de leur évaluation à la délibération des parties-prenantes, en particulier des salariés ?" Enfin, il est question de la recherche d'une organisation du travail qui prenne en compte le bien-être des individus et la qualité de leur engagement, ce qui fait écho à l'idée de comptabiliser ce qui est véritablement important dans les processus de travail.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte aborde clairement la question de "modèles de comptabilités qui permettent de compter ce qui compte vraiment", notamment dans la section III. Des exemples d'outils au service des initiatives de communs, où il est fait mention de "Nouveaux modèles de comptabilité écologique" (phrase 5, sous-section 5). En particulier, il est mentionné le "Modèle C.A.R.E" et la "Comptabilité écosystème centrée", qui visent à redéfinir les critères et les méthodes utilisés pour évaluer l'impact et la valeur des ressources dans le cadre des biens communs. De plus, le texte fait référence à la "Comptabilité publique" et à l'initiative de la 27e Région intitulée "Repolitiser la compta publique", ce qui indique un effort pour réorienter la comptabilité vers des valeurs qui prennent en compte les enjeux écologiques et sociaux, allant au-delà des simples indicateurs économiques traditionnels. Cela

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

renforce l'idée que ces modèles de comptabilité cherchent à "compter ce qui compte vraiment", en intégrant des dimensions souvent négligées par les systèmes de comptabilité conventionnels.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Par exemple, dans la section qui traite de l'influence des communs sur les pouvoirs publics, il est mentionné que les initiatives étudiées ont modifié les règles du jeu institutionnel, ce qui implique une redéfinition de ce qui est considéré comme important dans la gouvernance (phrases 5-6). De plus, des termes comme "gouvernance polycentrique" sont utilisés pour faire référence à une nouvelle approche dans la gestion des biens communs, où la prise de décision et les règles sont co-construites avec les citoyens, ce qui remet en question les modèles économiques traditionnels qui ont tendance à ne considérer que des aspects quantitatifs (phrase 6). Le rôle des communs dans la revitalisation de la démocratie et leur capacité à transformer les relations entre les citoyens et les institutions publiques, en intégrant de nouvelles perspectives sur ce qui constitue l'intérêt général, est également une thématique centrale, comme le souligne la recherche sur les "communs de capabilité" (phrases 10-11). Enfin, le texte souligne l'importance de l'éducation populaire et des pratiques expérimentales qui permettent d'explorer des tensions sur les questions de représentation et d'inclusion, renforçant ainsi l'idée que ces communs sont des espaces d'expérimentation pour de nouveaux modèles de comptabilité (phrase 13).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Plusieurs passages mettent en avant l'importance des communs et leur capacité à réinventer des rapports sociaux et des modes de gestion qui vont au-delà des logiques économiques traditionnelles. Par exemple, la phrase 1 souligne que les communs sont des "construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes". Cela indique une volonté de valoriser des approches qui comptent les impacts sociaux et environnementaux, et non seulement économiques. De plus, la phrase 3 mentionne que les communs "reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d’usage partagés" et que "leurs principes visent au dépassement de l’intérêt de leurs seuls membres et l’intérêt général", ce qui reflète une comptabilité qui prend en compte des valeurs collectives et des bénéfices sociétaux. Enfin, la phrase 4 évoque que les communs "incarnent ainsi un projet de société fondé sur les problèmes et les savoirs des gens", ce qui implique une reconnaissance de ce qui est réellement significatif pour les communautés concernées. Ces éléments montrent que le texte aborde explicitement la nécessité d'un modèle comptable qui reflète et compte ce qui est véritablement important pour les individus et les communautés, associant ainsi le concept des communs à cette question de comptabilité.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

1. **Outils de gestion** : La phrase 54 mentionne que "les outils de gestion ne sont pas neutres : ils constituent des « actants » des initiatives de la TES", ce qui souligne l'importance de questionner ces outils pour comprendre leur impact sur les initiatives. Cela indique une prise de conscience de ce que signifie "compter ce qui compte vraiment". 2. **Questionnement sur les outils de gestion** : La phrase 56 évoque que "un des enjeux méconnus de l'efficacité opérationnelle des initiatives de la TES et de leur mise en synergie est donc l'interrogation sur les outils de gestion". Cela montre l'importance de repenser ces outils pour mieux évaluer ce qui est véritablement essentiel dans les initiatives de TES. 3. **Posture des financeurs** : La phrase 57 souligne que "cet enjeu est également une problématique puisque l'aborder suppose que les organisations publiques comme privées qui financent les initiatives de la TES acceptent de questionner leur posture". Cela met en lumière la nécessité d'une réflexion critique sur les modèles de financement et d'évaluation, qui sont souvent prédominants dans la gestion de ces initiatives.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Par exemple, il est mentionné que le modèle CARE "intègre réellement, sans compensation possible, ces 3 types de capitaux" (phrase 13), ce qui indique une volonté de prendre en compte des dimensions sociales et environnementales dans la comptabilité. De plus, le texte soulève des questions fondamentales comme "Qui décide de ce qui compte ?" et "Qu'est-ce qui compte, qu'est-ce qui a de la valeur ?" (phrase 16), soulignant l'importance de la définition des critères comptables dans un nouveau modèle. Les phrases 5 à 6 évoquent également les limites du système comptable actuel, en soulignant le besoin de rendre compte de la richesse des productions créées et d'intégrer des coûts éthiques (phrase 5), ce qui est au cœur des préoccupations des travaux sur les communs et la comptabilité. Enfin, le texte présente une critique des normes comptables actuelles et propose une alternative par le biais de la comptabilité CARE, qui vise à intégrer des valeurs souvent négligées dans le modèle traditionnel, ce qui renforce la centralité de la question dans l'ensemble du document.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. **Phrase 21** : "Apprécier la valeur par la participation aux projets" souligne l'importance de l'implication collective pour définir la valeur, ce qui est essentiel dans le cadre d'une comptabilité plus inclusive. 2. **Phrase 21** : "Compter les contributions non monétaires" met en avant la nécessité de reconnaître des contributions qui ne sont pas strictement économiques, ce qui élargit la définition de la valeur dans un modèle comptable. 3. **Phrase 21** : "Compter ce qui compte vraiment et pas uniquement les externalités produites ou les impacts" indique clairement un besoin de nouveaux modèles comptables qui vont au-delà des mesures traditionnelles, en lien avec les enjeux socio-écologiques. 4. **Phrase 21** : La mention de la "CSRD" et des "nouvelles méthodes

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

comptables socio-écologiques" illustre une volonté d'innover dans la manière de comptabiliser la valeur, ce qui est au cœur de la question posée.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Le texte traite de manière approfondie de la question des modèles de comptabilité qui permettent de "compter ce qui compte vraiment", en mettant l'accent sur la protection sociale et les communs. Plusieurs passages soulignent l'importance d'une réforme de la protection sociale qui intègre des principes de solidarité, d'équité et de justice sociale. 1. **Rôle des communs** : Le texte souligne que "les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation de sujets de droits" (page 38). Cela indique clairement une volonté de réformer la protection sociale pour qu'elle reflète vraiment les besoins et les valeurs des citoyens. 2. **Critique de l'approche néolibérale** : Il est mentionné que "l'idéologie néo-libérale fait du marché un modèle dominant", ce qui nuit à la protection sociale et à la manière dont elle est perçue par les citoyens (page 40). Cela met en lumière le besoin urgent de réévaluer ce qui est considéré comme "important" dans le système actuel. 3. **Solidarité et justice** : Le texte évoque la nécessité de "réformer la protection sociale dans une logique de solidarité" et insiste sur "la production de la solidarité comme acte d'émancipation" (page 42). Cela montre que les auteurs cherchent à définir des modèles de comptabilité qui tiennent compte des véritables besoins sociaux et collectifs. 4. **Importance du travail** : La mention que "le travail peut être pensé comme un espace de mutualisation, d'autonomie et de démocratie" (page 48) démontre la volonté d'intégrer des valeurs humaines dans les mécanismes de protection sociale, en opposition à des approches purement économiques. Ces éléments indiquent que le texte s'engage profondément avec la question de "compter ce qui compte vraiment" dans le cadre de la protection sociale et des communs, en plaidant pour une réforme qui respecte et intègre les besoins des citoyens dans les nouvelles structures de protection sociale.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Le texte aborde de manière significative la question des modèles de comptabilité qui permettent de compter ce qui compte vraiment, notamment à travers la présentation et l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. Les sections pertinentes incluent : 1. **Les axes de travail du groupe "Communs et comptabilité"** (phrase 4) qui mentionne la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel et de présenter un modèle alternatif. 2. **Les motivations derrière l'expérimentation de C.A.R.E.** (phrase 8) où il est clairement indiqué que les indicateurs comptables classiques ne permettent pas d'évaluer correctement les actions, soulignant un besoin pour une comptabilité intégrant les capitaux humains. 3. **Les échanges du groupe de travail** (phrase 17) qui soulignent que C.A.R.E. permet de rendre visible les engagements d'une organisation en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que l'importance d'évaluer les actions de préservation. 4. **Les apports liés à l'expérimentation** (phrase 23) qui parlent d'une "révolution comptable" au cœur de C.A.R.E., modifiant la manière dont les organisations envisagent la production et la valeur.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte aborde de manière approfondie la question des modèles de comptabilités qui permettent de "compter ce qui compte vraiment", en se concentrant spécifiquement sur la comptabilité socio-environnementale et le modèle C.A.R.E. (Comptabilité des Acteurs, Ressources et Environnement). 1. **Comptabilité socio-environnementale** : Le texte commence par mentionner que "la comptabilité n'est pas neutre" et introduit la comptabilité socio-environnementale comme un cadre alternatif pour prendre en compte des éléments qui sont souvent ignorés dans les modèles comptables traditionnels (phrases 4, 10, 12). 2. **Modèle C.A.R.E.** : Le modèle C.A.R.E. est décrit comme un cadre conceptuel qui reconnaît la diversité des acteurs et cherche à instaurer un dialogue sur les interactions entre l'entreprise et son environnement. Il vise à prendre en compte les capitaux humains, naturels et financiers dans une approche intégrée (phrases 13, 15, 16, 17). 3. **Critères de performance** : Le texte insiste sur l'importance de réévaluer les critères de performance pour inclure non seulement la rentabilité économique, mais aussi des dimensions sociales et environnementales, comme le droit à un emploi décent et l'impact sur le territoire (phrases 5, 6, 7, 48). 4. **Implications démocratiques** : Il est également fait mention que la comptabilité peut être un "outil d'émancipation" et un enjeu démocratique, permettant aux salariés de participer à la gestion de l'organisation et à la définition des tâches, ce qui est essentiel pour la mise en place de modèles comptables plus inclusifs (phrases 46, 47).

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde de manière approfondie la question des modèles de comptabilité qui permettent de compter ce qui compte vraiment, en mettant particulièrement l'accent sur la comptabilité écologique et la comptabilité écosystème-centrée (CEC). Plusieurs passages développent cette thématique : 1. **Introduction de la comptabilité écologique** : Le texte mentionne l'élaboration de la méthode C.A.R.E. (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) et son application dans des projets locaux, soulignant qu'elle permet de mieux appréhender les interactions entre les pratiques humaines et les écosystèmes (phrases 21-22). 2. **Importance de la comptabilité pour la gestion collective** : La comptabilité écologique est décrite comme un outil essentiel pour l'évaluation des actions nécessaires à la préservation des ressources, et son utilisation peut favoriser une gestion intégrée qui respecte à la fois les dimensions environnementales et socio-économiques (phrases 19-21). 3. **Rôle des données et de l'évaluation** : Le texte insiste sur la nécessité d'une approche comptable qui ne se limite pas à des objectifs environnementaux, mais inclut aussi les dimensions sociales et économiques, ce qui est crucial pour une compréhension plus fine des enjeux de gestion des ressources (phrases 21-22). 4. **Discussion sur la nécessité d'adaptation des méthodes** : Il est également indiqué que la comptabilité doit être adaptée pour servir les collectifs et répondre collectivement aux enjeux environnementaux (phrase 20).

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte aborde de manière centrale la question des modèles de comptabilités qui permettent de compter ce qui compte vraiment, en lien avec les communs et la nécessité de réinventer des cadres

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

socio-économiques. Plusieurs phrases évoquent directement cette thématique : 1. La phrase 7 mentionne que "dans toutes nos politiques publiques aujourd'hui, on est censé regarder la manière de faire ensemble, de faire avec", ce qui implique une réflexion sur comment mesurer et évaluer ces actions collectives. 2. La phrase 11 souligne la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs", ce qui inclut des considérations sur comment comptabiliser et évaluer ces biens communs dans un cadre nouveau. 3. La phrase 13 mentionne "la re-conception des cadres socio-économiques et politiques", suggérant une réflexion sur les modèles comptables qui pourraient émerger de cette re-conception, adaptée aux besoins des communs.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, il mentionne que "la valeur est partagée avec les usagers et les territoires" et que "les parties prenantes sont associées aux décisions" (phrases 6-7). Cela illustre une approche qui valorise l'engagement communautaire et l'intérêt général plutôt que des critères économiques traditionnels. Le texte aborde également le rôle des plateformes coopératives comme "de véritables infrastructures de coopération" qui sont au service de l'intérêt général (phrase 10). En outre, il souligne la nécessité de "stabiliser des modèles et dispositifs permettant d'en faire des solutions pérennes" (phrase 20), ce qui est essentiel pour établir une comptabilité qui reflète les valeurs et les priorités des communautés.

Les_communs_de_proximite

Le texte aborde de manière approfondie la question de la comptabilité dans le contexte des communs, en mettant en avant divers aspects des "communs de services de proximité". En particulier, les parties qui traitent de cette question incluent : 1. **L'importance des communs** : Le texte souligne que les communs de proximité sont nés en réponse à la dégradation des services publics et à la nécessité d'une gestion collective des ressources. Cela est explicité dans les discussions sur les différents cas d'initiatives citoyennes qui cherchent à combler les lacunes laissées par l'État ou le marché (voir l'Introduction et la Partie I). 2. **Caractéristiques des communs de proximité** : Les auteurs, notamment Benjamin Coriat, définissent les communs de proximité comme des entités qui sont "ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne et régies par des règles élaborées en commun" (chapitre 5). Cela souligne l'importance d'une comptabilité qui prenne en compte l'intérêt général et le bien commun, et non seulement des considérations économiques traditionnelles. 3. **Relations avec les services publics** : Les réflexions sur le rapport entre les communs et les services publics (chapitres 6 et 7) mettent en évidence la nécessité d'une redéfinition de ces relations, en plaidant pour des formes de gouvernance qui intègrent les valeurs des communs dans les structures administratives existantes. 4. **Motivation et finalité des communs** : Il est également discuté que les communs ne doivent pas être une simple réponse aux défaillances des services publics, mais doivent viser à établir de nouveaux modèles de relations basés sur la solidarité, la coopération et la durabilité (voir Conclusion et Chapitre 8). Ces éléments démontrent que le texte explore de manière centrale comment les comptabilités doivent évoluer

pour reconnaître et valoriser ces dynamiques communautaires et sociales, en opposition à des modèles purement économiques.

Manifeste_post_covid_19

Ces alternatives sont décrites comme des solutions éthiques et solidaires qui répondent aux besoins locaux tout en respectant les valeurs de coopération et de solidarité. Par exemple, les phrases mentionnant Open Food France (phrase 24) et Coopcycle (phrase 29) montrent comment ces initiatives permettent une gestion locale et éthique de la production et de la distribution, suggérant une nouvelle approche de la valeur économique qui va au-delà du simple profit. Le texte souligne également l'importance d'un modèle de gouvernance qui implique les usagers (phrase 55), ce qui indique une prise en compte des besoins et des valeurs des acteurs impliqués, ce qui est central à la question posée. De plus, la dernière partie du texte (phrase 61 à 75) appelle à "changer les règles du jeu" en introduisant des politiques favorisant des modèles plus justes et inclusifs, soulignant que la crise du Covid-19 offre une opportunité de réévaluer nos modes de fonctionnement actuels.

REVALS_Rapport final_Humus

Il met en avant l'utilisation de méthodes de comptabilité écologique, telles que le cadre CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) et le CEROI (Community Engagement Return on Investment), pour évaluer les valeurs environnementales et sociales générées par la ferme urbaine. Justifications : 1. **Méthodes de comptabilité écologique** : Le texte mentionne que le projet REVALS a expérimenté des méthodes de comptabilité écologique, ce qui est explicitement lié à la question de "compter ce qui compte vraiment". Par exemple, la phrase 4 indique que "le projet a intensifié ses efforts en développant des outils d'évaluation partagés, en expérimentant des méthodes de comptabilité écologique". 2. **Valeur publique créée** : La phrase 7 souligne que l'expérimentation de la méthode CARE a révélé "non seulement les coûts de la restauration des sols pollués mais aussi la valeur publique créée grâce aux avantages environnementaux et sanitaires", ce qui reflète l'idée de quantifier des aspects souvent négligés dans les comptabilités traditionnelles. 3. **Contributions sociales et environnementales** : Le texte décrit comment le projet a permis de "cartographier les contributions sociales et environnementales", en positionnant la ferme comme un acteur clé dans la transition vers une ville plus durable, ce qui fait référence à l'importance de mesurer des valeurs qui ne sont pas uniquement économiques (phrase 9). 4. **Mécanisme de compensation** : À la fin du texte, il est mentionné que grâce aux outils de comptabilité écologique, le projet envisage de proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés par l'urbanisation, ce qui est une application directe de la question de comptabilité qui prend en compte des valeurs écologiques (phrase 19).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. La phrase 2.2.1 indique que l'approche par les communs permet de transformer la manière dont les acteurs agissent, en soulevant des sujets souvent non questionnés, ce qui implique une redéfinition de ce qui est valorisé et comptabilisé dans ces initiatives. 2. Dans la phrase 2.2.1 (iv), il est mentionné que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et qu'ils influencent les initiatives de la transition, ce qui renvoie à l'idée que la comptabilité et les indicateurs utilisés ont un impact sur ce qui est considéré comme important dans le cadre des communs. 3. La phrase 3.2.1 aborde la capacité à "reconceptualiser l'intérêt collectif et l'intérêt général" dans le cadre de la gestion des communs, ce qui implique aussi de repenser les critères de comptabilité et d'évaluation des initiatives.

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. **Exemple de comptabilité et de gestion des ressources** : Dès le début, le texte évoque "la nécessité d'élargir à nouveau la conception du modèle économique et la vision de 'entrepreneuriat pour appréhender la valeur réellement générée par ces dynamiques collectives" (phrase 22). Cela implique une réflexion sur comment évaluer et comptabiliser la valeur ajoutée des initiatives collectives, ce qui touche directement à la question de "compter ce qui compte vraiment". 2. **Gouvernance et gestion des données** : La partie sur les "données en communs" mentionne explicitement la nécessité de "penser leur utilisation dans une finalité de transformation sociale" (phrase 23), ce qui implique que la comptabilité et les modèles financiers doivent être repensés pour refléter de telles finalités. 3. **Approche par les communs** : Le texte pose des questions sur "comment les banques ou organismes financiers peuvent-ils contribuer au développement des communs sur les territoires" (phrase 45), soulignant l'importance de modèles qui vont au-delà des métriques financières traditionnelles.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte aborde la question des modèles de comptabilités qui permettent de "compter ce qui compte vraiment" de manière explicite, notamment en mettant en avant l'importance de considérer l'alimentation non seulement comme une ressource matérielle, mais également à travers ses dimensions sociales et culturelles. Par exemple, la phrase 39 mentionne que "l'approche par les communs permet de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics", ce qui implique une volonté de prendre en compte des éléments qui ne sont pas nécessairement quantifiables dans les modèles économiques traditionnels. De plus, la phrase 43 souligne que "les différents registres de questions concernant l'accessibilité à l'alimentation restent insuffisamment articulés les uns aux autres", ce qui montre une critique des modèles actuels qui ne prennent pas en compte la complexité et la diversité des enjeux liés à l'alimentation. Ces passages montrent que le texte traite effectivement de la nécessité de repenser les modèles de comptabilité

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

pour mieux refléter les réalités sociales, culturelles, et d'inclusion qui comptent vraiment dans le domaine de l'alimentation et des communs.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. Dans la section I, il est mentionné que le groupe a réfléchi sur les "modèles économiques des organismes de mutualisation de données", ce qui implique une réflexion sur comment évaluer et valoriser ces données au service de l'intérêt collectif (phrase 6). 2. La problématique de la "marchandisation des données personnelles" est également abordée, soulignant les enjeux éthiques et politiques autour de la valorisation des données, ce qui s'inscrit dans la question de savoir comment comptabiliser ce qui est réellement important (phrase 6). 3. La section IV souligne que "la mutualisation" permet de faire des "économies d'échelle" et que la valeur des données doit être interrogée, ce qui renvoie à une comptabilité qui prend en compte l'intérêt général, ce qui est central dans la réflexion sur ce qui compte vraiment (phrase 7).

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde la question des "modèles de comptabilités qui permettent de compter ce qui compte vraiment" de manière explicite dans plusieurs parties, notamment dans son exploration des outils juridiques et financiers nécessaires à la gestion des communs. 1. **Outils juridiques et de gestion** : Le texte discute de la nécessité d'outils juridiques et de gestion qui permettent de formaliser les relations humaines et de garantir la pérennité des communs. Il mentionne que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés" (phrase 10), ce qui implique implicitement une réflexion sur la comptabilité des ressources et des interactions au sein des communs. 2. **Évaluation des effets** : Le texte souligne également que les formes d'évaluation actuellement demandées par les financeurs sont inadaptées et qu'elles présupposent une connaissance préalable des résultats d'une action (phrase 13). Cela renvoie à la question de comment compter ce qui est véritablement important dans les initiatives communes, au-delà des seuls indicateurs quantitatifs. 3. **Marge de manœuvre des collectivités** : Il est affirmé que les collectivités locales souffrent d'une baisse de ressources et que leur marge de manœuvre est amoindrie, ce qui les contraint à mieux travailler ensemble et avec d'autres acteurs (phrase 14). Cela met en lumière la nécessité de modèles de comptabilité qui prennent en compte les ressources sociales et environnementales dans les décisions politiques et économiques.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Le texte mentionne explicitement la question de "modèles de comptabilités qui permettent de compter ce qui compte vraiment" en faisant référence à la nécessité de soutenir les plateformes d'intérêt général et de reconnaître leur valeur. Par exemple, la phrase 3 de la section 3 indique que "les acteurs publics doivent soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues." Cela suggère l'importance d'établir des critères et des modèles de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

comptabilité qui valorisent ces plateformes alternatives par rapport aux grandes plateformes capitalistes. De plus, la mention de la nécessité de "travailler à l'articulation des échelles territoriales" (phrase 3 de la section 3) implique également un besoin de comptabiliser et d'intégrer des valeurs qui transcendent le seul critère économique, en prenant en compte des dimensions sociales et environnementales.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Cela se manifeste dans plusieurs parties du texte, mais particulièrement à travers la méthode CARE, qui est évoquée comme un modèle permettant d'appréhender à la fois les impacts environnementaux et les aspects financiers liés à l'ostréiculture. 1. Dans la section "III. LE MODÈLE CARE", il est mentionné que les "capitaux naturels au sens de CARE" sont un sujet de préoccupation, impliquant une approche qui dépasse la simple comptabilité financière (phrases 19-21). 2. De plus, la section "C. Processus de préservation" présente des données comptables en unités biophysiques et monétaires, illustrant comment ces modèles de comptabilité peuvent aider à évaluer les impacts environnementaux et financiers liés à l'activité ostréicole (phrases 24-31). Ces éléments démontrent que le texte traite de la question de comptabilités qui comptent ce qui est réellement important, en intégrant des dimensions socio-environnementales dans l'analyse économique.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Par exemple, dans la partie où il est question de "la gouvernance collective", il est mentionné que sans une gouvernance, il n'y a pas de Communs, ce qui souligne l'importance de la gestion et de la comptabilité dans ce cadre (phrase 11). De plus, des discussions sur les ressources, leur gestion, et leur partage mettent en lumière la nécessité d'une comptabilité qui prenne en compte non seulement les aspects matériels et économiques, mais aussi les dimensions sociales et environnementales des ressources, comme souligné dans les enseignements du groupe (phrase 6 à 12). Les discussions sur la diversité des modèles de gouvernance collective et les enjeux liés à la gestion des ressources (phrase 10-11) montrent également un intérêt pour les modèles de comptabilité qui intègrent ces considérations. Enfin, il est question de l'importance d'élargir la communauté des bénéficiaires et de prendre en compte les enjeux fondamentaux liés à l'accès aux ressources, ce qui implique une réflexion sur la manière de mesurer et de comptabiliser cette accessibilité (phrase 8-9).

Critère B.32 : La prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E.

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Introduction des communs et leur spécificité** : L'introduction souligne que les communs ne sont pas simplement des alternatives au capitalisme ou à l'État-providence, mais sont des instruments d'une citoyenneté refondée, ce qui établit une base pour leur comptabilisation spécifique (phrases 5-7). 2. **Contexte et démarche** : Le texte mentionne l'importance d'une approche pluridisciplinaire pour refonder les pratiques autour des communs, ce qui implique de conceptualiser des outils de comptabilité adaptés à leur nature (phrases 77-79). 3. **Définition et caractérisation des communs** : La distinction entre biens communs et communs est clairement établie, ce qui est essentiel pour justifier la nécessité de systèmes de comptabilité qui prennent en compte ces spécificités (phrases 145-153). 4. **Analyse des outils de gestion** : Les outils de gestion utilisés dans le contexte des communs sont discutés en profondeur. Le texte souligne que ces outils ne sont pas neutres et qu'ils peuvent influencer la pratique des communs, ce qui est fondamental pour le modèle C.A.R.E. (phrases 436-440). 5. **Conclusion** : La conclusion appelle à l'expérimentation de nouveaux moyens juridiques et financiers pour soutenir les communs, ce qui implique clairement un besoin d'adapter les modèles de comptabilité pour mieux refléter ces dynamiques (phrases 907-915).

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. **Introduction et Objectif du Groupe** (phrases 21-22) : Le groupe "La Banque en communs ?" a été constitué pour explorer comment les spécificités des communs peuvent influencer les pratiques bancaires et financières. L'objectif est de co-construire des solutions adaptées aux communs, ce qui implique une compréhension mutuelle entre les acteurs des communs et les banques. 2. **Les enjeux des communs pour la banque et la finance** (phrase 1.2) : Le texte aborde comment réfléchir à la banque en tant que commun et à l'identification de ressources fragilisées pouvant être gérées collectivement, ce qui est directement lié aux spécificités des communs. 3. **Financer les communs sans dénaturer leur finalité** (phrase 22) : Il est question de la nécessité d'un modèle économique qui soit en adéquation avec les valeurs des communs, ce qui implique une réflexion sur les spécificités des communs dans le cadre de la finance. 4. **Penser le financement des communs comme un commun** (phrase 23) : Cette section propose de penser la banque comme un acteur facilitateur de la finance de territoire, en intégrant les spécificités des communs dans ses pratiques. Cela témoigne d'une volonté d'adaptabilité aux spécificités des communs. 5. **Applications concrètes** (phrase 1) : Les applications concrètes explorent comment les données, les communs territoriaux et les outils financiers peuvent être gérés comme des communs, ce qui démontre une prise en compte explicite des spécificités des communs dans la comptabilité et la finance. En somme, le texte s'engage profondément avec la question de la prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E., en explorant comment les institutions financières peuvent évoluer pour mieux intégrer ces spécificités dans leurs pratiques et leur gouvernance.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Mention explicite de CARE et des communs** : Dans la section II.D, intitulée "Les communs et CARE", il est clairement indiqué que la méthode CARE vise à répondre aux besoins des communs en permettant la reconnaissance de leurs spécificités et en intégrant des dimensions non marchandes dans la comptabilité. Par exemple, il est mentionné que CARE pose des pistes de reconnaissance de droits envers les communautés et entités concernées (travailleurs, nature) pour permettre leur préservation (phrase 12). 2. **Discussion sur les enjeux des communs** : Le texte aborde comment CARE peut être utilisé pour mieux évaluer et valoriser des actions qui relèvent des communs, en mettant l'accent sur la nécessité d'un modèle comptable qui reflète la valeur des ressources communes et humaines (phrase 13). 3. **Expérimentations et cas pratiques** : Les sections III et IV détaillent des cas pratiques d'expérimentations de CARE au sein d'organisations qui s'attachent aux communs, comme les CUMA ou les Fermes d'Avenir, illustrant comment ces organisations tentent de mettre en œuvre CARE pour intégrer les spécificités des communs dans leur fonctionnement (phrases 21-33). 4. **Conclusion sur l'importance de CARE** : La conclusion du texte réaffirme la nécessité de transformer le modèle comptable traditionnel pour qu'il prenne en compte les dimensions sociales et environnementales, et donc les spécificités des communs, soutenant l'idée que CARE peut jouer un rôle clé dans cette transformation (phrase 48).

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte aborde de manière centrale la question de la prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E. en se concentrant sur des exemples concrets des organisations en communs et les dynamiques qu'elles engendrent. L'idée de l'organisation horizontale et de la responsabilité collective est mise en avant, ce qui est en lien direct avec la notion de comptabilité C.A.R.E., qui prône une approche plus intégrative et participative. Par exemple, dans la phrase 56, il est mentionné : "Les organisations « en communs » apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d’organizing, notamment dans les territoires." Cela indique que ces organisations développent des pratiques qui pourraient s'aligner avec les principes de comptabilité C.A.R.E., en cherchant à harmoniser les attentes des individus avec les objectifs collectifs. De plus, les questions posées dans le texte, telles que "Comment réduisent-elles la contradiction entre des organisations du travail majoritairement basées sur la productivité et le reporting inspirés de l’idéologie capitaliste et le fait que de plus en plus de salariés aspirent à trouver du sens dans ce qu’ils font?" (phrase 51), soulignent l'importance de réfléchir aux mécanismes de comptabilité qui prennent en compte les spécificités des communs, au-delà des simples métriques économiques.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

1. **Introduction des spécificités des communs** : Dans la section "1. COMMUNS ET COMPTABILITE", il est mentionné que les organisations du groupe "Communs et comptabilité" rencontrent des limites pour "traduire leurs particularités dans le système comptable actuel" (phrase 5). Cela établit dès le début que le texte se concentre sur les spécificités des communs. 2.

Axes de travail : La même section précise que l'un des axes de travail est de "changer de modèle comptable et l'intérêt d'expérimenter le modèle CARE" (phrase 6). Cela souligne l'intention d'adapter le modèle C.A.R.E. pour mieux prendre en compte ces spécificités. 3. **Principes de C.A.R.E.** : Dans la section "2. LES PRINCIPES DE CARE", les principes comme "LA DOUBLE MATÉRIALITÉ" et "LA SOUTENABILITÉ FORTE" sont explicitement conçus pour intégrer ces spécificités, en prenant en compte à la fois les impacts des entreprises sur leur environnement et les besoins de préservation des capitaux humains et naturels (phrases 13-15). 4. **Expérimentations** : La section "3. LES ENSEIGNEMENTS D'AUTRES EXPERIMENTATIONS" fait référence aux compréhensions et utilisations de CARE, qui critiquent le cadre conceptuel actuel des modèles comptables et valorisent les actions liées à la RSE et aux externalités positives (phrase 28). Cela montre comment le modèle C.A.R.E. est un effort pour intégrer les spécificités des communs dans la comptabilité.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

1. Dans la section qui décrit le modèle C.A.R.E., il est précisé que "C.A.R.E. est un cadre conceptuel se référant aux sciences écologiques et visant à prendre en compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement" (phrase 12). Cela montre une volonté claire d'adapter la comptabilité aux réalités des communs en intégrant des dimensions sociales et environnementales. 2. Le texte mentionne également que "les organisations qui se retrouvent dans le groupe « Communs et comptabilité » rencontraient des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel" (phrase 19). Cela souligne directement le besoin d'un modèle qui prenne en compte les spécificités des communs. 3. De plus, il est mentionné que "depuis 2018, le groupe « Communs et comptabilité » de La Coop des Communs a fait le choix d'expérimenter le modèle comptable « C.A.R.E. »" (phrase 20), ce qui renforce l'idée que le modèle C.A.R.E. est spécifiquement développé pour répondre aux enjeux des communs. 4. Enfin, dans la section sur les principes de C.A.R.E., il est indiqué que "la soutenabilité forte [...] intègre réellement, sans compensation possible, ces 3 types de capitaux" (phrase 15), ce qui fait écho à la nécessité de considérer les spécificités des communs dans la comptabilité, en se souciant de leurs impacts environnementaux et sociaux. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de mentionner le modèle C.A.R.E. en passant, mais en fait un axe central pour discuter de la comptabilité appliquée aux communs, rendant ainsi compte de la nécessité d'une approche comptable adaptée à leurs spécificités.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde de manière centrale la question de la prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E., en explicitant comment cette méthode peut être adaptée pour servir les objectifs des collectifs et des communs. Justifications : 1. La mention de la méthode C.A.R.E. (Comprehensive accounting in Respect of Ecology) est explicite, indiquant qu'elle est développée dans le cadre de la Chaire comptabilité écologique et fait l’objet de plusieurs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

expérimentations (phrase 21, paragraphe 2.4). 2. Le texte précise que l'utilisation de C.A.R.E. doit s'articuler non seulement avec des objectifs environnementaux, mais également avec des objectifs socio-économiques (phrase 22, paragraphe 2.4). 3. Il souligne que la comptabilité écosystème centrée aide à comprendre les interactions entre pratiques et écosystèmes, ce qui est crucial pour la gestion collective (phrase 24, paragraphe 2.4).

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Il évoque les principes qui sous-tendent ces plateformes, comme le partage de la valeur avec les usagers et les territoires, ainsi que l'association des parties prenantes aux décisions, ce qui est en lien direct avec les spécificités des communs. Des phrases pertinentes incluent : - "la valeur est partagée avec les usagers et les territoires, les parties prenantes sont associées aux décisions" (phrase 4), qui indique une prise en compte des spécificités communes. - "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 11), soulignant l'adaptation du modèle aux besoins spécifiques des communs. Le texte appelle également à des actions concrètes pour structurer un réseau de plateformes coopératives et à des partenariats qui associent divers acteurs, ce qui renforce l'idée d'une prise en compte des spécificités des communs dans un modèle économique alternatif.

Manifeste_post_covid_19

1. **Mention explicite des communs et de leur spécificité** : Le texte souligne qu'il existe de nouvelles infrastructures numériques de coopération qui sont portées par des acteurs issus des communs, s'appuyant sur les ressources de l'économie sociale et solidaire. Cela est particulièrement visible dans la phrase : "Ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers, sont portées par des acteurs issus des communs..." (phrase 30). 2. **Appel à une nouvelle vision de la société** : Le texte insiste sur la nécessité de construire une société plus résiliente, décentralisée et localisée, ce qui implique une réévaluation des modèles de comptabilité traditionnels pour les adapter aux spécificités des communs, notamment en termes de lucrativité limitée et d'ouverture des ressources (phrase 29). 3. **Soutien aux projets innovants** : Il est clairement mentionné que pour renforcer ces acteurs, il est essentiel de soutenir économiquement des projets innovants en tenant compte de leurs spécificités, ce qui implique une adaptation du modèle C.A.R.E. : "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources)" (phrase 41).

REVALS_Rapport final_Humus

1. **Mention explicite du modèle C.A.R.E.** : Le texte décrit comment le projet REVALS a utilisé le cadre de comptabilité C.A.R.E. pour mettre en avant la valeur environnementale et sociale générée par la ferme urbaine. Cela est clairement énoncé dans la phrase 8 : "REVALS employed participatory methodologies, particularly the HuMUS soil health governance model and the CARE ecological accounting framework, to highlight the environmental and social value generated by the urban

farm." 2. **Évaluation des coûts et des bénéfices** : La méthode C.A.R.E. est utilisée pour révéler les coûts de la restauration des sols pollués tout en identifiant la valeur publique créée, comme mentionné dans la phrase 19 : "Ecological accounting experiment based on the CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) method revealed not only the costs of restoring polluted soils but also the public value created through environmental and health benefits." 3. **Impact sur les acteurs locaux et gestion des communs** : Le texte souligne comment la comptabilité écologique (incluant C.A.R.E.) a permis de renforcer la gestion collective des communs et d'aligner les acteurs locaux vers des objectifs communs, comme indiqué dans la dernière phrase du texte : "REVALS demonstrates how participatory governance, ecological commitments, and accounting innovation can reinforce the collective management of commons and align local actors toward shared goals of ecological restoration and social resilience."

De façon directe :

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Par exemple, il est mentionné que l'approche par les communs permet de "questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives" (phrase 30). De plus, l'idée que les communs "sont caractérisés par une communauté auto-organisée" (phrase 22) met en lumière les spécificités que le modèle de comptabilité C.A.R.E. pourrait intégrer. Le texte évoque également les défis d'inclusivité et d'accessibilité des ressources partagées, soulignant l'importance de "maintenir cette ouverture tout au long de la conception et de la mise en œuvre des politiques" (phrase 28), ce qui implique une prise en compte des spécificités des communs dans le cadre des modèles de comptabilité.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Par exemple, la phrase 6 indique que le groupe a discuté des "spécificités que peuvent apporter coopératives, mutuelles et régies de données en la matière", ce qui montre une réflexion sur comment ces entités peuvent s'intégrer dans un modèle de comptabilité adapté aux communs. De plus, la discussion sur le Data Act et les modèles économiques des coopératives de données dans les phrases 10 et 11 souligne l'importance de prendre en compte les caractéristiques uniques des communs dans les cadres réglementaires et économiques, renforçant ainsi l'idée que ces spécificités doivent être intégrées dans la comptabilité C.A.R.E.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde la question des spécificités des communs en relation avec le modèle de comptabilité C.A.R.E. à travers plusieurs passages qui soulignent l'importance des outils juridiques, financiers et de gestion dans le cadre de l'approche par les communs. Par exemple, il mentionne les "outils juridiques" et "outils de gestion" en lien avec les initiatives étudiées, et souligne comment ces outils peuvent influencer la pérennisation des communs (phrases 10 à 12). De plus, le texte

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

évoque la nécessité de repenser les outils juridiques et financiers pour mieux soutenir les communs et leur auto-organisation, ce qui est essentiel pour leur intégration dans le cadre des collectivités locales (phrases 11-12). Les passages qui expriment ces idées incluent : - "Les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés..." (phrase 10)- "Les outils de gestion... sont les mécanismes qui mettent en œuvre la gestion" (phrase 10)- "Il n'y a pas de nouveaux modèles qui émergent vraiment à ce stade..." (phrase 13)

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Le texte aborde plusieurs aspects liés aux communs et à leur gestion, notamment à travers des exemples spécifiques tel que le "Pacte Pastoral Intercommunal". Il mentionne comment ce pacte, élaboré par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes, prend en compte les droits d'usage et la gestion collective des ressources, ce qui est une illustration des spécificités des communs. Par exemple, la phrase 91 mentionne que "le Pacte pastoral constitue une expérience qui inspire un programme étendu... autour du besoin d'adopter des contraintes négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique", ce qui indique une approche adaptée aux spécificités de gestion des communs. D'autres passages soulignent la nécessité de repenser les relations de propriété et d'usage (tableau 4) et comment les acteurs locaux s'organisent pour gérer ces ressources partagées (tableau 3).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Par exemple, il mentionne l'importance de "soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues" (phrase 3). De plus, le texte évoque la nécessité de "renforcer et structurer notre action" en faveur d'un numérique qui intègre les valeurs des communs (phrase 4).

Klaxon_29

Le passage qui traite explicitement des "appels à communs" et de leur fonction est central dans la discussion sur la comptabilité C.A.R.E. Il mentionne que ces appels visent à soutenir des ressources mises en partage par une communauté, ce qui fait écho à la nécessité d'adopter des modèles de comptabilité adaptés aux spécificités des communs. Par exemple, la phrase (numéro de phrase 100) "Les appels à communs sont de nouvelles formes d'appels à projet qui vise à soutenir, selon les termes de l'Ademe, « la réalisation de communs, c'est-à-dire des ressources (donnée, logiciel, matériel) mises en partage et alimentées par une communauté qui développe une gouvernance et des règles (notamment la licence) pour les gérer et les protéger »" met en lumière cette dimension. De plus, la critique qui suit sur le détournement de la conception des communs et leur réduction à de simples ressources partagées souligne l'importance de prendre en compte les spécificités des communs pour éviter de les enfermer dans des logiques de financement traditionnelles, ce qui est un point central de la question posée.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte mentionne explicitement le modèle de comptabilité C.A.R.E. et son lien avec les communs dans la section V, où il est indiqué : "Nouveaux modèles de comptabilité écologique : Modèle C.A.R.E – Travail de La Coop des Communs ;" (phrase 5). Cette mention suggère que le modèle de comptabilité C.A.R.E. est pertinent pour la prise en compte des spécificités des communs, ce qui répond directement à la question posée. Cependant, le texte ne développe pas davantage sur la manière dont ce modèle prend en compte les spécificités des communs, ce qui limite l'exploration de cette thématique. Les autres sections parlent des outils et des pratiques liés aux communs, mais ne font pas le lien explicite entre ces éléments et le modèle C.A.R.E.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Bien qu'il n'aborde pas directement le modèle C.A.R.E. en lui-même, il évoque clairement les spécificités des communs et leur interaction avec les institutions publiques, ce qui peut être relié à des modèles de comptabilité adaptés aux communs. Par exemple, dans la phrase 6, il est mentionné que "la spécificité de notre questionnement doit nous pousser à affiner notre recherche", ce qui implique une nécessité d'adaptation des modèles existants, comme celui de la comptabilité, pour mieux prendre en compte les réalités des communs. De plus, le passage sur "le modèle de règlement d'administration partagée" (phrase 7) et les références aux SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) montrent comment ces structures participatives pourraient nécessiter des outils de comptabilité qui tiennent compte de leur spécificité.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Par exemple, dans la section "III. ETUDE DE CAS : CARE APPLIQUÉE À UNE CONCESSION BRESTOISE", il est mentionné que "l'application de la méthode CARE" vise à gérer à la fois les aspects environnementaux (comme la préservation du maërl) et les activités économiques (comme le chiffre d'affaires généré par l'ostréiculture). Cela indique que le modèle C.A.R.E. est utilisé pour adapter la comptabilité aux spécificités des communs, en intégrant des mesures de préservation dans des données comptables (phrases 11 et 12 de la section III). De plus, le texte évoque la nécessité d'un "dialogue constructif" et d'une "viabilité écologique" et "financière" dans la discussion finale, soulignant l'importance de considérer les spécificités des communs dans la comptabilité (phrase 47 de la section V).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Le texte mentionne explicitement la question de la prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E., notamment dans le passage qui aborde les principes et la dynamique des communs. Par exemple, la phrase 1. souligne que les communs peuvent et doivent tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire. De plus, la phrase 3. évoque la nécessité d'un ajustement des droits de propriété et d'usage partagés,

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

ce qui fait référence à une approche comptable adaptée aux spécificités des communs. Ces éléments démontrent une prise en compte directe des spécificités des communs dans le contexte de l'économie sociale et solidaire. Le texte établit un lien entre les pratiques des communs et leur impact sur les modèles de comptabilité, y compris le modèle C.A.R.E., en insistant sur l'importance de l'autogouvernement et de l'intérêt général, ce qui est central pour les communs.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Par exemple, dans la première phrase de la section "Résultats du programme ACTTES (1)", il est question de "transformer la manière dont les acteurs agissent (ou du moins pensent) leur action" grâce à une approche par les communs, ce qui implique une réflexion sur les spécificités de ces derniers dans le cadre de la transition écologique et solidaire. De plus, le texte souligne l'importance des "outils de gestion" qui ne sont pas neutres et influencent les initiatives de la TES, ce qui fait écho à la nécessité d'une comptabilité adaptée pour valoriser ces spécificités (voir point (v)). Les phrases 47 à 49 discutent de l'impact des outils de gestion sur l'efficacité des initiatives, ce qui est directement lié à la question posée.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

En particulier, il mentionne que "nous travaillons beaucoup sur le modèle CARE, en le rapprochant de la comptabilité écosystème centrée" (phrase 21), et cela est lié à la nécessité de nouvelles méthodes comptables qui prennent en compte les enjeux écologiques et sociaux. De plus, le texte souligne l'importance de "revisiter la conception du partage", en se référant aux valeurs relationnelles et à la philosophie de C.A.R.E. (phrase 21). Cela montre que le modèle C.A.R.E. est perçu comme un cadre potentiel pour mieux intégrer les spécificités des communs dans les pratiques comptables.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. Le texte mentionne à plusieurs reprises les concepts de "communs" et leur relation avec la protection sociale, notamment dans la partie IV "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS". Il aborde comment les communs peuvent redéfinir la solidarité et la gestion des ressources dans le cadre de la protection sociale. 2. Des phrases telles que "Les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation de sujets de droits" (phrase 38) et "une approche en termes de « communs », permet d’ouvrir un nouvel horizon pour produire la solidarité sur la base d’un droit commun" (phrase 38) montrent que le texte se concentre sur l'interaction entre les communs et la protection sociale, ce qui est au cœur de la question posée. 3. La section sur "les communs" fait référence à la nécessité d'un changement dans la gestion de la protection sociale, indiquant que les communs peuvent servir de cadre pour une approche plus inclusive et solidaire (phrase 42).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Par exemple, la phrase 10 mentionne que "C.A.R.E. peut permettre de traduire cette relation dans les comptes en intégrant les capitaux que LFDE contribue à restaurer / consommer." Ce passage met en évidence que C.A.R.E. cherche à intégrer des aspects spécifiques aux communs dans son approche comptable. De plus, la phrase 26 évoque que "la 'révolution comptable' qui est au cœur du modèle C.A.R.E. devrait rétroagir sur la construction du modèle socio-économique," ce qui implique une adaptation aux spécificités des communs. Cela montre que le modèle C.A.R.E. n'est pas seulement une méthode comptable, mais qu'il vise à intégrer des valeurs qui sont pertinentes pour les communs. Dans l'ensemble, le texte démontre que la comptabilité C.A.R.E. est conçue pour prendre en compte des éléments qui sont caractéristique des communs, ce qui répond directement à la question posée.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Le texte mentionne directement les "principaux enseignements du groupe" qui sont basés sur les trois éléments clés des communs selon Elinor Ostrom : les ressources, les communautés de bénéficiaires et la gouvernance collective. Plus spécifiquement, la section sur les "enseignements du point de vue de la gouvernance collective" présente des critères qui semblent s'aligner avec les spécificités des communs. Par exemple, la phrase 12 précise que "l’exploitation des ressources agricoles et alimentaires doit être en accord avec les circonstances locales, sociales et environnementales". Cela indique la nécessité d'une approche de comptabilité qui prend en compte ces spécificités. De plus, dans la présentation de l'échelle de gouvernance collective, il est clairement souligné que "la gouvernance collective est un élément nécessaire" pour définir les communs, ce qui répond en partie à la question de la comptabilité adaptée aux spécificités des communs (phrases 10-11).

Edito_Newsletter_avril_2025

Par exemple, à la phrase 12, il est mentionné que "il n’y a pas de boîte à outils spécifique, qu’il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive qui n’est pas évidente à mener !" Cela indique clairement la nécessité d'une comptabilité adaptée aux différentes spécificités des communs. De plus, à la phrase 14, il est souligné que "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs, des collaborations nouvelles qui permettent de sauver l’essentiel et d’en trouver les moyens", ce qui implique également une réflexion sur la comptabilité et les outils nécessaires pour soutenir les communs. Enfin, la phrase 18 évoque "la re-conception des cadres socio-économiques et politiques", ce qui peut être interprété comme une référence à la nécessité d'adapter les modèles de comptabilité pour mieux intégrer les spécificités des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Les_communs_de_proximite

Le texte évoque directement la prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E. dans la conclusion de la section 3, où il est souligné que les communs doivent être ancrés sur un territoire et que leur développement doit se faire dans le respect des écosystèmes. Ce modèle est mentionné à plusieurs reprises comme une référence pour les initiatives citoyennes, notamment dans la section sur les communs de proximité, où l'auteur précise que ces derniers doivent répondre à des besoins collectifs et contribuer à l'intérêt général (voir notamment les pages 243-245 et les chapitres 5 et 6). Par exemple, la définition des communs de proximité, qui inclut des critères tels que l'initiative citoyenne et l'auto-gouvernement, souligne explicitement l'importance de prendre en compte les spécificités des communs dans leur fonctionnement et leur gouvernance. Les phrases 1 à 3 de la conclusion soulignent la nécessité de considérer la relation entre communs et services publics pour favoriser leur développement sans captation par l'État, indiquant clairement la thématique centrale de la prise en compte des spécificités des communs par le modèle de comptabilité C.A.R.E.

Critère B.33 : La prise en compte des spécificités des communs par la Comptabilité éco-systèmes centrés

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. Le texte aborde en profondeur la relation entre les communs et les collectivités locales, en mettant l'accent sur la nécessité d'une approche par les communs qui inclut une compréhension des spécificités des communs. Par exemple, dans la section II.2.1, il est mentionné que "les contours, la définition de « ce qui fait commun », les activités ainsi créées, les effets spécifiques de « transition » qu'elles génèrent" ne sont pas précisément identifiés (phrase 2.1), ce qui souligne l'importance de prendre en compte ces spécificités dans le cadre de la comptabilité. 2. Le texte discute également des outils de gestion et des mécanismes qui devraient être pris en compte pour une approche adaptée aux communs, comme indiqué dans la section 2.2.2 où il est fait référence à l'importance des "outils de gestion" et leur impact sur les initiatives de la transition (phrase 2.2.2). 3. De plus, les réflexions sur le rôle des acteurs dans l'animation des communs et leur interaction avec la collectivité se retrouvent dans la section 4.1.1 où la nécessité d'identifier des personnes "interfaces" entre plusieurs mondes est soulignée (phrase 4.1.1). Cela montre que la comptabilité doit intégrer des dimensions humaines et sociales spécifiques aux communs. 4. Enfin, la conclusion du texte insiste sur la nécessité de repenser les relations entre les collectivités et les communs, en soulignant que "l'approche par les communs permet de délimiter les enjeux" et appelle à une transformation des pratiques institutionnelles (phrase V). Ces éléments montrent que le texte ne se limite pas à évoquer la comptabilité des communs, mais qu'il s'agit d'une thématique intégrale qui influence les relations entre les différents acteurs et les mécanismes de transition écologique et solidaire.

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

En effet, le texte aborde plusieurs aspects liés à la finance sociale et solidaire, tout en mettant en avant l'importance des communs dans ce cadre. 1. Le texte évoque explicitement la nécessité d'analyser si une approche par les communs peut contribuer à mettre la banque et la finance au service d'une transformation sociale équilibrée et durable, ce qui est directement lié à la comptabilité écosystèmes centrés (phrases 41-42). 2. Il est mentionné que les communs peuvent constituer un outil et une méthode à mobiliser pour les banques et les institutions financières, en soulignant que leur gestion doit tenir compte de l'accès partagé et des spécificités de chaque commun (phrases 64-66). 3. Le questionnement autour de la possibilité que la banque soit considérée comme un commun, ainsi que les implications de cette considération pour la gouvernance et l'accès aux ressources, sont également des éléments centraux du texte (phrases 70-72). 4. En outre, le texte présente des pistes concrètes sur comment les banques et les institutions financières peuvent contribuer au développement des communs à l'échelle territoriale, ce qui souligne leur rôle dans le cadre d'une comptabilité écosystèmes centrés (phrases 112-116). Ainsi, la réflexion sur les spécificités des communs et leur relation avec la finance est développée à travers une série d'exemples et d'interrogations qui soulignent son importance dans le contexte actuel.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Définitions et Concepts** : Dans la section II.D "Les communs et CARE", il est mentionné que "CARE propose une manière de faire s’exprimer les communs et de les développer," ce qui met en avant l'importance de la comptabilité CARE dans la reconnaissance et la valorisation des communs (phrase 13). 2. **Lien avec la durabilité** : Le texte explique que la méthode CARE vise à résoudre la question de la soutenabilité écologique et sociale en intégrant les capitaux naturels et humains au même niveau que le capital financier (phrase 12). Cela montre comment CARE prend en compte les spécificités des communs, en révisant les normes comptables traditionnelles. 3. **Exemples pratiques** : Dans les sections III.B et III.C, des exemples concrets concernant les "Territoires Zéro Chômeur de Longue durée" et les "CUMA" sont fournis, illustrant comment ces organisations cherchent à utiliser CARE pour mieux valoriser leurs actions et préserver les communs (phrases 22 et 30). Ces sections mettent en lumière comment les spécificités des communs sont intégrées dans les pratiques comptables. 4. **Dialogue avec les comptabilités alternatives** : La contribution de Myriam Bouré et Michel Bauwens dans la section IV souligne la nécessité de repenser la comptabilité à travers le prisme des communs, renforçant l'idée que CARE est un modèle qui prend en compte les spécificités des communs en tant que partie intégrante de son cadre théorique (phrases 31-35).

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Par exemple, la phrase "Que disent, que permettent de comprendre, qu’interrogent les organisations « en communs » de ces questions ?" (phrase 30) indique un intérêt direct pour le rôle des communs dans le contexte du travail et de l'engagement des salariés. De plus, le texte pose des questions sur "la contradiction entre des organisations du travail majoritairement basées sur la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

productivité et le reporting inspirés de l'idéologie capitaliste" et "le fait que de plus en plus de salariés aspirent à trouver du sens dans ce qu'ils font" (phrase 26). Ces éléments montrent que le texte se concentre sur la manière dont les spécificités des communs sont prises en compte dans le cadre du travail et des organisations, et comment cela pourrait influencer une nouvelle forme de comptabilité qui intègre ces dimensions. Enfin, il évoque également des exemples de "responsabilisation des salariés" et de "re-création du commun au sein des organisations" (phrase 27), renforçant l'idée que la comptabilité écosystèmes centrés doit sortir des modèles traditionnels pour intégrer ces nouvelles pratiques et valeurs liées aux communs.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Cette méthode vise à équilibrer la préservation du milieu marin et l'activité économique des ostréiculteurs, ce qui est une thématique centrale du texte. Justification : 1. La problématique posée dans l'introduction "L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?" (phrase 7) montre directement l'intention d'explorer cette question. 2. Dans la méthodologie, il est mentionné que la compréhension des enjeux de la comptabilité socio-environnementale (CSE) et l'appropriation du modèle CARE sont des éléments clés (phrase 12). 3. Le cas d'étude met en avant des données comptables qui relient directement les impacts environnementaux à des mesures financières, illustrant comment les spécificités des communs (milieu marin, biodiversité) sont intégrées dans des modèles comptables (par exemple, le processus de préservation du maërl et les coûts associés, phrases 22-25).

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Rôle des Communs dans la Protection Sociale** : La phrase (page 39) "Une approche par « les communs » peut jouer un rôle pour revisiter et réformer le projet de solidarité qui est à la source et à la base du système de protection sociale en France" établit clairement le lien entre les communs et la protection sociale. 2. **Implication des Usagers** : Le texte mentionne que "la gestion politique des institutions de la protection sociale ne saurait se limiter à une « gouvernance » d'appareils" (page 46), soulignant l'importance de la participation des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection sociale, ce qui est un aspect clé des communs. 3. **Nouveaux Domaines d'Action** : La proposition de "rénover la protection sociale comme projet social partagé" (page 50) et d'ouvrir la protection sociale à des domaines comme l'alimentation, l'énergie, et l'eau, montre comment les communs peuvent élargir le périmètre de la protection sociale. 4. **Solidarité et Justice Sociale** : La protection sociale est définie comme un espace de médiation entre les sphères de la politique, de l'économie et du domestique, où se joue "le réalignement des relations entre sujets (personnes) et collectifs/communautés" (page 53). Cela souligne la nécessité d'une approche intégrative qui prend en compte les spécificités des communs. 5. **Ressources et Souveraineté** : Le texte évoque la nécessité de reconnaître les "besoins humains de manière systémique" (page 50), ce qui implique un cadre de solidarité qui peut être soutenu par une gestion des communs, renforçant l'idée que la protection sociale doit évoluer pour inclure diverses formes de ressources. Ces éléments montrent que le texte développe de manière

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

centrale la thématique de la prise en compte des spécificités des communs dans le cadre de la comptabilité écosystèmes centrés, insistant sur une vision intégrée et participative de la protection sociale.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Plusieurs passages soulignent cette thématique et l'importance de la gouvernance collective dans ce contexte. 1. **Éléments de la gouvernance collective** : Le texte met l'accent sur la nécessité d'une gouvernance collective qui s'adapte aux spécificités des ressources. Par exemple, à la phrase 12, il est mentionné que « l'exploitation des ressources agricoles et alimentaires doit être en accord avec les circonstances locales, sociales et environnementales », ce qui est fondamental pour la comptabilité écosystèmes centrés. 2. **Critères de l'échelle de gouvernance collective** : À partir de la phrase 11, le texte décrit plusieurs critères qui doivent être pris en compte pour établir une gouvernance efficace, comme la concordance des règles avec les spécificités de la ressource, la mise en place de choix collectifs, et la reconnaissance du droit de la communauté à établir ses propres règles. Cela indique une prise de conscience de l'importance d'adapter la comptabilité et la gestion à la réalité des communs. 3. **Enseignements du groupe** : À la phrase 19, il est indiqué que les discussions portent sur « comment créer de nouveaux Communs agricoles autour de nouvelles ressources », ce qui oblige à repenser les approches comptables pour intégrer ces spécificités.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte aborde de manière centrale la question de la prise en compte des spécificités des communs par la comptabilité écosystèmes centrés, en particulier à travers le modèle C.A.R.E. (Comptabilité, Action, Récupération, Écologique). 1. **Prise en compte des spécificités des communs** : Le texte souligne que les organisations impliquées dans le groupe "Communs et comptabilité" cherchent à traduire leurs particularités dans le système comptable actuel, comme en témoigne la phrase : "les organisations qui se retrouvent dans le groupe « Communs et comptabilité » rencontraient des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel" (phrase 19). Cela montre clairement que le texte traite des spécificités des communs. 2. **Adaptation de la comptabilité** : Il est mentionné que le groupe de travail a été créé pour sensibiliser et expérimenter un modèle comptable qui prend en compte ces spécificités, notamment à travers la méthode C.A.R.E., qui vise à intégrer les capitaux humains, environnementaux et sociaux dans la comptabilité (phrases 20-21). 3. **Évaluation et impact** : Les différentes expérimentations décrites dans le texte, notamment celles menées par des organisations comme TZCLD et l'École ETRE, illustrent comment ces initiatives visent à mesurer et à rendre compte de l'impact social et environnemental, ce qui est une spécificité des communs (phrases 26-27). 4. **Dialogue et partage des savoirs** : Le texte souligne l'importance d'une approche dialogique et participative dans la comptabilité, ce qui est également une spécificité des communs. Par exemple, il est indiqué que "C.A.R.E. est une comptabilité dialogique qui : - reconnaît la diversité des acteurs et des représentations" (phrase 14), ce qui met en avant la nécessité d'une prise en compte des spécificités des parties prenantes dans le domaine des communs. En somme, le texte traite de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

manière approfondie et centrale de la question de la comptabilité adaptée aux spécificités des communs, en explorant comment ces derniers peuvent être intégrés dans les pratiques comptables contemporaines.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

1. **Mention explicite de la comptabilité écosystèmes centrés** : Le texte aborde directement cette question dans la partie sur le projet de la Fondation des pêcheurs et le cadre méthodologique de la Comptabilité de Gestion Écosystème-Centrée (CEC), qui est présenté comme un outil pour la gestion collective d'écosystèmes (Phrase 6, page 5). 2. **Définition et application de la CEC** : Il est précisé que la CEC facilite la définition de règles d'usage qui équilibrent les intérêts variés des acteurs et la préservation écologique, tout en intégrant les dimensions sociales et économiques (Phrase 6, page 5). Cela montre que le texte explore comment la comptabilité écosystèmes centrés prend en compte les spécificités des communs. 3. **Liens avec des initiatives concrètes** : Le texte énumère plusieurs initiatives qui mettent en œuvre la comptabilité écosystèmes centrés, comme le projet HuMUS à Roubaix et les travaux au Marais Verdier, illustrant comment ces outils sont appliqués dans des contextes pratiques pour gérer des ressources communes (Phrase 1, page 21). 4. **Discussion des enjeux** : Le texte aborde également les défis liés à l'opérationnalité de la CEC et son intégration dans la gestion collective, soulignant l'importance d'adapter la méthode pour qu'elle serve le collectif (Phrase 4, page 21). Cela renforce l'idée que la prise en compte des spécificités des communs est une question complexe et essentielle dans l'application de la comptabilité écosystèmes centrés.

Edito_Newsletter_avril_2025

Plusieurs passages font référence à la nécessité de repenser les outils et cadres socio-économiques pour intégrer les spécificités des communs. Par exemple, la phrase 6 indique qu'il faut "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et mentionne "la création d'infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..)", ce qui fait écho à la comptabilité dédiée aux communs. De plus, le texte souligne la diversité des communs et la flexibilité nécessaire dans l'approche des politiques publiques (phrase 7), ce qui est essentiel dans le contexte d'une comptabilité écosystèmes centrés. La mention des "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" et la reconnaissance des "personnes interfaces" (phrase 12) également soulignent l'importance d'adapter les structures à la réalité des communs. Enfin, l'appel à discuter ces enjeux lors de l'AG (phrase 13) montre que ces questions sont cruciales pour le projet politique en cours.

Les_communs_de_proximite

Le texte traite de manière approfondie de la question de la prise en compte des spécificités des communs par la comptabilité écosystèmes centrés, notamment à travers la définition et la caractérisation des "communs de services de proximité". Justifications : 1. **Définition des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs de proximité** : Dans le chapitre 5, Benjamin Coriat définit un commun de proximité comme une entité ancrée sur un territoire, d'initiative citoyenne, régie par des règles élaborées en commun, avec pour visée le service de l'intérêt général et la préservation des écosystèmes (p. 145-146). 2. **Critères de gouvernance** : Le texte souligne l'importance d'un mode de gouvernance qui permet l'auto-gouvernance du commun et l'établissement de règles communes, essentielles pour la durabilité des communs (p. 150-151). 3. **Relation avec l'État** : La discussion sur comment les communs peuvent interagir avec les institutions publiques, et comment ces institutions peuvent soutenir ou entraver les communs, est centrale dans plusieurs chapitres, notamment dans les chapitres 7 et 8, où sont explorées les dynamiques de capture des communs par l'État (p. 198-199, 221-222). 4. **Exemples de terrain** : Les études de cas présentées dans la première partie de l'ouvrage illustrent les défis et les réussites des communs de proximité, montrant comment ils répondent à des besoins spécifiques de leurs communautés tout en tenant compte des enjeux environnementaux (p. 25-115). Ainsi, le texte propose une réflexion riche et nuancée sur la façon dont les spécificités des communs peuvent être intégrées dans des approches de comptabilité et de gestion écosystémique, soulignant leur importance dans le cycle des services de proximité.

Manifeste_post_covid_19

Plusieurs passages évoquent explicitement la nécessité de soutenir les solutions numériques solidaires et les acteurs issus des communs, ainsi que l'importance de leur structuration et de leur développement. Par exemple : - Dans la phrase 36, il est mentionné que "ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers, sont portées par des acteurs issus des communs". Cela souligne clairement l'importance de prendre en compte les spécificités des communs dans les modèles économiques et de gouvernance. - La phrase 46 indique que "ce changement d'échelle demande de nouvelles actions : soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources)". Cela montre que la comptabilité et les approches économiques doivent intégrer les caractéristiques particulières des communs. D'autres phrases, comme celles qui parlent de "nouvelle vision du territoire intelligent" (phrase 33) et de la nécessité d'un "droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes" (phrase 49), renforcent cette thématique centrale en reliant les communs aux enjeux plus larges de solidarité et d'équité dans la gestion des ressources et des données.

De façon directe :

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte traite explicitement de la prise en compte des spécificités des communs dans le cadre de la comptabilité éco-systèmes centrés, notamment par l'intermédiaire de l'approche par les communs. Par exemple, il est mentionné que « l'approche par les communs permet, par ailleurs, de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives » (phrase 30). De plus, Élinor Ostrom est citée en tant qu'experte sur le fait que « les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté »

(phrase 28). Ces éléments montrent une connexion directe entre les spécificités des communs et les enjeux d'accès à l'alimentation, en relation avec les pratiques de gouvernance et d'inclusion.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Cela est particulièrement visible dans la question soulevée par le groupe de travail : "quelles sont les spécificités que peuvent apporter coopératives, mutuelles et régies de données en la matière ?" (phrase 18). Cette interrogation indique une volonté de réfléchir sur la manière dont les structures de l'économie sociale et solidaire, comme les coopératives de données, peuvent avoir un impact sur la gestion et la comptabilité des données, en tenant compte des spécificités des communs. De plus, le texte discute des enjeux politiques et opérationnels relatifs à l'exercice collectif des droits sur les données et se demande si les communs peuvent être convoqués comme "pouvoir d'agir" sur les données (phrase 16). Cela renforce l'idée que la comptabilité et la gestion des données doivent prendre en compte les spécificités des communs et non se limiter à des approches standardisées.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Par exemple, la phrase suivante souligne l'importance de la collaboration entre les acteurs pour définir et mettre en œuvre la gouvernance des communs : "Ce que nous appelons « l'approche par les communs » s'intéresse à la relation fonctionnelle entre acteurs publics et acteurs de la société civile qui rend possible la co-construction d'une vision et d'une gouvernance partagées" (phrase 6). De plus, le texte évoque les "outils juridiques, financiers et de gestion mobilisés" pour soutenir ces initiatives, ce qui implique une prise en compte des spécificités des communs dans le cadre de la comptabilité et des systèmes de gestion (phrase 6). Les exemples de projets, comme le Pacte pastoral et les initiatives à Grenoble, montrent également comment ces spécificités sont intégrées dans les politiques publiques et les pratiques de gestion.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Par exemple, dans la phrase 34, il est mentionné que "le Pacte Pastoral envisage ainsi chaque acteur, au-delà de son thème d'intérêt, dans la nature de son lien avec le territoire", soulignant l'importance d'une approche systémique et participative qui inclut les divers acteurs concernés par les communs. De plus, à la phrase 88, il est fait référence à la nécessité de "définir les outils et les catégories qui permettraient de sortir de la crise de la dimension sociale du droit", ce qui implique une réflexion sur comment les spécificités des communs peuvent être intégrées dans une comptabilité et une gestion qui leur soient adaptées. Ces extraits montrent clairement que le texte traite de la manière dont les spécificités des communs doivent être considérées dans des approches de comptabilité et de gestion qui prennent en compte les dynamiques sociales et écologiques.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Le texte mentionne explicitement la question de la prise en compte des spécificités des communs par la comptabilité écosystèmes centrés, notamment dans le point 2 où il est fait référence aux "plateformes coopératives, aux communautés du logiciel libre, aux communs numériques" comme acteurs à rassembler pour une alternative aux grandes plateformes. Cela indique une intention de reconnaître et de valoriser les spécificités des communs dans un cadre collectif. De plus, le texte aborde des actions concrètes à mettre en place pour atteindre des objectifs communs, ce qui peut être interprété comme une forme de prise en compte des spécificités des communs dans la structuration de l'alliance. Par exemple, la mention d'établir un "récit commun minimal" et des "objectifs communs" implique une considération des diversités et spécificités des acteurs impliqués (phrase 2).

Klaxon_29

Le texte aborde directement la question de la prise en compte des spécificités des communs par la comptabilité écosystèmes centrés, notamment à travers la discussion des "appels à communs". Par exemple, dans la phrase 1 de la section "DE QUOI LES APPELS À COMMUNS SONT-ILS LE NOM ?", il est mentionné que ces appels visent à soutenir des projets en opposition à la mise en concurrence des associations, ce qui illustre une volonté d'intégrer les spécificités des communs dans les modèles de financement. De plus, la phrase 2 dans cette même section souligne que ces dispositifs peuvent réduire les communs à des ressources partagées, ce qui montre une inquiétude quant à la manière dont les spécificités des communs sont prises en compte et abordées dans les systèmes de comptabilité et de financement. Enfin, le texte met en lumière les effets potentiels de ces appels à communs, notamment le risque de dépendance vis-à-vis des financeurs et l'impact sur la diversité et l'organisation des communs (phrases 3 et 4).

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte mentionne explicitement la "Comptabilité écosystème centrée" dans le contexte de nouveaux modèles de comptabilité écologique, ce qui fait référence à la prise en compte des spécificités des communs. La phrase clé se trouve à la fin de la section V, point 5, où il est écrit : "Comptabilité écosystème centrée – Travail de La Coop des Communs" (phrase 6). Cela indique que le texte aborde directement le concept de comptabilité en lien avec les spécificités des communs.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Le texte aborde directement la question de la prise en compte des spécificités des communs par la comptabilité des écosystèmes centrés, notamment en relation avec la gouvernance et les interactions entre les initiatives citoyennes et les pouvoirs publics. Par exemple, dans la section "LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE", il est souligné que les initiatives étudiées ont montré "une capacité à influencer et changer les règles du jeu institutionnel" (phrase 5). Cela implique une

réflexion sur la manière dont les spécificités des communs peuvent modifier la relation entre les initiatives locales et les institutions publiques, ce qui est lié à la comptabilité des écosystèmes. De plus, la section mentionne que des outils juridiques spécifiques, comme le modèle de règlement d'administration partagée en Italie, facilitent des relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes (phrase 7). Cela montre que les caractéristiques des communs peuvent et doivent être prises en compte dans la structuration des interactions avec les pouvoirs publics, ce qui est essentiel pour une comptabilité adaptée aux écosystèmes. Enfin, l'analyse des pratiques et des outils dans le fonctionnement démocratique évoque plusieurs éléments qui contribuent à une meilleure prise en compte des spécificités des communs, comme "la démarche d'éducation populaire" et "le choix d'un mode d'organisation non figé" (phrase 12), qui soulignent l'importance d'une approche flexible et adaptée aux besoins des communs dans la structuration de la gouvernance. Ces éléments démontrent que le texte traite explicitement de la question posée, en insistant sur l'importance d'adapter les cadres comptables et réglementaires aux spécificités des communs.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Il mentionne explicitement comment les communs peuvent tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire, tout en traitant des enjeux fondamentaux d'accès et de préservation des ressources. Par exemple, il est dit que les communs "reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 19) et que "leurs principes visent au dépassement de l'intérêt de leurs seuls membres et l'intérêt général" (phrase 21). Ces éléments démontrent une réflexion sur la manière dont la comptabilité des communs doit être adaptée pour prendre en compte leurs spécificités. De plus, le texte évoque les "processus de gestion, de commoning et une allocation des ressources respectueuse des écosystèmes humains et non humains" (phrase 24), ce qui montre une attention particulière aux spécificités des communs dans le cadre d'une comptabilité axée sur les écosystèmes.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

B33- La prise en compte des spécificités des communs par la Comptabilité éco-systèmes centrés
Le texte mentionne explicitement la question de la prise en compte des spécificités des communs par la comptabilité écosystèmes centrés, notamment dans le cadre du projet ACTTES. Il aborde le rôle des communs comme un médium pour la mise en synergie des initiatives de transition et souligne l'importance d'une approche par les communs pour questionner les dynamiques institutionnelles et les outils de gestion. Exemples et références :- "les questionnements induits par une approche par les communs des initiatives de la TES" (phrase 41).- "Ceci qui nous a amené à ajouter un volet formation à notre recherche-action" (phrase 49), qui implique une réflexion sur les spécificités des communs dans le cadre d'une recherche-action.- "les outils de gestion ne sont pas neutres : ils constituent des « actants » des initiatives de la TES" (phrase 47), indiquant que la comptabilité et la gestion doivent prendre en compte ces spécificités. Ces éléments montrent que le

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

texte traite directement de la nécessité d'intégrer les spécificités des communs dans les approches de comptabilité et de gestion.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte aborde directement la nécessité d'adapter le système comptable aux particularités des communs, en soulignant les limites rencontrées par les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour rendre compte de leurs spécificités. Par exemple, il est mentionné que les organisations éprouvent des difficultés à "traduire leurs particularités dans le système comptable actuel" (phrase 5) et qu'il est important de "rendre compte de la richesse des productions créées" (phrase 5). De plus, l'écosystème CARE est présenté comme une approche qui vise à "prendre en compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement" (phrase 12), ce qui indique une volonté d'intégrer les spécificités des communs dans la comptabilité.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

B33- La prise en compte des spécificités des communs par la Comptabilité éco-systèmes centrés
Le texte mentionne explicitement la question de la "prise en compte des spécificités des communs par la Comptabilité éco-systèmes centrés" à plusieurs endroits. 1. Dans la phrase 21, il est dit : "Nous travaillons beaucoup sur le modèle CARE, en le rapprochant de la comptabilité éco système centrée." Cela indique un lien direct entre la comptabilité écosystèmes centrés et les communs, en mettant en avant la nécessité d'une approche comptable qui prenne en compte les spécificités des communs. 2. La phrase suivante (21) mentionne également que ces nouvelles méthodes comptables socio-écologiques pourraient être une "excellente occasion pour l'ESS d'aller plus loin vers de nouvelles méthodes comptables socio-écologiques", ce qui renforce l'idée que la comptabilité écosystèmes centrés doit intégrer les spécificités des communs.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

1. Par exemple, la phrase 10 mentionne « Sensibiliser les organisations de l'ESS à la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel » et « présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.) », ce qui met clairement en lumière l'intention de prendre en compte les spécificités des communs dans un nouveau cadre comptable. 2. De plus, la phrase 17 indique que « C.A.R.E. peut permettre de traduire cette relation dans les comptes en intégrant les capitaux que LFDE contribue à restaurer / consommer », ce qui montre directement l'intégration des spécificités des communs dans le modèle comptable. 3. Enfin, la phrase 26 stipule que la « révolution comptable » au cœur du modèle C.A.R.E. « devrait rétroagir sur : le mode de production, la construction du modèle socio-économique... », renforçant ainsi l'idée que la comptabilité doit s'adapter aux spécificités des communs.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, il est mentionné que "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 7). Cela indique une reconnaissance des spécificités des communs dans le cadre des plateformes coopératives et leur intégration dans des modèles économiques qui respectent ces valeurs. De plus, la mention de "modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 6) renforce l'idée que ces initiatives prennent en compte les réalités des communs dans leurs pratiques comptables et organisationnelles.

REVALS_Rapport final_Humus

Par exemple, la phrase 25 mentionne que "l'expérimentation de la méthode CARE a révélé non seulement les coûts de la restauration des sols pollués mais aussi la valeur publique créée par les bénéfices environnementaux et de santé", ce qui illustre l'application d'une comptabilité écologique centrée sur les communs. De plus, la phrase 31 indique que "la méthodologie CARE a été appliquée au modèle économique de l'exploitation agricole Trichon", renforçant ainsi le lien entre les spécificités des communs et la comptabilité écosystèmes centrés. Le texte souligne également l'importance de la gouvernance participative et des engagements écologiques dans la gestion collective des communs, ce qui est explicitement discuté dans la phrase 44 : "REVALS démontre comment la gouvernance participative, les engagements écologiques et l'innovation comptable peuvent renforcer la gestion collective des communs".

B.4 :des modalités d'évaluation adaptés aux spécificités des communs

Critère B.41 : Des modalités d'évaluation qui questionnent et proposent une alternative aux/des modes actuels de "mesure d'impact" en lien avec les politiques de financement publics

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Remise en question des outils de gestion** : Le texte évoque que « les outils de gestion ne sont pas neutres » et qu'ils « constituent des actants des initiatives de la transition écologique et solidaire » (phrase 2.2.1, point iv). Cela soulève la question de la pertinence des outils actuels et leur impact sur le fonctionnement des communs. 2. **Évaluation inadaptée** : Il est précisé que les « formes d'évaluation actuellement demandées par les financeurs sont inadaptées. Elles présupposent d'une capacité à savoir dès le départ quels vont être les résultats d'une action. Or on a vu que les communs ne s'inscrivent pas dans une logique linéaire » (phrase 4.2.2.5). Cela indique

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

une critique explicite des systèmes d'évaluation traditionnels, qui ne correspondent pas à la dynamique des communs. 3. **Proposition d'une évaluation in itinere** : Le texte propose que « l'évaluation in itinere offre un cadre de dialogue entre la dynamique collective et la puissance publique » (phrase 4.2.2.5), suggérant ainsi une alternative aux modes de mesure d'impact habituels. 4. **Importance du dialogue et de la co-construction** : L'idée que « la co-construction est une manière de prévenir le risque de perversion du dispositif » (phrase 4.2.1.3) souligne l'importance d'une approche participative dans l'évaluation, en opposition aux méthodes imposées par les financeurs. Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie des modalités d'évaluation et propose une réflexion sur les alternatives aux méthodes de mesure d'impact en vigueur, tout en plaçant celles-ci dans le contexte des politiques de financement publics.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Introduction au modèle CARE** : À plusieurs reprises, le texte met l'accent sur la manière dont CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) propose un cadre comptable qui intègre non seulement le capital financier, mais également les capitaux naturels et humains. Par exemple, la phrase "Cette méthode vise à contribuer à résoudre la question de la soutenabilité écologiques et sociale en donnant aux capitaux nature et humain la même place dans les comptes que le capital financier" (phrase 12). 2. **Critique des systèmes comptables traditionnels** : Le texte mentionne que "la vision annuelle de la comptabilité lui a en effet paru un obstacle très grave à une vision de plus long terme nécessaire pour les actions de soutenabilité et la transition écologique et solidaire" (phrase 24). Cela souligne la nécessité d'évaluer les impacts au-delà des indicateurs financiers. 3. **Évaluation des coûts de maintien** : Le modèle CARE introduit des concepts tels que les coûts de maintien et d'amortissement, qui sont essentiels pour évaluer la performance des capitaux naturels et humains. Par exemple, "On évalue les capitaux selon leur coût de maintien, c'est-à-dire le coût des actions concrètes à mettre en place pour maintenir un capital au moins à un état initial" (phrase 80). 4. **Application pratique dans des organisations** : Les sections sur les organisations expérimentatrices, comme les CUMA et les Fermes d'Avenir, illustrent comment CARE est appliqué dans des contextes réels pour évaluer l'impact social et environnemental de leurs activités, montrant ainsi l'alternative concrète aux méthodes de mesure d'impact traditionnelles (par exemple, dans la section III.C).

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Plusieurs passages abordent explicitement les enjeux d'évaluation des initiatives liées aux communs et aux impacts sur la communauté et l'environnement. 1. **Évaluation des impacts** : La section discutant du "Pacte Pastoral" mentionne que ce pacte est évalué non seulement sur son opérationnalité, mais aussi sur ses "effets induits : effets sur la biodiversité, sur la filière laine, sur le développement économique des filières connexes agro ou servicielles, sur la résilience du territoire, sur la solidarité et la capacité d'adaptation..." (phrase 7). Cela montre une prise en compte des effets à long terme et des impacts sociaux et environnementaux. 2. **Approche systémique** : Le texte souligne une "approche systémique de la prise en charge et en responsabilité de ces biens" qui implique une gouvernance partagée et un questionnement des modes de gestion traditionnels (phrase 6). Cela suggère une volonté de proposer une alternative aux modes de mesure d'impact

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

conventionnels. 3. **Engagements appropriés** : L'idée que les pactes doivent être "coconstruits, instituant du sens commun avec des engagements appropriés, comprenant des contraintes dont les acteurs du territoire sont les garants" (phrase 6) indique une volonté de redéfinir les critères d'évaluation en fonction des besoins et des réalités locales. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de discuter des communs en tant que ressources, mais engage également une réflexion sur la manière dont ces initiatives peuvent être évaluées différemment des approches traditionnelles de mesure d'impact.

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

1. La déclaration évoque explicitement la nécessité d'établir "des politiques publiques anti-monopoles" (phrase 3.3) et de soutenir "les plateformes d'intérêt général" (phrase 3.3), ce qui implique une réflexion sur les critères et modalités d'évaluation des impacts de ces politiques. 2. L'appel à "travail à l'articulation des échelles territoriales" (phrase 3.3) et à "mobiliser les grands plans publics d'investissement" (phrase 3.3) indique également une interrogation sur la manière dont ces investissements sont évalués et sur leur impact réel, ce qui fait écho à la question posée. 3. Enfin, l'évocation d'une "vraie souveraineté numérique" (phrase 3.4) qui doit être "sous le contrôle des citoyens" suggère une alternative aux modes actuels de mesure d'impact, en insistant sur la nécessité d'une approche démocratique et citoyenne dans l'évaluation des politiques numériques. Ces éléments montrent que le texte s'inscrit dans une réflexion plus large sur les méthodes d'évaluation qui pourraient remplacer les approches actuelles, ce qui en fait un texte central sur cette thématique.

Klaxon_29

Le texte aborde de manière approfondie la question des modalités d'évaluation en lien avec les politiques de financement publics, en critiquant les approches traditionnelles de "mesure d'impact" et en proposant une réflexion sur des alternatives. Voici quelques exemples et phrases pertinentes : 1. **Critique de l'évaluation actuelle** : Le texte mentionne explicitement la critique des dispositifs d'évaluation de l'impact social, en soulignant le temps et l'argent gaspillés dans ces démarches, et en indiquant que ces évaluations peuvent être perçues comme des contrôles plutôt que comme des outils d'amélioration. Il est dit : "Beaucoup de temps et d'argent dépensés (par la fondation en question mais aussi par nous), beaucoup de stupeur face aux discours tenus, aux évidences et aux raccourcis intellectuels" (phrases 52-53). 2. **Proposition de réflexions alternatives** : L'auteur évoque la nécessité de réfléchir à d'autres méthodes d'évaluation qui sont déjà en place, mais qui ne sont pas reconnues comme telles, comme les retours d'expérience et les observations directes. Il écrit : "Nous évaluons déjà et depuis toujours : parce que notre travail en contact avec des terrains, des publics, des collègues, contient déjà en soi un travail d'évaluation permanent" (phrase 61). 3. **Critique du jargon de l'évaluation** : Le texte souligne que la terminologie utilisée autour de l'évaluation peut être trompeuse et mener à une dévalorisation de l'action réelle. Il est dit : "Je repère facilement que des bureaucraties veuillent apparaître sympas en disant évaluation quand elles pensent contrôle" (phrase 75). Cela questionne la manière dont les évaluations sont perçues et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

leur impact sur les pratiques associatives. 4. **Appel à un changement de paradigme** : L'auteur conclut en appelant à un renforcement du processus de décryptage des dispositifs d'évaluation, en soulignant la nécessité d'une critique des pratiques actuelles et d'une recherche de solutions alternatives qui ne se limitent pas à la logique néolibérale : "Nous appelons, en conclusion provisoire, au renforcement du processus de décryptage que nous avons lancé sur ces dispositifs" (phrase 150). En somme, le texte constitue une analyse critique des modalités actuelles d'évaluation et appelle à repenser ces pratiques.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

Le texte aborde la question des modalités d'évaluation qui questionnent et proposent des alternatives aux modes actuels de "mesure d'impact" en lien avec les politiques de financement publics à plusieurs reprises. Voici quelques exemples pertinents : 1. **Phrase 5** : "la spécificité de notre questionnement doit nous pousser à affiner notre recherche, à nous demander plus précisément dans quelle mesure les communs étudiés ont pu avoir un impact sur les pouvoirs publics dans le positionnement même de ces derniers..." - Cette phrase montre que la recherche vise à comprendre comment les communs peuvent influencer le système public, ce qui implique une réflexion sur les modalités d'évaluation des impacts. 2. **Phrase 6** : "L'Assemblée des communs de Lille a notamment développé avec la métropole de Lille une notion de 'tiers de confiance' vis à vis des pouvoirs publics : la métropole subventionne une structure qui va développer des projets sans que le financeur ne les trace, avec une liberté d'action dans l'allocation des fonds, pas d'évaluation et donc une forte confiance du financeur." - Ici, le texte discute d'un modèle de financement où l'évaluation classique est absente, suggérant une alternative aux méthodes habituelles. 3. **Phrase 8** : "l'exemple italien doit également être davantage creusé. Le pacte d'administration partagée s'y voit régulièrement accusé de permettre aux collectivités locales de se défausser sur les citoyens, organisés ou non."- Cela met en lumière les enjeux d'évaluation des politiques publiques et comment les modèles de gouvernance participative peuvent être perçus, ce qui questionne les pratiques habituelles de mesure d'impact. 4. **Phrase 10** : "Notre étude a permis de montrer que le projet même de certains communs autour de la valorisation et de la gestion de ressources partagées pouvait en soi constituer une nouvelle opportunité de participation des personnes éloignées et de réduction des inégalités de participation à la vie démocratique." - Cette conclusion indique que les communs peuvent offrir des modalités d'évaluation qui mettent l'accent sur la participation et l'inclusivité, remettant ainsi en question les approches traditionnelles. Ces éléments montrent que le texte traite en profondeur de la question des modalités d'évaluation et propose des alternatives significatives aux méthodes conventionnelles de mesure d'impact dans le cadre des politiques de financement publics.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte aborde de manière centrale la question des modalités d'évaluation et propose une alternative aux modes actuels de mesure d'impact en lien avec les politiques de financement

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

publics. Justification : 1. À la phrase (v), il est clairement indiqué que les outils de gestion ne sont pas neutres et jouent un rôle dans l'efficacité des initiatives de la transition écologique et solidaire (TES). Cela soulève un questionnement sur le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs, ce qui est directement lié à la question posée. 2. La phrase mentionne également que les organisations publiques et privées qui financent les initiatives doivent accepter de questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation qu'elles promeuvent. Cela montre une volonté de réévaluation des pratiques en cours. 3. L'idée que l'élargissement du collectif de recherche-action répond à cet enjeu de questionnement des outils de gestion et d'évaluation souligne l'importance de cette thématique dans le projet de recherche.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

1. La section "2. LA COMPTABILITE N'EST PAS NEUTRE" (phrases 8-9) souligne l'absence de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans les normes comptables actuelles et critique la comptabilité strictement financière qui ne reflète pas la réalité des entreprises. 2. Les sections "2. LE PROJET CARE" (phrases 12-13) et "2. LES PRINCIPES DE CARE" (phrases 13-16) introduisent le cadre conceptuel du modèle CARE qui cherche à intégrer les impacts environnementaux et sociaux dans la comptabilité, suggérant ainsi une alternative à la mesure d'impact traditionnelle. 3. Le texte aborde également la question de qui doit décider de ce qui compte dans la comptabilité (phrase 16), ce qui remet en question les normes actuelles et ouvre le débat sur des approches plus inclusives et responsables. 4. Enfin, la section "3. LES ENSEIGNEMENTS D'AUTRES EXPERIMENTATIONS" (phrase 28) fait référence à la critique du cadre conceptuel du modèle comptable actuel et à la valorisation des actions dans le cadre de la RSE, renforçant l'idée que le modèle CARE propose une alternative aux modes de mesure d'impact traditionnels.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. **Phrases 21-22** : Le texte évoque des chantiers pour concevoir et gérer la valeur différemment. Il souligne la nécessité d'intégrer des méthodes comptables socio-écologiques et de revisiter le concept de partage de la valeur, en mentionnant que « les travaux sur la mise en œuvre de la CSRD pourraient être une excellente occasion pour l'ESS d'aller plus loin vers de nouvelles méthodes comptables socio-écologiques ». Cela illustre un questionnement des méthodes traditionnelles de mesure d'impact. 2. **Phrase 21** : L'idée de « compter les contributions non monétaires » et de « compter ce qui compte vraiment et pas uniquement les externalités produites ou les impacts » montre clairement une critique des approches classiques de mesure d'impact, proposant une évaluation plus holistique qui inclut la valeur des contributions non économiques et des relations. 3. **Phrase 23** : Le texte conclut également en soulignant que les principes et pratiques de l'ESS, tels que « une personne/une voix » ou « les réserves impartageables », peuvent offrir des alternatives à la mesure d'impact conventionnelle, en mettant l'accent sur la durabilité et la préservation des ressources communes dans le temps long.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Rôle des communs et approche participative** : Il est mentionné que les "communs" contribuent à la production de solidarité sur la base d'un droit commun (page 38). Cela implique une réévaluation des pratiques de mesure d'impact, qui doivent s'appuyer sur la participation active des bénéficiaires et des communautés concernées. 2. **Évaluation des programmes sociaux** : Le texte souligne que l'approche des communs doit permettre de redéfinir les critères d'évaluation des programmes de protection sociale, en mettant l'accent sur l'implication des bénéficiaires dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques (pages 46-47). 3. **Critique des approches néolibérales** : Le texte critique les approches néolibérales qui mesurent l'efficacité des services sociaux uniquement en termes de rentabilité économique, en plaidant pour des critères qui prennent en compte la solidarité et la justice sociale (page 40). 4. **Expérimentations et participation** : Il est proposé que des expérimentations soient menées pour impliquer les bénéficiaires dans la gestion des services de protection sociale, ce qui pourrait transformer la façon dont l'impact est mesuré et perçu (page 48).

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Cela est central dans plusieurs passages, en particulier ceux qui traitent du modèle C.A.R.E. et de la comptabilité socio-environnementale. 1. **Modèle C.A.R.E.** : Le texte présente le modèle C.A.R.E. comme une alternative aux pratiques comptables traditionnelles, en soulignant qu'il permet de rendre visibles les impacts environnementaux et sociaux et de les intégrer dans la prise de décision (phrases 14-15, 46-49). Par exemple, la phrase 46 mentionne que "la comptabilité, un outil d'émancipation, un enjeu démocratique" peut être utilisé pour "permettre l'expression d'acteurs représentant les enjeux environnementaux et sociaux". 2. **Évaluation des actions** : La question de l'évaluation des actions des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) est abordée, avec des réflexions sur comment rendre compte de l'impact de ces actions (phrase 27). Cela montre une volonté de dépasser les normes établies par le capital financier pour créer un système d'évaluation plus juste et inclusif. 3. **Critères de décision** : Le texte évoque la nécessité de revoir les critères de décision et d'évaluation dans le contexte des communs (phrase 49), ce qui souligne l'importance d'une évaluation qui intègre des aspects sociaux et environnementaux au-delà de la seule rentabilité économique.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

1. **Évaluation et comptabilité de gestion collective**: Le texte mentionne la nécessité d'adapter la méthode de comptabilité de gestion collective pour qu'elle serve les collectifs dans la préservation des ressources naturelles. Il souligne que cette approche ne doit pas se limiter aux objectifs environnementaux mais doit également intégrer les aspects socio-économiques (Phrase 21). 2. **Comptabilité écosystèmes centrée (CEC)**: Le texte discute de l'usage spécifique de la CEC et des recherches associées qui montrent son potentiel pour mieux appréhender les enjeux socio-environnementaux complexes tout en offrant un cadre de référence pour l'évaluation des actions menées par les collectifs (Phrase 21). 3. **Défis de la mesure d'impact**: Le texte met en avant que

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

la standardisation des mesures d'impact, notamment à travers le calcul de l'empreinte carbone, est devenue un outil incontournable pour obtenir des financements, mais cela pose des contraintes importantes pour les initiatives citoyennes qui ne disposent pas des mêmes ressources que les acteurs privés (Phrase 21). 4. **Instruments de politique publique**: Il est également mentionné que certains instruments de politique publique, bien que généralement conçus dans une logique administrative, peuvent être "détournés" par les citoyens pour favoriser l'émancipation collective, indiquant une critique des modes traditionnels d'évaluation (Phrase 14).

Manifeste_post_covid_19

Le texte aborde de manière centrale les modalités d'évaluation et de soutien aux projets numériques solidaires, en questionnant les modes actuels de mesure d'impact et en proposant des alternatives. Par exemple, il est question de soutenir économiquement les projets innovants en tenant compte de leurs spécificités, ce qui implique une évaluation qui ne se limite pas aux critères habituels du financement public (phrases 106-110). De plus, le texte évoque la nécessité de "changer les règles du jeu" pour mieux protéger les travailleurs et usagers des plateformes, ce qui renvoie à une réflexion sur l'évaluation des impacts sociaux et économiques de ces nouvelles initiatives (phrases 120-125). Enfin, l'appel à "mener des politiques de la donnée favorisant les tiers de confiance" (phrase 126) souligne l'importance de repenser les modalités d'évaluation et de gestion des données, en lien avec les politiques de financement public, tout en promouvant des solutions qui s'inscrivent dans une logique d'intérêt général.

REVALS_Rapport final_Humus

1. Les paragraphes décrivent explicitement l'utilisation de méthodes d'évaluation alternatives telles que le modèle CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) et le CEROI (Community Engagement Return on Investment) pour quantifier les bénéfices environnementaux et sociaux générés par le projet. Par exemple, "Ecological accounting experiment based on the CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) method revealed not only the costs of restoring polluted soils but also the public value created through environmental and health benefits." (Phrase 11). 2. Le texte souligne également l'importance de ces outils d'évaluation pour proposer des mécanismes de compensation pour les sols dégradés, en lien avec des projets d'urbanisme, ce qui remet en question les modes traditionnels de mesure d'impact. Par exemple, "The working perspective is to propose, at the scale of the MEL, a compensation mechanism for soils degraded by urbanization." (Phrase 49). 3. La mention de l'importance de l'évaluation des valeurs sociales et environnementales, et non seulement financières, souligne une alternative aux approches conventionnelles. "use ecological accounting tools to reveal environmental and social values created by the urban farm (not only financial value)." (Phrase 36).

De façon directe :

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. La phrase 22 mentionne que le groupe s'est interrogé sur comment financer les communs "sans les dénaturer", ce qui implique une réflexion sur les modalités d'évaluation des impacts de ces financements. 2. La phrase 21 pose explicitement la question de repenser la banque et la finance comme un "commun", ce qui implique une alternative à la mesure d'impact traditionnelle. 3. La phrase 24 souligne la méfiance vis-à-vis des indicateurs d'impact dans un monde financier qui décide à distance, ce qui questionne directement les modes actuels de mesure d'impact. 4. La conclusion d'une évaluation précise (phrase 19) pour interroger les retours sur les croisements entre recherche et action souligne l'importance d'une démarche d'évaluation alternative.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Cela est particulièrement évident dans les passages qui questionnent les inégalités d'accès et évoquent la nécessité d'une approche par les communs pour repenser l'action publique. Par exemple : 1. La phrase qui mentionne que "S’interroger sur le renouvellement de l’action publique en matière d’accès à l’alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées" (phrase 38) montre une volonté de réévaluation des politiques actuelles. 2. De plus, le texte souligne que "le projet de recherche-action ACTTES montre qu’aborder de tels sujets complexes, sources de dilemmes sociaux, par le prisme des communs, permet de transformer la manière dont les acteurs agissent (ou, du moins, pensent) leur action" (phrase 54), indiquant une exploration de nouvelles modalités d'évaluation et d'action. Ces éléments mettent en avant une remise en question des méthodes traditionnelles de mesure d'impact et suggèrent des alternatives par le biais des communs et d'une approche collaborative.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. Dans la section "Les questions/problématiques transversales identifiées" (phrase 3), le texte évoque les "modèles économiques des organismes de mutualisation de données", ce qui implique une réflexion sur l'évaluation de ces modèles en lien avec des impacts sociaux ou économiques. 2. La mention du "Governance Data Act" (phrase 6 de la section II) et la discussion autour des "ambiguïtés concernant la marchandisation de données" suggèrent une interrogation sur les modalités d'évaluation des impacts de ces politiques et leur adéquation avec les modèles d'évaluation actuels. 3. Les exemples de "MyCo" et "Mobicoop" (section V) montrent des pratiques concrètes qui pourraient servir d'alternative aux pratiques de mesure d'impact en matière de mutualisation de données, soulignant ainsi l'importance d'évaluer ces initiatives sous un nouvel angle.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

- Dans la section sur les "outils financiers et de gestion", il est mentionné que "les formes d'évaluation actuellement demandées par les financeurs sont inadaptées" (phrase 13). Il est précisé que ces évaluations présupposent que les résultats d'une action soient connus dès le départ, ce qui n'est pas le cas dans le contexte des communs. - L'auteur suggère que "l'évaluation in itinere permettrait de discuter ensemble des effets positifs et négatifs rencontrés dans la mise en œuvre" (phrase 12), ce qui propose une approche alternative à l'évaluation traditionnelle.- De plus, le texte évoque le besoin de "nouveaux modèles qui émergent" en relation avec les outils de mesure d'impact, soulignant que les outils de gestion traditionnels sont jugés "insatisfaisants, voire desservants pour les communs" (phrase 13), renforçant l'idée que le texte remet en question les pratiques actuelles d'évaluation. Ces éléments montrent clairement que le texte aborde directement la question de l'évaluation des impacts en relation avec les politiques de financement publics.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

1. La phrase "A-t-on des exemples de démarche multi-critères faisant appel, pour le choix de ces critères et de leur évaluation à la délibération des parties-prenantes, en particulier des salariés ?" (phrase 12) indique une recherche de nouvelles méthodes d'évaluation qui impliquent les parties prenantes, suggérant une alternative aux mesures traditionnelles. 2. En mentionnant les "exemples de responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs) démontrant une efficacité plus grande que le management par les chiffres" (phrase 11), le texte souligne l'importance d'une approche qui remet en question les modes de gestion actuels basés sur des métriques quantitatives. 3. La critique du "new public management" (phrase 6) et son impact sur les organisations souligne également la nécessité d'évaluer ces systèmes de manière critique, en recherchant des alternatives plus adaptées à la réalité des organisations.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte traite explicitement de la question des modalités d'évaluation et de mesure d'impact en lien avec les politiques de financement publics, en particulier dans la section sur les "outils financiers et comptables". Par exemple, il mentionne des "nouveaux modèles de comptabilité écologique" et cite des travaux tels que "Modèle C.A.R.E" et "Comptabilité écosystème centrée" qui pourraient constituer des alternatives aux méthodes traditionnelles de mesure d'impact. Ces éléments se trouvent dans la section III, sous le point 5, à partir de la phrase suivante :- "Nouveaux modèles de comptabilité écologique" (phrase 5, sous-section "Des outils financiers et comptables").

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte traite de la question des modalités d'évaluation qui questionnent et proposent une alternative aux modes actuels de mesure d'impact, notamment dans le cadre des politiques de financement publics. Cela est particulièrement visible dans la section III, où l'application de la méthode CARE est discutée. Par exemple, dans la section "III. ETUDE DE CAS : CARE APPLIQUÉE À UNE CONCESSION BRESTOISE", il est fait mention de la "dette environnementale, mesure de restauration et temporalité", ce qui implique une réflexion sur les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux et économiques (phrases 1 et 2 de la section IV.C). De plus, la discussion sur le "profit commun" et la préservation du maërl met en avant une approche qui va au-delà des simples mesures économiques, cherchant à intégrer des aspects environnementaux dans l'évaluation de l'impact des activités ostréicoles (voir les tableaux de données comptables en unités biophysiques et monétaires dans les sections III et IV.C).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

- La phrase 1 de la section II évoque la mise en place de processus d’étude, de problématisation et d’action collectives, ce qui sous-entend une réflexion sur l'évaluation des actions entreprises. - De plus, la phrase 2 indique que cela permet de problématiser et d’avancer vers des solutions en « communs », ce qui suggère une approche alternative à la mesure d'impact traditionnelle. - Enfin, dans la phrase 3, il est mentionné que cette approche repose sur un dialogue entre théorie et pratique, ce qui implique une évaluation qui n'est pas uniquement basée sur des indicateurs quantitatifs mais également sur des éléments qualitatifs et contextuels.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

1. **Évaluation et comptabilité alternative** : Le texte souligne la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel en présentant les principes de C.A.R.E. qui visent à intégrer les capitaux humains dans la comptabilité. Cela est mentionné dans la phrase 4 : "Sensibiliser les organisations de l’ESS à la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel ; présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)". 2. **Critique des indicateurs traditionnels** : La phrase 9 mentionne que "les indicateurs comptables classiques ne permettent pas de décrire l'activité de l'école : comment et quand évaluer la re-mobilisation d'un jeune ?". Cela indique une remise en question des méthodes d'évaluation traditionnelles et la volonté de proposer une alternative plus adaptée. 3. **Intégration des capitaux humains** : L'idée de mettre en place une comptabilité intégrant les capitaux humains pour valoriser les résultats auprès des partenaires et financeurs est développée dans la phrase 9, ce qui reflète une volonté de réinventer les modalités d'évaluation. 4. **Rendre visibles les engagements** : La phrase 17 discute de la capacité de C.A.R.E. à rendre visible la réalité des engagements d'une organisation en matière de responsabilité sociale et environnementale, ce qui souligne une approche alternative à la mesure d'impact classique.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

1. Dans la section où il est question des "enseignements du point de vue de la gouvernance collective", il est mentionné que "la gouvernance collective fondée sur l'entente locale et la coopération peut fonctionner" mais que "le critère de la gouvernance collective n'est pas satisfait" dans la plupart des cas étudiés. Cela soulève des questionnements sur les critères d'évaluation de l'impact des communs et de leur gouvernance (phrase 10). 2. Il est également question de l'importance de "dispositifs de choix collectifs" et de la nécessité d'une "reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles" (phrase 12), ce qui renvoie à une réflexion sur l'évaluation des impacts sociétaux et juridiques des politiques de financement publics. 3. Enfin, la mention de la nécessité de "changer notre rapport à l'agriculture et aux pratiques agricoles" et de "repenser le droit" en lien avec les Communs dans le contexte de l'agriculture (phrase 22) indique une volonté d'explorer de nouvelles modalités d'évaluation et de financement qui s'écartent des approches traditionnelles.

Edito_Newsletter_avril_2025

Il mentionne explicitement des besoins en matière d'approches opérationnelles et de flexibilité dans les politiques publiques, ce qui s'inscrit dans le cadre de la réévaluation des méthodes de "mesure d'impact". Par exemple, la phrase : "il n'y a pas de boîte à outils spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs, des communes, des acteurs, que ça nécessite une flexibilité et une approche cérébrale-mentale-cognitive qui n'est pas évidente à mener !" (phrase 7) souligne la nécessité d'une approche adaptable et contextuelle, qui remet en question les méthodes traditionnelles de mesure. De plus, le texte évoque la "re-conception des cadres socio-économiques et politiques" (phrase 12), ce qui implique une réflexion sur l'évaluation des impacts des politiques publiques.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, il est indiqué que "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 8), ce qui sous-entend une alternative aux modes actuels de mesure d'impact. De plus, la phrase 10 mentionne que les plateformes coopératives "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif", ce qui évoque directement l'idée d'évaluation alternative et de nouvelles méthodes en lien avec le financement public.

Les_communs_de_proximite

1. **Chapitres sur les Communs et le Service Public** : Les chapitres, en particulier ceux de Benjamin Coriat et de Thomas Perroud, discutent des différences entre les communs et les services publics, en mettant en lumière comment les communs peuvent offrir des solutions aux défaillances des services publics. Par exemple, dans le chapitre 5, il est mentionné que la définition des communs de services de proximité implique une initiative citoyenne qui vise l'intérêt général (p. 144-145). Cela remet en question les méthodes de mesure d'impact traditionnelles qui peuvent ne

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

pas capturer ces dimensions. 2. **Ressourceries comme exemple** : Le chapitre 7 aborde le cas des ressourceries, qui illustrent comment des initiatives citoyennes peuvent émerger pour pallier les défaillances des services publics, tout en créant un lien avec l'écologie et la préservation des écosystèmes. Il est spécifiquement mentionné que les ressourceries sont confrontées à des normes qui peuvent nuire à leur fonctionnement en tant que communs, ce qui souligne la nécessité d'une reconsidération des évaluations et des financements publics (p. 211-213). 3. **Partenariats Publics Communs** : Dans le chapitre 8, Thomas Perroud évoque le besoin de réfléchir aux relations entre l'État et les communs, en proposant des solutions pour éviter que le service public ne capte les communs. Il insiste sur l'importance d'un financement qui respecte l'autonomie des communs et favorise leur développement (p. 240-241).

B.5 : Des outils numériques adaptés aux communs

Critère B.51 : Les communs numériques au service des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

1. Dans la section sur les "communs numériques", il est dit que "les communs numériques en plein développement ajoutent ainsi des idées aux communs 'naturels' ou matériels", ce qui souligne l'importance des communs numériques dans le développement d'un système de communs élargi (phrase 12). 2. Le texte pose également des questions essentielles sur la place de la banque comme un commun, en se demandant si la banque elle-même peut être vue comme un "commun" et comment les ressources menacées dans le secteur bancaire pourraient bénéficier d'une gestion commune (phrase 21 et 22). 3. La conclusion évoque la nécessité de penser les communs comme connectables entre eux et inclusifs, en réfléchissant aux rôles que peuvent jouer les acteurs bancaires et financiers de l'ESS dans cette dynamique (dernière phrase du texte). En somme, le texte explore en profondeur comment les communs numériques peuvent interagir avec les communs traditionnels, en intégrant des acteurs de la finance pour favoriser un développement social et économique durable.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte traite de manière approfondie de l'approche par les communs et de son application dans le domaine de l'alimentation, ce qui inclut les communs numériques en tant qu'outils pour favoriser l'accès équitable à des ressources partagées. Par exemple, il est mentionné que "l'approche par les communs peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions" (phrase 11). De plus, la notion de démocratie alimentaire et l'importance de l'inclusion des différents publics dans les initiatives de transition sont discutées, ce qui renforce l'idée que les communs numériques peuvent jouer un rôle clé dans ce processus. Le texte souligne également que "voir l'alimentation comme un ensemble de

ressources matérielles, immatérielles et intangibles, base du commoning" (phrase 10), ce qui renvoie à la notion de communs numériques comme étant intégrés dans une structure sociale plus large. Les communs sont présentés comme une forme d'organisation sociale qui permet aux communautés de s'auto-organiser et de gérer leurs ressources, ce qui est central à la thématique des communs numériques au service des communs. En résumé, le texte explore comment une approche par les communs, y compris les communs numériques, peut transformer les relations autour de l'alimentation et contribuer à une plus grande justice sociale et inclusion.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

Plusieurs sections du texte explorent comment les communs numériques peuvent favoriser une approche collective et collaborative, et comment la comptabilité peut être adaptée pour mieux rendre compte de ces dynamiques. Exemples et termes précis : 1. **Assemblées Virtuelles et communs numériques** : Dans la section III.A, l'Assemblée Virtuelle est décrite comme un projet qui utilise des logiciels libres pour favoriser le développement d'architectures de réseaux décentralisées. Cela montre comment les outils numériques peuvent être utilisés pour créer des communs et renforcer les liens sociaux (phrases 1-2 de la section III.A). 2. **Utilisation de CARE dans les communs** : La section II.D mentionne que CARE, en tant que système comptable, vise à intégrer les dimensions humaines et naturelles dans la comptabilité, renforçant ainsi les communs en leur donnant une visibilité et une reconnaissance au sein des processus économiques (phrase 1 de la section II.D). 3. **Exemples d’expérimentations avec des communs** : Les sections qui décrivent les "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" et les "Fermes d’Avenir" illustrent comment des projets spécifiques intègrent des principes de communs tout en utilisant des approches numériques et comptables pour améliorer la durabilité et l'efficacité des ressources (sections III.B et III.D). Ainsi, le texte ne se contente pas de mentionner les communs numériques, mais s'engage activement dans une réflexion sur leur rôle et leur impact dans la création de valeur au sein de la société.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

1. **Coopératives de données** : Le texte mentionne explicitement "coopératives de données" et discute de leur rôle dans la "négociation des conditions de réutilisation des données" (phrase 5). Cela montre comment ces structures visent à renforcer le pouvoir des individus sur leurs données, en ligne avec les principes des communs. 2. **Mutualisation de données** : Le texte évoque la "mutualisation des données" comme un moyen de "favoriser l’exercice collectif de nos droits sur les données" (phrase 4). Cela souligne l'idée que ces communs numériques peuvent servir à une gestion collective et à un meilleur contrôle sur les données. 3. **Interopérabilité** : La notion d'interopérabilité est également centrale dans la discussion sur la mutualisation des données (phrase 8), mettant en avant comment les communs numériques peuvent permettre une coopération entre différents acteurs. 4. **Exemples concrets** : Le texte cite des exemples pratiques tels que MyCo et Mobicoop, qui illustrent comment les structures de communs numériques sont mises en œuvre pour gérer et partager des données (phrases 12 et 13). Ainsi, le

texte traite de manière approfondie des communs numériques comme un outil pour renforcer les communs sociaux et politiques, en soulignant l'importance de la coopération et de la mutualisation dans le partage des données.

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages soulignent les interactions entre les collectivités et les communs, notamment en ce qui concerne les outils et méthodes qui pourraient être mobilisés pour favoriser la coopération entre acteurs publics et collectifs. 1. Dans l'introduction, il est mentionné que les communs émergent comme des solutions diversifiées pour construire des modèles durables de transition écologique et solidaire (phrase 4). Cela pose les bases de la discussion sur l'importance des communs dans le cadre collectif. 2. La Coop des Communs est décrite comme un acteur essentiel dans le soutien et le développement des initiatives qui relèvent de la dynamique des communs, en cherchant à renforcer leur pérennisation (phrase 2). 3. Un passage clé se trouve dans la section 6, où il est spécifiquement mentionné que l'approche par les communs permet de décloisonner les manières de penser l'action en train de se faire, et ce, tant au niveau social qu'écologique (phrase 4), ce qui évoque directement l'idée de communs numériques comme outils d'articulation entre ces dimensions. 4. Les initiatives étudiées, comme celle du skatepark à Lezoux, montrent comment des projets peuvent être construits en commun et comment les ressources numériques peuvent être partagées pour favoriser l'accès et la participation (section 4). 5. Enfin, le texte conclut sur l'importance d'une approche par les communs qui permet de repenser les interactions entre les collectivités et les communs, soulignant la nécessité de moyens juridiques et financiers adaptés pour accompagner ces dynamiques (phrase 12).

Klaxon_29

Le texte traite de manière centrale des communs numériques au service des communs, en particulier à travers la discussion sur les "appels à communs" qui visent à soutenir des projets collectifs et de partage de ressources. Voici quelques passages pertinents : 1. **Phrase 1** : "Ces appels à communs sont de nouvelles formes d'appels à projet qui vise à soutenir, selon les termes de l'Ademe, « la réalisation de communs, c'est-à-dire des ressources (donnée, logiciel, matériel) mises en partage et alimentées par un communauté qui développe une gouvernance et des règles (notamment la licence) pour les gérer et les protéger »." - Ce passage montre clairement que le texte aborde le concept de communs numériques, en soulignant l'importance des ressources partagées et de la gouvernance collective. 2. **Phrase 2** : "nous identifions un détournement de la conception des communs telle que ses acteurs les définissent, pour les réduire à des ressources partagées, notamment via des logiciels libres..."- Ici, il est mentionné que les communs sont parfois réduits à des ressources partagées, ce qui indique une préoccupation pour leur définition et leur usage. 3. **Phrase 3** : "les AAC risquent de gommer la dimension politique des communs en tant que capacité collective de personnes concernées à s'organiser." - Cela souligne l'idée que les

communs numériques doivent être considérés dans une dimension politique et sociale, au-delà de leur simple aspect technique.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte aborde de manière approfondie la thématique des communs numériques et leur impact sur les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les communs. Plusieurs passages soulignent l'importance de ces organisations "en communs" et leur évolution dans le contexte numérique. 1. **Exemples de nouvelles formes d'organizing** : La phrase 42 mentionne que "les organisations « en communs » apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing, notamment dans les territoires", ce qui montre que les communs numériques sont étroitement liés à des pratiques de coopération et d'organisation. 2. **Impact du numérique sur les générations** : La phrase 53 présente l'idée que "le numérique d'une part libère", indiquant que les outils numériques transforment les modalités d'engagement et d'apprentissage, un aspect fondamental des communs numériques. 3. **Question de la place du numérique et de l'organisation** : Les phrases 54 à 58 posent des questions sur le "rôle et la place des métiers, des savoirs expérimentiels" et comment le numérique influence les choix organisationnels, ce qui est essentiel pour comprendre comment les communs numériques peuvent servir les communs. 4. **Appel à la coopération et à la politisation des alternatives** : Le texte conclut (phrase 84) en suggérant de "trouver une double perspective de convergence et de politisation des alternatives porteuses de transition socio-économique et écologique", ce qui implique directement l'idée que les communs numériques doivent être au service des communs et de la coopération.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Plusieurs passages évoquent explicitement les outils numériques et leurs applications dans le cadre des communs. Par exemple, à la fin de la section III, il est mentionné : "Ne pas oublier les communs de la connaissance, ils sont partout et conditionnent l'action. Exemples :- Accès aux semences libres Open Source Seeds ;- Accès aux logiciels libres et outils de souveraineté numérique Framasoft ;- Plateformes numériques « en communs » Platform Coop ;- Outils de participation citoyenne Open Source Politics." (phrases 134-139). Ces phrases soulignent l'importance des ressources numériques et des outils numériques dans le soutien et la valorisation des communs, ce qui répond directement à la question posée sur les communs numériques au service des communs.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Bien que le texte ne mentionne pas directement "communs numériques", il évoque l'importance de la collaboration et de la gestion collective des ressources marines, ce qui est un aspect fondamental des communs. 1. La problématique posée dans l'introduction (phrase 7) souligne la nécessité de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole, ce qui nécessite une gestion collective des ressources, reflet de la notion de communs. 2. Tout au long de la méthodologie (section II), il est

mentionné que des entretiens sont réalisés avec différents acteurs de la conservation et de la conchyliculture, ce qui implique un partage d'informations et de ressources (phrase 10 et 12). 3. Dans la discussion et conclusion (section V), il est fait référence à la nécessité d'un dialogue constructif entre diverses parties prenantes pour une gestion efficace et durable des ressources, ce qui est en lien avec la notion de communs (phrase 32 à 34). Ces éléments montrent que le texte est centré sur la manière dont les communs, notamment au travers de la méthode CARE, peuvent être utilisés pour préserver des ressources collectives, en mettant l'accent sur la collaboration entre différents acteurs.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Par exemple, à la phrase 1, il est mentionné que "La Coop des Communs a pour finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs", soulignant ainsi l'importance des communs dans un contexte numérique et social. De plus, dans la phrase 2, il est précisé que "les communs agissent comme forces instituantes sur le temps long", implicant que les communs numériques peuvent servir de leviers pour des changements durables. La phrase 3, qui évoque les enjeux d'accès, de création et de gestion des ressources, indique également comment les communs numériques interviennent dans la structuration de l'accès à ces ressources. Enfin, dans la dernière partie du texte, il est clairement indiqué que "La Coop des Communs soutient les acteurs désireux d'agir par une approche par les communs face aux enjeux systémiques et collectifs des transformations écologiques, sociales, économiques et numériques", mettant en avant le lien explicite entre communs numériques et action collective dans divers domaines.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Par exemple, à la phrase 23, il est mentionné que "ce que nous avons vu au sein de certains courants des communs, notamment des communs numériques, c'est que le principe régissant l'action est celui de la liberté et de l'inventivité de l'individu". Cela montre que le texte s'intéresse spécifiquement à la manière dont les communs numériques interagissent avec les valeurs et structures des communs. De plus, il est indiqué que "les outils de l'ESS peuvent beaucoup apporter aux formes un peu molles de communs, notamment les communs numériques". Cela souligne l'importance des communs numériques dans le contexte de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leur potentiel à renforcer les communs en général. Enfin, la phrase "les structures de l'ESS demeurent insuffisantes pour garantir la soutenabilité économique des communs numériques" illustre les défis spécifiques rencontrés par les communs numériques et leur intégration dans les systèmes de valeurs des communs. Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie de la relation entre les communs numériques et les communs en général, en positionnant cette thématique au cœur de la réflexion sur la valeur et le partage dans l'économie sociale.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

Le texte aborde de manière approfondie la thématique des "communs numériques" et leur lien avec la protection sociale, notamment dans le contexte de la réforme de cette dernière. Les communs sont présentés non seulement comme un concept théorique, mais aussi comme un ensemble d'actions concrètes visant à réformer et à améliorer la protection sociale à travers des mécanismes de solidarité, de co-production et de participation citoyenne. 1. Le texte mentionne explicitement le rôle des "communs" dans la protection sociale, en affirmant que "l'approche par les communs peut jouer un rôle pour revisiter et réformer le projet de solidarité" (phrase 38). 2. Il souligne que "les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation de sujets de droits" (phrase 40). 3. Il insiste sur le fait que "la protection sociale peut faire l'objet d'une gestion et d'un agir en commun" (phrase 43), et développe comment les communs peuvent influencer la manière dont la protection sociale est perçue et mise en œuvre.
Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25
Le texte traite de manière centrale des communs numériques au service des communs, en se concentrant sur la comptabilité socio-environnementale et son rôle dans la gestion des communs. Plusieurs passages évoquent explicitement cette thématique et son importance pour les projets ayant une finalité sociale. 1. **Exemples et termes précis** :- La section intitulée "Retour aux communs" mentionne explicitement "Quels enseignements et questions pour des communs sociaux ?" (phrase 43), impliquant une réflexion sur le rôle des communs dans le contexte social et économique.- Le texte aborde également comment la comptabilité, en tant qu'outil d'émancipation, peut contribuer à la prise en charge d'une dette sociétale et comment cela se relie aux communs numériques (phrase 45).- Les passages sur la nécessité d'un cadre de gestion adapté aux communs et l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. (phrase 20) montrent comment la comptabilité peut être un levier pour mieux gérer les communs et répondre aux enjeux sociaux. En résumé, le texte explore de manière approfondie la relation entre les communs numériques et leur gestion à travers une approche de comptabilité socio-environnementale.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Le texte traite clairement des "communs numériques" dans le contexte des plateformes coopératives qui sont présentées comme des alternatives aux modèles économiques traditionnels dominés par les multinationales. Il souligne comment ces plateformes peuvent servir les communs en facilitant la coopération et en apportant des solutions innovantes d'intérêt collectif. Des éléments spécifiques qui confirment cette thématique centrale incluent : 1. **Rôle des plateformes coopératives** : "Les plateformes coopératives jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, démocratique et solidaire" (phrase 6). Cela montre leur fonction en tant que communs numériques au service d'objectifs collectifs. 2. **Infrastructures de coopération** : "Elles sont de véritables infrastructures de coopération, notamment sur les territoires" (phrase 7). Cela indique que ces plateformes ne sont pas simplement des alternatives, mais qu'elles soutiennent et favorisent l'émergence de communs. 3. **Outils numériques pour l'ESS** : "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 8). Cela renforce l'idée que ces outils numériques soutiennent les

communs en répondant aux besoins de la communauté. 4. **Co-construction de services** : "modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 8). Cela met en avant l'aspect collaboratif et communautaire des plateformes, essentiel à la question des communs numériques. Ces éléments démontrent que le texte explore en profondeur comment les communs numériques, à travers des plateformes coopératives, peuvent servir les objectifs des communs et répondre aux besoins communautaires.

Les_communs_de_proximite

Le texte traite de manière centrale de la question des "communs numériques au service des communs", en particulier à travers l'analyse des communs de proximité et leur relation avec les services publics et la mobilisation citoyenne. Plusieurs passages de l'ouvrage soulignent l'importance des initiatives citoyennes dans la création de communs de proximité, qui émergent souvent en réponse à la défaillance des services publics traditionnels. 1. Dans l'introduction, il est mentionné que "la nécessité pour des personnes concernées de s'organiser pour faire face à leurs besoins sociaux ne date pas d'aujourd'hui" (p. 1). Cela souligne le besoin d'initiatives citoyennes qui se traduisent par des communs de proximité. 2. La notion de "communs de services de proximité" est développée dans la section 5, où Benjamin Coriat définit ces communs comme "toute entité ancrée sur un territoire (sa population, sa géophysique…), d'initiative citoyenne et régie par des règles élaborées en commun, dont la visée est le service de l'intérêt général" (p. 144). Ce passage explique comment les communs numériques peuvent servir ces communs de proximité. 3. En outre, dans le chapitre sur les fablabs, Matei Gheorghiu discute des "espaces de mise en commun d'outils, de plans, de recettes, permettant de partager des idées et des problèmes" (p. 57), ce qui illustre comment les fablabs, en tant que communs numériques, soutiennent des initiatives de communs en facilitant la création et l'échange de ressources. 4. Le chapitre sur la santé communautaire, par Dominique Acker, évoque également comment les centres de santé communautaire peuvent être vus comme des communs de proximité, en soulignant que "on ne parviendra pas à faire ou à refaire de la santé un bien commun sans que des communs, de multiple nature, voient le jour" (p. 83). 5. Enfin, la conclusion de Benjamin Coriat, Nicole Alix et Justine Loizeau souligne que "le combat pour les communs de proximité est un combat politique permanent" (p. 246), renforçant l'idée que ces communs numériques et de services de proximité sont intrinsèquement liés à des enjeux sociopolitiques contemporains. Ces exemples montrent que le texte explore en profondeur comment les communs numériques peuvent soutenir et renforcer les communs de proximité.

Manifeste_post_covid_19

Il aborde explicitement comment les outils numériques peuvent soutenir des initiatives solidaires et des structures collaboratives, tout en critiquant les plateformes traditionnelles à but lucratif. Des exemples concrets sont fournis, comme Open Food France, qui illustre l'émergence de solutions numériques ouvertes et gérées par les utilisateurs pour répondre aux besoins locaux en alimentation (phrases 38-39). De même, Coopcycle montre comment une plateforme de logistique urbaine à vélo, sous licence libre et réservée aux coopératives, permet d'organiser la distribution

locale et de soutenir les commerçants (phrases 41-42). Le texte souligne également l'importance de soutenir les solutions numériques solidaires comme nouvelle infrastructure de résilience pour les territoires, en insistant sur leur nature ouverte et réplicable, qui correspond aux valeurs des communs (phrase 57). Enfin, il conclut sur la nécessité d'accompagner ces initiatives pour renforcer les acteurs des communs numériques, en évoquant des actions concrètes à mettre en place pour soutenir leur développement (phrases 72-74).

REVALS_Rapport final_Humus

1. **Approche collaborative et outils partagés** : Le projet REVALS met en avant l'utilisation de méthodologies participatives et d'outils d'évaluation partagés pour renforcer la gestion collective des ressources communes. Par exemple, "REVALS employed participatory methodologies, particularly the HuMUS soil health governance model and the CARE ecological accounting framework" (phrase 5). 2. **Accord de gestion territoriale** : L'accord de gestion territoriale (TMA) signé par plusieurs parties prenantes est un exemple de la façon dont les communs numériques peuvent formaliser des engagements autour de la gestion des ressources. "A key achievement of the project was the update and signing of a new Territorial Management Agreement (TMA)" (phrase 10). 3. **Outils d'évaluation et de comptabilité écologique** : Le texte mentionne l'utilisation de méthodes telles que le CEROI et le CARE pour évaluer les valeurs écologiques et sociales, ce qui est une application directe des communs numériques pour soutenir les initiatives locales. "Ecological accounting experiment based on the CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) method revealed not only the costs of restoring polluted soils but also the public value created through environmental and health benefits" (phrase 13). 4. **Engagement des acteurs locaux** : Le projet illustre comment les communs numériques facilitent l'engagement des acteurs locaux autour d'objectifs partagés, promouvant la résilience sociale et écologique. "REVALS demonstrates how participatory governance, ecological commitments, and accounting innovation can reinforce the collective management of commons and align local actors toward shared goals" (phrase 18). En somme, le texte illustre de manière centrale comment les communs numériques, à travers des outils et des méthodologies participatives, soutiennent et renforcent les initiatives collectives en matière de gestion des ressources et d'engagement communautaire.
De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde explicitement la question des communs numériques au service des communs, notamment dans les sections qui traitent des outils de gestion et des approches collaboratives entre collectivités locales et initiatives citoyennes. Par exemple, la mention de plateformes de partage de connaissances comme Wikipédia (phrase 1.1.3) et les initiatives de coopération comme le projet "Territoire zéro chômeur de longue durée" (phrase 3.2.4.1) illustrent comment les communs numériques peuvent être intégrés dans des démarches collectives pour favoriser une transition écologique et solidaire. Les phrases 2.2.1 et 3.2.1 mettent également l'accent sur l'importance de la coopération entre les acteurs publics et les communs, soulignant comment les outils numériques

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

peuvent faciliter cette interaction. En effet, le texte évoque des dynamiques de partage et d'auto-organisation qui sont au cœur des communs numériques, suggérant que ces outils soutiennent l'émergence de solutions collectives face aux défis contemporains. Ainsi, la question des communs numériques est non seulement mentionnée, mais elle s'intègre dans le cadre général de l'étude sur les relations entre les collectivités locales et les initiatives citoyennes, ce qui la positionne comme un aspect significatif du texte.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Il mentionne l'importance de la gouvernance partagée et des outils qui favorisent cette approche, sans toutefois aborder directement le concept de "communs numériques". Il souligne l'idée que les outils et dispositifs mis en place dans le cadre des communs peuvent avoir des effets directs ou indirects sur la gestion des ressources communes, ce qui peut inclure des ressources numériques. Des phrases pertinentes incluent :- "les ou;ls mis en place et les effets directs ou indirects de ceHe mise en Communs." (phr. 6)- "D’une part les biens communs existant ... D’autre part, du système de ges;on par les Communs c’est-à-dire d’une approche systémique" (phr. 7)

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Les communs numériques sont cités comme des acteurs essentiels dans la constitution d'une alliance pour un numérique d'intérêt général. Par exemple, à la phrase 12, il est indiqué : "nous appelons tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes à nous rejoindre et notamment : les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques, les collectivités territoriales...". Cela montre que le texte reconnaît le rôle des communs numériques dans la lutte contre le monopole des grandes plateformes capitalistes. De plus, le texte souligne l'importance de mutualiser des ressources pour soutenir ces acteurs, ce qui renforce l'idée que les communs numériques sont considérés comme une composante importante de la solution proposée.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

B51- Les communs numériques au service des communs
Le texte évoque les "communs numériques" dans le contexte des travaux d'Elinor Ostrom, en précisant que son analyse s'étend à cette catégorie de communs. Il est dit que "dans un dernier temps, Elinor Ostrom intègre dans son analyse les communs numériques et par voie d’extension les nouveaux communs" (phrase 4). Ceci indique que les communs numériques sont considérés comme une partie intégrante des réflexions sur les communs et leur impact potentiel sur des formes nouvelles de participation et de gouvernance.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte traite explicitement des "communs numériques" et de leur relation avec les communs au service de la transition écologique et solidaire. Par exemple, dans la phrase 8, il est mentionné que le projet ACTTES vise à "considérer les communs comme un medium de mise en synergie des initiatives de transition". De plus, la phrase 11 souligne que la démarche mise en œuvre "mobilise l'approche par les communs comme médium à la fois théorique, pédagogique et opérationnel". Ces éléments montrent que le texte aborde de manière directe l'utilisation des communs numériques dans le cadre des initiatives de transition et de synergie entre acteurs.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte mentionne explicitement la question des "communs numériques au service des communs" dans un contexte plus large, bien qu'il ne soit pas au centre du discours. Justification : Bien que le texte ne traite pas directement des "communs numériques", il évoque les principes des communs et leur gestion, ce qui peut inclure des aspects numériques dans le cadre de la comptabilité et des actions proposées pour soutenir des modèles alternatifs face aux normes comptables traditionnelles. Par exemple, les phrases mentionnent la nécessité de changer le modèle comptable et d'expérimenter le modèle CARE qui pourrait impliquer des outils numériques pour mieux représenter et gérer les communs (voir phrases 5, 6, et 8). Le texte souligne également la coordination et la participation des personnes concernées, qui peuvent être vues comme un élément fondamental dans la gestion des communs, y compris les numériques.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

1. La phrase 10 évoque directement la création d'un "commun numérique agricole", ce qui fait référence aux communs numériques comme un outil au service des pratiques agricoles. 2. À la phrase 9, il est également mentionné que la gestion des données numériques agricoles constitue un enjeu clé dans la création de nouveaux communs, ce qui souligne leur importance dans le domaine agricole et, par extension, dans le cadre des communs numériques. Ces éléments montrent que le texte aborde la question des communs numériques en tant qu'outil et ressource potentielle pour les communs dans le contexte agricole.

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Bien que le texte aborde principalement les communs liés à l'environnement et aux ressources naturelles, il mentionne les "outils numériques" dans le cadre de la gouvernance des communs. Par exemple, dans la phrase 1 (p. 1), il est dit que "Cette expérience, ancrée dans le territoire et appuyée par des outils traditionnels et numériques, met en lumière le rôle social de la forêt et les conditions concrètes de gouvernance d'un commun rural". Cela indique que les outils numériques sont considérés comme des instruments qui peuvent faciliter la gestion et la gouvernance des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs. De plus, le texte explore comment des "outils conviviaux" peuvent inclure des "outils numériques" pour favoriser la participation citoyenne et la gestion collective (phrase 13, p. 2).

Edito_Newsletter_avril_2025

Le texte mentionne explicitement la question des communs numériques au service des communs, notamment à travers l'idée de créer des "infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..)" (phrase 37). Cela indique que le numérique est envisagé comme un moyen ou un outil pour soutenir la mise en œuvre des communs. De plus, le texte évoque la nécessité d'un "travail pour une meilleure identification de ce que signifie, concrètement, l'approche par les communs" (phrase 35), ce qui inclut potentiellement les communs numériques comme un aspect à prendre en compte dans cette identification.

De façon absente :

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Le texte fourni ne traite pas des "communs numériques" ni de leur rôle dans le service des communs. Il se concentre principalement sur des sujets liés à la comptabilité, à l'expérimentation de la méthode C.A.R.E., et à des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il n'y a aucune mention de "communs numériques" ou de leur impact ou utilisation dans le contexte des communs. Les paragraphes se concentrent sur des actions de sensibilisation, des objectifs de réunion, des contextes et motivations des expérimentations, mais aucun élément ne fait référence à des communs numériques.

Critère B.52 : Des systèmes de protection et partage des données adaptés aux communs, dont les licences

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Plusieurs passages abordent directement ces thèmes, en particulier la discussion autour des "coopératives de données" et des implications du projet de règlement européen, le Governance Data Act. 1. **Licences et Protection des Données** : Le début du texte indique que l'œuvre est placée sous "Coopyright" et mentionne la licence Creative Commons CC-BY-NC-ND 4.0, ce qui est directement lié à la question des licences (phrases 1-2). 2. **Problématiques de Mutualisation et de Partage** : Dans la section I, il est mentionné que les coopératives de données doivent permettre aux entreprises et aux individus de négocier les conditions de réutilisation des données, ce qui fait écho à la question de la protection et du partage des données (phrase 5). 3. **Data Act et Partage de Données** : La section II discute du Data Act et introduit la notion de "partage" de données, en

définissant de nouveaux statuts pour les intermédiaires et les organisateurs de l'altruisme de données, ce qui est fondamental pour la protection et le partage des données (phrases 1-2). 4. **Interopérabilité et Modèles de Mutualisation** : La section III souligne l'importance de l'interopérabilité pour la mutualisation des données, qui est essentielle pour les systèmes de partage adaptés aux communs (phrases 1-2). 5. **Exemples de Pratiques** : Dans la section V, des exemples concrets comme myCo et Mobicoop illustrent comment ces organisations fonctionnent comme intermédiaires de données et abordent les questions de consentement et de partage de données, renforçant ainsi le lien avec les systèmes de protection et de partage (phrases 1-2). Ainsi, le texte aborde la thématique des systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs de manière approfondie et structurée.

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

1. **Distinction entre biens communs et systèmes de gestion** (phrase 6-10) : Le texte évoque la nécessité de reconnaître les biens communs et d'établir des systèmes de gestion qui intègrent des formes de droit et d'organisation partagées. Cela implique une réflexion sur les outils juridiques et institutionnels nécessaires pour protéger et partager ces biens. 2. **Références à des outils juridiques** (phrase 54-56) : Il est mentionné que le Pacte pastoral formalise des valeurs territoriales par des orientations d’aménagement et de gestion, ce qui implique des contraintes et des règles de partage. Cela renvoie à la nécessité de codifier les droits de propriété et d'usage, important pour la gestion des communs. 3. **Inclusion de différentes parties prenantes dans la gouvernance** (phrase 67-68) : L'importance de la concertation et de la gouvernance partagée est soulignée, impliquant que les acteurs doivent établir des accords et des licences pour régir l'utilisation des ressources communes. 4. **Questions de propriété et d'usage** (phrase 72-78) : Le texte discute des défis liés à la propriété foncière et à la nécessité de négocier des droits d'usage, ce qui est essentiel pour la création de systèmes de partage qui respectent les communs.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Le texte traite de manière approfondie des systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs, notamment à travers des outils juridiques et des structures de gestion collective. 1. La section III mentionne plusieurs outils réglementaires et contractuels qui facilitent la gestion des communs, incluant des "baux" et des "obligations réelles environnementales" pour assurer la sécurité de la propriété en commun (phrases 4-5). 2. Il est fait référence à des "outils de répartition des faisceaux de droits", soulignant la nécessité de réglementations adaptées pour partager les droits d'accès et d'usage (phrase 5). 3. En outre, le texte évoque la nécessité de structures juridiques variées pour gérer les communs, garantissant ainsi une protection adéquate des données et des ressources (phrases 4-5). Ces éléments montrent que le sujet de la protection et du partage des données, ainsi que des licences adaptées aux communs, est une thématique principale du texte.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

1. **License et protection** : Dans la phrase 22, le texte évoque "la distribution des droits de propriété dans les communs telle que conceptualisée par Ostrom" et mentionne des "licences à réciprocité", ce qui implique une réflexion sur les systèmes de partage et de protection des données. 2. **Outils de gestion** : La phrase 22 mentionne l'utilisation d'outils qui évitent de recourir aux "armes du capitalisme propriétaire" et souligne l'importance de "contrôler les contributeurs", renforçant l'idée d'un système de protection des communs. 3. **Répartition des pouvoirs** : La phrase 22 souligne également la nécessité de "sophistication de la répartition des pouvoirs de contrôle en interne", ce qui fait écho à la question des licences et de la gouvernance dans le cadre des communs. 4. **Partage de la valeur** : Dans la phrase 21, il est discuté de la "conception de son partage", ce qui renvoie à la manière dont les valeurs relationnelles sont intégrées dans le partage des ressources et des données.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. **Mention des licences** : À la page 3, sous "Coopyright" et "Creative Commons CC-BY-NC-ND 4.0", le texte évoque explicitement un système de licences qui régule l'utilisation des données et des contenus, ce qui est directement lié à la question des systèmes de protection des données. 2. **Références aux communs** : Plusieurs passages parlent des communs comme outils de gestion collective de ressources, notamment dans le contexte de la protection sociale. Par exemple, à la page 9, il est mentionné que "les communs contribuent à l'amélioration des conditions de vie des résidents d'un pays en permettant l'accès à des ressources ou des prestations en nature", ce qui implique une forme de partage et de protection des ressources partagées. 3. **Proposition de réforme** : À la page 45, le texte souligne que "la réforme de la protection sociale par l'approche des communs n'est pas un programme qui puisse se concevoir en dehors de l'action", ce qui implique que la gestion des données et des ressources doit intégrer une approche collective et participative, renforçant ainsi l'idée de protection et de partage des données. 4. **Exemples d'initiatives de communs** : La présentation des initiatives comme les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) démontre comment le partage des ressources et la protection sociale peuvent être renforcés par des pratiques communautaires. Ces éléments montrent que la question des systèmes de protection et de partage des données, ainsi que des licences, est non seulement abordée mais considérée comme essentielle dans le cadre de la réforme de la protection sociale et des communs.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

1. **Mention explicite des données numériques** : La phrase 6 de la section "Les enseignements du point de vue de la ressource" mentionne "les données numériques" comme une ressource immatérielle, indiquant leur importance dans le contexte des communs. 2. **Accaparement des données** : Dans la section 5, il est souligné que "Hervé Pillaud (éleveur spécialiste du numérique) alerte sur l'accaparement des données par les fournisseurs des nouvelles technologies". Ce passage

fait directement référence à la problématique de la protection et du partage des données dans le cadre des communs. 3. **Critères de gouvernance collective** : Plusieurs critères évoqués, comme la reconnaissance du droit de la communauté à établir ses propres règles (phrase 12) et l'organisation d'une gouvernance polycentrique, touchent à la question de la régulation et de la gestion des données dans un cadre collectif. 4. **Échelle de gouvernance collective** : Le texte explore comment la gouvernance peut être adaptée à la diversité des ressources et communautés, y compris les données, en soulignant l'importance d'une approche collective et délibérative pour gérer ces ressources (section 11).

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

1. **Collectivités et gestion des ressources** : Les passages mentionnent que "les communes doivent défendre leur rôle face à des tentatives d'expropriation" (phrase 4) et décrivent des initiatives où la gestion des ressources naturelles est collective et fondée sur des droits d'usage, ce qui implique des systèmes de protection juridique. 2. **Instruments juridiques et gouvernance** : La recherche souligne que "certains instruments de politiques publiques peuvent être détournés" pour soutenir des démarches d'émancipation collective (phrase 13). Cette mention de la possibilité de détourner des outils juridiques indique un intérêt pour les systèmes de protection des droits associés aux communs. 3. **Systèmes de propriété et droits d'usage** : Le texte explique la diversité des systèmes fonciers collectifs et la nécessité de "redéfinir le statut des SAFER" pour mieux intégrer les usagers dans la gouvernance (phrase 20). Cela implique également une réflexion sur les licences et les droits associés à ces ressources. 4. **Comptabilité écologique et gestion collective** : La mention de la "comptabilité écosystème centrée" (phrase 21) montre comment des outils de gestion peuvent être mis en place pour évaluer et protéger les ressources, ce qui est directement lié à la question des systèmes de protection des données et des droits. 5. **Initiatives citoyennes et partenariat avec des collectivités** : Les projets comme "Terre de Liens" et les "initiatives foncières collectives en communs" (phrase 18) illustrent comment les collectivités peuvent collaborer avec des acteurs citoyens pour établir des systèmes de protection adaptés aux communs. En somme, le texte traite en profondeur de l'interconnexion entre les systèmes de protection, les droits d'usage, les outils de gestion et la gouvernance des ressources naturelles, ce qui correspond à la thématique "B52 - Des systèmes de protection et partage des données adaptés aux communs, dont les licences".

Les_communs_de_proximite

1. **Licences et accès ouvert** : Dans l'introduction du texte, il est mentionné que "Les communs de proximité... est sous licence License Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International" (phrase 12). Cela indique que le texte aborde directement les questions de licences, essentielles pour le partage des données. 2. **Cadre juridique et protection** : Dans le chapitre 6, Nicole Alix souligne que "l'association est une liberté publique, une institution et un contrat entre des personnes" et que ce cadre juridique peut soutenir la construction de communs (phrase 167). Cela démontre l'interconnexion entre le statut juridique

d'une association et la mise en place de systèmes de protection des communs. 3. **Autogouvernance et droits** : Le chapitre 5 présente des caractéristiques des communs de proximité qui incluent "l'existence d'une (ou plusieurs) ressources en accès ouvert, accessible(s) à des individus comme à des communautés multiples" (phrase 148). Cela renvoie à des principes de partage de données et d'accès, qui sont cruciaux pour les communs. 4. **Ressources partagées** : Dans le chapitre 7, il est discuté que "les services d'intérêt économique général... sont soumis aux règles des traités" (phrase 201). Cela indique un lien entre les services publics et les communs en termes de régulation et de partage des ressources.

Manifeste_post_covid_19

1. **Protection des données** : La phrase "ces solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers, sont portées par des acteurs issus des communs qui s'appuient sur les ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire" (phrase 49) souligne l'importance de protéger les données des utilisateurs dans le cadre des communs. 2. **Licences libres** : L'exemple de la plateforme Open Food France, "développée sous licence libre" (phrase 38), met en avant l'application de licences adaptées aux communs, ce qui est directement lié à la question de la protection et du partage des données. 3. **Modèles de gouvernance** : Le texte évoque également "leurs modèles de gouvernance permettent l'implication de tous les acteurs qu'ils impactent" (phrase 49), ce qui fait écho à l'idée que de tels systèmes doivent être inclusifs et transparents, en tenant compte de la gestion des données. 4. **Politiques de la donnée** : À la fin, il est mentionné de "mener des politiques de la donnée favorisant les tiers de confiance (ex coopératives de données)" (phrase 62), ce qui renforce l'idée de systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs.
De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Cette thématique est abordée à plusieurs reprises, notamment dans le contexte des outils juridiques et de gestion qui permettent la mise en œuvre des communs. 1. La phrase 4.2.1.1 mentionne que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif, dans le cas présent une relation entre communs et collectivités locales", indiquant que les structures juridiques sont essentielles pour encadrer les communs et leur interaction avec les collectivités. 2. La phrase 4.2.1.2 précise que "la personne publique ne peut pas se substituer elle-même aux communs", ce qui met en lumière le besoin d'une régulation appropriée qui respecte les spécificités des communs tout en permettant leur développement. 3. En outre, la phrase 4.2.2.1 souligne que les acteurs parlent peu des outils de gestion, ce qui souligne une lacune dans la prise en compte des mécanismes nécessaires pour soutenir les communs.

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Le texte aborde explicitement la question des systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs, ainsi que des licences, en particulier dans la section concernant les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

"données en communs" (voir section III, phrase 1). Il y est question de la marchandisation des données, des enjeux éthiques liés à leur gestion, et de la proposition d'une "coopérative de données" qui viserait à gérer ces informations en tant que communs. Exemples et termes précis :- "Les données comme des ressources dont les banques et les mutuelles sont dépositaires" (phrase 14). - "Cette idée pourrait aboutir à une forme de « coopérative de données » entre plusieurs structures" (phrase 15).- "Les communs peuvent alors constituer un outil à mobiliser tant en termes de méthode (lien ressource, communauté et gouvernance) que de finalité" (phrase 16). Ces points montrent clairement que le texte traite de la nécessité de développer des systèmes de protection et de partage des données au sein des communs, ainsi que des implications de cette gestion sur la communauté et les acteurs financiers.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

Le texte aborde la question de la protection et du partage des données adaptées aux communs, notamment en ce qui concerne les règles de gouvernance et de propriété. La mention explicite des "règles pour sa gestion et sa gouvernance" (phrase 45) ainsi que l'idée que les communs sont caractérisés par une communauté auto-organisée (phrase 44) soulignent l'importance de la régulation et des licences dans le contexte des communs. De plus, la phrase 57 évoque la diversité des manières de faire commun, ce qui inclut des aspects liés à la gestion et à la gouvernance, qui sont cruciaux pour la protection des ressources partagées. La notion de "règles de gouvernance et de propriété construites par le collectif" (phrase 45) fait également allusion à la nécessité de systèmes adaptés pour le partage des données au sein des communs.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Mention des Licences** : La section "LICENCE" au début du texte précise que l'œuvre est placée sous Coopyright et mentionne également les termes de la licence Creative Commons CC-BY-NC-ND 4.0, ce qui indique une approche systématique du partage des droits d'auteur. (Phrases 5-6) 2. **Discussion sur les Communs et les Systèmes de Protection** : Dans la section II.D. "Les communs et CARE", il est question de la gestion collective des ressources communes et de la nécessité de règles et modalités de gestion collective pour protéger ces ressources. Cette section aborde directement la thématique de la protection des communs, y compris dans le contexte numérique où les licences jouent un rôle crucial. (Phrase 14) 3. **Évaluation des Coûts et Protection des Capitaux** : Dans la partie qui traite des principes fondateurs de CARE, il est souligné que la comptabilité doit tenir compte des externalités (positives et négatives) créées par l'entreprise au plan social et environnemental, ce qui implique une structure de protection des données et des ressources dans un cadre plus large. (Paragraphes II.B.2 et II.B.6) 4. **Références aux Acteurs et aux Partenaires** : La description des acteurs qui participent au projet de comptabilité CARE souligne l'importance de la collaboration entre différentes entités pour améliorer la gestion des communs. Cela inclut des références à des groupes de travail qui traitent de la question du partage et de la protection des données dans un cadre de soutenabilité (par exemple, le groupe de travail "Comptabilité et Communs"). (Phrase 1 de la section I.A.)

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. Dans la section 10, "Les moyens et outils juridiques, financiers, de gestion", il est mentionné que les outils juridiques formaliset une relation humaine par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, etc.), ce qui implique une réflexion sur la gestion et la protection des données dans le cadre des communs (phrases 1 à 2). 2. Le texte évoque également la nécessité d'adapter les outils juridiques aux contextes spécifiques des communs, soulignant l'importance de la maîtrise des outils par les acteurs pour garantir que les communs puissent s'auto-administrer de manière efficace (phrase 3). 3. Enfin, la discussion sur la nécessité de nouveaux modèles d'outils juridiques et financiers qui ne bridents pas l'auto-organisation des citoyens en faveur de l'intérêt général renforce la thématique de la protection et du partage des données dans le contexte des communs (phrase 4).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Le texte mentionne explicitement la question des systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs, notamment dans le point 3 où il est question de la nécessité d'établir une "fédération d'identités numériques des acteurs de l'alliance". Cette référence implique une réflexion sur la gestion et le partage des données au sein des plateformes numériques alternatives. De plus, le texte évoque l'importance d'une "véritable souveraineté numérique" qui doit garantir un numérique conforme aux valeurs démocratiques et de justice sociale, ce qui sous-entend la nécessité de réguler les données et leurs usages (phrase 3, point 3). Cela renvoie aux questions de protection des données et de partage, essentielles pour les communs numériques. Ainsi, le texte aborde ces thématiques de manière directe en mentionnant des concepts liés à la protection et au partage des données dans le contexte des communs, notamment par le biais de la souveraineté numérique et des identités numériques.

Klaxon_29

1. **Mention des licences** : Dans la phrase 32, il est explicitement mentionné que les communs doivent être dotés de « règles (notamment la licence) pour les gérer et les protéger ». Cela fait référence directement aux systèmes de protection et partage des données. 2. **Appels à communs** : La phrase 28 discute des "appels à communs" qui visent à soutenir des ressources mises en partage, ce qui indique une volonté de créer des systèmes de gouvernance adaptés aux communs. 3. **Réflexion sur la conception des communs** : Les phrases 34 et 36 soulignent des préoccupations quant à la manière dont les communs peuvent être déformés et réduits à de simples ressources, mettant l'accent sur l'importance de maintenir une approche politique et sociale dans leur gestion. Ces extraits montrent que le texte traite de manière explicite des systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs, en insistant sur l'importance des licences et des règles de gouvernance.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Par exemple, à la fin du texte, il est fait référence à "La Coop des Communs" et à la nécessité de trouver des perspectives de convergence et de politisation des alternatives qui mettent en avant le travail du commun, ce qui implique des questions sur la gestion et le partage des ressources, un aspect fondamental dans le contexte des communs. Les phrases qui soutiennent cette identification sont :- Phrase 1 : "Un groupe de travail de La Coop des communs ?" - Il est fait mention de cette coopérative, ce qui indique une approche structurée autour des communs. - Phrase 2 : "Cette réflexion pourrait être menée au sein d'un groupe de travail de La Coop des Communs." - Cela souligne l'importance de la coopération et d'un cadre partagé, en lien avec les systèmes de protection et de partage. Bien que le texte traite principalement de la relation au travail et des dynamiques au sein de l'économie sociale et solidaire, il fait également allusion à des aspects fondamentaux des communs, y compris la nécessité de systèmes adaptés.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Phrase 1** : "En cas de réutilisation, veuillez suivre par défaut les termes de la licence Creative Commons CC-BY-NC-ND 4.0" (pages 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 13). Ce passage indique clairement l'utilisation d'une licence spécifique pour le partage des données, ce qui est pertinent pour la question B52. Bien que le texte ne développe pas en profondeur les implications des systèmes de protection et de partage des données pour les communs, il fait référence à une licence précise, ce qui le rend directement pertinent à la question posée.

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Bien que le thème principal soit l'application de la méthode CARE à l'ostréiculture, certaines sections évoquent des éléments pertinents sur la gestion des données, notamment en lien avec les acteurs de la conservation et les échanges d'informations nécessaires au sein de la communauté. Des exemples pertinents incluent :- Les entretiens avec des acteurs de la conservation (paragraphe II, phrases 6-7) soulignent l'importance de recueillir et de partager des données pour informer et guider les pratiques durables. - La mention de la nécessité de fournir des informations aux parties prenantes dans la conclusion (phrase 32) implique un aspect de partage et de gestion des données, essentiel pour une bonne gestion des ressources communes.

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

Plusieurs phrases évoquent des concepts qui se rapportent à la gestion collective et aux règles qui encadrent l'utilisation des ressources. Justification : 1. La phrase 1 du paragraphe 1 mentionne que "les communs agissent comme forces instituantes sur le temps long", ce qui implique une réflexion sur la gestion des ressources. 2. La phrase 3 du même paragraphe indique que les communs "articulent communauté, système de ressources et règles", ce qui fait allusion à la nécessité d'établir des systèmes de partage et de protection. 3. La phrase 6 mentionne "de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", qui renvoie aux questions de licences et de

protection des données. 4. La phrase 7 souligne l'importance de "l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes", ce qui est essentiel pour le partage des données dans le cadre des communs. 5. Enfin, la phrase 8 évoque "leurs pratiques d'accès ouvert à la ressource", qui est directement liée aux systèmes de partage des données.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte mentionne explicitement la question des systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs, ainsi que les outils de gestion associés à ces initiatives, bien que cela ne soit pas le thème central du texte. Par exemple, dans la phrase (iv), il est mentionné que "les outils de gestion ne sont pas neutres : ils constituent des « actants » des initiatives de la TES", ce qui implique une réflexion sur les outils utilisés dans le cadre des communs. De plus, la phrase (v) aborde le rôle des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES, ce qui touche indirectement à la question des systèmes de protection et de partage des données, en rapport avec les outils de gestion utilisés. Ces éléments montrent que le texte aborde la question des systèmes de protection et de partage des données dans le cadre des communs, même si ce n'est pas son sujet principal.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Par exemple, à la fin du texte, il est indiqué que "CE TRAVAIL EST PLACÉ SOUS COOPYRIGHT" et qu'en cas de réutilisation, il est nécessaire de suivre les termes de la "licence Creative Commons CC-BY-NC-ND 4.0" (phrase 31). Cela fait référence directement à des mécanismes de protection et de partage adaptés aux communs. Cependant, il n'y a pas de développement plus large sur ces systèmes de protection en rapport avec les communs en dehors de cette mention de la licence.

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

En particulier, la phrase 26 évoque la « révolution comptable » au cœur du modèle C.A.R.E., qui pourrait influencer la construction du modèle socio-économique et la répartition de la valeur au sein des entreprises. De plus, la phrase 27 souligne que les premières phases de la méthode ne relèvent pas de l'expertise comptable, ce qui indique une volonté d'ouvrir la comptabilité à des approches plus inclusives et partagées. Ces éléments montrent clairement que le texte aborde la question des systèmes de protection et de partage des données dans le contexte des communs, ainsi que la pertinence des licences et des normes qui pourraient encadrer ces pratiques.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Par exemple, la phrase 19 mentionne que les organisations rencontrent des limites pour traduire leurs particularités dans le système comptable actuel, ce qui inclut la nécessité de rendre compte de la richesse des productions créées et d'adapter les redditions de compte. De plus, les travaux du groupe « Communs et comptabilité » visent à expérimenter un modèle comptable qui prend en

compte non seulement les performances financières mais aussi les impacts sociaux et environnementaux (phrase 20). En outre, le texte souligne l'importance de la comptabilité comme un outil d'émancipation et mentionne le modèle C.A.R.E. qui intègre des critères sociaux et environnementaux dans la gestion des communs (phrase 48). Cela implique également une réflexion sur la manière de gérer les données et les rapports de manière plus transparente et adaptée aux objectifs des communs.

Edito_Newsletter_avril_2025

Par exemple, il est mentionné que "nous devons réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 10) et "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections" (phrase 10), ce qui implique des considérations sur la protection des données et les outils de régulation. De plus, le texte fait référence à "la création d'infrastructures et outils adaptés (compta, numérique..)" (phrase 12), ce qui peut inclure des systèmes de partage et de protection des données.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, il est dit que "les données des utilisateurs ne sont pas le cœur du modèle économique" (phrase 7), ce qui implique une approche respectueuse et adaptée à l'usage des données. De plus, le texte évoque que "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 10), ce qui suggère une volonté de créer un cadre de partage des données en adéquation avec les principes des communs.

REVALS_Rapport final_Humus

Le texte aborde directement la question des systèmes de protection et de partage des données adaptés aux communs, notamment à travers la mention de la "Territorial Management Agreement (TMA)" et des méthodologies d'évaluation écologique comme le CARE et le CEROI. Exemples précis : - La phrase 9 mentionne que le REVALS a "formalisé un nouveau Territorial Management Agreement (TMA)", ce qui montre une tentative de protéger et de gérer collectivement les ressources. - Les outils d'évaluation écologique, tels que le CARE, sont explicitement mentionnés à plusieurs reprises (phrases 10, 25, 50), soulignant leur rôle dans l'évaluation des contributions environnementales et sociales, ce qui est essentiel pour le partage des données et la transparence dans la gestion des communs. - La phrase 53 indique que "les résultats des évaluations ont été partagés lors de l'événement de signature de la TMA", ce qui implique une pratique de partage d'informations et de données entre les parties prenantes. Ces éléments montrent que le texte traite explicitement des mécanismes de protection et de partage des données dans le contexte des communs, notamment à travers des accords formels et des méthodologies d'évaluation.

Critère B.53 : Des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent de façon centrale, directe ou absente :

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

En effet, il souligne l'importance des communs en tant que modèles organisationnels qui émergent pour répondre aux défis sociaux, écologiques et économiques contemporains, tout en intégrant les collectivités locales. Plusieurs phrases illustrent cette thématique : 1. **Phrase 1 (p. 2, par. 1)** : "Les communs sont essentiels à l'équilibre de notre vie en société... des exemples de gestion des communs ont perduré jusqu'à maintenant, notamment via l'économie sociale et solidaire, avec les mutuelles, les associations de solidarité ou les systèmes coopératifs héritiers des communautés historiques."- Cette phrase établit directement le lien entre les communs et les systèmes coopératifs et mutuels. 2. **Phrase 2 (p. 8, par. 1.2)** : "La Coop des Communs est une association de personnes physiques... qui permettent de faire des ponts et de vivre l'expérience du temps long."- Ici, l'idée d'une coopérative (La Coop des Communs) est mise en avant, ce qui renforce l'importance des structures collectives. 3. **Phrase 3 (p. 20, par. 3.2.1)** : "L'approche par les communs permet de reconceptualiser l'intérêt collectif et l'intérêt général face à une crise de l'action publique."- Cela montre comment les systèmes de coopératives peuvent être des réponses collectives aux crises actuelles. 4. **Phrase 4 (p. 35, par. 4.1.1)** : "L'approche par les communs repose sur la capacité des acteurs à explorer la multiplicité des rôles qu'ils doivent successivement endosser." - Cela fait référence aux rôles que les membres des coopératives peuvent jouer dans la gestion des communs. 5. **Phrase 5 (p. 45, par. 4.2.2.1)** : "Les acteurs parlent peu des outils de gestion... mais ils ne parlent pas de leurs effets." - Cela souligne la nécessité d'outils de gestion adaptés pour les coopératives et les initiatives en commun. Dans l'ensemble, le texte explore en profondeur la thématique des coopératives, régies et mutuelles, les présentant non seulement comme des structures économiques, mais aussi comme des modèles d'organisation sociale nécessaires pour relever les défis contemporains, ce qui en fait une question centrale dans l'analyse des communs.

Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs

Il explore comment la banque et la finance peuvent être repensées en tant que communs, notamment à travers le prisme des données et des ressources financières. Voici quelques exemples et termes précis qui illustrent cette thématique : 1. **Coopératives de données** : Le texte mentionne l'idée de créer des "coopératives de données" qui ne marchandisent pas les données mais développent de nouveaux services au bénéfice des membres (voir phrases 14-15). Cela montre un lien direct avec le concept de systèmes coopératifs de gestion de données. 2. **La Banque en communs** : La formation du groupe "La Banque en communs ?" est explicitement liée à la recherche sur la gestion des ressources financières et des données en communs, se posant la question de savoir si la banque peut être perçue comme un commun (voir phrases 21-22). 3. **Systèmes de gouvernance** : Le texte discute des systèmes de gouvernance nécessaires pour gérer ces communs, ce qui est essentiel pour le fonctionnement des coopératives et des mutuelles

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(voir phrases 19-20 et 25-26). 4. **Ressources menacées ou fragilisées** : Il est question de ressources dans le secteur bancaire qui devraient être gérées comme des communs pour être protégées et utilisées de manière collective et durable (voir phrases 18 et 23). 5. **Activités de financement des communs** : La recherche-action se concentre sur la manière dont la finance peut soutenir les communs, avec une attention particulière sur l'activation des ressources financières pour des initiatives collectives (voir phrases 27-28). Ces éléments montrent que le texte traite de manière centrale de la question des systèmes de coopératives, régies et mutuelles de données en communs, en explorant les implications pratiques et théoriques de cette approche dans le cadre de la finance sociale et solidaire.

Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs

1. **Mention de la Coop des Communs** : Le texte débute en parlant de "La Coop des Communs" qui a lancé un groupe de travail sur l'agriculture et l'alimentation (phrase 3). Cela indique une initiative collective qui s'inscrit dans le cadre des coopératives. 2. **Démarche par les communs** : Le texte évoque une "approche par les communs" qui enrichit la réflexion sur l'accès à l'alimentation, soulignant que cette approche ne se limite pas à des dispositifs d'action collective, mais constitue un cadre théorique et opérationnel (phrase 10). 3. **Élinor Ostrom et gestion des ressources** : La référence à Élinor Ostrom (phrase 12) décrit les communs comme des formes d'organisations sociales, ce qui est directement lié à la gestion collective des ressources dans une optique de coopération. 4. **Relocalisation des chaînes de pouvoir** : Le texte discute de la nécessité de "relocaliser les chaînes de pouvoir" et d'action collective, ce qui fait écho à l'idée de coopératives et de mutuelles qui travaillent ensemble pour l'accès aux ressources alimentaires (phrase 25). 5. **Inclusivité et diversité des publics** : L'accent est mis sur la nécessité d'inclure tous les publics dans les initiatives et de questionner leur place dans la gouvernance alimentaire (phrase 31), ce qui est un enjeu important pour les systèmes de coopératives.

Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care

1. **Partie I.B** : Le groupe de travail "Comptabilité et Communs" est explicitement mentionné comme un effort de collaboration entre différents acteurs pour développer des pratiques comptables adaptées aux communs. Cela indique une volonté de structurer des systèmes de coopération autour des données et des ressources communes. 2. **Partie II.D** : Le texte aborde directement la notion de communs et leur gestion, mentionnant l'histoire des communs et leur importance dans la gestion collective des ressources. Cela illustre l'idée de systèmes de coopératives qui gèrent des ressources en commun. 3. **Partie III.C** : Les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) sont abordées, mettant en avant leur rôle dans la mutualisation des ressources entre agriculteurs, ce qui est un exemple concret de système de coopératives en action. Le texte discute de la manière dont ces structures cherchent à évoluer vers un modèle de comptabilité qui reconnaît les valeurs des communs. 4. **Partie III.D** : "Fermes d'Avenir" et leur utilisation de CARE pour valoriser les activités de préservation de l'environnement et de l'humain, renforcent l'idée que des coopératives peuvent s'organiser autour de la comptabilité des communs pour mieux gérer leur

impact social et écologique. 5. **Partie IV.A** : La contribution de Myriam Bouré évoque l'importance des communs et de la comptabilité dans le cadre d'un écosystème plus large, ce qui fait écho à l'idée de coopératives et de systèmes de gestion collective.

Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes

Il aborde directement la question dans plusieurs sections, en particulier dans le contexte des coopératives de données et de la mutualisation des données. 1. **Introduction du groupe de travail** : La phrase 25 indique que le groupe se concentre sur "quelle forme d'organisation collective permet de retrouver du pouvoir sur nos données ? quelles sont les spécificités que peuvent apporter coopératives, mutuelles et régies de données en la matière ?", ce qui établit la thématique centrale du texte autour des coopératives et régies de données. 2. **Mutualisation de données** : Dans la section III, il est clairement mentionné que "Mutualiser des données requiert de l'interopérabilité" et que cela concerne spécifiquement les coopératives de données, en soulignant les approches fédératives et décentralisées de la gestion des données (phrases 46-48). 3. **Cas concrets** : Les exemples de MyCo et Mobicoop, qui sont des "coopératives de données", illustrent comment ces structures fonctionnent en tant qu'intermédiaires dans le partage et la gestion des données (phrases 83-85). 4. **Discussion autour du Data Act** : La référence à la "coopérative de données" dans le contexte du Governance Data Act souligne l'importance de ces structures dans la régulation et la gestion des données à un niveau légal et sociétal (phrase 67).

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Par exemple, il mentionne explicitement "La Coop des Communs" qui a pour but de renforcer les initiatives relevant de la dynamique des communs (phrase 2). De plus, il traite des interactions entre les communs et les collectivités locales, ainsi que des outils juridiques et financiers nécessaires à leur développement, ce qui est essentiel pour une compréhension des coopératives et autres systèmes de mutualisation des données (phrase 10 et suivantes). Une section clé explique comment les "communs" peuvent être une approche innovante pour gérer collectivement des ressources, et les exemples concrets d'initiatives, comme le Pacte Pastoral et les politiques de la ville de Grenoble, illustrent l'application de ce modèle (phrases 6-8 et 5-6). Le texte explore également l'importance de l'auto-gouvernement et de la gouvernance partagée, qui sont des éléments cruciaux dans les systèmes de coopératives et mutuelles (phrase 6).

Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives

Plusieurs parties du texte évoquent explicitement des initiatives et des acteurs qui s'inscrivent dans ce cadre.- Dans la phrase 6, le texte mentionne "les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques, les collectivités territoriales, l'État et l'Union européenne, l'enseignement et de la recherche, l'éducation populaire, les mutuelles, les associations, les coopératives", ce qui montre une large inclusion des différentes formes de

coopérations et d'organisations qui peuvent opérer dans le domaine des données en commun.- La phrase 3 souligne l'appel à "tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes", ce qui inclut les coopératives comme des acteurs essentiels dans la création de solutions alternatives.- La mention de l'engagement à "mutualiser des ressources" dans la phrase 25 renforce l'idée de coopération et de partage, fondamentaux dans les systèmes de coopératives.

Le_Sens_Du_Travail_En_Questions

Le texte traite de manière centrale des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs, en mettant en avant des organisations "en communs" et leurs dynamiques. Par exemple, la phrase "Les organisations « en communs » apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing, notamment dans les territoires" (phrase 54) souligne que ces organisations expérimentent des approches innovantes de coopération et d'organisation. De plus, le texte aborde les enjeux du pouvoir d'agir et de l'organisation du travail dans ces contextes, ce qui est en lien direct avec les systèmes coopératifs. Le texte continue à explorer les questions de coopération et d'organisation au sein des communs, notamment en évoquant le "prendre soin de la communauté" et la reconnaissance des rôles au sein de ces systèmes (phrase 53). Il propose également une réflexion sur la convergence des dynamiques alternatives et leur capacité à se renforcer mutuellement, ce qui reflète l'essence même des systèmes de coopératives et de mutualisation des ressources.

Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales

Par exemple, il mentionne les "statuts coopératifs limitant la lucrativité" (phrase 5) et les "coopératives d'utilisation de matériel agricole CUMA" (phrase 6), qui sont des structures typiques de coopération. De plus, le texte évoque des "systèmes participatifs de garantie" (phrase 6) et la "répartition des faisceaux de droits" (phrase 5), ce qui montre une réflexion sur la mutualisation et la gestion collective des ressources. La thématique des communs est également renforcée par des références à des outils juridiques et contractuels qui favorisent la coopération entre les acteurs (par exemple, "bail emphytéotique" et "Société civile de gestion foncière agricole" dans les phrases 4 et 5). Finalement, le texte souligne l'importance de structures juridiques adaptées et de mécanismes de contrôle communautaire dans la gestion des ressources communes, ce qui est fondamental pour les systèmes de coopératives et de données en communs.

Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie

1. **Coopérative et SCIC** : Le texte mentionne à plusieurs reprises les systèmes coopératifs, notamment dans le contexte de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), qui est un modèle de gouvernance présent dans plusieurs initiatives étudiées. Par exemple, la phrase 7 indique que "la forme de SCIC souvent choisie par les initiatives favorise une telle posture [de partenariat avec l'acteur public]". 2. **Institutions et gouvernance** : Les passages discutent également des

relations entre les communs et les pouvoirs publics, soulignant comment les initiatives comme Tetris et Enercoop influencent les règles du jeu institutionnel, ce qui montre l'importance des coopératives dans le cadre de la gouvernance démocratique (phrase 6). 3. **Inclusion et participation** : Le texte aborde également comment des initiatives comme celle de l'Hôtel du Nord travaillent à l'inclusion des populations éloignées de l'action publique à travers des projets coopératifs qui valorisent la participation (phrase 9). 4. **Systèmes juridiques et partenariats** : L'existence d'outils juridiques spécifiques, comme le modèle de règlement d'administration partagée en Italie, est mentionnée comme un facteur facilitant la mise en place de partenariats entre les collectivités locales et les initiatives citoyennes (phrase 8).

Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif

1. **"La Coop des Communs a pour finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs."** (Phrase 1)- Ici, il est question de la finalité de l'association, qui se concentre sur la dynamique collective, un aspect fondamental des systèmes de coopératives. 2. **"Les communs représentent une dynamique permanente entre communautés, accès aux ressources et systèmes de règles ;"** (Phrase 6) - Cette phrase souligne comment les communs fonctionnent comme un système, intégrant des communautés et des règles, ce qui est au cœur des coopératives et mutuelles. 3. **"Ils reposent sur la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision et, en conséquence, sur l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes ;"** (Phrase 7)- Cela met en avant le principe de l'autogouvernance, une caractéristique essentielle des systèmes coopératifs. 4. **"Notre projet associatif : La Coop des Communs est un réseau de personnes agissantes dans leurs entreprises, organisations, institutions, territoires, collectivités .. au travers d'une « approche par les communs »"** (Phrase 12) - Cela indique que l'association fonctionne comme un réseau où les principes des communs, des coopératives et des mutuelles sont mis en pratique.

Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action

Le texte traite de manière approfondie des systèmes de coopératives, régies et mutuelles dans le contexte des communs, notamment à travers la mention de "La Coop des communs" et de la Chaire ESS (Économie Sociale et Solidaire). Justifications : 1. La phrase 4 mentionne explicitement "La Coop des communs" et décrit son rôle comme une "expérimentation d'échanges" entre différents acteurs, ce qui indique un système coopératif. 2. Les phrases 7 et 8 évoquent la mise en synergie des initiatives de transition, ce qui est un principe fondamental des coopératives et des systèmes de mutuelles. 3. La phrase 10 aborde la "culture partagée de la recherche participative", soulignant des principes de collaboration et d'échange caractéristiques des systèmes coopératifs. 4. La phrase 20 fait référence à la nécessité de co-construction et de co-élaboration de connaissances entre acteurs, ce qui est un aspect clé des régies et des mutuelles. 5. Les résultats du programme ACTTES mentionnés en phrases 26-27 soulignent l'importance de transformer l'action des acteurs à travers

une approche par les communs, renforçant ainsi l'idée de systèmes coopératifs. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question des systèmes de coopératives, régies et mutuelles en lien avec les données en communs et les initiatives de transition écologique et solidaire.

Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs

Le texte aborde explicitement la question des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs, en mettant l'accent sur les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leur relation avec les communs. Voici quelques exemples illustrant cette thématique centrale : 1. **Phrase 13** : Le texte discute de la nature des structures de l'ESS, notant que celles-ci ne sont pas nécessairement au service de l'intérêt général, mais « au service de leurs membres » et mentionne spécifiquement les « coopératives et les mutuelles de santé », ce qui relie directement la discussion aux systèmes coopératifs et mutualistes. 2. **Phrase 21** : La phrase souligne que l'identification de la valeur et sa conception doivent inclure des notions pertinentes à la coopération, en parlant de « la contribution volontaire et bénévole des coopérateurs » et en liant cela à la gestion des ressources communes. 3. **Phrase 22** : Elle évoque la distribution des droits de propriété dans les communs, en s'appuyant sur la conceptualisation de la gouvernance par Elinor Ostrom, ce qui est fondamental pour la gestion des coopératives et mutuelles. 4. **Phrase 23** : La discussion sur les principes de l’ESS et leur potentiel pour « sacraliser » le bien commun montre comment ces structures peuvent contribuer à la préservation des ressources communes, ce qui est au cœur des systèmes coopératifs.

Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun

1. Dans la section **3.5**, il est question des **coopératives d'activité et d'emploi (CAE)**, qui illustrent comment des organisations peuvent mutualiser les risques et partager les droits du régime général des salariés. Cela montre une application pratique des principes des communs dans le domaine de la protection sociale (Phrase 48). 2. Le texte précise que ces coopératives permettent de sécuriser les personnes et leurs activités sur les plans juridique, social et économique, renforçant ainsi l'idée d'une protection sociale ancrée dans la coopération et la solidarité (Phrase 49). 3. L'ensemble du texte met en avant le rôle des **communs** et leur potentiel pour enrichir et réformer la protection sociale, ce qui inclut également les systèmes de coopératives et mutuelles, en soulignant l'importance de la participation collective dans l'organisation de la protection sociale et la gestion des ressources (exemples dans les sections 3.4 et 3.5).

Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles

Le texte aborde de manière centrale la question des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs à travers plusieurs initiatives et projets qui illustrent leur importance pour la gestion collective des ressources naturelles et la transition écologique. 1. **Coop des Communs** :

Le texte mentionne la Coop des Communs comme un réseau qui favorise l'approche par les communs, soulignant son rôle dans la promotion de la justice sociale-environnementale et de la dynamique collective (phrase 1). 2. **Sécurité sociale de l'alimentation** : L’association "Pour une sécurité sociale de l’alimentation - Alsace" est explicitement décrite comme une mutuelle de l’alimentation fondée sur la solidarité, la cotisation et la décision collective (phrase 4). Cela met en lumière un exemple concret de système coopératif lié à l'alimentation. 3. **Terre de Liens** : Cette organisation facilite l'accès au foncier agricole en mobilisant des citoyens pour créer des formes collectives de gestion des terres (phrase 4). Cela illustre également comment les systèmes de coopération peuvent être appliqués à la gestion foncière. 4. **Initiatives foncières collectives** : Le texte mentionne les "Initiatives foncières agricoles et citoyennes" (IFAC), qui visent à partager des expériences sur les modèles de gestion collective des terres et des ressources (phrase 10). Cela renforce l'idée que des systèmes collaboratifs et coopératifs sont en cours de développement. 5. **Comptabilité écologique** : Le texte aborde la notion de comptabilité écologique centrée sur la gestion collective des ressources, soulignant son importance pour les coopératives et les mutuelles dans la préservation des ressources (phrase 24).

Edito_Newsletter_avril_2025

1. **Phrase 5-6** : "Nous ne savons pas s'il faut viser une société du ou des communs mais très certainement, il faudra faire société avec les communs." - Cela fait référence à l'idée de construire des systèmes collectifs autour des communs. 2. **Phrase 16-18** : "Dans toutes nos politiques publiques aujourd’hui, on est censé regarder la manière de faire ensemble, de faire avec." - Cette mention souligne l'importance de la coopération et de la mise en commun des ressources. 3. **Phrase 26-27** : "Créer les conditions de l’acceptabilité des nécessaires redirections, avec leur lot de renoncements, petits et grands." - Cela implique une réflexion sur les systèmes de régulation et d'organisation qui doivent être inclusifs et collaboratifs, caractéristiques des coopératives et mutuelles. 4. **Phrase 33-34** : "des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" - Ici, l'accent est mis sur la nécessité de structures et d'espaces de dialogue, essentiels dans les systèmes coopératifs. Ces éléments démontrent que le texte traite de manière approfondie des systèmes de coopératives et de régies en lien avec les communs, en soulignant l'importance de la collaboration et de la flexibilité dans les approches.

Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration

Par exemple, il est mentionné que "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l’ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 7). De plus, le texte souligne l'importance de la coopération et de la co-construction de services d’intérêt collectif, ce qui renvoie directement à l'idée de systèmes collaboratifs et mutualisés (phrase 6). Les phrases qui détaillent les actions à entreprendre, telles que "accélérer la structuration d’un réseau de plateformes coopératives" et "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrases 10 et 13), montrent également que le texte vise à promouvoir un modèle de gestion coopérative et collective des données et des ressources.

Manifeste_post_covid_19

1. **Coopératives et plateformes coopératives** : L'exemple de Coopcycle, qui met à disposition une plateforme de logistique réservée aux coopératives de livreurs et aux initiatives à but non lucratif, illustre clairement l'idée de coopératives de données et de services (phrase 34-36). 2. **Open Food France** : Cette plateforme de réservation et de gestion de commandes est développée sous licence libre et permet de créer un point de distribution local. Cela montre comment les systèmes coopératifs peuvent se développer pour répondre aux besoins locaux en matière de données et de ressources (phrase 29-31). 3. **Pwiic** : Cette plateforme favorise les échanges de services entre citoyens, renforçant l'idée de solidarité communautaire et de mutualisation des ressources (phrase 41-43). 4. **Vision des communs** : Le texte souligne que ces solutions numériques ouvertes et gérées par leurs usagers sont portées par des acteurs issus des communs, ce qui renforce l'idée d'une infrastructure de coopération (phrase 54-56). 5. **Soutien à l'économie sociale et solidaire** : Le texte évoque le besoin de soutenir économiquement les projets innovants liés aux coopératives et aux communs, en tenant compte de leurs spécificités (phrase 66-68). En somme, le texte met en avant des exemples concrets et des initiatives qui illustrent la thématique des systèmes de coopératives, régies et mutuelles de données en communs, en les reliant à des enjeux de solidarité, de résilience et d'innovation sociale.

REVALS_Rapport final_Humus

Le texte traite de manière centrale des systèmes de coopératives, régies, et mutuelles de données en communs à travers le projet REVALS, qui illustre l'importance de la gouvernance participative et de la gestion collective des ressources communes, en particulier en ce qui concerne la gestion des sols et l'agriculture urbaine. 1. **Collectif et gouvernance participative** : Le projet a été co-développé par des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains (phrases 3-4). Cela montre une approche collaborative qui est essentielle dans les systèmes de coopératives et de mutuelles. 2. **Accords de gestion territoriale** : La mise à jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) impliquant de multiples parties prenantes est un exemple concret de la formalisation des engagements et de la coopération entre différents acteurs (phrase 14). Ce type d'accord est caractéristique des systèmes de régies et de coopératives. 3. **Outils de comptabilité écologique** : L'utilisation d'outils de comptabilité écologique pour évaluer les valeurs environnementales et sociales générées par la ferme urbaine (phrase 22) est un aspect qui démontre comment des systèmes collaboratifs peuvent utiliser des données en commun pour renforcer leurs actions et leur impact. 4. **Modèles d'affaires collaboratifs** : Le projet vise à co-créer un modèle d'affaires qui répond aux objectifs des partenaires impliqués (phrase 40). Cela reflète une démarche typique des coopératives où les membres collaborent pour atteindre des résultats mutuellement bénéfiques. 5. **Engagement communautaire et synergies** : Les diverses associations et coopératives dans le quartier de Trichon, qui travaillent ensemble pour des initiatives communes, illustrent bien les principes de coopération et de solidarité, fondamentaux dans les systèmes de coopératives (phrase 128). Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question des systèmes de coopératives, régies et mutuelles de données en communs, ce qui en fait une thématique centrale.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon directe :

Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux

Par exemple, la notion de "Pacte Pastoral Intercommunal" mentionnée en phrase 30, qui est un accord entre les différentes parties prenantes (éleveurs, élus, collectivités) pour gérer les ressources communes, évoque explicitement un système de gouvernance collective. De plus, l'idée d'une "Société Coopérative d'Intérêt Collectif" (phrase 118) montre un modèle de coopérative qui engage les acteurs locaux dans la gestion des biens communs, ce qui est en lien direct avec la thématique des coopératives et mutuelles de données.

Klaxon_29

Le texte traite explicitement de la question des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs, notamment à travers les "appels à communs". Par exemple, à partir de la phrase 1 de la section "DE QUOI LES APPELS À COMMUNS SONT-ILS LE NOM ?", il est mentionné que ces appels visent à soutenir la réalisation de communs, c'est-à-dire des ressources mises en partage et alimentées par une communauté. De plus, il est indiqué que les communs sont gérés collectivement par une communauté qui établit des règles et une gouvernance pour préserver et pérenniser ces ressources. Cela montre clairement un lien avec les systèmes de coopératives et de régies. Les phrases 3 et 4 dans cette même section soulignent également la création d'appels à projets qui se veulent opposés à la mise en concurrence des associations, ce qui renforce l'idée de systèmes de coopération dans le cadre des communs. Enfin, le texte évoque la nécessité de vigilance face à ces dispositifs, en soulignant que ces appels peuvent parfois déformer la conception politique des communs, ce qui montre une réflexion critique autour de ces systèmes, ce qui est pertinent pour la question posée.

Sensibilisation_a_CARE_juin_2023

Le texte aborde explicitement la question des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs à travers la mention de "La Coop des Communs" et de son engagement dans l'explicitation du concept de commun. Justification : 1. La phrase 4 indique que "La Coop des Communs participe à l'explicitation, la vulgarisation du concept de commun", ce qui se rapporte directement à l'idée de communs, y compris des systèmes comme des coopératives et mutuelles. 2. Les principes fondamentaux mentionnés dans la phrase 5, tels que "la structure de gouvernance du bien commun réservant une place centrale aux personnes directement concernées", évoquent des éléments typiques des systèmes coopératifs. 3. La phrase 6 souligne que "Les Communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'Etat", ce qui renforce l'idée de structures alternatives comme les coopératives et mutuelles.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024

Le texte mentionne explicitement des éléments en lien avec des systèmes de coopératives et de mutualisation des données, notamment à travers la méthode C.A.R.E. qui est présentée comme un modèle alternatif de comptabilité pour les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Par exemple, dans la phrase 4 (page 4), il est question de "mutualiser les expertises et capitaliser sur les expérimentations". De plus, les sections sur la méthode et les motivations mettent en évidence l'importance de la collaboration entre les différentes parties prenantes, ce qui est caractéristique des structures coopératives. Des éléments comme "participer à la construction d'une méthode de déploiement de C.A.R.E. dans les organisations de l'ESS" (phrase 4, page 4) font également allusion à la création d'un système collectif de gestion des données, renforçant l'idée de coopératives de données.

GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022

Le texte traite directement de la question des systèmes de coopératives, régies et mutuelles de données en communs. Plusieurs passages mentionnent explicitement des coopératives et l'utilisation collective de ressources. Par exemple, la phrase 25 mentionne que l'agriculture a besoin d'externaliser des fonctions sous forme « coopérative, associative, ou mixte » à plusieurs échelles. Cela indique un intérêt pour les systèmes coopératifs. De plus, la phrase 51 évoque la gestion collective de l'eau, ce qui peut s'apparenter à des systèmes coopératifs de gestion de ressources partagées. La phrase 92 parle également de l'intégration de nouvelles ressources, comme les données numériques en agriculture, et soulève la question de la création de nouveaux Communs autour de ces données.

Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25

Le texte traite explicitement de la question des systèmes de coopératives, régies et mutuelles de données en communs, notamment à travers le modèle comptable C.A.R.E. et les différentes expérimentations réalisées par des organisations impliquées dans les communs. Des exemples précis incluent :- La mention des « Entreprises à But d'Emploi » (EBE) qui sont liées à des projets de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), qui font partie d'un cadre de gestion adapté à des communs à finalité sociale (phrase 6).- La référence à la méthode C.A.R.E., qui vise à intégrer les capitaux humains, naturels et financiers dans une démarche de comptabilité qui répond aux enjeux des communs (phrase 14, 15). - Les expérimentations réalisées par le groupe Communs et comptabilité, qui cherchent à sensibiliser et à adapter le modèle comptable aux spécificités des organisations à finalité sociale (phrase 20).

Les_communs_de_proximite

Plusieurs passages du texte abordent directement le concept de systèmes de coopératives et de mutuelles. Par exemple, dans la section sur les "communs de services de proximité", il est mentionné que "les services publics sont ainsi gouvernés par l'administration publique" et qu'il

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

existe des "initiatives citoyennes" qui émergent en réponse à des besoins spécifiques (p. 5). De plus, le texte souligne l'importance des coopératives comme entités pouvant s'associer avec des communs, en précisant que "la coopérative est certainement un outil bien adapté" pour les communs (p. 256).

De façon absente :

Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin

Le texte ne traite pas des systèmes de coopératives, régies, mutuelles de données en communs. Il se concentre sur l'application de la méthode CARE à l'ostréiculture, la comptabilité socio-environnementale et la préservation du milieu marin. Aucune mention explicite ou implicite de systèmes coopératifs ou de gestion de données en communs n'est faite dans le texte. Les sections qui parlent de l'ostréiculture, des impacts environnementaux, et des stratégies de préservation (par exemple, les sections IV.A, IV.B et IV.C) ne font pas référence à des structures de coopération ou de mutualisation de données.

OBJECTIF C : « OBTENIR UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE » : PROMOUVOIR UN CADRE INSTITUTIONNEL QUI LUTTE CONTRE L'ACCAPAREMENT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

C1 – Promouvoir des définitions claires des communs

Critère C.11 – Repérer les émetteurs qui utilisent le terme de communs sans donner de définition

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte utilise le terme "communs" à plusieurs reprises, notamment dans les phrases 2, 4, 8, 11, et 22, où il mentionne des "communs" dans divers contextes comme les ressources naturelles, les données, et la finance. Cependant, bien que le texte évoque ces concepts, il ne fournit pas de définition explicite du terme "communs" dans chaque occurrence, ce qui correspond à la demande de repérer les émetteurs qui utilisent le terme sans en donner une définition précise. Par exemple :- Phrase 2 : "des formes d'action directe sont étant inventées et réinventées pour créer, préserver, ou accéder à des biens et des services en 'communs'."- Phrase 4 : "Les 'communs' constituent ainsi à la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

fois un ensemble de pratiques et une grille d’analyse..." - Phrase 8 : "Les 'communs' naturels et la recherche conduite par Elinor Ostrom..."

« *Klaxon_29* »

Le texte traite de manière centrale de la question des "communs" et des émetteurs qui utilisent ce terme, tout en abordant des critiques sur son utilisation sans définition précise. Justification : 1. Dans la phrase 3, il est mentionné que "ce texte ... propose une première réflexion amenée à être développée sur la construction historique, politique et économique des appels à communs." Cela montre que le texte s'intéresse directement à la question des "communs". 2. Dans la phrase 79, il est dit que "des financeurs publics ou privés les présentent comme de nouveaux dispositifs", ce qui indique que des émetteurs utilisent le terme "communs" sans nécessairement en donner une définition claire. 3. La phrase 77 souligne que "nous identifions un détournement de la conception des communs telle que ses acteurs les définissent", ce qui implique une critique des usages du terme sans définition, renforçant ainsi l'idée que plusieurs acteurs utilisent le terme de manière floue. 4. Enfin, à la phrase 101, le texte affirme que "dans les faits, ces AAC risquent de gommer la dimension politique des communs", ce qui renforce l'idée que l'utilisation du terme par certains émetteurs manque de précision et de profondeur. Ces exemples montrent que le texte explore la question des communs, en s'interrogeant sur la manière dont le terme est utilisé par différents acteurs sans fournir de définitions claires, ce qui en fait une thématique centrale.

« *Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action* »

Par exemple, dans la phrase 6, il est mentionné que "le projet de recherche-action ACTTES mobilisait autour de La Coop des communs", ce qui indique une utilisation du terme "communs" sans définition. De plus, la phrase 9 souligne que "La Coop des Communs est en effet, en tant que telle, une expérimentation d’échanges", ce qui renforce l'idée que le terme est employé sans clarification de son sens. La phrase 10 précise encore que "les travaux portent sur les communs", mais sans fournir de définition claire, ce qui est pertinent pour la question posée.

« *Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun* »

À plusieurs endroits, il mentionne les "communs" de façon générale, tout en discutant de leur rôle et de leur impact sur la protection sociale, sans fournir une définition explicite. Exemples :- Dans la phrase 11 de la section "PROBLEMATIQUE DES COMMUNS", il est dit : "La problématique des communs prend de plus en plus d’acuité, pour la protection sociale comme plus généralement." Bien que cela souligne l'importance du terme, il n'y a pas de définition fournie.- À plusieurs reprises, le texte évoque les "communs" comme un cadre d'action et de pensée politique, mais sans jamais se risquer à en définir les contours précis. Par exemple, dans la phrase 19 de la section "LES COMMUNS : PRODUIRE LA SOLIDARITÉ", les "communs" sont présentés comme un ensemble de

pratiques et de réflexions politiques, sans définition claire. Ces passages montrent que le terme est utilisé de manière ample et souvent abstraite, illustrant une utilisation du mot "communs" qui est centrale, mais sans en préciser la définition.

« *GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022* »

Plusieurs passages évoquent comment le terme est utilisé dans différents contextes, souvent de manière vague ou instrumentale, sans en préciser le sens. Par exemple : 1. **Phrase 2 (paragraphe 2)** : "Les Communs nous paraissent en ce moment mis à beaucoup de sauces aussi bien (1) comme solution de facilité, comme mot valise pour définir de façon plus ou moins vague ce que sont les nécessaires transformations sociales et économiques (2) dans un commons washing voire récupération politicienne." Ici, le terme "communs" est mentionné comme un "mot valise", indiquant qu'il est utilisé sans définition claire. 2. **Phrase 6 (paragraphe 2)** : "On essaie de comprendre ce dont on parle, et à quoi servent les Communs, plutôt sous l'angle de l'action : « Comprendre ce que sont les Communs pour mieux servir l'action »." Cela souligne que les participants cherchent à définir ce que sont les communs, mais ne fournissent pas de définition dans ce passage. 3. **Phrase 1 (paragraphe 3)** : "Qu'apportent les Communs agricoles et quelles en sont les spécificités ?" Cela montre que la question de la compréhension et de la définition des communs est au cœur des discussions. 4. **Phrase 3 (paragraphe 3)** : "Les Communs ne se décrètent pas : les Communs, ça se vit !" Cette assertion renforce l'idée que le concept de communs est souvent employé sans une compréhension précise et formelle.

« *Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25* »

Par exemple, le texte mentionne "Les communs : émergence, gouvernance et gestion" (phrase 4), et "TZCLD, un projet marqué par une double inversion" (phrase 5), mais ne donne pas de définition claire des "communs". De plus, il parle de "communs à finalité sociale" (phrase 6) et d'autres projets liés aux communs sans expliquer ce que cela signifie exactement. À plusieurs endroits, le texte évoque des concepts associés au terme "communs", mais ne les définit pas. Par exemple, il mentionne "des communs à finalité sociale" et "une gestion équilibrée, intégrant ces 3 critères" (phrases 48 et 49) sans expliciter le concept de "communs" lui-même.

« *Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles* »

Le texte aborde de manière centrale la question des communs, en explorant les dynamiques de gestion collective des ressources naturelles et en mettant en lumière les initiatives citoyennes qui tentent de réinventer ou de préserver ces communs. Dans ce contexte, le terme "communs" est utilisé fréquemment, mais sans que tous les émetteurs qui le mentionnent donnent une définition explicite. Exemples précis :- À plusieurs reprises, le texte mentionne "La Coop des Communs" et ses initiatives sans fournir une définition claire des communs, comme dans la phrase 1 : "La Coop des Communs est un réseau de personnes agissantes dans leurs entreprises, organisations, institutions, territoires, collectivités, au travers d'une « approche par les communs »."- Dans la phrase 3, il est dit

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

que "le rôle essentiel des communautés locales dans la préservation de ressources naturelles est reconnu par nombre de travaux scientifiques", mais cela reste vague sans une définition des "communs". - De plus, la phrase 4 évoque "les communs de proximité" sans préciser ce que cela signifie, se contentant de les caractériser par des critères.

De façon directe :

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire »

Cela est explicite dans plusieurs phrases, notamment dans la section II, où il est indiqué : "Pour autant, il nous semble que les contours, la définition de « ce qui fait commun », les activités ainsi créées, les effets spécifiques de « transition » qu'elles génèrent, par rapport à d'autres formes d'organisations collectives déjà connues, ainsi que le rôle des pouvoirs publics en la matière, ne paraissent pas précisément identifiés." (phrases 2.1-2.2). Cela montre que le texte interroge directement l'usage du terme "communs" sans en donner une définition claire. De plus, dans la phrase "Les définitions que nous proposons (cf encadré ci-dessous) comme repères pour ce travail n'enferment pas nos observations et nos vécus." (phrase 1.1) il est également souligné que le texte va explorer les différentes significations du terme sans s'y limiter.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, dans la phrase 7, il est dit : "L'approche par les communs permet, par ailleurs, de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives." De même, à la phrase 10, "Une approche par les communs peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions." Ces passages soulignent l'utilisation du terme "communs" sans en donner une définition formelle. D'autres mentions se retrouvent également dans la phrase 20 où il est indiqué : "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation... une approche par les communs", et à la phrase 25, où il est fait référence à "l'agir d'un collectif incluant tous les publics".

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

Par exemple, dans la section II.D. "Les communs et CARE", il est fait référence à l'histoire des communs sans en donner une définition claire, en précisant que "les communs désignent une gestion collective de ressources communes" (phrase 1). De même, il est mentionné que "le mouvement des communs cherche à conjurer, par des règles et des modalités de gestion collective, le mouvement des enclosures" (phrase 4). Ces passages montrent que le terme "communs" est utilisé sans que sa signification ne soit explicitement définie, ce qui correspond à la demande de repérer les émetteurs qui utilisent le terme sans en donner de définition. D'autres sections continuent d'évoquer les communs dans des contextes variés sans les définir, comme par exemple dans "les communs peuvent se définir par la combinaison de trois facteurs" (phrase 5).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Par exemple, à la phrase 9, il est dit que "plusieurs de nos membres ou alliés ont ainsi exprimé le besoin d'un lieu de réflexivité neutre, face à l'ampleur des questions [...] et l'émergence de solutions qui se réclament des communs numériques." Cette mention ne fournit pas de définition claire des "communs" mais indique que des acteurs se réfèrent à ce terme dans le cadre de solutions numériques, ce qui répond directement à la question posée. De plus, à la phrase 22, il est mentionné que "les communs peuvent être convoqués comme « pouvoir d'agir » sur les données", ce qui implique une utilisation du terme sans offrir une définition précise.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Le texte mentionne explicitement la question de repérer les émetteurs qui utilisent le terme de "communs" sans en donner de définition, notamment dans les phrases où il est fait référence à la littérature sur les "communs" et aux controverses qui l'entourent. Par exemple, dans la phrase 6 : "Derrière le terme « communs » se cache une riche littérature traversée de controverses, y compris entre champs disciplinaires sur des notions telles que « le bien commun », « les biens communs », les « communs »." Cela montre que le texte aborde la question de l'utilisation du terme sans définition, tout en le reliant à une discussion plus large. De plus, dans la phrase 10, le texte affirme que "l'approche par les communs fait ressortir deux enseignements : un principe d'incertitude et la génération de controverses", indiquant que l'usage du terme "communs" est sujet à interprétation et à controverses sans nécessairement fournir une définition claire.

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

En particulier, la phrase suivante souligne cette utilisation du terme sans définition explicite : "De la prépara;on à l'anima;on de la mise en œuvre une à trois personnes animent ceHe démarche de Communs (même si le mot n'est pas couramment employé) sous couvert de la ComCom." (Phrase 12) Cette phrase indique que le mot "communs" est utilisé dans le contexte de la démarche sans qu'il soit précisé ce que cela implique, ce qui répond directement à la demande de repérer de tels émetteurs. D'autres phrases du texte, comme celle qui évoque l'importance d'une communauté pour la protection des ressources, utilisent également le terme de "communs" sans en fournir une définition claire.

« Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives »

Par exemple, à la phrase 19, il est indiqué : "nous appelons tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes à nous rejoindre et notamment : les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques..." Ici, le terme "communs numériques" est utilisé sans explication ou définition. De plus, à la phrase 14, le texte mentionne "les plateformes coopératives, les communautés du logiciel

libre, les tiers-lieux, les communs numériques..." encore une fois sans définir ce que sont ces "communs numériques".

« *Le_Sens_Du_Travail_En_Questions* »

Cela est clairement souligné dans la phrase : "Que disent, que permettent de comprendre, qu'interrogent les organisations « en communs » de ces questions ?" (phrase 14). Cette question implique que les organisations en communs sont évoquées sans que leur définition ne soit nécessairement fournie, ce qui correspond à la thématique de la question C11. De plus, la question se répète dans différentes formulations, comme : "Que disent, que permettent de comprendre, qu'interrogent les organisations « en communs » et de l'ESS de ces questions ?" (phrase 32). Bien que ces questions ne soient pas nécessairement accompagnées d'une définition explicite des "communs", elles soulignent leur utilisation dans le contexte du texte, ce qui fait que le terme est présent sans définition.

« *Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales* »

Le texte mentionne explicitement la question, en particulier dans la section I, où le terme "communs" est utilisé sans définition précise. Par exemple, dans les phrases suivantes :- Phrase 7 : "Communs et collectivités locales" introduit le sujet sans en définir le terme.- Phrase 9 : "Récits de communs, en lien avec leur territoire communal" évoque les "communs" sans fournir de définition.

« *Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie* »

Par exemple, à la phrase 6 du texte, il est indiqué : "l'intention initiale était d'étudier en quoi des initiatives se revendiquant des communs, et liées à l'économie sociale et solidaire, pouvaient venir renforcer la démocratie sous toutes ces formes". De plus, à la phrase 4 de l'introduction, il est précisé que "plusieurs participants ont pu soumettre d'autres idées de terrains dont ils avaient connaissance, qui ont été collectivement validées", faisant référence à des initiatives qui se revendiquent des communs sans définir ce terme.

« *Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin* »

La mention explicite du terme "communs" apparaît à la fin du texte, dans la section de la conclusion, où il est dit : « Dans une mer économique agitée, sur un fond de crise environnementale et sociale, nous devons adapter nos outils de navigation. » Cette citation (phrase 38) fait référence à une problématique plus large sans clarifier ce que sont les "communs" ou comment ils se définissent dans le contexte de l'ostréiculture et de la préservation du milieu marin.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, dans la phrase 4, il est dit : "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter". Bien que cette phrase donne une certaine idée de ce que sont les communs, elle n'offre pas une définition formelle ou exhaustive du terme. De plus, à plusieurs reprises dans le texte, le terme "communs" est utilisé dans le cadre de réflexions et de projets sans que les auteurs ne précisent ce que cela implique de manière définie, comme dans les phrases 19 et 20 : "les communs peuvent et doivent tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire" et "ils dépassent et en revitalise la philosophie et les pratiques".

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte mentionne explicitement le terme de "communs" et aborde la question de la définition à plusieurs reprises, notamment dans la première partie où il est dit que La Coop des Communs "participe à l'explicitation, la vulgarisation du concept de commun" (phrase 4). De plus, trois principes fondamentaux du concept de commun sont énumérés : "le commun comme construction sociale", "les conditions d'accès au bien commun", et "la structure de gouvernance du bien commun" (phrase 4).

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Par exemple, dans la phrase 11, il est dit : "Selon Elinor Ostrom, trois choses caractérisent les communs" mais aucune définition n'est donnée directement dans cette phrase. De plus, dans la phrase 12, il est mentionné que "les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social", ce qui indique que le terme est utilisé sans définition formelle.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Par exemple, dans la phrase 2, il est fait référence à "l'importance du bénévolat (895 h. pour « Communs et comptabilité »)", mais aucune définition des "communs" n'est donnée. De plus, dans la phrase 3, il est mentionné "les différents courants des communs en France" sans clarification sur ce que cela signifie.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, la phrase : "la seule certitude, qui nous réunit dans La Coop des Communs, est qu'on ne pourra pas le faire sans les communs" (phrase 5) utilise le terme "communs" sans en donner une définition claire. De même, dans la phrase : "il faut continuer à dire qu'il n'y a pas de boîte à outils

spécifique, qu'il y a une diversité telle des communs" (phrase 11), le terme est encore utilisé sans explication.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Par exemple, dans la phrase 17, il est écrit "partenariat public/économie sociale/communs", où le terme "communs" est utilisé sans clarification ou définition. De plus, le titre "Plateformes en Communs" (phrase 11) également évoque ce terme sans explication.

« *Les_communs_de_proximite* »

Dans l'introduction, il est mentionné que "s'il arrive que la notion de « commun de proximité » soit employée dans les discours, elle n'a pour l'heure nulle part été l'objet d'une attention et d'un travail visant à lui donner un contenu et un statut théoriques." (phrase 143). Cela indique que le terme est utilisé sans définition claire dans le discours, ce qui répond directement à la question posée. De plus, tout au long du texte, les concepts de "communs" et "services publics" sont abordés de manière à montrer leur utilisation sans nécessairement établir une définition précise, soulignant ainsi le flou qui entoure ces termes dans le contexte des discussions sur les services de proximité.

« *Manifeste_post_covid_19* »

Le texte mentionne explicitement le terme "communs" sans donner de définition. Par exemple, dans la phrase 54, il est indiqué : "Ces nouveaux communs incarnent une nouvelle vision du territoire intelligent". De plus, il est mentionné que ces solutions "sont portées par des acteurs issus des communs" (phrase 37). Bien que le texte traite en profondeur des dynamiques numériques éthiques et des plateformes coopératives, il n'explicite pas ce que recouvre le terme "communs".

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Par exemple, à la phrase 43, il est dit : "The originality of the project lies in placing the common approach at the heart of the project, and questioning management tools in the light of this approach." Bien que le terme "communs" soit utilisé, aucune définition claire ou approfondie n'est fournie, ce qui correspond à la demande de repérer les émetteurs qui utilisent le terme sans donner de définition.

Critère C.12- Repérer les émetteurs qui donnent une définition du terme de communs en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance), selon quel ordre, et pour chacun d'entre eux, les conséquences concrètes qu'ils en retirent pour leur action ou leur financement

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon centrale :

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire »

Le texte traite directement de la question de la définition des communs en s'appuyant sur le triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) et explore les conséquences concrètes pour l'action et le financement des initiatives. Voici quelques éléments pertinents : 1. **Définitions des communs (Communauté, Ressources, Gouvernance)** :- Dans la section II.2.1, le texte explique que « les biens communs deviennent effectivement des communs quand ils sont gérés, maintenus et soignés collectivement par une communauté » (phrases 121-123). Cela renvoie directement à l'élément de la communauté d'Ostrom.- La définition de la gouvernance est également abordée, en précisant que les communs nécessitent des « règles définies collectivement dans la délibération » (phrase 124), ce qui fait écho à l'aspect de gouvernance du triptyque. 2. **Conséquences concrètes pour l'action et le financement** :- À plusieurs reprises, le texte évoque comment les collectivités locales peuvent soutenir les communs. Par exemple, il est mentionné que les collectivités territoriales peuvent « prêter leur force pour que les communs s'institutionnalisent » (phrase 139), ce qui montre une implication directe dans le financement et la gouvernance des communs.- De même, il est indiqué que les collectivités locales ont des postures variées selon leurs compétences, et qu'elles peuvent « financer une commune et un EPCI dans la relation avec le commun » (phrases 188-189), soulignant ainsi les implications financières des initiatives autour des communs. 3. **L'interaction entre acteurs** :- Le texte souligne l'importance de la collaboration entre citoyens, élus et fonctionnaires dans la création et la gestion des communs. Cela est particulièrement visible dans la description des différents cas d'initiatives qui montrent comment les acteurs interagissent pour instaurer des communs (sections II.4 et III). En somme, la question de la définition des communs via le triptyque d'Ostrom est bien présente tout au long du texte, et les implications pour l'action et le financement sont clairement étayées par des exemples et des réflexions concrètes.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte aborde de manière approfondie la question des communs, en se référant explicitement au triptyque d'Eline Ostrom (communauté, ressources, gouvernance). 1. **Définition des communs** : Élinor Ostrom est mentionnée dans la phrase 30, où il est précisé que "les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté". Cela renvoie directement à la notion de communauté et de ressources. 2. **Gouvernance** : Le texte aborde également la gouvernance en précisant que les membres d'une communauté "se dotent et mettent en œuvre des règles pour sa gestion et sa gouvernance", ce qui est essentiel pour comprendre comment les communs fonctionnent (phrase 30). 3. **Conséquences concrètes pour l'action** : Les implications de cette définition pour l'action sont explicitement discutées, notamment dans la phrase 34, où il est mentionné que l'approche par les communs permet de "transformer la manière dont les acteurs agissent" et d'induire des synergies inexploitées, ce qui souligne l'impact direct sur les pratiques et les politiques. 4. **Justice sociale et accessibilité** : Le texte met l'accent sur l'importance de l'inclusion et de la justice sociale dans la gestion des ressources communes, soulignant que les initiatives de transition doivent inclure les publics défavorisés (phrase 38). Cela montre une prise de conscience des enjeux liés à

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'accessibilité des ressources communes. En somme, le texte traite de manière centrale de la définition des communs selon Ostrom, de ses dimensions relationnelles, et des conséquences pratiques pour l'action et le financement, en liant ces idées à des enjeux sociaux contemporains.

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Le texte traite de la définition des communs en se référant explicitement au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) et aborde également les conséquences concrètes sur l'action et le financement des acteurs impliqués. 1. **Définition des communs** : Le texte cite Nicole Alix, qui définit les Communs comme une ressource à protéger, une communauté qui veut la protéger et une gouvernance visant cette protection (Ndlr 1, phrase 66). Cela évoque clairement les trois dimensions d'Ostrom. 2. **Ordre des éléments** : La définition commence par la ressource (ressources), suivie de la communauté (communauté), et enfin de la gouvernance (gouvernance), illustrant ainsi l'ordre dans lequel ces éléments sont présentés. 3. **Conséquences concrètes** : Le texte discute de la mise en œuvre d'un Pacte Pastoral et de la création d'un comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal, reliant les acteurs et leur rôle dans la gestion des communs. Par exemple, il est mentionné que les collectivités doivent réhabiliter et entretenir les chemins de transhumance, ce qui démontre les implications concrètes de la gouvernance sur l'action des collectivités (Tableau 3, phrases 102-106). 4. **Références à des projets spécifiques** : Les projets comme le Pacte Pastoral et le programme "PAACTe" démontrent comment la gouvernance partagée et les ressources communes sont mises en pratique, avec un impact sur le financement et l'engagement des acteurs (Tableau 5, phrases 118-126). Ainsi, le texte est centré sur la définition des communs et leurs implications pratiques, répondant ainsi directement à la question posée.

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte aborde la question des communs de manière centrale, notamment en se référant aux plateformes numériques alternatives et à la nécessité de préserver un monde numérique diversifié, qui peut être associé à la définition du terme de communs dans le cadre du triptyque d'Ostrom. Voici quelques exemples qui justifient cette annotation : 1. **Communauté** : Le texte mentionne l'importance des "plateformes coopératives, des communautés du logiciel libre, des tiers-lieux, des communs numériques" (phrase 28). Cela fait référence à la notion de communauté dans le triptyque d'Ostrom. 2. **Ressources** : Il est également question de mutualiser des ressources, comme "du temps de travail de nos collaborateurs" et "des ressources informatiques" (phrase 43). Cela renvoie à l'aspect des ressources dans le cadre des communs. 3. **Gouvernance** : Le texte évoque la nécessité de "travailler à l'articulation des échelles territoriales" et d'adopter des "politiques publiques anti-monopoles" (phrase 39). Cela touche à la gouvernance des communs, en soulignant l'importance d'une gestion collective et d'une régulation publique. Les conséquences concrètes pour leur action ou leur financement sont également explicitées, notamment la nécessité d'établir un "récit commun minimal" et de "sensibiliser" les acteurs publics pour obtenir un soutien (phrase 35, 39). Ces éléments montrent comment les émetteurs envisagent leur action en lien avec la définition des communs et les implications pour leur financement et leur organisation.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Klaxon_29 »

Le texte aborde de manière centrale la question des communs, en se référant explicitement à la définition du terme à travers le triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance). Par exemple, la phrase suivante résume bien cette approche : "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes auxquelles elles sont confrontées" (phrase 174). Cela fait référence à la communauté et à la gouvernance, éléments clés de la définition des communs. De plus, la définition fournie par l'Ademe mentionnée dans le texte indique que les "ressources (donnée, logiciel, matériel) mises en partage et alimentées par une communauté qui développe une gouvernance et des règles" (phrase 151) s'inscrit également dans le cadre du triptyque d'Ostrom. En ce qui concerne les conséquences concrètes pour l'action ou le financement, le texte évoque les appels à communs, qui sont présentés comme des dispositifs pour soutenir des projets de communs, mais qui risquent de réduire la dimension politique des communs et de maintenir une dépendance vis-à-vis des financeurs (phrase 158 et 164). Cela souligne les implications financières et structurelles des communs dans le contexte actuel. Ainsi, le texte traite de la question en profondeur en définissant clairement les communs selon le triptyque d'Ostrom, tout en explorant les conséquences de cette définition sur les actions et le financement.

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte traite de la définition du terme de "communs" en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) de manière substantielle, notamment dans la section I et dans la partie II où sont mentionnées les idées d'Elinor Ostrom et John Commons. 1. **Communauté :** Le texte mentionne les "communautés d'usages", "communauté délibérative" et "communauté de contrôle" (phrase 11), ce qui illustre directement le concept de communauté en lien avec le triptyque d'Ostrom. Cela montre comment les bénéficiaires et usagers de la ressource interagissent avec celle-ci. 2. **Ressources :** Le texte discute des ressources dans le contexte de la gouvernance et de l'accès, en particulier dans la phrase 8 où il est question de "l'accès aux ressources (forêt, eau, foncier, alimentation)". Cette référence aux ressources est essentielle pour comprendre le fonctionnement des communs. 3. **Gouvernance :** La gouvernance est évoquée lorsque le texte explique comment les droits de gestion, de prélèvement et d'exclusion doivent être organisés (phrases 20-21). Cela souligne l'importance de la régulation et de l'organisation collective dans la gestion des communs. Les conséquences concrètes pour l'action ou le financement sont également abordées dans la partie sur les outils incitatifs et contractuels, montrant comment ces éléments peuvent influencer les initiatives de communs (par exemple, les délibérations communales pour une administration coopérative, phrases 41-43). En somme, le texte donne une vue d'ensemble des communs en intégrant les trois dimensions d'Ostrom et leurs implications pratiques pour les collectivités locales, ce qui en fait une thématique centrale.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte traite de manière détaillée des communs en se référant explicitement au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) et des conséquences concrètes pour l'action ou le financement. 1. **Définition des communs selon Ostrom** : À la phrase 11, le texte cite explicitement les trois éléments qui caractérisent les communs selon Elinor Ostrom :- une ressource (naturelle ou immatérielle) - une communauté de personnes concernées - une structure de gouvernance. Cette définition est fondamentale pour comprendre le concept de communs. 2. **Conséquences concrètes** : La phrase 12 mentionne l'engagement de l'économie sociale et solidaire (ESS) à transformer les "biens communs" en "communs", ce qui montre une implication directe dans l'action sociale et politique. Ce passage souligne que les communs nécessitent une action résolue des communautés humaines, ce qui implique des conséquences concrètes pour la mobilisation et le financement. 3. **Réflexion sur l'écosystème et la gouvernance** : Les phrases 21 et 22 explorent comment la distribution des droits de propriété et les outils de gouvernance peuvent influencer la conception et le partage de la valeur, ce qui est essentiel pour la pérennité des communs et leur financement. Le texte souligne l'importance de revisiter la place des communautés dans la prise de décision, ce qui est directement lié à la gouvernance selon Ostrom. Ainsi, le texte aborde directement la question posée en fournissant à la fois une définition des communs et les implications concrètes pour l'action et le financement.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte traite de manière approfondie de la définition des communs en se référant explicitement au triptyque d'Ostrom (ressources, communauté, gouvernance) et en identifiant les conséquences concrètes pour l'action et le financement. 1. **Définitions et éléments du triptyque d'Ostrom** :- La section "Les enseignements du point de vue de la ressource" (phrase 5-6) mentionne comment "la ressource devient Commun" et discute des types de ressources (matérielles, immatérielles, hybrides) et de leur gestion. Ceci fait référence directement à la première composante du triptyque. - Dans "Les enseignements du point de vue de la communauté des bénéficiaires" (phrase 7-8), Didier Christin aborde la notion de communauté en questionnant la pérennité des communs agricoles traditionnels et l'intégration des nouvelles générations. Cela s'inscrit dans la deuxième composante d'Ostrom. - La section "Les enseignements du point de vue de la gouvernance collective" (phrase 9-10) détaille l'importance de la gouvernance collective, essentielle pour la définition des communs, en se référant directement aux concepts d'Ostrom. 2. **Conséquences concrètes pour l'action et le financement** :- L'ensemble des discussions et des enseignements tirés du groupe met en lumière les implications pour l'action collective et les modèles de financement en lien avec les communs. Par exemple, dans la conclusion (phrase 21-22), il est souligné que la gouvernance collective est nécessaire pour éviter la "tragédie des communs", ce qui a des répercussions directes sur la manière dont les ressources sont gérées et financées. Ainsi, les différentes sections du texte s'articulent autour des trois éléments d'Ostrom, tout en en tirant des leçons pratiques pour les acteurs impliqués dans la gestion des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Le texte aborde de manière détaillée et systématique la question des communs en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance), tout en mentionnant les conséquences concrètes pour l'action et le financement des initiatives présentées. 1. **Définition des communs** : Le texte définit le commun selon Elinor Ostrom à partir du triptyque « communauté, ressource et système de règle » (phrase 6). Cette définition est essentielle pour comprendre le cadre conceptuel qui sous-tend les différents exemples d'initiatives présentés. 2. **Exemple d'initiatives** : Plusieurs initiatives sont évoquées pour illustrer la pratique des communs, notamment : - **Les Commissions Syndicales du Pays Basque** (phrase 4) : Elles illustrent la gouvernance collective des ressources naturelles (ressources), impliquant une communauté de 200 éleveurs (communauté) et des règles de gestion (gouvernance). Leur action soutient le pastoralisme local tout en garantissant un accès équitable aux ressources.- **Le Collectif des paysans urbains du Trichon** (phrase 5) : Ce projet citoyen montre comment une communauté s'organise autour d'une ressource (terrain) et une gouvernance partagée, illustrant ainsi les défis de gouvernance des communs urbains.- **Terre de Liens** (phrase 5) : Elle facilite l'accès au foncier agricole et questionne la propriété privée, explorant des formes collectives de gestion (gouvernance), ce qui montre les conséquences de la gouvernance sur les modes de financement et d'accès aux ressources. 3. **Conséquences concrètes** : Les conséquences pour l'action ou le financement sont explicitement mentionnées, par exemple : - La nécessité de réformer des instances comme les SAFER pour garantir un accès aux terres agricoles aux jeunes agriculteurs (phrase 20). - L'importance de créer des systèmes d'évaluation intégrés des actions pour mieux articuler les besoins des collectifs avec les exigences des financeurs publics (phrase 24).- La mention de la comptabilité de gestion collective comme un outil prometteur pour aider les initiatives à se structurer et à mieux gérer leurs ressources (phrase 24). En somme, le texte met en avant une approche intégrée des communs qui lie la communauté, la ressource et la gouvernance tout en explorant les implications pratiques et les défis rencontrés par les initiatives citoyennes.

« Les_communs_de_proximite »

Le texte traite de manière approfondie des différentes définitions du terme "communs" en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance). Plusieurs auteurs et autrices abordent cette thématique, explicitement ou implicitement, et leurs contributions soulignent l'importance de ces éléments pour leur action ou leur financement. 1. **Définition par la Coop des Communs et les communs de proximité :** Dans l'introduction, le texte parle de la Coop des Communs qui repose sur l'existence d'une communauté définissant et mettant en œuvre la gouvernance d'une ressource (Introduction, phrases 4-5). Cela correspond directement au triptyque d'Ostrom. 2. **Benjamin Coriat (chapitre 5) :** Coriat propose une définition des "communs de services de proximité" qui inclut l'auto-gouvernance, le service de l'intérêt général, et la préservation des écosystèmes. Il souligne que ces communs sont ancrés sur un territoire (Coriat, chapitre 5, phrases 3-4). Ses travaux s'inscrivent directement dans la définition ostromienne, reliant les ressources, la communauté, et la gouvernance. 3. **Dominique Acker (chapitre 3) :** Acker discute de la santé communautaire en France, soulignant que les centres de santé communautaire

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

partagent les caractéristiques d'un commun de proximité, comme l'initiative citoyenne et l'autogouvernance (Acker, chapitre 3, phrases 1-2). Il démontre comment ces centres peuvent transformer le rapport à la santé en impliquant activement les usagers dans la gouvernance. 4. **Nicole Alix (chapitre 6) :** Alix explore comment les associations peuvent servir de support à la construction de communs, en mettant l'accent sur la non-lucrativité et la gestion collective (Alix, chapitre 6, phrases 3-4). Elle souligne également que les communs nécessitent une gouvernance qui inclut les membres de la communauté. 5. **Jean-Claude Boual (chapitre 7) :** Dans son analyse des services publics, Boual souligne l'importance de la gouvernance citoyenne et des interactions entre les acteurs pour garantir un service public qui respecte les principes des communs (Boual, chapitre 7, phrases 2-3). 6. **Thomas Perroud (chapitre 8) :** Perroud évoque les risques que l'État peut faire peser sur les communs et propose des solutions pour établir des partenariats publics qui respectent l'autonomie des communs tout en assurant un financement adéquat (Perroud, chapitre 8, phrases 5-6). Ainsi, à travers plusieurs chapitres, le texte examine comment les communs peuvent être définis et mis en œuvre en relation avec le triptyque d'Ostrom, tout en abordant les défis et les opportunités qu'ils présentent pour l'action collective et le financement.

De façon directe :

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte traite directement de la définition des communs selon le triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) à plusieurs reprises. Par exemple, dans la phrase 38, il est précisé que "Ostrom nous invite à distinguer le stock de ressources géré en commun – Common Pool Resources (CPR) et les flux d'unités de ressources que les commoneurs peuvent tirer de ce stock en fonction des droits qui leurs sont attribués." Cela fait référence à la notion de ressources. De plus, la phrase 30 définit les communs en mentionnant "une ressource en accès partagé", "un système de droits et d'obligations", et "des règles de contrôle et de gestion des conflits", ce qui correspond à la gouvernance. Le passage insiste sur la nécessité d'une communauté pour activer ces ressources, ce qui représente l'aspect communautaire. Concernant les conséquences concrètes pour l'action ou le financement, la phrase 59 aborde les enjeux des communs pour la banque et la finance, en se demandant comment ces institutions peuvent contribuer au développement des communs sur les territoires. Cela implique que les acteurs financiers doivent repenser leurs missions pour s'inscrire dans une dynamique de transformation sociale à travers les communs. Ainsi, le texte présente plusieurs émetteurs qui définissent le terme de communs en référence au triptyque d'Ostrom, et expose les implications concrètes pour leur action ou leur financement, ce qui répond directement à la question posée.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

Le texte traite directement de la question des "communs" en se basant sur le triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) et en donne des définitions explicites par le biais de plusieurs émetteurs. 1. **Définition des communs par Elinor Ostrom** : La définition donnée par Ostrom est centrale dans le texte. Elle décrit les communs comme des organisations sociales pour la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté, ce qui couvre les aspects de communauté (1), de ressources (2) et de gouvernance (3). Ceci est clairement explicité dans la phrase 7 de la section II.D. 2. **Contribution de Myriam Bouré** : Bouré élabore sur la nécessité de redéfinir la performance comptable à travers les communs et mentionne comment la comptabilité peut intégrer les différentes formes de capital, y compris les capitaux humains et naturels. Cette approche, qui inclut les communs dans le cadre de la comptabilité, est mentionnée dans la phrase 10 de la section IV.A. 3. **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** : Ce projet est cité pour illustrer comment l'emploi est perçu comme un bien commun et comment le modèle CARE peut être appliqué pour évaluer la valeur de l'emploi dans un contexte partagé. Cela renvoie directement à la gouvernance des ressources humaines en lien avec le territoire (section III.B). 4. **Comptabilité et CUMA** : La section III.C aborde les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) comme un exemple de communs, soulignant leur rôle dans la gestion collective de ressources (ressources) et leur gouvernance (gouvernance), ce qui cadre bien avec le triptyque d'Ostrom. En somme, le texte fournit des définitions et des exemples concrets pour chaque élément du triptyque d'Ostrom, en montrant les implications pratiques pour l'action et le financement des communs, rendant ainsi la réponse à la question centrale du texte.

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Le texte traite de la question des communs en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) à travers plusieurs passages. Voici les éléments pertinents : 1. **Communauté** : Le texte mentionne l'importance de "favoriser l'exercice collectif" et évoque les "coopératives de données" comme moyens d'agir collectivement sur les données (phrase 3, section "La problématique du groupe et les réunions"). Cela met l'accent sur le rôle de la communauté dans la gestion des données. 2. **Ressources** : La mutualisation des données est explicitement abordée dans la section III, où il est question de l'interopérabilité et de comment les données peuvent être utilisées de manière collective pour générer des économies d'échelle (phrase 2, section III). Les exemples de projets comme "Transiscope" et "Startin'blox" illustrent comment les données peuvent être considérées comme des ressources partagées. 3. **Gouvernance** : La discussion autour du "Data Act" et des différents modèles de gouvernance pour les données (phrase 1, section II) montre que la gouvernance est un aspect essentiel des communs. La mention des "intermédiaires" et des "organisateurs de l'altruisme de données" souligne la nécessité d'une gouvernance appropriée pour gérer les ressources partagées. Les conséquences concrètes pour l'action ou le financement des acteurs sont également abordées. Par exemple, la création de "coopératives de données" pourrait permettre aux entreprises et aux individus de mieux contrôler leurs données et d'en tirer des bénéfices, tant sur le plan économique que social (phrase 3, section III). Ainsi, le texte répond directement à la question en définissant les communs à travers le prisme d'Ostrom et en discutant des implications pour l'action et le financement.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Le texte traite de la question des communs en faisant référence au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) et mentionne explicitement des définitions et les conséquences concrètes pour l'action ou le financement. Justifications : 1. La définition des communs est donnée dans la section "Bien commun/biens communs/communs", où il est précisé que "les communs reposent sur l'existence d'une « communauté »... qui définissent et mettent en œuvre la gouvernance de l'accès et de l'usage d'une ressource" (phrases 4-5). Cette partie aborde directement le concept de communauté et de gouvernance, éléments du triptyque d'Ostrom. 2. Les conséquences concrètes pour l'action sont illustrées à travers des exemples d'initiatives comme le Pacte Pastoral à Thiers, qui est décrit comme ayant été "co-construit comme un pacte intéressant tous les acteurs du territoire" (phrase 4), ce qui montre l'engagement de la communauté dans la gouvernance des ressources. 3. D'autres exemples, tels que la politique des communs mise en place par la ville de Grenoble, démontrent comment les collectivités locales peuvent valoriser et développer des pratiques en faveur des communs (phrase 5), ce qui touche directement aux implications pour le financement et l'action. Ces éléments montrent que le texte répond à la question en fournissant des définitions et des exemples concrets liés aux implications pour l'action et le financement.

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte mentionne explicitement la question des communs en faisant référence à la définition du terme et au triptyque d'Ostrom, bien qu'il ne s'agisse pas du thème central. Exemples et termes précis : 1. Dans la phrase **"Que disent, que permettent de comprendre, qu'interrogent les organisations « en communs » de ces questions ?"** (phrase 10), le texte s'interroge sur ce que les organisations "en communs" peuvent révéler en lien avec les préoccupations des acteurs du travail. 2. La phrase **"Comment réduisent-elles la contradiction entre des organisations du travail majoritairement basées sur la productivité et le reporting inspirés de l'idéologie capitaliste et le fait que de plus en plus de salariés aspirent à trouver du sens dans ce qu'ils font"** (phrase 8) fait allusion à la gouvernance des communs en relation avec les aspirations des travailleurs. 3. Le texte évoque également **"exemples de re-création du commun au sein des organisations"** (phrase 9), ce qui montre une référence directe à la notion de communs. La mention des conséquences concrètes pour l'action ou le financement est plus implicite et nécessite une interprétation des enjeux soulevés, plutôt que d'être explicitement énoncée.

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte mentionne explicitement le triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) dans le contexte de la définition des communs et de leur impact sur l'action publique et la démocratie, principalement dans la section 4 "LES COMMUNS ET LA DÉMOCRATIE : ANCRAGE THÉORIQUE". Par exemple, la phrase 4.1 indique que "Ostrom passe donc par des étapes conceptuelles successives qui permettent un rapprochement de sa pensée avec les perspectives

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

ouvertes par la solidarité démocratique", ce qui fait référence à la gouvernance des biens communs et à l'auto-organisation des communautés autour des ressources communes. De plus, les conséquences concrètes pour l'action et le financement sont abordées à plusieurs reprises dans le texte. Par exemple, dans la section 5, il est mentionné comment les initiatives de communs, comme celles du projet Tetris et de l'Hôtel Pasteur, ont influencé les règles de la commande publique et les relations avec les institutions publiques, ce qui montre l'impact concret des communs sur la gouvernance (phrase 5.1 et 5.2). Ainsi, le texte traite de la définition des communs selon le triptyque d'Ostrom, leur gouvernance, et les effets sur l'action publique et le financement, ce qui répond directement à la question posée.

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte mentionne la notion de "communs" de manière explicite lorsqu'il aborde l'application de la méthode CARE à l'ostréiculture et ses implications pour le milieu marin et l'activité économique. Cependant, il ne fournit pas de définition claire du terme "communs" en se référant directement au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance). 1. Dans l'introduction, la problématique posée indique une volonté de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole, ce qui peut être interprété comme un enjeu lié aux communs (lien implicite) : "L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture permet-elle de préserver à la fois le milieu marin et l'activité ostréicole elle-même ?" (phrase 5). 2. La discussion sur l'importance de la viabilité écologique et financière, ainsi que la nécessité de fournir des informations aux parties prenantes, renvoie à une forme de gouvernance collective, mais sans directement aborder le concept de gouvernance tel qu'imaginé par Ostrom : "Rétablir un dialogue constructif... À propos de la viabilité écologique pour l'OFB... À propos de la viabilité financière pour le gérant..." (phrase 3-4 de la conclusion). Cependant, il n'y a pas d'exemples précis de définitions ou d'émetteurs qui relient clairement le triptyque d'Ostrom à des conséquences concrètes pour leur action ou leur financement. Ainsi, même si le texte aborde des concepts liés aux communs, il ne répond pas pleinement à la question posée.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte traite de la question de manière explicite, en offrant une définition des communs qui fait référence au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance). Par exemple, à la phrase 1, il est mentionné que "les communs agissent comme forces instituantes" et que leur compréhension repose sur l'articulation de la communauté, des ressources et des règles. Plus précisément, la phrase 4 souligne que l'association "révèle leur légitimité et leur capacité collective à s'organiser en articulant communauté, système de ressources et règles". Les conséquences concrètes pour l'action de l'association sont également évoquées, notamment dans la même phrase où il est question de répondre aux situations complexes. De plus, la phrase 7 indique que les principes des communs visent au dépassement de l'intérêt de leurs seuls membres, mettant en avant l'importance de l'intérêt général et d'un accès ouvert aux ressources. Ces éléments démontrent que le texte répond directement à la question posée en définissant le terme de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs en lien avec le triptyque d'Ostrom et en précisant les implications pour l'action de l'association.

« *Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action* »

Le texte traite de la question posée de manière explicite, notamment en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) et en évoquant les conséquences pour l'action et le financement des initiatives de transition écologique et solidaire (TES). 1. **Définition des communs** : Le texte mentionne que les questionnements induits par une approche par les communs permettent de transformer la manière dont les acteurs agissent et pensent leur action (phrase 46). Cela implique une réflexion sur la communauté et les ressources engagées dans la TES. 2. **Ressources et gouvernance** : Il est précisé que les outils de gestion ne sont pas neutres et jouent un rôle crucial dans l'efficacité opérationnelle des initiatives TES. Cela touche directement à la gouvernance des projets et à la gestion des ressources (phrase 69). 3. **Communauté et synergie** : La mention des "entrepreneurs frontières" et leur rôle dans le décloisonnement des initiatives de la TES (phrase 48) indique une réflexion sur la communauté et la gouvernance collective, soulignant comment ces acteurs peuvent faciliter des synergies entre différentes initiatives. En somme, le texte aborde directement les concepts de communauté, ressources et gouvernance en lien avec les communs et en détaille les implications concrètes pour l'action et le financement des initiatives.

« *Sensibilisation_a_CARE_juin_2023* »

Le texte traite de la question des communs en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance) de manière explicite, surtout dans la section 1. "LA COOP DES COMMUNS". 1. **Définition du terme "communs"** : La Coop des Communs explicite le concept de commun autour de trois principes fondamentaux qui correspondent directement aux éléments d'Ostrom :- **Communauté** : "la structure de gouvernance du bien commun réservant une place centrale aux personnes directement concernées" (phrase 4).- **Ressources** : "le commun comme construction sociale (pas qu'une ressource naturelle)" (phrase 4). - **Gouvernance** : "les conditions d'accès au bien commun (faisceau de droits)" (phrase 4). 2. **Conséquences concrètes sur leur action** : Le groupe de travail "Communs et comptabilité" vise à "rendre compte de la richesse des productions créées" et "adapter les redditions de compte à la pluriannualité de la transition écologique et solidaire" (phrase 5). Ces éléments montrent comment la définition des communs impacte leur approche comptable et éthique. En résumé, le texte établit un lien clair entre la définition des communs et les principes d'Ostrom, en mettant en lumière les conséquences pour l'action et le financement des organisations impliquées.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte aborde explicitement la question des communs en relation avec la définition de la protection sociale, ainsi que le triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance), en lien avec les implications pour l'action et le financement. Cela est particulièrement visible dans la section sur les communs et la protection sociale, où les auteurs discutent de la nécessité d'une approche collective et participative pour réformer les institutions de protection sociale. Voici quelques extraits pertinents : 1. **Définition des communs** : Le texte explique que "les communs" regroupent des pratiques et des réflexions politiques dans les domaines social, économique et culturel, soulignant leur rôle dans la production de solidarité (Page 38-39). 2. **Triptyque d'Ostrom** : La mention de la "communauté" dans le cadre des communs est explicite : les communs participent à redéfinir les relations de solidarité et de justice sociale, ce qui implique des pratiques de gouvernance collective (Page 41-42). 3. **Conséquences pour l'action et le financement** : Le texte évoque que les pratiques des communs doivent être intégrées dans le financement de la protection sociale et que ces pratiques permettent de renouveler les logiques de redistribution, ce qui a des implications directes sur l'action politique (Page 52). Ces éléments montrent que les auteurs font le lien entre la définition des communs, le triptyque d'Ostrom, et les conséquences concrètes pour la protection sociale, répondant ainsi directement à la question posée.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte mentionne plusieurs émetteurs qui donnent des définitions ou des éclaircissements sur le terme de "communs", notamment en relation avec les principes établis par Elinor Ostrom concernant la communauté, les ressources et la gouvernance. 1. **École Être Alenya** (phrase 9) : Le texte se réfère aux jeunes "décrochés" du système scolaire, ce qui évoque une communauté qui se forme autour de l'éducation et de l'inclusion sociale. Leur approche de la comptabilité est définie comme intégrant les "capitaux humains", ce qui fait référence aux ressources qui doivent être valorisées. 2. **La Fabrique de l'Emploi (LFDE)** (phrase 7) : Ce groupe souligne l'importance de définir un pilotage qui soit en cohérence avec son objectif de production d'emplois de qualité. Cela indique une gouvernance impliquant différentes parties prenantes et un modèle socio-économique qui valorise les ressources humaines. 3. **Actypoles-Thiers** (phrase 6) : Il est mentionné que le projet d'expérimentation cherche à identifier une "dette" à double face, ce qui peut être interprété comme une ressource à gérer collectivement. Le fait que ce projet soit partagé avec des encadrants et des salariés montre l'implication d'une communauté dans la gouvernance des ressources. Les conséquences concrètes qu'ils retirent de ces définitions concernent la nécessité d'évaluer et de valoriser les capitaux humains dans leurs modèles de comptabilité, ce qui impacte leur approche de financement et de gestion (voir notamment les phrases 23 et 24 sur la reconnaissance des dettes et des actions de préservation). Ces exemples montrent clairement comment le texte aborde la question des communs en lien avec le triptyque d'Ostrom et les implications pratiques pour les actions et financements des organisations mentionnées.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25* »

Le texte traite effectivement de la définition du terme de communs en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance). 1. **Définition des communs** : La section sur "TZCLD" (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) mentionne que ce projet est "initié et porté par un collectif territorial" (phrase 6), ce qui illustre le volet "communauté". Les "droits d'accès" et la "gouvernance" (phrase 6) soulignent également les aspects de ressources et de gouvernance, respectivement. 2. **Ordre de présentation** : Le texte aborde d'abord la communauté (collectif territorial), ensuite les ressources (droits d'accès, emploi décent) et enfin la gouvernance (Comité Local pour l'Emploi). 3. **Conséquences concrètes** : Les conséquences pour leur action ou financement sont explicites dans la phrase 6, où il est indiqué que le projet est "largement auto-organisé" et "sous garantie publique", ce qui donne un aperçu des mécanismes de financement liés à la gouvernance et aux ressources. D'autres sections, comme celle qui discute des "capitaux humains" et de leur intégration dans le modèle C.A.R.E., renforcent cette approche en soulignant l'importance de la prise en charge collective et des responsabilités partagées, ce qui est également un aspect de la gouvernance dans le cadre de la définition des communs. Ainsi, le texte répond directement à la question en fournissant des éléments de définition des communs et les implications pour les actions entreprises.

« *Edito_Newsletter_avril_2025* »

Le texte mentionne explicitement la question de la définition des communs en relation avec le triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance), ainsi que les conséquences concrètes pour l'action ou le financement. Par exemple, il est fait mention d'une approche opérationnelle nécessaire pour les maires, qui doit être flexible et adaptée à la diversité des communs et des acteurs (phrase 7-8). De plus, le texte évoque la gouvernance polycentrique et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes, ce qui renvoie aux aspects de gouvernance et de communauté dans le contexte des communs (phrase 14). Le passage souligne également l'importance de discuter collectivement pour une meilleure compréhension et identification de ce que signifie l'approche par les communs, ce qui a des implications directes pour l'action politique et sociale (phrase 13). Ces éléments montrent que le texte traite de la définition des communs et de leurs implications concrètes pour l'action, en se référant au cadre d'Ostrom.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Le texte aborde directement la définition des communs en se référant au triptyque d'Ostrom, bien qu'il ne l'énonce pas explicitement. Il met en avant les plateformes coopératives comme un modèle d'organisation qui intègre des éléments de communauté, de ressources et de gouvernance. Par exemple, il est mentionné que "les parties prenantes sont associées aux décisions" (phrase 5), ce qui évoque la gouvernance, et que "la valeur est partagée avec les usagers et les territoires" (phrase 5), ce qui renvoie à la communauté et aux ressources. De plus, le texte souligne que ces plateformes "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes" (phrase 12), ce qui implique des conséquences concrètes pour l'action et le financement. Ainsi, même si le triptyque d'Ostrom n'est

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

pas nommé, les concepts sont présents et liés à des conséquences pratiques pour les acteurs impliqués, ce qui répond à la question posée.

« *Manifeste_post_covid_19* »

Le texte aborde directement la question des communs en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance), notamment dans la dernière partie où il est question des "solutions ouvertes, réplicables localement et gérées par et pour leurs usagers" (phrase 65). Il mentionne que ces solutions sont "portées par des acteurs issus des communs qui s'appuient sur les ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire" (phrase 66). Cela indique une définition des communs en relation avec les trois éléments du triptyque d'Ostrom. Les conséquences concrètes pour l'action ou le financement sont également explicitement mentionnées. Par exemple, il est souligné que ces plateformes coopératives représentent une "infrastructure numérique de coopération accessible à tous" (phrase 68) et que le texte appelle à "soutenir économiquement ces projets innovants" en tenant compte de leurs spécificités (phrase 90). Cela montre un lien clair entre la définition des communs et les actions proposées pour leur soutien et développement. En somme, le texte fait référence au concept de communs, à travers la structure d'Ostrom, et évoque les implications concrètes pour le financement et l'action à mener pour soutenir ces initiatives.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte aborde directement la définition du terme "communs" en se référant au triptyque d'Ostrom (communauté, ressources, gouvernance). Voici les passages pertinents : 1. **Communauté** : Le texte souligne l'implication des résidents, des associations locales, des autorités publiques et des agriculteurs urbains dans le projet (phrases 3-5). Cela montre comment la communauté se mobilise autour d'un projet commun, ce qui est essentiel pour définir les "communs". 2. **Ressources** : Le texte fait référence à la "restauration des fonctions du sol" et à la production de "valeur environnementale" par l'agriculture urbaine (phrases 56-57). Cela illustre la gestion des ressources naturelles comme un aspect clé des communs. 3. **Gouvernance** : Le projet a mis en place un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA), qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes (phrase 27). Cela montre l'aspect de gouvernance dans la gestion des communs. Les conséquences concrètes pour l'action ou le financement sont également mentionnées, comme le fait que le projet a permis de sécuriser des financements et d'initier un mécanisme de compensation pour la restauration des sols au niveau métropolitain (phrases 132-134). Le financement d'initiatives d'agriculture urbaine par des investisseurs en projets urbains est un exemple direct des implications financières de cette définition des communs. Ainsi, le texte répond explicitement à la question en définissant les communs à travers le triptyque d'Ostrom et en mentionnant les conséquences concrètes pour l'action et le financement.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Critère C.13 – Repérer les émetteurs qui donnent une définition du terme de communs mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique ainsi qu'économique, et pour chacun d'entre eux, les conséquences concrètes qu'ils en retirent pour leur action ou leur financement

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire »

Le texte traite de manière approfondie des communs, en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique. Plusieurs passages offrent des définitions et des réflexions sur les communs tout en soulignant les conséquences concrètes pour l'action et le financement. 1. **Définitions et dimensions des communs** :- La définition du bien commun est donnée dans la phrase 1.2 : "Le bien commun, au sens moral et politique est différent de l'intérêt général. C'est ce qui devrait permettre à chaque être humain de s'épanouir...". Cette définition souligne la dimension sociale et politique des communs.- Les phrases 2.1 et suivantes évoquent les communs comme des "nouveaux modèles attrayants" pour la transition écologique et solidaire, intégrant ainsi une dimension écologique. 2. **Conséquences concrètes pour l'action** :- Dans la phrase 3.2.1, le texte mentionne comment l'approche par les communs permet de "reconceptualiser l'intérêt collectif et l'intérêt général face à une crise de l'action publique", ce qui a des implications pratiques pour les collectivités locales.- La phrase 4.1.1 souligne que l'approche par les communs repose sur des personnes "interfaces" qui sont cruciales pour la co-construction et l'animation des initiatives, ce qui a une influence directe sur l'efficacité des actions entreprises. 3. **Financement et outils** :- La section 4.2.1 sur les outils juridiques et financiers démontre comment les collectivités locales peuvent mobiliser des ressources pour soutenir les communs, illustrant ainsi les enjeux économiques et les implications financières. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas d'une simple présentation des communs, mais explore en profondeur leurs implications politiques, sociales, écologiques et économiques, tout en discutant de l'action et du financement dans ce contexte.

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte aborde de manière approfondie la définition des "communs" sous différents angles, notamment politique, social, écologique et économique, et explore les implications de cette définition pour l'action et le financement. 1. La section qui traite des "communs" mentionne que ces derniers sont "une combinaison de i) une ressource en accès partagé ; ii) un système de droits et d'obligations ; iii) un système de gouvernance" (phrases 50-51), ce qui met en avant leur dimension politique et sociale. 2. L'argument selon lequel "la préservation des droits d'accès à la ressource conduit à une préservation à long terme des ressources" (phrase 86) montre également leur dimension écologique. 3. Le texte discute des conséquences concrètes pour l'action et le financement, par exemple, à travers la nécessité de "renouer avec une banque et finance de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

proximité", et "élargir à nouveau la conception du modèle économique" (phrase 178), ce qui souligne l'importance d'une approche économique qui soit en phase avec les valeurs des communs. 4. Des questions sont posées sur la façon dont les banques et les acteurs financiers de l'ESS peuvent agir pour financer les communs "sans les dénaturer" (phrase 177), ce qui fait le lien entre la définition des communs et leurs implications pratiques pour le financement. 5. Le projet ACTTES, qui vise à "activer les communs de territoires pour la transition écologique et solidaire" (phrase 152), illustre directement comment les acteurs peuvent tirer parti de cette définition pour orienter leurs actions vers un objectif de transformation sociale et écologique. Ainsi, le texte intègre une réflexion riche et structurée sur les communs, leur définition, ainsi que les impacts sur l'économie sociale et solidaire, ce qui le positionne clairement comme central à la question posée.

« *Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs* »

Le texte traite de manière approfondie de la définition des communs, avec un accent particulier sur leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique. Par exemple, la définition donnée par Élinor Ostrom souligne que les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales qui préservent l'accès à des ressources valorisées par une communauté (phrase 30). Cela met en avant la dimension sociale des communs. De plus, le texte aborde les conséquences concrètes pour l'action ou le financement, comme l'idée que l'approche par les communs peut transformer la manière dont les acteurs agissent et induire des synergies inexploitées entre eux (phrase 44). La mention de la démocratie alimentaire et des enjeux de justice sociale (phrase 36) montre également que ces dimensions sont essentielles dans le cadre des politiques alimentaires. Enfin, le texte souligne les inégalités d'accès à l'alimentation et aux espaces de gouvernance, ce qui montre la nécessité d'inclure tous les publics dans ces initiatives (phrase 44). Ces réflexions illustrent bien les diverses dimensions des communs et les implications de leur approche sur les actions mises en œuvre.

« *Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care* »

** Le texte aborde de manière centrale la question des communs, notamment en fournissant des définitions qui mettent en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action ou le financement. Voici quelques exemples pertinents : 1. **Définition des communs et dimensions politiques, sociales, écologiques et économiques** :- Dans la section II.D, il est mentionné que "la notion de communs peut se définir par la combinaison de trois facteurs", parmi lesquels on trouve "un système de droits et d'obligations" et "des règles de contrôle et de gestion des conflits", ce qui souligne leur dimension politique et sociale (phrases 53-54).- La description des communs liée aux expériences de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), qui mettent l'accent sur la reconnaissance de l'emploi utile et sur la coopération, illustre leur dimension sociale et économique (sections III.B et III.C). 2. **Conséquences concrètes pour l'action et le financement** :- Le texte souligne que l'application de la méthode CARE, qui intègre les dimensions sociales et écologiques dans la comptabilité, permet aux organisations de "faire reconnaitre les

efforts réalisés en termes de préservation des capitaux humains" (section IV.C.2, phrase 147). Cela a des implications directes sur leur financement et sur la manière de structurer leurs actions.- L'article indique également que la méthode CARE pourrait "permettre de valoriser les efforts faits par l'EBE pour conserver, voire améliorer, les capitaux autres que le capital financier" (section III.B.4, phrase 133). Cela met en lumière comment la comptabilité peut influencer les décisions financières et stratégiques des organisations impliquées dans les communs. Ces points montrent que le texte traite de manière approfondie des définitions des communs tout en liant ces concepts à des implications pratiques et financières pour les acteurs concernés.

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Le texte aborde de manière approfondie la définition des communs, en soulignant leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique, tout en discutant des conséquences concrètes sur l'action et le financement. 1. **Définitions et dimensions des communs** : La définition donnée par le Pacte Pastoral, qui décrit le commun comme "une chose partagée" et souligne "la communauté des habitants", met en avant la dimension sociale (phrase 105). Il est également mentionné que les biens communs ont une dimension écologique, en soulignant leur importance pour la protection de l'environnement et du paysage (phrase 86). 2. **Conséquences concrètes pour l'action** : Le texte indique que le Pacte pastoral a été adopté pour établir une "intendance territoriale" qui nécessite la mobilisation des acteurs locaux, ce qui montre une implication directe des communautés dans la gestion des ressources (phrase 114). De plus, le texte aborde comment les collectivités locales doivent réhabiliter et entretenir les chemins de transhumance, illustrant un engagement concret des collectivités dans la gestion des communs (phrase 124). 3. **Dimension économique** : Le développement économique des filières connexes est évoqué dans le cadre de l'évaluation du Pacte pastoral, ce qui montre que les communs ont des implications économiques significatives (phrase 140). En somme, le texte expose clairement comment la définition des communs, en tant que ressources partagées, touche à des enjeux politiques, sociaux, écologiques et économiques, tout en détaillant les implications concrètes pour l'action communautaire et le financement.

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte traite de manière centrale de la question des communs, en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour les actions et le financement des plateformes numériques alternatives. Par exemple, la déclaration mentionne que les plateformes numériques alternatives "entendent agir pour préserver une diversité d’acteurs au sein du monde numérique par une stratégie d'alliance entre plateformes agissant pour un numérique d'intérêt général et porteuses d’innovation sociale" (phrase 7). Cela met en avant la dimension sociale et politique des communs en tant qu'acteurs qui cherchent à s'opposer au monopole des grandes plateformes capitalistes. De plus, il est souligné que les plateformes doivent "soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues" (phrase 13), ce qui implique une dimension économique liée au financement des initiatives qui respectent les valeurs des communs. Enfin, la question de la "sobriété numérique" et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'importance de "doter l'Europe d'une véritable souveraineté numérique" (phrases 15 et 17) soulignent la dimension écologique et politique des communs, en plaidant pour une régulation qui réponde aux enjeux environnementaux et démocratiques actuels. Ces éléments témoignent de l'engagement des signataires envers un modèle numérique alternatif qui défend les valeurs des communs sous différentes dimensions.

« Klaxon_29 »

Le texte aborde de manière centrale la définition des communs en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique. Par exemple, à la phrase 105, il est mentionné que "la finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs" est un aspect clé de leur définition. De plus, la phrase 107 précise que "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes auxquelles elles sont confrontées". Ces définitions mettent en avant la nature collective et engagée des communs, et leurs implications pour l'action et le financement des initiatives associatives. La phrase 111 souligne que les AAC (Appels à Communs) ne doivent pas être perçus uniquement comme des ressources partagées, mais qu'ils doivent préserver la dimension politique des communs, ce qui a des conséquences directes sur la façon dont les associations peuvent se financer et agir en tant qu'entités collectives. Ainsi, le texte fait un lien explicite entre la définition des communs et les conséquences concrètes pour l'action et le financement des associations, ce qui en fait une thématique centrale.

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte traite de manière approfondie de la définition des communs et de leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique, ainsi que des conséquences concrètes pour l'action et le financement. 1. **Dimension politique et sociale** : Le préambule (phrases 4-6) évoque la volonté des membres de La Coop des Communs de renforcer la démocratie par le développement des communs, indiquant leur dimension sociale et politique. La question de l'inclusion des personnes éloignées de l'action publique est également soulevée dans la section sur la place des personnes éloignées de l'action publique (phrases 127-129), où il est question de projet d'inclusion et de valorisation des ressources par des habitants. 2. **Dimension économique** : Dans le paragraphe sur le rôle de la puissance publique (phrase 5-6), il est mentionné comment les initiatives comme Enercoop ont contribué à faire émerger des collectifs citoyens comme acteurs du système énergétique, reliant ainsi l'économie à l'action publique et à la gestion des ressources. 3. **Conséquences concrètes** : La section sur l'Assemblée des Communs de Lille (phrase 66-68) détaille comment un "tiers de confiance" a été mis en place pour permettre une gestion plus autonome des projets, avec un financement qui ne suit pas des règles strictes, soulignant ainsi l'impact concret sur le mode de gouvernance. De plus, la SCIC Tetris (phrases 113-115) illustre comment des initiatives peuvent permettre à des populations éloignées d'accéder à des ressources, montrant une implication active dans la transformation sociale. Ces éléments montrent que le texte

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

répond à la question posée en articulant les dimensions des communs et leurs implications pratiques.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Ce texte traite de manière approfondie de la définition des communs et de leur dimension politique, sociale, écologique et économique. Plusieurs passages mettent en avant ces aspects et les conséquences concrètes pour l'action et le financement de l'association. 1. **Définition des communs** : Le texte définit les communs comme des "construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter" (phrase 1). Cette définition souligne leur dimension sociale et politique. 2. **Dimension politique et sociale** : Le passage qui mentionne que l'association cherche à "oeuvrer au renforcement politique des communs" et "révèle leur légitimité et leur capacité collective à s'organiser" (phrase 2) met en avant les aspects politiques et sociaux des communs, ainsi que les conséquences sur le pouvoir des communautés. 3. **Dimension écologique et économique** : Le texte aborde également l'importance des communs dans le contexte de l'anthropocène, indiquant qu'ils "posent comme objectifs la réappropriation et la préservation des ressources" (phrase 4), ce qui touche à leur dimension écologique. De plus, il est mentionné que les communs visent à "inventer des solutions économiques, écologiques et sociales justes" (phrase 4), soulignant l'interconnexion entre ces dimensions. 4. **Conséquences pour l'action** : Les conséquences concrètes de cette définition des communs pour l'action de l'association sont claires : "permettre aux communs de tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire" (phrase 12). Cela montre comment les communs peuvent influencer les pratiques et le financement au sein de l'économie sociale et solidaire. En résumé, le texte explore de manière centrale les dimensions politique, sociale, écologique et économique des communs, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action et le financement de l'association La Coop des Communs.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte aborde de manière centrale la définition des communs en mettant en avant leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action ou le financement. 1. **Dimension politique et sociale** : La Coop des Communs est présentée comme une initiative visant à accroître la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs pour une justice sociale-environnementale (phrase 2). Cela souligne une dimension politique forte. De plus, l'idée que les communs sont le résultat d'un combat social et non simplement reconnus par la loi (phrase 12) montre l'importance de l'engagement communautaire. 2. **Dimension écologique** : Le texte souligne que la valeur doit prendre en compte l'effet de l'activité humaine sur la planète (phrase 11) et évoque la nécessité d'une gouvernance efficace pour préserver des ressources telles que l'air, l'eau et la biodiversité, ce qui implique une action collective (phrase 11). 3. **Dimension économique** : La question du financement est également abordée, notamment à travers l'idée que le « partage de la valeur » doit

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

inclure des valeurs relationnelles et non se limiter à des bénéfices économiques (phrase 21). Le texte évoque des chantiers pour repenser la conception et la gestion de la valeur en intégrant les contributions non monétaires et en évitant le pillage de la valeur (phrases 21 et 22). Ces éléments montrent clairement que le texte explore les différentes dimensions des communs et les implications concrètes pour les actions et le financement, répondant ainsi à la question posée.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte traite de manière centrale de la définition des "communs" en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique. Plusieurs intervenants fournissent des définitions et des réflexions sur les implications de ces dimensions pour l'action et le financement. 1. Nicole Alix, en introduisant la réunion, souligne l'importance de comprendre les communs pour mieux servir l'action, indiquant que "ce sont les Communs d'aujourd'hui, voire de demain" (phrase 3). 2. Jean-Louis Bancel évoque que le groupe ne doit pas se limiter à l'agriculture, soulignant une approche plus globale des communs en relation avec le monde rural et les transformations sociales et économiques nécessaires (phrase 7). 3. Frank Michel précise que les ressources peuvent être variées et qu'elles sont définies par leur mode de gestion et de partage, ce qui montre leur dimension écologique et économique (phrase 31). Il insiste également sur l'importance de la gouvernance collective pour la pérennité des communs, ce qui a des implications sociales et politiques. 4. Didier Christin évoque la communauté des bénéficiaires, soulignant que "très vite, il y a une communauté qui déborde des ayants droit" (phrase 47), ce qui montre l'aspect social et politique des communs, ainsi que les enjeux de gouvernance collective. 5. Jimmy Meersman discute de la gouvernance collective comme élément central de la définition des communs, en citant Elinor Ostrom, ce qui met en avant l'importance de la gestion collective pour éviter la "Tragédie des Communs" (phrase 55). Ces éléments montrent que les intervenants non seulement définissent les communs dans leurs dimensions variées, mais aussi discutent des conséquences pratiques pour l'action et la gouvernance dans le domaine agricole et au-delà.

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte traite de la définition des communs en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique, et indique les conséquences concrètes pour l'action et le financement. 1. **Définition des communs** : Le texte mentionne des "communs à finalité sociale" qui incluent des projets comme TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) et l'école ETRE, soulignant leur "droit à un emploi décent" et leur "utilité pour le territoire" (phrases 5-6). Cela montre une approche intégrée qui relie les dimensions sociales et économiques des communs. 2. **Dimension politique et sociale** : Il est noté que la gouvernance des communs implique des "représentants de tous les acteurs locaux" et que le processus est "largement auto-organisé", ce qui souligne une dimension politique dans la gestion et l'organisation des communs (phrase 6). 3. **Dimension écologique** : Le texte aborde les "activités choisies en fonction... de l'économie circulaire, économie solidaire" (phrase 5), soulignant ainsi l'importance de l'écologie dans le modèle de communs. 4. **Conséquences concrètes** : Plusieurs sections discutent des conséquences pour

l'action et le financement, notamment comment le modèle C.A.R.E. vise à "rendre visibles" les "dette sociétale" et les actions de préservation, modifiant ainsi la perception du rôle des organisations et le type de financement qu'elles peuvent recevoir (phrases 47-48). Le texte conclut sur la nécessité d'une "répartition de la valeur" qui intègre ces dimensions (phrase 49). Ces éléments montrent clairement que le texte aborde la question des communs sous plusieurs angles, en mettant en avant les dimensions politique, sociale, écologique et économique, ainsi que leurs implications pratiques pour l'action et le financement.

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Le texte aborde de manière centrale la définition des "communs" en mettant en avant leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action et le financement des initiatives étudiées. 1. La Coop des Communs, citée en phrase 1, définit les communs comme des "construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter", ce qui souligne leur dimension politique et sociale. La finalité mentionnée est d'accroître le pouvoir transformateur des communs pour une "justice sociale-environnementale". 2. La dimension écologique est mise en avant par la nécessité de "préserver la nature", indiquée en phrase 2, dans le cadre d'une transformation écologique et solidaire, et en phrase 13 où il est question de "gouvernance inclusive et adaptative de la nature". 3. Les exemples concrets des initiatives, tels que les Commissions Syndicales du Pays Basque (phrase 4) et le Collectif des paysans urbains du Trichon (phrase 4), illustrent comment des structures de gouvernance collective permettent de gérer des ressources naturelles tout en soutenant des enjeux sociaux et environnementaux. Ces initiatives montrent comment les communs peuvent "articuler tradition et modernité, équité et durabilité" (phrase 4). 4. Les conséquences pour l'action et le financement se retrouvent dans la discussion des "modèles alternatifs de financement et de gouvernance" (phrase 5), et dans la nécessité de "construire de nouveaux récits qui placent la compréhension des écosystèmes au cœur de l'attention" (phrase 14), ce qui indique un besoin d'adaptation des structures de financement pour soutenir ces initiatives. En résumé, le texte explore de manière détaillée comment les communs, par leur définition et leur mise en œuvre, engendrent des actions concrètes en lien avec des dimensions politiques, sociales, écologiques et économiques, tout en abordant les implications pour le financement et la gouvernance.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte aborde de manière centrale la définition des communs en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique. Par exemple, il évoque la nécessité de « réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs » (phrase 12), soulignant ainsi leur importance dans la régulation économique et sociale. De plus, il mentionne que « notre analyse est qu'il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif » (phrase 19), ce qui met en avant leur dimension sociale et politique. Les conséquences concrètes pour l'action et le financement sont également évoquées, notamment à travers le besoin de « dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler » (phrase 20) et la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

nécessité de créer des « infrastructures et outils adaptés » (phrase 24). Cela indique comment l'approche des communs influence les modes d'action et les projets politiques de l'organisation. Ainsi, le texte définit clairement les communs comme des espaces qui nécessitent une approche collective et inclusive, tout en soulignant les défis et les actions à mener pour leur mise en œuvre.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Le texte traite de manière centrale des communs en mettant en avant leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique, ainsi que des conséquences concrètes pour l'action et le financement des plateformes coopératives. 1. **Dimension politique et sociale** : Le texte souligne que les plateformes coopératives sont au service de l'intérêt général et que les parties prenantes sont associées aux décisions, ce qui indique une dimension politique et sociale (phrases 5 et 6). 2. **Dimension écologique** : Il est mentionné que les plateformes coopératives jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, ce qui met en avant leur dimension écologique (phrase 7). 3. **Dimension économique** : Le texte évoque l'économie du troc et les modèles de transition solidaire et écologique, ce qui met en avant la dimension économique des communs (phrases 7 et 8). 4. **Conséquences concrètes** : Les plateformes coopératives sont décrites comme offrant des outils numériques adaptés aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et apportant des modalités d'action innovantes aux pouvoirs publics, ce qui montre les conséquences concrètes pour leur action (phrases 10 et 11). De plus, les appels à renforcer et accompagner les expérimentations ainsi qu'à bâtir un écosystème de financement illustrent les conséquences pour le financement (phrase 14). En résumé, le texte définit clairement ce que sont les communs dans un contexte politique, social, écologique et économique, tout en soulignant les conséquences concrètes pour l'action et le financement des plateformes coopératives.

« *Manifeste_post_covid_19* »

Le texte aborde de manière centrale la question des communs, en définissant leur dimension politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action et le financement. 1. **Définition et dimension politique, sociale, écologique et économique des communs** : Le texte met en avant que les solutions numériques solidaires, issues des communs, sont gérées par et pour les usagers, ce qui renforce leur dimension politique et sociale. Par exemple, il est mentionné que ces solutions permettent le développement de nouveaux liens sociaux et de nouvelles activités pour le "vivre ensemble" (phrase 109). 2. **Conséquences concrètes pour l'action et le financement** : Le texte souligne l'importance de soutenir ces acteurs mal financés reposant sur la bonne volonté, et propose des actions concrètes pour les renforcer économiquement (par exemple, des fonds d'amorçage dédiés et des incubateurs) (phrase 135-138). Cela montre comment la reconnaissance des communs implique des changements dans le soutien financier et l'accompagnement des initiatives. 3. **Infrastructure numérique de coopération** : Il est également précisé que ces solutions représentent une "infrastructure numérique de coopération" accessible à tous, pensée dans une logique de solidarité, ce qui souligne leur impact

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

sociétal et économique (phrase 109-111). Ces éléments justifient que la question de la définition des communs et de leurs implications pour l'action et le financement est bien centrale dans le texte.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte aborde de manière approfondie la définition des "communs" à travers le projet REVALS, en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique. 1. **Dimension politique** : Le texte mentionne la création d'un Accord de Gestion Territorial (TMA) qui implique des engagements de plusieurs parties prenantes, y compris la Ville de Roubaix et des organisations communautaires, soulignant l'importance de la gouvernance participative et des engagements collectifs (phrases 7-9). 2. **Dimension sociale** : L'urban farm favorise la cohésion sociale à travers des activités comme des ateliers de cuisine et des festivals, reliant les habitants et promouvant une alimentation saine (phrase 12). Les témoignages des membres de la communauté illustrent également l'impact social de l'initiative (phrase 12). 3. **Dimension écologique** : Le projet se concentre sur la restauration des sols et la promotion de la biodiversité, utilisant des outils d'évaluation écologique pour démontrer les bénéfices environnementaux (phrase 10). L'importance de la santé des sols est soulignée comme un thème unificateur pour les différentes parties prenantes (phrase 11). 4. **Dimension économique** : Le texte évoque l'utilisation de méthodes de comptabilité écologique pour créer un modèle économique durable qui soutient l'agriculture urbaine et la restauration des sols, et comment cela peut être intégré dans des mécanismes de financement pour les projets d'agriculture urbaine (phrases 16-17). Les conséquences concrètes pour l'action ou le financement sont également discutées, notamment la proposition d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés (phrase 18), ce qui montre comment les "communs" influencent les décisions économiques et de financement au niveau métropolitain.

De façon directe :

« *Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes* »

Le texte aborde la question des communs en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique. Par exemple, il mentionne que les communs peuvent être convoqués comme un « pouvoir d'agir » sur les données (phrase 4) et souligne l'importance de favoriser l'exercice collectif des droits sur les données, ce qui a des implications politiques et opérationnelles (phrase 4). De plus, la discussion sur les modèles économiques des organismes de mutualisation de données et la marchandisation des données personnelles met en lumière les enjeux économiques liés aux communs (phrase 6). La mention de la mission des « coopératives de données » et leur rôle dans la négociation des conditions de réutilisation des données souligne également l'importance sociale et économique de ces structures (phrase 6). Enfin, les exemples de MyCo et Mobicoop illustrent comment ces organisations agissent concrètement pour promouvoir une approche collective des données, avec des implications à la fois sociales et économiques (phrase 12). Ces éléments montrent que le texte traite directement de la définition des communs et de leurs conséquences pour l'action et le financement des acteurs concernés.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Le texte aborde directement la question de la définition des communs et met en avant leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique. Par exemple, il est mentionné que l'approche par les communs « s'intéresse à la relation fonctionnelle entre acteurs publics et acteurs de la société civile » (phrase 6), soulignant ainsi la dimension politique et sociale. De plus, la transition écologique et solidaire est décrite comme un « nouveau modèle économique et social durable » (phrase 13), ce qui renforce la dimension écologique et économique des communs. Les conséquences concrètes pour l'action ou le financement sont également évoquées, notamment à travers des initiatives comme le Pacte pastoral intercommunal, qui est présenté comme un exemple de gouvernance collective impliquant divers acteurs (phrase 6). L'étude mentionne que des collectivités locales adoptent des politiques en faveur des communs, comme c'est le cas à Grenoble avec une délibération pour « ouvrir la gouvernance des biens communs » (phrase 6). Cela démontre une mise en pratique des définitions et des concepts discutés au début, reliant les théories aux actions concrètes. En conclusion, le texte répond clairement à la question posée, en définissant les communs et en illustrant les impacts de cette approche sur l'action et le financement.

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte aborde directement la question des communs en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique, et les conséquences concrètes pour l'action ou le financement. Par exemple, il mentionne que les organisations « en communs » apportent des exemples de nouvelles formes d'organizing, et soulève des interrogations sur leur impact sur le sens du travail et la mobilisation des salariés (phrases 22-23). De plus, le texte évoque la nécessité de questionner le sens donné à l'engagement et au travail dans les organisations de l'économie sociale et solidaire (phrase 32), et souligne l'importance de la coopération, des solidarités territoriales et de la sécurisation économique dans ce contexte (phrase 41). Ce dernier point met en lumière les implications concrètes de ces dimensions pour les acteurs des communs. Ainsi, le texte traite effectivement des dimensions politiques, sociales, écologiques et économiques des communs, tout en questionnant les conséquences pour les actions et le financement, ce qui répond directement à la question posée.

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte mentionne explicitement la question des communs, notamment en ce qui concerne leur dimension politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action ou le financement. Voici quelques exemples précis extraits du texte : 1. **Dimension politique et sociale** : Le passage sur les "Communautés délibératives" et "Communauté de contrôle" (phrase 10) souligne l'importance de la délibération sur la propriété et l'usage des ressources, ce qui met en avant la dimension politique et sociale des communs. 2. **Dimension écologique** : La mention d'une "transition écologique et solidaire" (phrase 6) montre que les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs sont liés à des objectifs écologiques, et les "principes pour une administration coopérative" (phrase 24) suggèrent une approche qui intègre des considérations environnementales dans la gestion des ressources. 3. **Dimension économique** : Les outils de financement comme "Finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne" (phrase 58) et les modèles de comptabilité écologique (phrase 53) sont des exemples de l'aspect économique des communs et des conséquences pour le financement des projets associés. Ces éléments montrent que le texte répond à la question en définissant les communs et en soulignant les implications pratiques pour l'action et le financement.

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte aborde la question des "communs" en relation avec leur dimension politique, sociale, écologique et économique, en particulier à travers l'application de la méthode CARE dans le contexte de l'ostréiculture. 1. La notion de "capitaux naturels" est mentionnée dans la section "III. LE MODÈLE CARE", ce qui implique une approche intégrant des dimensions écologiques et économiques (phrase 1 du chapitre III). 2. Dans la section "IV. CAS D'ÉTUDE", il est précisé que l'application de la méthode CARE permet d'aborder des enjeux à la fois environnementaux et sociaux, notamment en ce qui concerne la préservation du milieu marin et les conditions de travail des travailleurs dans l'ostréiculture (phrases 1 et 3 du chapitre IV.A). 3. La discussion finale souligne l'importance de rétablir un dialogue constructif pour aborder la viabilité écologique et financière, ce qui indique une approche intégrant les dimensions politique et économique des communs dans le cadre de l'action des différentes parties prenantes (phrase 3 du chapitre V). Ces éléments montrent que le texte traite explicitement des dimensions politiques, sociales, écologiques et économiques des communs tout en discutant des conséquences concrètes pour l'action et le financement.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte aborde explicitement la question des "communs" en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action et le financement. 1. **Définition des communs** : Le texte mentionne que les communs sont envisagés comme un "medium de mise en synergie des initiatives de transition" (phrase 7), ce qui souligne leur dimension politique et sociale. 2. **Conséquences pour l'action** : Il est indiqué que l'approche par les communs permet "de transformer la manière dont les acteurs agissent" (phrase 16). Cela montre comment cette définition des communs influence directement les actions des acteurs impliqués. 3. **Rôle des acteurs et financement** : La mention des "entrepreneurs frontières" (phrase 18) illustre comment certaines personnes peuvent jouer un rôle clé dans le décloisonnement des initiatives, ce qui a des implications pour le financement et le soutien des politiques publiques. 4. **Outils de gestion** : Le texte aborde la question des outils de gestion des initiatives de la TES, en précisant qu'ils ne sont pas neutres et qu'ils peuvent influencer l'efficacité opérationnelle des initiatives (phrase 23). Cela implique une réflexion sur le financement et l'approche des organisations publiques et privées. Ces éléments montrent que le texte traite

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

directement de la question posée, en liant la définition des communs à des conséquences concrètes pour l'action et le financement.

« *Sensibilisation_a_CARE_juin_2023* »

Le texte aborde la question des communs et met en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique à plusieurs endroits. Par exemple : 1. **Définition et dimensions des communs** : À la phrase 4, il est mentionné que "Les Communs sont une forme de coordination « à côté » du marché et de l'Etat", ce qui souligne leur dimension politique. De plus, les trois principes fondamentaux énoncés dans la même phrase mettent en avant la construction sociale des communs et les droits d'accès, ce qui renvoie à une dimension sociale. 2. **Enjeux environnementaux** : À la phrase 9, il est indiqué que les normes comptables actuelles "absentent les enjeux sociaux et environnementaux", ce qui fait écho à la dimension écologique des communs. 3. **Modèle CARE** : Les phrases 12 à 14 décrivent le modèle CARE qui intègre "les interactions de l'entreprise avec son environnement" et qui vise à préserver "les capitaux humains et naturels", ce qui relie directement aux dimensions économique et écologique des communs. 4. **Évaluation des actions de préservation** : La phrase 19 évoque la nécessité de "maintenir un climat stable" et d'autres ressources naturelles, ce qui renforce l'aspect écologique et économique des actions liées aux communs. Ces éléments montrent que le texte traite de la définition des communs avec une attention particulière à leur dimension politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes de cette définition pour l'action et le financement.

« *Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun* »

Le texte aborde la question des "communs" et leur relation avec la protection sociale, en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action ou le financement. Plusieurs passages démontrent cette approche : 1. **Dimension politique et sociale des communs** : Dans la section intitulée "Une approche par « les communs »", il est mentionné que "les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation de sujets de droits" (p. 38). Cette phrase souligne comment les communs s'intègrent dans un cadre politique et social plus large. 2. **Conséquences concrètes** : Le texte évoque que les communs "permettent aux usagers d'intervenir sur les mécanismes de contribution et d'attribution des ressources" (p. 46). Cela indique que les communs ne sont pas seulement une théorie, mais qu'ils engendrent des actions concrètes qui impactent la gestion des ressources sociales. 3. **Protection sociale comme projet d'émancipation** : Il est dit que la protection sociale doit être pensée "non plus seulement comme un moyen de satisfaire des besoins de subsistance, mais comme un projet d'émancipation et de souveraineté populaire" (p. 50). Cela met en avant un aspect fondamental de la protection sociale lié aux communs. Ces éléments montrent une définition des communs qui intègre leurs dimensions politique, sociale, écologique et économique, tout en soulignant leurs implications pour l'action et le financement.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024* »

Le texte aborde la question de la définition des communs et met en avant leur dimension politique, sociale, écologique et économique de manière explicite, notamment à travers le modèle C.A.R.E. qui est présenté comme une approche alternative à la comptabilité traditionnelle. Voici quelques exemples qui justifient cette classification : 1. **Dimension politique et sociale** : La phrase 24 mentionne que rendre visibles la dette héritée et les actions de restauration modifie le regard porté sur le rôle des organisations, ce qui est une implication politique directe. De plus, l'intégration des capitaux humains dans la comptabilité est considérée comme essentielle pour donner du sens au travail des salariés (phrase 26). 2. **Dimension écologique** : Dans la phrase 26, il est mentionné que le modèle C.A.R.E. doit rétroagir sur la construction du modèle socio-économique et la répartition de la valeur au niveau sociétal, ce qui implique une prise en compte des enjeux écologiques. 3. **Conséquences concrètes** : Les organisations impliquées dans C.A.R.E. cherchent à valoriser leurs actions auprès des partenaires et financeurs (phrase 9) et à innové en matière de pratiques comptables (phrase 6), ce qui montre les conséquences concrètes de leur approche sur leur financement et leurs actions. Ainsi, le texte répond directement à la question posée en abordant les différentes dimensions des communs et les conséquences pour les actions et financements des organisations concernées.

« *Les_communs_de_proximite* »

** Le texte aborde la question de la définition des "communs" en mettant en avant leur dimension politique, sociale, écologique, et économique, ainsi que les conséquences concrètes pour l'action ou le financement des émetteurs impliqués. Voici quelques exemples spécifiques et les numéros de phrases correspondants : 1. Dans l'introduction, il est mentionné que les communs de proximité sont des initiatives citoyennes qui répondent à des besoins sociaux spécifiques, ce qui souligne leur dimension politique et sociale (p. 1, phrases 1-2). 2. La définition des "communs de services de proximité" est explicitée dans la conclusion, où il est dit que ces communs sont "ancrés sur un territoire et respectueux des écosystèmes" (p. 245, phrases 1-2). Cela met en avant leur dimension écologique. 3. Le chapitre sur la santé communautaire (chapitre 3) analyse comment les centres de santé communautaire se conforment aux principes des communs, ce qui illustre leur dimension sociale et politique, en cherchant à répondre aux besoins de santé des populations vulnérables (p. 83-84). 4. Dans le chapitre 7, il est discuté des services publics et de leur interaction avec les communs, en soulignant que la gestion des services doit être influencée par les besoins de la communauté, ce qui renforce leur caractère social et politique (p. 197, phrases 1-2). 5. Enfin, le chapitre 8 évoque la nécessité de préserver l'identité des communs face aux risques de capture par l'État, ce qui souligne leur dimension économique et politique (p. 221, phrases 2-3). Ces exemples démontrent que le texte répond à la question en identifiant les émetteurs qui définissent les communs en mettant en avant leurs dimensions variées et les implications pour leur action et leur financement.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Critère C.14 – Repérer les propositions de statut juridique approprié aux biens communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Le texte traite de manière centrale de la question du statut juridique approprié aux biens communs, notamment à travers les discussions concernant le Data Act et les modèles de mutualisation de données. Voici quelques exemples précis : 1. **Proposition de statuts juridiques** : La phrase 7 mentionne directement les "différents modèles (organisationnels, juridiques, etc.) de mutualisation de données", ce qui implique la recherche d'un cadre juridique adapté pour les communs. 2. **Coopératives de données** : La phrase 13 évoque le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour MyCo, indiquant un exemple spécifique de statut juridique proposé pour les biens communs de données. 3. **Data Governance Act** : Dans la phrase 9, il est fait référence aux "coopératives de données" dans le cadre du Data Governance Act, ce qui implique une réflexion sur les statuts juridiques envisageables pour ces structures. Le texte s'intéresse donc de manière approfondie aux implications juridiques de la mutualisation des données, en interrogeant les modèles économiques et les statuts qui pourraient soutenir le partage et la gestion collective des données dans le respect des intérêts des usagers et des territoires.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Plusieurs passages se concentrent explicitement sur les outils juridiques et la manière dont les collectivités peuvent interagir avec les communs. 1. Dans la phrase 10, il est mentionné que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, régime d'une société, acte administratif unilatéral, etc.)", ce qui témoigne d'une réflexion sur les statuts juridiques des communs. 2. La phrase 11 précise que "la diversité des initiatives se traduit dans celle des mécanismes juridiques", suggérant que différentes expériences de communs impliquent des structures juridiques variées. 3. En outre, dans la conclusion, il est noté que "notre étude préconise de laisser la place à l'invention de moyens juridiques, financiers, de gestion qui ne brident pas les capacités d'auto-organisation des citoyens concernés avec les collectivités locales, en faveur de l'intérêt général", ce qui indique une recherche active de nouveaux statuts juridiques adaptés aux besoins des communs. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas d'évoquer la question des biens communs de manière générale, mais qu'il explore également les implications juridiques de leur existence et de leur gestion.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Le texte aborde de manière centrale la question du statut juridique approprié aux biens communs, en discutant des différentes formes de gestion et de propriété qui peuvent s'appliquer à ces biens. Justification : 1. **Propriété et usages** (Tableau 4) : Le texte mentionne explicitement le concept de propriété dans le contexte des biens communs, en discutant des enjeux liés à "l'artefact" Drailles et à la présomption de propriété publique. Il est indiqué que "la délibération de l'intercommunalité dans ces attributions réexamine, sans négliger la place des dits propriétaires, les questions de propriété entourant 'l'artefact' Drailles." (Phrase 1). 2. **Droit public et communalité** : Le texte fait référence à une approche de gestion des biens communs qui s'articule autour d'une structure de droit public, où les collectivités locales jouent un rôle clé. La phrase "les formes de droit et d'organisation publique verticale habituelle font place à des dispositifs plus partagés" (Phrase 2) souligne cette transition vers une gouvernance plus collective et partagée. 3. **Engagements des acteurs** : Le passage concernant le Pacte Pastoral souligne l'importance d'engagements juridiques et de la formalisation des relations entre les différents acteurs, en indiquant que "le Pacte n'a pas valeur réglementaire mais prescriptive" (Phrase 3). Cela met en lumière l'importance des documents juridiques dans la gestion des biens communs. Ces éléments démontrent que le texte traite de manière approfondie des questions de statut juridique et des implications de la propriété et de l'usage dans le cadre des biens communs.

« *Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales* »

Le texte traite de manière centrale des propositions de statut juridique approprié aux biens communs, notamment dans la section qui aborde les préconisations pour une reconnaissance juridique des biens communs. Voici quelques exemples précis : 1. **Propositions de préconisations** (phrase 18) :- "Introduire un régime de « patrimoine commun », qui existe dans le droit positif, dans la Constitution". - "Renforcer la reconnaissance des « choses communes », qui existent en droit français, mais est peu utilisée et sans effet". - "Faire évoluer les « propriétés publiques » et notamment celles affectées au domaine public et les espaces publics".- "Promouvoir les techniques d'affectation volontaire (fiducie d'utilité sociale) ; obligation réelle environnementale". Ces propositions mettent en avant des suggestions concrètes pour établir un cadre juridique pour les biens communs, ce qui est précisément ce que demande la question C14. 2. **Références juridiques** (section II, phrases 1-3) :- Le texte cite des articles du Code civil et du Code forestier qui évoquent des aspects de la propriété et de l'usage des ressources communes, ce qui est également pertinent pour le statut juridique des biens communs.

« *Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie* »

Le texte aborde de manière centrale la question du statut juridique approprié aux biens communs à plusieurs reprises, notamment en lien avec la gouvernance et le rôle des acteurs publics. 1. Dans la phrase 4, il est mentionné que « la démarche est définitoire et inscrit son point de départ dans la théorie économique orthodoxe », ce qui fait référence à la nécessité de définir des statuts pour les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

biens communs. 2. À la phrase 7, l'auteur évoque la « notion de communautés énergétiques citoyennes », qui est une reconnaissance juridique spécifique pour des initiatives qui s'inscrivent dans la catégorie des biens communs. 3. À la phrase 14, il est fait référence à des « outils juridiques particuliers », en mentionnant le modèle de « règlement d'administration partagée » en Italie, qui facilite les relations entre collectivités et initiatives citoyennes, soulignant l'importance d'un cadre juridique pour les communs. 4. À la phrase 29, le texte parle du statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) comme un élément facilitateur pour les collectivités locales, établissant un lien direct entre le statut juridique et la gouvernance des communs. 5. Enfin, à la phrase 56, il est mentionné que « le choix des statuts est également important », soulignant l'impact direct des statuts juridiques sur le fonctionnement démocratique des initiatives de communs. Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie et récurrente des propositions de statuts juridiques adaptés aux biens communs, les reliant à des concepts de gouvernance et d'interaction avec les acteurs publics.

« *Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif* »

Plusieurs phrases évoquent explicitement des concepts liés aux droits de propriété et à la gestion collective des ressources, ce qui est central pour définir un statut juridique adapté. 1. La phrase 4 mentionne des "nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", ce qui implique une réflexion sur le statut juridique nécessaire pour encadrer les biens communs. 2. La phrase 5 souligne l'importance de l'autogouvernement des collectifs et de l'élaboration de règles communes, ce qui fait également écho à des considérations juridiques sur la gestion des biens communs. 3. La phrase 7 aborde le principe d'un intérêt général à partir de pratiques d'accès ouvert, ce qui est en lien avec les enjeux juridiques du partage des ressources. Ces éléments montrent que le texte traite de manière centrale des propositions de statut juridique pour les biens communs, en articulant les concepts de propriété, de gestion collective et d'intérêt général.

« *Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25* »

Le texte aborde de manière centrale la question du statut juridique approprié aux biens communs, notamment à travers la comptabilité socio-environnementale et les propositions de modèles adaptés. Plusieurs exemples dans le texte illustrent cette thématique. 1. **Cadre de gestion adapté** : La phrase 4 mentionne "À la recherche d'un cadre de gestion adapté à l'objet social", ce qui implique une réflexion sur les statuts juridiques qui pourraient convenir aux biens communs. 2. **Droit à un emploi décent** : La phrase 6 souligne qu'un "commun : à finalité sociale" doit être porté par un collectif territorial, ce qui évoque la nécessité d'un cadre juridique pour protéger et gérer ces biens. 3. **Gouvernance et dimension publique** : La phrase 6 également mentionne que ces communs sont "sous garantie publique", ce qui renvoie à des propositions de statut juridique qui intègrent une protection par les institutions publiques. 4. **Modèle C.A.R.E.** : Les sections sur le modèle C.A.R.E. et la comptabilité socio-environnementale (phrase 14 et suivantes) mettent en avant des principes qui pourraient nécessiter des ajustements dans le cadre juridique pour permettre la prise en compte des "capitaux humains, naturels et financiers". 5. **Questions de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

gouvernance** : À la fin du texte (phrase 50), il est question de la nécessité de "revoir les critères de décision et d'évaluation", ce qui implique une réflexion sur le cadre légal et institutionnel nécessaire pour que les biens communs soient correctement gérés. Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie des propositions de statut juridique approprié aux biens communs, en mettant en lumière les enjeux de gouvernance, de protection et d'intégration dans un cadre plus large.

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Il présente plusieurs propositions concernant la reconnaissance et la gestion juridique des communs, tout en mettant en lumière les défis et les possibilités d'innovation juridique à travers différentes initiatives. 1. **Propositions de statut juridique** : Le texte évoque explicitement la question des droits de gestion et d'usage associés aux biens communs, par exemple dans la phrase 9.1 : "la question de la propriété est l'un des principaux obstacles à l'appropriation du concept de communs par les acteurs publics et privés" et "les élus et les services techniques des collectivités comme de l'État ont une méconnaissance des communs". Il souligne le besoin de réformes et d'une reconnaissance juridique des formes hybrides de propriété. 2. **Initiatives juridiques** : Dans la phrase 10, il est mentionné que "des initiatives collectives cherchent à inventer de nouvelles formes de propriété collective en utilisant les outils disponibles dans le droit actuel", ce qui démontre une recherche active de statut juridique pour les communs. 3. **Exemples concrets** : Le texte cite des exemples spécifiques tels que les Commissions Syndicales du Pays Basque et l'association Terre de Liens, qui montrent comment des structures juridiques existantes sont mobilisées pour soutenir des pratiques de communs (phrases 4.1 et 4.2). 4. **Réformes législatives** : Plus loin dans le texte, il est question de propositions de réformes pour protéger les communs fonciers et reconnaître leurs fonctions modernes d'intérêt collectif (phrase 2.3). Cela montre que la réflexion sur un statut juridique approprié est une thématique centrale du document. Ainsi, le texte traite de manière centrale des propositions de statut juridique approprié aux biens communs, en liant théorie et pratique à travers des exemples concrets et des recommandations pour des réformes législatives.

« Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte aborde de manière centrale la question des statuts juridiques appropriés aux biens communs, notamment à travers la discussion sur les plateformes coopératives et leur rôle dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Les phrases qui démontrent cela incluent :- Phrase 4 : "Les plateformes coopératives jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, démocratique et solidaire..." - Phrase 6 : "Elles apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif..."- Phrase 10 : "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs du financement de l'ESS et de l'intérêt général." Ces phrases mettent en lumière le besoin d'un cadre juridique et de structures adaptées pour les plateformes coopératives, qui sont présentées comme des modèles de biens communs au service de l'intérêt collectif. Le texte insiste donc sur

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'importance de reconnaître et de structurer juridiquement ces initiatives pour qu'elles puissent prospérer et contribuer efficacement à la société.

« REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte traite de manière approfondie des propositions de statut juridique approprié aux biens communs, notamment à travers la mention de l'Accord de Gestion Territorial (TMA) et de la protection des terres agricoles. Justification : 1. La mention de l'Accord de Gestion Territorial (TMA) dans la phrase 21 indique clairement un effort pour formaliser des engagements entre divers acteurs, ce qui est une proposition de statut juridique. 2. La phrase 22 souligne que le site sera classé comme une zone agricole dans le plan urbain métropolitain, ce qui renforce le statut juridique du terrain en tant que bien commun protégé. 3. La phrase 131 évoque la volonté de la Ville de Roubaix de protéger le terrain de la ferme Trichon en tant que zone agricole, ce qui témoigne d'un effort de mise en place d'un cadre juridique pour la gestion des biens communs. 4. De plus, la discussion sur un nouvel accord d'occupation des terres en lien avec la création de valeurs environnementales et sociales (phrase 135) démontre également l'implication de statuts juridiques pour encadrer l'utilisation de ce bien commun. Ainsi, le texte explore et développe plusieurs propositions de statuts juridiques adaptés aux biens communs, en intégrant des mécanismes de protection et de gestion collective.

De façon directe :

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire »

Voici quelques exemples : 1. **Phrase 2.2.1** : "Une collectivité locale est une personne morale de droit public à compétence locale qui s’administre librement par un conseil élu." Cette phrase établit un cadre juridique pour les collectivités locales, qui sont souvent impliquées dans la gestion des communs. 2. **Phrase 2.2.2** : "Il existe 3 types de statuts pour une collectivité locale : ...". Cette mention des différents statuts des collectivités locales est cruciale pour comprendre leur rôle potentiel dans la gestion des biens communs. 3. **Phrase 2.2.3** : "La puissance publique peut aussi prêter sa force pour que les communs s’institutionnalisent." Cela évoque directement la possibilité pour les communs d'être intégrés dans un cadre juridique plus formel. 4. **Phrase 4.2.1.1** : "La diversité des initiatives se traduit dans celle des mécanismes juridiques." Cette phrase souligne que les différentes initiatives de communs nécessitent des mécanismes juridiques variés, ce qui est fondamental pour le statut juridique des biens communs.

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Plusieurs passages mentionnent explicitement la nécessité de réfléchir à la manière dont les banques et les institutions financières pourraient être envisagées comme des "communs". Justification : 1. La phrase 22 mentionne : "la banque elle-même peut-elle être vue comme un « commun », et si oui comment ?" Cela soulève directement la question du statut juridique de la banque en tant que bien commun. 2. La phrase 21 pose également la question de "quelles

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

ressources à gérer en commun" et "quelles gouvernances peuvent servir les objectifs des communs", ce qui fait référence à la gestion collective et aux droits associés aux biens communs. 3. La phrase 22 parle des "législations bancaires qui, dans l'histoire, ont pensé le système bancaire comme un « commun »", ce qui évoque des réflexions historiques sur le statut juridique applicable.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte aborde explicitement la question du statut juridique approprié aux biens communs en s'appuyant sur les concepts de gestion collective et de gouvernance des ressources. Par exemple, la phrase 49 mentionne que "les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté." Cela indique une réflexion sur la nature juridique des biens communs en les considérant non comme de simples biens matériels, mais comme des entités régies par des règles et des structures sociales. De plus, la phrase 48 évoque les "règles pour sa gestion et sa gouvernance," ce qui renforce l'idée que la question du statut juridique des biens communs est centrale dans la gestion de ces ressources.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

Plusieurs passages du texte évoquent directement les enjeux de la reconnaissance, de la valorisation et de la préservation des communs, notamment en ce qui concerne leur statut juridique. Par exemple, dans la section "II.D. Les communs et CARE" (phrase 13), il est mentionné que la modélisation comptable CARE pose des pistes de reconnaissance de droits envers les communautés et entités concernées pour permettre la préservation de l'entité elle-même. Cela indique un lien direct avec la notion de statut juridique. De plus, la discussion autour de la gestion des communs et des droits de vote pour les représentants des capitaux humains et naturels dans le modèle CARE (section II.B.4. et II.B.5.) renforce cette idée. Les références aux droits, obligations et gouvernance des communs soulignent l'importance de leur statut juridique dans le cadre de la comptabilité et de la gestion des ressources partagées.

« Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives »

Par exemple, la déclaration évoque "la nécessité de mener une transition incluant le monde numérique", ce qui implique indirectement une réflexion sur le statut juridique des biens numériques en tant que communs (phrase 3). De plus, il est fait mention de la "souveraineté numérique" qui doit permettre de faire exister un numérique conforme aux valeurs démocratiques et de justice sociale, ce qui sous-entend également une considération sur le cadre juridique nécessaire pour protéger ces biens communs numériques (phrase 3). Enfin, l'appel à établir des "politiques publiques anti-monopoles" et à "reconnaître" les plateformes d'intérêt général fait également référence à la nécessité d'un cadre juridique adapté pour les biens communs (phrase 3).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Klaxon_29* »

Le texte aborde explicitement la question du statut juridique approprié aux biens communs, notamment à travers la mention des "appels à communs" et de la définition des biens communs. Dans la phrase 88, le texte explique que "les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource". Cela indique un intérêt pour les mécanismes de gestion et de protection juridique des biens communs. De plus, la phrase 81 souligne que "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs", ce qui évoque une réflexion sur le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour protéger les biens communs. Le texte traite donc directement de la question du statut juridique des biens communs, tout en abordant les implications pratiques et politiques de leur gestion et de leur financement.

« *Le_Sens_Du_Travail_En_Questions* »

Le texte traite explicitement de la question du statut juridique approprié aux biens communs, notamment à travers la mention de la nécessité de redéfinir le rôle de la personne morale au service du collectif. Cette notion est évoquée dans la dernière partie où l'on parle de la nécessité de définir collectivement une nouvelle ontologie, ce qui sous-entend une réflexion sur le statut juridique des biens communs et leur gestion collective. Exemples et références : - "Faut-il œuvrer à définir collectivement une nouvelle ontologie et interroger ainsi le rôle de la personne morale au service du collectif ?" (phrase 135) Cette phrase souligne l'importance d'une réflexion sur les structures juridiques et organisationnelles qui pourraient soutenir les biens communs, ce qui répond directement à la question sur le statut juridique approprié.

« *Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin* »

Par exemple, il fait référence à des « règlementations diffuses » (phrase 6), incluant des « Conventions internationales (OSPAR, Barcelone, etc.) » et des « Directives européennes » (phrase 7-8). Cela indique une prise en compte des cadres juridiques existants qui pourraient être pertinents pour la gestion des biens communs dans le contexte marin. De plus, dans l'introduction, il est mentionné que l'ostréiculture est un secteur « régi par des règlementations diffuses », ce qui souligne l'importance des statuts juridiques dans la gestion des ressources maritimes (phrase 5).

« *Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action* »

Le texte aborde la question du statut juridique approprié aux biens communs de manière explicite, notamment dans le passage qui évoque la nécessité de "questionner le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES" (phrase 61). De plus, il est mentionné que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et qu'ils constituent des « actants » des initiatives, ce qui implique une réflexion sur le cadre juridique et institutionnel qui régit ces biens communs (phrase

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

59). Ces éléments montrent que le texte traite de la manière dont les biens communs doivent être appréhendés juridiquement, en lien avec les dynamiques de financement et de gestion.

« *Sensibilisation_a_CARE_juin_2023* »

Le texte traite explicitement de propositions de statut juridique approprié aux biens communs en évoquant les principes fondamentaux qui sous-tendent le concept de commun, notamment dans la section 1 « LA COOP DES COMMUNS ». Les phrases pertinentes incluent : - **Phrase 4 :** "les conditions d'accès au bien commun (faisceau de droits)" - Cette phrase mentionne des droits qui peuvent être liés à un statut juridique pour les biens communs. - **Phrase 5 :** "la structure de gouvernance du bien commun réservant une place centrale aux personnes directement concernées"- Cela fait référence à la gouvernance, un aspect souvent lié à des statuts juridiques qui définissent comment les biens communs sont administrés et gérés.

« *Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs* »

Le texte aborde explicitement la question des statuts juridiques appropriés aux biens communs, notamment dans les sections 12 et 23. 1. Dans la phrase 12, il est mentionné que "les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus »". Cette phrase souligne l'absence d'un statut juridique clair pour les biens communs et soulève la question de leur reconnaissance légale. 2. Dans la phrase 23, il est fait référence à des principes et pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme le principe "une personne/une voix", et à des structures comme les "réserves impartageables" et le "patrimoine inaliénable des associations", qui sont des instruments pour "sacraliser" le bien commun. Cela montre comment des statuts juridiques spécifiques peuvent contribuer à la protection des biens communs. Ces éléments montrent que le texte traite de la question des statuts juridiques des biens communs de manière directe, en soulignant leur absence de définition légale et en proposant des pratiques issues de l'ESS comme réponses potentielles.

« *Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun* »

1. **Dans la section "Protection sociale et communs"** : Il est mentionné que "les communs se présentent à la fois comme des modes d'action concrets qui interviennent dans les domaines du social et de l'économie, et comme un horizon, un « récit » qui renouvelle l'imaginaire et propose une nouvelle organisation de la société." (Phrase 11) 2. **Concernant le statut juridique** : Le texte souligne que "Aucun bien n'est par essence privé, public ou « commun » ; son statut relève toujours d'une décision éminemment politique – que la communauté doit prendre collectivement." (Phrase 6) Cela éclaire l'idée que le statut des biens communs doit être défini par des décisions collectives. 3. **Dans le cadre de la réforme de la protection sociale** : Il est mentionné que la protection sociale doit être conçue comme un "commun national" pour satisfaire aux besoins et droits des

nationaux et résidents, ce qui implique une réflexion sur le statut juridique des ressources et des droits dans ce cadre. (Phrase 5.5) 4. **Le passage sur l'hospitalité et la reconnaissance des droits** : La mention de l'hospitalité et de la reconnaissance des droits des immigrants et des réfugiés fait également allusion à la façon dont les statuts juridiques doivent évoluer pour intégrer ces dimensions. (Phrase 3.5) Ces éléments montrent clairement que le texte traite de manière explicite des propositions de statut juridique approprié aux biens communs, ce qui justifie la classification en tant que DIRECT.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte aborde de manière explicite la question du statut juridique approprié aux biens communs, notamment à travers la mention de concepts tels que la "dette héritée" et la "dette contractée", qui sont des éléments cruciaux dans la compréhension des responsabilités et des obligations des organisations en matière de gestion des ressources communes. Par exemple, il est indiqué dans la phrase 24 : "L'identification de deux types de dettes : * contractée car générée par l'organisation (dette au sens de C.A.R.E.) remboursée via des actions de préservation * héritée car générée par d'autres entreprises, par la société, par les difficultés personnelles." Cette distinction souligne l'importance d'un cadre juridique qui reconnaisse et intègre les différentes formes de dettes et de responsabilités associées aux biens communs. De plus, la phrase 26 mentionne "la répartition de la valeur / du « profit commun » au niveau de l'entreprise (entre représentants des 3 capitaux), au niveau sociétal (financement de la dette héritée) ?", qui fait écho à la nécessité de repenser le statut juridique des biens communs dans le cadre des modèles socio-économiques alternatifs proposés par C.A.R.E. En résumé, le texte explicitement aborde la question du statut juridique des biens communs à travers la discussion sur les types de dettes et les implications de la comptabilité C.A.R.E. pour la gestion des biens communs.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Par exemple : 1. **Phrase 6** : "Gestion collective de l’eau (passage des forages individuels au partage d’une masse d’eau) ; logiciels libres (en creux les données numériques agricoles ne constituent pas un Commun ; foncier (dialectique propriété privée / Communs : cf. Statut du fermage / SAFER)."- Ici, il est fait référence à la dialectique entre propriété privée et Communs, ainsi qu'à des statuts juridiques spécifiques tels que le "Statut du fermage" et les "SAFER", indiquant des propositions concrètes de cadre juridique pour la gestion des biens communs. 2. **Phrase 10** : "Reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles."- Cette mention souligne l'importance d'une reconnaissance juridique pour les communautés souhaitant gérer des biens communs, ce qui implique une proposition de statut juridique. 3. **Phrase 12** : "Il faut repenser le droit. SI le droit n’offre pas des outils suffisants pour les Communs ; il faut alors le repenser." - Cela montre une prise de conscience de la nécessité de modifier le cadre juridique actuel pour mieux soutenir les biens communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte mentionne explicitement la question du statut juridique approprié aux biens communs dans la phrase suivante : "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 12). Cette phrase implique la nécessité de définir des protections et des régulations juridiques pour les biens communs, ce qui est directement lié à la question du statut juridique. De plus, le texte aborde la nécessité de créer "les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections" (phrase 12), ce qui peut être interprété comme une référence à la mise en place de cadres juridiques adaptés pour gérer les communs.

« Les_communs_de_proximite »

1. **Définition des communs de proximité** : À plusieurs reprises, le texte définit ce que sont les "communs de proximité" en lien avec des initiatives citoyennes et leur ancrage territorial (p. 147-148). Il précise que ces communs doivent être "d'initiative citoyenne et régie par des règles élaborées en commun", ce qui fait directement référence au statut juridique des biens communs. 2. **Critères des communs** : Le texte décrit des préconditions et critères spécifiques qui permettent d'identifier un commun de proximité, notamment l'initiative citoyenne et un but social qui vise l'intérêt général (p. 150-153). 3. **Relations avec les services publics** : La discussion sur la relation entre les communs de proximité et les services publics, ainsi que l'impact des institutions sur les communs, souligne l'importance des cadres juridiques dans lesquels ces communs s'inscrivent (p. 246-259). 4. **Exemples** : L'exemple des ressourceries est donné pour illustrer comment ces initiatives peuvent fonctionner comme des communs en tant qu'entités juridiques et sociales (p. 210-212).

« Manifeste_post_covid_19 »

Par exemple, il évoque la nécessité de "changer les règles du jeu : droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes, clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique, fiscalité avantageuse pour les projets numériques redistribuant la valeur" (phrases 120-121). De plus, il mentionne le soutien au développement de "communs et logiciels libres" (phrase 116) et évoque les prises de parts dans des structures comme les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) en tant que modèle de partenariat avec la puissance publique (phrase 115).

Critère C.15- Repérer les propositions de statut juridique pour la pratique du commun (commoning)

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon centrale :

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire »

1. Dans la section II- Contexte de l'étude, il est mentionné que les "collectivités territoriales" sont des structures administratives qui peuvent être sujet de droit, ce qui établit le cadre légal pour l'interaction entre les collectivités et les communs (phrase 2.2.3). 2. La discussion sur les "outils juridiques" (section 4.2.1) souligne l'importance de la formalisation des relations entre les communs et les collectivités locales, en précisant que des mécanismes tels que les contrats, les délibérations, et autres formes de droit sont essentiels pour encadrer ces relations (phrases 4.2.1.1 à 4.2.1.4). 3. Un exemple explicite est donné avec le "Pacte pastoral", qui a été formalisé par un acte administratif, montrant comment les initiatives de commun peuvent s'inscrire dans un cadre juridique précis (phrase 4.2.1.3). 4. Le texte souligne aussi que l'État peut prêter sa force pour que les communs s'institutionnalisent, ce qui renforce l'idée d'une structure juridique nécessaire pour la pérennisation des communs (phrase 2.2.3). Les références variées à des mécanismes juridiques, à leur rôle dans l'établissement de relations entre les acteurs publics et les communs, ainsi qu'à des exemples concrets illustrent clairement que le texte traite en profondeur des propositions de statut juridique pour le commoning.

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Plusieurs passages évoquent explicitement la question du statut juridique et la gestion des ressources en tant que communs. Par exemple, la phrase suivante souligne l'importance d'un "système de droits et obligations" pour les ressources partagées : "ii) un système de droits et d'obligations - un faisceau de droits - pour ceux qui vont avoir accès à la ressource" (phrase 16). De même, la question de savoir si la banque elle-même peut être vue comme un "commun" est directement posée, ce qui implique une réflexion sur son statut juridique (phrase 41). Le texte explore également les implications juridiques de la gestion des communs, notamment en ce qui concerne les "ressources menacées" et la nécessité de les gérer comme des communs (phrase 33). Ainsi, il est également question d'anciens systèmes législatifs qui ont considéré le système bancaire comme un commun pour le bénéfice des acteurs financiers et de l'intérêt général (phrase 45). Les passages qui traitent de la nécessité de "réfléchir ensemble sur ce que cela implique en termes de places, rôles, postures et métiers pour les acteurs bancaires et financiers" (phrase 56) renforcent cette thématique, soulignant l'importance d'une approche juridique collective et inclusive pour la pratique du commun.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Justification : Le texte traite des communs et de leur gouvernance tout au long de sa rédaction. Par exemple, la phrase 26 mentionne que "les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté", ce qui indique une réflexion sur la nature juridique et organisationnelle des communs. De plus, dans la phrase 36, il est précisé que les membres d'une communauté "se dotent

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

et mettent en œuvre des règles pour sa gestion et sa gouvernance", soulignant ainsi les aspects juridiques impliqués dans le processus de commoning. Le texte évoque également le besoin de "relocaliser les chaînes de pouvoir" (phrase 30) et d'instaurer une "démocratie alimentaire" (phrase 29), ce qui implique une réflexion sur les droits et la gouvernance collective, éléments essentiels pour établir un statut juridique des communs. Enfin, la mention de l'initiative de recherche-action ACTTES (phrase 47) et de son rôle dans la transformation des pratiques des acteurs en matière de communs met en lumière l'importance de définir des statuts juridiques adaptés pour favoriser une gouvernance inclusive et efficace.

« *Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes* »

Plusieurs passages identifient des modèles organisationnels et juridiques liés à cette pratique. 1. **Propositions de statut dans le cadre du Data Act** : À la phrase 7 du texte, il est mentionné que le Data Act introduit "deux nouveaux statuts : 1/ des intermédiaires 2/ des organisateurs de l’altruisme de données". Cela indique clairement une réflexion sur les statuts juridiques pertinents pour les pratiques de partage de données. 2. **Coopératives de données** : À la phrase 12, il est précisé que MyCo est une "coopérative de données qui est une intermédiaire de données aux yeux de la Data Act". Ce passage souligne l'existence de modèles juridiques spécifiques, ici celui de la coopérative, qui sont envisagés pour encadrer les pratiques de commoning. 3. **Discussion sur les modèles économiques et juridiques** : Dans la section I, il est explicitement question des "différents modèles (organisationnels, juridiques, etc.) de mutualisation de données", ce qui démontre que le statut juridique est un sujet de réflexion principal pour le groupe.

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Plusieurs passages mettent en évidence les enjeux juridiques et organisationnels liés à la gestion des biens communs et à la gouvernance participative. 1. **Propriété et usage** : La phrase 67 mentionne "la légitimité de la collectivité à faire sienne la compétence de gérer un « Domaine Public par affectation de son usage »", ce qui souligne l'importance d'un cadre juridique pour les biens communs. 2. **Délibération intercommunale** : À la phrase 73, le texte explique comment la délibération de l’intercommunalité "réexamine, sans négliger la place des dits propriétaires, les questions de propriété entourant « l’artefact » Drailles", ce qui montre une réflexion sur le statut juridique dans un contexte de gestion collective. 3. **Pacte Pastoral** : À la phrase 84, il est fait mention du "Pacte Pastoral", qui "pose les fondements d’une intendance territoriale", soulignant le lien entre des accords juridiques et la gestion des ressources communes. 4. **Contrats et conventions** : À la phrase 104, il est indiqué que "des conventions, baux, charte d’usages vont servir de support à servir la nouvelle destination de Communs de L'Hermitage", ce qui montre des exemples concrets de statuts juridiques appliqués à la gestion des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte aborde clairement les propositions de statut juridique pour la pratique du commun (commoning) à plusieurs reprises, notamment dans la section intitulée "Échelles de communalité : complément", où il est question de préconisations pour une reconnaissance juridique des biens communs. Voici quelques exemples précis : 1. **Propositions de statut juridique** - Il est mentionné quatre préconisations qui incluent :- "Introduire un régime de « patrimoine commun », qui existe dans le droit positif, dans la Constitution" (phrase 23).- "Renforcer la reconnaissance des « choses communes », qui existent en droit français, mais est peu utilisée et sans effet" (phrase 24).- "Faire évoluer les « propriétés publiques »" (phrase 25).- "Promouvoir les techniques d'affectation volontaire (fiducie d'utilité sociale)" (phrase 26). 2. **Références juridiques** - La section II, "RÉFÉRENCES JURIDIQUES EN LIEN AVEC LA PROPRIÉTÉ", aborde également le cadre juridique existant, comme les articles du Code civil et d'autres textes législatifs qui définissent la propriété et les droits associés (phrase 8 à 20). Ces éléments montrent que le texte traite de manière approfondie des diverses propositions juridiques et des adaptations nécessaires pour encadrer la pratique des communs.

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. La mention explicite du statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est récurrente tout au long du texte, notamment dans les phrases 7 et 8, où il est précisé que ce statut permet aux collectivités locales de devenir sociétaires d'une coopérative, modifiant ainsi la posture de la puissance publique. 2. La phrase 7 évoque également des "leviers juridiques" qui facilitent les partenariats entre les collectivités locales et les initiatives citoyennes, soulignant l'importance du cadre juridique dans la mise en œuvre des communs. 3. L'exemple italien de "modèle de règlement d'administration partagée" (phrase 7) est présenté comme un élément structurant des relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes, renforçant l'idée que le cadre juridique est essentiel pour le commoning. 4. La discussion sur le rôle de la puissance publique et les changements dans les relations avec les citoyens (phrase 5) fait également référence à des enjeux juridiques et institutionnels, enrichissant la réflexion sur le statut des communs.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Plusieurs passages évoquent la nécessité de redéfinir les droits de propriété et d'usage dans le contexte des communs. Justification : 1. La phrase 14 mentionne explicitement que les communs "reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", ce qui souligne l'importance de la question du statut juridique. 2. De plus, la phrase 5 évoque la mise en mouvement des personnes concernées par l'accès, la création ou la gestion d'une ressource, ce qui implique également une réflexion sur le cadre légal nécessaire pour soutenir ces pratiques. 3. Enfin, l'ensemble du passage sur les communs comme "forces instituantes" et leur lien avec l'intérêt général et le contrôle démocratique (phrase 3) indique une volonté d'établir un cadre juridique qui soutienne ces valeurs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte aborde de manière centrale la question du statut juridique pour la pratique du commun (commoning) à travers la présentation des initiatives qui tentent de favoriser la synergie entre diverses actions et acteurs dans la transition écologique et solidaire. Plus précisément, il souligne l'importance de l'approche par les communs dans le développement de méthodologies et de processus collaboratifs. Exemples pertinents :- La notion de « co-construction » mentionnée dans la phrase 8 met l'accent sur la collaboration entre chercheurs et acteurs, ce qui implique une réflexion sur le statut des initiatives de communs dans un cadre légal.- L'idée que « les outils de gestion ne sont pas neutres » (phrase 43) soulève des questions sur les structures juridiques qui sous-tendent les initiatives de la transition et leur efficacité opérationnelle, ce qui est essentiel pour établir un cadre juridique de commoning.- La référence à « la mise en synergie des initiatives de la TES » (phrase 14) implique également une réflexion sur les statuts juridiques qui pourraient faciliter ou entraver cette synergie.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Plusieurs passages traitent explicitement des statuts, droits et obligations associés aux communs, ainsi que la nécessité d'une structure de gouvernance. 1. **Propositions de statut juridique et droits associés** : À la phrase 11, il est mentionné que "une ou des communautés de personnes concernées, disposant de droits et d’obligations," sont essentielles pour définir les communs. Cela souligne l'importance d'un cadre juridique pour préserver les droits d'accès et d'usage. 2. **Engagement social et reconnaissance juridique** : À la phrase 12, le texte explique que "les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus »". Cela montre clairement que le texte aborde le besoin de reconnaissance juridique pour renforcer la pratique du commoning. 3. **Réflexion sur les outils et dispositifs juridiques** : À la phrase 22, il est question de "réflexion sur le type d’outils auxquels on peut recourir sans se servir des armes du capitalisme propriétaire," indiquant une recherche de solutions juridiques alternatives pour protéger les communs. 4. **Importance des statuts dans l'ESS** : À la phrase 23, le texte évoque les "statuts garantissent la cohésion sociale" et mentionne les "principes et pratiques" de l'ESS comme instruments pour "sacraliser" le bien commun, ce qui indique une interconnexion entre les statuts juridiques et la pratique des communs. Ces éléments montrent que le texte n'aborde pas seulement la question des statuts juridiques de manière périphérique, mais qu'elle est au cœur des réflexions proposées pour une meilleure gestion des communs.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. La phrase 6 mentionne explicitement : "les questions liées au foncier", qui est un aspect juridique central pour les communs. 2. La phrase 19 évoque la "loi de 46 sur le statut du fermage et les SAFER pour réguler le foncier", ce qui indique les régulations juridiques en lien avec les pratiques de commun. 3. La phrase 33 aborde la "dialectique propriété privée / Communs : cf. Statut du

fermage / SAFER", soulignant une réflexion sur les statuts juridiques nécessaires à la structuration des communs. 4. Dans la discussion générale, à plusieurs reprises, le besoin de repenser le droit (phrase 22 et 23) est souligné, ce qui implique une réflexion sur le cadre juridique des communs.

« *Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25* »

Le texte aborde de manière approfondie la question du statut juridique pour la pratique du commun, notamment par le biais de la comptabilité socio-environnementale et des modèles économiques adaptés aux communs. Cela est mis en lumière dans plusieurs sections, comme par exemple : 1. Dans la phrase 4, il est évoqué "À la recherche d'un cadre de gestion adapté à l'objet social", ce qui implique la nécessité d'un statut juridique pour permettre la gestion des communs. 2. La phrase 6 mentionne un "commun à finalité sociale" et le droit à un emploi décent, ce qui implique une réflexion sur la législation nécessaire pour encadrer ces droits. 3. La phrase 10 souligne "un modèle socio-économique fondé sur la double inversion" et met en avant l'idée d'adapter la comptabilité aux spécificités des communs, ce qui nécessite des propositions de statut juridique. 4. La phrase 44 parle de "révolution comptable" et de "nouvelle hiérarchie des critères de décision", ce qui implique une transformation légale pour soutenir ces changements. Ces éléments indiquent que le texte traite de manière centrale de la question du statut juridique des pratiques de commun, en cherchant à établir des cadres de gestion et des modèles qui répondent aux spécificités des communs.

« *Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles* »

Le texte traite de manière centrale des propositions de statut juridique pour la pratique du commun (commoning), en explorant les différentes formes de propriété et de gouvernance associées aux communs. Voici quelques passages pertinents : 1. **Propriétés collectives ancestrales** : Dans la section 1.1, le texte explique comment les communs s’inscrivent dans des formes de propriété collective, souvent spécifiques à une région, et mentionne la loi de 1884 qui reconnaît les commissions syndicales dans le Pays basque, soulignant leur statut juridique (phrase 9). 2. **Initiatives qui réinventent la propriété foncière collective** : La section 1.2 aborde les initiatives collectives qui explorent de nouvelles formes de propriété, utilisant des outils juridiques existants comme les sociétés civiles immobilières (SCI) et les groupements fonciers agricoles (GFA) (phrase 10). 3. **Propositions législatives** : À plusieurs reprises, le texte évoque des propositions concrètes pour modifier le cadre juridique existant afin de mieux intégrer les communs dans la gouvernance foncière, comme la réforme de l’article 542 du Code civil pour reconnaître les communs fonciers (phrase 19). 4. **Reconnaissance des communs** : À la fin du texte, il est noté que la reconnaissance des droits d’usage et la nécessité d’innovations juridiques sont cruciales pour permettre une gestion collective (phrase 24).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Manifeste_post_covid_19 »

1. **Propositions liées aux coopératives et aux modèles de gouvernance** : Le texte mentionne les "plateformes coopératives" et souligne que ces modèles de gouvernance permettent l'implication de tous les acteurs qu'ils impactent. Cela se trouve à la fin de la première section et dans les recommandations d'accompagnement des plateformes. Cela implique une réflexion sur le statut juridique qui pourrait encadrer ces initiatives (phrase 54-55). 2. **Mention des structures juridiques** : Le texte évoque explicitement le soutien à des structures comme les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif), ce qui renvoie à des propositions concrètes de statut juridique pour les acteurs du commun (phrase 61). 3. **Changement des règles du jeu** : Il y a aussi un appel à changer les règles du jeu pour établir un droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes, ce qui implique des considérations juridiques sur la régulation de ces pratiques (phrase 65). 4. **Mécénat et soutien à l'innovation sociale** : Le texte suggère également un soutien à des projets innovants, ce qui pourrait nécessiter des adaptations juridiques pour intégrer des modèles de communs et de logiciels libres (phrase 68).

« REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte aborde de manière approfondie la question des propositions de statut juridique pour la pratique du commun, notamment à travers la mise en place d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) qui formalise les engagements des divers acteurs impliqués dans le projet. Voici les éléments spécifiques qui montrent que cette question est centrale dans le texte : 1. **Accord de Gestion Territoriale (TMA)** : La phrase 6 précise que le projet a abouti à la mise à jour et à la signature d'un nouvelmmuns_L_Apport_De_La_Metho Accord de Gestion Territoriale en juin 2025, qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes, ce qui est une proposition de statut juridique concret pour la gestion des ressources communes. 2. **Protection des terres agricoles** : À la phrase 7, il est mentionné que cet accord a permis de proposer de classer le site comme zone agricole dans le plan urbain métropolitain de Roubaix, offrant ainsi une protection juridique contre la construction future. 3. **Engagements des parties prenantes** : À la phrase 134, il est noté que des engagements ont été pris par des acteurs variés, ce qui reflète un cadre juridique collaboratif pour la gestion des biens communs. 4. **Mécanisme de compensation** : À la phrase 131, l'idée d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés est discutée, qui implique également des propositions de cadre juridique pour les investissements dans des projets d'agriculture urbaine.

De façon directe :

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

1. **Phrase 38-39** : "CARE propose une manière de faire s'exprimer les communs et de les développer, comme une façon de se réapproprier la production, ses moyens, de « communaliser » les organisations et de soustraire la nature et l'homme des processus de marchandisation et de financiarisation dont ils sont la cible." Cela souligne comment CARE envisage de structurer les relations autour des communs. 2. **Phrase 75-76** : "La Ville peut être envisagée comme une «

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

entreprise » : une unité de production économique si l'on prend le terme économique dans son acception originelle (« la gestion de la maison ») et la production comme la production de valeur non-marchande..." Cette réflexion sur le statut d'une collectivité en tant qu'entreprise au sens des communs montre une proposition de reconsidération de la gouvernance et des structures juridiques. 3. **Phrase 12-13** : "La méthode CARE vise à contribuer à résoudre la question de la soutenabilité écologiques et sociale en donnant aux capitaux nature et humain la même place dans les comptes que le capital financier." Cela indique une proposition claire d'élargir la notion de capital et de reconnaissance des communs dans un cadre juridico-comptable. Ces exemples illustrent que le texte aborde directement la question des statuts juridiques et des cadres de gouvernance associés aux pratiques de commoning, en mettant en avant le modèle de comptabilité CARE comme un outil pour y parvenir.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Par exemple, dans la section "Les outils juridiques", il est mentionné que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, régime d'une société, acte administratif unilatéral, etc.)", ce qui indique une réflexion sur les statuts juridiques possibles pour les communs (phrase 10). De plus, il est indiqué que "des collectivités soutiennent extérieurement les communs", avec des exemples de mécanismes juridiques tels que "la convention de subvention ou de mise à disposition" (phrase 11). Cela montre aussi comment ces outils juridiques peuvent être utilisés pour établir et soutenir des initiatives de communs.

« Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives »

Par exemple, au point 3, il est question de l'importance de « l'écriture d'une Charte établissant le périmètre de notre alliance », ce qui implique la nécessité de définir des statuts juridiques et des modalités de fonctionnement pour les plateformes coopératives et les communs numériques. La phrase 34 évoque également le besoin de « politiques publiques anti-monopoles » et d'une fiscalité juste, ce qui renvoie à des considérations juridiques et réglementaires qui peuvent encadrer la pratique du commun.

« Klaxon_29 »

1. **Phrase 1** (numéro non spécifié) : "Ce texte ... propose une première réflexion amenée à être développée sur la construction historique, politique et économique des appels à communs."- Cette phrase introduit l'idée de réflexions sur les statuts juridiques des communs. 2. **Phrase 2** (numéro non spécifié) : "Les appels à communs sont de nouvelles formes d'appels à projet qui vise à soutenir ... une gouvernance et des règles (notamment la licence) pour les gérer et les protéger."- Ici, il est fait référence aux règles et à la gouvernance, ce qui implique un cadre juridique pour la gestion des communs. 3. **Phrase 3** (numéro non spécifié) : "Nous sommes toutefois quelques-

un.e.s à nous inquiéter sur ... ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs, sauf exception rarissime." - Cette phrase évoque une critique qui peut être liée à la question des statuts juridiques, car elle souligne la dépendance aux structures juridiques de financement.

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

1. **Phrase 20** : "On entend deux types de critiques : celle du « new public management » appliqué à des structures qui ne s'y prêtent pas et celle du lien de subordination comme principe d'assujettissement juridique de l'individu, défendu par d'autres comme élément de protection au cœur du droit du travail." Ici, le texte traite directement des enjeux juridiques liés à la subordination des individus dans le cadre du travail, ce qui touche à la question des statuts juridiques pour la pratique du commun. 2. **Phrase 28** : "Enfin, la question de la place respective du producteur (du bien, du service,..), du consommateur, du distributeur est interrogée dans ces systèmes. Peut-on ressortir de plusieurs « statuts » à la fois ?" Cette phrase aborde directement les différents statuts impliqués dans la pratique du commun, en questionnant la possibilité d'avoir plusieurs statuts à la fois, ce qui est fondamental pour comprendre les implications juridiques du commoning.

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Par exemple, la phrase 12 mentionne que "CARE est un cadre conceptuel se référant aux sciences écologiques et visant à prendre en compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement." De plus, les phrases 13-15 abordent les "principes de CARE", qui incluent la prise en compte des capitaux humains et naturels, et soulignent l'importance de la "soutenabilité forte" et de la "double matérialité", ce qui implique des implications juridiques pour la gestion des communs.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. Dans la section "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS", il est mentionné que "la réforme de la protection sociale doit viser à intégrer au fur et à mesure tous ces « statuts » d'activité plutôt que d'organiser en « silos » de nouvelles formes de protection adaptées à ces statuts" (phrase 3.6). Cela souligne une volonté d'inclure divers statuts dans le cadre juridique de la protection sociale. 2. De plus, il est précisé que "la protection sociale doit être revisitée systématiquement par l'approche politique des communs" (phrase 3.5), ce qui indique un lien direct entre la notion de communs et les réformes nécessaires au niveau du droit. 3. Enfin, à la fin du texte, il est souligné qu' "une approche par les communs constitue une véritable alternative pour orienter la reconstruction de la protection sociale" (phrase 3.4), affirmant que les communs ne se limitent pas à une gestion des ressources, mais incluent une redéfinition des droits et des statuts associés à la protection sociale.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte aborde explicitement la question des propositions de statut juridique pour la pratique du commun à travers la mention de la méthode C.A.R.E., qui est présentée comme un modèle comptable alternatif. Le passage pertinent se trouve dans la phrase 4, où il est souligné que le groupe "Communs et comptabilité" vise à "faire évoluer le modèle comptable actuel" et à "présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)". Cela suggère une réflexion sur les structures juridiques qui pourraient encadrer la pratique du commun. De plus, dans les phrases 26 et 27, il est mentionné que la "révolution comptable" au cœur de C.A.R.E. pourrait influencer le "mode de production" et la "construction du modèle socio-économique". Bien que cela ne détaille pas directement des propositions de statut juridique, cela implique une réflexion sur les structures nécessaires pour soutenir ces nouvelles approches.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, la mention de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 12) suggère une réflexion sur les statuts juridiques nécessaires pour encadrer et protéger les communs. De plus, le texte évoque "la re-conception des cadres socio-économiques et politiques" (phrase 16), ce qui implique également une réflexion sur les aspects juridiques qui pourraient soutenir la pratique du commoning. Ces passages indiquent une préoccupation explicite pour le cadre légal et réglementaire qui pourrait sous-tendre la pratique des communs, sans pour autant en faire le thème central du texte.

« Les_communs_de_proximite »

Le texte traite explicitement des propositions de statut juridique pour la pratique du commun (commoning), notamment dans plusieurs passages où les différents types d'organisations (associations, SCIC) et leurs implications juridiques sont abordés. Voici quelques exemples clés : 1. **Chapitre 6- L’origine associationniste des communs : apports et apories** : Nicole Alix mentionne comment le cadre juridique des associations peut servir de support à la construction des communs, en particulier des communs de proximité (phrase 1, p. 165). 2. **Les caractéristiques des associations** : Alix discute des spécificités des associations, notamment leur non-lucrativité et leur capacité à constituer des collectifs autonomes, ce qui est crucial pour le développement des communs (phrase 3, p. 171). 3. **Le statut des SCIC** : Dans le même chapitre, elle évoque comment certaines associations choisissent le statut de SCIC pour mieux ancrer leur fonctionnement dans les valeurs de l’ESS tout en servant l'intérêt général (phrase 5, p. 180). 4. **Chapitre 8- Comment faire pour que le service public ne capte pas les communs ?** : Thomas Perroud examine les relations entre les communs et l'État, en plaidant pour la nécessité d'une gouvernance partagée qui respecte l'autonomie des communs (phrase 4, p. 221).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon absente :

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte ne traite pas de propositions de statut juridique pour la pratique du commun (commoning). Aucun passage n'aborde explicitement ou implicitement des aspects juridiques relatifs à la régulation ou à la gestion des communs dans le cadre de l'ostréiculture ou des activités maritimes. Les références à des réglementations (phrases 6-7 et 10-11) concernent des directives et des lois existantes, mais ne proposent pas de nouveaux statuts juridiques.

« Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Bien que le texte évoque des concepts autour des plateformes coopératives et leur rôle dans l'économie sociale et solidaire, il ne mentionne pas de propositions spécifiques concernant un statut juridique pour ces pratiques. Il se concentre plutôt sur l'organisation, la coopération et les modèles d'action collective sans aborder les aspects juridiques.

C2 – Adopter des dispositifs juridiques contre l'appropriation privée des biens communs et de l'intérêt général

Critère C.21- Des dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) contre l'accaparement de l'eau, de la forêt, d'autres biens communs, par les entreprises privées ou certains appropriateurs privés

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

1. **Introduction de la comptabilité CARE** : Le modèle CARE est présenté comme un cadre permettant d'intégrer dans la comptabilité non seulement le capital financier, mais aussi le capital humain et naturel, ce qui vise à préserver ces ressources (voir phrase 8 du texte). 2. **Conception de la comptabilité** : Les sections sur les principes fondateurs de CARE soulignent la nécessité de tenir compte des coûts de maintien des capitaux naturels et humains, et d'en faire une obligation comptable (voir phrases 157-158). Cela représente un dispositif juridique dans le sens où il propose des méthodes concrètes pour valoriser et préserver ces biens. 3. **Application dans les organisations expérimentatrices** : Les exemples de mise en œuvre dans des projets tels que ceux des CUMA et Fermes d'Avenir montrent comment CARE est utilisé pour valoriser l'impact social et environnemental des pratiques agricoles, ce qui est une réponse directe à l'accaparement de ressources par des acteurs économiques traditionnels (voir phrases 126-128). 4. **Discussion sur

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

l'impact des actions** : Le texte discute également des enjeux de l'évaluation des impacts des actions sur les capitaux naturels et humains, ce qui constitue un cadre juridique pour mesurer et justifier les actions contre l'accaparement (voir phrases 147-149). 5. **Réflexion sur les communs** : La notion de communs est centrale dans le texte, où il est argumenté que la comptabilité CARE doit prendre en compte les valeurs des ressources partagées et les droits des communautés à y accéder et à les gérer (voir phrases 172-173). Ces éléments montrent que le texte ne se limite pas à poser des concepts théoriques, mais explore activement les implications pratiques et juridiques de ces propositions dans le cadre de la lutte contre l'accaparement des ressources.

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. **Section II : Références juridiques en lien avec la propriété** - Cette section mentionne des articles du Code civil (article 544 et article 714) qui définissent les droits de propriété et l'usage commun des choses, ce qui est fondamental pour comprendre les bases juridiques des communs (phrases 1-2). 2. **Cas n° 1 et n° 2**- Dans la discussion des cas d'acquisition de forêts (phrase 4 à 6), le texte illustre comment des collectivités peuvent devenir propriétaires de ressources naturelles tout en limitant leurs droits d'aliénation, ce qui protège la ressource contre l'accaparement par des acteurs privés. 3. **Outils de réglementation des usages** - La section III mentionne divers outils réglementaires, tels que des chartes de gestion et des délibérations communales, qui sont conçus pour encadrer l'utilisation des ressources et favoriser un accès équitable (phrase 1-2). 4. **Outils de sécurisation de la propriété en commun** - Les structures juridiques proposées, par exemple, les groupements fonciers agricoles et les sociétés civiles de gestion foncière, visent à protéger les ressources contre l'accaparement tout en permettant une gestion collective (phrase 1-2). 5. **Des outils de répartition des faisceaux de droits** - Cette partie du texte aborde comment répartir les droits d'accès et de prélèvement sur les ressources, ce qui est crucial pour prévenir leur appropriation par des intérêts privés (phrase 3).

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Protection sociale et communs** : L'une des thématiques principales du texte est la relation entre la protection sociale et les communs. Le texte souligne que "les communs contribuent à redessiner un imaginaire et une théorie politique de la protection sociale fondés sur la participation de sujets de droits" (p. 38). Cela implique une remise en question des formes traditionnelles de protection sociale en faveur de dispositifs qui favorisent la coopération et la gestion collective des ressources. 2. **Réforme de la protection sociale** : Le texte évoque plusieurs propositions pour une réforme de la protection sociale qui pourrait inclure des principes de gestion des communs, renforçant ainsi l'idée que des dispositifs juridiques peuvent être repensés pour mieux répondre aux enjeux contemporains (p. 40-41). 3. **Engagement citoyen et hospitalité** : Le mouvement des communs met aussi l'accent sur l'hospitalité et l'accueil des réfugiés, soulignant que ces actions doivent être intégrées dans un cadre de protection sociale qui valorise la solidarité et l'engagement

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

collectif (p. 51). 4. **Critique du néo-libéralisme** : Le texte critique l'impact néo-libéral sur les systèmes de protection sociale, soulignant la nécessité de rétablir une légitimité et une efficacité à travers des dispositifs qui respectent les droits des citoyens, ce qui inclut des propositions concrètes pour améliorer l'accès aux ressources communes (p. 46-47).

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Commissions Syndicales du Pays Basque** : Ces commissions jouent un rôle central dans la gestion collective des ressources naturelles, garantissant l'accès équitable aux ressources selon des droits d'usage irrévocables, ce qui est un dispositif juridique important contre l'accaparement (phrases 4-5). 2. **Terre de Liens** : Cette initiative cherche à faciliter l'accès au foncier agricole, promouvant la démocratie foncière et questionnant la propriété privée au profit de formes collectives de gestion, illustrant ainsi une proposition contre l'accaparement des terres agricoles (phrase 5). 3. **Propositions de réforme des SAFER** : Le texte mentionne des propositions visant à redéfinir le rôle des SAFER pour assurer la préemption des terres agricoles et à intégrer des usagers dans leur gouvernance, ce qui constitue un cadre juridique proposé pour lutter contre la spéculation foncière et l'accaparement (phrase 19). 4. **Initiatives autour des droits d'usage collectifs** : Les initiatives visant à préserver des droits d'usage collectifs sur les ressources telles que l'eau et l'alimentation sont évoquées, mettant en avant la nécessité d'agir à l'échelle pertinente pour protéger ces ressources (phrases 12-13). 5. **Comptabilité écosystème centrée (CEC)** : Le texte explore l'application de la CEC comme un outil permettant de garantir l'accès aux ressources et de soutenir des communautés dans leur gestion, en intégrant des dimensions sociales et environnementales (phrase 21).

« REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques conçus pour lutter contre l'accaparement des ressources, notamment à travers la mise en place d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) qui formalise les engagements de divers acteurs. Voici des exemples explicites : 1. **Accord de Gestion Territoriale (TMA)**: Le texte mentionne que "la mise à jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) en juin 2025 a formalisé des engagements de plusieurs parties prenantes" (phrase 30). Cela indique un dispositif juridique pour gérer l'utilisation des terres et protéger l'agriculture urbaine contre l'urbanisation. 2. **Protection foncière**: Il est également indiqué que "la Ville de Roubaix a proposé de classifier le site comme zone agricole dans le plan urbain métropolitain, protégeant efficacement le site de futures constructions" (phrase 32). Cela démontre un mécanisme juridique pour prévenir l'accaparement des terres agricoles par des intérêts privés. 3. **Engagements des parties prenantes**: Le texte décrit comment différents acteurs, y compris des institutions publiques et des associations locales, ont engagé des "engagements au sein du TMA" pour soutenir la gestion des sols et la lutte contre la dégradation environnementale (phrase 63). Cela montre un cadre collaboratif et juridique pour défendre les biens communs. 4. **Mécanisme de compensation**: La mention d'un "mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine" (phrase 78) souligne l'utilisation

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

d'outils juridiques pour adresser les impacts de l'urbanisation et aligner les investissements sur la restauration des sols.

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés contre l'accaparement de l'eau et d'autres biens communs par des entreprises privées. Par exemple, il est fait référence à des mécanismes tels que "la délibération de l'organe délibérant d'une collectivité" et "l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée", qui sont des dispositifs juridiques permettant d'accompagner des initiatives citoyennes et de favoriser la gestion partagée des ressources. Plusieurs extraits illustrent cela :- Phrase 1 : "À Thiers, la municipalité a participé à l'expérimentation locale « Territoire zéro chômeur de longue durée » (loi du 29 fév. 2016 et loi du 14 déc. 2020)."- Phrase 2 : "À Grenoble, la commune met à disposition la force publique pour « normaliser » les communs (délibération du 28 mars 2022)."- Phrase 3 : "Le Pacte Pastoral s'est créé dans un dialogue entre les acteurs du territoire et ceux qui participent à sa gestion et a abouti à une sorte de contrat social."

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte aborde directement la question des dispositifs juridiques et des solutions financières pour lutter contre l'accaparement de ressources considérées comme des communs, notamment dans le contexte de la finance sociale et solidaire. Plusieurs passages explicitent cette intention : 1. **Mention des ressources menacées** : Dans la phrase 1.2, il est évoqué que le groupe de recherche se questionne sur "quelles ressources menacées ou fragilisées" devraient être gérées comme des communs. Cela fait référence aux ressources naturelles et à la nécessité de les protéger contre des appropriations privées. 2. **Réflexion sur le financement des communs** : À la phrase 22, il est discuté de la manière de "financer les communs sans dénaturer leur finalité", ce qui implique une réflexion sur les dispositifs juridiques et financiers à mettre en place pour protéger ces ressources. 3. **Rôle de la banque en tant que commun** : À la phrase 21, on se demande si la banque peut être vue comme un "commun" et comment cela pourrait influencer la gestion des ressources. Cela implique une réflexion sur les réglementations financières et les lois qui pourraient soutenir cette vision. 4. **Références aux législations historiques** : Dans la phrase 21, il est également mentionné que certaines "législations bancaires historiques" pourraient être mobilisées pour soutenir les acteurs des communs, ce qui fait directement écho à la question des dispositifs juridiques. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de discuter des communs de manière théorique, mais propose également des pistes concrètes et des réflexions sur les structures juridiques et financières qui pourraient être mises en œuvre pour lutter contre l'accaparement des ressources essentielles.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des initiatives qui visent à contrer les inégalités d'accès à l'alimentation, en faisant référence à des concepts comme la "démocratie

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

alimentaire" et l'approche des "communs". Par exemple, la phrase 10 évoque la nécessité de "relocaliser les chaînes de pouvoir et de démocratie", soulignant une approche qui pourrait inclure des dispositifs juridiques dans le cadre des initiatives citoyennes et des pouvoirs publics. De plus, la phrase 14 indique que "les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté", ce qui laisse entendre que des règles et des dispositifs pourraient être élaborés pour protéger ces ressources contre l'accaparement. Enfin, le texte critique également les réponses de la puissance publique, notamment en ce qui concerne l'aide alimentaire, ce qui sous-entend une réflexion sur les dispositifs juridiques existants et leur efficacité, indiquée par la phrase 24. Ainsi, bien que le texte ne se concentre pas exclusivement sur les dispositifs juridiques, il aborde clairement la question de l'accès à des ressources partagées et des initiatives visant à contrer les inégalités.

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

1. La mention du "Data Governance Act" dans la section II souligne un cadre juridique proposé pour la régulation des données (phrase 8). 2. La discussion sur les "coopératives de données" dans la section I, qui est liée à des modèles juridiques et organisationnels pour la mutualisation des données, met en avant la nécessité d'établir des structures permettant de négocier les conditions d'utilisation des données (phrases 6 à 8). 3. La référence à "MyCo" comme intermédiaire de données aux yeux de la Data Act dans la section V montre comment des structures juridiques sont mises en place pour réguler l'utilisation des données (phrase 12). Ces éléments montrent que le texte traite des dispositifs juridiques existants ou proposés pour lutter contre l'accaparement des données par des acteurs privés, ce qui est en lien avec la thématique des biens communs.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Par exemple, il est mentionné que "A Thiers, la municipalité a participé à l'expérimentation locale « TZCLD » et a conduit à la création de quatre entreprises à but d'emploi (EBE) qui revendiquent des actions autogérées." (phrases 11-12). De plus, le texte fait référence à la "délibération de l'organe délibérant d'une collectivité" à Grenoble, illustrant comment des outils juridiques peuvent être utilisés pour soutenir des initiatives communs. (phrase 11). Enfin, on trouve des mentions des "outils juridiques" et "outils financiers" qui permettent de faciliter la collaboration entre collectivités et acteurs des communs, indiquant une prise en compte des mécanismes juridiques pour protéger ces ressources. (phrase 10).

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des approches contre l'accaparement des ressources communes, en particulier à travers le Pacte Pastoral Intercommunal, qui est présenté comme un cadre juridique visant à gérer les biens communs, notamment en matière de pastoralisme. Par exemple, la phrase 3 mentionne la délibération adoptée par la Communauté de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Communes, soulignant les fondements d'une intendance territoriale. De plus, le texte aborde la question de la propriété et de l'usage des ressources naturelles, en précisant que "face au morcellement de la propriété privée et à la multiplicité de propriétaires tant privés que publics, la délibération de l'intercommunalité réexamine les questions de propriété" (phrase 51). Cela indique une réflexion sur les dispositifs juridiques pour encadrer l'usage des biens communs face à des défis tels que la fragmentation de la propriété. Le texte souligne également la nécessité d'outils et de dispositions juridiques qui favorisent la gestion collective et partagée des ressources, comme indiqué dans la phrase 62, où il est question des "contrains négociées au nom d'une solidarité territoriale sociale et écologique".

« Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives »

Le texte traite de dispositifs juridiques ou de politiques publiques proposés pour contrer des monopoles, bien que cela soit fait de manière implicite. Par exemple, il est mentionné que les acteurs publics doivent "adopter des politiques publiques anti-monopoles" (phrase 3, point 3). Cela suggère une volonté de mettre en place des cadres juridiques pour lutter contre l'accaparement des ressources numériques par des entreprises privées. De plus, l'appel à "travailler à l'articulation des échelles territoriales" (phrase 3, point 3) et la nécessité d'une "souveraineté numérique" (phrase 3, point 3) impliquent également une perspective sur la régulation et la protection des biens communs numériques. Bien que le texte ne mentionne pas explicitement les biens communs tels que l'eau ou la forêt, il se concentre sur la nécessité de protéger des ressources numériques, ce qui est un parallèle pertinent avec la question posée.

« Klaxon_29 »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques ou proposés pour lutter contre l'accaparement des biens communs, notamment à travers le concept d'« appels à communs ». Par exemple, dans les phrases 31 à 33, il est mentionné que ces "appels à communs" sont présentés comme de nouveaux dispositifs censés s'inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations via la commande publique ou les appels à projets. Cela indique une volonté de repenser le financement des initiatives collectives en dehors des logiques de marché. De plus, les phrases 37 à 39 soulignent que ces appels à communs sont censés soutenir des initiatives qui luttent contre les logiques de guichet et favorisent la transversalité, ce qui implique une volonté de protéger les biens communs face à leur marchandisation par des intérêts privés. Ainsi, le texte traite clairement de dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour contrer les effets néfastes des logiques de marché sur les biens communs.

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre l'accaparement des biens communs, notamment à travers des exemples concrets comme les "Pactes" développés par Labsus et le modèle de "règlement d'administration partagée". Voici

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

quelques exemples précis : 1. **Pactes développés par Labsus** : Le texte mentionne que ces pactes permettent aux citoyens gérant des communs d'interpeller la puissance publique. Cela indique l'existence d'un dispositif juridique qui favorise la participation citoyenne et la gestion des biens communs (phrase 5). 2. **Modèle de règlement d'administration partagée** : Ce modèle est présenté comme un élément structurant des relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes, facilitant ainsi des partenariats spécifiques en faveur des biens communs (phrase 7). 3. **Statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** : Le texte souligne que ce statut permet aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative, influant ainsi sur la gouvernance et la prise de décision des projets (phrase 7, phrase 8).

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Il mentionne des concepts clés qui évoquent des dispositifs de protection des communs. Par exemple, dans la section où il est question de la réappropriation et de la préservation des ressources face aux formes diverses de privatisation et de captation (phrase 1 dans la dernière liste de points), il suggère une volonté de contrer l'accaparement par des mécanismes qui pourraient être considérés comme des dispositifs juridiques ou des propositions pour contrer de telles pratiques. De plus, l'idée de "nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 3 dans la même liste) renvoie également à la proposition de dispositifs juridiques qui visent à protéger les ressources communes contre les appropriations privées.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques en relation avec l'accaparement des biens communs, en particulier dans le contexte des initiatives de transition écologique et solidaire (TES). Par exemple, il est mentionné que les outils de gestion utilisés dans les initiatives de la TES ne sont pas neutres et influencent la manière dont les acteurs agissent (phrase 47). Cela implique une réflexion sur la régulation et les dispositifs juridiques qui entourent ces initiatives. De plus, le texte souligne la nécessité pour les organisations publiques et privées qui financent ces initiatives d'interroger leur posture et les effets de leurs outils de gestion et d'évaluation (phrase 49), ce qui implique également une question de régulation juridique face à l'accaparement de ressources. Ces éléments montrent que le texte traite de manière directe des dispositifs juridiques en lien avec la protection des biens communs contre l'accaparement, bien qu'il ne développe pas des propositions juridiques spécifiques.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. La mention de la nécessité d'une "gouvernance efficiente" pour éviter la destruction des biens communs (phrase 11) indique une préoccupation pour les mécanismes de régulation, même si les dispositifs juridiques spécifiques ne sont pas explicitement décrits. 2. La référence à la constitution

italienne et à la nécessité d'un "combat social" pour "sanctuariser" les biens communs (phrase 12) évoque des dispositifs juridiques proposés dans le cadre de la protection des biens communs. 3. La discussion sur les droits de propriété et sur la façon dont la distribution des droits peut guider la réflexion sur la valeur et sa distribution (phrase 22) également. Cela fait allusion aux dispositifs juridiques potentiels dans la gestion des ressources communes. 4. L'idée de recourir à des outils sans utiliser "les armes du capitalisme propriétaire" (phrase 22) implique également des propositions de dispositifs juridiques qui pourraient être mis en place pour protéger les communs.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Plusieurs passages mentionnent explicitement des lois ou des dispositifs qui tentent de réguler l'utilisation de ces ressources. 1. **Mention de lois et dispositifs juridiques** : - La phrase 4 mentionne « la loi de 46 sur le statut du fermage et les SAFER pour réguler le foncier », ce qui indique une action juridique pour protéger les biens communs. - La phrase 2 mentionne également une « loi de 66 sur l'élevage » qui implique la collaboration entre l'État, la recherche, les coopératives et les producteurs pour la gestion des ressources. 2. **Gestion collective de l'eau** : - Dans la phrase 6, il est fait référence à la « gestion collective de l'eau (passage des forages individuels au partage d'une masse d'eau) », ce qui illustre un effort pour établir des dispositifs juridiques pour gérer l'eau en tant que bien commun. 3. **Évolution de la gouvernance** : - La phrase 16 discute de la nécessité de reconnaître le droit de la communauté à établir ses propres règles, ce qui implique un cadre juridique pour la gestion collective des ressources. Ces exemples montrent que le texte traite directement des dispositifs juridiques liés à la protection des ressources communes, ce qui répond à la question posée.

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et pratiques en lien avec la protection des communs, en particulier à travers la mise en place de projets comme les "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD) et l'école ETRE, qui visent à garantir des droits sociaux et à créer des emplois décents. Par exemple, il est indiqué que ces projets sont "sous garantie publique" et impliquent des structures de gouvernance locale pour assurer la gestion des ressources humaines et la création d'emplois, ce qui implique un cadre juridique spécifique. Des éléments pertinents incluent : - **Phrase 6** : "gouvernance : Comité Local pour l'Emploi (représentants de tous les acteurs locaux...)" qui souligne la structure de gouvernance mise en place en réponse à l'accaparement des ressources par des acteurs privés. - **Phrase 7** : "droit à un emploi décent pour des personnes privées durablement d'emploi" qui évoque le droit et les mécanismes juridiques conçus pour protéger les personnes de l'accaparement économique.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, la phrase suivante aborde directement la nécessité de créer des règles pour protéger ces ressources : "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 16). De

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

plus, le texte évoque la nécessité de "se réapproprier l'économie et ses outils de régulation" (phrase 16), ce qui implique une réflexion sur les dispositifs juridiques à mettre en place ou à adapter pour contrer l'accaparement par des acteurs privés. En outre, le passage qui parle de la "diversité telle des communs, des communes, des acteurs" (phrase 10) et la nécessité d'une "approche très opérationnelle" (phrase 10) suggèrent également une réflexion sur les outils et dispositifs nécessaires pour gérer ces communs, bien que cela ne soit pas détaillé comme des propositions de dispositifs juridiques spécifiques.

« *Les_communs_de_proximite* »

Plusieurs passages mentionnent des initiatives et des législations qui s'opposent à la privatisation ou à la marchandisation de biens communs tels que l'eau et l'éducation. 1. Dans le chapitre sur l'expérience de santé communautaire, Dominique Acker souligne que les centres de santé communautaire (CSC) sont des exemples de communs de proximité, ayant pour but de répondre aux besoins de la population et d'assurer l'accès à des soins de santé. Les CSC sont présentés comme un moyen d'impliquer les habitant·e·s dans la définition et la gestion des services de santé (p. 85-90). 2. Le chapitre sur les écoles-biens communs en Italie explique comment la législation italienne sur la « subsidiarité horizontale » permet aux citoyens de s'organiser pour gérer les écoles comme des biens communs, soulignant l'importance de l'initiative citoyenne et de la coopération avec les administrations locales (p. 116-118). 3. Dans le chapitre sur les ressourceries, il est discuté comment ces initiatives, qui s'attaquent à la gestion des déchets et promeuvent le recyclage, sont considérées comme des communs de proximité. Elles sont souvent en conflit avec des entreprises privées qui estiment que ces initiatives créent une concurrence déloyale (p. 210-212).

« *Manifeste_post_covid_19* »

Le texte évoque explicitement des dispositifs juridiques et des propositions face à des problématiques liées à l'accaparement par des entreprises privées. Par exemple, la mention de "changer les règles du jeu : droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes" (phrase 78) indique une proposition de réforme juridique. De plus, l'idée de "clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique" (phrase 79) fait référence à des dispositifs juridiques spécifiques qui pourraient être mis en œuvre pour protéger les biens communs contre des appropriations abusives.

De façon absente :

« *Le_Sens_Du_Travail_En_Questions* »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés contre l'accaparement de l'eau, de la forêt, ou d'autres biens communs par des entreprises privées. Les thématiques abordées concernent principalement le sens du travail, l'organisation du travail, et les dynamiques des organisations de l'économie sociale et solidaire, sans mentionner de dispositifs juridiques ou de propositions spécifiques relatives à la protection des biens communs. Aucun

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

exemple ou terme lié à des dispositifs juridiques contre l'accaparement par des acteurs privés n'est présent dans le texte. Les discussions se concentrent sur des aspects de l'engagement des travailleurs, la critique du management, et la place du numérique, mais ne font pas allusion à des mesures législatives ou à des propositions relatives à la protection des biens communs.

« *Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin* »

Le texte fourni ne traite pas de dispositifs juridiques utilisés ou proposés contre l'accaparement de l'eau, de la forêt ou d'autres biens communs par des entreprises privées. Bien qu'il mentionne des règlements et des directives (comme les conventions internationales et le droit français) qui pourraient potentiellement être liés à la protection de l'environnement, il n'explore pas spécifiquement les dispositifs juridiques en réponse à l'accaparement par des acteurs privés. Aucune phrase ne fait explicitement référence à cette problématique dans le texte.

« *Sensibilisation_a_CARE_juin_2023* »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés contre l'accaparement de l'eau, de la forêt ou d'autres biens communs par des entreprises privées ou des appropriations privées. Il se concentre principalement sur les concepts de commun et de comptabilité, ainsi que sur la méthodologie CARE, sans mentionner de lois ou de dispositifs juridiques spécifiques liés à la protection des biens communs. Aucun exemple ou terme pertinent lié à la question posée n'est présent dans le texte.

« *Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024* »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés contre l'accaparement de l'eau, de la forêt, ou d'autres biens communs par des entreprises privées. Les thématiques abordées tournent principalement autour de la comptabilité alternative, de la méthode C.A.R.E., et de l'expérimentation au sein d'organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), sans mentionner des dispositifs juridiques ou des mesures spécifiques contre l'accaparement des biens communs. Aucune phrase ne fait référence à des lois ou régulations concernant la protection des ressources naturelles ou des biens communs face à des appropriations privées.
Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés contre l’accaparement de l’eau, de la forêt ou d’autres biens communs par des entreprises privées ou certains appropriators privés. Il se concentre principalement sur l'importance des plateformes coopératives et leur rôle dans la transition écologique, démocratique et solidaire, sans aborder spécifiquement des mesures juridiques ou des dispositifs contre l’accaparement de ressources communes. Les termes et exemples donnés se rapportent plutôt à la coopération, à l'économie sociale et solidaire, et à la structuration de réseaux de plateformes, sans mentionner de lois, de régulations ou de propositions juridiques en lien avec l'accaparement des biens communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Critère C.22 – Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) de structures de communs sociaux rénovés : communs de services de proximité, tiers lieux, mutuelles alimentaires

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde de manière approfondie la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour les communs sociaux, en se concentrant sur des exemples concrets tels que les mutuelles, les tiers-lieux et les communs de services de proximité. Voici quelques éléments clés qui illustrent cette thématique : 1. **Mutuelles et associations de solidarité** : Le texte mentionne les mutuelles et les associations de solidarité comme des exemples historiques de gestion des communs (phrase 1.1). Cela montre que des structures juridiques existent déjà, qui peuvent être considérées comme des communs sociaux. 2. **Pacte pastoral intercommunal** : Ce pacte est décrit comme un commun territorial co-construit, ayant une base juridique dans une délibération de la communauté de communes (phrase 2.4). Cela illustre comment une structure juridique peut être utilisée pour instituer un commun. 3. **Politique en faveur des communs à Grenoble** : Le texte évoque une délibération adoptée par la ville de Grenoble, qui ouvre la gouvernance des biens communs et vise à favoriser la coopération entre citoyens et collectivités (phrase 2.4). Cela représente un exemple d'initiative politique pour structurer les communs. 4. **Tiers-lieux et initiatives citoyennes** : Les initiatives telles que la co-construction d'un skatepark à Lezoux et le développement de dynamiques de communs à Lille sont également citées comme des exemples de dispositifs juridiques et de collaborations entre collectivités et citoyens (phrase 2.4). 5. **Outils juridiques** : Le texte souligne la diversité des mécanismes juridiques utilisés pour encadrer les relations entre communes et initiatives de communs, tels que les conventions de subvention et les expérimentations territoriales (phrase 4.2.1). Cela souligne l'importance de la structuration juridique dans la réalisation de ces projets.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

1. **III.B. Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée**- Ce passage traite du projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée", qui est un exemple de structure de communs sociaux. Il est mentionné que l'emploi est un bien commun et que le projet se concentre sur la création d'emplois utiles pour la communauté, soulignant les aspects juridiques et sociaux liés à la gestion de ces emplois (phrases 1-2, p. 22-23). 2. **III.C. CUMAs : CARE et la coopération agricole** - Dans cette section, il est expliqué comment les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) utilisent la méthode CARE pour mutualiser des ressources et développer des pratiques agricoles durables. Les CUMA sont présentées comme des structures de communs qui favorisent la coopération entre agriculteurs pour la gestion des ressources (phrases 1-3, p. 30-31). 3. **III.D. Fermes d'Avenir : CARE et Agroécologie** - Ce passage aborde comment l'association "Fermes d'Avenir" utilise CARE pour promouvoir des pratiques agroécologiques, ce qui représente un dispositif juridique et organisationnel en faveur des communs alimentaires (phrases 1-3, p. 33-34). 4. **IV.C. Ville de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Grenoble : une ville soutenable en commun**- Cette section évoque comment la ville de Grenoble envisage d'utiliser CARE pour intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion des services publics, ce qui montre l'application des communs au niveau municipal (phrases 1-2, p. 45-46). Ces exemples illustrent clairement des dispositifs juridiques et organisationnels en lien avec les communs sociaux, abordant à la fois des initiatives existantes et des propositions pour renforcer ces structures.

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques utilisés et proposés dans le cadre des structures de communs sociaux rénovés, en se concentrant particulièrement sur des exemples concrets comme MyCo et Mobicoop. 1. **MyCo** est mentionnée comme une coopérative de données qui agit comme intermédiaire de données, avec des services permettant aux organisations de consentir à certains usages de leurs données (phrase 12). Elle est un exemple concret de dispositif juridique qui s'inscrit dans le cadre des communs. 2. **Mobicoop** est également discutée, notamment en ce qui concerne son travail sur les données et le lancement d'un standard de données de mobilité (RDEX+) pour favoriser l'interopérabilité (phrase 13). Cela montre l'application concrète de dispositifs juridiques dans le domaine des services de proximité. 3. Le texte aborde également des concepts tels que le "Data Governance Act" et des coopératives de données, qui sont présentés comme des structures juridiques en développement pour réguler l'utilisation des données (phrases 7 et 8).

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

1. **Pacte pastoral intercommunal (PPI)** : Cette initiative, co-construite autour du pastoralisme et adoptée sous forme de délibération de la Communauté de communes en 2015, est un exemple explicite de dispositif juridique utilisé pour structurer un commun (phrases 4-5). 2. **Co-construction d’un skatepark** : Ce projet, mené par l’association Département des Petits Mondes en lien avec l’intercommunalité, est également mentionné comme un exemple où des documents sont disponibles en open source, favorisant l’expansion de ce modèle (phrase 8). 3. **Politique en faveur des communs à Grenoble** : Le texte mentionne une délibération votée par la ville, visant à ouvrir la gouvernance des biens communs et à favoriser la coopération entre citoyens et collectivités (phrase 10). 4. **Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)** : Ce programme, qui prend l’emploi comme ressource, utilise un comité local de l’emploi comme instance de gouvernance, illustrant un cadre juridique particulier (phrase 11). 5. **Outils juridiques et financiers** : Le texte explique les divers mécanismes juridiques et leurs implications dans la gouvernance des communs, comme le contrat de subvention ou le statut d’association, qui sont des dispositifs juridiques concrets utilisés pour encadrer ces initiatives (phrase 12-13).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte aborde de manière significative les dispositifs juridiques et structures de communs sociaux rénovés, notamment à travers la mention explicite de "plateformes coopératives", "tiers-lieux", et "mutuelles" dans le cadre de l'alliance proposée. Cela se retrouve dans la phrase 2, où il est fait appel à ces acteurs pour rejoindre l'alliance contre les grandes plateformes capitalistes. De plus, la déclaration souligne l'importance d'établir des politiques publiques et de soutenir les plateformes d'intérêt général, ce qui renforce l'idée d'une structure juridique pour les communs. Des phrases spécifiques qui illustrent cette centralité incluent :- "nous appelons tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes à nous rejoindre et notamment : les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques, les collectivités territoriales, l'État et l'Union européenne, les mutuelles, les associations, les coopératives" (phrase 2). - "Il est urgent que les acteurs publics déploient des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s" (phrase 3).

« *Klaxon_29* »

Le texte aborde en profondeur la question des dispositifs juridiques et des structures de communs sociaux rénovés, notamment à travers la mention des "appels à communs". Ces dispositifs sont présentés comme de nouvelles formes d'appels à projet visant à soutenir des initiatives collectives, en opposition à la marchandisation et à la mise en concurrence des associations. Des exemples spécifiques de ces dispositifs incluent : 1. **Appels à communs** initiés par divers financeurs publics ou privés, tels que l'appel "Réinventer nos communs" de la Fondation de France et l'appel "Résilience des Territoires" de l'ADEME (phrases 98 à 100). 2. La mention de collaborations avec des structures comme la "Fabrique des Mobilités" et la "Fabrique à Communs des Tiers-Lieux" (phrase 111). Le texte souligne également les défis et les critiques associés à ces dispositifs, tels que le risque de dépendance vis-à-vis des financeurs et la dilution de la dimension politique des communs (phrases 90-92, 144-145). Ainsi, il traite à la fois des dispositifs déjà en place et de ceux qui sont proposés, en distinguant clairement les deux.

« *Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales* »

1. **Outils de réglementation des usages** : - Exemple de la "Charte de gestion de la forêt - L'Hermitage, Autrêches (60)" et "Charte de co-construction - La Ferme du Trichon, Roubaix (59)" (phrase 4). - Mention des "Délibérations sur le Pacte Pastoral Intercommunal" et "Délibération communale « Principes pour une administration coopérative »" (phrase 5). 2. **Outils contractuels normatifs** :- Exemples de "Bail (dont bail emphytéotique) - Terres de liens" et "Prêts à usage ou commodat - SCIC Tetris" (phrase 6). 3. **Des structures juridiques d'acquisition** :- Mention de "Groupement foncier agricole- initiatives foncières agricoles citoyennes" et "Société civile de gestion foncière agricole- SCGFA Larzac" (phrase 9). 4. **Des structures juridiques de gestion** :- Exemples de "Statuts coopératifs limitant la lucrativité : SAS loi 47, SCIC : Ecolieux" et "Sociétés d'intérêt agricole d'électricité SICAE" (phrase 10). Ces éléments montrent clairement les dispositifs juridiques

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

utilisés et proposés pour structurer les communs sociaux, incluant des exemples concrets de projets et de règlements qui contribuent à la mise en œuvre des communs dans divers contextes locaux.

« *Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie* »

Le texte aborde de manière significative la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour les communs sociaux rénovés, en particulier à travers des exemples concrets tels que les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) et les modèles de règlement d'administration partagée en Italie. Voici quelques passages qui illustrent cela : 1. **SCIC et partenariat avec les pouvoirs publics** :- Phrase 6 : "La forme de SCIC souvent choisie par les initiatives de notre échantillon favorise une telle posture."- Phrase 7 : "Le statut de SCIC a ainsi aidé dans ce 'rapport de force' ; de même que la reconnaissance en SIEG (service d'intérêt économique général) que Tetris a souhaité obtenir." 2. **Modèle de règlement d'administration partagée** :- Phrase 7 : "L'existence du « modèle de règlement d'administration partagée » est un élément structurant des relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes." - Phrase 8 : "Ce cadre de référence qu'apporte ce modèle de règlement d'administration partagée en faveur des biens communs, pour 'mettre ensemble le secteur public, privé, les citoyens et le tiers secteur, qui, en quelque sorte, « se responsabilisent ».'" 3. **Exemples spécifiques d'initiatives** :- Phrase 6 : "Le cas italien doit tout d'abord être mentionné, autour des Pactes développés par Labsus." - Phrase 8 : "L'Assemblée des communs de Lille a notamment développé avec la métropole de Lille une notion de 'tiers de confiance' vis à vis des pouvoirs publics." Ces passages montrent que le texte traite explicitement de dispositifs juridiques, en fournissant des exemples concrets et des réflexions sur leur impact sur la gouvernance et la participation citoyenne, ce qui en fait une thématique centrale de l'analyse.

« *Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif* »

Il est question de l'impératif de réappropriation et de préservation des ressources, de l'autogouvernement des collectifs, et des ajustements de droits de propriété et d'usage partagés, ce qui est fondamental pour la mise en place de communs de services de proximité, de tiers lieux et de mutuelles alimentaires. Voici quelques exemples pertinents extraits du texte : 1. "ils reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés ;" (phrase 12) 2. "ils posent comme objectifs la réappropriation et la préservation des ressources" (phrase 11) 3. "ils reposent sur la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision et, en conséquence, sur l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes ;" (phrase 13)

« *Sensibilisation_a_CARE_juin_2023* »

Le texte aborde de manière centrale les dispositifs juridiques et conceptuels liés aux communs, notamment à travers le modèle CARE, qui est un cadre comptable proposé pour intégrer les dimensions sociales et environnementales dans la comptabilité des organisations. Bien que le texte ne donne pas des exemples spécifiques de structures comme des communs de services de proximité, des tiers lieux ou des mutuelles alimentaires, il traite des principes et des méthodes qui

pourraient s'appliquer à ces types de communs. Par exemple, dans la section intitulée "LES PRINCIPES DE CARE", le texte évoque la nécessité de prendre en compte différents types de capitaux (humains, naturels, financiers), ce qui est essentiel pour la gouvernance et la structuration des communs. Les phases de la méthode CARE (certaines étant mentionnées en détail dans les phrases 17 et 18) décrivent comment identifier et préserver ces capitaux. De plus, l'expérimentation Actypôles-Thiers mentionnée dans la section 3 semble indiquer une approche d'application de ces principes dans des contextes de communs, ce qui renforce l'idée que le texte est bien centré sur la question des dispositifs juridiques et méthodologiques pour les communs sociaux.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Coopératives et associations** : Le texte mentionne des coopératives comme mécanisme de gestion collective, ce qui est un exemple de dispositif juridique. Par exemple, la phrase 3 parle de "coopératives (bien connus)" et la phrase 4 mentionne les "CUMA (Coopératives d’Utilisation de Matériel Agricole)", qui illustrent des dispositifs existants. 2. **Dispositifs collectifs** : À la phrase 6, il est fait mention de "Dispositif collectif (loi de 66 sur l’élevage)", soulignant l'interaction entre l'État, la recherche et les producteurs à travers un cadre juridique spécifique. 3. **SAFER et statut du fermage** : Le texte fait référence à la "loi de 46 sur le statut du fermage et les SAFER pour réguler le foncier" (phrase 5), un exemple de régulation juridique qui touche aux communs de services de proximité. 4. **AOP Comté** : La gestion de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) est évoquée (phrase 12), ce qui montre un cadre juridique spécifique pour des ressources alimentaires, illustrant comment les communs peuvent être encadrés juridiquement. 5. **SCIC** : La phrase 10 mentionne des "SCIC avec 6 collèges de parties prenantes", qui sont des structures juridiques pour organiser la gouvernance collective autour de ressources partagées.

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte traite de manière approfondie de dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des structures de communs sociaux rénovés, en particulier à travers le modèle C.A.R.E. (Comptabilité socio-environnementale) et les projets comme TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) et l'École ETRE. Voici quelques exemples et références spécifiques : 1. **TZCLD**- Ce projet a pour objectif de créer des emplois décents et accessibles, en tenant compte des compétences et des souhaits des salariés, et en se basant sur l'utilité pour le territoire. Ce projet est mentionné à plusieurs reprises, notamment dans les phrases 5, 6 et 7, illustrant des pratiques de communs à finalité sociale. 2. **École ETRE**- Cette structure propose des formations gratuites à des métiers manuels essentiels à la transition écologique, sans sélection des candidats. Cela est discuté dans la phrase 26, où l'école est présentée comme une réponse pour intégrer des jeunes éloignés de la formation et de l'emploi dans des activités utiles. 3. **Les Entreprises à But d'Emploi (EBE)**- Le texte mentionne l'expérimentation de modèles de gestion comptable adaptés aux EBE qui intègrent des critères sociaux et environnementaux, ce qui est discuté dans plusieurs sections, y compris les phrases 10 et 34.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles* »

1. **Exemples de dispositifs juridiques et de structures de communs sociaux** : - **Mutuelles alimentaires** : L'association "Pour une sécurité sociale de l'alimentation - Alsace" est mentionnée comme créant une mutuelle de l'alimentation fondée sur la solidarité, la cotisation et la décision collective, qui est un exemple explicite de dispositif juridique proposé pour des communs sociaux (phrase 4, paragraphes 4). - **Tiers lieux** : Le projet du Collectif des paysans urbains du Trichon, qui mêle démocratie alimentaire et accès à la nature sur une friche industrielle, illustre un tiers lieu avec un cadre juridique de convention temporaire avec la Métropole européenne de Lille (phrase 4, paragraphe 4). - **Communs de services de proximité** : Les Commissions Syndicales du Pays Basque illustrent une gestion collective de biens indivis et montrent comment des dispositifs juridiques locaux sont utilisés pour organiser l'accès aux ressources naturelles (phrase 4, paragraphes 4). 2. **Dispositifs juridiques utilisés** : Le texte évoque également divers outils juridiques tels que les sociétés civiles immobilières (SCI), les groupements fonciers agricoles (GFA), et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) comme moyens pour créer des formes de propriété collective (phrase 10, paragraphes 10). Ces exemples et discussions montrent une reconnaissance des structures de communs sociaux rénovés, illustrant comment des dispositifs juridiques peuvent être utilisés pour promouvoir des initiatives citoyennes autour des communs.

« *Les_communs_de_proximite* »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des structures de communs sociaux rénovés, notamment à travers des exemples de communs de services de proximité tels que les centres de santé communautaires, les écoles-biens communs, et les fablabs. Ces éléments se retrouvent dans plusieurs sections du texte, notamment dans les chapitres concernant les expériences de santé communautaire (chapitre 3), les écoles en Italie (chapitre 4), et les réflexions sur les communs de services de proximité (chapitre 5). 1. **Centres de santé communautaires** : Le chapitre 3 présente différents centres de santé communautaires (CSC) comme exemples de communs de proximité, signalant leur fonctionnement participatif et leur ancrage territorial (phrase 83-85). Ces centres sont décrits comme des entités qui cherchent à répondre aux besoins de santé des populations, en intégrant les usagers dans le processus décisionnel, ce qui est une caractéristique essentielle des communs. 2. **Écoles-biens communs** : Dans le chapitre 4, les auteurs discutent de l'idée des écoles en tant que biens communs, mettant en avant l'importance de l'autonomie et de la participation des citoyens pour transformer l'école en un espace de bien commun ouvert à la communauté (phrase 115-117). Les écoles sont présentées comme des services qui devraient fonctionner de manière collaborative, et non seulement comme des institutions publiques fermées. 3. **Fablabs et autres initiatives** : Le chapitre 2 mentionne les fablabs comme des espaces qui pourraient devenir des communs, en mettant en avant leur capacité à offrir des services de proximité, tout en travaillant sur la co-création et le partage des ressources (phrase 57-59). Les fablabs illustrent comment des initiatives citoyennes peuvent répondre aux besoins locaux, en créant des communs d'urgence, comme cela a été le cas pendant la pandémie de Covid-19. 4. **Définition des communs de proximité** : Dans le chapitre 5, Benjamin Coriat définit les communs de services de proximité comme des entités ancrées sur un territoire, d'initiative

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

citoyenne et régies par des règles élaborées en commun, visant à servir l'intérêt général (phrase 143-145). Cette définition souligne l'importance des dispositifs juridiques qui permettent la création et la gestion de ces communs. Ces exemples et définitions démontrent clairement que le texte aborde de manière centrale la question des dispositifs juridiques et des structures de communs sociaux rénovés, en apportant des illustrations concrètes de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement.

« *Manifeste_post_covid_19* »

Le texte aborde de manière détaillée plusieurs dispositifs juridiques et pratiques innovantes relatifs aux communs sociaux rénovés, en se concentrant sur des exemples concrets de structures qui émergent ou se renforcent à la suite de la crise du Covid-19. 1. **Open Food France** est mentionnée comme une plateforme de réservation et de gestion de commandes sous licence libre, permettant l'émergence de points de distribution locaux de nourriture en circuit-court, ce qui répond à un besoin pressant suite à la fermeture des marchés (phrase 54). 2. **Coopcycle** est présentée comme une plateforme de logistique urbaine à vélo, également sous licence libre, qui aide à l'organisation de circuits locaux de distribution, favorisant des pratiques justes pour les livreurs (phrase 60). 3. **France Barter** permet aux entreprises d'échanger des biens et services sans utiliser leur trésorerie, illustrant un modèle d'entraide entre entreprises en période de crise (phrase 65). 4. **Pwiic** facilite l'échange de services entre habitants, contribuant à la solidarité locale (phrase 68). 5. **EtikBnB** offre des solutions d'hébergement temporaire aux soignants, illustrant une réponse rapide et coopérative à un besoin urgent (phrase 71). Ces exemples illustrent clairement des dispositifs juridiques proposés ou en cours de développement pour renforcer les communs sociaux, intégrant des modèles de gouvernance qui favorisent la solidarité et l'implication des usagers.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques utilisés pour la création et la gestion de communs sociaux, notamment à travers le projet REVALS et l'accord de gestion territoriale (TMA) signé par divers acteurs locaux. 1. **Territorial Management Agreement (TMA)** : Le TMA est un exemple explicite d'un dispositif juridique formalisant les engagements de multiples parties prenantes, y compris la Ville de Roubaix et diverses organisations. Cela est mentionné dans la phrase 5 : "A key achievement of the project was the update and signing of a new Territorial Management Agreement (TMA) in June 2025..." 2. **Engagements de partenaires** : Les engagements pris par des acteurs comme le Centre hospitalier de Roubaix et le centre d'action sociale (CCAS) sont également des exemples de dispositifs juridiques qui soutiennent des initiatives de communs, comme indiqué dans les phrases 88-90 : "Partenord Habitat, the social housing landlord... The Roubaix Hospital Centre... The social action centre (CCAS) is joining forces with the partners...". 3. **Expérimentation de méthodes de comptabilité écologique** : Le texte évoque l'utilisation de la méthode CEROI pour évaluer les bénéfices sociaux et environnementaux, ce qui souligne une approche juridique innovante liée à la gestion des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs. Cela est détaillé dans la phrase 69 : "In November and December 2024, two workshops were held with urban farmers... to familiarise them with the CEROI (Community Engagement Return on Investment) method..." Ces éléments montrent clairement que le texte aborde des exemples de dispositifs juridiques en lien avec des structures de communs sociaux rénovés, conformément à la question posée.

De façon directe :

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des structures de communs sociaux rénovés, notamment à travers des dispositifs tels que les "communs territoriaux", les "communs financiers" et les "coopératives de données". Voici quelques exemples : 1. **Communs territoriaux** : Le texte mentionne les "communs « territoriaux » à préserver, promouvoir et financer" (phrase 16). Cela s'inscrit dans le cadre de la recherche-action sur l'activation des communs de territoire pour la transition écologique et solidaire (phrase 18). 2. **Communs financiers** : Il est fait référence à "les "communs financiers", outils de place ou outils financiers "en communs"" (phrase 16), ce qui indique un intérêt pour les dispositifs juridiques liés à des outils financiers collectifs. 3. **Coopératives de données** : Le texte discute de l'idée de créer une "coopérative de données" qui ne marchandise pas les données mais développe des services au bénéfice des adhérents/sociétaires (phrase 14). Cela représente un exemple concret de dispositif proposé pour gérer des ressources de manière collective.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, il évoque "l'installation du supermarché coopératif à « finalité sociale »" (phrase 7) et "des jardins partagés" (phrase 4), qui sont des exemples de dispositifs liés à des communs de services de proximité. En outre, la mention de "l'aide alimentaire" et des initiatives de transition, tout en critiquant leur efficacité pour inclure les publics défavorisés, indique également un lien avec des propositions de structures de communs sociaux rénovés (phrases 8 et 11).

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte traite explicitement des dispositifs juridiques utilisés dans le cadre des communs sociaux rénovés, en particulier à travers l'exemple du "Pacte Pastoral Intercommunal" mentionné dans la phrase 37. Cette partie décrit comment ce pacte a été adopté et les rôles des différents acteurs impliqués dans la gestion des communs. De plus, il est précisé que le pacte sert de base à une gouvernance partagée qui inclut les collectivités locales et les éleveurs, ce qui correspond à la notion de structures de communs sociaux. L'expression "Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal (CAPPI)" dans la phrase 48 illustre également la mise en place d'un dispositif juridique spécifique pour la gestion collective de ressources partagées. De plus, plusieurs références à des "dispositifs juridiques" et à des "outils juridiques" au fil du texte montrent une attention particulière aux mécanismes formels nécessaires pour établir et maintenir ces structures de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs. Par ailleurs, le texte évoque le cas de L'Hermitage où des "conventions, baux, charte d'usages" sont utilisés pour encadrer la gestion des communs (phrase 63). Cela montre également l'existence de dispositifs juridiques proposés pour soutenir les communs de services de proximité.

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte aborde la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des structures de communs sociaux rénovés, en particulier à travers les références à des organisations "en communs" et à l'économie sociale et solidaire (ESS). Bien que ce ne soit pas le thème central, il mentionne des exemples de nouvelles formes d'organizing et des dynamiques alternatives, qui peuvent inclure des dispositifs juridiques. 1. La phrase "Les organisations « en communs » apportent, elles, de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing, notamment dans les territoires" (phrase 44) indique que des exemples de structures de communs sociaux existent et sont en développement. 2. De plus, le texte évoque les "initiatives collectives plus informelles" et les "coopérations de proximité", ce qui sous-entend une réflexion sur les dispositifs juridiques pertinents pour soutenir ces structures (phrase 57).

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques ou d'organisation utilisés ou proposés pour les communs sociaux rénovés, en particulier en relation avec des initiatives de transition écologique et solidaire. Par exemple, il fait référence à des "initiatives collectives (essentiellement de l'ESS) ayant des portes d'entrée différentes dans la TES (mobilité, emploi, eau potable, tiers-lieu, alimentation, bien vivre ensemble…)" dans la phrase 19. Ici, le terme "tiers-lieu" évoque directement un exemple de dispositif proposé dans le cadre des communs de services de proximité. De plus, il est fait mention de la "Coop des Communs" et de la "Chaire ESS", qui sont des structures visant à promouvoir des échanges entre acteurs et chercheurs, ce qui indique une forme d'organisation collective (phrase 13). Cela montre qu'il y a une exploration des dispositifs qui pourraient soutenir des communs sociaux.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Par exemple, il fait référence à des "structures de l'ESS" (Économie Sociale et Solidaire) et à des principes qui pourraient être liés aux communs, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le partage de valeur (phrases 13, 21, 22, et 23). Plus précisément, la phrase 23 évoque les "principes et des pratiques fortes" de l'ESS qui pourraient être adaptés aux communs, mentionnant des dispositifs tels que "une personne/une voix", "réserves impartageables", et "patrimoine inaliénable des associations", qui sont des exemples de mécanismes juridiques pouvant soutenir les communs. De plus, la discussion sur la "répartition des pouvoirs de contrôle", la "licences à réciprocité", et les

"marques collectives" dans les phrases 22 et 23 renvoient également à des dispositifs juridiques pertinents.

« *Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun* »

Par exemple, les phrases suivantes en fournissent des illustrations concrètes : 1. **Mutuelles et coopératives** : La phrase 3.3 "Cette combinaison donne au système une grande flexibilité, combinant propriété privée, publique et propriété commune" renvoie aux mutuelles comme un dispositif de protection sociale qui s'inscrit dans une approche des communs. 2. **Coopératives d'activité et d'emploi (CAE)** : La phrase 3.3 mentionne que "les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) sont un exemple pionnier depuis plus de vingt ans", soulignant le rôle des CAE dans la mutualisation des risques et des droits des travailleurs. 3. **AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)** : La phrase 3.4 mentionne que l'AMAP illustre un projet de coproduction alimentaire qui permet de sécuriser les conditions de travail dignes à l'agriculteur, mettant en avant le principe des communs dans le domaine de l'alimentation.

« *Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des structures qui peuvent être considérées comme des communs sociaux rénovés, notamment à travers le modèle C.A.R.E. qui est présenté comme une méthode comptable alternative pour les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). 1. **Exemples de structures** : Le texte évoque plusieurs structures comme les "EBE" (Entreprises à But d'Emploi) et "SCIC" (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui illustrent des communs sociaux. Par exemple, dans la phrase 7, il est mentionné : "permettre la représentation des différentes parties prenantes au sein d'une SCIC". 2. **Dispositifs juridiques** : Bien que le texte ne détaille pas les dispositifs juridiques spécifiques, il fait référence à l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. qui est mise en œuvre dans des structures comme les EBE, qui pourraient être considérées comme des dispositifs juridiques à part entière dans le cadre de l'ESS. Cela est lié à la phrase 24, où il est discuté des "actions de préservation" et de la "dette héritée".

« *Edito_Newsletter_avril_2025* »

Par exemple, il est question de la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" et de "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" (phrases 5 et 8). De plus, le texte évoque la création d'"infrastructures et outils adaptés" (phrase 10), ce qui fait allusion à des dispositifs pouvant être liés à des structures de communs sociaux.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Par exemple, il fait référence à des "circuits courts déployés via CoopCircuits" et à des "réseaux de distribution d'urgence facilités par Coopcycle" (phrase 6). De plus, il évoque des plateformes

coopératives comme "Mobicoop", "Ridygo", "Commown", et "Label Emmaüs", qui illustrent des initiatives concrètes dans le domaine des communs de services de proximité (phrase 7).

De façon absente :

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte ne traite pas de dispositifs juridiques utilisés ou proposés dans le cadre de structures de communs sociaux rénovés, tels que les communs de services de proximité, les tiers lieux ou les mutuelles alimentaires. Il se concentre principalement sur la méthode CARE appliquée à l'ostréiculture, l'état des habitats marins, et divers aspects réglementaires liés à la protection de l'environnement marin, sans aborder des exemples spécifiques de dispositifs juridiques ou d'initiatives liées aux communs sociaux.

Critère C.23 – Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et foncier sur la base des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs exemples concrets sont donnés, illustrant à la fois des initiatives existantes et des propositions pour renforcer les relations entre collectivités locales et communs. 1. **Exemples de dispositifs juridiques** : Le texte mentionne plusieurs initiatives qui mettent en œuvre des dispositifs juridiques en lien avec les communs, tels que :- Le **Pacte pastoral intercommunal** à Causses Aigoual Cévennes, qui a été adopté sous forme de délibération de la Communauté de communes (CC) en 2015 (phrase 2.4).- La **délibération de la ville de Grenoble** portant sur les "principes pour une administration coopérative" qui vise à renforcer la coopération entre citoyens et collectivité dans la gestion des biens communs (phrase 2.4).- L'initiative de **Territoire zéro chômeurs de longue durée** à Thiers, qui a conduit à la création d'entreprises autogérées, soutenues par des dispositifs juridiques spécifiques (phrase 2.4). 2. **Distinction entre dispositifs juridiques utilisés et proposés** : Le texte fait une distinction claire entre les dispositifs en place (comme ceux mentionnés ci-dessus) et ceux qui sont encore à l'état de proposition ou d'expérimentation, soulignant la nécessité de clarifier les conditions de faisabilité des communs. 3. **Rôle des collectivités** : Il est précisé que les collectivités locales peuvent prêter leur force pour que les communs s'institutionnalisent, tout en mentionnant les différents types d'outils juridiques qu'elles peuvent utiliser pour interagir avec les communs (par exemple, conventions de subvention, délibérations, etc.) (phrases 2.3.3 et 4.2.1). 4. **Outils juridiques et leur impact sur les communs** : Le texte souligne que les outils juridiques ne sont pas neutres et qu'ils peuvent influencer la manière dont les communs se développent et s'organisent (phrase 4.2.2).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs* »

Plusieurs passages soulignent la création de mécanismes associés à la gestion des ressources comme des communs, ainsi que des exemples pratiques et théoriques. 1. **Exemples de dispositifs juridiques et pratiques** :- Le texte mentionne la possibilité de considérer la banque elle-même comme un "commun" (phrase 21), introduisant l'idée de repenser le rôle de la banque dans une perspective de gestion collective des ressources.- Il aborde des propositions de législations bancaires historiques qui ont pensé le système bancaire comme un "commun" pour les acteurs financiers et pour l'intérêt général (phrase 21).- L'idée d'une "coopérative de données" est également évoquée, où les données seraient gérées comme des communs pour éviter leur marchandisation (phrase 15). 2. **Recherches et initiatives** :- Le projet ACTTES est cité comme une initiative visant à activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire, soulignant l'importance de la finance soutenable dans le développement de nouveaux communs (phrases 18 et 19).- La réflexion sur le financement des communs, incluant la création d'outils financiers "en commun", est également abordée, ce qui illustre les efforts pour développer des solutions adaptées à la gestion collective des ressources (phrase 23). 3. **Conceptualisation des communs** :- La définition des communs et leur gouvernance, inspirées des travaux d'Elinor Ostrom, sont discutées tout au long du texte, avec des références à des systèmes de droits et d'obligations pour ceux qui accèdent aux ressources partagées (phrases 4, 11).- La réflexion sur les communs urbains en Italie, qui relie la propriété à l'intérêt collectif et aux droits humains fondamentaux, est également pertinente (phrase 8). Ces éléments démontrent que le texte investit largement dans la question des dispositifs juridiques et des nouvelles pratiques de propriété et d'usage dans le domaine immobilier et foncier, en inscrivant ces réflexions dans un cadre plus large de transformation sociale et de durabilité.

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

1. **Pacte Pastoral Intercommunal** : Ce dispositif est clairement cité comme un exemple de mise en place d'un cadre juridique pour la gestion des communs. La phrase mentionne que "Le Pacte Pastoral a été adopté lors d’une délibération du 13 mai 2015 par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes" (phrase 18). Ce pacte sert à établir une gouvernance partagée et à formaliser des engagements des divers acteurs du territoire. 2. **Réexamen des questions de propriété** : Le texte évoque comment la délibération de l’intercommunalité "réexamine, sans négliger la place des dits propriétaires, les questions de propriété entourant 'l’artefact' Drailles" (phrase 26). Cela illustre une tentative de redéfinir les rapports de propriété en fonction de l'intérêt général. 3. **Outils juridiques existants** : La description des "outils et catégories qui permettraient de sortir de la crise de la dimension sociale du droit" (phrase 12) fait référence à des dispositifs juridiques qui pourraient être utilisés pour favoriser la gestion des communs. 4. **Engagements et normes de gestion** : Le texte stipule que le Pacte pastoral "formalise en droit de valeurs territoriales par des orientations d’aménagement et de gestion, et des normes sur les comportements et les pratiques" (phrase 32), illustrant ainsi comment des outils juridiques peuvent être utilisés pour instaurer de nouvelles normes et pratiques.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Klaxon_29 »

1. **Appels à communs** : Le texte mentionne les "appels à communs" comme de nouveaux dispositifs qui visent à soutenir la réalisation de communs. Ces initiatives sont présentées comme des réponses à la marchandisation et à la mise en concurrence des associations, ce qui est central à la question posée (phrases 84-86). 2. **Dispositifs de financement** : Il est fait référence à divers appels à projets financés par des organismes publics et privés, qui cherchent à promouvoir des initiatives basées sur les communs, comme par exemple l'appel "Réinventer nos communs" de la Fondation de France. Cela illustre l'utilisation de dispositifs juridiques pour créer de nouveaux rapports de propriété dans les domaines sociaux et culturels (phrases 90-92). 3. **Critiques des appels à communs** : Le texte critique également la manière dont ces dispositifs peuvent réduire la conception des communs à de simples ressources partagées, soulignant une tension entre les intentions des financeurs et la réalité des pratiques sur le terrain (phrases 80-81). Cela met en lumière les défis juridiques et structurels que posent ces dispositifs dans l'établissement de nouveaux rapports de propriété.

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Ruraleses »

- Dans la section III, intitulée "DES EXEMPLES D'OUTILS AU SERVICE DES INITIATIVES DE COMMUNS, LEURS BUTS, LEURS USAGES", plusieurs types d'outils réglementaires et contractuels sont mentionnés, tels que des "Outils de réglementation des usages" (phrase 1), des "Outils contractuels normatifs" (phrase 4), et des "Outils de sécurisation de la propriété en commun" (phrase 8). - Des exemples concrets sont fournis, comme les "Charte de gestion de la forêt", "Délibération communale", et différents types de baux, qui montrent une diversité d'approches juridiques (phrases 3-8). - En outre, le texte évoque des structures juridiques comme les "Groupements fonciers agricoles" et des "Sociétés civiles de gestion foncière agricole", illustrant comment ces dispositifs peuvent transformer les rapports de propriété (phrases 10-11).

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Il mentionne plusieurs exemples concrets et en discute en détail. 1. La notion de "pacte d'administration partagée" en Italie, développée par Labsus, est présentée comme un cadre juridique facilitant les relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes (phrase 6, paragraphe 5). Ce modèle structure les interactions autour des biens communs et illustre un dispositif juridique concret. 2. Le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est également mis en avant comme un outil juridique permettant aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative, ce qui modifie les dynamiques de gouvernance et de prise de décision (phrase 5, paragraphe 7). Cela illustre comment de nouveaux statuts juridiques peuvent redéfinir les rapports de propriété et d'usage. 3. L'exemple de Tetris est évoqué, où le statut de SCIC a permis des interactions spécifiques avec les collectivités et a conduit à des changements dans la gestion de l'espace public (phrase 5, paragraphe 7). 4. Le texte discute également des enjeux de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

pouvoir et des rapports de force entre les initiatives de communs et les pouvoirs publics, soulignant l'importance de dispositifs juridiques pour articuler ces relations (phrase 6, paragraphe 6).

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Exemples de dispositifs juridiques** : Le texte mentionne que la protection sociale doit être revisitée par l'approche politique des communs (page 14, § 3.5). Le texte souligne que les communs peuvent contribuer à redessiner un imaginaire de la protection sociale fondé sur la participation des sujets de droits, ce qui implique une réflexion sur les droits d'accès et d'usage des ressources. 2. **Distinction entre dispositifs utilisés et proposés** : Le texte fait référence à des dispositifs existants, tels que l'assurance chômage et les coopératives d'activité et d'emploi, qui illustrent des pratiques de protection sociale basées sur les communs (page 48, § 3.3). Il propose également une réforme des systèmes de protection sociale pour intégrer des modèles de gestion collective et d'autogestion, ce qui indique une volonté d'instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usage. 3. **Nouveaux rapports de propriété** : Il est mentionné que les communs peuvent redéfinir les rapports entre les citoyens et les ressources de protection sociale, en plaçant l'accent sur la co-production et la co-définition des politiques publiques (page 43, § 3.2). Cela implique que les bénéficiaires de la protection sociale deviennent des acteurs actifs dans la gestion et l'élaboration des dispositifs qui les concernent.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Dispositifs juridiques mentionnés** : Le texte évoque des dispositifs juridiques tels que la "loi de 46 sur le statut du fermage" et les "SAFER pour réguler le foncier" (phrase 3, section "Restitution des cas d’études / Yves Madeline"). Ces références montrent l'usage de la législation pour gérer les biens communs fonciers. 2. **Gouvernance collective** : La section sur la gouvernance collective (phrase 10, section "Les enseignements du point de vue de la gouvernance collective") souligne que sans gouvernance collective, il n'y a pas de communs agricoles, mettant en lumière la nécessité de structures juridiques pour encadrer ces communs. 3. **Échelle de gouvernance collective** : L'identification d'une échelle de gouvernance collective et les critères associés (phrase 12, section "APPROCHE EMPIRIQUE : L’IDENTIFICATION D’UNE ÉCHELLE DE GOUVERNANCE COLLECTIVE À PARTIR DES ENSEIGNEMENTS DU GROUPE") montrent comment les dispositifs de choix collectif et la reconnaissance des droits de la communauté sont cruciaux pour établir des communs. 4. **Exemples de projets** : Le texte cite des projets spécifiques, comme "Passeurs de Terres" qui achète des terres et les gère avec des clauses environnementales (tableau des expériences). Cela démontre l’application concrète de dispositifs juridiques pour instaurer de nouveaux rapports de propriété. 5. **Contexte historique et évolution** : La discussion sur l'évolution des communs et leur gestion dans le temps, avec des références à des systèmes de gestion de l'eau reconnus par l'UNESCO (phrase 16), souligne l'importance des cadres juridiques dans le maintien et la transformation des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles* »

1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- La mention des **sociétés civiles immobilières (SCI)**, **groupements fonciers agricoles (GFA)**, et **sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)** comme moyens d'inventer de nouvelles formes de propriété collective (p. 10, § 1.2).- L'organisation **Terre de Liens**, qui facilite l'accès au foncier agricole en promouvant la démocratie foncière et en questionnant la propriété privée (p. 12, § 1.2).- L'**acquisition foncière** par des organisations comme la **Fondation des pêcheurs**, qui vise la renaturation des rivières, et qui utilise des outils juridiques comme les préemptions des SAFER (p. 13, § 1.2). 2. **Propositions de réformes juridiques** :- Des suggestions pour réformer le cadre juridique afin de mieux reconnaître et protéger les communs fonciers, comme modifier l'article 542 du Code civil et redéfinir le statut des SAFER (p. 14, § 2.3). 3. **Instruments de gouvernance** :- Le texte mentionne des **outils de gestion** mobilisés par des collectifs qui s'appuient sur des conventions juridiques existantes pour garantir l'accès et la gestion collective des ressources naturelles (p. 10, § 3).

« *Les_communs_de_proximite* »

Plusieurs sections du texte abordent directement cette question, notamment en lien avec les initiatives des communs de proximité et les réflexions autour de l'économie sociale et solidaire (ESS). Par exemple :- Dans le chapitre 5, "Définir les communs de services de proximité", il est mentionné que les communs de proximité sont des entités ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne, régies par des règles élaborées en commun, avec l'objectif de servir l'intérêt général (p. 143). - Le chapitre 7, rédigé par Jean-Claude Boual, examine comment les services publics ont évolué en relation avec les communs, notamment en soulignant la nécessité d'une gouvernance adaptée et d'une réévaluation des services d'intérêt général face aux enjeux contemporains (p. 197).- Thomas Perroud, dans le chapitre 8, discute des risques de capture des communs par l'État et propose des solutions de partenariat public-commun, indiquant comment ces partenariats peuvent être structurés pour garantir l'autonomie des communs tout en bénéficiant de ressources publiques.

« *Manifeste_post_covid_19* »

1. **Open Food France** (phrases 35-41) : Une plateforme de réservation et de gestion de commandes développée sous licence libre, permettant l'émergence de points de distribution locaux de nourriture en circuit-court. Cela montre comment un cadre juridique alternatif aux modèles commerciaux traditionnels peut favoriser de nouveaux rapports d'usage. 2. **Coopcycle** (phrases 43-49) : Une plateforme de logistique urbaine réservée aux coopératives et initiatives à but non lucratif, démontrant comment une structure juridique spécifique peut soutenir des pratiques de distribution locale. 3. **EtikBnB** (phrases 63-67) : Une initiative de logement temporaire pour soignants qui illustre comment les coopératives du tourisme peuvent redéfinir les rapports de propriété en réponse à des besoins spécifiques. 4. **France Barter** (phrases 51-57) : Un système d'échange de biens et services sans recours à la trésorerie, qui montre comment des dispositifs juridiques peuvent permettre de nouvelles formes de solidarité économique. 5. **Suggestions de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

changements réglementaires** (phrases 81-95) : Le texte évoque la nécessité de changer les règles du jeu pour soutenir ces initiatives, comme un droit plus protecteur pour les travailleurs et usagers des plateformes, et une fiscalité avantageuse pour des projets redistribuant la valeur.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte aborde de manière significative la question des dispositifs juridiques utilisés pour établir de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et le foncier, en particulier par le biais de l'Accord de Gestion Territoriale (TMA) et des méthodes d'évaluation écologique. 1. **Territorial Management Agreement (TMA)** : La mise à jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) en juin 2025 est mentionnée comme un accomplissement clé du projet. Cet accord formalise les engagements de plusieurs parties prenantes et reconnaît la contribution de la ferme à la restauration des sols et à la protection de l'utilisation des terres (phrase 7). 2. **Protection de l'utilisation des terres** : Le texte souligne que la ville de Roubaix a proposé de classer le site comme zone agricole dans le plan urbain métropolitain, ce qui protège effectivement la ferme de futures constructions (phrase 8). Cela illustre comment les dispositifs juridiques peuvent instaurer de nouveaux rapports de propriété en empêchant l'artificialisation des sols. 3. **Mécanismes de compensation** : Le projet envisage également de proposer des mécanismes de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine, suggérant que les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine qui restaurent les fonctions des sols (phrase 9). Cela représente une innovation dans la gestion des terres et des ressources. 4. **Exemples de collaboration entre parties prenantes** : Le texte mentionne plusieurs engagements de partenaires, tels que le centre hospitalier et le bailleur social, qui s'engagent dans des initiatives qui renforcent les liens sociaux et environnementaux tout en respectant des objectifs de sobriété foncière (phrase 13 à 19).

De façon directe :

« *Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs* »

Des exemples et des concepts pertinents sont mentionnés, comme l'idée que les communs sont des formes d'organisation sociale qui impliquent des règles de gestion et de gouvernance. Par exemple, la phrase 40, "Pour Élinor Ostrom, les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté", évoque la notion de gestion collective des ressources et des règles de propriété. De plus, la phrase 63 mentionne "Une approche par les communs peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions", ce qui souligne l'importance des communs pour envisager de nouveaux rapports à la propriété et à l'usage des ressources, même si les dispositifs juridiques spécifiques ne sont pas explicites.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

Le texte traite explicitement de dispositifs juridiques et de modèles comptables visant à instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usage dans l'immobilier et le foncier sur la base des communs, notamment à travers le modèle CARE. Voici quelques exemples pertinents : 1. **CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology)** - Le texte présente la méthode CARE, qui est un dispositif permettant de calculer le résultat d'une organisation en tenant compte des externalités sociales et environnementales (phrases 12-13, 22, 23, 36-37). Cette méthode vise à établir une comptabilité qui ne se limite pas aux capitaux financiers, mais qui intègre également les capitaux naturels et humains, ce qui est essentiel pour repenser les rapports de propriété. 2. **Exemples d'expérimentations** - Dans la section sur les **CUMA** (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), il est mentionné que les CUMA cherchent à faire évoluer leur fonctionnement et leur reconnaissance, non seulement comme des groupes d'achat, mais en tant que groupes de développement qui intègrent CARE pour valoriser leurs pratiques collectives (phrases 30-31, 32-33). 3. **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** - Ce projet propose de reconnaître l'emploi utile comme un commun, instaurant ainsi un rapport de propriété sur l'usage de l'emploi au niveau territorial (phrases 22-23, 31-32). Le texte discute de la démarche d'intégration de CARE dans le projet TZCLD pour évaluer l'impact social et environnemental, ce qui est une illustration de la réinvention des rapports de propriété. 4. **Fermes d'Avenir** - L'association travaille sur des modèles de comptabilité qui prennent en compte les enjeux environnementaux et sociaux, démontrant ainsi l'application de CARE pour valoriser des pratiques agricoles durables dans un cadre collectif (phrases 31-32, 33-34).

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Par exemple, le texte fait référence à MyCo, une coopérative de données qui fonctionne comme intermédiaire de données selon le cadre du Data Act (phrase 12), ainsi qu'à Mobicoop, qui travaille sur un standard de données de mobilité (phrase 13). Ces exemples montrent des dispositifs juridiques ou des propositions qui visent à instaurer de nouveaux rapports d'usage des données, qui peuvent être liés aux communs et à la mutualisation des ressources. De plus, le texte aborde la notion de "coopératives de données" dans le cadre du Data Act et discute des implications de l'usage des données personnelles et collectives (phrase 6), ce qui renforce le lien avec la question initiale sur les rapports de propriété dans le domaine immobilier et foncier.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Voici quelques éléments pertinents : 1. **Pacte pastoral intercommunal (PPI)** : "A l'initiative d'un groupe d'éleveurs, le PPI a été co-construit comme un pacte intéressant tous les acteurs du territoire et ceux qui participent à sa gestion. Il a été adopté sous forme de délibération de la Communauté de communes (CC) en 2015." (Phrase 4) 2. **Politique en faveur des communs par la ville de Grenoble** : "En 2022, la ville a voté une délibération « Municipalisme/communs : principes pour une administration coopérative » pour ouvrir la gouvernance des biens communs de la ville."

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(Phrase 5) 3. **Utilisation de dispositifs juridiques** : Le texte mentionne que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, régime d'une société, acte administratif unilatéral, etc.)." (Phrase 10) 4. **Exemples de mécanismes juridiques** : "Des collectivités soutiennent extérieurement les communs, avec trois types d'outils repérés : la convention de subvention ou de mise à disposition, l'utilisation d'expérimentation territoriale, et la délibération de l'organe délibérant d'une collectivité." (Phrase 11)

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte traite de manière explicite des dispositifs juridiques et des exemples de nouvelles formes d'organisation, même si cela n'est pas le thème central. Par exemple, il mentionne la nécessité d'explorer des exemples de "responsabilisation des salariés" (phrase 20) et questionne les "exemples de re-création du commun au sein des organisations" (phrase 22). De plus, il fait allusion aux "démarches multi-critères" (phrase 21) qui pourraient être liées à des dispositifs juridiques en matière d'évaluation et de délibération des parties prenantes. Bien que le texte ne donne pas de détails spécifiques sur des dispositifs juridiques précis, il pose des questions sur les modes de coordination et d'organisation des communs qui pourraient faire référence à des concepts juridiques sous-jacents.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et foncier sur la base des communs. Cela se trouve dans la phrase : "ils reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 19). Cette phrase indique clairement que le projet politique de La Coop des Communs inclut des propositions pour reconfigurer les droits de propriété et d'usage, ce qui est pertinent à la question posée. Bien que le texte aborde également des thèmes plus larges concernant les communs et leur impact sur la société, la mention explicite des "ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" répond directement à la question C23.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des approches liés à la mise en synergie des initiatives de transition écologique et solidaire, en relation avec les communs. Par exemple, la phrase 16 indique que "la culture partagée de la recherche participative a permis de dégager une méthode d'analyse des cas étudiés basée sur une approche par les communs". De plus, la phrase 25 évoque que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et soulève des interrogations sur le rôle des pouvoirs publics et des financeurs, ce qui implique une réflexion sur les dispositifs juridiques en lien avec les initiatives de la transition écologique et solidaire. Bien que le texte ne fournisse pas des exemples concrets de dispositifs juridiques spécifiques, il traite de la question de

manière directe en abordant des concepts comme la mise en synergie des initiatives et le rôle des outils de gestion, qui sont essentiels pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et foncier sur la base des communs.

« *Sensibilisation_a_CARE_juin_2023* »

Le texte traite directement de la question en mentionnant des dispositifs juridiques et des méthodes pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans le domaine des communs, notamment à travers le modèle CARE. Par exemple, à la phrase 12, il est mentionné que "CARE est un cadre conceptuel se référant aux sciences écologiques** et visant à prendre en compte, dans son mode de production, les interactions de l'entreprise avec son environnement". Cela indique une approche innovante pour gérer les ressources et les communs. De plus, les principes de CARE, tels que "LA DOUBLE MATÉRIALITÉ" (phrase 13) et "LES CAPITAUX À CONSERVER" (phrase 13), soulignent des aspects juridiques et de gouvernance qui pourraient transformer les rapports de propriété et d'usage.

« *Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs* »

1. **Distribution des droits de propriété dans les communs** : Le texte mentionne que la distribution des droits de propriété telle que conceptualisée par Ostrom peut guider la réflexion sur la valeur et sa distribution entre différents droits (droit d'usage, droit de gouvernance, etc.) (phrase 22). 2. **Outils pour éviter le capitalisme propriétaire** : Il est également indiqué que le texte explore les types d'outils à utiliser pour éviter les armes du capitalisme propriétaire, comme les licences à réciprocité, les marques collectives, et l'articulation entre propriété intellectuelle et usages (phrase 22). 3. **Principes de l'ESS** : Les principes tels que "une personne/une voix" et l'installation de "réserves impartageables" sont mentionnés comme des instruments pour "sacraliser" le bien commun, ce qui peut être considéré comme des dispositifs juridiques (phrase 23).

« *Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des propositions pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et foncier sur la base des communs, notamment à travers le modèle C.A.R.E. qui est présenté comme une méthode de comptabilité alternative. Justification : 1. La mention de "modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)" dans la phrase 4 indique une proposition pour faire évoluer les pratiques comptables et, par extension, les rapports de propriété dans le domaine des communs. 2. La phrase 26 évoque comment la "révolution comptable" au cœur de C.A.R.E. peut influencer la "construction du modèle socio-économique", ce qui inclut des rapports de propriété. 3. Les discussions autour de la "dette héritée" et "dette contractée" dans les phrases 23 et 31 montrent également une réflexion sur la nature des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

engagements et des responsabilités, qui peut être liée à des dispositifs juridiques en matière de propriété et d'usages.

« *Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25* »

1. **Entreprise à But d'Emploi (EBE)** : Le texte évoque la création d'EBE dans le cadre de projets comme TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée), qui visent à créer des emplois décents et accessibles, adaptés aux besoins locaux. Cela inclut des mesures spécifiques sur la gouvernance et la gestion des emplois (phrases 6- 8). 2. **Modèle C.A.R.E.** : Le texte fait référence au modèle comptable C.A.R.E. comme un cadre conceptuel qui intègre des aspects socio-environnementaux dans la comptabilité, en soulignant l'importance de la préservation des capitaux humains et naturels, ce qui touche à la gestion des ressources et à l'usage des biens communs (phrases 13- 15, 44 - 49). 3. **Gouvernance participative** : L'idée de permettre aux différents acteurs (salariés, représentants des capitaux, etc.) de participer à la définition des tâches et à la gestion de l'organisation est un exemple de dispositif proposé pour modifier les rapports de propriété dans un cadre plus collectif et solidaire (phrases 46- 48).

« *Edito_Newsletter_avril_2025* »

Par exemple, la phrase 15 parle de la nécessité de « réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs », ce qui implique la création de nouveaux dispositifs. De plus, la phrase 18 évoque « la re-conception des cadres socio-économiques et politiques », suggérant une réflexion sur les dispositifs juridiques nécessaires. Bien que le texte ne fournisse pas de détails spécifiques sur les dispositifs juridiques, il souligne l'importance de nouveaux outils et cadres pour intégrer les communs dans le système socio-économique.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Par exemple, il est fait référence à des "plateformes coopératives" qui jouent un rôle dans l'organisation de l'économie et la coopération au sein des territoires (phrases 4, 5 et 6). De plus, il est indiqué que ces plateformes offrent des "outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" et "apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 8). Ce passage suggère l'instauration de nouveaux rapports de propriété et d'usages, bien que le texte ne détaille pas spécifiquement les dispositifs juridiques en question. Enfin, le texte appelle à "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 14), ce qui implique des structures juridiques pour soutenir ces initiatives.

De façon absente :

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et foncier sur la base des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Bien qu'il aborde des thématiques liées aux plateformes numériques alternatives et à la nécessité de réguler le numérique, il ne mentionne pas spécifiquement des dispositifs juridiques ou des exemples concrets relatifs à la propriété foncière ou immobilière. Aucune des sections ne fait référence à des lois, régulations, ou initiatives juridiques en lien avec les communs dans le contexte immobilier ou foncier.

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte fourni ne traite pas de la question posée concernant les dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour instaurer de nouveaux rapports de propriété et d'usages dans l'immobilier et foncier sur la base des communs. Il aborde principalement des problématiques liées à l'ostréiculture, à la préservation du milieu marin, ainsi qu'à des méthodologies de comptabilité socio-environnementale, mais ne mentionne pas spécifiquement les dispositifs juridiques ou leur application dans le contexte des communs. Aucune phrase ne fournit d'exemples ou de propositions relatives à des dispositifs juridiques en lien avec la question.

C3 – des dispositifs juridiques pour un régime spécifique pour les communs d'intérêt général qui ne soient pas contrariés par le cadre du droit de la concurrence

Critère C.31 : Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour lutter contre le libéralisme qui détruit les services publics et vend tout au marché

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

** Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre le libéralisme qui détruit les services publics et vend tout au marché. Plusieurs passages du texte offrent des exemples concrets et des réflexions sur ces dispositifs. 1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- **Pacte pastoral intercommunal** : Le texte mentionne que ce pacte a été co-construit et adopté sous forme de délibération de la Communauté de communes, ce qui illustre comment un dispositif juridique peut être utilisé pour encadrer une initiative locale visant à préserver les biens communs (phrase 2.4).- **Délibération de la Ville de Grenoble** : La ville a voté une délibération pour ouvrir la gouvernance des biens communs et favoriser la coopération entre citoyens et collectivités, ce qui montre une réponse institutionnelle à la nécessité de protéger les communs (phrase 2.4.5).- **Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** : Cette initiative, mentionnée comme une politique portée par la collectivité locale, illustre comment des dispositifs juridiques peuvent servir à renforcer l'auto-organisation et à répondre à des besoins sociaux (phrase 4.2.1). 2. **Propositions de nouveaux outils juridiques** :- Le texte souligne la nécessité de développer des outils juridiques et financiers qui soutiennent l'auto-organisation des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

citoyens sans les soumettre à des logiques bureaucratiques ou marchandes. L'appel à une adaptation des normes et à la création de nouveaux dispositifs est central pour permettre aux initiatives de prospérer (phrases 4.2.2.5 et 4.2.2.6). 3. **Critiques des dispositifs actuels** :- Il est également abordé que les outils juridiques traditionnels, comme les marchés publics, sont souvent jugés insatisfaisants pour les communs, car ils imposent des logiques de compétition et de prescription peu compatibles avec l'esprit des communs (phrase 4.2.2). Ces éléments montrent que le texte s'inscrit dans une réflexion plus large sur les moyens juridiques et les politiques publiques nécessaires pour protéger les communs et contrer les effets du libéralisme sur les services publics.

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques et des mécanismes proposés pour lutter contre le libéralisme et promouvoir une économie sociale et solidaire (ESS) qui préserve les services publics et favorise l'accès aux ressources. Plusieurs exemples de dispositifs juridiques et de réflexions sur la gestion collective des ressources sont fournis, ce qui correspond à la question posée. 1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- La référence à la possibilité de considérer la banque comme un "commun" et à la nécessité de gérer certaines ressources financières comme des communs, ce qui implique une réflexion sur les législations bancaires historiques pouvant être mobilisées à nouveau (phrase 4 du texte).- L'idée d'une "coopérative de données" pour gérer les données des clients de manière collective, sans les marchandiser, est également un exemple de dispositif proposé pour contrer les tendances libérales (phrases 14-15). 2. **Distinction entre dispositifs utilisés et proposés** :- Le texte mentionne des dispositifs historiques existants (comme les législations bancaires) qui pourraient être réactivés (phrase 4) et propose également de nouveaux dispositifs comme des coopératives de données (phrase 15). 3. **Lutte contre le libéralisme** :- Il est souligné que la gestion en commun pourrait être plus efficace que des solutions de marché ou de gestion publique (phrase 7), ce qui fait écho à la lutte contre le libéralisme qui tend à privatiser et marchandiser les ressources.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

1. **Démocratie alimentaire** : La notion de "démocratie alimentaire" est mentionnée comme un cadre qui inclut "de nouveaux droits sociaux et d'action collective" (phrase 27). Cela implique des dispositifs juridiques ou des propositions qui pourraient servir à contrer des pratiques libérales qui nuisent à l'accès équitable aux ressources alimentaires. 2. **Initiatives citoyennes** : Le texte évoque le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation par le biais d'initiatives citoyennes en coopération avec les pouvoirs publics (phrase 29). Cela traduit une proposition d'un cadre juridique permettant de mieux intégrer les besoins des populations dans les politiques publiques. 3. **Inclusion et exclusion** : Les différents exemples de jardins partagés et d'initiatives de transition qui peinent à inclure les publics défavorisés (phrases 19 et 25) mettent en lumière des lacunes dans les dispositifs existants et soulignent la nécessité de réformer ces structures pour garantir un accès équitable à l'alimentation. 4. **Aide alimentaire** : La critique de l'aide alimentaire qui maintient une précarisation et ne garantit pas un équilibre alimentaire (phrase

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

25) montre également un besoin d'intervention juridique pour contrer ces effets négatifs du libéralisme.

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

1. **Data Governance Act** : Le texte mentionne le projet de règlement européen "Data Governance Act" qui est discuté comme une réponse aux enjeux de marchandisation des données (phrase 7). Ce projet est présenté comme un cadre pour faciliter l'usage des données dans un cadre de confiance, séparant les fonctions d'intermédiaire et de ré-utilisateur, ce qui vise à éviter la marchandisation excessive des données (phrase 8). 2. **Coopératives de données** : Plusieurs exemples de coopératives de données, comme MyCo et Mobicoop, sont donnés comme des structures qui peuvent aider à négocier les conditions de réutilisation des données, ce qui représente un modèle alternatif au modèle libéral dominant (phrase 12 et suivantes). 3. **Exemples concrets** : Les exemples de pratiques d'interopérabilité avec des structures comme Startin'Blox et des initiatives telles que Transiscope sont fournis pour illustrer comment ces dispositifs peuvent favoriser un usage éthique et collectif des données, en opposition à l'accaparement par des géants du numérique (phrases 9-10). Ces dispositifs sont décrits non seulement comme des solutions techniques, mais aussi comme des réponses politiques aux problèmes posés par la marchandisation des données, ce qui est central à la question posée.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Le texte aborde de manière détaillée différents dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre le libéralisme et favoriser les communs, notamment en ce qui concerne les services publics et la gestion collective des ressources. Justification : 1. **Outils juridiques, financiers et de gestion mobilisés** : La phrase 28 mentionne explicitement les "outils juridiques, financiers et de gestion mobilisés" pour les démarches des communs, ce qui indique une préoccupation centrale du texte pour les dispositifs juridiques dans le cadre de l'action publique. 2. **Exemples de dispositifs juridiques** : Plusieurs initiatives sont détaillées dans le texte. Par exemple :- **Le Pacte pastoral intercommunal** (phrase 46) est décrit comme un exemple de démarche co-construite qui a été adoptée sous forme de délibération par la Communauté de communes, illustrant un cadre juridique pour la gestion des communs.- **La délibération de la ville de Grenoble** (phrase 68-72) pour « ouvrir la gouvernance des biens communs » et valoriser les pratiques avec les habitants constitue un autre exemple de dispositif juridique proposé. 3. **Risque de soumission à la logique administrativiste** : Le texte met en garde contre les risques que les collectivités locales peuvent rencontrer en intégrant les communs dans une logique administrative (phrase 119-123), soulignant l'importance d'une gouvernance collective et des outils juridiques qui soutiennent cette démarche.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques et des approches communautaires pour lutter contre le libéralisme qui menace les services publics et favorise la mise en marché des biens communs. Voici quelques exemples et termes précis qui illustrent cela : 1. **Pacte Pastoral Intercommunal** (p. 6) : Ce dispositif, adopté par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes, constitue un exemple concret de gouvernance partagée. Il est présenté comme un moyen de gérer les ressources pastorales en impliquant les collectivités locales et les acteurs du territoire, favorisant ainsi une approche participative pour protéger les biens communs. 2. **Délibération de l'intercommunalité** (p. 7) : Cette délibération réexamine les questions de propriété et d'usage autour des « Drailles » et vise à établir une intention collective qui pourrait contrer les effets du libéralisme sur la gestion des ressources naturelles. 3. **Engagement des collectivités** (p. 6) : Le texte mentionne que les collectivités doivent réhabiliter et entretenir les chemins de transhumance, ce qui montre une responsabilité collective dans la gestion des biens communs, en opposition à une tendance à la privatisation. 4. **Plan Simple de Gestion** (p. 12) : Ce plan, élaboré avec la participation des parties prenantes, illustre comment des outils juridiques peuvent être mis en place pour réguler l'accès et l'usage des ressources naturelles, à l'encontre d'une logique de marché. Ces exemples montrent comment des dispositifs juridiques et des mécanismes de gouvernance participative peuvent être utilisés pour contrer le libéralisme et protéger les services publics au sein de la communauté.

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

1. **Politiques publiques anti-monopoles** (phrase 3) : Le texte évoque la nécessité pour les acteurs publics d'adopter des politiques publiques visant à contrer les monopoles, ce qui est un dispositif juridique proposé pour protéger les services d'intérêt général. 2. **Fiscalité juste** (phrase 3) : La mention d'une fiscalité juste implique des propositions juridiques pour soutenir les services publics et les plateformes d'intérêt général, en s'opposant à la logique de marché. 3. **Souveraineté numérique** (phrase 3) : Le texte souligne l'importance de doter l'Europe d'une souveraineté numérique, ce qui implique des dispositifs juridiques pour garantir un contrôle citoyen sur les technologies numériques, en opposition au marché. 4. **Mobilisation des grands plans publics d'investissement** (phrase 3) : L'appel à mobiliser des investissements publics pour des services numériques à destination des citoyens est une proposition concrète de dispositif juridique pour contrer la privatisation des services. Ces éléments montrent que le texte traite directement de dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre le libéralisme, en s'attaquant directement aux problématiques de marché et de services publics.

« *Klaxon_29* »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre le libéralisme qui détruit les services publics et vend tout au marché, en se concentrant notamment sur les "appels à communs". Justification : 1. **Appels à communs** : Le texte mentionne que ces dispositifs sont présentés comme des moyens de s'opposer à la mise en

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

concurrence des associations via la commande publique et les appels à projets, qui sont souvent critiqués pour leur logique de guichet (phrase 61-62). 2. **Critique des dispositifs actuels** : Il est souligné que ces "appels à communs" peuvent en réalité renforcer la dépendance des associations aux financeurs et ne pas répondre à l'intérêt général, mais servir des logiques de rentabilité (phrase 63-64). 3. **Historique et politique des communs** : Le texte évoque également la nécessité de renforcer la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs, en opposition à la logique néolibérale (phrase 75-76). 4. **Concentration et mise en concurrence** : Une critique est faite sur le fait que ces dispositifs peuvent mener à des effets de concentration et à une mise en concurrence accrue entre les associations, ce qui va à l'encontre de l'idée de solidarité et de coopération (phrase 114-118). 5. **Partenariats public/communs** : Le texte aborde le risque que les partenariats directes entre financeurs et individus affaiblissent les négociations entre les pouvoirs publics et les associations organisées, ce qui est une forme de lutte contre le libéralisme (phrase 138-140). Ces éléments montrent que le texte est centré sur la question des dispositifs juridiques et des propositions pour contrer les effets néfastes du néolibéralisme sur les services publics et la vie associative.

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. **Préconisations pour une reconnaissance juridique des biens communs** (phrase 22) : Le texte mentionne quatre préconisations, dont la première est d'introduire un régime de « patrimoine commun » dans la Constitution, ce qui constitue un dispositif juridique proposé pour protéger les biens communs. 2. **Outils réglementaires et contractuels** (section III) : Plusieurs outils sont cités, comme des chartes de gestion, des délibérations communales, et des baux, qui sont des exemples concrets de dispositifs juridiques appliqués pour réguler l'usage des ressources de manière collective et solidaire. 3. **Structures juridiques d’acquisition et de gestion** (section III.2) : La mention de groupements fonciers agricoles et de sociétés civiles de gestion foncière agricole indique des dispositifs juridiques concrets qui permettent de sécuriser la propriété en commun et de lutter contre la privatisation des terres. 4. **Outils de répartition des droits** (section III.3) : La répartition des faisceaux de droits concernant l'accès et l'utilisation des ressources montre comment des dispositifs juridiques peuvent être mis en place pour garantir un usage collectif et équitable, en opposition à la logique libérale.

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Pactes d'administration partagée** : Le texte mentionne le cas italien avec Labsus, qui introduit un modèle de règlement d'administration partagée. Ce modèle permet aux collectivités locales de se responsabiliser, en collaborant avec les citoyens pour la gestion des biens communs (phrases 6-7). 2. **Statut de SCIC** : La mention du statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est importante, car il permet aux collectivités locales de devenir sociétaires aux côtés d'autres acteurs. Cela modifie la posture de la puissance publique, la mettant sur un pied d'égalité avec d'autres acteurs dans le processus décisionnel (phrase 7). 3. **Communautés énergétiques

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

citoyennes** : Le texte fait référence à la réglementation européenne qui a reconnu les communautés énergétiques citoyennes comme acteurs du système énergétique. Cela représente une forme de reconnaissance officielle des initiatives citoyennes face aux structures de marché traditionnelles (phrase 5). 4. **Exemples de dispositifs de gouvernance** : Le texte cite l'Assemblée des Communs de Lille, qui développe des "tiers de confiance" pour établir une relation plus équilibrée entre les pouvoirs publics et les citoyens. Ce cadre favorise une approche collaborative et moins hiérarchique dans la gestion des initiatives (phrase 6). Ces éléments montrent comment le texte s'inscrit dans une réflexion sur des dispositifs juridiques et des pratiques qui visent à contrer le modèle libéral en favorisant la coopération entre citoyens et institutions publiques dans la gestion des ressources communes.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques et des concepts liés à la lutte contre le libéralisme et la privatisation des services publics à travers l'approche des communs. Justification : 1. Le texte évoque les communs comme des moyens de réappropriation et de préservation des ressources face aux formes de privatisation, ce qui constitue un dispositif juridique proposé pour contrer le libéralisme (phrases 29-30). 2. Il mentionne également l'importance des droits de propriété et d'usage partagés, qui peuvent être considérés comme des dispositifs juridiques pour encadrer l'accès et la gestion des ressources (phrase 32). 3. Les principes évoqués visent le dépassement de l'intérêt des seuls membres et mettent en avant l'intérêt général, ce qui souligne une forme de régulation collective contre les logiques de marché (phrase 35). Ces éléments montrent que le texte aborde directement des exemples de dispositifs juridiques et propose une réflexion sur comment ces dispositifs peuvent lutter contre les dérives du libéralisme qui affectent les services publics.

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques et des modèles économiques proposés pour lutter contre le libéralisme qui menace les services publics et favorise la marchandisation. Voici quelques exemples et éléments pertinents : 1. **Référence à TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée)** : Ce projet est présenté comme un exemple de commun à finalité sociale qui vise à créer des emplois décents et accessibles, dans un cadre où la rentabilité n'est pas le critère déterminant, mais plutôt l'utilité pour le territoire et les souhaits des salariés (phrases 5-6). Cela montre une volonté de réorienter l'économie vers des valeurs sociales plutôt que marchandes. 2. **Modèle C.A.R.E.** : La méthode C.A.R.E. est mentionnée comme une approche innovante qui vise à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans la comptabilité et la gestion des entreprises, remettant ainsi en question les normes comptables traditionnelles qui favorisent le capital financier (phrases 12-15). Ce modèle est présenté comme une réponse aux dérives du capitalisme, ce qui est en ligne avec la lutte contre la marchandisation des services publics. 3. **Conception d'une gouvernance participative** : L'idée de gouvernance par les parties prenantes, y compris les personnes historiquement privées d'emploi, est discutée

comme un moyen de renforcer les communs et de répondre aux défis sociaux actuels (phrase 6). Cela touche directement à la question de la gestion des biens communs dans une logique de contre-pouvoir face à un modèle économique libéral. 4. **Critique des reporting extra-financier** : Le texte évoque les limites des normes établies par le capital financier et met en avant la nécessité de développer des modèles comptables qui rendent compte des véritables impacts sociaux et environnementaux, ce qui est une critique directe des logiques de marché (phrases 12-13). Ces éléments démontrent que le texte aborde de manière centrale les dispositifs juridiques et économiques alternatifs en opposition au libéralisme, et propose des solutions concrètes pour la préservation et la valorisation des services publics.

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Commissions Syndicales du Pays Basque** : La gestion collective de ces biens indivis est fondée sur des textes de loi, qui soutiennent le pastoralisme local et garantissent l'accès équitable aux ressources (phrase 4). Cela montre comment un cadre juridique peut résister aux logiques de privatisation. 2. **Terre de Liens** : Cette organisation facilite l'accès au foncier agricole en s'appuyant sur des dispositifs juridiques existants tout en proposant des réformes pour mieux réguler l'usage des terres (phrase 5). Elle questionne la propriété privée au profit de formes collectives de gestion, ce qui est une réponse directe au libéralisme. 3. **Sécurité sociale de l'alimentation** : Inspirée du modèle des mutuelles de santé, cette initiative propose un accès universel et démocratique à une alimentation de qualité, explorant des modèles alternatifs de financement et de gouvernance (phrase 5). Cela illustre une proposition concrète de lutte contre la marchandisation de l'alimentation. 4. **Gouvernance territoriale** : Le texte discute de la nécessité de réformer les SAFER et d'intégrer les usagers dans la gouvernance foncière pour contrer les logiques spéculatives et protéger les communs fonciers (phrase 20). Cela montre une volonté d'inclure des voix citoyennes dans les décisions publiques.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte aborde la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre le libéralisme, notamment à travers l'idée de réinventer les règles du jeu pour protéger les biens communs. Voici quelques éléments clés : 1. **Réinventer les règles du jeu** - Phrase 10 : "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" indique clairement un appel à établir des dispositifs pour protéger les communs face aux dérives du libéralisme. 2. **Dispositifs pour la discussion collective**- Phrase 12 : "il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif, qui passe par la discussion collective: des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" mentionne spécifiquement des dispositifs nécessaires pour favoriser l'inclusion et le dialogue, ce qui peut être interprété comme une proposition pour contrer le libéralisme. 3. **Flexibilité et approche cognitive**- Phrase 8 : "il faut continuer à dire qu'il n'y a pas de boîte à outils spécifique" souligne le besoin d'approches flexibles, ce qui peut être vu comme un moyen de lutter contre des structures rigides imposées par le libéralisme. Ces éléments montrent que le texte s'engage de manière

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

significative dans la discussion autour des dispositifs juridiques et des approches nécessaires pour faire face aux enjeux posés par le libéralisme et défendre les services publics.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques et des initiatives proposées pour lutter contre le libéralisme en promouvant des alternatives, en particulier à travers les plateformes coopératives. Justification : 1. Il est mentionné que les plateformes coopératives "offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 7). Cela implique qu'il existe des dispositifs spécifiquement conçus pour s'opposer aux pratiques libérales qui nuisent aux services publics. 2. Le texte souligne également l'importance de "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 11), ce qui peut être vu comme un exemple de dispositif proposé pour soutenir des alternatives au marché traditionnel. 3. En appelant à "être reconnus et financés par les plans de relance" (phrase 10), le texte propose un dispositif qui pourrait contrer les effets du libéralisme sur les services publics en soutenant les initiatives d'économie sociale et solidaire.

« *Les_communs_de_proximite* »

1. Dans la Partie II, Benjamin Coriat définit les **communs de services de proximité** comme des entités ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne, visant le service de l'intérêt général et la préservation des écosystèmes (section 2). Cette définition montre clairement une volonté de contrecarrer les effets du libéralisme sur les services publics (p. 144-146). 2. Le chapitre 8 de Thomas Perroud s'intéresse à la manière dont les services publics peuvent capter les communs, et propose des solutions pour éviter cette capture, notamment à travers des partenariats publics communs et des systèmes de financement qui respectent l'autonomie des communs (p. 221-222). Il souligne l'importance d'une gestion décentralisée et d'un financement attaché à la personne, plutôt qu'aux structures, afin de préserver l'esprit des communs. 3. Jean-Claude Boual analyse l'impact de l'Union européenne sur les services publics, notamment à travers la libéralisation et la privatisation de ces services, et évoque les **ressourceries** comme exemples de communs de proximité qui peuvent émerger face à la désertification des territoires et l'affaiblissement des services publics (p. 211-218). 4. Enfin, Dominique Acker présente les **centres de santé communautaire** comme des exemples de communs qui répondent aux défaillances du système de santé, en mettant l'accent sur la nécessité d'une participation citoyenne dans leur fonctionnement, et leur potentiel pour transformer le système de santé en France (p. 83-84).

« *Manifeste_post_covid_19* »

1. **Encouragement des plateformes coopératives** : Le texte mentionne que des efforts sont faits pour **contribuer à la visibilité du mouvement des plateformes coopératives** en France, qui sont présentées comme une alternative à la logique marchande (phrase 36). 2. **Soutien et financement des projets innovants** : Il est proposé de **soutenir économiquement ces projets innovants** en

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

tenant compte de leurs spécificités, par des fonds d'amorçage dédiés et des incubateurs (phrase 40). 3. **Repenser la puissance publique** : Le texte suggère de **repenser la puissance publique en tant qu'acteur-partenaire**, notamment par la prise de parts dans des structures telles que les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) (phrase 42). 4. **Changement des règles du jeu** : Le texte insiste sur la nécessité d'**un droit plus protecteur des travailleurs et usagers** des plateformes, ainsi que sur l'instauration de **clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique** (phrase 43). 5. **Politiques de la donnée** : Il est également proposé de mener des politiques de la donnée qui favorisent les tiers de confiance et permettent des mutualisations au service de l'intérêt général (phrase 44).

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

1. **Territorial Management Agreement (TMA)** : Le texte mentionne la création d'un nouvel accord de gestion territoriale (TMA) en juin 2025, qui formalise les engagements de divers acteurs, y compris la ville de Roubaix, pour reconnaître la contribution de la ferme urbaine à la restauration des sols et à la promotion de la santé. Ce dispositif permet de protéger le site de toute construction future, ce qui est un exemple de protection contre les dynamiques de marché qui pourraient compromettre les services publics (phrase 6). 2. **Classification en zone agricole** : La ville de Roubaix propose de classer le site comme une zone agricole dans le plan urbain métropolitain, ce qui offre une protection juridique contre des projets de développement urbain qui pourraient nuire aux services publics et à l'agriculture urbaine (phrase 7). 3. **Compensation pour sols dégradés** : Le texte évoque l'idée d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine, ce qui implique que les projets d'urbanisme financent des projets d'agriculture urbaine qui démontrent leur capacité à restaurer les fonctions des sols. Ceci représente une approche proactive pour contrer l'impact des projets de construction sur l'environnement (phrase 41). Ces exemples illustrent comment le projet REVALS utilise des dispositifs juridiques pour renforcer la gestion collective des biens communs et s'opposer aux tendances néolibérales qui menacent les services publics.

De façon directe :

« *Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care* »

Le texte aborde explicitement des dispositifs juridiques et des propositions pour lutter contre les effets néfastes du libéralisme sur les services publics et la marchandisation, notamment à travers la méthode CARE et des initiatives comme "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée". Justification : 1. **CARE** est mentionné comme un dispositif qui permet de calculer le résultat d'une entreprise en tenant compte des externalités sociales et environnementales (phrase 24-25). 2. **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** est présenté comme une initiative qui cherche à reconnaître l'emploi utile comme un bien commun du territoire, avec des principes qui s'opposent à la logique de marché classique (phrase 22-23). 3. Le texte fait référence à la nécessité de repenser les modèles d'affaires pour rendre compte de la valeur créée par les communs, en lien avec la comptabilité CARE (phrase 49-50). Ces éléments montrent que le texte traite de dispositifs juridiques et de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

propositions pour contrer le libéralisme et défendre les services publics, répondant ainsi à la question posée.

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, la mention des "critique[s] du 'new public management' appliqué à des structures qui ne s'y prêtent pas" (phrase 42) ainsi que la mise en avant de la nécessité de "déconstruire les dominations" et de "re-création du commun au sein des organisations" (phrase 35) soulignent des dispositifs qui pourraient être envisagés pour contrer les effets néfastes du libéralisme sur les services publics. De plus, l'interrogation sur le rôle des syndicats et des corps intermédiaires pour "questionner la subordination et le management libéral" (phrase 50) ainsi que les "initiatives pour contrer leur disqualification grandissante" (phrase 51) montrent clairement une volonté de lutter contre les pratiques libérales à travers des dispositifs juridiques ou organisationnels.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite de dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre le libéralisme, notamment dans le contexte des services publics et de la mise en synergie des initiatives de transition écologique et solidaire (TES). Il évoque plusieurs concepts et initiatives qui visent à contrecarrer les effets négatifs d'un système axé sur le marché. Exemples et termes précis : 1. **"les outils de gestion ne sont pas neutres"** (phrase 42)- Cela implique que les mécanismes de gestion et d'évaluation, qui sont souvent influencés par des logiques libérales, nécessitent une réévaluation pour être adaptés aux initiatives de la TES. 2. **"questionner leur posture et les effets induits sur l'efficacité des outils de gestion et d'évaluation"** (phrase 45)- Cela indique un appel à réfléchir sur les rôles des pouvoirs publics et des financeurs, ce qui suggère une remise en question des structures juridiques et de financement dominantes qui impactent les services publics. 3. **"l'élargissement du collectif de recherche-action répond à cet enjeu"** (phrase 46)- Cela sous-entend que le développement de nouveaux dispositifs de recherche-action et de collaboration est une réponse nécessaire aux défis posés par le libéralisme sur les services publics.

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte traite de dispositifs juridiques et de modèles comptables qui sont utilisés ou proposés pour lutter contre les effets du libéralisme sur les services publics et la commodification de bien communs. Un exemple de dispositif proposé est le modèle CARE, qui vise à intégrer des considérations sociales et environnementales dans la comptabilité des entreprises. Ce modèle met en avant la nécessité de préserver les capitaux humains et naturels au même titre que le capital financier, ce qui peut être perçu comme une lutte contre la logique libérale de maximisation des profits au détriment des ressources communes et des services publics. Exemples et termes précis :- "Le modèle CARE intègre réellement, sans compensation possible, ces 3 types de capitaux" (phrase 13). - "Les enjeux sociaux et environnementaux sont 'externalisés', même quand ils sont pris en

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

compte, dans une comptabilité extra-financière." (phrase 10). - "Il s'agit de traduire en unités monétaires les actions qui s'imposent pour la préservation d'un éco-système" (phrase 14).

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Par exemple, il est fait référence à la constitution italienne qui consacre un principe de subsidiarité permettant aux citoyens d'agir en faveur de l'intérêt général (phrase 12). De plus, le texte souligne que la « sanctuarisation » des biens communs ne peut se faire sans une action résolue des communautés humaines, ce qui implique une forme d'engagement collectif pour défendre ces biens contre les forces du marché (phrase 12). Le texte aborde également la nécessité de revisiter la gestion des droits de propriété et d'usage dans les communs, en s'opposant aux logiques capitalistes (phrase 22). Cela inclut des dispositifs comme des licences à réciprocité et des marques collectives, qui sont présentés comme des outils pour protéger les communs contre la prédation capitaliste (phrase 22).

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte aborde la question des dispositifs juridiques et des propositions visant à lutter contre le libéralisme, notamment en ce qui concerne la protection sociale et les communs. Voici quelques points clés et extraits pertinents : 1. **Mention des "communs" comme alternatives** :- Dans la section **PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS**, il est expliqué que le mouvement des communs peut offrir une nouvelle organisation de la société face aux attaques néolibérales sur la protection sociale. Ce cadre vise à défendre et améliorer les services publics tout en prévenant leur marchandisation (p. 39-40). 2. **Réformes nécessaires pour renforcer la protection sociale** :- Le texte souligne que la protection sociale doit évoluer pour mieux répondre aux défis contemporains, y compris ceux induits par le néolibéralisme. Il est mentionné que le mouvement des communs pourrait permettre d'élargir les droits sociaux et d'améliorer la légitimité des systèmes de solidarité (p. 49). 3. **Critique du ciblage des prestations sociales** :- Il est indiqué que certains acteurs souhaitent réduire la protection sociale à des filets de sécurité pour les plus pauvres, ce qui pourrait affaiblir l'ensemble du système. Ce point est essentiel pour comprendre les propositions de réforme qui visent à maintenir une protection sociale universelle plutôt que ciblée (p. 48). 4. **Exemples de réformes et de pratiques** : - La section relative aux **COMMUNS** évoque des exemples d'initiatives locales qui pourraient servir de modèles pour réformer la protection sociale dans un cadre plus inclusif et solidaire. Il s’agit de réinventer la solidarité en intégrant des pratiques collectives et des expériences de co-production (p. 41-44). Ces éléments montrent clairement que le texte traite de dispositifs juridiques et de réformes proposées pour lutter contre le libéralisme, tout en mettant en avant les communs comme une voie potentielle pour renforcer les services publics et la protection sociale.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des méthodes, notamment l'expérimentation de la méthode C.A.R.E., qui vise à introduire un modèle comptable alternatif pour les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) afin de lutter contre les effets néfastes du libéralisme sur les services publics. Les passages pertinents incluent : 1. **La nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel** (phrase 4, section "LES AXES DE TRAVAIL DU GROUPE") : Cela sous-entend une volonté de contrebalancer les tendances libérales qui peuvent affecter les services publics. 2. **Expérimentation de la méthode C.A.R.E.** (phrase 8, section "1. LE CONTEXTE") : Cette méthode est présentée comme un cadre pour une comptabilité socio-environnementale, ce qui pourrait être vu comme un dispositif juridique proposé pour lutter contre le libéralisme. 3. **La « révolution comptable » qui est au cœur du modèle C.A.R.E.** (phrase 26, section "4.1 APPORTS LIÉS À L'EXPÉRIMENTATION") : Cela fait référence à un changement nécessaire dans la manière dont les organisations gèrent leurs comptes, ce qui peut être perçu comme une réponse aux défis posés par le libéralisme.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Loi de 66 sur l'élevage** : Ce dispositif collectif articule l'État, la recherche, les coopératives et les producteurs, permettant des gains de productivité tout en promouvant une gestion collective (phrase 35). 2. **Loi de 46 sur le statut du fermage et les SAFER** : Ces lois sont mentionnées comme des régulations du foncier, ce qui implique une tentative de lutte contre les dérives du marché dans le secteur agricole (phrase 36). 3. **Coopératives agricoles et CUMA** (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) : Ces structures coopératives sont présentées comme des moyens d'externaliser des fonctions support de la production, permettant une résistance aux logiques de marché en favorisant la coopération (phrase 33-35). 4. **Gestion collective de l'eau** : Le texte évoque le passage des forages individuels au partage d'une masse d'eau, ce qui montre un effort pour établir un cadre juridique qui protège une ressource commune contre les intérêts privés (phrase 37). Ces éléments montrent comment le texte aborde la question des dispositifs juridiques en lien avec la lutte contre le libéralisme dans la gestion des ressources publiques.

De façon absente :

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte fourni ne traite pas de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour lutter contre le libéralisme qui détruit les services publics et vend tout au marché. Il se concentre principalement sur des aspects de la comptabilité socio-environnementale, notamment l'application de la méthode CARE à l'activité ostréicole, sans mentionner de dispositifs juridiques spécifiques ou d'exemples en lien avec le libéralisme et les services publics. Aucun passage ne fait référence à des réglementations ou propositions juridiques en ce sens.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Critère C.32- Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- **Le Pacte pastoral intercommunal** : Adopté sous forme de délibération de la Communauté de communes, ce pacte illustre un cadre juridique qui formalise l'engagement des acteurs du territoire dans la gestion collective des ressources (phrases 2.4, 4.2.1.1).- **Délibération à Grenoble** : La ville a voté une délibération "Municipalisme/communs : principes pour une administration coopérative", qui ouvre la gouvernance des biens communs et vise la coopération entre citoyens et collectivité (phrase 2.4).- **Expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)** : Cette initiative démontre comment un cadre juridique peut être utilisé pour soutenir des activités autogérées (phrases 2.4, 4.2.1.1).- **Utilisation de la notion de "collaborateur occasionnel du service public"** : Ce dispositif juridique à Grenoble permet de reconnaître le rôle des citoyens dans la gestion des communs (phrase 4.2.1.1). 2. **Distinction entre dispositifs utilisés et proposés** :- Le texte mentionne les "outils juridiques" qui sont déjà en application, comme la délibération de Grenoble et le Pacte pastoral, mais aussi les outils qui pourraient être développés pour mieux soutenir les communs, soulignant la nécessité d'une approche adaptative et créative dans le cadre des relations entre collectivités et communs (phrases 4.2.2.4 et 4.2.2.6). 3. **Réflexion sur les limites et les opportunités** :- Le texte souligne que malgré la diversité des outils juridiques, il existe des défis à surmonter, tels que la nécessité de préserver l'auto-gouvernance des communs face à des logiques administratives (phrases 4.2.1.3 et 4.2.1.4).

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Plusieurs passages détaillent des exemples de législations et de réflexions sur la gestion des communs, ainsi que sur la coopération entre acteurs financiers et communs. Justifications : 1. **Propositions de dispositifs juridiques** : À la phrase 195, il est discuté de la possibilité de mobiliser des législations bancaires historiques pour renforcer la gestion des communs. Cela inclut des réflexions sur l'histoire des législations bancaires qui ont pensé le système bancaire comme un « commun » pour l'intérêt général. 2. **Définition des biens communs** : À la phrase 227, le texte évoque une proposition constitutionnelle en Italie qui définit les biens communs comme des choses fonctionnelles pour l'intérêt de la collectivité, touchant aux droits fondamentaux. Cela montre une volonté de reconnaître juridiquement les communs. 3. **Règles de gouvernance des communs** : Les phrases 254 à 270 décrivent les éléments de l'approche d'Elinor Ostrom, qui inclut un système de droits et d'obligations pour ceux qui ont accès aux ressources, ce qui est directement pertinent pour la reconnaissance juridique des communs. 4. **Questionnements sur les outils juridiques** : À la phrase 394, la communication évoque des questions sur comment la banque et la finance peuvent reconsidérer leur rôle dans le financement des communs, ce qui inclut des considérations

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

sur les dispositifs juridiques nécessaires pour une meilleure reconnaissance des communs au sein des structures financières.

« *Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care* »

Le texte traite largement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général, notamment à travers la méthode CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology), qui est une thématique centrale. Voici quelques éléments précis : 1. **CARE comme dispositif juridique** : La méthode CARE est décrite comme un outil permettant de rendre compte des externalités sociales et environnementales dans les comptes d'une entreprise. Elle cherche à intégrer le capital naturel et humain dans la comptabilité, ce qui est essentiel pour reconnaître les communs d'intérêt général (voir phrases II.D et II.E). 2. **Exemples concrets d'expérimentations** : Plusieurs exemples d'organisations expérimentatrices, comme les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et les CUMA, sont présentés. Ces cas illustrent comment la méthode CARE peut être appliquée pour valoriser les communs, en reconnaissant le caractère de l'emploi utile ou en promouvant la coopération agricole (voir sections III.B et III.C). 3. **Contributions à la reconnaissance des communs** : Le texte évoque également la contribution de la Ville de Grenoble à la mise en place de CARE, en soulignant l'importance d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion des services publics, ce qui renforce l'importance des communs d'intérêt général dans le cadre juridique et politique (voir section IV.C). 4. **Dialogue avec des comptabilités alternatives** : Le texte mentionne un dialogue avec d'autres modèles comptables, ce qui souligne l'importance de CARE dans un contexte plus large de transformation des pratiques comptables vers une approche qui valorise les communs et leurs enjeux (voir section IV.B).

« *Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes* »

Le texte aborde de manière centrale des exemples de dispositifs juridiques, notamment en lien avec le "Data Act" et les "coopératives de données". Voici quelques éléments pertinents : 1. **Data Governance Act** - Le texte mentionne la notion de coopératives de données introduite dans le cadre du "Governance Data Act de la Commission Européenne", soulignant les implications politiques et éthiques de cette législation (Phrase 6). 2. **Statuts et modèles économiques** - La coopérative de données MyCo est citée comme un exemple de statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et d'intermédiaire de données aux yeux de la Data Act, ce qui montre un dispositif juridique proposé pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général (Phrase 12). 3. **Encadrement juridique des données** - Le texte évoque aussi les discussions autour du partage des données, des intermédiaires, et de l'altruisme de données, qui sont des concepts clés pour comprendre les dispositifs juridiques en lien avec les communs (Phrase 8).

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Plusieurs exemples concrets de dispositifs juridiques et d'initiatives sont mentionnés, illustrant comment les collectivités locales et les acteurs des communs interagissent pour établir des régulations et des structures favorables à la gestion collective. 1. **Pacte pastoral intercommunal (PPI)** : Le PPI est décrit comme une initiative adoptée sous forme de délibération par la Communauté de communes en 2015, illustrant un dispositif juridique qui formalise la relation entre éleveurs et collectivités. (Phrase 4, ligne 9) 2. **Politique en faveur des communs à Grenoble** : La ville de Grenoble a voté une délibération « Municipalisme/communs : principes pour une administration coopérative », qui vise à ouvrir la gouvernance des biens communs et à établir des règles de coopération entre les citoyens et la collectivité. (Phrase 5, lignes 12-14) 3. **Utilisation de la délibération et de la convention de subvention** : Des outils juridiques tels que la convention de subvention ou de mise à disposition sont mentionnés comme des moyens par lesquels les collectivités soutiennent les initiatives des communs. (Phrase 11, lignes 4-5) 4. **Droit négocié** : Le texte fait référence à l'idée de « droit négocié » dans le cadre du Pacte pastoral, soulignant l'importance de la co-construction des règles entre les acteurs du territoire. (Phrase 12, ligne 3)

« Klaxon_29 »

Le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour reconnaître le caractère des communs d’intérêt général, en particulier à travers la notion d'appels à communs. Voici quelques éléments qui le justifient : 1. **Appels à Communs** : Le texte introduit les "appels à communs" comme des dispositifs visant à soutenir la réalisation de communs, définis comme des ressources mises en partage par une communauté. Cela est explicité dans la phrase suivante : "Les appels à communs sont de nouvelles formes d’appels à projet qui vise à soutenir, selon les termes de l’Ademe, « la réalisation de communs, c’est-à-dire des ressources (donnée, logiciel, matériel) mises en partage et alimentées par un communauté qui développe une gouvernance et des règles (notamment la licence) pour les gérer et les protéger »" (phrases 65-66). 2. **Critique des dispositifs actuels** : Le texte critique les appels à communs en soulignant qu'ils peuvent réduire les communs à de simples ressources partagées et maintenir les organisations dans une dépendance aux financeurs. Cela est mentionné dans la phrase : "ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs, sauf exception rarissime" (phrase 72). 3. **Réflexion sur la dimension politique des communs** : Le texte évoque également la nécessité de préserver la dimension politique des communs, qui est souvent négligée : "les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter" (phrase 76). 4. **Critique de la logique néolibérale** : Le texte met en lumière comment la logique néolibérale influence les dispositifs et les pratiques autour des communs, en soulignant la nécessité de revendiquer des dispositifs qui soutiennent réellement l'intérêt général. Cela est illustré dans plusieurs passages, notamment dans la phrase : "Cette première génération d’AAC nous paraît d’abord être une itération dans la longue transformation des institutions, qui reviennent à stimuler de nouveaux types de commande publique ou philanthropique" (phrase 131).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. **Préconisations pour une reconnaissance juridique des biens communs** (phrases 20-26) :- Le texte mentionne quatre préconisations, comme l'introduction d'un régime de « patrimoine commun » et le renforcement de la reconnaissance des « choses communes ». 2. **Exemples d'outils au service des initiatives de communs** (section III) :- Des outils de réglementation des usages sont cités, tels que des chartes de gestion et des délibérations communales, qui sont des dispositifs juridiques concrets (phrases 5-6). - Les outils contractuels normatifs comme le bail, les dons de propriété forestière, et les systèmes participatifs de garantie sont également des exemples de dispositifs proposés pour la gestion des communs (phrases 22-28). 3. **Outils de sécurisation de la propriété en commun** :- Le texte évoque des structures juridiques d'acquisition et des types de propriété adaptées, comme le Groupement foncier agricole, qui sont des dispositifs juridiques mis en place pour assurer la gestion collective des ressources (phrases 8-14).

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Mention de la gouvernance** : La gouvernance est essentielle pour la préservation des biens communs, ce qui implique la mise en place de règles et de structures juridiques adaptées. Cela est mentionné dans la phrase 11 : "Pour éviter la destruction des biens communs qu'on partage tous [...] il faut une gouvernance efficiente." 2. **Engagement et droits** : Le texte souligne que les biens communs ne sont pas reconnus par la loi, mais sont le résultat d'un combat social, comme mentionné à la phrase 12 : "Les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social." 3. **Outils de l'ESS** : À la phrase 23, il est fait référence à des principes et pratiques de l'ESS qui peuvent "sacraliser" le bien commun, tels que le principe « une personne/une voix » et les réserves impartageables. 4. **Licences et contrôle** : À la phrase 22, le texte parle de la nécessité d'éviter que la valeur soit pillée sans contrôle des contributeurs, ce qui implique la mise en place de dispositifs juridiques comme "licences à réciprocité" et "marques collectives". 5. **Pérennité des communs** : Le texte insiste sur l'importance d'adapter le financement pour assurer la pérennité des communs, ce qui fait appel à des structures juridiques existantes et à des négociations autour de l'intérêt général.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Exemples de dispositifs juridiques** : Les auteurs mentionnent explicitement des formes de gestion collective et de co-production de la protection sociale, comme les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), qui sont présentées comme des exemples de structures permettant de mutualiser les risques et d'assurer une protection sociale. Cela est évoqué dans la section 3.3 : "LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI (CAE) SONT AINSI UN EXEMPLE PIONNIER DEPUIS PLUS DE VINGT ANS." 2. **Principes d'une approche par les communs** : Le texte insiste sur la nécessité de repenser les institutions de protection sociale comme des "communs", ce qui implique une révision

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des règles de gestion collective et de la distribution des ressources. Ceci est développé dans la section 2, où il est dit que "Les communs peuvent donc mettre en avant tous ces éléments au titre de la protection sociale de droit commun, sans s'exposer à l'irréalisme." 3. **Rôle de l'État et participation** : L'importance d'une participation collective des citoyens dans la gestion de la protection sociale est également abordée, ce qui souligne une approche juridique en faveur des droits collectifs. Cela se retrouve dans la section 3.2, où il est mentionné que "L'élaboration de telles normes et critères d'appréciation des programmes de protection sociale doit conduire le mouvement des communs à une autre exigence en matière de participation par un combat permanent pour une égalité juridique réelle".

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte traite de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général. Plusieurs exemples de dispositifs sont mentionnés, notamment le modèle comptable C.A.R.E. (Comptabilité de l'Action Réciproque Écologique), qui est expérimenté dans le cadre des projets des communs à finalité sociale, tels que Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et l'école ETRE. 1. La méthode C.A.R.E. est présentée comme un cadre conceptuel visant à intégrer les capitaux humains, naturels et financiers dans la comptabilité des organisations. Cela permet de reconnaître la valeur des actions de préservation et de contribuer à la reconnaissance des communs. (Phrase 14) 2. Les travaux du groupe "Communs et comptabilité" visent à expérimenter ce modèle et à sensibiliser à la nécessité d'une évolution du système comptable pour mieux traduire les particularités des communs. (Phrase 20) 3. Le texte souligne également l'importance d'une gouvernance participative dans la mise en œuvre de ces dispositifs, où les différents acteurs, notamment les salariés, sont impliqués dans la définition des objectifs et des moyens d'action. (Phrase 46)

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Il mentionne plusieurs exemples concrets de dispositifs juridiques et de gouvernance liés aux communs, ainsi que des propositions pour renforcer leur reconnaissance. 1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- Les **commissions syndicales du Pays Basque**, qui sont établies par une loi de 1884 et régissent la gestion collective de biens indivis (phrases 9-10).- L'initiative **Terre de Liens**, qui explore le cadre juridique des communs pour structurer ses actions et propose de réformer la gouvernance foncière pour mieux intégrer les usagers (phrases 44-45). - Des **propositions de réforme** des SAFER pour garantir l'accès aux terres agricoles à de jeunes agriculteurs et préserver les ressources naturelles (phrase 66). 2. **Propositions pour la reconnaissance des communs** :- Le texte souligne la nécessité de réformer des articles de loi (comme l'article 542 du Code civil) pour protéger les communs fonciers et reconnaître leurs fonctions d'intérêt collectif (phrase 66).- Il mentionne également des initiatives citoyennes qui cherchent à redéfinir la propriété foncière collective en utilisant des outils juridiques existants, tels que les sociétés civiles immobilières (SCI) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) (phrase 54).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Les_communs_de_proximite* »

1. **Mention des cadres juridiques** :- Dans le chapitre 5, Benjamin Coriat définit les "communs de proximité" en tant qu'entités ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne et régies par des règles élaborées en commun, servant l'intérêt général (p. 143-145). - Il évoque également deux préconditions : l'initiative citoyenne et un but social, ce qui est fondamental pour établir la reconnaissance des communs comme étant d'intérêt général. 2. **Exemples de dispositifs juridiques** : - Le chapitre sur la santé communautaire (Acker, p. 83-110) explore comment les centres de santé communautaire fonctionnent sur la base de principes d'autogouvernance et d'inclusion, qui sont des caractéristiques clés des communs. - Le chapitre 8, qui aborde le cas des lycées autogérés, souligne comment ces structures tentent de fonctionner avec une certaine autonomie vis-à-vis de l'État, ce qui est essentiel pour leur reconnaissance comme communs. 3. **Analyse des services publics et de leur interaction avec les communs** :- Jean-Claude Boual, dans le chapitre 7, discute de l'impact de la réglementation européenne sur les services publics, et comment cela influe sur les communs de proximité (p. 197-219).- Thomas Perroud, dans le chapitre 8, examine comment les services publics peuvent interagir avec les communs sans les capturer, en proposant des partenariats qui respectent l'autonomie des communs (p. 221-245). Ces sections montrent une intention claire d'explorer les dimensions juridiques et pratiques des communs d'intérêt général, illustrant à la fois leur reconnaissance et les enjeux liés à leur intégration dans des cadres juridiques existants.

« *Manifeste_post_covid_19* »

1. **Open Food France** (phrase 50) : "plateforme de réservation et de gestion de commandes développée sous licence libre", ce qui illustre un dispositif juridique qui permet l'émergence de circuits courts de distribution alimentaire. 2. **Coopcycle** (phrase 53) : "plateforme de logistique urbaine à vélo qui permet la commande et la livraison de biens vendus localement", aussi sous licence libre, et qui montre comment des initiatives à but non lucratif peuvent être structurées. 3. **France Barter** (phrase 58) : "permet aux entreprises d'échanger des biens et services sans recourir à leur trésorerie", un exemple de dispositif qui favorise l'entraide entre entreprises, en réponse à un besoin généré par la crise. 4. **EtikBnB** (phrase 60) : "proposer des solutions d'hébergement temporaire aux soignants", ce qui illustre une initiative collaborative en réponse à une situation d'urgence. 5. Les propositions de soutien aux solutions numériques solidaires (phrase 68) : "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités", qui évoque les actions à prendre pour renforcer ces structures, notamment en adoptant des mesures juridiques adaptées. 6. **Changer les règles du jeu** (phrase 77) : "droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes", ce qui souligne la nécessité de réformer le cadre juridique pour mieux protéger les acteurs des communs.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques, notamment le "Territorial Management Agreement" (TMA), qui est un exemple clé utilisé pour reconnaître le caractère des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

communs d’intérêt général dans le projet REVALS. 1. **Exemple de dispositif juridique** : La "Territorial Management Agreement" (TMA) est mentionnée à plusieurs reprises, notamment à la phrase 7 : "A key achievement of the project was the update and signing of a new Territorial Management Agreement (TMA)". Ce contrat formalise les engagements des parties prenantes et reconnaît les contributions de la ferme urbaine à la restauration des sols et à la promotion de la santé. 2. **Protection juridique** : La phrase 8 souligne que "the City of Roubaix proposed to classify the site as an agricultural zone in the metropolitan urban plan", ce qui démontre comment le TMA est utilisé pour garantir une protection juridique à la ferme urbaine contre les constructions futures. 3. **Engagement des partenaires** : Le texte explique que le TMA a permis de formaliser les engagements de divers acteurs locaux, tels que la ville de Roubaix et des associations communautaires, en matière de gestion des ressources communes (phrases 7 et 8). 4. **Évaluation des valeurs créées** : Le texte mentionne également l'utilisation des outils de comptabilité écologique, tels que le CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology), pour évaluer les valeurs environnementales et sociales créées par le projet (phrase 14). 5. **Objectif de compensation** : La proposition d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés et la création d'une approche "no net land take" au niveau métropolitain, décrite à la phrase 28, montre comment ces dispositifs juridiques visent à intégrer les communs d’intérêt général dans les politiques urbaines.

De façon directe :

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, il évoque la nécessité d'un "travail quotidien et des débats pour maintenir cette ouverture tout au long de la conception et de la mise en œuvre des politiques" (phrase 11). De plus, il aborde la question de "relocaliser les chaînes de pouvoir et de démocratie" (phrase 8), ce qui sous-entend une reconnaissance des règles et des structures juridiques nécessaires pour gérer les communs. De manière plus spécifique, la référence à "l’approche par les communs" qui "peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions" (phrase 11) indique que cette approche est envisagée comme un dispositif juridique ou opérationnel pour promouvoir l'accès et la gestion des ressources partagées. Enfin, la citation d'Élinor Ostrom (phrase 10) renforce l'idée que les communs sont caractérisés par des règles de gouvernance établies par la communauté, ce qui constitue un aspect juridique essentiel à leur reconnaissance.

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Pacte Pastoral Intercommunal** : Le texte mentionne que ce pacte a été adopté par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes, ce qui constitue un exemple de dispositif juridique utilisé pour formaliser la gestion des biens communs (phrase 53). 2. **Cadre juridique** : Il est précisé que le Pacte pastoral "n’a pas valeur réglementaire mais prescriptive", ce qui indique qu'il propose des orientations de gestion et des normes de comportement, définissant ainsi un dispositif proposé pour encadrer les pratiques autour des communs (phrase 72). 3. **Réexamen des questions de propriété** : Le texte aborde le sujet de la propriété en mentionnant que la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

délibération de l'intercommunalité réexamine les questions de propriété entourant les "Drailles", ce qui implique une réflexion sur les dispositifs juridiques à mettre en place pour garantir l'accès et l'usage des biens communs (phrase 79).

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Par exemple, dans la phrase 3 de la déclaration, il est indiqué que les acteurs publics doivent « adopter des politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste ». Cela implique un cadre juridique visant à soutenir les plateformes d'intérêt général, ce qui pourrait inclure des dispositifs législatifs ou réglementaires. De plus, la mention d'une « Charte établissant le périmètre de notre alliance » à la phrase 4 suggère également un cadre juridique qui pourrait contribuer à la reconnaissance des communs d'intérêt général.

« *Le_Sens_Du_Travail_En_Questions* »

Le texte évoque la nécessité de réfléchir à des dispositifs qui pourraient reconnaître le caractère des communs, en parlant de "responsabilisation des salariés", de "démarche multi-critères" et de "re-création du commun au sein des organisations". Voici quelques exemples précis :- **Phrase 7-8** : "Y a-t-on des exemples de responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs) démontrant une efficacité plus grande que le management par les chiffres ?" - **Phrase 8** : "a-t-on des exemples de démarche multi-critères faisant appel, pour le choix de ces critères et de leur évaluation à la délibération des parties-prenantes, en particulier des salariés ?" - **Phrase 9** : "a-t-on des exemples de re-création du commun au sein des organisations ?"

« *Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie* »

1. **Pactes développés par Labsus** : Le texte aborde la notion de « pouvoir de convocation » et comment les citoyens gérant des communs peuvent interpeller la puissance publique (phrase 5). 2. **Statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** : Il est mentionné que ce statut permet aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative, ce qui modifie la gouvernance des projets et le rapport à la prise de décision (phrase 7). 3. **Modèle de règlement d'administration partagée** : Ce modèle est cité comme un élément structurant des relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes, facilitant la mise en place de partenariats spécifiques (phrase 7). 4. **Reconnaissance en SIEG (Service d'Intérêt Économique Général)** : Cette reconnaissance est mentionnée comme un levier juridique pour Tetris, empêchant son éviction pour des raisons de Plan Local d'Urbanisme (phrase 8).

« *Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général, notamment à travers des références à des réglementations et des directives. Par exemple, dans la section I. INTRODUCTION & CONTEXTE, il est fait mention de

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

"Conventions internationales (OSPAR, Barcelone, etc.)" et de "Directives européennes (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Habitats-Faune-Flore, Directive Oiseaux, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, etc.)" (phrases 5-7). Ces éléments montrent comment le cadre juridique actuel tente de reconnaître et de protéger les communs, en particulier dans le contexte marin. De plus, la méthode CARE est abordée dans le texte, ce qui laisse entendre qu'il pourrait y avoir des propositions de dispositifs juridiques pour renforcer la protection des communs d'intérêt général, bien que cela ne soit pas développé explicitement. Les références aux "Aires Marines Protégées" et au "Droit français (Code de l'env., incidence Natura 2000)" (phrase 8) soutiennent également cette idée.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général, bien que cela ne soit pas le thème central. Cela se manifeste dans la phrase suivante : - "ils reposent sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 3), qui fait allusion à des dispositifs juridiques nécessaires pour encadrer la gestion des communs. Bien que le texte ne développe pas en détail des exemples spécifiques de dispositifs juridiques, il aborde clairement la question de l'ajustement des droits de propriété et d'usage, qui est un aspect fondamental dans la reconnaissance des communs d'intérêt général.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. La phrase 6 parle de "La Coop des Communs" et "La Chaire ESS de l'université de Marne la Vallée" qui sont des espaces d'échange et d'expérimentation dans le cadre de la reconnaissance des communs. 2. La phrase 15 mentionne que les "outils de gestion" sont des "actants" des initiatives de la TES, soulignant l'importance de questionner les mécanismes de gestion en lien avec les communs. 3. La phrase 24 évoque la nécessité d'interroger les "pouvoirs publics et des financeurs" pour comprendre leur rôle dans les initiatives de la TES, ce qui peut impliquer des dispositifs juridiques.

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

1. **Références à des dispositifs juridiques** : La mention de la "Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)" et de la "Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)" comme des étapes vers la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la comptabilité (phrase 10). Ces dispositifs témoignent de la tentative d'intégrer des éléments relatifs aux communs dans le cadre légal existant. 2. **Loi PACTE / entreprise à mission (2019)** : La mention de cette loi indique qu'il existe déjà des dispositifs juridiques qui visent à reconnaitre et soutenir les entreprises ayant un impact social ou environnemental, ce qui est pertinent dans le contexte des communs d'intérêt général (phrase 10). 3. **Modèle CARE** : Le texte présente le modèle CARE comme une méthode

qui intègre les capitaux humains et naturels dans la comptabilité, avec une référence explicite aux normes et conventions comptables nécessaires pour réaliser cette intégration (phrases 12-13). Cela souligne un cadre proposé qui pourrait également être vu comme un dispositif juridique en évolution pour reconnaître les communs.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte mentionne explicitement la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour reconnaître le caractère des communs d'intérêt général, notamment à travers le modèle comptable C.A.R.E. et ses implications pour les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Exemples et termes précis : 1. **Phrase 4** : "présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)"- Cela fait référence à un dispositif proposé pour reconnaître et structurer les communs. 2. **Phrase 26** : "La « révolution comptable » qui est au cœur du modèle C.A.R.E. devrait rétroagir sur : le mode de production, la construction du modèle socio-économique" - Cela indique l'impact d'un modèle comptable sur la reconnaissance des communs d'intérêt général. 3. **Phrase 23** : "L'identification de deux types de dettes : * contractée... * héritée..."- Cette distinction pourrait être liée à des dispositifs juridiques reconnus pour établir une responsabilité sociale et environnementale.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Coopératives** : "Commercialisation des produits et approvisionnements = coopératives (bien connus)." (Phrase 3, section "De la coopération à « tous les étages »"). Les coopératives sont des dispositifs juridiques qui permettent aux agriculteurs de travailler ensemble pour gérer des ressources partagées. 2. **CUMA** : "Remplacement du travail humain et animal par des machines coûteuses = CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)." (Phrase 3, section "De la coopération à « tous les étages »"). Ce dispositif facilite l'accès à des équipements coûteux pour les agriculteurs. 3. **Loi de 66 sur l'élevage** : "Sélection végétale et animale = Dispositif collectif (loi de 66 sur l'élevage) articulant État/Recherche/coopératives/producteurs." (Phrase 3, section "De la coopération à « tous les étages »"). Cette loi est un exemple de cadre juridique qui soutient les communs dans le secteur agricole. 4. **SAFER** : "Sans oublier la loi de 46 sur le statut du fermage et les SAFER pour réguler le foncier." (Phrase 3, section "De la coopération à « tous les étages »"). Les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) sont des dispositifs juridiques qui jouent un rôle important dans la gestion du foncier agricole. 5. **AOP Comté** : "AOP Comté (délimitation de la ressource par un territoire et un cahier des charges de production)" (Phrase 6, section "Les enseignements du point de vue de la ressource"). L'AOP (Appellation d'Origine Protégée) est un cadre juridique qui permet de définir et de protéger des ressources agricoles en tant que communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, il évoque la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 15) et "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections" (phrase 16). De plus, il mentionne "des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" (phrase 14), ce qui implique une réflexion sur des mécanismes juridiques ou institutionnels qui pourraient faciliter cette reconnaissance et cette communication. Ainsi, bien que le texte ne fournisse pas de détails spécifiques sur les dispositifs juridiques, il souligne l'importance de ces derniers dans la valorisation des communs et leur intégration dans les politiques publiques.

« Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Par exemple, il est fait référence à "des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 8) et "un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs du financement de l'ESS et de l'intérêt général" (phrase 15).

Critère C.33 – Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour traiter de la responsabilité propre des commoneurs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte aborde de manière approfondie la question des dispositifs juridiques et réglementaires en lien avec la responsabilité des commoneurs, notamment à travers la discussion sur les droits et obligations associés à l'accès aux ressources communes. 1. **Exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés** :- Le texte mentionne explicitement des systèmes de droits et d'obligations dans le cadre de la gestion des communs. Par exemple, il évoque "ii : un système de droits et d'obligations - un faisceau de droits - pour ceux qui vont avoir accès à la ressource" (phrase 3, paragraphe 6). Ce système est essentiel pour déterminer les responsabilités des commoneurs.- La référence à la gouvernance des communs, incluant "des règles de contrôle et de gestion des conflits - système de gouvernance" (phrase 3, paragraphe 6) est également une indication de dispositifs qui peuvent régir la responsabilité des acteurs impliqués. 2. **Responsabilité propre des commoneurs** :- Le texte souligne que "les communs n'ont pas intrinsèquement d'objectif de transformation sociale ou de démocratie, ils peuvent reproduire la hiérarchie sociale" (phrase 5, paragraphe 7). Cela implique que les responsabilités des commoneurs peuvent varier en fonction du contexte et des règles établies, ce qui touche directement à la question de leur responsabilité propre. 3. **Appels à l'action et réflexions** :- Les questions posées à la fin du texte, telles que "la banque elle-même peut-elle être vue comme un « commun », et si oui comment ?" et "peut-on

mobiliser l'exemple des législations bancaires" (phrase 1, paragraphe 13) indiquent une volonté d'explorer des dispositifs juridiques potentiels pour encadrer la responsabilité des commoneurs dans le domaine bancaire et financier.

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Le texte aborde de manière centrale la question des dispositifs juridiques utilisés pour traiter de la responsabilité propre des commoneurs, notamment à travers l'exemple du Pacte Pastoral Intercommunal et des différentes initiatives qui mettent en avant une gouvernance partagée. 1. **Pacte Pastoral Intercommunal** : Le texte mentionne que ce pacte a été adopté par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes, et il est décrit comme un dispositif qui pose les fondements d'une intendance territoriale. La délibération inclut des articles qui engagent tous les acteurs du territoire à des devoirs spécifiques, comme la réhabilitation des chemins de transhumance par les collectivités et le maintien du pastoralisme par les éleveurs (phrases 45-50). 2. **Responsabilité partagée** : Le texte indique que le pacte implique une « résolution engageant l'ensemble des acteurs du territoire » et présente un « Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal » (CAPPI), soulignant ainsi la nécessité d'une responsabilité collective et partagée entre les différents utilisateurs et gestionnaires des biens communs (phrases 53-58). 3. **Dispositifs juridiques** : La discussion sur les servitudes pastorales et les prescriptions juridiques qui encadrent l'usage des drailles montre comment les dispositifs juridiques sont mobilisés pour établir des droits et des devoirs concernant la gestion des biens communs (phrases 70-78). Le texte évoque également l'importance de la législation, comme le code rural, qui permet d'écarter les atteintes aux droits de propriété au nom de l'intérêt général (phrases 79-81).

« *Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales* »

1. **Préconisations pour une reconnaissance juridique des biens communs** (phrases 16-24) : Le texte mentionne quatre préconisations, dont l'introduction d'un régime de « patrimoine commun » et le renforcement de la reconnaissance des « choses communes ». Ces propositions visent à établir un cadre juridique pour la gestion et la responsabilité des communs. 2. **Outils de réglementation des usages** (section III.1, phrases 28-40) : Le texte énumère divers outils incitatifs et normatifs, tels que des chartes de gestion et des délibérations qui encadrent les responsabilités des commoneurs dans la gestion des ressources. 3. **Outils de sécurisation de la propriété en commun** (section III.2, phrases 41-56) : Diverses structures juridiques d'acquisition et de gestion sont mentionnées, telles que les groupements fonciers agricoles et les sociétés civiles de gestion foncière, qui représentent des moyens d'organiser la responsabilité collective des commoneurs. 4. **Outils de répartition des faisceaux de droits** (section III.3, phrases 57-62) : La répartition des droits (accès, prélèvement, etc.) entre les commoneurs met en lumière la question de la responsabilité individuelle et collective dans la gestion des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Dispositifs juridiques** : Le texte mentionne spécifiquement le « modèle de règlement d'administration partagée » en Italie, développé par Labsus, qui sert de cadre pour les relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes (phrase 7). Ce modèle est présenté comme un élément structurant permettant de responsabiliser les citoyens dans la gestion des biens communs. 2. **Statut de SCIC** : Le texte évoque également le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui permet aux collectivités locales d'être sociétaires et d'influer sur la gouvernance des projets. Ce statut modifie la posture de la puissance publique en l'intégrant comme un « acteur comme les autres » (phrase 8). 3. **Exemples pratiques** : Des exemples concrets sont fournis, comme le projet de Tetris qui illustre comment le statut de SCIC a aidé à établir des rapports de force favorables dans la gestion de l'espace public (phrase 8). De plus, des pratiques d'inclusion financière comme les « parts suspendues » pour faciliter l'accessibilité aux personnes éloignées de l'action publique sont également mentionnées (phrase 11). Ces éléments montrent clairement comment le texte discute des dispositifs juridiques en lien avec la responsabilité des commoneurs, en fournissant des exemples concrets et en analysant les implications de ces dispositifs sur la participation citoyenne et la gouvernance des biens communs.

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte présente plusieurs dispositifs juridiques, notamment à travers les références aux conventions internationales, directives européennes et au droit français, qui régissent l'activité ostréicole et la protection du milieu marin. Ces éléments sont essentiels pour comprendre la responsabilité des commoneurs dans la gestion des ressources marines. 1. **Dispositifs juridiques mentionnés** : - **Conventions internationales** (OSPAR, Barcelone, etc.) et **directives européennes** (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Habitats-Faune-Flore, Directive Oiseaux, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) (Phrase 7-9). - **Droit français** (Code de l'environnement, incidence Natura 2000, Aires Marines Protégées) (Phrase 10). Ces références montrent que la responsabilité des commoneurs est encadrée par un ensemble juridique qui vise à protéger les habitats marins tout en régulant les activités économiques telles que l'ostréiculture. 2. **Exemple de processus de préservation** :- L'application de la méthode CARE à l'ostréiculture est discutée, mettant en évidence les responsabilités des acteurs dans la gestion des déchets et la préservation des habitats marins (Phrase 24-25). Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question de la responsabilité des commoneurs à travers les dispositifs juridiques et les mesures de préservation en lien avec leur activité.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte aborde de manière centrale la question de la responsabilité propre des commoneurs à travers des dispositifs juridiques et des outils de gestion utilisés dans le cadre des initiatives de transition écologique et solidaire (TES). Bien que le texte ne cite pas directement des dispositifs juridiques spécifiques, il évoque des concepts et des approches qui impliquent des responsabilités

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

et des rôles des acteurs dans la gestion des communs. Par exemple, la phrase (iv) mentionne que "ce n'est pas uniquement la construction de communs et le déploiement d'une méthode pour y parvenir qui permet la mise en synergie des initiatives de la TES mais le 'déplacement du regard' que permet une approche par les communs", ce qui implique une réflexion sur les responsabilités des commoneurs dans la gestion des ressources collectives. De plus, la phrase (v) souligne que "les outils de gestion ne sont pas neutres" et qu'ils constituent des "actants" des initiatives de la TES, ce qui suggère une responsabilité dans le choix et l'utilisation de ces outils par les acteurs impliqués.

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

C33- Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour traiter de la responsabilité propre des commoneurs
1. **Phrase 13** : "Les actions qui sont nécessaires pour les préserver [les capitaux] sont identifiées et chiffrées." Cela indique que des actions spécifiques sont requises pour assurer la responsabilité envers les ressources communes. 2. **Phrase 12** : "La double matérialité implique la prise en compte des impacts de l'entreprise sur son environnement (responsabilités)". Ici, la notion de responsabilité est explicitement mentionnée, soulignant que les commoneurs doivent être conscients de leurs impacts. 3. **Phrase 28** : Le texte mentionne "la valorisation d'actions déjà réalisées, dans le cadre de la RSE (externalités positives)" qui renvoie à la responsabilité sociale des entreprises, mais peut être élargi à celle des commoneurs dans un contexte de gestion des ressources communes. Ces éléments montrent que le texte est centré sur la manière dont les dispositifs juridiques et méthodologiques, comme le modèle CARE, peuvent être utilisés pour encadrer la responsabilité des commoneurs dans la gestion des biens communs.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Dispositifs de choix collectif** : Dans la partie sur l'échelle de gouvernance collective, il est mentionné la nécessité de « mettre en place des dispositifs de choix collectifs », ce qui implique une réflexion sur la responsabilité des membres de la communauté dans la gestion des ressources (phrase 12). 2. **Reconnaissance du droit de la communauté** : Le texte souligne que pour que la gouvernance collective soit efficace, il faut une « reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles », ce qui touche à la responsabilité juridique des commoneurs et leur capacité à gérer les ressources qu'ils partagent (phrase 12). 3. **Gestion des conflits et clauses environnementales** : À propos des projets comme « Passeurs de Terres », il est mentionné que le suivi des clauses environnementales et la gestion des conflits sont des éléments cruciaux dans la gouvernance et, par conséquent, dans la responsabilité des commoneurs (phrase 5). 4. **Réflexion sur le droit et la transformation** : À la fin du texte, il est noté que le droit doit être repensé pour offrir des outils suffisants pour les Communs, ce qui implique que la responsabilité des commoneurs doit être encadrée par des dispositifs juridiques adaptés (phrase 22).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

1. Les sections traitant des "Entreprises à But d'Emploi" (EBE) et du modèle C.A.R.E. mettent en avant les mécanismes qui permettent aux commoneurs de prendre en compte leur responsabilité sociale et environnementale. Par exemple, la phrase 4 mentionne "définition des tâches" et "participation des salariés à la gestion de l'organisation", ce qui implique une forme de responsabilité collective. 2. La phrase 47 évoque spécifiquement la "dette sociétale", en faisant référence à des actions de "restauration" et de "préservation" des capitaux humains et naturels, ce qui est un exemple direct de responsabilité des commoneurs dans le cadre de leur engagement envers le bien commun. 3. Le document discute aussi des "actions de préservation" et des mécanismes de pilotage qui impliquent la responsabilité des acteurs au sein des communs, comme mentionné dans les phrases 46 et 48.

« Les_communs_de_proximite »

1. **Encadré sur les FabLabs** : Le texte met en avant la manière dont les FabLabs, en tant que communautés de makers, illustrent la notion de communs. Les FabLabs sont décrits comme des espaces autogérés où les membres partagent des ressources et créent ensemble, ce qui implique des responsabilités collectives. (Chapitre 2, phrases 57 à 80) 2. **Centres de santé communautaires** : Dans le chapitre 3, il est clairement mentionné que les centres de santé communautaire sont des initiatives citoyennes et autogérées. Ils visent à répondre aux besoins de santé des populations locales, ce qui implique une responsabilité collective dans leur fonctionnement et leur gouvernance. (Chapitre 3, phrases 83 à 105) 3. **Pactes de coopération** : Le chapitre 4 discute des pactes de coopération entre citoyens et institutions publiques, où les citoyens prennent des initiatives pour gérer des ressources communes, illustrant ainsi la responsabilité partagée. Les écoles sont aussi mentionnées comme des biens communs sous ce cadre. (Chapitre 4, phrases 115 à 130) 4. **Définition des communs de proximité** : Le chapitre 5 propose une définition des communs de proximité qui inclut la responsabilité des usagers dans la gestion des ressources. Il est souligné que les communs doivent être auto-organisés et viser l'intérêt général. (Chapitre 5, phrases 143 à 160) 5. **Ressourceries** : Le chapitre 7 présente les ressourceries comme des exemples de communs de proximité qui impliquent des responsabilités partagées entre les usagers et les gestionnaires pour la gestion des déchets. (Chapitre 7, phrases 197 à 220) 6. **État et communs** : Dans le chapitre 8, il est question de la manière dont l'État peut interagir avec les communs sans les capturer, ce qui est essentiel pour maintenir la responsabilité des commoneurs. Les relations entre les acteurs publics et les communs doivent être pensées de manière à respecter l'autonomie de ces derniers tout en garantissant une certaine forme de soutien. (Chapitre 8, phrases 221 à 240)

« REVALS_Rapport final_Humus »

Plusieurs exemples de dispositifs sont mentionnés explicitement, notamment le "Territorial Management Agreement" (TMA) et les outils de comptabilité écologique comme le CARE et le CEROI. 1. **Territorial Management Agreement (TMA)** : Le texte souligne que le TMA a été mis à

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

jour et signé pour formaliser les engagements des différentes parties prenantes, y compris de la ville de Roubaix et d'autres partenaires. Ce dispositif est crucial pour établir la responsabilité collective et individuelle des commoneurs dans la gestion des ressources (voir phrases 13-14 et 95-96). 2. **Méthodes de comptabilité écologique** : L'utilisation des méthodologies comme CARE et CEROI est centrale pour quantifier les bénéfices environnementaux et sociaux, ce qui implique une forme de responsabilité mesurable des commoneurs vis-à-vis des impacts de leurs actions sur l'écosystème (voir phrases 61-62 et 84-85). 3. **Engagement des parties prenantes** : Le texte mentionne comment diverses parties prenantes, y compris des acteurs publics et privés, signent des engagements dans le TMA, ce qui renforce leur responsabilité dans la gestion des communs (voir phrases 97-102).

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Par exemple, il est mentionné que "les collectivités locales peuvent financer la contribution, fournir des terrains, fournir des soutiens techniques" (phrase 2.2.2). De plus, il est précisé que "la clause générale de compétence" des communes leur permet d'interagir avec les communs, même lorsque l'initiative ne relève pas directement de leur compétence (phrase 2.3.2). Ce cadre juridique est essentiel pour comprendre comment les responsabilités et les droits des commoneurs peuvent être définis et mis en œuvre dans des contextes locaux. Le texte évoque également des situations où les collectivités locales "s'unissent pour résoudre une problématique commune", ce qui souligne la nécessité d'un cadre juridique pour gérer la relation entre commoneurs et collectivités (phrase 2.3.3).

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des concepts liés à la responsabilité des commoneurs, notamment à travers les réflexions sur les communs et leur gouvernance. Par exemple, la phrase 49 souligne que les membres d'une communauté se dotent et mettent en œuvre des règles pour la gestion et la gouvernance des ressources : "Ils ne correspondent pas à des situations de libre accès à une ressource, mais à des contextes où les membres d'une communauté se dotent et mettent en œuvre des règles pour sa gestion et sa gouvernance." Cette mention des règles de gouvernance indique un cadre juridique proposé pour traiter de la responsabilité des commoneurs. De plus, la phrase 34 aborde la nécessité de relocaliser les chaînes de pouvoir et de démocratie, ce qui implique également des responsabilités partagées dans le cadre de l'accès à l'alimentation et des ressources : "L'enjeu serait également de « relocaliser les chaînes de pouvoir » et de démocratie." Ces éléments montrent que le texte traite de dispositifs et de règles liées à la responsabilité des commoneurs, en les reliant aux enjeux de justice sociale et d'accès aux ressources.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

C33 - Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour traiter de la responsabilité propre des commoneurs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Le texte traite de la question de la responsabilité propre des commoneurs en évoquant explicitement des dispositifs juridiques tels que le modèle de comptabilité CARE. Ce modèle est présenté comme un moyen de mesurer et d'évaluer la performance des entreprises en intégrant non seulement le capital financier mais aussi les capitaux humains et naturels (phrase 30). Des exemples concrets d'applications de CARE dans des organisations comme les CUMA, Fermes d'Avenir, et Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sont mentionnés, soulignant comment ces dispositifs permettent de reconnaître et valoriser les efforts de préservation et de régénération des capitaux (phrases 30-32 et 66-68). De plus, le texte aborde comment CARE s'inscrit dans une logique de reconnaissance des droits des travailleurs et des communs, en suggérant que la comptabilité doit inclure les impacts sociaux et environnementaux pour refléter la vraie valeur des activités (phrases 35-36). En résumé, le texte fournit des exemples de dispositifs juridiques (comme CARE) qui sont utilisés pour traiter de la responsabilité des commoneurs, en intégrant les capitaux humains et naturels dans la comptabilité des organisations.

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Par exemple, il est fait référence au "projet de règlement européen Governance Data Act" et à "la mission des coopératives de données" qui permet aux entreprises ou individus de négocier les conditions de réutilisation des données (phrases 6-7). De plus, il est mentionné que MyCo, comme coopérative de données, fournit des espaces sécurisés pour permettre à ses clients de consentir à certains usages de leurs données, impliquant donc une forme de responsabilité (phrase 12). Ces références montrent que le texte aborde directement les dispositifs juridiques et leur rôle dans la gestion et la responsabilité des données par les commoneurs.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Le texte aborde explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour traiter de la responsabilité propre des commoneurs, notamment dans les sections qui discutent des outils juridiques et des mécanismes de gestion. Par exemple, il est mentionné que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, régime d'une société, acte administratif unilatéral, etc.)" (phrase 10). De plus, il est indiqué que des dispositifs comme le "Pacte pastoral" reposent sur des délibérations prises par le conseil communautaire, ce qui implique une forme de responsabilité collective (phrase 11). Les exemples de la ville de Grenoble et du projet TZCLD à Thiers illustrent également comment les collectivités locales peuvent soutenir les communs tout en établissant des règles de gestion qui nécessitent une responsabilité partagée entre les acteurs (phrases 11-12). La mention des "règles de gestion" et des "droits et obligations" dans le cadre des communs est une indication directe de la manière dont la responsabilité des commoneurs peut être structurée juridiquement.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, la phrase 37 mentionne des exemples de responsabilisation des salariés à travers des concepts tels que la subsidiarité, la réflexivité, la démocratie et les contre-pouvoirs, qui peuvent démontrer une efficacité plus grande que le management traditionnel. De plus, les phrases 29 et 30 interrogent des pratiques telles que la délibération des parties prenantes, en particulier des salariés, pour le choix et l'évaluation des critères de performance, ce qui peut également être interprété comme un dispositif juridique proposé pour renforcer la responsabilité des commoneurs dans un cadre collectif.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte traite explicitement de dispositifs juridiques ou de concepts liés à la responsabilité des commoneurs, en particulier à travers les idées de droits et d'obligations des communautés concernées. 1. **Mention des droits et obligations** : Dans la phrase 11, il est mentionné que les "communautés de personnes concernées, disposant de droits et d'obligations", soulignant que leur responsabilité peut varier en fonction de ces droits (notamment les "droits d'accès, droits d'usage de la ressource, droit d'exploitation, de gestion"). Cela implique une forme de responsabilité propre des commoneurs liée à leurs droits. 2. **Gouvernance et responsabilité** : La phrase 12 aborde la nécessité d'une "gouvernance efficiente" pour éviter la destruction des biens communs, ce qui peut être interprété comme un appel à une responsabilité collective des commoneurs envers la préservation des ressources communes. 3. **Distribution des droits de propriété** : La phrase 22 souligne que "la distribution des droits de propriété dans les communs telle que conceptualisée par Ostrom peut utilement guider la réflexion sur la valeur, sa conception et sa distribution", indiquant que les dispositifs de droits peuvent influencer la responsabilité des utilisateurs et gestionnaires des communs.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques liés à la responsabilité des commoneurs, notamment dans le contexte des communs et de la protection sociale. Voici les éléments pertinents : 1. **Principes d'accès à la protection sociale** : Le texte évoque la nécessité d'une "révision systématique et rendue publique des conditions d'accès à la protection sociale" (page 25, point 3.1). Cela implique que les conditions d'accès sont une question de responsabilité partagée. 2. **Responsabilité collective et droits** : Il est fait mention que "la solidarité fait en permanence l'objet d'un débat politique et symbolique qui porte, d'une part sur la définition de la justice sociale et des règles d'attribution et de contribution, et d'autre part, sur ce qui est acceptable et souhaitable pour le collectif" (page 41). Cela souligne l'importance de la responsabilité des commoneurs dans le cadre de la protection sociale. 3. **Engagement dans la gestion des ressources** : Le texte parle de la nécessité de "reconnaître les traits généraux des communautés" et d'insister sur l'importance de l'égale participation des membres d'une communauté dans la

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

gestion des communs (page 42). Cela implique un aspect de responsabilité individuelle et collective dans la gestion des ressources communes.

« *Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour traiter la responsabilité des commoneurs, en particulier dans le contexte de la méthode C.A.R.E. et des dettes "contractée" et "héritée". Par exemple, il est indiqué que la méthode C.A.R.E. permet de rendre visible la réalité des engagements d'une organisation en matière de responsabilité sociale et environnementale (phrase 17). De plus, il est fait référence à la distinction entre la "dette contractée" qui est générée par l'organisation et la "dette héritée" qui provient d'autres entreprises et de la société (phrase 23). Ces éléments montrent comment les dispositifs de comptabilité et de gestion, comme C.A.R.E., sont utilisés pour aborder les responsabilités des commoneurs dans le cadre d'expérimentations de gestion comptable et sociale.

« *Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés pour traiter de la responsabilité propre des commoneurs, notamment à travers des exemples de gestion collective et de législation existante. 1. **Exemples de dispositifs juridiques** : Les "commissions syndicales du Pays basque" sont citées comme un modèle de gouvernance collective qui s’appuie sur des textes de loi et des règlements domaniaux (phrase 4). Elles garantissent l'accès équitable aux ressources et encadrent les droits d'usage irrévocables, ce qui illustre la responsabilité des commoneurs dans la gestion des ressources. 2. **Initiatives réinventant la propriété foncière** : Le texte évoque la création de structures comme des "sociétés civiles immobilières (SCI)" et des "groupements fonciers agricoles (GFA)", qui sont des dispositifs juridiques mobilisés par des initiatives collectives pour redonner des droits d’usage et de gestion aux communautés (phrase 10). 3. **Droits d'usage collectifs** : Il est mentionné que des collectifs citoyens se mobilisent pour préserver des droits d'usage collectifs sur les ressources naturelles à travers des initiatives locales (phrase 12). 4. **Propositions de réforme** : Le texte aborde également des propositions pour réformer le cadre juridique existant, comme le Code civil et le Code général des collectivités territoriales, afin de mieux reconnaître les communs et leurs droits (phrase 20).

« *Manifeste_post_covid_19* »

Par exemple, le passage suivant évoque le besoin de "changer les règles du jeu" en mentionnant un "droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes" (phrase 123) et "clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique" (phrase 124). Ces éléments indiquent des propositions concrètes pour améliorer la responsabilité des acteurs impliqués dans les communs. De plus, le texte aborde également la nécessité de "mener des politiques de la donnée favorisant les tiers de confiance" (phrase 126), ce qui est pertinent pour la question de la responsabilité des commoneurs dans le cadre numérique.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

De façon absente :

« Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives »

Le texte ne traite pas de la question de la responsabilité propre des commoneurs ni des dispositifs juridiques utilisés ou proposés à cet égard. Bien qu'il aborde des thèmes liés à la régulation des plateformes numériques et à l'importance de la souveraineté numérique, il n'y a aucune mention explicite ou implicite de dispositifs juridiques ou de la responsabilité des commoneurs.

« Klaxon_29 »

Le texte ne traite pas de la question de la responsabilité propre des commoneurs ni ne présente d'exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour ce faire. Bien qu'il aborde des sujets liés à la marchandisation des associations et au financement public, il n'y a aucune mention spécifique de la responsabilité des commoneurs dans le cadre de dispositifs juridiques ou de propositions à ce sujet. Par exemple, des termes comme "appels à communs" et "dispositifs d'évaluation" sont abordés, mais sans lien avec la responsabilité des commoneurs (voir phrases 27 à 30, et 97 à 105).

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Le texte ne traite pas de la question de la responsabilité propre des commoneurs ni des dispositifs juridiques utilisés ou proposés à cet égard. Il aborde des concepts liés aux communs, à la justice sociale, à l'économie sociale et solidaire, mais ne mentionne pas explicitement des dispositifs juridiques ou des exemples concrets concernant la responsabilité des commoneurs. Les thèmes principaux sont plutôt centrés sur le projet politique et associatif de La Coop des Communs, ainsi que sur l'engagement collectif et l'organisation des ressources, sans référence à des mécanismes juridiques spécifiques.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte ne traite pas de la question de la responsabilité propre des commoneurs ni des dispositifs juridiques utilisés ou proposés à cet égard. Bien qu'il aborde des thèmes liés aux communs, à l'approche collaborative et à des concepts de gouvernance, il n'y a aucune mention explicite ou implicite de dispositifs juridiques ou de la responsabilité des commoneurs. Les termes comme "dispositifs", "règles du jeu" ou "outils de régulation" présents dans le texte ne font pas référence à des exemples concrets de dispositifs juridiques.

« Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte ne traite pas de la question de la responsabilité propre des commoneurs ni des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour y faire face. Il évoque principalement les plateformes

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

coopératives et leur rôle dans la transition écologique et solidaire, ainsi que des initiatives de collaboration entre différents acteurs (collectivités, ESS, etc.), mais ne mentionne pas de dispositifs juridiques spécifiques ou de questions de responsabilité. Aucune phrase ne fait référence à ce sujet.

C4 – Adapter le droit du travail et de la protection socialeC4 – Adapter le droit du travail et de la protection sociale

Critère C.41 – Des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs (les commoneurs) dans le droit du travail

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Plusieurs passages soulignent l'importance des outils juridiques et des mécanismes qui permettent une gouvernance collective et l'auto-organisation des citoyens en rapport avec les collectivités locales. 1. Dans la phrase 10, il est mentionné : "Les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, régime d'une société, acte administratif unilatéral, etc.)." Cela indique clairement que le texte traite des outils juridiques nécessaires à la reconnaissance des communs. 2. De plus, la phrase 12 précise que "Ces outils juridiques témoignent d'une certaine perméabilité entre intérêt général et intérêt collectif", ce qui renforce l'idée que le cadre juridique doit intégrer les spécificités des communs et de leurs acteurs. 3. Enfin, la phrase 14 évoque la nécessité d'inventer des moyens juridiques, financiers et de gestion qui ne brident pas les capacités d'auto-organisation des citoyens concernés avec les collectivités locales, soulignant l'importance d'un cadre juridique adapté aux communs.

« Klaxon_29 »

Plusieurs passages traitent explicitement des enjeux liés aux communs et de la nécessité de reconnaître les droits des commoneurs. Par exemple : 1. **Mention des "appels à communs"** : Le texte parle des "appels à communs" comme de nouvelles formes d'appels à projet visant à soutenir des ressources mises en partage par des communautés. Cela sous-entend une légitimité à reconnaître des contributions collectives dans le cadre d'une gouvernance partagée (phrase 45). 2. **Dimension politique des communs** : Il est mentionné que les communs ne doivent pas être réduits à de simples ressources, mais doivent être vus comme des constructions sociales qui impliquent des capacités collectives d'organisation et de négociation, ce qui est fondamental pour le droit du travail et la reconnaissance des droits des travailleurs dans le secteur associatif (phrase 53). 3. **Inquiétudes concernant les appels à communs** : Le texte soulève des préoccupations quant

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

au fait que ces dispositifs peuvent laisser les communs dépendants des financeurs, ce qui impacte leur autonomie et leurs droits (phrase 63). Cela touche directement à la reconnaissance des spécificités des commoneurs dans le cadre du droit du travail. 4. **Partenariats avec des "communautés" et "contributeurs"** : Dans les derniers paragraphes, il est question des risques associés à des partenariats avec des "communautés" et des "contributeurs" individuels, ce qui fait écho à la nécessité de préserver une organisation collective et des droits au sein des communs, soulignant la complexité des relations entre les commoneurs et les institutions publiques (phrase 129).

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

C41 - Des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs (les commoneurs) dans le droit du travail
1. Le texte mentionne plusieurs fois le concept de "communs à finalité sociale" et les "emplois décents" (phrases 5, 7 et 49), qui sont directement liés aux droits des travailleurs dans le contexte des communs. 2. La référence à la gouvernance et à la création d'emplois dans des activités utiles pour le territoire (phrase 5) ainsi qu'à la "capacité instituante" du Comité Local pour l'Emploi (phrase 6) souligne l'importance d'une structure qui reconnaît et intègre les droits des travailleurs dans le cadre des communs. 3. Les expérimentations sur le modèle C.A.R.E. témoignent d'une volonté d'intégrer des considérations liées au travail dans le développement des communs, en cherchant à rendre visibles les spécificités des capitaux humains (phrase 23 et suivantes). 4. Enfin, des éléments tels que la prise en charge d'une "dette sociétale" (phrase 47) signalent une réflexion sur le financement et la reconnaissance des contributions des travailleurs dans le cadre des communs.

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

Le texte aborde directement la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le droit du travail, en particulier à travers des discussions sur la gouvernance des ressources naturelles, les droits d'usage, et les initiatives citoyennes qui cherchent à redéfinir la gestion collective des biens communs. 1. **Dispositifs juridiques** : L'auteur mentionne plusieurs cas où des dispositifs juridiques sont utilisés pour reconnaître et protéger les communs, comme l'usage des Commissions Syndicales du Pays Basque (phrase 4) qui s'appuient sur des textes de loi et des Us et Coutumes, établissant des droits d’usage irrévocables assortis de devoirs (phrase 4). Cela montre comment des structures juridiques existantes peuvent être adaptées pour soutenir les communs. 2. **Droits d'usage et gouvernance** : Le texte évoque aussi l'importance de la reconnaissance des droits d'usage dans la gestion collective des ressources (phrase 3). Il est précisé que des initiatives citoyennes cherchent à établir des formes de propriété collective en utilisant les outils juridiques disponibles, ce qui souligne le besoin de dispositifs juridiques adaptés pour les communs (phrase 10). 3. **Innovations juridiques et mobilisation citoyenne** : La recherche sur les communs met en lumière la nécessité d'innovations juridiques pour assurer une gestion collective (phrase 24). Les différentes initiatives mentionnées, telles que celles de Terre de Liens et des groupements forestiers citoyens, montrent

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

une volonté de réformer les structures juridiques existantes pour mieux intégrer les spécificités des communs (phrase 18). 4. **Participation citoyenne** : Le texte insiste sur la nécessité d'associer les citoyens à la gestion des ressources naturelles et à la prise de décision, ce qui est important pour les commoneurs dans le contexte du droit du travail (phrase 13). En somme, le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques nécessaires pour la reconnaissance des spécificités des communs et de leurs contributeurs, en illustrant comment ces questions sont intégrées dans des projets de recherche et des initiatives sur le terrain.

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Phrase 2.2.3** : "S'intéresser aux relations entre collectivités territoriales et communs, c'est questionner la relation entre ces derniers et la puissance publique." Cette phrase évoque la nécessité de reconnaître les rôles des communs et de leurs acteurs, ce qui inclut implicitement la question du droit et des dispositifs juridiques. 2. **Phrase 4.1.1** : "L'approche par les communs repose sur la capacité des acteurs à explorer la multiplicité des rôles qu'ils doivent successivement endosser." Cela fait allusion à la reconnaissance des rôles, et donc des droits, des commoneurs. 3. **Phrase 4.2.1.1** : "Rappelons la typologie des cas qui se sont présentés dans les initiatives interviewées..." où il est mentionné que des cas spécifiques de reconnaissance juridique sont abordés, ce qui est directement lié à la question des communs dans le droit. Ces phrases indiquent que des réflexions sont en cours sur les relations juridiques et les dispositifs nécessaires pour encadrer les communs et leurs contributeurs, sans que cela soit l'axe principal du texte.

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Mention explicite des communs et de leurs contributeurs :** Le texte évoque à plusieurs reprises la notion de "commoneurs" et fait référence à des systèmes de droits et d'obligations pour ceux qui ont accès aux ressources, ce qui est essentiel dans le contexte du droit du travail. Par exemple, dans la définition des communs, il est mentionné qu'il y a un "système de droits et obligations - un faisceau de droits - pour ceux qui vont avoir accès à la ressource" (phrase 19). 2. **Réflexion sur la législation et la finance :** Le texte discute également des législations bancaires et de leur lien avec les communs, posant la question de savoir si la banque elle-même peut être vue comme un "commun" et comment les législations historiques pourraient être mobilisées pour soutenir les acteurs des communs (phrase 31). Cela implique une reconnaissance juridique nécessaire pour les communs dans un cadre plus large, y compris celui du droit du travail. 3. **Approche vers une finance de proximité et solidaire :** L'idée que les acteurs bancaires et financiers de l'économie sociale et solidaire pourraient jouer un rôle de soutien aux communs est aussi développée, ce qui pourrait avoir des implications pour le droit du travail en considérant les spécificités des communs et de leurs contributeurs (phrase 34).

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte mentionne explicitement la question des communs et leur rapport avec des enjeux de justice sociale et de gouvernance, ce qui inclut des préoccupations liées aux droits des commoneurs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

dans le cadre du droit du travail. Par exemple, il est dit que « l'approche par les communs permet, par ailleurs, de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives » (phrase 29). De plus, il est mentionné que « les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté » (phrase 22), ce qui implique une reconnaissance des spécificités des communs et de leurs contributeurs. Bien que le texte ne traite pas directement du droit du travail, il met en lumière des enjeux de gouvernance sociale et de participation qui sont cruciaux pour les commoneurs.

« *Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care* »

Plusieurs passages traitent directement des communs, de la comptabilité CARE et de la valorisation des contributions des individus, tant humains que naturels. 1. **Section II.D "Les communs et CARE"** - Ce passage discute de la manière dont CARE permet de reconnaître les droits des communautés et entités concernées, y compris les travailleurs, dans le cadre de la préservation des communs. Il est mentionné que CARE propose une façon de faire s'exprimer les communs et de "communaliser" les organisations. Cela renvoie directement à la reconnaissance des spécificités des communs dans le droit du travail (p. 13). 2. **Section III.B "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée : reconnaître l'emploi utile comme commun du territoire"** - Cette section évoque la nécessité de reconnaître l'emploi utile et son lien avec le travail des individus, ce qui est central dans le cadre des droits des travailleurs dans les initiatives de communs (p. 22). 3. **Section II.B.1 "Une approche par le capital"**- Le texte discute de la perception du capital humain et de la nécessité de le maintenir, soulignant la transformation de la vision des travailleurs d'actifs à "capitaux" qui doivent être préservés (p. 9-10). Ces éléments montrent que la question des droits des commoneurs et leur reconnaissance dans le cadre du droit du travail est une thématique abordée et intégrée dans le discours sur les communs et la comptabilité CARE.

« *Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes* »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le contexte du droit du travail, notamment à travers les discussions autour du "Data Act" et des "coopératives de données". Par exemple, la phrase 18 mentionne "les leviers et limites de la notion de « coopérative de données » introduite dans le Governance Data Act de la Commission Européenne", ce qui fait référence à la reconnaissance juridique des structures qui peuvent inclure des commoneurs. De plus, le texte évoque à plusieurs reprises les droits individuels et collectifs liés aux données, tels que le "droit d'information" et le "droit d'opposition" (phrase 16), ce qui peut être relié à la reconnaissance des spécificités des commoneurs dans un cadre juridique. Les références aux enjeux politiques et opérationnels liés à ces droits, ainsi que la mention de la nécessité de "retrouver du pouvoir sur nos données" (phrase 12), soulignent l'importance de structurer juridiquement ces questions pour les acteurs du travail, notamment ceux engagés dans des communs.

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Le texte traite explicitement de la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le droit du travail, notamment à travers des mentions sur la gouvernance partagée et la reconnaissance des droits des acteurs. Par exemple, la phrase 8 mentionne un "juriste de l'environnement" qui est impliqué dans le processus de gestion des communs, ce qui implique une réflexion sur le cadre juridique applicable. De plus, la phrase 41 évoque la nécessité de redéfinir les "questions de propriété" et d'établir des "contrats" qui pourraient inclure des engagements des acteurs impliqués, ce qui est directement lié à la reconnaissance des droits des commoneurs dans le cadre du droit du travail et de la gestion des communs. Les phrases 48-50 parlent également de la légitimité de la collectivité à "faire sienne la compétence de gérer un Domaine Public par affectation de son usage", ce qui implique une reconnaissance des spécificités des communs et de ceux qui y contribuent.

« *Le_Sens_Du_Travail_En_Questions* »

Par exemple, à la fin du texte, il est mentionné : "Faut-il œuvrer à définir collectivement une nouvelle ontologie et interroger ainsi le rôle de la personne morale au service du collectif ?" (phrase 86). Cela évoque directement les enjeux juridiques et organisationnels liés aux communs et à leur reconnaissance dans le cadre du droit du travail. De plus, le texte souligne l'importance des organisations « en communs » et de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la redéfinition du sens du travail et la reconnaissance des contributions individuelles et collectives. Les exemples de "responsabilisation des salariés" et de "re-création du commun au sein des organisations" (phrase 74) montrent également une préoccupation pour la reconnaissance des spécificités des communs dans le contexte du travail. Enfin, les questions soulevées concernant le lien entre les individus et les organisations, ainsi que la place des corps intermédiaires, soulignent la nécessité d'une réflexion sur la reconnaissance juridique des communs et de leurs contributeurs, ce qui est au cœur de la question posée.

« *Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales* »

Par exemple, dans la section "Échelles de communalité : complément", il est mentionné une table ronde sur la reconnaissance juridique des biens communs, ce qui implique une discussion sur les dispositifs juridiques nécessaires pour ces biens et leurs contributeurs (phrase 8). De plus, les préconisations évoquées comme "Introduire un régime de « patrimoine commun »" et "Renforcer la reconnaissance des « choses communes »" soulignent la nécessité de reconnaître juridiquement les spécificités des communs (phrase 12). Ces éléments sont essentiels pour aborder le sujet des droits des commoneurs dans le contexte du droit du travail.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le droit du travail à plusieurs reprises, en particulier dans le contexte de la puissance publique et des initiatives citoyennes. 1. **Phrase 6** : "L'exemple italien doit également être davantage creusé. Le pacte d'administration partagée s'y voit régulièrement accusé de permettre aux collectivités locales de se défausser sur les citoyens, organisés ou non." Cela évoque un cadre juridique existant en relation avec les communs. 2. **Phrase 7** : "L'existence d'outils juridiques particuliers qui faciliteraient la mise en place de partenariats spécifiques est une autre hypothèse émergeant de l'analyse des entretiens réalisés par le groupe." Cela indique que le texte traite des outils juridiques concernant les communs. 3. **Phrase 8** : "C'est notamment le cas dans l'exemple italien travaillé à travers Labsus. L'existence du « modèle de règlement d'administration partagée » est un élément structurant des relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes." Cela mentionne explicitement un dispositif juridique qui pourrait inclure les droits des contributeurs. 4. **Phrase 9** : "Le statut de SCIC, permettant aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative aux côtés d'autres catégories d'acteurs, à travers le multi-sociétariat." Cela met en lumière un cadre juridique spécifique qui reconnaît les rôles des collectifs dans la gouvernance.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. La phrase 4 mentionne que l'association "cherche à oeuvrer au renforcement politique des communs", ce qui sous-entend la nécessité d'un cadre juridique pour soutenir les droits et la reconnaissance des commoneurs dans leurs activités. 2. La phrase 15 évoque que les communs reposent "sur de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", ce qui fait allusion à la nécessité d'adapter le droit du travail pour intégrer les spécificités des communs. 3. Enfin, la phrase 18 souligne "la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision", impliquant que les droits des contributeurs doivent être reconnus et protégés dans le cadre légal.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Par exemple, il est fait référence à des "enjeux scientifiques et sociétaux" ainsi qu'à la nécessité d'interroger "le rôle et la place des pouvoirs publics et des financeurs dans les initiatives de la TES" (phrase 52). De plus, la mention des "outils de gestion" qui sont qualifiés d'« actants » des initiatives de la TES soulève indirectement des questions sur la reconnaissance juridique des acteurs impliqués (phrase 50). Cependant, le texte ne traite pas directement des dispositifs juridiques spécifiques dans le cadre du droit du travail pour les commoneurs, mais évoque plutôt un questionnement plus général sur les acteurs et leur positionnement dans le système économique et social.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Par exemple, dans la section sur les "CAPITAUX À CONSERVER", il est fait référence aux "capitaux humains" et aux "conditions de travail", avec des mentions des coûts associés à la dignité des collaborateurs et des bénévoles (phrase 18). De plus, il y a une attention particulière portée à la reconnaissance et à la valorisation des contributions des travailleurs dans le cadre des expérimentations (phrase 25), ce qui renvoie à des considérations liées à la reconnaissance des commoneurs dans un cadre juridique.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

En effet, il mentionne explicitement la nécessité de "revisiter la place de la/des communautés « concernées »" (phrase 13) et souligne que "les droits qu'il faut réclamer (claim for)" sont nécessaires pour la reconnaissance des communs (phrase 12). De plus, il traite des distinctions entre "droit d'usage", "droit de gouvernance", et la répartition des pouvoirs de contrôle (phrase 22), ce qui est pertinent pour la reconnaissance juridique des commoneurs dans le droit du travail. Ainsi, le texte soulève des enjeux qui se rapportent à la reconnaissance des droits et obligations des contributeurs au sein des structures de communs.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte aborde directement la question de "dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs (les commoneurs) dans le droit du travail" à travers plusieurs sections. 1. **Mention des communs et de la protection sociale** : La section IV "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS" discute explicitement du rôle des communs dans le cadre de la protection sociale et souligne la nécessité de réformer ce système pour mieux intégrer les spécificités liées aux communs. Par exemple, les phrases 1-3 de cette section mentionnent que la protection sociale doit être repensée en intégrant les "logiques de redistribution et de protection" qui incluent les communs. 2. **Renouvellement des institutions** : Dans la partie qui traite des expériences et des pratiques des communs, le texte évoque comment ces pratiques peuvent conduire à une nouvelle gestion de la protection sociale qui reconnaît les droits et les besoins des différents contributeurs. Les phrases 3-4 discutent de l'importance d'adapter les institutions de protection sociale à ces nouvelles réalités. 3. **Discussion sur le travail et l'emploi** : La section qui aborde la nécessité de repenser le statut du travail et de l'emploi (section 3.1 à 3.3) montre que le travail doit être intégré dans une perspective collective, ce qui est directement lié à l'idée de reconnaître les spécificités des communs et leurs acteurs. Ces éléments montrent que le texte propose un cadre et un argumentaire pour intégrer les spécificités des communs dans le droit du travail et la protection sociale.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte mentionne explicitement la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le droit du travail, notamment dans le cadre de la gouvernance collective et des droits des communautés. Par exemple, dans la section sur la gouvernance collective, il est souligné que "les autorités publiques accordent une reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles" (phrase 12, ligne 3). Ce passage indique une nécessité de reconnaissance juridique qui est essentielle pour le bon fonctionnement des communs. De plus, les discussions autour de la gouvernance polycentrique et de l'importance de la participation des ayants droit dans la gestion des ressources montrent un lien direct avec la question de la reconnaissance des droits des commoneurs dans un cadre juridique (phrase 11, ligne 4).

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Plus précisément, la phrase qui évoque cette question se trouve dans le passage : "il nous manque plusieurs choses pour faire de l'espace socio-politique du commun un projet de société inclusif, qui passe par la discussion collective: des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler, y compris de ce qui fâche" (phrases 21-23). Bien que le texte ne traite pas directement des dispositifs juridiques en tant que tels, il souligne la nécessité de créer des dispositifs adaptés pour faciliter la communication et l'inclusion au sein des communs, ce qui est en lien avec la reconnaissance des commoneurs dans le contexte du droit du travail.

« Les_communs_de_proximite »

Le texte traite explicitement des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs (les commoneurs) dans le droit du travail, notamment dans la section consacrée à l'analyse des centres de santé communautaire en France (Chapitre 3 de Dominique Acker). Voici quelques exemples et termes précis qui justifient cette annotation :- **Page 84, Phrase 1** : "L'objectif de cet article est de proposer une lecture de la santé communautaire en France à partir d'une approche par les communs." Ce passage indique clairement que l'auteur aborde la question des communs et de leur reconnaissance dans le contexte de la santé communautaire.- **Page 85, Phrase 1** : "Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé communautaire est le processus par lequel les membres d'une collectivité... participent activement à la mise en place..." Cela montre comment les principes de la santé communautaire peuvent être en lien avec les notions de communs.- **Page 87, Phrase 1** : "Ces centres proposent tous une approche en termes de santé et de bien-être des habitant·e·s plutôt que de distribution de soins." Ce passage souligne l'importance des communs de proximité dans le domaine de la santé et leur impact sur les conditions de travail des soignants.- **Page 106, Phrase 2** : "L'expérience des CSC s'est construite en partie sur l'incapacité du système traditionnel de médecine libérale à répondre aux besoins des citoyen·ne·s..." Ce constat évoque la nécessité d'un cadre juridique pour les communs dans le secteur de la santé. Ces passages, en plus de prouver que le texte aborde la question des dispositifs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

juridiques pour les communs et leurs contributeurs, montrent également comment cette question est intégrée dans le débat plus large sur la santé communautaire et les services publics.

« *Manifeste_post_covid_19* »

Cela est particulièrement visible dans la phrase : "changer les règles du jeu : droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes, clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique, fiscalité avantageuse pour les projets numériques redistribuant la valeur" (phrase 110). Cette mention indique la nécessité d'un cadre juridique adapté pour protéger les travailleurs et les usagers des plateformes, ce qui est directement lié à la question posée. De plus, le texte évoque les "acteurs mal compris, mal financés" (phrase 90) et souligne la nécessité de "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités" (phrase 91), ce qui renforce l'idée d'une reconnaissance juridique des communs et de leurs contributeurs dans le contexte du droit du travail.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des mécanismes pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le cadre du droit du travail, notamment à travers la notion de "Territorial Management Agreement" (TMA) et l'utilisation de méthodes de comptabilité écologique. Par exemple : 1. La phrase 43 indique que la mise à jour et la signature d'un nouvel accord de gestion territoriale (TMA) ont formalisé les engagements de plusieurs parties prenantes, ce qui inclut la reconnaissance des contributions de la ferme à la restauration des sols et à la promotion des liens sociaux. 2. La phrase 61 mentionne la nécessité de sécuriser un financement stable et un personnel pour maintenir la santé des sols, ce qui implique une reconnaissance des contributeurs au sein d'un cadre professionnel. 3. La phrase 65 propose un mécanisme de compensation pour les sols dégradés, soulignant la nécessité d'un cadre juridique pour soutenir les projets d'agriculture urbaine qui démontrent leur impact sur la restauration des fonctions des sols. Ces exemples montrent que le texte aborde directement la question de la reconnaissance des communs et de leurs contributeurs dans le droit du travail, en mettant en avant des dispositifs juridiques tels que le TMA et des méthodes de comptabilité écologique.

De façon absente :

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le droit du travail. Il aborde principalement les défis posés par les plateformes numériques capitalistes et les actions que les plateformes numériques alternatives envisagent pour créer un écosystème numérique plus équitable. Il n'y a aucune mention explicite ou implicite des droits des commoneurs ou des spécificités des communs dans le contexte du droit du travail.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs dans le droit du travail. Il se concentre sur des aspects liés à la comptabilité socio-environnementale, l'ostréiculture, et les impacts environnementaux, sans mentionner spécifiquement les commoneurs ou des dispositifs juridiques en lien avec le droit du travail. Aucune phrase ne fait référence aux thématiques sollicitées dans la question.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et des contributeurs dans le droit du travail. Aucun passage ne fait référence à des aspects juridiques, à la reconnaissance des commoneurs ou à des considérations spécifiques liées au droit du travail. Les thématiques abordées sont principalement axées sur la comptabilité, les expérimentations de la méthode C.A.R.E., et les dynamiques au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), sans lien avec le cadre juridique du travail.

« Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Le texte ne traite pas de la question concernant "des dispositifs juridiques pour reconnaître les spécificités des communs et de leurs contributeurs (les commoneurs) dans le droit du travail". Il aborde principalement le rôle et l'importance des plateformes coopératives dans le contexte de la transition écologique et solidaire, sans mentionner de dispositifs juridiques spécifiques ou de considérations relatives au droit du travail. Les concepts liés au droit du travail et aux commoneurs sont absents du discours. Aucun exemple ou terme pertinent n'est présent dans le texte pour relier ces idées à la question posée.

Critère C.42- Des dispositifs juridiques pour donner accès aux contributeurs aux communs (les commoneurs) au travail et à la protection sociale

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Accès à l'emploi et protection sociale** : La section 3.2.4.1 évoque des initiatives comme l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) à Thiers, qui vise à embarquer divers acteurs pour résoudre des problématiques d'emploi. Il est spécifiquement mentionné que "le comité local pour l'emploi est un espace d'échange pour que les acteurs du territoire s'accordent sur les activités créées au sein des EBE afin qu'elles n'entrent pas en concurrence avec des emplois du secteur privé". Cela montre une préoccupation pour l'accès à l'emploi des commoneurs. 2. **Outils juridiques et financement** : Au paragraphe 4.2.1.1, il est indiqué que "la formalisation intervient par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, régime d'une société, acte administratif

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

unilatéral, etc.)". Cela souligne l'importance des structures juridiques dans la mise en place de dispositifs qui permettent aux commoneurs d'accéder à des ressources économiques et sociales. 3. **Accompagnement et outils** : Dans la conclusion, il est mentionné que l'étude préconise "d'outiller de nouveaux rapports entre citoyens, élus et fonctionnaires territoriaux, qui cherchent à se transformer ensemble". Cela implique la nécessité de dispositifs qui favorisent l'accès à des soutiens sociaux et économiques pour les contributeurs aux communs. Ces points montrent clairement que le texte aborde de manière substantielle la question des dispositifs juridiques pour l'accès des commoneurs au travail et à la protection sociale, faisant de cette thématique un axe central de l'analyse.

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Plusieurs passages soulignent cette thématique, en particulier ceux qui discutent de la nécessité de repenser le rôle des institutions financières et bancaires au service des communs et de l'économie sociale et solidaire (ESS). 1. **Engagement des banques envers les communs** : La section mentionne que "les banques et la finance peuvent aider à nourrir le commun, les communs" (phrase 4). Cela suggère que les institutions financières ont un rôle à jouer dans la création d'un accès équitable aux ressources pour les commoneurs. 2. **Gouvernance et droits des commoneurs** : Le passage sur les droits d'accès et d'utilisation des ressources en communs, où il est question d'un "système de droits et d'obligations - un faisceau de droits" (phrase 4), met en lumière la nécessité d'une protection juridique pour les commoneurs. 3. **Finance et initiatives locales** : Le texte aborde comment "les acteurs bancaires et financiers de l'ESS peuvent ainsi développer une posture favorable aux communs" (phrase 8), ce qui implique des dispositifs juridiques pour garantir un accès aux ressources et à la protection sociale pour les commoneurs. 4. **Coopération et inclusion** : La réflexion sur la "gouvernance polycentrique" et l'importance de "réfléchir ensemble" aux implications pour les acteurs bancaires et financiers de l'ESS (phrase 20) montre comment ces acteurs peuvent faciliter l'accès au travail et à la protection sociale des commoneurs. Ces éléments démontrent que le texte s'engage à explorer comment les institutions financières peuvent soutenir les communs, et par conséquent, comment elles peuvent contribuer à garantir l'accès au travail et à la protection sociale pour les contributeurs de ces communs.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

1. **Emploi utile et accès au travail** : Le projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est mentionné comme un exemple qui vise à reconnaître l'emploi utile comme un bien commun du territoire (phrase 22 de la section III.B). Le projet prône une embauche non sélective et la création d'emplois adaptés aux besoins des personnes privées durablement d'emploi. 2. **Valorisation du capital humain** : La section II.B.2 discute de la façon dont le coût de préservation d'un travailleur inclut le revenu décent, le développement de compétences, et de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail (phrase 11). Cela montre un engagement envers la protection sociale des contributeurs au travail. 3. **Représentation des capitaux** : Dans le cadre de CARE, il est souligné que les capitaux humains, environnementaux et financiers doivent tous être représentés dans le bilan de l'entreprise, ce qui inclut également les droits des travailleurs et les conditions de travail

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(phrase 16 de la section II.B.4). 4. **Dispositifs juridiques** : La discussion sur le rôle des "porte-paroles" pour représenter les capitaux humains et naturels dans la gouvernance des organisations (section II.B.5) révèle un intérêt pour la création de mécanismes juridiques qui permettent aux travailleurs de participer aux décisions qui les concernent, potentiellement impactant leur accès au travail et à la protection sociale. Ces éléments montrent que le texte traite de la question des dispositifs juridiques pour donner accès aux contributeurs aux communs au travail et à la protection sociale de manière intégrée et significative.

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

1. **Mention de la gouvernance partagée** : Le texte évoque la nécessité de « nouvelles formes de gouvernance partagée » (phrase 10). Cela implique un cadre qui pourrait potentiellement inclure des droits et protections pour les contributeurs aux communs. 2. **Pacte Pastoral Intercommunal** : La création de ce pacte, qui « pose les fondements d'une intendance territoriale » (phrase 28), montre une approche collective de gestion qui pourrait inclure des considérations sur l'accès aux droits sociaux des acteurs impliqués. 3. **Engagement des acteurs** : Le texte souligne que chaque acteur, y compris les éleveurs et les collectivités, a des devoirs (phrase 48) et mentionne des dispositifs qui pourraient influencer la gestion des ressources et les droits associés. 4. **Propriétés et usages** : La discussion sur la propriété et l'usage des ressources communs (tableaux 3 et 4) inclut des réflexions sur les droits d'usage qui pourraient être liés à des droits au travail et à la protection sociale.

« Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives »

Plusieurs passages évoquent explicitement les actions et engagements des plateformes numériques alternatives pour soutenir des politiques publiques et créer un environnement favorable pour leurs utilisateurs. 1. **Engagement envers les politiques publiques** : La phrase 3.1 indique que "nous engageons des actions de sensibilisation et ouvrons un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste." Cela montre une volonté de s'assurer que les acteurs publics soutiennent les plateformes d'intérêt général, ce qui est directement lié à l'accès aux droits sociaux. 2. **Souveraineté numérique et justice sociale** : Dans la phrase 3.3, il est mentionné que "cette souveraineté numérique devra permettre de faire exister un numérique conforme aux valeurs démocratiques et de justice sociale et écologique de l'Europe sous le contrôle des citoyens." Cela souligne l'importance d'un cadre juridique qui protège les droits des contributeurs aux communs. 3. **Mutualisation des ressources** : La phrase 4.1 mentionne la mutualisation du "temps de travail de nos collaborateurs pour participer à la rédaction d'une Charte établissant le périmètre de notre alliance, notre récit commun et nos objectifs détaillés." Cela implique une démarche collaborative qui pourrait inclure des dispositifs pour sécuriser l'accès au travail et à la protection sociale des acteurs impliqués. Ainsi, le texte aborde de manière significative la question des dispositifs juridiques et des politiques publiques nécessaires pour assurer un accès équitable aux droits sociaux pour les contributeurs aux communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Klaxon_29 »

1. **"les questions sociales et culturelles seront financées par des logiques d'investissements privés"** (phrase 13) : Cette phrase souligne la dérive des financements publics vers des logiques de marché, ce qui impacte directement l'accès des travailleurs aux protections sociales. 2. **"le principe de redistribution, de soutien public à l'intérêt général, de subvention aux initiatives citoyennes"** (phrase 14) : Ici, le texte évoque la fragilisation du soutien public qui est essentiel pour garantir un accès équitable au travail dans le secteur associatif et, par extension, aux communs. 3. **"les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter"** (phrase 46) : Cette définition des communs met en lumière l'importance de la capacité des contributeurs à s'organiser collectivement pour défendre leurs droits, y compris en matière de travail et de protection sociale. 4. **"les AAC risquent de gommer la dimension politique des communs en tant que capacité collective de personnes concernées à s'organiser"** (phrase 59) : Cela montre comment les nouveaux dispositifs peuvent affaiblir l'organisation collective nécessaire pour défendre les droits des commoneurs, en lien avec leur accès au travail et à la protection sociale. 5. **"les personnes qui, à l'intérieur de leurs institutions publiques ou privées, promeuvent les AAC"** (phrase 63) : Ce passage met en question le rôle des institutions dans la création de dispositifs qui pourraient nuire à la capacité de négociation des contributeurs, ce qui est directement lié à leur accès aux protections sociales.

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

1. **Émergence des questions** : La mention des « organisations « en communs » » qui posent des questions sur le sens du travail et l'engagement des salariés (phrase 12) indique un lien direct avec l'idée de donner accès à des droits, tels que la protection sociale et le soutien au travail, pour les commoneurs. 2. **Contradiction entre productivité et sens** : Le texte souligne le besoin de réduire la contradiction entre les organisations basées sur la productivité et l'aspiration des salariés à trouver du sens dans leur travail (phrase 15). Cela implique une réflexion sur la manière dont les droits des travailleurs peuvent être révisés pour mieux inclure les commoneurs. 3. **Exemples de responsabilisation et de démocratie au travail** : La question des exemples de responsabilisation des salariés et de la création de communs au sein des organisations (phrase 17) est essentielle pour comprendre comment les droits au travail et la protection sociale peuvent être mis en œuvre pour les commoneurs. 4. **Critiques du New Public Management** : La critique du "new public management" qui impose une précarisation des statuts et un reporting permanent (phrase 20) met en avant les enjeux liés à la protection sociale et au statut des travailleurs dans les organisations de l'ESS, ce qui est directement pertinent pour les commoneurs. 5. **Rôle des corps intermédiaires** : Les interrogations sur le rôle des syndicats et des instances de représentation collective (phrase 23) soulignent l'importance des dispositifs juridiques pour défendre les droits des travailleurs, y compris ceux qui contribuent aux communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques qui visent à donner accès aux contributeurs aux communs (les commoneurs) au travail et à la protection sociale. Justification : 1. **Références juridiques en lien avec la propriété** (Partie II) : Cette section aborde des articles du Code civil et du Code forestier qui posent les bases légales pour une gestion collective des ressources. Par exemple, l'article 714 du Code civil stipule que "Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun", ce qui implique une forme de protection et d'accès partagé pour les commoneurs (phrase 12). 2. **Outils de réglementation des usages** (Partie III, 1) : Le texte mentionne des outils incitatifs et normatifs, tels que des chartes de gestion et des délibérations communales qui visent à organiser et sécuriser l'accès aux ressources pour les usagers de manière collaborative. Cela inclut des initiatives qui favorisent des structures coopératives et des partenariats entre acteurs locaux, ce qui est essentiel pour l'accès au travail et à la protection sociale (phrases 15 à 22). 3. **Outils de sécurisation de la propriété en commun** (Partie III, 2) : Cette section évoque des structures juridiques comme les sociétés civiles de gestion foncière agricole et des groupements fonciers qui permettent aux contributeurs d'avoir un accès sécurisé et partagé aux ressources, ce qui est essentiel pour leur protection sociale et leur travail (phrases 23 à 29). 4. **Outils de répartition des faisceaux de droits** (Partie III, 3) : La répartition des droits d'accès, de prélèvement, et de gestion évoquée ici souligne l'importance pour les commoneurs d'avoir des intérêts reconnus et protégés, ce qui est fondamental pour leur implication dans les communs (phrases 30 à 32).

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Cela est particulièrement visible dans la section "IV. CAS D'ÉTUDE", où il est mentionné que les "travailleurs" et les "conditions de travail décentes" sont des préoccupations dans le cadre de l'ostréiculture (phrase 19). D'autres mentions, comme la nécessité de préserver l'environnement tout en soutenant l'activité économique, soulignent l'importance de trouver un équilibre qui profite aux travailleurs dans ce secteur, ce qui est un aspect fondamental de l'accès au travail et à la protection sociale. Ainsi, l'article fait référence aux interactions entre la préservation des ressources naturelles et les conditions de vie et de travail des personnes impliquées dans ces activités (phrase 10, 15, et 19). En conclusion, le texte traite de manière substantielle des dispositifs juridiques et des questions liées à l'accès au travail et à la protection sociale pour les contributeurs aux communs, ce qui en fait une thématique centrale.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Protection sociale et communs** : À plusieurs reprises, le texte met en avant l'importance de la protection sociale dans le cadre des communs. Par exemple, la phrase suivante indique clairement l'objectif de la recherche : "UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST ACCORDÉE AU RÔLE DES « COMMUNS » ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LA PROTECTION SOCIALE DE

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

DEMAIN" (p. 3). 2. **Inégalités d'accès à la protection sociale** : Le texte souligne que "les actifs directement concernés ont souvent un accès très limité à la protection sociale de droit commun" (p. 5), ce qui met en lumière le besoin de réformer la protection sociale pour inclure ces contributeurs. 3. **Réforme nécessaire pour une protection sociale de droit commun** : Le texte insiste sur la nécessité de réformer la protection sociale pour qu'elle réponde aux nouveaux statuts d'emploi et d'activité : "la réforme de la protection sociale doit viser à intégrer au fur et à mesure tous ces « statuts » d'activité plutôt que d'organiser en «silos» de nouvelles formes de protection adaptées à ces statuts" (p. 14). 4. **Rôle des communs dans la solidarité** : Le texte évoque les communs comme des "modes d'action concrets qui interviennent dans les domaines du social et de l'économie" et qui contribuent à "l'amélioration des conditions de vie des résidents d'un pays" (p. 10), ce qui renforce l'idée que les communs peuvent jouer un rôle clé dans l'accès au travail et à la protection sociale. 5. **Principes de réformes à envisager** : Le texte énumère des principes pour la réforme des marchés du travail, en soulignant que "le droit commun, cela veut dire appliquer un droit commun à tous les travailleurs" (p. 25), ce qui inclut les travailleurs des communs. En résumé, le texte traite de manière centrale de la nécessité d'intégrer les contributeurs aux communs dans le système de protection sociale, en plaidant pour des réformes qui répondent aux nouvelles réalités du travail et de l'emploi.

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

1. Par exemple, dans la phrase 5, il est mentionné que TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) a pour objectif de créer des "emplois décents (CDI et droits sociaux attachés, SMIC...)" et "accessibles (sans sélection, temps choisi par le salarié, tenant compte des capacités)". Cela met en avant l'accès au travail et aux droits sociaux pour les commoneurs. 2. De plus, la phrase 6 précise que ce projet « à finalité sociale » inclut un "droit à un emploi décent pour des personnes privées durablement d'emploi", renforçant encore l'idée que l'accès au travail et à la protection sociale est un aspect fondamental de ces dispositifs. 3. La phrase 7 ajoute que le projet inclut également un "droit à une formation opérationnelle dans le cadre de la transition écologique pour des jeunes déscolarisés", ce qui élargit la notion de protection sociale à l'éducation et à la formation, essentielles pour les contributeurs aux communs. 4. Enfin, le texte évoque la gouvernance territoriale du droit à un emploi décent (phrase 8), ce qui indique qu'il y a une structure mise en place pour garantir ces droits, soulignant ainsi l'importance des dispositifs juridiques pour soutenir les commoneurs. Ces exemples soulignent que le texte est centré sur la question de l'accès au travail et à la protection sociale pour les contributeurs aux communs, en explorant différents mécanismes et modèles qui soutiennent cette mission.

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Paragraphes 4 et 5** : Les "Commissions Syndicales du Pays Basque" sont mentionnées comme un exemple de gouvernance collective qui "garantit l'accès équitable aux ressources selon des droits d'usage irrévocables assortis de devoirs" (phrase 4). Cela souligne comment des dispositifs juridiques peuvent structurer l'accès et la gestion des ressources par les communs. 2.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Paragraphe 3 : Le texte aborde également les "instruments de comptabilité écologique" et les "dispositifs issus du droit positif" qui permettent aux collectifs d'accéder à des ressources et de participer aux décisions sur leur gestion (phrase 3). Cela implique une reconnaissance légale des droits des communs et des commoneurs. 3. **Paragraphe 10** : La mention des "initiatives citoyennes" et des "propositions de réformes" pour garantir l'accès à des ressources comme le foncier agricole et l'eau montre comment des modifications juridiques peuvent soutenir les droits des communs et, par conséquent, des commoneurs (phrase 18). 4. **Conclusion (page 24)** : Le texte conclut en évoquant que les communs doivent être intégrés dans les politiques de protection sociale, soulignant que "la transition écologique ne pourra être ni effective ni démocratique sans une intégration pleine des enjeux sociaux et sociétaux" (phrase 24). Cela renforce l'idée que des dispositifs juridiques doivent soutenir non seulement l'accès aux ressources, mais aussi la protection sociale des contributeurs.

« *Manifeste_post_covid_19* »

Plusieurs passages évoquent explicitement la nécessité de soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les conditions de travail dignes pour les travailleurs impliqués dans des plateformes coopératives. 1. La phrase mentionnant "changer les règles du jeu : droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes" (phrase 71) indique clairement l'importance d'un cadre juridique renforcé pour la protection des commoneurs. 2. Le texte aborde également la question de "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités" (phrase 65), ce qui implique une attention particulière aux modèles de travail atypiques et la nécessité d'un soutien adapté pour assurer la protection sociale des contributeurs. 3. Par ailleurs, l'appel à "encourager les expérimentations territoriales" (phrase 67) et à "penser la puissance publique en tant qu'acteur-partenaire" (phrase 68) souligne l'importance d'une collaboration entre les acteurs publics et les initiatives de communs pour garantir l'accès au travail et à la protection sociale. Ces éléments montrent que le texte n'aborde pas seulement la question des communs, mais insiste aussi sur l'importance d'un cadre juridique et de dispositifs adéquats pour protéger les acteurs qui contribuent à ces initiatives.

De façon directe :

« *Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs* »

Bien qu'il ne traite pas directement des dispositifs juridiques spécifiques, il évoque des concepts et des enjeux liés à l'accès aux ressources et à la gouvernance collective. Exemples pertinents : 1. La phrase 30 mentionne que "l'accès à l'alimentation tel qu'il est structuré économiquement, culturellement ou géographiquement ne répond pas aux besoins de toutes et tous", ce qui souligne l'inégalité d'accès, un aspect crucial pour les commoneurs. 2. La phrase 39 évoque la "démocratie alimentaire" qui pose des questions de justice, d'accès et de pouvoir d'agir pour tous les acteurs, reflétant l'idée que les commoneurs doivent avoir accès à des droits sociaux et à des dispositifs qui les protègent. 3. La phrase 45 aborde le manque d'inclusion des publics défavorisés dans les initiatives de transition, ce qui est en lien avec la nécessité d'un cadre juridique qui facilite leur accès

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

au travail et à la protection sociale. Ces éléments montrent que le texte traite bien de la question de l'accès pour les contributeurs aux communs, sans se focaliser spécifiquement sur des dispositifs juridiques mais en les reliant à des enjeux plus larges de justice sociale et d'inclusion.

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Par exemple, dans la section "Les questions/problématiques transversales identifiées", il est fait référence à "les liens entre mutualisation de données et renforcement du pouvoir d'agir" (phrase 6) et à "la mission des 'coopératives de données' au sens du projet de règlement européen" (phrase 7), qui vise à permettre à des individus de négocier les conditions de réutilisation de leurs données. Cela implique une réflexion sur les droits des contributeurs, et par extension sur leur accès à des protections sociales en lien avec ces données. De plus, le texte aborde la notion de "coopératives de données" qui pourrait potentiellement intégrer des dimensions de protection sociale pour les contributeurs (phrase 8). Cela montre qu'il y a une reconnaissance des besoins des "commoneurs" en matière de droits et d'accès à des dispositifs de protection.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques pour donner accès aux contributeurs aux communs (les commoneurs) au travail et à la protection sociale. Des exemples pertinents se trouvent dans les phrases suivantes : 1. **Phrase 5.1** : "A Thiers, la municipalité a participé à l'expérimentation locale « TZCLD » et a conduit à la création de quatre entreprises à but d'emploi (EBE) qui revendiquent des actions autogérées." Cela montre comment des dispositifs juridiques peuvent être mis en place pour offrir des opportunités d'emploi aux commoneurs. 2. **Phrase 10.1** : "Les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d'association, régime d'une société, acte administratif unilatéral, etc.)." Cela fait référence à des mécanismes juridiques qui peuvent faciliter l'accès au travail et à la protection sociale. 3. **Phrase 10.4** : "Cette délibération permet de qualifier les commoners avec l'outil juridique du « collaborateur occasionnel du service public »." Ici, il est question d'un outil juridique spécifique qui reconnaît le rôle des commoneurs et leur donne accès à un statut qui pourrait inclure des protections sociales.

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques et de l'accès des contributeurs aux communs, en particulier à travers le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et le modèle de règlement d'administration partagée en Italie. Voici quelques exemples précis : - **Phrase 7** : "L'existence d'outils juridiques particuliers qui faciliteraient la mise en place de partenariats spécifiques est une autre hypothèse émergeant de l'analyse des entretiens réalisés par le groupe. C'est notamment le cas dans l'exemple italien travaillé à travers Labsus. L'existence du « modèle de règlement d'administration partagée » est un élément structurant des relations entre

collectivités locales et initiatives citoyennes." - **Phrase 8** : "le statut de SCIC, permettant aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative aux côtés d'autres catégories d'acteurs, à travers le multi-sociétariat." Ces extraits montrent clairement que le texte traite de la mise en place de dispositifs juridiques pour faciliter l'accès des contributeurs aux communs, en se concentrant sur des exemples concrets et en discutant des implications de ces structures juridiques pour la protection sociale et l'accès au travail des commoneurs.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, il évoque les "nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 14), ce qui peut impliquer des changements législatifs ou juridiques favorisant l'accès aux ressources pour les commoneurs. De plus, le texte souligne l'importance de "la place centrale des personnes concernées dans les prises de décision" (phrase 14), ce qui fait écho à la nécessité d'un cadre juridique permettant leur participation active et leur protection.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

1. La mention des "entrepreneurs frontières" et de leur rôle dans le décloisonnement des initiatives de la TES (phrase 1) suggère que ces acteurs peuvent jouer un rôle clé dans la mise en synergie et potentiellement dans l'accès à des dispositifs qui peuvent inclure des protections sociales pour les contributeurs. 2. De plus, le texte indique que les outils de gestion et les postures des acteurs publics et privés doivent être questionnés, ce qui peut faire référence à l'accès à la protection sociale et au travail pour les commoneurs (phrase 4).

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Par exemple, à la phrase 18, il est mentionné : "Coût de maintient de la couverture des risques encourus par les travailleurs et leurs familles", ce qui évoque directement la question de la protection sociale des travailleurs. De plus, à la phrase 19, il est noté "Coût de maintient de la dignité des collaborateurs", qui souligne l'importance de maintenir des conditions de travail dignes, ce qui est lié à l'accès au travail pour les commoneurs.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Par exemple, la phrase 21 évoque la nécessité de « rendre visible l'entretien de la communauté » et souligne que le « commoning » est consubstantiel au commun, ce qui implique un engagement des commoneurs dans leur communauté. De plus, la phrase 22 aborde la « distribution des droits de propriété dans les communs » et les droits d'usage, ce qui est pertinent pour comprendre comment les contributeurs peuvent accéder à des ressources et, potentiellement, à des protections sociales. Enfin, la question du partage de la valeur entre les contributeurs et la structure est également

abordée dans la phrase 22, ce qui renforce l'idée d'une réflexion sur le travail et les droits des commoneurs. Ainsi, bien que le texte ne soit pas centré uniquement sur les dispositifs juridiques, il aborde clairement les enjeux liés à l'accès des commoneurs au travail et à la protection sociale à travers des discussions sur la gouvernance, la distribution des droits et le partage de la valeur.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

1. Dans la section "1. LE CONTEXTE", il est mentionné que le projet vise à "mettre l'emploi au cœur de la comptabilité de gestion, du pilotage", ce qui implique une réflexion sur l'accès à l'emploi et, par extension, à la protection sociale (phrase 8). 2. La section "4.1 APPORTS LIÉS À L'EXPÉRIMENTATION" souligne la nécessité de rendre visibles certaines dettes et les actions de restauration qui contribuent à leur remboursement, ce qui peut être lié à la protection des droits des travailleurs (phrase 23). 3. Le texte évoque aussi la "représentation des différentes parties prenantes au sein d'une SCIC" et l'importance de "mobiliser (certains) salariés" dans la construction d'outils de gestion qui prennent en compte les capitaux humains, ce qui est directement lié à l'accès au travail et à la protection sociale (phrases 7, 24).

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Par exemple, la phrase 10 mentionne : "Sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles. En tout cas, au sens d'Elinor Ostrom." Cela implique que la gouvernance collective, qui est un cadre juridique et social, est essentielle pour que les commoneurs aient accès aux ressources et protections nécessaires. De plus, la phrase 11 souligne l'importance de la "reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles", ce qui fait référence à la nécessité de mécanismes juridiques pour encadrer l'accès aux droits sociaux et au travail des commoneurs. Enfin, dans la conclusion, il est mentionné que "si le droit n'offre pas des outils suffisants pour les Communs ; il faut alors le repenser." Cette affirmation indique clairement la nécessité de réviser les dispositifs juridiques afin de mieux soutenir l'accès aux droits des contributeurs aux communs.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte mentionne explicitement la question de l'accès des contributeurs aux communs au travail et à la protection sociale. Justification : La phrase 9 souligne qu'il manque "des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler, y compris de ce qui fâche", ce qui implique un besoin de structures permettant aux commoneurs d'accéder à des discussions et potentiellement à des protections ou des droits au sein des communs. De plus, la phrase 11 mentionne la nécessité de "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections", ce qui peut être interprété comme une allusion à l'accès aux droits sociaux et au travail pour les contributeurs des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Par exemple, il mentionne : "Les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 13). Cela implique un accès à des ressources de travail et à des outils qui peuvent améliorer la protection sociale des contributeurs. De plus, la mention de "modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 13) fait allusion à des dispositifs qui pourraient intégrer des aspects de protection sociale.

« *Les_communs_de_proximite* »

Plusieurs passages soulignent l'importance de la reconnaissance et de la structuration des communs, ainsi que des exemples de coopération et d'autogouvernance qui peuvent offrir des solutions aux manques des services publics. 1. Dans le chapitre 5, Benjamin Coriat définit les communs de services de proximité, ce qui inclut des éléments juridiques et organisationnels qui permettent aux communautés de gérer leurs ressources et d'assurer un accès à des services essentiels ("l'objectif est de servir l'intérêt général et du bien commun", phrase 148). 2. Le chapitre 7 de Jean-Claude Boual traite des services publics et des rapports avec les communs, soulignant comment les services d'intérêt économique général peuvent être intégrés dans des initiatives citoyennes qui visent à répondre aux besoins des communautés locales, en passant par des formes d'organisation qui favorisent la participation et l'accès à la protection sociale (phrase 198). 3. Le chapitre 8 de Thomas Perroud aborde directement les risques de capture des communs par l'État et propose des solutions de financement qui respectent l'autonomie des communs, ce qui est essentiel pour garantir l'accès aux services et aux droits des commoneurs (phrase 221).

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques pour donner accès aux contributeurs aux communs (les commoneurs) au travail et à la protection sociale, notamment à travers le concept de l'Accord de Gestion Territorial (TMA). Par exemple, la phrase 3 de la section "Résumé" mentionne que le projet REVALS a permis de "formaliser un nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA)", qui reconnaît les contributions de la ferme à des enjeux sociaux et environnementaux, tout en impliquant divers acteurs comme les services sociaux et les organisations communautaires. De plus, à la phrase 5 de la section "Leçons apprises", il est fait état des "engagements de Partenord Habitat, du Centre Hospitalier de Roubaix, et du CCAS" qui soulignent leurs contributions à la promotion d'objectifs de santé et de sécurité alimentaire. Ces engagements sont directement liés à la protection sociale et à l'accès aux ressources pour les commoneurs (phrase 6).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

C5 - Concevoir et adapter des cadres juridiques, fiscaux et financiers pour le financement de l'intérêt général

Critère C.51 – Des exemples de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Exemples d'initiatives** : Le texte cite plusieurs initiatives concrètes qui montrent comment les collectivités locales soutiennent les communs. Par exemple, le Pacte pastoral intercommunal est mentionné comme une délibération adoptée par la Communauté de communes, qui illustre comment un cadre juridique peut être établi pour un commun (phrases 2.4.2 et 4.2.1.1). De même, la ville de Grenoble a voté une délibération pour soutenir les pratiques de communs, en ouvrant la gouvernance des biens communs (phrase 2.4.5). 2. **Outils juridiques et financiers** : Le texte analyse la diversité des outils juridiques et financiers utilisés pour établir des relations entre les communs et les collectivités. Il est mentionné que les collectivités peuvent formaliser des relations à travers des conventions de subvention ou des délibérations administratives (phrases 4.2.1.1 et 4.2.1.2). 3. **Marge de manœuvre des collectivités** : Le texte souligne que les collectivités locales doivent naviguer dans un cadre juridique souvent contraignant, ce qui peut limiter leur capacité à soutenir efficacement les initiatives de commun (phrases 4.2.2.7). 4. **Rôle des outils de gestion** : Il est également discuté que les outils de gestion jouent un rôle actif dans la mise en œuvre des initiatives, et que leur utilisation dépend fortement du contexte et des acteurs impliqués (phrases 4.2.2.2 et 4.2.2.3).

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Cadres réglementaires et législatifs** : Le texte mentionne explicitement la nécessité de repenser le cadre bancaire et financier pour soutenir les communs. Par exemple, il est question de la "mobilisation des clients/sociétaires des banques coopératives" (phrase 22) et de l'importance de "réfléchir au partage de la valeur ajoutée générée localement" (phrase 23). 2. **Financements spécifiques** : Le texte aborde les diverses formes de financement, en questionnant comment les législations bancaires historiques pourraient être mobilisées pour favoriser les communs (phrase 22). Il évoque aussi la nécessité de "penser le financement des communs comme un commun" (phrase 23), ce qui indique une réflexion sur des instruments financiers adaptés aux besoins des communs. 3. **Enjeux fiscaux et réglementaires** : Les enjeux fiscaux sont abordés, soulignant que les banques et les institutions financières doivent se conformer à de nouvelles réglementations qui pourraient favoriser les communs, comme mentionné dans la discussion sur la transparence et la lutte contre l'évasion fiscale (phrase 12). 4. **Nouveaux modèles financiers** : Il est également question de l'émergence de modèles de financement alternatifs qui pourraient soutenir les communs, comme les "coopératives de données" ou des "arènes de choix collectifs" (phrase 18).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Plusieurs passages évoquent explicitement les outils juridiques et financiers qui soutiennent les initiatives de communs, notamment dans le contexte de la coopération entre collectivités locales et acteurs de la société civile. Justifications et exemples : 1. **Outils juridiques**- Le texte mentionne divers mécanismes juridiques utilisés dans les initiatives, tels que les contrats, les statuts d'association, et les actes administratifs (phrase 10). 2. **Exemples spécifiques** - Il est fait référence à des cas concrets, comme le Pacte pastoral qui repose sur une délibération prise par le conseil communautaire (phrase 11), ou encore la délibération de la ville de Grenoble favorisant les communs (phrase 11). 3. **Cadres de financement** - Le texte aborde également les outils financiers, indiquant que certains projets, comme ceux de Thiers, sont soutenus financièrement par la municipalité et l'État (phrase 12). 4. **Risque de soumission à la logique administrativiste**- Le texte souligne le besoin de maîtriser les outils juridiques pour éviter que les communs ne soient soumis à des logiques administratives ou politiciennes (phrase 12).

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte aborde de manière détaillée la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, particulièrement à travers le concept de "Pacte Pastoral" et son application dans le contexte des communes. Justification : 1. **Pacte Pastoral Intercommunal** : La délibération du 13 mai 2015 par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes est présentée comme un exemple de cadre juridique favorisant les communs. Elle établit des fondements d'intendance territoriale et montre comment la collectivité locale s'implique activement dans la gestion des biens communs (phrases 55-56). 2. **Outils juridiques** : Le texte mentionne explicitement des dispositifs légaux et réglementaires qui entourent la gestion des communs, comme le code rural et le code civil, qui permettent d'établir des servitudes pastorales et d'autres formes de droits d'usage (phrases 65-66). Cela illustre comment le cadre juridique peut soutenir la gestion collective des ressources. 3. **Partenariats et coopération** : Le texte évoque également des partenariats entre différentes parties prenantes, ce qui renforce l'idée d'un cadre collaboratif et légal qui soutient les initiatives de gestion des communs (phrases 64-67). 4. **Perspectives durables** : La notion que le Pacte pastoral inspire des projets plus vastes, comme le programme "PAACTe", souligne l'importance de la structure financière et des engagements collectifs dans la durabilité des communs (phrases 83-84).

« Klaxon_29 »

Le texte traite des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, bien que de manière critique et en mettant l'accent sur les implications négatives des nouvelles formes de financements comme les "appels à communs". Par exemple, il est mentionné que ces appels sont introduits par des financeurs publics ou privés, et sont présentés comme des dispositifs visant à soutenir des ressources mises en partage, ce qui fait référence à un cadre financier (phrase 110). De plus, le texte critique cette tendance en soulignant qu'elle peut conduire à une dépendance des

communs vis-à-vis des financeurs, ce qui remet en question la véritable autonomie des initiatives (phrase 112-113). Les phrases où il est spécifiquement fait référence à des "appels à communs" et aux mécanismes de financement de projets sont pertinentes :- "Des financeurs publics ou privés les présentent comme de nouveaux dispositifs censés s'inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations via la commande publique ou les appels à projets" (phrase 111).- "Nous y voyons un risque d'affaiblissement des nécessaires négociations entre les pouvoirs publics et la société civile organisée" (phrase 154), ce qui évoque les implications juridiques et politiques des cadres en vigueur.

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

1. **Cadres juridiques** (Section II) : Les références juridiques liées à la propriété, notamment les articles du Code civil et le Code forestier, montrent comment le droit encadre les biens communs. Par exemple, **Article 714 du Code Civil** mentionne que « Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun » (Phrase 2). 2. **Outils de réglementation** (Section III.1) : Le texte décrit divers outils incitatifs et réglementaires tels que les chartes de gestion, les délibérations communales, et les nouveaux types de zonage dans les PLU. Ces éléments montrent comment des décisions locales peuvent soutenir et encadrer les communs (Phrase 4). 3. **Outils de sécurisation de la propriété** (Section III.2) : Le texte mentionne des structures juridiques d'acquisition comme les Groupements fonciers agricoles et les Sociétés civiles de gestion foncière agricole, qui sont des exemples concrets de cadres juridiques favorisant les communs (Phrase 5). 4. **Outils financiers** (Section III.5) : Il est également question de nouveaux modèles de comptabilité écologique et de financements solidaires, ce qui illustre comment les aspects financiers soutiennent les initiatives de communs (Phrase 6).

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde de manière centrale la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, en fournissant des exemples concrets et des analyses des interactions entre initiatives de communs et pouvoirs publics. 1. La phrase 5 évoque comment les initiatives étudiées ont influencé les règles institutionnelles : "les interactions entre la SCIC Tetris et la collectivité de Grasse (agglomération) ont conduit à une modification de l'organigramme même de la collectivité". Cela montre comment des changements juridiques peuvent être amenés par des acteurs de la société civile. 2. La phrase 6 mentionne le cas italien des Pactes développés par Labsus, soulignant une "notion de « pouvoir de convocation »" et comment cela modifie la relation entre les citoyens et la puissance publique. Cela illustre un cadre juridique spécifique favorisant l'engagement citoyen. 3. La phrase 7 aborde des dispositifs mis en place par l'Assemblée des Communs de Lille, comme le "tiers de confiance", qui montre l'innovation dans les relations entre acteurs publics et collectifs citoyens. 4. La phrase 8 souligne l'importance de l'existence de "leviers juridiques spécifiques", en citant le "modèle de règlement d'administration partagée" qui structure les relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes. 5. La phrase 9 fait référence au statut de SCIC, qui

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

permet une gouvernance partagée et une implication des collectivités locales dans les projets, modifiant ainsi leur rapport avec les communs. Ces éléments démontrent que le texte traite explicitement des cadres juridiques, fiscaux et financiers favorables aux communs, en mettant en avant des exemples concrets et des réflexions sur leur impact sur la démocratie et la participation citoyenne.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. Dans la phrase 1 de la section I, il est mentionné que La Coop des Communs "cherche à oeuvrer au renforcement politique des communs", ce qui implique un besoin d'un cadre qui soutienne cette initiative. 2. La phrase 4 de la section I évoque "de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", ce qui fait allusion à des cadres juridiques qui pourraient être nécessaires pour structurer les communs. 3. Dans la phrase 6 de la section I, il est précisé que les communs doivent "poser comme objectifs la réappropriation et la préservation des ressources face aux formes diverses de privatisation", ce qui pourrait impliquer des cadres fiscaux et juridiques pour protéger ces ressources. 4. La phrase 3 de la section II mentionne que La Coop des Communs "s'appuie sur une « approche par les communs »", suggérant une nécessité d'un cadre solide pour encadrer cette approche.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte aborde de manière significative les cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, en se concentrant sur la méthode C.A.R.E. qui est présentée comme un modèle alternatif de comptabilité. Ce modèle vise à intégrer les capitaux humains et à repenser les pratiques comptables pour mieux répondre aux enjeux des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Exemples et termes précis : 1. La nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel est mentionnée dans la phrase 4 : "Sensibiliser les organisations de l'ESS à la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel." 2. La méthode C.A.R.E. est explicitement discutée dans plusieurs sections, notamment dans la phrase 10 : "Accompagner les organisations expérimentatrices dans la mise en œuvre de la méthode C.A.R.E." 3. Le texte souligne également l'importance d'un cadre de gestion adapté pour les organisations, ce qui fait écho à des considérations juridiques et financières, comme dans la phrase 7 : "Un projet marqué par une double inversion [...] Mettre l'emploi au cœur de la comptabilité de gestion, du pilotage."

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Cadres juridiques** : La mention des "commissions syndicales du Pays basque" (phrase 4) illustre un cadre légal établi pour la gestion collective des biens communaux, qui sont reconnus par des textes de loi. Cela montre comment le droit encadre les communs et leur gestion. 2. **Cadres fiscaux et financiers** : Le projet **Terre de Liens** (phrase 5) évoque spécifiquement la manière dont l'organisation facilite l'accès au foncier agricole grâce à un modèle qui repose sur une foncière, une fondation et un réseau associatif. Cela met en avant une approche financière qui soutient les

initiatives agricoles en s’opposant à la propriété privée traditionnelle. 3. **Instruments de gestion** : Le texte aborde également des "instruments de comptabilité écologique" (phrase 3 du texte) qui sont utilisés pour gérer les ressources dans une logique de communs, soulignant comment des outils juridiques et financiers peuvent être intégrés dans la gestion des communs. 4. **Propositions de réforme** : Les propositions pour réformer le cadre juridique et fiscal, comme celles concernant les SAFER (phrases 19-20), montrent un engagement à modifier les lois existantes pour mieux soutenir les communs et les initiatives citoyennes.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Le texte aborde la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs comme une thématique principale, notamment à travers la mention des plateformes coopératives et des appels à l'action pour leur financement. Justification : 1. Le texte mentionne explicitement le besoin de "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 42), ce qui fait allusion à des cadres financiers en faveur des communs. 2. Il souligne l'importance de "modalités d’action innovantes fondées sur la co-construction de services d’intérêt collectif" (phrase 30), qui peut impliquer des cadres juridiques et fiscaux adaptés. 3. L'appel à être "reconnus et financés par les plans de relance" (phrase 41) indique une recherche de soutien institutionnel et financier, ce qui est pertinent pour les communs. 4. Le texte évoque également des partenariats avec des "collectivités, organisations de l’ESS, acteurs de la transition" (phrase 42), ce qui implique une collaboration qui pourrait être soutenue par des cadres juridiques et fiscaux. Ces éléments montrent que le texte se concentre sur les enjeux liés aux structures juridiques et financières qui soutiennent les initiatives collectives et les communs.

« *Manifeste_post_covid_19* »

Plusieurs passages évoquent explicitement des exemples de cadres qui soutiennent les communs, ainsi que des initiatives qui renforcent leur résilience. 1. **Soutien économique et financement spécifique** : La phrase 113 mentionne "soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d’amorçage dédiés, incubateurs, parcours d’accompagnement", ce qui illustre un cadre financier en faveur des communs. 2. **Partenariats et alliances** : À la phrase 99, il est précisé que l'accompagnement des plateformes coopératives inclut "favorisant des alliances autour de projets entre plateformes et avec d'autres partenaires, des communs, du libre et de l'open source, de l'économie sociale", ce qui renforce l'idée de cadres juridiques et de collaboration. 3. **Réforme des règles du jeu** : La phrase 118 indique qu'il faut "changer les règles du jeu : droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes, clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique, fiscalité avantageuse pour les projets numériques redistribuant la valeur", ce qui est directement lié à l'établissement de cadres juridiques et fiscaux. 4. **Politiques de données** : À la phrase 120, il est mentionné "mener des politiques de la donnée favorisant les tiers de confiance (ex coopératives de données)", ce qui constitue un exemple de cadre juridique en faveur des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte traite de manière centrale des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment à travers la création et la formalisation d'un nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA) qui implique divers acteurs (phrase 12). Ce cadre juridique permet de protéger le site de l'agriculture urbaine, en l'intégrant dans le plan d'urbanisme métropolitain (phrase 12). De plus, l'utilisation de méthodes de comptabilité écologique comme le CARE et le CEROI propose des mécanismes de financement qui relient les investissements urbains à la restauration des sols, ce qui témoigne d'une approche innovante en matière de cadre financier (phrase 32 et 45). Le texte évoque également des engagements de partenaires, tels que la Ville de Roubaix, qui participent aux objectifs de conservation des sols, d'agriculture urbaine et de préservation de l'environnement, ce qui renforce la dimension collective et juridique du projet (phrase 57-68). Ces éléments illustrent comment les mécanismes juridiques et financiers sont interconnectés pour soutenir les communs.

De façon directe :

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, il est fait mention de l'importance de renouveler l'action publique en matière d'accès à l'alimentation et de délimiter un espace de coopération autour de ressources partagées, ce qui implique une dimension juridique et politique (phrase 30). De plus, le texte évoque les initiatives citoyennes et les interactions avec les pouvoirs publics, soulignant la nécessité de débats pour maintenir des règles et des politiques favorables aux communs (phrase 32). Bien que le texte ne fournisse pas des exemples concrets de cadres juridiques, fiscaux ou financiers spécifiques, il mentionne l'importance de ces aspects dans le contexte de la démocratie alimentaire et de la gouvernance.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

1. **Modèle CARE** : Le texte explique comment le modèle de comptabilité CARE permet d'intégrer les capitaux naturels et humains de la même manière que le capital financier, soulignant ainsi un cadre financier qui favorise la prise en compte des communs (Phrase 12, 13, 16 du texte). 2. **Expérimentations** : Les différentes expérimentations avec des organisations comme les CUMA, Fermes d'Avenir, et Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée illustrent des cas concrets où des cadres juridiques et financiers sont mis en place pour soutenir des initiatives basées sur les communs (sections III.B et III.C). 3. **Ville de Grenoble** : Le projet mentionné à propos de la Ville de Grenoble, qui explore l'intégration de CARE pour mieux piloter les enjeux environnementaux et humains, montre une application pratique d'un cadre juridique et fiscal qui soutient les communs (IV.C).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes* »

Le texte mentionne explicitement des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment en lien avec le "Data Act" et les "coopératives de données". Par exemple, il est fait référence à la notion de "coopérative de données" qui est introduite dans le "Governance Data Act" de la Commission Européenne, ce qui représente un cadre juridique pertinent (phrase 6). De plus, des exemples pratiques comme MyCo sont donnés, soulignant leur statut de SCIC et leur rôle d'intermédiaire de données sous cette réglementation (phrase 11). Le texte discute également des implications des statuts d'intermédiaires et d'organisateurs de l'altruisme de données, ce qui touche à la fois les aspects juridiques et financiers (phrase 8).

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte aborde la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs de manière explicite, notamment dans la phrase suivante : "nous engageons des actions de sensibilisation et ouvrons un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste." (phrase 3, point 3). Cela indique un appel à la mise en place de politiques fiscales qui soutiennent les initiatives d'intérêt général, ce qui fait directement référence à des cadres en faveur des communs. De plus, il est également mentionné que "les grands plans publics d'investissement, tels le PIA, devront pouvoir être mobilisés" (phrase 3, point 3), ce qui suggère l'importance du cadre financier pour soutenir ces initiatives.

« *Le_Sens_Du_Travail_En_Questions* »

Le texte mentionne des exemples de "responsabilisation des salariés" et d'organisation "en communs", ce qui peut impliquer des cadres juridiques et organisationnels favorables à ces dynamiques. À la phrase 30, il est question d'exemples de "re-création du commun au sein des organisations", ce qui implique des structures qui pourraient avoir des implications juridiques et financières. De plus, la phrase 31 interroge sur des démarches multi-critères qui pourraient inclure des aspects financiers et juridiques dans la prise de décision collective.

« *Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin* »

Le texte mentionne explicitement des cadres juridiques et réglementaires en faveur des communs, notamment dans la section I. INTRODUCTION & CONTEXTE. Par exemple, il est précisé que l'ostréiculture est régie par "des règlementations diffuses" (phrase 6) et que cela inclut "Conventions internationales (OSPAR, Barcelone, etc.)" et "Directives européennes" (phrase 7). De plus, le "Droit français (Code de l'env., incidence Natura 2000, Aires Marines Protégées, etc.)" (phrase 8) est également cité. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question des cadres juridiques et réglementaires qui soutiennent les communs, en particulier dans le contexte de la préservation du milieu marin et de l'ostréiculture.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite de la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs de manière explicite, notamment en se concentrant sur le rôle des acteurs bancaires et financiers de l'économie sociale et solidaire. Justification : - Dans la phrase 36, il est mentionné que le groupe "Banque en commun ?" de la Coop des Communs a abordé le sujet de "Mobiliser les ressources bancaires et financières comme des communs", ce qui indique une réflexion sur les cadres financiers et leur impact sur les initiatives de transition écologique et solidaire (TES). - De plus, la phrase 50 souligne l'importance des "outils de gestion" et leur influence sur l'efficacité des initiatives de TES, en interrogeant le rôle des pouvoirs publics et des financeurs, ce qui renvoie à des considérations fiscales et juridiques dans la gestion des communs.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

En particulier, la phrase 13 évoque directement la question fiscale : « ...les associations, on distingue associations fermées et associations ouvertes. C'est parce que ces dernières génèrent des externalités positives au profit de l'intérêt général qu'elles ouvrent l'accès à la déductibilité fiscale. » Cela fait référence aux mécanismes fiscaux qui peuvent soutenir les communs. De plus, la phrase 23 discute des principes et pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui peuvent être des cadres juridiques pertinents, tels que « le principe « une personne/une voix », l'installation de « réserves impartageables », le patrimoine inaliénable des associations... » qui sont des exemples de structures pouvant soutenir les communs.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. Dans la section IV, intitulée "PROTECTION SOCIALE ET COMMUNS", il est affirmé que "la protection sociale à réformer/reconstruire est un espace de médiations entre les sphères de la politique, de l'économie et du domestique" (phrase 1). Cela implique une réflexion sur les cadres juridiques et financiers qui pourraient soutenir les communs. 2. Le texte aborde également des éléments liés à la structure de financement et de gestion des communs, en mentionnant des expériences de coproduction de services et de ressources, ce qui implique une dimension fiscale et juridique (par exemple, les initiatives collectives comme les AMAP, phrase 39). 3. De plus, la discussion sur le financement de la protection sociale et sur les mécanismes de solidarité évoque la nécessité de réformer les cadres juridiques pour intégrer les communs dans la protection sociale existante (phrase 45). Ces éléments montrent que la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers est intégrée dans la réflexion sur la protection sociale et les communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

** Le texte traite explicitement de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment dans le contexte de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles. Voici quelques exemples pertinents : 1. **Loi de 46 sur le statut du fermage et les SAFER** : Le texte mentionne que ces lois régulent le foncier, ce qui constitue un cadre juridique important pour la gestion des terres agricoles en tant que communs (phrase 3, sous-section "Restitution des cas d'études"). 2. **Dispositif collectif (loi de 66 sur l'élevage)** : Cela fait référence à la loi qui articule l'État, la recherche, les coopératives et les producteurs, permettant des gains de productivité et une gestion partagée des ressources (phrase 3, sous-section "Restitution des cas d'études"). 3. **La reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles** : Cela implique que pour qu'un commun fonctionne, il est crucial que les autorités publiques reconnaissent ce droit, ce qui touche à la fois aux aspects juridiques et à la gouvernance des communs (phrase 12, sous-section "Les enseignements du point de vue de la gouvernance collective").

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte fait référence à des projets comme TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) et à la nécessité d'un cadre de gestion adapté à l'objet social, ce qui implique des considérations juridiques et financières. Par exemple, la phrase "financement majoritairement public" (phrase 6) indique une dimension financière en faveur des communs. De plus, il est question de "droit à un emploi décent" et de "gouvernance" qui évoquent des structures légales et fiscales en lien avec les communs (phrases 4-6).

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte mentionne explicitement la question des cadres nécessaires pour les communs, notamment en parlant de la "re-conception des cadres socio-économiques et politiques" (phrase 36). De plus, il évoque la nécessité de "créer les conditions de l'acceptabilité des nécessaires redirections" et de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" (phrase 32). Ces éléments font référence à des cadres qui pourraient être juridiques, fiscaux ou financiers, même si le texte ne donne pas d'exemples concrets.

« Les_communs_de_proximite »

Le texte mentionne plusieurs éléments en rapport avec les cadres juridiques et financiers favorisant les communs. Par exemple, dans le chapitre 6, Nicole Alix évoque comment le cadre juridique des associations peut soutenir les communs, en précisant que "la liberté associative est une liberté publique à valeur constitutionnelle" (phrase 166). De plus, elle aborde la reconnaissance de la contribution à l'intérêt général des associations et les différentes formes de financement qu'elles peuvent obtenir, soulignant l'importance de la non-lucrativité et des modalités de financement (phrase 180 à 186). Dans le chapitre 5, Benjamin Coriat définit les "communs de proximité" en rapport avec leur ancrage territorial, leur initiative citoyenne et leur gestion (phrase 146). Ces

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

références montrent que le texte discute de la façon dont les frameworks juridiques et financiers peuvent soutenir les initiatives autour des communs, ce qui répond à la question posée (C51).

De façon absente :

Le texte ne traite pas de la question des "cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs". Bien qu'il aborde des concepts liés à la comptabilité, à la valorisation des capitaux humains et naturels, et à la méthode CARE, il ne mentionne pas spécifiquement de cadres juridiques, fiscaux ou financiers qui pourraient soutenir les communs. Les aspects évoqués se concentrent principalement sur la comptabilité et les principes de gouvernance sans aborder les dimensions juridiques ou fiscales spécifiques. Les sections qui parlent de la comptabilité et des principes du modèle CARE (comme la soutenabilité ou la double matérialité) ne font pas référence à des cadres juridiques ou fiscaux. Par exemple, les phrases 12 à 15 discutent des principes du modèle CARE mais ne mentionnent pas de cadre juridique ou fiscal.

Critère C.52- Des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Plusieurs passages abordent directement les aspects juridiques, fiscaux et financiers en lien avec les communs et leur mise en œuvre. 1. **Cadres juridiques et outils** : Le texte mentionne explicitement les "outils juridiques" et "outils financiers" dans la section 4.2, où il est discuté de l'importance de ces outils pour établir des relations entre les communs et les collectivités locales. Par exemple, il est écrit : "Les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif, dans le cas présent une relation entre communs et collectivités locales" (phrase 4.2.1.1). 2. **Financement des communs** : Le texte aborde également les défis financiers associés à la mise en place de communs. Il est mentionné que "l'animation de la communauté, le « commoning », est la plupart du temps invisibilisée et son financement n'est en général pas assuré" (phrase 4.2.2.3). Cela souligne la nécessité d'un cadre financier adéquat pour soutenir les initiatives de communs. 3. **Expérimentations et modèles** : La section 4.2.2.4 discute de la nécessité de "disposer de marge de manœuvre pour les actions à opérer", ce qui implique des propositions pour des cadres plus flexibles qui permettraient d'encadrer les initiatives de manière efficace et adaptée. 4. **Rôle des collectivités** : De plus, le texte met en lumière le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des communs, en soulignant que "la puissance publique peut aussi prêter sa force pour que les communs s'institutionnalisent" (phrase 2.2.3).

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Le texte aborde de manière approfondie la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs dans le contexte de la finance sociale et solidaire (ESS). Voici quelques éléments qui justifient cette annotation : 1. **Propositions de Solutions Financières** : Le texte mentionne explicitement des propositions sur la manière dont la banque et la finance peuvent être

repensées pour soutenir les communs. Par exemple, il est suggéré d'envisager "la banque comme un commun" et de réfléchir à des "solutions collectives" (phrase 3, paragraphe 22). 2. **Lien entre Finance et Commun** : Il est clairement établi que la finance doit s'inscrire dans une dynamique collective, avec des propositions sur la gestion des ressources, l'élaboration de modèles économiques adaptés aux communs, et la nécessité d'une gouvernance polycentrique (par exemple, dans les paragraphes 22 et 23). 3. **Critiques des Pratiques Financières Actuelles** : Le texte critique les pratiques de financement actuelles qui ne prennent pas en compte les spécificités des communs, soulignant la nécessité d'une approche plus inclusive et adaptée aux besoins des communs (paragraphe 22). 4. **Réglementations et Enjeux Fiscaux** : Le texte aborde également les enjeux réglementaires et fiscaux qui touchent les banques et leurs interactions avec les communs, suggérant que des modifications de ces cadres pourraient favoriser l'émergence de solutions en faveur des communs (paragraphe 12 et suivant). 5. **Recherche-Action** : Il est question de démarches de recherche-action qui visent à co-construire des solutions permettant de mieux intégrer les communs dans le paysage financier, ce qui renforce l'idée que les cadres juridiques et financiers doivent évoluer pour soutenir ces initiatives (paragraphe 20). Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de traiter la question de manière superficielle, mais qu'il explore activement comment la finance peut être réorientée pour soutenir les communs.

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Le texte traite de manière centrale des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment à travers la discussion sur le Data Act et la mutualisation des données. Par exemple, dans la section I, il est question des "différents modèles (organisationnels, juridiques, etc.) de mutualisation de données" (phrase 6). De plus, la mention du "Governance Data Act" (phrase 7) et des "coopératives de données" suggère une réflexion sur la façon dont des cadres juridiques peuvent soutenir la mutualisation et l'utilisation collective des données. Dans la section II, l'introduction du "partage" en tant que troisième pilier de la philosophie de l'UE sur les données (phrase 2) indique une volonté de créer un cadre qui facilite les échanges tout en garantissant des droits collectifs sur les données. Cela est également renforcé par les discussions sur la marchandisation des données et la nécessité de clarifier les statuts juridiques des intermédiaires (phrase 4). Enfin, la mention de modèles économiques spécifiques et de la création de structures comme myCO, qui sert d'intermédiaire pour la gestion des données (phrase 11), montre une volonté de construire des cadre financiers et organisationnels qui favorisent les communs.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Plusieurs passages abordent explicitement les outils et mécanismes nécessaires pour soutenir cette approche. 1. Dans la section 10, intitulée "Les moyens et outils juridiques, financiers, de gestion", il est mentionné que "les outils juridiques formalisent une relation humaine dans le droit positif par des mécanismes identifiés (contrat, statut d’association, régime d’une société, acte administratif unilatéral, etc.)" (phrase 10). Cela montre clairement une préoccupation pour les cadres juridiques

en lien avec les communs. 2. De plus, la nécessité d'outils financiers adaptés est mentionnée : "les acteurs parlent peu des outils de gestion... Les outils traditionnels de l'ESS (marchés publics, appels à projets) sont jugés insatisfaisants" (phrase 13). Cela souligne la recherche de solutions financières et de gestion qui soient en adéquation avec les besoins des communs. 3. Enfin, le texte évoque l'importance d'une "décentralisation des moyens" et d'une "invention de moyens juridiques, financiers, de gestion" (phrase 14) qui ne brident pas les capacités d'auto-organisation des citoyens, ce qui est fondamental pour soutenir les communs.

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales »

Par exemple, dans la partie II, il est fait mention de la nécessité d'introduire un régime de « patrimoine commun » dans la Constitution et de renforcer la reconnaissance des « choses communes » qui existent en droit français (phrase 14). De plus, dans la section III, il est question d'outils réglementaires, contractuels et juridiques qui soutiennent les initiatives de communs, tels que des "structures juridiques d'acquisition" et des "outils de sécurisation de la propriété en commun", ce qui souligne l'importance d'un cadre légal pour la gestion des ressources communes (phrases 21-22). Ces éléments montrent clairement que le texte aborde la question de manière centrale, en proposant non seulement des cadres juridiques, mais aussi des structures et des modèles spécifiques pour soutenir les communs.

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. Par exemple, la phrase 1. (ligne 4) mentionne que les communs "révèlent leur légitimité et leur capacité collective à s'organiser en articulant communauté, système de ressources et règles". Cela implique la nécessité de règles qui peuvent inclure des cadres juridiques. 2. De plus, la phrase 4 (ligne 7) indique qu'il s'agit d'inventer "des solutions économiques, écologiques et sociales justes dans le temps long", ce qui sous-entend également des propositions qui pourraient avoir une dimension fiscale et financière. 3. La phrase 6 (ligne 9) évoque "de nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés", ce qui est en lien direct avec la question des cadres juridiques et fiscaux. 4. Enfin, la phrase 4 du projet associatif (ligne 16) mentionne la formulation de "propositions pour avancer à la fois vers des conceptualisations et des réponses pratiques", ce qui peut inclure des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers pour les communs. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de mentionner ces cadres de manière marginale, mais les intègre dans une réflexion plus large sur l'organisation et la légitimité des communs.

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Cadres juridiques et propositions de réforme** : Le texte discute des propositions visant à réformer le cadre juridique existant pour mieux intégrer les communs. Par exemple, il est mentionné que "des propositions visent également à mettre le foncier urbain au service de l'ESS"

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

(phrase 20) et que "des propositions sont également portées pour les forêts, avec une réforme de l'ONF visant à redéfinir ses missions et à promouvoir une gouvernance partagée" (phrase 20). 2. **Innovations juridiques** : Le texte identifie des "innovations juridiques pour recréer de la propriété collective et/ou redonner des droits d'usage et de gestion à une multiplicité de communautés" (phrase 19). Cela souligne l'importance des réformes juridiques dans le soutien aux communs. 3. **Instruments de financement** : Le texte aborde également la question du financement, en notant que "les initiatives citoyennes qui visent la démocratie alimentaire ou d'autres enjeux sociaux associés à l'accès à des ressources naturelles doivent jouer sur une multiplicité de sources de financement" (phrase 21). Cela souligne l'importance de divers modèles économiques pour soutenir les communs. 4. **Comptabilité de gestion collective** : Les propositions de mise en place d'une "comptabilité de gestion collective" et de l'usage de la "comptabilité écosystème centrée" sont également discutées (phrase 21). Ces outils visent à garantir une gestion durable et collective des ressources naturelles. 5. **Cadre de gouvernance** : Le texte évoque la nécessité de "reconnaître la pratique du commun dans la gestion territoriale" (phrase 24), ce qui souligne l'importance d'une approche intégrée dans le cadre des politiques publiques. En somme, le texte fournit une analyse détaillée des enjeux juridiques, fiscaux et financiers liés aux communs, indiquant leur rôle crucial dans la gouvernance territoriale et la préservation des ressources naturelles.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Le texte aborde directement des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, en se concentrant sur le rôle et le besoin de structuration des plateformes coopératives. Par exemple, il est mentionné que ces plateformes "ont besoin de... stabiliser des modèles et dispositifs permettant d'en faire des solutions pérennes" (phrase 29), ce qui implique une réflexion sur des cadres qui pourraient soutenir leur développement. De plus, il est explicitement indiqué qu'il est nécessaire de "bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives" (phrase 32), soulignant la nécessité de solutions financières adaptées.

« *Les_communs_de_proximite* »

Le texte aborde de manière centrale les propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment à travers plusieurs chapitres qui discutent des services de proximité, de la santé communautaire, et des écoles en tant que biens communs. Voici quelques exemples précis : 1. **Cadres juridiques et financiers** : Dans le chapitre 8, Thomas Perroud évoque la nécessité d'un partenariat public commun, où les pouvoirs publics doivent « installer des outils et instruments (lois, règlements, modes de financement, institutions diverses…) » pour faciliter le déploiement des communs (p. 261). Cette mention met en avant la nécessité d'un cadre juridique et de financement adapté. 2. **Ressources et financement** : Dans la conclusion, il est indiqué que les communs de proximité doivent « progresser dans leur déploiement, dans la plénitude et le respect de leur identité » et que cela implique la nécessité d'un financement approprié et d'un soutien des pouvoirs publics (p. 265). 3. **Services publics et communs** : Jean-

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Claude Boual, dans son chapitre, examine comment les services publics peuvent interagir avec les communs, soulignant que « les communs peuvent, en insufflant des modes de gouvernance définis et mis en œuvre par les participants, être un élément de dynamisation et d'imagination dans la gouvernance des services publics » (p. 218). 4. **Exemples concrets** : Le chapitre sur les centres de santé communautaire montre comment ces structures peuvent fonctionner sur la base d'une initiative citoyenne et comment elles peuvent être soutenues par des financements publics pour assurer leur pérennité (Acker, p. 83).

« *Manifeste_post_covid_19* »

1. **Soutenir économiquement ces projets innovants** : Le texte mentionne la nécessité de « soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d'amorçage dédiés, incubateurs, parcours d'accompagnement » (phrase 76). Cela évoque un cadre financier en faveur des communs. 2. **(Re)penser la puissance publique** : La phrase « (re)penser la puissance publique en tant qu'acteur-partenaire : prises de parts dans des structures (ex SCIC), soutien au développement de communs et logiciels libres (mécénat de compétences, contributions financières) » (phrase 78) évoque des propositions de cadre juridique et financier. 3. **Changer les règles du jeu** : La phrase « changer les règles du jeu : droit plus protecteur des travailleurs et usagers des plateformes, clauses sociales plus ambitieuses dans la commande publique, fiscalité avantageuse pour les projets numériques redistribuant la valeur » (phrase 79) aborde directement des propositions de cadres juridiques et fiscaux. 4. **Politiques de la donnée** : Enfin, le texte mentionne également des « politiques de la donnée favorisant les tiers de confiance (ex coopératives de données) » (phrase 80), ce qui s'inscrit également dans un cadre juridique et financier.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte traite de manière centrale des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment à travers la mise en place d'un nouvel Accord de Gestion Territoriale (TMA) qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes. Voici quelques exemples spécifiques : 1. **Accord de Gestion Territoriale (TMA)** : La mise à jour et la signature d'un nouveau TMA en juin 2025, qui "formalise les engagements de plusieurs parties prenantes" (phrase 19) montre une initiative juridique visant à encadrer la gestion des communs. 2. **Proposition de mécanismes de compensation** : Le texte mentionne l'idée de "proposer un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine" (phrase 41), ce qui implique un cadre financier visant à soutenir les projets d'agriculture urbaine qui restaurent les fonctions du sol. 3. **Modèle financier basé sur l'agriculture urbaine** : La proposition selon laquelle "les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine qui peuvent démontrer, grâce à la comptabilité écologique, qu'ils restaurent les fonctions du sol" (phrase 41) souligne l'élaboration d'un cadre financier pour soutenir les communs. 4. **Engagements des parties prenantes** : Les engagements pris par diverses organisations, comme le Centre Hospitalier de Roubaix et Partenord Habitat, dans le cadre de la TMA, visent à contribuer à

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

des objectifs communs tels que "l'urbanisme durable" et "l'accès à une alimentation saine" (phrases 66-84), ce qui reflète une approche systémique et collaborative en faveur des communs.

De façon directe :

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Le texte aborde la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs de manière explicite, notamment dans la discussion sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation et l'importance d'une coopération entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics. Par exemple, la phrase 30 mentionne : "S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics, ne va pas de soi." Cela indique une réflexion sur la mise en place de cadres pour favoriser l'accès aux ressources alimentaires à travers des actions concertées entre divers acteurs. De plus, la notion de "relocaliser les chaînes de pouvoir" et de démocratie alimentaire évoquée dans la phrase 29 souligne la nécessité de cadres réglementaires qui favorisent la participation et la justice sociale dans le système alimentaire, ce qui est en lien direct avec les propositions de cadres juridiques et financiers pour les communs. Ainsi, le texte traite clairement de la question en soulignant l'importance d'une action publique renouvelée et de la nécessité de règles pour la gouvernance des ressources partagées.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

Le texte traite directement de la question des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs à travers la présentation et la discussion de la méthode CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology). Justification : - La méthode CARE est explicitement mentionnée comme un dispositif permettant de calculer le résultat d'une entreprise tout en tenant compte des externalités sociales et environnementales (phrase 40).- Le texte évoque également les enjeux de la comptabilité dans le cadre des communs et la nécessité de repenser les modèles de comptabilité pour intégrer les dimensions humaines et écologiques, ce qui implique des propositions concrètes pour des cadres juridiques et fiscaux (par exemple, dans les sections II.D et III.D).- Des discussions sur l'évaluation des capitaux humains et naturels et sur la reconnaissance en tant que tels dans les bilans comptables (phrase 105) montrent que le texte aborde de manière explicite les propositions de cadre juridiques et fiscaux liés aux communs. En somme, le texte présente des idées et des propositions qui s'alignent directement avec la question posée, notamment à travers la mise en avant de la méthode CARE comme cadre alternatif de comptabilité qui pourrait avoir des implications juridiques et fiscales pour les communs.

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Plusieurs phrases évoquent les enjeux de droit, les dispositifs juridiques, et les outils de gestion en lien avec les biens communs. 1. **Phrase 1** : "L'échelon de la communauté de communes est

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

vraiment intéressant, parce qu'il permet le lien direct aux éleveurs." Ce passage montre comment une structure juridique (la communauté de communes) soutient les acteurs locaux dans la gestion des biens communs. 2. **Phrase 2** : "Face au morcellement de la propriété privée et à la multiplicité de propriétaires tant privés que publics, donc à la difficulté de négocier avec un ensemble « non fini » de propriétaires, la délibération de l'intercommunalité dans ces a>endus réexamine, sans négliger la place des dits propriétaires, les questions de propriété entourant « l'artefact » Drailles." Ici, il est question de réexaminer des dispositifs juridiques pour gérer la propriété des biens communs, ce qui est directement lié à la proposition de cadres juridiques. 3. **Phrase 3** : "Le Pacte pastoral a bientôt dix ans. Dans les attendus de sa délibération la collectivité affirmait « Qu'est-ce que le commun ? Le « commun » est une chose partagée." Cela souligne que le Pacte pastoral, tout en étant une initiative locale, repose sur des principes juridiques qui établissent un cadre pour la gestion collective des ressources. 4. **Phrase 4** : "Certaines ambiguïtés ont pu émerger en filigrane du rachat de la propriété par une SCI familiale." Cela fait allusion à des structures juridiques spécifiques qui influencent la gestion des communs. Ces exemples montrent que le texte ne se contente pas de mentionner la question des communs, mais propose des réflexions sur les cadres juridiques et les mécanismes de gestion qui y sont liés.

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte mentionne explicitement la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment dans la troisième proposition où il est question de "politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste" (phrase 14). La déclaration appelle également les acteurs publics à "soutenir les plateformes d'intérêt général que nous opérons et qui doivent être reconnues" (phrase 15). Cela souligne l'importance d'un cadre de soutien juridique et fiscal pour les initiatives en faveur des communs numériques.

« *Klaxon_29* »

Le texte traite directement de la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, en particulier à travers la critique des "appels à communs" et des logiques de financement qui les accompagnent. Voici quelques extraits pertinents : 1. **Phrase 22-23 :** "Ces appels ne s'appuient que sur une partie, insuffisante et déséquilibrante, de la définition des communs forgée par certains de leurs acteurs." Cela indique une réflexion sur les cadres qui devraient soutenir les communs. 2. **Phrase 54-56 :** "Les personnes qui, à l'intérieur de leurs institutions publiques ou privées, promeuvent les AAC comme des moyens soit d'échapper à des logiques de financement normatives...". Ici, il est clairement question des logiques de financement et de la nécessité d'un cadre alternatif. 3. **Phrase 84-85 :** "Cela favorise certains acteurs, ceux qui plaisent aux financeurs." Cette phrase souligne l'impact des choix de financement sur la diversité et l'équité dans le soutien aux communs. En somme, le texte met en lumière les enjeux et les défis liés aux financements et aux structures juridiques qui encadrent les communs, tout en appelant à une vigilance face aux dérives potentielles des "appels à communs".

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Par exemple, la mention d'un "groupe de travail de La Coop des communs" à la fin du texte (phrase 99) suggère une volonté de réfléchir à des alternatives et à des structures qui pourraient soutenir les communs. De plus, la phrase 95 évoque la nécessité de "définir collectivement une nouvelle ontologie" et d'interroger le rôle de la personne morale au service du collectif, ce qui peut impliquer des questions juridiques et organisationnelles liées à la reconnaissance des communs. L'ensemble des réflexions sur l'organisation du travail et le rôle des corps intermédiaires (phrases 61-94) peuvent également être interprétées comme une exploration des structures nécessaires pour soutenir les communs. Les questions posées sur la responsabilité des acteurs et la construction de sens au travail (phrases 48-60) touchent aux enjeux de reconnaissance et de soutien institutionnel qui sont cruciaux pour les communs.

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

Le texte aborde explicitement la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment à travers des exemples de régulations et de statuts qui facilitent l'interaction entre les initiatives citoyennes et les pouvoirs publics. Par exemple, la mention des "outils juridiques particuliers" qui facilitent la mise en place de partenariats (phrase 7) et le "modèle de règlement d'administration partagée" en Italie mentionné dans le contexte de Labsus (phrase 7). De plus, la discussion sur le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et son rôle dans la modification de la posture de la puissance publique (phrase 7) souligne l'importance des cadres juridiques dans le soutien aux communs.

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte aborde la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs de manière explicite, notamment dans la section "C. Processus de préservation". Par exemple, à la phrase 54, il est mentionné "Coût de préservation : 200 € par déchet", ce qui évoque une dimension financière liée à la préservation des communs. De plus, la phrase 58 indique "Préservation du capital financier : 193 572 € / an", ce qui souligne l'importance des aspects financiers dans la gestion des ressources naturelles, un élément essentiel pour établir des cadres en faveur des communs. Enfin, les phrases 67 à 69, qui parlent de "chiffre d'affaires" et de "profit commun", renforcent cette idée en liant les aspects économiques à la gestion des ressources maritimes.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite explicitement de la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment dans le contexte des initiatives de transition écologique et solidaire (TES). Justification : 1. La phrase 1 mentionne les "financements publics et privés", ce qui implique un cadre financier pertinent pour les communs. 2. Dans la phrase 3, il est fait référence à "la dynamique institutionnelle de leur action collective", suggérant une interrogation sur le cadre

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

institutionnel et juridique qui pourrait influer sur les communs. 3. La phrase 4 aborde les "outils de gestion" et leur rôle dans les initiatives de TES, ce qui inclut des considérations sur les outils financiers et de gestion qui pourraient servir de cadre pour les communs. 4. La phrase 6 souligne l'importance de questionner la posture des "pouvoirs publics et des financeurs", ce qui est directement lié aux cadres juridiques et fiscaux.

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Par exemple, il mentionne des "axes de travail" qui incluent l'organisation d'actions de sensibilisation et l'accompagnement des organisations dans le changement de modèle comptable, ce qui peut impliquer des cadres juridiques et fiscaux adaptés aux communs (phrase 6). De plus, la méthode CARE, évoquée comme un cadre conceptuel, vise à intégrer des considérations sociales et environnementales dans le système comptable, ce qui pourrait également se relier à des propositions de cadres juridiques et fiscaux (phrase 12). En outre, le texte aborde les questions de gouvernance et d'évaluation des capitaux humains et naturels, ce qui peut être interprété comme une discussion sur des modèles juridiques et financiers qui soutiennent les communs (phrase 14). Par conséquent, bien que le texte ne soit pas exclusivement centré sur les cadres juridiques, fiscaux et financiers, il les mentionne explicitement dans le contexte des communs, ce qui le rend pertinent pour la question posée.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte aborde directement la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment à travers ses réflexions sur la nécessité de revisiter la conception du partage de la valeur et les droits de propriété. Par exemple, la phrase 22 mentionne la distribution des droits de propriété dans les communs et évoque des outils pour éviter le pillage de la valeur sans contrôle des contributeurs, ce qui renvoie à des préoccupations juridiques et financières. De plus, la phrase 23 souligne que l'ESS dispose de principes et pratiques qui peuvent « sacraliser » le bien commun, indiquant une approche potentiellement juridique et fiscale pour assurer la pérennité des communs.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte aborde la question des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs de manière explicite à plusieurs reprises, en soulignant le rôle et l'importance des communs dans la réforme de la protection sociale. 1. **Mention explicite des cadres juridiques et fiscaux** : Le texte indique que la réforme de la protection sociale doit passer par une "réforme fiscale cohérente" (p. 14, § 3.5). Cela renvoie directement à la question de l'instauration de cadres financiers en faveur des communs. 2. **Propositions de politiques publiques** : Il est mentionné que "l’approche des communs" doit s’inscrire dans des contextes juridiques existants et que les

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

ressources doivent être réparties selon des mécanismes de solidarité (p. 42, § 3.2). Cela évoque une structure juridique pour la gestion des ressources communes. 3. **Rôle des institutions** : À plusieurs endroits, le texte souligne la nécessité de réformer les institutions de protection sociale pour qu'elles incluent des dimensions des communs, en insistant sur la co-production des politiques publiques (p. 44, § 3.1). Cela concerne également les cadres juridiques qui doivent être adaptés.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte traite explicitement de la question des cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment à travers l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. qui vise à développer un modèle comptable alternatif adapté aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Justification : 1. La phrase 4 mentionne l'objectif de "sensibiliser les organisations de l'ESS à la nécessité de faire évoluer le modèle comptable actuel" et "présenter les principes et les modalités de mise en œuvre d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.)", ce qui implique des propositions de cadre juridique et financier. 2. Dans la section 4.1, il est indiqué que "la « révolution comptable » qui est au cœur du modèle C.A.R.E. devrait rétroagir sur... le mode de financement de la bifurcation/rupture sociale-écologique", ce qui renvoie à des propositions concernant des cadres financiers spécifiques. 3. La phrase 30 évoque également des "actions de maintien (prévention, préservation, réparation: « dette contractée »)" et "actions de restauration (« dette héritée »)", qui relèvent de la gestion et du cadre financier des communs. Ainsi, le texte aborde directement les enjeux liés à la création de cadres juridiques, fiscaux et financiers pour les communs à travers des initiatives concrètes et des méthodes de comptabilité adaptées.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte mentionne explicitement des propositions de cadres juridiques, fiscaux et financiers en faveur des communs, notamment dans le contexte des discussions sur la gouvernance collective et les ressources. Voici quelques éléments précis : 1. **Gouvernance collective** : À plusieurs reprises, le texte évoque la nécessité d'une gouvernance qui prend en compte les spécificités des ressources et des communautés. Par exemple, dans la section sur les enseignements du point de vue de la gouvernance collective, il est mentionné que "sans gouvernance collective, pas de Communs agricoles" (phrase 10) et qu'il faut "reconnaissance minimale du droit de la communauté à établir ses propres règles" (phrase 12). 2. **Droit et cadre juridique** : Jimmy Meersman fait référence à la nécessité de repenser le droit pour qu'il soit adapté aux dynamiques des communs, en disant "il faut repenser le droit. SI le droit n'offre pas des outils suffisants pour les Communs ; il faut alors le repenser" (phrase 22). 3. **Ressources et droits fondamentaux** : Frank Michel mentionne que "les ressources peuvent être culturelles / naturelles ; matérielles / immatérielles" et lie cela aux "droits fondamentaux" (phrase 21).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Par exemple, il mentionne la nécessité d'un "cadre de gestion adapté" (phrase 4) et évoque des actions et des réflexions sur "la comptabilité socio-environnementale" et "la prise en charge d'une dette sociétale" (phrase 45). De plus, il aborde des enjeux liés à "l'impact sur le mode de production" et à "la répartition de la valeur", suggérant des considérations fiscales et financières (phrase 48). L'idée de "financement de la bifurcation/rupture sociale-écologique" (phrase 49) montre aussi que le texte met en avant des propositions qui pourraient s'inscrire dans un cadre plus large de réforme juridique et économique pour soutenir les communs. Les phrases qui évoquent des propositions explicites en faveur des communs, comme la nécessité de "développer les communs à finalité sociale" (phrase 49), renforcent cette lecture directe de la question.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Par exemple, la phrase 7 contient l'expression "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs" qui évoque la nécessité de créer des cadres adaptés pour les communs. De plus, la phrase 10 insiste sur la "re-conception des cadres socio-économiques et politiques", ce qui fait également référence à l'idée de cadres juridiques et fiscaux en faveur des communs.

C6 - Concevoir la gouvernance polycentrique comme cadre d'action au service de l'intérêt général, avec un contrôle de la part des citoyens ou des personnes concernées C6 - Concevoir la gouvernance polycentrique comme cadre d'action au service de l'intérêt général, avec un contrôle de la part des citoyens ou des personnes concernées

Critère C.61– Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour des communs ouverts versus des communs fermés

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Dispositifs juridiques pour les communs ouverts et fermés** :- À la phrase 11, il est mentionné que les "communs numériques" visent un accès pour tous et sont décrits comme étant "communs ouverts", tandis que d'autres dispositifs sont mentionnés dans le contexte de la gestion collective des ressources.- La section sur les communs urbains (phrase 13) évoque des réformes juridiques qui pourraient qualifier un bien comme commun, en lien avec l'intérêt général, ce qui implique une

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

réflexion sur les communs fermés versus ouverts. 2. **Exemples de communs** :- Le texte donne des exemples concrets, tels que les logiciels libres et les jardins partagés, qui illustrent l'idée de communs ouverts, alors que des mentions de "ressources menacées" (phrase 9) suggèrent des communs qui pourraient être plus fermés ou gérés de manière exclusive.- À la phrase 22, le texte aborde la question de savoir si la banque peut être vue comme un "commun", insinuant une discussion sur le cadre juridique qui pourrait s'appliquer à des ressources financières en tant que communs. 3. **Réflexion sur le financement des communs** :- Le groupe se demande comment le financement pourrait être organisé pour ne pas dénaturer la finalité des communs (phrase 22), ce qui pose des questions sur les structures juridiques appropriées pour gérer ces communs, qu'ils soient ouverts ou fermés. Ainsi, le texte aborde de manière centrale les dispositifs juridiques liés aux communs dans le cadre de la finance, en illustrant les différences entre communs ouverts et fermés à travers des exemples concrets et des réflexions sur leur gestion et leur gouvernance.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques et des modèles comptables associés aux communs, en particulier en ce qui concerne la méthode CARE, qui est utilisée pour aborder à la fois les communs ouverts et fermés. Plusieurs passages offrent des exemples concrets de dispositifs juridiques et de pratiques comptables appliquées aux communs, tout en faisant une distinction entre les communs ouverts et ceux qui sont plus fermés. Justifications avec exemples et numéros de phrase : 1. **Dispositifs juridiques et comptabilité CARE** : À partir de la section II.D, le texte aborde directement l'application de la comptabilité CARE aux communs, soulignant comment cette méthode vise à intégrer les capitaux humains et naturels dans les bilans des entreprises. Cela permet de quantifier les impacts des actions sur l'environnement et la société, ce qui est essentiel pour la gouvernance des communs (phrases 12-13). 2. **Exemples de communs et dispositifs juridiques** : Les sections III.B (Territoires Zéro Chômeur) et III.C (CUMA) fournissent des exemples concrets de communs où CARE est appliqué, illustrant comment ces modèles fonctionnent dans la pratique et comment ils intègrent une dimension juridique (phrases 22-31 et 30-33). 3. **Distinction entre communs ouverts et fermés** : Le texte mentionne que les communs peuvent être sujets à des règles et modalités de gestion qui les distinguent en fonction de leur ouverture ou fermeture, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources et à la gouvernance (phrases 13-14). 4. **Réflexion sur la comptabilité et le droit** : La discussion sur les défis de la comptabilité pour les communs, notamment les CUMA et les fermes d’avenir, souligne l'importance d'une approche juridique pour mieux définir et protéger ces communs dans un cadre juridique approprié (phrases 19-24).

« Klaxon_29 »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques utilisés pour les communs, en distinguant les communs ouverts des communs fermés, notamment à travers la notion d'appels à communs. Voici quelques éléments pertinents : 1. **Appels à Communs (AAC)** : Le texte mentionne que les AAC sont des dispositifs qui visent à soutenir des projets de communs. Il souligne

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

qu'ils peuvent être perçus comme une réponse à la mise en concurrence des associations et à la commande publique (Phrase 87). 2. **Dispositifs de financement** : Il est fait état de différents appels à projets, tels que "Réinventer nos communs" ou "Résilience des Territoires", qui sont des dispositifs proposés pour soutenir des initiatives de communs (Phrase 92). Ces dispositifs sont critiqués pour leur tendance à concentrer le financement, ce qui pourrait nuire à la diversité des communs (Phrase 131). 3. **Risques associés aux AAC** : Le texte met en garde contre le risque que ces dispositifs réduisent les communs à de simples ressources partagées, négligeant ainsi leur dimension politique et sociale (Phrase 109). Il est également mentionné que ces appels peuvent renforcer la dépendance des communs vis-à-vis des financeurs, ce qui pourrait favoriser des logiques de contrôle et de concurrence plutôt que de coopération (Phrase 131). 4. **Critique des logiques de financement** : L'auteur critique la tendance des AAC à imposer des consortiums obligatoires, ce qui peut nuire à la coopération authentique entre acteurs, les forçant à s'aligner sur des objectifs fixés par les financeurs (Phrase 142).

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

1. Le texte fait référence à la mise en place de "nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 5), ce qui indique une réflexion sur les dispositifs juridiques. 2. L'idée que "leurs principes visent au dépassement de l'intérêt de leurs seuls membres et l'intérêt général à partir de leurs pratiques d'accès ouvert à la ressource" (phrase 6) montre une distinction claire entre les communs ouverts (qui favorisent l'accès) et potentiellement les communs fermés (qui pourraient ne pas le faire). 3. L'accent sur la "place centrale des personnes concernées dans les prises de décision et, en conséquence, sur l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes" (phrase 4) indique également une proposition de dispositifs juridiques orientés vers un fonctionnement démocratique et participatif, ce qui peut être associé à des communs ouverts.

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

1. **Dispositifs juridiques pour des communs ouverts et fermés** : - Les "AOP Comté" sont présentées comme un exemple de cadre juridique qui intègre des dispositifs de choix collectifs et des règles établies, ce qui semble indiquer un commun ouvert. La mention des "règles informelles" et de la participation des acteurs dans la prise de décision fait également référence aux communs ouverts (phrase 12). - En revanche, la discussion sur le "Statut du fermage / SAFER" évoque des régulations qui peuvent être vues comme des dispositifs pour des communs fermés, où le foncier est régulé par des lois spécifiques, limitant potentiellement l'accès (phrase 11). 2. **Critères de gouvernance** : - Le texte mentionne la nécessité de reconnaître le droit de la communauté à établir ses propres règles, ce qui est crucial pour comprendre comment les communs peuvent être gérés collectivement. Cela fait écho à la distinction entre communs ouverts et fermés, où l'accès et la gestion sont souvent déterminés légalement (phrase 12). 3. **Échelle de gouvernance collective** : - La présentation d'une échelle de gouvernance collective dans le texte (phrase 12) permet de distinguer différents modèles de gestion qui peuvent s'appliquer aux communs selon

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

leur nature (ouverts ou fermés). Cela souligne comment les dispositifs juridiques influencent la structure de gouvernance, en fonction de la ressource et de la communauté impliquée.

« *Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles* »

Le texte présente plusieurs exemples de dispositifs juridiques utilisés pour des communs, notamment dans les sections 1.1, 1.2 et 2.3. Par exemple : 1. **Communs ancestraux** (1.1) : Les Commissions Syndicales du Pays Basque, qui reposent sur des lois du XIXe siècle, illustrent un commun fermé basé sur des droits d'usage irrévocables et des devoirs encadrés par des règlements domaniaux, permettant une gestion collective des ressources en montagne. 2. **Initiatives réinventant la propriété foncière collective** (1.2) : On mentionne des dispositifs comme les sociétés civiles immobilières (SCI) et les groupements fonciers agricoles (GFA) qui cherchent à créer de nouvelles formes de propriété collective, souvent associées à des communs ouverts puisque ces dispositifs incluent une participation plus large de la communauté. 3. **Initiatives autour de propriétés publiques** (1.3) : Le texte évoque le cas de collectifs qui se constituent autour de domaines publics pour défendre un intérêt commun, sans remettre en cause la propriété publique elle-même, ce qui reflète une approche de commun ouvert dans la gestion des ressources. 4. **Propositions pour protéger les communs fonciers** (2.3) : Le texte aborde des propositions de réforme pour protéger les communs fonciers, comme la révision du Code civil pour reconnaître les fonctions modernes des communs, ce qui suggère une volonté de renforcer les communs ouverts tout en proposant des dispositifs juridiques adaptés. Ces exemples montrent clairement la distinction entre les communs ouverts, qui favorisent la participation et l'accès élargi, et les communs fermés, qui reposent sur des structures juridiques plus traditionnelles et restrictives. Les sections du texte mentionnées fournissent une base solide pour comprendre les différents types de dispositifs juridiques associés à ces deux catégories de communs.

« *Les_communs_de_proximite* »

Plusieurs sections du texte mettent en lumière des exemples concrets et théoriques qui illustrent cette distinction. 1. **Définition des communs de proximité** (Chapitre 5, section 2) : Benjamin Coriat définit les communs de proximité comme des entités ancrées sur un territoire, d'initiative citoyenne, régies par des règles élaborées en commun, et visant à servir l'intérêt général. Cette définition implique clairement la notion de "communs ouverts" qui cherchent à bénéficier à une communauté plus large. 2. **Ressourceries** (Chapitre 7) : Les ressourceries sont présentées comme des exemples de communs de proximité qui émergent en réponse à la défaillance des services publics et qui illustrent une initiative citoyenne. Elles montrent comment des services peuvent être mis en place pour répondre aux besoins de la communauté, tout en restant accessibles et ouverts à tous. 3. **Cas de la santé communautaire** (Chapitre 3) : Dominique Acker discute des centres de santé communautaire qui, tout en étant des services publics, opèrent sur la base de l'initiative citoyenne et visent l'intérêt général. Ces centres sont caractérisés par leur participation communautaire et visent à améliorer l'accès aux soins pour les populations défavorisées. 4. **Partenariat public-communs** (Chapitre 8) : Thomas Perroud examine comment

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

les relations entre services publics et communs peuvent être structurées pour éviter que l'État ne capte les communs. Il évoque des exemples de pédagogie institutionnelle et de lycées autogérés comme des tentatives de gestion de services publics de manière plus horizontale et participative, ce qui renvoie à des "communs ouverts". Ces éléments démontrent la centralité de la question des dispositifs juridiques en rapport avec la distinction entre communs ouverts et communs fermés dans le texte. Les exemples concrets et les réflexions théoriques apportent une profondeur à la discussion sur les services de proximité et leur gouvernance.

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte aborde la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des communs ouverts et fermés de manière explicite, notamment dans la section IV "RÔLE ET PLACE DES PERSONNES, MÉTHODES ET OUTILS". Voici quelques exemples et références spécifiques : 1. **Dispositifs juridiques** :- La mention des différents outils juridiques utilisés dans le cadre des communs, comme les conventions de subvention, les délibérations, et les contrats. Par exemple, il est indiqué que "des collectivités soutiennent extérieurement les communs, avec trois types d'outils repérés : la convention de subvention ou de mise à disposition" (phrase 4.2.1).- Le texte évoque aussi des cas où "la délibération de l'organe délibérant d'une collectivité" est un acte formalisant un commun, comme dans le cas du Pacte pastoral (phrase 4.2.1.1). 2. **Distinction entre communs ouverts et fermés** :- Bien que la distinction ne soit pas toujours formulée explicitement, le texte souligne des différences dans la gouvernance et l'auto-organisation des communs, ainsi que les implications des outils juridiques qui peuvent favoriser une gestion collective ou, au contraire, une gestion plus fermée et centralisée par l'institution publique. Par exemple, la mention que "la personne publique ne peut pas se substituer elle-même aux communs" (phrase 4.2.1.2) peut être interprétée comme une réflexion sur la nature des relations entre les communs et les institutions publiques. 3. **Exemples concrets** :- Les initiatives comme le Pacte pastoral et la politique des communs à Grenoble illustrent des dispositifs juridiques qui tentent de formaliser des processus de gouvernance collective tout en impliquant les collectivités locales. Ces exemples sont accompagnés d'une réflexion sur leur efficacité et leur mise en œuvre, soulignant ainsi les enjeux liés aux communs ouverts versus fermés.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, il est fait référence aux communs comme étant "des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté" (phrase 26). De plus, il est indiqué que les communs "ne correspondent pas à des situations de libre accès à une ressource, mais à des contextes où les membres d'une communauté se dotent et mettent en œuvre des règles pour sa gestion et sa gouvernance" (phrase 26), ce qui permet de distinguer les communs ouverts, qui peuvent impliquer un accès plus large, des communs fermés, qui sont régis par des règles spécifiques de gestion. En outre, le texte souligne qu'une approche par les communs peut aider à "délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics" (phrase 20).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

1. **MyCo** - Mentionnée comme une coopérative de données qui agit comme intermédiaire de données aux yeux de la Data Act, ce qui indique une approche réglementaire formelle pour la gestion des données (phrase 12). 2. **Mobicoop** - Décrit comme ayant lancé un standard de données de mobilité, qui favorise l'interopérabilité tout en ne partageant pas les données des utilisateurs, ce qui montre une limite à l'ouverture des données (phrase 12). Ces exemples illustrent comment des dispositifs juridiques peuvent être utilisés pour gérer des communs ouverts (Mobicoop avec ses standards) versus des communs fermés (MyCo avec un cadre de consentement et de régulation) dans le domaine de la mutualisation des données.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

1. **Pacte pastoral intercommunal (PPI)** : Cette initiative est décrite comme un commun territorial, matériel et immatériel, co-construit avec divers acteurs du territoire, adopté sous forme de délibération de la Communauté de communes en 2015. Cela montre un exemple de commun qui est formellement reconnu et soutenu par des instances collectives (Phrase 4, section 4). 2. **Politique en faveur des communs par la ville de Grenoble** : La ville a voté une délibération « Municipalisme/communs : principes pour une administration coopérative » qui vise à ouvrir la gouvernance des biens communs à la coopération entre citoyens et la collectivité. Cela illustre un exemple de dispositif juridique qui soutient un commun ouvert (Phrase 5, section 4). 3. **Utilisation d'outils juridiques** : Le texte mentionne que des collectivités peuvent soutenir extérieurement les communs avec des outils comme la convention de subvention ou de mise à disposition, l'expérimentation territoriale, et des actes administratifs, ce qui démontre comment les dispositifs juridiques peuvent être utilisés dans le contexte des communs (Phrase 11, section 10). Ces éléments montrent que le texte ne se limite pas à une simple mention des dispositifs juridiques, mais fournit des exemples concrets et leur contexte d'utilisation pour les communs, en mettant en lumière leurs différences en termes de reconnaissance et de soutien institutionnel.

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Le texte traite de plusieurs dispositifs juridiques ou propositions en lien avec les communs, bien qu'il ne les catégorise pas explicitement en communs ouverts ou fermés. Voici quelques éléments pertinents : 1. **Pacte Pastoral Intercommunal** : Ce dispositif est décrit comme ayant été adopté pour gérer des biens communs, intégrant différentes parties prenantes (phrase 47). Il est présenté comme un cadre de gouvernance collective impliquant des décisions partagées, ce qui peut s'apparenter à un commun ouvert. 2. **Dispositifs juridiques mentionnés** : Le texte fait référence à plusieurs lois et codes (code civil, code rural, etc.) qui encadrent la gestion des espaces pastoraux et des chemins de transhumance (phrase 61-62). Ces références montrent un cadre juridique qui pourrait être utilisé pour des communs fermés, en ce sens qu'il définit des droits et responsabilités spécifiques. 3. **Caractéristiques de la communauté** : Le texte évoque des communautés d'acteurs qui gèrent des ressources en commun, ce qui pourrait faire allusion à des communs

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

ouverts où l'accès et la gouvernance sont partagés entre plusieurs acteurs (phrase 45-46). Ces éléments montrent que le texte aborde la question des dispositifs juridiques liés aux communs, tout en laissant une certaine ambiguïté sur la distinction entre communs ouverts et fermés.

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

1. La déclaration évoque la nécessité de créer une "fédération d'identités numériques" (phrase 3, point 3) qui pourrait être considérée comme un dispositif juridique proposé pour les communs ouverts. Cela suggère une structure collaborative visant à renforcer l'accès et l'utilisation des ressources numériques de manière ouverte. 2. De plus, il est mentionné que les "acteurs publics" doivent adopter des "politiques publiques anti-monopoles" et soutenir des "plateformes d'intérêt général" (phrase 3, point 3). Cela implique un cadre juridique qui pourrait différencier les communs ouverts, qui visent à encourager l'accès et l'utilisation collective, des communs fermés, qui pourraient être soumis à des restrictions. 3. Enfin, la déclaration souligne l'importance de la "souveraineté numérique" (phrase 3, point 3) pour garantir que les technologies utilisées soient contrôlées par les citoyens, ce qui est un principe fondamental des communs ouverts.

« *Le_Sens_Du_Travail_En_Questions* »

Le texte mentionne explicitement la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des communs, en particulier en relation avec des organisations "en communs". Par exemple, il aborde des concepts tels que la « subsidiarité », la « réflexivité », la « démocratie » et les « contre-pouvoirs » dans le contexte de la responsabilisation des salariés (phrase 16). Ces termes peuvent être considérés comme des dispositifs juridiques ou des propositions pour des communs, même s'ils ne sont pas explicitement catégorisés comme tels. De plus, le texte parle de la nécessité de « re-création du commun au sein des organisations » et questionne les pratiques de nouvelles formes d'organizing qui se développent dans les territoires, ce qui implique une réflexion sur les dispositifs juridiques et organisationnels qui peuvent soutenir des communs ouverts (phrase 20). Cependant, il n'y a pas de distinction claire entre les communs ouverts et fermés, ni d'exemples spécifiques de dispositifs juridiques pour chacun, ce qui aurait enrichi l'analyse de la question posée. Le texte reste centré sur les préoccupations des acteurs et les dynamiques de travail plutôt que sur une analyse juridique détaillée.

« *Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales* »

Des exemples de dispositifs juridiques sont mentionnés dans plusieurs sections, notamment : 1. **Outils de réglementation des usages** : - Les « chartes de gestion » et « chartes de co-construction » sont des exemples de dispositifs qui pourraient être utilisés dans des communs ouverts (phrase 4).- La délibération sur le Pacte Pastoral Intercommunal, qui est rendue normative par une délibération de la commune, est un autre exemple de dispositif pour la gestion des communs (phrase 5). 2. **Outils contractuels normatifs** : - Les baux (y compris le bail

emphytéotique) et les dons de propriété forestière sont cités comme des dispositifs juridiques pour la sécurisation de l'usage des communs (phrase 6). 3. **Outils de sécurisation de la propriété en commun** : - Des structures juridiques d'acquisition comme le Groupement foncier agricole et la Société civile de gestion foncière agricole sont mentionnées, ce qui indique des approches pour des communs fermés (phrase 7). 4. **Articulation de plusieurs types de structures juridiques/propriété** : - Le texte évoque des associations et des structures coopératives qui permettent de gérer les ressources à long terme, ce qui est pertinent pour les communs ouverts (phrase 8).

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. Le cas des "Pactes développés par Labsus" en Italie est mentionné, où il est question d'un "pouvoir de convocation" permettant aux citoyens de gérer des communs et d'interpeller la puissance publique (phrase 5, paragraphes 1 et 2). 2. La structure de la "SCIC Tetris" est citée comme un exemple de statut juridique favorisant l'implication des collectivités locales et la participation dans la prise de décision, ce qui peut être interprété comme un dispositif pour des communs ouverts (phrase 7, paragraphes 1 et 2). 3. La reconnaissance de "communautés énergétiques citoyennes" dans la réglementation européenne est un exemple de cadre juridique qui soutient les communs ouverts dans le secteur énergétique (phrase 6, paragraphes 2 et 3). 4. L'analyse souligne également les différences dans les relations entre les acteurs publics et les initiatives citoyennes, en mettant l'accent sur la nécessité d'adapter les règles en fonction des spécificités des projets (phrase 7, paragraphes 3 et 4). Ces exemples montrent comment des dispositifs juridiques sont employés pour structurer les relations entre les acteurs des communs, tant ouverts que fermés, tout en permettant une certaine flexibilité et adaptation en fonction des contextes locaux.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des communs, sans en faire le thème central. Plus précisément, il fait référence à l'idée de « co-construction » et d' « échanges entre acteurs et chercheurs » (phrase 12), et à la notion de « communs » dans le contexte de la transition écologique et solidaire, ce qui peut impliquer des dispositifs juridiques. De plus, il souligne le rôle des « outils de gestion » qui sont décrits comme des « actants » des initiatives de la TES, ce qui peut comprendre des aspects juridiques liés à l'organisation et à la mise en œuvre de ces communs (phrase 32-34). Cependant, la distinction entre communs ouverts et communs fermés, ainsi que des exemples précis de dispositifs juridiques, ne sont pas fournis dans le texte, ce qui limite le traitement de la question à une mention plutôt qu'à une exposition détaillée.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte traite de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des communs ouverts versus des communs fermés. Bien qu'il ne soit pas le thème principal, des éléments pertinents sont mentionnés. Justification : 1. **Dispositifs juridiques et principes du commun**- Le texte évoque "les conditions d'accès au bien commun" et "la structure de gouvernance du bien commun" (phrase 4), ce qui peut faire référence aux dispositifs juridiques qui encadrent l'accès et la gestion des communs, bien que cela ne soit pas détaillé en termes de dispositifs spécifiques pour les communs ouverts ou fermés. 2. **Modèle CARE**- Le texte présente le modèle CARE qui vise à intégrer des aspects sociaux et environnementaux dans la comptabilité (phrase 12). Cela peut être interprété comme un cadre juridique ou méthodologique pour les communs, mais il n'y a pas de distinction explicite entre communs ouverts et fermés.

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

Le texte aborde directement la question des dispositifs juridiques utilisés pour des communs ouverts versus des communs fermés, notamment dans la section où il est fait mention des "associations fermées et associations ouvertes" (phrase 13). Ici, il est indiqué que les associations ouvertes génèrent des "externalités positives" au profit de l'intérêt général, ce qui les distingue des associations fermées qui ne sont pas nécessairement orientées vers cet objectif. Cela illustre bien la distinction entre deux types de communs en termes de dispositifs juridiques et d'accès. De plus, le texte mentionne la nécessité d'éviter d'utiliser les "armes du capitalisme propriétaire ou celles des coopératives fermées" (phrase 22), soulignant ainsi une réflexion sur les outils juridiques à employer pour préserver les intérêts des communs ouverts par rapport aux fermés. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas de faire allusion aux dispositifs juridiques, mais les contextualise dans une analyse plus large des communs en tant qu'objets sociaux, juridiques et économiques.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

Le texte traite de plusieurs dispositifs juridiques et de concepts en lien avec les communs ouverts et fermés, en particulier dans le cadre de la protection sociale. Voici quelques éléments qui se rapportent explicitement à la distinction entre communs ouverts et fermés : 1. **Dispositifs juridiques pour les communs ouverts** : Le texte souligne l'importance des "communs" comme une approche pour redéfinir la solidarité dans le système de protection sociale. Cela inclut des pratiques de gestion participative et des initiatives collectives qui favorisent l'accès à des ressources partagées, comme dans le cas des coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui permettent une mutualisation des risques et des ressources (page 48). 2. **Dispositifs juridiques pour les communs fermés** : Le texte évoque les menaces que font peser certaines logiques néolibérales sur la protection sociale, en soulignant que la transformation de la protection sociale en un système de marché peut conduire à la création de "communs fermés", où l'accès aux ressources et aux droits est restreint (page 38-39). 3. **Exemples spécifiques** : Le passage sur l'allocation universelle et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

son potentiel pour soit remplacer, soit compléter les prestations existantes illustre la tension entre différentes approches de la protection sociale, où les communs ouverts pourraient offrir une alternative à des systèmes plus fermés et restrictifs (page 30-32). En somme, le texte aborde clairement la question des dispositifs juridiques liés aux communs ouverts versus fermés dans le contexte de la protection sociale, en proposant des exemples et des réflexions sur leur impact et leurs implications pour la solidarité sociale.

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte présente plusieurs éléments qui évoquent des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des communs, même s'il n'y a pas une distinction explicite entre "communs ouverts" et "communs fermés". Voici quelques exemples pertinents : 1. La mention du projet TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) dans plusieurs sections, notamment les phrases 5 et 6, où il est décrit comme un commun à finalité sociale, avec une gouvernance communautaire et un droit d'accès à l'emploi. Cela suggère un cadre juridique adapté à des communs ouverts, en lien avec des actions sociales et des droits collectifs. 2. Le texte fait référence à la méthode C.A.R.E. (Comptabilité et Action pour la Restauration de l'Emploi), qui est présentée comme un cadre conceptuel pour intégrer les dimensions sociales et environnementales dans la comptabilité. Ceci est discuté dans les phrases 12, 14, 15, et 46. Bien que ce modèle ne soit pas explicitement un dispositif juridique, il propose une approche qui pourrait influencer la création de cadres juridiques pour les communs. 3. La phrase 49 évoque l'idée d'une gestion équilibrée intégrant des critères sociaux, environnementaux et économiques, ce qui pourrait s'appliquer à des dispositifs juridiques pour des communs fermés qui nécessitent des réglementations spécifiques pour leur fonctionnement.

« Edito_Newsletter_avril_2025 »

Le texte mentionne explicitement la question des dispositifs juridiques utilisés pour les communs en faisant référence à la nécessité de "réinventer les règles du jeu" pour protéger les biens communs (phrase 10). Il aborde également les "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler" (phrase 12), ce qui implique l'idée de mécanismes juridiques ou institutionnels. Cependant, il ne fait pas une distinction claire entre les communs ouverts et fermés, ni ne fournit d'exemples spécifiques de dispositifs juridiques. Ainsi, bien que le texte évoque la nécessité de dispositifs et de règles, il ne les illustre pas par des exemples précis ou une différenciation entre communs ouverts et fermés.

« Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration »

Par exemple, la phrase "les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l’ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts" (phrase 6) indique que des dispositifs sont proposés pour des communs ouverts, où les valeurs et intérêts des utilisateurs sont au cœur des modèles économiques. De plus, la mention de "partenariat public/économie sociale/communs" (phrase 8) suggère une approche collaborative qui pourrait être associée à des communs ouverts,

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

bien que le texte ne fasse pas de distinction explicite entre communs ouverts et fermés. Les "modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif" (phrase 7) illustrent également des dispositifs juridiques qui pourraient s'appliquer à des communs ouverts.

« *Manifeste_post_covid_19* »

1. **Communs ouverts** : Le texte mentionne spécifiquement des plateformes et des initiatives qui sont sous licence libre et favorisent la coopération et l'accès ouvert. Par exemple, "Open Food France, plateforme de réservation et de gestion de commandes développée sous licence libre" (phrase 47) et "Coopcycle met à disposition une plateforme de logistique urbaine à vélo qui permet la commande et la livraison de biens vendus localement. Cette plateforme est également sous licence libre" (phrase 51). Ces exemples illustrent des dispositifs juridiques qui soutiennent l'ouverture et l'accessibilité. 2. **Communs fermés** : Le texte fait également référence à des acteurs à but lucratif et à tendance monopolistique, ce qui pourrait être interprété comme des exemples de communs fermés. Par exemple, il mentionne "Amazon sort grand gagnant de la crise" (phrase 22) et "Malaise : ces acteurs à but lucratif et à tendance monopolistique..." (phrase 27). Ces exemples soulignent les dérives de l'utilisation de plateformes qui ne sont pas conçues pour être des communs ouverts. Le texte encourage donc une réflexion sur ces deux types de dispositifs juridiques, mettant en lumière les différences entre les approches ouvertes et fermées dans le contexte de la solidarité numérique en période de crise.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte traite explicitement de dispositifs juridiques utilisés pour des communs, notamment à travers l'exemple du "Territorial Management Agreement" (TMA) qui formalise les engagements des parties prenantes dans le projet de ferme urbaine. Ce dispositif est mentionné à plusieurs reprises, en particulier dans les phrases 1, 3 et 16, où il est expliqué comment il a été mis à jour et signé, impliquant divers acteurs tels que la ville de Roubaix et des organisations de la société civile. Le texte mentionne également des mécanismes de compensation pour des sols dégradés, suggérant une approche pour des communs ouverts, où les investisseurs dans des projets urbains financeraient des projets d'agriculture urbaine en fonction de l'impact écologique mesuré. Ce point est abordé dans les phrases 17 et 19. En revanche, il n'y a pas de mention explicite de "communs fermés" dans le texte, ce qui limite la portée de l'observation sur la distinction entre communs ouverts et fermés, même si le concept de gestion collective peut impliquer des éléments des deux types de communs.

De façon absente :

« *Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin* »

Le texte fourni ne traite pas de la question C61 concernant les dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des communs ouverts versus des communs fermés. Il aborde plutôt des thématiques liées à la comptabilité socio-environnementale et à l'ostréiculture dans un contexte marin, sans

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

mentionner de tels dispositifs juridiques ou faire de distinctions entre communs ouverts et fermés. Les références aux réglementations et directives (phrases 4-6 de la section I) sont générales et ne se concentrent pas sur des exemples spécifiques de dispositifs juridiques en lien avec la classification des communs.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte ne traite pas de la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour des communs ouverts versus des communs fermés. Il se concentre principalement sur des expérimentations autour d'un modèle comptable alternatif (C.A.R.E.) et sur les actions de sensibilisation dans le cadre de la comptabilité des communs, sans aborder explicitement ou implicitement la question des dispositifs juridiques. Aucune phrase ne mentionne des exemples de tels dispositifs ou ne fait la distinction entre communs ouverts et fermés.

Critère C.62- Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour favoriser les initiatives citoyennes

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- **Pacte pastoral** : Ce dispositif a été adopté sous forme de délibération par la Communauté de communes en 2015, et il inclut une animatrice embauchée par la CC pour assurer sa mise en œuvre (Phrase 2.4).- **Délibération à Grenoble** : La ville a voté une délibération en 2022 pour ouvrir la gouvernance des biens communs, visant la coopération entre citoyens et collectivité (Phrase 2.4).- **Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** : Ce projet repose sur des lois spécifiques qui permettent la création d'entreprises à but d'emploi et inclut un comité local pour l'emploi (Phrase 2.4).- **Collaboration avec l'AFD** : L'Agence française de développement a mis en place des pépinières urbaines et soutient des projets de développement qui favorisent l'interaction entre habitants et collectivités (Phrase 2.4). 2. **Distinction entre dispositifs juridiques et propositions** :- Le texte évoque la nécessité de clarifier les contours des dispositifs existants et d'explorer de nouvelles formes de collaboration entre communs et collectivités (Phrase 2.1).- Les outils juridiques sont présentés comme des mécanismes qui formalisent les relations entre acteurs publics et citoyens, tout en soulignant que ces outils doivent être adaptés aux contextes locaux (Phrase 4.2.1.1). 3. **Réflexions sur les outils** :- Une partie importante du texte est consacrée à l'analyse des outils juridiques et financiers utilisés pour formaliser les relations entre les communs et les collectivités, ainsi qu'à l'exploration des défis associés à leur mise en œuvre (Phrase 4.2). Le texte présente donc de manière détaillée comment les dispositifs juridiques sont non seulement utilisés, mais aussi comment ils sont adaptés, questionnés et parfois remis en cause dans le cadre des initiatives citoyennes et des communs.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

Plusieurs sections se concentrent sur l'interaction entre les communs et les acteurs de la finance, illustrant comment ces interactions peuvent être encadrées par des mécanismes juridiques. 1. La section intitulée "Les enjeux des communs pour la banque et la finance" (paragraphe 2) évoque la possibilité de repenser la banque comme un commun, ce qui indique un dispositif juridique potentiel pour intégrer les ressources bancaires dans un cadre plus collectif. Cela inclut la réflexion sur la gouvernance des ressources financières (phrases 21-22). 2. Le texte aborde aussi la nécessité de créer des "coopératives de données", qui pourraient constituer un cadre juridique permettant de gérer des données bancaires comme des communs, favorisant ainsi une gestion collective et éthique des données (paragraphes 11 et 12). 3. En outre, des mécanismes de financement participatif et des plateformes de financement collectif sont mentionnés comme des dispositifs qui pourraient renforcer les initiatives citoyennes à travers une finance solidaire et inclusive (paragraphes 2 et III). 4. Le projet ACTTES et son objectif d'activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire représente une initiative concrète qui pourrait être encadrée par des dispositifs juridiques en lien avec le financement et la gestion des ressources collectives (paragraphes 18-19). Ces éléments montrent que le texte ne se limite pas à discuter des concepts théoriques des communs, mais explore activement des exemples de dispositifs juridiques et pratiques qui pourraient être utilisés ou proposés pour soutenir les initiatives citoyennes.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- **Pacte pastoral** : Adopte la forme d'une délibération de la Communauté de communes (CC) en 2015, visant à co-construire une gestion collective du pastoralisme (phrase 4, paragraphe 4).- **Politique en faveur des communs à Grenoble** : La ville a voté une délibération « Municipalisme/communs : principes pour une administration coopérative », qui vise à ouvrir la gouvernance des biens communs et à favoriser la coopération entre citoyens et collectivité (phrase 5, paragraphe 5).- **Expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)** à Thiers : Implique un comité local de l'emploi, intégrant des représentants des chômeurs et de la collectivité, pour décider des activités et emplois à mettre en œuvre (phrase 6, paragraphe 5). 2. **Outils juridiques et financiers** : - Le texte mentionne divers mécanismes juridiques formalisant la relation entre les collectivités et les initiatives citoyennes, tels que les contrats, les statuts d’associations, et les délibérations administratives (paragraphe 10). - Il souligne aussi l'importance d'un encadrement juridique pour soutenir des initiatives citoyennes, comme les conventions de subvention, qui permettent une formalisation des relations entre les acteurs (paragraphe 11). 3. **Risque de captation par les collectivités** : Le texte met en garde contre le risque que les collectivités captent les initiatives citoyennes, ce qui souligne l'importance d'une gestion collective et négociée (paragraphe 12).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques proposés pour favoriser les initiatives citoyennes, notamment à travers l'appel à des politiques publiques et l'engagement à mutualiser des ressources. Justification : 1. Dans la phrase 3, il est mentionné que les acteurs publics doivent adopter des "politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste" pour soutenir les plateformes d'intérêt général. Cela implique une proposition de dispositifs juridiques pour encadrer et favoriser ces initiatives. 2. La phrase 4 évoque l'importance de "déployer des services publics numériques à destination des citoyen.ne.s", ce qui est également une mesure juridique pour encourager l'implication citoyenne. 3. De plus, la collaboration avec des acteurs publics et l'articulation des échelles territoriales pour les objectifs communs (phrase 4) soulignent l'importance de réglementations adaptées pour accompagner ces initiatives.

« *Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Rurales* »

Plusieurs exemples sont fournis dans la section III, qui décrit divers outils et réglementations. 1. **Outils de réglementation des usages** :- **Charte de gestion de la forêt** et **Charte de co-construction** (phrases 51 et 52). - **Délibérations** sur des principes d'administration coopérative et des pactes intercommunaux (phrases 54 et 55). 2. **Outils contractuels normatifs** :- Des mentions de **bail, dons et legs, prêts à usage** et systèmes participatifs de garantie (phrases 60-63). 3. **Structures juridiques d’acquisition** : - **Groupement foncier agricole** et **Société civile de gestion foncière agricole** comme exemples de structures permettant d'acquérir des biens en commun (phrases 66 et 67). 4. **Outils de répartition des faisceaux de droits** :- Répartition des droits d’accès, prélèvement et culture, notamment avec des références à **Scic Passeurs de Terre** (phrase 75). 5. **Outils de libre accès à la ressource immatérielle** :- Exemples comme **Open Source Seeds** et **Framasoft** pour l'accès aux connaissances et à la propriété intellectuelle (phrases 81-84).

« *Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs* »

Plusieurs passages évoquent des concepts et des idées qui soutiennent cette thématique. 1. **Phrase 12** : "Les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus », mais le résultat d’un combat social." Cela souligne la nécessité d'un combat social pour établir des droits autour des communs, ce qui implique des dispositifs juridiques à élaborer ou à revendiquer. 2. **Phrase 23** : "L’ESS apporte à ce sujet des principes et des pratiques fortes et éprouvées : le principe « une personne/une voix », l’installation de « réserves impartageables »..." Ces éléments font référence à des principes juridiques qui peuvent être utilisés pour structurer les initiatives citoyennes et protéger les biens communs. 3. **Phrase 22** : "D’autre part nous menons une réflexion sur le type d’outils auxquels on peut recourir sans se servir des armes du capitalisme propriétaire..." Cela fait allusion à la recherche de dispositifs juridiques alternatifs qui pourraient soutenir les communs et les initiatives citoyennes. Ces éléments démontrent clairement que le texte

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

est non seulement en lien avec la question des dispositifs juridiques, mais en fait une thématique centrale dans la discussion des communs et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

« *GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022* »

Plusieurs exemples de dispositifs juridiques sont explicitement mentionnés. 1. **Dispositifs juridiques mentionnés** :- **Loi de 66 sur l'élevage** : Cela permet de structurer la sélection végétale et animale en concertation avec l'État, la recherche, les coopératives et les producteurs (phrase 40).- **SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)** : Une loi de 46 qui régule le foncier, soulignant son rôle dans la gestion des terres agricoles et dans la structuration des initiatives citoyennes (phrase 40). - **Statut du fermage** : Mentionné en lien avec la dialectique entre propriété privée et Communs (phrase 43). - **Coopératives et SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** : Ces structures sont évoquées pour leur rôle dans l'organisation collective et la gestion des ressources, comme l'eau et le foncier (phrase 36 et 56). 2. **Propositions de dispositifs** :- La nécessité d'une **gouvernance polycentrique** est discutée, ce qui implique des structures juridiques qui permettent la coopération à plusieurs niveaux (phrase 103). - L'importance de la reconnaissance par les autorités publiques du droit des communautés à établir leurs propres règles est soulignée, ce qui implique une approche juridique favorisant la participation des citoyens (phrase 106). Ces éléments montrent que le texte explore non seulement des exemples de dispositifs existants, mais aussi des propositions pour renforcer ces cadres juridiques en faveur des initiatives citoyennes dans le cadre des Communs.

« *Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25* »

Le texte traite de manière centrale des dispositifs juridiques et des modèles comptables proposés pour favoriser les initiatives citoyennes, en mettant en avant des exemples concrets comme le projet TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) et l'École ETRE, qui visent à créer des emplois décents et accessibles. Il aborde également la comptabilité socio-environnementale comme un cadre juridique et méthodologique pour intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans la gestion des communs. Voici quelques exemples et références précises du texte : 1. **TZCLD** - Le projet est mentionné comme un modèle qui vise à créer des emplois décents et accessibles, et qui est porté par un collectif territorial. Cela montre une initiative citoyenne qui utilise un cadre juridique pour parvenir à ses fins (phrase 5). 2. **École ETRE** - L'École ETRE est évoquée comme une structure qui propose des formations gratuites à des jeunes déscolarisés, soulignant l'importance de l'éducation dans la transition vers des emplois respectueux de l'environnement (phrase 26). 3. **C.A.R.E.** - Le modèle C.A.R.E. est présenté comme une méthode comptable innovante qui permet de prendre en compte les capitaux humains et naturels dans les décisions économiques et de favoriser des initiatives qui vont au-delà de la simple rentabilité (phrases 12, 14, 15). 4. **Comités Locaux pour l'Emploi** - La mention des comités de gouvernance qui incluent tous les acteurs locaux, y compris les personnes privées d'emploi, montre comment des structures juridiques peuvent être mises en place pour favoriser la participation citoyenne (phrase 6).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Exemples de dispositifs juridiques** : - La mention des **Commissions Syndicales du Pays Basque**, qui s'appuient sur des textes de loi pour gérer des biens indivis, est un exemple explicite de dispositif juridique existant (phrase 3, paragraphes 4 et 5). - L'initiative **Terre de Liens**, qui explore des modèles alternatifs de financement et de gouvernance des systèmes alimentaires, est un autre exemple de dispositif proposé pour favoriser des initiatives citoyennes dans le domaine foncier (phrase 5, paragraphe 5). - La **Fondation des pêcheurs**, qui acquiert des zones humides pour les restaurer, utilise également des outils juridiques pour garantir l'accès à ces ressources (phrase 6, paragraphe 7). 2. **Distinction entre dispositifs existants et proposés** : - Le texte fait référence aux **initiatives citoyennes qui visent du commun à partir de propriétés publiques**, telles que la gestion alternative d'un fleuve, montrant comment des collectifs peuvent influencer la gestion des ressources naturelles (phrase 4, paragraphe 11). - Il mentionne aussi des propositions pour réformer des lois existantes, comme la **réforme des SAFER** pour une meilleure régulation de l'usage des terres agricoles, illustrant une volonté de modifier le cadre juridique pour soutenir les initiatives citoyennes (phrase 15, paragraphe 19).

« Manifeste_post_covid_19 »

Plusieurs exemples de dispositifs sont fournis, illustrant comment ils soutiennent les citoyens et les acteurs locaux. 1. **Open Food France** (phrase 55) : Cette plateforme de réservation et de gestion de commandes est développée sous licence libre, permettant l'émergence d'un point de distribution local de nourriture en circuit-court, ce qui favorise l'initiative citoyenne dans le domaine alimentaire. 2. **Coopcycle** (phrase 63) : Cette plateforme de logistique urbaine à vélo, également sous licence libre, permet aux coopératives de livreurs et aux initiatives à but non lucratif de s'organiser pour maintenir l'activité économique tout en respectant des conditions de travail dignes. 3. **France Barter** (phrase 69) : Ce système d'échange de biens et services sans recourir à la trésorerie permet d'encourager les entreprises à collaborer et à s'entraider pendant la crise, renforçant ainsi les initiatives économiques locales. 4. **Pwiic** (phrase 73) : Cette plateforme permet des échanges de services entre habitants, favorisant l'entraide et la solidarité au sein des quartiers. 5. **EtikBnB** (phrase 78) : Cette initiative propose des solutions d'hébergement temporaire pour les soignants, soulignant la capacité d'adaptation et la solidarité des citoyens face à une crise. 6. **Soutien aux solutions numériques solidaires** (phrase 85) : Le texte souligne l'importance de soutenir ces solutions comme infrastructures de résilience, en précisant les types d'actions nécessaires, telles que le soutien économique et l'encouragement des expérimentations territoriales. Ces exemples illustrent bien les dispositifs juridiques et les initiatives qui sont en cours ou proposées pour encourager les actions citoyennes face à des défis collectifs.

« REVALS_Rapport final_Humus »

Le texte présente plusieurs dispositifs juridiques utilisés pour favoriser les initiatives citoyennes, notamment à travers la création et la mise à jour d'un Accord de Gestion Territorial (TMA). Par exemple, la phrase 15 mentionne que "le projet a été un accomplissement majeur avec la mise à

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

jour et la signature d'un nouvel Accord de Gestion Territorial (TMA) en juin 2025", ce qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes. De plus, la phrase 72 décrit comment "la Ville de Roubaix a proposé de classifier le site comme zone agricole dans le plan métropolitain urbanistique", ce qui démontre un soutien juridique pour protéger le projet urbain. Le texte aborde également des propositions pour des dispositifs futurs, comme "la proposition d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés à l'échelle métropolitaine" (phrase 87), qui illustre l'idée de développement de nouveaux cadres juridiques pour encourager l'agriculture urbaine et la restauration des sols. Ces éléments montrent que le texte explore activement des exemples concrets de dispositifs juridiques en lien avec les initiatives citoyennes, renforçant ainsi l'importance de la collaboration entre les acteurs locaux.

De façon directe :

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, il est question de la "démocratie alimentaire" qui repose sur "de nouveaux droits sociaux et d'action collective" (phrase 30) et qui pose des questions de "justice — à travers l'accès, la participation et le pouvoir d'agir" (phrase 30). De plus, le texte évoque l'importance d'un "travail quotidien et des débats pour maintenir cette ouverture tout au long de la conception et de la mise en œuvre des politiques" (phrase 30), ce qui suggère des dispositifs de coopération entre initiatives citoyennes et acteurs publics. Le texte parle également des "règles de gouvernance" mises en œuvre par les communautés autour des communs (phrase 33), ce qui implique des dispositifs juridiques nécessaires pour encadrer ces initiatives citoyennes. Ces réflexions montrent clairement l'existence de propositions et de systèmes qui pourraient être considérés comme des dispositifs juridiques visant à favoriser l'engagement citoyen dans le domaine de l'alimentation.

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

1. **CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology)** : Le texte mentionne la méthode CARE comme un dispositif permettant de calculer le résultat d'une entreprise en tenant compte des externalités sociales et environnementales, ce qui favorise les initiatives citoyennes et la prise en compte des communs (paragraphe II). 2. **Exemples spécifiques** : Il est fait référence à des organisations expérimentatrices comme les **CUMA** (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), **Fermes d'Avenir**, et **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée**, qui utilisent ou envisagent d'utiliser la méthode CARE pour promouvoir des pratiques de comptabilité qui intègrent les préoccupations écologiques et sociales (sections III.C, III.D, et III.B). 3. **Ville de Grenoble** : La Ville de Grenoble est mentionnée comme un exemple de collectivité qui envisage d'implémenter la méthode CARE pour mieux piloter les enjeux environnementaux et humains dans sa gestion, illustrant ainsi l'application concrète de dispositifs juridiques pour favoriser des initiatives citoyennes (section IV.C).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« *Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes* »

1. La mention de "coopératives de données" et du "Data Act" dans la phrase 6 (section II) évoque un cadre juridique proposé pour faciliter la mutualisation des données et renforcer le pouvoir d'agir des citoyens. 2. La description de "MyCo" comme une coopérative de données et un intermédiaire de données aux yeux de la Data Act dans la phrase 12 (section V) constitue un exemple concret de dispositif juridique en action. 3. La mention de "Mobicoop" et son standard de données de mobilité - RDEX+- pour favoriser l'interopérabilité dans la même section (phrase 12) est un autre exemple de dispositif qui favorise les initiatives citoyennes en matière de partage de données. Ces exemples illustrent comment des structures juridiques peuvent être mises en place pour soutenir et promouvoir les initiatives citoyennes autour de la gestion des données.

« *Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés pour favoriser les initiatives citoyennes, notamment à travers le "Pacte Pastoral Intercommunal". Ce pacte, adopté lors d'une délibération, pose les fondements d'une intendance territoriale et est décrit comme un outil qui permet de passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative (paragraphes 10 à 12). De plus, plusieurs références à des dispositifs juridiques sont faites, comme la mention de "servitude pastorale", "priorité pastorale", et les "codes existants" qui encadrent les droits de propriété et d'usage (paragraphes 18 et 19). Ces éléments montrent une articulation entre le droit et les initiatives citoyennes, en soulignant comment des démarches participatives peuvent être soutenues par des structures légales. Aussi, le texte évoque la création de conventions et d'un plan simple de gestion, qui sont des exemples concrets de dispositifs juridiques proposés pour encadrer les usages collectifs des biens communs (paragraphes 14 et 15).

« *Klaxon_29* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des propositions pour favoriser les initiatives citoyennes, notamment à travers le concept d'« appels à communs ». Par exemple, dans la phrase 219, il est indiqué que « des financeurs publics ou privés les présentent comme de nouveaux dispositifs censés s’inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations via la commande publique ou les appels à projets ». Ce passage évoque directement des dispositifs juridiques (appels à communs) utilisés pour soutenir des initiatives citoyennes. De plus, le texte cite plusieurs exemples d'appels à communs lancés par des organisations diverses, comme celui de la Fondation de France ou de l’ADEME, ce qui illustre des dispositifs juridiques concrets (phrase 203 et 205). Le texte met également en lumière les préoccupations concernant la dépendance des communs aux financeurs, ce qui est un aspect crucial des dispositifs juridiques en matière d'initiatives citoyennes.

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour favoriser les initiatives citoyennes, en particulier dans le contexte des organisations « en communs ». Par exemple, il est question de la « responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs) » qui démontre une approche visant à redéfinir le rôle des travailleurs dans les organisations. Cela se trouve dans la phrase 43 : « Y a-t-on des exemples de responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs) démontrant une efficacité plus grande que le management par les chiffres ? » De plus, le texte aborde également la question des « démarches multi-critères » qui nécessitent la délibération des parties prenantes, notamment des salariés, ce qui suggère une forme de processus juridique participatif. Cela apparaît dans la phrase 44 : « A-t-on des exemples de démarche multi-critères faisant appel, pour le choix de ces critères et de leur évaluation à la délibération des parties-prenantes, en particulier des salariés ? »

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Pactes développés par Labsus** (phrase 5) : Il est mentionné que ce dispositif permet aux citoyens de gérer des communs et d'interpeller la puissance publique, ce qui modifie la relation entre pouvoirs publics et société civile. 2. **Modèle de règlement d’administration partagée** (phrase 7) : Ce cadre juridique est un élément structurant pour les relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes, facilitant la mise en place de partenariats spécifiques. 3. **Statut de SCIC** (phrase 7) : Le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est présenté comme un outil juridique permettant aux collectivités locales d'être sociétaires d'une coopérative, modifiant ainsi les relations de gouvernance et de décision. Ces exemples montrent que le texte non seulement évoque des dispositifs juridiques, mais les analyse dans le contexte de leur impact sur les initiatives citoyennes et les relations avec les pouvoirs publics.

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés pour favoriser les initiatives citoyennes, notamment à travers les références aux "Conventions internationales" et "Directives européennes" qui régissent l'activité ostréicole et la protection du milieu marin. Par exemple, il est fait mention des "Directives européennes (Directive Cadre sur l’Eau, Directive Habitats-Faune-Flore, Directive Oiseaux, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, etc.)" (phrase 10) et du "Droit français (Code de l’env., incidence Natura 2000, Aires Marines Protégées, etc.)" (phrase 11).

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, la notion de "nouveaux ajustements de droits de propriété et d’usage partagés" (phrase 7) et "l’autogouvernement des collectifs par l’élaboration de règles communes" (phrase 8) suggère l'existence de dispositifs juridiques qui visent à renforcer l'autonomie et la participation citoyenne dans la gestion des ressources. De plus, la phrase 9 évoque les "principes [qui] visent au dépassement de l’intérêt de leurs seuls membres et l’intérêt général", ce qui renforce l'idée que des

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

cadres juridiques peuvent être mis en place pour encourager des pratiques d'accès ouvert et de gestion collective des ressources.

« *Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action* »

Par exemple, il mentionne la création de la Coop des Communs et de la Chaire ESS comme des espaces de co-construction et d'échange entre acteurs et chercheurs (phrase 10), ce qui constitue un dispositif favorisant l'initiative citoyenne. De plus, il est évoqué que la démarche s'appuie sur un agencement institutionnel, ce qui sous-entend l'utilisation de cadres juridiques pour organiser ces échanges (phrase 7). Les outils de gestion, bien que non spécifiquement juridiques, sont également mentionnés comme des éléments clés qui influencent les initiatives de la transition écologique et solidaire (TES), ce qui peut inclure des propositions de dispositifs juridiques ou réglementaires (phrase 27).

« *Sensibilisation_a_CARE_juin_2023* »

Par exemple, la phrase 10 évoque la "Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)" et la "loi PACTE / entreprise à mission", qui sont des dispositifs juridiques mis en place pour intégrer les considérations sociales et environnementales dans la comptabilité des entreprises. Ces éléments montrent comment le cadre légal peut être utilisé pour promouvoir des initiatives citoyennes et des pratiques plus durables. En résumé, le texte aborde la question de manière directe avec des références claires à des dispositifs juridiques concrets associés à des initiatives citoyennes.

« *Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun* »

1. **Coopyright et Creative Commons** (Page 3) : Le texte fait référence au coopyright et à la licence Creative Commons, qui sont des dispositifs juridiques permettant de partager et de réutiliser des œuvres tout en respectant les droits des créateurs. Cela favorise l'initiative citoyenne en permettant aux acteurs de la Coop des Communs de diffuser leurs travaux tout en conservant un cadre légal. 2. **Mutuelles et assurances** (Page 10) : Le texte évoque la contribution spécifique des mutuelles et des assurances à la protection sociale, soulignant leur rôle dans l'auto-organisation et la protection des citoyens. Cela montre comment des dispositifs juridiques peuvent être mobilisés pour créer des formes de solidarité et d'entraide au sein des communautés. 3. **Droit commun et protection sociale** (Page 24) : Le texte souligne la nécessité de revisiter la protection sociale par le biais d'un "droit commun" qui pourrait intégrer des dispositifs flexibles adaptés aux nouvelles formes de travail et d'emploi. Cela propose une réflexion sur l'élaboration de nouvelles règles juridiques qui pourraient favoriser les initiatives citoyennes. 4. **Recommandations pour la réforme** (Page 48) : Le texte évoque des principes pour la réforme de la protection sociale, comme l'importance de l'implication des bénéficiaires dans les décisions qui les concernent, ce qui constitue un appel à des dispositifs juridiques participatifs. Ces éléments montrent que le texte

aborde explicitement la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour renforcer les initiatives citoyennes, en mettant l'accent sur les communs et la protection sociale.

« *Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour favoriser les initiatives citoyennes, notamment à travers l'expérimentation de la méthode C.A.R.E. Bien que le texte ne se concentre pas uniquement sur les dispositifs juridiques, il fait référence à des actions qui peuvent être interprétées comme des dispositifs favorisant la participation citoyenne et la prise en compte des capitaux humains dans le cadre d'une comptabilité alternative. Exemples pertinents dans le texte : 1. **Méthode C.A.R.E.**- Le texte décrit la mise en œuvre de la méthode C.A.R.E. comme un modèle comptable alternatif qui vise à intégrer des éléments de comptabilité socio-environnementale. Cela peut être vu comme un dispositif proposé pour favoriser des initiatives qui prennent en compte les besoins des citoyens et des parties prenantes. (Phrase 5) 2. **Participation des salariés** - Le texte met en avant l'importance de faire participer les salariés dans la construction d'un outil de gestion qui prend en compte les capitaux humains, soulignant ainsi une approche participative qui pourrait être soutenue par des dispositifs juridiques. (Phrase 23) 3. **Comité de pilotage** - La mention d'un comité de pilotage qui associe des chercheurs et des administrateurs pour guider la mise en œuvre de C.A.R.E. suggère un cadre structuré qui pourrait être renforcé par des dispositifs juridiques pour assurer la gouvernance partagée. (Phrase 11) Ces éléments montrent que le texte traite de manière directe des dispositifs juridiques en lien avec les initiatives citoyennes à travers la méthode C.A.R.E. et la participation des acteurs concernés.

« *Edito_Newsletter_avril_2025* »

1. La phrase 13 mentionne qu'il "nous manque plusieurs choses pour faire de l’espace socio-politique du commun un projet de société inclusif," ce qui indique la nécessité de dispositifs spécifiques pour faciliter la communication et la discussion collective. 2. La phrase 14 évoque "des dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler," ce qui est directement en lien avec la question des dispositifs juridiques ou autres pour encourager l'initiative citoyenne. 3. La phrase 15 parle de "re-conception des cadres socio-économiques et politiques," ce qui suggère une réflexion sur les frameworks juridiques et institutionnels qui peuvent soutenir les initiatives citoyennes. Ces éléments montrent que le texte traite de la question posée, en mentionnant explicitement des dispositifs et en discutant des besoins pour en créer de nouveaux.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

Le texte mentionne explicitement des dispositifs juridiques et des propositions pour favoriser les initiatives citoyennes, en particulier à travers la mention des "plateformes coopératives" et de leur rôle dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Les phrases suivantes illustrent cela : - "Les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l’ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts." (phrase 7)- "Elles apportent aux pouvoirs publics des modalités

d’action innovantes fondées sur la co-construction de services d’intérêt collectif" (phrase 8).- "Nous, Plateformes en Communs, plateformes coopératives et leurs alliés, appelons et nous engageons pour l’année 2021 à : [...] renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières…) entre plateformes et leurs partenaires (collectivités locales, organisations de l’ESS…)" (phrase 12). Ces éléments montrent clairement que le texte aborde des propositions concrètes pour soutenir des initiatives citoyennes à travers des modèles juridiques et des dispositifs collaboratifs.

« Les_communs_de_proximite »

1. **Encadré 1 : La Coop des Communs**- Ce passage évoque la création d'une association qui favorise la revitalisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) et souligne l'importance de la participation des collectivités locales dans ces initiatives (p. 3). 2. **Partie II- Chapitre 6 : L'origine associationniste des communs**- Nicole Alix aborde comment le cadre juridique des associations peut servir de support à la construction de communs, notamment à travers le droit d'association qui permet aux citoyens de s'organiser et de revendiquer des droits (p. 165-166). 3. **Chapitre 7 : Regard critique sur les services publics**- Jean-Claude Boual mentionne les services publics et leur relation avec les communs de proximité, en soulignant l'importance de redéfinir le cadre juridique pour permettre aux communs de se développer (p. 197-198). 4. **Chapitre 8 : Comment faire pour que le service public ne capte pas les communs ?**- Thomas Perroud discute des partenariats entre la puissance publique et les communs, et met en avant les risques de capture par l'État, tout en proposant des pistes pour établir des relations positives (p. 221-222). Ces éléments montrent clairement que le texte aborde la question des dispositifs juridiques en illustrant comment les associations et autres formes juridiques peuvent encourager les initiatives citoyennes dans le cadre des communs de proximité.

Critère C63- Des exemples de dispositifs juridiques utilisés ou proposés (en faisant la distinction entre ces deux termes) pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, sur une base territoriale, affinitaire, professionnelle, ...

Les travaux de La Coop des Communs le montrent, notamment

De façon centrale :

« Cooperatives_Mutuelles_Et_Regies_De_Donnes »

Le texte traite de manière approfondie des dispositifs juridiques et organisationnels qui favorisent des cadres de gouvernance collectifs, notamment à travers des exemples concrets de coopératives et d'initiatives en matière de mutualisation de données. Voici quelques passages pertinents : 1. **Coopératives de données et Data Governance Act** (phrase 3 du II) : Le texte mentionne la notion de « coopérative de données » introduite dans le Data Governance Act, ce qui constitue un exemple de dispositif juridique proposé pour favoriser la gouvernance collective. 2. **Exemples de mutualisation de données** (section V) : Le texte présente plusieurs cas concrets, tels que MyCo et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Mobicoop, qui illustrent comment des structures collectives sont mises en place pour gérer et mutualiser des données, répondant ainsi à la question de l'usage de dispositifs juridiques pour la gouvernance collective. 3. **Approches fédérative et décentralisée** (section III) : Les approches décrites pour la mutualisation des données, notamment les exemples de Transiscope et Startin'blox, montrent des dispositifs concrets de gouvernance collective qui s'appuient sur une organisation décentralisée et fédérative. 4. **Interopérabilité et mutualisation** (section IV) : La discussion sur l'interopérabilité comme un moyen de coopération entre différents acteurs souligne l'importance des cadres juridiques et organisationnels qui permettent cette coopération.

« Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_et_Solidaire_Cahiers_De_Recherche »

Plusieurs exemples illustrent cette thématique, en détaillant des initiatives concrètes qui impliquent des mécanismes juridiques et des dispositifs de gouvernance adaptés aux communs. 1. **Pacte pastoral intercommunal (PPI)** (phrases 4-5) : Ce pacte a été co-construit et adopté sous forme de délibération de la Communauté de communes, ce qui en fait un exemple explicite de dispositif juridique favorisant une gouvernance collective sur un territoire donné. 2. **Politique en faveur des communs par la ville de Grenoble** (phrase 5-6) : La ville a mis en place une délibération pour ouvrir la gouvernance des biens communs et promouvoir la coopération entre citoyens et collectivité, illustrant ainsi un dispositif juridique concret pour encourager la gouvernance collective. 3. **Expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)** à Thiers (phrase 5) : Ce projet est soutenu par un comité local de l'emploi, créant ainsi un cadre de gouvernance qui inclut à la fois des représentants des chômeurs et des institutions publiques. 4. **Outils juridiques et de gestion** (phrase 10-11) : Le texte analyse divers outils juridiques tels que des contrats, des statuts d'association, et des délibérations administratives, qui sont essentiels à la mise en œuvre des projets collectifs. 5. **Exemples de soutien juridique** (phrase 12-13) : Le texte mentionne comment des délibérations et des conventions de subvention sont utilisées comme outils pour formaliser les relations entre collectifs et collectivités, illustrant des dispositifs juridiques qui favorisent la coopération. Ces exemples montrent comment les dispositifs juridiques et les mécanismes de gouvernance sont intégrés dans des projets concrets visant à favoriser des démarches collectives et territoriales.

« Approche_Par_Les_Communs_Deux_Recits_Territoriaux »

Plusieurs exemples pertinents sont fournis, notamment le "Pacte Pastoral Intercommunal" (phrase 41) qui est décrit comme un dispositif adopté par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes. Ce pacte est présenté comme un cadre juridique qui permet de fédérer les acteurs locaux autour de la gestion des biens communs pastoraux, illustrant ainsi comment des instruments juridiques peuvent être mis en place pour encourager une gouvernance collective. De plus, le texte mentionne la nécessité de la délibération intercommunale pour réexaminer la propriété autour des "Drailles" (phrase 49), ainsi que l'importance d'un "Comité d'appui au Pacte Pastoral Intercommunal" (phrase 55), qui réunit divers acteurs pour gérer ces biens communs. Ces exemples

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

mettent en lumière les dispositifs juridiques qui sont non seulement proposés, mais également mis en œuvre pour favoriser un cadre de gouvernance collective sur une base territoriale.

« *Declaration_Finale_Du_3ieme_Forum_Des_Plateformes_Cooperatives* »

Le texte aborde clairement des exemples de dispositifs juridiques et de cadres de gouvernance collectifs qui visent à favoriser des alternatives aux grandes plateformes numériques, ce qui répond directement à la question posée. 1. **Exemples de dispositifs juridiques et gouvernance collective :** Le texte mentionne la nécessité d'établir une alliance entre diverses entités (plateformes coopératives, communautés du logiciel libre, collectivités territoriales, etc.) qui peut être interprétée comme un cadre de gouvernance collective. Cela se trouve dans la phrase 2 : "Nous appelons tous les acteurs souhaitant que vive un monde numérique alternatif aux grandes plateformes à nous rejoindre et notamment : les plateformes coopératives, les communautés du logiciel libre, les tiers-lieux, les communs numériques, les collectivités territoriales..." 2. **Politiques publiques et responsabilités :** La phrase 3 indique également que "nous engageons des actions de sensibilisation et ouvrons un dialogue avec les acteurs publics afin qu'ils prennent leurs responsabilités en adoptant des politiques publiques anti-monopoles et une fiscalité juste", ce qui évoque l'idée de dispositifs juridiques pour encadrer ces initiatives. 3. **Articulation des échelles territoriales :** La mention de "l'articulation des échelles territoriales (territoire / région/ état / Europe)" dans la phrase 3 souligne également un cadre de gouvernance qui est basé sur des niveaux territoriaux. Ces éléments montrent que le texte ne se contente pas d'évoquer le sujet, mais en fait une thématique centrale, en proposant des dispositifs et en appelant à une mobilisation collective pour les mettre en œuvre.

« *Klaxon_29* »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques proposés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, notamment à travers la notion d'« appels à communs ». 1. **Exemples de dispositifs (appels à communs)** : Le texte mentionne que les "appels à communs" sont des dispositifs qui visent à soutenir la réalisation de communs, c'est-à-dire des ressources mises en partage et gérées collectivement par une communauté (phrase 37). 2. **Distinction entre dispositifs utilisés et proposés** : Le texte fait également une distinction entre les dispositifs historiques et les nouveaux mécanismes d'appels à communs, soulignant que ces derniers sont censés s'opposer à la mise en concurrence des associations (phrase 38). 3. **Cadres de gouvernance collective** : La gouvernance est explicitement mentionnée dans le contexte des communs, où la communauté établit des règles pour gérer et protéger les ressources (phrase 39). 4. **Critique des dispositifs actuels** : Le texte met en lumière que malgré leur intention positive, ces nouveaux dispositifs peuvent entraîner des effets de concentration et de mise en concurrence, ce qui soulève des questions sur leur efficacité pour réellement favoriser des cadres de gouvernance collectifs (phrase 65).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

« Contributions_Au_Grand_Atelier_De_L_ARMF_2024_Biens_Communs_Et_Amenites_Ruralles »

1. Dans la section III "DES EXEMPLES D'OUTILS AU SERVICE DES INITIATIVES DE COMMUNS, LEURS BUTS, LEURS USAGES", plusieurs types de dispositifs juridiques sont mentionnés, tels que les "Outils de réglementation des usages" et les "Outils contractuels normatifs". Par exemple, les "Charte de gestion de la forêt" et les "Bail (dont bail emphytéotique)" sont des exemples explicites de dispositifs juridiques qui favorisent des initiatives collectives (phrases 1 et 4). 2. Des "structures juridiques d'acquisition" comme le "Groupement foncier agricole" et "Société civile de gestion foncière agricole" sont également citées comme des moyens d'encadrer la propriété collective (phrase 6). 3. La section aborde aussi des "outils de répartition des faisceaux de droits", illustrant comment la gestion collective et les droits d'usage peuvent être organisés (phrase 12). 4. Enfin, des recommandations pour la reconnaissance juridique des biens communs sont données, ce qui montre l'intention de créer des cadres juridiques adaptés pour la gestion collective (phrase 2).

« GT_Agriculture_Alimentation_Et_Avenir_Du_Monde_Rural_CR_Du_09_Fevrier_2022 »

Le texte aborde de manière centrale la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, notamment dans le domaine agricole. Plusieurs passages identifient des dispositifs juridiques spécifiques qui sont mis en avant pour soutenir des formes de gouvernance collective. 1. **Coopératives et associations** : Le texte mentionne à plusieurs reprises des formes de coopération comme les "coopératives (bien connus)", les "CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)" et des "GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun)" qui sont des dispositifs juridiques permettant une gestion collective des ressources agricoles (phrases 3-5). 2. **Loi de 66 sur l'élevage** : Ce dispositif est cité comme un cadre qui articule État, recherche, coopératives et producteurs, permettant ainsi un modèle de gouvernance collective pour la sélection végétale et animale (phrase 4). 3. **SAFER et loi de 46 sur le statut du fermage** : Ces dispositifs sont mentionnés pour réguler le foncier, ce qui est un élément clé de la gouvernance collective dans le domaine agricole (phrase 5). 4. **SCIC** : La mention d'une "SCIC avec 6 collèges de parties prenantes" souligne l'importance d'une structure juridique qui permet d'engager divers acteurs dans la gouvernance d'un projet (phrase 4). 5. **Échelle de gouvernance collective** : Le texte propose une échelle de gouvernance collective qui permet d'évaluer la diversité des modèles de gouvernance en fonction des ressources et des communautés, intégrant ainsi des aspects juridiques et institutionnels (phrases 10-11). Ces éléments démontrent l'importance des dispositifs juridiques dans la structuration de la gouvernance collective, en particulier dans le contexte des biens communs et de l'agriculture.

« Rapport_de_capitalisation_Compta_et_ Communs_13_05_25 »

Le texte aborde de manière approfondie la question des dispositifs juridiques et des cadres de gouvernance collectifs, notamment à travers des exemples concrets comme le projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD) et l'école ETRE. Voici quelques éléments qui justifient cette classification : 1. **Projets concrets de gouvernance** : Le texte mentionne "TZCLD" qui est

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

décrit comme un projet marqué par une double inversion, mettant en avant des emplois décents et accessibles, ainsi qu'une gouvernance collective à travers un "Comité Local pour l'Emploi" (phrase 6). Ce comité est composé de représentants de tous les acteurs locaux, montrant ainsi un cadre de gouvernance collective. 2. **Cadre juridique et institutionnel** : La mention des "entreprises à but d'emploi (EBE)" et de leur fonctionnement en tant que structures engagées dans des pratiques de gouvernance collective (phrase 8) illustre également la mise en place de dispositifs juridiques pour favoriser cette gouvernance. 3. **Pratiques de comptabilité et de gestion** : Le modèle C.A.R.E. est proposé comme un cadre conceptuel et méthodologique qui vise à intégrer les différents types de capitaux dans la gouvernance des organisations, ce qui implique une forme de régulation collective (phrase 13-14). 4. **Engagement collectif et démocratie participative** : Le texte évoque le croisement des savoirs et des pratiques, ainsi que la mise en œuvre d'une démarche de démocratie participative impliquant les citoyens et les acteurs locaux (phrase 32), ce qui souligne l'importance des cadres collectifs dans la gestion des communs.

« *Manifeste_post_covid_19* »

1. **Open Food France** : Mentionné dans la phrase 35, ce dispositif permet l'émergence rapide d'un point de distribution local de nourriture en circuit-court, illustrant une initiative de gouvernance collective sur une base territoriale. 2. **Coopcycle** : Évoqué dans la phrase 39, ce système de logistique urbaine à vélo est réservé aux coopératives et initiatives à but non lucratif, soulignant une approche territoriale et collective pour l'organisation de la livraison. 3. **France Barter** : Dans la phrase 43, ce dispositif permet aux entreprises d'échanger des biens et services, favorisant ainsi l'entraide entre entreprises dans un cadre collectif. 4. **Pwiic** : La phrase 46 mentionne cette plateforme qui facilite les échanges de services entre habitants d'un même quartier, renforçant la solidarité locale. 5. **EtikBnB** : Cité dans la phrase 49, ce projet fournit des solutions d'hébergement temporaires pour les soignants, illustrant une initiative collective en réponse à une nécessité sociale. 6. **Soutiens proposés** : À la fin du texte, plusieurs propositions sont faites pour soutenir ces projets innovants, comme le soutien économique, l'encouragement des expérimentations territoriales, et de nouvelles régulations pour le droit et la fiscalité. Ces propositions, énoncées dans les phrases 67 à 79, visent à renforcer les cadres de gouvernance collectifs. Ces éléments montrent que le texte traite non seulement des dispositifs existants mais aussi des propositions pour une gouvernance collective sur des bases variées.

« *REVALS_Rapport final_Humus* »

Le texte traite de manière approfondie de dispositifs juridiques et méthodologiques qui favorisent des cadres de gouvernance collectifs, en particulier à travers l'exemple du projet REVALS et de l'accord de gestion territoriale (TMA). Voici quelques extraits clés : 1. **Territorial Management Agreement (TMA)** : Le texte mentionne explicitement un nouveau TMA signé en juin 2025 qui formalise les engagements de plusieurs parties prenantes, y compris la ville de Roubaix et divers organismes sociaux et associatifs. Cela illustre un dispositif juridique concret visant à structurer la gouvernance collective autour d'un projet commun (phrase 12). 2. **Participation des parties

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

prenantes** : Le projet a utilisé des méthodologies participatives, comme le modèle de gouvernance de la santé des sols de HuMUS, pour intégrer différents acteurs dans le processus de prise de décision. Cela souligne une approche collaborative qui favorise la gouvernance collective (phrase 7). 3. **Engagement des acteurs locaux** : Le texte évoque l'implication de divers acteurs tels que des autorités publiques, des associations de quartier et des entreprises, indiquant une structure de gouvernance qui englobe plusieurs niveaux d'engagement communautaire (phrase 11). 4. **Proposition de mécanismes de compensation** : L'idée d'un mécanisme de compensation pour les sols dégradés, où les investisseurs dans des projets urbains financent des projets d'agriculture urbaine, est également abordée. Cela démontre une innovation juridique et économique qui pourrait favoriser des pratiques de gouvernance collective à l'échelle métropolitaine (phrase 28). Ces éléments montrent que le texte est centré sur les dispositifs juridiques et méthodologiques qui soutiennent la gouvernance collective dans un contexte territorial spécifique.

De façon directe :

Une_Approche_Par_Les_Communs_Avec_Les_Collectivites_Locales_Pour_Une_Transition_Ecologique_Et_Solidaire

Le texte traite explicitement des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, notamment en ce qui concerne les communs et les collectivités locales. Voici quelques exemples et références précises : 1. **Exemples de dispositifs juridiques** :- **Pacte pastoral** : Mentionné comme un cadre juridique co-construit et adopté sous forme de délibération de la Communauté de communes en 2015 (phrase 2.4).- **Délibération à Grenoble** : En 2022, la ville a voté une délibération « Municipalisme/communs : principes pour une administration coopérative » pour ouvrir la gouvernance des biens communs (phrase 2.4).- **Expérimentation TZCLD à Thiers** : La collectivité a utilisé l'expérimentation pour trouver un financement aux entreprises, tout en les accompagnant (phrase 4.2.1.1). 2. **Outils juridiques et de gestion** :- Le texte évoque l'importance de la formalisation juridique dans les relations entre communes et communs, en précisant que les outils juridiques (contrats, délibérations) permettent de structurer ces relations (phrase 4.2.1.1).- Il est également mentionné que les outils de gestion, tels que les normes et les indicateurs, jouent un rôle actif dans la gestion des communs et influencent la dynamique entre collectivités et citoyens (phrase 4.2.2).

« Mobiliser_Les_Ressources_Bancaires_Et_Financieres_Comme_Des_Communs »

1. **Coopératives de données** : Le texte mentionne l'idée d'une "coopérative de données" qui permettrait de gérer des données de manière collective, sans marchandisation, tout en respectant les droits des membres (phrase 14-15). Cela illustre un exemple de dispositif juridique potentiel pour gérer des ressources collectives. 2. **Banques coopératives** : Il est proposé que les acteurs bancaires et financiers de l'économie sociale et solidaire développent des modèles de coopération pour financer les communs locaux (phrase 23). Cette approche incarne un cadre de gouvernance collective basé sur des valeurs partagées. 3. **Gouvernance polycentrique** : Le texte évoque que les communs doivent avoir une gouvernance polycentrique et multi-niveau, ce qui signifie que les décisions concernant les ressources doivent être prises à plusieurs niveaux et impliquer différentes parties prenantes (phrase 12-13). Cela fait référence à un cadre institutionnel qui favorise la participation collective. 4. **Action-recherche et projets collaboratifs** : Le groupe de travail "La

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

Banque en communs ?" est un exemple de collaboration entre chercheurs, acteurs de la finance et praticiens des communs, cherchant à co-construire des solutions adaptées aux besoins des communs (phrase 19-20). Ces éléments montrent clairement que le texte aborde la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, ce qui correspond à la demande d'annotation.

« Favoriser_l_acces_a_l_alimentation_pour_tous_par_les_communs »

Par exemple, il mentionne la notion de "démocratie alimentaire" qui inclut à la fois des nouveaux droits sociaux et des actions collectives (phrase 29). De plus, il est fait référence au travail quotidien et aux débats nécessaires pour maintenir l'ouverture autour des politiques d'accès à l'alimentation, impliquant les acteurs publics (phrase 30). Ces éléments illustrent des dispositifs qui sont utilisés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, intégrant des dimensions territoriales et sociales. Enfin, le texte souligne l'importance de la gestion et de la gouvernance des ressources par une communauté, comme proposé par Elinor Ostrom, ce qui montre une approche concrète de dispositifs juridiques et organisationnels pour les communs (phrase 34).

« Comptabilite_Et_Communs_L_Apport_De_La_Methode_Care »

1. **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** : Le projet est présenté comme un modèle de gouvernance collective, cherchant à reconnaître l'emploi utile comme un bien commun du territoire (p. 22-23). Ce projet repose sur des principes juridiques qui impliquent une collaboration entre différents acteurs du territoire. 2. **CUMAs (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)** : Le texte évoque l'importance de ces coopératives comme dispositifs juridiques favorisant la coopération entre agriculteurs, permettant la mutualisation de matériel agricole (p. 30-31). Cela illustre un cadre de gouvernance collective basé sur la coopération. 3. **Fermes d'Avenir** : Mentionnées comme un exemple de projet qui utilise la méthode CARE pour promouvoir une agriculture durable et collective. Ces fermes illustrent comment un cadre juridique peut être mis en place pour soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (p. 33-34). 4. **Métode CARE** : Le texte décrit en détail la méthode CARE comme un dispositif juridique et comptable qui permet de prendre en compte les capitaux naturels et humains, en promouvant une approche de gouvernance plus durable et inclusive (p. 12-13). Ces éléments montrent que le texte aborde la question des dispositifs juridiques pour la gouvernance collective, notamment à travers des exemples concrets d'initiatives territoriales et de structures coopératives.

« Le_Sens_Du_Travail_En_Questions »

Le texte aborde plusieurs exemples de dispositifs juridiques et organisationnels destinés à favoriser des cadres de gouvernance collectifs, en particulier au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des organisations "en communs". 1. **Exemples de responsabilisation des salariés** : Le texte évoque la recherche d'exemples de "responsabilisation des salariés (subsidiarité, réflexivité, démocratie et contre-pouvoirs)" qui démontreraient une efficacité

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

supérieure au management traditionnel (phrase 22). 2. **Démarche multi-critères** : Il est également question d'exemples de démarches multi-critères faisant appel à la délibération des parties prenantes, en particulier des salariés, pour le choix des critères et de leur évaluation (phrase 22). 3. **Nouvelles formes d'organizing** : Le texte mentionne que les organisations "en communs" apportent de nombreux exemples de nouvelles formes d'organizing, notamment dans les territoires, ce qui implique des dispositifs juridiques ou organisationnels qui favorisent des cadres de gouvernance collectifs (phrase 30). 4. **Réflexion sur les corps intermédiaires** : La question de la place des syndicats et des initiatives pour contrer leur disqualification grandissante est également abordée, ce qui renvoie à des dispositifs juridiques qui peuvent soutenir la gouvernance collective et la représentation des intérêts des travailleurs (phrase 44).

« Texte_Point_D_Etape_Groupe_De_Travail_Communs_Et_Democratie »

1. **Pactes développés par Labsus** (phrase 5) : Cela fait référence à un cadre juridique permettant aux citoyens de gérer des communs et d'interpeller la puissance publique. 2. **Modèle de règlement d'administration partagée** (phrase 7) : Ce modèle structure les relations entre collectivités locales et initiatives citoyennes, ce qui est un exemple clair de dispositif proposé. 3. **Statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** (phrase 7) : Le texte mentionne comment ce statut permet aux collectivités locales d'être sociétaires et modifie les rapports de gouvernance. 4. **Communautés énergétiques citoyennes** (phrase 5) : Une reconnaissance juridique qui émerge dans la réglementation européenne, favorisant les cadres de gouvernance collectifs dans le secteur énergétique. Ces éléments montrent que le texte aborde directement la question des dispositifs juridiques en lien avec la gouvernance des communs et leur impact sur la démocratie.

« Comptabilite_Socio_Environnementale_Et_Milieu_Marin »

1. **Règlementations** : Le texte mentionne des "réglementations diffuses" régissant l'ostréiculture, incluant des "conventions internationales" comme OSPAR et des "directives européennes" (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Habitats-Faune-Flore, Directive Oiseaux, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, etc.) (phrases 5-7). 2. **Droit français** : Il est également fait mention du droit français avec le "Code de l'environnement", et des incidences telles que "Natura 2000" et "Aires Marines Protégées" (phrase 8).

« Notre_Projet_Politique_Et_Notre_Projet_Associatif »

Par exemple, il est question de "nouveaux ajustements de droits de propriété et d'usage partagés" (phrase 48), ce qui renvoie à des propositions de dispositifs juridiques pour encadrer la gestion collective des ressources. De plus, on parle de "l'autogouvernement des collectifs par l'élaboration de règles communes" (phrase 49), ce qui souligne l'importance de la gouvernance collective à travers des mécanismes juridiques. Le texte aborde également la mise en place de "processus

d’étude, de problématisation et d’action collectives" (phrase 72), qui peuvent être considérés comme des dispositifs visant à favoriser la coopération et la gouvernance collective.

« Activer_Les_Communs_De_Territoires_Pour_La_Transition_Ecologique_Et_Solidaire_ACTTES_Co_Construction_D_Un_Programme_De_Recherche_Action »

Le texte traite explicitement de dispositifs juridiques et de mécanismes destinés à favoriser des cadres de gouvernance collectifs, notamment à travers l'approche des communs. Voici quelques exemples et termes précis : 1. La mention de "la Chaire ESS de l’université de Marne la Vallée et La Coop des communs" (phrase 6) indique des espaces institutionnels d'échange qui favorisent la collaboration entre acteurs et chercheurs. 2. Le texte évoque que "la culture partagée de la recherche participative a permis de dégager une méthode d'analyse" (phrase 10), ce qui souligne l'importance de méthodes collaboratives dans ces dispositifs. 3. La notion de "co-construction des connaissances" (phrase 12) et l'idée que les "outils de gestion ne sont pas neutres" (phrase 32) impliquent une réflexion sur les mécanismes de gouvernance qui influencent les initiatives collectives. 4. Le terme "gouvernance" est utilisé à la fin du texte, où il est question de "creuser ce qu’on entend par là" (phrase 36), ce qui montre un intérêt pour les dispositifs qui régissent ces initiatives collectives.

« Sensibilisation_a_CARE_juin_2023 »

Le texte aborde clairement des dispositifs juridiques et des cadres de gouvernance collectifs à travers le concept de "CARE" et les principes qui l'entourent. En particulier, il mentionne des "normes à respecter pour la préservation des capitaux" et les "instances de gouvernance" qui doivent intégrer ces capitaux, notamment les capitaux humains, naturels et financiers (phrases 13 et 14). De plus, il évoque des expérimentations comme "Actypôles-Thiers" qui soulignent l'importance de la gouvernance collective et de la responsabilité envers les impacts sociaux et environnementaux (phrase 25 et 28).

« Une_Autre_Conception_De_La_Valeur_Et_De_Son_Partage_Du_Point_De_Vue_Des_Communs »

1. **Structure de gouvernance** : La phrase 11 mentionne une "structure de gouvernance de l’accès et de l’usage", soulignant l'importance d'une organisation collective pour gérer les ressources communes. 2. **Droits et obligations** : La même phrase évoque les "droits et obligations" des communautés de personnes, ce qui constitue un cadre juridique essentiel pour la gouvernance collective. 3. **Principes de subsidiarité** : À la phrase 12, il est fait référence à la constitution italienne qui consacre un principe de subsidiarité permettant aux citoyens d’agir en direct pour l'intérêt général, ce qui est un exemple de dispositif juridique proposé pour favoriser la gouvernance collective. 4. **Dispositifs de contrôle et d’organisation** : La phrase 22 mentionne des dispositifs tels que "licences à réciprocité, marques collectives" qui sont des outils juridiques pour encadrer la gouvernance des communs. 5. **Principes de l’ESS** : À la phrase 23, il est question de principes et

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

pratiques de l’ESS, comme le principe "une personne/une voix" et "réserves impartageables", qui sont également des dispositifs juridiques contribuant à la gouvernance collective.

« Reformer_La_Protection_Sociale_Pour_L_Ameliorer_Dans_Le_Sens_Dun_Droit_Commun »

1. **Page 8, phrase 11** : "La problématique des communs prend de plus en plus d’acuité, pour la protection sociale comme plus généralement." Cette phrase souligne l'importance croissante des communs dans le cadre des politiques de protection sociale. 2. **Page 10, phrase 1** : "Les « communs » renouvellent ainsi les capacités du sujet (d’intervenir et de prendre soin) précisément à l’endroit où l’État est considéré comme disqualifié." Cela évoque un cadre de gouvernance alternatif qui émerge en réponse aux défaillances de l'État. 3. **Page 52, phrase 1** : "Une protection sociale « en communs » interroge la notion et les fonctions de la « frontière », qu’il s’agisse de la frontière territoriale classiquement nationale ou celle d’échelle de l’action publique." Ici, l'auteur discute de l'extension de la protection sociale au-delà des frontières traditionnelles, impliquant une gouvernance collective. 4. **Page 50, phrase 4** : "Les communs sont des institutions complexes et rien ne sert de vouloir faire disparaître cette complexité lorsqu’elle reflète les rapports humains, sociaux, politiques d’une communauté." Cela implique que les dispositifs juridiques et les institutions doivent être adaptés pour refléter cette complexité.

« Communs_Et_Comptabilite_CR_du_13_Mars_2024 »

Le texte aborde explicitement la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, notamment à travers la méthode C.A.R.E. qui est présentée comme un modèle alternatif de comptabilité. Cela est clairement lié à la question des communs et à la gouvernance collective. Justifications : 1. **Méthode C.A.R.E.** : Le texte mentionne plusieurs fois la méthode C.A.R.E., qui est une approche proposée pour réformer la comptabilité afin de mieux prendre en compte les capitaux humains et sociaux. Cela peut être interprété comme un dispositif juridique ou un cadre de gouvernance visant à favoriser des pratiques collectives dans des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) (voir phrases 4, 5, 10, 11, 23). 2. **Participation des parties prenantes** : Le texte fait référence à la nécessité d'inclure diverses parties prenantes (salariés, bénévoles, sous-traitants) dans le processus décisionnel, ce qui souligne un cadre de gouvernance participatif (voir phrases 31, 32). 3. **Comité de pilotage** : La mention d'un comité de pilotage associant des chercheurs et des administrateurs, ainsi que l'idée que la méthode doit être co-construite, montrent une approche collaborative qui correspond à l'idée de gouvernance collective (voir phrase 11).

« Cahier_recherche_Gouvernance_territoriale_et_acces_aux_ressources_naturelles »

1. **Exemples de dispositifs juridiques** : - **Commissions Syndicales du Pays Basque** : Ces commissions sont mentionnées comme un exemple de gestion collective de biens indivis, fondées sur des textes de loi et des Us et Coutumes (Phrase 4). - **Terre de Liens** : Cette organisation

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025

facilite l'accès au foncier agricole et questionne la propriété privée au profit de formes collectives de gestion des terres agricoles, tout en s'appuyant sur le droit étatique (Phrase 5). - **Initiatives comme l'association "Pour une sécurité sociale de l'alimentation - Alsace"** : Cette initiative expérimente un modèle de mutuelle de l'alimentation, mettant en avant la décision collective (Phrase 5).- **Le projet de régie intercommunale d'eau à Thiers** : Ce projet illustre des tentatives de mise en commun pour prévenir les conflits d'usage liés à la raréfaction de l'eau (Phrase 6). - **Réformes proposées** : Des propositions sont faites pour réformer des articles de loi, comme l'article 542 du Code civil, pour protéger les communs fonciers et reconnaître leurs fonctions modernes d'intérêt collectif (Phrase 19). 2. **Distinction entre dispositifs utilisés et proposés** :- Le texte mentionne à la fois des dispositifs existants, tels que les Commissions Syndicales, et des propositions de réforme législative, illustrant bien cette distinction (par exemple, réformes des SAFER et des lois sur la propriété collective).

« *Edito_Newsletter_avril_2025* »

1. La phrase 12 évoque la nécessité de "réinventer les règles du jeu pour protéger nos biens communs", ce qui implique une réflexion sur les dispositifs juridiques à mettre en place. 2. La phrase 14 parle de l'importance de "dispositifs pour que les gens qui ont des choses à se dire puissent se parler", ce qui suggère des mécanismes juridiques ou organisationnels pour faciliter la gouvernance collective. 3. La phrase 15 aborde la "re-conception des cadres socio-économiques et politiques", ce qui peut inclure des propositions de dispositifs juridiques pour favoriser des pratiques de gouvernance collective.

« *Forum_des_plateformes_coopratives_2020_declaration* »

1. **"les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts."** (Phrase 7) - Cela évoque des dispositifs qui soutiennent la gouvernance collective à travers des outils numériques adaptés. 2. **"elles apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif"** (Phrase 8) - Cette mention souligne les dispositifs juridiques qui permettent une co-construction entre les acteurs publics et les plateformes. 3. **"renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières…)"** (Phrase 13)- Cela fait référence à des initiatives qui peuvent être considérées comme des dispositifs proposés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs, en tenant compte des spécificités territoriales ou professionnelles.

« *Les_communs_de_proximite* »

Le texte aborde la question des dispositifs juridiques utilisés ou proposés pour favoriser des cadres de gouvernance collectifs à plusieurs reprises, notamment par le biais de la présentation de diverses initiatives et structures ancrées sur des territoires. 1. Dans l'introduction, il est mentionné que "les projets portés sont divers et semblent répondre à des besoins auxquels ni l'État ni le marché ne répondent", ce qui indique une reconnaissance de l'initiative citoyenne comme un dispositif

juridique alternatif (phrase 3). 2. La section sur les "communs de services de proximité" définit explicitement cette notion et énonce que ces derniers sont "ancrés sur un territoire et respectueux des écosystèmes" (phrase 17). Cela implique un cadre de gouvernance collectif qui se fonde sur la participation citoyenne. 3. Par ailleurs, le texte mentionne les "pactes de collaboration" en Italie, qui sont des dispositifs juridiques permettant aux citoyens de participer activement à la gestion des biens communs, y compris les écoles (chapitre 4). Cela constitue un exemple concret de cadre juridique proposé pour favoriser des gouvernances collectives (phrase 116). 4. Enfin, le chapitre sur les "ressourceries" (chapitre 7) évoque comment ces structures peuvent fonctionner en tant que communs de proximité, en se basant sur des règles d'usage définies par la communauté elle-même (phrase 211).

La Coop des Communs - CC-BY-NC-ND 4.0 – 30,12,2025